PANORAMA

DES PRÉDICATEURS.

PROPRIÉTÉ DE L'AUTEUR.

La contrefaçon de cet Ouvrage sera poursuivie selon la rigueur des lois, soit en France, soit à l'Etranger.

Tout exemplaire du PANORAMA DES PRÉDICATEURS non revêtu de la griffe de l'Auteur sera réputé contrefait.

C. Martin

GAP. — TYPOGRAPHIE DE P. JOUGLARD.

PANORAMA
DES PRÉDICATEURS,
OU RÉPERTOIRE
POUR L'IMPROVISATION ET LA COMPOSITION DU SERMON,

Approuvé et Recommandé par l'Ordinaire, Mgr l'Evêque de Gap; par son Eminence Mgr le Cardinal-Archevêque de Bordeaux, et par MM. SS. les Evêques de Fréjus, de Digne et de Nîmes;

Par M. l'Abbé C. MARTIN.

ALMA COLLEGE
252
LIBRARY
M363
ALMA California

TROISIÈME ÉDITION,

Revue, corrigée avec soin et enrichie, pour chaque Sujet, de nouveaux et précieux matériaux.

PREMIÈRE PARTIE,

Comprenant: 1° la Dominicale de l'Avent; 2° la Dominicale de l'Épiphanie; 3° la Station du Carême; 4° la Dominicale de Pâques.

27459

A **GAP** (Hes-ALPES), CHEZ L'AUTEUR.

M DCCC LV.

Digitized by the Internet Archive
in 2025

https://archive.org/details/panoramadespredi0001parm

A SA GRANDEUR

Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime

JEAN-IRÉNÉE DEPÉRY,

ÉVÊQUE DE GAP,

Commandeur de l'Ordre Royal et Militaire des SS. Maurice et Lazare, Chevalier de la Légion d'honneur et de l'Eperon d'Or,
Membre de la Société des Antiquités de la Côte-d'Or, de la Société d'Emulation de l'Ain,
et de la Royale Académie de Savoie.

Monseigneur,

Le PANORAMA DES PRÉDICATEURS a obtenu le succès que VOTRE GRANDEUR lui prédisait dès les premiers jours de sa publication, il est aujourd'hui le Livre bienvenu du Clergé de France, qui l'accueille dans tous les Diocèses avec une faveur marquée.

En présence de cet heureux résultat, je prie VOTRE GRANDEUR de me permettre de lui faire Hommage de ce Livre qui déjà a paru sous ses Auspices et a été revêtu de sa Haute Approbation.

En vous dédiant cet Ouvrage, Monseigneur, je ne fais que remplir un devoir. Il est, en effet, bien juste qu'un Livre, entrepris dans le but de faciliter le ministère de la prédication évangélique, cherche un appui dans un Prélat dont la parole est aussi éloquente que féconde, dont les nombreuses productions, œuvres de laborieuses recherches, de vaste érudition, de science profonde, sont toutes si chères au Clergé et aux Fidèles, et si utiles au bien de l'Eglise.

Daignez agréer, Monseigneur, l'expression de la vive gratitude et du profond respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

MONSEIGNEUR,

de Votre Grandeur,
le très humble et très obéissant serviteur,

C. MARTIN.

APPROBATIONS.

APPROBATION DE Mgr DEPÉRY,

Évêque de Gap.

JEAN-IRÉNÉE DEPERY, PAR LA MISÉRICORDE DE DIEU ET LA GRACE DU SAINT-SIÈGE APOSTOLIQUE, ÉVÊQUE DE GAP,

M. l'abbé MARTIN, du clergé de Gap, ancien Professeur de Rhétorique de notre Séminaire, ancien Vicaire de notre Cathédrale, et aujourd'hui Aumônier et Professeur de Philosophie du Collége de notre ville épiscopale, a soumis à notre approbation un ouvrage volumineux intitulé : PANORAMA DES PRÉDICATEURS, fruit d'une étude spéciale qu'il a faite, pendant de longues années, des orateurs sacrés.

Nous avons examiné avec le plus grand soin cet important travail, qui contient l'analyse de tout ce qui a été dit de plus éloquent dans la tribune sacrée. Le but de ce Répertoire est de faciliter à MM. les Ecclésiastiques le moyen de mettre sur-le-champ et presque sans effort, ces chefs-d'œuvre à la portée de tous les auditoires, sans excepter celui de la plus petite paroisse de campagne.

Le plan nous a paru ingénieusement conçu. D'un seul coup d'œil, on aperçoit l'ordonnance de plusieurs discours sur le même sujet, l'exposé, les divisions, les sous-divisions, etc. Les matériaux mis sous la main de l'ouvrier pour faire le remplissage des canevas sont tirés de l'Ecriture Sainte, des SS. Pères, de la Théologie, de l'Histoire de l'Église, de la Vie des Saints, des grands maîtres d'Eloquence, quelquefois de la Philosophie et de la Littérature profane; ces matériaux sont nombreux, riches, féconds, faciles à saisir et à mettre en œuvre, choisis avec discernement et bien appropriés à chaque genre de composition.

Nous approuvons donc cet ouvrage, convaincu que MM. les Ecclésiastiques, appliqués au ministère de la chaire, en retireront le plus grand profit. Nous le recommandons d'une manière particulière à tous les prêtres de notre Diocèse, et nous le signalons avec confiance à ceux de tous les Diocèses de France, persuadé qu'il leur sera d'un usage journalier pour le ministère de la parole.

Gap, le 10 août 1849.

† **IRÉNÉE, Évêque de Gap.**

Par mandement:

L'ABBÉ LÉPINE,
Ch. Sre gén.

APPROBATION DE Mgr DONNET,

Archevêque de Bordeaux.

Je vous remercie de l'envoi que vous avez bien voulu me faire du PANORAMA DES PRÉDICATEURS; je m'associe à la pensée qui a inspiré cet ouvrage. Dans un siècle où la profusion des talents console peu de la rareté des caractères, l'esprit se plaît à la lecture des traités de dogme et de morale des anciens et des modernes apologistes de notre foi. On sent qu'ils puisaient dans leur savoir et leur immense charité cette fermeté de conscience, cette élévation de sentiments, ce désintéressement austère que nous ne trouvons que chez les hommes aux fortes convictions.

Le prêtre ne sera donc pas seul à profiter de ce magnifique Répertoire. L'homme du monde qui ne possède pas un grand nombre de livres de piété, y trouvera des extraits de l'Ecriture Sainte, des Pères, des Théologiens, choisis avec discernement et appropriés aux besoins de notre époque.

J'ajoute donc, de grand cœur, mon approbation à celle de Mgr l'Evêque de Gap, et fais des vœux pour que l'ouvrage de M. l'abbé MARTIN se répande parmi les prêtres et les fidèles de mon Diocèse.

Bordeaux, le 30 août 1849.

† FERDINAND, ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

APPROBATION DE Mgr WICART,

Evêque de Fréjus.

J'adhère, et je le fais avec empressement, au jugement favorable que Mgr l'Evêque de Gap a porté sur le PANORAMA DES PRÉDICATEURS.

Ce travail est remarquable, et tout me démontre que l'auteur a rempli son cadre aussi heureusement qu'il l'a conçu.

Je donne à M. l'abbé MARTIN l'assurance de mon suffrage et de l'intention où je suis de recommander son œuvre à l'attention des prêtres de mon Diocèse.

23 août 1849.

† CASIMIR, ÉVÊQUE DE FRÉJUS.

APPROBATION DE Mgr MEIRIEU,

Evêque de Digne.

Le PANORAMA DES PRÉDICATEURS me paraît très-utile à MM. les Curés et à tous ceux qui se livrent au ministère de la parole sainte. C'est un Répertoire abondant et bien ordonné, destiné à faciliter la composition des sermons et des prônes, et à développer le talent de l'improvisation.

Je ne manquerai pas de le faire connaître et de le recommander aux prêtres de mon Diocèse.

Digne, le 5 septembre 1849.

† JULIEN, EVÊQUE DE DIGNE.

(L'approbation de Mgr CART, Évêque de Nîmes, est au 2e vol.)

PLAN DE L'OUVRAGE.

DIVISION GÉNÉRALE.

1° Dominicales.
2° Station du Carême.
3° Mystères de N. S.
4° Mystères de la Sainte-Vierge.
5° Sujets de circonstances.

ORDONNANCE DU PLAN.

1° Un sujet de sermon : 1° pour chaque dimanche de l'année; 2° pour chaque fête; 3° pour les mercredis et vendredis de carême, en rapport d'ordinaire avec l'évangile du jour.

2° Pour un seul sujet, trois plans différents pris des meilleurs sermonnaires que l'auteur a soin de citer.

3° Deux de ces plans pour le grand sermon : un troisième toujours plus simple pour servir à un prône. Sans s'écarter de son plan, l'auteur a pu, pour éviter des répétitions de citations, doubler les sujets de moindre importance.

4° Une colonne, et quelquefois deux, de textes de l'Écriture s'appliquant au sujet. Ces textes ont été vérifiés verset par verset, sur les meilleures éditions de la Bible.

5° Toujours une colonne, et très souvent deux, de passages des SS. Pères se rapportant au sujet. On a cité surtout les Pères qui ont le plus d'autorité dans l'Église.

6° Une colonne d'exemples pris de l'Écriture, de l'Histoire de l'Église, de la Vie des Saints; quelquefois, quand le sujet le comporte, de l'Histoire profane. Parmi les exemples extraits de l'Histoire de l'Eglise et de la Vie des Saints, on n'a cité que ceux que rapportent les auteurs les plus recommandables.

7° Une colonne où, selon les sujets, on trouve citées des pensées saillantes d'orateurs chrétiens, de philosophes, de moralistes, d'ascétiques, de théologiens; quelquefois les faits de la tradition profane. Dans quelques sujets cette colonne est intitulée *Mélanges*, ou bien *Motifs et Moyens*; elle contient alors les motifs que le prédicateur peut proposer aux fidèles pour les porter à la pratique de la vertu, ou à l'amour de la vérité qui est en question, et les moyens à employer pour atteindre ce but; cette colonne se termine quelquefois par des sentences sous le titre d'*Axiomata*.

Il est rare que, dans cette colonne comme partout ailleurs, nous ayons fait une citation, sans l'appuyer du nom de son auteur ou de la désignation du livre qui la renferme.

8° Enfin, chaque sujet se termine, pour l'ordinaire, d'une table ou sont désignés, par ordre chronologique, les auteurs qui ont écrit sur le sujet, savoir : les SS. PP., les Théologiens, les Apologistes, les Moralistes, les Ascétiques, les Sermonnaires et les auteurs de recueils ou Répertoires spéciaux.

UTILITÉ DE L'OUVRAGE.

Ce livre, fruit de longues veilles, est, comme on le voit, un grand Répertoire pour la prédication. L'auteur s'est proposé dans cette œuvre un but utile et pratique qu'il espère avoir atteint : c'est de *rendre facile l'improvisation* et la *composition du sermon* à tous ceux qui ont à exercer dans les chaires chrétiennes le ministère de la parole.

La plupart des pasteurs des âmes, occupés durant la semaine aux diverses fonctions du ministère paroissial, n'ont que peu de moments pour la préparation du prône ou sermon du dimanche; ils trouveront dans cet ouvrage des sujets choisis pour chaque dimanche de l'année, pour chaque fête, pour la station du carême, avec des plans, des canevas, des textes de l'Écriture, des passages des SS. PP., des exemples, etc., adaptés à chaque sujet. Il leur sera aisé à l'aide de ces matériaux, de composer leurs homélies, leurs prônes, leurs sermons d'une manière solide, et d'improviser avec succès s'ils ont quelque facilité de langage.

L'utilité de l'ouvrage parait incontestable à l'égard de l'*improvisation* et de la *composition* du sermon.

1° IMPROVISATION.

Il faut à l'orateur qui improvise : 1° un plan; 2° un canevas pour la confirmation; 3° des textes de l'Écriture ; 4° des passages des SS. PP.; 5° des exemples pour appuyer son sujet.

Le *Panorama des Prédicateurs* offre en tableau trois plans pour un seul sujet, trois canevas différents, des textes de l'Écriture multipliés et variés, des passages des SS. PP. abondants et choisis avec discernement, enfin beaucoup d'exemples. Il fournit donc et met sous la main tout ce que l'improvisateur est obligé de chercher à la hâte dans plusieurs ouvrages.

2° COMPOSITION.

Ce qui est exigé pour l'improvisation l'est également, et plus encore, pour la composition; car les éléments qui constituent le sermon improvisé entrent en plus grande mesure dans le sermon régulier. Or, cet ouvrage pourvoit, par la richesse de ses matériaux, à tous les besoins de l'orateur qui écrit.

1° A la première page de chaque sujet on voit se développer en tableau, dans trois colonnes, trois plans bien coordonnés, tirés de nos plus célèbres orateurs, se rapportant tous trois au même sujet quand il est important et étendu. Ces trois plans sont toujours différents, et on les a choisis tels que, par leur cadre divers, ils embrassent complètement le sujet et l'exposent sous toutes ses faces.—Il est facile à l'orateur de faire un choix parmi ces trois plans, même de les combiner et d'en faire un à sa manière qui soit conforme au point de vue sous lequel il veut envisager le sujet.

2° Chacun de ces trois plans a son développement à la seconde, troisième et quatrième page. Ces développements sont des analyses très étendues du sermon de l'auteur indiqué. Elles ont été faites sur l'original. Elles renferment toutes les preuves nécessaires à la composition du corps du discours. Ce travail important, puisqu'il constitue la confirmation, a été fait de telle sorte que la rigueur logique n'ôtât rien au mouvement oratoire, et que le sermon, réduit à ces proportions, eût toute la couleur du genre.—Il ne reste donc plus à l'orateur qu'à amplifier ces développements, travail facile et à la portée du talent le plus médiocre; il s'appropriera ainsi très promptement un sermon solide et digne de la chaire chrétienne.

3° A la cinquième page de chaque sujet sont rapportés les textes de l'Écriture ayant trait à ce même sujet. On a séparé par leurs titres ceux de l'ancien et du nouveau Testament, pour plus de facilité dans la recherche. Le prédicateur trouvera ainsi réunis un grand nombre de passages de l'Écriture Sainte, il pourra les parcourir en quelques instants et faire promptement son choix.

4° Après les citations des Livres Saints viennent celles des SS. PP. On les a données courtes, simples, faciles, pour qu'elles ne devinssent pas une étude pour l'orateur; mais on n'a pas omis pour cela les plus frappantes, car le choix en a été fait avec soin. — L'orateur qui voudra les parcourir en trouvera certainement un grand nombre pour appuyer et enrichir son discours.

5° A la sixième page sont rapportés un grand nombre d'exemples puisés à quatre sources : 1° dans l'Écriture ; 2° dans l'Histoire de l'Eglise ; 3° dans la Vie des Saints; 4° dans l'Histoire profane. On n'a rapporté que ceux qui sont revêtus de la plus grande authenticité.—Cette partie de l'ouvrage sera également d'un grand secours pour l'orateur, soit en lui fournissant aussitôt un exemple qui s'applique à son sujet, soit en lui en rappelant d'autres de la même nature et qu'il pourra citer avec fruit.

6° Il y a, d'ordinaire, dans la sixième page une ou deux colonnes de citations diverses. Le titre de ces colonnes en indique la nature. Ce sont des citations d'orateurs sacrés, ou de théologiens, ou de moralistes, ou d'apologistes, ou d'auteurs profanes. Quelquefois, sous le titre de *Mélanges*, ou de *Motifs et Moyens*, ce sont les indications des motifs et des moyens qui rendent l'exposition d'un sujet plus complète ; ce sont, sous le titre d'*Axiomata*, des sentences ou maximes, des symboles, des similitudes ayant trait au sujet.—Ces divers fragments seront certainement appréciés par l'orateur, soit qu'il ait à s'en servir comme témoignages, soit qu'il les emploie comme moyens de développement pour ses propres idées.

7° Enfin la dernière colonne aura aussi son utilité pour l'orateur parce que, si les citations de l'ouvrage ne le satisfont pas, il pourra au moyen de cette table recourir aussitôt aux originaux. Les noms des auteurs et les titres de leurs ouvrages y sont donnés avec l'indication des livres, chapitres, parties, paragraphes, etc. Les traités des SS. PP. y sont marqués avec un soin particulier. La Patrologie de M. l'abbé Migne ayant popularisé leurs œuvres, beaucoup d'orateurs qui ont ces ouvrages sous la main n'auront qu'à les ouvrir pour avoir en entier les endroits qu'on a été forcé d'abréger.

Tel est ce livre quant au plan et à l'utilité.

Il a été soumis à l'examen de l'Ordinaire, Mgr l'Évêque de Gap, à celui de NN. SS. l'Archevêque de Bordeaux, des Évêques de Fréjus, de Digne et de Nimes, et ces Prélats l'ont trouvé digne de leur approbation.

Des Vicaires-généraux, des Prédicateurs célèbres, des Directeurs de Séminaire, des Professeurs d'éloquence sacrée, des Curés auxquels le manuscrit a été communiqué en ont porté le jugement le plus favorable, et ont engagé l'auteur à le livrer à l'impression.

DOMINICALE

DE L'AVENT.

PREMIER PLAN.

Jugement du Pécheur.

(MASSILLON.)

Ier Point.

LE PÉCHEUR MONTRÉ A LUI-MÊME.

IIe Point.

LE PÉCHEUR MONTRÉ A TOUTES LES CRÉATURES.

Ier POINT.—SUBDIVISIONS.

Le pécheur montré à lui-même.

1—Examen d'égalité;
2—Examen universel;
3—Examen des omissions;
4—Examen sur l'abus des grâces;
5—Examen sur les péchés d'autrui;
6—Examen du juste.

IIe POINT. — SUBDIVISIONS.

Le pécheur montré à toutes les créatures.

1—Manifestation publique de la conscience;
2—Séparation.

DEUXIÈME PLAN.

Trois événements terribles.

(DE MAC-CARTHY.)

Ier Point.

RÉSURRECTION DES CORPS.

IIe Point.

MANIFESTATION DES CONSCIENCES.

IIIe Point.

SÉPARATION.

Ier POINT. — SUBDIVISIONS.

Résurrection des corps.

1—État des corps des pécheurs;
2—Double tourment.

IIe POINT.—SUBDIVISIONS.

1—Accusation;
2—Manifestation publique.

IIIe POINT.—SUBDIVISIONS.

Séparation.

1—La droite;
2—La gauche.

TROISIÈME PLAN.

Avant, Pendant, Après.

(M. L'ABBÉ CH. BRETON.)

Ier Point.

PRÉLUDES DU JUGEMENT DERNIER.

IIe Point.

DE CE JUGEMENT EN LUI-MÊME.

IIIe Point.

SUITES DE CE JUGEMENT.

Ier POINT.—SUBDIVISIONS.

Préludes du jugement dernier.

1—Bouleversement de la nature;
2—Résurrection des corps;
3—Descente du souverain juge.

IIe POINT.—SUBDIVISIONS.

De ce jugement en lui-même.

1—Le juge;
2—Les accusateurs;
3—Les spectateurs.

IIIe POINT.

Suites de ce jugement.

DÉVELOPPEMENTS DU PREMIER PLAN.

JUGEMENT DU PÉCHEUR.

TEXTE.

Tunc videbunt.....

Luc. XXI. 27.

Tel doit être le dernier spectacle qui finira les révolutions de ce monde. Tel sera l'avénement du Fils de l'homme le jour de sa révélation, de l'accomplissement de son règne, de l'entière rédemption de son corps mystique. Tel sera le jour de la manifestation des consciences, ce jour de calamité et de désespoir pour les uns : pour les autres de paix, de consolation et d'allégresse ; l'attente des justes, la terreur des méchants, le jour décisif de la destinée de tous les hommes.

Le souvenir de ce jour soutenait le courage des martyrs, des vierges, des anachorètes, aujourd'hui encore il vit dans les âmes pour les porter au repentir. Vous mêmes qui m'entendez n'êtes-vous point saisis quand vous vous représentez l'appareil formidable de ce grand événement? Frayeurs hélas passagères! que ne sont-elles plus durables!

Ier Point.

LE PÉCHEUR MONTRÉ A LUI-MÊME.

Dieu est juste et il rendra à chacun selon ses œuvres, il y aura donc d'autres destinées que celle de la terre, il y aura donc un jugement où l'ordre sera rétabli. Titres dont sera revêtu le souverain juge :

Législateur sévère, irrité; Juge équitable; Sauveur méconnu et mepriséScrutateur des cœurs, Majesté terrible...

Circonstances de l'examen que le pécheur aura à subir de la part de Dieu.

1re SUBDIVISION. — **Examen d'égalité.**

Congregabuntur ante eum omnes gentes.

Matth. XXV. 32.

La différence des siècles, des âges, des pays, des conditions, de la naissance, du tempérament, n'y sera plus comptée pour rien : et comme l'Evangile, sur lequel vous serez jugés, est la loi de tous les temps et de tous les états et n'a que les mêmes règles à proposer au noble et au roturier, au prince et au sujet, aux grands et au peuple..... on n'usera d'aucune distinction dans la manière de procéder à l'examen des coupables. Vaines excuses sur le rang, la naissance, sur les périls de son état, les mœurs de son siècle, sur la faiblesse du tempérament, vous ne serez plus écoutées! Vains jugements de la terre vous serez alors confondus!

2e SUBD.—**Examen universel.**

Il rappellera les divers âges et toutes les circonstances de la vie. Faiblesse de l'enfance, emportement de la jeunesse, ambition de l'âge mûr, endurcissement de la vieillesse.— Événements de la vie, tout sera rappelé et vu dans son ensemble. — L'histoire de notre cœur, de notre esprit, de notre imagination nous sera présentée ; l'histoire extérieure de nos mœurs, et, ce qui sera pire, l'histoire secrète de notre vie connue jusque-là de nous seuls. Nous verrons sortir, dit S. Bernard, comme d'une embuscade des crimes sans nombre : *Prodient ex improviso et quasi ex insidiis.*

3e SUBD.—**Examen des omissions.**

On nous rappellera les omissions infinies dont notre vie était pleine. Ignorances coupables, occasions de bien négligées, talents pervertis, bon exemple refusé, crimes non détournés, jours inutiles...

4e SUBD.—**Examen sur l'abus des grâces.**

Inspirations saintes repoussées et vérités négligées, mauvais usage des afflictions : J.-C. demandera le prix de son sang, de sa religion, de ses sacrements.

5e SUBD.—**Examen sur les péchés d'autrui.**

Que direz-vous lorsque le juge entrera en compte avec vous sur les péchés étrangers dont vous avez été l'occasion? Quel abîme! Que d'âmes aurez-vous perdues, par vos discours, vos conseils, vos exemples, vos sollicitations, vos immodesties, vos impiétés, vos scandales? — Étiez-vous homme public? Alors que de crimes surajoutés à ceux-ci énumérés?

6e SUBD.—**Examen du juste.**

« Je porterai la lumière de mes jugements jusque dans Jérusalem, » a dit le Seigneur (Soph. I. 12). Dieu examinera le motif de votre conversion, celui de vos libéralités ; la manière dont vous receviez les sacrements : votre prétendu éloignement du monde, votre zèle apparent qui vous faisait gémir sur les scandales : l'usage de vos talents. Que d'œuvres sur lesquelles vous aviez compté et que vous trouverez mortes! Conclusion. Si ceux qui n'auront que des œuvres louables à présenter seront en danger d'être rejetés, vous dont la vie est toute mondaine que pourrez-vous attendre?

IIe Point.

LE PÉCHEUR MONTRÉ AUX CRÉATURES.

1re SUBD.—**Manifestation publique de la conscience.**

I. MULTITUDE DE TÉMOINS. L'âme criminelle sera devant J.-C.; elle sera en vue des anges et des hommes. Les justes, les pécheurs, ses proches, ses sujets, ses maîtres, ses amis, ses ennemis, tous auront les yeux attachés sur elle, et tous suivront la discussion terrible que le souverain juge lui fera subir. Quelle honte! *Trois ressources sur la terre pour le criminel :*

1° Quelques témoins seulement ont vu sa mauvaise action, il a pu les fuir, quitter le royaume ou la contrée.— Au jugement général l'univers le verra et aucun moyen pour lui de fuir.

2° Sur la terre, lors même que notre faute est publique, il nous reste des amis qui nous gardent leur estime.

Mais ces amis, au jugement de Dieu, font notre honte : s'ils sont pécheurs ils nous reprochent nos plaisirs communs, s'ils sont justes, ils nous reprochent d'avoir séduit leur bonne foi.

3° Si le coupable sur la terre ne trouve pas encore quelques amis, du moins il trouve beaucoup d'indifférents. — En ce terrible jour, point de spectateur indifférent pour nous. Les justes entreront dans le zèle et les intérêts de la justice, les pécheurs nous haïront comme ils se haïssent eux-mêmes.

II. NUDITÉ DÉVOILÉE. *Et videbunt omnem turpitudinem tuam* (Ezech. XVI. 37). Soins qu'on prend sur la terre pour se déguiser aux hommes : alors tout sera inutile. Tout sera démasqué. *Congregabo super te omnes amatores tuos* (Ezech. ibid.).

III. QUALITÉS PERSONNELLES. C'est ici le troisième caractère de honte. Vous passiez pour un ami sincère, généreux, on verra que vous étiez lâche, perfide, intéressé. Vous étiez donné pour une âme forte ; vous allez exposer les bassesses les plus humiliantes. On vous regardait comme un homme intègre, vous paraissiez orné de sainteté et de justice, mensonge et hypocrisie tout cela, vous allez en ce jour de révélation détromper tout l'univers.

—Après vous avoir montré la confusion du méchant, que ne puis-je vous exposer ici la gloire et la consolation du véritable juste! Jusque-là il cachait tout dans son cœur, voici le moment où cette beauté cachée sera révélée à tous..... Vertus éclatantes, innocence, foi, charité, grandeur, sainteté consommée...

2e SUBD.—**Séparation.**

Deux désordres dans le monde résultant du mélange des bons et des méchants : 1° à la faveur de ce mélange le vice se cache et la vertu reste ignorée ; 2° Le pécheur est souvent élevé en honneur, d'où inégalité entr'eux de conditions et injuste échange de destinées. Le jugement rétablira l'ordre. Nous l'avons vu, le vice sera manifesté. Nous l'allons voir, les destinées vont devenir conformes aux œuvres. Différents caractères de la séparation des méchants.

I. SÉPARATION TOUTE NOUVELLE. Cette séparation n'aura rien qui ressemble à celles qu'établissent ici-bas la fortune, le rang et la science. On ne séparera pas le prince du sujet, le noble du roturier, le pauvre du puissant ; mais la paille du bon grain, les vases d'honneur des vases de honte, les boucs des brebis.....

On verra le fils de Dieu choisir ses élus parmi toutes les nations...

II. SÉPARATION CRUELLE. On séparera le père de l'enfant, l'ami de son ami, le frère de son frère ; l'un sera pris et l'autre sera laissé ; ici bas la séparation par la mort n'est pas éternelle, elle le sera après le jugement.

III. SÉPARATION IGNOMINIEUSE. On est sensible ici-bas à une préférence dans une occasion d'éclat : mais voyez les terribles préférences dans ce jour solennel : un Lazare choisi, un mauvais riche, un Aman laissé, un sauvage converti préféré à un chrétien indolent, un laïque pieux préféré à un religieux indifférent, un ignorant passera à la droite, un savant à la gauche..... Dieu le souverain juge se lèvera avec une majesté terrible et prononcera l'arrêt éternel : *Venite. — Discedite.* (Matth. XXV. 41). Les justes alors, s'élevant dans les airs avec le Fils de l'homme, commenceront à chanter le cantique céleste : Vous êtes riche en miséricorde, Seigneur, et vous avez couronné vos dons en récompensant nos mérites. Les impies au contraire maudiront l'auteur de leur être et le jour fatal de leur naissance ; ou plutôt ils entreront en fureur contre eux-mêmes, comme les auteurs de leur malheur et de leur perte. Les abîmes s'ouvriront, les cieux s'abaisseront ; les réprouvés, dit l'Evangile, iront dans le supplice éternel et les justes dans la vie éternelle : *Ibunt hi in supplicium æternum, justi autem in vitam æternam* (Matth. XXV. 46). Voilà un partage qui ne changera plus.

DÉVELOPPEMENTS DU DEUXIÈME PLAN.

TROIS ÉVÉNEMENTS TERRIBLES.

TEXTE.

Tunc videbunt...

Luc. XXI. 27.

Vous avouerai-je, M. F., sans précaution et sans détour, le dessein qui me fait monter aujourd'hui dans cette chaire? Vous dirai-je que, pénétré d'effroi à la pensée des jugements que Dieu exercera au dernier jour, je viens essayer de faire passer toute ma terreur dans vos âmes, et les arracher s'il se peut, à leur funeste sommeil avant qu'il se change pour elles en un sommeil de mort éternelle.

Dans le zèle qui m'anime je laisserai tous les timides ménagements qu'une délicatesse mondaine pourrait se croire en droit d'exiger.

Armez-vous donc de courage, pour contempler avec moi cette dernière et formidable scène, dont le souvenir peuplait autrefois le désert d'anachorètes. — Le jugement particulier est tout pour chacun de nous, me direz-vous? — Je vais répondre à cette question tout le long de ce discours en vous montrant tout ce que le jugement général ajoutera de rigueur au premier. Parmi les événements terribles qui marqueront ce grand jour des justices, je distingue trois circonstances principales : 1° *la Résurrection des corps* ; 2° *la Manifestation des consciences* ; 3° *la Séparation éternelle.*

Ier Point.

RÉSURRECTION DES CORPS.

Cette résurrection sera pour le pécheur un redoublement de justice.

1re SUBDIVISION.—**État des corps des pécheurs.**

Que lisons-nous dans les Ecritures? Qu'au dernier jour chacun recueillera ce qu'il aura semé durant sa vie. *Quæ enim seminaverit homo, hæc et metet* (Galat. VI. 8). Que celui qui aura vécu dans la corruption du péché ne sera jamais affranchi de la corruption de la mort : *Neque corruptio, incorruptelam possidebit* (1 Cor. XV. 50). Que tous à la vérité sortiront du tombeau, mais que tous ne seront pas délivrés de ses horreurs : *Omnes quidem resurgemus, sed non omnes immutabimur* (Ibid. 51). Que les justes ressusciteront à une nouvelle et éternelle vie : mais que la résurrection des méchants sera une seconde mort : *Hæc est mors secunda* (Apoc. XX. 14). Que leurs corps, par une effroyable association de tout ce que la mort et la vie ont d'affreux, seront la pâture vivante et l'immortelle proie de la pourriture et des vers : *Putredo et vermes hæreditabunt illum* (Eccl. XIX. 3). *Vindicta carnis impii, ignis et vermis* (Id. VII. 19).

C'est donc à l'état de cadavre, c'est-à-dire horrible, hideux, défiguré que se présentera à l'âme criminelle, son corps, lors de la résurrection générale. O désolant mécompte! O inexprimable douleur! Est-ce là la moitié de moi-même? s'écriera-t-elle en frémissant. C'est ton corps lui-même, répondra une voix terrible. Reconnais-le et renoue avec lui ton ancienne alliance.

2e SUBD.—**Double tourment.**

L'âme seule souffrait jusque-là, maintenant les douleurs seront communiquées à ce corps qui vient d'être animé une seconde fois.

Les flammes dont l'âme est dévorée se communiquent à lui aussitôt, elles l'enveloppent et le pénètrent. L'âme souffre des douleurs multipliées dans chacune des parties de ce corps embrasé. Quel horrible spectable! *Et erit : omnis qui viderit te, resiliet à te* (Nahum, III. 7).—Cessez d'idolâtrer vos corps, mondains et mondaines qui m'écoutez.

IIe Point.

MANIFESTATION DES CONSCIENCES.

1re SUBD.—**Accusation.**

Arguam te, et statuam contra faciem tuam (Ps. XLIX. 21). *Ostendam nuditatem tuam et... ignominiam tuam* (Nahum, III. 5).

1° RECHERCHE INTÉRIEURE. Pensées mauvaises, imaginations infames, désirs exécrables, honteux regards, discours criminels, actions de ténèbres : Envies, jalousies, haines, vengeances, trahisons, noires intrigues, mensonges, atroces calomnies, vœux et complots homicides, passions secrètes, péchés ignorés, oubliés, dissimulés à soi-même, tout sera recherché et découvert.

2° PÉCHEURS DE DIVERSES SORTES. Celui qui jouissait d'une renommée d'emprunt, qui semblait si délicat sur l'honneur et la droiture, était un fourbe. Ce magistrat, qu'on croyait incorruptible, vendait en secret la justice... Cette épouse qui passait pour un modèle de tendresse et de fidélité conjugale... était adultère... Cette jeune personne dont on vantait la modestie et la piété, abusait des sacrements...

Ainsi seront démasqués et confondus tous les hypocrites. Que deviendrez-vous donc à ce tribunal si redoutable?...

2e SUBD.—**Manifestation publique.**

Voyez maintenant le pécheur flétri, dégradé, chargé de tant d'horribles souillures et obligé de se produire en cet état, non à la clarté de ce soleil matériel, mais aux rayons éclatants du soleil éternel de justice, dans cette lumière de Dieu qui n'est autre chose que le rejaillissement de sa sainteté. C'est dans ce jour éblouissant que ce malheureux, couvert de l'opprobre comme d'un vêtement, *operiantur sicut diploide confusione sua* (Ps. CVIII. 29), devra affronter les regards de l'assemblée la plus auguste et la plus nombreuse qui fût jamais; qu'il devra traverser tous les rangs des esprits célestes et des élus triomphants; qu'il devra soutenir le contraste de sa dégradation et de sa honte avec leur gloire et leur splendeur; qu'en expiation de ses railleries et de ses divisions sacriléges, il devra essuyer à son tour leurs justes dédains et ce terrible sifflement dont il est parlé dans les Ecritures : *Sibilaverunt super te* (Ezech. XXVII. 36). Voilà donc et cette ironie amère et accablante : voilà donc celui qui *s'élevait contre Dieu, qui sonnait de la trompette et déclarait la guerre au Tout-Puissant*, qui nous trouvait si *insensés* de le servir et de croire à sa parole (Sap. V. 4). Aux reproches des justes succéderont les plaintes, les cris, les accusations des complices et des victimes de ses désordres. Je les vois fondre sur lui de toutes parts, comme des furies vengeresses, redemandant, avec l'accent de la rage et du désespoir, leur âme et leur éternité qu'il leur a fait perdre.....

—C'est toi, vil séducteur, qui m'as ravi l'honneur et la vertu. —C'est toi, femme sans pudeur, qui m'as perdu. — C'est toi, père dénaturé, c'est toi, mère barbare, qui m'as donné de mauvais exemples.....

Mais de toutes les voix qui s'élèveront contre le pécheur, la plus forte et la plus terrible est celle qui sortira de sa conscience : Témoin irrécusable, impitoyable accusatrice, elle l'accusera hautement, le contraindra à se condamner et à se maudire, à invoquer la mort et le néant.

C'est alors que se condamnant et se maudissant lui-même, ne voyant point dans l'univers de monstre plus odieux que lui, ne sachant où cacher sa honte, le pécheur conjurera les montagnes et les collines de tomber sur lui et d'ensevelir tant d'opprobres sous leurs ruines. Mais en vain, il faudra qu'il vive, pour toujours se voir et toujours s'abhorrer, pour porter éternellement le poids intolérable d'une confusion et d'une ignominie sans bornes : *Evigilabunt... in opprobrium ut videant semper* (Dan. XII. 2).

IIIe Point.

SÉPARATION.

Voici la consommation de la honte et du désespoir du pécheur.

Le fils de Dieu s'avance, le signe sacré de la rédemption brille d'un doux éclat au haut des airs : mais pour le pécheur ce signe de salut est un signe de réprobation. Il frémit à sa vue. La voilà, dit-il, cette croix que j'ai outragée..... Le Fils de l'homme paraît beau, éclatant, immortel, il est juge suprême des vivants et des morts, il s'assied sur son tribunal.

1re SUBD.—**La droite.**

Les élus glorifiés, voyant pour la première fois des yeux de leur corps, l'humanité adorable du Verbe fait chair, contemplant cette ravissante et ineffable beauté... tressaillent et s'élancent au milieu des airs, volent dans les bras de leur Sauveur et, enivrés des célestes désirs, ils prennent place à sa droite.

Là, le pécheur entend proclamer leurs vertus et célébrer la victoire de tous ceux qu'il a méprisés, calomniés et persécutés sur la terre. Il entend le roi de gloire qui les nomme les bénis de son Père, les invite à partager son héritage et à posséder son royaume.

Une noire envie le dévore et accroît son supplice de tout leur bonheur. Son désespoir augmente, en voyant que ce qu'il perd il le perd par sa faute, car il aurait pu suivre leur exemple et se sauver comme eux.

3e SUBD.—**La gauche.**

Le pécheur est poussé avec tout le vil troupeau de Satan vers la gauche, ils entendent alors la voix formidable d'un Dieu courroucé qui leur crie : *Discedite a me maledicti* (Matth. XXV. 41). Je romps à jamais tous les liens qui unissaient le Créateur à des créatures rebelles, le père à des enfants dénaturés, le Dieu trois fois saint à des pécheurs incorrigibles. Retirez-vous de moi! de moi qui vous donnai l'être et la vie... Malheureux, vous avez aimé la malédiction, vous l'avez choisie pour votre partage. Malédiction! Malheur! *Maledicti!*

DÉVELOPPEMENTS DU TROISIÈME PLAN.

AVANT, PENDANT, APRÈS.

TEXTE.

Tunc videbunt filium hominis venientem in nube, cum potestate magna et majestate.

Luc. XXI. 27.

L'Église, M. F., célèbre deux avènements du Sauveur bien différents l'un de l'autre : le premier, qui est un avènement de douceur, de charité et de grâce; le second, qui est un avènement de terreur, de majesté et de gloire. Et par une mystérieuse conduite, c'est ce dernier avènement qu'elle propose d'abord à notre méditation. C'est que, dit Bossuet, la crainte doit précéder l'amour; il faut que l'homme apprenne à trembler sous la main de Dieu et à redouter ses jugements, avant que d'être porté à la confiance, sinon cette confiance pourrait dégénérer en témérité et en audacieuse présomption. Et voilà pourquoi la Sainte Église, qui est occupée durant ce temps de l'Avent à préparer les voies au divin Libérateur, fait marcher l'Esprit de terreur devant sa face.

Suivons, chrétiens, les intentions de notre Mère. Regardons aujourd'hui J.-C. comme juge, avant qu'il ne nous apparaisse comme Sauveur. Voyons-le descendre sur les nuées du ciel, entouré de gloire et de majesté, avant de contempler cette douceur, ces condescendances, ces tendresses infinies, pour le genre humain, qui se manifesteront bientôt dans sa sainte naissance.

Pour mettre quelque ordre dans ce sujet de grave et profonde réflexion, examinons successivement : 1° *ce qui doit précéder;* 2° *ce qui doit accompagner;* 3° *ce qui doit suivre le Jugement dernier.*

Ier Point.

PRÉLUDES DU JUGEMENT DERNIER.

1re SUBDIVISION.—**Bouleversement de la nature.**

Les mystères de Dieu sont consommés, ses promesses sont accomplies, la miséricorde a eu son terme. L'ordre des siècles est révolu. La dernière heure de ce monde a sonné. Le puits de l'abîme s'est ouvert; les sept anges ont versé les sept coupes pleines de la colère, la mort a parcouru les royaumes sur son cheval pâle : *Et ecce equus pallidus; et qui sedebat super eum, nomen illi Mors* (Apoc. VI. 8). Alors il s'opère dans la nature un bouleversement universel. Le soleil ne jette plus que des clartés sinistres et sanglantes; les astres pendent à demi détachés de la voûte des cieux; la terre est ébranlée jusque dans ses fondements; la mer en fureur sort cette fois des bornes que le doigt de Dieu lui a tracées. Tous les éléments sont confondus. Partout l'horreur, le chaos, les ténèbres; la nature muette, consternée, semble assister avec stupeur et désolation à sa propre agonie.

2e SUBD.—**Résurrection des corps.**

Soudain la trompette de l'ange du jugement a retenti aux quatre coins du monde. Une voix est sortie du trône et de la propre bouche du Fils de Dieu, qui ordonne aux morts de se réveiller : *Surgite mortui!* A cette parole souveraine, au son de cette voix redoutable qui se fait entendre, en un moment, de l'Orient à l'Occident et du Septentrion au Midi, les os desséchés, la cendre et la poussière froide s'émeuvent dans les tombeaux, la mer, la terre, les abîmes se préparent à rendre leurs victimes. Celui qui d'un mot a fait jaillir l'univers du néant, peut aussi d'un mot arracher l'homme aux horreurs de la tombe. Que les générations se lèvent donc de leurs lits de pierre où elles ont dormi tant de siècles, qu'elles se présentent aux solennelles assises de l'humanité!

3e SUBD.—**Descente du Souverain Juge.**

Déjà s'avance dans les airs la sombre nuée qui doit servir de tribunal au souverain juge. J.-C. paraît, les milices célestes se montrent autour du roi éternel des siècles. L'univers salue son auteur par un long frémissement de respect et d'amour. Le Fils de Dieu, revêtu de cette nature humaine qu'il a prise au sein virginal de Marie, tient dans ses mains la croix, symbole de miséricorde et de justice.....

Quelle doit être l'exécution de ce jugement si l'appareil en est si terrible, s'écrie ici S. Bernard, et que sera-ce quand Dieu punira, s'il est si redoutable quand il ne fait que se montrer?

Voilà les préparatifs du jugement; parlons maintenant de ce jugement en lui-même.

IIe Point.

DE CE JUGEMENT EN LUI-MÊME.

Trois choses doivent nous rendre ce jugement redoutable : 1° *le juge;* 2° *les accusateurs;* 3° *les spectateurs.*

1re SUBD.—**Le juge.**

C'est d'abord la sévérité du juge. Juge *intègre,* nul moyen de le fléchir, ni par nos larmes, ni par nos promesses. Ayant devant lui le livre de la loi, il nous montre, en regard de chacune de ses prescriptions, nos infractions et nos crimes. Jamais la balance des justices ne fut tenue avec plus de sévère exactitude.

Juge *éclairé,* il a tout vu et tout entendu. Toutes nos fautes ont été écrites au grand livre des vengeances, et leur multitude nous épouvantera nous-mêmes : Tant de pensées coupables, tant de représentations déshonnêtes, tant de désirs secrets, tant de regards criminels, tant de lâches et honteuses condescendances, tant de fautes graves que nous n'osions nous avouer à nous-mêmes, tout sera dévoilé à ses yeux! Quel lugubre cortége! quelle chaîne d'infamies et de crimes sur lesquels nous voulions vainement nous étourdir! Nous nous étions endormis dans nos péchés à l'abri de nos folles excuses. Nous disions, pour pallier nos fautes, que c'était l'effet de la fragilité.... infortunés! Nous ne pensions pas que ce n'était pas au monde mais à Dieu à nous juger. Ah! c'est alors que nous comprendrons toute l'énormité de nos fautes! C'est en ce jour que nous serons confondus. Les pécheurs, dit le prophète, boiront alors le breuvage de la honte éternelle, ils avaleront la coupe large et profonde de la dérision.

2e SUBD.—**Les accusateurs.**

Ce qui rendra en second lieu ce jugement redoutable, c'est le nombre et l'acharnement des accusateurs.

Voici d'abord les légions de démons que l'enfer avait envoyés à la conquête de la terre. Ils élèvent la voix et déroulent avec plaisir tous les crimes qu'ils ont fait commettre aux hommes. Vient ensuite le monde qui les a attirés dans ses fêtes et ses plaisirs, au milieu de ses joies bruyantes et de ses dissipations folles et coupables.... Il comptera toutes ses victimes; il réclamera toutes les âmes qu'il aura gagnées.

Mais c'est surtout en lui-même que le pécheur trouvera son accusateur; accusateur terrible, acharné, impitoyable qui n'est autre que sa conscience qu'il avait méconnue, étouffée, et qui reprendra alors tous ses droits. Elle lui dira le bonheur qu'il a perdu par sa faute et la juste rigueur des châtiments qu'il a voulu encourir. Vains regrets! inutiles remords! Les temps sont accomplis, il n'y a plus pour eux de jour de miséricorde et de pardon! *Tempus non erit amplius.*

3e SUBD.—**Les spectateurs.**

Enfin ce qui contribuera à augmenter encore l'horreur de ce dernier jour, c'est la multitude des spectateurs. Le jugement universel aura lieu en présence de l'humanité entière. Tous les hommes qui ont existé depuis Adam jusqu'à nous, tous ceux qui existeront jusqu'à la fin des temps, voilà ce qui composera cette nombreuse assemblée, voilà ce qui deviendra pour les pécheurs une source de honte et d'insupportable confusion. Les fautes commises dans le secret, ces grandes infamies que l'on avait cru couvrir des ombres d'un éternel mystère, ensevelir dans une obscurité impénétrable, apparaîtront à tous les regards, elles seront écrites en caractères de flammes sur le front du coupable. Alors elle sera marquée publiquement du stigmate de l'opprobre cette femme qui, sous l'apparence d'une vie régulière déshonorait par ses excès la sainteté du lien conjugal. Alors on verra à nu toute la corruption de cet homme dont l'inconduite abreuvait d'humiliations, de chagrins et de dégoûts, une épouse vertueuse digne d'un meilleur sort. Alors la jeune fille qui entretenait dans son cœur une flamme coupable et qui brûlait aux pieds de la créature un encens idolâtre, apprendra, en présence du genre humain tout entier, que Dieu seul méritait d'être adoré. Seigneur! quelle matière à vos justices! Ah! par votre sang répandu, par le bois de votre croix, par votre amour pour nous, Seigneur Jésus, mon Dieu et mon Père, ne nous perdez pas en ce jour de vengeance et d'opprobre!

IIIe Point.

SUITES DU JUGEMENT.

Je n'ajoute plus qu'un mot sur ce qui doit suivre le jugement. Le procès est instruit, la cause est terminée, le juge va prononcer la sentence. Il se fait un silence terrible et solennel.—Aux bons les joies de l'éternité! ils ont été malheureux, ils vont nager dans un torrent de délices; ils ont été pauvres, ils vont puiser à la source de toutes les richesses; ils ont été méprisés, ils vont occuper la droite de Dieu et siéger sur des trônes d'honneur; ils ont mené sur la terre une vie semée de larmes, dévorée d'angoisses; leurs pleurs se sont changés en des perles précieuses que Dieu lui-même n'a pas dédaigné de recueillir de ses mains, et ils vont entrer dans la joie de leur Seigneur.

—Aux méchants, une éternité de supplices et de tourments! Ils se sont moqués de Dieu, Dieu se moque à son tour; ils ont insulté la religion, ils continueront leurs blasphèmes dans la société des démons; ils ont été cruels, impudiques, voleurs, ils auront toute l'éternité pour comprendre le prix de la charité, de l'honneur, de la vertu! Ainsi, en deux mots, le ciel ou l'enfer, le ciel pour toujours ou l'enfer pour toujours, il n'y a pas d'alternative, voilà le dénouement de toutes choses. M. F., c'est à vous de choisir.

Grand Dieu! la redoutable pensée de vos jugements faisait autrefois trembler les pécheurs, peuplait les déserts de solitaires, et faisait éclore, comme par enchantement, des milliers de martyrs, mais quelle impression fait elle sur les âmes en un siècle aussi insensible que le nôtre! Brisez, o mon Dieu, la glace de nos cœurs; redonnez-nous la foi naïve et sincère des premiers âges et laissez-nous tous nous disposer par la pénitence à soutenir le poids de vos vengeances. Ainsi soit-il!

ANC. ET NOUV. TESTAMENT.

ANCIEN TESTAMENT.

Reddam ultionem hostibus meis, et his qui oderunt me retribuam (Deut. xxxii. 41),

Quid faciam cum surrexerit ad judicandum Deus ? et cum quæsierit, quid respondebo illi? (Job. xxxi. 14).

Non intres in judicium cum servo tuo ; quia non justificabitur in conspectu tuo omnis vivens (Ps. cxlii. 2).

Vidi sub sole in loco judicii impietatem, et in loco justitiæ iniquitatem. Et dixi in corde meo : justum et impium judicabit Dominus (Eccle. iii. 17).

Exaltabitur autem Dominus solus in die illa (Isai. ii. 11).

Introibunt in speluncas petrarum, et in voragines terræ, a facie formidinis Domini... Cum surrexerit percutere terram (Id. ibid. 19).

Ululate quia prope est dies Domini : quasi vastitas a Domino veniet. Propter hoc, omnes manus dissolventur, et omne cor hominis contabescet, et conteretur (Id. ibid. xiii. 6, 7).

Judicium sedit, et libri aperti sunt (Daniel, vii. 10)

Congregabo omnes gentes, et deducam eas in vallem Josaphat : et disceptabo cum eis sibi super populo meo, et hæreditate mea Israël (Joël, iii. 2).

Juxta est dies Domini magnus, juxta est et velox nimis : vox diei Domini amara, tribulabitur ibi fortis. Dies iræ, dies illa, dies tribulationis, et angustiæ, dies calamitatis et miseriæ, dies tenebrarum et caliginis, dies nebulæ et turbinis, dies tubæ et clangoris (Soph. i. 14, 15, 16).

Revelabo pudenda tua in facie tua, et ostendam gentibus nuditatem tuam (Nahum, iii. 5).

NOUVEAU TESTAMENT.

ÉVANGILES.

In consummatione sæculi, exibunt Angeli, et separabunt malos de medio justorum (Id. xiii. 49).

Statim post tribulationem dierum illorum, sol obscurabitur, et luna non dabit lumen suum, et stellæ cadent de cœlo, et virtutes cœlorum commovebuntur (Id. xxiv. 29).

Tunc dicet Rex his qui a dextris ejus erunt : venite benedicti Patris mei, possidete paratum vobis regnum a constitutione mundi (Id. xxv. 34).

Tunc dicet et his qui a sinistris erunt : Discedite a me maledicti in ignem æternum qui paratus est diabolo et angelis ejus (Id. ibid. 41).

Tunc incipient dicere montibus : cadite super nos, et collibus : operite nos (Luc. xxiii. 30).

ÉPITRES.

Dominus illuminabit abscondita tenebrarum, et manifestabit consilia cordium (1 Cor. iv. 5).

Omnes enim nos manifestari oportet ante Tribunal Christi, ut referat unusquisque propria corporis, prout gessit, sive bonum sive malum (2 Cor. v. 10).

Non est ulla creatura invisibilis in conspectu ejus : omnia autem nuda et aperta sunt oculis ejus (Hebr. iv. 13).

Si justus vix salvabitur, impius et peccator ubi parebunt ? (1 Petr. iv. 18).

SS. PÈRES.

Exurge, Veritas, et quasi de patientia erumpe (Tertull. *De Vel. Virg. C.* 3).

Non alia venturus est forma (Christus) utique agnosci habet a quibus læsus est (Id. *L. de Adv. Jud.* 6, 14).

Quem ultorem timetis, facite vobis debitorem (S. Ambr.).

Etiam qui sancti sunt præsentiam Dei absque formidine non videbunt (S. Hieron. *Contr. Origen.*).

Paulus ait : *Dominus prope est, nihil solliciti sitis ;* sed nobis contrarium est fortassis dicendum : Dominus prope est, solliciti sitis (S. Chrysost. *Hom.* 33 *in Joan.*).

Ille est cui omne clausum panditur, cui omne occultum revelatur, cui omnia obscura clarescunt, cui silentium ipsum confitetur, et mens sine voce loquitur (Id. ibid.).

Dies judicii nondum est, sed quia prædictus est, implebitur ; an fieri potest, ut qui in tantis verax apparuit, in die judicii mendax sit? Promissorum suorum nobis chirographum Christus fecit (S. August. *Serm.* 33 *de Verb. Dom.*).

Quid ad te quando veniet? Sic vive, quasi venturus sit, et non timebis cum venerit (Id. *Serm.* 14 *de Ascens.*).

Ille judex nec gratia prævenitur, nec misericordia jam flectitur, nec pecunia corrumpitur, nec satisfactione mitigatur (Id. L. 3 *de Symb. C.* 8).

Ipse erit judex causæ tuæ, qui modo est testis vitæ tuæ (Id. *L.* 10 *de Chor. C.* 2).

Ego sum, dicit, et impios disjicit, quid judicaturus faciet qui judicandus et hoc potuit? Quid regnaturus poterit, qui moriturus hoc potuit? (Id. *Tract.* 112 *in Joan.*).

Tunc terribile erit judicium, ut etiam ab Angelis timeatur (Id. *Serm.* 130 *de Temp.*).

In potestate nostra posuit Deus, qualiter in die judicii judicemur (Id. *Serm.* 47 *de Sanctis*).

Ecce hominem quem crucifixistis : ecce Deum et hominem in quem credere noluistis ; videtis vulnera quæ inflixistis, agnoscitis latus quod pupugistis, quoniam propter vos, et per vos apertum est, nec tamen intrare voluistis (Id. *de Symb. L.* 2. *C.* 8).

Quando Deus judex erit, alius testis quam conscientia tua non erit, inter judicem justum et conscientiam tuam, noli timere nisi causam tuam (Id. *in Ps.* 37).

Tunc plagent omnes tribus terræ videntes accusatorem suum, id est ipsam crucem, et in ipso arguente, cognoscent peccatum suum, sero et frustra revelantem cæcitatem suam (Id. *Serm.* 130 *de Temp.*).

Hunc tanti pavoris judicem ante oculos ponite, hunc venturum timete : ut hunc, cum venerit, non timidi sed securi timeatis : timendus est ne timeatur? (S. Gregor. *Hom.* 26 *in Joan.*).

Tunc judex exterius cernitur, sed accusator interius teloratur. Tunc omnis ante oculos culpa reducitur, ut mens super gehennæ incendia suo gravius igne crucietur (Id. *in Expos. C.* 6 *Job.*).

Quanta confusio tunc erit, quando et foris æternus judex cernitur et intus ante oculos culpa versatur (Id. L. 24 *Moral.*).

In districto illo examine, omnis argutio et correptio sine ira est : quia venia post correptionem non est (Id. *Homil.* 10 *in Ezech.*).

Non falli poterit, quia sapiens ; nec vitari poterit, quia fortis robore. Nunc ut sapiens omnia prospicit ; tunc ut fortis omnia punit (Id. L. 9 *Moral. C.* 2).

SS. PÈRES.

Si minima signa irati Dei vix ferimus, horrendum atque terribilem Majstatis ejus adventum, qua virtute tolerabimus? (Id. *L.* 17 *Moral. C.* 19).

Vox tubæ terribilis, cui obediunt omnia elementa, quæ petras scindit, inferos aperit, portas æreas frangit, vincula mortuorum disrumpit (Id. *in* 1 *Cor.*).

In judicio, hinc erunt accusantia peccata, inde terrens justitia, subtus patens horridum chaos inferni, desuper iratus judex, intus urens conscientia, foris armatus mundus (S. Anselm. *Homil. de Misericord.*).

Sicut Benignitas apparuit ultra omnem spem, similem expectare possumus judicii districtionem? (S. Bernard. *Serm.* 2 *de Epiph.*).

Nullus de tanta numerositate spectantium molestior oculus suo cujusque, non est aspectus sive in cœlo, sive in terra, quem tenebrosa conscientia suffugere magis velit, minus possit (Id. *L.* 1 *de Consid.*).

Tot judicibus et populis adstabis quot præcesserunt te in opere bono... Tot arguentibus confunderis, quot tibi præbuerunt bene vivendi exemplum (Id. ibid.).

Ce sera une des confusions des damnés, de voir qu'ils seront condamnés par leur propre raison par laquelle ils ont prétendu condamner la religion chrétienne (Pascal. *Pens.* xxviii. 8).

Que deviendront ces hommes délicats, qui ne peuvent supporter qu'on connaisse leurs défauts, qui s'inquiètent, qui s'embarrassent, qui se déconcertent quand on leur découvre leur faible? Alors, dit le prophète Isaïe, « les bras leur tomberont de faiblesse. » *Omnes manus dissolventur :* « Leur cœur angoissé défaudra. » *Omne cor hominis contabescet :* « Un chacun sera confus devant son prochain : les pécheurs même se feront honte mutuellement, leurs visages seront enflammés. » *Facies combustæ vultus eorum* (Isaï. xiii 7, 8).

O ténèbres courtes ! ô intrigues mal tissues ! ô regard de Dieu trop perçant et trop justement méprisé ! ô vices mal cachés ! ô honte mal évitée ! (Bossuet. *Serm. sur le Jug. dern.*).

MOTIVA ET MEDIA.

Voyez, pour ces titres, le sujet JUGEMENT PARTICULIER, 2e partie, p. 55 et 56.

ASCETICA.

1° DIES DOMINI MAGNUS (Soph. i. 14). Quia fient in eo maxima mirabilia ; conflagratio mundi, tubarum sonitus, mortuorum resurrectio, angelorum cum Christo descensus, Christi cum omnibus sanctis adventus, judicium omnium, supplicium damnatorum, gloria beatorum (Paulus de Palat. *in Joël*).

2° REDDE RATIONEM VILLICATIONIS TUÆ (Luc. xvi. 2). De quatuor villis agetur : 1° de mundo cum rebus creatis ; 2° de corpore cum suis sensibus ; 3° de anima cum donis suis et gratiis ; 4° de Cruce cum SS. Sacramentis (Matth. Faber, *Conc.* 6 *in Dom.* 24 *post. Pentec.*).

3° ESTOTE PARATI (Luc. xii. 30). Hoc fit triplici modo : 1° de judicio semper cogitare ; 2° esse in gratia ; 3° obsequiis et operibus judicem sibi conciliare (Abulens. *in Matth.*).

DOCTRINE.

I. Vérité du jugement dernier.

C'est un des points fondamentaux de la religion chrétienne; qu'à la fin des temps, tous les hommes morts depuis le commencement du monde ressusciteront dans leur propre chair et que J.-C. descendra des cieux visiblement pour les juger et rendre à chacun selon ses œuvres. Cette vérité est consignée dans le symbole des apôtres et dans celui de Nicée.

La croyance commune de l'Eglise est qu'immédiatement après la mort de tout homme, son âme paraît devant Dieu pour être jugée aussitôt et traitée en conséquence de ses bonnes ou de ses mauvaises actions; c'est ce qu'on appelle le *jugement particulier*.

Mais outre cette sentence individuelle, il y aura, après la résurrection générale, un jugement solennel, porté en présence du ciel et de la terre, qui ne sera ainsi que la sanction et la confirmation publique du jugement particulier; c'est pourquoi on l'appelle : *jugement dernier, général* ou *universel*.

II. Nature de ce jugement.

Ce jugement sera prononcé par J.-C., vrai Dieu et vrai homme, qui paraîtra lui-même avec la chair qu'il a revêtue sur la terre; c'est à lui qu'il appartient de le prononcer : 1° parce que en qualité de Fils de Dieu, il a reçu en apanage toutes les nations de la terre et qu'il est devenu le maître et le propriétaire de tous les habitants de l'univers; 2° parce qu'en qualité de Rédempteur, il a le droit de demander à tous les hommes un compte rigoureux et exact du profit qu'ils ont retiré de ce qu'il a fait pour leur salut et de la négligence qu'ils auront apportée à correspondre à sa bonne volonté pour eux.

C'est alors que les secrets des cœurs seront dévoilés, que les opérations de la Providence trouveront leur raison et leur justification, que les œuvres merveilleuses de Dieu seront manifestées au grand jour, que la justice la plus équitable sera rendue, sans contestation et sans appel.

III. De l'effrayante pensée du jugement dernier.

Cette vérité est terrible, sans doute, et doit être souvent répétée, surtout aux pécheurs obstinés; mais S. Paul ranime la confiance des fidèles, en leur disant qu'il a fallu que J.-C. fût semblable à ses frères, en toutes choses, afin qu'il fût miséricordieux, fidèle Pontife auprès de Dieu et propitiateur pour les péchés du peuple » (Hebr. II. 17).

IV. Du lieu de ce jugement.

On lit dans le ch. III de la prophétie de Joël : « J'assemblerai tous les peuples, et je les conduirai dans la vallée de *Josaphat*. Là, j'entrerai en jugement avec eux, au sujet de mon peuple, et d'Israël, mon héritage, qu'ils ont dispersé parmi les nations et dont ils ont partagé le territoire. Que les peuples se lèvent et se rendent dans la vallée de *Josaphat*. C'est là que je m'asseoirai pour juger toutes les nations rassemblées autour de moi. »

C'est sur ce fondement que S. Jérôme et plusieurs autres commentateurs ont pensé que le dernier jugement aurait lieu dans la vallée de *Josaphat*; mais il n'y a là-dessus rien de certain. (*Encyclop. théol., Passim*).

FIGURES. — EXEMPLES.

ANCIEN TESTAMENT.

Balthazar. In eadem hora apparuerunt digiti, quasi manus hominis scribentis contra candelabrum in superficie parietis aulæ regiæ..... Tunc facies regis commutata est et cogitationes ejus conturbabant eum; et compages renum ejus solvebantur, et genua ejus ad se invicem collidebantur..... *Mane, Thecel, Phares* (Dan. v. 5, 6, 25).

Situation de Suzanne. Ingemuit Suzanna et ait : *Angustiæ* sunt mihi undique (Id. XIII. 22).

Les Ninivites. Viri Ninivitæ surgent in *judicio* cum generatione ista et condemnabunt eam (Matth. XII. 41).

La Reine de Saba. Regina Austri surget in *judicio* cum generatione ista et condemnabit eam (Id. ibid. 42).

NOUVEAU TESTAMENT.

Les deux anges. Viri Galilæi, quid statis aspicientes in cœlum? Hic Jesus qui assumptus est a vobis in cœlum, sic veniet quemadmodum vidistis eum euntem in cœlum (Act. I. 11).

Prédication des Apôtres. Præcepit nobis prædicare populo et testificari quia ipse est, qui constitutus est judex vivorum et mortuorum (Id. X. 42).

S. Paul a l'Aréopage. Eo quod statuit diem in quo judicaturus est orbem in æquitate (Id. XVII. 31)

Felix et Drusilla. Vocavit Paulum et audivit ab eo fidem, quæ est in Christum Jesum. Disputante autem illo de justitia et castitate, et de judicio futuro tremefactus Felix respondit : Quod nunc attinet, vade; tempore autem opportuno accersam te (Id. XXIV. 24, 25). (*Voy.* Jugement particul. 2e p., p. 56).

VIE DES SAINTS.

S. Jérôme. Quoties diem illum considero, toto corpore contremisco, sive enim comedo, sive bibo, sive aliquid aliud facio, semper videtur illa tuba terribilis sonare in auribus meis : *Surgite mortui, venite ad judicium* (S. Hieron. *in Matth.*).

S. J. Chrysostôme. Singulis diebus et horis oportet ante oculos nostros proponere Dei judicium (S. Chrysost. *Hom.* 4 *in Gen.*).

S. Agathon. Agathon cum sub finem vitæ per triduum, oculis apertis cœlum aspiceret, et ab astantibus quæreretur ubi esset? respondit : in conspectu Dei sto. Cumque illi rursum interrogarent : nunquid et tu times, pater? respondit iterum : quantum potui mandata Dei servare studui, sed unde scio, opera mea Deo placuisse? *Alia sunt hominum, alia Dei judicia*. Ideo nihil confido de gratia et favore Dei, donec sententiam in me ferendam audivero (Ruffin. n° 161).

S. Arsène. S. Arsenius annorum centum viginti senex, post vitam sanctissime actam cum in fatali lecto fiere cœpisset, et ab astantibus interrogatus fuisset, num et ipse sibi a judice timeret? respondit : in veritate timeo; et iste timor, qui nunc mecum est, semper in me fuit, ex quo factus sum Monachus (Id. 163).

Un Anachorète. Anachoreta quidam interrogatus, cujus libri lectione potissimum teneretur? nullius, respondit, nisi trifoliaris, cujus folio nigro moneretur *mortis*; candido, *beatitudinis*; rubro, *judicii* (Bessæus, *in Col.* 1 *de Judic.*).

S. Fulgence. Recte ratiocinatus est S. Fulgentius, dicens : si sanguinarius Herodes timuit infantiam in fœno cubantis, quanto magis timere debemus omnipotentiam judicantis (S. Fulgent. *Serm.* 5 *de Epiph.*).

S. Grégoire-le-Grand. Ponamus ante oculos districtionis diem. Ecce in majestate coram Angelis videbitur Christus. Ibi Petrus, cum Judæa conversa quam post se trahet; apparebit ibi Paulus conversum, ita ut dixerim, mundum ducens. Ibi Andreas Achaïam, Joannes Asiam, Thomas Indiam, in conspectu judicis conversam ducet. Ibi omnes Dominici gregis arietes cum grege et animarum lucris. Quid igitur miseri nos dicturi sumus, qui ad Dominum post negotium vacui redimus? (S. Greg. *Hom.* 17 *in Evang.*).

TRADITION PROFANE.

ANCIENS.

Égyptiens. Selon les doctrines égyptiennes, l'âme, en quittant son corps mortel, subissait dans la région inférieure de l'*Amenthi*, un jugement dans lequel on examinait sévèrement et l'on pesait les actions qu'elle avait faites sur la terre pendant sa vie. C'est ce que M. Champollion-Figeac appelle *Psychostasie*. La scène se passait dans le palais d'Osiris, juge suprême des âmes, qui était le prétoire de l'*Amenthi*. Il était accompagné de quarante juges, ou plutôt jurés, qui formaient son conseil. La porte du prétoire était gardée par Oms, l'hippopotame femelle, qui chez les Egyptiens jouait le même rôle que le Cerbère de la mythologie grecque. L'âme du défunt était amenée devant le juge par la Vérité et la Justice. On dressait la balance infernale, surmontée du fil ou plomb qui indiquait exactement quel plateau l'emportait sur l'autre, on pesait dans les deux plateaux les bonnes et les mauvaises actions du défunt; ces fonctions étaient réservées à Horus et à Anubis; le résultat de cet examen était consigné dans un registre par Thoth, qui remplissait la charge d'hiérogrammate, et qui le portait à la connaissance d'Osiris, qui prononçait la sentence définitive. Il récompensait les âmes fidèles à leurs devoirs en les appelant dans le séjour des dieux; et il punissait celles qui avaient manqué à leurs obligations religieuses et sociales en les rejetant sur la terre pour y subir de nouvelles épreuves et y endurer de nouvelles peines sous une autre forme corporelle (*Voy.* Jugem. particul. 2e p., p. 56).

Perses. Les anciens Perses disaient qu'Ormuzd, le bon principe, après avoir laissé Ahrimam tourmenter les hommes pendant un laps de temps déterminé, détruirait l'univers et rappellerait tous les hommes à la vie; que les gens de bien recevraient la récompense de leurs vertus, les méchants, la peine de leurs crimes, et que deux anges seraient commis pour présider au supplice de ces derniers.

Grecs et Latins. Les Grecs et les Latins reconnaissaient aussi un jugement qu'avait à subir l'âme des hommes après la mort. (*Voy.* Jugem. particul. 2e p., p. 56).

MODERNES.

Juifs. Les juifs croient au jugement général; ils disent qu'il aura lieu dans la vallée de Josaphat, près du mont des Oliviers, c'est pourquoi ils regardent comme un grand bonheur d'être inhumés le plus près possible de Jérusalem.

Mahométans. Les Musulmans, comme les chrétiens, admettent un jugement particulier et un jugement général. L'un et l'autre sont pour eux des articles de foi. L'ange Gabriel, disent-ils, tiendra une balance réelle et véritable, dont les bassins seront plus larges que la superficie des cieux; les œuvres des hommes y seront pesées par la puissance de Dieu, et avec une telle précision, que la balance fera connaître jusqu'aux atomes, afin qu'il puisse s'ensuivre une connaissance précise et une parfaite justice. Le livre des bonnes œuvres sera déposé dans le *bassin de la lumière*, plus brillant que les étoiles, et le livre des mauvaises œuvres sera jeté dans le *bassin des ténèbres*, qui est d'un aspect horrible; le fléau ou balancier fera connaître à l'instant lequel des deux l'emporte et à quel degré. (M. l'abbé Bertrand, *Dict. des Relig.*).

Sauvages. Quelques nègres de la Côte-d'Or, en Afrique, paraissent avoir une idée vague du jugement dernier. Ils prétendent qu'après leur mort ils seront transportés sur la rivière de Bosmanque, qui coule dans l'intérieur de leur pays. Là ils seront obligés de rendre compte à l'idole de toutes les actions qu'ils auront commises pendant leur vie. S'ils ont été fidèles à observer les devoirs de leur religion ils passeront la rivière et iront aborder un séjour délicieux, où tous les plaisirs leur seront permis; si au contraire ils se sont attiré la colère du fétiche, ils seront précipités dans les eaux et y resteront engloutis pour jamais (Le même).

Auteurs à consulter.

SS Pères.

Origène	—Hom. 9 in Num.
	—L. 3 in Job.
	—In Ps. 36.
	—L. 2 in C. 2 ad Rom.
S. Cyprien	—L. 4 Epist Ep. 6.
S. Ambroise	—L. 10 in Luc.
S. Jérôme	—L. 1 in C. 2 Isai.
	—L. 8 in C. 24 Isai.
	—In C. 7 Daniel.
	—In C. 2, 3 Joël.
	—L. 2 in C. S. Amos.
	—In Ps. 49.
S. Augustin	—L. 20 de Civ. D.
	—In Ps. 49.
	—Tract. 9 in 1 Ep. Joan.
	—Serm. 38 de Sanct.
	—Serm. 16, 63, 67 de Temp.
S. J. Chrysost.	—Homil. 22 ad Pop.
	—Serm. 77 in Matth.
	—Homil. 33 in Joan.
	—Hom. 5 ad Rom.
	—Hom. 38 in Joan.
	—Hom. 10 in C. 5, 2 Cor.
	—Hom. 8 ad Thess.
	—Hom. 3 in 2 Tim.
	—Ep. 5 ad Th. laps.
S. Bernard	—In 7 Serm. in cant. 1 de Judicio.
	—Tract. de int. Dom.
S. Thomas	—Serm. 1 in Evang.
S. Bonavent.	—Serm. 4 Adv.

Ascétiques.

J. Drexelius	—In Tribunali.
G. Inchinus	—De Novissimis.
P. Canisius	—Id.
Nicole.	—4. Fins de l'homme.
Thom.-a-Kemp.	—Imit Chr.
	—L. 1, C. 14.

Prédicateurs.

Matth. Faber	—Conc. 3, 4, 5 in Adv.
Bourdaloue	—2 Serm. Avent.
Bossuet	—1 Serm.
La Rue	— It.
Cheminais	— It.
Massillon	— It.
Lenfant	— It.
Cambacérès	— It.
Mac-Carthy	— It.
M. l'abbé Ch. Breton.	—It.
M. l'abbé Catala	—Homél.

Répertoires anciens.

Langius	—Polyanth.
Spaner	—Polyanth. Sacra.
Labatha	—Thes. Mor.
Lohner	—Bibl. man. conc.

Répertoires modernes.

Houdry	—Bibl. des prédic.
Montargon	—Dict. apost.
Dassance	—Nouv. Bibl. des pr.

PREMIER PLAN.

SUJET DOGMATIQUE.

Existence et Eternité de l'Enfer.

(PHILOSOPHIE.—THÉOLOGIE.)

Ier Point.

IL Y A UN ENFER.

IIe Point.

IL Y A UN ENFER ÉTERNEL.

Ier POINT.—SUBDIVISIONS.

Il y a un Enfer.

PREUVES TIRÉES :

1—De la sagesse, de la justice et de la sainteté de Dieu;
2—Du cri de la nature;
3—Du consentement unanime des peuples.

IIe POINT.—SUBDIVISIONS.

Il y a un Enfer éternel.

PREUVES TIRÉES DE :

1—L'Écriture;
2—La tradition chrétienne; } LE P. PÉRONNE, *Tract. de Deo creat.* (P. III. C. VI.)
3—La tradition païenne; }
4—L'inexpiation;—La malice du péché;
5—La sanction de la loi divine.

(*Voy.* OBJECTIONS, p. 19 ci-après.)

DEUXIÈME PLAN.

SUJET MORAL.

Tourments du Réprouvé.

(BOURDALOUE.)

Ier Point.

SOUVENIR DU PASSÉ.

IIe Point.

DOULEURS DU PRÉSENT.

IIIe Point.

DÉSESPOIR POUR L'AVENIR.

Ier POINT.—SUBDIVISIONS.

Souvenir du Passé.

1—Vue des biens dont il a abusé;
2—Vue des maux qu'il a commis.

IIe POINT.—SUBDIVISIONS.

Douleurs du Présent.

1—Séparation de Dieu;
2—Tourment du feu.

IIIe POINT.—SUBDIVISIONS.

Désespoir pour l'Avenir.

1—Aucunes grâces à espérer;
2—Aucune pénitence agréée;
3—Aucune expiation possible.

TROISIÈME PLAN.

HOMÉLIE.

Peines de l'Enfer.

(DE LA LUZERNE.)

QUATRE SORTES DE PEINES DANS L'ENFER.

SUBDIVISIONS.

1—La séparation de Dieu;
2—La peine du feu;
3—Le remords;
4—L'éternité du châtiment.

DÉVELOPPEMENTS DU PREMIER PLAN.

EXISTENCE ET ÉTERNITÉ DE L'ENFER.

TEXTE.

Discedite à me maledicti in ignem æternum.

Matth. xxv. 41.

Au mot d'enfer, le juste frissonne et le pécheur est saisi d'épouvante. Nous avons beau nous étourdir, nous illusionner, l'enfer existe.—C'est une vérité fondamentale de notre religion.—C'est une sanction légitime de la loi de Dieu...

La preuve en est dans la *parole divine*, dans *nous-mêmes*, dans les *traditions des hommes*.

Je vais développer aujourd'hui ces preuves. Vous êtes devenus incrédules à l'égard de cette vérité effrayante, mon ministère, qui a pour objet le salut de vos âmes, m'oblige à vous réveiller de votre erreur, quelque terrible que puisse être ce réveil.

Ier Point.

IL Y A UN ENFER.

1re SUBDIVISION.—**Justice, sagesse et sainteté de Dieu.**

Le vice n'est pas toujours puni en ce monde, il n'est pas rare que l'injustice et le crime procurent à l'homme méchant ou vicieux les délices et les jouissances de la vie, et qu'au contraire la vertu ne procure à l'homme de bien que le deuil, la misère ou la douleur. Or, si dans une autre vie il n'y a pas un lieu de récompense et un lieu de châtiment, ce renversement de l'ordre est en opposition avec plusieurs attributs de Dieu :

Avec sa Justice, qui comporte nécessairement l'institution de récompenses et de peines, et d'après laquelle il est impossible qu'il considère du même œil ceux qui ont observé et ceux qui ont enfreint la loi qu'il impose à l'homme.

Avec sa Sagesse, en vertu de laquelle il doit pourvoir aux moyens d'arriver à la fin qu'il se propose, qui est l'observation de sa loi. Or, il n'y a point de sanction de la loi divine en ce monde, donc elle est dans l'autre.

Avec sa Sainteté. Cet attribut porte Dieu à approuver les actes bons et justes, comme à réprouver les actes condamnables.

Cette approbation et cette réprobation ne sont pas apparentes en cette vie, elles sont donc dans une autre où il y aura des récompenses, des châtiments réservés à chacun selon ses œuvres.

2e SUBD.—**Cri de la nature.**

Nous sommes les premiers, nous-mêmes, à demander qu'il y ait un enfer. Que chacun s'interroge, qu'il écoute la voix de sa conscience : que dit-elle? Qu'il y a une distinction entre le bien et le mal. Que l'un mérite récompense, l'autre châtiment. Où est cette récompense, où sont ces châtiments? Tous les coupables sont-ils atteints par la justice humaine? Ceux qui sont atteints, sont-ils toujours suffisamment punis? Tout ce qui est péché, crime devant Dieu, est-il recherché par les tribunaux humains? Non.

Celui qui opprime ici-bas impunément l'orphelin, qui se livre à d'infâmes débauches, qui ravit et détruit le bien d'autrui, qui verse le sang de son frère, ne doit-il pas un jour être séparé de l'innocent et traité selon ses œuvres d'iniquité? Telle est la voix de la raison, tel est le cri de la conscience.

3e SUBD.—**Consentement unanime des peuples.**

Le dogme des peines et des récompenses dans une autre vie, consolant pour l'homme de bien et redoutable pour le méchant, est une de ces croyances universelles qui se retrouvent dans les religions les plus grossières et les plus mélangées d'erreurs. Le *respect des tombeaux*, les *cérémonies pieuses* et les *honneurs institués en mémoire des morts*, en sont de touchantes expressions.

La croyance d'une vie future, où les bons sont récompensés et les méchants punis, est aussi ancienne que le monde et aussi étendue que la race des hommes. On l'a trouvée chez les sauvages et chez des insulaires qui montraient à peine quelques signes de religion (*Voy.* aux citations ci-après).

IIe Point.

IL Y A UN ENFER ÉTERNEL.

1re SUBD.—**Écriture.**

Les passages de l'Ecriture qui ont rapport au sujet que nous traitons, prouvent tous deux choses : 1° l'existence de l'enfer; 2° la nature et la durée des peines de l'enfer.

(*Voy.* ces différents passages cités à la colonne du Nouveau Testament).

On admet tous ces passages à l'appui de la première question; mais les hérétiques les discutent relativement à la seconde, et disent que dans l'Ecriture sainte les mots *éternel* et *éternité* désignent souvent une durée limitée et non une durée qui n'aura jamais de fin.—On leur répond, en disant que, par *vie éternelle*, personne ne disconvient que J.-C. n'entende une vie qui ne finira jamais. Sur quoi donc se fonder pour entendre, dans un sens différent, le mot *supplice éternel*? Sur un point aussi essentiel, J.-C. aurait-il voulu user d'équivoque?

Dans tout le Nouveau Testament, la récompense des justes est nommée *vie éternelle*, et le supplice des méchants, *supplice éternel* (Matth. xviii. 8); *peine éternelle* (2 Thess. i. 9); *liens éternels* (Jud. vi. 1).

Dans S. Marc (iii. 29), il est dit que celui qui a blasphémé contre le Saint-Esprit n'aura jamais de rémission, mais sera coupable d'un *crime éternel*. De quelle expression plus énergique pouvait-on se servir pour désigner l'éternité prise en rigueur?

2e SUBD.—**Tradition chrétienne.**

La tradition chrétienne est l'enseignement de l'Eglise, par ses Conciles, par les SS. Pères, par les savants docteurs et écrivains qui commentent la loi divine et consignent la doctrine orale primitive. Or, ces sources de vérité n'ont jamais varié en aucun temps sur le dogme des peines éternelles. Origène osa émettre une opinion contraire, il fut aussitôt condamné lui et ses adhérents (*Voy.* ci-après les citations des SS. PP.).

3e SUBD.—**Tradition païenne.**

Il n'est aucun enseignement en dehors de celui du judaïsme et du christianisme qui ne soit en faveur du dogme des peines éternelles. La mythologie, la philosophie grecque et romaine, le koran, la tradition orientale proclament d'une commune voix la même vérité. (*Voy.* ci-après, Trad. profane).

4e SUBD.—**1. Inexpiation. — 2. Malice du péché.**

La révélation seule nous donne la preuve légitime et incontestable de l'éternité des peines. La raison nous démontre qu'il y a des peines dans l'autre vie, mais, quand à leur durée, elle ne peut, par ses lumières, ni en affirmer l'éternité, ni en déterminer la fin. L'Ecriture seule sera donc notre moyen de démonstration dans cette seconde partie. Toutefois, après en avoir cité et indiqué les endroits frappants, nous développerons ce que nous apprend la raison sur la nature de *l'expiation* et du *mérite* :

1° Expiation. L'expiation se fait de deux manières : l'une par le *repentir volontaire* du criminel, l'autre par la *douleur qui lui est infligée* et qu'il subit involontairement.

La première de ces deux expiations, c'est-à-dire le repentir est souverainement efficace et seul rend la douleur efficace à son tour.

La seconde expiation ou la douleur, si elle est seule, demeure entièrement inefficace, c'est-à-dire que le crime qui *s'expie* par elle, ne *s'efface* que par le repentir. Là donc où le repentir manquerait éternellement, la douleur expiatrice devra être éternelle, puisque le crime ne sera jamais effacé.

2° Mérite. Pour jouir du bonheur du juste, des récompenses de l'autre vie, il faut les avoir *méritées* par des épreuves, des sacrifices volontaires. Si le méchant les obtenait enfin, après avoir subi une peine qui ne saurait lui acquérir des mérites, puisqu'elle est involontairement expiatoire, la vertu et le vice aboutiraient en définitive au même terme, et un temps viendrait où le plus scélérat des hommes et le plus homme de bien seraient considérés du même œil, par le principe de toute sainteté : or, la raison se refuse invinciblement à admettre cela.—Dieu ne peut et ne doit pas non plus donner au méchant un bonheur moindre; s'il lui donne un bonheur, il en résultera toujours que la vertu et le vice, choses si opposées, mèneraient au même but : et cela répugne.

3° Malice du péché. On pourrait encore parler de la malice du péché : 1° dans son principe; 2° dans son sujet; 3° dans son objet qui est infini.

5e SUBD. — **Sanction de la loi divine.**

La loi divine n'a pas de sanction suffisante en ce monde. Les joies de la vertu ne peuvent être sa seule récompense, le remords ne peut être la peine du crime. Il y a donc une sanction ultérieure et efficace. Or, pour être efficace, elle doit porter sur des peines et des récompenses éternelles; car, si nous n'avions à craindre que des châtiments temporaires, nous n'obéirions pas.....

« Donnerez-vous pour sanction à la loi divine ou le *néant* ou des *châtiments limités*? Mais pour le *néant*, le pécheur ne le redoute pas, il va aussitôt au contraire le précompter comme un encouragement. Des châtiments limités ne l'arrêteront pas, car l'homme est infini dans ses désirs et il éprouve des entraînements irrésistibles. Ainsi donc la seule chose qui fasse équilibre à la force de la tentation ce n'est pas l'enfer, mais son éternité » (Le R. P. Caussette, *Serm. sur l'éternité des peines*).

DÉVELOPPEMENTS DU DEUXIÈME PLAN.

TOURMENTS DES RÉPROUVÉS.

TEXTE.

Mortuus est autem et dives, et sepultus est in inferno.

Luc. XVI. 22.

C'est le triste sort d'un riche du monde, dont il est parlé dans l'Evangile. Il mourut ce riche, comblé de biens dans la vie et comblé même d'honneurs de la part des hommes après la mort. Mais son âme, portée devant le tribunal de Dieu, y reçut son arrêt et fut ensevelie dans l'enfer. Que ne puis-je, en vous représentant toute l'horreur de cette condamnation éternelle, vous apprendre à la craindre et à l'éviter! C'est le sujet de ce discours.

Ier Point.

SOUVENIR DU PASSÉ.

État malheureux du réprouvé que le passé déchire par les plus mortels regrets. Deux vues par rapport au passé le tourmenteront.

1re SUBDIVISION.—Vue des biens dont il a abusé.

1° Biens de fortune, dont il pouvait se servir pour mériter le ciel en assistant les pauvres, et qu'au contraire il aura fait servir à sa damnation par son avarice ou par ses folles dépenses.

Biens de fortune, biens périssables et passagers pour lesquels il aura perdu son vrai bien, son unique bien, un bien éternel : *Gustans, gustavi paululum mellis et ecce morior* (1 Reg. XIV. 43).

2° De plus, biens de la grâce qui devaient être pour lui des moyens de salut, et qu'il se sera rendus inutiles et même préjudiciables : *Recordare quia recepisti bona in vita tua* (Luc. XVI. 25).

2e SUBD. — Vue des maux qu'il a commis.

1° Il ne faudra point de démons, dit S. Chrysostôme, point de spectres pour faire de l'enfer un lieu de tourments. Ce que chacun y apportera de crimes, voilà les démons auxquels il sera livré, et les païens eux-mêmes l'ont reconnu dans leur mythologie.—Mais ces crimes ne seront plus : — il est vrai, répond S. Bernard, ils ne seront plus dans la réalité de leur être, mais ils seront encore dans la pensée et le souvenir, et c'est par le souvenir et la pensée qu'ils feront souffrir une âme réprouvée de Dieu.

Ils ne seront plus, mais ils auront été, et ils ne tourmentent ni sur la terre, ni dans l'enfer que parce qu'ils ont été. Et comme il sera toujours vrai qu'ils auront été, aussi tourmenteront-ils toujours. Jugez de ce tourment par ce que nous voyons quelquefois dans la vie. De quels regrets ne sommes-nous pas saisis en ce monde quand nous venons à perdre notre honneur?

2° Les crimes de la vie se présenteront tous à la fois aux yeux du réprouvé, et tous à la fois le tourmenteront. Il n'en a goûté la douceur que par parties, parce qu'ils ne les a commis que par intervalles et par succession; mais, dans son tourment, il n'y aura ni succession ni partage. Souvenez-vous de ce que nous éprouvons dans ces revues générales que nous faisons de nos consciences. Quelle honte quand tout à coup cette multitude innombrable de péchés se développe devant nous! Or, apprenez de là quelle sera la honte des réprouvés! *Non est pax ossibus meis a facie peccatorum meorum* (Ps. XXXVI. 4).

IIe Point.

DOULEURS DU PRÉSENT.

État malheureux du réprouvé que le présent accable par la plus violente douleur. S. Bernard souhaitait que, pendant la vie, les pécheurs descendissent en esprit dans l'enfer, afin de n'y pas descendre après la mort. Mais, pour l'entier accomplissement du souhait de S. Bernard, il faudrait que nous y pussions descendre avec les mêmes connaissances que les damnés. Du moins tâchons de nous former quelque idée de leur état. Double peine :

1re SUBD.—Séparation de Dieu.

1° Le mauvais riche, du lieu de son supplice, vit Abraham; mais il ne le vit que de loin, *a longe* : et s'il était si loin d'Abraham, dit S. Ambroise, il était encore bien plus éloigné de Dieu. Or, qu'est-ce que d'être séparé de Dieu? Cette peine, répond S. Bernard, est aussi grande par proportion que Dieu est grand. Dès cette vie, ce terrible mystère de la perte d'un Dieu commence dans la personne des pécheurs. Dieu et l'âme par le péché se séparent jusqu'à se renoncer l'un l'autre; mais, après tout, ils peuvent encore se rejoindre, au lieu que le divorce entre Dieu et le réprouvé est parfait et sans retour. Dieu n'est plus à l'âme réprouvée, et l'âme réprouvée n'est plus à Dieu : *Quia vos non populus meus, et ego non ero vester* (Osee, 1. 9).

2° Que dis-je? L'âme réprouvée sera encore à Dieu et Dieu à elle. Dieu lui sera inséparablement uni, et elle à Dieu; mais c'est cela même qui doit faire son malheur, car son souverain malheur sera d'être privée de Dieu en tant que Dieu était l'objet de sa félicité, et d'être pénétrée de Dieu en tant que Dieu sera le sujet éternel de ses plus violents transports. Malheureuse, d'avoir encore un Dieu conjuré contre elle et ennemi, et de n'avoir plus de Dieu favorable pour elle et ami; elle estimera Dieu tel qu'elle ne le possédera jamais, et elle le haïra tel qu'elle l'aura toujours présent.

2e SUBD.—Tourment du Feu.

Si je vous disais que ce supplice surpasse non-seulement tout ce que les Martyrs ont souffert, mais tout ce qu'il y a dans le monde et tout ce que notre imagination peut se figurer de plus douloureux; je ne vous dirais que ce que nous ont dit tous les Pères. Mais je me contente de faire avec vous une réflexion. Car ce qui m'étonne, c'est qu'une vérité si touchante nous touche si peu : c'est que la même foi qui nous enseigne qu'il y a un enfer, où l'on est séparé de Dieu et où l'on brûle, nous dit encore qu'un seul péché nous expose à l'un et à l'autre, et que le péché néanmoins nous soit si ordinaire! Croyons-nous ce point fondamental du christianisme? Ne le croyons-nous pas? Si nous le croyons, où est notre sagesse? Si nous ne le croyons pas, où est notre religion? Quand la chose serait seulement douteuse, faudrait-il risquer sur un tel sujet? Et d'ailleurs, ce que les impies allèguent, pour combattre cet article de notre foi, est-il comparable à tant de preuves sur quoi nous le trouvons établi?

David disait : *Igne me examinasti et non est inventa in me iniquitas* (Ps. XVI. 3). Eprouvons-nous ainsi nous-mêmes par le feu de l'enfer. Que ce feu, dit S. Augustin, nous serve à exciter dans nous un autre feu qui est le feu de la charité et à y éteindre encore un troisième feu qui est le feu de la cupidité. Tel est l'usage qu'en ont fait les Saints.

IIIe Point.

DÉSESPOIR POUR L'AVENIR.

État malheureux du réprouvé que l'avenir désole par le plus affreux désespoir. C'est un instinct naturel à tous ceux qui souffrent de chercher dans l'avenir la consolation et le remède du présent. Mais ce qui désespère l'âme réprouvée dans l'enfer, c'est qu'elle n'a :

1re SUBD. —Aucunes Grâces à espérer.

Le mauvais riche prie Abraham de lui accorder seulement pour toute grâce une goutte d'eau, et cette goutte d'eau lui est refusée.

En vain donc le malheureux réprouvé s'écriera-t-il comme lui : *Miserere mei!* Ah ciel! un peu de compassion pour moi! Dieu lui répondra comme à son peuple : *Quid clamas?* Pourquoi vous plaignez-vous? *Insanabilis dolor tuus* (Jerem. XXX. 15). Votre mal est sans remède, mais ne vous en prenez qu'à vous-mêmes et à vos péchés. Ainsi s'accomplira cette parole de l'Evangile : *Que Dieu n'écoute point les pécheurs* (Joan. IX. 31).

2e SUBD.—Aucune Pénitence agréée.

Ce n'est pas qu'il n'y ait, selon le mot de la Sagesse, une pénitence dans l'enfer, mais ce n'est plus qu'une pénitence forcée et par conséquent inutile. Le péché donc subsistera toujours et tant que le péché subsistera, Dieu haïra le pécheur et le punira : *Inter vos et nos chaos magnum firmatum est* (Luc. XVI. 26). Il y a, dit Abraham au riche réprouvé, un chaos insurmontable entre nous et vous.

3e SUBD.—Aucune Expiation possible.

Plus d'espérance, non-seulement d'acquitter, mais de diminuer jamais ses dettes par ses souffrances. Origène et d'autres comme lui ont voulu douter de cette éternité malheureuse, fondés sur la bonté et la justice de Dieu. Mais, répond saint Augustin, la bonté n'est pas seulement en Dieu miséricorde, elle est encore sainteté; or, la sainteté de Dieu est essentiellement ennemie du péché : donc le châtiment du péché sera éternel, puisque Dieu sera toujours bon, toujours saint, et que le péché durera toujours. Dites la même chose de la justice. Le mauvais riche entendra éternellement cette parole foudroyante : *Tu vero cruciaris* (Luc. XVI. 25).

Je ne pourrais vous donner une juste idée de cette éternité. Je me prosterne seulement, Seigneur, devant vous, tandis qu'il est encore temps de vous fléchir. Éclairez-nous, mon Dieu, dissipez le charme qui nous aveugle. O éternité! pensée salutaire!

DÉVELOPPEMENTS DU TROISIÈME PLAN.

PEINES DE L'ENFER.

TEXTE.

Crucior in hac flamma.

Luc. xvi. 24.

Quel est cet affreux séjour où la Justice divine précipite ce riche impitoyable? Quelles sont ces ténèbres profondes où il va être enseveli sans retour? Quels sont ces cris de rage et ces hurlements de désespoir qu'il pousse du fond des abîmes, qui viennent épouvanter notre oreille et remplir notre cœur d'effroi? Et quelle est enfin la terrible demeure qui lui fait lire à son entrée cette inscription formidable : *Ibi erit fletus et stridor dentium* (Matth. xiii. 50).

Ce séjour affreux est celui qu'un Dieu irrité prépare à la révolte et à l'endurcissement; c'est cette prison ténébreuse où sa justice retient, dans une captivité éternelle, les victimes dévouées à sa fureur; c'est cet étang de feu où il venge par d'affreux tourments sa bonté méconnue et sa gloire outragée. C'est l'enfer, en un mot, séjour de deuil, de larmes et d'épouvantables supplices.

Ier Point.

QUATRE SORTES DE PEINES DANS L'ENFER.

1re SUBDIVISION. — Séparation de Dieu.

Du moment où l'âme coupable aura entendu le formidable arrêt *Discedite maledicti* (Matth. xxv. 41), il n'y aura plus pour elle d'union avec Dieu; un intervalle immense va l'en séparer pour jamais. Ses iniquités ont élevé entre elle et lui un mur de séparation impénétrable : elles l'ont forcé à détourner sa face. Elle avait été créée pour le voir éternellement, éternellement elle ne le verra pas. Première et juste punition de son infidélité.

Dans le cours de cette vie mortelle, c'était Dieu qui recherchait l'âme, et l'âme criminelle qui le fuyait. Dans la vie future, ce sera l'âme reprouvée qui recherchera son Dieu et qui en sera repoussée. L'éloignement qui fut le péché sera devenu la peine.

Pécheurs, ce châtiment ne vous touche pas. N'ayant pour Dieu ni amour ni désir, vous n'imaginez pas le malheur d'en être séparés...

Le malheur d'être privé de Dieu est aussi grand que le bonheur de le posséder, et l'un et l'autre ont pour étendue la grandeur même de Dieu.

Lorsque l'âme sera dégagée de ses liens terrestres, elle se trouvera en face de Dieu. Le vrai Dieu lui apparaîtra tel qu'il est. Le souverain bonheur lui sera connu. Or, ce vrai bien, ce souverain bonheur, elle comprendra qu'il est dans Dieu seul. De là, quelle douleur de voir qu'elle s'en est séparée pour jamais. La Justice divine fait servir au supplice de ses victimes la connaissance même qu'elle leur donne de la souveraine félicité. Voyez le mauvais riche apercevant Lazare à travers le chaos immense qui les sépare.

Le désir du bonheur, si ardent en nous dès cette vie, nous suit dans l'autre. Oh! quelle déception! se voir privé pour toujours de Dieu, seule source de ce bonheur. Ainsi ce bonheur existe; ce Dieu si immense, si riche, existe; mais plus pour l'âme condamnée.

Disons plutôt, si ce Dieu existe encore pour elle, c'est comme juge inexorable, comme implacable ennemi, comme vengeur impitoyable.

Quelle terrible pensée! Elle tentera de se rapprocher. Elle dira comme Job, dans l'excès de ses souffrances : Je crie vers vous, Seigneur; mais le Seigneur ne l'écoutera pas, il la rejettera.

Ainsi une pente insurmontable l'entraîne vers Dieu, une force irrésistible la repousse. Par une cruelle contradiction, Dieu sera tout à la fois l'objet de ses vœux ardents et de sa violente haine.....

Quelle déplorable situation! Quelle peine cruelle! Quel tourment amer!

2e SUBD. — Peine du feu.

A ce premier tourment dont nous venons de parler, s'en ajoutera un second. Ce furent des plaisirs sensibles qui causèrent les crimes du réprouvé. Dieu, dans son exacte équité, ordonne qu'une peine sensible en soit le châtiment.

Un feu allumé par sa colère fera sentir sa douloureuse impression aux âmes dépouillées de leur corps, puis à ces corps et à ces âmes une seconde fois réunis. Il les brûlera continuellement sans jamais les consumer.

De tous les supplices que la rigoureuse justice de Dieu inflige à ses victimes, il n'en est point dont il soit plus souvent fait mention dans les Livres-Saints que du supplice du feu. Presque jamais le texte sacré ne parle de l'enfer sans y joindre l'idée de ses flammes vengeresses. Pour révoquer en doute la réalité de ce feu matériel, il faut démentir une multitude d'oracles sacrés; pour les tourner à un sens allégorique, il faut contredire la doctrine de tous les saints Pères et de la tradition.....

Qu'est-il donc ce feu si extraordinaire dans sa nature, si terrible dans ses effets? Les expressions manquent pour le dépeindre, parce que les idées sont impuissantes à le concevoir. Tout ce que peut se figurer l'imagination humaine est au-dessous de la réalité. Les saints Pères disent que les tourments des martyrs ne sont rien, comparés à ceux des réprouvés.

C'est le souffle de la colère de Dieu qui a allumé l'enfer : il est donc redoutable.....

Le Prophète s'écrie : *Quis poterit habitare de vobis cum igne devorante? Aut quis habitabit ex vobis cum ardoribus sempiternis?* (Is. xxxiii. 14). Sera-ce vous homme voluptueux.... vous femme délicate... vous mondain frivole?... O feu! tourment cruel!...

3e SUBD. — Remords.

Ce qui augmente encore la peine du réprouvé, ce qui rend ses affreux tourments plus douloureux, c'est l'idée sans cesse présente à son esprit de se les être attirés. Le remords est dans l'enfer non-seulement son supplice, mais l'aggravation de tous ses supplices. Il l'éprouva sur la terre, ce sentiment pénible, aussitôt qu'il eut péché : il l'a porté en enfer avec son péché. Mais ici c'était la miséricorde qui le lui faisait sentir, là c'est la justice. Il était un bienfait, il est devenu un châtiment.

Ce remords est un enfer dans son cœur plus dévorant que celui qui l'environne.—Ah! vous qui vous égarez dans les voies de l'iniquité, écoutez, maintenant qu'il est encore temps, le cri du remords, n'attendez pas que ce cri soit votre tourment éternel.

Le réprouvé sera continuellement et éternellement à lui-même : 1° *son accusateur;* 2° *son juge;* 3° *son bourreau.*

Accusateur. Il voit d'un coup d'œil ses folies passées, ses crimes, sa condamnation...

Juge. Il reconnaît, au milieu des tortures, l'équité de son arrêt.

Bourreau. Le souvenir de ce qu'il fut, le sentiment de ce qu'il est, la perspective de ce qu'il sera pour jamais, font son tourment sans l'aide des démons.

4e SUBD. — Eternité.

L'éternité, voilà donc la durée de ces affreuses tortures. Voilà de tous les maux de l'incompréhensible enfer celui dont nous pouvons le moins nous former une idée.

Qu'est-ce que l'éternité? Une étendue sans horizon, où la vue se prolonge sans découvrir de terme; un abîme sans fond où, plus l'esprit creuse, plus il se perd. On ne peut la calculer, parce que tous les calculs sont des nombres, et que l'éternité n'a pas de nombre; on ne peut la mesurer, parce que toute mesure est limitée, et que l'éternité n'a pas de bornes.

En vain mon imagination s'enfonce dans cette immense profondeur, en vain ai-je parcouru en idée des millions d'années, de siècles, je ne suis pas avancé d'un seul pas, l'éternité tout entière est encore devant moi. Un présent perpetuel et immuable, voilà tout ce que j'en peux concevoir, que je suis bien éloigné de comprendre et que je dois croire.

Tout est éternel pour le damné.

Éternité de la vengeance de Dieu, — du décret qui le réprouve,—des démons,—du feu,—du ver rongeur, — éternité de lui-même, il ne pourra plus périr.

La raison reçoit ce terrible dogme de la foi... Éclairée de ses lumières, elle en découvre les relations et l'accord avec les autres vérités fondamentales du christianisme.

Vous ne comprenez pas l'éternité malheureuse : comprenez-vous mieux toute la malice, toute la grièveté du péché? Levez les yeux vers la croix de J.-C., vous y verrez la solution de votre vaine difficulté. En songeant qu'il a fallu la mort d'un Dieu pour expier dignement le péché, vous serez moins étonnés qu'il faille l'éternité pour le punir suffisamment, et le mystère de l'infinie miséricorde vous rendra plus facile à croire le mystère de la suprême justice.

Si des peines temporelles étaient suffisantes pour effacer le péché, une satisfaction d'un prix infini eût été inutile. Le sang divin aurait-il été nécessaire pour éteindre des feux qui se seraient éteints d'eux-mêmes avec le temps?

Tel a été le décret de la souveraine Sagesse, qu'au torrent des passions humaines fût opposée la puissante digue de la terreur des tourments éternels.

Tel est l'arrêt de l'immuable Justice, que le péché ne puisse être effacé que par une pénitence réelle, c'est-à-dire qui soit volontaire, spontanée et libre. En enfer, il n'y a plus de pénitence, il n'y a qu'un repentir forcé, un repentir sans vertu, sans mérite, qui laisse éternellement le péché subsistant et l'âme redevable à Dieu.

Telle est la nature de l'inaltérable sainteté de Dieu, d'être nécessairement ennemie du péché, de le haïr souverainement et de le poursuivre sans relâche.

ANC. ET NOUV. TESTAMENT.

ANCIEN TESTAMENT.

Terram miseriæ et tenebrarum, ubi umbra mortis, et nullus ordo, sed sempiternus horror inhabitat (Job. x. 22).

Quis poterit habitare de vobis cum igne devorante, aut quis habitabit ex vobis cum ardoribus sempiternis? (Id. xxxiii. 14).

Et dixi : periit finis meus et spes mea (Thren. iii. 18).

NOUVEAU TESTAMENT.

ÉVANGILES.

Paleas comburet igni inextinguibili (Matth. iii. 12).

Ibi erit fletus et stridor dentium (Id. viii. 12).

Timete eum qui potest et animam et corpus perdere in gehennam (Id. x. 28).

Ligatis manibus et pedibus, mittite eum in tenebras exteriores (Id. xxii. 13).

Discedite a me maledicti in ignem æternum qui paratus est diabolo et angelis ejus (Id. xxv. 41).

Ibunt hi in supplicium æternum (Id. ibid. 46).

Bonum est tibi debilem introire in vitam quam duas manus habentem ire in gehennam, in ignem inextinguibilem : ubi vermis eorum non moritur et ignis non extinguitur (Marc. ix. 42, 43).

Mitte Lazarum ut intingat extremum digiti sui in aquam, ut refrigeret linguam meam, quia crucior in hac flamma (Luc. xvi. 24).

Testetur illis ne et ipsi veniant in hunc locum tormentorum (Id. ibid. 28).

Fili, recordare quia recepisti bona in vita tua, et Lazarus similiter mala, nunc autem hic consolatur, tu vero cruciaris (Id. ibid. 25).

Omnis arbor non faciens fructum bonum excidetur et in ignem mittetur (Id. iii. 9).

Si quis in me non manserit, mittetur foras sicut palmes, et arescet et colligent eum et in ignem mittent et ardet (Joan. xv. 6).

ÉPITRES.

Qui pœnas dabunt in interitu æternas (2 Thess. i. 9).

In flamma ignis dantis vindictam (Id. ibid. 8).

Horrendum est incidere in manus Dei viventis (Hebr. x. 31).

Terribilis quædam expectatio judicii et ignis æmulatio quæ consumptura est adversarios (Id. ibid. 27).

Rudentibus inferni detractos (dæmones) in tartarum tradidit cruciandos (2 Petr. ii. 4).

Angelos qui non servaverunt suum principatum, in judicium magni diei, vinculis æternis sub caligine reservavit (Ep. cath. Judæ 6).

In diebus illis quærent homines mortem et non invenient eam et desiderabunt mori et fugiet mors ab eis (Apoc. ix. 6).

Hæc est mors secunda et qui non inventus est in libro vitæ scriptus, missus est in stagnum ignis (Id. xx. 15).

Blasphemaverunt Deum cœli præ doloribus et vulneribus suis (Id. xxi. 11).

Pars illorum erit in stagno ardenti igne et sulphure : quod est mors secunda (Id. xxi. 8).

SS. PÈRES.

1er Siècle.

Impiorum animæ pœna sempiterna ac inextinguibili igne punitæ, nullum finem obtinere possunt (S. Clem. Rom. *in Eglog. S. J. Damasc.*).

2e Siècle.

Homines qui diabolum sequuntur in æternum puniendos Christus significavit (S. Just. *in Apolog.*).

3e Siècle.

Jugis ignis habens ex natura sua divinam subministrationem incorruptibilitatis (Tertull. *in Apol.*).

Non absumit quod exurit; sed dum erogat, reparat (Id. ibid.).

Immortales miseri vivent inter incendia, et inconsumptibiles flammæ nudum corpus allambent (S. Cypr.).

4e Siècle.

Ubi putas finem invenire, æternitas ibi incipit (S. Hilar.).

Supplicium illud horribile : tamen mille aliquis ponat gehennas, nihil tale quod dicturus est (S. Chrysost. *Homil.* 24 *in C.* 7 *Matth.*).

Pone ferrum, ignem et bestias, attamen non umbra sunt ad illa tormenta (Id. *Hom.* 39 *ad pop. Antioch.*).

In uno igne omnia tormenta sentiunt (S. Hieron.).

Heu! quanta insania est, exiguis et brevi tempore duraturis deliciis æternos emere dolores! (Id.).

5e Siècle.

Separari a Deo hæc est tanta pœna, quantus ipse est Deus (S. August. L. 2 *de Civ. Dei*, C. 4).

O mors quam dulcis esses quibus tam amara fuisti! te semper desiderant qui te semper oderunt : clamant enim o mors veni, interfice nos, o mors destrue nos! (Id. L. *de Miss. mundi*).

Hic ure hic seca modo in æternum parcas (Id.).

Plus cœlo torquentur quam gehenna (Id.).

Absumit ut servet, servat ut cruciet, dabiturque miseris vita immortalis et pœna servatrix (Cassiod.).

Ignis inquisitor meritorum (Cassian.).

6e Siècle.

Fit miseris mors sine morte, finis sine fine, defectus sine defectu, quia mors semper vivit et finis semper incipit et defectus deficere nescit (S. Gregor. *Moral. L.* 9, *C.* 39).

Ibi duplex ostentidur gehenna, scilicet nimii frigoris et intolerabilis fervoris (Id. *in C.* 8 *Matth.*).

Idcirco peccantibus æternam pœnam minatus est Deus, ut eos a peccatorum perpetratione compesceret (Id. *L.* 4 *Dialog. C.* 44).

Ex igne invisibili ardor et dolor invisibilis trahitur, ut per ignem corporeum mens incorporea etiam flamma incorporea crucietur (Id. C. 29).

12e Siècle.

Semper puniri potest quod non potest expiari (S. Bernard.).

Non transit cum tempore quod ultra tempora transit, in æternum ergo necesse est ut cruciet quod te egisse in æternum memineris (Id. L. 5 *de Consid. C.* 11).

Horreo vermem mordacem et mortem vivacem : horreo incidere in manum mentis viventis et vitæ morientis (Id. ib.).

Momentaneum quod delectat, æternum quod cruciat (Id. ibid.).

OBJECTIONS.

I. Dans ce dogme la justice absorbe la bonté.

La justice de Dieu serait compromise, il est vrai, s'il punissait sans qu'on l'eût mérité; si, dans ses jugements, il ne discernait point entre le coupable et l'innocent, ni entre tel ou tel degre de culpabilité; mais tel n'est pas l'ordre de la Providence. Dieu recompense les saints, et il les récompense éternellement parce qu'il est bon; il punit les méchants et il les punit éternellement parce qu'il est juste. Il rend à chacun selon ses œuvres, pour le bien comme pour le mal, parce qu'il est bon et juste en même temps.

Il y a l'infini, si vous voulez, dans le châtiment du réprouvé, mais il y avait aussi l'infini dans cette rédemption qu'il foulait aux pieds, l'infini dans les sacrements qu'il profana, l'infini dans ce ciel qu'il méprisa. Maintenant, ajoutez tous ces infinis d'un côte, mettez l'infini du châtiment de l'autre, et, de justice ou de bonté, dites-moi ce qui l'emportera?

Quoique sa bonté soit infinie Dieu n'est point tenu de faire pour la créature tout ce qu'elle peut désirer, autrement, il pourrait être tenu à l'infini, ce qui implique contradiction, car ses dons ne peuvent être que finis et bornés comme ceux qui les reçoivent. Tout ce que nous pouvons exiger de la bonté de Dieu, c'est qu'il donne à tous les hommes les moyens d'être heureux, de sorte que personne ne soit malheureux que par sa faute. Or, le damné, ne le sera que parce qu'il l'a voulu (Le Cl Gousset, *Théol. dogm. T.* II, *p.* 156).

II. Il n'y a point de proportion entre une peine éternelle et une offense d'un moment.

Pour savoir s'il y a proportion ou non entre la peine et l'offense, on ne doit en juger ni par la durée de *la peine*, ni par la *durée de l'acte* par lequel on se rend coupable; mais on doit se reporter à la grièveté de l'offense, dont la malice se tire de la *bassesse* de celui qui en est l'auteur et de la *majesté* de celui qui est offensé D'après cette notion, qui ne peut être contestée, on conçoit facilement que la malice du péché, et en tant qu'il est le fait d'un être misérable comblé de dons célestes, et qu'il outrage la majesté divine, est en quelque sorte infinie. Aussi la peine sera limitée en intensité, car un être borné ne pourrait la supporter, mais elle sera infinie en durée, afin que, sous un rapport ou sous l'autre, le châtiment fasse équilibre au péché, et que l'homme puisse être aussi malheureux que Dieu fut outragé.

Trouvez-vous qu'il y ait mieux proportion entre la peine et le délit, lorsque dans un conseil d'assises il vous arrive d'envoyer à des châtiments perpétuels, à une mort dont les conséquences sont éternelles, des hommes qui ne sont coupables que d'un délit momentané? (Le R. P. Caussette, *Discours sur l'éternité des peines*).

III. Dieu changera le cœur du réprouvé et lui fera grâce.

En ce cas la sanction à ses lois ne serait plus suffisante. La seule chose qui fasse équilibre à la force de la tentation, ce n'est pas l'enfer, mais son éternité (Le même). Otez la crainte de l'éternité malheureuse, c'en est fait des lois de la religion et de la morale pour le plus grand nombre (Le Cl Gousset, ibid.). Mais Dieu ne le fera pas, parce qu'il a dit que l'enfer serait éternel : *Ibunt hi in supplicium æternum* (Matth. xxv. 46).

MOTIFS ET MOYENS.

MOTIVA

(ad evitandum infernum).

I. OMNIUM BONORUM ABSENTIA. Si non venerit ignis judicii diei et sola immineret peccatoribus separatio a facie Dei in qua est deliciarum affluentia... plangere se deberent (S. August. *in Ps.* 49).

II. OMNIUM POENARUM INDESINENTIA ET ÆTERNITAS. Erit miseris mors sine morte, defectus sine defectu, quia mors ibi semper incipit et deficere nescit (S. Greg. *in Matth. C.* 8).—Hic ignis non absumit, quod exurit, sed dum erodit, reparat (Tertull. *in Apolog.*).

III. VERMIS CONSCIENTIÆ TRIPLEX. Vermis conscientiæ triplex lacerabit; affliget memoria, exacerbabit pœna, torquebit angustia (Innocent. III. *de Contempt. Mund.*).

IV. SOCIETAS. Cum Diabolo et damnatis (Hugo, *de Sacr. fid. L.* 1).

V. SEPARATIO AB OMNIBUS CHARIS. Separatio a Deo, ab Angelis, a Sanctis, a notis, ab Ecclesiæ suffragiis (S. Antonin.).

VI. CONVICIA CORPORIS ET ANIMÆ. Odiet corpus anima; et corpus odiet animam eo quod sesse mutuo damnaverint (Albert Magn.—S. Bernard.)

VII. INVIDIA. Invident gloriæ Beatorum : Videntes turbabuntur timore horribili, dicentes intra se et præ angustia spiritus gementes : hi sunt quos habuimus aliquando in derisum... ecce quomodo computati sunt inter filios Dei (Sap. v. 2, 5). (S. Antonin, *P.* 4, *Tit.* 14).

VIII. DESPERATIO. Omni tormento atrocius condemnatos affliget, non miserebitur ultra Deus, neque tunc audiet pœnitentes (S. Cyprian. *Serm. des Asc.*). Desperatio sempiterna præ cæteris pœnis deprimit, transfodit, excruciat mentem (Dion. Carthus. *Apud Mansi, Disc.* 24).

MEDIA

(ad eumdem finem).

I. FUGA ET DOLOR DE PECCATIS. Optimum est tunc sentiri vermem cum possit etiam suffocari. Itaque mordeat nunc, et moriatur, et paulatim desinat mordere (S. Bern. *de Conv. ad Cler. C.* 6).

II. MEMORIA CREBRA INFERNI. Hæc et multa alia de Inferno cogitare, nihil est aliud quam vitiis omnibus repudium dare, et omnia blandimenta carnalia refrænare (S. Prosper, *de Vita Contempl.* C. 2).

Gehennam continuo timens, nunquam in gehennæ ignem decideret, continuo hoc castigatus metu (S. Chrysost. *Hom.* 2 *in* 2 *Thess.*).

III. LOQUI SÆPE ET CONCIONARI DE INFERNO. Nihil est æque utile quam de gehenna disserere (Id. ibid.).

IV. CHARITAS DIVINA. Qui perfecte vivit, non habet unde in inferno damnetur, sed unde in cœlo coronetur (S. Bern. *Serm.* 4 *de m .do bene vivendi*).

V. AMOR ET FIDUCIA ERGA B. VIRGINEM. Teste S. Anselmo, impossibile est ut pereat qui ab hac respectus est.

ASCETICA.

Recogitare debet Asceta : 1° quid sit infernus; 2° ob quem finem creatus sit; 3° cur secunda mors dicatur; 4° cur tam graves accidant pœnæ damnatis; 5° cur misericordia Dei sit implacabilis respectu damnatorum; 6° cur tam multi damnentur; 7° qua ratione æqua sit illa pœna; 8° tandem studere debet ut ad omnes actiones suas ex purissimo amore Dei moveatur, non omittendo tamen solidos fructus referre ex consideratione inferni (Mansi, *Disc.* 22, 35).

AXIOMATA.

1 Cesset voluntas propria, et infernus non erit.
2 Facilis descensus Averni.
3 Qui vivus cum Christo descendit ad inferos,
  Moriens cum eo ascendit ad cœlos.
4 Procul ab aula, procul ab inferno.
5 Momentaneum quod delectat,
  Æternum quod cruciat.
6 Memorare novissima tua et in æternum non peccabis.

LE PLEUR ÉTERNEL.

Dans ces gouffres : des feux dévorants, grincements de dents, *un pleur éternel*, un feu qui ne s'éteint pas, un ver qui ne meurt pas (Bossuet, *Serm. sur la joie du chrétien, p.* 610).

FIGURES.—EXEMPLES.

ANCIEN TESTAMENT.

SODOME ET GOMORRHE.

Et civitates Sodomorum et Gomorrhæorum in cinerem redigens, eversione damnavit : exemplum eorum qui impie acturi sunt ponens (2 Petr. II. 6).

Sicut Sodoma et Gomorrha et finitimæ civitates simili modo exfornicatæ et abeuntes post carnem alteram factæ sunt exemplum, *ignis æterni pœnam sustinentes* (Jud. Ep. 7).

ÉGYPTIENS.

Dum persuasum habent *iniqui* posse dominari nationi sanctæ, vinculis tenebrarum et longæ noctis compediti, inclusi sub tectis, fugitivi perpetuæ providentiæ jacuerunt (Sapient. XVII. 2).

CAIN.

Cupidum mortis, ut lueret delictum, *voluit* Dominus mori (Tertull.).

ÉSAU.

Abiit : parvipendens quod primogenita vendidisset (Gènes. XXV. 34).

Auditis Esaü sermonibus patris irrugit clamore magno et consternatus ait :... Supplantavit me... (Genes. XXVII. 36).

JUIFS CAPTIFS.

Super flumina Babylonis, illic sedimus et flevimus : cum recordaremur Sion (Ps. CXXXVI. 1).

NOUVEAU TESTAMENT.

LE MAUVAIS RICHE.

Mortuus est dives et sepultus est in inferno (Luc. XVI. 22). Crucior in hac flamma (Ibid. 24).

VIERGES FOLLES.

Quæ paratæ erant, introierunt cum eo ad nuptias et *clausa est janua*. Novissime vero veniunt et reliquæ virgines dicentes : Domine, Domine aperi nobis : at ille respondens ait : Amen dico vobis, *nescio vos* (Matth. XXV. 10, 11).

ROBE NUPTIALE.

Intravit autem rex ut videret discumbentes, et vidit ibi hominem non vestitum veste nuptiali..... Tunc dixit rex ministris : Ligatis manibus et pedibus ejus mittite eum in tenebras exteriores : ibi erit fletus et stridor dentium (Matth. XXII. 11, 13).

VIE DES SAINTS.

SAINT AUGUSTIN.

« La crainte des terribles suites de la mort m'était toujours demeurée, et toutes les fausses opinions qui m'avaient passé par l'esprit n'avaient jamais pu l'étouffer. Je le disais souvent à mes chers amis, Alipe et Nébride. » (*Confess. L.* 6, *C.* 16).

SAINT ÉLOI.

Il se conservait dans la chasteté, par la crainte continuelle des jugements de Dieu et par l'horreur du feu de l'enfer. (S. Ouen, *En sa vie, C.* 7).

SAINT MARTINIEN.

Dans une violente tentation, il mit ses pieds sur des charbons ardents, en se disant : Pourras-tu supporter le feu de l'enfer? (*V. Pères du désert*).

SAINTE THÉRÈSE.

Sa vision de l'enfer. (*En sa vie*, C. 32).

TRADITION PROFANE.

ÉGYPTE.

Description de la *salle dorée* où reposait la momie du roi Pharaon, Rhamsès V.

... « Le dieu assez constamment peint en noir, de la tête aux pieds, parcourt 75 cercles ou zônes... Ces cercles sont habités par les *âmes coupables*, qui subissent divers supplices. Ces âmes sont punies d'une manière différente dans la plupart des zônes infernales, que visite le dieu Soleil...

..... A chaque zône et auprès des supplices, on lit toujours leur condamnation...

Tandis qu'on lit au contraire, à côté de la représentation des âmes heureuses, leur grâce...

Cette double série de tableaux nous donne donc le système psychologique égyptien, dans ses deux points les plus importants et les plus moraux, les récompenses et les peines. » (Champollion, *Lettre 13e sur l'Egypte et la Nubie*).

CHINE.

Les livres chinois et particulièrement le Chou-king, renferment des traditions importantes sur les temps primitifs. On trouve dans leurs livres moraux de saines notions du juste et de l'injuste, et sur les peines et les récompenses de l'autre vie. (Abel Rémusat. Voir *Annales de Phil. chrét.*).

PERSE.

« Zoroastre dit que Dieu lui fit voir l'enfer et les peines réservées aux méchants. » (*Zend-Avesta*).

INDE.

« C'est dans le Patalam que, plongés dans le feu, les méchants brûlent et brûleront toute l'éternité... On y sera plongé dans une éternelle nuit, pendant laquelle on n'entendra jamais que des gémissements et des cris... On y ressentira tout ce qui peut causer de la douleur... Ce qui mettra le comble et les jettera dans le désespoir, sera l'*éternité* d'un feu qui les brûlera sans les consumer. » (*Yadjour.—Vedas. Tom.* 1, *p.* 302).

ISLANDE.

L'Edda des Islandais parle de deux lieux de supplices : le premier, nommé *Nisltheim*, doit durer jusqu'à la fin du monde, et le second, nommé *Nastroud*, doit être éternel (*Mythologie comparée. Tom.* 2, *p.* 24).

GRÈCE.

Ceux qui, ayant atteint les limites du mal sont tout à fait *incurables*, servent d'exemples aux autres, sans qu'il leur en revienne aucune utilité, parce qu'ils ne sont pas guérissables; ils souffriront d'horribles supplices (Platon, *Gorgias; Tom.* 4, *p.* 166. *Ed. Bip.*).

Le juge, ayant prononcé sa sentence, ordonnera aux justes de passer à la droite et de monter aux cieux, et aux méchants de passer à la gauche et de descendre aux enfers (Id. *de Repub. L.* 10, *Tom.* 7. *Ed. Bipont*).

— Les âmes absolument incurables seront condamnées pour jamais (Plutarque, *De his qui a Num. sero pun.*).

ITALIE.

Toutes les traditions déposent en faveur de l'éternité des peines dans l'autre vie, et la fable même proclame l'épouvantable vérité : Sedet *æternumque* sedebit infelix Theseus (Virg. *Æn. L.* 6. *V.* 617).

Ce fleuve qu'on ne passe qu'une fois, ce tonneau des Danaïdes toujours rempli et toujours vide, ce foie de Titye toujours renaissant, ce Tantale toujours prêt à boire de cette eau, à saisir ces fruits qui le fuient toujours, cette pierre de Sysiphe toujours remontée ou poursuivie, ce cercle, symbole éternel de l'éternité, écrit sur la roue d'Ixion, sont autant d'hiéroglyphes parlants, sur lesquels il est impossible de se méprendre (De Maistre, *Soirées de Saint-Pétersbourg*).

Auteurs à consulter.

SS. Pères.

S. JUSTIN —Apolog. 1. N° 52.
S. IRÉNÉE —L. 4 adv. Hæres. C. 28.
TERTULLIEN —In Apol.
ORIGÈNE —Homil. 8 in Num.
S. CYPRIEN —De Laps.
S. BASILE —Orat. in Ps. 33.
S. JÉRÔME —In C. 65. Is. L. 18.
—In Jerem. Plorans plor.
S. J. CHRYSOST. —L. de Provid.
—Hom. 24 in Matth.
S. AUGUSTIN —In Enchirid.
—L. 50 hom. hom. 16.
—L. de Spirit. et anim.
S. GRÉGOIRE —In Job. nullus ordo.
—L. 15 Moral.
—L. 4 Dialog.
—Homil. 38.
S. BERNARD —Ep. 252
—Serm. 16 in Cant.
S. BONAVENT. —Opusc 1.
S. THOMAS —Cont. Gentes L. 4. C. 90.

Théologiens.

BELLARMIN —Tract. de inf.—L. 2. de Gem. Columb. C. 2.
PERRONE —Théol.
GOUSSET —Théol. Dogm.
CARLE —Dogme de l'enfer.

Mystiques.

SANCHEZ —De Regno Dei L. 8. C. 5.
THOM.-A-KEMP. —Imit. Ch. L. 3, C. 24.
GUILLORÉ —Pass.

Prédicateurs.

Le P. LEJEUNE. —Tom. 7. Serm.
DE LA COLOMBIÈRE—Serm. 55.
GIROUST —Serm.
CHEMINAIS — It.
SEGNERI — It.
BOURDALOUE — It.
DORLÉANS — It.
PALLU — It.
NEUVILLE Cl. — It.
POULLE — It.
CAMBACÉRÈS — It.
BORDERIES — It.

Répertoires anciens.

REYNERIUS DE PISIS —Pantheol. Tit. ign. infer.
LOHNER —Bibl. Man.
BERCORIUS —Sum. Prædic.
PERALDUS —Ibid.

Répertoires modernes.

HOUDRY —Bibl. des préd.
MONTARGON —Dict. apost.
DASSANCE —N. Bib. des préd.

PREMIER PLAN.

Nécessité de l'Humilité.

(LE P. LENFANT.)

Ier Point.

NÉCESSITÉ DE PRÉCEPTE.

IIe Point.

NÉCESSITÉ DE PRÉCAUTION.

IIIe Point.

NÉCESSITÉ DE MÉRITE.

Ier POINT. — SUBDIVISIONS.

Nécessité de Précepte.

ELLE EST COMMANDÉE PAR :

1—La parole de Jésus-Christ;
2—L'exemple de Jésus-Christ;
3—La religion;
4—Les apôtres.

IIe POINT. — SUBDIVISIONS.

Nécessité de Précaution.

ELLE EST UN REMÈDE :

1—A l'orgueil de l'esprit;
2—A l'orgueil du cœur.

IIIe POINT.—SUBDIVISIONS.

Nécessité de Mérite.

ELLE EST NÉCESSAIRE AU MÉRITE DES VERTUS D'APRÈS :

1—L'Évangile;
2—L'Église.

DEUXIÈME PLAN.

Nécessité et Grandeur de l'Humilité.

(L'ABBÉ RICHARD.)

Ier Point.

NÉCESSITÉ DE L'HUMILITÉ.

IIe Point.

GRANDEUR DE L'HUMILITÉ.

Ier POINT.—SUBDIVISIONS.

Nécessité de l'Humilité.

1—Vertu nécessaire au salut;
2—Vertu, principe des autres vertus.

IIe POINT. — SUBDIVISIONS.

Grandeur de l'Humilité.

1—Dans les sentiments;
2—Dans la conduite.

TROISIÈME PLAN.

Humilité, Fondement de la Piété.

Moyens pour l'Acquérir.

(BORDERIES.)

Ier Point.

HUMILITÉ, FONDEMENT DE LA PIÉTÉ.

IIe Point.

MOYENS POUR ACQUÉRIR L'HUMILITÉ.

Ier POINT.—SUBDIVISIONS.

Humilité, fondement de la Piété.

LA OU N'EST POINT L'HUMILITÉ IL N'Y A QU'UNE :

1—Piété aveugle;
2—Piété stérile;
3—Piété scandaleuse.

IIe POINT.—SUBDIVISIONS.

Moyens pour acquérir l'Humilité.

1—Se souvenir qu'on est homme;
2—Se souvenir qu'on est chrétien.

DÉVELOPPEMENTS DU PREMIER PLAN.

NÉCESSITÉ DE L'HUMILITÉ.

TEXTE.

Quid dicis de teipso? Ait : ego vox clamantis in deserto.

Joan. I. 23.

« Quoi de moins subsistant et de plus rien qu'une voix, qu'un son, un air frappé » (Bossuet, *Serm. sur le faux honneur, page* 108).

Or, voilà ce que déclare être Jean-Baptiste.

Il ne craint pas de perdre l'estime du peuple... Il s'abaisse pour élever celui qui seul le mérite; *Cujus ego non sum dignus ut solvam ejus corrigiam calceamenti* (Joan. I. 27). — *Illum oportet crescere, me autem minui* (Joan. III. 30). Quel exemple pour nous, chrétiens!...

Ier Point.

NÉCESSITÉ DE PRÉCEPTE.

1re SUBDIVISION.—**Parole de Jésus-Christ.**

Ce n'est pas un simple conseil que donne J.-C. à ses disciples quand il leur dit : apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur : *Discite a me quia mitis sum et humilis corde* (Matth. XI. 29).

La preuve est sensible, puisque, voulant réprimer parmi eux quelques mouvements d'une ambition déréglée, il en vient jusqu'à leur proposer pour modèle l'humilité d'un enfant, leur déclarant en termes exprès que, ne pas s'en rapprocher, c'est se fermer le royaume des cieux : *Nisi efficiamini sicut parvuli, non intrabitis in regnum cœlorum* (Id. ibid. XVIII. 3).

Cette vertu fut inconnue aux philosophes, c'est uniquement à l'école de J.-C. que les hommes reçoivent les leçons de cette humilité réfléchie qui leur apprend à se bien connaître.

2e SUBD.—**Exemple de Jésus-Christ.**

« Voyons comme Dieu aime l'humilité. O divin acte d'obéissance par lequel J.-C. commence sa vie! Nouveau sacrifice d'un Dieu soumis, en quel temple serez-vous offert au Père Eternel? Ce sera dans les entrailles de la Sainte-Vierge, ce sera le temple, ce sera l'autel où Jésus consacrera à son Père les premiers vœux de l'obéissance. Et d'où vient, ô divin Sauveur! que vous choisissez cette Vierge pour être le temple sacré ou vous rendez à votre Père céleste vos premières adorations avec une humilité si profonde? C'est l'amour de l'humilité qui l'y oblige, c'est à cause que ce divin temple est bâti sur l'humilité, sanctifié par l'humilité.

« Ah! je ne m'étonne pas, chrétiens, si Dieu paraît si fort éloigné des hommes, ni s'il retire de nous ses miséricordes, c'est que l'humilité est bannie du monde. Eh bien! néant superbe! que faut-il pour te rabaisser, si un Dieu anéanti n'y suffit pas. » (Bossuet, *Serm. pour la fête de l'Annonciat.*).

3e SUBD.—**Religion.**

Eh! comment ne pas reconnaître le précepte de l'humilité, si l'on approfondit avec quelque soin la religion? Ses lois, ses enseignements, ses maximes, son caractère, tout concourt à nous prêcher cette vertu.

C'est par l'humilité que la religion a établi son règne; c'est du sein de l'humilité qu'elle a vu éclater ses triomphes; c'est dans l'humilité qu'elle place sa gloire; c'est avec l'humilité qu'elle a remporté tant de victoires sur le monde; c'est en y introduisant l'humilité qu'elle l'a converti. Je dirai plus encore, car je vois l'humilité, dont la religion nous fait un devoir dans la morale, tellement liée avec les mystères qu'elle nous propose, que, quand même il n'y aurait pas une loi positive et déterminée qui l'ordonne, ce précepte dériverait naturellement des divers points que la foi nous révèle. L'humilité nous est enseignée : 1° *par l'histoire de notre origine;* 2° *par notre triste condition;* 3° *par le péché;* 4° *par J.-C. fait homme.*

4e SUBD.—**Apôtres.**

« Le royaume de J.-C. a pour fondement l'humilité. J.-C. dit à ses apôtres qu'ils doivent à son exemple être la victime de ceux qu'ils ont à conduire, et qu'ils doivent paraître les derniers de tous, par leur humilité. C'est ce qu'ont pratiqué les apôtres.

« *Paul se rend serviteur de tous et se fait tout à tous, afin de les sauver tous.* » (Cor. IX. 19).

« Pierre dit aux prêtres : « *Paissez le troupeau de Dieu qui vous est commis, non en dominant l'héritage, mais en vous rendant le modèle de tout le troupeau.* » (Petr. V. 1, 4).—Voyez comme il se souvient des paroles de J.-C. « *Les rois des nations les dominent, mais il n'en est pas ainsi parmi vous.* » (Luc. XXII. 25).

« Voilà donc comme, après l'exemple de la mort de J.-C., ses apôtres sont changés; ils ne songent plus à exercer un empire hautain, ils gagnent tout par l'humilité et la douceur. » (Bossuet, *Méditations*).

IIe Point.

NÉCESSITÉ DE PRÉCAUTION.

1re SUBD.—**Orgueil de l'esprit.**

Jusqu'où ne s'élève pas l'orgueil de notre esprit? *In cœlum conscendam, super astra Dei exaltabo solium meum* (Isai. XIV. 13).

I. Guerre à Dieu; —négation de son existence, de ses attributs, de la révélation, des mystères en un mot de la divinité de la religion chrétienne.—Les efforts de l'hérésie, ceux du philosophisme n'ont pas d'autre source que l'orgueil.

II. Haute idée que l'orgueil nous donne de nous-mêmes. L'esprit d'orgueil nous porte à croire :

1° Que nous sommes quelque chose;
2° Que nous sommes plus que les autres;
3° Que nous sommes au-dessus de tout ce qui existe.

« Admirez en vous la conduite du Père céleste; il sait que vous êtes superbes, c'est le vice inséparable de notre nature; contre cette enflure de l'orgueil, il fait un remède de votre infirmité, apprenez à profiter de votre faiblesse. Vous en profiterez, si elle vous enseigne à être humbles, à vous défier de vous-mêmes, à marcher avec crainte. » (Bossuet, *Serm. pour le jour de Pâques*).

Que nous dit l'humilité :

1° Que nous ne sommes rien;
2° Que nous valons moins que les autres;
3° Qu'il y a au-dessus de nous, Dieu, les Anges, les Saints et beaucoup d'hommes plus parfaits que nous.

2e SUBD.—**Orgueil du cœur.**

L'orgueil du cœur consiste dans l'attachement aux honneurs, aux richesses et aux plaisirs du monde. Que ces choses sont recherchées et combien l'homme les poursuit avec passion!

L'humilité nous est donnée comme remède à ces tentations diverses. Elle nous fait aimer :

1° Le dédain des hommes;
2° La pauvreté;
3° Les croix.

Telle a été la voie qu'ont suivie les Saints.

IIIe Point.

NÉCESSITÉ DE MÉRITE.

Quand je dis que l'humilité est nécessaire au mérite des vertus, je m'appuie, et sur l'expérience qui nous représente toujours les vertus les plus parfaites, comme étant aussi les plus humbles, et sur les principes certains qui démontrent que, dès qu'on n'est pas sincèrement humble, on ne saurait être solidement vertueux.

Que l'humilité accompagne toujours les vraies vertus, c'est là, mes chers auditeurs, une vérité dont la conviction est si forte et si générale que le monde lui-même censure, dans les personnes pieuses d'ailleurs, les plus légers écarts de vanité, comme une tache qui obscurcit et qui dément l'éclat de la piété.

1re SUBD.—**Évangile.**

La religion nous retrace partout l'image de l'humilité. Je vois la cendre jointe au cilice, pour servir de symbole à la pénitence; c'est que l'humilité du cœur en accompagne le repentir. Je vois, à l'extrémité du temple, le Publicain qui n'ose pas lever les yeux tandis qu'il demande grâce; c'est que l'humilité sollicite le pardon que la confiance espère. Je vois à la suite de J.-C. une femme qui, rebutée en apparence par ses mépris, lui avoue qu'elle les mérite et persiste avec succès à implorer sa puissance; c'est que l'humilité soutient la prière et en fait l'efficacité. Je vois, dans les transports d'un saint amour, Magdeleine prosternée devant le Sauveur; c'est que la charité qui l'enflamme est dirigée par l'humilité. Il faut vous convaincre par les plus frappants exemples; je vois la plus parfaite des créatures, la plus sainte des Vierges, opposer, à la supériorité de la gloire qu'on lui annonce, le témoignage de sa bassesse et de son néant : je le vois lui-même, ce Dieu incarné, aux pieds de ses apôtres, leur donnant l'exemple, dans sa personne, de l'humilité qu'ils doivent prêcher en son nom.

2e SUBD.—**Église.**

C'est sur ces principes que, dans l'Église, se sont formés ces héros, ces saints admirables que nous vénérons. Lisez les constitutions des fondateurs d'ordres. Méditez leurs maximes, considérez leur conduite. L'humilité fait la base de toutes les règles monastiques. L'humilité est par excellence la vertu de l'anachorète, du pontife, de l'apôtre, du martyr, des vierges. L'humilité est le signe auquel le successeur du prince des apôtres veut qu'on le connaisse : *Servus servorum Dei.* Ce sera aussi notre vertu privilégiée, M. F., puisqu'elle est le gage de la sainteté et du salut.

DÉVELOPPEMENTS DU DEUXIÈME PLAN.

NÉCESSITÉ & GRANDEUR DE L'HUMILITÉ.

TEXTE.

Discite a me, quia mitis sum et humilis corde.

Matth. xi. 29.

Tous les trésors de science et de sagesse qui sont en J.-C., dit S. Augustin, se réduisent-ils donc à nous apprendre qu'il est doux et humble de cœur? L'humilité est-elle une vertu si rare et si difficile qu'il ait fallu que le Fils de Dieu vînt nous l'enseigner et la persuader par ses leçons et ses exemples?

Oui, M. F., tant le vice qui lui est contraire est enraciné dans le cœur de l'homme.

Les anciens philosophes n'ont jamais parlé de l'humilité. Cette vertu, selon S. Augustin, est si supérieure aux autres, qu'elle resta, par sa trop grande élévation, cachée aux yeux de ces faux sages.

L'orgueil est la plus dangereuse maladie de l'homme.....

Ier Point.

NÉCESSITÉ DE L'HUMILITÉ.

Ire SUBDIVISION.—Vertu nécessaire au salut.

1° NÉCESSITÉ DE L'HUMILITÉ. Quoi de plus nécessaire au salut qu'une vertu sans laquelle on ne saurait plaire à Dieu, sans laquelle on n'aura point les autres vertus qui conduisent à Dieu? Or, telle est l'humilité. Elle est donc pour un chrétien d'une nécessité indispensable; et c'est le sentiment de S. Augustin, qui n'a pas craint de dire que toute la religion du chrétien est dans l'humilité : *Tota christiani religio humilitas est.*

On ne saurait plaire à Dieu sans l'humilité, puisque Dieu déteste les superbes; combien de fois il vous le déclare dans les Livres-Saints? L'orgueil est, de tous les vices, le plus abominable à ses yeux. Il n'a pu le souffrir dans ses anges, comment le supporterait-il dans l'homme? Il exige que nous soyons humbles, et il ne pouvait pas ne pas l'exiger; car il est le Dieu de vérité, et l'orgueil n'est que fausseté et mensonge. Il est jaloux de sa gloire, et l'orgueil veut la lui ravir : deux caractères de ce vice qui le lui rendent infiniment odieux. Il faut que l'humilité attaque cet adversaire du Très-Haut et l'empêche d'établir son empire dans nos cœurs : s'il y règne, c'en est assez pour que Dieu nous efface du livre des élus.

2° VÉRITÉ DE L'HUMILITÉ. L'humilité n'est pas une pieuse imposture qui cache à l'homme des perfections qu'il a, et lui montre des défauts qu'il n'a pas. Elle n'est fondée que sur la vérité; car, qu'est-ce que l'homme? Vanité et misère universelle, dit l'Esprit-Saint? Il vit peu, n'y ayant qu'un pas, pour ainsi dire, de sa naissance à sa mort : et il ne trouve, au fond de son être, qu'ignorance, faiblesse, corruption, triste héritage qu'il a reçu d'un père coupable... un corps assujetti à mille besoins, assailli de mille infirmités, en proie à mille douleurs, jusqu'à ce qu'il rentre dans le sein de la terre, d'où il est sorti, pour y être la pâture des vers.

Substantia mea tanquam nihilum ante te (Ps. xxxviii. 6).

Vanité des avantages extérieurs, des biens de la fortune, de l'éclat des honneurs.....

Vanité des avantages intérieurs, esprit, talents, vertus. Qui possède ces derniers? Qui ne se fait pas illusion? Quand vous les posséderiez, la vérité vous dirait par la bouche de l'Apôtre : *Quid autem habes quod non accepisti? Si autem accepisti, quid gloriaris quasi non acceperis?* (1 Cor. iv. 7).

2e SUBD.—Vertu, Principe des autres vertus.

Que dirai-je de l'alliance étroite et indissoluble de l'humilité avec les autres vertus chrétiennes? Nommez-en une à laquelle l'humilité soit étrangère et qui puisse subsister sans elle? La *foi* captive notre entendement, sous le joug des mystères incompréhensibles de la religion; la *piété* nous approche de Dieu et nous anéantit en sa présence; la *pénitence* renferme l'aveu de nos fautes, si pénible à la vanité et à l'amour-propre; la *patience* souffre ses maux sans se plaindre; la *charité* nous rend sensibles à ceux de nos frères, nous fait pardonner une injure et embrasser un ennemi. Parcourez tous les devoirs de l'homme envers Dieu et envers ses semblables; vous verrez que l'humilité en est l'âme et le soutien, qu'elle entre dans toutes les vertus, qu'elle y trouve toujours sa place et demande souvent la première.

L'orgueil, au contraire, ou les empêche de naître, ou leur donne la mort. C'est l'orgueil qui fait les impies et les incrédules.

Quomodo potestis credere, qui gloriam ab invicem quæritis? (Joan. v. 14).

L'humilité est encore la sauvegarde des autres vertus, et, pour ainsi dire, le sel qui les conserve. Sans elle, elles se gâtent, elles se corrompent et deviennent la proie de l'orgueil.

IIe Point.

GRANDEUR DE L'HUMILITÉ.

Ire SUBD.—Dans les sentiments.

L'humilité est une vertu très-éclairée et qui règle ses sentiments et ses affections sur ses lumières. Elle ne prend point l'apparence pour la réalité, le faux pour le vrai : elle juge sainement des choses : elle n'estime que ce qui mérite d'être estimé. Elle méprise la gloire du monde et l'opinion des hommes, parce que l'une et l'autre est méprisable. Elle dit avec le grand Apôtre : Peu m'importe que les hommes me jugent : il est un juge souverain de tous les hommes à qui seul je désire de plaire, le seul que je cherche à me rendre favorable. Elle sait aussi bien que l'orgueil, qu'il y a ici bas des dignités, des honneurs, des applaudissements, des renommées; mais elle regarde, d'un œil d'indifférence et de mépris, tout ce vain amas d'illusions, et le foule aux pieds, pour prendre son essor et s'élever jusqu'au Créateur. Rien n'est si grand, si saintement fier et ambitieux que l'humilité. Elle dédaigne tout ce qui n'est pas Dieu et ne conduit pas à Dieu : hors de Dieu tout est trop petit pour elle, indigne d'elle. Elle a un sentiment profond de la grandeur suprême qui la dégoûte de toute grandeur subalterne et périssable. Elle est éclairée d'un rayon céleste qui éclipse, efface tout à ses yeux, qui ne lui laisse rien apercevoir que Dieu, devant lequel, toutes les créatures ne lui paraissent plus que des atomes. Est-ce là, M. F., une vertu basse et ignoble?

Ne point se glorifier ni de sa naissance ni de sa fortune, être indifférent aux éloges, mettre son honneur à n'être connu que de Dieu, être sans envie, fermer les yeux sur les défauts d'autrui... il y a en tout cela une droiture d'esprit, une solidité de raison, une élévation et une pureté de vues, un amour de la vérité et de la justice, une générosité, un héroïsme de sentiments, en un mot, une réunion de traits admirables qui forment un *grand caractère*, et c'est le caractère de l'humilité chrétienne.

—Oseriez-vous lui opposer celui de l'orgueil? Quel contraste! Concevez-vous rien de plus insensé et, soit du côté de l'esprit, soit du côté du cœur, rien de plus petit et de plus vil qu'un esclave de l'orgueil? Qu'on nous dise encore que l'orgueil est la passion des grandes âmes! Et pourquoi n'ose-t-il se montrer? D'où vient qu'il se cache et n'agit que sous mille déguisements?

2e SUBD.—Dans la conduite.

Représentez-vous un homme véritablement humble, libre, indépendant de tout respect humain, exempt des retours intéressés de l'amour-propre, plein d'un généreux mépris pour les éloges et les censures du monde... Rien ne l'étonne, rien ne l'intimide, rien ne gêne l'usage de ses forces naturelles, il les déploie tout entières, et Dieu qui protège les humbles, bénit et seconde ses efforts. Qu'est ce qui pourrait l'arrêter ou l'affaiblir? Les difficultés? Il n'en est point pour les humbles, dit S. Léon : *Nihil arduum est humilibus.* Il peut tout, comme S. Paul, en celui qui le fortifie : *Omnia possum in eo qui me confortat* (Philip. iv. 13). Ne voyez-vous pas, chrétiens, qu'avec de telles dispositions, on est capable de tout oser, de tout exécuter? Aussi S. Augustin n'a pas craint de dire que toute la force est dans l'humilité : *Omnis forti tudo in humilitate.* Oui, l'orgueil est une passion lâche et pusillanime que l'idée d'un mépris, d'une raillerie, d'un affront, épouvante, empêche d'entreprendre des choses dont l'issue paraît douteuse.

EXEMPLES.—Grandeur de l'humilité de *Moïse*, de *David*, de *Jérémie*.—De *François-de-Paule*, à la Cour de France, de *Vincent-de-Paul*.....

Vous en serez à jamais la preuve, o Vincent-de-Paul! l'honneur de la France qui vous vit naître. Qui fut plus humble que vous, et qui sut mieux que vous se rendre utile au monde?

Non, M. F., point de genre d'héroïsme qui ne s'allie parfaitement avec l'humilité. Ses plus grands hommes ont été humbles, tous les héros de la religion ont été humbles. Ce sont les humbles que Dieu a choisis pour faire éclater la force de son bras, pour opérer les plus étonnantes merveilles, et plus ils s'abaissaient plus Dieu se plaisait à les élever et à les glorifier, vérifiant dès ce monde même cet oracle de l'Evangile : *Qui se exaltat humiliabitur.*

DÉVELOPPEMENTS DU TROISIÈME PLAN.

HUMILITÉ, FONDEMENT DE LA PIÉTÉ.

MOYENS POUR L'ACQUÉRIR.

TEXTE.

Omnes autem invicem humilitatem insinuate.

1 Petr. v. 5.

Cette vertu, dont le nom inspire tant d'effroi aux superbes enfants du siècle, voit trop souvent les enfants même de la foi la dédaigner ou la proscrire : et trop souvent la piété la plus fervente et la plus généreuse, quand il s'agit de pratiquer l'humilité, ne retrouve plus ses résolutions et rappelle en vain son courage. L'humilité ne règle plus les sentiments et les discours du disciple de l'Evangile, la vierge chrétienne ne fait plus de l'humilité son plus bel ornement, la piété opulente l'éloigne de ses palais, et les retraites elles-mêmes de la pénitence et de la mortification ne lui offrent pas toujours un sûr asile. Essayons de la faire rentrer aujourd'hui dans ses droits. Osons adresser nos conseils aux enfants même de la lumière, et ne craignons pas de les mettre en garde, contre une des plus funestes et peut-être des plus communes illusions.

Ier Point.

HUMILITÉ, FONDEMENT DE LA PIÉTÉ.

Que l'humilité soit comme une étrangère pour les enfants du siècle et qu'ils la bannissent loin de leur opulence, de leur faste et de leurs honneurs, c'est une destinée qui n'a pas de quoi surprendre, quand on a appris de l'apôtre S. Jean quel empire tyrannique l'orgueil exerce sur le monde; mais que l'on voie quelquefois la piété elle-même refuser de reconnaître cette fille du ciel, voilà un désordre, chrétiens, trop grand pour le passer sous silence.

La piété et l'humilité sont unies sous la loi de grâce par des nœuds indissolubles, en sorte que là où vous ne trouvez point l'humilité, vous pouvez assurer que la piété y est inconnue; ou, si l'on veut encore lui donner ce nom, ce ne sera qu'une *piété aveugle*, une *piété stérile*, enfin, une *piété scandaleuse*.

1re SUBDIVISION.—**Piété aveugle.**

L'effet inévitable des passions est de troubler l'esprit de l'homme. L'ambitieux, l'avare, l'impudique sont autant de captifs aveugles qui cherchent, en tâtonnant, la véritable route et ne rencontrent, à chaque pas, que chutes et que précipices; mais l'aveuglement n'est jamais plus dangereux, ni la nuit jamais plus sombre, que lorsque, profitant du silence des autres passions et se glissant sous des dehors sacrés, l'orgueil parvient à contracter, avec la piété elle-même, une monstrueuse alliance. Oh! c'est alors que l'ennemi du salut voit arriver notre défaite et son triomphe, c'est alors que le flambeau même, destiné à nous diriger, devient entre ses mains un guide fidèle, qui nous conduit plus sûrement à une perte inévitable : *Si lumen, quod in te est, tenebræ sunt : ipsæ tenebræ quantæ erunt* (Matth. VI. 23).

En effet, quel plus profond aveuglement que celui d'un chrétien, qui essaie d'accorder la piété avec l'oubli d'une vertu, qui en est manifestement le seul appui solide, qui s'appelle disciple de J.-C., et ignore que l'abnégation et le mépris de soi-même forment le caractère distinctif de la loi nouvelle?

Je le sais, chrétiens, il faut s'interdire une excessive rigueur; si la piété, pour être fragile quelquefois, était toujours un aveuglement, qui pourrait éviter ce reproche? Pour être pieux, est-on invulnérable? Mais le chrétien qui dans sa conduite, de tous les jours, oublie les lois de l'humilité et se pique toutefois d'une piété véritable, a fait taire depuis longtemps les cris d'une conscience trop délicate... Il est tombé dans un profond aveuglement.

2e SUBD.—**Piété stérile.**

On veut des livres qui flattent la sensibilité du cœur, on rejette ceux qui abaisseraient l'orgueil. Dans l'histoire des saints, on leur envie une constance héroïque, que Dieu ne nous demandera jamais, et non ce renoncement à nous-mêmes et cette patience dans le mépris, qu'il nous demande tous les jours. Dans l'Evangile, on s'attendrit sur les souffrances de Jésus, on donne des larmes à ses douleurs, mais on frémit de partager ses opprobres et ses affronts. Enfin, on est familier avec les expressions de la spiritualité la plus haute, et on ne connaît ni le détachement des hommes, ni le goût de l'obscurité, ni le mépris de soi-même, véritables éléments de ce sublime langage. Si l'on entend la parole de Dieu, ce n'est pas avec cette défiance qui met à profit les moindres leçons, mais avec une présomption qui rend inutiles tous les efforts du zèle. Veut-on, dans la chaire de la vérité, offrir des soutiens à la foi? la nôtre est inébranlable; inspirer l'horreur du vice? cette peinture fait horreur à notre délicatesse; y montrer le prix des vertus chrétiennes? ce sont des vertus communes que notre piété dédaigneuse regarde de bien haut; y foudroyer l'orgueil? nous nous indignerons peut-être contre cet orgueil entreprenant et plein d'audace, qui souvent a rencontré et heurté le nôtre, mais nous nous garderons bien de reconnaître cet amour-propre circonspect et réservé qui nous fait envelopper nos prétentions de tant de précautions et de tant de prudence. Enfin, le ministre sacré nous reproche-t-il notre peu d'humilité? Nous ne tenons aucun compte de ses reproches, étant assez aveugles pour croire qu'ils s'adressent à d'autres. Voilà la stérilité de notre piété.

3e SUBD.—**Piété scandaleuse.**

N'attendez rien d'utile de cette piété pleine de vanité et de recherche que Dieu réprouve et que l'Evangile méconnaît, ou plutôt n'en attendez que des scandales.—La régularité de la conduite et l'onction du langage ne peuvent tenir caché l'orgueil qui, joint à l'intérêt propre, devient le motif de toutes les actions.

Au témoignage de S. Grégoire, sans l'humilité, tout cet assemblage de vertus dont on s'entoure n'est qu'une occasion de perdition et de ruine : *Si omittitur humilitas, omnis congregatio virtutum, ruina est.*

La piété, qui veut accorder l'oubli de l'humilité avec les maximes crucifiantes de l'Évangile, scandalise justement les mondains.—Faux accord de la foi et de la suffisance, de la pénitence et de la somptuosité dans les repas, dans les ameublements, les vêtements, d'un vain dehors de piété et du mépris des formes pieuses dans sa famille.—C'est ainsi que vous ferez retomber sur la religion sainte de J.-C. le scandale de vos préjugés et de votre aveuglement.

IIe Point.

MOYENS POUR ACQUÉRIR L'HUMILITÉ.

1re SUBD. — **Se souvenir qu'on est homme.**

Ce n'est pas faire descendre le fidèle à des considérations vulgaires que de lui rappeler qu'il est *homme*, son orgueil est toujours si excessif qu'on ne doit rien négliger pour l'abaisser.

I. EGLISE. Quand l'Église veut préparer ses enfants aux abaissements de la pénitence solennelle elle leur dit : *Memento homo quia pulvis es et in pulverem reverteris.*

II. MISÈRES DE NOTRE NATURE. Notre dégradation, nos assujettissements, notre faiblesse.

III. MISÈRES DE L'ESPRIT. Ignorance, faiblesse, bornes, concupiscence, erreur, folie.

IV. MISÈRES DU CORPS. Enfance, vieillesse, maladies, destruction lente, mort.

Vous vous consolez peut-être de votre honte réelle en considérant que tous les hommes la partagent avec vous, et toutefois vous vous livrez à l'orgueil, en voulant vous mettre au-dessus de la foule; quelle inconséquence?

2e SUBD. — **Se souvenir qu'on est chrétien.**

Discite a me, quia mitis sum, et humilis corde (Matth. XI. 29). A qui parle le Sauveur? A ses seuls apôtres, aux seuls habitants des cloîtres? *Qui se humiliat exaltabitur* (Luc. XIV. 11). *Nisi efficiamini sicut parvuli, non intrabitis in regnum cœlorum* (Matth. XVIII. 3). Ces paroles ne sont-elles pas pour tous? Selon S. Pierre, le Sauveur a été pour tous un guide qui, par ses exemples, nous trace la route que nous devons tenir : *Christus passus est, vobis relinquens exemplum, ut sequamini vestigia ejus* (1 Petr. II. 21).

Non, puisqu'il convient que le serviteur ne soit pas mieux traité que le maître, le chrétien ne peut repousser l'humilité, au pied d'une croix sur laquelle le fils de Dieu a voulu endurer de si sanglants outrages.—Au pied de la croix, l'amour-propre oublie ses délicatesses, la fierté ses hauteurs, l'orgueil son arrogance, et il découle de ce bois sacré une onction secrète qui guérit l'enflure du cœur. Vous êtes tous disciples de J.-C., imitez-le et adorez-le sur la croix par l'humilité.....

O Fils de Dieu! anéanti jusqu'à devenir le Fils de l'homme, vous avez bien acquis le droit de me commander l'humilité, vous qui ne vous contentez pas de m'en donner le précepte, mais qui me la prêchez par vos exemples depuis la paille chétive de la crèche jusqu'au bois d'ignominie du Calvaire!

Embrassez-la donc, chrétiens, cette vertu si nécessaire : Demandez cela au Seigneur par des vœux ardents et continuels. Humilions-nous devant Dieu, humilions-nous devant les hommes, humilions-nous à nos propres yeux. Souvenons-nous pour mieux connaître le trésor de l'humilité que plus nous aurons été humbles sur la terre, plus nous serons élevés et glorifiés dans le ciel.

ANC. ET NOUV. TESTAMENT.

ANCIEN TESTAMENT.

Cor contritum et humiliatum Deus non despicies (Ps. L. 19).

Respexit in orationem humilium, et non sprevit precem eorum (Id. CI. 18).

Ubi fuerit superbia, ibi erit et contumelia : ubi autem est humilitas, ibi est sapientia (Prov. XI. 2).

Gloriam præcedit humilitas (Id. XV. 33).

Humilem spiritu suscipiet gloria (Id XXIX. 23).

Magna potentia Dei solius, et ab humilibus honoratur (Eccli. III. 21).

Quanto magnus es humilia te in omnibus et coram Deo invenies gratiam (Id. ibid. 20).

Est qui nequiter humiliat se et interiora ejus plena sunt dolo (Id. XIX. 23).

Extollentiam oculorum meorum ne dederis mihi (Id. XXIII 5).

Oratio humiliantis se nubes penetrabit, et non discedet donec Altissimus aspiciat (Id. XXXV. 21).

NOUVEAU TESTAMENT.

ÉVANGILES.

Amen dico vobis, nisi conversi fueritis, et efficiamini sicut parvuli, non intrabitis in regnum cœlorum (Matth XVIII. 3).

Confiteor tibi Pater Domine cœli et terræ, quia abscondisti hæc a sapientibus et revelasti ea parvulis (Id. XI. 25).

Discite a me quia mitis sum et humilis corde (Id. ibid. 29).

Quicumque voluerit inter vos major fieri : sit vester minister : et qui voluerit inter vos primus esse, erit vester servus (Id. XX. 26).

Si quis vult primus esse, erit omnium novissimus, et omnium minister (Marc. IX. 34).

Respexit humilitatem ancillæ suæ (Luc. I. 48).

Deposuit potentes de sede, et exaltavit humiles (Id. ibid. 5).

Cum vocatus (fueris ad nuptias) vade, recumbe in novissimo loco (Id. XIV. 10).

Omnis qui se exaltat, humiliabitur et qui se humiliat exaltabitur (Id. ibid. 11).

ÉPITRES.

Noli altum sapere, sed time (Rom. XI. 20).

Tanquam purgamenta hujus mundi facti sumus, omnium peripsema usque adhuc (1 Cor. IV. 13).

Ego enim sum minimus Apostolorum, qui non sum dignus vocari apostolus, quoniam persecutus sum Ecclesiam Dei (Id. XV. 9).

Mihi omnium sanctorum minimo data est gratia hæc (Eph. III. 8).

In humilitate superiores sibi invicem arbitrantes (Philip. II. 3).

Semetipsum exinanivit formam servi accipiens (Id. ibid. 7).

Christus Jesus venit in hunc mundum peccatores salvos facere, quorum primus ego sum (1 Tim. I. 15).

Humiliamini in conspectu Domini, et exaltabit vos (Jacob. IV. 10).

Omnes autem invicem humilitatem insinuate, quia Deus superbis resistit, humilibus autem dat gratiam (1 Petr. V. 5).

SS. PÈRES.

Fundamentum sanctitatis semper fuit humilitas, nec in cœlo stare potuit superba sublimitas (S. Cyprian. *de Nat. Dom.*).

Hic est primus religionis introitus, sicut in mundum primus Christi ingressus, ut quicumque pie vult vivere, humiliter de se sentiat (Id. ibid.).

Humilitas tutissimus est virtutum omnium thesaurus (S. Basil. *in Constit. Monast.*).

Exercitatio humilitatis est in vilioribus rebus versari, sic enim gloriæ cupiditas coercetur (Id. *in Hexam.*).

Ad summa non scandimus, nisi per ima gradiamur (S. Hiéron. *in Ep. ad Eph.*).

Multo deformior est illa superbia, quæ sub quibusdam humilitatis signis latet. Nescio enim quomodo turpiora sunt vitia quæ virtutum specie celantur (Id. *Ep. 14 ad Celant.*).

Ostende cordis humilitatem, ut titulos virtutis ostendas (S. Ambr. *in Ps.* 118).

Nemo magis potest videre divina quam qui humilitatis suæ conscius nescit extolli (Id. *L. de Viduit.*).

Ille (nempe Christus) pro te suscepit quæ tu despicis (Id. *Serm.* 20 *in Ps.* 118).

Humilitas, sapientiæ mater est (S. Chrysost. *Homil.* 48 *in Matth.*).

Quod igitur caput virtutis est? Humilitas certe (Id. *Hom.* 8 *in Matth.*).

Nihil conferendum est humilitatis virtuti, ipsa enim mater est, et radix, et columna, et fulcimentum et vinculum honorum : sine illa abominabiles et scelesti et immundi sumus (Id. *Hom.* 30 *in Act.*).

Qui vere magnus est, nihil de se magni sentit, aut loquitur, sed omnium se ultimum judicat (Id. *L. de Compunct. cordis*).

Si vis sublime aliquid ostendere virtutis, noli sublime sapere, noli te putare quidquam fecisse, quod feceris, sed absolutissimum erit opus (Id. *Homil.* 3 *in Matth.*).

Simulatio humilitatis major est superbia (S. August. *De Virg. C.* 48).

Deus humilis est, erubescat homo esse superbus (Id. *in Ps.* 54).

In summo honore summa sit humilitas, honoris laus est humilitatis virtus (Id. *Serm.* 215).

Mensura humilitatis unicuique data est ex mensura magnitudinis (Id. *de Virginit. C.* 31).

In infirmitate humilitatis perficitur virtus charitatis (Id. *L. de Trinit.* 4).

Tota et vera christianæ sapientiæ disciplina, in vera et voluntaria humilitate consistit (Id. *Serm.* 8 *de Epiph.*).

Videte fratres magnum miraculum, altus est Deus, erigis te et fugit a te : humilias te et descendit ad te (Id. *Serm.* 2 *de Ascens.*).

Tutam veramque ad cœlum viam molitur humilitas, sursum cor levans ad Dominum (Id. *de Civ. Dei, L.* 18, *C.* 14).

SS. PÈRES.

Quod Demosthenes in schola eloquentiæ pronuntiationi dedit, ego dabo humilitati, in schola Christi (Id. C. 56).

Potentior est ac tutior solidissima humilitas quam ventosissima celsitudo (Id. *L.* 8 *de Trinit. C.* 7).

Prius displiceat tibi quod es ut possis esse quod non es (Id. *Serm.* 2. *Fer.* 5 *Pasch.*).

Excelsa est patria, humilis est via, ergo qui quærit patriam, quid recusat viam? (Id. *in Joan.*).

Cætera vitia in malefactis valent, sola superbia in recte factis cavenda est (Id. *de Nat. et Grat.*).

Vere iste immaculatus est qui etiam hoc delicto caret (nempe superbia) quia hoc est ultimum redeuntibus ad Deum, quod recedentibus primum fuit (Id. *in Ps.* 19).

Humilitas, homines sanctis angelis similes facit, et superbia ex angelis Dæmones facit : et ut evidenter ostendam, ipsa est peccatorum omnium initium, et finis, et causa, quia non solum peccatum est superbia, sed etiam nullum peccatum potuit, aut potest, aut poterit esse, sine superbia (Id. *in Epist.*).

Notas fecisti humilitatis vias, per quas ad vitam homines redirent : unde per superbiam ceciderant (Id. *in Ps.* 15).

Humilitas murus firmus et inexpugnabilis est a facie inimici (S. Ephrem. *Parœm.* 46).

Qui sine humilitate virtutes congregat quasi in vento pulverem portat (S. Gregor. *Hom.* 7 *in Joan.*).

Humilitas vera est, qua quis de se parva æstimat et bona alterius, sine invidia et livore commendat (Id. *Sup. Ezech.*).

Qui sibi vilis est, Deo carus est (S. Bernard. *Tract. de inter. dom. C.* 28).

Decor animæ humilitas est (Id. *Serm.* 45 *in Cant.*).

Fode in te fundamentum humilitatis, et pervenies ad fastigium charitatis (Id. *in Epist.*).

Ama nesciri et pro nihilo reputari (*Imit. Christ. L.* 1, *C.* 2).

Non reputas te aliquid profecisse, nisi omnibus inferiorem esse sentias (Id. *L.* II, *C.* 3).

Quid prodest tibi alta disputare de Trinitate, si careas humilitate unde displiceatur Trinitâti? (Id. *L.* 1, *C.* 1).

C'est en vain, ô homme ! que vous cherchez dans vous-même le remède à vos misères. Toutes vos lumières ne peuvent attirer qu'à connaître que ce n'est point en vous que vous trouverez ni la vérité ni le bien.

Vos maladies principales sont l'orgueil, qui vous soustrait à Dieu et la concupiscence qui vous attache à la terre (Pascal, *Pensées*, III. 1).

La vanité est si ancrée dans le cœur de l'homme qu'un goujat, un marmiton, un crocheteur se vante et veut avoir ses admirateurs. Et les philosophes mêmes en veulent. Ceux qui écrivent contre la gloire veulent avoir la gloire d'avoir bien écrit, et ceux qui le lisent veulent avoir la gloire de l'avoir lu ; et moi qui écris ceci j'ai peut-être cette envie et peut-être ceux qui le liront l'auront aussi (Le même, XXIV. 5).

Qui ose vouloir se signaler et se distinguer quand J.-C. est inconnu? (Bossuet, *Serm. sur le Faux Honneur*).

GRADUS, MOTIVA ET MEDIA.

ACTUS SEU GRADUS HUMILITATIS.

S. Anselmus septem humilitatis gradus assignat ; S. Bonaventura et S. Ignatius tres tantum, Cassianus olim decem assignaverat. Ex omnibus tamen potiores esse videntur duodecim sequentes magna ex parte a S. Benedicto, deinde a S. Bernardo et S. Thoma assignati, nimirum :

1 Seipsum despicere.
2 Sibi ipsi diffidere.
3 Se omnium minimum reputare.
4 Se divinis donis indignum reputare.
5 Nolle laudari et honorari
6 Cupere ab aliis contemni.
7 Defectus proprios libenter detegere.
8 Deo se subjicere.
9 **Subjicere se omnibus.**
10 Humilia officia appetere.
11 Se ad omnia inutilem repetere.
12 Silentium in confusionibus vel accusationibus, vel increpationibus servare.

MOTIVA

(ad humilitatem colendam).

I. CHRISTI PRÆCEPTUM VERBIS ET EXEMPLIS MONSTRATUM. Non dixit : discite a me miracula facere, sed *discite a me quia mitis sum et humilis corde* (Bollandus, 4 *An. C.* 18.— S. Bern. *Ep.* 42).

II. NECESSITAS. Quia humilitas est fundamentum primum omnium virtutum ; ex S. Antonio (*L.* 6 *de Instit. C.* 5), ex S. Gregorio (*Moral. L.* 27, *C.* 27). Hinc S. Bern. dixit : Nisi super stabile humilitatis fundamentum, spirituale ædificium stare minime potest (*Serm.* 36 *in Cant.*).

III. UTILITAS. Quia est radix et causa omnium bonorum. Speciatim utilis est : 1° ad orationis faciliorem exauditionem ; 2° ad tentationes dæmonis vincendas (S. Doroth., S Antonius, S. Ephr., S. Laur. Just.).

IV. ÆQUITAS. Quid æquius quam ut quis se vilem reputet? (S. Bern. *Serm.* 2 *in Dedic. Eccl.*).

V. DIGNITAS. Vere magnus est qui in se parvus est, et pro nihilo omne culmen honoris ducit (*Imit. Chr. L.* I, *C.* 3).

MEDIA

(ad eumdem finem).

I. HUMILIATIO. Humiliatio est via ad humilitatem, sicut patientia ad pacem, sicut lectio ad scientiam (S. Bern. *Ep.* 32).

II. COGNITIO SUI. Tria sunt quæ radicata nutriunt humilitatem, scilicet assiduitas subjectionis, consideratio propriæ fragilitatis et ponderatio rei melioris (S. Basil. *in Hexamer.*).

III. CONSIDERATIO PRÆMII HUMILIBUS PROMISSI. Sic enim Christus : *Proposito sibi gaudio sustinuit crucem, confusione contempta, atque in dextera sedis Dei sedet* (Hebr. XII. 2).

IV. CONSIDERATIO ALIENARUM VIRTUTUM. Si te sapientia elevat, confer te cum Doctoribus ; si patientia, confer te cum Martyribus ; si castitas, cum Virginibus, qui tibi magnus videbaris, illis compositus exiguus apparebis (S. Thom. Villan. *Conc. de S. Martin.*).

V. CONSIDERATIO VILITATIS ET FRAGILITATIS SUÆ. Nonne se per humilitatem despiciet homo, si solerter conspiciat in se negligentiam proficiendi, difficultatem standi, facilitatem cadendi, laborem resurgendi et debilitatem vitia vincendi? (S. Bern. *apud Mansi, Disc.* 21).

VI. CONSIDERATIO SUORUM DEFECTUUM. Agere noli, frater, quod plerique faciunt, tantummodo, si quid est in te virtutis, attendere, et vitia quasi post tergum posita negligas judicare (S. P. Dam. *L.* 2, *Ep.* 13).

DICTA.

1 Abbas Pastor dicere solebat : humilitatem esse terram in qua Dominus sacrificium fieri mandavit (*Vit. PP. L.* 31).

2 Cum frater quidam senem interrogaret quis esset profectus hominis? respondit ille : humilitas (Ibid. *L.* 15).

3 Quidam ex Patribus dicebat : humilitas præcursor est charitatis (Ibid *L.* 3).

4 Cogita de Deo quidquid melius potes ; et de te quidquid deterius vales (S. Bernard. *in Medit. C.* 6).

NOTIONS. -MAXIMES DES SAINTS.

NOTIONS.

L'humilité consiste dans le mépris de soi-même et l'estime du prochain. Le monde pas plus que le paganisme ne la connaît pas, il appelle dégradation de l'homme ce qui a inspiré aux Saints le courage de se dévouer tout entiers à l'utilité spirituelle et temporelle de leurs frères ; ce qui leur a concilié l'estime et l'admiration de tous les siècles. L'Evangile ne se borne pas à nous commander la pratique continuelle de cette vertu fondement et gardienne des autres, sans laquelle, comme sans la foi, on ne peut plaire à Dieu. Il nous en montre les motifs, la recompense, le modèle parfait qui est J.-C., *anéanti jusqu'à prendre la forme d'esclave*. Aussi les Saints, à son exemple, se sont-ils félicités, avec le grand apôtre, d'être regardés comme le *rebut de la terre ;* ont-ils sans cesse médité et prié pour établir fortement en eux le règne de cette vertu.

L'humilité est fondée sur la connaissance de Dieu et de soi-même.

La modestie, digne ornement du mérite réel, diffère de l'humilité en ce que celle-ci est une vertu et qu'elle n'est elle qu'une qualité ; la modestie part de l'homme et s'arrête à l'homme ; l'humilité n'a que Dieu pour principe et pour fin.

MAXIMES DES SAINTS SUR L'HUMILITÉ.

S. AUGUSTIN. « L'humilité est le fondement de toutes les vertus ; il n'est point de meilleure disposition pour obtenir les dons célestes. »

S. BERNARD. « Être grand devant Dieu par la pratique des vertus, et néanmoins être petit et vil à ses propres yeux, c'est là cette humilité qui est si agréable à Dieu et qui est si rare parmi les hommes.

» Tous ceux qui ont eu un vrai désir de devenir humbles se sont exercés dans la pratique des humiliations. Ils savaient que c'est un chemin assuré pour parvenir à l'humilité, et qu'il n'en est point de meilleur. »

S. FRANÇOIS D'ASSISE. « Je suis indigne du jour qui m'éclaire, de l'air que je respire, du pain que je mange, de l'eau que je bois, des vêtements qui me couvrent ; je suis indigne de toute lumière dans l'esprit, de tout bon mouvement dans le cœur, de toute grâce, de toute consolation, de tout bonheur de vivre en ce monde, de voir Dieu dans l'autre, d'être en purgatoire avec tant de justes. Mais de quoi suis-je digne ? C'est de tous les maux, de désolation, de sécheresse, de trouble, de toutes les infirmités, de tous les mépris, des feux éternels ! »

S. BONAVENTURE. « Soyez abject à vos propres yeux, et estimez-vous heureux d'être jugé tel par les autres ; ne vous élevez pas à cause des dons de Dieu, et alors vous serez parfaitement humble.

« Je sais ce que je ferai pour apaiser le Seigneur, je me regarderai comme ce qu'il y a de plus vil sur la terre : je serai à mes yeux un objet d'horreur, et quand je me verrai humilié, méprisé, outragé, couvert d'opprobre, je m'en réjouirai et j'en bénirai le Seigneur. »

S. THOMAS DE VILLENEUVE. « L'humilité est la mère d'un grand nombre de vertus ; c'est d'elle que naissent l'obéissance, la crainte de Dieu, la patience, la modestie et la paix. »

Se THÉRÈSE. N'est-il pas bien évident qu'on ne peut se glorifier de rien, puisque personne n'a rien de bon qui ne vienne de Dieu. Comment peuvent s'enorgueillir ceux qui sont sujets à tant de misères et qui ont commis tant de péchés? Quand je voudrais tirer vanité de quelque chose, je ne le pourrais pas. »

« Un seul jour pendant lequel on s'humilie profondément devant Dieu, à cause de ses péchés et de sa faiblesse, attire plus de grâces que plusieurs jours employés à la prière.

« A mon avis, nous n'acquérons jamais la véritable humilité si nous ne levons les yeux vers le Seigneur. L'âme qui considère la grandeur de Dieu voit mieux sa profonde bassesse ; en considérant sa sainteté elle voit mieux ses souillures ; lorsqu'elle considère sa patience, elle voit combien elle en est éloignée ; en un mot, en fixant les yeux sur ses divines perfections, elle découvre en soi tant et de si grandes imperfections, qu'elle est pénétrée de confusion et prie le Seigneur de l'en délivrer. »

EXEMPLES.

ANCIEN TESTAMENT.

MOISE. Quis sum ego ut vadam ad Pharaonem?.... Obsecro, Domine, non sum eloquens.... (Exod. III 11.—IV. 10).

DAVID. Vide humilitatem meam (Ps. XXIV 18).

TOBIE. Superbiam nunquam in tuo sensu, aut in tuo verbo, dominari permittas ; in ipsa enim initium sumpsit omnis perditio (Tob. IV. 14).

JÉRÉMIE. A, a, a, Domine, ecce nescio loqui (Jerem. I. 6).

ACHAB. Et factus est sermo Domini ad Eliam Thesbitem, dicens : Nonne vidisti humiliatum Achab coram me? Quia igitur humiliatus est mei causa, non inducam malum in diebus ejus (Reg. XXI. 28, 29).

NOUVEAU TESTAMENT.

N. S. J.-C. Et verbum caro factum est (Joan. I. 14).

Semetipsum exinanivit, formam servi accipiens (Philip. II. 17).

Dominus in humilitate et ignobilitate incessit (Tertull.).

Qui humilitatem præcepisti, humilis appares (S. August.).

1° *Humilis*, matrem humilem eligendo (Luc. I. 48).

2° *Humilis* in præsepio, in circumcisione, in adolescentia subditus parentibus (Luc. II. 51).

3° *Humilis* in baptismo Joannis, in vocatione Piscatorum, in amplexione parvulorum (Marc. IX. 35 .

4° *Humilis* in miraculis : *vide nemini dixeris* (Matth. VIII. 4) ; in prædicatione : *Ego non quæro gloriam meam* (Joan. VIII. 50).

5° *Humilis* in fuga regii honoris, in ablutione pedum apost. Tandem in passione *humiliavit semetipsum* (Philip. II. 8). (Marchantius, *in Tuba sacerdot. Lect.* XII.).

LA B. V. MARIE. Quia respexit humilitatem ancillæ suæ.... Ecce ancilla Domini, fiat mihi secundum verbum tuum (Luc. I. 38, 48).

S. JEAN-BAPTISTE. Ego vox clamantis in deserto (Joan. I. 23).

S. PIERRE. Exi a me, quia homo peccator sum (Luc. V. 8).

S. PAUL. Gratia autem Dei sum id quod sum (I Cor. XV. 10). Ego enim sum minimus apostolorum (Id. XV. 9). Si quis existimat se aliquid esse, cum nihil sit, ipse se seducit (Galat. VI. 3).

LE PUBLICAIN. Deus propitius esto mihi peccatori (Luc. XVIII. 13).

VIE DES SAINTS.

THAÏS. Cette grande pécheresse, s'étant convertie, n'oublia jamais ses désordres, pénétrée de confusion de sa vie passée, elle n'osait proférer le saint nom de Dieu ; c'est ainsi qu'elle s'exprimait en s'adressant au Seigneur : « Vous qui m'avez créée, ayez pitié de moi. »

S. DOMINIQUE. Ce saint avait coutume de se mettre à genoux devant les portes des villes où il allait prêcher, pour supplier le Seigneur de ne pas affliger de quelque fléau, à cause de ses péchés, ceux qui y habitaient.

S. PHILIPPE DE NÉRI. Il conseillait à ceux qu'il dirigeait de dire lorsqu'ils seraient tombés dans quelque faute : « Si j'avais été humble, je ne serais pas tombé. »

Se MADELEINE DE PAZZI. Sa grande humilité lui faisait exagérer ses moindres défauts afin que les autres eussent d'elle l'idée qu'elle en avait.

Se JEANNE-FRANÇOISE DE CHANTAL. Cette sainte avait une si grande affection pour l'humilité qu'elle écrivait à S. François de Sales : « Mon très-cher Père, je vous le demande pour l'honneur de Dieu, aidez-moi à m'humilier. »

S. FRANÇOIS DE SALES. Ayant été horriblement calomnié, ce grand saint disait : « Je voudrais qu'il plût à Dieu que mon innocence ne fût jamais reconnue, même au jugement universel, mais qu'elle fût éternellement ensevelie dans le secret de l'éternelle sagesse. »

S. VINCENT DE PAUL. Il n'était point de vertu qu'on n'admirât dans S. Vincent de Paul, quoiqu'il s'étudiât à les cacher toutes ; cependant, selon lui, il était si pauvre de biens spirituels qu'il ne méritait que le nom de *misérable ;* c'est le titre qu'il prenait. Il avait pris la résolution de ne jamais parler sans nécessité de ce qui pourrait lui attirer de l'estime. Il fut souvent calomnié, mais on ne l'entendit jamais ni se plaindre, ni rien dire pour montrer qu'il était innocent de ce dont on l'accusait.

Auteurs à consulter.

SS Pères.

S. CYPRIEN —De Nat. Dom.
S. BASILE —Homil. 9 in Ps. 33.
S. JÉRÔME —Ep. 1 ad Demetr.
S. AMBROISE —Ep. 44 ad Const.
S. J. CHRYSOST. —Serm. 1 in C. 1 Matth.
—Serm. 65 in eod.
—Homil. 29 in Matth.
—Homil. 27 in Hebr.
S. CYRILLE d'Alex. —In Joan.
S. AUGUSTIN —Serm. 10 de V. Dom.
—Serm. 38 ib.
—Serm. 12 de Verb. Ap.
—Tract. 55 in Joan.
—L. 14 de Civ. Dei. C. 13.
—Serm. 8 de Epiph.
—Ep. 56 ad Diosc.
—Hom. 50.
—L. de Spirit. et An.
—In Ps. 49.
S. GRÉGOIRE —L. 2 in Reg.
—L. 27 in Job.
—Homil. 7 in Evang.
—In L. 4 Reg.
—Homil. 7 in Evang.
S. BERNARD —Tract. de Humil.
—Serm. 47 Sup. Mis.
—Serm. 16 in Cant.
—Epist. ad Oger.
—Ep. 42 ad Henr.

Ascétiques.

S. BONAVENTURE —Tract. Spirit.
RICHARD DE S. VIC. —Opusc.
S. FRANÇ. DE SAL. —Vie dévote.
THOM.-A-KEMPIS —De Imit. L. 1, C. 2.
J. DREXELIUS —In Rosis select.
P. SANCHEZ —De Regno Dei
A. RODRIGUEZ —Tr. perfect. T. 2.
S. LIGUORI —Passim.

Prédicateurs.

MATTH. FABER —Dominic. Conc.
FLÉCHIER —Serm. pour la Cèn.
MASSON —Serm. pour l'Av.
DU FAY —Serm. pour l'Av.
JOLY —Prônes.
LE P. LENFANT —Serm.
BORDERIES — It.
L'abbé RICHARD— It.

Répertoires.

LUDOV. GRANAT. —Sylva loc. Comm.
J. BUSÆUS —In Viridario.
T. LOHNER. —Bibl. man. conc.
HOUDRY —Bibl. des prédic.

PREMIER PLAN.

Nécessité et nature de la Pénitence.

(Mgr DE QUELEN.)

Ier Point.

NÉCESSITÉ DE LA PÉNITENCE.

IIe Point.

NATURE DE LA PÉNITENCE.

Ier POINT. — SUBDIVISIONS.

Nécessité de la Pénitence.

ELLE EST PRESCRITE PAR :

1—La prédication de N. S. Jésus-Christ;
2—La prédication des apôtres;
3—Les institutions chrétiennes;
4—Les SS. Pères, les Conciles;
5—La raison.

IIe POINT.—SUBDIVISIONS.

Nature de la Pénitence.

ELLE DOIT ÊTRE :

1—Intérieure;
2—Extérieure.

DEUXIÈME PLAN.

Sévérité et Douceurs de la Pénitence.

(BOURDALOUE.)

Ier Point.

SÉVÉRITÉ DE LA PÉNITENCE.

IIe Point.

DOUCEUR DE LA PÉNITENCE.

Ier POINT. — SUBDIVISIONS.

Sévérité de la Pénitence.

1—L'Homme y fait l'office de Dieu;
2—L'Homme y est son juge;
3—Appel à un autre jugement.

IIe POINT. — SUBDIVISIONS.

Douceur de la Pénitence.

1—Elle produit la paix de la conscience;
2—Elle produit la joie du Saint-Esprit.

TROISIÈME PLAN.

Caractères de la Pénitence.

(BOURDALOUE.)

ILS CONSISTENT A :

Ier Point.

RETRANCHER LA CAUSE DU PÉCHÉ.

IIe Point.

RÉPARER LES EFFETS DU PÉCHÉ.

IIIe Point.

ASSUJETTIR LE PÉCHEUR AUX REMÈDES DU PÉCHÉ.

Ier POINT.—SUBDIVISIONS.

Retrancher la cause du péché.

1—Renoncement à tout ce qui fait le péché;
2—Fuite des occasions.

IIe POINT.—SUBDIVISIONS.

Réparer les effets du péché.

1—Faire de dignes fruits de pénitence devant Dieu;
2—Réparer le scandale devant les hommes.

IIIe POINT.—SUBDIVISIONS.

Assujettir les hommes aux remèdes du péché.

1—Remèdes préservatifs;
2—Remèdes correctifs.

DÉVELOPPEMENTS DU PREMIER PLAN.

NÉCESSITÉ & NATURE DE LA PÉNITENCE.

TEXTE.

Et venit in omnem regionem Jordanis prædicans baptismum pœnitentiæ in remissionem peccatorum.

Luc. III. 3.

« Paraissez ici dans cette chaire, divin précurseur, parlez avec cette vigueur plus que prophétique, et faites trembler les pécheurs superbes sous cette terrible cognée qui porte déjà son coup, non aux branches et aux rameaux, mais au tronc et à la racine de l'arbre, c'est-à-dire à la source même de la vie.

« Le pensez-vous pécheurs, que vous fabriquiez en péchant l'instrument de votre supplice éternel? Cependant vous le fabriquez, vous avalez l'iniquité comme l'eau : vous avalez des torrents de flammes. Par conséquent, mes frères, malheur sur nous qui avons péché et ne faisons point pénitence! Le coup est lâché, l'enfer n'est pas loin, ses ardeurs éternelles nous touchent de près, puisque nous en avons en nous-mêmes et en nos propres péchés la source féconde. « *Tout arbre qui ne produit pas de fruit, sera coupé et jeté au feu.* » (Matth. III. 10). Retirez-vous de peur d'être accablé de sa chute. Seigneur donnez-moi de la force, aidez le travail de mon cœur qui veut enfanter de vrais pénitents. » (Bossuet. *Serm. sur la nécessité de la Pénitence*).

Ier Point.

NÉCESSITÉ DE LA PÉNITENCE.

1re SUBDIVISION.—**Prédication de Notre Seigneur Jésus-Christ.**

« Faites pénitence. Le royaume de Dieu approche, il est au milieu de vous : si vous voulez y avoir part, faites pénitence et croyez à l'Evangile que je vous annonce. Le royaume des cieux souffre violence, il n'y a que ceux qui font effort pour réprimer les désirs insensés de la nature, et qui remportent la victoire sur eux-mêmes, qui peuvent l'obtenir. Malheur à vous villes infidèles! parce que si les miracles de puissance et de bonté qui ont été faits au milieu de vous, avaient éclaté dans Tyr et dans Sidon, il y a longtemps qu'elles eussent fait pénitence. C'est pourquoi toutes criminelles qu'elles sont, elles auront cependant un jugement moins rigoureux que le vôtre. Et toi cité superbe, crois-tu pouvoir braver toujours le courroux du ciel? Non tu seras abaissée jusqu'au fond de l'abîme, parce que si Sodome elle-même avait été témoin des prodiges dont tu as été l'objet, peut-être qu'enfin touchée de douleur et de repentir, elle eût mérité de subsister encore aujourd'hui. Les habitants de Ninive s'élèveront contre vous au jour du jugement, parce qu'ils se sont convertis à la prédiction de Jonas. La reine de Saba vous accusera un jour d'endurcissement, parce qu'elle a cru à la sagesse de Salomon. Toutefois, celui qui vous prêche maintenant est plus que Jonas, plus que Salomon. Si vous ne faites pénitence vous périrez tous. Que celui qui a des oreilles l'entende : *Pœnitentiam agite.* » (Matth. IV. 17.—Luc. XI. 30 et seqq.).

Voilà, mes frères, ce que Jésus notre Sauveur ne cessait de redire pendant les jours de sa vie mortelle.

2e SUBD.—**Prédication des Apôtres.**

S. Jean, le témoin prophétique des futures destinées de l'Église, nous assure qu'il a entendu de nouveau la voix du Fils de l'homme, *mort dans le temps et désormais vivant dans tous les siècles* (Apoc. II. 8), qui lui ordonnait de recommander la pénitence aux âges les plus reculés.

Dociles au commandement du divin Maître, les apôtres, n'eurent pas plutôt reçu le S.-Esprit, qu'ils s'empressèrent de prêcher la pénitence, d'abord aux Juifs, ensuite aux Gentils, aux peuples, à tous sans distinction de lieu, de temps, de personnes : *Omnes ubique pœnitentiam agant* (Act. XVII. 30).

3e SUBD.—**Institutions chrétiennes.**

La loi du Carême, le précepte de l'abstinence et du jeûne, ne sont que la conséquence de ce grand commandement que l'Église n'a point donné, mais qu'elle a reçu de son fondateur. Elle ne peut le supprimer, elle ne fait qu'en proclamer et en régler l'exécution, elle s'y soumet fidèlement elle-même, et il n'est pas plus permis à ses ministres de le taire ou de le dissimuler que les autres vérités de l'Évangile.

4e SUBD.—**SS. Pères, Conciles.**

Les SS. Pères établissent tous comme une maxime incontestable qu'il y a deux sortes de baptêmes : *le baptême d'eau et le baptême de larmes.* Par le premier nous sommes rétablis dans l'état d'innocence, sans être assujettis à aucune peine : mais si nous venons à perdre la grâce que nous avons reçue dans ce premier baptême, si nous devenons de nouveau esclaves du démon par le péché, il y a à la vérité un second baptême, mais c'est un baptême de larmes, un baptême difficile et laborieux. Ce baptême de larmes, dit S. Cyprien, est la *seconde planche après le naufrage.* Or, cette planche nous est absolument nécessaire pour le salut.

Le Concile de Trente, qui a consigné en ce point la doctrine de tous les autres conciles, établit que la *pénitence a été nécessaire en tout temps à tous les hommes qui avaient péché.*

5e SUBD.—**Raison.**

I. DU CÔTÉ DE DIEU. Dieu a été outragé par votre péché. Votre conscience vous dit que vous devez rentrer en grâce : votre raison vous montre que c'est folie de vivre dans l'inimitié de Dieu : donc nécessité de faire pénitence, puisque c'est le seul moyen d'apaiser la colère céleste. Il nous attend : *Attendi et auscultavi : nullus est qui agat pœnitentiam super peccato suo* (Jerem. VIII. 6). Nous aggravons notre état en résistant : *Ecce majora delicta ; peccasse nec satisfacere, deliquisse nec delicta deflere* (S. Cypr.).

II. DU CÔTÉ DE L'HOMME. L'impénitence déprave de plus en plus le cœur et conduit à des crimes de plus en plus énormes. *Peccatum quod pœnitentia cito non diluit, mox sub pondere in aliud trahit* (S. Grég. *Moral.*).

Sans la pénitence tout le fruit des bonnes œuvres est perdu. Enfin deux voies seules pour aller au ciel : ou l'innocence ou la pénitence, parce que rien de souillé n'entrera dans le ciel : *Non intrabit in eam aliquod coinquinatum* (Apoc. XXI. 27). Oh! faites donc pénitence! *Pœnitentiam agite* : tout vous y invite.

IIe Point.

NATURE DE LA PÉNITENCE.

1re SUBD.—**Intérieure.**

La pénitence considérée comme vertu est, selon la définition de S. Thomas, une détestation volontaire du péché, jointe à la résolution de le réparer et de le détruire. Or, cette détestation pour être sincère doit être dans le cœur : *Scindite corda vestra et non vestimenta vestra* (Joel. II. 12). Ce mouvement seul du cœur, cette douleur seule du cœur est l'âme de la pénitence.

La raison essentielle de cette loi c'est qu'il n'y a que cette sorte de pénitence qui puisse détruire le péché. Car, qu'est-ce que le péché? C'est une préférence volontaire de la créature au créateur. C'est donc dans la volonté, dans le cœur et par un amour déréglé formé dans ce mauvais cœur que naît et subsiste le péché; c'est donc là dans ce même cœur, et par une haine opposée, que doit mourir le péché. *De corde exeunt cogitationes malæ, homicidia, adulteria, furta* (Matth. XV. 19). Mais ce cœur, centre du péché, source et principe du péché doit se punir lui-même par le glaive de la douleur et par le feu de la haine qu'il doit faire éclater contre le mal.

Il faut que les péchés soient effacés avant d'être expiés, et rien ne peut les effacer que les larmes d'un cœur touché d'un vrai repentir.

Eussiez-vous comme Achab rendu votre douleur publique en déchirant vos habits : eussiez-vous couvert votre chair d'un rude cilice, affligé votre corps par la soif et par la faim, dormi sur le sac et sur la cendre, austérités auxquelles ce roi impie se soumit : eussiez-vous restitué la vigne de Naboth!.... Rien n'apaisera Dieu sans la pénitence du cœur.

2e SUBD.—**Extérieure.**

On doit joindre à la mortification de l'esprit celle du corps : Prières, jeûnes, veilles, aumônes, bonnes œuvres.

« Les actes de la pénitence extérieure, selon le saint concile de Trente, se rapportent à la prière, à l'aumône et au jeûne; c'est-à-dire, consistent dans les œuvres de piété, de charité et de mortification. La prière comprend tout ce qui se fait directement pour Dieu, l'aumône ce qui se fait pour le prochain; le jeûne ce qu'on souffre dans sa personne. Nous satisfaisons à Dieu par l'oraison, pour les offenses de l'ordre spirituel; par le jeûne, pour les péchés qui souillent le corps; par l'aumône, pour les abus des biens de ce monde » (De la Luzerne, *Consid. Moral.*).

Oh! Seigneur! faibles, fragiles, inconstants, nous sommes tombés dans l'iniquité, dès que vos yeux ont cessé de veiller sur nous; rendez-nous vos soins, vos regards, vos miséricordes, vos grâces et nous nous relèverons : *Ecce respice, populus tuus, omnes nos* (Is. LXIV. 9). Car enfin nous sommes votre peuple, et nous le voulons être à jamais dans le temps et l'éternité.

DÉVELOPPEMENTS DU DEUXIÈME PLAN.

SÉVÉRITÉ & DOUCEUR DE LA PÉNITENCE.

TEXTE.

Et venit in omnem regionem Jordanis prædicans baptismum pœnitentiæ.

Luc. III. 3.

La pénitence est un baptême, parce que c'est elle qui nous lave de nos péchés et qui nous purifie. Or, le caractère de ce baptême ou de cette pénitence est l'esprit de sévérité, comme nous allons le voir dans ce discours.

Ier Point.

SÉVÉRITÉ DE LA PÉNITENCE.

Qu'est-ce que la pénitence? C'est, dit S. Augustin, un jugement que l'homme exerce contre lui-même, mais qu'il exerce en qualité seulement de délégué et comme tenant la place de Dieu, qu'il exerce en vertu de la commission que Dieu lui a donnée de se juger lui-même, qu'il exerce avec toute la dépendance d'un juge inférieur à l'égard d'un juge souverain : d'où nous devons former trois raisonnements qui nous convaincront que notre pénitence doit être sévère.

1re SUBDIVISION.—L'homme y fait l'office de Dieu.

Selon Tertullien, la pénitence fait en nous la fonction de la justice et de la colère de Dieu. Or, comment Dieu nous jugera-t-il dans sa colère? Et peut-on dire qu'il y a quelque proportion entre la pénitence d'un homme du monde et la justice vindicative de Dieu? Notre pénitence ne peut donc être une pénitence recevable au tribunal de Dieu, dès qu'elle n'est pas sévère.

Pour mieux comprendre cette pensée, imaginons-nous que Dieu a fait un pacte avec nous et qu'il nous a dit ce que nous marque expressément l'Apôtre : *Jugez-vous vous-mêmes et je ne vous jugerai point* (1 Cor. XI. 31). En quoi nous pouvons remarquer l'excellence et le mérite de la pénitence, qui nous affranchit en quelque sorte de la juridiction de Dieu.

Cela supposé, je dois faire dans ma pénitence ce que Dieu fera un jour dans son jugement. Que fera-t-il? Une recherche exacte de toute ma vie : et telle est la recherche que j'en dois faire moi-même en me présentant au tribunal de la pénitence et en m'accusant. Car si je me flatte moi-même et si j'use de la moindre dissimulation, ma pénitence ne peut plus être qu'une pénitence chimérique, parce qu'elle n'est pas conforme au jugement de Dieu. En effet, Dieu nous jugera bien avec une autre sévérité. Et si cela n'était pas, comment son jugement serait-il si terrible?

C'est pour cela que David demandait à Dieu comme une grâce particulière de ne pas permettre que son cœur consentit à ces *paroles de malice* et à ces prétextes que le démon nous suggère, pour nous servir d'excuses. Et parce qu'il savait que le monde est plein de ces faux *élus* qui en traitant avec Dieu prétendent toujours avoir raison, ce saint roi ne voulait point de communication avec eux.

Disons à Dieu comme le même prophète, en nous confessant criminels : *Guérissez mon âme, Seigneur, parce que j'ai péché contre vous. Sana animam meam quia peccavi tibi* (Ps. XL. 5). Ce n'est ni à mon naturel, ni à mon tempérament, ni au monde que je dois m'en prendre, mais à moi-même.

2e SUBD.—L'homme y est son juge.

L'homme dans la pénitence devient juge, non pas d'un autre, mais de lui-même. Si nous avions à juger les autres, il ne faudrait pas nous exhorter à la sévérité, car nous ne sommes que trop enclins à les condamner; mais, comme nous nous aimons nous-mêmes, la pénitence doit surmonter en nous ce fond d'amour-propre, et elle ne peut le faire que par une sainte rigueur. Sans cela à quelles illusions ne serions-nous pas sujets?

3e SUBD.—Appel à notre jugement.

Il y a appel du jugement que nous portons contre nous-mêmes : appel au tribunal de Dieu; car Dieu dans son jugement ne jugera pas seulement nos crimes mais nos *justices* et en particulier nos pénitences. Or, que nous servira-t-il alors de nous être tant épargnés? Que nous servira-t-il d'avoir cherché et trouvé des ministres indulgents? Nous nous jugeons sévèrement, disait Tertullien, parce que nous savons qu'il y a une justice supérieure qui nous jugera si nous ne nous jugeons pas bien nous-mêmes. Aussi, ajoute S. Chrysostôme, le juge inférieur doit-il toujours juger selon la rigueur de la loi.

Sévérité raisonnable : car en quoi consiste l'essentielle sévérité de la pénitence? C'est à nous réduire aux bornes de la raison que Dieu nous a donnée; c'est à nous faire combattre, retrancher et détruire dans nous ce que notre raison condamne malgré nous. Voilà, pour user de cette expression, le raisonnable de la pénitence, si raisonnable, que vous êtes les premiers à en convenir; si raisonnable, que vous seriez même scandalisés qu'on manquât à l'exiger de vous; si raisonnable, que nulle autorité n'en peut dispenser.

Heureux si nous goûtons cette vérité! Heureux! si pour venger Dieu de nous-mêmes et pour le bien venger, nous faisons passer dans nous-mêmes toute sa colère : en sorte que nous puissions lui dire, comme David : *In me transierunt iræ tuæ* (Ps. LXXXVII. 17).

« Vous avez passé longtemps dans le péché, saisissez donc maintenant ce qui vous reste pour en faire pénitence et le Père de famille vous recevra dans ses bras et récompensera magnifiquement votre courage et votre confiance » (S. Ephrem, *Serm.* 55).

IIe Point.

DOUCEUR DE LA PÉNITENCE.

Quand la pénitence nous serait inutile, disait Tertullien; quand elle serait seulement sévère sans nulle douceur, Dieu l'ordonnant, il faudrait toujours nous y soumettre. Mais le même Tertullien a bien eu raison d'ajouter que la pénitence était dans cette vie la félicité de l'homme pécheur; car j'appelle la félicité de l'homme pécheur dans cette vie : 1° *Ce qui produit en lui la paix de la conscience;* 2° *ce qui le remplit de la joie du Saint-Esprit.* Or, voilà les effets de la pénitence.

1re SUBD.—Elle produit la paix de la conscience.

Ainsi l'éprouva Madeleine, lorsque J.-C. touché de la ferveur de sa pénitence lui dit : *Vos péchés vous seront remis, allez en paix* (Luc. VII. 48, 50). Mais comment une pénitence sévère qui fait en nous les fonctions de la justice et de la colère de Dieu, peut-elle nous donner la paix? C'est que par sa sévérité elle apaise Dieu, qu'en apaisant Dieu, elle nous remet en grâce avec Dieu : et que, nous remettant en grâce avec Dieu, elle nous rassure contre les jugements de Dieu. Ainsi elle fait, parce que elle est sévère, la fonction de la colère de Dieu : mais bien plus efficacement que la colère de Dieu même; car la colère de Dieu toute seule punit le péché, mais ne l'efface pas, ce qui se voit dans l'enfer, au lieu que la pénitence fait l'un et l'autre.

2e SUBD.—Elle produit la joie du Saint-Esprit.

De cette paix intérieure naît une sainte joie : autre fruit de la sévérité de la pénitence. Qui peut l'exprimer? Il faut la sentir pour la connaître. Exemple de S. Augustin.

Répondez-moi de cette douceur, dit le mondain, et je vous écouterai et je me convertirai?

Vous raisonnez mal, reprend S. Bernard, tout ce que je vous en dirais ne ferait aucune impression sur vous, commencez par vous vaincre en faisant pénitence et vous en sentirez la douceur. Il y en a qui ne trouvent dans la pénitence que des sécheresses, ce sont ceux qui ne veulent qu'une fausse pénitence.

Ne nous effrayons pas de la pénitence, soyons forts pour l'embrasser et nous en goûterons les mille douceurs.

« Jetez les yeux sur Madeleine, voyez comme elle court toute transportée à la maison du Pharisien pour trouver celui qui l'attire; elle n'a point de repos jusqu'à ce qu'elle se soit jetée à ses pieds; mais regardez comme elle les baise, avec quelle ardeur elle les embrasse; et après cela ne doutez jamais que la joie de suivre Jésus ne passe toutes les joies du monde... Oh! combien est agréable la vie chrétienne « où les regrets mêmes ont leurs plaisirs : » *Ubi et fletus sine gaudio non est*, dit S. Augustin » (Bossuet).

« Seigneur, ouvrez-nous l'entrée de votre vigne sacrée, quoique nous ne venions qu'à la dernière heure du jour pour y travailler. Ne vous irritez pas contre nous à cause de notre retard, ne détournez pas de nous les regards de votre miséricorde et ne nous fermez pas l'accès de votre clémence (S. Chrysost., *Hom. sur le Père de famille*).

DÉVELOPPEMENTS DU TROISIÈME PLAN.

CARACTÈRES DE LA PÉNITENCE.

TEXTE.

Stans retro secus pedes ejus, lacrymis cœpit rigare pedes ejus.

Luc. VII. 38.

« Plusieurs frappent leur poitrine, plusieurs disent de bouche et pensent quelque fois dire de cœur ce *Peccavi* tant vanté que les pécheurs trouvent si facile. Judas l'a dit devant les Pontifes, Saül l'a dit devant Samuel, David l'a dit devant Nathan; mais des trois il n'y en a qu'un qui l'ait dit d'un cœur véritable. Il y a de feintes douleurs, par lesquelles le pécheur s'impose à lui-même : et je pense qu'il n'y a aucun tribunal devant lequel il se dise plus de faussetés que devant celui de la pénitence.

Ames captives du péché ! Jésus a soif de votre salut, il vous attend avec patience dans les tribunaux de la miséricorde; mais il faut en approcher avec un cœur droit : venez comprendre en quoi consiste la vraie pénitence ! » (Bossuet, *Intégrité de la Pénitence*).

Ier Point.

RETRANCHER LA CAUSE DU PÉCHÉ.

1re SUBDIVISION.—**Renoncement à tout ce qui fait le péché.**

Retrancher la cause et la matière du péché, voilà le premier caractère à quoi nous devons reconnaître la vraie pénitence. Cette maxime est fondée sur deux principes.

PREMIER PRINCIPE. On n'aime point le péché comme péché, mais on aime la matière et la cause du péché. Par exemple : on aime le plaisir qui est criminel ; mais on l'aime parce qu'il est plaisir et non point parce qu'il est criminel. On voudrait même pouvoir séparer l'un de l'autre, et que ce qu'on aime ne fût point criminel : on n'est donc point précisément criminel pour aimer le péché, puisqu'en effet on ne l'aime pas, mais on l'est pour aimer ce qu'on sait d'ailleurs être péché. D'où vient que haïssant même le péché, l'on pèche toutefois parce qu'on aime ce qui est péché.

De ce principe, il suit que ce n'est point absolument par la haine du péché considéré comme péché qu'il faut distinguer la vraie pénitence, mais par le renoncement entier à tout ce qui fait le péché.

C'est par là que l'homme pénitent, selon le précepte de l'Apôtre, doit s'éprouver lui-même. Vous ne savez si c'est un repentir sincère et efficace qui vous touche ? Voici la règle que vous donne le prophète pour sortir de cette incertitude : *Supprimez toutes les paroles et convertissez-vous. Tollite vobiscum verba et convertimini;* (Osee, XIV, 3). Vous êtes du monde, et ce qui vous porte à mille péchés, c'est une dépense qui excède vos forces : retranchez cette dépense. Le jeu vous perd, retranchez le jeu. Enfin, quoique ce soit, sacrifiez-le.

2e SUBD.—**Fuite des occasions.**

SECOND PRINCIPE. On n'est pas toujours maître de ses pensées, mais on est toujours responsable de ses actions : et, quand nous venons à succomber dans une occasion dangereuse d'où nous avons pu sortir, on n'a jamais droit de dire alors : je ne pouvais me défendre de ce péché : mais on doit dire : je ne voulais pas.

Faiblesse et fragilité de l'homme. Gémissements de S. Paul à ce sujet...

Vous êtes faible : vous jouez donc Dieu, si dans le moment que vous pleurez votre péché vous n'en voulez pas retrancher l'occasion. Ne dites donc point comme l'Apôtre : *Je ne fais pas le bien que je veux et je fais le mal que je ne veux pas* (Rom. VII. 19). Mais dites que vous voulez tout le mal que vous faites et que vous ne voulez nullement le bien que vous ne faites pas.

Ce sont des occasions que je ne puis quitter, direz-vous : vous les quitteriez s'il s'agissait de votre fortune. — Ce sont des liens que je ne puis rompre sans éclat et sans scandale : le grand scandale est plutôt de ce que vous ne les rompez pas.—Mais Dieu me protégera : confiance présomptueuse qui ne va qu'à tenter Dieu et qu'à fomenter votre impénitence. La réforme de la vie entraîne avec elle, comme une condition nécessaire, le renoncement total et absolu à ce qui fait la cause ou l'occasion de nos offenses. On aime toujours le péché, quand on chérit ce qui le produit; c'est vouloir rester pécheur que de continuer à rechercher ce qui rend tel.

IIe Point.

RÉPARER LES EFFETS DU PÉCHÉ.

Second caractère auquel nous devons reconnaître la vraie pénitence. Car la pénitence est une partie de la justice et la justice demande nécessairement une réparation. Mais supposant la nécessité de cette réparation, quel doit en être l'étendue ? Sur cela deux maximes importantes :

1re SUBD.—**Faire de dignes fruits de pénitence devant Dieu.**

Ceci veut dire, selon S. Grégoire, qu'il ne faut pas seulement pleurer le passé, mais produire dans l'avenir des fruits de grâces et de salut. Or, quels sont ces fruits ? C'est de réparer les effets du péché, par des œuvres directement contraires au péché même, selon ses différentes espèces. Par exemple, réparer les effets de la calomnie, par le rétablissement de l'honneur.

DIGNES FRUITS DE PÉNITENCE, parce qu'il faut pour les produire que le pécheur fasse des efforts dont il n'y a que la vraie pénitence qui soit capable.

FRUITS PROPORTIONNÉS A L'OFFENSE. On ne répare pas l'injustice par l'aumône, ni la médisance par la prière.

FRUITS NÉCESSAIRES. En vain imaginons-nous des tempéraments : il en faut toujours revenir à la décision de S. Augustin : *Le péché n'est point remis, si le dommage n'est réparé. Non remittitur peccatum, nisi restituatur ablatum.*

FRUITS CERTAINS ET NON SUSPECTS. On ne soupçonnera jamais un pécheur qui veut bien se soumettre à une telle satisfaction, de n'être pas bien converti. Mais quelle est l'illusion ? c'est qu'au lieu de juger de la pénitence par ses fruits, on ne veut que ses vains dehors.

2e SUBD.—**Réparer le scandale devant les hommes.**

Le scandale est une partie du péché : et, puisqu'en vous égarant, vous en avez égaré tant d'autres, ne devez-vous pas par votre exemple tâcher de les ramener ? Mais on ne raisonne pas ainsi, on veut se convertir tout en continuant, comme auparavant, de montrer le même faste et les mêmes formes.

Ce n'est point ainsi que faisaient pénitence les pécheurs de l'ancienne loi, et ceux des premiers temps de l'Église. Apprenons comme eux à faire cesser non seulement le mal, mais l'apparence du mal.

IIIe Point.

ASSUJETTIR LE PÉCHEUR AUX REMÈDES DU PÉCHÉ.

Troisième caractère de la pénitence. Le péché quand l'habitude en est formée est comme une dangereuse maladie, contre laquelle il est nécessaire que la pénitence emploie les plus souverains remèdes. Deux sortes de remèdes :

1re SUBD.—**Remèdes préservatifs.**

Il n'y a personne qui, par les différentes épreuves qu'il en a faites, n'ait connu ou du moins ne puisse connaître ce qui serait capable de le préserver du péché et de le maintenir dans l'ordre. Or, la preuve convaincante d'une sincère conversion est de prendre ces moyens. Vous avez souvent éprouvé que le plus puissant préservatif contre la cupidité et l'amour du plaisir qui vous domine est l'occupation et le travail : occupez-vous et fuyez l'oisiveté. Vous savez que la fréquente confession serait un secours toujours prompt et presque toujours sûr contre les tentations qui vous attaquent, et vous n'ignorez pas quel besoin vous auriez d'un directeur sage et ferme, mais parce que la confession vous gêne, vous n'approchez du saint tribunal que très rarement. Peut-on présumer alors que votre pénitence ait été de bonne foi ? Que ne fait-on pas tous les jours pour la guérison du corps ? Faites-le donc pour la guérison de l'âme.

2e SUBD. —**Remèdes correctifs.**

Remèdes propres à punir le péché. Si un prompt châtiment suivait le péché, il n'y aurait point de passion ni d'habitude qu'on ne déracinât. Quant l'Église punissait autrefois par des peines canoniques chaque espèce de péché, l'innocence florissait parce que la pénitence était exemplaire. Aujourd'hui on rejette toute pénitence, de là tant de péchés.

Faisons comme l'Église dans les premiers siècles, châtions-nous nous-mêmes, réprimons volontairement le mal en nous, et punissons-le.

« Pécheur, qui que vous soyez, vous vous êtes égaré ; revenez sur vos pas ; empressez-vous de réformer ce qu'il y a en vous de contraire à l'ordre. C'est la pénitence qui vous purifiera, recourez-donc avec ardeur à ce remède » (Lactance, *Div. Instit.*).

ANC. ET NOUV. TESTAMENT.

ANCIEN TESTAMENT.

Cum quæsieris Dominum Deum tuum, invenies eum : si tamen toto corde quæsieris et tota tribulatione animæ tuæ (Deut. IV. 29).

Revertimini a viis vestris pessimis (4 Reg. XVII. 13).

Ago pœnitentiam in favilla et cinere (Job. XLII. 6).

Tibi soli peccavi, et malum coram te feci (Ps. L. 6).

Sacrificium Deo spiritus contribulatus : cor contritum et humiliatum Deus non despicies (Id. ibid. 19).

Si pœnitentiam non egerimus, incidemus in manus Domini et non in manus hominum (Eccli. II. 22).

Recogitabo tibi omnes annos meos in amaritudine animæ meæ (Is. XXXVIII. 15).

Reddite prævaricatores ad cor (Id. ibid. XLVI. 8).

Accinginte vos ciliciis, plangite et ululate ; quia non est aversa ira furoris Domini a nobis (Jerem. IV. 8).

Si pœnitentiam egerit gens illa a malo suo, quod locutus sum adversus eam agam et ego pœnitentiam super malo, quod cogitavi ut facerem ei (Id. XVIII. 8).

Convertimini, et agite pœnitentiam omnibus iniquitatibus vestris : et non erit vobis in ruinam iniquitas (Ezech. XVIII. 30).

Numquid voluntatis meæ est mors impii, dicit Dominus, et non ut convertatur a viis suis et vivat? (Id. ibid. 23).

Revertimini ad me et revertar ad vos, dicit Dominus exercituum (Malach. 7).

NOUVEAU TESTAMENT.

ÉVANGILES.

Exinde cœpit Jesus prædicare et dicere : Pœnitentiam agite, appropinquavit enim regnum cœlorum (Matth. IV. 17).

Amen dico vobis, nisi conversi fueritis, non intrabitis in regnum cœlorum (Id. XVIII. 3).

Facite ergo fructus dignos pœnitentiæ (Luc. III. 8).

Si pœnitentiam non egeritis, omnes similiter peribitis (Id. XIII, 5).

Nemo potest venire ad me, nisi Pater qui misit me, traxerit eum (Joan. VI. 44).

ÉPITRES.

Petrus vero ad illos : Pœnitentiam (inquit) agite (Act. II. 38).

Pœnitemini igitur et convertimini ut deleantur peccata vestra (Id. III. 19).

Ignoras quoniam benignitas Dei, ad pœnitentiam te adducit? (Rom. II. 4).

Gaudeo, quia constristati estis ad pœnitentiam (2 Cor. VII. 9).

Quæ enim secundum Deum tristitia est, pœnitentiam in salutem stabilem operatur, sæculi autem tristitia mortem operatur (2 Cor. VII. 10).

Adeamus ergo cum fiducia ad thronum gratiæ ut misericordiam consequamur (Hebr. IV. 16).

Nolens aliquos perire, sed omnes ad pœnitentiam reverti (2 Petr. III. 9).

SS. PÈRES.

Ubi emendatio nulla, ibi pœnitentia necessario vana (Tertull. *de Pœnit.* L. 2).

Fletibus se abluit et lacrymis se baptizat (S. Cypr. *Serm. de Cœna Dom.*).

Seria pœnitentia, nunquam sera (Id. *de Lapsis*).

Sine aliquo intervallo conjunguntur et lacrymæ peccatoris et misericordia Salvatoris (S. Ambr. 46).

Numquam est sera conversio : latro de cruce transit ad paradisum (S. Hieron. *Ep. ad Lætam*).

Quæ peccata fletus iste non purget? Quas inveteratas maculas hæc lamenta non abluant? (Id. *Ep. ad Fabiol.*).

O Felix pœnitentia! quæ ad se Dei trahit oculos, et furentem Dei sententiam, confesso errore, mutavit (Id. ibid.).

Sola est compunctio cordis quæ, sicut ignis omne animæ vitium perurit, abstergit universa mala et delet (S. Chrysost. *de Compunct. cord. L.* 2).

Peccator es? Dic *peccavi*, et solvisti peccatum (Id. *Homil.* 5 *de Pœnit.*).

Ovis perdita nunquam revertetur, nisi pastoris misericordiam consequeretur (S. August. *Serm. de Temp.*).

Prius est mutandus homo, ut opera mutentur (Id. *Serm.* 12 *Verb. Dom.*).

In actione pœnitentiæ non tam consideranda est mensura temporis quam doloris (Id. *in Enchirid.* 63).

Pœnitentiam certam non facit, nisi odium peccati et amor Dei, quando sic pœnitet ut tibi amarum sapiat in anima quod ante dulce fuit in vita (Id. *Serm. de Temp.*).

Proruperunt flumina oculorum, acceptabile sacrificium tuum, Domine (Id. *Conf. L.* 8).

Culpabiliter durus est, qui deflet damna temporis, mortem amici, et dolorem peccati lacrymis non ostendit (Id. *de Ver. et fals. Pœnit.*).

Multi gemunt et ego gemisco, quia male gemunt. Amisit quis nummum? Gemit. Amisit fidem? Non gemit (Id. ibid.).

Stetit Ninive an eversa est? Ego autem puto impletum fuisse quod propheta prædixerat (Id. ibid.).

Respice quæ fuit Ninive et vide quia eversa est : eversa est in malo : ædificata est in bono : sicut eversus Paulus persecutor; ædificatus Paulus prædicator (Id. *in Ps.* 60).

Quid est pœnitentia? Nisi sua in seipsum iracundia (Id. *Serm. de Temp.*).

Perfecta nostra conversio inveniet Deum paratum (Id. *in Ps.* 6).

Conversio ad bonum non homini, sed Deo adscribenda (Id. *Ep.* 130).

Firmissime, et nullatenus dubita, neminem hic posse pœnitentiam agere, nisi quem Deus illuminaverit, et gratuita sua miseratione converterit (S. Fulgent. *de Fide ad Petr.*).

Exitus aquarum deducite oculi mei, operiat confusio faciem meam (S. Bernard. *Serm.* 6 *in Cant.*).

Castiga nunc corpus tuum per pœnitentiam ut tunc (id est in hora mortis) certam valeas habere confidentiam (*Imit. Chr. L.* 1, c. 25).

THÉOLOGIE.

Notions.

I. Contrition.

La contrition est une douleur et une détestation du péché avec la ferme résolution de ne plus le commettre. Cette contrition ne renferme pas seulement la cessation du péché avec le propos et le commencement d'une vie nouvelle, mais encore la haine, la détestation de la vie passée.

II. Deux sortes de contrition.

On distingue la contrition *parfaite* et la contrition *imparfaite* que l'on nomme communément *attrition*. On appelle contrition *parfaite* celle qui est conçue par le motif de la charité parfaite, de cette charité qui nous fait aimer Dieu par-dessus toutes choses, pour lui-même, comme étant infiniment parfait.

La contrition *imparfaite* est celle qui part d'un motif inférieur à celui de la charité parfaite ; elle est communément conçue, ou par la considération de la turpitude que la foi nous montre dans le péché, ou par la crainte de l'enfer et des châtiments de Dieu. Or, la contrition parfaite justifie l'homme par elle-même, et avant la réception du sacrement; toutefois, elle n'obtient pas cet effet sans le vœu du sacrement qu'elle renferme (Le Cl Gousset, *Théol. dogm. T.* II, *p.* 554).

III. Qualités de la contrition.

La contrition en général, soit parfaite, soit imparfaite, doit être *intérieure*, *surnaturelle*, *souveraine* et *universelle*.

IV. Manière dont elle s'obtient.

La contrition s'obtient en la demandant à Dieu et en s'y excitant soi-même par les motifs que la foi nous suggère. Ces motifs sont les perfections de Dieu que le péché outrage ; la Passion de J.-C. que le péché renouvelle ; la grâce divine et le Paradis que le péché nous fait perdre ; enfin, les tourments de l'enfer, que le péché nous attire.

V. Nécessité de la contrition.

Suivant le Concile de Trente la contrition a été de tout temps nécessaire au pécheur pour obtenir le pardon de ses offenses. Elle est même nécessaire de *nécessité de moyen* à tous ceux qui ont eu le malheur de tomber dans quelque péché mortel. Il faut de toute nécessité, ou que le péché soit puni, ou qu'il soit expié par la pénitence Dieu lui-même, quoique infiniment miséricordieux, ne peut nous dispenser de la satisfaction que réclament sa sagesse et sa justice. Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous, est-il écrit : *Nisi pœnitentiam egeritis, omnes similiter peribitis* (Luc. XIII. 5).

Ainsi donc quiconque a offensé Dieu mortellement est obligé, de droit divin, naturel et positif, de recourir à la pénitence pour satisfaire à la justice divine (*Concil. Trid. Sess.* XIV. *C.* 4).

VI. Matière du sacrement de pénitence.

Il est généralement reçu aujourd'hui que la matière sacramentelle consiste dans les actes du pénitent qui sont : la *contrition*, la *confession* et la *satisfaction* ainsi que l'enseignent S. Thomas et le pape Eugène IV.

MÉLANGES.

MOTIVA

I. NECESSITAS. *Nisi pœnitentiam egeritis, omnes similiter peribitis* (Luc. XIII. 5).

II. UTILITAS. O lacryma humilis, tua est potentia, tuum regnum, tribunal judicis non vereris, inimicorum tuorum accusationibus silentium imponis.... Vincis invincibilem, ligas omnipotentem, inclinas Filium virginis (S Hieron. *in Hom.* 16 *et in Ep.*).

III. GRAVITAS OFFENSÆ DEI. Quis magnus ut Dominus, quis miser et infimus ut homo! (S. Chrysost. *Hom.* 46 *ad pop.*).

IV. DAMNA. Longe a Deo vivere, pœnam æternam sibi preparare (Hect. Pint. *in C.* 40 *Ezech.*).

V. MISERICORDIA DEI. Domine, si admisi unde me damnare possis, non amisisti unde me salvare possis (S. Augustin, *in Ps.* 120).

— Non vos retardet conscientia quia ubi *peccata abundaverunt, superabundare* consuevit et *gratia* (S. Bern. *in Serm.*).

VI. ALIORUM EXEMPLA. Si verbis non creditis, operibus credite, exemplis acquiescite plurimorum. Currunt undique peccatores ad pœnitentiam et natura et consuetudine delicati. Nihil credentibus impossibile, nil amantibus difficile (Id. ibid.).

MEDIA.

I. CONFIDENTIA IN DIVINO AUXILIO. *Converte nos Deus salutaris noster* (Ps. LXXXIV. 5). *Postquam convertisti me egi pœnitentiam* (Jerem. XXXI. 19). — Firmissime tene et nullatenus dubita, neminem hic posse agere pœnitentiam, nisi quem Deus illuminaverit et gratuita sua miseratione converterit (S. Fulgent. *de Fide ad Petr.*).

II. PASSIONEM CHRISTI FREQUENTER CONSIDERARE. Maxime si Christum nos taliter e cruce alloquentem consideremus: Nonne satis propter te vulneratus sum? Nunquid pro iniquitate tua afflictus sum? Cur addis afflictionem afflicto? Magis aggravant me vulnera peccati tui quam vulnera corporis mei (S. Bern. *in Serm. fer.* 4 *hebd. sacr.*).

III. MEMORIA FREQUENS NOVISSIMORUM. *In omnibus operibus tuis memorare novissima tua et in æternum non peccabis* (Eccli. VII. 40).

IV. AGNOSCERE PECCATA SUA. Hoc est sanæ mentis vulnus sentire peccati (S. Ambr.). Qui se cognoscunt sicut peccant semper, ita semper plorant (S. August. *de ver. et fals. Pœnit.*).

V. CHARITATIS DIVINÆ IGNEM APPLICARE. Si a radice vitia vis evellere, charitatis ignem applica quo passiones universæ ac vitia superantur (S. Ambr. *apud Beyrlink*).

ACTUS PŒNITENTIÆ.

I. ERUBESCERE OB PECCATUM. Verecundia magna est pœna; qui erubescit pro Christo dignus fit misericordia (S. August. *de Pœnit.*).

II. CONFITERI PECCATUM. *Confitebor tibi Domine....* (Ps. CX. 1).

III. DOLERE DE PECCATO. Lacrymæ pœnitentiæ apud Deum pro baptismate reputantur (S. Isidor.).

IV. SATISFACERE PRO PECCATIS. Quem vero pœnitet, laborem pœnitentiæ non abhorret (S. Greg. *in Homil.*).

V. CORRIGERE PECCATUM. Qui pectus suum tundit et se non corrigit, solidat peccata, non tollit (S. August. *in Serm.*).

VI. CONTRARIAS VIRTUTES EXERCERE. Quales impetus habebas ad mundum, tales habeas ad artificem mundi (S. August. *L. de Pœnit.*).

GRADUS PŒNITENTIÆ.

1° Punire in se quod quisque commisit (S. Thom. *in C.* 3 *Matth.*).

2° Fugere peccata et occasiones peccandi (Hugo, *L.* 3 *de Myst. Eccl.*).

3° Tantum studere ad bene agendum quantum ad peccandum studuit (S. Greg. *in Homil.*).

ASCETICA.

Tria cognoscere debet Asceta: 1° circumstantias ad veram pœnitentiam requisitas; 2° motiva ad pœnitentiam sero agendam; 3° impedimenta pœnitentiæ et remedia ad illa removenda.

AXIOMATA.

1° Pœnitentia sera, raro vera.

2° Sera pœnitentia in fundo.

3° Quem pœnitet peccasse, pene est innocens (*In Flòrilegio*).

TRADITIONS ET FAITS.

PRATIQUE UNIVERSELLE DE LA PÉNITENCE.

Il n'est aucun peuple, aucune religion qui ne fasse profession de croire que pour obtenir de la Divinité la rémission des fautes que l'on a commises, il ne faille en avoir un regret sincère avec une ferme résolution de ne plus y retomber; de plus la plupart conviennent que toute action mauvaise exige une expiation réelle et corporelle, et c'est là proprement ce que l'on appelle *pénitence* (de *pœna tenet* ou de *pœnarum tenere*).

Cette expiation pénitentielle était un dogme chez les Égyptiens, les Grecs, les Syriens, les Romains et presque tous les peuples de l'antiquité. L'histoire ancienne en fourmille d'exemples; et elle était exigée personnellement de tous ceux qui voulaient être initiés aux mystères.

La pénitence est aussi un des dogmes fondamentaux des Parsis, des Brahmanistes, des Boudhistes, des Chamanistes; on le retrouve chez les nègres de l'Afrique, chez les sauvages de l'Amérique, parmi les mille tribus de l'Océanie.

Ce sentiment si universel est assurément la conséquence d'une de ces vérités primitives révélées au genre humain et dont le souvenir ne s'est jamais effacé. Aussi ce dogme est-il enseigné expressément dans tout l'Ancien Testament. Aussi J.-C. en satisfaisant pour les péchés des hommes n'a-t-il pas prétendu abolir toute pénitence. Il le répète fréquemment dans l'Evangile, les apôtres le confirment dans leurs écrits et l'Eglise de tous les siècles l'a constamment enseigné (M. l'abbé Bertrand, *Dict. des Religions*).

II. PÉNITENCE PUBLIQUE.

Il y avait quatre ordres de pénitents: les *Pleurants*, les *Auditeurs*, les *Prosternés* et les *Consistants* (Fleury, *Mœurs des 1ers Chrét.*).

Tertullianus sic describit pœnitentiam Christianorum in primitiva Ecclesia.

Extra ecclesiam stabant in lugubri veste, sacco et cilicio induti et cinere caput conspersi. Primo die Quadragesimæ, tondebantur viris pœnitentibus crines et exinde nulli convivio poterant interesse, non balnea adire, nec equis incedere, nec spectaculis præsentiam exibere, honestisque recreationibus debebant sibi interdicere; et quod gravius est, quandiu in numero pœnitentium erant, sacramenta eis non administrabantur, nisi in Paschate, aut morte, imo et tunc carebant extrema Unctione. Hæc vero satisfactio, juxta gravitatem aut multitudinem peccatorum brevior aut longior erat. Notum est propter quædam peccata, trium, quinque, septem, decem annorum pœnitentiam injuctam fuise; quo tempore affligebantur cilicio, jejuniis, oratione prolixa (Tertull. *de Pœnit.*).

III. PÉNITENCE DANS LES MONASTÈRES DE LA THÉBAIDE ET DU MONT SINAI.

Cum pervenissem ad pœnitentiam Monasteriorum, vidi revéra quæ Deo vim inferre possent: Quosdam noctibus totis sub dio stare pervigiles, pedesque immobiles tenere, contra somnum vim naturæ inferre, seipsos increpare, et contumeliis afficere, nullam requiem indulgere. Alios miserabiliter in cœlum intuentes, et illinc adjutorium cum gemitu et suspiriis et vocibus invocantes. Alios in oratione reorum more, vinctis post terga manibus, humi luridas facies suas inclinantes, indignos se qui cœlum aspicerent, vociferantes, nihil petentes, sed tacitam mutamque Deo mentem offerentes, confusione plenam.

Nonnullos in pavimento strato cilicio et cinere sedentes, et faciem genibus operientes, et frontem in terram collidentes: alios pectora jugiter tundentes, animamque suam ac vitam suspirio ingenti revocantes, alios lachrymantes, alios, quod id non possent, lamentantes. Vidi nonnullos veluti æneos ex mœrore effectos et insensibiles ad omnia.

Quidam sub ardentissimo solis æstu seipsos cruciabant. Quidam modicum aquæ gustantes, ne omnino siti arescerent, ita quiescebant, aliqui cum panis exiguum quid accepissent, reliquum tanquam illo indigni rejiciebant. Vide ibi plura stupenda (S. J. Climac. *Grad. v.*).

EXEMPLES.

Pénitents.

ÉCRITURE-SAINTE.

DAVID. Et dixit David ad Nathan: peccavi Domino (2 Reg. XII. 13).

—Videtur peccasse David, ut fieret statim exemplum pœnitentiæ (S. Ambr.).

MANASSÈS. Egit pœnitentiam valde coram Deo patrum suorum (*Vid.* Orat. Manass. Reg. Jud.). (2 Paralip. XXXIII. 12).

NINIVITES. Vidit Deus opera eorum, quia conversi sunt de via sua mala (Jon. III. 10).

—Respice quæ fuit Ninive et vide quia eversa est. Eversa est in malo (S. August. *in Ps.* 60).

MADELEINE. Remittuntur ei peccata multa, quoniam dilexit multum (Luc. VII. 47).

LE PRODIGUE. Pater, peccavi in cœlum et coram te (Id. XV. 18).

S. PIERRE. Egressus foras Petrus flevit amare (Id. XXI. 62).

—Petrus flevit amare, fletuque culpam diluit (Ambr. *in Hymn.*).

—Felices, sancte apostole, lacrymæ tuæ, quæ ad diluendam culpam, virtutem sacri habuere baptismatis (S. Leo, *Serm. de Pass.*).

ZACHÉE. Hodie salus domui huic facta est, eo quod et ipse filius sit Abrahæ (Luc. XIX. 9).

LE BON LARRON. Non fuit latroni extrema illa hora, sed prima (Euseb. Emiss. *Hom. de bon. Latr.*).

S. PAUL. Tristitia mihi magna est, et continuus dolor cordi meo (Rom. IX. 2).

— Si Saulus sanatus est, ego quare despero? (S. August. *Serm.* 9 *de Verb. apost.*).

HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

S. AMBROISE A THÉODOSE. Recede, et aliis noli adjicere peccatum, si in David crimen, sectare in pœnitentiam (Sozomen).

Adhæsit pavimento anima mea (Ps. CXVIII. 25).

S. AUGUSTIN. Cum discessum e vita sibi instare intelligeret, psalmos David qui ad pœnitentiam pertinent in conspectu positos profusis lacrymis legebat (Legg.).

Impénitents.

ÉCRITURE-SAINTE.

CAIN. Dixitque Caïn ad Dominum: major est iniquitas mea quam ut veniam merear (Gen. IV. 13).

PHARAON. Induratum est cor Pharaonis (Exod. VII. 19).

—Pharao, ipsis flagellis durior effectus est. Cur? quia libero contra Dei misericordissimam manum pugnavit arbitrio (S. August. *de Libr. arbitr. L.* 23 *Quæst.* 4).

ACHAN. Dixit Josue: Quia turbasti nos, exturbet te Dominus in die hac (Josue. VII. 25).

ESAU. Esau propter unam escam vendidit primitiva sua; scitote enim quoniam et postea cupiens hæreditare benedictionem reprobatus est; non enim invenit pœnitentiæ locum, quanquam cum lacrymis inquisisset eam (Hebr. XII. 17).

AMON. Fecitque malum in conspectu Domini sicut fecerat Manasses pater ejus.... Et non est reveritus faciem Domini sicut reveritus est Manasses pater ejus.... Interfeceruntque eum in domo sua (Paralip. XXXIII. 22, 23, 24).

ANTIOCHUS. Orabat autem hic scelestus Dominum a quo non esset misericordiam consecuturus (2 Mach. IX. 5, 13).

NATION JUIVE. Filii autem regni ejicientur in tenebras exteriores (Matth. VIII. 12). O generatio incredula et perversa!.... Usquequo patiar vos? (Id. XVII. 16).

JUDAS. Peccavi, tradens sanguinem justum.... Et projectis argenteis in templo, recessit; et abiens laqueo se suspendit (Matth. XXVII. 4, 5).

LE MAUVAIS LARRON. Unus autem de his qui pendebant, latronibus, blasphemabat eum (Luc. XXIII. 39).

HISTOIRE DE L'EGLISE.

JULIEN. Vicisti, Galilæe! (Théodoret, *Hist. eccl.*).

Persécuteurs, hérésiarques, incrédules.

Auteurs à consulter.

SS. Pères.

TERTULLIEN	—De Pœnitent.
ORIGÈNE	—Hom. 1 in Ps. 57.
	—Hom. 5 in 7 Levit.
S. CYPRIEN	—De Lapsis.
S. BASILE	—In Ps. 37.
S. AMBROISE	—De David pœnit.
S. J. CHRYSOST.	—Hom. in Ep. Cor.
	—De Comp. cordis.
	—Hom. 5 de Pœnit.
	—Hom. 22 ad pop.
S. AUGUSTIN	—In Ps. 37, 43, 83, 92, 98, 101.
	—L. 50 hom. hom. 50.
	—Quæst. 10.
	—L. 14 de Trinit.
	—In Confess. L. 4, C. 7, 10, 11, 12, 13.—L. 8, C. 2, 3, 4, 5, 9.
S. BERNARD	—Serm. Magdal.
	—De Considerat.
S. LAURENT-JUST.	—Exhort. ad pecc.

Ascétiques.

S. BERNARDIN	—Serm. 17.
ALBERT-LE-GRAND	—De Pœnitent.
SANCHEZ	—In Regno Dei.
THOM.-A-KEMP.	—Imit. L. 1.
GRENADE	—Guide des péch.
S. LIGUORI	—Œuvr.

Prédicateurs.

GIROUST	—Carême.
TEXIER	— It.
BOURDALOUE	—Avent, 2 serm.
BOSSUET	—3 Serm.
CHEMINAIS	—Carême.
MASSON	— It.
LA RUE	— It.
MASSILLON	—Pécheresse.
SEGAUD	—Carême.
BORDERIES	— It.

Répertoires.

L. DE GRENADE	—Silv. Loc. Comm.
L. BEYERLINK	—Theatr. vit. hum.
J. BUSÆUS	—Viridar.
J. MANSI	—Bibl. Moral.
FR. LABATHA	—Sum.

Prédicateurs.

LOHNER	—Bibl. Man. Conc.
HOUDRY	—Bibl. des préd.

PREMIER PLAN.

Don.—Abus.

(LE Cᴵ DE LA LUZERNE.)

Iᵉʳ Point.

CONDUITE DE DIEU.

IIᵉ Point.

CONDUITE DE L'HOMME.

Iᵉʳ POINT. — SUBDIVISIONS.

Conduite de Dieu.

1—Don de la grâce;
2—Formes de la grâce.

IIᵉ POINT.—SUBDIVISIONS.

Conduite de l'Homme.

1—Aveuglement;
2—Accommodements;
3—Ajournement.

DEUXIÈME PLAN.

Nécessité de la Grâce.

(LE P. CH. DE NEUVILLE. — L'ABBÉ RICHARD.)

Iᵉʳ Point.

NOUS NE POUVONS RIEN SANS LA GRACE.

IIᵉ Point.

LA GRACE NE PEUT RIEN SANS NOUS.

IIIᵉ Point.

NOUS POUVONS TOUT AVEC LA GRACE.

Iᵉʳ POINT.—SUBDIVISIONS.

Nous ne pouvons rien sans la grâce.

1—Par l'intelligence;
2—Par la volonté.

IIᵉ POINT.—SUBDIVISIONS.

La grâce ne peut rien sans nous.

Nécessité de nôtre coopération.

IIIᵉ POINT.—SUBDIVISIONS.

Nous pouvons tout avec la grâce.

1—Conversion;
2—Sanctification.

TROISIÈME PLAN.

Caractères de la Grâce.

(BOURDALOUE.)

Iᵉʳ Point.

DOUCEUR DE LA GRACE.

IIᵉ Point.

FORCE DE LA GRACE.

Iᵉʳ POINT. — SUBDIVISIONS.

Douceur de la grâce.

1—Attente;
2—Occasions favorables;
3—Première voix;
4—Invitations;
5—Accommodements;
6—Attrait.

IIᵉ POINT. — SUBDIVISIONS.

Force de la grâce.

1—Victoire sur l'esprit;
2—Victoire sur le cœur;
3—Double miracle.

DÉVELOPPEMENTS DU PREMIER PLAN.

DON. — ABUS.

TEXTE.

Gratia Dei erat in illo.,

Luc. XVI. 24.

Heureux le chrétien qui comme son divin modèle croît en sagesse et en grâce devant Dieu ! Il accomplit en ce monde sa vraie destinée. Pourquoi sommes-nous ici bas ? Quelle est notre fin ? La terre est-elle notre patrie? Les richesses, les prospérités, les honneurs sont-ils le but de notre existence ? Nous sommes faits pour développer les nobles instincts de notre âme, pour vivre conformément à la loi du devoir, c'est-à-dire en suivant les préceptes de la sagesse, en nous conformant avec docilité aux inspirations de Dieu. La vertu est d'un si grand prix devant Dieu qu'il nous aide lui-même à l'acquérir en nous conférant sa grâce...

Ier Point.

CONDUITE DE DIEU.

1re SUBDIVISION.—**Don de la grâce.**

1° La grâce dont il s'agit ici n'est pas la grâce habituelle, la grâce sanctifiante, l'état de grâce ; nous parlons de la grâce actuelle, de la notion transitoire, souvent momentanée, que nous imprime la miséricorde divine : don le plus précieux de tous les dons qu'elle puisse nous accorder sur la terre ; don surnaturel dans son principe qui est Dieu, dans sa nature qui est divine, dans son motif qui est les mérites de J.-C., dans son effet qui est de nous faire pratiquer les œuvres méritoires, dans son but qui est le céleste séjour : don qui fait les justes et leur procure la persévérance, qui anime les pénitents et les soutient dans leurs travaux, qui ranime les pécheurs et les retire de leurs voies criminelles : don qui repousse les tentations, réprime les passions, rectifie les inclinations, réforme les habitudes : don des dons, source abondante de cette eau salutaire, qui éteint les feux de notre concupiscence, qui étanche notre soif des biens futurs et qui jaillit pour nous jusqu'à la vie éternelle.

Le grand docteur de la grâce, qui en avait été le miracle, S. Augustin, dit *quelle est une bonne concupiscence opposée à la concupiscence vicieuse.* Agissant toutes deux par des moyens semblables, mais dans des sens contraires, elles produisent des effets opposés.

2° Le péché de notre premier père a causé dans notre âme deux ravages principaux. *Il a obscurci notre intelligence, il a corrompu notre volonté.*

Aveugles que nous sommes, comment verrons-nous ce qui est utile à notre salut ? Devenus faibles et impuissants à agir, comment l'opérerons-nous ? Au moyen de la grâce.

Telle est notre déplorabre impuissance à tout bien, que nous ne pouvons aller à Dieu, si lui-même ne vient à nous. Nous ne le cherchons que parceque lui-même nous a recherchés. Nous ne retournons à lui par la pénitence qu'après qu'il nous a convertis. *Je t'ai chéri d'une éternelle charité, c'est pour cela que je t'ai attiré à moi dans ma miséricorde* (Jerem. XXVI. 3). Le don de Dieu est donc bien précieux.

Mériter la grâce est nécessaire pour l'obtenir ; mais la grâce elle-même nous en facilite le moyen. Il suffit de lui être fidèle, de céder à son impulsion, d'employer la force quelle communique, de coopérer avec elle au bien auquel elle excite, pour lequel elle aide, qu'elle opère elle-même. C'est pour nous procurer le mérite de cette coopération que par une disposition incompréhensible à nos faibles conceptions, en dirigeant notre volonté elle lui laisse toute sa liberté. Usons-en comme elle nous inspire d'en user ; voilà tout ce quelle exige pour nous enrichir de grâces nouvelles. Trouverons-nous trop pesant un joug qu'elle allège de sa force suprême, en le supportant avec nous. Incapables de la prévenir, au moins secondons-là. Impuissants au bien sans elle, concourons-y du moins avec elle (Le Cl de la Luzerne, *Considérat. sur la Morale*).

2e SUBD.—**Formes de la grâce.**

Multiformis sapientia Dei (Eph. III. 10). *Multiformis gratiæ Dei* (1 Petr. IV. 10).

1° GRACES EXTÉRIEURES : Naissance de parents chrétiens ; Education religieuse ; Bons exemples ; Vocation à tel état de vie.

2° GRACES INTÉRIEURES : De l'entendement ; De la volonté.

Dieu agit donc en nous de diverses manières au moyen de la grâce.

Par les premières. Il éclaire notre esprit, il lui donne l'intelligence des Saintes-Ecritures, des voies du salut, de la doctrine chrétienne.

Il lui fait découvrir l'erreur des systèmes d'une philosophie impie et mondaine.

Par les secondes : Il fortifie la volonté, la soutient dans la tentation, la relève dans la chute, maintient l'homme dans la dignité, dans le devoir, lui fait dominer les impulsions extérieures et intérieures, le rend ferme dans la voie du bien.

3° AUTRES FORMES DE LA GRACE : Invitation ; Douceur ; Consolation ; — Menaces ; Espérance ; Tendresse ; Amour.

Elle va jusqu'à s'accommoder à notre humeur, à nos inclinations, à nos passions même, en leur faisant changer d'objet.

EXEMPLES. Ste Madeleine ; S. Paul ; S. Augustin. — Elle agit selon notre condition, selon nos lumières, selon notre situation.

O amour ! O miséricorde infinie de notre Dieu ! Que de moyens pour nous sauver ! *Sommes-nous fidèles à y correspondre ?....*

IIe Point.

CONDUITE DE L'HOMME.

1re SUBD.—**Aveuglement.**

1° *Ipsi fuerunt rebelles lumini* (Job. XXIV. 13). Il ferme les yeux à sa lumière. Cette lumière l'éclaire ; elle est pour lui le *Soleil de justice*, il voile ce soleil, il obscurcit ses rayons.

Elle lui montre la divinité de la religion, la vérité des mystères, la nécessité des pratiques... *Oculos habent et non videbunt* (Ps. CXIII. 5). Il résiste à cette grâce, il la repousse : il est aveugle, sourd, il ne la veut pas.

2° Il s'étourdit au milieu des préoccupations mondaines, il entend une voix qui crie au dedans de lui-même : *Va à Dieu, songe à l'éternité.* Cette voix le convertirait s'il l'écoutait, mais il s'en effraie ou s'en lasse, il fuit loin de lui-même, il se mêle à la foule, afin que le bruit du dehors étouffant la voix intérieure, il ne l'entende plus et n'en soit plus importuné. S'il aimait la solitude, s'il vaquait à la prière, s'il venait dans nos temples, s'il écoutait la parole divine, la voix secrète retentirait avec éclat et triompherait... Hélas ! il s'échappe, il délaisse les autels, il court aux fêtes, il recherche les spectacles, il se livre au plaisir, poursuit les honneurs, se prend pour les faux biens de la terre... O grâce de mon Dieu ! tu as beau le presser, il est sourd à ta voix, il ferme les yeux à ta lumière ! Qui ne gémirait sur un si profond aveuglément !

2e SUBD.—**Accommodements.**

L'homme, disons le chrétien, ne voudrait point déplaire à Dieu, il ne voudrait en aucune manière lui résister. D'un autre côté comment rompre entièrement avec le monde ?... Il tente alors dans son cœur un accord : tentative impossible. *Quæ societas luci ad tenebras ? Quæ autem conventio Christi ad Belial* (2 Cor. IV. 15).

Obéir à la grâce en de certaines choses et lui résister en d'autres c'est la rejeter : ou tout à Dieu ou tout au monde : *Non potestis Deo servire et mammonæ* (Luc. XVI. 13).

Qu'arrivera-t-il ? La grâce vous sera retenue, elle ne descendra plus du ciel et vous serez dans l'abandon : *Terra..... proferens spinas et tribulos, reproba est, et maledicto proxima* (Hebr. VI. 8).

3e SUBD.—**Ajournement.**

S. Augustin a dit ces paroles si vraies et si pleines d'application : *Modo, modo, et illud modo non habet modum.*

Que d'hommes descendront dans l'abîme pour avoir différé de songer à temps à leur salut ! Que d'hommes auxquels fera défaut ce dernier moment sur lequel ils ont compté !

La grâce les sollicite, ils promettent : oui je me convertirai, disent-ils ; mais ce n'est jamais pour l'heure présente.

A qui appartient ce lendemain auquel ils renvoient ? Déplorable aveuglement d'oser s'approprier le temps, quand il n'est en aucune manière de notre domaine !

Pendant qu'ils renvoient, la grâce est retirée et départie à quiconque en fera un meilleur emploi, or, en ce lendemain où ils croyaient se convertir, ils meurent inopinément et tombent dans les gouffres de l'enfer. Rentrons en nous-mêmes et ayons toujours devant les yeux ces maximes :

Sans la grâce nous ne pouvons rien ; — il faut nous humilier.
Avec la grâce nous pouvons tout ; — il faut la désirer.
La grâce est un bienfait gratuit ; — il faut la demander.
La grâce est obtenue par la prière ; — il faut la demander.
La grâce est accordée aux bonnes œuvres ; — il faut la mériter.
La grâce saisit les actions favorables ; — il faut en profiter.
La grâce se lasse enfin de nous attendre ; — il faut craindre de la perdre et craindre surtout d'en abuser (Le Cl de la Luzerne, *Considérat. sur la Morale*).

DÉVELOPPEMENTS DU DEUXIÈME PLAN.

NÉCESSITÉ DE LA GRACE.

Ier Point.

NOUS NE POUVONS RIEN SANS LA GRACE.

Écoutons ces paroles de S. Irénée: « De même qu'une terre desséchée ne peut produire aucun fruit, tant qu'elle n'est point arrosée par les pluies bienfaisantes du ciel, de même nous ne saurions porter des fruits de vie, nous ne saurions rien faire pour le salut, si Dieu ne nous envoyait d'en haut cette pluie salutaire, qui rend la vie à notre volonté. »

1re SUBDIVISION.—**Par l'intelligence.**

Ignorance de l'homme à l'égard de Dieu, des mystères de l'avenir, de toute vérité. La lumière d'en haut est donc nécessaire pour nous servir de guide: voici ce que dit Origène relativement à la connaissance de Dieu (Origène, *cont. Celse*).

« Nous le disons, oui, la nature humaine ne peut, livrée à elle seule, ni chercher Dieu comme il faut, ni le trouver; il faut qu'elle soit aidée dans ses recherches par celui même qui en est l'objet: et ce Dieu ne se découvre qu'à ceux qui, après avoir fait tout ce qui dépendait d'eux, confessent qu'ils ne peuvent rien sans lui. Comme vous, philosophes, nous reconnaissons que l'essence de Dieu est ineffable; comme vous, nous savons qu'il est difficile aux faibles regards de l'homme de découvrir le Créateur de tout ce monde qui nous environne: mais si, ne disant point avec vous que l'on peut former dans son esprit l'idée de Dieu des idées de tous les autres objets, qui sont la matière de nos connaissances, et par là s'approcher en quelque sorte du souverain bien, nous adorons le Verbe de Dieu qui a dit: « *Personne ne peut connaître le Père si ce n'est le Fils et celui à qui le Fils aura voulu le révéler* (Matth. xi. 17). Dieu, selon nous, ne peut être connu sans une grâce divine, sans un bienfait spécial de Dieu. Sans ce secours surnaturel, nous le disons, la connaissance de Dieu surpasse infiniment les forces de notre nature: et sans la grâce, non-seulement nous ne pouvons arriver à cette connaissance parfaite que nous en donne le Verbe, nous ne pouvons pas même trouver dans nos idées rien qui puisse nous en donner la moindre notion. » Ce qu'Origène dit de la connaissance de Dieu, nous pouvons le dire de toutes les vérités de la foi, c'est la grâce qui éclaire notre intelligence et jette sur elle sa lumière, pour nous porter à établir fermement notre conviction.

2e SUBD.— **Par la volonté.**

Sur ce point écoutons Bossuet: « Entrons, dit-il, dans la pratique de ce commandement du Sauveur: *Demeurez en moi et moi en vous; comme la branche ne peut porter du fruit, il en est de même de vous; vous ne pourrez rien faire sans moi* (Joan. xv. 4, 5). *Vous ne pouvez rien faire*: vous ne pouvez porter le moindre fruit, ni pousser par conséquent la moindre fleur; parce que la fleur n'est que le commencement du fruit: il avait dit que le *laboureur purgerait le plant du fruit afin qu'il en portât davantage* (Joan. xv. 2). Mais de peur que nous ne crussions que nous ne devions à sa grâce que l'abondance des fruits, à cause qu'il avait dit que la plante serait purgée pour porter beaucoup, il ajouta: *vous ne pouvez porter de fruit, si vous ne demeurez en moi*, et encore plus précisément, *vous ne pouvez rien sans moi*. Vous ne pouvez commencer le bien, loin que vous le puissiez achever. *Personne ne peut rien penser de soi-même* (2 Cor. xi 5). *Personne ne peut prononcer le nom du Seigneur Jésus que par l'Esprit-Saint* (1 Cor. iii. 3), ni avoir le Saint-Esprit que par J.-C., qui doit l'envoyer comme il le dira dans la suite. Et non-seulement l'envoyer au dehors, mais encore au dedans, selon ce que dit S. Paul, *que tous les membres unis ensemble reçoivent l'accroissement par tous les vaisseaux et par toutes les liaisons qui portent et communiquent la nourriture et la vie* (Eph. iv. 16).

« Tenons-nous dans une grande dépendance, à chaque instant, à chaque action » (Bossuet, *Médit. sur l'Evang.*).

Notre volonté, par elle-même, est plus portée au mal qu'au bien; c'est la grâce qui la redresse, la fortifie et l'incline vers la vertu.

IIe Point.

LA GRACE NE PEUT RIEN SANS NOUS.

SUBD.— **Nécessité de notre coopération.**

« *Celui qui plante*, dit l'Apôtre, *celui qui arrose n'est rien*, « *il n'y a que Dieu qui donne l'accroissement* » (1 Cor. iii. 7).

« Il faut cependant que l'homme plante, il faut qu'il arrose; autrement, c'est-à-dire s'il pouvait se sauver sans qu'il lui en coûtât aucun travail, tous les commandements seraient inutiles. Que dis-je? au lieu de nous fatiguer nous-mêmes à poursuivre une carrière pénible, au lieu de nous efforcer sans cesse pour arriver au terme, ne vaudrait-il pas mieux alors nous livrer à une indolente oisiveté, et attendre de Dieu seul une chose pour laquelle nous n'avons rien à faire » (Origène, *des Principes*).

« Dieu est toujours prêt à venir au secours des âmes qui veulent opérer leur salut; mais si de leur côté ces âmes ne coopèrent pas à sa grâce, si après avoir fait un pas en avant, elles s'arrêtent et reculent, elles ne tardent pas à perdre cette grâce qu'il leur avait donnée. Sauver une âme malgré elle, ne convient qu'à celui qui use de violence, mais la sauver sans lui ravir la liberté, c'est l'effet d'une indulgence paternelle. C'est ainsi que notre Dieu veut en agir toujours avec ses enfants; il veut en les aidant à bien faire, leur conserver le mérite d'avoir bien fait, afin de pouvoir dans les cieux couronner leurs mérites; tout en couronnant ses dons » (S. Clément d'Alex. *Homél. Quel riche sera sauvé?*).

« Dieu nous a créés sans nous, mais il ne nous sauvera pas sans nous, tel est le dessein de sa Providence» (S. Augustin, *Serm.* 15).

IIIe Point.

NOUS POUVONS TOUT AVEC LA GRACE.

Quelle résistance pourra être opposée à Dieu et à l'homme, ligués ensemble pour la vaincre? Tout devient possible à l'homme aidé de Dieu, dans l'ordre du salut, il sortira du péché, il vaincra ses passions, il marchera dans les voies de la justice.

1re SUBD.— **Conversion.**

1° GRACE DE CONVERSION. Ce n'est pas encore assez pour la bonté divine de nous accorder ses grâces, lorsque nous les méritons, et de les proportionner aux efforts que nous faisons pour les mériter. Ce n'est là en quelque sorte qu'une bonté humaine.

Ce qui caractérise la munificence divine et qui ne peut appartenir qu'à elle, c'est d'offrir ses dons à ceux qui ne les méritent pas; de ne pas cesser de les offrir à ceux qui s'obstinent à les refuser, de multiplier ses instances, à mesure qu'ils renouvellent leurs outrages. Faibles créatures! notre patience qui n'a d'autre étendue que la petitesse de notre cœur est bientôt à bout, celle de Dieu a pour mesure la grandeur de Dieu même et n'a de bornes que sa justice. Pécheurs, quelque éloignés que vous soyez de Dieu, *il attend que vous reveniez à lui* (Is. xxp.. 18).

2° ACTION DE CETTE GRACE. *Prévenance, douceur, ménagements.* Le prodige de cette douceur, de ces ménagements, de ces attentions de la grâce prévenante est tel que non-seulement nous trouvons la grâce lorsque nous ne la cherchons pas, mais souvent encore la grâce nous trouve lorsque nous la fuyons. Que dis-je? c'est quelquefois par les routes mêmes que nous prenons pour nous en écarter que la grâce vient à nous et nous attire à elle. Le monde nous enlève à Dieu afin de nous rendre à Dieu; que fera la grâce? Elle emploiera le monde, ses rebuts, ses hauteurs, ses bizarreries, ses caprices, son inconstance, son ingratitude, ses injustices, ses trahisons, ses perfidies, à nous ramener à Dieu.

Ce sont nos passions qui nous précipitent dans le désordre: que fera la grâce pour nous ramener au devoir? Elle se servira de nos passions, de leurs désirs inquiets pour nous fatiguer, de leurs craintes, de leurs soupçons pour nous désoler....

Terreurs qu'excite en nous la grâce par la pensée des jugements de Dieu.

2e SUBD.— **Sanctification.**

« Ceux qui ont été jugés dignes d'être faits enfants de Dieu sont conduits de différentes manières par l'Esprit-Saint et trouvent dans la grâce différents charmes. — *Festin délicieux, contentement intérieur, force, courage, espérance, amour, humilité.*—Toutefois dans ces merveilleux effets de la grâce il est différents degrés; et on ne les ressent tels que nous venons de les indiquer que quand on est parfait ou bien près de l'être » (S. Macaire, *de la Charité*).

La grâce nous éloigne du péché, nous incline à la pratique de la vertu nous fait observer les commandements, excite en nous l'amour divin, nous porte à la prière, aux bonnes œuvres, à l'amour du prochain; aidée de notre bonne volonté, elle consomme notre sainteté.

« Celui qui appelle constamment la grâce à son aide, l'aura toujours pour appui. C'est à l'homme à demander la grâce, afin qu'elle éclaire ses yeux, qu'elle enflamme son cœur et qu'elle y fasse germer toutes les vertus (S. Ephrem, *Traité de la Perfection*).

DÉVELOPPEMENTS DU TROISIÈME PLAN.

CARACTÈRES DE LA GRACE.

TEXTE.

Respondit Jesus et dixit ei : si scires donum Dei.

Joan IV. 10.

Ce don de Dieu que ne connaissait pas encore la femme Samaritaine, c'est la grâce. Don précieux que nous ne connaissons pas assez nous-mêmes, et que nous ne prenons pas soin de connaître : d'où vient que souvent nous le recevons en vain. Il est donc important de vous en donner une juste idée, et c'est à quoi je vais travailler dans ce discours.

Disposer tout avec douceur et tout exécuter avec force, ce sont les deux excellentes propriétés que l'Ecriture attribue à la sagesse.

Sapientia attingit a fine usque ad finem fortiter, et disponit omnia suaviter (Sap. VIII. 1).

Or, ce que l'Ecriture dit de la sagesse de Dieu, je puis le dire également de la grâce, puisque la grâce dont je parle n'agit en nous que comme l'instrument de cette sagesse souveraine, qui est en Dieu la cause principale de notre salut.

Ier Point.

DOUCEUR DE LA GRACE.

C'est par là que la grâce touche le pécheur et quelle devient victorieuse.

1re SUBDIVISION.—**Attente.**

La grâce nous attend. Voyez J.-C. fatigué et assis sur le bord d'une fontaine. Qu'attend-il ? une pécheresse. De quoi est-il fatigué? non-seulement du chemin qu'il a fait, mais d'avoir si longtemps supporté cette âme criminelle dans ses dérèglements.

Cependant il ne se rebute point et il est encore résolu de l'attendre. Or combien y a-t-il de pécheurs que Dieu attend de la sorte ? Il n'y a que la patience d'un Dieu qui puisse aller jusque-là. Celle des hommes, qui n'a pas plus d'étendue que la petitesse de leur cœur est bientôt à bout : mais Dieu est patient, dit S. Augustin, parcequ'il est éternel, parce qu'il est fort, parce qu'il est Dieu. *Patiens quia æternus.*

Du reste, le pécheur doit-il se faire de la patience de Dieu une raison pour différer sa pénitence ? A Dieu ne plaise ! car est-il rien de plus impie que de se prévaloir de la grâce de Dieu, contre Dieu même ? D'ailleurs il y en a que Dieu n'attend pas, ou du moins qu'il n'attend que jusques à un certain terme, qui nous est inconnu : et rien ne doit plus l'engager à ne nous pas attendre que l'espérance présomptueuse dont nous nous flattons qu'il nous attendra.

2e SUBD.—**Occasions favorables.**

La grace prend les temps et les occasions favorables pour nous gagner. Ainsi le Sauveur pour traiter avec la Samaritaine prend le temps où elle doit venir selon sa coutume puiser de l'eau. Non pas que Dieu ait besoin de ces ménagements : mais c'est dans ces ménagements que nous devons admirer sa bonté. C'est en cela aussi que de savants théologiens ont fait consister l'efficacité de la grâce, fondés sur ces paroles de l'Ecriture ; *Tempore accepto exaudivi te, et in die salutis adjuvi te* (2 Cor. VI. 2).

Y a-t-il un pécheur converti qui n'attribue en partie sa conversion à certaines rencontres, qui ne se souvienne que ce fût là où il ouvrit les yeux et où Dieu lui parla au cœur? Exemple de S. Augustin.

Il est donc de notre sagesse d'observer ces occasions et de ne les pas manquer.—Mais si telle occasion, dites-vous, est une occasion de salut et que Dieu y ait attaché la grâce de ma conversion, il est sûr que je me convertirai. Je le veux ; mais il n'est pas moins sûr que vous ne vous convertissez jamais, sans un bon usage de cette grâce et de l'occasion où elle vous est préparée.

3e SUBD.—**Première voix.**

La grâce est la première à nous prévenir. C'est, dans la doctrine des Pères, ce qu'elle a de plus essentiel, car si je la pouvais prévenir, dès là elle ne serait plus grâce, puisqu'elle supposerait en moi le mérite de l'avoir prévenue. Ainsi le fils de Dieu prévient cette femme de Samarie, il l'aborde, il lui parle. Ainsi veut-il bien encore prévenir tous les jours de viles créatures et les rechercher lors même qu'elles s'éloignent de lui. Mais du moins, Seigneur, puisque vous voulez bien commencer, ne répondrai-je point à votre amour? Oui, mon Dieu ! cette bonté prévenante sera désormais, pour moi, le plus puissant motif d'une reconnaissance et d'une fidélité inviolable.

4e SUBD.—**Invitation.**

Ce que veut obtenir la grâce, elle nous le demande, et, au lieu de le demander avec empire, elle ne l'obtient que par voie de sollicitation et d'invitation. Le Sauveur du monde pouvait obliger la Samaritaine à lui rendre d'abord une obéissance forcée ; mais il la prie de l'écouter et de le croire: *Mulier crede mihi* (Joan. IV. 21). Je dis plus : Dieu, par sa grâce, nous demande peu pour nous donner beaucoup. Que demande J.-C. à la Samaritaine? un peu d'eau. Que lui promet-il? une eau salutaire et vivifiante qui rejaillira jusque dans la vie éternelle. Que nous demande la grâce ? souvent presque rien. Mais ce peu qu'elle nous demande, cette petite victoire, nous met en état de recevoir la plénitude des dons célestes et d'éprouver toutes les miséricordes du Seigneur.

5e SUBD.—**Accommodements.**

La grâce même s'accommode à nos inclinations et aux qualités de notre esprit. La Samaritaine était curieuse et se piquait d'être savante : J.-C. ne dédaigne point de s'entretenir avec elle sur les plus hauts mystères de la religion. Sommes-nous ardents et agissants? la grâce nous sanctifie, par le zèle. Sommes-nous tendres et affectueux ? elle nous sanctifie, par un amour sensible pour Dieu. Sommes-nous d'une humeur facile et condescendante ? elle rectifie cette facilité d'humeur et la convertit en charité pour le prochain : *Multiformis gratiæ Dei* (1 Petr. IV. 10).

6e SUBD.—**Attrait.**

La grâce ne nous engage à rien de difficile où elle ne nous fasse trouver de l'attrait et dont, malgré nos répugnances, elle n'excite en nous le désir. Il est vrai que Dieu, par cette grâce, nous oblige à renoncer au monde : mais c'est après nous en avoir fait connaître, par sa grâce même, la vanité et le danger. Il est vrai que cette grâce m'oblige à faire, pour Dieu, des choses contraires à la nature et quelquefois très pénibles ; mais elle m'y porte, par la grandeur des motifs et par l'espérance des biens estimables qu'elle me promet. Si vous saviez, dit J.-C., à cette femme de notre Evangile, quel est celui qui vous parle et ce que vous pouvez attendre de lui! *Si scires....* Telle est la conduite de la grâce.

IIe Point.

FORCE DE LA GRACE.

Il m'a toujours paru et il me paraît encore, qu'une des preuves les plus convaincantes de la vérité de notre foi, est de voir ce que la grâce opère quelquefois en certaines âmes : et quand je n'envisagerais que la conversion de la Samaritaine, je conclurais sans hésiter qu'il y a un principe surnaturel qui agit en nous : *Digitus Dei est hic* (Exod. VIII. 19). Double miracle de la vertu toute puissante de la grâce dans cette conversion, l'*un par rapport à l'esprit, l'autre par rapport au cœur.*

1re SUBD. — **Victoire sur l'esprit.**

Miracle de la grâce et de sa force, dans la victoire qu'elle remporte sur l'esprit de la Samaritaine. C'était tout ensemble une infidèle et une hérétique. Or vous savez l'extrême difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité morale, de réduire un esprit, surtout l'esprit d'une femme, quand elle est de ce caractère. C'est néanmoins ce que la grâce opère aujourd'hui. J.-C. ramène d'abord cette femme de Samarie à la pureté du culte juif et il en fait ensuite une chrétienne. *Hæc mutatio dexteræ Excelsi* (Ps. LXXVI. 11).

2e SUBD.—**Victoire sur le cœur.**

Miracle de la grâce et de sa force dans le changement de cœur de la Samaritaine. Elle était déréglée dans ses mœurs. Or ces maladies sont difficiles à guérir, mais cette femme, esclave de ses passions, est enfin purifiée et sanctifiée. *Hæc mutatio dexteræ Excelsi* (Id. ibid.).

3e SUBD. — **Double miracle.**

Miracles opérés d'une manière toute miraculeuse. Ils ne coûtent au Sauveur du monde qu'un moment, il ne dit qu'une parole à la Samaritaine : *Ego sum* (Joan. IV. 27) ; c'est moi, et tout à coup la voilà convertie, la voilà touchée, la voilà pénétrée des plus vifs sentiments de pénitence. Elle ne voit point faire de miracles à J.-C. et cette conversion sans miracles, n'est-elle pas le plus grand des miracles? Elle ne se convertit point à lui comme la Chananéenne, parcequ'il a délivré sa fille du démon, ni comme l'Hémorroïsse parcequ'il l'a guérie, mais elle s'attache à lui, pour lui seul. O puissance de la grâce !

Pécheurs, qui sentez en ce moment les impressions de la grâce divine, et qui voulez sincèrement vous convertir, ne laissez pas s'affaiblir les sentiments qu'elle a mis dans votre cœur. Livrez-vous tout entiers à son impulsion et agissez avec elle ; elle aplanira les difficultés, elle adoucira les sacrifices, elle vous fera surmonter tous les obstacles.

ANC. ET NOUV. TESTAMENT.

ANCIEN TESTAMENT.

Gratiam, et gloriam dabit Dominus (Ps. LXXXIII. 12).

Hodiæ si vocem ejus audieritis, nolite obdurare corda vestra (Id. CXIV. 8).

Nescit homo, utrum amore an odio dignus sit (Eccle. IX. 1).

NOUVEAU TESTAMENT.

ÉVANGILES.

Venite ad me omnes, qui laboratis, et onerati estis et ego reficiam vos (Matth. XI. 28).

Quoties volui congregare filios tuos quemadmodum gallina congregat pullos suos sub alas, et noluisti (Id. XXIII. 37).

Si cognovisses et tu, et quidem in hac die tua, quæ ad pacem tibi : nunc autem abscondita sunt ab oculis tuis (Luc. XIX. 42).

Erat lux vera : quæ illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum (Joan. I. 9).

Si scires donum Dei (Id. IV. 10).

Nemo potest venire ad me, nisi Pater, qui misit me traxerit eum (Id. VI. 44).

Sine me nihil potestis facere (Id. XV. 5).

ÉPITRES.

Ignoras quoniam benignitas Dei ad pœnitentiam te adducit? (Rom. II. 4).

Ubi autem abundavit delictum, superabundavit gratia (Id. V. 20).

Non volentis, neque currentis, sed miserentis est Dei (Id. IX. 16).

Nemo potest dicere, Dominus Jesus, nisi in Spiritu Sancto (1 Cor. XII. 3).

Gratia autem Dei sum id quod sum, et gratia ejus in me vacua non fuit. Sed abundantius illis omnibus laboravi : non ego autem, sed gratia Dei mecum (1 Cor. XV. 10).

Non quod sufficientes simus cogitare aliquid a nobis quasi ex nobis; sed sufficientia nostra ex Deo est (2 Cor. III. 6).

Unicuique autem nostrum data est gratia, secundum mensuram donationis Christi (Eph. IV. 7).

Deus est enim qui operatur in vobis velle, et perficere, pro bona voluntate (Philip. I. 13).

Deus omnes homines vult salvos fieri, et ad agnitionem veritatis venire (1 Timoth. II. 4).

Non secundum opera nostra, sed secundum propositum suum et gratiam, quæ data est nobis in Christo Jesu (2 Timoth. I. 9).

Adeamus ergo cum fiducia ad thronum gratiæ, ut misericordiam consequamur, et gratiam inveniamus in auxilio opportuno (Hebr. IV. 16).

Terra enim sæpe venientem super se bibens imbrem, et generans herbam opportunam illis, a quibus colitur : accepit benedictionem a Deo : proferens autem spinas ac tribulos reproba est et maledicto proxima (Hebr. VI. 7, 8).

Contemplantes ne quis desit gratiæ Dei (Id. XII. 15).

Multiformis gratiæ Dei (1 Petr. IV. 10).

Deus superbis resistit, humilibus autem dat gratiam (Id. V. 5).

SS. PÈRES.

Rape occasionem inopinatæ felicitatis (Tertull. L. *de Pœnit.*).

Deus thesauro suo invigilat, nec sinit indignos obrepere (Id. ibid.).

Credendi et non credendi libertas, in arbitrio posita est (S. Cypr. *L.* 3, *ad Eunom.*).

Nihil boni operis agere potest homo, absque eo qui, ita concessit liberum arbitrium, ut suam, per singula opera, gratiam non negaret (S. Hieron. *in Pelag.*).

Ubique Domini virtus studiis cooperatur humanis, ut nemo possit ædificare sine Domino, nemo custodire sine Domino, nemo quidquam incipere sine Domino (S. Ambr. *L.* 2, *in C.* 12, *Luc.*).

Sicut terra non germinat nisi pluvias susceperit, nec pluvia fructificat sine terra; ita nec gratia sine voluntate aliquid operatur, nec voluntas aliquid potest sine gratia (S. Chrysost. *C.* 19, *in Matth.*).

Si Dei gratiam nacti fuerimus, nullus nobis prævalebit, sed potentiores omnibus erimus (Id. *Homil.* 46, *in Genes.*).

Juste instat præcepto qui præcurrit auxilio (S. Leo, *Serm.* 16, *de Pass.*).

Omnia dona excedit hoc donum, ut Deus hominem, vocet filium, et homo Deum nominet Patrem (Id. *Serm. de Nativ.*).

Agnosce, o christiane, dignitatem tuam! et divinæ consors factus naturæ, noli in pristinam vilitatem degeneri conversatione redire (Id. ibid.).

Cui redderet coronam justus judex, si non donasset gratiam misericors Pater? (S. August. *de Grat. et arbit.*).

Nolentem prævenit ut velit, volentem subsequitur ut frustra non velit (Id. *in Enchrid. C.* 32).

Quid potest esse meritum hominis ante gratiam, cum omne bonum meritum, bonum nostrum non in nobis faciat, nisi gratia? (Id. *Ep.* 107).

Qui nos creavit sine nobis, non nos justificat sine nobis, creavit nescientem, justificat volentem (Id. *de Verb. Apost. Serm.* 15, *C.* 11).

Zachæus visus est antequam videret, et non vidisset nisi visus fuisset (Id. *Serm.* 8, *de V. Apost.*).

Si dicis, adjutor meus! aliquid agis, nam si nihil agis, quomodo ille adjuvat? (Id. *Tract.* 4 *in Ep. Joan.*).

Vita hominis probi non est opus hominis sed Dei, imo Dei et hominis, Dei propter operantem gratiam, hominis propter cooperantem obedientiam (Id. *Serm.* 15, *de Verb. Apost.*).

Quis est tam fortis, ut nunquam in tentationem moveatur, nisi Dominus ei adjutor assistat? (S. August. *in Ps.* 43).

Non gratia Dei sola, nec ipse solus, sed gratia Dei cum illo (Id. *L. de Grat. et lib. arbit.*).

Sive parum, sive multum, sine illo fieri non potest, sine quo nihil fieri potest (Id. *in Joan.*).

Da quod jubes et jube quod vis (Id. ibid.).

Quidquid aliud petitur, nihil petitur; non quia nulla omnino res est, sed quia tantæ rei comparatione quidquid aliud conspicitur, nihil est (Id. ibid.).

Christi gratia sine qua nec infantes, nec ætate grandes salvi fieri possunt, non meritis redditur, sed gratis datur, propter quod gratia nominatur (Id. *de Nat. et Grat.*).

Justitiæ præcepta, omni ex parte implere non possumus, nisi adjuvemur a Deo (Id. L. 2, *de Pecc. et Merit.*).

Gratia ut velimus sine nobis operatur, cum autem volumus et sic volumus ut faciamus, nobiscum operatur (Id. L. *de Grat. et Lib. Arb. C.* 17).

Dei gratia non solum omnia sidera et omnes cœlos, verum etiam omnes Angelos supergreditur (Id. *L.* 2, *ad Bonif. C.* 6).

Gratia Dei, donum Dei est, donum autem maximum ipse Spiritus Sanctus est, et ideo gratia Dei dicitur (Id. *Serm.* 61, *de Verb. Dom.*).

Sicut anima carnis, sic Deus vita est animæ (Id. *Serm.* 10, *de Verb. Apost.*).

Non sunt in te charitatis viscera, si luges corpus a quo recessit anima, et non luges animam a quo recessit Deus (Id. *Serm.* 125).

Opus gratiæ est ut moriamur peccato (Id. *in Ep. ad Rom.*).

Conatus nostri cassi sunt, si non adjuventur, et nulli, si non excitentur (Id. *Lib. de Grat. et Lib. Arb.*).

O mira divinæ bonitatis dignatio! servi non sumus digni nominari et amici nominamur (S. Greg. *Hom. in Ezech.*).

Quotidiana præstat Deus præsidia quibus, nisi freti confisique nitamur, nequicquam humanos vincere poterimus errores (Innoc. III. *Ep. ad Concil.*).

Necesse est ut, quo adjuvante vincimus, eo iterum non adjuvante, vincamur (Cœlest. Pap. *Ep.* 1, *C.* 6).

Omnes nobis causamur deesse gratiam, sed justius forsitan ista sibi queritur deesse sibi nonnullos (S. Bernard. *de Tripl. Custod.*).

Magnam gratiam homines apud Deum haberent, si medietatem eorum quæ pro gratia mundi expendent, pro gratia Dei expenderent (S. Thom. *Opusc.* 38).

Pretiosa est gratia mea, non patitur se misceri extraneis rebus, nec consolationibus terrenis (de *Imit. Chr. L.* III, *C.* 53).

Ipsa fortitudo mea, ipsa consilium confert et auxilium. Cunctis hostibus potentior est, et sapientior universis sapientibus (Id. ibid. I. 55).

Magistra est veritatis, doctrix disciplinæ, lumen cordis, solamen pressuræ, fugatrix tristitiæ, ablatrix timoris, nutrix devotionis, productrix lacrymarum. Quid sum sine ea nisi aridum signum et stirps inutilis ad ejiciendum (Id. ibid.).

SS. PÈRES.

Il y a assez de clarté pour condamner ceux qui refusent de croire et non assez pour les gagner, afin, qu'il paraisse qu'en ceux qui suivent la religion, c'est la grâce et non la raison qui la fait suivre : et qu'en ceux qui la fuient, c'est la concupiscence et non la raison qui la fait fuir (Pascal, *Pens.* XXVIII. 23).

Combien grande, combien illustre, combien nécessaire est la grâce que nous apporte le Sauveur Jésus en nous délivrant de nos péchés! (Bossuet. *Serm. pour la Circoncis.*).

THÉOLOGIE.

I. Notions sur la Grâce.

1° Mystère. La nature de la grâce qui est le principe de la justification, la manière dont elle opère sur la volonté de l'homme, ses rapports avec le libre arbitre, sont autant de mystères pour nous. « Il est si difficile, dit S. Augustin, de discerner la vérité quand il s'agit de la liberté de l'homme et de la grâce de Dieu que, lorsqu'on défend le libre arbitre, il semble que l'on nie la grâce, et que lorsqu'on défend la grâce, il semble que l'on nie le libre arbitre » (*De Grat. Chr. L.* 1).

2° Définition. On appelle du nom de grâce en général tout don gratuit que Dieu fait aux hommes. On distingue la grâce *naturelle* et la grâce *surnaturelle*. Dans la 1re sont compris tous les biens que Dieu fait aux hommes dans l'ordre de la nature, tels que la vie, la santé, l'esprit, les forces du corps, etc. Par la 2e nous recevons les biens qui ont rapport au salut, comme la crainte de Dieu, la contrition des péchés, le désir de la vertu, etc.

La grâce surnaturelle se divise en *habituelle* et *actuelle*. La grâce *habituelle* qu'on appelle aussi *justifiante* ou *sanctifiante* est celle qui nous rend justes et saints devant Dieu. La grâce *actuelle* est ce mouvement intérieur que Dieu nous inspire pour nous porter au bien et nous détourner du mal. C'est sur cette sorte de grâce qu'il s'est élevé tant de disputes parmi les théologiens qui ont voulu expliquer la manière dont Dieu agit sur la volonté et la liberté de l'homme. Nous n'entrerons pas dans ce détail.

II. Doctrine de l'Eglise sur la Grâce.

Nous exposerons ici succintement la doctrine de l'Eglise sur la grâce et ce qui est admis par tous les théologiens orthodoxes.

1° La grâce nous est donnée gratuitement, et sans que nous la méritions.

2° Nous ne pouvons faire aucune œuvre méritoire pour le ciel sans le secours d'une grâce atuelle.

3° Il n'y a point d'homme à qui Dieu n'accorde au moins autant de grâces qu'il lui en faut pour opérer son salut. Ce n'est pas à dire que Dieu distribue également ses grâces à tous les hommes; il est certain qu'il y a des âmes privilégiées auxquelles il en donne beaucoup plus qu'aux autres. Etant maître de ses dons, il peut sans injustice les partager comme il lui plaît.

4° La grâce ne détruit pas le libre arbitre et l'homme conserve toujours le pouvoir de lui résister (M. l'abbé Bertrand, *Dict. des Relig.).*

III. Effets de la Grâce.

Les principaux effets de la grâce sont : 1° la justification ; 2° le mérite des bonnes œuvres.

1° Justification. La justification est un don surnaturel qui fait passer l'homme de l'état de péché à l'état de grâce et le rend agréable à Dieu.

2° Mérite des bonnes œuvres. Il est de foi qu'avec la grâce de Dieu le juste peut véritablement mériter et une augmentation de grâce, et la vie éternelle, et même un accroissement de la gloire céleste (*Conc. Trid. sess.* IV. *Can.* 22). (Le Cl Gousset, *Théol. dogm. T.* 11).

MÉLANGES.

MOTIVA

(ad gratiam æstimandam et conservandam).

I. Nécessitas. Sicut navis fracto gubernaculo illuc ducitur, ubi tempestas voluerit, sic et homo, divinæ gratiæ auxilio perdito per peccatum, agit quod non vult, sed quo diabolus ipsum rapit. Et iterum sicut terra non germinat, nisi pluvias susceperit, nec pluvia fructificat sine terra ; ita nec gratia sine voluntate aliquid operatur, nec voluntas sine gratia aliquid potest (S. Chrysost. *Hom.* 36 *in* 19 *et* 21 *Matth.*).

II. Utilitas. Si divitiæ temporales tantopere amantur ob utilitatem, quam habent, ad vitam temporalem commode et jucunde transigendam, quanto magis gratia amanda et augenda est, per quam velut spiritualem pecuniam et gloriatur, et vita æterna omni felicitate abundans comparatur (Anonym.).

III. Dignitas. Major est dignitas per gratiam obtenta, quam ipsa dignitas Matris Dei ; nihil enim, teste S. Augustino, materna propinquitas Mariæ profuisset, nisi felicius Christum corde quam carne gestasset (*L.* 5 *de Virg.*).

MEDIA

(ad eumdem finem).

I. Humilitas. *Deus superbis resistit, humilibus autem dat gratiam* (2 Petr. v. 5).

II. Timor sanctus. In veritate didici, nihil æque efficax esse ad gratiam promerendam, retinendam et recuperandam, quam si omni tempore coram Deo inveniaris, non altum sapere, sed timere ; sicut scriptum est : *Beatus homo qui semper est pavidus.* Time ergo, cum arriserit gratia ; time cum abierit ; time cum denuo revertetur, et hoc est *semper pavidum esse* (S. Bern. *Serm.* 77).

III. Mundities cordis. Gratia balsamum purissimum est, et ideo purum, solidum et profundum vas requirit (Id. *Serm.* 54 *in Cant.*).

IV. Poenitentia. Omnes cogitationes, ut S. Gertrudis divinitus edocta est, quibus homo cum mœrore suum retractat defectum, post digne peractam pœnitentiam, nihil aliud sunt quam quædam dispositio et præparatio ad gratiam recipiendam (Blosius, *in Monil. spirit. C.* 4).

V. Cooperatio. Sicut ignis indiget lignis, ita et gratia alacritate nostra et cooperatione opus habet ut fervere perpetuo possit (S. Chrysost. *in* 2 *ad Tim. Hom.* 10).

VI. Gratitudo. Qui gratiam retinere desiderat, sit gratus pro gratia data, patiens pro sublata ; oret, ut redeat ; cautus sit et humilis ne amittat (*Imit. Chr. L.* II. *C.* 10).

VII. Generosa sui victoria. Tantum profices (in gratia et gloria) quantum tibi ipsi vim intuleris (Id. *L.* I, C. 25).

ASCETICA.

Quator sunt quæ Asceta de gratia specialiter nosse et observare debet :

1° Ut circa distributionem gratiæ, *Deo plene acquiescat*, recolens illud S. Augustini : Dei gratia cur ad istum veniat, ad illum non veniat, occulta causa esse potest, injusta esse non potest (S. August. *de Bapt. parv.*).

2° Ut eamdem gratiam *digne æstimare discat.* Quod facile assequetur, si firmiter sibi doctrinam S. Thomæ persuadeat, asserentis : bonum gratiæ unius majus esse bono totius naturæ universæ (1, 2 q. 113).

3° Ut se legitime *disponere sciat ad gratiam* ; qua de re sic loquitur S. Thomas : Bonum est diffusivum ; sed sicut sol lucet semper, non semper calefacit, nisi dispositum ; sic Deus effluit, sed non influit, nisi recipienti et disposito (*Opusc.* 61, *C.* 17).

4° Ut *cooperari gratiæ sedulo studeat.*

EXEMPLES.

Résistance à la Grâce.

ECRITURE-SAINTE.

Esau. Abiit, parvipendens quod primogenita vendidisset (Gen. XXV. 34).

Pharaon. Nescio Dominum, et Israel non dimittam (Exod. v. 2).

Saul. Melior est obedientia quam victimæ... Pro eo ergo quod abjecisti sermonem Domini, abjecit te Dominus (1 Reg. XV. 22, 23).

Salomon. Quia non cutosdisti pactum meum et præcepta mea quæ mandavi tibi, disrumpens scindam regnum tuum (3 Reg. XI. 11).

Israel. Dixisti : non serviam (Jerem. II. 20).

Le Jeune homme de l'Evangile. Ait illi Jesus : Si vis perfectus esse, vade, vende quæ habes et da pauperibus... Cum audisset autem adolescens verbum, abiit tristis (Matth. XIX. 21, 22).

Les Juifs. Vos semper Spiritui Sancto resistitis (Act. VII. 51).

Les Athéniens. Audiemus te de hoc iterum (Id. XVII. 32).

HISTOIRE DE L'EGLISE.

Tertullien, Origène, Osius. Les hérésiarques, les chrétiens d'Orient, du Nord, de la Terre des Saints. Le Japon, l'Asie ou les contrées envahies par l'Islamisme.

Fidélité à la Grâce.

ECRITURE-SAINTE.

Abraham. Quia obedisti voci meæ (Gen. XXII. 18).

David. Dixit David ad Nathan : Peccavi Domino (2 Reg. XII. 13).

Les SS. Patriarches et les Prophètes. Operati sunt justitam...Quibus dignus non erat mundus (Hebr. XI. 33, 38).

La B. V. Marie. Materna propinquitas nihil Mariæ profuisset, nisi, felicius Christum corde quam carne, gestasset (S. August. *in Ep. ad Rom.).*

S. Jean-Baptiste. Et factum est, ut audivit salutationem Mariæ Elizabeth, exultavit infans in utero ejus; et repleta est Spiritu Sancto Elizabeth (Luc. I. 41).

L'enfant prodigue. Surgam et ibo ad Patrem (Luc. XV. 18).

La Samaritaine. Domine, da mihi hanc aquam, ut non sitiam (Joan. IV. 15).

S. Paul. Domine, quid me vis facere? (Act. IX. 6).

Autres Exemples. Gratia Dei nos prevenientis significantia fuit :

—In Gallo Petri, conjuncto cum intuitu Christi.
—In radio et luce, ex equo ruentis Pauli.
—In vocatione efficaci Matthæi.
—In invitatione Zachæi.
—In attractu Magdalenæ cum lacrymis occurentis.
—In conversione mulieris Samaritanæ (Marchantius, *In Candelabro mystic. Tr. V.*).

VIE DES SAINTS.

Ste Marie d'Egypte. S. Maria Ægyptiaca appellit Jerosolymam, ob curiositatis gratiam, templum Sanctæ Crucis ingredi parat, at repellitur divinitus. Repulsa, præveniente Spiritu Dei, ingreditur ad cor.

La Pecheresse Thaïs. Sic de conversione Thaidis meretricis a Paphnutio abbate.

Ste Pélagie. Quid de S. Pelagia dicemus? gratia Dei perculsa sic Episcopo Nono scripsit :

Sancto Episcopo discipulo Christi, Pelagia discipula diaboli. Si vere discipulus Christi comprobaris, qui ut audivi pro peccatoribus de cælo descendit, me peccatricem sed pœnitentem suscipere digneris (Id. ibid. p. 475).

Auteurs à consulter.

SS Pères.

Tertullien	—L. de Pœnit.
Origène	—Homil. 2 in Ps. 38.
	—Homil. 2 in Jerem.
	—Homil. 6 in C. 6 Isa.
S. Basile	—In Isaiam, C. 8.
	—Homil. 5 in Ps. 28.
	—Homil. 11 in Ps. 45.
S. Athanase	—Orat. 2 in fer.
S. Jérôme	—L. 15 in C. 55 Isai.
	—In C. 2 Sophon.
	—Ep. 4 ad Damas.
	—L. 14 in C. 51 Isai.
	—L. 11 in Ezech. C. 36.
	—In Ps. 86.
S. Ephrem	—De Beatitud.
S. J. Chrysost.	—Homil. 46 in Genes.
	—Homil. de Adamo et Eva
	—Homil. ad Pop An.
	—Homil. 46 in Genes.
	—Homil. 46 in Joan.
S. Augustin	—Tract. 19 in Joan.
	—Serm. 1 de Temp.
	—L. 10 de Gen ad litt.
	—De Natura et grat.
	—De Gratia et lib. ar.
	—In Soliloq.
	—L. 2 de Pecc. et mer.
	—L de Gratia Christ.
	—In Ps. 118.
S. Grégoire	—L. 16 Moral. C. 10.
	—Homil. 9 in Ezech.
S. Bernard	—Serm. 21 in Cant.
	—Serm. 2 Pasch.
S. Thomas	—Opusc. 38.
	—Serm. L. 2 q. 113.
Innocent III	—Ep. ad Conc.

Ascétiques.

Engelgrave	—Luc. Ev. Conc. 3, 4.
Thomas-a-Kemp.	—De Imit Chr. L. 3, C. 54. 55.
Nepveu	—Refl. chrét
S. Liguori	—Selva.

Prédicateurs.

M. Fabber	—In Fest. Pent.
Le P. Lejeune	—Tom. 6.
Texier	—Domicale. Serm. 6.
Bourdaloue	—Serm. sur la Samar.
Segneri	—Carême.
Massillon	—Serm. sur la Samar.
Neuville	—Serm.
L'abbé Richard	—It.

Répertoires.

Langius	—Polyanthea.
Stapleton	—Prompt. Moral.
Bercorius	—Summa Prædicant.
L. Granat.	—Loc. Comm.
Marchant.	—Hort. Past.
Lohner	—Bibl. man. con.

DOMINICALE

DE L'ÉPIPHANIE.

PREMIER PLAN.

Devoirs des Parents.

(BOURDALOUE.—MASSILLON.)

Ier Point.

LES PÈRES NE PEUVENT RÉGLER SEULS LA VOCATION DE LEURS ENFANTS.

IIe Point.

LES PÈRES NÉANMOINS SONT RESPONSABLES DE LA VOCATION DE LEURS ENFANTS.

IIIe Point.

RARETÉ D'UNE VOCATION VÉRITABLE.

Ier POINT. — SUBDIVISIONS.

Les pères ne peuvent régler seuls la vocation de leurs enfants.

ILS COMMETTRAIENT UNE :

1—Injustice envers Dieu;
2—Injustice envers leurs enfants.

IIe POINT. — SUBDIVISIONS.

Les pères néanmoins sont responsables de la vocation de leurs enfants.

LE CHOIX D'UN ÉTAT PEUT ÊTRE MAUVAIS :

1—Par lui même;
2—Par l'incapacité du sujet qui s'y engage;
3—Par rapport aux voies qu'on suit pour y entrer.

IIIe POINT.—SUBDIVISIONS.

Rareté d'une vocation véritable.

LES MÉPRISES A L'ÉGARD D'UN ÉTAT SONT OCCASIONNÉES PAR :

1—Les passions et les préjugés;
2—Des motifs humains;
3—La cupidité;
4—Le respect humain.

DEUXIÈME PLAN.

Devoirs des Parents.

(BILLOT.—UN CONTEMPORAIN.)

Ier Point.

BESOINS TEMPORELS.

IIe Point.

BESOINS SPIRITUELS.

Ier POINT.—SUBDIVISIONS.

Besoins temporels.

1—Nourriture;
2—Profession.

IIe POINT. — SUBDIVISIONS.

Besoins spirituels.

1—Instruction. (*Voy.* aussi le titre ÉDUCATION ci-après, p. 157);
2—Correction;
3—Bon exemple.

TROISIÈME PLAN.

Devoirs des Enfants.

(S. BONAVENTURE.—UN CONTEMPORAIN.)

HONORES FILIORUM IN PARENTES :

Ier Point.

HONOR DILECTIONIS.

IIe Point.

HONOR REVERENTIÆ.

IIIe Point.

HONOR OBSEQUII.

Ier POINT.—SUBDIVISIONS.

Honor dilectionis.

1—Respect;
2—Amour;

IIe POINT.—SUBDIVISIONS.

Honor reverentiæ.

1—Dépendance;
2—Obéissance.

IIIe POINT.—SUBDIVISIONS.

Honor obsequii.

1—Services temporels;
2—Services moraux;
3—Services spirituels.

DÉVELOPPEMENTS DU PREMIER PLAN.

DEVOIRS DES PARENTS.

TEXTE.

Nesciebatis quia in his, quæ Patris mei sunt, oportet me esse?

Luc. II. 49.

Le Sauveur du monde, dans cette réponse qu'il fit à Marie, apprend aux pères et aux mères comment ils doivent se conduire à l'égard de leurs enfants, surtout en ce qui concerne le choix de l'état où Dieu les appelle.

Ier Point.

LES PARENTS NE PEUVENT RÉGLER SEULS LA VOCATION DE LEURS ENFANTS.

Un père, qui veut se rendre maître de la vocation de ses enfants commet deux injustices, l'*une envers Dieu*, l'*autre envers ses enfants*.

1re SUBDIVISION.—**Injustice envers Dieu.**

Il n'appartient qu'à Dieu de décider de la vocation des hommes : pourquoi ? Pour deux raisons : 1° c'est qu'il est le premier père de tous les hommes, 2° c'est qu'il n'y a que la Providence qui puisse bien s'acquitter d'une fonction aussi importante que celle de marquer aux hommes leur vocation.

Il est le premier père et c'est la qualité qu'il prend dans l'Écriture, il est même, remarque S. Grégoire, le seul père que nous reconnaissions *selon l'esprit*, et par conséquent le seul qui ait droit d'exercer, sur les esprits et les volontés des hommes, cette supériorité de conduite qui fait l'engagement de la vocation. Aussi tous les maîtres de la morale chrétienne ont-ils toujours regardé, comme une offense grièvе, d'embrasser un état sans la vocation de Dieu; car c'est à cette vocation que sa grâce est attachée.

De plus, il n'y a que Dieu qui puisse bien appliquer les hommes à un emploi et leur assigner la condition qui leur convient, parce qu'il n'y a que lui qui puisse connaître les voies de leur salut et de leur prédestination éternelle. C'est donc une témérité insoutenable, dans un père, de disposer d'un enfant, soit pour l'Église, soit pour le monde : et il ne le peut faire sans blesser les droits de Dieu. N'est-ce pas néanmoins ce qu'on fait tous les jours ?

2e SUBD. — **Injustice envers les enfants.**

Il est de droit naturel et de droit divin que celui-là choisisse lui-même son état, qui en doit porter les charges et accomplir les obligations. Là où il s'agit de vocation, il s'agit de salut. Or, dès qu'il s'agit du salut, point d'autorité du père sur son fils, parce que tout y est personnel. Un père, comme on le dira dans la suite, peut bien redresser le choix d'un enfant, par de sages avis et même par la force de l'autorité paternelle, si cet enfant choisit mal : mais, du reste, il ne peut disposer absolument de sa personne. Quels reproches recevront un jour là-dessus, de la part de leurs enfants, tant de pères et tant de mères ! Combien sera grand devant Dieu le crime de ces parents qui forcent la vocation de leurs enfants ou qui les séduisent et les trompent en leur représentant uniquement les avantages de tel état sans leur en exposer les devoirs et les inconvénients et qui leur persuadent ainsi faussement que tel état leur convient.

IIe Point.

LES PARENTS NÉANMOINS SONT RESPONSABLES DE LA VOCATION DE LEURS ENFANTS.

Ils doivent intervenir dans ce choix comme directeurs et comme surveillants, puisque Dieu leur a donné ce droit de direction et de surveillance. Ainsi un enfant ne peut contracter un engagement, un mariage, sans l'aveu et la participation de son père : et si le fils veut prendre un parti qui, selon Dieu, lui soit pernicieux, le père est non-seulement en pouvoir, mais dans l'obligation de s'y opposer.

Afin de mieux entendre ce point, il faut remarquer que le choix d'un état peut être mauvais en trois manières : ou par *lui-même* ou par l'*incapacité* du sujet qui s'y engage, ou par les *voies* qu'il prend pour y entrer. Choix d'un état :

1re SUBD. — **Mauvais par lui-même.**

Parce que cet état est contraire au salut ou du moins très dangereux pour le salut. Il est évident qu'un père doit faire tous ses efforts pour en détourner un enfant; et si par des vues d'intérêt il est le premier à l'y porter, il se rend coupable devant Dieu et il répondra à Dieu de la perte de son fils.

2e SUBD.—**Mauvais par l'incapacité du sujet.**

Parce qu'il n'a pas les qualités requises pour l'état qu'il embrasse. Un père qui connaît cette indignité est criminel de mettre son fils dans une place dont il ne pourra remplir les devoirs. Toutefois, rien n'est plus ordinaire aux pères que d'établir ainsi leurs enfants, et de là tant de désordres.

3e SUBD.— **Mauvais par rapport aux voies qu'on suit pour y rentrer.**

Il y a des moyens injustes, et ne sont-ce pas souvent ceux dont un père se sert pour avancer un fils qu'il aime ? Abus qu'on ne peut trop condamner et qui fera tout ensemble la réprobation des pères et des enfants.

Ce n'est pas qu'il ne soit permis aux pères et aux mères de procurer à leurs enfants des emplois convenables : mais leur premier soin doit être de les perfectionner et de les rendre dignes des emplois qu'ils procurent. Cette éducation des enfants leur coûtera bien des soins et bien des peines : mais ce sera aussi pour eux un grand fond de mérites auprès de Dieu.

IIIe Point.

RARETÉ D'UNE VOCATION VÉRITABLE.

1re SUBD.—**Passions ; préjugés.**

Les passions et les préjugés rendent la méprise très commune. Souvent le choix d'un état n'est qu'une impression portée dès l'enfance; et avant que nous sachions ce que nous sommes, nous arrêtons ce que nous devons être pour toujours. Si l'on attend un âge plus avancé pour se choisir un état, les attentions n'en sont pas pour cela plus sérieuses : une dignité qu'on espère dans l'Église engage au ministère : un dépit, une liaison d'amitié décide de notre destinée : comment ne vous pas méprendre en usant de si peu de précaution ? Voilà ce qui rendra un père de famille inexcusable devant Dieu, lui qui a dû instruire ses enfants sur l'importance du choix d'un état.

2e SUBD.—**Motifs humains.**

Seconde source de nos méprises : ce choix, qui dépend uniquement des desseins de Dieu sur nous, c'est l'ordre de la nature qui, seul d'ordinaire, en décide : on n'attend d'autre marque de vocation que le rang de la naissance ou la situation de la fortune : j'avoue que quelquefois Dieu emploie ces signes humains pour nous faciliter le choix de l'état auquel il nous destine : mais cette règle n'est ni sûre, ni universelle : chaque état demande des talents particuliers, et ces talents ne sont pas toujours attachés à un certain rang dans les familles.

3e SUBD.—**Cupidité.**

Troisième source de nos méprises dans le choix d'un état de vie : c'est que l'on n'examine pas qu'elle est la voie que la religion et la raison veulent que nous choisissions, et qui, eu égard au caractère de nos penchants et de nos faiblesses, nous fournira plus de moyens de salut. Je ne dis pas que tous les hommes se retirent dans les solitudes et renoncent aux emplois et aux professions publiques qui font l'ordre et l'harmonie de la société : le silence, la retraite, l'austérité même des cloîtres n'est pas l'état le plus sûr pour tous les hommes : ce n'est pas l'état, c'est la vocation de Dieu qui fait toute notre sûreté. Mais ce que je veux dire, c'est que l'affaire principale étant d'arriver au terme heureux, il serait insensé de donner la préférence au sentier qu'on choisit, par ce qu'il peut offrir de plus brillant, plutôt que par les secours que nous y trouverons de fournir heureusement et saintement la carrière : or, sur ce principe, que de vocations défectueuses ! Quels motifs font suivre à l'un le parti des armes, à l'autre celui de la robe, à celui-là le parti de l'Église : la cupidité seule fait la diversité de nos destinées, et Dieu, que nous n'avons pas consulté dans notre choix, en punira peut-être le dérèglement en y favorisant les passions qui nous l'ont inspiré.

4e SUBD.—**Respect humain.**

Si ce n'est pas un goût déréglé qui doit décider du choix d'un état, ce n'est pas aussi un respect humain qui force le goût et les inclinations les plus innocentes, qui ne pouvaient venir que du maître même de la nature : dernière source de nos méprises. Comme de ce choix dépend tout le repos et le bonheur de notre vie, les déterminations ou le respect et la crainte de ceux de qui nous dépendons, ont plus de part que nos propres penchants, traînent toujours après elles le repentir et l'amertume; cependant ce respect humain préside, presque toujours, à la décision de nos destinées, et personne presque ne prend dans son propre cœur le choix qu'il fait de son état. De là tant de mécontentements dans tous les états, tant de troubles dans les familles, tant de révoltes, d'ennuis et d'amertumes dans les cloîtres : chacun se plaint de sa condition et envie celle d'autrui et nul n'est heureux dans le monde, parce que nul presque n'y est à sa place.

DÉVELOPPEMENTS DU DEUXIÈME PLAN.

DEVOIRS DES PARENTS.

TEXTE.

Doce filium tuum et operare in illo.

Eccli. xxx. 13.

Il a été dit de N. S. J.-C., qu'il croissait en sagesse et en grâce à mesure qu'il croissait en âge (Luc. II. 52). Il n'en est point ainsi des enfants des hommes, on peut dire au contraire de la plupart d'entre eux : qu'ils croissent en malice en même temps qu'ils croissent en âge. Ils perdent leur innocence dès les premières années de la vie; ils sont encore dans l'adolescence qu'égarés par les exemples de leurs semblables, ils suivent déjà les voies de l'iniquité. Deux causes occasionnent ces funestes résultats : la négligence des parents à remplir leurs devoirs envers leurs enfants : l'indocilité des enfants à l'égard des auteurs de leurs jours.

On doit distinguer dans les enfants deux sortes de besoins auxquels les parents sont tenus de pourvoir : 1° *les besoins temporels*; 2° *les besoins spirituels.*

Ier Point.

BESOINS TEMPORELS.

1re SUBDIVISION.—**Nourriture.**

Ce n'est point assez de leur avoir donné la naissance à ces enfants : il faut les nourrir.

« Ce soin vous ne le négligez pas et vous vous en acquittez avec toute la vigilance convenable. Non pas qu'il n'y ait de ces pères et de ces mères insensibles et durs qui, tout occupés d'eux-mêmes, semblent méconnaître leurs enfants et les laissent manquer des secours les plus nécessaires, tandis qu'ils ne refusent rien à leurs propres personnes, de tout ce qui peut contenter leur mondanité ou leur sensualité. Non pas qu'il n'y en ait à qui la vue de leurs enfants devient tellement insupportable, qu'ils les tiennent de longues années hors de la maison paternelle, les bannissent en quelque manière de leur présence, parce qu'ils leur blessent les yeux, et les abandonnent à des mains étrangères pour les entretenir ou les conduire. » (Bourdaloue, *Serm. sur l'État du Mariage*, Ire P.). Vous devez les nourrir et les entretenir jusqu'à ce qu'ils puissent pourvoir à leur subsistance par eux-mêmes, telle est la loi de la nature qu'il suffit d'indiquer.

2e SUBD.—**Profession.**

Ce n'est point assez de les nourrir, il faut les pourvoir; si vous n'avez pas du bien à leur laisser, vous devez les mettre en mesure de pouvoir vivre et de prendre leur place dans la société, au moyen d'une profession honnête. L'organisation de la société est telle que, pour y vivre, il faut un état, et que tout état implique le travail et l'ordre. Le père qui laisse vivre son enfant dans l'oisiveté, qui ne lui donne aucune profession, qui ne l'exerce pas au travail, qui ne réprime pas ses folles dépenses, le met, par là, hors de l'ordre établi, il en fait un mauvais fils, un mauvais citoyen, un mauvais chrétien, un être détourné de sa voie, par conséquent voué au malheur.

Un père, pour établir convenablement ses enfants, ne doit employer que des moyens légitimes. Ses sacrifices doivent être également répartis. Joseph, pour avoir été mieux traité de Jacob que ses autres frères, devint l'objet de leur jalousie et de leur haine.

IIe Point.

BESOINS SPIRITUELS.

Sur ce point, les parents sont tenus, envers leurs enfants, à trois obligations essentielles. Ils leur doivent : 1° *l'instruction*; 2° *la correction*; 3° *le bon exemple.*

1re SUBD.—**Instruction.**

1° La religion et la morale sont la base de l'instruction qui doit se donner dans la famille. La morale ne peut se séparer de la religion, elle est sans effet, si elle n'a pas ses racines dans les croyances, parce que elle est sans appui et sans motifs. Un père doit surtout avoir à cœur de faire de son enfant un *bon fils* avant d'en faire un *savant* : c'est donc en enseignant dans sa maison la morale évangélique qu'il obtiendra ce résultat. Ces leçons chrétiennes inspireront à ses enfants des idées de respect, d'obéissance, d'ordre, de modération, des sentiments de douceur, d'humanité, de noblesse et de générosité, des habitudes de tempérance, de justice, de chasteté... Elles maîtriseront leurs penchants et subjugueront leurs natures rebelles. Nécessité d'un pareil enseignement pour consolider la famille... Ce père ayant formé un bon fils, aura donné un bon citoyen à l'État et même, quelquefois, un savant au monde, car une vie d'ordre conduit à la science.

2° Mais les parents doivent surtout apprendre à leurs enfants à connaître et à aimer Dieu. La fin de l'homme consiste à connaître, à aimer, à servir Dieu en ce monde pour mériter d'être couronné dans l'autre. *Hac quidem conditione gignimur, ut, generati, Deo debita obsequia præstemus, hunc solum noverimus, hunc solum sequamur* (Lactant. *Instit.*).

C'est pour les parents d'une rigoureuse obligation de fournir à leurs enfants les moyens de parvenir à cette fin. Le soin de former le cœur de leurs enfants à la piété, de les instruire de leur religion est un devoir sacré, dit S. J. Chrysostôme, auquel des parents ne peuvent manquer sans se rendre coupables d'une sorte de parricide. S. Augustin, s'adressant aux pères et aux mères de famille, leur dit : « Vous êtes des pasteurs dans vos maisons, vous devez donc en faire les fonctions, en apprenant à vos enfants la science du salut. En vain leur apprendriez-vous tout autre art; en vain leur enseigneriez-vous le moyen de s'élever, de faire fortune dans le monde, tout leur sera inutile, s'ils n'apprennent l'art de devenir des saints. Or, on ne peut savoir un art sans avoir un maître qui en donne les règles : il faut donc, si vous voulez que vos enfants soient de bons chrétiens, qu'en qualité de maîtres, vous leur appreniez l'art de le devenir. » (*Voy.* le titre, ÉDUCATION, ci-après, p. 157).

2e SUBD.—**Correction.**

La correction est le moyen que conseille l'Apôtre pour rendre l'instruction efficace : *Educate illos in disciplina et correptione Domini* (Eph. VI. 4). En plusieurs autres endroits de l'Écriture il est parlé de l'utilité de la correction : *Stultitia colligata est in corde pueri, et virga disciplinæ fugabit eam* (Prov. XXII. 15). *Qui parcit virgæ, odit filium suum* (Id. XIII. 24). *Qui diligit filium, assiduat illi flagella, ut lætetur in novissimo suo* (Eccli. XXX. 1). *Equus indomitus evadit durus, et filius remissus evadet præceps* (Id. ibid. 8, *Vid.* totum caput).

Il en est des enfants comme des jeunes plantes que leur flexibilité permet de redresser. L'arbre résiste à vos efforts. L'homme, de sa nature, ayant plus de penchant pour le mal que pour le bien, suivra plutôt l'un que l'autre, si dans sa jeunesse il n'est redressé par de salutaires corrections. Et il marchera dans cette mauvaise voie jusque dans sa vieillesse. *Adolescens juxta viam suam, etiam cum senuerit, non recedet ab ea* (Prov. XXII. 6). C'est les aimer que de les corriger. *Quos amo castigo* (Apoc. III. 19).

2° Comment faut-il corriger les enfants? La correction doit être : 1° réglée par la prudence; 2° tempérée par la douceur; 3° soutenue par la fermeté.—Incorrection (Ex. du Gr. Prêtre Héli).

3e SUBD.—**Bon exemple.**

Les enfants n'agissent que par imitation. Les exemples que leur donneront leurs parents feront donc plus d'impression sur eux que leurs leçons. Crime d'un père qui scandalise ses enfants (*Voy.* Bourdaloue : *Sermon sur le scandale*). Sénèque étant sur le point de mourir, dit à ses amis : *Testamenta vobis consigno imaginem vitæ meæ.* Ainsi doit dire un père à ses enfants.

Pères et mères, que votre conduite soit pour vos enfants comme un miroir où ils voient ce qu'ils doivent faire. Voulez-vous qu'ils soient assidus à la prière, aux offices divins, à la fréquentation des sacrements? Soyez-y vous-mêmes assidus, commencez à faire ce que vous leur enseignez. Voulez-vous qu'ils soient sobres, chastes, patients, tempérants, charitables envers le prochain, miséricordieux envers les pauvres? Soyez vous-mêmes tels que vous désirez qu'ils soient. Vos exemples abrégeront beaucoup les leçons que vous leur donnerez. Si vous étiez dans vos familles des modèles de vertu, vos enfants marcheraient sur vos traces et vous donneraient bien du contentement. Il est vrai qu'on voit des enfants libertins et débauchés, quoique ayant devant les yeux les bons exemples de parents vertueux; mais il est vrai aussi que les vices des parents sont comme une tige fatale, d'où naissent ceux des enfants : ce qui fait dire ordinairement, tel père, tel fils; telle mère, telle fille, ce qui rend vrai ce mot d'un poète : *Et sequitur leviter filia matris iter.*

Qu'on demande à ce jeune homme qui lui a appris à proférer ces jurements, ces malédictions, ces paroles injurieuses ou déshonnêtes qui lui sont si habituelles, il dira qu'il les a entendu prononcer à son père.

Qu'on demande à cette jeune fille où elle a appris la vanité, la médisance, la raillerie... elle répondra que c'est à l'école d'une mère sujette à ces défauts. Ainsi le vice se perpétue dans les familles de génération en génération, il se transmet comme un héritage de malédiction par la seule faute des parents, par l'effet contagieux de leur mauvais exemple.

Entre tous les biens que vous cherchez à procurer à vos enfants : les talents, les dignités, les richesses, travaillez surtout, parents chrétiens à leur donner des vertus.

Voilà le seul bien certain que vous puissiez leur laisser. Or, ils ne l'auront qu'autant qu'ils l'auront hérité de votre bon exemple.

DÉVELOPPEMENTS DU TROISIÈME PLAN.

DEVOIRS DES ENFANTS.

TEXTE.

Et erat subditus illis.

Luc. II. 51.

Le fils de Dieu était soumis à Marie et à Joseph. Dans l'éternité le Verbe est indépendant de son Père parce qu'il lui est égal, étant Dieu comme lui. S'étant fait homme, s'étant abaissé jusqu'à nous par la génération temporelle, non-seulement il dépend de son père éternel, mais encore de la Vierge Marie, sa mère, et de S. Joseph. En sorte que celui qui ne pouvait obéir à personne, puisqu'aucun n'était au-dessus de lui, ayant pris notre nature volontairement, est tout d'un coup soumis à l'autorité de créatures, à Marie et à Joseph. Mystère profond d'abjection! Quel exemple pour les hommes! Mais surtout quel modèle pour la vie domestique! Enfants, qui osez enfreindre la loi de Dieu, qui allez jusqu'à contester les droits de l'autorité paternelle, allez à Nazareth y contempler le roi, le plus grand des rois, celui qui commande aux cieux, ne faisant point sa volonté, mais la volonté de deux créatures mortelles auxquelles il s'est soumis volontairement.

Les devoirs des enfants envers leurs parents se résument dans ces quelques mots très concis de S. Bonaventure : 1° *Honor dilectionis;* 2° *honor reverentiæ;* 3° *honor obsequii.* Nous ne pourrions donc choisir un plan plus exact pour ce discours.

Ier Point.

HONOR DILECTIONIS.

1re SUBDIVISION.—**Respect.**

D'après S. Thomas, l'honneur et le respect qu'un enfant rend à son père et à sa mère, en qualité de fils, est un acte de piété : en effet, il est appelé vulgairement *piété filiale.* La piété n'est, toutefois, due qu'à Dieu; elle est une vertu religieuse plutôt que domestique ou sociale, il est vrai, mais voici pourquoi elle passe à ce rang inférieur pour les devoirs dont nous parlons : Dieu est le principe de tout et particulièrement de notre être, mais après lui il y a un second principe de notre existence, c'est notre père et notre mère : c'est donc en cette qualité que nos devoirs envers eux sont appelés *piété.*

Si nos parents sont, après Dieu, le principe de notre être, nous leurs sommes obligés, après Dieu, de préférence à tous les autres hommes : ce qui a fait dire au juif Philon qu'il y a une telle affinité entre nos devoirs envers Dieu et nos parents, que le commandement d'honorer son père et sa mère était en partie écrit dans la première table où étaient contenus les trois commandements qui règlent nos devoirs envers Dieu.

Deux motifs principaux, après la loi de Dieu, doivent porter les enfants à honorer les auteurs de leurs jours.

1° *L'élévation* où Dieu a placé le père et la mère relativement aux enfants. Qu'est un père? Il tient la place de Dieu dans sa famille... Il est le chef d'un petit état, il a une royauté dont l'a investi la nature, et que confirme la loi religieuse. Cette loi a eu sa sanction chez tous les peuples : la paternité a gardé ses droits même chez le sauvage.

2° *Liens du sang.* En même temps que Dieu a placé le père à une grande hauteur, il l'a uni à son fils par les liens les plus intimes. Est-il rien de plus puissant dans la nature que ces liens? Le titre de père établit dans le fils un rapport de reconnaissance; après Dieu, il est l'auteur de sa vie; quel motif de respect et d'amour! Cette voix du sang est forte et crie à toute heure : tous les hommes, tous les peuples, tous les âges l'entendent; parce qu'elle commande à tous. Ecoutez ces paroles d'un sage de l'antiquité sur le respect que nous devons avoir pour nos parents :

« Il n'y a point d'image de la divinité sur la terre qui mérite mieux nos respects que notre père et notre mère : ce sont des dieux visibles; nous naissons dans leurs maisons comme dans leurs temples; de sorte que nous devons leur offrir des sacrifices d'honneur, d'amour et de reconnaissance; nous devons être devant eux comme devant des autels. » L'écriture approuve la pensée de ce sage païen lorsqu'elle condamne de blasphème l'irrévérence d'un fils à l'égard de son père.

Avant que l'on eût bâti des villes et fondé des royaumes, il n'y avait point d'autres souverains que les pères de famille. Ils rendaient la justice et punissaient les coupables et leurs arrêts étaient sans appel; quoique ces choses soient changées leur autorité n'en est point diminuée, leurs droits sont toujours les mêmes.

2e SUBD.—**Amour.**

1° L'amour est la source du respect, *dilectio radix est honoris.* Le respect sans l'amour est défectueux; l'amour sans le respect est déréglé, mais l'amour et le respect, unis, se donnent conjointement une perfection qu'ils n'auraient pas, séparés l'un de l'autre. Le respect sans l'amour est une force extérieure, une parole trompeuse, une offre de services sans effet : l'amour sans le respect devient passion; le respect modère et règle l'amour; l'amour excite et encourage le respect, de sorte que, unis, leur résultat est excellent.

2° Tout nous porte à l'amour envers nos parents; ils nous ont donné la vie, ils ont pourvu à nos besoins, ils nous ont préservé de dangers, de maladies, ils ont dirigé nos pas, éclairé notre esprit, ils nous ont prêté appui en toutes choses, ils ont fait pour nous les plus grands sacrifices. Ce sont nos premiers bienfaiteurs. Que chacun consulte son cœur et ses souvenirs, et il comprendra tout ce qu'il doit d'amour aux auteurs de ses jours!

IIe Point.

HONOR REVERENTIÆ.

1re SUBD.—**Dépendance.**

Le père étant roi et maître dans sa famille, l'enfant doit reconnaître cette autorité, ne point tenter de l'affaiblir par le sophisme ou le sentiment d'indépendance. Qui est son maître en ce monde? personne. Est-ce que nous ne dépendons pas tous de Dieu, et de la société, et de l'État, et de nos devoirs? Est-ce donc être humilié de placer son père au-dessus de soi?

2e SUBD.—**Obéissance.**

C'est plus que de la dépendance; ce n'est point assez de reconnaître l'autorité paternelle, il faut s'y soumettre.

Un fils doit aussi bien recevoir, de son père, le règlement et la conduite de sa vie que la vie même. Il doit donc, s'il ne veut être en même temps rebelle à Dieu, obéir à ses parents, regarder leur volonté comme la règle de ses actions, et croire qu'elles seront d'autant plus agréables à Dieu, qu'elles seront plus conformes à cette règle : qu'il les écoute comme si Dieu parlait par leur bouche. S. Paul met les enfants désobéissants sur la même ligne que les avares, les traîtres, les meurtriers, les médisants, etc. *Parentibus non obedientes* (2 Timot. III. 2). —Enfants rebelles, songez que vos parents sont responsables de votre conduite, et que ne fût-ce que pour ce motif, vous devez leur obéir.

Mais, d'ailleurs, c'est un besoin pour l'enfant d'obéir à ses parents. Sait-il vivre seul? A-t-il assez de sagesse pour éviter les écueils qui sont sur ses pas? Que peut une faible raison dans une affaire difficile et dangereuse? Une raison qui ne voit qu'à travers des nuages, qui ne voit que ce qui lui est contraire, une raison d'enfant qui croit tout ce que la fantaisie lui propose, qui conclut une affaire avant de la connaître, une raison qui ne s'attache qu'aux dehors? Ah! sans les conseils, disons mieux, sans les ordres sévères d'un père, un fils s'est bientôt jeté dans des piéges funestes, s'est bientôt engagé dans une voie fausse. Le malheur est que les enfants désobéissants ne reconnaissent leur faute que quand il n'y a plus de remède. Voyez Absalon... Voyez l'Enfant prodigue... Que d'enfants, que de jeunes hommes perdus et pour cette vie et pour l'autre pour avoir secoué le joug de l'autorité paternelle!... L'un devient joueur et dilapide sa fortune, l'autre se livre à la débauche et précipite ses jours, celui-ci va périr dans un guet-à-pens; celui-là de désordre en désordre est tombé dans un cachot... Grand Dieu! d'où viennent, et la ruine des familles, et les désespoirs des parents, et les mille calamités dont nous sommes si souvent témoins, sinon de l'insubordination des enfants?

Mais, ainsi qu'il l'a promis, Dieu abrège leur vie, et il est rare que l'enfant dénaturé ait une longue carrière. La malédiction de Dieu pèse sur lui et l'accable.

IIIe Point.

HONOR OBSEQUII.

1re SUBD.—**Services temporels.**

La pauvreté ou la maladie venant à affliger les auteurs de nos jours, nous devons y remédier. A la pauvreté, en mettant en leur possession nos ressources; à la maladie, en leur prodiguant tous les soins qu'exige leur état. Hélas! que de pères et de mères abandonnés! Ils avaient peut-être tout sacrifié pour leurs enfants, et ceux-ci les délaissent, quand ils devraient simplement rendre ce qu'ils ont reçu. Cette conduite attirera toujours un sévère châtiment sur la tête du mauvais fils.

2e SUBD.—**Services moraux.**

C'est d'embellir les jours de nos parents par notre bonne conduite. Quelle force, quelle consolation n'est pas pour un père un enfant vertueux! Au contraire les souffrances profondes, l'ennui, le chagrin cuisant, l'affaiblissement de l'esprit d'un père viennent, le plus souvent, des dérèglements de vie d'un fils dépravé. Deux spectacles dans le monde : l'un sublime, celui du *bon fils;* voyez Joseph, Tobie, les sept frères Machabées... les cinq fils de Mathathias; l'autre, hideux, celui du *mauvais fils;* voyez Cham, Absalon, les fils d'Héli, ceux de Louis-le-Débonnaire. Or, choisissez, à quel côté voulez-vous appartenir? Sous quelle bannière voulez-vous marcher? Qui voulez-vous prendre pour modèle entre ces noms bénis ou maudits?...

3e SUBD.—**Services spirituels.**

1° Veiller à ce que nos parents soient assistés des secours de la religion à leur lit de mort.

2° Prier pour le repos de leur âme. Le bon fils aime surtout les auteurs de ses jours devant Dieu.

ANC. ET NOUV. TESTAMENT.

Vocation.

ANCIEN TESTAMENT.

Cum ignoremus quid agere debeamus, hoc solum habemus residui, ut oculos nostros dirigamus ad te (2 Paralip. xx. 12).

Vias tuas Domine, demonstra mihi; et semitas tuas edoce me. Dirige me in veritate tua (Ps. xxiv. 4, 5).

In manibus tuis sortes meæ (Ps. xxx. 16).

Relinquunt iter rectum, et ambulant per vias tenebrosas (Prov. ii. 13).

Cor hominis disponit viam suam; sed Domini est dirigere gressus ejus (Id. xvi. 9).

Cum fatuis consilium non habeas, non enim poterunt diligere nisi quæ eis placent (Eccli. viii. 20).

Cor boni consilii statue tecum; non est enim tibi aliud pluris illo (Ibid. xxxvii. 17).

In his omnibus deprecare Altissimum ut dirigat in veritate viam tuam (Id. ibid. 19).

NOUVEAU TESTAMENT.

Domine quid me vis facere? (Act. ix. 6).

Videte enim vocationem vestram, fratres (1 Cor. i. 26).

Unusquisque in qua vocatione est, in ea permaneat (1 Cor. vii. 20).

Unumquemque sicut vocavit Deus, ita ambulet : et sicut in omnibus ecclesiis doceo (Id. ibid. 17).

Obsecro vos, ut digne ambuletis vocatione qua vocati estis (Eph. iv. 1).

Nec quisquam sumit sibi honorem, sed qui vocatur a Deo tanquam Aaron (Hebr. v. 4).

SS. PÈRES.

Tota ratio damnationis est perversa administratio conditionis (Tertull.).

Qui dicta et legum scita comtemnit, per diversas errorum vias, eumdem perditionis laqueum disponit (S. Cypr. *in Tract. de Abus. L.* 12).

Homo si gehennam metuis, si regnum es affectus, ne vocationem spernas (S. Basil. *Hom.* 13 *de Bapt.*).

Non Hierosolymis fuisse, sed Hierosolymis bene vixisse laudabile est. Singuli credentium non locorum diversitatibus sed fidei merito ponderantur. *Spiritus ubi vult spirat.* (S. Hieron. *Ep.* 13).

Commendant mores statum, non status mores (S. Ambr. *Ep.* 44).

Omnis ad recte agendum provocatur ætas et dignitas : nemo igitur publicis se excuset actibus (Id. *Serm.* 7 *de Milit.*).

Quot ipsi gerunt, officiis suis adscribunt (Id. ibid.).

Nequaquam frigida illa verba proferas : Mundanus sum, uxorem habeo, filiorum curam gero (S. Chrysost. *Serm.* 9 *Conf. jud.*).

Tametsi Deus non vocet; expectat tamen ut sponte accedamus : ad actum, nobis suum præbet auxilium (Id. *Serm. de Verb. Apost.*).

Non una salutis via, nec unus modus est, verum permulti ac differentes (Id. *L.* 3 *Adv. vitup. Mon.*).

Qui spreverunt voluntatem Dei invitantem, voluntatem Dei sentient vindicantem (S. August. *ad Art. sibi falso impositos*).

ANC. ET NOUV. TESTAMENT.

Devoirs des enfants.

ANCIEN TESTAMENT.

Honora patrem tuum et matrem tuam, ut sis longævus super terram (Exod. xx. 12).

Qui percusserit patrem aut matrem morte moriatur (Id. xxi. 15).

Maledictus qui non honorat patrem suum et matrem (Deut. xxvii. 16).

Cum acceperit Deus animam meam corpus meum sepeli : et honorem habebis matri tuæ : memor esse debes quæ et quanta pericula passa sit propter te in utero suo (Tob. iv. 3).

Stultus irridet disciplinam patris sui (Prov. xv. 5).

Qui affligit patrem et fugat matrem ignominiosus est et infelix (Id. xix. 26).

Qui maledicit patri suo et matri, extinguetur lucerna ejus in mediis tenebris (Id. xx. 20).

Qui subtrahit aliquid a patre suo, et a matre, et dicit hoc non esse peccatum particeps homicidæ est (Id. xxviii. 24).

Oculum, qui subsannat patrem, et qui despicit partum matris suæ effodiant eum corvi de torrentibus, et comedant eum filii aquilæ (Id. xxx. 17).

Qui timet Dominum honorat parentes, et quasi dominis serviet his, qui se genuerunt (Eccli. iii. 8).

Fili, suscipe senectam patris tui, et non contristes eum in vita illius : et si defecerit sensu, veniam da, et ne spernas eum in virtute tua (Id. ibid. 14).

Benedictio patris firmat domos filiorum : maledictio autem matris eradicat fundamenta (Id. ibid.). (Vide adh. ibid. vers. 2, 5, 7, 8, 10, 12, 15, 16, 17, 18).

Qui honorat patrem suum jucundabitur in filiis et in die orationis suæ exaudietur (Id. ibid. 6).

In toto corde tuo honora patrem tuum, et gemitus matris tuæ ne obliviscaris : memento quoniam nisi per illos natus non fuisses : et retribue illis, quomodo et illi tibi (Eccli. vii. 29, 30).

NOUVEAU TESTAMENT.

ÉVANGILES.

Et descendit cum eis, et venit Nazareth : et erat subditus illis (Luc. ii. 51).

In his quæ patris mei sunt oportet me esse (Id. ibid. 49).

Honora patrem tuum et matrem (Luc. xviii. 20).

Honorifico Patrem meum (Joan. viii. 49).

ÉPITRES.

Filii obedite parentibus vestris in Domino; hoc enim justum est (Eph. vi. 1).

Honora patrem tuum et matrem tuam, quod est mandatum primum in promissione : ut bene sit tibi, ut sis longævus super terram (Id. ibid. 2).

Filii obedite parentibus per omnia : hoc enim placitum est in Domino (Coloss. iii. 20).

SS. PÈRES.

Devoirs des enfants.

Et sicut fructus non invenitur in arbore in qua flos prius non apparuit, sic in senectute honorem legitimum consequi non poterit, qui in adolescentia disciplinæ se non subjecit. Disciplina autem non est absque obedientia; adolescens ergo sine obedientia, adolescens est sine disciplina (S. Cyprian. *de Abus. L.* 12).

Ornamenta juvenilis ætatis et adoleseentium honor sunt, timorem Domini habere, parentibus deferre (S. Ambr. *Offic. L.* 8).

Pasce, o fili! parentes : illi debes quod habes, cui debes quod es (Id. ibid).

Justum est ut filii reverentiam exhibeant eis per quos sunt (Id. *in Ep. ad Eph. C.* 6).

Ideo improbum habere meruit filium, qui improbus fuerat patri (Loquitur de Cham). (Id. *de Noe et Arca*).

Utrum admirer et obstupescam justius? Fortem ne spiritum patriarchæ (Abrahæ) an pueri Isaac obedientiam? Quod nec reluctatus est, nec factum ægre tulit, sed cessit et obtemperavit (S. Chrysost. *in Genes.*).

Nihil carius filiis debet esse quam Pater (S. August. *Serm. Dom. in Monte*).

Malos filios, ne de iis erubescant, etiam parentes abdicare solent (Id. *in Exp. Ep. ad Gal.*).

Honorandus est pater, sed obediendum est Deo, amandus est generator sed præponendus creator (Id. *Serm.* 7 *de Verb. Dom.*).

Amate parentes, sed præponite parentibus Deum (Id. ibid.).

Amorem parentum et filiorum, Christus non abstulit, sed ordinavit : non dixit qui amat sed qui amat super me (Id. *ex Serm.* 3 *ex add. per Syrimundum*).

Parentes honorare debemus, et eos tamen propter annuntiationem regni Dei, nulla impietate contemnimus (Id. *Contra Adamant. C.* 6).

In ea re sola filius non debet obedire patri suo, si aliquid pater ipsius jusserit, contra Dominum Deum ipsius (Id. *in Ps.* 70, *Serm.* 1).

Qui patribus non obsequitur Deo non obsequitur (Id. *de Obed.*).

Tolle radium à sole, et non lucet, rivum a fonte, et desiccatur, ramum ab arbore, et arescet, membrum a corpore, et putrescet; sic separa filium a devotione paterna et jam non est filius (S. Chrysost.).

Sola causa a qua non licet obedire parentibus, Deus est, ipse enim dicit, qui amat patrem et matrem plus quam me, non est me dignus (S. Bernard. *Ep.* iii).

Si impium est contemnere matrem, contemnere tamen propter Christum piissimum est (Id. *Ep.* 104).

Perpende quantæ crudelitatis sit, illos despiciendo contemnere per quos habes et ipsum esse (S. Petr. Dam. *Ep. ad Albert.*).

Filii obtinent vitam a parentibus sicut milites obtinent feudum a Rege : sicut ergo merentur hi ejus conservationem quamdiu homagium Regi præstant, et fideles sunt; ita et filii merentur vitæ conservationem, quamdiu parentes honorant, e contra sicut rebelles spoliantur feudo, ita et filii rebelles vita (S. Thomas, *Opusc.* 4).

EXEMPLES.

Parents.

ECRITURE.

TOBIE A SON FILS. Omnibus autem diebus vitæ tuæ in mente habeto Deum ; et cave ne aliquando peccato consentias et prætermittas præcepta Domini Dei nostri (Tob. IV. 6, *Vid.* totum Caput).

SALOMON PARLANT DE SA MÈRE. Filius fui tenellus et unigenitus coram matre mea ; et docebat me, atque dicebat : Suscipiat verba mea cor tuum (Prov. IV. 4).

LA MÈRE DES MACHABÉES. Supra modum autem mater mirabilis.... Singulos illorum hortabatur voce patria fortiter, repleta sapientia (2 Mach. VII. 20, 21).

— Ista maternum in hoc ponebat affectum, si filiis magis perpetuam vitam quam temporalem suaderet (S. Ambr. *L.* 2 *de Jac. C.* 12).

JOB. Cumque in orbem transissent dies convivii (filiorum ejus), mittebat ad eos Job et sanctificabat illos.... Dicebat enim ne forte peccaverint filii mei (Job. I. 5).

SUSANNE. Parentes illius, cum essent justi, erudierunt filiam suam secundum legem Moysi (Dan. XIII. 3).

VIE DES SAINTS.

S. LÉONIDE ET ORIGÈNE. S. Léonide, père d'Origène, avait élevé son fils avec le plus grand soin. On dit que souvent lorsque Origène, encore en bas-âge, dormait, il lui découvrait la poitrine et la baisait avec respect comme un temple où reposait le Saint-Esprit (Dom Ruinart, *Act. des Martyrs, Mart. de S. Léonide*).

Voy. dans les Actes des Martyrs, les traits d'amour maternel de Se Félicité, de Se Symphorose, de la mère de S. Symphorien et de celle de S. Mélithon.

Se MONIQUE. Cum illa mater quodam die consuleret S. Episcopum de filio suo, respondit *ille* : Vade, fieri non potest ut filius tantarum lacrymarum pereat.

—Mater mea, præcepta vitæ, quæ in animo plantaverat verbo, rigabat lacrymis, alebat exemplis..... Misisti manum tuam ex alto, Domine.... cum pro me ploraret ad te mater mea fidelis tua, amplius quam flent matres corporea funera (S. August. *L.* III, *C.* II. *Confess*).

S. ELEAZARH MATER. Lauduna Comtissa S. Eleazarii mater, ubi partum hunc primogenitum edidisset, statim ferventi devotione et gratiarum actione, obtulit Deo, dicens :

Domine Deus, ad cujus imperium existunt creaturæ omnes, gratias ago pro hoc filio tua benignitate donato, teque humiliter oro, ut eum tibi servum accipias, et tuæ benedictionis gratiam ei largiaris. Quod si tu illum nosti fore divinæ voluntati tuæ rebellem, ubi sacro Baptismate erit candidatus, illum sine mora tollas e medio. Satius est enim innocentem, et nullis propriis actum meritis tecum vivere et mundo emori quam in hac mortali vita tuam offendere majestatem (Surius, *in Vit. S. Eleazarii*).

LA REINE BLANCHE. « Mon fils, j'aimerais mieux vous voir mourir, que de vous voir commettre un péché mortel. » (Daniel, *Hist. de France*).

DERNIÈRES INSTRUCTIONS DE S. LOUIS A SON FILS. Cher fils, je t'enseigne premièrement que tu aimes Dieu de tout ton cœur et de tout ton pouvoir, car sans cela nul ne peut rien valoir ; tu te dois garder de toutes choses que tu penseras devoir lui déplaire et qui sont en ton pouvoir, et spécialement tu dois avoir cette volonté que tu ne fasses péché mortel pour nulle chose qui puisse arriver, et qu'avant tu souffrirais tous tes membres être hâchés et la vie enlevée par le plus cruel martyre, plutôt que tu ne fasses péché mortel avec connaissance.....

N'écoute pas volontiers médire d'autrui, ni nulle parole qui tourne à mépris de N.-S. ou de Notre-Dame, ou des Saints. Sois charitable et miséricordieux pour les pauvres et pour tous ceux qui souffrent (Joinville, *Mémoires ;* Extr. de Michaud, *Hist. des Croisades.*).

Vocation ou choix d'un état de vie.

ÉCRITURE.

MOÏSE. Il ne se choisit aucun successeur avant de mourir :

—Aut quia non putavit rem tantam ad suum pertinere judicium, aut quia ipse non potuerat, nisi Deo vocante, principatum suscipere (Philo, Jud.).

JUGES. Les juges d'Israël ne sont entrés dans les charges que par ordre de Dieu.

SAMUEL AU SACRE DE DAVID. Comme chacun des fils d'Isaï passait devant lui : Non hunc elegit Dominus, répondait-il. Quand il en vint à David, le Seigneur lui lui dit : Surge, unge eum, ipse est enim (1 Reg. XVI. 12).

ÉSAU. Non unam tantum benedictionem habes, Pater? Mihi quoque obsecro ut benedicas (Gen. XXVII. 38).

Ainsi doit supplier le Seigneur celui qui a manqué sa vocation.

LES FILS DE ZÉBÉDÉE. Dic ut sedeant hi duo filii mei, unus ad dexteram tuam et unus ad sinistram, in regno tuo. Respondens autem Jesus, dixit : Nescitis quid petatis? (Matth. XX. 21, 22).

S. PAUL. Domine, quid me vis facere? (Act. IX. 6).

PRÉDESTINATION. Quos prædestinavit, hos et vocavit (Rom. VIII. 30).

SACERDOCE LÉVITIQUE. Nec quisquam sumit sibi honorem, sed qui vocatur a Deo tanquam Aaron (Hebr. V. 4).

SACERDOCE CHRÉTIEN. Vocavit ad se quos voluit ipse (Marc. III. 14).

VIE DES SAINTS.

S. CELSE. Adhuc puer sic respondit parentibus a martyrio detrahentibus : De spinis rosæ nascuntur..... Vos ergo parentes mei spinæ estis... Vobis obediant qui perire parati sunt, me imitentur qui de tenebris ad lucem venire contendunt. Ego pro Christo, vos parentes abnego, et per mortem temporalem, vitam æternam acquiro. Non possum in vos pius esse et in me crudelis..... Vani sunt vultus vestri, falsæ lacrymæ, ab hac confessione pietatis nemo me valebit disjungere (Surius, *T.* 1, 9 *Jan.*).

LES PARENTS DE S. GRÉGOIRE DE NAZIANZE ET DE S. CÉSAIRE. S. Greg. Nazianz. in oratione quadam in laudem S. Cæsarii fratris sui habita, ostendit, quanto amplius genitores sui in hoc filio amaverint vitam spiritualem et æternam quam temporalem et corporalem (*Orat.* 10 *de S. Cæsar.*).

SITUATION ACTUELLE.

Nous voulons vous parler de la déplorable légèreté avec laquelle on s'engage le plus souvent, sans vocation, dans les diverses carrières de la vie. Les parents, qui devraient, avant de choisir un état de vie pour leurs enfants, se recueillir devant Dieu, se pénétrer des conséquences que peut avoir une si grave détermination, se décident, presque toujours, sans réflexion et par des vues purement humaines..... Les vocations, c'est l'intérêt seul qui les forme ; il suffit qu'une carrière ouvre un vaste champ à l'ambition..... pour qu'on s'y précipite avec fureur. Ainsi cette grande affaire qui se lie presque nécessairement au salut éternel..... se décide d'ordinaire dans un conseil où préside toute seule la considération des intérêts du siècle. Si la famille se compose de nombreux enfants, le père et la mère assignent à chacun d'eux sa position dans le monde, dès l'âge le plus tendre : l'un est destiné aux charges publiques, l'autre sera voué aux dangers de la guerre ; à celui-ci sont réservés les honneurs de la magistrature, à celui-là les agitations du commerce. Or, ces choix sont-ils conformes aux desseins de la Providence? (Mgr Guibert, Évêque de Viviers, *Mandem. pour le Carême de* 1853).

Le bon Fils.

HISTOIRE SAINTE.

JOSEPH. Juncto Joseph curru suo, ascendit obviam patri suo.... Videnque eum, irruit super collum ejus et inter amplexus flevit (Gen. XLVI. 29).

SALOMON. Venit Bethsabee ad regem Salomonem ut loqueretur ei. Et surrexit rex in occursum ejus (3 Reg. II. 19).

TOBIE. Omnia quæcumque præcepisti mihi faciam, pater (Tob. V. 1).

LES SEPT FRÈRES MACHAB. ET LES CINQ FILS DE MATTHATIAS, (*Voy.* 2 Mach. VII. 20, 21—1 Mach. II).

N. S. J.-C. Et erat subditus illis (Luc. II. 51). — Le type de l'amour filial est J.-C. soumis à Joseph et à Marie.

HISTOIRE PROFANE.

AGATHOCLE. In Sicilia, patre figulo natus ; postquam rerum potitus est, solebat in mense pocula fictilia inter aurea ponere (Justin. L. 22, C. 1).

CORIOLAN. Permotus, visa Veturia matre, Romæ pepercit (Valer. Max. L. 5, C. 4).

SCIPIO. Cornelius Scipio patrem luminibus orbatum scipionis instar regebat. Unde Scipionis cognomentum sibi et toti familiæ acquisivit (Chav. *de Prudent. L.* 1).

ATYS. Filius Cræsi, cum esset natura mutus, ubi tamen vidit hostilem gladium paterno jugulo imminentem, solutus dentium claustris prorupit in verba, quibus docuit affectum sui animi (Valer. Max. L. 5, C. 4).

ADMIRABLE EXEMPLE DE PIÉTÉ FILIALE. Mater quædam capitali crimine damnata est. Custos carceris non statim strangulare sed media conficere decrevit. Interea vero cum filia diligenter excussam ne quid cibi aut potus inferret, in carcerem causa solatii admisisset, hæc aliquot diebus uberum suorum lacte comperta est sustentasse. Unde senatus tanta pietate commotus, vitam matri, matrem filiæ dedit et utrique perpetuam alimoniam assignavit ; ipsum vero locum *Pietati* templo extructo consecravit (Id. ibid.).

CONSTANTIN. Tanti habuit Helenam matrem suam ut potestatem ei faceret regiis thesauris utendi pro suo arbitratu (Ruffin. *Hist. Eccl. L.* 10).

Mlle DE SOMBREUIL. Fille du gouverneur des Invalides, elle fut enfermée avec lui à l'Abbaye en 1792. Lors du massacre des prisonniers (3 sept.), elle couvrit son père de son corps et par ses supplications arrêta les bras des assassins ; mais il lui fallut, pour obtenir la grâce de son père, consentir à *boire un verre de sang.* Elle n'en eut pas moins la douleur de le voir périr quelques mois après (*Hist. de la Révol.*).

Le mauvais Fils.

HISTOIRE SAINTE.

CHAM (Gen. IX. 24, 25) ; OPHNI ET PHINÉÈS (1 Reg. II. 12) ; ABSALON (2 Reg. XV. 12) ; CORBAN (Marc. VII. 11, 12).

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

Vide apud August. (L. 2 *de Civ. Dei, C.* 8), vel apud Davroultium (*in Florileg.*) quod narratur de decem fratribus natis e Cæsarea Cappad. Qui recenti maledicto matris ob injuriam ei factam, ita divinitus sunt puniti ut horribiliter quaterentur omnes tremore membrorum et propterea toto vagabantur orbe.

MÉLANGES.

MOTIVA

(ad pietatem erga parentes excitandam).

I. PRÆCEPTUM NATURÆ. Ut colligitur ex omnium brutorum instinctu (Lohner, *Bibl. man.*).

II. PRÆCEPTUM DEI. *Honora patrem tuum...* (Deut. V. 16).

III. ÆQUITAS. *Gemitus matris tuæ ne obliviscaris* (Eccli. IX. 29).

IV. UTILITAS. *Ut longo vivas tempore et bene sit tibi* (Deut. V. 16).

V. NECESSITAS. Ob metum pœnarum hanc virtutem negligentibus decretarum.

MEDIA

(ad eumdum finem).

I. EXEMPLUN CHRISTI FREQUENTER CONSIDERARE. Qui cum tantus esset tantam reverentiam, amorem et obedientiam in Mariam et Joseph exhibuit (Luc. II. 51).

II. EXEMPLA ETHNICORUM. Ut erubescamus *quia filii hujus sæculi prudentiores filiiis lucis in generatione sua sunt* (Luc. XVI. 8). (*Voy.* à la colonne ci-contre *Hist. prof.*).

III. EXEMPLA BRUTORUM SÆPE OB OCULOS ABJICERE. Quibus etsi natura denegavit rationem non tamen denegavit pietatem (S. Chrysost. *Hom. de Absal.*).

IV. BENEFICIA A PARENTIBUS ACCEPTA CREBRO PONDERARE. *Retribue illis quomodo et illi tibi* (Eccli. VII. 30).

V. EXEMPLA FILIORUM OB PIETATIS OFFICIA NEGLECTA CASTIGATORUM, DILIGENTER CONSIDERARE.

ACTUS

(pietatis erga parentes).

I. NON ERUBESCERE CONDITIONEM PARENTUM. Quod si non habet copias divitiarum pater quas reliquat filiis, habet tamen ultimæ benedictionis hæreditatem (S. Ambr. *L. de Bened. Patriarch.*).

II. EOS HONORARE. Primus gradus pietatis est ut quos auctores tibi voluit esse Deus, honores obsequiis (S. Hieron. *In Verb.* HONORA PATREM).

III. EOS TIMERE. *Unusquisque patrem suum et matrem suam timeat* (Levit. XIX. 3).

IV. OBEDIENTIAM DEBITAM ILLIS PRÆSTARE. *Filii, obedite parentibus vestris in Domino, hoc enim justum est* (Eph. VI. 1).

V. ILLOS AMARE. Lex naturæ jubet (S. Ambr. *in Ps.* 118).

VI. NECESSARIA ILLIS SUBMINISTRARE. Illi debes quod habes, cui debes, quod es (S. Ambr.).

FRAGMENT ORATOIRE.

Pour ces sociétés domestiques sans discipline, où le père est désobéi, la mère raillée, où les enfants commandent, on en a pitié en les voyant, car on les sent si près de leur ruine qu'on les entend crouler à chaque parole d'insoumission. Ces familles sont sur la terre sans existence, elles habitent des maisons bâties sur le sable, comme dit l'Evangile, et le vent les renverse. Elles végètent dans l'oubli, se dispersent, s'entredétruisent, se perdent comme la ruche d'abeilles lorsque la gouvernante vient à manquer.

Le Grand-Prêtre Héli avait deux fils qui ne lui obéissaient pas. Ils devinrent le scandale d'Israël, compromirent l'existence de la nation, laissèrent prendre l'arche, perdirent le Souverain-Pontificat, ruinèrent leur maison de fond en comble

Mathatias en avait cinq qui lui obéissaient ; il en fit cinq rois qui sauvèrent la religion mosaïque, rétablirent la nationalité juive, firent le nom des Machabées immortel. Voilà des exemples qui montrent ce que sont pour les familles et les Etats les bons et les mauvais fils (Un contemporain).

PREMIER PLAN.

Les Pauvres dans l'Eglise.

(BOSSUET.)

Ier Point.

LEUR DIGNITÉ.

IIe Point.

LEURS DROITS.

IIIe Point.

LEURS PRÉROGATIVES.

Ier POINT. — SUBDIVISIONS.

Leur dignité.

Ils sont les premiers-nés de l'Église.

IIe POINT.—SUBDIVISIONS.

Leurs droits.

Les riches ne sont dans l'Église que pour les servir.

IIe POINT.—SUBDIVISIONS.

Leurs Prérogatives.

Les grâces du Nouveau Testament leur appartiennent de droit.

DEUXIÈME PLAN.

Obligations et Avantages de l'Aumône.

(LE P. HOUDRY.—LE P. DE MAC-CARTY.)

Ier Point.

OBLIGATION DE FAIRE L'AUMONE.

IIe Point.

AVANTAGES DE L'AUMONE.

Ier POINT.—SUBDIVISIONS.

Obligation.

EN NOTRE QUALITÉ :

1—D'hommes;
2—De chrétiens;
3—De pécheurs.

IIe POINT. — SUBDIVISIONS.

Avantages.

1—Spirituels;
2—Temporels.

(*Voy.* aussi le titre BONNES-ŒUVRES, 2e partie, p. 45.)

TROISIÈME PLAN.

Le Pauvre.—Prétextes.

(Mgr DE QUELEN.—DE BOULOGNE.)

Ier Point.

SITUATION DU PAUVRE.

IIe Point.

PRÉTEXTES CONTRE L'AUMONE.

Ier POINT. — SUBDIVISIONS.

Situation du Pauvre.

1—Dans la famille;
2—Dans la société;
3—Dans la patrie;
4—Vis-à-vis du riche.

IIe POINT. — SUBDIVISION.

Prétextes contre l'Aumône.

1—Chacun est pour soi en cette vie;
2—Point de superflu;
3—Indignité des pauvres;
4—Leur trop grand nombre.

DÉVELOPPEMENTS DU PREMIER PLAN.

LES PAUVRES DANS L'ÉGLISE.

TEXTE.

Erunt novissimi primi, et primi novissimi.

Matth. xx. 16.

Encore que ce qu'a dit le Sauveur Jésus, que les premiers seront les derniers et que les derniers seront les premiers, n'ait son entier accomplissement que dans la résurrection générale, où les justes, que le monde avait méprisés, rempliront les premières places, pendant que les méchants et les impies, qui ont eu leur règne sur la terre, seront honteusement relégués aux ténèbres extérieures; toutefois ce renversement admirable des conditions humaines est déjà commencé dès cette vie, et nous en voyons les premiers traits dans l'institution de l'Église :

1° Dans le monde, les riches ont tout l'avantage et tiennent les premiers rangs; dans le royaume de J.-C. la prééminence appartient aux pauvres;

2° Dans le monde les pauvres sont soumis aux riches; au contraire dans la sainte Église, les riches ne sont admis qu'à la condition de servir les pauvres;

3° Dans le monde les grâces et les privilèges sont pour les puissants et les riches, au lieu que dans l'Église les grâces et les bénédictions sont pour les pauvres.....

Vérités importantes, et qui vous doivent apprendre, ô riches du siècle, ce que vous devez faire à l'égard des pauvres.

Ier Point.

LEUR DIGNITÉ.

Ils sont les premiers-nés de l'Église. Parallèle de S. Jean-Chrysostôme entre deux villes, l'une peuplée de pauvres l'autre de riches.

Celle des pauvres est préférable et sera plus forte, parce qu'elle sera plus laborieuse et plus vertueuse.

Cette ville des pauvres n'existe pas politiquement, mais elle existe mystiquement, c'est J.-C. qui l'a bâtie, c'est sa sainte Église.

Différence entre la synagogue et l'Église. Dieu avait promis à la synagogue des bénédictions temporelles. Isaac disait à son fils en le bénissant : « Que Dieu te donne la rosée du ciel et la graisse de la terre » (Genes. xxvii. 28). Qui ne sait d'ailleurs que dans l'ancien Testament Dieu promet à son peuple très souvent des biens temporels.

Il n'en est pas ainsi dans l'Église chrétienne, il n'est plus question de biens temporels dans l'Évangile. J.-C. a substitué à leur place les afflictions de la croix.

La gloire de la nouvelle Église est intérieure : *Omnis gloria ejus filiæ regis ab intus* (Ps. xliv. 15).

Dans l'ancien Testâment, Dieu, s'étant montré avec un appareil mystérieux, voulut que la synagogue eût un éclat extérieur. Dans le Nouveau, il s'est montré sous la forme d'esclave, il veut alors que l'Église, son corps mystique, soit une image de sa bassesse.

C'est pourquoi il appelle avant tout les pauvres, il en remplit sa maison, il leur donne les premières places.

Pauperes ac debiles, et cæcos et claudos introduc huc (Luc. xiv. 21).

Evangelizare pauperibus misit me (Luc. iv. 18).

Beati pauperes, quia vestrum est regnum Dei (Luc. vi. 20).

Infirma mundi elegit Deus, ut confundat fortia : et ignobilia mundi et contemptibilia elegit Deus (1 Cor. i. 28).

Audite, fratres mei dilectissimi, nonne Deus elegit pauperes in hoc mundo, divites in fide, et hæredes regni, quod repromisit Deus diligentibus se! Vos autem exhonorastis pauperem (Jac. ii. 5, 6).

Que de témoignages par lesquels je pourrais établir la prééminence des pauvres dans l'Église?

Concluons, s'ils sont les enfants premiers-nés de J.-C. ils méritent nos respects et nos aumônes. S. Paul nous en donne l'exemple. Écrivant aux Romains, d'une aumône qu'il allait porter aux fidèles de Jérusalem, il leur dit : *Obsecro vos, fratres, per D. N. J.-C. et per charitatem S. Spiritus ut adjuvetis me in orationibus vestris pro me ad Deum, ut obsequii mei oblatio accepta fiat in Jerusalem sanctis* (Rom. xv. 30, 31). On fait l'aumône pour deux motifs : ou par un effet d'estime ou par un sentiment de piété. S. Paul l'a fait surtout par estime; il considère dans les pauvres, les membres de J.-C., les premiers-nés de l'Église, et il leur fait la cour, si je puis parler de la sorte : *Oblatio accepta fiat.*

Revêtez-vous de ces sentiments apostoliques, M. F.; regardez avec respect les pauvres auxquels vous faites l'aumône; sachez que si vous êtes au-dessus d'eux par les biens et les honneurs du siècle, le caractère de J.-C. qu'ils ont l'honneur de porter, les élève au-dessus de vous.

IIe Point.

LEURS DROITS.

Les riches ne sont dans l'Église que pour les servir.

Cette seconde vérité découle de la première.

J.-C. ne promet dans son Évangile que des afflictions et des croix. Ces choses ne sont donc pas pour les riches. Les voudrait-il dans son royaume parce qu'ils pourront lui bâtir des temples d'or et de marbre ? il ne se plaît pas dans ces ornements.

C'est donc vers les pauvres qu'il se tourne d'abord, eux qui souffrent, qui portent le poids du jour, qui endurent les tourments de sa passion..... Il est mort pour eux, il veut encore, maintenant qu'il est heureux, se charger de leurs misères, les accueillir dans son bercail.

Est-ce que les riches sont repoussés? non, qu'ils espèrent... Comme il aime les pauvres, il aimera ceux qui leur feront du bien. C'est pour l'amour de ses enfants qu'il permet l'entrée aux étrangers. Voyez le miracle de la pauvreté! Oui, les riches étaient étrangers, mais le service des pauvres les naturalise. O riches du siècle, dans l'Eglise, vous n'êtes que serviteurs des pauvres! Ne vous en offensez pas, Abraham la tenu à gloire (Gen. xviii. 2). Ce qui fait dire à S. P. Chrysol. *Abraham, viso peregrino, dominum se esse nescivit* (Serm. cxxi).

Quels services devez vous rendre aux pauvres?

Alter alterius onera portate (Gal. vi. 2), *ut fiat æqualitas* (2 Cor. viii. 14).

S. Augustin a dit : *Onus paupertatis non habere, divitiarum onus plus quam opus est habere* (Serm. clxiv).

Quelle injustice en effet que les pauvres portent tout le fardeau ?

Dans cette étrange inégalité pourrait-on justifier la Providence de mal ménager les trésors que Dieu met entre des égaux, si par un autre moyen elle n'avait pourvu au besoin des pauvres et remis quelque égalité entre les hommes? C'est pour cela, chrétiens, qu'il a établi son Église, où il reçoit les riches, mais à condition de servir les pauvres, où il ordonne que l'abondance supplée au défaut, et donne des assignations aux nécessiteux sur le superflu des opulents.

Portez donc le fardeau des pauvres, M. F., afin d'être soulagés du vôtre. Partagez avec les pauvres le poids de leur pauvreté, en prenant part à leur misère, vous mériterez tous ensemble de participer à leurs privilèges. Aidez-les à soutenir les afflictions sous le poids desquelles ils gémissent, et sachez qu'en les déchargeant vous travaillez à votre décharge. Communiquez entre vous mutuellement vos fardeaux afin que comme dit S. Paul, les charges deviennent égales : *Ut fiat æqualitas* (2 Cor. viii. 4).

IIIe Loi.

LEURS PRÉROGATIVES.

Les grâces du Nouveau Testament leur appartiennent de droit.

L'Église est la ville des pauvres, ils y tiennent les premiers rangs, qu'en devons-nous conclure? Que les faveurs, les grâces, les bénédictions sont avant tout leur partage.

Dans tout royaume ceux qui tiennent le premier rang participent aux faveurs. C'est de la majesté de l'État et de la grandeur du souverain que l'éclat qui rejaillit de sa couronne se répande en quelque sorte sur ceux qui l'approchent. La couronne de notre monarque est une couronne d'épines, l'éclat qui en rejaillit ce sont les afflictions et les souffrances. C'est dans les pauvres, c'est dans ceux qui souffrent que réside la majesté de ce royaume spirituel. Jésus étant lui-même pauvre et indigent, il était de la bienséance qu'il liât société avec ses semblables, et qu'il répandît ses faveurs sur ses compagnons de fortune.

Qu'on ne méprise plus la pauvreté et qu'on ne la traite plus de roturière..... Il promet le royaume aux pauvres, la consolation à ceux qui pleurent, la nourriture à ceux qui ont faim, la joie éternelle à ceux qui souffrent.

Donc, ô pauvres, que vous êtes riches! mais, ô riches, que vous êtes pauvres : *Væ vobis divitibus!* (Luc. vi. 24).

Jetez vous, riches, sous l'aile de la pauvreté, entrez en commerce avec les pauvres; donnez et vous recevrez : voilà les avantages de l'aumône. Si vous avez compris cette doctrine, vous vous écrierez avec le prophète : *Beatus qui intelligit super egenum et pauperem* (Ps. lx. 1). Il ne suffit pas, chrétiens, d'ouvrir sur les pauvres des yeux de chair. Ceux qui les regardent des yeux corporels, n'y voient rien que de bas, et ils les méprisent. Ceux qui ouvrent sur eux l'œil de l'intelligence guidée par la foi, remarquent en eux J.-C. C'est ce qui les porte à les assister avec un empressement charitable. Secourez-les dans le même esprit.

DÉVELOPPEMENTS DU DEUXIÈME PLAN.

OBLIGATION & AVANTAGES DE L'AUMONE.

TEXTE.

Date eleemosynam; et ecce omnia munda sunt vobis.

Luc. XI. 41.

Voilà le *précepte* de l'aumône nettement formulé; voilà les *avantages* qui y sont attachés

La religion en nous unissant à Dieu, nous unit à nos frères. Elle ne se lassera jamais de plaider la cause du malheur. C'est alors que sa voix est éloquente.... N'est-elle pas la force et la consolation du faible ?

A toutes ses pages, l'Évangile recommande la charité, met la pauvreté en honneur et tourne vers elle notre cœur. La sainteté de notre doctrine se connaît à ce caractère.

Précepte et *avantages* de l'aumône, telle sera la division de ce discours. Ces deux considérations importantes nous porteront à remplir un devoir si grave et si utile.

Ier Point.

OBLIGATION DE L'AUMONE.

1re SUBDIVISION.—**En notre qualité d'homme.**

1° LOI DE LA NATURE. L'homme, quel qu'il soit, est notre semblable. Son origine, sa vie et sa fin sont les mêmes que les nôtres.

Il nous ressemble en tout, sinon qu'il manque de pain et de vêtements. Il n'a rien eu en lot à sa naissance, ou bien l'injustice des hommes l'a dépouillé de ce qu'il possédait.

« Les pauvres aussi, s'écrie S. Jean Chrysostôme, furent autrefois jeunes, robustes, riches peut-être; car, qui peut ignorer les vicissitudes humaines? Loin d'insulter à leur malheur, pensons, qui que nous soyons, qu'il peut nous en arriver autant à nous-mêmes, et ne leur refusons pas la tendre assistance que l'on doit à l'humilité (*Hom. 30, in 1 Cor.*). »

2° SOLIDARITÉ ENTRE LE RICHE ET LE PAUVRE. Il y a solidarité entre le riche et le pauvre, d'après l'ordre établi dans la distribution des biens d'ici-bas. Le pauvre, ne possédant pas, donnera ses services; mais celui qui possède acceptera ses services, parce qu'il en a besoin, et il les récompensera.

Le riche est fermier seulement des biens de la terre, car ils n'appartiennent qu'à Dieu, qui les lui a prêtés, afin qu'il en use sobrement et qu'il les distribue à ceux qui sont dans le besoin.

« Si c'est un crime, dit saint Ambroise, digne de la haine de Dieu et de ses vengeances éternelles que d'enlever au riche ce qu'il possède, ce n'est pas une moindre injustice devant Dieu de refuser au pauvre ce qu'il attend de vous et ce que vous pouvez lui procurer. »

2e SUBD.—**En notre qualité de chrétiens.**

1° LOI ANCIENNE. *Ego præcipio tibi, ut aperias manum fratri tuo egeno et pauperi* (Deut. XV. 11).

2° LOI DE L'ÉVANGILE. *Qui habet duas tunicas, det non habenti* (Luc. III. 11).

Date eleemosynam (Luc. XII. 33).

3° MOYEN DE SALUT. S'il y a une solidarité matérielle entre le riche et le pauvre, il y a même encore une solidarité spirituelle.

« Les riches, dit Bossuet, ne peuvent se sauver que par les pauvres, parce que les pauvres sont les fils premiers-nés de l'Eglise, parce qu'ils y tiennent les premières places, parce qu'ils en ont les privilèges. » (Voir *le Serm. ci-devant*). Que devra donc faire le riche? S'aider du pauvre pour entrer au ciel, verser dans son sein ses trésors, afin que celui-ci lui obtienne participation de l'immense trésor du ciel. « Les pauvres sont plus riches que les rois. Les rois, par leurs édits, donnent quelque prix aux monnaies; les pauvres les rehaussent de prix jusqu'à une valeur infinie, sitôt qu'ils y appliquent leur marque. Thésaurisez donc auprès d'eux. » (Bossuet, *Panég. de S. F. d'Assise*).

4° FRATERNITÉ ÉVANGÉLIQUE. Aucune religion n'a établi des liens de fraternité aussi forts et aussi intimes que le christianisme. Jésus-Christ, en même temps qu'il est notre sauveur, déclare qu'il est notre frère, d'où il résulte que nous sommes tous frères en Jésus-Christ.

Nous sommes aussi les membres de la même Eglise.

Nos destinées communes en ce monde, pour le spirituel, le seront en tout dans l'autre. Or, cette fraternité n'est pas un vain nom. Quelles obligation nous imposera-t-elle? de nous aider, de nous secourir, de tendre la main au faible, de soulager celui d'entre nous qui souffre et gémit dans le malheur.

Telle a toujours été la doctrine de l'Église: « Faisons monter avec nous dans cette tribune sainte, Paul, ce grand procurateur de tous les pauvres, dit S. Jean Chrysostôme; pas une de ses Epîtres où il ne recommande les pauvres. Il savait de quelle importance était ce devoir. »

La charité des premiers chrétiens est remarquable et pourra servir de règle aux siècles les plus reculés. Pourquoi notre fraternité dégénère-t-elle ?

3e SUBD. — **En notre qualité de pécheurs.**

L'aumône rachète le péché.

Eleemosyna ab omni peccato liberat (Tob. IV. 11).

Peccata tua eleemosynis redime (Daniel, IV. 24).

Quel heureux secret! Nos fautes sont sans nombre, que Dieu est bon d'avoir donné à ses enfants tant de moyens de les expier! « Le don que vous faites aux pauvres, dit S. Chrysostôme, vous établit créancier du Seigneur. Choisissez, de l'avoir pour juge ou pour débiteur » (*Hom. de Pœnit.*).

IIe Point.

AVANTAGES DE L'AUMONE.

1re SUBD. — **Avantages spirituels.**

D'après S. Augustin, l'aumône est le moyen de vendre très cher des biens de peu de valeur, à savoir:

Des richesses 1° peu appréciables;
2° caduques;
3° causes de damnation.

On les échange pour les grâces et les bénédictions de Dieu.

On les échange pour le ciel. Ainsi, toujours d'après le même Père, c'est le secret de vendre cher et d'acheter à vil prix des biens immenses.

Les avantages spirituels de l'aumône se réduisent à trois principaux :

1° Rachat des péchés (nous en avons parlé);

2° Maintien de la sainteté;

Date eleemosynam: et ecce omnia munda sunt vobis (Luc. XI. 41).

Elle est l'expression d'une ardente charité, vertu des saints.

3° Récompenses éternelles.

Date et dabitur vobis (Luc. V. 38).

Venite benedicti Patris mei; possidete paratum vobis regnum a constitutione mundi: esurivi enim et dedistis mihi manducare (Matth. XXV. 35).

« O prodige de bonté! s'écrie en cet endroit S. Chrysostôme, ce même Dieu qui *ouvre sa main et distribue la nourriture à tout ce qui respire*, c'est lui qui a faim... Comment l'entend-il? Tout ce que vous *avez fait au moindre de vos frères, c'est à moi que vous l'avez fait.* Doutez-vous à présent de la vérité de cette parole: *Fœneratur Domino qui miseretur pauperis* » (Prov. XIX. 17).

Ainsi, les rapports que l'aumône établit entre l'homme et Dieu sont de rapports de débiteur et de créancier.

2e SUBD. — **Avantages temporels.**

1° PROSPÉRITÉ PUBLIQUE. La gloire et la prospérité des Etats dépendent de la charité des peuples. S. Vincent-de-Paul a préparé à la France une époque de triomphe et de bonheur. Ce qui rétablit en ce temps les finances de l'Etat et remplit les trésors du prince, ce furent ces quatre millions d'aumônes répandues avec une libéralité inouïe, non-seulement dans toutes nos provinces, mais dans l'Europe entière et jusqu'aux extrémités du monde. Les armées qui gagnèrent tant de batailles, ce furent ces troupes innombrables de vieillards, d'orphelins, de veuves, de malades recueillis, consolés, revêtus, nourris, sauvés d'une mort presque certaine : les bastions et les remparts qui firent la sûreté de nos frontières, ce furent ces hospices spacieux et commodes érigés dans toutes les villes et les campagnes, pour être l'asile de toutes les infirmités humaines. Ainsi, mieux que Condé et Turenne, Vincent-de-Paul repoussa les bataillons ennemis; mieux que Vauban, il rendit la France inexpugnable à tous les efforts.

—Par le même motif, les fléaux qui affligent le monde ont souvent pour cause la dureté de nos cœurs.

2° PROSPÉRITÉ DOMESTIQUE. Le témoignage des siècles l'atteste, la maison de l'hôte du pauvre ne tombera pas.

3° BONHEUR DE FAIRE L'AUMÔNE. *Satisfaction morale... Assentiment public....*

« Le riche bienfaisant est honoré, chéri comme un père, il partage avec Dieu les titres par lesquels s'exprime la reconnaissance, les titres de sauveur et de bienfaiteur » (S. J. Chrysost. *Hom. 10, in 1 Cor.*).

Ne vous proposez pas votre intérêt personnel pour fin dans vos bonnes œuvres; que le désir de plaire à Dieu et l'amour du prochain vous animent, mais du reste soyez certain que le plus avantageux de tous les commerces c'est l'aumône.

DÉVELOPPEMENTS DU TROISIÈME PLAN.

LE PAUVRE.—PRÉTEXTES.

TEXTE.

Deficiente vino, dicit mater Jesu ad eum: Vinum non habent.

Joan. II. 3.

En ce jour, nous pouvons appliquer à la Vierge ces paroles du Psalmiste: *Beatus qui intelligit super egenum et pauperem* (Ps. LX. 2). C'est à sa sollicitation que Jésus opère son premier miracle: miracle d'amour, de bonté, de miséricorde.

Le convive fait l'aumône à son hôte. Ses entrailles s'émeuvent dès ce premier jour en faveur de l'humanité. Il commence à dire: *Misereor super turbam* (Marc. VIII. 2) Nous vous entretiendrons donc aujourd'hui de l'œuvre de miséricorde la plus touchante et la plus profitable, l'aumône. Pour émouvoir vos cœurs, afin de les porter à accomplir avec empressement ce devoir sacré, nous vous ferons la peinture du pauvre, en vous montrant combien il est malheureux soit dans la *famille*, soit dans la *société*, soit dans la *patrie*, et nous vous ferons voir ensuite combien sont injustes vos *prétextes* pour lui refuser vos secours.

Ier Point.

SITUATION DU PAUVRE.

1re SUBDIVISION. — Dans la famille.

FAMILLE DU RICHE.

Rien ne manque à cette famille bien venue. Elle a les hommages de la société. Elle est accueillie au dehors avec empressement et bienveillance. Les richesses, les honneurs, les joies, les fêtes sont son apanage. Qu'a-t-elle à souhaiter sous le soleil? Est-ce que tout ne lui apporte pas son tribut?

Elle habite un palais, les fils ont des maîtres, ils sont vêtus avec luxe, ils vont s'asseoir à une table splendide.

C'est un petit état, un petit royaume solide, respectable, et les sujets de ce royaume, vrais rois eux-mêmes, n'ont qu'à ouvrir les mains pour cueillir des roses, c'est-à-dire les éléments du bonheur que peut donner ce monde.

FAMILLE DU PAUVRE.

Elle souffre. Tout lui est refusé, jusqu'à l'estime et l'intérêt de l'homme. On la fuit. Il faut qu'elle pleure seule. Pour honneurs, des mépris; pour fêtes, des angoisses; pour plaisirs, des privations de toute sorte.

Elle habite une chaumière, les enfants y naissent sans y apporter la joie. Que deviendront ces fils que Dieu envoie dans cette cabane? Point de pain, point de vêtements, point de place au soleil.

Un plus fort viendra les prendre un à un, et ils céderont; qui peut résister à la faim!

La terre est vraiment pour eux la vallée des larmes. Quelle sera leur joie et leur espérance, sinon de mourir?

2e SUBD. — Dans la société.

JOUISSANCES DU RICHE.

Fêtes, divertissements, plaisirs, réunions brillantes, tout est pour le riche. Il est recherché, comblé de prévenances et d'adulations. Il a un nom, un rang, une large place que lui fait son or ou son patrimoine.

PRIVATIONS DU PAUVRE.

Le pauvre, de quoi jouit-il? Où sont ses plaisirs et ses fêtes? Il voit passer le riche, il entend ses chants, ses concerts, tandis qu'il n'a dans les yeux que des larmes. Sa joie sera dans la prière et dans l'espérance de l'avenir.

3e SUBD. — Dans la patrie.

« Dirons-nous ce que sont les pauvres dans la patrie, s'écriait Mgr de Quelen, archevêque de Paris? C'est un peuple à part, jeté au milieu d'un peuple, qui n'a d'espérance que celle qu'on veut bien lui faire, d'autre ambition que de vivre quand il ne forme pas le vœu coupable de mourir. Les postes éclatants, les charges honorables, les emplois distingués, les places lucratives, il n'y prétend pas. Se trouve-t-il beaucoup de protecteurs généreux qui lui tendent la main?... Mais vous que l'application, les talents, le mérite ou les suffrages équitables auront fait parvenir aux dignités, vous devez employer l'autorité, le crédit, la faveur, l'influence de vos conseils et de votre fortune à soulager, autant qu'il est en vous, les malheurs de vos frères, sous peine de partager la malédiction lancée sur les grands d'Israël et de Juda, et sur les princes de Sion et de Samarie: *Væ qui opulenti estis in Sion.... optimates, capita populorum..... et nihil patiebantur super contritione Joseph* (Amos. VI. 1, 6, 97).

4e SUBD. — Vis-à-vis du riche.

Mais peut-être, M. F., comprendrez-vous mieux la condition du pauvre et tout l'intérêt qu'elle doit vous inspirer, si, descendant à des détails journaliers, vous la comparez avec la vôtre.

JOURNÉE DU RICHE.

Lorsque, sortant de votre lit de repos, vous parcourez, par la pensée la journée qui commence, rien ne vous inquiète, rien ne vous trouble, vous avez votre pain de chaque jour, c'est-à-dire des jouissances multipliées et toujours nouvelles; vos heures vont continuer de s'écouler au milieu d'amusements, de plaisirs, d'honneurs, de fêtes....

JOURNÉE DU PAUVRE.

La nuit du pauvre a été pleine d'insomnies. Il se réveille cependant au milieu de son agitation, et c'est pour voir s'ouvrir devant lui une journée ténébreuse, qui lui cache peut-être plus d'angoisses et de désespoir que celles qu'il a déjà passées. Où est sa table, quels sont ses aliments? Pour nourriture, un pain de larmes, l'eau des pleurs pour breuvage.....

IIe Point.

PRÉTEXTES CONTRE L'AUMONE.

1re SUBD.—Chacun est pour soi en cette vie.

Cette maxime, outre qu'elle est d'un mauvais cœur, n'est point admissible, parce qu'elle est anti-sociale.

Dès que l'homme est uni à ses semblables par des liens religieux, politiques et sociaux, il se doit à ses semblables, et eux, à leur tour, lui sont redevables. Ils sont ses frères et il est leur frère. Si donc le malheur l'a frappé, qu'ils accourent auprès de lui, car Dieu leur demandera compte de son sang. *Sanguinem ejus de manu tua requiram* (Ezech, III. 18).

2e SUBD.—Point de superflu.

Moi, dit le premier, *je dois songer à l'avenir.*

Je lui répondrai: De qui dépendent les événements et la conservation de vos jours, sinon de celui qui commande de soulager l'indigent? Si vous désobéissez, vos richesses vous défendront-elles de sa colère?

Moi, dit le second, *j'ai un fils à établir.*

Je lui répondrai: Une épouse sage est un présent de Dieu; c'est lui qui bénit les mariages. S'il maudit vos desseins, à cause de votre dureté envers les pauvres, votre fils, avec tous vos trésors, ne sera-t-il pas le plus malheureux des maris?

Moi, dit le troisième, *je veux relever la fortune de ma maison.*

Je lui répondrai: Répandre entre les mains du pauvre, c'est le moyen de bien recueillir. *Qui parce seminat, parce et metet* (2 Cor. IX. 6). Voulez-vous vous enrichir sans la bénédiction de Dieu?

Si vous n'avez point de superflu, c'est que votre vie est désordonnée.

3e SUBD. — Indignité des pauvres.

On attaque ici les mœurs et les besoins réels des pauvres.

C'est l'insensibilité qui examine et qui discute pour refuser. Un homme vraiment miséricordieux préfère d'être imprudemment charitable plutôt que méthodiquement cruel.

Souvenez-vous que les pauvres sont les membres vivants de J.-C., qu'ils sont son image sur la terre. S'il y en a de vicieux, laissez-les à la justice de Dieu; mais donnez votre obole, sans vous déclarer leur souverain et leur juge.

4e SUBD. — Leur trop grand nombre.

Ce sont nos excès et notre dureté, M. F., qui augmentent le nombre des malheureux. S'ils nous envahissent, s'ils assiègent nos portes, efforçons-nous de les soulager. Ils auront un jour à nous reprocher de les avoir laissé s'accroître.

M. F. que la présence des pauvres devant le tribunal de J.-C. sera terrible pour la plupart des riches du monde! que ces accusateurs seront puissants! et qu'il vous restera peu de chose à répondre, quand ils vous reprocheront qu'il fallait si peu de secours pour soulager leur indigence, qu'un seul jour retranché de vos profusions aurait suffi pour remédier aux besoins d'une de leurs années; que c'est leur propre bien que vous leur refusiez, puisque ce que vous aviez de trop leur appartenait; qu'ainsi vous avez été non-seulement cruels, mais encore injustes en le leur refusant; mais enfin que votre dureté n'a servi qu'à exercer votre patience et à les rendre plus dignes de l'immortalité, tandis que vous, alors, dépouillés pour toujours de ces mêmes biens que vous n'avez pas voulu mettre en sûreté dans le sein des pauvres, n'aurez plus pour partage que la malédiction préparée à ceux qui auront vu J.-C. souffrant la faim, la soif, la nudité dans ses membres, et qui ne l'auront pas soulagé: *Nudus eram, et non cooperuistis me* (Matth. XXV. 43).

« Voyez, ô riches, s'écrie S. Basile, le terme de votre attachement aux biens de ce monde, et cessez enfin de vous passionner pour eux. Suivez les avis d'un excellent conseiller, de J.-C., qui vous aime, qui s'est rendu pauvre à cause de nous, afin que nous nous enrichissions par sa pauvreté; qui s'est livré lui-même pour être le prix de notre rédemption. Obéissons-lui comme à un être souverainement sage, qui voit mieux que nous ce qui nous est utile; écoutons-le comme un être bon qui nous aime; témoignons-lui notre reconnaissance comme à notre bienfaiteur; observons fidèlement les préceptes qu'il nous a donnés, afin que nous soyons héritiers de la vie éternelle » (*Hom. cont. les riches*).

ANC. ET NOUV. TESTAMENT.

ANCIEN TESTAMENT.

Ego præcipio tibi, ut aperias manum fratri tuo egeno et pauperi, qui tecum versatur in terra (Deut. xv. 11).

Ipsa est eleemosyna quæ purgat peccata et facit invenire misericordiam et vitam æternam (Tob. xii. 9).

Fœneratur Domino qui miseretur pauperis, et vicissitudinem suam reddet ei (Prov. xix. 17).

Frange esurienti panem tuum, et egenos vagosque induc in domum tuam; cum videris nudum, operi eum, et carnem tuam ne despexeris (Is. lviii. 7).

Peccata tua eleemosynis redime, et iniqnitates tuas, misericordiis pauperem; forsitan ignoscet delictis tuis (Daniel. iv. 24).

NOUVEAU TESTAMENT.

ÉVANGILES.

Beati misericordes, quoniam misericordiam consequentur (Matth. v. 7).

Cum facis eleemosynam, noli tuba canere ante te (Id. vi. 2).

Te autem faciente eleemosynam, nesciat sinistra tua quid faciat dextera tua; ut sit eleemosyna tua in abscondito, et Pater tuus, qui videt in abscondito, reddet tibi (Id. ibid. 3).

Quicumque potum dederit uni ex minimis istis calicem aquæ frigidæ tantum in nomine discipuli; amen dico vobis, non perdet mercedem suam (Id. x. 42).

Discedite à me, maledicti in ignem æternum... Esurivi enim, et non dedistis mihi manducare.... (Id. xxv. 41, 42).

Qui habet duas tunicas, det non habenti (Luc. iii. 11).

Date et dabitur vobis: mensuram bonam, et confertam, et coagitatam, et superefluentem dabunt in sinum vestrum (Luc vi. 32).

Verumtamen quod superest, date eleemosynam; et ecce omnia munda sunt vobis (Id. xi. 41).

Vendite quæ possidetis et date eleemosynam. Facite vobis sacculos qui non veterascunt, thesaurum non deficientem in cœlis, quo fur non appropriat, neque tinea corrumpit (Id. xii. 33).

Facite voibs amicos de mammona iniquitatis: ut, cum defeceritis, recipiant vos in æterna tabernacula (Id. xvi. 9).

ÉPITRES.

Corneli, exaudita est oratio tua, et eleemosynæ tuæ commemoratæ sunt in conspectu Dei (Act. x. 31).

Qui parce seminat, parce et metet: et qui seminat in benedictionibus, de benedictionibus et metet (2 Cor. ix. 6).

Religio munda et imaculata apud Deum et Patrem hæc est: visitare pupillos et viduas in tribulatione eorum (Iacob. i. 27).

Si frater et soror nudi sint, et indigeant victu quotidiano, dicat autem aliquis ex vobis: ite in pace, calefaciamini et saturamini; non dederitis autem eis, quæ necessaria sunt corpori, quid proderit? (Id. ii. 15).

Qui habuerit substantiam hujus mundi, et viderit fratrem suum necessitatem habere, et clauserit viscera sua ab eo; quomodo charitas Dei manet in eo? (Joan. iii. 17).

SS. PÈRES.

Crudeles adimunt pauperi necessaria, ut mollia et superflua dent ventri (S. Basil. *in Divit.*).

Si nihil habes collachryma. Magnum est infortunato remedium, miseratio ex animo collata (S. Greg. Naz. *Orat. de Paup.*).

Nihil tam divinum habet homo, quam de aliis bene mereri.

Fac calamitosis sis Deus, Dei misericordiam imitando (Id. ibid.).

Non memini me legisse mala morte mortuum, qui libenter opera charitatis exercuit; habet enim multos intercessores, et impossibile est multorum preces non exaudiri (S. Hieron. *Ep. ad Nep.*).

Hoc præstat eleemosyna quod et baptismus; propterea tu magis agito gratias Deo quando dederis, quam pauper qui accipit, tibi agat gratias (Id. *in Comment. Ps.* 133).

Peccatis tuis venumdatus es; redime te pecunia tua, vilis pecunia, sed pretiosa est misericordia (S. Ambr. *Serm. de Helia*).

Misericordia largior, ubi fides promptior; nihil tam commendat christianum, quam miseratio charitatis. (Id. *de Offic.*)

Quid, miser, judici respondebis? parietes vestis; hominem non vestis; equos phaleris ornas; fratrem tuum laceratis amictum pannis, aspernis (Id. *Lib. de Nab. C.* 13).

Misericordia, non de meritis, judicare, consuevit, sed necessitatibus subvenire, juvare pauperem, non examinare justitiam (Id. *in Ep.*).

Nihil tam secundum naturam est quam juvare consortem naturæ (Id. *de Offic.*).

Neque enim majoris est criminis, habenti tollere, quam cum possis et abundes, indigentibus denegare (Id. *Serm.*).

Esurientium panis est quem tu detines, nudorum indumentum quod tu includis, miserorum redemptio, pecunia quam tu in terra fodis; tantorum scias te invadere bona quantis præstare possis et nolis (Id. ibid.).

Non sunt bona hominis, quæ secum ferre non potest; sola misericordia comes est defunctorum (Id. ibid.).

Si non pavisti, occidisti (Id. ibid.).

Gazophylacium Dei, manus pauperis (S. P. Chrysolog. *in Serm.*).

Ibi substantiam colloca, ubi patriam habes (S. Chrysost. *in Matth.* 6).

Eleemosyna in utraque vita claros exhibet; in ista famam comparans præclaram: in illa gloriam tribuens æternam (Id. *Hom* 36 *ad Pop. Antioch.*).

Ipsamet eleemosyna Christi adstat tribunali, non tantum patrocinans; sed ipsi etiam persuadens judici, ut patrocinium præstet, feratque pro ea sententiam (Id. *Homil.* 33).

Ars est omnium quæstuosissima (Id. ibid.).

Non accepisti, ut in delicias absumeres, sed ut in eleemosynam erogares (Id. ibid.).

Si potes dare, da; si non potes affabilem te fac, coronat Deus bonam voluntatem ubi non invenit facultatem (S. August. *in Ps.* 109).

RAISON DE L'AUMÔNE.

Droit de vivre.

La vie n'appartient pas à l'homme, Dieu s'en est réservé la propriété. Il le place sur cette terre en lui imposant l'obligation de remplir de grands devoirs; mais pour remplir ces devoirs il faut vivre d'abord. C'est la condition absolue de toute action. De plus il faut vivre assez énergiquement pour agir avec efficacité. De là suit une conséquence immense, c'est que chacun a droit et un droit inaliénable à la jouissance de tout ce qui est nécessaire à la conservation et aux développements physiques, indispensables, pour remplir convenablement ses devoirs.

De ce droit résulte une grande obligation pour la société. Elle est obligée de fournir à celui qui est dans le besoin les choses indispensables à la vie. Car si l'homme se doit à ses semblables, par un retour légitime ses semblables se doivent aussi à lui. C'est un secours mutuel que chacun des membres de la société est obligé de se prêter, lorsque la nécessité se fait sentir. C'est une réparation que nous devons 1° *à la nature*; 2° *à la Providence*; 3° *et à la religion.*

I. L'aumône est une réparation que nous devons à la nature.

Dieu a formé le cœur de l'homme, il a fait ses entrailles, il a mis dans son âme la tendresse et la sensibilité. Aussi spontanément, sans réflexion, sommes-nous émus à la vue d'un homme qui souffre. Résister à cette impulsion, ne serait-ce pas se révolter contre la nature, imposer silence à sa voix éloquente?

II. L'aumône est une réparation que nous devons à la Providence.

Il y a des riches, il y a des pauvres. Ici se présente le redoutable mystère de l'inégalité des conditions humaines. Il y a des riches, il y a des pauvres, et l'Evangile commence par dire qu'il y en aura toujours: *Pauperes semper habetis vobiscum.* Mais pourquoi des riches? pourquoi des pauvres? Pourquoi les uns vivent-ils dans l'abondance de tous les biens de la vie, tandis que d'autres se trouvent sans ressources sur la terre?

Ces questions sont graves et terribles. Elles ne peuvent rester sans réponse, mais la sagesse humaine est impuissante à les résoudre; la religion seule peut y répondre. Et elle y répond en disant que tant que le péché originel et ses lamentables conséquences domineront le monde, il y aura des pauvres; que Dieu a fait le riche pour soulager le pauvre, et le pauvre pour sauver le riche.

III. L'aumône est une réparation que nous devons à la religion.

La religion nous fait un précepte de l'aumône, et elle en fait une condition de salut: *Venite benedicti Patris mei..... esurivi enim et dedistis mihi manducare..Discedite a me maledicti... esurivi et non dedistis mihi manducare* (Matth. xxv. 35, 42). (Mgr Dupanloup, *Serm. sur la Charité*).

OEUVRES DE CHARITÉ.

La grande et solennelle réparation que les riches doivent par l'aumône à la nature, à la Providen ce et à la religion, le catholique l'a comprise et la réalisée.

Regardons autour de nous; la liste des douleurs humaines est longue; supputons, entassons, passons en revue toutes les souffrances et tous les maux, et tâchons de découvrir une plaie qui n'ait son baume, une misère qui n'ait son secours, une douleur qui n'ait sa consolation.

Grâce à la foi de nos pères, il y a toujours eu depuis bien des siècles une concurrence entre le mal et le bien, et, dans la lutte, la charité catholique a été aussi forte que le péché. A chaque souffrance qu'il nous a values, la religion a opposé un bienfait.

I. HOPITAUX. Ceux qui voyagent à travers notre France regardent avec admiration ses magnifiques hôpitaux. Par qui ces asiles de la misère ont-ils été élevés? A qui la souffrance et la douleur doivent-elles ces demeures souvent semblables à des palais de rois? A des catholiques, à des hommes que la religion a nourris de ses maximes.

II. MONASTÈRES. Souvent l'Ermite qui n'avait pour vivre que les racines des champs et l'eau des rochers faisait après lui au monde, ou un monastère pour les inquiétudes de l'âme ou un hôpital pour les douleurs du corps.

III. LES SOEURS DE LA CHARITÉ. Si les pauvres femmes et les vieillards sont soignés dans les villes et les campagnes à qui doivent-ils les anges de la terre, les *sœurs de la charité*, qui pansent leurs plaies, qui soutiennent leur faiblesse et qui allègent leurs souffrances? A une pensée chrétienne.

Et si ces petites créatures, que leurs mères selon la nature abandonnent dès leurs premiers jours, trouvent des mères selon la grâce qui les couchent dans la salle de la crèche, qui leur donnent tous les soins, toutes les recherches de la maternité; à qui doivent-elles ce bienfait? A une pensée chrétienne.

IV. LES INVALIDES. Et si nos guerriers mutilés dans les batailles ont un royal abri pour leurs vieux jours, s'ils voient les vieux drapeaux qu'ils ont conquis flotter au-dessus de l'autel où ils viennent prier, à qui ces vétérans de la gloire sont-ils redevables du magnifique asile qui leur est offert? A un roi très-chrétien.

V. INSTITUTIONS POUR LA SOUFFRANCE. Elle serait trop longue la liste des institutions catholiques établies pour adoucir les souffrances du malheureux. Que n'aurions-nous pas à dire des frères de la Miséricorde qui recueillent les orphelins, des frères de la Merci qui rachètent les captifs, des frères de de S.-Jean-de-Dieu qui gardent les foux et les furieux, des aumôniers des prisons qui montent sur les échafauds avec les condamnés, des religieux du Mont-St-Bernard qui recueillaient au milieu des neiges le voyageur égaré? Voilà ce que le christianisme a fait pour les malheureux; voilà le grand exemple qu'il a donné au genre humain (Mgr Dupanloup, *Serm. sur la Charité*).

MÉLANGES.

MOTIVA.

I. QUIA QUIDQUID PAUPERIBUS DATUR, CHRISTO OFFERTUR. *Amen dico vobis, quandiu fecistis uni ex his fratribus meis minimis, mihi fecistis* (Matth. XXV. 40).

II. QUIA DEUS NOS SUA LIBERALITATE PROVOCAT. Ipse et legitimum pro nobis Filium tradidit, nos vero nec argentum propter eum contemnimus, sed neque propter nos (S. Chrysost. *Hom.* 32 *et* 33 *ad pop.*).

III. QUIA NATURA NOBIS MISERICORDIAM INGENERAVIT. Misereri vero natura est omnibus inditum (Id. *in Ep. ad Philipp.*).

IV. QUIA DEBITORES SUMUS PAUPERIS. Ne putes gratuitum quod impendis pauperi; velis, nolis debitor es illius (S. Bern.).

V. QUIA EST DEPOSITUM IN DEO. Quid quæris homo, ubi pecuniam deponas? Christus suscipere paratus est (S. Chrysost. *Hom.* 2).

VI. QUIA EST PIGNUS BENEDICTIONIS TEMPORALIS. *Qui dat pauperibus nunquam egebit* (Prov. XXVIII. 27).

VII. QUIA PECCATA DELET. Eleemosyna ab omni peccato et a morte liberat (Tob. IV. 11).

VIII. QUIA SENTENTIAM JUDICIS LENIT. Eleemosyna quippe adstat tribunali non tantum patrocinans, sed ipsi judici persuadens ut reo patrocinium præstet et pro eo sententiam ferat (S. August. *Hom.* 39 *inter* 50).

IX. QUIA SIGNUM EST PRÆDESTINATIONIS. Misericordia quippe testabitur vos Dei sapientia præcognitos, ad vitam æternam præordinatos (S. Anselm. *in Ep. ad Coloss.*).

MEDIA.

I. ZELUS DIVINI AMORIS. Qui honorat servum propter dominum, dominum honorat (Bellovac. *in Spec. mor.*).

II. EXEMPLUM DEI OB OCULOS HABERE. *Estote misericordes sicut et Pater vester msericors est* (Luc. VI. 36).

III. CHRISTUM IN PAUPERIBUS INTUERI. Si vis videre Dominum require mendicum, respice ad pauperem, suscipe peregrinum, visita infirmum (S. August. *de Bon. disc.* c. 8).

IV. ALIENA DAMNA VEL COMMODA TUA ÆSTIMARE. Hæc virtus nihil humanum a se alienum putat (S. Bonavent.)

V. PROXIMUM TANQUAM FRATREM ET MEMBRUM CONSIDERARE. O serve Dei et Christi, ne fratrem despicias, ne prætereas, membrum tuum est licet calamitate frangatur! (S. Greg. Naz. *in Orat de paup. amore*).

VI. QUOTIDIDIE ALIQUAM ELEEMOSYNAM DARE. Facilis autem illa nobis ex consuetudine res fiet (S. Chrysost. *Hom.* 43).

ACTUS SEU OPERA MISERICORDIÆ

ŒUVRES DE MISERICORDE SPIRITUELLES. Ces œuvres consistent: 1° à instruire les ignorants; 2° à reprendre ceux qui font mal; 3° à consoler les affligés; 4° à prier pour les vivants et pour les morts.

ŒUVRES DE MISÉRICORDE CORPORELLES. Elles consistent: 1° à nourir et à vêtir les pauvres; 2° à visiter et à servir les malades et les prisonniers; 3° à racheter les captifs; 4° à assister les mourants et à ensevelir les morts.

GRADUS HUJUS VIRTUTIS.

1° Velle succurrere miseris.
2° Teneram compassionem vultu et lingua demonstrare.
3° Egestati occurrere.
4° Necessaria sibi subtrahere.

EXEMPLES.

ECRITURE.

ABRAHAM. Afferam pauxillum aquæ et lavate pedes vestros (Gen. XVIII. 3, 4).

JOB. Pater eram pauperum (Job. XXIX. 11-16).

TOBIE. Si multum tibi fuerit, abundanter tribue; si exiguum tibi fuerit, etiam exiguum libenter impertiri stude (Tob. IV. 8, 9).

LA VEUVE DE SAREPTA. Et lecythus olei non est imminutus (3 Reg. XVII. 13-16).

N. S. J.-C. Misereor super turbam (Marc. VIII. 2).

LE SAMARITAIN. Samaritanus videns, misericordia motus est (Luc X. 33).

LE MAUVAIS RICHE. Erat quidam mendicus, nomine Lazarus, qui jacebat ad januam ejus... cupiens saturari de micis quæ cadebant de mensa divitis, et nemo illi dabat (Luc. XVI. 20, 21).

—Memento quid purpurato diviti contigerit, qui non ideo damnatus est quod aliena tulerit, sed quod egenti pauperi sua non tribuerit; et in inferno positus, ad petenda minima pervenerit, qui hic parva negavit (S. August. *de Conflict. Vit. et Virt.*).

HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

TABITHA. Hæc erat plena operibus bonis et eleemosynis quas faciebat (Act. IX. 36).

CORNEILLE. Cornelius centurio faciens eleemosynas multas plebi (Act. X. 2).

PREMIERS CHRÉTIENS. Erant illis omnia communia (Act IV. 32).

S. PAUL AUX CORINTHIENS. De collectis autem, quæ fiunt in sanctos, sicut ordinavi Ecclesiis Galatiæ, ita et vos facite (I Cor. XVI. 1).

TÉMOIGNAGE DE S. JUSTIN. « Les fidèles de la ville et de la campagne s'assemblent le dimanche pour assister à la célébration des saints mystères; après la prière chacun fait son *aumône*, selon son zèle et ses facultés» (*Apol.* 2).

TÉMOIGNAGE DE JULIEN. « Il est honteux que les Galiléens nourrissent leurs pauvreset les nôtres » (*Epist.* 62).

VIE DES SAINTS.

S. LAURENT. Postulat sibi persecutor ab immaculato sacrarii præsule opes ecclesiasticas, quibus avidissimus inhiabat, inferri. Cui Levita castissimus, ubi eas repositas haberet, ostendens, numerosissimos sanctorum pauperem obtulit greges, in quorum victu atque vestitu inamissibiles condidebat facultates (S. Leon Pap. *Serm. in Nativ. S. Laurent.*).

S. BASILE. S. Basilius ad Julianum Apostotatam deposcentem a se talenta aliquot auri, sic scripsit: Redditus Episcopatus mei sunt unus ager, decem aleæ, decem alvei, una mola, domus una, oves quadraginta, octo palmæ, tres fici, parvus hortus. Quorum ego me dominum non censeo, sed dispensatorem, cum mihi eorum incumbat cura ut inde pauperes alantur (*In Ep. ad Julian.*).

—SS. Ambros. August. Cæsar. Arel. usque adeo profusi erant in pauperes ut calices et vasa sacra stipem facerent (Drexel. *in Gazoph.* p. 1, c. 9)

S. MARTIN. Un jour que le jeune saint était en marche, par un hiver très rigoureux, il rencontra à la porte d'Amiens, un pauvre presque nu qui demandait l'aumône aux passants. Martin ne possédant rien autre chose que ses armes et ses vêtement coupa son manteau en deux et en donna la moitié au pauvre (Godescard, *Vie des Saints*).

Auteurs à consulter.

SS Pères.

S. CLÉM. D'AL. —Stromat. 4.
ORIGÈNE —L. 2 in Job.
S. BASILE —Homil. 6, 7, 8.
—Homil. 2, 13, 23.
S. GREG. DE NAZ. —Orat. de amore paup.
S. AMBROISE —L. 1 de Offic. C. 11.
—Ibid. C. 30, 31.
—De lib. Vid.
—Serm. 29 de Eleem.
—Serm. 81
—L. 2 de Abraham.
—L. de Naboth.
S. JÉRÔME —Ep. 30 ad Ocean.
—In C. 13 Prov.
—In Ep. 151.
S. J. CHRYSOST. —Hom. 35 in Genes.
—In Ps. 95.
—Homil. 11, 14, in Ep. ad Rom.
—Hom. 6, in 2 Timot.
—Hom. 2, 39, 40 ad Pop.
—In Matth. C. 4, 20, 33, 35.
S. AUGUSTIN —Lib. de Eleemos.
—In Ps. 32, 42, 44, 51, 75, 90, 135, 146.
—In Enchirid. C. 77.
—De discip. ch. C. 76.
—In 50 homil.
S. BERNARD —Ep. 42.

Ascétiques.

DREXELIUS —In Gazoph.
SANCHEZ —In Regno Dei.
CANISIUS —P. 4. C. 10.
PHIL. D'OUTREMAN —Pædag. Christ.
PELLETIER —Traité de la char.
PALLU —Id.

Prédicateurs.

BOURDALOUE —Serm. Dominic.
BOSSUET —Émin. dign. des p.
—Aumône.
LA RUE —Carême.
CHEMINAIS —Serm.
MASSILLON —Serm. Prétextes.
DUFAY —Serm.
POULLE —It.
SEGAUD —It.
LEGRIS-DUVAL —It.
BOULOGNE —It.
CAMBACÉRÈS —It.

Répertoires.

BUSOEUS —Viridar. v. Eleem.
LOHNER —Bibl. man. t. III. p. 62. Tit. Miseric. erga vivos.
MANSI —Tr. 57 in Disc. mor.

PREMIER PLAN.	DEUXIÈME PLAN.	TROISIÈME PLAN.
Confiance en Dieu. (BORDERIES.)	**Confiance en Dieu.** (S. BERNARD.)	**Miséricorde de Dieu.** (DE BOULOGNE.)
Ier Point. FONDEMENTS DE LA CONFIANCE CHRÉTIENNE.	**Ier Point.** MOTIFS.	**Ier Point.** TOUT NOUS INVITE A ESPÉRER EN LA MISÉRICORDE DE DIEU.
IIe Point. AVANTAGES DE LA CONFIANCE CHRÉTIENNE.	**IIe Point.** QUALITÉS.	**IIe Point.** RIEN NE PEUT, DANS UNE AME CHRÉTIENNE, AUTORISER LA DÉFIANCE.
Ier POINT.—SUBDIVISIONS. **Fondements de la Confiance chrétienne.** 1—Dans la bonté de Dieu; 2—Dans la tendresse du Sauveur.	IIe POINT. — SUBDIVISIONS. **Motifs.** TRIA CONSIDERO IN QUIBUS TOTA SPES MEA CONSISTIT: 1—*Charitatem adoptionis.*—Dieu est le meilleur des pères. 2—*Veritatem promissionis.*—Dieu est le plus fidèle des amis. 3—*Potestatem redditionis.*—Dieu est le plus puissant des protecteurs.	Ier POINT. — SUBDIVISIONS. **Tout nous invite à espérer en la miséricorde de Dieu.** 1—La raison; 2—L'Évangile.
IIe POINT.—SUBDIVISIONS. **Avantages de la Confiance chrétienne.** CETTE CONFIANCE EST: 1—Salutaire au pécheur; 2—Salutaire au juste.	IIe POINT.—SUBDIVISIONS. **Qualités.** ELLE DOIT ÊTRE: 1—Entière; 2—Prompte; 3—Ferme.	IIe POINT. — SUBDIVISION. **Rien ne peut dans une âme chrétienne autoriser la défiance.** DEUX FAUX MOTIFS DE DÉFIANCE: 2—Dieu est infiniment juste; 2—Mon crime est trop grand pour en obtenir le pardon.

DÉVELOPPEMENTS DU PREMIER PLAN.

CONFIANCE EN DIEU.

TEXTE.

Domine, si vis potes me mundare.

Matth. VIII. 2.

Avec quelle confiance ce lépreux aborde le Sauveur! Il y a dans ses paroles du respect, de l'amour, de l'abandon.—Plus bas, dans le même Evangile, nous remarquons un autre exemple de confiance non moins touchant que le premier, c'est un centurion qui....

La confiance que le Sauveur a voulu nous inspirer n'est point une confiance téméraire qui, ignorant que *la crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse*, cherche une fausse paix dans l'oubli des jugements de Dieu, mais cette confiance éclairée par la foi, qui, tempérant par l'espérance les impressions de la terreur, ne sépare jamais, à l'exemple de David, de la pensée d'un Dieu juste, la pensée d'un Dieu plein de miséricorde : *Misericordiam et judicium cantabo tibi, Domine* (Ps. C. 1). Nous considérerons dans ce sujet : 1° *les fondements de la confiance chrétienne*; 2° *ses avantages.*

Ier Point.

FONDEMENTS DE LA CONFIANCE CHRÉTIENNE.

1re SUBDIVISION.—**Bonté de Dieu.**

I. Ouvrons les Saints Livres, partout nous verrons un Dieu attentif à ménager notre faiblesse, à soutenir notre courage, à dissiper nos inquiétudes et notre effroi : il n'est point de langage qu'il n'emprunte, point de prière à laquelle il ne s'abaisse, pour amollir notre cœur et obtenir notre confiance. Tantôt il profite, dans sa miséricorde, de notre propre pusillanimité pour nous attirer même par ses menaces et nous forcer du moins par la crainte à n'avoir plus d'espérance qu'en lui : *Maledictus homo qui confidit in homine* (Jerem. XVII. 5). Tantôt il nous peint, des couleurs les plus douces, le bonheur de celui qui fonde son espoir en Dieu seul.

Il sera semblable à un arbre qui, planté sur le bord d'un ruisseau, étend ses racines vers l'onde qui l'humecte et n'a point à redouter de brûlantes ardeurs : *Benedictus vir qui confidit in Domino* (Jerem. XVII. 7). D'autrefois, c'est un père plein de tendresse qui rassure son fils : *Noli timere quia redemi te* (Is. XLIII. 1). Enfin, il va jusqu'à promettre avec serment l'appui de son bras : *Eruens liberabo te, quia in me habuisti fiduciam* (Jerem. XXXIX. 18). O bonté inexprimable! ô sollicitude pleine d'amour! ô heureux les hommes, s'écrie Tertullien, en faveur de qui Dieu fait un tel serment; mais aussi, malheur à ceux que les serments d'un Dieu ne peuvent rassurer!

II. CRIME DE LA DÉFIANCE. Dieu déclare que le pécheur qui se confie en lui verra briser ses chaînes et recouvrera son innocence; votre défiance, qui désespère d'un tel prodige, insulte donc à son pouvoir. Dieu, par ses sollicitations les plus vives, rappelle l'âme qui s'égare; votre défiance, qui vous endurcit contre tant d'amour, insulte donc à sa bonté? Dieu atteste avec serment que jamais il ne trompera l'espoir du pécheur repentant qui s'abandonne à sa miséricorde, votre défiance qui doute et qui balance encore, insulte donc à son éternelle véracité?

III. PATIENCE DE DIEU. L'orgueil et la corruption du genre humain montent chaque jour à leur comble. Que fait Dieu? Il attend, il diffère, il fait succéder tour à tour les invitations et les terreurs, et il ne sort enfin de sa longue patience qu'après que cent ans de délai ont attesté, tout à la fois, et la profonde insensibilité des hommes, et l'ineffable longanimité de leur Dieu.

2e SUBD.—**Tendresse du Sauveur.**

S'il s'agit de bannir vos terreurs et de ranimer votre courage, l'Évangile abonde en invitations et en promesses. Jésus y montre son cœur à découvert. Voyez qu'elle est, dans l'Évangile, sa conduite envers les pécheurs et ce qu'ils doivent en attendre : tantôt Jésus les exhorte à chercher près de lui le délassement de leurs peines et de leurs fatigues (Matth. X. 28); tantôt il les presse d'y venir puiser à la source d'eau vive et désaltérer cette soif de bonheur qui tourmente leur âme (Joan. IV. 14) : il est la vigne, nous en sommes les branches; tel est l'amour qui doit nous attacher à lui : il est le chemin, lui seul nous conduit à la félicité véritable : il est la lumière, nous ne devons pas suivre d'autre guide : il est la vie, nous ne devons vivre que par lui et pour lui (Joan. XVI. 6). Maître facile, il accueille les ouvriers de la onzième heure comme ceux qui ont porté le poids de la chaleur (Matth. XX. 6); Samaritain charitable, il s'attendrit à la vue du malheur et n'épargne rien pour l'adoucir (Luc. X. 33); père indulgent, il oublie les égarements de son fils pour ne songer qu'à son retour (Luc. XV. 23).

Mais surtout quelle douceur dans cette parabole, si chère à tous les âges, où Jésus, se cachant sous les traits du bon pasteur, invite tous les cœurs à l'amour et à la confiance! (Joan. XI. 14).

« Tertullien enseigne que Dieu a commencé ses ouvrages par un épanchement de sa bonté sur toutes ses créatures, et que sa première inclination est de nous faire du bien. Sa raison est évidente, car Dieu a-t-il rien de plus naturel que cette inclination de nous enrichir par la profusion de ses grâces? Comme une source envoie ses eaux naturellement, comme le soleil naturellement répand ses rayons, ainsi Dieu naturellement fait du bien : étant bon, abondant, plein de richesses infinies par sa condition naturelle, il doit être aussi par nature bienfaisant, libéral, magnifique. Quand il te punit, ô impie! la raison n'en est pas en lui-même; il ne veut pas que personne périsse (2 Petr. III. 9); c'est ta malice, c'est ton ingratitude qui attire son indignation sur ta tête. Au contraire, si nous voulons l'exciter à nous faire du bien, il n'est pas nécessaire de chercher bien loin des motifs : sa propre bonté, sa nature, d'elle-même si bienfaisante, lui est un motif très pressant et une raison intime qui ne le quitte jamais. Ce qui a fait dire à Tertullien : *Prior bonitas, secundum naturam : severitas posterior, secundum causam....* Le Fils de Dieu est venu sur la terre revêtu de ces premiers sentiments de son Père, c'est-à-dire de clémence, de bonté infinie. C'est pourquoi, nous expliquant le sujet de sa mission : « Dieu n'a pas envoyé son Fils au monde, dit-il, afin de juger le monde, mais afin de sauver le monde (Joan. III. 17). » Ainsi sa première qualité est celle de Sauveur. Qu'a-t-il fait pour les hommes durant sa vie terrestre? *Pertransiit benefaciendo et sanando omnes oppressos a diabolo* (Act. X. 38).

« Mon Sauveur Jésus est encore si bon, qu'il va jusqu'à pleurer nos péchés; il soupire pour nous, dit Origène : *Dominus meus Jesus luget etiam nunc peccata mea, gemit suspiratque pro nobis.* Pour moi je l'avoue, chrétiens, c'est là mon unique espérance, c'est là toute ma joie et le seul appui de mon repos. » (Bossuet, *sur la bonté et la rigueur de Dieu à l'égard des pécheurs*).

IIe Point.

AVANTAGES DE LA CONFIANCE CHRÉTIENNE.

1re SUBD.—**Salutaire au pécheur.**

Non, chrétiens, rien n'est plus salutaire au pécheur qu'une humble et sage confiance qui, sans l'abuser sur le péril de ses infidélités, lui en présente cependant le remède dans l'indulgence de son Dieu, ou qui même, après une vie entière passée dans de honteux excès, vient encore au secours d'une âme déchirée par le remords, et dans son infortune, la sauve du dernier de tous les malheurs, le désespoir de l'impénitence. Bien loin qu'une telle disposition ait rien de criminel ou que le pécheur doive l'écarter comme une illusion dangereuse, il y trouve au contraire un moyen assuré d'honorer Dieu, d'édifier le prochain et d'avancer l'ouvrage de sa propre sanctification.

David se souvient de la miséricorde de Dieu après son péché, il s'écrie : *Propitiaberis peccato meo, multum est enim* (Ps. XXIV. 11). Ainsi dans son effusion, l'excès même de son offense semble lui donner droit de se confier dans l'excès de la miséricorde du Seigneur.

2e SUBD.—**Salutaire au juste.**

Si les pécheurs doivent ouvrir leur cœur à la confiance, combien ce sentiment ne doit-il pas être plus familier à ces âmes pieuses qui, dociles à la voix du Seigneur, ne connaissent d'autre joie que de suivre ses ordonnances. Qu'elles expient sans doute leur faiblesse par les gémissements d'une douleur chrétienne, mais toutefois sans se précipiter dans la tristesse d'un découragement, plus dangereux mille fois pour elles-mêmes que les péchés qu'elles déplorent, et peut-être plus funeste au prochain que de scandaleux exemples.

C'est peu de diriger le prochain par nos conseils, de ranimer son courage par nos exhortations, de lui inspirer enfin pour le vice une horreur salutaire, il faut encore lui apprendre à aimer la vertu, à goûter la douceur du joug évangélique, à connaître le prix des consolations préparées à la fidélité. Mais si votre cœur est toujours resserré par la tristesse et par la crainte, comment pourrez-vous le dilater pour parler de la bonté du Seigneur et raconter ses miséricordes? Sachez donc comme les âmes éclairées concilier, avec l'accomplissement fidèle des lois de la religion, la noble et touchante liberté que donne la confiance en Dieu et le sentiment profond de sa miséricorde. Soyez calme, ferme, grand, parce que vous vous confiez en Dieu.

DÉVELOPPEMENTS DU DEUXIÈME PLAN.

CONFIANCE EN DIEU.

Ier Point.

MOTIFS DE CONFIANCE.

1re SUBDIVISION. — Charitatem adoptionis. — Dieu est le meilleur des pères.

1° CRÉATION. D'où venons-nous ? quel est l'auteur de notre être? qui nous a donné une royauté sur la terre? Dieu est notre premier père selon la nature, c'est avec raison que nous disons : *Notre Père qui êtes dans les Cieux* (Matth. VI. 9).

« Qu'est-ce que Dieu a fait pour nous ? s'écrie S. Chrysostôme. Pour nous, il a créé toute cette nature périssable qui nous entoure ; pour nous, il créera un jour une nature nouvelle, où il n'y aura plus de changement ni de corruption. Pour nous, il a envoyé dans le monde ses prophètes, permettant qu'ils fussent pour nous exposés aux maux de la captivité, de l'injustice, de la persécution. *Après les prophètes, il nous a envoyé jusqu'à son propre fils* » (Hebr. I. 1).

2° RÉDEMPTION. Dieu a abandonné l'ange déchu et il s'est souvenu de l'homme. Avions-nous plus de droits? méritions-nous d'être les objets de la miséricorde de Dieu, si nous considérons nos œuvres?

L'amour de Dieu pour nous dans la rédemption est immense. Qu'y envoie-t-il? *Sic Deus dilexit mundum, ut filium suum unigenitum daret* (Joan. III. 16). Il envoie son Fils unique afin que notre rançon étant payée, il puisse ensuite nous adopter pour ses fils. Ô Père ! ô Dieu de miséricorde et d'amour ! Et nous ne nous confierons pas en vous?

2e SUBD. — Veritatem promissionis. — Dieu est le meilleur des amis.

I. Sa parole est un serment inviolable : *Scitote quia nullus speravit in Domino, et confusus est* (Eccli. II. 11), tandis que d'un autre côté nous ne pouvons nous confier à l'homme : *Maledictus homo qui confidit in homine et ponit carnem brachium suum* (Jerem. XVII. 5).

Promesses que Dieu fit au peuple d'Israël :

La Terre promise,	*Juravit Dominus....* (Deut. I. 8).
Un Messie,	Tout s'est accompli, et nous en sommes les témoins.
Une nouvelle loi,	
Un grand peuple,	Les Égyptiens ont péri dans les flots.
Briser ses captivités.	Les Babyloniens ont relâché le peuple.
	Le Libérateur est venu.

Dieu fait de même envers l'Église, il fait de même envers chacun de nous ; il nous dit à tous : *Confidite, ego vici mundum* (Joan. XVI. 33).

II. Qui de nous n'a éprouvé, pendant sa vie, l'assistance de Dieu dans la conservation de ses jours, dans la fermeté de sa foi, dans la force de ses vertus, dans ses consolations durant le malheur, dans ses épreuves, au milieu de tant de traverses? D'après notre témoignage, Dieu est donc un ami fidèle, qui ne nous abandonne pas dans le péril.

III. AMOUR DE NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST POUR NOUS. Le Sauveur Jésus est notre frère, notre époux, notre ami ; il nous appelle à lui à toute heure, il nous comble de grâces dans ses sacrements, il nous écoute, nous attend avec patience, nous pardonne nos mille rébellions.

Vous avez confiance en vos amis de la terre. Comparez.... Vous offrent-ils les garanties de fidélité, de tendresse, de dévouement que vous trouvez dans le Sauveur?

La confiance est un abandon motivé sur une réciprocité de dévouement. Or, le Sauveur nous aime plus que nous ne l'aimons nous-mêmes ; nous trouvons donc en lui tous les motifs de confiance qui doivent attacher notre cœur.

IV. AUTRE VIE. *Noli amittere confidentiam quæ magnam habet remunerationem* (Heb. X. 35). Le dévouement de l'homme pour nous s'arrête en cette vie. Dieu nous aime par de-là, et c'est en ce séjour d'immortalité qu'il nous montrera efficacement que ses promesses ne sont pas vaines. *In te, Domine speravi, non confundar in æternum* (Ps. XXX. 2).

3e SUBD. — Potestatem redditionis. — Dieu est le plus puissant des protecteurs.

I. La puissance de Dieu est sans bornes. Il peut donc tenir tout ce qu'il a promis. Celui qui a fait ma nature peut assurément la satisfaire. Il n'en est point ainsi de l'infirmité humaine. Que d'impuissance de la part de nos semblables ! Ils flattent nos passions, ils nous font des promesses pompeuses sur tout ce qui peut nous être agréable. Qu'en recueillons-nous? rien, si ce n'est l'aveu de leur impuissance.

Dieu nous préserve, parce qu'il le peut, des maux qui nous menacent en cette vie, du péché, d'une fin coupable.

Pour l'autre, il nous préserve de l'enfer. Vous pouvez tout cela, ô Dieu ! Vous commandez à nos passions, vous domptez les démons, vous êtes le maître de l'éternité. Que peut l'homme pour de semblables choses? Peut-il nous rendre notre innocence perdue, peut-il nous assurer une vie meilleure que la vie présente, peut-il nous garantir de l'enfer?

II. La puissance de Dieu est sur nous pour notre bien. Sa Providence s'exerce sur toutes choses, mais surtout à l'égard de l'homme ; elle veille à la conservation de ses jours, à sa perfection morale, à son bonheur en ce monde, et plus encore à celui d'un monde meilleur. Quelle est l'action de l'homme à laquelle Dieu n'ait présidé? O puissance de bonté et de tendresse !

IIe Point.

QUALITÉS DE LA CONFIANCE.

1re SUBD. — Entière.

Dieu daigne nous attendre, nous rechercher, nous poursuivre : il ne se lasse jamais, ainsi que nous le voyons par la conduite qu'il tient à l'égard des pécheurs. N'est-il pas temps d'ouvrir les yeux sur notre ingratitude et de la réparer?

Celui qui nous appelle ne nous abandonnera pas ; il connaît notre faiblesse, il sera notre appui, notre soutien, il affermira nos pas dans les sentiers de la justice ; il dissipera ces terreurs, ces fantômes effrayants qui nous représentent la pratique de la vertu comme ennuyeuse et fatigante ; il sera avec nous, il combattra pour nous, et nous triompherons de tout par lui. Ne devons-nous donc pas nous jeter entièrement entre ses bras?

Auprès de lui, nous regagnerons tout ce que nous avons perdu : *Omnia bona resurgunt*, dit S. Chrysostôme, ces mérites, ces bonnes œuvres, tant de saintes actions, tout ce que nous avons fait pour Dieu, dans les jours heureux de notre innocence, tout cela revivra. Nous l'avions perdu en perdant la grâce, en nous livrant au péché ; mais en y renonçant, ces biens, les seuls véritablement précieux, vont reprendre une nouvelle vie, une valeur encore réelle. Allons à Dieu comme à un vrai père, comme à notre meilleur ami ; allons à lui sans crainte, sans réserve. Acceptez mon abandon, ô mon Dieu ! je suis tout entier à vous.

2e SUBD. — Prompte.

N'imitons pas ces pécheurs qui, pour se calmer, pour s'étourdir sur des remords qu'ils ne peuvent apaiser, se réduisent à de vains projets. On s'est senti ému, touché ; on s'est senti contrit, ébranlé ; mais à ces heureux mouvements de la grâce, on résiste, pour ainsi dire, sans leur résister. Les passions arrêtent les désirs du salut, non par l'obstination qui les combat, mais par l'artifice qui les suspend ; on ne donne à la grâce qu'une promesse de lui être fidèle dans la suite, on lui promet sa conversion et on la refuse. *Audiemus te de hoc iterum* (Act. XVII. 32). On renonce à son salut, et on n'en désespère pas. Nous nous tournerons avec confiance vers Dieu à notre vieillesse ! O insensés ! qui vous accordera de vieillir? Levez-vous avec courage et précipitez-vous au devant de celui qui vous appelle : *Surgam.*

3e SUBD. — Ferme.

Que d'inconstance, que d'instabilité dans nos voies ! Dieu nous a recherchés, et nous hésitons à aller à lui de tout notre cœur. Ah ! quand il s'agit de nos affaires, de notre fortune, nous sommes plus persévérants. *Celui qui, ayant mis la main à la charrue, regarde en arrière, n'est pas digne du royaume du ciel* (Luc. IX. 62). Soyons inébranlables.

Ecrions-nous, avec S. Anselme : « Seigneur, vous ne méprisez personne, vous ne rebutez personne, vous ne haïssez personne, sinon le malheureux qui serait lui-même assez insensé pour vous haïr. Non-seulement vous ne frappez pas dans votre colère, ô mon Dieu, ô mon appui, ô l'espoir de mon salut ! mais vous comblez même encore celui qui vous a offensé de tous les biens qu'il vous demande. Père des miséricordes et de toute consolation, pénétrez-moi tout entier de votre crainte, afin que j'évite les châtiments dont vous m'avez menacé, et daignez me remplir de la joie de votre présence, afin qu'en vous aimant, je puisse participer aux biens que vous me promettez (*Méditations*).

DÉVELOPPEMENTS DU TROISIÈME PLAN.

MISÉRICORDE DE DIEU.

TEXTE.

Dicite filiæ Sion : Ecce Rex tuus venit tibi mansuetus.

Matth. XXI. 5.

Je viens encourager les timides et non enhardir les audacieux. En prêchant la miséricorde, je la présente comme un soutien de votre pénitence, et non comme un asile dans vos désordres ; comme la consolation de votre repentir, et non comme le garant de votre impunité. Loin donc ces libertins présomptueux, qui s'applaudissent dans leur sécurité et qui, au lieu de demander grâce, ont l'audace de l'exiger. Pourraient-ils ignorer que le Dieu d'Israël n'est bon que pour ceux qui le craignent, qui pleurent amèrement après l'avoir perdu, et qui pleurent encore après l'avoir trouvé ; qu'à ceux-là seuls il est permis d'espérer le pardon, et qu'il n'est rien en Dieu qui ne soit propre à ranimer leur confiance, soit qu'ils le considèrent avec les *yeux de la raison*, soit qu'ils en jugent d'après les touchantes idées *que nous en donne l'Évangile* ?

Ier Point.

TOUT NOUS INVITE A ESPÉRER EN LA MISÉRICORDE DE DIEU.

1re SUBDIVISION.—**La raison.**

Et d'abord, que nous dit la raison ? que plus Dieu est compatissant, plus il est adorable ; que le bien souverain ne cherche qu'à se répandre et à se communiquer, que toutes ses opérations vont aboutir et se confondre dans l'amour, que sa colère n'est que son amour qui menace ; ses châtiments, son amour qui éprouve ; sa providence, son amour qui veille ; sa sainte jalousie, son amour qui s'irrite ; qu'il n'est juste que par emprunt, dit Tertullien ; que tout ce qu'il a de bienfaisant vient de lui, et tout ce qu'il a de rigoureux lui vient de nous : ce qui fait dire encore à Isaïe que la justice n'est en Dieu qu'un ouvrage étrange : *Peregrinum opus ab eo* (Is. XXVIII. 21) ; que c'est pour signaler sa gloire autant que sa bonté, qu'il prodigue envers nous ses bienfaits et ses grâces, suivant cette belle parole : C'est pour moi que j'oublie les crimes et que j'efface les iniquités : *Deleo iniquitates propter me* (Is. XLIII. 25) ; qu'ainsi nos fausses craintes l'outragent autant que nos rébellions, et que, s'il est indigné contre l'impie qui méconnaît son existence, il a le droit d'être irrité contre le pécheur pusillanime qui se méfie de sa bonté. Telles sont les premières notions que nous donnent de Dieu nos lumières naturelles. Elles n'ont jamais varié sur le grand attribut de la miséricorde : c'est la foi de tous les peuples et le dogme du genre humain.

Bon Dieu ! c'est le premier mot que l'enfant bégaie, c'est le premier cri de sa raison. Demandez-lui s'il n'est pas vrai que Dieu nous aime, qu'il nous aime jusqu'à l'infini, et nous-mêmes ne l'éprouvons-nous pas tous les jours ? A qui sommes-nous d'abord tentés d'avoir recours dans nos souffrances ? Vers quel consolateur notre âme affligée aime-t-elle à se tourner ? Quel nom prononçons-nous alors avec plus d'émotion ? Quel est alors notre meilleur ami, le plus cher confident de nos peines ? *Memor fui Dei et delectatus sum* (Ps. LXXXVI. 2).

2e SUBD. — **L'Évangile.**

Avant la promulgation de l'Évangile, une crainte rampante glaçait tous les cœurs. Tout tremblait. Il nous a fallu le Dieu de l'Évangile pour calmer nos frayeurs et dissiper nos défiances ; lui seul est le Dieu des pécheurs. Quel Dieu ! M. F., et qui me donnera d'ouvrir à vos yeux son cœur adorable ! Écoutez son langage :

Que pouvais-je faire de plus à ma vigne ? (Is. V. 4). Jérusalem ! combien de fois ai-je voulu rassembler tes enfants, comme une poule rassemble ses poussins sous ses ailes ? (Matth. XXIII. 37). J'ai nourri des enfants, je les ai élevés au comble de la gloire, et ils m'ont méprisé (Is. I. 2). J'étends mes bras tous les jours vers un peuple contredisant et rebelle (Id. LXV. 2). Je suis à la porte de votre cœur et je frappe (Apoc. III. 20). Il ne se rebute pas, en effet, il frappe ; vous faites la sourde oreille, n'importe, il frappe toujours, malgré vos résistances.

Que ne fera-t-il point pour conquérir nos cœurs ? Il prendra tous les langages, il empruntera toutes les formes : insensibles, il nous attendrit ; rebelles, il nous épouvante ; timides, il nous encourage ; il oublie nos injures, pour ne se plaindre que de nos malheurs ; il ne nous parle de nos crimes que sous le nom de nos misères.

Il veut que nous goûtions de son service, avant que d'essayer de celui du monde : Goûtez et voyez, nous dit-il, combien le Seigneur est doux ! (Ps. XXXIII. 9). Ayant retrouvé la brebis, il la charge sur ses épaules avec transport : *Congratulamini mihi* (Luc. XV. 6). Le cœur d'une mère est le chef-d'œuvre de la nature. Eh bien ! le cœur de Dieu est pour nous le cœur d'une mère.

« O vous, qui regardez votre Dieu comme un maître inflexible, dont l'implacable sévérité exige ce qu'il n'a pas donné et moissonne ce qu'il n'a pas semé, quels auraient été vos sentiments si vous l'eussiez vu dans l'étable de Bethléem, sous la forme la plus aimable, sous les traits d'un enfant pauvre qui intéresse par ses pleurs, ses charmes et sa faiblesse ; si vous eussiez percé l'auguste obscurité de sa vie privée, pour l'admirer dans un humble atelier, aux pieds de Marie et de Joseph ; si vous l'eussiez suivi dans les fonctions laborieuses de son ministère, dans ses courses pénibles, tout couvert de sueur, épuisé de fatigues, allant de ville en ville pour évangéliser les pauvres et y porter la concorde et la paix ; si vous aviez contemplé de vos propres yeux ce charitable Samaritain, devenu l'ami de tous les affligés, l'appui de tous les faibles, ne faisant usage de sa puissance que pour guérir les infirmes, apaiser les flots et calmer la tempête ; si vous aviez vu ce bon pasteur, dont la bouche distillait le lait et le miel, dont l'onction pénétrante s'insinuait si bien dans les cœurs, ce père aimable, simple dans ses manières comme dans ses vertus, entouré d'une foule de jeunes enfants qu'il bénit et qu'il embrasse, indulgent pour les plus grands pécheurs jusqu'à rendre sa sainteté suspecte, ne dédaignant pas de visiter les publicains et de se prêter même à la gaîté de leurs repas, agréant les parfums de la femme pécheresse, ne craignant pas de paraître enfreindre la loi du sabbat, dès qu'il s'agissait de se montrer compatissant et charitable ! Chrétiens, répondez-moi, vous eût-il inspiré de la crainte et de la défiance ? Auriez-vous pu douter de sa miséricorde ? Ah ! un charme irrésistible vous eût entraîné malgré vous. Avec quel empressement l'auriez-vous abordé ! Avec quel zèle lui auriez-vous dit : Maître, je vous suivrai partout où vous irez ! Avec quels transports vous seriez-vous écrié : Jésus, fils de David, ayez pitié de moi ! (Marc. X. 47). Hommes de peu de foi, pourquoi douter encore ? » (Matth. VIII. 26.—Bossuet, *sur la Bonté de Dieu*).

IIe Point.

RIEN NE PEUT, DANS UNE AME CHRÉTIENNE, AUTORISER LA DÉFIANCE.—DEUX MOTIFS DE DÉFIANCE.

1re SUBD.—**Dieu est infiniment juste.**

Oui, sans doute, apprenez-le de Job. Si l'on compare l'homme à Dieu, dit-il, il sera toujours trouvé coupable ; quand la vertu habiterait en moi, je prierai encore mon juge de me pardonner (Job. IV. 17). Mais que conclut-il de cette souveraine justice ? que quand même il serait écrasé sous la main du Tout-Puissant, il espérerait encore : *Etiam si occiderit me in ipso sperabo* (Id. XIII. 15).

Le prophète royal proclame de même la justice de Dieu ; mais en même temps, il met en lui toute sa confiance : *Deus meus misericordia mea* (Ps. LVIII. 18).

Il est vrai, Dieu est juste. Vous devez donc le craindre, mais non pas désespérer. Ainsi, humiliez-vous sous sa main puissante, mais ne méconnaissez pas sa main miséricordieuse ; redoublez donc vos jeûnes et vos prières, mais ne soyez jamais en défiance.

Si Dieu est juste, il est aussi Sauveur : *Justus et Salvator* (Zach. IX. 9).

2e SUBD.— **Mon crime est trop grand pour en obtenir le pardon.**

Oui, notre crime est toujours trop grand ; il l'est d'ailleurs mille fois plus que vous ne sauriez le dépeindre. Il a osé attaquer l'Éternel jusque sur son trône, il a contristé l'Esprit-Saint, il a crucifié de nouveau le Roi de gloire. Sans doute il est trop grand, il a coûté le sang d'un Dieu, il le profane.— Mais puisque le ciel est désarmé, puisque Dieu s'est fait péché pour nous, nous opposerons sans cesse le sang d'un Dieu à la grandeur de nos forfaits.

Mais quel est donc ce crime ? l'homicide ? il fut pardonné à David ; l'idolâtrie ? elle fut pardonnée à Manassès ; la détention du bien d'autrui ? ce crime fut remis à Achab ; la persécution des prophètes ? S. Paul devint un vase d'élection ; l'adultère ? la femme de l'Évangile fut renvoyée absoute ; les concussions et les rapines ? Zachée reçut dans sa maison sa grâce et son salut ; le parjure ? S. Pierre l'effaça par ses larmes ; le scandale d'une vie licencieuse ? mais la Samaritaine, mais Madeleine, trouvèrent dans J.-C. un médecin et un père. « Car, dit S. Augustin, il n'y a point de mal incurable pour ce médecin céleste : il n'abandonne personne comme désespérant de le guérir. Aucun n'est meilleur ni plus puissant que lui, aucun n'est plus riche en miséricorde. C'est de lui que nous avons reçu l'être et c'est de lui aussi que nous avons reçu la bonté ; nous devons donc lui dire : *Vous êtes mon Dieu, vous êtes ma miséricorde* ». (*Sur le Ps.* LVIII).

ANC. ET NOUV. TESTAMENT.

Confiance en Dieu.

ANCIEN TESTAMENT.

Ubi sunt dii eorum, in quibus habebant fiduciam?.... Surgant, et opitulentur vobis, et in necessitate vos protegant (Deut. XXXII. 38, 39).

Deus fortis meus, sperabo in eum : scutum meum et cornu salutis meæ : elevator meus, et refugium meum ; salvator meus, de iniquitate liberabis me (2 Reg. XXII in Cantic. David. 3).

Etiam si occiderit me, in ipso sperabo (Job. XIII. 15).

Qui salvos facis sperantes in te (Ps. XVI. 7).

In te speraverunt Patres nostri : speraverunt et liberasti eos (Id. XXI. 5).

In te, Domine, speravi, non confundar in æternum (Id. XXX. 2 et LXX. 1).

Bonum est confidere in Domino, quam confidere in homine (Id. CXVII. 8).

Habe fiduciam in Domino ex toto corde tuo, et ne innitaris prudentiæ tuæ (Prov. III. 5).

Scitote quia nullus speravit in Domino, et confusus est (Eccli. II. 11).

Numquid oblivisci potest mulier infantem suum, ut non misereatur filio uteri sui? et si oblita fuerit, ego tamen non obliviscar tui (Is. XLIX. 15).

Maledictus homo, qui confidit in homine et ponit carnem brachium suum, et a Domino recedit cor ejus (Jerem. XVII. 15).

Benedictus vir, qui confidit in Domino, et erit Dominus fiducia ejus (Id. ibid. 7).

Cogitate per generationem et generationem ; quia omnes qui sperant in eum, non infirmantur (1 Mach. II. 61).

NOUVEAU TESTAMENT.

ÉVANGILES.

Et videns Jesus fidem illorum, dixit paralytico : confide, fili, remittuntur tibi peccata tua (Matth. IX. 2).

Confidite, ego sum, nolite timere (Marc. VI. 50).

Confidite, ego vici mundum (Joan. XVI. 33).

ÉPITRES.

Scio, et confido in Domino Jesu (Rom. XIV. 14).

Gloriamur in Christo Jesu, et non in carne fiduciam habentes (Philip. III. 3).

Adeamus ergo cum fiducia ad thronum gratiæ, ut misericordiam consequamur, et gratiam inveniamus in auxilio opportuno (Hebr. IV. 16).

Spem quam sicut anchoram habemus animæ tutam ac firmam (Id. VI. 19).

Nolite amittere confidendiam vestram, quæ magnam habet remunerationem (Id. X. 35).

Habentes itaque, fratres, fiduciam in introitu sanctorum in sanguine Christi, quam initiavit nobis viam novam.... accedamus cum vero corde in plenitudine fidei.... teneamus spei nostræ confessionem indeclinabilem (fidelis enim est qui repromisit) (Id. X. 19 et seqq.).

ANC. ET NOUV. TESTAMENT.

Miséricorde de Dieu.

ANCIEN TESTAMENT.

Deus misericors et clemens, patiens et multæ miserationis (Exod. XXXIV. 6).

Misericordia Domini plena est terra (Ps. XXXII. 5).

Oculi Domini super metuentes eum : et in eis, qui sperant super misericordia ejus (Id. ibid. 18).

Misericordias Domini in æternum cantabo (Id. LXXXVIII. 2).

Erravi, sicut ovis quæ periit : quære servum tuum (Id. CXVIII. 176).

O quam bonus et suavis est, Domine, Spiritus tuus in omnibus! Ideoque eos, qui exerrant partibus corripis : et de quibus peccant, admones et alloqueris, ut relicta malitia, credant in te, Domine (Sap. XII. 1, 2).

Qui timetis Dominum, credite illi : et non evacuabitur merces vestra (Eccli. II. 8).

Scitote quia nullus speravit in Domino, et confusus est (Id. ibid. 11).

Ne dicas : miseratio Domini magna est, multitudinis peccatorum meorum miserebitur. Misericordia enim et ira ab illo cito proximant, et in peccatores respicit ira illius (Eccli. V. 6, 7).

Quam magna misericordia Domini, et propitiatio illius, convertentibus ad se! (Id. XVII. 28).

Expectat Dominus ut misereatur vestri (Is. XXX. 18).

Misericordiæ Domini, quia non sumus consumpti : quia non defecerunt miserationes ejus (Thren. III. 22).

NOUVEAU TESTAMENT.

ÉVANGILES.

Cum adhuc longe esset, vidit illum pater ipsius, et misericordia motus est, et accurrens cecidit super collum ejus, et osculatus est eum (Luc. XV. 20).

Pater, dimitte illis ; non enim sciunt quid faciunt (Id. XXIII. 34).

Videns civitatem flevit super illam, dicens : Quia si cognovisses et tu, et quidem in hac die tua, quæ ad pacem tibi (Id. XIX. 41, 42).

Jesus autem se inclinans deorsum, digito scribebat in terra. Cum ergo perseverarent accusantes, erexit se et dixit eis : Qui sine peccato est vestrum, primus in illam lapidem mittat.... Mulier, nemo te condemnavit? Quæ dixit : nemo, Domine. Dixit autem Jesus : Nec ego te condemnabo (Joan. VIII. 6, 7, 10).

ÉPITRES.

Spes non confundit (Rom. V. 5).

Non enim accepistis spiritum servitutis iterum in timore, sed accepistis spiritum adoptionis filiorum (Id. VIII. 15).

Sustinuit in multa patientia, vasa iræ, apta in interitum (Id. IX. 22).

Non ex operibus justitiæ, que fecimus nos, sed secundum suam misericordiam, salvos nos fecit (Tit. III. 5).

Superexaltat autem misericordia judicium (Jacob. II. 13).

SS. PÈRES.

Confiance en Dieu.

O testimonium animæ naturaliter christianæ! pronuntians hæc : non ad Capitolium sed ad Cœlum respicio (Tertull. *in Apol.*).

Quanta sublimitas! inter ruinas generis humani stare erectum (S. Cypr. *Serm. de Mortal.*).

In tuto est hæreditas, quæ Deo custode servatur (Id. ibid.).

Tantum per nos operabitur Deus, quantum se nostra in eum fiducia extenderit (S. Basil. *in Orat. de virtut. et vit.*).

In promissis veritatis nemo dubitet : sit homo qui esse debet, et mox ei addentur omnia, propter quem facta sunt omnia (S. Hieron. *in C. 6 Matth.*).

Si spes mea in homine erit, titubante homine, titubabit spes mea. At in Domino sperans non infirmabor (S. August. *in Ps.* 25).

Credis in Deum, et non credis ipsi Deo (Id. *in Ps.* 38).

Protegitur imperator scutatis et non timet, protegitur mortalis a mortalibus et securus est, protegitur mortalis ab immortali et trepidabit? (Id. *in Ps.* 26).

Sunt quædam refugia ; ubi non est virtus, quo quisque confugerit, magis infirmatur (Id. *in Ps.* 45).

Tu, christiano, tu, Dei servo, tu, bonis operibus dedito, aliquid existimas defuturum? An putas terrena deerunt, quibus cœlestia et divina tribuuntur? Unde hæc incredula cogitatio. Quid facit in domo Dei perfidum pectus? (Id. ibid.).

Væ qui habent spem in sæculo, et his sæculi rebus hærent! debet christianus uti mundo, non servire mundo : ut habentes, sint tanquam non habentes (Id. *in Ps.* 95).

Si *maledictus homo qui spem suam ponit in homine*, ergo nec in semetipso debet spem ponere, quia et ipse homo est (Id. *Ep.* 52 *ad Macedon.*).

Si ponas spem in Deo tuo non confunderis, quia ille in quo posuisti, fallere te non potest (Id. *in Ps.*).

Tota spes nostra in Deo sit, nihilque nobis tanquam de nostris viribus præsumamus, ne nostrum facientes quod ab illo est, et quod habemus, amittamus (Id. *in Ps.* 70).

Ibi plus auxilii, ubi plus est periculi, quia Deus est adjutor in opportunitatibus (S. Ambr. *de Josaphat, C.* 5).

Vides, quam longa patientia sit in Deo, quam velox misericordia! *Longanimis*, ait Sanctus, *et multum misericors*. Libenter igitur ad te confugio, Domine Jesu, qui diutius pateris et velociter misereris, quia tu es Deus et non homo (S. Petr. Dam. *Serm. de S. Marc. Ep.*).

Sibi ipsi fidere, non fidei sed perfidiæ est : nec confidentiæ sed diffidentiæ, magis in seipso habere fiduciam (S. Bernard. *Serm. in Nativ. Chr.*).

Tu es Domine spes mea : hæc mihi una omnium promissionum causa, hæc tota ratio meæ expectationis (Id. ibid.).

Si tribulatio infertur, per te sperabo : si præmia præmittantur per te obtinebo : si insurgat hostis non nisi in te sperabo (Id. ibid.).

Pone totam fiduciam tuam in Deo, et sit ipse timor tuus et amor tuus (*Imit. Chr. L.* 11, *C.* 1).

Domine, quæ est fiducia mea quam in hac vita habeo? Nonne tu, Domine Deus meus, cujus misericordiæ non est numerus? (Id. ibid).

SS. PÈRES.

Miséricorde de Dieu.

Redundantia clementiæ cœlestis (Tertull. *L. de Pœnit.*).

Deum dicis tam optimum quam et justum, de suo optimum, de nostro justum (Id. C. 2 *de Resurr. carn.*).

Qui minus præsumit minus veretur : qui minus præcavet, plus periclitatur (Id. *de Cultu fœm.*).

Illi blasphemo (nempe malo latroni) quia de Domini desperavit potentia, nulla potuit subvenire clementia (Id. *de Pass. Christi*).

Novit Deus mutare sententiam, si tu noveris emendare delictum (S. Hieron. *L.* 2 *in Luc.*).

Ne desperetis veniam, scelerum magnitudine, quia magna peccata delebit misericordia (Id. *in Joel.*).

Etiamsi omnium hominum linguæ simul coacervarentur, nec sic quidem partem aliquam benignitatis illius enarrare possent (S. Cyrill. hieros. *Cath.* 2).

Dei misericordia tanta est ut nulla oratione explicari, nulla cogitatione comprehendi possit, mentemque omnem excedat et rationem superet (S. Chrysost. *Homil. in Ps.* 50).

Misericordiæ Dei nec mensuras possumus ponere, nec tempora definire (S. Leo. *Ep.* 91).

Abutentur quidem patientia Dei, qui non sunt in conscientia liberi, fiunt de longa impunitate securi, cum ideo differatur ultio, ut tempus possit habere correctio (Id. *Serm.* 12 *de Quadr.*).

Deus vita mea; qui prosecutus es fugientem te, et oblitum tui non es oblitus (S. August. *L.* 1 *Confess.*).

Metuendum est ne te occidat spes, et cum multa speras de misericordia, indicas in judicum (Id. *Tract.* 13 *in Joan.*).

Ideo Deus parcit ut corrigaris, non ut in malignitate permaneas (Id. *in Ps.* 100).

Magna est misericordia Dei, magna mansuetudo, sed si nos abutamur patientia ejus, ad nostram nequitiam (Id. *L. de Ovibus*, C. 4).

Quem peccator præsumit sibi pie parcere, semper etiam cogitet et districte judicare (S. Greg. *L.* 33, *Moral.*).

Inordinata fiducia apud Deum, vindictæ locum habere potest; indulgentiæ vero obtinere non potest (Id. *in C.* 3. *L.* 1 *Reg.*).

Erit tempus quando non erit locus, cum fons ille miserationis interminabili siccabitur siccitate (S. Bernard. In hæc verba : *Quærite....*).

Misericordia legitur in Scriptura : *magna*, *speciosa*, *benigna*. Quare magna? quia liberat a magna miseria culpæ originalis. Quare speciosa? quia præservat a fœda miseria culpæ actualis. Quare benigna? quia separat a maligna miseria molestiæ temporalis (S. Bonav. *in Ps.* 119).

C'est un père, c'est une mère, c'est une nourrice (1)... plus que tout cela, c'est un amant passionné; (2)... Regarde, âme chrétienne, quel amant, quel époux t'a été donné : il t'a trouvée étant laide, il t'a faite belle : il a prodigué sur toi ses dons, il t'a placée sur un trône, il t'a faite reine (Bossuet, *Élévations*).

(1) Is. XLIX. 15.—1, 31.—Deut. XXXII. 10, 11.—Is. LXVI. 12, 13.—(2) Ezech. XVI. 2, 3, 4, 5, 6.—Id. XVI, 7, 8, 9, 10.

EXEMPLES, ETC.

Confiance en Dieu.

ÉCRITURE.

ABRAHAM. Deus providebit victimam holocausti, fili mi (Gen. XXII. 8).

JOB. Etiam si occiderit me, in ipso sperabo (Job. XIII. 15).

DAVID. In te Domine speravi, non confundar in æternum (Ps. XXX. 2).

JOSAPHAT. Cum ignoremus quid agere debeamus, hoc solum habemus residui, ut oculos nostros dirigamus ad te (Paral. XX. 12).

EZECHIAS. Domine Deus Israel.... Audi omnia verba Sennacherib.... Salvos nos fac de manu ejus (4 Reg. XIX. 15, 16, 19).

DANIEL. Et ecce Daniel sedens in medio leonum (Dan. XIV. 39).

LES TROIS ENFANTS DANS LA FOURNAISE. Benedicebant Deum in fornace (Dan. III. 51).

SUZANNE. Quæ flens suspexit ad cœlum; erat cor ejus fiduciam habens in Domino (Id. XIII. 35).

S. PIERRE. Modicæ fidei, quare dubitasti? (Matth. XIV. 31).

LES DOUZE APÔTRES. Quid timidi estis? Necdum habetis fidem? (Marc. VI. 40).

LA CHANANÉENNE. Domine, adjuva me (Matth. XV. 25).

L'HÉMOROÏSSE. Dicebat enim intra se : si tetigero tantum vestimentum ejus, salva ero (Matth. IX. 21).

VIE DES SAINTS.

LA LÉGION FULMINANTE. Cette légion toute composée de chrétiens n'était pas moins célèbre par sa piété que par son courage; c'est à ses prières que Dieu accorda une pluie miraculeuse qui sauva l'armée de Marc-Aurèle au moment où elle allait périr de soif dans les déserts de la Germanie (174). *Voy.* Hist. de l'Église.

S. FRANÇOIS D'ASSISE. Quand ce grand saint envoyait ses compagnons prêcher en quelque lieu, il leur adressait ces paroles du prophète : *Jacta super Dominum curam tuam, et ipse te enutriet* (*Heureuse année*).

S. VINCENT-DE-PAUL. Il avait coutume de dire : quand quelqu'un met toute sa confiance en Dieu, Dieu le favorise d'une protection spéciale (Ibid.).

Voy. les Vies de S. Charles Borr. de S. Ignace, de Se Thérèse, de S. François de Sales, du B. Benoît Labre, de M. de Cheverus, etc.

MOTIVA.

1° Necessitas ad salutem : *Spe salvi facti sumus* (Rom. VIII. 24); 2° Utilitas : Qui confidunt Domino intelligent veritatem (Sap. III. 1); 3° Christi amor et merita. Tu, Domine, es vita mea qua vivo (S. August. *in Manual.* C. 12).

MEDIA

1° Bonorum operum constans exercitium; 2° patientia fortis et constans; 3° oratio frequens et fervens; 4° meditatio circa præmia promissa; 5° B. V. Mariæ invocatio.

AXIOMATA.

1 Dum spiro spero, recte dicit non nemo (Anonym.).
2 Spes, quæ differtur, affligit animam, lignum vitæ desiderium veniens (Prov. XIII. 12).
3 Qui nihil potest sperare, desperet nihil (Senec. *in Medea*).
4 Magnus labor expectare (Petrarch. *Dial.* 109).
5 Sapientis in spe vita semper sit (Buchler.).
6 Edulcat omnes optima spes molestias.
Speres meliora; quidquid accidit, feras (Lamb.).

EXEMPLES, ETC.

Miséricorde de Dieu.

ÉCRITURE.

DÉLIVRANCE DU PEUPLE EN ÉGYPTE. Clamor filiorum Israel venit ad me : Vidique afflictionem eorum, qua ab Egyptiis opprimuntur. Sed veni et mittam te ad Pharaonem (Exod. III. 9).

PARDON ACCORDÉ AU PEUPLE. Placatusque est Dominus ne faceret malum quod locutus fuerat adversus populum suum (Exod. XXXII. 14).

DAVID. Et dixit David ad Nathan : Peccavi Domino. Dixitque Nathan ad David : Dominus quoque transtulit peccatum tuum, non morieris (2 Reg. XII. 13).

MANASSÈS. Fecit autem malum coram Domino..... Postquam coangustatus est, oravit Dominum.... et exaudivit orationem ejus (2 Paral. XXXIII. 2, 12, 13).

LA FEMME ADULTÈRE. Nec ego te condemnabo. Vade et jam amplius noli peccare (Joan. VIII. 3-11).

LA SAMARITAINE. Et mirabantur quia cum muliere loquebatur (Id. IV. 27).

MADELEINE. Dixit autem ad illam : Remittuntur tibi peccata (Luc. VII. 37-48).

ZACHÉE. Zachee, festinans descende; quia hodie in domo tua oportet me manere (Luc. XIX. 5).

SAUL. Quis desperet ultra pro magnitudine cujuslibet criminis, quandoquidem Saulum audiat adhuc spirantem minarum et cædis in discipulos Domini subito factum vas electionis (S. Bern. *Serm. de conv. S. Paul.*).

AUTRES. Perpendo Petrum, considero Latronem, aspicio Zacheum, intueor Mariam et nihil aliud video nisi ante oculos nostros spei exempla; ubique exempla suæ misericordiæ apponit (S. Greg. *Hom.* 25 *in Evang.*).

VIE DES SAINTS.

S. GILLES. Cuidam glorianti in bonis operibus et in malis mœrenti respondit B. Ægidius : Moderate dolendum esse de peccatis, quia major est divina misericordia quam peccatorum nostrorum copia (*In Vita B. Ægid.*).

Se CATHERINE-DE-SIENNE. Legitur in ejus vita Deum quondam illi dixisse : Peccatores qui in mortis extremitate desperant de misericordia, multo gravius me offendunt et displicent mihi hoc uno peccato quam omnibus aliis quæ unquam commiserunt. Qui enim desperat, contemnit aperte misericordiam meam, et perverse existimat iniquitatem sua illa majorem esse (Blosius, C. 1). (*Voy.* le Dict. des Conversions).

MOTIVA.

1° Misericordia est gloria Dei; 2° Mors Christi eam exigit et commendat; 3° semper et ubique parata est; 4° patienter expectat; 5° ultro invitat; 6° beneficiis provocat; 7° celeriter exaudit et jugiter subvenit; 8° etiam indignum non respuit; 9° terminum non habet.

— Misericordia Dei et miserationes neque magnitudine peccatorum ulla, neque numero circumscribi possunt (S. Basil. *in Reg. brev.*).

MEDIA.

1° Exempla misericordiæ ob oculos ponere. — In hac enim memoria et peccator spem veniæ concipit et provocatur ad pœnitentiam (S. Bern. *Serm. de conv. S. Pauli*).

2° Pronitatem Dei ad miserandum considerare : *Longanimis et multum misericors* (Ps. CII. 8).

Auteurs à consulter.

SS. Pères.

CONFIANCE EN DIEU.

TERTULLIEN —In Apol.
S. CYPRIEN —De Mortal.
S. BASILE —Orat. de Virt. et Vit.
S. AMBROISE —De Josaph. C. 5).
—In Luc.
S. J. CHRYSOST. —Hom. 2 in Ps. 50.
S. JÉRÔME —In C. 6 Matth.
S. AUGUSTIN —In Ps. 25, 38.
S. GRÉGOIRE —In Moral.
S. BERNARD —Serm. 10 in Ps.

Ascétiques.

S. J. CLIMAQUE—Echelle du ciel.
S. BONAVENT. —Tr. de Spir.
—Opusc.
THOM.-A-KE MP. Imit. Chr. L. 1, C. 7.—L. 3, C. 30.
ARIAS —In Thes. inexhausto.
DREXELIUS —In Heliotropio L. 5.
—In Rosis selectis.
OUTREMAN —Pœdag. christ.
N. SAULT —In fonte solatii.
A. RODRIGUEZ —Tr. perf. tr. 1, C. 15.
Se THÉRÈSE —Œuvr.
FÉNELON —Œuvr. spirit.

Prédicateurs.

FABER —Conc. 6 in Dom. 18 post. Pent.
CHEMINAIS — It.
BORDERIES — It.
BILLOT — It.

MISÉRICORDE DE DIEU.

SS. Pères.

TERTULLIEN —De Pœnit.
—De Pass. Christi.
S. CYRILLE DE J. —Catech. 2.
S. CHRYSOST. —Hom. in Ps. 50.
S. AUGUSTIN —In Ps. 144.
S. GRÉGOIRE —L. 33 Moral.
—In C. 3 L. 1 Reg.
S. ANSELME —*Cur Deus homo?*
S. BERNARD —In hæc verb. *Quærite.*

Ascétiques.

DENYS-LE-CHART. —De conv. peccat.
S. BERNARDIN —T. 4 Op.
GERSON —Théol. myst.
GRENADE —La Guide des péch.
SURIN —Dialog.
GUILLORÉ —Œuvr. spirit.
NEPVEU —Espr. du christ.
S. LIGUORI —Selva.

Prédicateurs.

BOSSUET —Miséricorde.
LE CHAPELAIN — Id.

Répertoires.

MARCHANTIUS—Hortus pastor.
J. MANSI — bl. Moral.
LOHNER —Bibl. Man. Conc.
HOUDRY —Bibl. des préd.

PREMIER PLAN.

Souffrances.

(BOSSUET.)

Ier Point.

SOUFFRANCES DU JUSTE.

IIe Point.

SOUFFRANCES DU PÉNITENT.

IIIe Point.

SOUFFRANCES DE L'IMPÉNITENT.

Ier POINT. — SUBDIVISIONS.

Souffrances du Juste.

1—Jésus-Christ notre modèle;
2—L'homme des douleurs.

IIe POINT. —SUBDIVISIONS.

Souffrances du Pénitent.

1—Les souffrances occasionnent le repentir;
2—Les souffrances épurent la vertu.

IIIe POINT.

Souffrances de l'Impénitent.

DEUXIÈME PLAN.

Souffrances.

(CAMBACÉRÈS.—MAROLLES.)

Ier Point.

DESSEINS DE DIEU DANS NOS AFFLICTIONS.

IIe Point.

CONDUITE DE L'HOMME DANS NOS AFFLICTIONS.

IIIe Point.

MOYENS DE CONSOLATION DANS LES AFFLICTIONS.

Ier POINT.—SUBDIVISIONS.

Desseins de Dieu dans nos afflictions.

1—Les afflictions sont les droits d'un maître;
2—Les afflictions sont les grâces d'un père;
3—Les afflictions sont les châtiments d'un juge.

IIe POINT. — SUBDIVISIONS.

Conduite de l'homme dans nos afflictions.

1—Il faut souffrir pour la justice;
2—Il faut souffrir avec résignation;
3—Il faut souffrir avec joie.

IIIe POINT.—SUBDIVISIONS.

Moyens de consolation dans les afflictions.

1—Rien ne console hors de la religion;
2—Tout console dans la religion.

TROISIÈME PLAN.

Tentations.

(SEGAUD.)

Ier Point.

FUIR LE MONDE.

IIe Point.

SE COMBATTRE SOI-MÊME.

Ier POINT.—SUBDIVISIONS.

Fuir le monde.

1—Force du monde tentateur;
2—Faiblesse de l'âme tentée;
3—Incertitude du secours de la grâce.

IIe POINT.—SUBDIVISIONS.

Se combattre soi-même.

TROIS RAISONS QUI NOUS PORTENT A NOUS COMBATTRE NOUS-MÊMES:

1—Les révoltes de la nature corrompue;
2—La tyrannie du péché;
3—Les épreuves de la grâce.

DÉVELOPPEMENTS DU PREMIER PLAN.

SOUFFRANCES.

TEXTE.

Per patientiam curramus ad propositum nobis certamen; aspicientes in auctorem fidei, et consummatorem Jesum.

Hebr. XII. 1, 2.

Ce combat, dont parle l'Apôtre, est celui que nous devons soutenir contre les afflictions que Dieu nous envoie : et pour apprendre l'ordre d'un combat où se décide la cause de notre salut, l'Apôtre nous exhorte, de la part de Dieu, à regarder Jésus-Christ, mais Jésus-Christ attaché à la croix; car c'est là qu'il veut arrêter nos yeux..... De là nous devons conclure que pour apprendre l'ordre, la conduite, les lois, en un mot, de ce combat de la patience, l'école, c'est le Calvaire; le maître, c'est Jésus-Christ crucifié; c'est là que nous renvoie le divin Apôtre. Suivons son conseil : allons au Calvaire, considérons attentivement ce qui s'y passe.

Le grand objet qui s'y présente d'abord à notre vue, c'est le supplice de trois hommes. S. Augustin a dit : *Tres erant in cruce, unus salvator, alius salvandus, alius damnandus.*

Or, apprenons aujourd'hui de ces trois patients, dont la cause est si différente, trois vérités capitales : 1° Contemplons *dans le patient qui souffre étant juste*, la nécessité de souffrir imposée à tous les coupables; 2° apprenons *du patient qui se convertit*, l'utilité des souffrances portées avec soumission; 3° voyons, *dans le patient endurci*, la marque certaine de réprobation, dans ceux qui souffrent en opiniâtres.

Ier Point.

SOUFFRANCES DU JUSTE.

1re SUBDIVISION. — **J.-C. est notre modèle.**

Pour entendre solidement cette vérité fondamentale, il faut remarquer, avant toutes choses, que le grand mystère du christianisme, c'est qu'un Dieu a voulu ressembler aux hommes afin d'imposer aux hommes la loi de lui ressembler. Il a voulu nous imiter dans la vérité de notre nature, afin que nous l'imitassions dans la sainteté de ses mœurs; il a pris notre chair afin que nous prissions son esprit; enfin nous avons été son modèle dans le mystère de l'incarnation, afin qu'il fût le nôtre dans toute la suite de sa vie. *Simus ut Christus*, dit S. Grégoire de Naz., *quoniam Christus quoque sicut nos : efficiamur dii propter ipsum, quoniam ipse quoque propter nos homo.* Que dans le mystère de l'incarnation, le Fils de Dieu nous ait pris pour modèles, cela est établi dans S. Paul : *Debuit per omnia fratribus similari* (Hebr. II. 17). *Quia ergo pueri communicaverunt carni et sanguini, et ipse similiter participavit eisdem* (Ibid. 14). *Nusquam enim angelos apprehendit, sed semen Abrahæ apprehendit ut misericors fieret* (Ibid. 16), parce qu'il n'a pas voulu donner un modèle aux Anges, il a pris la postérité d'Abraham, parce qu'il a voulu servir d'exemplaire à la race de ce patriarche, non selon la chair, mais selon l'esprit, comme il est dit ailleurs (Rom. IV. 12).

Nous devons donc à notre tour l'imiter : *Imitatores mei estote, sicut et ego Christi* (1 Cor. IV. 16). *Si quis autem Spiritum Christi non habet, hic non est ejus* (Rom. VIII. 9). Méditons maintenant sur l'esprit de Jésus-Christ.

2e SUBD.—**L'Homme des douleurs.**

Il reste maintenant que nous méditions quel est cet esprit de Jésus; mais si peu que nous consultions l'Écriture-Sainte, nous remarquerons aisément que l'esprit du Sauveur Jésus est un esprit vigoureux, qui se nourrit de douleurs et qui fait ses délices des afflictions. C'est pourquoi il est appelé par le saint prophète : « Homme de douleurs et qui sait ce que c'est que l'infirmité : *Virum dolorum, et scientem infirmitatem* (Is. LIII. 3). » Ne diriez-vous pas, chrétiens, que cette sagesse éternelle s'est réduite, en venant au monde, à ne savoir plus que les afflictions? Il parle, si je ne me trompe, de cette science que l'école appelle expérimentale; et il veut dire, si nous l'entendons, que parmi tant d'objets divers, qui s'offrent de toutes parts à nos sens, Jésus-Christ n'a rien goûté de ce qui est doux, il n'a voulu savoir par expérience que ce qui était amer et fâcheux, les douleurs et les peines; et c'est pour cette raison qu'il n'y a aucune partie de lui-même qui n'ait éprouvé la rigueur de quelque supplice exquis.

Et certainement, âmes saintes, il est tellement véritable qu'il n'est né que pour endurer et que c'est là tout son emploi, tout son exercice, qu'aussitôt qu'il voit arriver la fin de ses maux, il ne veut plus après cela prolonger sa vie. Je n'avance pas ceci sans raison, et il est facile de nous en convaincre par une circonstance considérable que S. Jean a remarquée dans sa mort, comme témoin oculaire. Cet homme de souffrances étant à la croix tout épuisé, tout mourant, considère qu'il a enduré tout ce qui était prédit par les prophéties, à la réserve du breuvage amer qui lui était promis dans sa soif : il le demande avec un grand cri, ne voulant pas laisser perdre une seule goutte du calice de sa passion. « Jésus voyant que tout était accompli, afin qu'une parole de l'Ecriture fut encore accomplie, dit : J'ai soif, *sitio* (Joan. XIX. 28). Et après cette aigreur et cette amertume dont ce juif impitoyable arrosa sa langue, après ce dernier outrage, dont la haine insatiable de ses ennemis voulut encore le persécuter dans son agonie, voyant dans les décrets éternels qu'il n'y avait plus rien à souffrir, c'en est fait, dit-il, « tout est consommé. » *Consummatum est* (Ibid. 50). Allez donc homme de douleurs, et qui êtes venu apprendre nos infirmités, il n'y a plus de souffrance dont vous ayez désormais à faire l'épreuve.... mourrez maintenant quand il vous plaira, il est temps de terminer votre vie. En effet, aussitôt « baissant la tête, il rendit son âme. » *Et inclinato capite tradidit spiritum* (Ibid.).

Ajoutons que J.-C. a voulu endurer beaucoup plus que ne demandait la rédemption de notre nature. La raison en est que, s'il était réduit à souffrir ce que la nécessité d'expier nos crimes exigeait de sa patience, il ne nous aurait pas donné l'idée toute entière de l'estime qu'il fait des afflictions, et nous aurions pu soupçonner qu'il les regardait plutôt comme un mal nécessaire que comme un bien désirable; c'est pourquoi, non content d'acquitter ses dettes, il songe aussi à ses délices, qui sont les souffrances. *Saginari voluptate patientiæ, discessurus volebat;* il veut se rassassier avant de mourir, par le plaisir d'endurer, a dit Tertullien (*De Pat.* n° 3).

Eh bien! chrétiens, la loi des souffrances vous semble-t-elle écrite sur notre modèle en des caractères assez visibles?.... J.-C. veut souffrir dans tous ses membres; or, c'est nous qui sommes ses membres; souffrons donc avec courage, supportons avec dévouement les infirmités de notre nature....

IIe Point.

SOUFFRANCES DU PÉNITENT.

1re SUBD.—**Les souffrances occasionnent le repentir.**

Il y a dans le fond de nos consciences un certain sentiment secret de la justice divine qui nous fait connaître manifestement, dans une lumière intérieure qui nous éclaire, que Dieu est si bon, qu'il ne ferait jamais du mal à ses créatures, s'il n'y était forcé par les crimes; de sorte que le pécheur, se sentant frappé, se réveille en reconnaissant la justice divine, et, touché de la crainte des jugements de Dieu, il confesse avec amertume les désordres de sa vie passée.—Voyez en effet le bon larron, il s'étonne que son compagnon ne soit point changé : *Neque tu times Deum, quod in eadem damnatione es* (Luc. XXIII. 40). Puis il ajoute : *Et nos quidem juste, nam digna factis recipimus* (Ibid. 41). Ensuite il tourne un pieux regard sur l'innocent qui souffre et dit : *Hic vero nihil mali gessit* (Ibid.). Ainsi il se repent, il souffre sans se plaindre, voyant que le juste endure. Que lui dit le Sauveur? *Hodie mecum eris in paradiso* (Ibid. 43).

2e SUBD.—**Les souffrances épurent la vertu.**

S. Paul a dit : La patience produit l'épreuve, et l'épreuve produit l'espérance (Rom. V. 4). *Domine, memento mei cum veneris in regnum tuum*, s'écrie le larron pénitent (Luc. XXIII. 42). Ce crucifié voit Jésus crucifié, et il lui parle de son royaume; ce mourant voit Jésus mourant, et il lui demande la vie; ses yeux n'aperçoivent que des croix et sa foi ne lui présente qu'un trône : quelle foi et quelle espérance! Sa foi, dit S. Augustin, a commencé de fleurir quand la foi des Apôtres a été flétrie. Il est ainsi digne de tenir un rang parmi les martyrs, puisqu'il reste presque seul auprès de Jésus à faire l'office de ceux qui devraient être les chefs de cette armée triomphante.» Qui l'a élevé si haut? le saint usage des afflictions. Sa vertu a été tout d'un coup perfectionnée, la preuve est dans ces paroles : *Amen dico tibi, hodie mecum eris in paradiso* (Ibid. 43).

IIIe Point.

SOUFFRANCES DE L'IMPÉNITENT

Les hommes endurcis et impénitents qui souffrent sans se convertir, commencent leur enfer dès cette vie, et ils sont une vive image des horreurs de la damnation.... Voulez-vous voir une vive peinture de l'enfer et un tableau animé d'une âme condamnée? voyez un homme qui souffre et qui ne songe point à se convertir.

En effet, le caractère propre de l'enfer, ce n'est pas seulement la peine, mais la peine sans la pénitence. Or, l'impénitent qui souffre porte déjà ce caractère essentiel de la damnation. Tel était le déloyal Pharaon, qui s'endurcissait tous les jours, sous les coups incessamment redoublés de la vengeance divine. Tels sont ceux dont il est écrit dans l'Apocalypse (XVI. 9), que Dieu les ayant frappés d'une plaie horrible, de rage, ils mordaient leur langue et blasphémaient le Dieu du ciel, et ne faisaient point pénitence. Ces hommes sont comme des damnés, et la croix les précipite à la damnation avec le larron endurci.

DÉVELOPPEMENTS DU DEUXIÈME PLAN.

SOUFFRANCES.

TEXTE.

Mihi autem absit gloriari, nisi in cruce Domini nostri Jesu Christi.

Gal. VI. 14.

Naître ; souffrir et mourir, voilà tout l'homme. Le monde se révolte contre cette vérité ; il rejette les souffrances ; mais J.-C. nous ordonne de crier : *Heureux ceux qui pleurent !* (Matth. v. 5).

Plusieurs ne veulent pas souffrir et regardent les souffrances comme également injustes, de la part de Dieu, et inutiles pour l'homme. Il faut leur en montrer les avantages et leur apprendre ce qu'elles sont dans l'esprit de la religion et dans les desseins de Dieu.

D'autres ne savent pas souffrir, et perdent tout le mérite de leurs souffrances, par la manière dont ils les soutiennent. Il faut leur apprendre à les sanctifier et à souffrir en chrétiens. 1° *Quels sont les desseins de Dieu quand il nous afflige ;* 2° *quelle doit être la conduite de l'homme affligé ?*

Ier Point.

DESSEINS DE DIEU DANS NOS AFFLICTIONS.

1re SUBDIVISION.— Les afflictions sont les droits d'un maître.

Le prophète nous apprend que l'homme heureux oublie Dieu: *Non est Deus in conspectu ejus* (Ps. x. 5). En effet, l'homme dans la prospérité perd la crainte de Dieu et va même jusqu'à perdre l'humanité. Il ne reconnaît plus les hommes pour ses frères, il ne voit plus d'égal autour de lui ni au-dessus de lui; il devient orgueilleux, ambitieux, insatiable, méchant. Il tombe presque par nécessité dans l'impiété.

Dans cette ivresse, point d'autre moyen plus efficace pour nous ramener à Dieu que les afflictions.

Un lierre que Dieu fit croître pour parer aux feux d'un soleil brûlant rendit Jonas fier et indocile. Etant dans cet état l'image de l'homme dans la prospérité, il ose s'élever contre Dieu et se plaindre des ordres qu'il a reçus. Mais pour le faire entrer en lui-même, le Seigneur envoie un insecte qui pique le lierre dans sa racine et il meurt : *Paravit Deus vermem et percussit hederam, et exaruit* (Jon. IV. 7). Réveillé par cette disgrâce, Jonas revint à lui et s'humilia devant Dieu. Figure touchante, dit S. Augustin, de ce que sont les afflictions dans les mains de Dieu ; elles sont ce ver rongeur dont il se sert pour confondre l'orgueil humain et nous conduire à reconnaître sa grandeur par l'aveu de notre faiblesse.

Il voit un ambitieux qui dit au fond de son cœur : Je monterai, je m'élèverai encore. Le protecteur qui l'élève à la fortune, voilà son Dieu, sa religion, sa conscience. Dieu, alors, lui suscite un rival : *Paravit Deus vermem.*

Il voit un guerrier heureux dans les batailles, qui se croit invincible et qui attribue ses succès uniquement à son génie, il le livre à son ennemi : *Paravit Deus vermem.*

Il voit un jeune mondain tout occupé du talent de plaire, il lui envoie une maladie qui l'abat et flétrit tous ses attraits. Ce n'est plus cet Absalon, que les faveurs de la nature avaient rendu rebelle et ingrat: c'est Nabuchodonosor corrigé par une disgrâce éclatante. Que sont donc les souffrances ? elles sont des leçons pratiques de sagesse, et comme le supplément de notre raison trop obscurcie depuis le péché. Elles sont des maîtres incommodes, mais nécessaires : elles sont les preuves sensibles du souverain domaine de Dieu sur ses créatures.

2e SUBD. — Les afflictions sont les grâces d'un père.

L'adversité, depuis le péché, nous est devenue comme nécessaire ; elle est presque la seule école de l'homme, et pour lui donner des vertus, il faut lui ôter ses plaisirs : *Beati qui lugent!* (Matth. v. 5). *Væ vobis qui ridetis!* (Luc. VI. 25). Voyez en effet combien d'occasions de crime vos malheurs vous ont ôtées ! Qu'importe que les souffrances ne changent pas toujours le cœur ! il suffit qu'elles ôtent le pouvoir, elles sont toujours des grâces bien efficaces, puisqu'elles ont un effet même indépendant de la malice de l'homme. Incontestablement, le malheur est plus favorable à la vertu que la prospérité. Un malheureux n'a qu'à se défendre de lui-même et à vaincre son impatience; un homme heureux a non-seulement à combattre contre lui-même, mais encore à se défendre contre toutes les créatures qui réunissent leurs attraits, pour le corrompre. S. Chrysostôme adit: *Unde nascuntur mala, nonne a divitibus, nonne a gaudentibus?* Tirons donc cette conclusion: Comment la tribulation ne serait-elle pas une grâce, puisque le peu de mérite qui nous reste c'est à elle que nous le devons ? et comment la prospérité ne serait-elle pas un châtiment, puisqu'il est si rare de trouver un vice qui n'en vienne pas ?

3e SUBD.—Les souffrances sont le châtiment d'un juge.

Un crime heureux cesse presque d'être un crime, et on s'écrie : *Peccavi et quid mihi accidit triste?* (Eccli. v. 4). Mais Dieu voyant que, pour retirer l'homme de ses désordres, c'est trop peu des grâces ordinaires, prend alors en main la verge de sa justice, selon l'expression du prophète : il frappe aux portes de l'abîme, il appelle les maladies, les revers, la famine, la guerre, le trépas, tous les maux ; il les répand à son gré sur la terre et les distribue selon nos besoins et les vues de sa justice. Ainsi le profanateur Balthasar est surpris au milieu d'un festin, Antiochus au milieu de ses blasphèmes.

IIe Point.

CONDUITE DE L'HOMME DANS LES AFFLICTIONS.

Trois conditions, selon l'Évangile, sont nécessaires pour sanctifier nos souffrances.

1re SUBD.—Il faut souffrir pour la justice.

Beati qui patiuntur propter justitiam (Matth. v. 10). Quel mérite pourraient avoir des souffrances où Dieu et la religion n'auraient aucune part ? La plupart souffrent, mais pour le monde et pour leurs passions, et S. Augustin dit d'eux : *Quærentes non a Deo ; sed ab hominibus gloriam, acceperunt mercedem suam, vani vanam.*

Que faut-il donc pour que nos souffrances soient méritoires? qu'elles aient toujours pour principe Dieu et la religion : que du moins si elles n'ont pas commencé par la religion, elles finissent par elle. Il faut que dans nos travaux, dans nos chagrins, dans nos peines, ce soit Dieu qui nous soutienne et les vérités de la religion, et non la raison seule, la vanité, la philosophie, parce que ce qui vient de Dieu doit retourner à Dieu.

2e SUBD.—Il faut souffrir avec résignation.

Non mea voluntas sed tua fiat (Luc. XXII. 42). La résignation chrétienne est une vertu qui ne consiste ni à étouffer ni à déguiser les sentiments de la nature, mais à l'élever et à la réformer par les vues et les sentiments chrétiens. Il est permis d'user des créatures, mais ce qui est défendu c'est de s'occuper plus des hommes que de Dieu. Nous pouvons nous appuyer sur l'homme, mais en considérant que c'est un bras de chair, et qu'en Dieu seul est la force.

3e SUBD.—Il faut souffrir avec joie.

Nolite fieri sicut hypocritæ, tristes (Matth. VI. 16). La paix et la joie dans les afflictions sont tout ensemble, et la preuve d'une vertu solide, et le plus beau triomphe de la religion.

1° PREUVE D'UNE VERTU SOLIDE. Que sait en effet, dit l'Esprit-Saint, celui qui n'a point été tenté ? (Eccli. XXXIV. 9). Ce ne fut qu'après l'avoir éprouvé, que Dieu dit à Abraham : *Nunc cognovi quod times Deum* (Gen. XII. 12). Les souffrances sont le creuset de la vertu.

2° LE PLUS BEAU TRIOMPHE DE LA RELIGION. Le chrétien, calme sous les coups du sort, ressemble au cèdre du Liban que les vents et les orages n'abattent pas. Un spectacle qui a étonné les Césars, confondu la philosophie, ému les peuples païens, c'est la conduite des martyrs au milieu de leurs souffrances.

IIIe Point.

MOYENS DE CONSOLATION DANS LES SOUFFRANCES.

1re SUBD.—Rien ne console hors de la religion.

Trois sortes de consolations se présentent hors de la foi :

1° L'amitié : Mais d'ordinaire il y a peu d'amis. Ensuite le malheur qui vous est survenu les éloigne. Vous en resterait-il, leurs consolations son vaines. *Consolatores onerosi vos estis*, disait Job (XVI. 2).

2° La raison : Faiblesse de la raison; la nature l'emporte sur les argumentations. Ses maximes sont creuses. Oh ! que la sagesse humaine est impuissante contre la douleur !

3° Les passions : On vante leurs charmes : mais les désirs inquiets qu'elles soulèvent en vous, les regrets cuisants, les remords, cela peut-il vous consoler ?

2e SUBD.—Tout console dans la religion.

1° Ses dogmes : Ils nous instruisent sur le principe et le terme de nos souffrances, ils nous montrent Dieu comme leur auteur et leur rémunérateur : *Dominus est, quod bonum in oculis suis faciat* (1 Reg. III. 18).

2° Son histoire : C'est l'histoire des souffrances et des consolations. Souffrances de J.-C., des Apôtres, des Martyrs, des Saints, qui disent : *Aut pati aut mori, non mori sed pati* (Ste Thérèse.—Ste Madel. de Pazzi).

3° Ses pratiques : L'usage du sacrement de Pénitence, de l'Eucharistie, l'aumône, les autres œuvres de miséricorde, l'exercice de la prière, voilà des moyens d'apaiser nos souffrances.

DÉVELOPPEMENTS DU TROISIÈME PLAN.

TENTATIONS.

TEXTE.

Tunc Jesus ductus est in desertum a Spiritu, ut tentaretur a diabolo.

Matth. IV. 1.

Savoir fuir avec prudence et combattre avec courage, c'est, en deux mots, tout l'art de la milice chrétienne, et j'ose dire, toute la science du salut. Nous sommes sur la terre comme sur un champ de bataille, environnés d'ennemis toujours vigilants et jamais en repos. Quel parti prendre? Faut-il les fuir toujours? Faut-il tous les combattre? Le premier est impossible et le second serait téméraire. La sagesse consiste donc à bien connaître leurs différents caractères, à régler sur leurs mouvements nos démarches, à proportionner nos défenses à leurs attaques; voilà les importantes instructions que nous fournit l'Évangile de ce jour.

Contre les tentations du monde, Jésus-Christ nous apprend, en les fuyant jusque dans le désert, qu'il n'est pas question de les combattre, et que la fuite seule en assure la victoire.

Contre les tentations de la retraite, il nous montre, en jeûnant, en priant, en veillant dans le désert même, que de notre part la surprise est toujours à craindre et le combat toujours nécessaire.

Fuir donc le monde et se combattre soi-même, voilà les deux leçons que nous donne aujourd'hui notre maître.

Ier Point.

FUIR LE MONDE.

1re SUBDIVISION.—**Force du monde tentateur.**

Le monde, quoiqu'en disent ses apologistes, est un dangereux tentateur. Voici principalement l'amorce de sa tentation : chez lui tout est beau, brillant, enchanteur; sa figure passe, mais elle éblouit; son ombre fuit, mais elle charme; son fantôme s'évanouit, mais il attache. Ses entretiens ne respirent que joie, ses liaisons que politesse, ses manières qu'enjouement, ses parures que magnificence, ses projets que fortune, ses recherches que grandeur, ses fêtes que délices. Est-il une seule passion qui n'y trouve son appât, par conséquent sa tentation? Les richesses allument la cupidité, les honneurs animent l'ambition, les plaisirs favorisent la mollesse, les louanges flattent l'orgueil, les médisances égaient la haine, les complaisances fermentent l'amour et secondent le penchant naturel qui y entraîne.

Ajoutez à l'attrait, l'artifice de la tentation du monde. Ajoutez au lustre trompeur, dont le monde pare et farde ses faux biens, le voile imposteur dont il couvre ses maux véritables. En vain l'esprit de Dieu nous crie : *Ut quid diligitis vanitatem, et quæritis mendacium?* (Ps. IV. 3). En vain le Sage nous dit : Flatteuses prospérités, félicités mondaines, *vous n'êtes que vanité* et vous ne produisez qu'affliction (Eccle. I. 2, 14); cela ne nous détache pas du monde, ses artifices nous plaisent, et nous cédons volontairement à ses séductions.

Ajoutez à l'attrait et à l'artifice du monde la malignité de ses tentations; voyez comme il masque le vice, comme il déguise le mal sous ses belles maximes.

Ajoutez encore la violence de la tentation du monde. Ses arrêts, ses oracles sont plus respectés que ceux de la religion et de la raison unies ensemble. Or, qui n'est forcé de suivre ses maximes coupables?

2e SUBD. — **Faiblesse de l'âme tentée.**

Ce ne sont pas des anges, ce sont des âmes de la même nature que la nôtre qui se flattent de vaincre le monde. Une imagination aisée à surprendre, un esprit facile à tromper, des passions promptes à s'enflammer, un cœur d'intelligence avec tous les appas qu'on lui présente, voilà les armes sur lesquelles on compte quand on s'obstine à ne pas fuir et qu'on espère sortir victorieux d'un combat si inégal. Ah! mes frères, c'est à cette espèce de démonstration que j'appelle les apologistes éternels de l'école du monde. Il faudrait, ou du côté du monde moins de danger et de séduction, ou du côté du christianisme moins de sévérité ou de perfection, ou du côté de l'homme moins de faiblesse et de corruption; car de prétendre que J.-C. ne relâchant point de ses droits, le monde ne diminuant point de ses tentations, l'homme ne changeant point de nature, celui-ci sera chrétien et mondain tout à la fois : c'est chimère, c'est illusion, c'est folie.

Qui sont ces héros et ces forts qui vont de sang-froid affronter des périls redoutables aux plus grands saints? Ah! chrétiens, voici l'excès de la présomption et le comble de la témérité! Ce sont d'anciens esclaves du monde, qui ont vieilli dans ses fers, et qu'il a trop pris soin de désarmer pour en avoir rien à craindre. Ce sont des jeunes gens.... de jeunes personnes sans expérience....

3e SUBD.—**Incertitude du secours de la grâce.**

La grâce de combat ne vous est pas promise; je dis de plus que quand vous auriez cette grâce, vous n'en useriez pas, et qu'elle vous serait inutile. Non, vous n'êtes pas sûr d'une grâce surabondante de combat, dès que la grâce nécessaire de la fuite vous est assurée. Voulez-vous mettre Dieu à vos ordres? grâce de fuite s'il ne vous plaît pas de combattre, grâce de combat s'il ne vous plaît pas de fuir; quelle prétention!

Durant le combat vous direz : Sauvez-nous, Seigneur, sauvez-nous, nous périssons (Matth. VIII. 25). Mais il vous répondra : Vous vous êtes embarqués comme Jonas, contre mes ordres, il ne tient qu'à vous, malgré l'orage, de regagner le port; il vous est aisé, en vous éloignant des écueils, d'échapper au naufrage, et vous ne le voulez pas. Ainsi nos vœux sont téméraires, ils sont plus capables d'irriter la colère du ciel que d'en attirer la protection. Je dis plus, j'ajoute vœux imposteurs, parce que c'est demander une grâce à laquelle vous êtes bien résolus de n'être pas fidèles et que vous voulez rendre inutile.

En effet, une volonté sincère de combattre le monde, avec le secours de la grâce, suppose que vous regardez le monde comme votre ennemi; car on ne combat point ce qui flatte, et cependant vous le traitez avec ménagement, vous ne lui faites pas une guerre chrétienne. Comment donc pourrez-vous compter sur la grâce de Dieu en agissant de la sorte?

IIe Point.

SE COMBATTRE SOI-MÊME.

Pour vous être mis, par une sage fuite, hors de l'Égypte, c'est-à-dire hors des atteintes du monde, ne pensez pas que le grand ouvrage de votre salut soit achevé, il ne fait que commencer. Cette première démarche vous ouvre à la vérité l'entrée de la terre promise, mais elle ne vous en assure pas encore la possession. Il faut, pour en faire la conquête, soutenir bien des assauts et livrer bien des combats.

Nous sommes hommes, nous sommes pécheurs, nous sommes chrétiens. La nature est rebelle dans l'homme : le péché tyranise le pécheur, la grâce éprouve le chrétien. *Révoltes donc de la nature corrompue; tyranie du péché; épreuves de la grâce*; trois raisons qui nous portent à nous combattre nous-mêmes.

1re SUBD.—**Révoltes de la nature corrompue.**

Il n'est plus, il a duré bien peu cet heureux temps où la paix régnait avec l'innocence, où les passions soumises suivaient toujours la raison et ne la prévenaient jamais, où l'âme commandait avec douceur et la chair se soumettait avec plaisir. Le désordre du péché a troublé ce bel ordre de la grâce; enfants d'un père rebelle, nous naissons tous sujets aux révoltes, et tel est notre triste sort, dit S. Paul, d'être sans cesse tentés du bien que nous voulons faire, tentés du mal dont nous voulons nous abstenir. Guerre cruelle, s'écrient tous les saints; l'homme trouve en lui deux hommes tout différents. L'un aime ce que l'autre abhorre; c'est un combat perpétuel qui rend la vie amère et qui met le salut en danger (Rom. VII. 15).

Or, que de tentations, que de révoltes de la chair contre l'esprit, dans un pareil état! Le seul moyen c'est de vaincre, car ici nous ne pouvons pas fuir l'ennemi puisqu'il est au milieu de nous.

La vie de l'homme, dit Job, est une milice sur la terre (Job. VII. 1); tous y sont appelés; il faut que les plus vieux y soient autant de Samsons, les plus jeunes autant de Davids, et les femmes autant de Déboras et de Judiths : chacun y doit prier, veiller et résister sans cesse, jusqu'au dernier soupir.

2e SUBD.—**Tyrannie du péché.**

Tout pécheur a son penchant favori, les autres lui sont comme étrangers. Le péché dominant est profond et fait son véritable caractère. L'un est possédé de l'avarice et l'autre de l'ambition; celui-ci sent une impatience outrée dans les moindres contradictions, et celui-là un empressement inquiet pour tous les contentements de la vie.... Une longue passion est une seconde nature, et ce qui n'était d'abord qu'une pure fragilité devient avec le temps une espèce de nécessité, ou plutôt, dit un saint Père, c'est une vraie tyrannie : *Imperant vitia non ut domini, sed ut tyranni.* Tyrannie donc d'une passion dominante; tyrannie du cœur, de l'esprit; tyrannie perpétuelle et dont les suites sont malheureuses. Comment secouer ce joug insupportable? Au moyen d'une violence ouverte, d'une guerre déclarée, d'un combat continuel contre soi-même. Sans cela point de victoire; tant qu'on ne vient pas à ces salutaires rigueurs, tous les efforts contre le péché dominant sont de vains efforts. La volonté flotte : *Ego eram qui volebam, ego eram qui nolebam*, disait S. Augustin, et on ne se convertit pas.

3e SUBD.—**Épreuves de la grâce.**

C'est à la grâce du Sauveur que la victoire de la passion dominante est réservée, cela est incontestable; mais cette grâce est une grâce de combat. En effet, elle ne délivre point des révoltes de la chair, elle n'ôte point les amorces du péché.... elle ne peut que lutter.... Ouvrez les livres sacrés, et vous n'y trouverez point d'expressions plus ordinaires que celles qui sont prises de la profession militaire. L'Église est appelée une *armée*, les fidèles des *soldats* de J.-C., les tentations des *assauts*, les vertus des *armes*, la grâce elle-même un *renfort*. Donc notre devoir est de combattre avec la grâce.

ANC. ET NOUV. TESTAMENT.

Souffrances.

ANCIEN TESTAMENT.

Abraham tentatus est, et per multas tribulationes probatus, Dei amicus effectus est (Judith. VIII. 22).

Sic Isaac, sic Jacob, sic Moyses, et homnes qui placuerunt Deo, per multas tribulationes transierunt fideles (Id. ibid. 23).

Et nos ergo non ulciscamur nos pro his quæ patimur : sed reputantes peccatis nostris hæc ipsa supplicia minora esse, flagella Domini, quibus quasi servi corripimur ad emendationem, et non ad perditionem nostram evenisse credamus (Id. ibid. 26, 27).

Si impius fuero, væ mihi est ! et si justus non levabo caput, saturatus afflictione et miseria (Job. X. 15).

Multæ tribulationes justorum (Ps. XXXIII. 20).

Juxta est Dominus iis qui tribulati sunt corde (Id. ibid. 19).

Quem diligit Dominus, corripit : et quasi pater in filio complacet sibi (Prov. III. 12).

In paucis vexati, in multis bene disponentur : quoniam Deus tentavit eos, et invenit illos dignos se (Sap. III. 5).

Sola vexatio intellectum dabit auditui (Is. XXVIII. 19).

Erudire Jerusalem (ob afflict.) ne forte recedat anima mea a te, ne forte ponam te desertam, terram inhabitabilem (Jerem. VI. 8).

Propter hoc ecce ergo sepiam viam tuam spinis (Osee. II. 6).

NOUVEAU TESTAMENT.

ÉVANGILES.

Beati estis cum maledixerint vobis, et persecuti vos fuerint, et dixerint omne malum adversum vos, mentientes propter me (Matth. V. 11).

Qui non accipit crucem suam, et sequitur me, non est me dignus (Id. X. 38).

Nonne hæc oportuit pati Christum, et ita intrare in gloriam suam ? (Luc. XXIV. 26).

Si mundus vos odit, scitote quia me priorem vobis odio habuit (Joan. XV. 18).

Non est servus major domino suo : si me persecuti sunt et vos persequentur (Id. ibid. 20).

Amen, amen dico vobis : quia plorabitis, et flebitis vos, mundus autem gaudebit ; vos autem contristabimini, sed tristitia vestra vertetur in gaudium (Id. XVI. 20).

In mundo pressuram habebitis, sed confidite ego vici mundum (Id. ibid. 33).

ÉPITRES.

Ibant gaudentes a conspectu concilii, quoniam digni habiti sunt pro nomine Jesu contumeliam pati (Act. V. 41).

Per multas tribulationes oportet nos intrare in regnum Dei (Id. XV. 21).

Existimo, quod non sunt condignæ passiones hujus temporis ad futuram gloriam, quæ revelabitur in nobis (Rom. VIII. 18).

Repletus sum consolatione : superabundo gaudio in omni tribulatione nostra (2 Cor. VII. 4).

Quem diligit Dominus, castigat (Hebr. XII. 6).

ANC. ET NOUV. TESTAMENT.

Tentations.

ANCIEN TESTAMENT.

Tentavit Deus Abraham (Gen. XXII. 1).

Nunc cognovi quod times Deum (Id. ibid. 12).

Tentat vos Dominus Deus vester, ut palam fiat utrum diligatis eum an non (Deut. XIII. 3).

Quia acceptus eras Deo, necesse fuit ut tentatio probaret te (Tob. XII. 13).

Militia est vita hominis super terram (Job. VII. 1).

Illi autem qui tentationes non susceperunt cum timore Domini, et impatientiam suam et improperium murmurationis suæ contra Dominum protulerunt, exterminati sunt ab exterminatore et a serpentibus perierunt (Judith, VIII. 24, 25).

Quoniam in te eripiar a tentatione (Ps. XVII. 30).

Dominus mihi adjutor, non timebo quid faciat mihi homo (Id. CXVII. 6).

Deus tentavit eos, et invenit illos dignos se (Sap. III. 5).

Creaturæ Dei in odium factæ sunt, et in tentationem animabus hominum et in muscipulam pedibus insipientium (Id. XIV. 11).

Fili accedens ad servitutem Dei, præpara animam tuam ad tentationem (Eccli. II. 1).

Qui non est tentatus, quid scit ? (Id. XXXIV. 9).

Vasa figuli probat fornax, et homines justos tentatio tribulationis (Id. XXVII. 6).

In tentatione inventus est fidelis (Id. XLIV. 21).

Abraham, nonne in tentatione inventus est fidelis ? (1 Mach. II. 52).

NOUVEAU TESTAMENT.

ÉVANGILES.

Ductus est Jesus in desertum, ut tentaretur a diabolo (Matth. IV. 1).

Et ne nos inducas in tentationem (Id. VI. 13).

Vigilate et orate ut non intretis in tentationem (Id. XXVI. 41).

Qui ad tempus credunt, et in tempore tribulationis recedunt (Luc. VIII. 13).

ÉPITRES.

Anania, cur tentavit Satanas cor tuum ? Act. V. 3).

Tentatio vos non apprehendat nisi humana, fidelis autem Deus est qui non patietur vos tentari supra id quod potestis, sed faciet etiam cum tentatione proventum, ut possitis sustinere (1 Cor. 13).

Ipse Satanas transfigurat se in Angelum lucis (2 Cor. XI. 14).

Caro concupiscit adversus spiritum : spiritus autem adversus carnem (Galat. V. 17).

In omnibus sumentes scutum fidei, in quo possitis omnia tela nequissimi ignea extinguere, et galeam salutis assumite, et gladium spiritu (quod est verbum Dei) (Eph. VI. 16, 17).

Induite vos armaturam Dei, ut possitis stare adversus insidias diaboli (Id. ibid. 11).

Sobrii estote et vigilate : quia adversarius vester diabolus tanquam leo rugiens circuit quærens quem devoret (1 Petr. V. 8).

SS. PÈRES.

Souffrances.

Nihil corpus sentit in nervo, cum animus in cœlo est (Tertull. *L. ad Martyr.*).

Quis sanctorum sine certamine coronatus est ? Abel justus occiditur, Abraham uxorum periclitatur occidere... Quære et invenies sanctos omnes adversa perpessos : solus Salomon in deliciis perpetuo fuit, et forsitan ideo corruit : *quem enim diligit Dominus castigat* (S. Hieron. *Ep.* 62).

Fundendo sanguinem et patiendo, magis quam faciendo contumelias, Dei fundata est Ecclesia (Id. ibid.).

Si quis mihi daret totum cœlum, aut Pauli catenam, ego illam præferrem (S. Chrysost. *Hom.* 8 *in Ep. ad Eph.*).

Crux Christi clavis est Paradisi (Id. *Hom. in Ev. Luc. de Divite*).

Nihil hac lingua sanctius quæ in adversis Deo gratias agit : certe non inferior est lingua martyrum ; utraque pariter coronatur (Id. *Hom.* 8 *in Ep. ad Coloss.*).

Si ploras, pie plora ; noli cum indignatione, noli cum typho superbiæ, noli repellere flagellum si non vis reppelli ab hæreditate (S. August. *in Ps.* 99).

Cogita medicinalem dolorem, futuram cogitans sanitatem (Id. *in Ps.* 102).

Flagellat omnem filium quem recipit, ita ne omnem ? Ubi te volebas abscondere ? Omnem et nullus exceptus, nullus sine flagello erit ; qui est omnem ? Vis audire quem omnem ? Etiam unicus sine peccato, non tamen sine flagello (Id. *in Ps.* 32).

Tu semper aderas, misericorditer sæviens, et amarissimis aspergens offensionibus, omnes illicitas jucunditates meas (Id. *L. Conf.* 2).

Intelligat homo medicum esse Deum, et tribulationem medicamentum esse ad salutem, non pœnam ad damnationem ; sub medicamento positus secaris, clamas : non audit medicus ad voluntatem, sed audit ad sanitatem (Id. *in Ps.* XXI)

Nullus servus Christi sine tribulatione est : si putas te non habere persecutiones nondum cœpisti esse christianum (Id. *in Serm. in Ps.* 55).

Gaudeat Christianus in adversis : quia aut probatur, si justus est, aut si peccator est emendatur (Id. *Serm.* 20 *in Append.*).

Peccator filius dedignatur flagellari, cum sine peccato videas unicum flagellatum (*In Ps*.).

Non invenit locum sapientia ubi non est patientia (Id. *Serm.* 4 *de Verb. Apost.*).

In hoc mens justa ab injusta discernitur, quod justa omnipotentis Dei laudem inter adversa confitetur : quod non cum rebus frangitur, quod non, cum casu gloriæ exterioris, cadit (S. Greg. *in Ezech.*).

Ego virtutem patientis et signis et miraculis majorem credo (Id. *in Dial. L.* 1).

Sine ferro et flamma martyres esse possumus, si patientiam in animo veraciter conservamus (Id. ibid.).

La voilà cette parole que les Apôtres n'entendaient pas et qu'ils ne voulaient pas entendre, c'est qu'il faut souffrir, c'est qu'il faut mourir, c'est qu'il faut être crucifié avec J.-C. (Bossuet, *Serm. sur les Souffr.*).

SS. PÈRES.

Tentations.

Diaboli tentationibus obviandum est, nec coluber foveri debet, donec in serpentem formetur (S. Cypr. *Serm. de Jejun.*).

Ipse Christus luctatur in nobis : ipse congreditur, ipse in certamine agonis nostri et coronat pariter et coronatur (Id. *Ep.* 9).

Ut gubernatorem navis tempestas, athletam stadium, militem acies, magnanimum calamitas, sic christianum hominem tentatio probat (S. Basil. *Orat.* 11).

Sub tali rege, nempe Christo, militas, et de victoria dubitas ? (S. Cæsar. Arel. *Hom.* 19).

Victoria dæmonis magis est expectanda de sanctis (S. Hilar. *in C. 4 Matth.*).

Impossibile est humanam animam non tentari (Id. *L. 4 in Matth.* 26).

Si Salvator tentatus est, qui potest esse securus intentatum se vitæ hujus maria transire ? (Id. *L.* 3 *C.* 6).

Nemo diu tutus est, periculo proximus (Id. *Ep. ad Pamm.*).

Hæc tentatio ad probandam fidem, ad exercendam virtutem, ad augendum meritum mittitur (S. Chrysost. *de Prov. L.* 1).

Per tentamenta torpor excutitur et sanctus fervor immittitur (Id. *de Pœnit.*).

Pervigil ille tentator eos acrioribus pulsat insidiis, quos maxime videt abstinere a peccatis (S. Leo, *in Serm.*).

Duplicem aciem producit mundus contra milites Christi, blanditur enim ut decipiat, terret ut frangat (S. August. *in Serm. S. Vincent.*).

Vita nostra in hac peregrinatione, non potest esse sine tentatione, quia profectus noster fit per tentationem, nec sibi quisquam innotescit nisi tentatus; nec potest coronari nisi vicerit, nec vincere nisi certaverit, nec potest certare nisi inimicum et tentationes habuerit (Id. *in Ps.* 60).

Deus hortatur ut pugnes, adjuvat ut vincas, certamen spectat, deficientem sublevat et vincentem coronat (Id. *in Ps.* 32).

Si nunquam tentaris, nunquam probaris, nonne melius est tentari et probari quam non tentatum reprobari? (*In Ps.* 144).

Deus tentat ut doceat, diabolus ut decipiat (Id. *Serm.* 72 *de Temp.*).

Ipse Deus temperat tentationem, ipse tantum venire permittit, quantum potest ferre cui venit (Id. *In Ps.* 90 *Serm.* 1).

Magnum prælium vobis est, hostem non videre et vincere (Id. *in Ps.* 142).

Ideo tentatus est Christus, ne vincatur a tentatione christianus (Id. *in Ps.* 90 *Serm.* 2).

Luctamini, adjuvabo : vincite coronabo (Id. *in Ps.* 59).

Magna contra diabolum arma sunt : in suis viribus fiduciam non habere (Cassiodor *in Ps.* 43).

Humanum est in corde tentationem pati, dæmoniacum est vero in tentationis certamine et operatione superari (S. Greg. *in Past.*).

Tentationes non sentire est angelicum, tentationes sentire et vincere est christianum : tentationibus consentire et ex malitia delinquere diabolicum est (S. Anselm.).

Non nocet sensus, ubi non est consensus, imo quod resistentem fatigat, vincentem coronat (S. Bernard. *de Dom. int.*).

EXEMPLES.

Souffrances.

ECRITURE.

JOB. Non levabo caput, saturatus afflictione et miseria (Job. X. 15).

DAVID. Quoniam ego in flagella paratus sum (Ps. XXXVII. 18).

Persécution de Saül.—Rébellion d'Absalon.

ISRAEL EN CAPTIVITÉ. Super flumina Babylonis, illic sedimus et flevimus (Ps. CXXXVI. 1).

LA MÈRE DES MACHABÉES. Supra modum autem mater mirabilis.... bono animo ferebat, propter spem quam in Deum habebat (2 Mach. VII. 20).

SAINTS DE L'ANCIENNE LOI. Quis sanctorum sine certamine coronatus est? Abel justus occidiur.—Joseph innocens in carcere detinetur, Moses a terra promissa excluditur, David et Josaphat plectuntur, Prophetæ occiduntur, Daniel in fovea leonum injicitur....

Solus Salomon in deliciis perpetuo fuit et forsitan ideo corruit (S. Hieron. *Ep.* 62).

N. S. JÉSUS-CHRIST. Oportuit pati Christum, et ita intrare in gloriam suam (Luc XXIV. 26).

S. PAUL. In laboribus plurimis, in carceribus abundantius, in plagis supra modum; in mortibus frequenter.... Ter virgis cæsus sum, semel lapidatus sum (2 Cor. XI. 23 et seqq.).

HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

1° Les chrétiens des premiers siècles; 2e les martyrs; 3° l'Eglise sous Constance et Julien.

VIE DES SAINTS.

CRUCES, FLAGELLA, CRUCIATUS AMARUNT SANCTI.

Andreas crucem salutavit.

Petrus in ea, capite deorsum, suspensus est.

Bartholomæus, vivo corpore, detracta pelle, cruci fuit suffixus.

Sixtus, post carcerem cruci affixus est.

Dionysius plurima tormenta, gaudens subiit.

Sancti qui martyrium non sunt passi, Christi cruci confixi et uniti fuerunt per mortificationem, per amorem et jugem crucis tolerantiam.

Sic Athanasius, sic Hilarius, sic Chrysostomus, sic Arsenius, sic Simon Styl., sic Franciscus, sic Ignatius, sic Joannes de Cruce, sic Elizabeth reg. Hungar., sic Theresia dicens : *Aut pati aut mori*; sic Maria Magdalena de Pazzis aiens : *Pati, non mori* (Marchant. *Hort. past. de Crucis bajul. p.* 88).

MOTIVA

(*ad crucem patienter ferendam*).

1° Necessitas; *homo... repletur multis miseriis* (Job.); 2° utilitas ad purgandam animam; 3° securitas, nam in *hoc signo vinces.*

MEDIA

(*ad eumdem finem*).

1° Oratio; 2° sacra communia; 3° consideratio Providentiæ divinæ; 4° consideratio peccatorum suorum, passionis et amoris Christi, præmii et pœnæ.

AXIOMATA.

1 Dulcia non meruit qui non gustavit amara.
2 Vexatio dabit intellectum auditui.
3 Occasio et tribulatio hominem fragilem non facit, sed qualis sit ostendit.
4 Fidem secunda poscunt, adversa exigunt.
5 Quod durum fuit pati, meminisse dulce est.
6 Ubi crux ibi lux. Post nubila phœbus.
7 Quisque sui mali faber est, nemo læditur nisi a seipso.

Tentations.

ECRITURE.

ADAM ET EVE. Dixit autem serpens ad mulierem : nequaquam morte moriemini... Eritis sicut dii scientes bonum et malum... mulier tulit de fructu et comedit deditque viro suo (Gen. II. 4, 6).

ABRAHAM. Tolle filium tuum unigenitum quem diligis Isaac, et vade in terram visionis : atque ibi offeres eum in holocaustum (Gen. XXII. 2).

JOSEPH. Quomodo ergo possum hoc malum facere et peccare in Deum meum?... relicto in manu ejus pallio fugit (Gen. XXXIX. 9, 12).

SUSANNE. Duo senes accurrerunt ad eam et dixerunt : Ecce ostia pomarii clausa sunt, et nemo nos videt, et nos in concupiscentia tui sumus : quam ob rem assentire nobis.... quod si nolueris dicemus contra te testimonium quod fuerit tecum juvenis... ingemuit Suzanna et ait : melius est mihi absque opere incidere in manus vestras quam peccare in conspectu Domini. Et exclamavit voce magna (Daniel. XIII. 19, 20 et seqq.).

N. S. JÉSUS-CHRIST. Hæc omnia tibi dabo, si cadens adoraveris me (Matth. IV. 9).

S. PAUL Ne magnitudo revelationum extollat me, datus est mihi stimulus carnis meæ, angelus Satanæ qui me colaphizet (2 Corinth. XII. 7).

VIE DES SAINTS.

S. JÉRÔME. Quanquam deliciis Romæ, morbis doloribusque tentaretur, tamen memoriæ corporisque incommoda piis laboribus et perpetua lectione ac scriptione superabat (Vid. *Ep. et op.*).

S. BENOIT. Dum ei quodam die ardentes ad libidinem faces a diabolo subjicerentur, se in vepribus tandiu volutavit dum lacerato corpore, voluptatis sensus dolore opprimeretur (S. Greg. *Dial. L.* 2).

S. ANTOINE. Sanctum Antonium hostis humani generis variis tentationibus aggreditur, quos ille jejunio et oratione vincebat (*In ej. vita* à S. Athanas.).

S. ANTOINE DE PADOUE. S. Antonius de Padua quoties aliqua premebatur tentatione, solebat Virgini hymnum recitare : *O Gloriosa Domina*! etc. (*In ej. vita*).

MOTIVA.

(*ad tentationes patienter ferendas*).

1° Necessitas, nam impossibile est animam humanam non tentari (S. Hieron. *in Matth.*); 2° Utilitas, nam purgat animam, abstrahit a mundo, cognitionem sui procurat, coronam a Deo obtinet; 3e facilitas, nam semper paratur a Deo auxilium.

MEDIA

(*ad tentationes superandas*).

1° Fides seu fiducia in Deum; 2° Oratio; 3° Gladius Verbi Dei; 4e Humilitas; 5e Principiis obstare; 6e Fortiter resistere; 7e Occasionum fuga; 8e Virtutis contrariæ exercitium; 9e Detectio tentationis.

AXIOMATA.

1 Tentatio est vita hominis super terram (Job. VII. 1).
2 Ignis probat aurum, tentatio virum (Eccli. I. 5).
3 Vinum aperit corda, tentatio oculos.
4 Major est adjutor quam tentator (S. August.).
5 Principiis obsta. Sero medicina paratur
Cum mala per longas invaluere moras (Ovid. *de Remed. Amor. L.* 1).

Auteurs à consulter.

SS. Pères.

TERTULLIEN —De Pat.
ORIGÈNE —Hom. 9 *de Tent.*
S. CYPRIEN —De Patient.
S. BASILE —Hom. 9 It.
S. JÉRÔME —Ep. ad Marc. *de Tent.*
—Ep. 22 ad Eustach. It
S. CHRYSOST. —Hom. 10, 40, 63 de Pat.
—Hom. 25, 87 *de Tent.*
—Serm. 11, 13. It.
S. LÉON —Serm. 1, 4. It.
S. AUGUSTIN —De Civ. Dei. C. 8, 9 9 de pat.
—In Ps. 8, 21, 45, 90, 197. It.
—In Ps 127, 45, 115 *de Tent.*
—Serm. 2, 146. It.
S. AMBROISE —Serm. 30, 37. It.
—L. 1. C. 16 de Pœnit. It.
S. GRÉGOIRE —Moral. L. 3 C. 52. It.
—Ib. L. 4. L. 24, 27. It.
—In Job. L. 29 C. 12. It.
S. BERNARD —Serm. 4 in Cant. It.
—Serm. 5 Quadr. It.
S. BONAVENT. —T. 3. Serm de Temp. de Pat. --It.
HUG. DE S. VICT.—Serm. 54. It.

Ascétiques.

Le P. S. JURE —Conn. de J.-C.
—Souff.
THOM-A-KEMP.—Imit. de J.-C. L. 2, C. 12. et L. 3, C. 13, Utr.
CHEVASSU —Méd. T. 1. 512. It.
S. FRANC. DE S.—Vie dévote. It.
ALLEAUME —Souffr. de J.-C.

Prédicateurs.

LA COLOMBIÈRE—Adversité.
FLÉCHIER —T. 2. It.
BOURDALOUE —Affl. Tent.
CHEMINAIS —Aff.
BOSSUET —Souff.
MASSILLON —Afflict.
SEGAUD —Tentat.
MAROLLES —It.
POULLE —It.
CAMBACÉRÈS —Souff.

Répertoires.

LOHNER —Bibl. Man. Tit. Patentia, tom. III, p. 282, et Tit. Tentatio, tom. IV. p. 191.
MARCHANTIUS —Hortus past. L. I. Tract III. Lect. XIX. p. 84. et L. II. Tract. III. Lect. IX.-X. p. 226.

PREMIER PLAN.

Preuves de l'existence du Purgatoire.

(LE Cl WISEMAN.)

Ier Point.

ÉCRITURE.

IIe Point.

TRADITION.

IIIe Point.

RAISON.

IVe Point.

VÉRITÉ PRATIQUE CONSOLANTE.

Ier POINT.—SUBDIVISIONS.

Écriture.

1—Ancien Testament;
2—Nouveau Testament.

IIe POINT.—SUBDIVISIONS.

Tradition.

1—SS. Pères;
2—Conciles;
3—Liturgies.

IIIe POINT.

Raison.

IVe POINT. — SUBDIVISIONS.

Vérité pratique consolante.

1—Pour le mourant;
2—Pour le survivant.

DEUXIÈME PLAN.

Prières pour les Morts.

(BOURDALOUE.)

Ier Point.

NÉCESSITÉ DE PRIER POUR LES MORTS.

IIe Point.

MOYENS INEFFICACES.

IIe POINT. — SUBDIVISIONS.

Nécessité de prier pour les Morts.

CETTE PRIÈRE EST DANS :

1—L'intérêt de Dieu;
2—L'intérêt de nos frères;
3—Notre intérêt propre.

IIe POINT.—SUBDIVISIONS.

Moyens inefficaces.

ON N'A POUR LES MORTS QU'UNE:

1—Piété stérile;
2—Piété d'ostentation;
3—Piété païenne;
4—Piété sans résultat.

TROISIÈME PLAN.

Piété envers les Morts.

(DE BEAUVAIS, ÉVÊQUE DE SENEZ.)

Ier Point.

MOTIFS DE LA PIÉTÉ ENVERS LES MORTS.

IIe Point.

EFFETS DE LA PIÉTÉ ENVERS LES MORTS.

Ier POINT. — SUBDIVISIONS.

Motifs.

1—Leur état présent;
2—Leur état passé par rapport à nous.

IIe POINT.—SUBDIVISIONS.

Effets de la piété envers les morts.

1—Funérailles pieuses;
2—Respect des tombeaux;
3—Secours spirituels.

DÉVELOPPEMENTS DU PREMIER PLAN.

PREUVES DE L'EXISTENCE DU PURGATOIRE.

TEXTE.

Uniuscujusque opus quale sit, ignis probabit.

1 Cor. III. 13.

L'Église catholique a été constituée par J.-C. dépositaire des vérités de sa foi. Quoique la plupart de ces vérités soient consignées dans la sainte Ecriture, beaucoup cependant ont été confiées à la garde de la Tradition. Le Christ enseigne lui-même par la bouche de son Église et la préserve de toute erreur. C'est sur cette autorité que nous, catholiques, fondons notre croyance au dogme du purgatoire, non pas, cependant, que ce principe ne se retrouve au moins indirectement dans la parole de Dieu. Pour examiner à fond les preuves de cette doctrine, il est nécessaire de la rattacher à la pratique catholique de la prière pour les morts; car cette pratique est essentiellement basée sur la croyance au purgatoire, et leurs preuves ont entre elles une liaison intime, à tel point que démontrer l'une c'est nécessairement démontrer l'autre.

Nous puiserons à quatre sources les preuves de l'existence du purgatoire: 1° dans l'*Ecriture*; 2° dans la *Tradition*; 3° dans la *Raison*; 4° dans le *Bonheur de cette croyance*.

Ier Point.

ÉCRITURE.

1re SUBDIVISION.—**Ancien Testament.**

1° *Judas Machabæus facta collatione, duodecim millia drachmas argenti misit Jerosolymam offeri pro peccatis mortuorum sacrificium.*

Sancta ergo et salubris est cogitatio pro defunctis exorare, ut a peccatis solvantur (2 Macch. XII. 43, 44, 46).

Ce passage prouve qu'au temps des Machabées on croyait que les prières offertes pour les morts leur pouvaient profiter.

Ainsi la croyance de l'Église juive et ses pratiques forment un témoignage à l'appui de notre doctrine.

Notre Seigneur n'a jamais réprouvé cet usage des Juifs.

2° JUDAÏSME ACTUEL. Les Juifs ont continué jusqu'à ce jour à observer cette coutume, et assurément ils ne l'ont pas empruntée à l'Église chrétienne. Dans leurs livres de prières, on trouve une formule d'oraison particulière pour les morts. Dans leurs synagogues il y a un tableau où sont inscrits les noms des défunts, afin que l'on prie pour eux pendant plusieurs sabbats consécutifs. Pourquoi les Juifs sont-ils si fidèles à la pratique de prier pour les morts? parce que ce n'est pas une simple institution légale, mais une prescription faite par Dieu même.

CONCLUSION. Si cette croyance était si fermement établie chez les anciens Juifs qu'elle l'est encore parmi leurs descendants, si, d'un autre côté, rien dans la loi chrétienne, qui a succédé à la loi juive, ne l'abolit, nous sommes en droit de la regarder comme une croyance vraie et légitime, car si autrefois les prières étaient utiles aux morts, elles le seront bien davantage maintenant à cause des mérites de J.-C.

2e SUBD.—**Nouveau Testament.**

Quicumque dixerit verbum contra filium hominis, remittetur ei; qui autem dixerit contra Spiritum Sanctum, non remittetur ei; neque in hoc sæculo, neque in futuro (Matth. XII. 32).

S. Augustin raisonne ainsi sur ce passage: *Porro, non de quibusdam veraciter diceretur quod non eis remittatur, neque in hoc sæculo neque in futuro, nisi essent quibus, etsi non in isto, tamen remittetur in futuro* (*L. 21 de Civ. Dei, C. 24, n. 2*).

Loin de détourner les Juifs de prier pour les morts, ainsi que l'aurait fait J.-C. s'ils avaient été dans l'erreur, nous voyons, par ce passage, qu'il les confirme dans leur croyance.

Voilà une espèce de péché dont la gravité est exprimée par cette déclaration, qu'il ne sera pas remis dans l'autre vie. Ne devons-nous pas conclure qu'il y a d'autres péchés qui peuvent y être remis? Assurément nous sommes en droit de dire qu'il se fait dans l'autre vie une rémission des péchés. Or, ce ne peut être dans le ciel, ni dans le lieu d'éternels supplices; il nous faut donc admettre un autre lieu où elle se puisse faire.

Voici un passage de S. Paul sur le même sujet:

Uniuscujusque opus manifestum erit.... uniuscujusque opus quale sit ignis probabit... (1 Cor. III. 13, 14, 15).

Plusieurs Pères font l'application de ce texte à la doctrine touchant le purgatoire....

IIe Point.

TRADITION.

1re SUBD.—**Saints Pères.**

Je commencerai par Tertullien, le plus ancien des Pères de l'Église latine. Il engage une veuve « à prier pour l'âme de son mari défunt, à solliciter pour lui le repos et le bonheur de participer à la résurrection première, et à faire des oblations pour lui, au jour anniversaire de sa mort; que si elle néglige de le faire, ajoute-t-il, on pourra dire en toute vérité qu'elle a fait divorce avec lui » (*De Monogam. C. 10*).

S. Cyprien s'exprime en ces termes: « Nos prédécesseurs ont sagement réglé qu'aucun de nos frères en quittant cette vie ne nommerait un ecclésiastique son exécuteur testamentaire; et que s'il contrevenait à cette règle, il ne serait point fait d'oblation pour lui ni offert de sacrifice pour le repos de son âme » (*Ep. XLVI. p. 114*).

« Il reste que vous soyez livré au feu qui consume ces matières légères, » dit Origène (*Homil. 16 in Jerem.*).

S. Ephrem s'écriait: « Mes frères préparez-vous à quitter la terre, accompagnez-moi en récitant des psaumes et des prières...» (*Voir* d'autres citations ci-après).

2e SUBD.—**Conciles.**

Le 3e concile de Carthage, le 2e de Cavaillon, le 4e de Latran, celui de Florence et enfin celui de Trente, cités ci-après, traitent spécialement du dogme du Purgatoire en certains endroits de leurs actes.

3e SUBD.—**Liturgies.**

Les liturgies les plus anciennes ont des prières pour les morts. Dans celles de l'Orient, nous trouvons des endroits marqués où il est ordonné au prêtre ou à l'évêque de prier pour les âmes des fidèles défunts. Les dyptiques étaient des tableaux où étaient inscrits les noms des défunts, pour qu'on en fit mémoire au sacrifice de la Messe et dans les prières des fidèles.

IIIe Point.

RAISON.

Non intrabit in eam aliquod coinquinatum (Apoc. XXI. 27).

Qu'adviendra-t-il donc à celui qui meurt coupable seulement d'une faute légère? Vous ne sauriez supposer qu'il soit condamné à des supplices éternels; d'un autre côté il ne peut, en cet état, entrer dans le ciel: —reste le Purgatoire.

La rémission du péché mortel par l'absolution n'emporte pas toujours celle de la peine temporelle. Celui donc qui mourrait sans avoir obtenu cette seconde rémission où pourra-t-il satisfaire, sinon dans un lieu de purification?... « Si je consulte ma raison, elle me dit que la justice suprême ne doit ni laisser sans punition des fautes graves, ni punir éternellement des fautes légères; qu'il répugne à l'inaltérable sainteté de recevoir et d'unir à elle des âmes médiocrement coupables; enfin qu'il n'est pas conforme à la divine sagesse de traiter comme les grands saints les âmes entachées même légèrement, et comme les grands coupables les âmes chargées de péchés moins graves. Mais ensuite j'interroge la foi, et elle me dit qu'entre le ciel et l'enfer il est une demeure intermédiaire. (Le C. de la Luzerne, *Consid. sur la morale*).

IVe Point.

VÉRITÉ PRATIQUE CONSOLANTE.

Le dogme du purgatoire devient pour le fidèle une vérité pratique consolante. Cet enseignement est digne au plus haut degré, d'une religion descendue du ciel pour seconder tous les plus purs sentiments de l'âme. La nature se révolte à la pensée que les liens d'affection, qui nous unissent en cette vie, soient brisés entièrement à la mort qui a été vaincue et qui a perdu son aiguillon depuis le triomphe de la croix.

La vue d'une tombe qui se ferme sur le corps d'un ami nous brise de douleur, mais il nous reste l'espérance, nous gardons nos liens avec son âme qui s'est envolée.

1re SUBD.—**Pour le mourant.**

Quelle douce consolation pour le mourant qui, connaissant ses imperfections, croit qu'après l'expiration même du temps où il pouvait mériter, il aura des amis qui intercéderont en sa faveur!

2e SUBD.—**Pour le survivant.**

Quelle pensée consolante aussi pour les amis affligés qui lui survivent de savoir, qu'au lieu de larmes inutiles, ils ont entre les mains un moyen puissant de soulager efficacement leur ami, et de lui attester leurs regrets en adressant pour lui au ciel des prières et des supplications ferventes!

Cette pensée console même l'impie dans les premiers moments de sa douleur.

La croyance catholique en ce point prolonge les plus tendres affections au-delà des ombres du sépulcre, et suggère la douce espérance que l'assistance que nous pouvons d'ici-bas procurer à nos frères souffrants nous sera un jour rendue par eux, qu'au séjour de l'éternelle charité, ils auront pour nous celle que nous aurons eue pour eux, qu'ils seront nos anges gardiens comme nous aurons été leurs anges libérateurs.

DÉVELOPPEMENTS DU DEUXIÈME PLAN.

PRIÈRES POUR LES MORTS.

TEXTE.

Amen, amen dico vobis, quia venit hora, et nunc est, quando mortui audient vocem filii Dei, et qui audierint, vivent.

Joan. v. 15.

Cette voix du fils de Dieu c'est la voix de son sang, qui est offert au Seigneur dans le sacrifice de nos autels pour les âmes des morts. Le sang de cet agneau sans tache demande à Dieu le soulagement de ces âmes fidèles qui, quoique séparées de leur corps et prédestinées, ne laissent pas de souffrir et de gémir, dans l'attente de leur béatitude, parce qu'elles ont encore des restes de péché à expier; c'est pour cela que ce sang divin a été immolé, c'est pour cela qu'il a poussé sa voix premièrement vers le ciel, pour y solliciter Dieu en faveur de ces âmes souffrantes, et ensuite jusqu'au lieu où ces âmes sont arrêtées, pour leur annoncer l'heureuse nouvelle de leur liberté.

Mon but dans ce discours est de vous montrer: 1° *la nécessité où nous sommes de prier pour les morts;* 2° *combien sont inefficaces les moyens que nous employons.*

Ier Point.

NÉCESSITÉ DE PRIER POUR LES MORTS.

Etre persuadé des peines que souffrent les âmes du purgatoire et ne pas travailler à les secourir, c'est une dureté aussi criminelle qu'elle est contraire a la pitié et aux lois même de l'humanité; elle blesse trois intérêts différents:

1re SUBDIVISION.—**Intérêt de Dieu.**

I. Délivrer une âme du purgatoire c'est procurer un accroissement de gloire à Dieu, c'est autant glorifier Dieu qu'on le glorifie par la conversion des infidèles.

Nous admirons le zèle apostolique de ces hommes qui, poussés par l'esprit de Dieu passent les mers....

Pierre de Blois, fondé sur la plus solide théologie, nous enseigne que la dévotion pour le soulagement des âmes du purgatoire et pour leur délivrance est une espèce de zèle qui, par rapport à son effet, ne le cède pas à celui de la conversion des païens, et le surpasse même en quelque sorte, parce que les âmes du purgatoire étant saintes et prédestinées, sont plus nobles devant Dieu que celles des païens.

II. Jésus-Christ nous a donné l'idée de cette dévotion, dit Pierre de Blois, lorsqu'il descendit aux Limbes.

Aussi l'apôtre S. Pierre remarque que le Sauveur y alla remplir une mission divine: *In quo et his, qui in carcere erant spiritibus veniens prædicavit* (1 Petr. III. 19).

III. J'ajoute une pensée encore plus touchante de l'abbé Ruppert: Les âmes du purgatoire souffrent d'être privées de la vue de Dieu; mais peut-être avez-vous jamais compris que le purgatoire fût un état de violence pour Dieu même; car dans le purgatoire, Dieu voit des âmes qu'il aime d'un amour sincère, tendre, paternel, et auxquelles néanmoins il ne peut faire aucun bien, des âmes saintes qu'il ne peut encore récompenser, des âmes ses épouses, et qu'il est forcé de punir..

C'est à nous de faire cesser cet état de violence, en délivrant ces âmes de prison par nos prières. Dieu s'est lié les mains, pour ainsi dire, nous les lui délierons. Il ne peut leur faire du bien. Dans l'ordre surnaturel, Dieu ne peut faire que deux sortes de biens: 1° ceux de la grâce; 2° ceux de la gloire. Or, plus de grâces pour ces âmes, et point encore de gloire possible pour elles. Il est donc obligé de les traiter plus durement que les pécheurs qui sont sur la terre, auxquels il peut accorder ses grâces. Il est obligé d'exiger d'elles jusqu'à la dernière obole: *Donec reddas novissimum quadrantem* (Matth. v. 26).

Mais Dieu a pourvu a leur soulagement par notre médiation.

Nous remplissons donc un devoir conforme aux desseins de Dieu, à sa Miséricorde, à sa Sagesse, à sa Justice. Nous pouvons faire comme Moïse pour le peuple.

2e SUBD.—**Intérêt de nos frères.**

I. SOUFFANCES DE CES AMES. Elles sont de deux sortes.

1° *Peine du dam.* Elles souffrent dans le purgatoire, dit le concile de Florence, le plus insupportable de tous les maux, qui est la privation de Dieu, et cela seul ferait du purgatoire un enfer, si l'espérance ne les soutenait. Quelle douleur de voir leur amour repoussé, leur espoir éloigné et d'être tourmentées par des désirs impuissants!

2° *Peine du sens.* Elles souffrent, dit S. Augustin, les impressions miraculeuses, mais véritables d'un feu qui leur tient lieu d'un second supplice: *Torquendis miris, sed veris modis.* Elles souffrent plus que tous les martyrs n'ont jamais souffert Selon S. Thomas, c'est le même feu qui tourmente les damnés en enfer et les justes en purgatoire.

Si au moment où je vous parle, Dieu faisait apparaître devant vous ces âmes affligées.... si vous entendiez leurs gémissements, leur cri lamentable... *Miseremini mei* (Job. XIX. 21).

II. QUELLES SONT CES AMES? Celle de votre père.... il souffre peut-être d'avoir trop fait pour vous.—Celle de votre ami.... il languit et vous l'oubliez.—Celle de votre époux, de votre fils.... Or, que faites-vous pour elles?

3e SUBD.—**Intérêt propre**

Une âme, que nous aurons tiré du purgatoire va devenir pour nous une protectrice dans le ciel. Nous pouvons compter sur sa reconnaissance, nous avons été son libérateur, elle ne l'oubliera pas. Elle ne fera pas comme cet officier de Pharaon qui, sorti de prison, oublia Joseph.

Nous n'avons pas besoin de lui rappeler nos services, elle nous préviendra. Or, quel immense avantage d'avoir une âme dans le ciel qui s'intéresse à notre salut! Mais si nous n'avons aucun zèle pour les âmes du purgatoire, il nous arrivera qu'on nous traitera un jour comme nous les avons traitées, que nous n'aurons aucun appui ni dans le ciel ni sur la terre.

—On peut encore réduire à ceux-ci les motifs, qui doivent nous porter à prier pour les morts: 1° *la commisération naturelle;* 2° *la tendresse personnelle;* 3° *la reconnaissance;* 4° *la justice*, 5° *la charité fraternelle...*

Les moyens à employer pour leur soulagement sont: 1° *la prière;* 2° *l'aumône;* 3° *le S. Sacrifice de la Messe;* 4° *l'application des indulgences.*

IIe Point.

MOYENS INEFFICACES.

Sidoine Apollinaire disait avec raison: *Non præter æquum opinabere, si perpaucos esse conjicias, qui mortuos vere diligant.* En vérité, on voit peu de fidèles qui aient pour ces âmes souffrantes une efficace charité; on voit peu de familles qui songent au soulagement de leurs parents décédés.

On a encore pour les morts quelque piété, mais c'est une:

1re SUBD.—**Piété stérile.**

Beaucoup de larmes et peu de prières. Écoutez S. Bernard: *Videmus quotidie mortuos plangere mortuos suos, fletum multum et fructum nullum, et vere plorandi qui ita plorant.*

Peu de charité, peu de bonnes œuvres. Des gémissements pitoyables, mais de nul effet. Bien plus, on se décharge sur d'autres du soin de prier. Nous agissons, en cela, contrairement aux païens, qui gageaient les pleureurs, mais qui pendant ce temps étaient occupés à faire des sacrifices pour apaiser leurs mânes. Votre douleur n'est d'aucun secours au mort; ce qu'il lui faut, ce sont des offrandes et des prières. S. Ambroise, écrivant à un grand qui avait perdu sa sœur lui disait: *Priez pour elle et pleurez sur vous.* Faisons de même si nous voulons soulager les âmes de ceux qui nous furent chers et sanctifier la nôtre.

2e SUBD. — **Piété d'ostentation.**

J'appelle piété d'ostentation et de faste celle qui se borne à l'extérieur des devoirs funèbres... Je ne la condamne pas absolument, mais je dis que ce n'est pas en cela que doit être renfermée toute notre piété envers les morts.. Ce soin d'une honorable sépulture est plutôt une consolation pour les vivants qu'un soulagement pour les morts, dit S. Augustin. *Solatia vivorum, non subsidia mortuorum.*

3e SUBD. — **Piété païenne.**

J'appelle piété pour les morts toute païenne celle qui, n'ayant pour objet que la chair et le sang, n'agit pas dans les vues de la foi: celle qui n'inspire pour les morts que des sentiments naturels, et qui font que l'on n'a recours à Dieu que pour la créature.

4e SUBD. — **Piété sans résultat.**

Piété qui, quoique chrétienne, ne produit que des œuvres mortes et sans mérite. On prie, mais sans être en grâce avec Dieu. Tout ce que nous faisons alors sont des œuvres mortes pour nous-mêmes: faut-il s'étonner qu'elles le soient encore plus pour les autres? Exceptons néanmoins de cette règle le sacrifice de la Messe.—Indulgence pour les morts, qu'on peut gagner par la communion après s'être purifié par le sacrement de la Pénitence.

Voulons-nous donc, M. F., que Dieu soit propice à nos vœux en faveur des morts, commençons nous-mêmes par sortir de l'état de mort où nous pourrions être, au nom du Seigneur, en recourant au tribunal de la pénitence. Devenons purs et sans tache à ses yeux et nous ne verserons pas une larme, nous ne pousserons pas un soupir vers le ciel sur le sort de nos malheureux frères souffrants, qui ne soit efficace pour adoucir ou pour abréger leurs peines.

DÉVELOPPEMENTS DU TROISIÈME PLAN.

PIÉTÉ ENVERS LES MORTS.

TEXTE.

Sancta ergo et salubris est cogitatio pro defunctis exorare, ut a peccatis solvantur.

2 Mach. XII. 46.

Si jamais les ministres de la parole sainte ont dû se flatter du succès de leur ministère; c'est sans doute en ce jour consacré à la mémoire des morts, où tous les intérêts viennent se confondre et toutes les passions expirer au pied de nos chaires. Les voiles de deuil qui couvrent nos temples, les pâles flambeaux qui s'associent aux ombres de la mort, ces accents plaintifs qui retentissent sous nos voûtes augustes, ce cortège funèbre qui environne l'autel saint, et ces sons lugubres de l'airain sacré, qui vont appeler au loin le mondain et l'arracher du sein de ses plaisirs : quel ensemble imposant pour disposer les esprits et préparer les cœurs à la parole sainte!

La peinture des scènes attendrissantes du Purgatoire, le tableau des douleurs ineffables de ces âmes souffrantes, et jusqu'à cette lueur d'espérance qui brille dans ce séjour de larmes, tout parle en faveur de la vérité que le prédicateur doit annoncer. Quand tout se tait, le silence du temple, le silence même des tombeaux parle un langage de terreur qui perce jusqu'au fond de l'âme et y réveille tous les sentiments de la piété envers les morts. D'où vient une émotion si rapide, si naturelle? Ah! que la piété envers les morts est comme une vertu innée dans nos cœurs. *Sancta et salubris est cogitatio.....*

Ier Point.

MOTIFS DE LA PIÉTÉ ENVERS LES MORTS.

Quels motifs plus respectables et plus touchants que ceux que la religion et que l'humanité nous présentent, pour exciter notre compassion envers les morts? *Motifs généraux tirés de leur état présent*, des peines qu'ils endurent et du soulagement que nous pouvons leur procurer; *motifs particuliers tirés de leur état passé* et des rapports qu'ils avaient avec nous.

1re SUBDIVISION. — **État présent.**

I. Que sont-ils maintenant dans l'ordre des choses humaines? Hélas! il n'y a plus pour eux ni droits, ni prétention, ni espérance. La mort leur a tout ravi en leur ôtant la vie; mais ce qui doit nous affecter bien plus vivement, quel est le sort de leur âme?

L'Église nous déclare que, outre le ciel et l'enfer, il y a dans l'autre vie un séjour de douleur et d'expiation : le *Purgatoire*.

Or, comment concevoir la cruelle ou la stupide indifférence de ceux qui, convaincus de cette vérité, peuvent oublier les morts?

Ce qui peut refroidir notre zèle, c'est de croire que le sort de ceux qui nous intéressent davantage est déjà décidé, et que nos vœux leur seraient désormais inutiles. Ils sont inutiles aux habitants des cieux, leur bonheur est assuré. Ils sont inutiles à ceux qui sont descendus dans les enfers: *Nulla in infernis redemptio.* Mais qui nous a révélé le sort de ces âmes? qui nous a établi le juge des morts? Si pures et si parfaites que vous aient paru être certaines âmes tandis qu'elles étaient sur la terre, elles peuvent maintenant gémir dans les souffrances du purgatoire; si coupables que vous aient paru être d'autres, la miséricorde de Dieu est si grande, qu'elles peuvent attendre au purgatoire les soulagements que leur procurerait votre dévouement et votre foi.

II. SOUFFRANCES. Les âmes du purgatoire endurent de cruelles douleurs: *Horrendum est incidere in manus Dei viventis* (Hebr. X. 31). Ne sont-elles pas dans un enfer, à part une espérance?— Moïse meurt à la vue de la terre promise. Épreuves des Israélites dans le désert. Les enfants qui raillent Élisée sont dévorés par des bêtes farouches. Ananie et Saphire sont punis de mort pour un mensonge. Si Dieu a ainsi puni de légères fautes sur la terre, que sera-ce dans l'autre vie? *Visitabo in virga iniquitates* (Ps. LXXXVIII. 33). *Non exies inde, donec reddas novissimum quadrantem* (Matth. V. 26). Souffrances des âmes du purgatoire occasionnées par la vue du ciel : *Spes quæ differtur, affligit animam* (Prov. XIII. 12). S. Augustin a dit: *Frustrata cupiditas vertitur in dolorem.*

III. IMPUISSANCE DES AMES AFFLIGÉES. *Venit nox, quando nemo potest operari* (Joan. IX. 4). Le temps du mérite est passé : *Quia tempus non erit amplius* (Apoc. X. 7); plus de temps pour satisfaire à leurs obligations, réparer leurs fautes, apaiser les fléaux de Dieu; plus de temps, sinon pour souffrir.

Venez donc à leur aide, ô vous, leurs frères! *Rogate quæ ad pacem sunt Jerusalem* (Ps. CXXI. 6). Ainsi, tout nous porte à la piété envers les morts, la certitude et l'extrémité de leurs peines, leur impuissance pour apaiser leurs douleurs.

2e SUBD. — **État passé.**

Qu'ont été pour vous ceux qui sont maintenant parmi les morts?

—Ils vous ont été chers par le sang, par l'amitié, par les services.

C'est un maître, un protecteur, un bienfaiteur généreux qui vous a comblé de grâces; il vous a donné des preuves sensibles de sa tendresse. Sa bonté pour vous lui a survécu, et votre reconnaissance ne saurait lui survivre?

C'est un homme à qui vous étiez uni par les liens de l'amitié ou par les liens les plus sacrés du sang et de la nature; c'est un frère, c'est une sœur formés dans les mêmes entrailles que vous, élevés dans l'enceinte de la même famille; c'était le fidèle confident de votre cœur, comme vous l'étiez vous-même du sien; vous ne cessiez de vous donner l'un et l'autre des preuves touchantes de mutuelle affection... Mais, hélas! vous l'avez oublié!

C'est un fils bien aimé, ô pères! ô mères! comment l'avez-vous abandonné? *Pater meus et mater mea dereliquerunt me* (Ps. XXVI. 10).

Comment la nature a-t-elle de semblables oublis?

C'est un père, c'est une mère qui vous aimaient bien tendrement. O enfants ingrats! leur souvenir est déjà loin de votre cœur!

C'était un époux, une épouse chérie, hélas! que vos regrets ont été courts! Voulons-nous vous dire que vous devez conserver toujours un souvenir pénible, une douleur cruelle qui vous déchire l'âme? Non. Notre faible nature y succcomberait. Nous demandons ce tendre souvenir, cette paisible tristesse, plus douce et plus chère pour un cœur vertueux que toutes les vaines joies du siècle.

Et quand il y en aurait parmi eux qui n'auraient pas toujours mérité votre attachement, quelle indulgence ne doit-on pas aux morts? Telle était même la maxime des païens: *Jam parce sepulcro.* Hélas! ils sont assez punis de leurs fautes envers vous par leurs remords et par les peines qu'ils endurent; et si vous ne leur devez pas votre tendresse, ne leur refusez pas du moins votre pitié.

IIe Point.

EFFETS DE LA PIÉTÉ ENVERS LES MORTS.

Nous voyons, disait un saint solitaire aux funérailles d'un frère tendrement aimé, nous voyons tous les jours des morts pleurer leurs morts, ils versent des larmes abondantes; mais des larmes stériles. O pleurs vraiment déplorables! *Et vere plorandi qui ita plorant* (S. Bernard).

1re SUBD. — **Funérailles pieuses.**

Respect des anciens pour les morts. Leurs soins et leur piété à la cérémonie lugubre des funérailles. Aujourd'hui elles sont abandonnées, on craint l'aspect d'un cercueil, l'ouverture d'un tombeau. Venez-y apprendre le néant de la vie et de toutes les choses humaines, et en rendant à votre ami mort ce lugubre devoir, venez apprendre vous-même à mourir.

2e SUBD. — **Respect des tombeaux.**

Culte des anciens. Les Grecs et les Romains recueillaient dans des urnes précieuses les cendres de leurs ancêtres. Mausolées, tombeaux, épitaphes. Abraham prépare un sépulcre pour lui et sa postérité. Des tombeaux furent les premiers autels des chrétiens. Ayez la même vénération, chrétiens, pour les lieux où repose la dépouille mortelle de vos frères.

3e SUBD — **Secours spirituels.**

Mais c'est surtout par le *saint-sacrifice*, par les *prières*, les *aumônes* et les *œuvres saintes* que doit se manifester notre piété envers les morts. Ainsi l'a toujours enseigné l'Église.

De là cet ancien usage de prier sur leurs tombeaux, d'insérer leurs noms dans ses nécrologes et de les citer solennellement au saint autel. L'on peut offrir pour les défunts, dit l'Église de Paris dans un de ses canons insérés dans la Liturgie, non-seulement les sacrifices de l'autel, mais toute autre espèce d'œuvres pieuses, de prières et d'aumônes. Priez donc pour ceux qui vous sont chers, leurs âmes en seront soulagées et Dieu en sera lui-même glorifié.

Ames chères et vénérables de nos pères, de nos frères, de nos amis, de nos bienfaiteurs, à Dieu ne plaise que jamais nous manquions à votre mémoire! Si jusqu'ici nous n'avons pas été fidèles à remplir nos devoirs envers vous, il n'en sera plus ainsi. Nous voulons que de pieux monuments transmettent votre mémoire et notre douleur à la postérité; bien loin de fuir vos sépulcres nous voulons aller désormais méditer sur vos cendres; nous voulons ne passer aucun jour sans offrir pour vous nos vœux et nos larmes; nous voulons exécuter avec une religieuse fidélité toutes vos pieuses intentions. Seigneur, Dieu plein de bonté et de miséricorde, ayez pitié de ces âmes qui vous sont chères : *Audi nunc orationem mortuorum Israel* (Baruch. III. 4).

ANC. ET NOUV. TESTAMENT.

ANCIEN TESTAMENT.

Mirabiliter me crucias (Job. x. 16).

Miseremini mei, miseremini mei, saltem vos amici mei, quia manus Domini tetigit me (Id. xix. 21).

Mutatus es mihi in crudelem, et in duritia manus tuæ adversaris mihi (Id. xxx. 21).

Transivimus per ignem et aquam : et eduxisti nos in refrigerium (Ps. lxv. 12).

In requie mortui requiescere fac memoriam ejus, et consolare illum in exitu spiritus sui (Eccli. xxxviii. 24).

In sanguine testamenti tui emisisti vinctos tuos de lacu (Zach. ix. 11).

At vero fortissimus Judas.... facta collatione duodecim millia drachmas argenti misit Jerosolymam offeri pro peccatis mortuorum sacrificium, bene et religiose de resurrectione cogitans (nisi enim eos qui ceciderant, resurrecturos speraret : superfluum videretur, et vanum orare pro mortuis) : et quia considerabat quod hi, qut cum pietate dormitionem acceperant, optimam haberent repositam gratiam.

Sancta ergo et salubris est cogitatio pro defunctis exorare, ut a peccatis solvantur (2 Mach. xii. 42, 43, 44, 45, 46).

NOUVEAU TESTAMENT.

ÉVANGILES.

Non exies inde, donec reddas novissimum quadrantem (Matth. v. 26).

Quicumque dixerit verbum contra filium hominis, remittetur ei ; qui autem dixerit contra Spiritum Sanctum, non remittetur ei, neque in hoc sæculo, neque in futuro (Id. xii. 32).

— Hinc S. Augustinus : Neque enim de quibusdam veraciter diceretur quod non eis remittatur neque in hoc sæculo, neque in futuro, nisi essent quibus, et si non isto, tamen remittetur in futuro (*L. 21 de Civit. Dei. C. 24, n. 2*).

ÉPITRES.

Uniuscujusque opus quale sit, ignis probabit. Ipse autem salvus erit ; sic tamen quasi per ignem (1 Cor. iii. 13, 15).

Mementote vinctorum (Hebr. xiii. 3).

Christus mortificatus quidem carne, vivificatus autem spiritu, in quo et his, qui in carcere erant, spiritibus veniens prædicavit (1 Petr. iii. 18, 19).

MOTIVA

(misericordiæ erga defunctos).

1° Gratissimum est Deo, Christo, Sanctis hoc opus misericordiæ ; 2° dignitas animarum, justitia, gratitudo, utilitas propria, commiseratio naturalis, charitas fraterna illud requirit.

MEDIA

(ad animas in Purgatorio sublevandas).

1° Oratio ; 2° Eleemosynæ ; 3° SS. Missæ sacrificium ; 4° Fructus satisfactorius operum suorum ; 5° Indulgentiæ ; 6° Jejunia aliæque corporis afflictiones.

SS. PÈRES.

2e Siècle.

Orationes pro defunctis, pro natalis annua die facimus.... harum et aliarum hujusmodi disciplinarum si legem expostules Scripturarum, nullam invenies : traditio tibi prætendetur auctrix, consuetudo confirmatrix et fides observatrix (Tertull. *L. de Corona mil. C. 3*).

Pro anima ejus (viri) orat (uxor), et refrigerium interim adpostulat ei, et in prima resurrectione consortium, et offert annuis diebus dormitionis ejus (Id. *in Libr. Monogam.* C. 10. Sic viduæ erga marit. officia describit).

3e Siècle.

Episcopi antecessores nostri censuerunt ne quis frater excedens ad tutelam vel curam clericum nominaret : ac si quis hoc fecisset, non offeretur pro eo, nec sacrificium pro dormitione ejus celebraretur (S. Cypr. *L. 1, Ep. 66, alias 7*).

4e Siècle.

Si omnes quæ in mundo cogitari possunt pœnæ, tormenta, afflictiones, minori quæ in purgatorio habetur pœnæ comparentur, velut solatia erunt (S. Cyrill. Hierosol. *Cat. Mystag.*).

Nihil inconsulte nihilque perperam a Christi præconibus et discipulis traditum fuit, et in omnibus Dei ecclesiis invaluit ; sed res utilis est et Deo placens, ut, in divina splendidissimaque mysteriorum celebratione, eorum qui in recta fide abierunt memoriam agamus (S. Greg. Nyss. apud. S. J. Damasc. L. *de iis qui in fide dorm.*).

Cum dicit Apostolus : *Salvus erit sic tamen quasi per ignem* : ostendit salvum quidem illum futurum, sed pœnas ignis passurum, ut per ignem purgatus salvus fiat et non æterno igne in perpetuum torqueatur (S. Ambr. *in 1 ad Cor.*).

5e Siècle.

Mortuis oportet succurrere non lacrymis, sed precibus, eleemosynis et oblationibus (S. Chrysost. *Homil. 40 in 1 Cor.*).

O tormenta misericordiæ ! cruciat (Deus) et amat (S. Leo.).

Quidquid obtrectent hæretici, antiquissima est praxis Ecclesiæ pro defunctis orare et offerre (S. August. *L. de Hæres. Hæres. 53*).

Illo transitorio igne de quo ait Apostolus : *Salvus*, etc. Non capitalia, sed minuta peccata purgantur (Id. *Serm. 41 de Sanctis*).

Etiam si nusquam in Scripturis legeretur oblatum pro mortuis sacrificium, non parva tamen est universæ Ecclesiæ in hac consuetudine quæ claret auctoritas (Id. L. *de Cura mort.*).

Ille purgatorius ignis durior est quam quid in hoc sæculo pœnarum possit videri, sentiri aut cogitari (Id. *Serm. 41 de Sanct.*).

Iniquitas omnis parva magnave sit, puniatur necesse est aut ab ipso homine pœnitente aut a Deo vindicante (Id. *in Ps. 58*).

6e Siècle.

Scio futurum esse ut post hujus vitæ exitum aliqua flammis expientur purgatoriis (S. Greg. *in Ps. 3 Pœnit.*).

Sacrificium pro defunctorum fidelium requie offeri, vel pro eis orari, quia per totum orbem custoditur, credimus quod ab ipsis apostolis traditum sit. Hoc enim ubique catholica tenet Ecclesia (S. Isidor. Hispal. *L. 1 de Offic. Eccl. C. 18*).

SS. PÈRES.—CONCILES.

12e Siècle.

Si non credunt ignem purgatorium restare post mortem quærant ab eo qui dixit quoddam peccatum esse quod neque in hoc sæculo neque in futuro remitteretur ; cur hoc dixisset ? si nulla manet in futuro remissio purgatiove peccati (S. Bern. *Serm. 66 in Cant.*).

Scitote quia post hanc vitam in purgatoriis locis centupliciter, quæ fuerint hinc neglecta, reddentur usque ad novissimum quadrantem (Id. *de Obitu Umb.*).

13e Siècle.

Idem ignis est qui damnatos cruciat in inferno et qui justos in purgatorio (S. Thom. *in 4 Dist. 22 Quæst.*).

Pœna purgatorii quantum ad pœnam damni et sensus, excedit omnem pœnam istius vitæ (Id. *Suppl. Quæst. 2, art. 1*).

CONCILES.

Præter Patres testes sunt Concilia antiquissima. In concil. enim Carthag. 3. an. 397 celebrato, cavetur, ut : « Sacramenta altaris nonnisi a jejuniis hominibus celebrentur.... nam si aliquorum pomeridiano tempore defunctorum.... commendatio facienda sit, solis orationibus fiat » (In act. conc. Hard. *t. 1, col. 964*).

Concilium Bracarense 1, cap. 16, pro illis orare vetat, qui mortem sibi consciscunt, et cap. 21, inter clericos dividere jubet oblationes factas, ut oraretur pro defunctis (Id. *t. 3, col. 351, 352*).

Eorumdem suffragiorum meminerunt concilia Cabilonense, Wormatiense, Lateranense, etc.

CONCILES DE FLORENCE ET DE LYON.

Definimus quantum ad illos qui vere pœnitentes in Dei charitate decesserint antequam dignis pœnitentiæ fructibus de commissis satisfecerint et omissis, eorum animas pœnis purgatoriis post mortem purgari (*Concil. Florent. et Lugd. 2*).

CONCILE DE TRENTE.

Credimus animas in purgatorio detentas, fidelium suffragiis potissimum vero acceptabili altaris sacrificio, juvari (*Concil. Trident. Sess. 25*).

Si quis post acceptam justificationis gratiam cuilibet peccatori pœnitenti ita culpam remitti et reatum pœnæ æternæ deleri dixerit, ut nullus remaneat reatus pœnæ temporalis exsolvendæ vel in hoc sæculo vel in futuro purgatorio, antequam ad regna cœlorum aditus patere possit, anathema sit (Id. *Sess. 6, Can. 31*).

Si dixeris te non posse hic multa pati, quomodo tunc sustinebis ignem purgatorii ? (*Lib. de Imit. Chr. L. 3, C. 12*).

AUTEURS A CONSULTER.

BOSSUET — Exposit. de la doctr. de l'Église catholique.
COLLET — De Purgat.
ALLATIUS — De consensu utriusque Eccles. circa dog. de purgat.
BERGIER — Dict. de théologie, t. 7, et note III.
DE LA LUZERNE — Considérations sur divers points de morale.
DE LAMENNAIS — Essai sur l'indiff. t. 2, c. 27.
PERRONE — Tr. de homine.
WISEMAN — Conférence XI, sur la satisf. et le purgatoire.
GOUSSET — Théol. dogm. t. II, 134.
M. l'abbé PERRIN — Traité dogm. et moral sur le Purgatoire.
M. l'abbé SIMON — Le culte des morts (publié en 1853).

TRADITION JUIVE.

Anciennes coutumes.

La croyance au Purgatoire introduisit parmi les juifs la coutume de placer des aliments sur la sépulture de leurs parents, afin de nourrir les pauvres. Tobie dit à son fils : *Panem tuum et vinum tuum super sepulturam justi constitue, et noli ex eo manducare et bibere cum peccatoribus* (Tob. IV. 18).

La même recommandation est faite dans l'*Ecclésiastique* : *Gratia dati in conspectu omnis viventis, et mortuo non prohibeas gratiam* (Eccli. VII. 37).

JUDAS MACHABÉE.

Toutes les nations de la terre et tous les âges répètent : *C'est une sainte et salutaire pensée de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés* (2 Mach. XII. 46). (*Essai sur l'indiff. t.* 3, *C.* 37).

JOSEPHE.

Cet historien nous apprend que de son temps *les Juifs ne priaient pas pour ceux qui s'étaient volontairement donnés la mort* (L. *de Bello Jud. C.* 19).

Or ils ne priaient pas, sans doute, pour ceux qui étaient déjà dans le sein d'Abraham, où l'on n'avait nul besoin de prières, ni pour ceux qui seraient en enfer, où les prières sont inutiles. Et encore, le but de leurs prières étaient d'obtenir la rémission des péchés pour les défunts, que par conséquent ils ne plaçaient pas dans le sein d'Abraham, où rien d'impur n'était admis, encore moins dans l'enfer, également fermé au pardon et à l'espérance. Ils croyaient donc à un état mitoyen, que vous désignerez sous tel nom qu'il vous plaira; nous lui donnons celui de *Purgatoire* (*Disc. amic. t.* 2).

Juifs modernes.

Recentiores Judæi, oratione *Kadisch* seu commemoratione animarum precantur pro ipsis : de hoc ritu apud ipsos recepto fidem præterea facit liber *Mazor* inscriptus, pluresque Rabbini testantur apud Serarium et Genebrardum (*In Harmonia Mach. L.* 2, *C.* 12). (R. P. Perrone, *De Homine*).

Usus Synagogæ qui procul dubio a veteribus Hebræis manavit ad Machabæos, sic a Machabæis ad subsecuti temporis Judæos profluxit : hoc testatur Bartholoccius :

« In particulari judicio, inquit, si animæ justorum repertæ fuerint cum reatu peccati mortalis remissi, vel cum levioribus culpis decesserint, *credunt* eas in gehennam ignis descendere, inde postea ascensuras ». Et infra :

« Hebræi non tam necessarium existimant pro purgandis animabus gehennæ locum assignare, quin et alibi aliquando purgentur animæ : in illis videlicet locis a Deo ad id destinatis, sive igne, sive aliis miris et diversis modis, a quibus eas per hominum suffragia et orationes liberari credunt.... Hæc consuetudo etiam hodie viget inter Hebræos cujuscumque nationis, ut infra annum emortui parentis filius eamdem orationem recitet pro expiatione delictorum patris, et liberatione illius animæ a purgatorii pœnis, quæ oratio vocatur orphani » (Bartholoccius, *in Biblioth. Rabbinica, t.* 2, *p.* 149 et 151).

Idem docet Ricardus Simon, in libro quem de Judæorum Ritibus Gallice dedit sub ficto Simonvillæ cognomento. Atqui plena hic habetur Purgatorii fides, et hæc tam antiqua ut origo ejus in primævam gentis Deo amicæ fidem merito refundatur.

TRADITION CHRÉTIENNE.

Le dogme du purgatoire ou de la prière pour les morts nous est clairement enseigné, comme fait traditionnel, par les témoignages des SS. Pères et les décisions des Conciles, ainsi qu'on le voit dans les colonnes qui précèdent. Nous n'aurons plus à ajouter ici que des extraits liturgiques des différentes Communions chrétiennes.

Liturgies orthodoxes.

LITURGIE LATINE.

(*Voyez le canon de la Messe*).

In hac liturgia quæ, ut loquitur Innocentius I, Ep. ad Decent. à *principe Apostolorum Petro Romanæ Ecclesiæ tradita est*, sic fit oratio pro mortuis : *Memento etiam, Domine, famulorum famulorumque tuarum N. ipsis et omnibus in Christo quiescentibus locum refrigerii lucis et pacis ut indulgeas deprecamur*, ut videris *in Sacramentario* S. Gregorii Magni, t. 3, p. 4.

LITURGIE GRECQUE DE S. BASIL. ET DE S. CHRYS.

« Nous vous offrons aussi pour le repos et pour la délivrance de l'âme de votre serviteur *N.*, afin qu'elle soit dans le lieu lumineux où il n'y a ni douleur ni gémissement, et que vous la fassiez reposer, ô Seigneur notre Dieu! au lieu où brille la lumière de votre face. »

LITURGIE DES SYRIENS ORTHODOXES ET JACOBITES.

« Nous faisons derechef commémoration de tous les trépassés qui sont morts dans la vraie foi, soit qu'ils aient appartenu à cette Église, à ce pays, ou à quelque région que ce puisse être, et sont arrivés à vous, mon Dieu, qui êtes le Seigneur et le maître de tous les esprits et de toute chair.... »

LITURGIE DES ABYSSINS OU ÉTHIOPIENS.

« Ayez pitié, ô mon Dieu! des âmes de vos serviteurs et de vos servantes qui ont été nourris de votre corps et de votre sang, et se sont endormis à la mort dans votre foi.... »

LITURGIE MOZARABE OU ESPAGNOLE.

« Nous vous offrons, ô Père souverain, cette hostie immaculée pour votre sainte Église, pour la satisfaction du siècle prévaricateur, pour la purification de nos âmes, pour la santé des infirmes, pour le repos et l'indulgence des fidèles trépassés, afin que, changeant le séjour de ces tristes demeures, ils jouissent de l'heureuse société des justes. »

LITURGIE DE S. JACQUES.

L'ancienne liturgie connue sous le nom de S. Jacques, citée par le concile *in Trullo* et expliquée au 4e siècle par S. Cyrille de Jérus., met dans la bouche du prêtre ces paroles : « Seigneur, notre Dieu, souvenez-vous de toutes les âmes dont nous avons fait mémoire et dont nous n'en avons pas fait, de tous ceux qui sont morts dans la vraie foi, depuis Abel le Juste jusqu'à présent... »

CONSTITUTIONS APOSTOLIQUES.

« Assemblez-vous dans les cimetières, faites-y la lecture des livres sacrés, chantez-y des psaumes pour les martyrs, pour tous les saints, et pour vos frères qui sont morts dans le Seigneur, et offrez ensuite l'Eucharistie. »

Liturgies hétérodoxes.

LITURGIE DES NESTORIENS DU MALABAR.

« Souvenons-nous de nos pères, de nos frères, des fidèles qui sont sortis de ce monde dans la foi orthodoxe; prions le Seigneur de les absoudre, de leur remettre leurs péchés, leurs prévarications, de les rendre dignes de partager la félicité éternelle avec les justes qui se sont conformés à la volonté divine.... »

LITURGIE DES NESTORIENS CHALDÉENS.

« Recevez cette oblation, ô mon Dieu! pour tous ceux qui pleurent, qui sont malades, qui souffrent dans l'oppression, les calamités, les infirmités, et pour tous les trépassés que la mort a séparés de nous.... »

LITURGIE DES COPHTES.

« Souvenez-vous, Seigneur, de tous ceux qui se sont endormis et ont fini leurs jours dans le sacerdoce, comme aussi de tout l'ordre des laïques. Daignez, Seigneur, accorder le repos à leurs âmes dans le sein d'Abraham, Isaac et Jacob, introduisez-les dans le paradis de délices où brille la lumière de vos saints.... »

LITURGIE DES GRECS SCHISMATIQUES.

Les Grecs du patriarcat de Constantinople se servent il y a plus de onze cents ans, de deux liturgies sous le nom de S. Basile et de S. Chrysostôme, dont un fragment est cité ci-contre. Il faut observer que cette liturgie est suivie, non-seulement des églises grecques de l'empire ottoman qui dépendent du patriarche de Constantinople, mais encore de celles qui sont en Occident, à Rome, dans la Calabre, dans la Pouille, dans la Georgie, dans la Mingrélie, dans la Bulgarie et dans la Russie entière.

EXTRAIT DU GRAND CATÉCHISME DES RUSSES.

Sur le septième article du symbole, on lit :

« Les âmes ne peuvent, après la mort, obtenir le salut et la rémission de leurs péchés par leur repentir et par aucun acte de leur part, mais par les bonnes œuvres et les prières des fidèles, et surtout par le sacrifice non sanglant que l'Église offre tous les jours pour les vivants et pour les morts. »

AVEU DE CALVIN.

Il y a plus de 1300 ans qu'il est passé en usage de prier pour les morts » (*Instit. L.* 3, *C.* 4).

AVEU DE LEIBNITZ.

« Le sentiment le plus ancien de l'Église est qu'il faut prier pour les morts, qu'ils sont aidés par nos prières, et que ceux qui sont sortis de cette vie, quoique devenus héritiers du ciel par la remise de la peine éternelle et par leur retour en grâce avec Dieu, ont cependant encore à subir un châtiment paternel pour leurs péchés et à être purifiés, surtout s'ils n'ont pas assez effacé cette tache pendant leur vie sur la terre » (*Exposit. de la doctr. de Leibnitz. sur la Relig. p.* 319).

TRAD. PAÏENNE.

GRECS ET ROMAINS.

Les anciens reconnaissaient trois états différents de l'âme après la mort. Le premier était l'état de bonheur dont les âmes saintes jouissaient éternellement dans l'*Elysée*; le second, l'état de souffrance auquel les âmes des méchants, les âmes *absolument incurables*, selon l'expression de Plutarque, étaient condamnées éternellement aussi dans le *Tartare*; le troisième état tenant le milieu entre les deux autres, était celui des âmes qui, sans avoir mérité des châtiments éternels, *étaient néanmoins encore redevables à la justice divine.*

(*Voyez* la Dissert. de M. Morin sur l'usage de la Prière pour les morts, *Hist. de l'Acad. des Inscript. t.* 2, *p.* 121).

— Homerus et ex eo Virgilius memorat *lugentes campos* [et animas quæ

..... Exercentur pœnis veterumque malorum
Supplicia expendunt. Aliæ panduntur inanes
Suspensæ ad ventos : aliis sub gurgite vasto
Infestum eluitur scelus, aut exuritur igni :
Quisque suos patimur manes : *Exinde per amplum*
Mittimur Elysium.... (*Æneid. L* VI. v. 740—745).

Sic quoque Claudianus :

Quos ubi per varios annos, per mille figuras
Egit Lethæo *purgatos* flumine. etc.
(*L.* 2 *in Ruffin.* v. 491).

—Suivant S. Justin (*Apol.* 2), et Tertullien (*de Spect., cap.* 12), les anciens offraient des sacrifices pour les morts; on employait certains rits expiatoires pour les rétablir dans leur première innocence.

— Platon parle des sacrifices qu'on faisait pour les âmes des morts : « Musée, Orphée, Linus et les fils des Muses, recommandent, dit-il, non-seulement aux particuliers, mais aux villes même, de ne pas négliger ces saintes pratiques, qui sont d'une grande efficace pour délivrer les morts des tourments qu'ils endurent (*De Repub. L.* 2).

De là l'exhortation, si fréquente chez les anciens, d'apaiser les mânes, *placare manes.*

ANCIENS ASIATIQUES.

Les livres *Zends* enseignent que les hommes qui meurent avant d'avoir été entièrement purifiés, souffrent des tourments dans une autre vie, et que la durée de ces tourments est plus ou moins longue, suivant la gravité des crimes qu'ils sont destinés à punir. Ils ajoutent que les purifications prescrites par la loi pour les vivants sont très-utiles aux morts quand leurs parents ou leurs amis s'y soumettent à leur intention.

AFRIQUE.

La coutume de sacrifier près des tombeaux, d'y répandre des libations, d'y déposer des offrandes existait autrefois chez les Gaulois; elle existe encore aujourd'hui dans l'Inde, dans la Tartarie, à la Chine et en Afrique (*Annales de la litt. et des arts, t.* 9).

AMÉRIQUE.

On célébrait au Mexique deux fêtes en mémoire des morts. Deux des dix-huit mois qui composaient, avec cinq jours complémentaires, l'année mexicaine, tiraient leur nom de ces fêtes (M. de Humbolt. *Vues des Cordillères et monum. de l'Amérique, t.* 1, *p.* 35).

—Ainsi les juifs, les chrétiens et les païens s'accordent à reconnaître le dogme du purgatoire. Or, nous le demandons à l'hérétique, que peut-il opposer à une croyance aussi générale et aussi constante, à la foi du genre humain?

PREMIER PLAN.

Caractères des deux alliances.

(BOSSUET.)

Ier Point.

LOI ANCIENNE.

IIe Point.

LOI NOUVELLE.

Ier POINT. — SUBDIVISIONS.

Loi Ancienne.

1—Sa fin;
2—Rapprochements.

IIe POINT. — SUBDIVISIONS.

Loi Nouvelle.

1—Loi de force;
2—Loi d'amour.

DEUXIÈME PLAN.

Sagesse et Douceur de cette loi.

(BOURDALOUE.)

Ier Point.

SA SAGESSE.

IIe Point.

SA DOUCEUR.

Ier POINT. — SUBDIVISIONS.

Sagesse.

C'EST UNE LOI :
2— De perfection;
2—De modération.

IIe POINT. — SUBDIVISIONS.

Douceur.

C'EST UNE LOI :
1—De grâce;
2—De charité.

TROISIÈME PLAN.

Sainteté et Force de cette loi.

(BOURDALOUE.)

Ier Point.

SA SAINTETÉ.

IIe Point.

SA FORCE.

Ier POINT.—SUBDIVISIONS.

Sa Sainteté.

CETTE LOI EST SAINTE:
1—Dans son auteur;
2—Dans ses mystères, ses maximes et ses conseils;
3—Dans ses sectateurs.

IIe POINT.—SUBDIVISIONS.

Sa Force.

CETTE FORCE S'EST MANIFESTÉE:
1—Dans les effets de la parole de Dieu;
2—Dans l'innocence et la sainteté de vie des premiers chrétiens;
3—Dans la patience des martyrs.

DÉVELOPPEMENTS DU PREMIER PLAN.

CARACTÈRES DES DEUX ALLIANCES.

TEXTE.

Simile est regnum cœlorum grano sinapis....

Matth. XIII. 31.

Le royaume des cieux, selon l'interprétation des Saints, n'est autre chose que la loi de l'Évangile. Elle est à son origine comme le grain de sénevé. Au pied de la croix, la Sainte Vierge et S. Jean en sont les seuls observateurs, les autres apôtres eux-mêmes ayant défailli. Mais bientôt elle est promulguée avec courage : les Juifs accourent et s'y soumettent, les Gentils la reçoivent, le monde entier lui est soumis : *Cum autem creverit, majus est omnibus oleribus et fit arbor* (Matth. XIII. 32).

Ier Point.

LOI ANCIENNE.

1re SUBDIVISION.—Sa fin.

Jésus étant la fin des ouvrages de Dieu, tout ce qui a été fait d'extraordinaire, depuis l'origine du monde, ne regardait que lui seul. Lisez les Ecritures divines, vous verrez partout le Sauveur Jésus. Il n'y a page où on ne le trouve. Il est dans le paradis terrestre, il est dans le déluge, il est sur la montagne, il est au passage de la mer Rouge, il est dans le désert, il est dans la Terre promise, dans les cérémonies, dans les sacrifices, dans l'arche, dans le tabernacle; il est partout, mais il n'y est qu'en figure. Ainsi a-t-il plu à notre grand Dieu, comme dit l'apôtre aux Galates (IV. 3), de nous élever peu à peu, comme des enfants, à la connaissance de ses mystères. Par une infinité d'exemples sensibles, durant plusieurs siècles, il nous a doucement conduits à l'intelligence de ses vérités, il nous a fait entendre les grandes choses qu'il préparait pour notre salut.

Donc, comme l'enseigne l'Apôtre, depuis l'origine du monde jusqu'à la résurrection de J.-C. « tout arrivait en figures à nos pères » : *Omnia in figura contingebant illis* (1 Cor. X. 11).

C'est pourquoi l'admirable S. Augustin dit que ni dans la loi de nature, ni dans la loi mosaïque, il ne voit rien de doux s'il n'y lit le Sauveur Jésus. Tout cela est sans goût : c'est une eau insipide si elle n'est changée en ce vin céleste, en ce vin évangélique que l'on garde pour la fin du repas, ce vin que Jésus a fait et qu'il a tiré de sa vigne élue. Voulez-vous que nous rapportions quelques traits de l'histoire ancienne? Vous verrez combien elle est insipide si nous n'y entendons le Sauveur. Nous en dirons quelques-uns des plus remarquables avec le docte S. Augustin (*de Genes. ad litt. L.* IX. *n.* 23, *t.* III, *part.* 1, *Col.* 251).

2e SUBD.—Rapprochements.

1° Voyez, dans le paradis terrestre, cet homme nouveau que Dieu a fait selon son plaisir. Il lui envoie un profond sommeil, pour former d'une de ses côtes la compagne qu'il lui destinait. Dites-moi, dit S. Augustin, était-il nécessaire de l'endormir pour lui tirer cette côte? Était-ce point, peut-être, pour lui diminuer la douleur? Ah! que cette raison serait ridicule. Mais que cette histoire est peu agréable, que cette eau est fade si Jésus ne la change en vin! Ajoutez-y le sens spirituel, vous verrez le Sauveur dont la mort fait naître l'Église : mort qui est semblable au sommeil, à cause de sa prompte résurrection et de la tranquillité avec laquelle il la subit volontairement. Sa mort fait donc naître l'Église. On tire une côte au premier Adam pour former sa femme, pendant un sommeil tout mystérieux : et pendant le sommeil du nouvel Adam, on lui ouvre son côté avec une lance, et incontinent sortent les sacrements par lesquels l'Église est régénérée.

2° Que dirai-je de Noé qui seul rétablit le monde enseveli dans les eaux du déluge, qui repeuple la terre avec le petit nombre d'hommes qui restait dans sa famille? N'était-ce pas le Sauveur, l'unique réparateur des hommes qui, par le moyen de douze hommes qu'il envoie par toute la terre, peuple le royaume de Dieu et remplit le monde d'une race nouvelle?

3° Que dirai-je du petit Isaac qui porte lui-même le bois sur lequel il doit être immolé, pendant que son père se prépare, selon les ordres de Dieu, de le sacrifier sur la montagne? O spectacle d'inhumanité! mais j'y considère le Sauveur Jésus; il devient un spectacle de miséricorde.

4° Et le chaste Joseph, vendu par ses frères et emprisonné par les Égyptiens, devenu, par cette disgrâce, le sauveur de ses frères et des Égyptiens, n'est-ce pas le Sauveur Jésus mis à mort par les Juifs et les Egyptiens, c'est-à-dire par les idolâtres, et devenu par sa mort le sauveur des Juifs et des idolâtres?

Si je passe la mer Rouge avec les Israélites, si je demeure dans le désert avec eux, combien de fois y verrai-je le fils de Dieu, seul guide de son peuple dans le désert de ce monde, qui, les retirant de l'Egypte par l'eau du baptême, les conduit à la Terre promise? Cette manne délicieuse.... j'y considère Jésus vrai pain des Anges. Voyez les pavés du temple, voyez les habits sacerdotaux, voyez l'autel et le sanctuaire tout trempé du sang des victimes et le peuple israélite lavé tant de fois de ce même sang : que tout cela est froid si la foi ne m'y montre le sang de l'Agneau répandu pour la rémission de nos crimes.

Admirez les sages conseils de la Providence qui, par une telle richesse d'exemples, nous enseigne une seule vérité qui est le Verbe fait chair. La loi est un évangile caché : l'Évangile est la loi expliquée. Cherchons Jésus partout, et il n'y aura pas un endroit où il ne se montre à nos yeux. Que notre esprit soit toujours à goûter la parole divine; mais ne nous arrêtons point à la lettre, suçons l'esprit vivifiant que Jésus y a coulé par sa grâce.

IIe Point.

LOI NOUVELLE.

1re SUBD. — Loi de force.

La loi ancienne ordonnait, commandait, liait les transgresseurs d'éternelles malédictions, parce que « maudit est celui qui n'observe pas les paroles écrites en ce livre » (Deut. XXVII. 26); mais elle ne soulageait en rien nos infirmités. C'était une eau faible et sans vigueur, capable de nous agiter, incapable de nous soutenir.

C'est pourquoi le Sauveur, ayant compassion de notre impuissance, vient nous donner un vin d'une céleste vigueur : c'est sa grâce, c'est son Esprit-Saint dont les Apôtres furent enivrés au jour de la Pentecôte. C'est ce saint et divin esprit qui porte la loi au fond de nos cœurs et l'y grave par des caractères de flamme. Là il l'anime intérieurement et la remplit d'une force vivifiante : il change la lettre en esprit, et c'est la nouvelle alliance que Dieu contracte avec nous par son Évangile. C'est pour cette raison que parlant par la bouche de Jérémie : « Voici, dit-il, que j'établirai avec la maison de Juda un nouveau testament, et voici quel sera ce testament :

« J'inspirerai ma loi dans les âmes, disait Dieu par son prophète; je l'écrirai non en tables de pierres, mais je l'écrirai en leurs cœurs, et ils seront mon peuple, et je serai leur Dieu » (Jerem. XXXI. 33).

Quelle est donc cette vertu merveilleuse, qui entre si profondément dans nos cœurs? D'où vient, à cette foi nouvelle, cette force pénétrante? Elle vient de l'esprit de Dieu, qui est le vrai moteur de nos âmes, qui tient nos cœurs en sa main, qui est le maître de nos inclinations. Mais par quelles sortes d'opérations la porte-t-il ainsi au fond de nous-mêmes? C'est par une charité très sincère, par un puissant amour qu'il nous inspire, par une chaste délectation, par une sainte et ravissante douceur.

2e SUBD.—Loi d'amour.

Dieu exerce deux sortes d'opérations sur nos âmes, qui font la différence des deux lois. Premièrement, il les effraie, il les remplit de la terreur de ses jugements; en second lieu il les attire, il les enflamme d'un saint amour.

En vertu de la loi nouvelle, le Sauveur Jésus est véritablement gravé dans toutes les facultés de nos âmes : il est dans la mémoire, car on ne peut oublier ce qu'on aime; il est dans l'entendement, car l'amour curieux et intelligent n'a point d'autre satisfaction que celle de contempler les perfections du bien-aimé qui l'attire. De là il passe dans le corps par l'exercice des vertus et par de saintes opérations qui, prenant leur origine de l'amour de Jésus, en conservent les traits et les caractères.

Tel est l'esprit de la loi nouvelle. « Apprenez de moi, dit-il, que je suis doux et humble de cœur » (Matth. XI. 29). Là cette montagne fumait de la majesté du Seigneur, « qui fait distiller les montagnes comme de la cire » (Ps. XCVI. 5). Ici il ne rompt pas seulement un roseau à demi brisé (Matth. XII. 20); il est tout clément et tout débonnaire. Et quoi! cette loi de charité n'a-t-elle point changé les chaînes en des liens d'honneur? témoin un S. Paul. N'a-t-elle point donné des charmes à la croix? témoin un S. André. N'a-t-elle pas fait trouver du rafraîchissement au milieu des flammes? témoin un S. Laurent. O loi sainte! o loi douce et aimable que ton joug est doux et que ton fardeau est léger! *Jugum enim meum suave est, et onus meum leve* (Matth. XI. 30).

DÉVELOPPEMENTS DU DEUXIÈME PLAN.

SAGESSE & DOUCEUR DE LA LOI CHRÉTIENNE.

Ier Point.

SAGESSE.

La loi chrétienne est souverainement raisonnable. Les païens, et même dans le christianisme, les libertins l'ont réprouvée comme une loi trop sublime et trop au-dessus de l'humanité; et plusieurs, au contraire, parmi les hérétiques, l'ont attaquée comme une loi trop naturelle et trop humaine. Les premiers, au rapport de S. Augustin, se sont plaint qu'elle engageait à un détachement des choses du monde chimérique et insensé: *Visi sunt iis Christiani res humanas stulte et supra quam oportet deserere;* les seconds, téméraires réformateurs, lui ont reproché que sur cela même elle usait de trop d'indulgence et qu'elle exigeait encore de trop peu. D'où je conclus d'abord que c'est une loi raisonnable, une loi conforme à la règle universelle de l'Esprit de Dieu; parce qu'elle tient le milieu entre ces deux extrémités. Car comme le caractère de l'homme est de se laisser toujours emporter à l'une ou à l'autre, le caractère de l'Esprit de Dieu est un sage tempérament.

Pour confondre les injustes reproches des libertins et des hérétiques contre la loi de J.-C., j'avance deux propositions:

1° *C'est une loi de perfection.*

2° *C'est une loi de modération.*

1re SUBDIVISION.—**Loi de perfection.**

C'est une loi sainte, parfaite, mais dans sa perfection elle n'a rien d'outré, tout y est raisonnable. Venons au détail:

Oui, il est raisonnable, par exemple, que je renonce à moi-même, puisque je ne suis de moi-même que vanité et péché: *Abneget semetipsum* (Matth. XVI. 24). Il est raisonnable que je mortifie ma chair, puisque autrement elle se révoltera contre ma raison et contre Dieu même; que je traite durement mon corps et que je le réduise en servitude afin de le dompter.

Mais pourquoi s'arracher l'œil et se couper le bras? C'est, répond J.-C., qu'il vaut mieux entrer dans la vie n'ayant qu'un œil et qu'un bras, que d'être condamné pour jamais au tourment du feu. Mais pourquoi faire à l'homme un crime de ses désirs? C'est, dit S. Jérôme, qu'il n'est pas permis de désirer ce qu'il n'est pas permis de rechercher. Mais pourquoi ériger la pauvreté en béatitude? C'est que l'expérience nous apprend assez qu'il n'y a d'heureux sur la terre que les pauvres de cœur. Mais enfin pourquoi réduire des hommes faibles à l'affreuse nécessité, ou d'être apostats et anathèmes, ou d'endurer, à certains temps de persécution, le martyre? C'est que, comme un sujet doit perdre la vie plutôt que de trahir son prince, à plus forte raison un homme doit-il sacrifier tout, plutôt que d'abandonner son Dieu. Quoi donc, M. F., s'écrie S. Augustin, le martyre pour Dieu sera-t-il censé une folie, et le martyre pour le monde une vertu? Rien donc que de raisonnable dans la loi évangélique.

2e SUBD.—**Loi de modération.**

1° Je sais, mes chers auditeurs, et c'est ainsi que je passe à la seconde vérité, qu'il y a eu, dans tous le temps, des esprits singuliers qui ont porté la perfection de cette loi bien au delà de ses bornes. Mais tout ce qu'ils en ont pu dire n'est point la perfection évangélique, puisqu'il n'y a rien, dans tout ce qu'ils ont faussement imaginé, que la doctrine chrétienne n'ait désavoué ou même censuré. Elle est donc parfaite, mais d'une perfection sage et modérée; elle est parfaite, mais toujours dans l'étendue de ces termes: *discrétion et vérité.*

2° J'ajoute que, comme elle n'a rien d'outré dans sa perfection, elle n'a aussi dans sa modération rien de lâche: elle n'ôte pas aux pécheurs leur confiance, mais elle sait bien aussi rabattre leur présomption; elle ne condamne pas tout comme mortel, mais elle nous donne une sainte horreur de tout péché, même du véniel; elle distingue les préceptes des conseils, mais d'ailleurs elle nous déclare que le mépris des conseils dispose à la transgression des préceptes. Caractère de sagesse qui, de tous les motifs, est un des plus sensibles et des plus puissants pour m'attacher à ma religion. S. Augustin disait que mille motifs l'attachaient à la foi: *Multa me in Ecclesia justissime retinent.* Pour moi ce caractère de sagesse qui se montre si à découvert dans la loi divine suffit pour m'affermir inébranlablement dans ma foi.

IIe Point.

DOUCEUR

1re SUBD.—**Loi de grâce.**

La loi chrétienne est non-seulement souverainement raisonnable, elle est encore souverainement aimable: *Quàm dulcia faucibus meis eloquia tua, super mel ori meo!* (Ps. CXVIII. 103). *Jugum enim meum suave est, et onus meum leve* (Matth. XI. 30).

Loi de grâce, où Dieu nous donne de quoi accomplir ce qu'il nous commande. Ainsi nous l'a-t-il promis en mille endroits de l'Écriture. N'était-ce pas à vous qu'il disait par le prophète Ézéchiel: « Je vous ôterai ce cœur endurci et je vous donnerai un cœur nouveau, un cœur docile et souple à ma voix. » (Ezech. XXXVI. 15). N'est-il pas de la foi que cette promesse regardait ceux qui devaient vivre dans la loi de grâce? Et n'y êtes-vous pas dans cette loi de grâce, puisque vous êtes chrétiens? Que craignez-vous donc? Que Dieu ne tienne pas sa parole? mais c'est douter de sa fidélité. Que malgré la parole de Dieu, vous ne trouviez trop de peine à observer sa loi? mais c'est douter de sa puissance. Ah! s'écriait saint Augustin, commandez-moi tout ce qu'il vous plaira, pourvu que vous me donniez ce que vous me commandez, c'est-à-dire, que vous me donniez, par votre grâce, la force d'exécuter ce que vous me commandez par votre précepte: *Da quod jubes, et jube quod vis.* Ne m'épargnez pas, mon Dieu! Faites-moi marcher par les voies les plus étroites, avec votre grâce rien ne me coûtera.

Mais je n'ai pas cette grâce. Peut-être, chrétiens, ne l'avez-vous pas: mais vous mettez-vous en état de l'avoir? La demandez-vous à Dieu? La recherchez-vous dans l'usage des sacrements? Retranchez-vous de votre cœur tous les obstacles qu'il lui oppose? De dire que Dieu vous la refuse lorsque vous faites tout ce qu'il faut pour l'obtenir, ce serait un blasphème: mais deux choses vous manquent, *une foi sincère* et *une espérance vive.*

2e SUBD.—**Loi de charité.**

LOI DE CHARITÉ ET D'AMOUR. Amour et charité, dont l'effet propre est d'adoucir tout. Dieu, dit S. Bernard, possède trois qualités, celle de Maître, celle de Rémunérateur, celle de Père. Selon ces trois qualités, il a donné aux hommes trois lois: une *loi d'autorité*, comme à des esclaves: une *loi d'espérance*, comme à des mercenaires: et une *loi d'amour*, comme à des enfants. Les deux premières furent des lois de travail et de peine; mais la troisième est une loi de consolation et de douceur, qui nous rend ses préceptes les plus rigoureux en apparence, aisés à pratiquer, parcequ'elle nous conduit, non par la crainte, mais par l'amour.

« Là, cette montagne fumait de la majesté du Seigneur qui « fait distiller les montagnes comme de la cire. » (Ps. XCVI. 5). Ici il ne rompt pas seulement un roseau à demi brisé (Matth. XII. 20). Il est tout clément et tout débonnaire. Là, on n'entend que le bruit d'un long et effroyable tonnerre. Ici c'est une voix douce et bénigne: apprenez de moi, dit-il, que je suis doux et humble de cœur (Matth. XI. 29). Là, il est défendu d'approcher sous peine de vie: « N'approchez pas, dit-il, de peur que vous ne mourriez: et les hommes et les animaux qui approcheront de la montagne mourront de mort. » (Exod. XIX. 12, 13). Ici il change bien de langage: Venez, venez dit-il; venez, oppressés, et je vous soulagerai, je vous aiderai à porter vos fardeaux: venez, malades, je vous guérirai: pécheurs publicains, approchez, je suis le libérateur: ne chassez pas ces petits enfants, à de tels appartient le royaume de Dieu. » (Matth. XI. 28.—Marc. X. 14).

D'où vient ce changement? Ah! c'est qu'il veut se faire aimer. Nous ne sommes plus sous la loi de crainte, nous sommes sous la loi d'amour, nous sommes dans la liberté des enfants de Dieu: Jésus, qui est la vérité nous a délivrés. » (Bossuet, *Serm. sur les caract. des deux Alliances*).

Heureux donc, heureux, pouvons-nous dire avec le Prophète, celui qui s'est appliqué à approfondir les beautés de la loi divine, qui en a proposé la touchante simplicité à son esprit, pour en exciter le vif amour dans son cœur: *Beatus vir.... Et in lege ejus meditabitur die ac nocte* (Ps. I. 2). Comme un arbre planté sur le bord d'un ruisseau porte toujours des fruits dans la saison, il portera des fruits de grâce et de salut; les mérites naissent du saint accomplissement de la loi; les fruits de consolation et de félicité résultent de l'attachement à la loi: *Erit tanquam lignum... quod fructum suum dabit in tempore suo* (Id. ibid. 3). Et ses œuvres, dirigées par la loi de Dieu, forment un trésor pour l'éternité: *Et omnia quæcumque faciet prosperabuntur* (Id. ibid.).

L'observance de la loi est le seul bonheur de l'homme; c'est se tromper de la regarder comme un joug; elle seule met le cœur en liberté. Tout ce qui favorise nos passions aigrit nos maux, augmente nos troubles, multiplie nos liens, aggrave notre servitude; la loi de Dieu toute seule, en les réprimant, nous met dans l'ordre, nous calme, nous guérit, nous délivre. Telle est la destinée de l'homme pécheur de ne pouvoir être heureux ici-bas qu'en combattant ses passions; de n'aller que par la violence aux plaisirs véritables du cœur, et ensuite à cette paix éternelle préparée à ceux qui auront aimé la loi du Seigneur.

DÉVELOPPEMENTS DU TROISIÈME PLAN.

SAINTETÉ & FORCE DE LA LOI CHRÉTIENNE.

TEXTE.

Lex Domini immaculata, convertens animas.

Ps. XVIII. 8.

Que ne puis-je vous transporter en esprit sur cette terrible montagne où paraît la majesté du Seigneur! C'est la montagne du Sinaï, sur laquelle Dieu donne sa loi à Moïse. Là, je vois ce grand Dieu tout-puissant, qui grave sur de la pierre ses saintes lois, dignes d'être écrites dans le ciel le plus élevé avec les rayons du Soleil. Et après cela, par la bouche de son serviteur Moïse, il fait publier à son peuple ses ordonnances.

Certes, cette loi est très-sainte, mais ne vous persuadez pas qu'elle contienne la vie. Toutes ces paroles majestueuses et cette écriture du doigt de Dieu ne sont qu'un instrument de mort, si elles ne sont accompagnées de l'esprit de grâce. Cette loi montrait bien ce qu'il fallait faire, mais elle ne subvenait pas à l'impuissance de notre nature. Qu'il en est autrement de la loi chrétienne; elle est 1° la *loi de sainteté*; 2° la *loi de grâce et de force* par excellence. C'est ce que nous allons considérer (Bossuet, *Serm. p. le 2e Dim. de l'Epiph.*).

Ier Point.

SAINTETÉ.

1re SUBDIVISION. — **Dans son auteur.**

La sainteté ne peut avoir pour fondement que la vérité, et la vérité est toujours le principe de la sainteté: *Cum ad aliquid pervenitur*, dit S. Augustin, *quod est contra bonos mores, non est magnum, veram sectam a falsa discernere.*

1° SAINTETÉ DE J.-C. : *Quis ex vobis arguet me de peccato?* (Joan. VIII. 46).

Sa vie privée; il vit ignoré à Nazareth, dans l'humilité, dans l'obéissance, dans la pratique de toutes les vertus domestiques: *Et erat subditus illis* (Luc. II. 51).

Sa vie publique; il l'emploie à faire le bien: *Pertransiit benefaciendo* (Act. X. 38).

La Synagogue ne trouve aucun chef d'accusation contre lui: *Et non erant convenientia testimonia* (Marc. XIV. 56).

Pilate s'écrie: *Nullam invenio in eo causam* (Joan XVIII. 38).

Entendez la voix du Centurion aussitôt qu'il a expiré : *Vere filius Dei erat iste* (Matth. XXVII. 55).

Ainsi le fils de Dieu était la sainteté par excellence.

2° PARALLÈLE AVEC LES FONDATEURS D'AUTRES CULTES.

Mahomet, homme de sang; sa prédication est : *crois ou meurs.*

Mahomet, imposteur.; il use de mille artifices en simulant des miracles.

Luther, arrogant, blasphémateur, violateur de ses vœux.

Calvin, vicieux, sanguinaire, intolérant. Ces hommes ressemblent-ils au Christ ou à Bélial? Ils ont fait divorce avec la sainteté, ils sont marqués du sceau du crime.

2e SUBD. — **Dans ses mystères, ses maximes, ses conseils, ses sectateurs.**

I. MYSTÈRES. Ce qu'ils nous révèlent est saint, et les obligations qu'ils nous imposent pour la pratique sont saintes à leur tour.

1° Le mystère de la très-sainte Trinité: Le Père engendrant le Fils par sa vertu propre et le Saint-Esprit par son union avec le Fils, répugne-t-il à la sainteté? — Conséquences: Amour, union, fraternité parmi nous qui sommes les images de cette Trinité; cela n'est-il pas saint?

2° Le mystère de l'Incarnation, n'est-il pas en lui-même la sainteté par excellence : un Dieu-Homme se dévoue pour l'humanité et meurt pour elle.—Conséquences : Salut du genre humain; quelle œuvre sublime!

3° Le mystère de l'Eucharistie est la continuation du mystère de l'Incarnation, d'où les mêmes enseignements....

La croyance en ces vérités d'un ordre supérieur perfectionne nos cœurs par des devoirs de sainteté qu'elles nous imposent.

II. MAXIMES. Trois chapitres de S. Mathieu (5, 6, 7) en font l'abrégé. Lisez ce fameux sermon de la montagne; comparez-le avec ce que la morale païenne a jamais produit de plus beau, et vous verrez la différence sensible de l'esprit de Dieu et de celui de l'homme....

« Que la loi chrétienne est admirable! disait autrefois Lactance : c'est elle qui a éclairci toutes les lois de la nature, qui a mis la dernière perfection à toutes les lois divines, qui a autorisé toutes les lois humaines et qui a détruit, sans exception, toutes les lois du vice et du péché. Elle dissipe toutes les erreurs dont l'ignorance ou le libertinage des hommes les avaient obscurcies. » *On a dit à vos pères* : disait le Sauveur aux juifs.... *Et moi je vous dis...* (suivre le sermon de la Montagne et le développer....).

ACTES SAINTS DE LA LOI NOUVELE.

Circoncision de l'esprit,	Mariage indissoluble,
Pénitence du cœur,	Respect de l'autorité,
Sacerdoce virginal,	Pardon des ennemis,
	Continence.

Ni le paganisme ni l'hérésie n'ont rien produit ni enseigné qui approchât de cette sainteté. Le paganisme tolérait tous les crimes; ses dieux en donnaient l'exemple....

Luther et Calvin enseignent que les bonnes œuvres sont inutiles au salut, que l'homme n'est pas libre, que les vœux n'obligent pas; cette doctrine est-elle sainte?

III. CONSEILS. 1° Pauvreté évangélique : Si vous êtes parfait, dit le fils de Dieu au jeune homme de l'Évangile, allez, vendez tout ce que vous avez, donnez-le aux pauvres et vous serez en état de me suivre et de parvenir à la plus haute sainteté de ma loi.

2° Renoncement volontaire à tous les plaisirs, mortification, amour de la croix, humilité héroïque qui fait fuir l'éclat et les honneurs du siècle, abnégation entière de ce que nous avons de plus cher qui est notre volonté propre et notre liberté. Quels miracles de vertu! Une vie aussi sainte n'est-elle pas, selon la belle parole de S. Ambroise, un évident témoignage de la divinité? *Testimonium divinitatis vita christiani.*

IV. SECTATEURS. Instruisez-vous ici, chrétiens, de ce que vous devez être, ou plutôt confondez-vous de ce que vous n'êtes pas. Être chrétien c'est être saint. Il n'y a qu'à lire dans S. Luc qu'elle était la vie des premiers chrétiens, lorsqu'ils ne faisaient encore qu'une espèce de communauté à Jérusalem; il n'y a qu'à voir dans Tertullien qu'elles étaient leurs assemblées, quand ils commencèrent à se multiplier dans le monde; il n'y a qu'à considérer leurs mœurs et leurs pratiques dans l'excellent ouvrage que S. Augustin en a composé. Diriez-vous que ce fussent des hommes mortels et non pas de purs esprits et des anges dont il trace le caractère? Il n'y a qu'à entendre ce que Eusèbe témoigne : Que les idolâtres eux-mêmes se trouvaient obligés de reconnaître qu'il n'y avait de véritable sainteté que parmi les chrétiens. Ils rendaient ce témoignage, ajoute-t-il, surtout après avoir éprouvé leur charité dans une peste qui ravagea toute l'armée romaine sous l'empereur Valérien, et où ils virent les fidèles s'employer au soulagement de leurs propres ennemis avec autant de zèle que s'ils eussent été leurs frères, ou selon la chair ou selon la foi. Quel esprit les animait alors? Le vrai esprit de la foi. Ce qui a fait dire à Tertullien qu'on peut juger d'une croyance par la conduite de ceux qui la professent: *De genere conversationis, qualitas fidei æstimari potest*, et qu'un des grands motifs en faveur d'une doctrine, est la vie irréprochable de ceux qui la suivent: *Doctrinæ judex disciplina.*

La loi chrétienne est donc une loi sainte, et de qu'elle sainteté? d'une sainteté agissante, solide, universelle, sage, patiente, religieuse envers Dieu, charitable envers le prochain, sévère pour elle-même. De là concluons deux choses: que la sainteté de cette loi est un des motifs les plus puissants pour nous y attacher, et que la sainteté de cette même loi est notre confusion et notre condamnation, si nous ne travaillons pas à nous sanctifier.

IIe Point.

FORCE.

1re SUBD.—**Parole de Dieu.**

Cette force toute divine a paru dans l'établissement et la propagation du christianisme. De quoi s'agissait-il quand J.-C. vint prêcher au monde une loi nouvelle? Il était question d'abolir toutes les superstitions du paganisme et d'établir une loi austère et mortifiante, une loi contraire à toutes les inclinations de la nature. Que fallait-il pour en venir à bout? Il fallait surmonter la puissance des souverains, la sagesse des politiques, la cruauté des tyrans, le zèle des idolâtres, l'impiété des athées. Si J.-C., dit S. Augustin, en eût conféré avec un des philosophes de ce temps là, ce philosophe n'eût-il pas traité cette entreprise de chimère et de folie? Voilà, néanmoins, ce qui s'est fait, et c'est la merveille que nous voyons.

La parole de Dieu a été le premier moyen de propagation, voyez les apôtres parcourant le monde, partout leur voix retentit, ils n'ont aucun autre moyen en leur pouvoir, aucune influence terrestre, aucune puissance temporelle, ils partent, ils annoncent ce qu'ils ont vu et entendu.

2e SUBD.—**Innocence de la vie.**

Toutes les religions païennes se sont établies par la licence des mœurs, et les hérésies par la violence, le fer et le feu. C'est par l'innocence, par la sainteté que le christianisme s'établit. Pureté de mœurs des premiers chrétiens.

3e SUBD. — **Patience.**

Les persécuteurs furent vaincus par la patience des martyrs. Quel courage héroïque parmi les chrétiens pendant trois cents ans! Leur vie fut un combat journalier; elle fut semblable à celle du grand Apôtre; et ont peut dire d'eux ce qu'il dit de lui-même: *In laboribus plurimis, in carceribus abundantius, in plagis supra modum, in mortibus frequenter* (2 Cor. XI. 23). Mais comme ils avaient puisé dans la loi nouvelle la force divine qui la caractérise, ils triomphèrent.

ANC. ET NOUV. TESTAMENT.

ANCIEN TESTAMENT.

Usquequo non vultis custodire mandata mea et legem meam (Exod. XVI. 28).

Custodi præcepta ejus atque mandata, quæ ego præcipio tibi : ut bene sit tibi, et filiis tuis post te (Deut. IV. 40).

Beatus vir.... in lege Domini voluntas ejus, et in lege ejus meditabitur die ac nocte (Ps. I. 2).

Lex Domini immaculata convertens animas : testimonium Domini fidele sapientiam præstans parvulis (Id. XVIII. 8).

Portio mea, Domine, dixi custodire legem tuam (Id. CXVIII. 57).

Pax multa diligentibus legem tuam (Id. ibid. 165).

Mandatum lucerna est, et lex lux, et via vitæ increpatio disciplinæ (Prov. VI. 23).

Væ vobis viri impii, qui dereliquistis legem Domini Altissimi ! (Eccli. XLI. 11).

Dabo legem meam in visceribus eorum, et in corde eorum scribam eam (Jerem. XXXI. 33).

Nunc ergo, ô filii, æmulatores estote legis et date animas vestras pro testamento patrum vestrorum (1 Machab. II. 50).

NOUVEAU TESTAMENT.

ÉVANGILES.

Nolite putare quoniam veni solvere legem, aut prophetas : Non veni solvere legem sed adimplere (Matth. V. 17).

Nisi abundaverit justitia vestra plus quam Scribarum et Pharisæorum, non intrabitis in regnum cœlorum (Id. ibid. 20).

Qui ergo solverit unum de mandatis istis minimis et docuerit sic homines, minimus vocabitur in regno cœlorum : qui autem fecerit et docuerit, hic magnus vocabitur in regno cœlorum (Id. ibid. 19, 20).

Omnia ergo quæcumque vultis ut faciant vobis homines, et vos facite illis. Hæc est enim lex, et Prophetæ (Id. VII. 12).

Hoc fac et vives (Luc. X. 28).

Lex per Moysen data est, gratia et veritas per Jesum Christum facta est (Joan. I. 17).

ÉPITRES.

Plenitudo ergo legis est dilectio (Rom. XIII. 10).

Non enim auditores legis justi sunt apud Deum, sed factores legis justificabuntur (Rom. II. 13).

Plenitudo ergo legis est dilectio (Id. XIII. 10).

Notum vobis facio, fratres, Evangelium, quod prædicavi vobis, quod et accepistis, in quo et statis, per quod et salvamini (1 Cor. XV. 2).

Omnis enim lex in uno sermone impletur : Diliges proximum tuum sicut teipsum (Galat. V. 14).

Alter alterius onera portate et sic adimplebitis legem Christi (Id. VI. 2).

Apparuit enim gratia Dei Salvatoris nostri omnibus hominibus, erudiens nos (Tit. II. 11).

Hæc est enim charitas Dei, ut mandata ejus custodiamus (1 Joan. V. 3).

SS. PÈRES.

Evangelica præcepta nihil sunt aliud quam magisteria divina, fundamenta ædificandæ spei, firmamenta corroborandæ fidei, nutrimenta fovendi cordis, gubernacula dirigendi itineris, præsidia obtinendæ salutis (S. Cyprian. *in Prolog. de Orat. Dominica*).

Christus et verbo sapientiam tradidit, et doctrinam præsenti virtute firmavit (Lactant. *L.* 3 *de Vera. Sap. C.* 28).

Inter omnes divinas auctoritates, quæ sanctis litteris continentur, Evangelium merito excellit, quod enim lex et prophetæ prænuntiaverunt, hoc redditum atque completum in Evangelio demonstratur (S. August. *L.* 1 *de Consens. Evang.*).

Nos sic audiamus Evangelium quasi præsentem Dominum: quod enim pretiosum sonabat de ore Domini, et propter nos scriptum est, et propter nos recitatum (Id. *Tract.* 30 *in Joan.*)

Sursum est Dominus, sed hic etiam est veritas Domini (Id. ibid.).

Fons evangelicarum doctrinarum apertos habet rivulos, et si quis sitiens biberit ex eo, vivificabitur (*Serm. de Bapt. Christ.*).

Tu, Deus meus, in corde legem posuisti mihi, spiritu tuo, tanquam digito tuo : ut eam non tanquam servus sine amore metuentem, sed casto timore diligerem et dilectione casta timerem (Id. *In Ps.* 118).

Quanto legis major in quocumque cognitio, tanto manifestior prævaricatio (Id. ibid.).

Idem præceptum timentibus lex est, amantibus gratia est (Id. *L.* 2 *Quæst. ad Simpl. Quæst.* 2).

Tunc lex impletur, dum non cupiditate rerum temporalium, sed charitate illius qui præcepit fiunt quæcumque præcepit (Id. *L. de Cath. rud. C.* 22).

Multa sunt facienda, non jubente lege, sed libera charitate (Id. *L.* 1 *de Adult. conj.*).

Ideo lex clementiæ (Evangelium) quia lex gratiæ (Id. ibid.).

Deus se utriusque Testamenti voluit esse auctorem, ut et terrena promitteret in veteri et cælestia in novo (Id. *In Ps.* 75).

Præcepta dominica et multa sunt et unum : multa per diversitatem operis, unum in radice dilectionis (Id. *Homil.* 19 *in Evang.*).

Deus impossibilia non jubet, sed jubendo monet, et facere quod possis et petere quod non possis (*L. de Nat. et Grat. C.* 43).

Detegeris et deprehenderis, o christiane! quando aliud agis, aliud profiteris. Fidelis in nomine, aliud demonstrans in opere. Renuntiasti diabolo et operibus ejus, non hominibus sed Deo et angelis conscribentibus: tenetur in cœlo chyrographum tuum. Renuntiatio, non solum vocibus, sed etiam moribus, non tantum sono linguæ sed actus et vitæ (Id. *Tr. de Symb. C.* 3).

Quamvis legem sanctissimam habeamus; si tamen ea, quæ barbari, faciamus, barbaris etiam deteriores sumus. Quod enim lex bona sit nostrum non est, sed muneris Christi est. Quare nihil in hac vita lex Christi nos adjuvat quin potius accusat, quod sub lege positi, contra legem omnia facimus (Salvian. *in Gent.*).

Timenti adhuc populo lex est transmissa per servum : diligentibus filiis, Evangelii gratia collata est per Dominum (S. Greg. *L.* 22 *Moral.*).

PHILOSOPHES INCRÉDULES.

Nous devons au Christianisme et dans le gouvernement un certain droit politique, et dans la guerre un certain droit des gens que la nature humaine ne saurait assez reconnaître. On a osé avouer que de véritables chrétiens ne formeraient pas un État qui pût subsister. Pourquoi non? Ce serait des citoyens infiniment éclairés sur leurs devoirs et qui auraient un très grand zèle pour les remplir: *ils* sentiraient très bien les droits de la défense naturelle: *plus il* croiraient devoir à la religion plus ils penseraient devoir à la patrie. Les principes du christianisme bien gravés dans le cœur seraient infiniment plus forts que ce faux honneur des monarchies, ces vertus humaines des républiques, et cette crainte servile des États despotiques (Montesquieu, *Esprit des lois et défense*).

Presque toutes les paroles et les actions de J.-C. prêchent la douceur, la patience, l'indulgence. C'est le père de famille qui reçoit l'enfant prodigue, c'est l'ouvrier qui vient à la dernière heure, et qui est payé comme les autres (Voltaire, *Extrait de ses œuvres*).

La majesté des Écritures m'étonne: la sainteté de l'Évangile parle à mon cœur. Voyez les livres des philosophes, avec toute leur pompe, qu'ils sont petits près de celui-là ! Se peut-il qu'un livre à la fois si sublime et si simple soit l'ouvrage des hommes, se peut-il que celui dont il fait l'histoire ne soit qu'un homme lui-même ?...Quelle douceur, quelle pureté dans ses mœurs! Quelle grâce touchante dans ses instructions! Quelle élévation dans ses maximes! Quelle profonde sagesse dans ses discours! (J.-J. Rousseau, *Émil.*).

Par ses principes, la philosophie ne peut faire aucun bien que la religion ne le fasse encore mieux, et la Religion en fait beaucoup que la philosophie ne peut faire (Le même).

Je ne sais pourquoi l'on veut attribuer au progrès de la philosophie la belle morale de nos livres. Cette morale, tirée de l'Evangile, était chrétienne avant d'être philosophique... Les préceptes de Platon sont souvent très sublimes, mais combien n'erre-t-il pas quelquefois, et jusqu'où ne vont pas ses erreurs? Quant à Cicéron, peut-on croire que sans Platon ce rhéteur eût trouvé ses *Offices*? L'Évangile seul est, quant à la morale, toujours sûr, toujours vrai, toujours unique et toujours semblable à lui-même (Le même).

Quoi de plus désirable qu'une religion qui ne défend à l'homme que des vices, l'orgueil, la haine, la vengeance, la dureté de cœur, le mensonge, l'ingratitude, la mauvaise foi, le parjure, l'hypocrisie; qui n'inspire et qui ne commande que les plus douces et les plus sublimes vertus et dont toute la loi se renferme dans deux préceptes : le premier, d'aimer Dieu de tout son cœur et de toutes les forces de son âme, le second, d'aimer ses semblables comme soi-même! (Marmontel, *Œuv. Posth.*).

Voulez-vous un exemple de la portée et de l'étendue d'une grande religion? Considérez la religion chrétienne. Il y a un petit livre qu'on fait apprendre aux enfants et sur lequel on les interroge à l'église... Vous y trouvez une solution à toutes les questions qui intéressent l'humanité. Voilà ce que j'appelle une grande religion. Je la reconnais à ce signe qu'elle ne laisse sans réponse aucune des questions qui intéressent l'humanité (Jouffroy, *Leçons*).

PHILOSOPHES CHRÉTIENS.

Pour ce qui est de la loi ancienne, il est aisé de juger de sa perfection par sa simple lecture, où l'on voit qu'on y a pourvu à toutes choses avec tant de sagesse, tant d'équité, tant de jugement que les plus anciens législateurs grecs et romains en ayant quelque lumière en ont emprunté leurs principales lois: ce qui paraît par celles qu'ils appellent les douze tables et par les autres preuves que Josèphe en donne (Pascal, *Pens.* VIII. 1).

J.-C. n'a fait autre chose qu'apprendre aux hommes qu'ils s'aimaient eux-mêmes, et qu'ils étaient esclaves, aveugles, malades, malheureux et pécheurs; qu'il fallait qu'il les délivrât, éclairât, béatifiât et guérît; que cela se ferait en se haïssant soi-même et en le suivant par la misère et la mort de la croix (Le même, XIII. 8).

J.-C. parle des plus grandes choses si simplement, qu'il semble qu'il n'y a pas pensé, et si nettement, néanmoins, qu'on voit bien ce qu'il en pensait. Cette clarté, jointe à cette naïveté, est admirable (Le même, XIV. 4).

Les règles des hommes sont défectueuses; les biens du monde n'ont rien de ferme, il faut que je porte mon esprit plus haut. Je vois dans la loi de Dieu une conduite infaillible, et une règle certaine, et une paix immuable. J'entends le Sauveur Jésus qui, avec sa charité ordinaire, « Je suis, dit-il, la voie, la vérité et la vie. » (Joan. XIV. 6). Je suis la voie assurée qui vous conduit sans incertitude; je suis la vérité infaillible, invariable, sans aucun défaut, qui vous règle: je suis la vraie vie de nos âmes, qui leur donne un repos sans trouble. Pourquoi délibérer d'avantage? (Bossuet, *Serm. sur la Loi de Dieu, page* 204).

Le voilà ce tableau de la loi chrétienne: la voilà représensentée au naturel et comme en raccourci, cette immortelle beauté de la morale chrétienne. C'est une beauté sévère, je l'avoue, et je m'en étonne pas, c'est qu'elle est chaste. Elle est exacte; il le faut, car elle est religieuse. Mais, au fond, quelle plus sainte morale! Quelle plus belle économie! Quelle politique plus juste! Celui-là est ennemi du genre humain qui contredit de si saintes lois....

Pour moi je me donne de tout mon cœur à ces saintes institutions....

Laissez-vous conduire à cette loi si saintes et faites en votre règle, et ne me dites pas qu'elle est trop parfaite et qu'on ne peut y atteindre: c'est ce que disent les lâches et les paresseux, ils trouvent obstacle à tout: tout leur paraît impossible; et lorsqu'il n'y a rien à craindre ils se donnent à eux-mêmes de vaines frayeurs et des terreurs imaginaires (Le même, *Serm. sur la Divinité de la religion, page* 87).

Il y a une loi positive fondamentale, souveraine, une loi principe: *Lex princeps*, comme l'appelle Cicéron, une loi que l'homme n'a pas faite et qu'il ne peut abroger (De Bonnald, *Legis. primit. T.* 1).

La morale est une plante dont la racine est dans le ciel et dont les fleurs et les fruits parfument et embellissent la terre (De Lamennais, *Essai*).

Dans ses préceptes et dans ses dogmes, la religion chrétienne n'est que l'assemblage et la manifestation de toutes les vérités utiles à l'homme (Le même, *Introduct. p.* 11).

Un grand nombre de magistrats, d'économistes et de philosophes, qui ont étudié les causes de la démoralisation sociale, assurent qu'elles ne sont autres que l'ignorance de la loi chrétienne (Un contemp.).

EXEMPLES.

ANCIEN TESTAMENT.

DAVID.

Quomodo dilexi legem tuam, Domine! Tota die meditatio mea est (Ps. CXVIII. 97).

MATHATIAS.

Ego, et filii mei, et fratres mei, obediemus legi patrum nostrorum...Non est nobis utile relinquere legem et justitias (1 Mach. II. 20, 21).

ÉLÉAZAR.

Prompto animo ac fortiter pro gravissimis ac sanctissimis legibus, honesta morte perfungar (2 Mach. VI. 2).

RIGIDES OBSERVATEURS DE LA LOI ANCIENNE.

Moïse.	David.	Élie.	Tobie.	Judith.
Josué.	Ezéchias.	Jérémie.	Esdras.	Suzanne.
Samuel.	Josaphat.	Daniel.	Néhémie.	Esther.

NOUVEAU TESTAMENT.

N. S. J.-C.

Decet nos implere omnem justitiam (Matth. III. 15).
Non veni solvere legem sed adimplere (Id. V. 17.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

PREMIERS CHRÉTIENS.

S. Augustin a dit du sermon de la Montagne: Quantum ad mores pertinet, perfectum vitæ christianæ modum. Les premiers chrétiens étaient si fidèles à cet enseignement que Tertullien a dit de chacun d'eux: Vita legem superat.

THÉBAIDE.

« La Thébaïde se peupla de solitaires qui à l'observance stricte de la loi ajoutaient celle du conseil. » (Fleury, *Hist. de l'Égl.*).

VIE DES SAINTS.

RIGIDES OBSERVATEURS DE LA LOI CHRÉTIENNE.

S. Jérôme.	S. Bruno.	Ste Paule.	Ste Claire.
S. Benoît.	S. François-d'Assises.	Ste Geneviève.	Ste Thérèse.

Ste AGATHE.

Cum Quintilianus Siciliæ prætor ad S. Agatham diceret: Nonne te pudet nobili genere natam, humilem et servilem Christianorum vitam agere? Respondit illa: Multa præstantior est christiana humilitas et servitus, regum opibus et superbia (Surius, 5 *Febr.*).

S. LOUIS.

S. Ludovicus, rex Galliæ, nulli libentius quam Passiaci agebat, eo quod in ea urbe baptizatus, Christiani nominis titulum et honorem accepisset quem ipse omnibus aliis honoribus longissime præferebat (*Pædag. christ. P.* I, *C.* I, § I, *n°* 6).

S. CLÉMENT.

Scribit de se S. Clemens, quod cum Gentilis adhuc esset, non aliud quæsierit quam *veritatem* et *vitam bonam*, unitque ad eum S. Barnabas, qui docuit eam veritatem, et Antiochiam duxit ad Petrum (D. Clem. *L. de Recog.*)

S. JÉROME.

S. Hieronymus, cum plus æquo se lectione Ciceronis et Platonis delectaret, raptus est aliquando ad tribunal et quis esset interrogatus; cumque se Christianum esse dixisset, audivit a judice: mentiris, nam Ciceronianus es, non autem Christianus; ubi enim est thesaurus tuus ibi est et cor tuum. Simile quid continget aliis etiam christianis alia quam Christum amantibus et sequentibus (S. Hieron. *in Reg. Mon. C.* 15).

S. CALLIOPE.

Calliopius pius adolescens, ad convivium in deorum celebritatem paratum invitus, respondit: *Christianus sum et Christum jejuniis colo, et quæ sunt idolis immolata, non licet in os eorum qui Christum colunt, ingredi.* Quod cum audisset Præses, jussit eum immaniter cædi, et tandem dixit post multa verbera increpationes: Nunc saltem ab insania discede, et imperatorem decretis obtemperans diis sacrifica, ut vivas, alioquin ut magister tuus in crucem suffigeris: *At miror*, inquit Calliopius, *impudentiam tuam, qui cum sæpe ex me audieris Christianum esse morituram, et in Christo victurum, tam impudenter pergis veritatem oppugnare. Paratus sum eamdem quam Magister meus pertulit mortem oppetere* (Surius, 7, *Apr.*).

HISTOIRE DES SAINTS.

Alexander militi cuipiam suum nomen sustinenti et ignavo dixit: *Aut nomem hoc depone, aut digna Alexandro gere.* Idem Christus Christianis dicit (Fab. *Conc.* 7 *in Circumc.*).

Auteurs à consulter.

SS. Pères.

S. JUSTIN —Ep. ad Diog.
TERTULLIEN —Apolog. C. 46.
ORIGÈNE —Homil. 25 in C. 25. Matth.
LACTANCE —L. 4 de vera Sap. C. 28.
S. AMBROISE —Ep. 72.
—Serm. 21.
S. AUGUSTIN —L. 3 Contr. Pelag.
—Quæst. L. Qu. 102.
—L. Cont. adv. Leg.
S. CHRYSOST. —Serm. 1 in Matth.
—Hom. in C. 4 Galat.
—Hom. 10 in 2 Cor.
S. LÉON —Serm. 5 de Epiph.
—Serm. 11 de Quadr.
SALVIEN —In Gent.
S. GRÉGOIRE —L. 22 Moral.
—In 2 Reg. C. 2.
S. BERNARD —Tract. de Præcept.
S. THOMAS —Opusc.

Ascétiques.

Phil. D'OUTREMAN—Pædag. Chr. p. 1. C. 1.
LA COLOMBIÈRE—Réflexions.
S. FRANÇ. DE SALES—Vie dévote.
RODRIGUEZ —Perf. chrét.

Apologistes.

BERGIER —Dict. Théol.
GAUME —Catéch. de Pers.
DE LA LUZERNE—Excel. de la Relig.
POINTER —Le Christianisme.

Prédicateurs.

MATHIAS FABER—Conc. 5, in fest. S. Andreæ, et in Circumc. C. 7.
BOSSUET —1 Serm.
BOURDALOUE —2 Serm.
DORLÉANS —1 Serm.
LA RUE —It.
MASSILLON —2 Serm.
CAMBACÉRÈS —1 Serm.

Voy. pour les contemporains, les conférences dogm. du T. R. P. LACORDAIRE, du T. R. P. RAVIGNAN, du T. R. P. VENTURA et de M. l'abbé BAUTAIN, etc.

Répertoires.

Jac. MARCHANTIUS—Hort. Past. tr. 1. L. 1.
L. GRANATENSIS—Loc. comm. f. 103.
J. LANGIUS —Polyant.
HOUDRY —Bibl. des prédic.

PREMIER PLAN.	DEUXIÈME PLAN.	TROISIÈME PLAN.
Fausse Confiance. (MASSILLON.)	**Prétextes.** (MASSILLON.)	**Impénitence Finale.** (BOURDALOUE.)
Ier Point. FOLIE DE LA FAUSSE CONFIANCE.	**Ier Point.** DU COTÉ DE DIEU.	**Ier Point.** IMPÉNITENCE CRIMINELLE.
IIe Point. ATTENTAT DE LA FAUSSE CONFIANCE.	**IIe Point.** DU COTÉ DU PÉCHEUR.	**IIe Point.** IMPÉNITENCE MALHEUREUSE.
		IIIe Point. IMPÉNITENCE SECRÈTE.
Ier POINT.—SUBDIVISIONS. **Folie de la fausse confiance.** 1—Incertitude du salut sans la grâce; 2—Action de la grâce paralysée.	Ier POINT. — SUBDIVISIONS. **Du côté de Dieu.** LE PÉCHEUR DIT QUE DIEU LE LAISSE: 1—Manquer de foi; 2—Manquer de grâce.	Ier POINT. — SUBDIVISIONS. **Impénitence criminelle.** 1—Par volonté; 2—Par omission.
		IIe POINT. — SUBDIVISIONS. **Impénitence malheureuse.** Elle est un lamentable malheur.
IIe POINT.—SUBDIVISIONS. **Attentat de la fausse confiance.** ELLE EST INJURIEUSE: 1—A la sagesse; 2—A la justice; 3—A la miséricorde de Dieu.	IIe POINT. — SUBDIVISIONS. **Du côté du Pécheur.** LE PÉCHEUR S'EXCUSE SUR: 1—L'âge; 2—Les passions; 3—Les suites d'un changement de vie.	IIIe POINT.—SUBDIVISIONS. **Impénitence secrète.** UNE PÉNITENCE RETARDÉE EST D'ORDINAIRE UNE IMPÉNITENCE SECRÈTE, PARCE QUE: 1—La pénitence en elle-même est difficile; 2—Elle est plus difficile à la mort; 3—Elle l'est davantage à ceux qui ne l'ont jamais faite.

DÉVELOPPEMENTS DU PREMIER PLAN.

FAUSSE CONFIANCE.

TEXTE.

Circa undecimam vero exiit, et invenit alios stantes et dicit illis : quid hic statis tota die otiosi ?

Matth. xx. 6.

Que nous ressemblons à ces ouvriers de l'Évangile ! L'affaire de notre conversion est la plus importante, elle est l'unique qui nous intéresse véritablement, puisque notre bonheur éternel en dépend ; cependant, ô aveuglement déplorable ! ce n'est jamais une affaire pressée pour nous, elle est toujours renvoyée à un autre temps, comme si les temps et les moments étaient à notre disposition.

Qu'attendez-vous, chrétiens? J.-C. ne cesse de vous faire prédire par ses ministres les malheurs qui menacent votre impénitence et le délai de votre conversion; depuis longtemps il vous annonce par notre bouche que si vous ne faites pénitence, vous périrez tous.....

Ier Point.

FOLIE DE FAUSSE CONFIANCE.

1re SUBDIVISION.—**Incertitude du salut sans la grâce.**

Cette incertitude est affreuse, car elle est fondée sur un état certain de péché et sur un repentir dont personne ne peut répondre.

Mourrez-vous dans votre péché ou en sortirez-vous? Le premier parti est infiniment plus certain, car :

1° Vos propres forces ne suffisent pas pour recouvrer la sainteté que vous avez perdue, il vous faut un secours étranger, surnaturel, céleste, dont personne ne peut vous répondre; au lieu que vous n'avez besoin que de vous-même pour demeurer dans votre péché.

2° Non-seulement il faut un secours étranger et divin, mais encore il faut un secours singulier, rare, refusé presque à tous les pécheurs, un miracle pour vous convertir; car la conversion du pécheur est un des plus grands prodiges de la grâce, et vous savez vous-même que les exemples en sont très-rares dans le monde. Il se trouvera quelque âme heureuse que, de temps en temps, Dieu retire du déréglement; mais ce sont des coups qui se font remarquer et qui sortent de l'ordre commun; au lieu qu'il n'y a qu'à laisser aller les choses leur cours naturel, et vous mourrez tel que vous êtes; Dieu n'a qu'à suivre les voies ordinaires et votre perte est certaine.....

2e SUBD.—**Action de la grâce paralysée.**

Vous attendez que Dieu vous convertisse ; mais comment l'attendez-vous? En mettant toujours de nouveaux obstacles à sa grâce.

Or, 1° La grâce est refusée à quiconque y met des obstacles. En aggravant votre joug, en multipliant vos crimes, en négligeant toutes les occasions de salut, en demeurant toujours dans les mêmes périls, vous ne pouvez espérer que la grâce vous délivrera. Les vierges folles furent rejetées seulement, parce qu'elles avaient attendu l'époux sans ferveur, sans vigilance, sans empressement.....

2° La grâce n'est accordée qu'aux larmes, aux instances, aux désirs; elle veut être long-temps demandée. Or, priez-vous? du moins, sollicitez-vous? imitez-vous l'importunité de la veuve de l'Évangile? travaillez-vous à l'attirer, cette grâce, par l'aumône et par des œuvres déjà chrétiennes, comme Corneille, le Gentil? dites-vous tous les jours au Seigneur, avec le prophète : *Seigneur, convertissez-moi : tirez-moi de la boue, de peur que je ne m'y enfonce pour toujours.., Eripe me de luto ut non infigar* (Ps. LXXVIII. 15). La grâce est réservée aux humbles... au lieu qu'il méprise les pécheurs présomptueux et qu'il ne les regarde que de loin : *A longe cognoscit* (Ps. CXXXVII. 6).

3° La grâce de conversion que vous attendez avec tant de confiance est le plus grand de tous les dons. Cependant il n'est guère de pécheur qui en soit plus indigne que vous :

Indigne, par le caractère de vos désordres.

Indigne, par les lumières et les inspirations dont vous avez abusé.

Indigne, par les grâces des mystères et des vérités que vous avez négligées.

Indigne, par les dérisions injustes que vous avez faites de la piété.

Indigne, enfin, par cette profonde sécurité où vous vivez, qui, devant Dieu, est le pire de tous les crimes.

PRÉTEXTES DU PÉCHEUR. L'âge mûrira les passions, se dit à lui-même, en secret, le pécheur; les occasions qui entraînent ne seront pas toujours les mêmes... Ce qu'on ne peut aujourd'hui on le pourra peut-être plus tard; mille choses auxquelles on tient aujourd'hui seront peut-être changées...

RÉFUTATION. 1° Vos dispositions à la pénitence seront-elles alors plus favorables ? Des inclinations auxquelles le temps et les années auront fait jeter de profondes racines seront-elles plus aisées à arracher?

2° Les grâces seront-elles à l'avenir ou plus fréquentes ou plus victorieuses? Quand cela serait, votre cupidité étant plus forte leur opposera plus d'obstacles. En outre, plus vous irriterez la bonté de Dieu, en différant votre conversion, plus il s'éloignera de vous...

Je pourrais encore ajouter que plus vous attendez, plus vous contractez de dettes, plus vous enrichissez le trésor d'iniquité...

Et voulez-vous que je finisse cette partie de mon discours, par une dernière raison, qui achèvera de vous convaincre? Vous regardez le vain espoir d'une conversion à venir comme un sentiment de grâce et de salut, et comme une marque que le Seigneur vous visite; mais non, le Seigneur ne peut vous visiter dans sa miséricorde qu'en vous inspirant des troubles et des frayeurs salutaires sur l'état de votre conscience : c'est par là que commencent toutes les opérations de la grâce : donc, tandis que vous serez tranquille, il est clair que Dieu vous traite selon toute la rigueur de sa justice.

IIe Point.

ATTENTAT DE LA FAUSSE CONFIANCE.

1re SUBD.—**Elle est injurieuse à la sagesse de Dieu.**

Le pécheur présomptueux dit :

Dieu tient dans ses mains les cœurs des hommes; il peut, dans un instant, changer leur volonté.

—Lorsque vous concevez un Dieu puissant maître du cœur des hommes et changeant comme il lui plaît leurs volontés rebelles, n'est-il pas vrai que vous concevez en même temps une puissance réglée par la sagesse, c'est-à-dire qui ne fait rien que de conforme à l'ordre qu'elle a établi?

Or, le pécheur présomptueux attribue à Dieu une puissance aveugle qui agit sans discernement. Selon lui, la grâce de la conversion serait accordée à la fausse confiance; le pécheur serait aussi bien traité que le juste, qui crucifie tous les jours sa chair.

Est-ce là le Dieu que nous adorons? et serait-il si admirable dans ses dons, selon l'expression du prophète, s'il les dispensaient avec si peu d'ordre et de sagesse ?

2e SUBD. — **Elle est injurieuse à la justice de Dieu.**

La seconde erreur qui autorise la fausse confiance, a son fondement dans l'idée injuste qu'on se forme de la justice divine. On se persuade que l'homme étant né avec des penchants violents pour le plaisir, nos égarements sont plus dignes de la piété du Seigneur que de sa colère, et que notre faiblesse toute seule sollicite ses grâces, au lieu d'armer son indignation contre nous.

—Mais, 1° La corruption de notre nature ne vient point du Créateur; elle est l'ouvrage de l'homme et la peine de son péché...

2° Quelle que soit la faiblesse de notre volonté l'homme est toujours maître de ses désirs...

3° Si vous êtes faible, la bonté de Dieu a environné votre âme de mille secours.

Mais, laissons ces raisons et dites-moi : Cette faiblesse dont vous vous plaignez et à laquelle vous prétendez que Dieu aura égard, n'est-elle pas votre propre ouvrage et le fruit de vos déréglements particuliers ?

3e SUBD.—**Elle est injurieuse à la miséricorde de Dieu.**

Le pécheur dit encore : Si l'on a tout à craindre de la justice de Dieu, sa miséricorde, du moins, est infinie : troisième illusion de la fausse confiance.

—Que prétendez-vous dire, en alléguant que la bonté de Dieu est infinie? Qu'il ne punit jamais le crime ? Vous n'oseriez : qu'il n'abandonne jamais le pécheur ? les Saül, les Antiochus, les Pharaon vous ont appris le contraire : qu'il sauvera les impudiques, les mondains, les vindicatifs, les ambitieux comme les justes? Vous savez que rien de souillé n'entrera dans le ciel...

Laissons ces vains raisonnements et hâtons-nous, car, dit S. Ephrem : « Celui qui persévère dans son iniquité par l'espérance d'en faire un jour pénitence, le temps lui manquera, et il apprendra que Dieu ne se laisse point vainement tourner en dérision. Si la pénitence est bonne, celui qui la diffère pèche, et Dieu a un juste sujet de s'indigner contre lui. La pénitence nous promet la rémission de nos péchés; mais elle ne l'accorde point à ceux qui la méprisent. Elle se plaît au contraire avec ceux qui se convertissent sincèrement, comme elle déteste ceux qui persévèrent dans leurs iniquités. » (*Sur la Pénit.*).

Seigneur, vous voyez mes désirs, fixez mes incertitudes et mes inconstances, ôtez au monde l'empire qu'il a sur mon cœur; reprenez-y vos anciens droits, et ne m'attirez plus à demi, de peur que je ne vous échappe encore !

DÉVELOPPEMENTS DU DEUXIÈME PLAN.

PRÉTEXTES.

TEXTE.

Ego vox clamantis in deserto : Dirigite viam Domini.

Joan. I. 23.

J.-C. ne se contente pas de vous avertir en public par la voix de ses ministres; il vous parle au fond de vos cœurs et vous dit sans cesse en secret : N'est-il pas temps enfin de sortir du crime où vous êtes abîmé depuis tant d'années? N'est-il pas temps de rendre la paix à votre cœur?...

A cette voix secrète que répondez-vous? quels prétextes opposez-vous? des prétextes de deux sortes : *les uns que vous prenez du côté de Dieu; et les autres que vous tirez de vous-mêmes.* Je veux aujourd'hui vous montrer combien ils sont illusoires.

Ier Point.

DU COTÉ DE DIEU.

1re SUBDIVISION.—**Manque de foi.**

Ce n'est pas d'aujourd'hui que les hommes s'en prennent à Dieu même de leurs dérèglements, et tâchent de rendre sa sagesse et sa bonté responsables de leurs faiblesses injustes. On peut dire que cet aveuglement est entré dans le monde avec le péché.—Le pécheur dit donc : je me convertirais si j'avais la foi, mais la foi étant un don de Dieu je l'attends de lui seul...

1° Comment l'avez-vous perdue, cette foi si précieuse? Vous l'aviez reçue dans votre baptême, une éducation chrétienne l'avait conservée dans votre cœur; qu'avez-vous fait du don de Dieu? Et c'est à lui maintenant que vous le redemandez?

2° Vous dites que vous souhaiteriez d'avoir la foi; mais vous l'avez, dès que vous la croyez digne d'être souhaitée : du moins vous en avez assez pour reconnaître que le plus grand bonheur de l'homme est de tout sacrifier à ses promesses.

3° La foi ne vous paraît difficile que parce qu'elle règle les passions, et non parce qu'elle impose des mystères. C'est la sainteté de ses maximes qui vous révolte, plutôt que l'incompréhensibilité de ses secrets. Vous êtes corrompus, mais non pas incrédules.

2e SUBD. — **Manque de grâce.**

Le pécheur dit qu'il attend la grâce, que c'est à Dieu seul à changer le cœur.

1° PRÉTEXTE INJUSTE DANS LA BOUCHE DU PÉCHEUR.

Il se plaint que Dieu ne l'a pas encore touché, qu'il ne sent aucun goût pour la dévotion et qu'il faut attendre que le goût vienne.

—Plein de passions comme vous êtes, êtes-vous raisonnable d'attendre et d'exiger que Dieu vous fasse sentir un grand goût pour la piété. Quand Dieu opérerait dans votre cœur ce goût et ces sentiments de salut, sentiriez-vous seulement l'opération de sa grâce? Comprenez donc l'injustice de votre prétexte.

Mais, pour achever de vous confondre, sur quoi vous fondez-vous pour dire que la grâce manque? Vous croyez donc qu'avoir la grâce c'est se convertir sans qu'il en coûte rien. Voyez s'il n'en coûte rien à ceux qui reviennent tous les jours à Dieu, et cependant ils ont la grâce puisque c'est elle qui les délivre et change leur cœur. Voyez s'il n'en coûta rien à Augustin. Quels efforts ne fit-il pas pour s'arracher à ses habitudes de péché?

2° PRÉTEXTE TÉMÉRAIRE ET INGRAT PAR RAPPORT A DIEU :

Vous dites que Dieu est le maître et que lorsqu'il voudra de vous il saura bien vous trouver...

—C'est-à-dire que vous n'avez qu'à le laisser faire tout seul et que sans que vous vous mettiez en peine de votre salut il saura bien, quand il voudra, changer votre cœur, c'est-à-dire que vous n'avez qu'à vivre dans le plaisir et qu'il fera le reste; montrez-nous donc un pareil enseignement dans l'Évangile?

Stultus fatua loquetur, et cor ejus faciet iniquitatem, ut perficiat simulationem, et loquatur ad Dominum fraudulenter (Is. XXXII. 6).

3° PRÉTEXTE INSENSÉ EN LUI-MÊME.

En disant que la grâce vous manque vous vous trompez. Vous avez plus d'une fois ressenti ses impressions. Vous savez que Dieu veut le salut de tous les hommes; qu'il ne nous met pas dans l'impossibilité de faire le bien, lui qui s'est déclaré notre père et qui nous aime comme ses enfants.

Mais quand il serait vrai que la grâce vous manque, devriez-vous pour cela vous rassurer? Ne devriez-vous pas au contraire être dans de cruelles perplexités, car, n'avoir point de grâce, c'est la plus terrible des situations et le préjugé le plus certain d'une condamnation éternelle. Ne vous en prenez pas à la grâce mais à vous-même. Augustin trouvait les raisons de ses délais et de ses résistances dans la crainte de renoncer à ses passions et de ne pouvoir soutenir la démarche d'une nouvelle vie, et non dans le défaut de la grâce : voilà précisément où vous en êtes et ce que vous vous dites tous les jours en secret à vous-même.

IIe Point.

DU COTÉ DU PÉCHEUR.

1re SUBD.—**L'âge.**

On veut laisser passer les années de la jeunesse. On attend une certaine saison de la vie où les mœurs deviennent plus sérieuses, l'esprit plus mûr est plus capable de soutenir la grande entreprise de la conversion.

1° Qui vous a dit que vous arriveriez au terme que vous vous marquez à vous-même? La jeunesse est-elle un garant bien sûr contre la mort? Regardez autour de vous, insensé, on va peut-être au premier jour vous demander votre âme.

2° Mais je veux que la mort ne vous surprenne pas : sur quoi vous promettez-vous que l'âge changera votre cœur, et vous disposera plus que vous ne l'êtes aujourd'hui, à une vie nouvelle? L'âge changea-t-il le cœur de Salomon? L'âge prépara-t-il Saül à sa conversion? L'âge apporta-t-il quelques remèdes aux désordres de Jésabel et de l'incestueuse Hérodias?

Voyez quels sont ceux que l'âge tout seul a retirés des plaisirs.....

3° Le Seigneur est le Dieu de tous les temps et de tous les âges; tous nos jours lui appartiennent. Voulez-vous donc ne lui réserver que les restes et les rebuts de vos passions?

4° On ne recueille, dans un âge avancé, que ce qu'on a semé dans sa jeunesse, joie, repos, honneur, vertu, sainteté, tout cela a son germe dans nos premiers ans.

Bonum est viro cum portaverit jugum ab adolescentia sua (Thren. III. 27).

2e SUBD. — **Les passions.**

On n'a pas suivi les voies de la vertu dès sa jeunesse, on est dans des engagements difficiles à rompre, on attend une situation plus favorable.

—1° Cette situation plus favorable que vous attendez pour revenir à Dieu, êtes-vous bien sûr qu'elle arrive? Qui vous a révélé le cours et la durée des passions qui vous arrêtent actuellement? Quand finiront-elles?

Quand même vos passions n'iraient pas jusqu'à la dernière heure, plus vous différez, plus vous jetez de profondes racines dans le crime. Insensiblement les chutes se sont multipliées, le désordre est devenu un état fixe et habituel, la conscience n'a plus crié que faiblement contre l'empire de la passion; le crime vous est devenu nécessaire, il n'a plus réveillé de remords, vous l'avez avalé comme de l'eau qui coule, sans se faire sentir. Plus vous avancez plus le venin gagne.

2° Vous vous flattez peut-être sur ce qu'il n'est pas de passions éternelles. Je réponds d'abord que, s'il n'est pas de passions éternelles, la corruption et le désordre le sont presque toujours. Les passions, que le dégoût tout seul finit, laissent toujours le cœur tout prêt pour une autre et, d'ordinaire, c'est un nouveau feu qui chasse et éteint le premier. Les passions que la grâce n'éteint pas ne font que rallumer le cœur pour des passions nouvelles. Je réponds en second lieu que, quand même tous vos engagements criminels seraient finis, si le temps et le dégoût tout seuls vous ont mené là, vous ne serez pas plus avancé pour votre conversion. Vous tiendrez encore à tout en ne tenant plus à rien. Vous vous trouverez sans force, sans goût, sans aucun sentiment pour le salut.

3e SUBD.—**Suites d'un changement de vie.**

On voudrait bien changer; mais c'est un coup d'éclat, mais ce nouveau genre de vie effraie, on craint de ne pouvoir le soutenir.

— Vous craignez de ne pouvoir vous soutenir? Eh quoi! vous espérez en la miséricorde divine pour votre conversion et vous n'espérez pas en elle pour votre persévérance?.....

Commencez toujours, essayez, la chose en vaut la peine. Je veux que dans la suite les difficultés de la vertu lassent votre faiblesse, toujours aurez-vous passé quelque temps sans offenser Dieu; ce sera autant de retranché dans votre vie criminelle; vous aurez, du moins, acquis le droit de représenter à Dieu votre faiblesse, et de lui dire : Seigneur, vous voyez mes désirs et mon impuissance : que n'ai-je un cœur plus constant pour vous, ô mon Dieu! plus ferme dans l'amour de la vérité! Fixez, Seigneur, mes incertitudes et mes inconstances; ôtez au monde l'empire qu'il a sur mon cœur; reprenez-y vos anciens droits, et ne m'attirez plus à demi, de peur que je ne vous échappe encore. Les variations éternelles de ma vie me couvrent de honte, Seigneur, et font que je n'ose plus lever les yeux sur vous et vous promettre une fidélité constante. J'ai si souvent trahi là-dessus mes promesses, après vous avoir juré un amour éternel; ma faiblesse m'a si souvent fait oublier le bonheur de cet engagement, que je n'ai plus le courage de vous répondre de moi-même. Mais, Seigneur, je veux rentrer dans vos voies et m'y affermir pour jamais.

DÉVELOPPEMENTS DU TROISIÈME PLAN.

IMPÉNITENCE FINALE.

TEXTE.

Ego vado, et quæretis me, et in peccato vestro moriemini.

Joan. VIII. 21.

Ce sont deux grands maux que le péché et la mort; le péché par où la mort est entrée dans le monde, et la mort par où Dieu a puni le péché... Toutefois, ni la mort ni le péché pris séparément ne sont des maux extrêmes, et j'ose même dire qu'ils peuvent avoir leur avantage et leur utilité, car la mort sans le péché peut être sainte et précieuse devant Dieu, et le péché sans la mort peut servir de matière aux vertus les plus sublimes. Mais le souverain mal et ce qu'il y a de plus affreux, c'est le péché et la mort unis ensemble; la mort qui met le dernier sceau à l'impénitence du pécheur, et le péché qui imprime à la mort le caractère de sa malice. La mort dans le péché, la mort avec le péché, la mort par le péché, voilà ce que Dieu a de plus terrible dans les trésors de sa colère.....

Ier Point.

IMPÉNITENCE CRIMINELLE.

Trois sortes de pécheurs meurent dans l'impénitence : les uns dans une *impénitence criminelle*, les autres dans une *impénitence malheureuse*, et les derniers dans une *impénitence secrète* et *inconnue*.

1re SUBDIVISION.—**Volonté.**

Volonté délibérée de renoncer absolument à la pénitence. Ce que j'entends par là, ce n'est pas une révolte expresse et positive contre Dieu, lorsque le pécheur même à la mort, ne veut pas reconnaître le Créateur dont il a reçu la vie et qui va lui en demander compte; je parle seulement de ces pécheurs dont l'impénitence est aussi souvent un effet de la faiblesse que de la malice de leur cœur, ou plutôt, est un effet tout ensemble de l'une et de l'autre; je parle par exemple d'un homme qui, rempli de fiel et d'amertume, refuse de se réconcilier à la mort. Or, combien voyons-nous de pareilles morts, dans le christianisme? Voilà ce que j'appelle mourir avec réflexion et avec vue, dans le péché d'impénitence.

2e SUBD.—**Omission.**

Du moins omission criminelle des moyens ordinaires et marqués de Dieu, pour rentrer en grâce avec lui et pour faire pénitence. On se rassure contre le péril pressant où l'on est; on temporise, on remet au lendemain et cependant on meurt sans sacrements et dans l'inimitié de Dieu.....

J'ajoute que l'impénitence de la vie conduit à cette impénitence de la mort, par voie de disposition, c'est-à-dire, 1° par voie d'habitude; 2° par voie d'attachement; 3° par voie d'endurcissement.

1° *Par voie d'habitude* : Des habitudes contractées, pendant la vie, ne se détruisent pas tout-à-coup, aux approches de la mort, et communément nous mourons comme nous avons vécu.

2° *Par voie d'attachement* : Les péchés de la vie, dit le Sage, forment comme une chaîne qui tient le pécheur, presque malgré lui, dans la servitude même à la mort.

3° *Par voie d'endurcissement* : Le cœur, toujours criminel ne se repentant jamais, s'est enfin endurci de telle sorte que rien ne le peut toucher.

IIe Point.

IMPÉNITENCE MALHEUREUSE.—LAMENTABLE MALHEUR.

Il ne suffit pas pour mourir en état de grâce que le pécheur soit résolu de recourir un jour à la pénitence; car le temps pour cela et les moyens peuvent lui manquer, sans même qu'il l'ait voulu, mais par un juste châtiment de Dieu. Son impénitence finale n'est donc point précisément alors un nouveau péché, mais un malheur et le plus grand de tous les malheurs.

Or, qui y a-t-il de plus fréquent et de plus universel que ces morts imprévues, où le pécheur tombe tout-à-coup dans un état qui le rend incapable de conversion et de pénitence?

Que dirai-je de ceux qui meurent dans une ignorance non coupable, mais funeste, du danger prochain où ils sont? On trompe un malade. Supposons même qu'il connaisse son état et qu'il soupire après le remède; on cherche un prêtre, mais on ne le trouve point. Je dis plus, ce prêtre se trouvera, mais par un autre jugement de Dieu il n'aura pas le don d'assister un pécheur mourant. Affreux, mais juste châtiment du ciel : c'est ainsi que l'impénitence de la vie conduit à cette seconde impénitence de la mort, par voie de punition. Combien Dieu s'en est-il expliqué de fois dans l'Écriture? Combien de fois le fils de Dieu nous en a-t-il menacés dans l'Évangile? (Voir les textes de l'Ecriture cités à la page suivante).

IIIe Point.

IMPÉNITENCE SECRÈTE.

Impénitence secrète et inconnue ou fausse pénitence. Bien loin qu'après l'impénitence de la vie, un pécheur à la mort puisse compter sur sa pénitence, il doit positivement s'en défier; pourquoi? Parce que :

1re SUBD.—**La pénitence en elle-même est difficile.**

Pour faire pénitence il faut que l'homme change son cœur, qu'il se haïsse lui-même, qu'il se renonce, qu'il se dépouille, qu'il se détruise en quelque sorte et qu'il s'anéantisse lui-même, qu'il ait en horreur ce qu'il a aimé et qu'il aime ce qu'il a détesté. Or, vous savez s'il est aisé à un pécheur d'en venir là.

2e SUBD.—**La pénitence est plus difficile à la mort.**

De tous les temps celui où la pénitence est le plus difficile, c'est à la mort. Ce n'est point vous alors qui quittez le péché, dit S. Augustin, c'est le péché qui vous quitte : *Si vis agere pœnitentiam, quando jam peccare non potes, peccata te dimiserunt, non tu illa.* Or, l'homme n'est jamais plus ardent, pour les objets qui entretiennent sa cupidité, que quand ces objets lui échappent. D'ailleurs voici d'autres preuves :

La conversion à la mort est incertaine, faute de temps. — Elle n'est point surnaturelle, faute de grâce.—Elle n'est point sincère, faute de volonté.

1° *Faute de temps* : agonie courte.

Si elle est longue les souffrances et les embarras du moment ne sont pas favorables à la pénitence.

2° *Faute de grâce.* La grâce ne nous appartient pas; Dieu la refusant : *In peccato vestro moriemini* (Joan. VIII. 21).

C'est l'effroi de l'avenir qui nous poussera à une conversion momentanée et forcée.

3° *Faute de volonté.* Ce n'est pas nous qui changeons, c'est le péché qui nous fuit; point d'efficacité dans nos résolutions.

Ce n'est ni le cœur ni l'esprit qui les ont formées.

3e SUBD.—**La pénitence à la mort est encore plus difficile à ceux qui ne l'ont jamais faite.**

Pourquoi? Parce que ils sont plus endurcis dans le péché. De là, souvent, ils ne font qu'une fausse pénitence.

I. PÉNITENCE FORCÉE. Parce qu'on n'agit souvent que par une crainte servile et une nécessité inévitable.

II. PÉNITENCE NATURELLE et toute humaine, c'est-à-dire, qui n'a ni Dieu ni le péché pour objet. Que craignent-ils, ces prétendus pénitents? de brûler, dit S. Augustin. Voilà ce qui les touche. Du reste, vous me demandez comment l'impénitence de la vie conduit à la fausse pénitence de la mort : je dis que c'est par voie d'illusion, car le pécheur n'ayant jamais fait aucun exercice de la pénitence pendant qu'il a vécu, n'a jamais appris à la connaître : d'où je conclus qu'il y doit être aisément trompé à la mort.

La pénitence est souvent inutile au lit de mort; ici, M. F., je ne vous demande qu'une réflexion. Il n'est personne qui, pendant sa vie, ne prenne mille fois la résolution de changer; il n'est personne presque qui ne meure avant de l'avoir exécutée. Les plus déréglés même souhaitent de mourir saintement : tous, comme Balaam, veulent mourir de la mort des justes; personne ne veut vivre comme eux. On meurt en désirant : ainsi avons-nous vu mourir nos proches, nos amis, nos maîtres : après leur mort même, pour nous consoler de leur perte, nous avons rappelé ces projets chimériques de conversion dont ils nous avaient quelquefois entretenus pendant leur vie. Il était dans le dessein de se convertir, dit-on; il en parlait tous les jours, et là-dessus, on se calme sur sa destinée; on augure favorablement de son salut. Grand Dieu! et c'est uniquement ce qui me fait trembler sur le sort de cette âme! et c'est ce qui me fait tout craindre de la sévérité de vos jugements sur elle! Eh! que fait-on, en se rappelant ses désirs de pénitence formés tant de fois sans succès, que rappeler le souvenir de vos grâces toujours méprisées?

Grand Dieu! ne permettez pas que parmi ceux qui m'écoutent il y ait des impénitents. Frappez-les tous du grand coup de votre grâce. Faites partir du sein de vos miséricordes ce bruit victorieux qui blesse, qui attendrit, qui terrasse le pécheur rebelle et frémissant, et qu'enchaîné enfin au pied de la croix par des liens aussi doux qu'indissolubles, il montre par son exemple que, quand il vous plaît, vous nous ramenez de la mort à la vie et des portes de l'abîme aux portes de la gloire.

ANC. ET NOUV. TESTAMENT.

ANCIEN TESTAMENT.

Ossa ejus implebuntur vitiis adolescentiæ ejus et cum eo in pulvere dormient (Job. xx. 11).

Filii hominum usquequo gravi corde? Ut quid diligitis vanitatem, et quæritis mendacium (Ps. iv. 3).

Quamdiu ponam consilia in anima mea? (Id. xii. 2).

Hodie si vocem ejus audieritis, nolite obdurare corda vestra (Id. xciv. 8).

Vocavi, et renuistis.... despexistis omne consilium meum, et increpationes meas neglexistis. Ego quoque in interitu vestro ridebo, et subsanabo, cum vobis, id quod timebatis, advenerit (Prov. i. 25, 26).

Tunc invocabunt me, et non exaudiam, mane consurgent et non invenient me: eo quod exosam habuerint disciplinam, et timorem Domini non susceperint, nec acquieverint consilio meo (Id. ibid. 28, 29, 30).

Iniquitates suæ capiunt impium, et funibus peccatorum suorum constringitur (Id. v. 22).

Adolescens juxta viam suam etiam cum senuerit, non recedet ab ea (Id. xxii. 6).

Non impie agas multum.... ne moriaris in tempore non tuo (Eccle. vii. 18).

Cor durum habebit male in novissimo, et qui amat periculum, in illo peribit (Eccli. iii. 27).

Ne adjicias peccatum super peccatum. Et nec dicas: Miseratio Domini magna est, multitudinis peccatorum miserebitur. Misericordia enim et ira ab illo cito proximant, et in peccatores respicit ira illius (Id. ibid. 5, 6, 7).

Non tardes converti ad Dominum, et ne differas de die in diem; subito enim veniet ira illius, et in tempore vindictæ disperdet te (Id. v. 8, 9).

Non demoreris in errore impiorum, ante mortem confitere... et laudabis Deum, gloriaberis in miserationibus illius (Id. xvii. 26, 27).

Quærite Dominum, dum inveniri potest: invocate eum dum prope est (Is. lv. 6).

Peccator centum annorum maledictus erit (Id. lxv. 20).

NOUVEAU TESTAMENT.

ÉVANGILES.

Pœnitentiam agite: appropinquavit enim regnum cœlorum (Matth. iii. 2).

Nisi pœnitentiam egeritis, omnes similiter peribitis (Luc. xiii. 3).

Quæretis me et non invenietis.... et in peccato vestro moriemini (Joan. vii. 36.—viii. 21).

Excæcavit oculos eorum, et induravit cor eorum, ut non videant oculis et non intelligant corde, et convertantur, et sanem eos (Id. xii. 40).

ÉPITRES.

An divitias bonitatis ejus et patientiæ, et longanimitatis contemnis? ignoras quoniam benignitas Dei ad pœnitentiam te adducit? (Rom. ii. 4).

Secundum duritiam tuam et impœnitens cor, thesaurizas tibi iram in die iræ (Id. ibid. 5).

SS. PÈRES.

Christiano non est crastinum (Tertull.).

Omne cunctationis vitium (in pœnitentia) a præsumptione importatur (Id. *L. de Pœnit.* C. 6).

Absit ut aliquis ita interpretetur, quasi eo sibi pateat ad deliquendum aditus, ut redundantia clementiæ cœlestis libidinem foveat humanæ temeritatis: nemo idcirco deterior sit, quia Deus melior est (Id. *de Pœnit. C.* 7).

Seria pœnitentia nunquam sera: semper ad indulgentiam Dei aditus patet, etiam sub ipsa morte, nonnunquam ad immortalitatem transitur (S. Cypr. *ad Demetr.*).

Nos peccata velociter quidem promptoque animo committimus, pigre vero postmodum ac sero pœnitentiam agimus (S. Basil. *Hom.* 8, *in Divit. avar.*).

Laqueus fortis est, pœnitentiæ dilatio: qui enim nimium differt, ille pravis suis operibus, quasi propriis laqueis, tandem misere capitur (Id.).

Unius diei sanctos efficimus, qui nihil præter velle afferimus (S. Greg. Naz.).

Aliqui, proposita spe pœnitentiæ, licentiam sibi delinquendi propagatam putant: cum pœnitentia, peccandi remedium sit, non peccandi incentivum (S. Amb. *de Pœnit. C.* 9).

Noli tardare converti ad Deum, nescis enim quid pariet superventura dies (S. Chrysost. *Ep. ad Theodor.*).

Multis, inquis, dedit Deus privilegium ut in ultima senectute converterentur: Quid igitur? Numquid et tibi dabit? Fortasse dabit, inquis. Cur dicis fortasse? Contigit aliquando. Sed cogita quod de anima deliberas (Id. *Hom.* 22 *in* 2 *Cor.*).

Latro ille qui pendebat in cruce, non eguit prolixitate temporis, ut ingressum paradisi mereretur (Id. *de Recup. Laps.*).

Utinam tam cito convertatur peccator, ad pœnitentiam, quam cito Dominus paratus est mutare præfinitam sententiam! (S. Hieron.).

Nunquam est sera conversio. Latro de cruce transit ad paradisum (Id. *in Ep. ad Lætam.*).

Pœnitentia aboleri peccata indubitanter credimus, etiam in ultimo vitæ spiritu, si admissorum pœniteat (S. August. *de Eccl. dogm. C.* 48).

Datur quidem etiam in extremis pœnitentia, quia non potest denegari, sed auctores esse non possumus, quod qui sic petierit, mereatur absolvi (Id. *Serm.* 57 *de Temp.*).

Pœnitentia quæ ab infirmo petitur, infirma est. Pœnitentia quæ a moriente tantum petitur, timeo ne et ipsa moriatur (Id. ibid.).

Quanto diutius expectat Deus, tanto gravius vindicat. Quando enim prolixis temporibus peccamus, et nihil mali a Domino sustinemus, patientia est, non negligentia: non ille potentiam perdidit, sed nos ad pœnitentiam reservavit (Id. *Serm.* 102 *de Temp.*).

Deus pœnitentiæ tuæ indulgentiam promisit, sed huic dilationi tuæ, diem crastinum non promisit (Id. *in Ps.* 114).

Agens pœnitentiam, et reconciliatus, cum sanus est, et postea bene vivens securus exit; agens pœnitentiam ad ultimum, et reconciliatus, si securus hinc exit, ego non sum securus (Id. *Hom.* 42 *ex* 50).

SS. PÈRES.

Conversio si contigerit, alicui peccatori, etiam in fide, desperandum non est de ejus remissione: sed quoniam vix vel raro justa est talis conversio, timendum est de pœnitente sero (Id. *L. de vera et falsa Pœnitent.*).

Satis est a fide alienus, qui ad agendam pœnitentiam, tempus senectutis expectat (Id. *Serm.* 4 *inter Communes*).

Si quis, positus in extrema necessitate ægritudinis, voluerit accipere pœnitentiam, et accipit, et mox reconciliatus hinc vadit, fateor vobis, non illi negamus quod petit, sed non præsumimus, quia bene hinc exit. Pœnitentiam dare possum, securitatem dare non possum. Non dico quod damnabitur, sed nec dico quod salvabitur. Vis te a dubio liberare? Age pœnitentiam dum sanus es. Si autem tunc vis agere pœnitentiam, quando peccare non potes, peccata dimiserunt te, non tu illa (Id. Hæc et plura alia. *L.* 50 *Hom. Hom.* 41).

O si tempus pœnitentiæ sic cognosceretur, quando est in nostra potestate, sicut cognoscetur amissum, quam serio jam pœniteremus! (Id. *Serm.* 24 *Ex communibus*).

Non peccare metuit sed ardere (Loquitur de pœnitente moribundo (Id. *Ep.* 114).

O homo! qui differs de die in diem, forte habiturus hodie ultimum diem (Id. *Serm.* 201 *de Temp.*).

Morientes, non delicti pœnitentia, sed mortis urgentis admonito compellit (Id. *Serm.* 36).

Qui tempus congruæ pœnitentiæ perdidit, frustra ante regni januam cum precibus venit (S. Greg. *Hom.* 11 *in Evang.*).

Qui pœnitenti veniam spopondit, peccanti diem crastinum non promisit (Id. *Homil.* 12 *in Evang.*).

Peccatorum tanto sequitur districtior sententia, quanto peccanti ei magna est patientia prorogata, quia divina severitas eo iniquum acrius punit, quo diutius pertulit (Id. *L.* 21 *Moral.*).

Vita si a peccati perpetratione, nec temporis longinquitate compescitur, hæc ipsa vitæ longinquitas quam per misericordiam accipimus, ad cumulum accrescit. Unde necesse est, ut cum nos diutius expectari conspicimus, ipsa prorogata pietatis tempora, quasi damnationis argumenta timeamus (Id. *Moral. L.* 17, *C.* 4).

Non fuit Latroni extrema hora sed prima (Euseb. Emiss. *Homil. de bono Latr.*).

Cum incessabili augmento suæ pravitatis intereunt (Nempe qui diu pœnitentiam distulerunt) (Beda).

Qui male vivit, et in morte pœnitentiam agit, sicut damnatio illius est incerta; ita et remissio illius dubia; qui ergo securus cupit esse in morte de indulgentia, in sanitate pœnitentiam agat, et in sanitate peccata sua lugeat. Igitur quia miseratio Dei occulta est, sine intermissione flere necesse est (S. Bernard. *Serm.* 27 *de modo bene viv.*).

Justo Dei judicio fit, ut, quia cum potest homo converti non vult; et cum vult forte converti non possit: tunc enim securum est homini pœnitere, cum potest ipse peccare (Innocent. iii. *Serm.* 2 *de Adventu*).

Quare vis procrastinare propositum tuum? Surge et in instanti incipe et dic: Nunc tempus est faciendi, nunc tempus est pugnandi, nunc tempus est emendandi (*Imit. Chr. L.* 1, *C.* 21).

THÉOLOGIE.

Ce n'est pas cesser de pécher que de ne cesser qu'à la mort.

La volonté alors a moins de part au divorce fait avec le péché que l'impuissance de le commettre, et quand le pécheur ne quitte point le crime pendant sa vie, c'est moins lui qui abandonne ses iniquités que ses iniquités ne l'abandonnent lui-même : *Non relinquit scelera, sed relinquitur a sceleribus.* Ainsi forcé de renoncer au vice, son cœur y est resté attaché; son péché subsiste malgré sa conversion apparente, et il pécherait encore s'il pouvait : *Necdum desit, qui adhuc velit peccare si possit.* C'est donc une bien fausse espérance que celle du pécheur qui se flatte de racheter, par quelques aumônes, les désordres de sa vie. En vain veut-il se persuader que sans vertu, à la faveur de ses largesses, il échappera aux rigueurs de la justice divine : comme si Dieu avait moins d'égard à la pureté du cœur qu'à l'éclat de l'or....

Conduite absurde de celui qui remet sa pénitence.

Pour bien comprendre l'extrême folie et l'affreux déréglement de raison où tombe le pécheur qui diffère sa pénitence, il n'y a qu'à considérer la nature de la pénitence; car, qu'est-ce que la pénitence? c'est un repentir, mais un vrai repentir; c'est une douleur, mais une vraie douleur des offenses commises contre Dieu. Il faut que cette douleur mette le pénitent dans une telle disposition, qu'au prix de toutes choses il voudrait n'avoir jamais déplu à Dieu ni jamais offensé Dieu.

Or, cela posé, voyons à quoi se réduit le raisonnement d'un pécheur qui se dit à lui-même : je n'ai qu'à vivre de la manière dont j'ai vécu jusqu'à présent, je n'ai qu'à demeurer dans mes habitudes, j'en ferai quelque jour pénitence; c'est comme s'il disait : je n'ai qu'à vivre de la manière dont j'ai vécu jusqu'à présent, et pourquoi? parce que je compte de m'en repentir quelque jour et de me repentir véritablement d'avoir ainsi vécu. C'est comme s'il disait : Je n'ai qu'à demeurer dans mes habitudes, et pourquoi? parce que je compte d'être touché quelque jour d'une véritable douleur, de m'y être engagé, ou de ne les avoir pas quittées de bonne heure; c'est comme s'il disait : rien ne me presse de retourner à Dieu, et pourquoi? parce que je compte de ressentir quelque jour une telle peine de m'être séparé de lui, et de n'être pas retourné à lui dès à présent, que dans la force de mon regret je serais prêt de sacrifier tout pour n'avoir jamais eu le malheur de le perdre et d'être un moment hors de sa grâce. Est-ce là raisonner, ou n'est-ce pas se jouer de Dieu et de soi-même? (Bourdaloue, *Pensées sur la Pénitence).*

Endurcissement.

Malheur! a dit le Seigneur, malheur à eux lorsque je me serai retiré d'eux! A chaque nouveau péché le soleil de justice se retire et s'éloigne davantage de l'âme coupable, et elle se congèle et s'endurcit de plus en plus jusqu'à ce qu'enfin elle arrive à l'affreux état de l'endurcissement total. Pharaon subit cette terrible punition (Le C. de la Luzerne, *Consid. sur le Délai de la pénit.*).

MÉLANGES.

MOTIVA.

Procrastinatio pœnitentiæ :

I. VALDE INQUA EST.

Qui enim converti differt iniquus est in Deum, quia eum misericorditer vocantem contemnit : iniquus est in seipsum quem potius vult habere malum quam bonum, infirmum quam sanum, mortem quam vivum (Bellovacensis Vinc. Ep., *Spec. Moral. dist.* 2 *L.* 1. § 6).

II. GRAVISSIMA DAMNA INFERT.

1° Damnum lucri cessantis. Agens enim vitam virtuosam acquirit lucrum multorum insignium meritorum; 2° Damnum emergens, quia quando culpa in articulo mortis dimittitur, pœna in flammis purgantibus ad expiandam culpam sustinenda nihilominus residua manet (Mansi, *Disc.* 1, *N.* 4).

III. IN EXTREMUM SALUTIS DISCRIMEN DEDUCIT.

Licet enim pœnitentibus venia, non tamen perinde etiam pœnitendi gratia promissa est. Valde difficile est ut tunc vera sit pœnitentia (Hugo à S. Vict.).

IV. NUMERUM PECCATORUM A DEO AD REPROBATIONEM PRÆDEFINITUM CITIUS IMPLERI FACIT.

(Mansi, *Disc.* 19. *N.* 7).

V. MELIOREM VITÆ PARTEM DEPERDERE FACIT.

Forte dicis : longa erit vita mea; dico, si longa erit, bona sit; si brevis, et ipsa bona sit. Prandium etsi longum, non vis habere malum, et vitam longam vis habere malam? Villam emis? bonam desideras; uxorem vis ducere? bonam quæris; filios tibi nasci? bonos optas; quid ergo vitam amas malam? Si vitam vis malam, inter omnia bona tua eris malus (S. August. *Serm.* 21 *ad Fratr.*).

VI. OMNES SS. PP. ET SAPIENTES TALEM PROSCRATINATIONEM DISSUADENT.

Numquid igitur manifesta est stultitia, proprio potius credere velle judicio quam claris et indubitatis Sacrarum Litterarum, omniumque Sanctorum Patrum, Theologorum, Magistrorum spiritualium decisionibus? (Dion. Carth. *de Conv. pecc. art.* 2).

MEDIA.

I. BENE PONDERARE CAUSAS OB QUAS DILATA CONVERSIO DIFFICILIS CENSETUR.

Conversio dilata difficilis est propter tria : 1° quia quanto aliquis diutius manet in peccato, tanto erit major pœna peccati; 2° quia quanto aliquis diutius manet in peccato, tanto amplius oneratur a peccatis. Unde S. August. : Perseverare in peccato, dat augmentum scelerum; et S. Gregor. : Peccator qui non surgit oneratus parum, quomodo surget, quando multum? 3° quia homo circa mortem habet multa impedimenta. Unde S. Hieron. : Dum infirmitate opprimeris, nihil aliud cogitare potes, quam quod sentis; et S. August. : Pœnitentiam scio, nec laudo, nec vitupero; nam morbus urget pœna terret; filii et uxor quos illicite diligit et mundus eum ad se vocat et sæpe ex divino judicio hoc accidit homini, quod moriens obliviscatur sui, dum qui viveret, oblitus est Dei.

II. BENE PONDERARE QUAM DIFFICILE SIT IN CASU NECESSITATIS VERUM ACTUM CONTRITIONIS ELICERE.

Lapsus ex voluntate, non æque ex voluntate resurgere jam liberum habet; quia etsi datum fuerit voluntati, posse stare ne caderet, non tamen resurgere si sic caderet, non enim tam facile quis valet exire de fovea quam facile in eam labi (S. August. *de Grat. et Lib. Arbit.*).

AXIOMATA.

1 Pœnitentia sera, raro vera.
2 Sera pœnitentia in fundo.
3 Quem pœnitet peccasse, pene est innocens (Engelgrav. *in Dom. Pass.* Ex S. August. *in Floril.*).

EXEMPLES.

ANCIEN TESTAMENT.

CAIN.

Duplex in Cain culpa fuit : Una quod post dies multos obtulit; altera quod non ex primis fructibus (S. Ambr. *in Cain et Abel*).

DAVID.

Ille rex tantus et potens, ne exiguo quidem momento manere penes se delicti passus est conscientiam; sed præmatura confessione atque immenso dolore, reddidit peccatum suum Domino (S. Ambr. *in David*).

NOUVEAU TESTAMENT.

MADELEINE.

Et ecce mulier, quæ erat in civitate peccatrix, ut cognovit quod accubuisset in domo Pharisæi, attulit alabastrum unguenti (Luc. VII. 37).

ZACHÉE.

Zachee festinans descende.... hodie salus domui huic facta est eo quod et ipse filius sit Abrahæ (Id. XIX. 59).

S. PIERRE.

Conversus Dominus respexit Petrum. Et recordatus est Petrus verbi Domini (Id. XXII, 61).

— Petrus ad pœnitentiam non post multorum spatia annorum, sed ipsa nocte qua cecidit, ipsa quoque surrexit (S. J. Chrysost.).

S. PAUL.

Domine, quid me vis facere? (Act. IX. 6).

Continuo non acquievi carni et sanguini (Galat. I. 16).

LE BON LARRON.

Cito cognoscit Dominus quia cito ille convertitur (Euseb. Emiss. *Hom. de bono latr.*).

Consortem crucis agnoscit Deum (S. Augustin.).

(*Voir*, pour d'autres exemples de l'Écriture, le sujet PÉNITENCE, p. 32).

SIMILITUDINES.

Sicut fermentatam massam azymam reddere difficillimum est; ita carnem et mentem fermento peccatorum et amurca vitiorum infectam, in pristinam restitui munditiam, solius Dei opus est. Peccator unius diei perfacile curatur, sed quatridianus vix unquam a peccato resurgit (S. Thom. a Villanova).

Sicut terra tempore æstivo, nisi irrigetur, flores non producit; ita nec anima ni continuis lacrymis perfundatur, fructus verarum et solidarum virtutum non progignit (Beyrlinck, *in fest S. Magdal.*).

HISTOIRE PROFANE.

Archias, polémarque ou commandant de Thèbes, ayant reçu une lettre qui l'instruisait du complot de Pélopidas, en différa la lecture en disant : *A demain les affaires sérieuses.* Mais il fut tué la nuit même (Plutarch. *L. de Genio Socrat.*).

Sigismundus, rex Poloniæ, ob perpetuam cunctationem crastinus dictus, grandem sibi regnoque perniciem hac sua procrastinatione accivit. Idem timendum peccatori pœnitentiam differenti (Engelgrav. *in Dom.* I. *Pasch.*).

—Non te pudet tibi vitæ reliquias reservare et id solum tempus destinare bonæ morti, quod in nullam rem conferri possit? Quam serum est tunc vivere incipere, cum desinendum est (Senec. *de Brev. vitæ*).

Auteurs à consulter.

SS. Pères.

TERTULLIEN —L. de Pœnit.
S. BASILE —L. Admonit.
—Orat. 4 de Pœnit.
S. GRÉG. DE N. —Orat. in S. Bapt.
S. AMBROISE —L. 2 de Pœnit. C. 11.
S. J. CHRYSOST. —Hom. 31 in Gen.
—Hom. 14 in Matth.
—Hom. 3 ad Pop. Ant. de Pœnit.
S. JÉRÔME —Ep. 22 ad Eustoch.
—L. 2 in C. 5 Isa.
—L. 7 in C. 22 Isa.
S. AUGUSTIN —L. 8 Confess.
—Expos. in Ps. 102.
—Serm. 59 de Verb. Dom.
—In Verb. *induravit*, Exod.
—In Ps. 32.
—In Tract. 33 in Joan.
—L. 50 Hom. Hom. 40, 41.
—In Serm. de Temp.
—L. de vera et fals. Pœnit.
SALVIEN —L. ad Eccl. cathol. sub finem.
S. FULGENCE —Ep. 7, C. 5.
S. GRÉGOIRE —Hom. 11 in Evang.
—Serm. 47.
S. BERNARD —Serm. 27 de modo bene vivendi.
INNOCENT III —Serm. 2 de Adv.

Ascétiques.

THOM.-A-KEMP. —De Imit. Chr. L. 1, C. 21.
DENYS-LE-CHART. —Opusc. de Conv. pecc. art. 2.
SANCHEZ —In Regno Dei, p. 4, C. 7.
BOURDALOUE —Pensées.
DE LA LUZERNE —Considér. sur la pénit.
S. LIGUORI —Œuvr.

Prédicateurs.

LINGENDES —
LA COLOMBIÈRE — It.
BOURDALOUE — It.
CHEMINAIS — It.
DORLÉANS — It.
BOSSUET —Impénit. finale.
MASSILLON — It.
BRYDAINE — It.
LE R. P. DE RAVIGNAN — Pénitence.

Répertoires.

BUSÉE —In Viridario.
J. MANSI —In Bibl. Moral. Tr. 61.
L. DE GRENADE —In Sylva loc. commun.
LOHNER —In Bibl. Man. V. Procrastinatio pœnit.
HOUDRY —Bibl. des Préd. Titre, Délai de la convers.

PREMIER PLAN.

Effets et Dispositions.

(M. L'ABBÉ COMBALOT.)

Ier Point.

CE QUE L'APOSTOLAT CATHOLIQUE NOUS APPORTE.

IIe Point.

CE QUE CET APOSTOLAT DEMANDE DE NOUS.

Ier POINT.—SUBDIVISIONS.

Ce que l'apostolat catholique nous apporte.

1—La parole de Dieu;
2—Les éléments de toute vérité;
3—Le pain de l'âme;
4—La régénération morale.

IIe POINT.—SUBDIVISIONS.

Ce que cet apostolat demande de nous.

1—Une disposition de foi;
2—Une disposition de docilité;
3—La faim et la soif de la vérité divine.

DEUXIÈME PLAN.

Obstacles.

(BOURDALOUE.)

Ier Point.

DÉGOUT DE LA PAROLE DE DIEU.

IIe Point.

ABUS DE LA PAROLE DE DIEU.

IIIe Point.

RÉSISTANCE VOLONTAIRE A LA PAROLE DE DIEU.

Ier POINT.—SUBDIVISIONS.

Dégoût de la parole de Dieu.

1—Ce dégoût nous en éloigne;
2—Il nous rend incapables d'en profiter;

IIe POINT. — SUBDIVISIONS.

Abus de la parole de Dieu.

NOUS LA REGARDONS COMME LA PAROLE DES HOMMES, D'OU DEUX DÉSORDRES :

1—Désordre par rapport à Dieu ;
2—Désordre par rapport à nous-mêmes.

IIIe POINT.—SUBDIVISIONS.

Résistance volontaire à la parole de Dieu.

C'EST UNE DISPOSITION PROCHAINE :

1—A l'endurcissement;
2—A la condamnation du pécheur.

TROISIÈME PLAN.

Conduite des hommes envers la parole de Dieu.

(DE MAC-CARTY.)

ILS EN SONT SOUVENT :

Ier Point.

LES PROFANATEURS.

IIe Point.

LES CONTEMPTEURS.

IIIe Point.

LES PERSÉCUTEURS.

Ier POINT. — SUBDIVISIONS.

Profanateurs.

TROIS DISPOSITIONS POUR ÉVITER LA PROFANATION DE LA PAROLE SAINTE :

1—Disposition de foi;
2—Disposition d'humilité;
3—Disposition de zèle.

IIe POINT. — SUBDIVISIONS.

Contempteurs.

1—Leur punition;
2—Première objection des Contempteurs;
3—Deuxième objection.

IIIe POINT.

Persécuteurs.

DÉVELOPPEMENTS DU PREMIER PLAN.

EFFETS & DISPOSITIONS.

TEXTE.

Vivus est enim sermo Dei, et efficax....

Hebr. IV. 12.

Ces paroles de S. Paul, M. F., nous donnent une idée des ineffables richesses de la parole évangélique. Là est exprimée sa céleste origine. Elle vient de Dieu; elle descend des hauteurs éternelles de sa gloire, elle est l'expression, la manifestation, j'ai presque dit l'effusion de Dieu même. Elle est vivante, ajoute S. Paul, puisqu'elle fait vivre notre âme de foi, d'espérance et d'amour, puisqu'elle nous enfante à la vie de J.-C.

La parole sacrée a été, dans la bouche de S. Paul, ce glaive à deux tranchants qui abattit l'idolâtrie et planta la foi de l'Évangile sur les ruines de l'univers païen. Cette parole a remué le monde et changé la face de l'univers.

Mais pourquoi ces conquêtes semblent-elles paralysées au milieu de nous? L'Apôtre des nations nous en indique la cause: *Erit enim tempus cum sanam doctrinam non sustinebunt....* (2 Tim. IV. 3).

Puissions-nous, M. F., échapper à ce malheur! Je viens donc, en quelque sorte, justifier l'apostolat que je remplis devant vous. L'objet de cet entretien est de vous apprendre: 1° *ce que l'apostolat catholique nous apporte*; 2° *ce que vous lui devez*. Ces deux considérations seront l'objet de ce discours.

Ier Point.

CE QUE L'APOSTOLAT CATHOLIQUE NOUS APPORTE.

1re SUBDIVISION.—La parole de Dieu.

« Au commencement était le Verbe, dit S. Jean, et le Verbe était Dieu. Tout a été fait par lui; rien de ce qui s'est fait ne s'est fait sans lui. Là est la véritable lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde; et le Verbe a été fait chair et il a habité parmi nous » (Joan. I. 1, 2, 9, 14).

Ce Verbe éternel, descendu des hauteurs de sa gloire, est tombé dans le temps, le temps l'a reçu, et, comme un long écho, le repète et le reporte dans l'éternité. Eh bien! cette parole, elle passe par la bouche du prêtre; elle vous arrive sans altération. Ce Verbe de Dieu prend un corps dans le cœur et la bouche du prêtre, et par cette parole il communique la vérité infinie. Ainsi la parole catholique nous apporte les échos véritables des paroles que Dieu se dit dans ses profondeurs éternelles.

2e SUBD. — Les éléments de toute vérité.

Nous appartenons à trois mondes: comme hommes, nous appartenons au monde de la raison, au monde naturel; comme chrétiens, nous appartenons au monde surnaturel, au monde de la grâce, et par nos espérances, nous appartenons au monde de la gloire. Or, c'est l'apostolat catholique qui éclaire ces trois mondes de sa triple lumière.

1° Dans l'ordre purement naturel, dans les vérités de cet ordre qui touchent à l'existence, aux attributs, aux perfections naturelles de Dieu connues par le seul effort de la raison, c'est l'apostolat catholique qui a popularisé ces vérités dans le monde et non les écoles philosophiques.

2° Le monde surnaturel auquel vous appartenez par le christianisme, par la grace, par la foi, ce monde resterait éternellement voilé sans la parole du prêtre, sans le sacerdoce catholique, sans cette parole hiérarchique qui remonte à J.-C.

3° Enfin, cet apostolat vous communique les premières lois du monde surnaturel de la gloire. Nous vous disons dans cette chaire quelles seront vos destinées finales, nous vous apprenons ce que vous deviendrez un jour si vous êtes fidèles à votre vocation. Il est donc vrai que l'apostolat catholique nous apporte les éléments de toute vérité.

3e SUBD. — Le pain de l'âme.

« L'homme, dit J.-C., ne vit pas seulement de pain » (Matth. IV. 4). L'âme de l'homme vit de vérité; il lui faut la vérité, toute la vérité. Or, le prêtre enseigne la vérité du haut de cette chaire, qui s'appelle la chaire de vérité. L'apostolat catholique nous apporte donc le pain de l'âme.

4e SUBD. — La régénération morale.

Qu'était le monde païen? Un cadavre. Qui lui a commandé de se lever, de marcher? La parole apostolique du prêtre. Cette parole, elle a subjugué le paganisme; c'est un marteau qui a brisé le paganisme, régénéré le monde barbare, civilisé le monde sauvage. Cette parole catholique prend l'homme dans les profondeurs de sa dégradation morale. Quelque lourde que soit sa chaîne, la parole du prêtre la brise; quelqu'invétérées, quelque saignantes, quelque profondes que soient les cicatrices d'une âme, elles sont guéries par la parole du prêtre.

La parole du prêtre, M. F., est donc l'écho vivant de la parole éternelle; elle vous apporte donc la vérité, le pain de l'âme, l'aliment qui régénère, qui sanctifie l'homme moral.

IIe Point.

CE QUE L'APOSTOLAT CATHOLIQUE DEMANDE DE NOUS.

Que voyons-nous, par rapport au ministère de la parole? Deux désordres que nous ne saurions trop déplorer: 1° parmi les hommes de ce temps, beaucoup ne viennent plus s'asseoir au pied de nos chaires, ils vont entendre d'autres docteurs qui leur prêchent l'apostasie et l'injure du ministère sacré que nous remplissons; 2° parmi ceux que l'habitude conduit encore au pied de nos chaires, il en est beaucoup qui rendent inutile cet apostolat, qui l'entendent comme une parole humaine, qui viennent le disséquer, en quelque sorte comme la parole des tribuns, des artistes, des rhéteurs. Quelles sont donc les dispositions qui peuvent seules assurer les fruits de l'apostolat que nous remplissons envers vous? Il y en a trois.

1re SUBD.—Une disposition de foi.

Vous devez produire un acte de foi en présence du prêtre catholique. La foi vous oblige à croire les choses que vous ne concevez pas, que vous ne voyez pas, que la raison ne comprend pas; vous devez croire quand le prêtre catholique vous parle. C'est J.-C. qui vous enseigne; c'est le Verbe de Dieu, la parole de J.-C. qui se cache dans le Verbe humain sous l'enveloppe de la parole du prêtre. Voilà l'acte de foi.

Vous me direz: mais il est dur cet acte, il est difficile, quels sont les motifs qui le déterminent? Les voici:

Quand le prêtre catholique monte dans cette chaire, l'épiscopat réuni à son chef, le pontife romain, garde sa parole; tous les docteurs de l'Église sont debout et veillent sur ses lèvres; dix-huit siècles de tradition catholique sont là. Ainsi la parole du prêtre est celle de vos pasteurs, de l'épiscopat catholique tout entier; elle est hiérarchique; voilà comment elle rayonne jusqu'à J.-C., comment elle est l'écho vivant de celle de J.-C.

Quelle position magnifique que celle du prêtre! il ne peut qu'enseigner la vérité. Tels sont les motifs qui justifient cet acte de foi que vous faites en présence du prêtre catholique, quand vous croyez que c'est J.-C. qui parle par sa bouche.

Il faut donc écouter cette parole avec foi; et dès lors que vous importe que cette parole ait un vêtement éclatant, magnifique? Quand J.-C. passait sur les places publiques de Jérusalem avec de vêtements pauvres, n'était-il pas le même Dieu que sur le Thabor?

2e SUBD. — Une disposition de docilité.

La parole du prêtre vous apporte des dogmes, des vérités écrasantes pour votre faible raison. Elle vous apporte toutes les vérités et tous les conseils de Dieu, et quel est celui qui aurait la témérité de pénétrer les conseils de Dieu, les secrets, les mystères de Dieu? Humiliez-vous donc comme de petits enfants, car le maître a dit: « Si vous ne devenez semblables à de petits enfants, vous n'entrerez point dans mon royaume » (Matth. XVIII. 3). Son royaume, ce sont les vérités éternelles, sublimes, infinies que l'apostolat catholique vous apporte.

Vos sages, vos docteurs, vos philosophes ne croiront jamais parce qu'ils ne veulent pas devenir comme de petits enfants à l'école du sacerdoce de J.-C., parce qu'ils ne veulent admettre les révélations de Dieu qu'à la condition qu'elles prendront la forme de leur entendement d'un jour.

Pour nous, M. F., courbons-nous et ne faisons point comme ces orgueilleux qui viennent poser le trône de leur orgueil en face de ces vérités.

3e SUBD. — La fin et la soif de la vérité divine.

Les incrédules cherchent la vérité hors de sa voie, hors de ses communications, ils ne la trouveront jamais. Ils sont à plaindre, car ils ont aussi faim de la vérité, mais ils voudraient la trouver en eux-mêmes. Ils mourront dans leur faim, parce que Dieu ne remplit que ceux qui son affamés de sa vérité, c'est-à-dire de sa parole. « Bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice, ils seront rassasiés » (Matth. V. 6). J'espère que ce seront là vos dispositions.

Vous avez compris tout ce qui se rattache à l'apostolat chrétien; c'est l'écho de la parole de Dieu, l'écho fidèle de J.-C.; c'est la lumière qui éclaire toutes lés intelligences, c'est le pain de l'âme, l'aliment qui nous régénère.

Vous voyez donc quelle place elle doit occuper dans les convictions d'un chrétien!

Ainsi donc, non-seulement vous viendrez l'entendre, cette parole, mais vous y attirerez ceux que vous connaissez, afin que tous ensemble, vous profitiez des fruits de l'apostolat catholique.

DÉVELOPPEMENTS DU DEUXIÈME PLAN.

OBSTACLES.

TEXTE.

Semen est verbum Dei.

Luc. VIII. 11.

Rien de plus efficace et de plus fort que la parole de Dieu. Je ne dis pas seulement cette parole conçue dans Dieu même, et par laquelle Dieu se parle à lui-même, qui est le Verbe incréé; mais celle que Dieu produit immédiatement quoiqu'il se serve pour cela du ministère des hommes qui en sont les organes et les interprètes. Salomon l'appelle : *Omnipotens sermo tuus* (Sap. XVIII. 15). Prodiges de cette parole.... La création : *Dixit et facta sunt* (Ps. XXXII. 9). Dans la bouche de Moïse, elle divise les eaux; dans celle de Josué, elle arrête le soleil; dans la bouche de J.-C., elle apaise les tempêtes. Miracles éclatants qu'elle opère dans l'ordre de la grâce. Elle a converti et sanctifié le monde, elle a dompté l'impiété, elle a brisé les cèdres du Liban en abattant l'orgueil des puissances de la terre : *Vox Domini confringentis cedros* (Ps. XXVIII. 5).

Ier Point.

DÉGOUT DE LA PAROLE DE DIEU.

Si la parole de Dieu ne produit plus présentement les mêmes fruits qu'autrefois, ce n'est ni à cette sainte parole elle-même, ni aux prédicateurs qui l'annoncent, qu'il faut s'en prendre, mais aux chrétiens qui l'écoutent. Ce n'est point à la parole de Dieu, puisqu'elle est toujours la même; ce n'est point aux prédicateurs, puisque son efficace n'est attachée ni à leurs talents ni à leur sainteté. Par conséquent c'est aux chrétiens qui l'écoutent et qui lui opposent *trois obstacles*, savoir : le *dégoût*, l'*abus* et la *résistance*.

PREMIER OBSTACLE. *Dégoût.* Le dégoût de la parole de Dieu est un des plus terribles châtiments que doive craindre un chrétien. C'est par sa parole que Dieu a créé le monde, et c'est par sa parole encore qu'il le veut sanctifier. Ce que S. Paul a dit de la foi « qu'elle n'est venue que de ce qu'on a entendu, et qu'on a entendu que parce que la parole a été prêchée, » *Ergo fides ex auditu, auditus autem per verbum Christi* (Rom. X. 17), nous pouvons le dire de la pénitence à l'égard des pécheurs et de la persévérance à l'égard des justes. On ne se convertit, ou l'on ne persévère dans une vie chrétienne, que parce qu'on se sent touché des vérités éternelles, et ces vérités sont la parole de Dieu que l'on entend. D'où il suit qu'un des plus grands malheurs pour nous est de tomber dans le dégoût de cette divine parole.

Ceci suffirait pour établir ma première proposition; mais je vais plus loin. Si je voulais examiner les principes de ce dégoût, je vous ferais aisément reconnaître qu'il vient, dans les uns, d'un orgueil secret, dans les autres, d'un fond de libertinage, dans ceux-ci, d'un attachement honteux aux plaisirs des sens, dans ceux-là, d'une insatiable cupidité.

Mais contentons-nous d'en voir les malheureuses conséquences.

1re SUBDIVISION. — Ce dégout nous en éloigne.

PREMIER CHATIMENT. Figure : les Juifs qui se dégoûtèrent de la manne, comme si la dépravation de leur goût eût été le premier effet de la vengeance du Seigneur, selon la remarque d'Origène et de S. Jérôme : *Anima nostra jam nauseat super cibo isto levissimo* (Num. XXI. 5). Or, l'Écriture ajoute qu'aussitôt la colère de Dieu s'éleva contre eux : *Et ira Dei ascendit super eos* (Ps. LXXVII. 31).

La parole de Dieu est la vraie manne, dit S. Augustin, mais la prendre en dégoût, c'est être puni de Dieu.

2e SUBD. — Il nous rend incapables d'en profiter.

AUTRE CHATIMENT. Car pour bien profiter d'une viande, il faut l'aimer et la goûter; surtout pour profiter de la parole de Dieu, il faut que Dieu y ajoute l'onction de sa grâce : et quand Dieu voit le mépris que nous faisons de sa parole, il nous laisse dans notre indifférence, sans se faire sentir intérieurement à nous.

Vaine excuse de dire que le dégoût vous vient de ce que la parole de Dieu vous est mal annoncée. Les bons prédicateurs ne manquent pas.

IIe Point.

ABUS DE LA PAROLE DE DIEU.

C'EST LE SECOND OBSTACLE. A quoi l'Apôtre réduisait-il l'abus de la communion? A ne pas faire un juste discernement du corps de J.-C. : *Non dijudicans corpus Domini* (1 Cor. XI. 29). J'applique ceci à mon sujet. En effet, nous ne faisons pas le discernement nécessaire relativement à la parole de Dieu; nous ne l'écoutons pas comme parole de Dieu, mais comme parole des hommes. D'où deux désordres :

1re SUBD. — Désordre par rapport à Dieu.

En ne faisant pas un juste discernement du corps de J.-C., vous le profanez; de même vous profanez sa parole en ne la discernant pas de celle de l'homme. Écoutez S. Augustin : « La parole de Dieu n'est rien à notre égard de moins précieux que le corps de J.-C. » D'où il conclut que celui qui abuse de cette parole est aussi coupable que celui qui profane le corps de J.-C. C'est cependant, hélas! ce qui arrive souvent; car que d'abus dans la sainte parole de Dieu! On devrait l'entendre avec recueillement, avec respect, avec humilité, avec attention, avec un esprit et un cœur docile; on l'entend avec des dispositions toutes contraires.

2e SUBD. — Désordre par rapport à nous-mêmes.

En abusant de la parole de Dieu et en la profanant, nous nous la rendons inutile; car la parole de Dieu, reçue comme parole de l'homme, ne peut introduire que des effets proportionnés à la vertu de la parole de l'homme. Or, la parole de l'homme n'est d'elle-même, pour le salut qu'un vain instrument. C'est pourquoi S. Paul félicitait les Thessaloniciens de ce qu'ils avaient reçu la parole de Dieu non comme la parole d'un homme, mais comme la parole d'un Dieu : *Ideo et nos gratias agimus Deo sine intermissione : quoniam cum accepissetis a nobis verbum auditus Dei, accepistis illud non ut verbum hominum, sed (sicut est vere) verbum Dei, qui operatur in vobis, qui credidistis* (Thess. II. 13). Voilà, leur disait-il, la source des bénédictions que Dieu a répandues sur votre Église.

Au contraire, dans cette ville de Lycaonie où S. Barnabé et S. Paul furent écoutés avec tant d'applaudissements qu'on voulait leur offrir de l'encens, leurs prédications ne produisirent aucun fruit; pourquoi? parce qu'on écoutait ces Apôtres et qu'on les admirait comme hommes (Act. XIV. 11, 12).

Ainsi tant de mondains admirent-ils quelquefois le prédicateur et ne se convertissent pas. C'est ce que faisaient les Juifs lorsque le prophète Ézéchiel leur annonçait les calamités dont Dieu devait bientôt les affliger. Ils couraient en foule l'entendre, ils lui applaudissaient, mais il ne pratiquaient rien de ce qu'il leur enseignait : *Audiunt verba tua et non faciunt ea* (Ezech. XXXIII. 32).

Aussi est-il de l'honneur de Dieu que la conversion des âmes, qui est le grand ouvrage de sa grâce, ne soit pas attribué à la parole des hommes, ni même à la sienne, confondue avec celle des hommes. Pour vous punir, il ne vous laissera de sa parole que ce qu'elle a de spécieux et d'agréable; mais ce qu'elle a de solide et d'avantageux, il le donnera à ces âmes choisies qui ne cherchent dans sa parole que sa parole même. Sur cela, voici deux avis importants : 1° *entre les ministres de J.-C. n'en méprisez aucun, ils sont tous envoyés de Dieu;* 2° *n'ayez égard, dans le choix que vous faites, qu'à votre avancement spirituel.*

IIIe Point.

RÉSISTANCE VOLONTAIRE A LA PAROLE DE DIEU.

TROISIÈME OBSTACLE. Cette résistance est une des plus prochaines dispositions à l'endurcissement et à la réprobation du pécheur. Il y a deux choses qui ne peuvent être utiles sans devenir préjudiciables, et telle est la parole de Dieu. Le Saint-Esprit l'appelle tout à la fois *une viande et une épée* : une viande, selon la remarque de S. Bernard, pour ceux qui en profitent, et une épée, dont les coups sont mortels, pour ceux qui n'en profitent pas. C'est ainsi que cette parole a toujours son effet, ou effet de miséricorde, ou effet de justice : *Non revertetur ad me vacuum* (Is. LV. 11). Or, quels sont ces effets de justice attachés pour nous à la parole de Dieu, quand nous lui résistons? L'*endurcissement* et la *condamnation*.

1re SUBD. — Endurcissement du pécheur.

Exemple de Pharaon. Il résista à la parole de Dieu en résistant à la parole de Moïse, et Dieu lui endurcit le cœur, ou plutôt il s'endurcit lui-même le cœur par son opiniâtre résistance. Demandons à Dieu de nous préserver d'une pareille dureté de cœur : *Aufer a nobis cor lapideum.* A force de résister à Dieu et à sa parole, ce cœur de pierre se forme peu à peu dans nous. Ne me demandez pas, dit S. Bernard, quel est ce cœur dur? c'est le vôtre, répond ce Père, si vous ne tremblez pas : *Si non expavisti tuum est.* Car il n'y a qu'un cœur endurci qui puisse n'avoir pas horreur de soi-même, parce qu'il ne se sent plus lui-même : *Solum enim est cor durum, quod semetipsum non exhorruit, quia nec sentit.*

2e SUBD. — Condamnation du pécheur.

Plus le talent qu'on lui avait mis dans les mains était précieux, plus est-il criminel de n'en avoir fait nul usage. Dieu lui en demandera compte dans son jugement dernier, et deux sortes de personnes s'élèveront contre lui : les auditeurs qui auront honoré la parole divine, et les prédicateurs qui la lui auront annoncée; les premiers représentés par les Ninivites, et les seconds par les apôtres.

Mais suivant le conseil du Fils de Dieu, travaillons à nous rendre favorable cette parole sainte. Conformons nos mœurs à ses maximes, profitons de ses enseignements, écoutons-les, aimons-les, pratiquons-les, et au lieu d'être un jour notre juge et notre accusateur elle sera notre défenseur et notre protecteur.

DÉVELOPPEMENTS DU TROISIÈME PLAN.

CONDUITE DES HOMMES ENVERS LA PAROLE DE DIEU.

TEXTE.

Ego vox clamantis in deserto : Dirigite viam Domini.

Joan. I. 23.

Jean pouvait-il dire en des termes moins équivoques que sa parole était celle de Dieu même? Et cependant, M. F., que produisit cette divine prédication, qui devait être si puissante? On accourut de toute part pour entendre cet homme extraordinaire; mais si l'on excepte un petit nombre d'esprits dociles qui profitèrent de ses leçons, quel fruit en retira cette multitude innombrable qui s'en montrait si avide? Les uns, conduits par une curiosité vaine, se bornèrent à une stérile admiration pour le prophète : *Venit ... Joannes.... et non credidistis ei.... nec pœnitentiam habuistis* (Matth. XX. 32).

Les autres, aveuglés par leur orgueil le méprisèrent : *Dæmonium habet* (Id. XI. 18).

D'autres enfin, choqués de sa liberté sainte, le persécutèrent avec fureur : *Dico vobis quia.... Elias venit, et fecerunt illi quæcumque voluerunt* (Marc. IX. 12).

Ainsi est traitée parmi nous la parole divine : 1° *On la profane*; 2° *on la méprise*; 3° *on la persécute.*

Ier Point.

PROFANATEURS.

Pour n'être pas profanée, la parole de Dieu, comme toutes les choses saintes et divines, exige des dispositions de notre part. Ces dispositions je les réduis à trois, savoir :

1re SUBDIVISION.—**Une disposition de foi.**

Je dis d'abord, une disposition de foi. C'est ici une tribune sacrée où l'homme seul paraît à vos yeux, où la voix de l'homme frappe seule vos oreilles, et où cependant ce n'est pas l'homme, mais Dieu qui parle et enseigne : *Non enim vos estis qui loquimini, sed Spiritus Patris vestri qui loquitur in vobis* (Matth. X. 20).

La prédication évangélique est donc, comme une sorte de sacrement et de mystère, où il faut discerner ce que les sens aperçoivent, de ce qui est caché et divin. Or, qui fera ce discernement nécessaire, si ce n'est la foi?

Avez-vous cette foi, M. F., reconnaissez-vous J.-C. dans le prédicateur évangélique? Est-ce lui que vous êtes venu entendre? Vous approchez-vous de cette chaire comme d'un autre Sinaï? Ah! avouez-le, chrétiens aveugles, vous ne voyez ici que l'homme, que sa parole, son habileté, son talent?

2e SUBD.—**Une Disposition d'humilité.**

Cette chaire est un tribunal, d'où la parole divine prononce des arrêts. En votre qualité de pécheurs vous êtes des accusés et des coupables cités devant elle. D'humbles sentiments de respect, de crainte et de repentir, sont donc les seuls qui vous conviennent en présence de cette parole qui vous juge. Mais vous apportez ici des dispositions bien différentes. Vous venez vous y asseoir vous-mêmes comme juges, pour tout soumettre à l'autorité de votre critique. Non-seulement vous censurez le ministre qui vous l'annonce, mais encore la parole divine elle-même. Quand cette parole ne vous frappe pas en attaquant les crimes d'autrui vous y applaudissez, quand elle s'adresse à vous, vous l'accusez, vous vous plaignez, vous la repoussez.

3e SUBD.—**Une disposition de zèle.**

Si vous sentiez le prix de cette âme immortelle qui est en vous, que de consolations vous donneriez à notre ministère? Avec quelle pieuse avidité vous recevriez ici les leçons de la science divine du salut? Cette semence sacrée de la parole ne tomberait plus sur une terre ingrate et aride, mais sur une terre bien préparée et féconde où elle fructifierait au centuple. La face du christianisme changerait et la prédication évangélique serait encore aujourd'hui ce qu'elle fut dans ses plus beaux jours, le principe de toutes les vertus. Mais hélas! que peut-elle sur une génération charnelle et incrédule qui n'a plus d'oreilles pour l'entendre? Il y a encore aujourd'hui des chrétiens qui veulent se sauver, mais où sont ceux qui le veulent efficacement?

Combien donc de profanateurs, ô mon Dieu, parmi ceux qui entendent votre parole sainte!

IIe Point.

CONTEMPTEURS.

1re SUBD.—**Leur punition.**

Qui vos spernit me spernit (Luc. X. 16). Voulez-vous savoir avec quelle effrayante sévérité Dieu punit ces mépris sacrilèges qui retombent sur lui-même? Apprenez-le de sa propre bouche : En quelque ville que vous entriez, dit-il à ses Apôtres, si l'on y refuse de vous recevoir et de vous entendre sortez aussitôt, et secouez la poussière de vos pieds : je vous le déclare en vérité : *Tolerabilius erit terræ Sodomorum et Gomorrhæorum, quam illi civitati* (Matth. X. 15). Qui sait si nos calamités publiques et nos malheurs particuliers n'ont pas le plus souvent cette cause?

2e SUBD.—**1re Objection des contempteurs.**

La lecture de l'Écriture sainte et des ouvrages de piété ne tient-elle pas lieu de toute prédication?

—O vous qui tenez ce langage, je pourrais vous demander d'abord si vous faites ces lectures!.... En second lieu, je vous répondrai que de tout temps la conversion des âmes et les grands efforts de la grâce ont été attachés au ministère de la parole. C'est ce ministère qui a conquis le monde à J.-C. La parole écrite est nécessairement muette, elle n'est par elle-même qu'une lettre morte : mais dans la prédication la parole sort vivante : *Vivus est enim sermo Dei, et efficax, et penetrabilior omni gladio ancipiti, et pertingens usque ad divisionem animæ ac spiritus, compagum quoque ac medullarum et discretor cogitationum et intentionum cordis* (Hebr. IV. 12).

3e SUBD.—**2e Objection.**

De faibles orateurs nous l'annoncent.

—Peut-être ces orateurs sont-ils ordinaires : ils n'ont sans doute ni la science ni l'éloquence des Augustin et des Chrysostôme; mais ils connaissent tous suffisamment les vérités de la foi; ils vous disent tous ce que Jean-Baptiste disait au peuple de la Judée, ce que S. Pierre et S. Paul disaient à ceux de Rome et d'Athènes.

Contempteurs superbes, méprisez si vous voulez nos personnes, mais ne méprisez pas votre âme, ne méprisez pas un ministère établi par le Sauveur, ne mérisez pas la parole de Dieu même.

IIIe Point.

PERSÉCUTEURS.

Il est une accusation capitale que les impies font contre la parole de Dieu. La voici, dans leurs termes mêmes, que vous avez mille fois entendus : *Vous troublez les consciences.*

1° Nous ne menaçons que des jugements de Dieu, des supplices de l'éternité; si ces menaces vous troublent, vous n'êtes donc pas rassurés autant que vous prétendez l'être, contre ces terreurs de la religion, sujet ordinaire de vos railleries et de vos sarcasmes; cette force d'esprit que vous affectez n'est donc qu'un masque trompeur?

2° Quelles sont les consciences que nous troublons? Est-ce la conscience de l'homme de bien? Nous enseignons qu'il faut aimer Dieu, chérir son prochain, servir la patrie, être juste, bienfaisant, chaste, sincère, désintéressé; qu'à ce prix on sera béni sur la terre et heureux dans le ciel. Y a-t-il là quelque chose qui trouble la conscience de l'homme de bien?

C'est donc seulement la conscience du méchant que nous troublons.

3° Si notre parole a le droit d'émouvoir les consciences, elle est bien incontestablement divine. Quel autre que Dieu a l'empire des consciences? Que tous les rois, les sages, les législateurs de l'univers réunis, essaient d'ajouter une loi au code de la conscience ou d'en retrancher une seule, qu'ils disent que telle vertu désormais sera crime ou que tel crime sera vertu; leur tentative sera vaine. Ce qui explique le succès de la parole évangélique c'est qu'elle est faite pour la conscience, c'est qu'elle est divine. Mais aussi le méchant la persécutera parce qu'elle va troubler ses remords.

—CONSÉQUENCES : Réunissons ici les différents caractères de la parole sainte, et tirons-en quelques conséquences utiles et salutaires.

1° Elle est divine : *Vox Domini* (Ps. XXVIII. 4); par conséquent elle mérite notre respect, notre attention et elle exige de nous diverses dispositions de piété pour n'être point profanée.....

2° Elle est puissante : *Vox in virtute* (ibid.); par conséquent elle dominera ses contempteurs. Elle est vive, touchante, efficace, et rien ne pourra lui être substitué.

3° Elle est grande : *Vox in magnificentia* (ibid); par conséquent les persécutions échoueront contre elle. Elle est sublime, c'est pourquoi elles ne pourront arriver jusqu'à elle.

4° Elle est indépendante du ministère. Elle a toute sa vertu par elle-même, elle est transmise par l'organe des hommes, mais elle ne passe pas. Par conséquent ne regardez pas au prédicateur, mais à l'Évangile : *Usque ad vos enim pervenimus in Evangelio Christi* (2 Cor. X. 14).

Venez donc à cette école de sagesse; venez-y puiser la connaissance la plus nécessaire, la connaissance de vous-mêmes. Vous trouverez ici ce que vous chercheriez inutilement dans le monde : la charité et la liberté de la correction. Malheur à nous si nous retenions la liberté captive, si des considérations humaines, des vues intéressées, des égards politiques glaçaient notre voix! La liberté de la correction est l'âme de notre ministère, elle en fait l'utilité dans ces mauvais jours.

ANC. ET NOUV. TESTAMENT.

ANCIEN TESTAMENT.

Qui autem verba ejus, quæ loquetur in nomine meo, audire noluerit, ego ultor existam (Deut. XVIII. 19).

Posui verba mea in ore tuo (Is. LI. 16).

Sic erit verbum meum, quod egredietur de ore meo; non revertetur ad me vacuum, sed faciet quæcumque volui, et prosperabitur in his, ad quæ misi illud (Id. LV. 11).

Dixit Dominus ad me : Noli dicere, puer sum; quoniam ad omnia quæ mittam te, ibis : et universa, quæcumque mandavero tibi, loqueris... Ecce dedi verba mea in ore tuo (Jerem. I. 7).

Numquid non verba mea sunt quasi ignis, dicit Dominus, et quasi malleus conterens petram? (Id. XXIII. 29).

Ecce dies veniunt, dicit Dominus; et mittam famem in terram; non famem panis, neque sitim aquæ, sed audiendi verbum Domini... Circuibunt quærentes verbum Domini et non invenient (Amos, VIII. 11, 12).

NOUVEAU TESTAMENT.

ÉVANGILES.

Scriptum est : Non in solo pane vivit homo, sed in omni verbo quod procedit de ore Dei (Matth. IV. 4).

Omnis ergo qui audit verba mea hæc, et facit ea, assimilabitur viro sapienti, qui ædificavit domum supra petram (Id. VII. 24).

Omnis qui audit verbum regni, et non intelligit, venit malus, et rapit quod seminatum est in corde ejus (Id. XIII. 19).

Verba autem mea non præteribunt (Id. XXIV. 35).

Semen est verbum Dei (Luc. VIII. 11).

Mater mea et fratres mei hi sunt qui verbum Dei audiunt et faciunt (Id. ibid.).

Quinimo beati qui audiunt verbum Dei et custodiunt illud (Id. XI. 28).

Cœlum et terra transibunt; verba autem mea non transibunt (Id. XXI. 33).

Qui verbum meum odit et credit ei qui misit me, habet vitam æternam (Joan. V. 24).

Qui ex Deo est, verba Dei audit (Id. VIII. 47)

Qui spernit me, et non accipit verba mea, habet qui judicet eum. Sermo quem locutus sum, ille judicabit eum in novissimo die (Joan. XII. 48).

ÉPITRES.

Non enim auditores legis justi sunt apud Deum, sed factores legis justificabuntur (Rom. II. 13),

Placuit Deo per stultitiam prædicationis salvos facere credentes (1 Cor. I. 21).

Neque qui plantat est aliquid, neque qui rigat, sed qui incrementum dat Deus (Id. III. 7).

Verbum Dei non est alligatum (2 Tim. II. 9).

Prædica verbum, insta opportune, importune; argue, obsecra, increpa in omni patientia et doctrina,

Erit enim tempus, cum sanam doctrinam non sustinebunt, tu vero vigila, in omnibus labora, opus fac evangelistæ, ministerium tuum imple (Id. IV. 2, 3, 5).

SS. PÈRES.

Evangelii præcepta, fratres dilectissimi, nihil sunt aliud quam magisteria divina, fundamenta ædificandæ spei, firmamenta corrobrandæ fidei, munimenta fovendi cordis, gubernacula dirigendi itineris, præsidia obtinendæ salutis (S. Cypr. *de Orat. Dom.*).

Si in viris prudentibus expectari id maxime solet, ut ea quæ loquuntur, gravitate eorum, doctrinaquæ digna sint, omnisque sermo non sit vagus, sed ex rationabilibus causis profectus et expectationi audientium utilis; quanto magis id cœlestibus eloquiis opinandum est, ut, quidquid in his excessum est, divinum, rationale, et perfectum esse existimetur (S. Hilar. *In Ps.* 135).

Quoties Episcopi et Sacerdotes in Ecclesia prædicant, toties convivium præparatur; in hoc autem convivio tales potiones, taliaque infirmis antidota anteponuntur, quibus cæci illuminantur, paralytici curantur, mortui ressuscitantur, omnesque morbi, omnesque infirmitates sanantur (S. Basil. *Homil. 2 de Jejun.*).

Quisquis verbo Christi pascitur, terrenum pabulum non requirit.

Nec enim potest panem sæculi capere qui pane reficitur Salvatoris. Ipsa enim omnium refectio est quæ saginat animam, quæ impinguat viscera, cum de divinis Scripturis cibum eloquii perenis accipimus (S. Ambr. *in Serm.* 40).

Docente in Ecclesia, non clamor populi, sed gemitus suscitetur; lachrymæ auditorum laudes tuæ sint (S. Hieron.).

Christus docet, audiamus, timeamus... Cathedram habet in cœlo, schola ipsius terra est (S. August. *L. de Disc. Chr. C.* 4).

Quomodo possunt verba Dei dulcia esse in faucibus tuis, in quibus est amaritudo nequitiæ (Id. *in Ps.* 118).

Nunc sustinemus cœleste Manna sumere; istud enim Manna, prout vult quisque, talem saporem sapit. Audi enim et Dominum dicentem his, qui accedunt ad se : *Fiat tibi secundum fidem tuam.* Et tu ergo si verbum Dei, quod in Ecclesia prædicatur, tota fide, et tota devotione suscipias, fiat tibi ipsum verbum, quodcumque desideras, v. g. si tribularis, consolatur te, dicens: *Cor contritum et humiliatum Deus non despicies.* Si lætaris prospere cumulat tibi gaudium, dicens : *Lætamini in Domino, et exultate justi.* Si iracundus es, mitigat te, dicens : *Dominus sanat omnes languores tuos.* Si paupertate consumeris, consolatur te, dicens : *Dominus suscipit de terra inopem, et de stercore erigit pauperem.* Sic ergo Manna verbi Dei reddit in ore tuo saporem quemcumque volueris (Id. *Serm.* 91 *de Temp.*).

Sermo Dei adversarius tuus est (Id. *in Ps.*).

Verborum flosculos non quæramus; qui maturitatis fructum quærit, despicit amœna camporum (S. Chrysol. *Serm.* 18).

O quam velox est sermo sapientiæ! et ubi Deus magister est quam cito discitur quod docetur! (S. Leo, *Serm.* 5 *in Pentec.*).

Prædicator non in verborum splendore, sed in operum virtute totam prædicandi fiduciam ponat (S. Prosp. *de Vita Cont. L.* 1).

Fides ex auditu, auditus autem per verbum Dei : Ergo si deficeret verbum Dei in mundo, deficeret fides Christi et omne lumen necessariæ veritatis (S. Bern. *Serm.* 10).

THÉOLOGIE.

Mission de prêcher.

Euntes docete omnes gentes... docentes eos servare omnia quæcumque mandavi vobis (Matth. XXVIII. 19, 20).

S. Paul nous dit que J.-C. a donné à son Église non-seulement des apôtres, des prophètes et des évangélistes, mais encore des pasteurs et des docteurs « afin que nous nous rencontrions tous dans l'unité de la foi... (Eph. IV. 11). La mission des pasteurs et des docteurs qui on succédé aux apôtres et aux évangélistes est donc la même que la leur; elle vient de la même source, elle a le même objet (Bergier, *Dict. de Théol. art. Parole de Dieu*).

Pourquoi une parole divine?

Une parole trompeuse et infernale avait corrompu le monde, Dieu a ordonné que ce fût une parole céleste, reçue de même par les sens, qui donnât la grâce et rendît la vertu. C'est par la prédication qu'il lui a plu de sauver le monde. Tel a été le motif qui a fait descendre le Verbe incréé de ses splendeurs éternelles.

Perpétuité de la parole divine.

Cette parole, que le divin maître confiait à ses apôtres, ne devait pas périr avec eux. Donnée au monde pour durer autant que lui, elle devait être répétée aux générations, dont elle est la loi suprême. Pour que cette doctrine sainte ne périsse pas, il l'a confiée à un corps de pasteurs impérissable. Pour qu'elle ne pût jamais être altérée, il a doué le corps de ses premiers pasteurs unis à leur chef, de son infaillibilité.

Le prêtre n'est qu'un organe par lequel Dieu nous fait connaître ses maximes.

Causes du peu de succès de la prédication.

La parole de Dieu est toujours la même. Non, ce ne sont pas vos prédicateurs que vous devez inculper du peu de fruit que produisent en vous leurs instructions, c'est vous-mêmes. La faiblesse de la main qui verse les semences n'est pas ce qui les empêche de germer. C'est la dureté de la terre sur laquelle elles sont jetées. Ce ne sont pas d'autres prédicateurs, ce sont d'autres auditeurs qu'il faut.

Devoir d'assister à la prédication.

Qu'importe que la parole sainte retentisse dans nos temples, si tandis qu'on l'annonce, les temples sont déserts! hélas! quels sont ceux que nous voyons entourer les chaires sacrées? Ce sont presque tous des chrétiens fidèles à qui les exhortations évangéliques sont moins nécessaires. La prédication nous instruit et nous touche, et nous porte à Dieu, n'est-ce donc pas un devoir pressant pour nous d'y assister avec zèle?

Dispositions nécessaires.

1. Y assister religieusement. 2. Recevoir la prédication comme la parole de Dieu. 3. La respecter. 4. La conserver pieusement dans son âme. 5. Obéir à la parole divine. 6. Éviter, en l'entendant, la curiosité; ne point s'arrêter à l'homme qui parle. 7. Regretter les vains prétextes qui portent à nous en dispenser (Le C. de la Luzerne, *Consid. sur divers points de Morale*).

MOTIFS.

MOTIVA

(Ad verbum Dei avide audiendum).

Verbum Dei :

I. EST FUNDAMENTUM PERFECTIONIS.

Sicut arbor perpetua irrigatione crescit in magnam altitudinem; sic et divinorum eloquiorum doctrina assidue irroratus ad virtutis fastigium pervenit (S. Chrysost. *Hom.* 8 *de Anna et Sam.*).

II. EST CIBUS SPIRITUALIS ANIMÆ.

Non in solo pane vivit homo, sed in omni verbo, quod pocedit de ore Dei (Matth. IV. 4). Est adhuc armamentarium spirituale animæ ex his Salomonis: *Omnis sermo Dei clypeus est, sperantibus in se* (Prov. XXX. 5). Vigorem animi confert. Nam hoc inebriati Martyres, ad mortem alacriter properabant, unde S. Bernardus: Quem talis gustus inebriaverit, ad omne opus, et omnem laborem hilarescit; laborat, nec lascessit, festinat, nec deficit; dolet et non sentit; laceratur, et nescit; irridetur et non advertit.

III. A PECCATIS PRÆSERVAT.

In corde meo abscondi eloquia tua, ut non peccem tibi (Ps. CXVIII. 11). Verbum Dei purgat delinquentes, quia per verbum Dei cognita vertiate, animæ a sceleribus convertuntur (S. Bernardin. *Serm.* 10 *in Dom.* 1 *Quadr.*),

IV. EMOLLIT INDURATOS.

Quantos peccatores induratos, et vidimus, et legimus, ex auditu verbi Dei fuisse conversos, mutasse vitam, emendasse mores! (Thom. a Villan. *in Sexag.*).

Si cor tuum induratum est, memento Scripturæ dicentis : *Emittet verbum suum, et liquefaciet ea* (Ps. CXLVII. 18). Si tepidus es, et evomi jam formidas, non discedas ab eloquio Domini, et inflammabit te, quia eloquium ejus ignitum valde (S. Bernard. *de Util. Verb.*).

V. AD CHARITATEM EXCITAT.

Ad hoc S. Thomas indicat versum illum : *Concaluit cor meum intra mè* (Ps. XXXVIII. 4). Et S. Bonav. hæc discip. Emmaus : *Nonne cor nostrum ardens erat in nobis cum loqueretur in via?* (Luc. XXIV. 32). Ex audito sermone, cor prius torpore incredulitatis frigidum, igne S. Spiritus est accensum, ut superno desiderio ardeat: quot enim præceptis instruitur homo, quasi tot facibus inflammatur (V. Beda).

VI. CONTRA DÆMONES DEFENDIT.

Scuto circumdabit te veritas ejus (Ps. XC. 5).

VII. AUDITIO VERBI DIVINI EST SIGNUM PÆDESTINATIONIS.

Quemadmodum coporalis cibi appetitus indicium in bonæ valetudinis, ita desiderium spiritualis doctrinæ manifestissimum est argumentum animæ bene habentis (S. Chrysost. *Hom.* 32 *in Gen.*).

VIII. PLURIMAS ALIAS UTILITATES AFFERT.

Est enim verbum Dei frequenter prædicatum : 1° mentis illuminativum, 2° inflammativum, 3° firmativum, 3° ad gloriam æternam inductivum. Quid ergo melius? Quid animæ dulcius? Quid homini fructuosius quam ut verbum Dei audiamus devote (S. Bonav. *de Evang.*).

Hinc istam utilitatem intendens Ecclesia, inquit S. August., cum excludat a Missa et a divinis officiis Interdictos, Schismaticos, Excommunicatos, Hæreticos, Infideles, a prædicatione tamen non separat quemquam.

MOYENS.

MEDIA

(Ad verbum Dei fructuose audiendum).

I. PURITAS CONSCIENTIÆ.

Quomodo enim verba Dei possunt dulcia esse in faucibus tuis, ait S. August., in quibus est amaritudo nequitiæ? Hinc merito (S. Joan. VII. 17): *Si quis voluerit voluntatem ejus facere, cognoscet de doctrina utrum ex Deo sit.* Nam ut recte dixit S. August. : Bona vita : quæ ex præceptis Dei agitur, tanquam stylus est, quod auditur, scribens in corde. Si in cera scriberetur, facile deleretur; scribite illud in cordibus vestris et moribus, et numquam delebitur (*In Ps.* 93).

II. ORATIO ET SEDULA MEDITATIO.

Sicut solem non videt oculus, nisi in lumine solis, sic verum, et Dominicum lumen poterit videre intelligentia, nisi in ipsius lumine, de quo ait Propheta, *Domine, in lumine tuo videbimus lumen* (Ps. XXXV. 10). (S. August. *ad Oros.*). — Sicut lucerna, nisi ei subministraveris oleum, extinguetur; sic verbum fidei nostræ quod credentes accepimus, nisi assiduis nutriatur doctrinis et meditationibus Scripturarum, extinguitur, nec satis illuminat animam (S. Chrysost. *Hom.* 5 *in C.* 24 *Matth.*).

Nulla S. Scripturæ sententia vim suam declarat, nisi cocta in corde (S. August. *in Spec. pecc.*).

III. RECTA INTENTIO ET DISPOSITIO BONA ANIMI.

Verba Dei tunc verius mens intelligit, cum in eis semetipsam quærit (S. Greg. *L. Moral.*).—Pectora parate, non chartam. Sensum acuite, non calamum, et audita, non attramento sed Spiritu ministrante, describite (S. Chrysol. *Serm.* 38). Audit corde optimo qui audit intentione, et desiderio perficiendi (Sr Thom. à Vill. *in Sexag.*).

IV. MAGNA ÆSTIMATIO.

Si sudorem, qui fluxit e Corpore Christi, vel lachrymam de oculo, vel stillam Sanguinis de quocumque membro habere possemus, cum magna reverentia servaremus; quanto magis verbum quod de cordis ejus intimis manavit: *Eructavit cor meum verbum bonum* (Ps. XVIV. 1). Hoc, inquam, verbum de corde Dei productum per legem, Prophetas, Apostolos vobis missum, imo et per ipsum Dei filium, verbum scilicet, carnem, fructum nobis audibile, visibile, et legibile, verbaliter propinatum ut saltem verbum ejus contemnere non possemus (Bellovacensis Vinc. Ep. *L.* 3, *p.* 5, *Dist.* 10).

V. ARDENS DESIDERIUM ET SOLLICITA INQUISITIO.

Probus auditor ac sapiens, quæ intelligentia memorat, ea mentis thesauro statim commendat; si quæ vero ardua videntur; sæpe ac multum investigans atque interrogans, tandem assequitur (S. Cyril. *L.* 3 *in Job. C.* 39).

VI. LIBERTAS A CURIS SÆCULARIBUS.

Si filium tuum scire vis litteras liberales, omissis cæteris, huic uni studio operam dare jubes. Quis nostrum ita se ad divinæ legis studia convertit? (Orig. *Hom.* 2 *in Exod.*).

VII. SILENTIUM ET QUIES.

Rogo vos, fratres charissimi, ut secundum consuetudinem fidelium, cum silentio et quiete ea, quæ a nobis prædicantur, accipiatis (S. August. *Serm.* 218 *de Temp.*).

FIGURES. — EXEMPLES.

ANCIEN TESTMENT.

MANNE.

Anima nostra jam nauseat super cibo isto levissimo (Num. XXI. 5).

ÉZÉCHIEL.

Et veniunt ad te... et audiunt sermones tuos, et non faciunt eos (Ezech. XXXIII. 31, 32).

MICHÉE.

Sa liberté devant Achab.—Dixit ergo rex Israel ad Josaphat: Numquid non dixi tibi, quia non prophetat mihi bonum, sed semper malum? (3 Reg. XII. 13, 17, 18).

JONAS A NINIVE.

Et clamavit et dixit : adhuc quadraginta dies, et Ninive subvertetur. Et crediderunt viri Ninivitæ in Deum : et prædicaverunt jejunium, et vestiti sunt saccis a majore usque ad minorem (Jon. III. 4, 5).

LE PEUPLE ENTENDANT ESDRAS.

Et aperuit Esdras librum coram populo...Dixit autem Nehemias et Esdras sacerdos universo populo: Nolite flere. Flebat enim omnis populus cum audiret verba legis (2 Esdr. VIII. 5, 9).

NOUVEAU TESTAMENT.

N. S. J.-C.

Erat enim docens eos sicut potestatem habens (Matth. VII. 29).

LE PEUPLE.

Et omnes testimonium illi dabant, et mirabantur in verbis gratiæ quæ procedebant de ore ipsius (Luc. IV. 22).

—Mirabantur sed non convertebantur (S. August.).

LA BÉATITUDE PAR EXCELLENCE.

Factum est autem cum hæc diceret; extollens vocem quædam mulier de turba, dixit illi : Beatus venter qui te portavit et ubesa quæ suxisti. At ille dixit: Quinimo beati, qui audiunt verbum Dei, et custodiunt illud (Luc. XI. 27, 28).

HÉRODE.

Herodes enim metuebat Joannem... et audito eo multa faciebat et libenter eum audiebat (Marc. VI. 20).

PRÉDICATION DES APOTRES.

Non possumus quæ vidimus et audivimus non loqui (Act. IV. 20).

PRÉDICATION DE S. PAUL.

Non in sublimitate sermonis aut sapientiæ... Sermo meus et prædicatio mea non in persuasibilibus humanæ sapientiæ verbis, sed in ostensione spiritus et virtutis (1 Cor. II. 1, 4).

VIE DES SAINTS.

S. FRANÇOIS D'ASSISE.

De S. Francisco scribit D. Bonaventura : Erat verbum ejus, quasi ignis ardens, penetrans intima cordis, cum non humanæ inventionis ornatum prætenderet, divinæ revelatione affluxum redoleret. Ejus asssidua erat concio:

Labor modicus, voluptas æterna; voluptas modica, pœna perpetua; multorum vocatio, paucorum electio, omnium retributio.

S. DOMINIQUE.

S. Dominicus multas sub concione lacrymas emittebat, unde mire auditores commovit, multisque secum lachrymas ex oculis elicuit (*In Ej. Vita*).

CONSTANTIN.

Constantinus imperator Eusebium Cæsar. concionantem audiens, nonnisi stare voluit, dicens : Verbum Dei a stantibus audiri debere, ut altius animo insideat (Euseb. *L.* 4. *de Vita Constant.*).

Auteurs à consulter.

SS. Pères.

ORIGÈNE —Hom. 7. in Exod.
—Hom. in C. 22 L. Josue.
—In Hom. 1, C. 1, Jerem.
S. CYPRIEN —Ep. ad Donat.
S. HILAIRE —In Ps. 135.
S. BASILE —Hom. 1 Bapt.
—Hom. 5 in Ps. 18.
—Hom. 11 in Ps. 44.
S. AMBROISE —In Ps.
—In Serm. 40.
S. JÉRÔME —Ep. 1 ad Damasc.
—L. 2, C. 3 Habac.
—In Job. C. 38.
S. CHRYSOST. —Hom. 10, 20, 41.
—In Ps. 93.
S. AUGUSTIN —Hom. 26.
—Serm. 13 de Verb. Dom.
—Serm. 37 de Com.
—L. 3 de Doct. Chr.
—L. de Catech. rud.
—In Ps. 7, 88.
—Quæst. in Evang.
S. P. CHRYSOL.—Serm. 18.
S. LÉON —Serm. 5 de Pent.
S. PROSPER —De Vita Comm.
S. GRÉGOIRE —L. 11 Moral.
—Ibid. L. 20
S. BERNARD —Serm. in Septuag.
— De Utilit. Verbi Dei.
S. THOMAS —Opusc. 14.

Ascétiques.

DENIS-LE-CHART.—In Op. Minor.
ARGENTAN — Conf.
SUFFREN — 2e vol.
CANISIUS — In Sum. Doct. Chr.

Prédicateurs.

MATTHIAS-FABER—Dom. Sexag. Con. 1, 5, 6.
—Dom. 6 post.
—Epiph. Conc. 6.
—Dom. 4 post.
—Pentec. Conc. 2.
MOLINIER —Carême.
DE LA VOLPIL. —2 Serm.
S. MARTIN —Carême.
LA COLOMBIÈR.—Serm. 76.
DORLÉANS —Carême.
BOURDALOUE —It.
LA RUE —It.
BOSSUET —1 Serm.
MASSON —Avent.
MASSILLON —Carême.
POULLE —1 Serm.
CAMBACÉRÈS —It.
DE MAC-CARTY—It.
Mgr COEUR —It.
M. COMBALOT —It.

Répertoires.

BEYERLINCK — In Theatro Vitæ humanæ.
Louis de GRENADE—In Loc. Comm.

PREMIER PLAN.

Spectacles.—Divertissements profanes.

(LE P. SOANEN.)

Ier Point.

LA PLUPART SONT OPPOSÉS A L'ESPRIT DU CHRISTIANISME.

IIe Point.

ILS PRODUISENT DE FUNESTES EFFETS.

Ier POINT.—SUBDIVISIONS.

La plupart sont opposés à l'esprit du christianisme.

1—Promesses du baptême;
2—Doctrine de l'Église;
3—Esprit du christianisme.

IIe POINT.—SUBDIVISIONS.

Ils produisent de funestes effets.

1—Ils sont une école d'irréligion;
2—Ils gâtent l'esprit;
3—Ils sont l'écueil de l'innocence et de la vertu.

DEUXIÈME PLAN.

Plaisirs.

(BOSSUET.)

Ier Point.

LES PLAISIRS SOURCES DE DOULEURS.

IIe Point.

LES DOULEURS SOURCES DE PLAISIRS.

Ier POINT.—SUBDIVISIONS.

Les plaisirs sources de douleurs.

1—Ce qu'ils sont au corps;
2—Ce qu'ils sont à l'âme.

IIe POINT.—SUBDIVISIONS.

Les douleurs sources de plaisirs.

1—Joies de la pénitence;
2—Joies de la foi.

TROISIÈME PLAN.

Scandale.

(BOURDALOUE.—LENFANT.—SEGAUD.)

Ier Point.

MALHEUREUX CELUI QUI CAUSE LE SCANDALE

IIe Point.

PÉCHÉ DE SCANDALE ETRANGEMENT MULTIPLIÉ.

IIIe Point.

SA RÉPARATION.—SON CHATIMENT.

Ier POINT. — SUBDIVISIONS.

Malheureux celui qui cause le scandale.

1—Il est homicide devant Dieu ;
2—Il se charge des crimes de ceux qu'il scandalise.

IIe POINT. — SUBDIVISIONS.

Péché de scandale étrangement multiplié.

1—Scandale donné à dessein;
2—Scandale donné par aveuglement.

IIIe POINT.—SUBDIVISIONS.

1—Son crédit; 1er titre de réparation;
2—Sa transmission; 2e titre de réparation.

Son châtiment.

1—Malédiction;
2—Mort funeste;
3—Damnation.

DÉVELOPPEMENTS DU PREMIER PLAN.

SPECTACLES.

TEXTE.

Nolite conformari huic sœculo.

Rom. XII. 2.

Écoutez avec quelle rigueur et quelle hardiesse S. J. Chrysostôme s'exprime sur le sujet qui va nous occuper: « Je pense, mes Frères, que plusieurs de ceux qui sont aujourd'hui présents en ce lieu assistèrent, ces jours derniers, aux spectacles: je voudrais les connaître; si je les eusse connus je les aurais empêché d'entrer dans l'Église: *Optarem autem istos qui sint palam nosse, ut eos a sacris vestibulis arceam*; non pas cependant pour les en tenir toujours exclus, mais pour leur faire sentir la grièveté de leur faute, les faire rentrer en eux-mêmes, et les recevoir ensuite après qu'ils se seront corrigés: *Non ut perpetuo foris maneant, sed ut correcti denuo redeant.* »

Voilà l'idée que ce S. Docteur avait des spectacles: le monde, hélas! en juge autrement. Il les regarde comme un amusement indifférent en soi, honnête même par le motif qu'on s'y propose et qui, tout au plus, deviendrait criminel par le danger qu'on pourrait y courir. Essayons aujourd'hui de dissiper cet aveuglement.

Ier Point.

LA PLUPART DES SPECTACLES SONT OPPOSÉS A L'ESPRIT DU CHRISTIANISME.

1re SUBDIVISION.—**Promesses du Baptême.**

In Christo buplizati estis, Christum induistis (Galat. III. 27).

Quelles sont les promesses que vous avez faites au baptême? *Abrenuntias Satanæ et pompis ejus, et operibus ejus? —Abrenuntio* (*Rit. Rom.*).

Les pompes et les œuvres de Satan sont les folies du monde, les joies coupables, les divertissements dangereux. En recherchant ces pompes condamnées vous violez donc vos promesses. « Vous nous demandez, dit Massillon, si les spectacles et les autres plaisirs publics sont innocents pour les Chrétiens? Je n'ai, à mon tour, qu'une demande à vous faire. Sont-ce des œuvres de Satan ou des œuvres de J.-C. ? Car, dans la religion, il n'est point de milieu: ce n'est pas qu'il n'y ait des délassements et des plaisirs qu'on peut appeler indifférents: mais les plaisirs les plus indifférents que la religion permet, et que la faiblesse de la nature rend même nécessaires, appartiennent en un sens à J.-C. par la facilité qui doit nous en revenir de nous appliquer à des devoirs plus saints et plus sérieux; tout ce que nous faisons, que nous pleurions, que nous nous réjouissions, il doit être d'une telle nature que nous puissions du moins le rapporter à J.-C. et le faire pour sa gloire. Or, sur ce principe, décidez la question des spectacles. »

Quomodo, o christiane, spectacula post baptismum sequeris, quæ opus diaboli esse confiteris! (Salvien. *de Gub. L.* 16).

2e SUBD. — **Doctrine de l'Église.**

Tertullien déclare qu'il n'y a pas proprement de texte dans l'Écriture qui proscrive les spectacles, les danses, les divertissements sous leur nom propre, mais qu'ils se trouvent interdits par ces paroles du premier psaume: *Beatus vir, qui non abit in consilio impiorum, et in via peccatorum non stetit, et in cathedra pestilentiæ non sedit* (Ps. I. 1),

La doctrine de l'Eglise, en tout ceci, est dans ces paroles de S. Paul: *Ab omni specie mala abstinete vos* (1 Thess. v. 22).

Les spectacles, les danses, certains autres divertissements profanes étant des occasions prochaines de péché sont, par là-même, condamnés (*Voir* ci-après les textes des SS. Pères).

Les danses ont été défendues par:

Le concile de Laodicée, Can. 54, l'an 367.

Le 3e concile de Tolède, l'an 589.

Le concile in Trullo, l'an 682. Par d'autres encore dans la suite des siècles.

3e SUBD.—**Esprit du christianisme.**

L'Évangile prescrit la pénitence, la fuite du monde, la mortification de la chair. Or, les spectacles, les danses, les divertissements tumultueux sont opposés à cet esprit....

« Ceux qui voudraient tirer avantage, dit Bossuet, du silence de J.-C. et des Apôtres relativement au théâtre, n'auraient encore qu'à autoriser les gladiateurs et toutes les autres horreurs des anciens spectacles dont l'Écriture ne parle non plus que des comédies. Les Saints Pères, qui ont essuyé de pareilles difficultés de la bouche des défenseurs des spectacles, nous ont ouvert le chemin pour leur répondre: que les détestables représentations qui intéressent les hommes dans des inclinations vicieuses sont proscrites avec elles dans l'Écriture. Les immodesties des tableaux sont condamnées par tous les passages où sont rejetées en général les choses deshonnêtes: il en est de même des représentations du théâtre. S. Jean n'a rien oublié, lorsqu'il dit: « N'aimez pas le monde ni ce qui est dans le monde: celui qui aime le monde, l'amour du Père n'est point en lui: car tout ce qui est dans le monde est concupiscence de la chair, ou concupiscence des yeux, ou orgueil de la vie, laquelle *concupiscence* n'est point de Dieu, mais du monde » (1 Joan. II. 15, 16).

« S. Paul, aussi, a tout compris dans ces paroles: « Au reste, mes Frères, tout ce qui est véritable, tout ce qui est juste, tout ce qui est saint, etc. (Philip. IV. 8).

« Au reste, ce grand silence de J.-C. sur les comédies me fait souvenir que ces plaisirs n'avaient point lieu chez les Juifs. »

IIe Point.

ILS PRODUISENT DE FUNESTES EFFETS.

1re SUBD.—**Ils sont une école d'irréligion.**

Examinez ceux qui travaillent pour le théâtre, ceux qui récitent, ceux qui écoutent, et vous trouverez dans le plus grand nombre des personnes qui vivent sans espérance et sans foi. Il est tout naturel qu'à force de voir tout l'étalage des vanités du monde on oublie le ciel; qu'à force d'entendre préconiser l'amour et les plaisirs des sens on fasse son Dieu de ce qui flatte les passions et la chair. Le cœur séduit commence à désirer qu'il n'y ait point d'enfer, et à la fin il se le persuade. Hélas! vous n'avez vu que trop souvent dans les cercles applaudir ces malheureux vers qui insultaient à la majesté suprême, et qu'on avait eu l'audace de réciter en plein théâtre; c'est ainsi qu'on sème l'incrédulité et que sous prétexte de louer une saillie on fait souvent l'éloge d'un blasphème.

C'est au théâtre que vous entendrez les saintes lois de l'Évagile, la pureté, l'austérité de sa morale combattues par tout ce que les maximes du monde ont de plus séducteur; que vous entendrez ces héros de l'antiquité, ces héros même de la religion parler de fatalité, de destin absolu, jeter le doute sur les vérités fondamentales, sur la vérité d'un avenir, sur la distinction du bien et du mal, sur la justice et la sainteté divines.... Sortant de là on est ébranlé dans sa foi, on ne sait à quoi se prendre, on croit être dupe, on méprise l'enseignement qu'on a reçu, on raille les mystères, les principes évangeliques, l'Église, ses ministres, on cesse, pour ainsi dire, d'être chrétien.

2e SUBD.—**Ils gâtent l'esprit.**

L'esprit se nourrit de vérité: le mensonge l'offense, l'irrite et, de plus, le pervertit.—Or, les spectacles n'ont rien de réel et de vrai. La représentation est un mensonge, les sentiments qu'on y produit sont outrés, enflent les passions jusqu'à rendre l'homme méconnaissable. Les principes y sont altérés, le paradoxe y est applaudi, on y recueille avec enthousiasme l'imprévu, l'extraordinaire, le faux.

Il faut à l'esprit une occupation grave; l'intelligence s'appauvrit dans l'oisiveté.—Or, le théâtre est une occupation futile, et cette occupation porte au dégoût de tout ce qui est sérieux, ne lui laissant de penchant que pour le merveilleux, de plaisir que dans les ébranlements de l'âme.

Quel philosophe de l'antiquité a donné le théâtre comme une école? Dans sa République, Platon exclut tout acteur et tout auteur de théâtre.

Les savants ne vont point là pour puiser les matériaux de leur science.

3e SUBD.—**Ils sont l'écueil de l'innocence et de la vertu.**

C'est dire qu'ils corrompent le cœur.

Le théâtre est le plus sûr écueil de l'innocence. Qu'y voit-on en effet? un héroïsme corrompu par les égarements d'un fol amour; l'amour devenu la passion des belles âmes. On y entend nommer devoir, appeler vertu le désordre des sens et l'ivressse d'une âme qui s'y livre; ce que la morale appelle crime, l'ériger en bonheur. Faire remarquer la passion qui règle et conduit toutes les affaires, la représenter comme le principe de toutes les vertus, l'âme de tous les évènements, le ressort secret de toutes les grandes actions, le mobile de toutes les fortunes, voilà l'intrigue du théâtre. Or, cette intrigue est un écueil pour l'innocence.

Quand par mille sentiments divers on aura su vous intéresser pour le héros le plus passionné, sous prétexte de punir le vice et de récompenser la vertu; quand vous verrez enfin couronner à vos yeux la passion la plus ardente et la plus vive, rien de puni que l'insensibilité et le défaut d'ardeur; vous aurez assisté au dénouement du théâtre. Mais ce dénouement est encore un écueil pour l'innocence. Partout, donc, danger pour les yeux, pour les oreilles et pour le cœur.

C'est corrompre le cœur, c'est détruire la vertu que de faire l'apologie du crime. Or, c'est ce qui se fait dans les drames modernes. Le principal héros est toujours un grand criminel dont on vante la hardiesse, dont on couronne les coupables exploits.

C'est corrompre le cœur d'exploiter les passions, d'exciter à tout prix des émotions et surtout par l'exaltation du vice. Quel caractère ne sera pas amolli à de pareils spectacles? Hélas! telle est aujourd'hui notre scène; ainsi l'ont faite nos derniers dramaturges. Mais quelle école de pestilence!

DÉVELOPPEMENTS DU DEUXIÈME PLAN.

PLAISIRS.

TEXTE.

Patri, da mihi portionem substantiæ quæ me contingit.

Luc. xv. 11.

Je veux, M. F., vous faire voir dans l'égarement et le retour du prodigue ces deux vérités importantes : 1° *Les plaisirs sources de douleurs ;* 2° *les douleurs sources de plaisirs.*

Ier Point.

LES PLAISIRS SOURCES DE DOULEURS.

1re SUBDIVISION.—**Ce qu'ils sont à la fortune et au corps.**

Si quelqu'un veut me suivre, dit J.-C., qu'il se renonce et porte sa croix tous les jours : *Tollat crucem suam quotidie* (Luc. IX. 23).

Il était absolument nécessaire que Dieu réglât par ses saintes et douces lois notre conduite, qu'il nous prescrivît l'usage que nous devons faire de nos biens, et celui que nous devons faire de nos sens : c'est pourquoi il ne faut pas nous étonner que J.-C. nous commande de persécuter en nous-mêmes l'amour des plaisirs, puisque sous prétexte d'être nos amis ils nous causent de grands maux. Les pires des ennemis, disait sagement un ancien, ce sont les flatteurs (Q. Curt. L. VIII. C. 5, 7). J'ajoute avec assurance que les pires de tous les flatteurs ce sont les plaisirs. Ces dangereux conseillers où ne mènent-ils pas par leurs flatteries? Quelle honte, quelle infamie, quelle ruine dans les fortunes : quels dérèglements dans les esprits, quelles infirmités, même dans les corps, n'ont pas été introduites par l'amour désordonné des plaisirs! Ne voyez-vous pas tous les jours plus de maisons ruinées par la sensualité que par les disgrâces, plus de familles divisées et troublées dans leur repos par les plaisirs que par les ennemis les plus artificieux, plus d'hommes immolés avant le temps à la mort par les plaisirs que par les violences et par les combats? Les tyrans ont-ils jamais inventé des tortures plus insupportables que celles que les plaisirs font souffrir à ceux qui s'y abandonnent? Ils ont amené dans le monde des maux inconnus au genre humain. Mais laissons les maux qu'ils font à nos corps et à nos fortunes, parlons de ceux qu'ils font à nos âmes.

2e SUBD.—**Ce qu'ils sont à l'âme.**

1° ILS ÉLOIGNENT DE DIEU. La source de tous les maux c'est qu'ils nous éloignent de Dieu pour lequel, si notre cœur ne nous a pas dit que nous sommes faits, il n'y a point de paroles qui puissent guérir notre aveuglement. Or, Dieu est esprit, et ce n'est que par l'esprit qu'on le peut atteindre. Qui ne voit donc que plus nous marchons dans la région des sens plus nous nous éloignons de notre demeure natale, et plus nous nous égarons dans une terre étrangère. La parabole du Prodigue nous le fait voir, il alla dans une région fort éloignée où il oublia son père.

Rien n'éloigne tant notre cœur de Dieu que l'attache aveugle aux joies sensuelles. Dieu n'est plus dans ton cœur, homme sensuel! L'idole que tu encenses c'est le Dieu que tu adores. Mais tu feras bientôt une seconde démarche. Si Dieu n'est plus dans ton cœur bientôt il ne sera plus dans ton esprit. Ta mémoire trop complaisante à ce cœur ingrat l'effacera bientôt d'elle-même de ton souvenir. En effet, ne voyons-nous pas que les plaisirs occupent tellement l'esprit que les saintes vérités de Dieu et ses justes jugements n'y ont plus de place : *Auferuntur judicia tua a facie ejus* (Ps. X. 5).

David s'était autrefois perdu dans cette terre étrangère : il en est revenu bientôt, mais, pendant qu'il y a passé, écoutez ce qu'il nous dit de ses erreurs : *Cor meum dereliquit me*, il se sentait engagé dans une misérable servitude : *Comprehenderunt me iniquitates meæ, et non potui ut viderem* (Ps. XXXIX. 13); il n'y voyait plus; quel égarement! Mais les pécheurs vont plus loin encore. Les vérités de Dieu leur échappent; ils perdent, en s'éloignant, le ciel de vue; il n'y a plus que les sens qui les touchent et les occupent. Quand la raison, une fois livrée à l'attrait des sens, est prise de ce vin fumeux, elle ne peut plus répondre d'elle-même ni savoir où l'emportera son ivresse.

2° ILS SONT UN OBSTACLE A LA CONVERSION. Pour se convertir il faut premièrement se résoudre, fixer son esprit à quelque chose, prendre une forme de vie. Or, est-il que l'attache aux attraits sensibles nous met dans une contraire disposition. Car trop pauvres pour nous pouvoir arrêter long-temps, nous voyons par expérience que tout l'agrément des sens est dans la variété, et c'est pourquoi l'Écriture dit : *Inconstantia concupiscentiæ* (Sap. IV. 12); parce que dans toute l'étendue des choses sensibles il n'y a point de si agréable situation que le temps ne rende ennuyeuse et insupportable. Quiconque donc s'attache au sensible, il faut qu'il erre nécessairement d'objets en objets et se trompe pour ainsi dire en changeant de place; ainsi, la concupiscence, c'est-à-dire l'amour des plaisirs est toujours changeant, parce que toute son ardeur languit et meurt dans la continuité et que c'est le changement qui le fait revivre. Ainsi, qu'est-ce autre chose que la vie des sens, qu'un mouvement alternatif de l'appétit au dégoût et du dégoût à l'appétit, l'âme flottant toujours incertaine entre l'ardeur qui se ralentit et l'ardeur qui se renouvelle.

Pour se convertir il faut être sérieux. Ceux qui vivent dans les plaisirs sont accoutumés à rire de tout et ne prennent rien sérieusement; mais quand il faut arrêter ses résolutions, cette âme, accoutumée dès longtemps à courir ça et là, partout où elle voit la campagne découverte, à suivre ses humeurs et ses fantaisies, et à se laisser tirer sans résistance par les objets plaisants, ne peut plus du tout se fixer. Cette constance, cette égalité, cette sévère régularité de la vertu lui fait peur, parce qu'elle n'y voit plus ces délices, ces doux changements, cette variété qui égaie les sens, ces égarements agréables où ils semblent se promener avec liberté. C'est pourquoi cent fois on tente et cent fois on quitte, on rompt et on renoue bientôt avec les plaisirs. Ainsi obstacle presque insurmontable à toute conversion.

IIe Point.

LES DOULEURS SOURCES DE PLAISIRS.

C'est ici que je voudrais pouvoir ramasser tout ce qu'il y a de plus efficace dans les Écritures divines, pour vous représenter dignement ces délices intérieures, ce fleuve de paix dont parle Isaïe (Is. LXVI. 12), cette paix du Saint-Esprit, enfin ce calme admirable d'une bonne conscience,

1re SUBD.—**Joies de la pénitence.**

Les malheurs nous assaillent et nous pénètrent par mille endroits. Il n'y a rien sur la terre où nous mettions notre appui qui, non-seulement ne puisse manquer, mais encore nous être tourné en une amertume inouïe, et nous serions trop novices dans l'histoire de la vie humaine si nous avions besoin que l'on nous prouvât cette vérité. Que ces malheurs donc vous arrivent, que votre fortune soit renversée, votre santé perdue, votre réputation compromise..... où sera alors votre refuge? Les hommes vous repousseront. Le dehors vous étant contraire vous voudrez vous renfermer au-dedans, qu'y trouverez-vous? le bonheur, le vrai plaisir, si vous êtes devenu l'ami de Dieu. Dieu habitant en vous soutiendra votre cœur abattu, en l'unissant saintement à un Jésus désolé et aux mystères de sa croix et de ses souffrances.

Coulez-donc, larmes de la pénitence, coulez comme un torrent, ondes bienheureuses, nettoyez cette conscience souillée, lavez ce cœur profané, rendez-moi cette joie divine qui est le fruit de la justice et de l'innocence : *Redde mihi lætitiam salutaris tui* (Ps. L. 14).

2e SUBD.—**Joies de la foi.**

Et, certes, ce serait une erreur étrange et trop indigne d'un homme que de croire que nous vivions sans plaisir pour le vouloir transporter du corps à l'esprit, de la partie terrestre et mortelle à la partie divine et incorruptible. Ce n'est pas en vain, chrétiens, que J.-C. est venu à nous de ce paradis de délices où abondent les joies véritables. Il nous a apporté de ce lieu de paix et de bonheur éternel un commencement de la gloire dans le bienfait de la grâce; un essai de la vue de Dieu dans la foi; un gage et une partie de la félicité, dans l'espérance; enfin, une volupté toute chaste et toute céleste qui se forme, dit Tertullien, du mépris des voluptés sensuelles. Qui nous donnera, Chrétiens, que nous sachions goûter le plaisir sublime, plaisir toujours égal, toujours uniforme, qui naît, non du trouble de l'âme, mais de sa paix; non de sa maladie, mais de sa santé; non de ses passions, mais de son devoir; non de la ferveur inquiète et toujours changeante de ses désirs, mais de la droiture immuable de sa conscience; plaisir véritable, qui n'agite pas la volonté, mais qui la calme, qui éclaire la raison qui est tout dans Dieu.

—On pourra encore, avec M. de Boulogne, considérer ce sujet sous ces deux points de vue qui l'embrassent totalement. 1° Que sont les plaisirs en eux-mêmes? 2° Que sont-ils dans leurs effets? En eux-mêmes, ils sont, d'après l'expression du sage : *Vanité et affliction d'esprit* (Eccle. II. 11). Vanité, parce qu'ils sont engendrés par l'orgueil qui veut faire oublier à l'homme sa misère; affliction d'esprit, parce qu'ils sont impuissants à remplir les désirs de notre cœur, parce qu'ils ne produisent que le remords et le dégoût. Dans leurs effets, ils sont funestes; car ils rendent esclaves, égoïstes, aveugles, témoin le mauvais riche, Hérode, Achab, etc.

DÉVELOPPEMENTS DU TROISIÈME PLAN.

SCANDALE.

TEXTE.

Beatus qui non fuerit scandalizatus in me.

Matth. XI. 6.

N. S. Jésus-Christ a été un sujet de scandale pour le monde. Ce monde profane et impie s'est scandalisé de sa personne, de sa doctrine, de sa loi, de sa croix, de sa mort. Cependant rendons gloire à Dieu, ce scandale a enfin cessé. J.-C. a triomphé du monde; sa doctrine a été reçue et son Évangile a prévalu. Mais, si nous ne nous scandalisons plus de J.-C., nous scandalisons J.-C. en scandalisant nos frères qui sont ses membres et c'est de ce scandale qu'il est parlé dans ce discours.

Ier Point.

MALHEUREUX CELUI QUI CAUSE LE SCANDALE.

1re SUBDIVISION.—**Il est homicide devant Dieu.**

Quiconque est auteur du scandale, selon tous les principes de la religion, est homicide des âmes qu'il scandalise. Péché monstrueux, péché diabolique, péché contre le Saint-Esprit, péché essentiellement opposé à la rédemption de J.-C., péché dont nous aurons singulièrement à rendre compte à Dieu, mais, surtout, péché d'autant plus dangereux que souvent on le commet sans avoir même intention de le commettre et qu'il est attaché à des choses dont on ne se fait nul scrupule.

1° PÉCHÉ MONSTRUEUX : Car, quelle horreur de causer la mort à une âme? Fût-ce le dernier des hommes que vous scandalisez, c'est toujours une âme précieuse à Dieu et une âme à qui vous ôtez une vie surnaturelle et divine.

2° PÉCHÉ DIABOLIQUE : Car, selon l'Évangile, le caractère particulier du démon est d'avoir été, dès le commencement du monde, homicide des âmes.

3° PÉCHÉ CONTRE LE SAINT-ESPRIT : Parce qu'il attaque directement la charité et que le S.-Esprit est personnellement la charité même. S'il est contre la charité d'enlever à un homme son bien, sa réputation, son crédit, qu'est-ce que de lui faire perdre son salut éternel? Otez-lui tout le reste, mais, du moins, conservez son âme : *Verumtamen animam illius serva* (Job. II. 6).

4° PÉCHÉ ESSENTIELLEMENT OPPOSÉ A LA RÉDEMPTION DE J.-C. : Puisqu'il fait périr ce que J.-C. est venu sauver. C'est ce que l'Apôtre représentait si fortement aux Corinthiens, et ce qu'il leur disait on peut bien vous le dire à vous-mêmes : « Quoi, vous ferez périr votre frère pour qui J.-C. est mort? » *Et peribit infirmus in tua scientia frater, propter quem Christus mortuus est* (I Cor. VIII. 11).

5° PÉCHÉ DONT DIEU NOUS FERA RENDRE UN COMPTE PLUS RIGOUREUX A SON JUGEMENT : *Ipse impius in iniquitate sua morietur, sanguinem autem ejus de manu tua requiram* (Ezech. III. 18). C'est la menace que Dieu nous fait par son prophète. Cet homme, devenu impie et libertin par le scandale que vous lui avez donné, mourra dans son iniquité et en sera coupable. Mais vous, qui l'aurez perdu, vous serez encore plus coupable devant moi et vous me répondrez de son âme.

6° PÉCHÉ QUE TOUS LES JOURS ON COMMET SANS AVOIR MÊME INTENTION DE LE COMMETTRE : Il n'est pas nécessaire pour me rendre criminel en ce point, que je me propose, d'un dessein formé, de scandaliser mon frère, il suffit que je fasse ce qui le scandalise et que je m'en aperçoive.

2e SUBD.—**Il se charge des crimes de ceux qu'il scandalise.**

Quiconque est auteur du scandale, se charge, devant Dieu, de tous les crimes de ceux qu'il scandalise. Quel abîme! De combien de péchés, par exemple, un mauvais conseil n'est-il pas la source? Or, en le donnant vous devenez responsables de toutes ses suites. — Mais, dit-on, les péchés sont personnels. Cela est vrai des autres péchés et non du scandale, parce que l'homme scandaleux pèche tout à la fois et pour lui-même et pour autrui.—Mais ces péchés n'ont pas été connus. C'est assez que vous en ayez connu le principe et que vous ayez eu sujet d'en craindre les funestes effets. Et voilà pourquoi David demandait à Dieu qu'il lui fît grâce sur deux sortes de péchés; sur les péchés cachés : *Ab occultis meis munda me;* et sur les péchés d'autrui : *Et ab alienis parce servo tuo* (Ps. XVIII. 13).

IIe Point.

PÉCHÉ DE SCANDALE ÉTRANGEMENT MULTIPLIÉ.

Qu'il soit facile de commettre le péché de scandale, c'est ce qui suit évidemment de la nature de ce péché : puisque, selon la définition que nous en donne la théologie, d'après S. Thomas, toute parole, toute action dans laquelle se trouve un mal réel ou même une apparence de mal, et qui fournit une occasion de chute pour nos frères et dès là un péché de scandale; ce qui faisait dire à S. Paul : *Non manducabo carnem in œternum, ne fratrem meum scandalizem* (I Cor. VIII. 13).

1re SUBD.—**Scandale donné à dessein.**

Discours contre la foi, railleries sacriléges qui attaquent ce qu'il y a de plus saint.

Livres impies, dont l'unique but est de substituer le doute à la vérité; où l'on feint de ne laisser apercevoir que la profondeur d'un esprit qui fait des recherches, tandis qu'on n'est conduit que par le goût de l'impiété.

Scandale donné à dessein. Je le trouve dans ce qui tend directement à altérer la pureté des mœurs. Et quoi de plus ordinaire dans le monde? De quoi s'y plaignent le plus souvent la vertu et l'innocence? N'est-ce pas de la multitude dse pièges et des écueils que leur offre le scandale? Désirs affectés de plaire, flatteries réitérées, expressions passionnées, parties de plaisir concertées, occasions ménagées, ne sont-ce pas là des moyens que met en usage le scandale?

Scandale donné à dessein, et que je puis appeler l'énorme ingratitude du scandale. Je le trouve dans l'abus des arts qu'on peut moins nommer les enfants du génie que les ministres du libertinage; qui ne semblent être arrivés à cette perfection si vantée que pour concourir à opérer dans les hommes le comble d'une dépravation dont ils ne rougissent presque plus.

Scandale donné à dessein. Je le trouve dans tout ce qui est fait pour s'associer des complices de son péché. Ne cherche-t-on pas tous les jours à faire passer dans ses amis et dans ses proches l'esprit d'une animosité particulière. Combien de fois leur fait-on entendre ces paroles redoutables, ainsi que les appelle S. Augustin : Allons ensemble, que mon exemple vous rassure, n'y suis-je pas aussi intéressé que vous-mêmes? C'est ainsi qu'on veut leur faire partager ses crimes et éprouver ses propres malheurs.

2e SUBD.— **Scandale donné par aveuglement.**

Nos péchés dont nous avons rendu d'autres témoins. Censures amères de la vertu, approbation donnée à ceux qui offensent Dieu, liberté des discours sur tous les genres, peintures luxurieuses dans vos appartements, spectacles dangereux auxquels vous avez entraîné vos amis.....

Pour vous en faire convenir, appliquez ici la notion de ce péché : ce qui porte les autres à pécher, voilà le scandale. Or, de combien de manières, par nos exemples, n'avons-nous pas porté ou autorisé les autres à offenser Dieu?

IIIe Point.

RÉPARATION DU SCANDALE.

Un péché qui se répand et qui par là s'autorise; un péché qui se legue et qui par là s'éternise, n'est-il pas un péché préjudiciable, et qui exige de ses auteurs une prompte et éclatante réparation? Or, tel est le sort du scandale; il passe bientôt d'acte simple en usage commun; et des bornes du temps dans l'étendue de la postérité. Malheur donc à quiconque, en étant coupable, ne s'efforce pas autant qu'il est en lui d'en arrêter le cours! Est-ce là à quoi l'on pense durant la vie ou même à la mort?

1re SUBD.—**Son crédit, premier titre de réparation.**

Le scandale se répand promptement. Un scandaleux pervertit tout une contrée : *Totam massam corrumpit* (I Cor. V. 6). Voyez les hérésiarques; ils ont été en petit nombre, mais que de peuples ils ont entraînés! Vous devez donc vous regarder comme fondateurs d'un peuple de pécheurs et votre occupation doit être de détruire votre ouvrage. Comment? Par des pratiques de vertu opposées à vos stratagèmes d'iniquité : en donnant à la vertu, par vos exemples, tout le lustre et l'éclat que vous avez su si bien donner au vice : *Et tu aliquando conversus, confirma fratres tuos* (Luc. XXII. 32).

2e SUBD.—**Perpétuité et succession du scandale, second titre de réparation.**

Le scandale donné subsiste longtemps et se perpétue de siècle en siècle. Luther et Calvin sont morts depuis plus de deux siècles, cependant les effets de leur scandale subsistent. Il en est de même des livres scandaleux. Le scandale se transmet d'une famille à l'autre; famille avare, orgueilleuse, voluptueuse... Que faire donc pour réparer ces maux? Comme David, s'aider à former des justes : *Docebo iniquos vias tuas* (Ps. L. 15), faire de bonnes œuvres.

SON CHATIMENT.

Le scandale est puni de trois manières : 1° Par la malédiction qu'il attire sur les pécheurs : *Væ mundo a scandalis* (Matth. XVIII. 7). *Væ homini per quem scandalum venit* (Id. ibid.); 2° Par une mort funeste : *Ponam te in exemplum* (Nahum. III. 6); 3° Par la damnation : *Mitti in gehennam ignis* (Matth. XVIII. 9).

ANC. ET NOUV. TESTAMENT.

Spectacles.—Plaisirs.

ANCIEN TESTAMENT.

Non sequeris turbam ad faciendum malum (Exod. XXII. 2).

Sedit populus manducare, et bibere, et surrexerunt ludere (Id. XXXII. 6).

Cumque appropinquasset Moyses ad castra, vidit vitulum, et choros : iratusque valde projecit de manu tabulas (Id. ibid. 19).

Recedite a tabernaculis hominum impiorum, et nolite tangere quæ ad eos pertinent, ne involvamini in peccatis eorum (Num. XVI. 26).

Nunquam cum ludentibus miscui me (Tob. III. 17).

Beatus vir qui non abiit in consilio impiorum et in via peccatorum non stetit et in cathedra pestilentiæ non sedit (Ps. I. 1).

Beatus vir (qui) non respexit in vanitates et insanias falsas (Ps. XXXIX. 5).

Fili mi, si te lactaverint peccatores, ne acquiescas eis, si dixerint : veni nobiscum..... ne ambules cum eis, prohibe pedem tuum a semitis eorum (Prov. I. 10, 15).

Qui amat periculum, in illo peribit (Eccli. III. 27).

Cum saltatrice ne assiduus sis (Id. IX. 4).

Qui tetigerit picem, inquinabitur ab ea ; et qui communicaverit superbo, induet superbiam (Id. XIII. 1).

Post concupiscentias tuas non eas (Id. XVIII. 30).

Recedite, recedite, exite inde : pollutum nolite tangere : exite de medio ejus (Is. LII. 11).

Non sedi in concilio ludentium (Jerem. XV 17).

Recedite de medio Babylonis, et de terra Chaldæorum egredimini (Id. L. 8).

NOUVEAU TESTAMENT.

ÉVANGILES.

Lata porta, et spatiosa via est quæ ducit ad perditionem (Matth. VII. 13).

Die autem natalis Herodis saltavit filia Herodiadis in medio et placuit Herodi (Id. XIV. 6).

Væ vobis qui ridetis (Luc. VI. 25).

Væ vobis qui saturati estis (Id. ibid. 25).

ÉPITRES.

Tradidit illos Deus in desideria cordis eorum, in immunditiam (Rom. I. 24).

Tradidit illos Deus in passiones ignominiæ (Id. ibid. 26).

Quem ergo fructum habuistis tunc in illis, in quibus nunc erubescitis? (Id. VI. 21).

Nec nominetur in vobis, sicut decet sanctos; aut turpitudo, aut stultiloquium, aut scurrilitas, quæ ad rem non pertinet (Eph. V. 3, 4).

Multi enim ambulant quos sæpe dicebam vobis (nunc autem et flens dico) inimicos crucis Christi, quorum finis interitus (Philip. III. 19).

Gaudete in Domino (Id. IV. 4).

ANC. ET NOUV. TESTAMENT.

Scandale.

ANCIEN TESTAMENT.

Non sequeris turbam ad faciendum malum ; nec in judicio, plurimorum acquiesces sententiæ, ut a vero devies (Exod. XXIII. 2).

Cave ne unquam cum habitatoribus terræ illius jungas amicitias, quæ sint tibi in ruinam (Id. XXXIV. 12).

Quoniam blasphemare fecisti inimicos Domini, propter verbum hoc, filius qui natus est tibi morte morietur (2 Reg. XII. 14).

Ab occultis meis munda me et ab alienis parce servo tuo (Ps. XVIII. 13).

Evellet de laqueo pedes meos (Id. XXIV. 15).

Hæc via illorum scandalum ipsis (Id. XLVIII. 14).

Posuerunt peccatores laqueum mihi (Id. CXVIII. 110).

Custodi me a laqueo, quem statuerunt mihi; et a scandalis operantium iniquitatem (Id. CXL. 9).

Fili... in via ruinæ non eas, et non offendes in lapides... ne ponas animæ tuæ scandalum (Eccli. XXXII. 25).

Inventi sunt in populo meo impii... laqueos ponentes et pedicas ad capiendos viros (Jerem. V. 26).

Vos autem recessistis de via et scandalizastis plurimos in lege... propter quod et ego dedi vos contemptibiles omnibus populis (Malach. II. 8.

NOUVEAU TESTAMENT.

ÉVANGILES.

Qui autem scandalizaverit unum de pusillis istis, qui in me credunt, expedit ei ut suspendatur mola asinaria in collo ejus, et demergatur in profundum maris (Matth. XVIII. 6).

Væ mundo a scandalis (Id. ibid. 17).

Necesse est ut veniant scandala, verumtamen, væ homini illi per quem scandalum venit (Id. ibid.).

Si autem manus tua, vel pes tuus scandalizat te; abscide eum, et projice abs te : bonum tibi est ad vitam ingredi debilem, vel claudum, quam duas manus vel duos pedes habentem mitti in ignem æternum (Id. ibid. 8).

ÉPITRES.

Ne ponatis offendiculum fratri, vel scandalum (Rom. XIV. 13).

Noli cibo tuo illum perdere pro quo Christus mortuus est (Id. ibid. 15).

Rogo autem vos, fratres, ut observetis eos, qui dissentiones et offendicula, præter doctrinam, quam vos didicistis, faciunt, et declinate ab illis (Id. XVI. 17).

Nescitis quia modicum fermentum totam massam corrumpit? (1 Cor. V. 6).

Videte autem ne forte hæc licentia vestra, offendiculum fiat infirmis (Id. VIII. 9).

Peribit infirmus in tua scientia frater propter quem Christus mortuus est? (Id. ibid. 11).

SS. PÈRES.

Spectacles.—Plaisirs.

Magna iniquitate pleni sunt hi cœtus, et occasio conventus causa est turpitudinis : cum viri et fœminæ permixtim conveniunt alter ad alterius spectaculum (S. Clemens. Alex. *Pædag. L. 3. C. 1*).

Nemo ad voluptatem venit sine affectu, nemo affectum sine casibus suis patitur (Tertull. *de Spect. C. 15*).

Tragediæ et Comediæ scelerum et libidinum actrices cruentæ, lascivæ, et impiæ (Id. ibid. *C.* 22).

An ille recogitabit, eo tempore, de Deo? positus illic ubi nihil est de Deo (Id. ibid. C. 22).

Nemo in spectaculis jucundo prius cogitat, nisi videri et videre. Studium placendi illicitum est (Id. *De vel. Virg. C.* 25).

Quæ pudica fortasse ad spectaculum matrona processerat, de spectaculo revertitur impudica (S. Cypr. *Ep. ad Donat.*).

Idololatria omnium ludorum mater (Id. *de Spect.*).

In his spectaculis deposita verecundia, audacior aliquis fit ad crimina, discit facere dum consuescit videre (Id. ibid.).

Alimenta vitiorum... irritamenta... (Lact. *Inst. L. 6. C. 20*).

Viri et feminæ, communes constituentes choros, se invicem libidinum telis confodiunt atque lacerant (S. Basil. *Hom.* 4).

Comes deliciarum est extrema, saltatio (S. Ambr. *L.* 3 *de Virg.*).

Nequitiarum chorus (ita saltantes appellat) (Id. *de Cain et Abel*).

Saltet sed adulteræ filia : quæ vero pudica, quæ casta est, filias suas religionem doceat non saltationem (Id. *de Virg. L.* 3).

Non impedio liberam voluptatem, sed cum honestate fieri volo (S. Chrysost. *Hom.* 3 *in Matth.*).

Omnis virtutis pestis saltatio (Id. ibid.).

Fidicinas et psaltrias et hujusmodi chorum diaboli quasi mortifera Sirenarum carmina, proturba ex ædibus tuis (S. Hieron. *Ep. ad Furiam*).

Rapiebant me spectacula theatrica, plena imaginibus miseriarum mearum et fomitibus ignis mei (S. Aug. *Conf. L.* 3. *C.* 2).

Melius est in die dominica arare quam choreas ducere (Id. *in Ps.* 91).

Ista consuetudo balandi, de paganorum observatione remansit (Id. *Serm.* 1 *de Temp.*).

Animarum pestis, probitatis et honestatis eversio, spectacula (Id. *de Civ. Dei. L.* 1. *C.* 33).

Illas theatricas artes diu virtus romana non noverat, quæ etsi ad oblectamentum voluptatis humanæ quærerentur et vitio morum reperent humanorum, dii ea sibi exhiberi petiverunt (Id. ibid. *L.* 2, *C.* 13).

In spectaculis quædam apostasia fidei est : Quæ est enim in baptismo salutari, christianorum prima confessio, nisi ut renuntiare se diabolo et pompis ejus atque spectaculis et operibus protestentur (Salvian. *de Gubern. Dei. L.* 6).

Per ludum, choreas intelligo quas peccatum esse manifestum est (Hugo. Cardinal.).

O quam breves, quam falsæ, quam inordinatæ et turpes sunt omnes voluptates! (*Imit. Chr. L.* 1. *C.* 12).

SS. PÈRES.

Scandale.

Scandalum non bonæ rei sed malæ exemplum est ædificans ad delictum (Tertull. *de Vel. Virg. C.* 3).

Bonæ res neminem scandalizant, nisi malam mentem (Id. ibid.).

Dæmones quærunt organa per quæ operantur (Origen.).

Qui peccando lapsus est, sibi tantum nocuit, sed qui scandalum facit multos secum trahendo perdit (S. Cypr. *Serm. præl.*).

Non solum ibi (in spectaculis) scelus geritur sed et docetur (Id. *Ep.* 1).

Adulterium discitur, dum videtur (Id. *Ep.* 2).

Desinunt esse probri, loco purpurata flagitia (Id. ibid.).

Deos vitiorum patrones effinxerunt (pagani) ut peccatum non modo crimine careat, sed et præclarum etiam et divinum censeatur (S. Greg. Naz. *in Apol.* 1).

Mores et vitia ducis imitari, genus obsequii judicatur (Lactant. *Inst. L.* 5. *C.* 8).

Si reliquis causa perditionis fueris, graviora patieris quam qui per te subversi sunt (S. Chrysost. *Hom. ad pop.*).

Ne opineris quod damnum hoc ad eum qui offenditur solum pertineat, transit etiam ad Christum ipsum, qui propter illum crucifixus est (Id. ibid.).

Qui in conspectu populi male vivit, quantum in illo est, eum a quo attenditur, occidit (S. August. *L. de Past.*).

Quantuscumque aliquis exemplum malæ conversationis, etiamsi cum illi non sequantur, præbuit, pro tantis se malis rationem noverit redditurum (Id. *Serm.* 163 *de Temp.*).

Hoc non ita dicimus, ut si quisquam scandalizatus fuerit de bonis operibus nostris, ab eis desistendum putemus (Id. *in Ep.* 119 *ad Elcidiam*).

Scandalum est tibi quod docet te facere malum (Id. ibid.).

Væ tibi, torrens moris humani! quis resistet tibi? Quandiu non siccaberis? quandiu volvis filios Evæ in mare magnum et formidolosum (Id. *Confess. L.* 1. *C.* 16).

Pudebat me non minoris dedecoris, cum audiebam eos (socios) jactantes flagitia sua et tanto gloriantes magis, quanto magis turpes essent; ita ut libeat facere non solum libidine facti, verum etiam laudis (Id. *Confess. L.* 2. *C.* 3).

Mulier erat in civitate peccatrix, quæ non solum peccatrix, sed totius civitatis peccatum facta fuerat (S. Chrysol. *Serm.* 27).

Tot mortibus digni sunt (domini) quot ad subditos suos perditionis exempla transmittunt (S. Greg. *in Past. p.* 3).

Dupliciter reus est qui aperte delinquit, quia agit et docet, facit et suadet (S. Isidor. *L. de Sentent.*).

MOTIVA

(*ad evitanda scandala*).

1° Gravitas; 2° fœditas; 3° insanabilitas; 4° proclivitas; 5° difficultas in reparando damno.

MEDIA

(*ad eumdem finem*).

1° Christi amor; 2° sua propria peccata considerare; 3° malitiam hujus vitii ponderare.

EXEMPLES.

Spectacles.

ANCIEN TESTAMENT.

LE VEAU D'OR.

Sedit populus manducare, et bibere, et surrexerunt ludere (Exod. XXXII. 6).

—Magister omnis impietatis, qui docuit idola colere, docuit etiam ludere (S. Ephrem.).

ÉZÉCHIEL AUX FILLES DE JUDA.

Pro eo quod plausisti manu, et percussisti pede, et gavisa es ex toto affectu super terram Israel: idcirco ego extendam manum meam super te et tradam te in direptionem (Ezech. XXV. 7).

DINA.

Egressa est autem Dina filia Liæ, ut videret mulieres regionis illius (Gen. XXXIV. 1).

NOUVEAU TESTAMENT.

LA FILLE D'HÉRODIADE.

Die autem natalis Herodis saltavit filia Herodiadis in medio et placuit Herodi. Unde cum juramento pollicitus est ei dare quodcumque postulasset ab eo..... Da mihi, inquit, hic in disco caput Joannis Baptistæ (Matth. XIV. 7).

LE SAUVEUR CHEZ LE PRINCE DE LA SYNAGOGUE.

Et cum venisset Jesus in domum principis, et vidisset tibicines et turbam tumultuantem, dicebat: Recedite... (Matth. IX. 24).

TERTULLIEN.

Tertullien raconte qu'une femme chrétienne ayant osé aller aux spectacles des païens, en sortit possédée du démon. On fit sur elle les exorcismes, et comme, durant la cérémonie, le ministre du Seigneur reprochait à l'esprit immonde sa hardiesse à s'emparer d'une chrétienne, il répondit: « Je l'ai fait parce que je l'ai trouvée dans mon domaine: *In meo inveni.* » (*Liv. des Spect. C.* 26).

S. AUGUSTIN.

Il gémit souvent dans ses Confessions de sa passion pour les spectacles. Il nous raconte ensuite comment son ami Alipe s'y laissa entraîner malgré lui une seule fois, y prit goût, et n'en pût être guéri que par la puissance de la grâce de Dieu (*Conf. L.* 6. *C.* 8).

AUTEURS PROFANES.

Tite-Live, Tacite, Sénèque, Lucien, Pétrone, Zozime, etc., font remarquer que les spectacles de l'amphithéâtre et les combats des gladiateurs accoutumèrent les Romains à l'effusion du sang.

Voici ce qu'Ovide pensait de la comédie: « Que voit-on sur la scène, dit-il, sinon le crime paré des plus belles couleurs? C'est une femme qui trompe son mari et se livre à un amour adultère. Le père et les enfants, la mère et la fille se plaisent à ce spectacle, repaissent leurs yeux d'une scène impudique, ont les oreilles frappées de vers obscènes... (*Trist. L.* 2).

—Juvénal ne s'exprime pas avec moins d'énergie.

—Si nous ne donnions notre approbation aux crimes, dit Cicéron, la comédie ne pourrait subsister (*Tuscul. L.* 4).

—L'empereur Julien défendait aux prêtres païens d'assister aux spectacles dont il parle avec le dernier mépris.

—On connaît la fameuse lettre de J.-J. Rousseau sur les Spectacles.

Scandales.

ANCIEN TESTAMENT.

Si quis aperuerit cisternam, et foderit, et non operuerit eam, cecideritque bos aut asinus in eam, reddet dominus cisternæ prætium jumentorum (Exod. XXI. 33).

—Numquid de bobus cura Deo est? (1 Cor. IX. 9).

PHINÉÉS.

Quod cum vidisset Phinees filius Eleazari... Ingressus est post virum Israelitem in lupanar, et perfodit ambos simul (Num. XXV. 8).

MATHATIAS.

Accessit quidam Judæus in omnium oculis sacrificare idolis... Vidit Mathatias et doluit... et insiliens trucidavit eum... Zelatus est legem sicut fecit Phinees (1 Machab. II. 23, 24, 26).

ÉLÉAZAR.

Non enim ætati nostræ dignum est, inquit, fingere: ut multi adolescentium, arbitrantes Eleazarum nonaginta annorum transisse ad vitam alienigenarum: et ipsi propter meam simulationem... decipiantur (2 Mach. VI. 24, 25).

—Vir ante tempora evangelica, evangelicus (S. Ambr.).

LES FILS D'HÉLI.

Porro filii Heli, filii Belial... retrahebant homines a sacrificio Domini (1 Reg. II, 12, 17).

JÉROBOAM.

Operatus es mala super omnes qui fuerant ante te (3 Reg. XIV. 9).

LA MONTAGNE DU SCANDALE.

C'était la montagne des Oliviers, sur laquelle Salomon, par complaisance pour ses femmes, avait élevé des autels aux faux dieux, ce qui était, pour ses sujets, une occasion d'idolâtrie.

Excelsa quoque, quæ erant in Jerusalem ad dexteram partem *Montis offensionis*, quæ ædificaverat Salomon rex Israel, Astaroth idolo Sidoniorum, et Chamos offensioni Moab, et Melchom abominationi filiorum Ammon, polluit rex (4 Reg. XXIII. 13).

NOUVEAU TESTAMENT.

J.-C. A S. PIERRE.

Vade post me, Satana; scandalum es mihi (Matth. XVI. 23).

LES SCANDALEUX.

Et nunc Antichristi multi facti sunt (1 Joan. II. 18).

HISTOIRE DE L'EGLISE.

Dans l'histoire de l'Église les ennemis de la foi, les méchants princes, les persécuteurs du christianisme, et surtout les hérésiarques, sont appelés *hommes de scandale.*

DANSES.

Salluste, dont les mœurs étaient très corrompues, dit d'une dame romaine nommée Sempronia, qu'elle dansait et chantait trop bien pour une honnête femme.

Un historien anglais a fait l'application de ces paroles à la reine Élisabeth.

— Le comte Bussi-Rabutin, dans son traité de l'*Usage de l'adversité*, adressé à ses enfants, va jusqu'à dire qu'un bal serait à craindre même pour un anachorète.

Auteurs à consulter.

SS. Pères.

SPECTACLES.

MINUTIUS FÉL.—In Octav.
S. CLÉM. D'AL.—Pædag. L. 3. C. 1.
TERTULLIEN —De Spect. passim.
—Apol. C. 6, 34).
—De Vel. Virg. C. 25.
S. CYPRIEN —Ep. 1 ad Donat.
—De Spect.
LACTANCE —Inst. L. 6. C. 20, 21.
S. BASILE —Tr. 2 de Bapt. C. 10.
S. AMBROISE —L. 3 de Virg.
S. CHRYSOST. —Hom. 3 in Matth.
—Hom. 6.
—Hom. 28.
S. AUGUSTIN —L. 3. C. 2. Confess.
—In Ps. 91.
—L. 1. C. 33. de C. Dei.
—Ibid. L. 2 C. 13.
SALVIEN —De Provid. L. 3.

DANSES.

S. ÉPHREM —Passim.
S. AMBROISE —L. 3. de Virg. C. 5, 6.
S. J. CHRYSOST.—Homil. 49 in Matth.
S. JÉRÔME —Ep. ad Fur.
S. AUGUSTIN —Serm. 1 de Temp.

SCANDALE.

S. J CHRYSOST.—Serm. Contra Conc.
S. AUGUSTIN —L. de Past.
—Serm. 163 de Temp.
—L. 1. C. 16. Confess.
S. P. CHRYSOL.—Serm. 27.
S. GRÉGOIRE —In Past. p. 3.

Théologiens.

SPECTACLES—DANSES.

S. CHAR.-BOR.—Tr. de Saltat.
CONCINA —De Spect. et Saltat.
BOSSUET —Maximes et réflex. sur la Comédie.
FÉNELON —Éducation des filles.
S. FRAN. DE SAL.—Intr. à la vié dévot.

Prédicateurs.

BOURDALOUE—Divertiss. du monde.
BOSSUET —Plaisirs.—Scandale.
SOANIN —Spectacles.—Scand.
CLÉMENT —Item.
SEGAUD —Divertiss.—Scand.
LENFANT —Item.
CAMBACÉRÈS —It.—Scandale.
DE BOULOGNE—It.
CONTEMPORAINS.—*Voy.* Trib. sacrée; Écho de la chaire; Journal des prédicateurs.

STATION

DU CARÊME.

(SUJETS DOGMATIQUES.)

PREMIER PLAN.	DEUXIÈME PLAN.	TROISIÈME PLAN.
Enseignement de la Mort. (BOSSUET.)	**Certitude.—Incertitude.** (MASSILLON.)	**Pensée de la Mort.** (L'ABBÉ RICHARD.)
Ier Point. ELLE NOUS CONVAINC DE NOTRE BASSESSE.	**Ier Point.** LA MORT EST INCERTAINE.	**Ier Point.** ELLE NOUS DÉTACHE DU MONDE.
IIe Point. ELLE NOUS FAIT CONNAITRE NOTRE DIGNITÉ.	**IIe Point.** LA MORT EST CERTAINE.	**IIe Point.** ELLE NOUS RAPPELLE A DIEU.
Ier POINT.—SUBDIVISIONS. **La mort nous convainc de notre bassesse.** EN NOUS MONTRANT : 1—Le néant de l'homme; 2—La brièveté de la vie.	Ier POINT.—SUBDIVISIONS. **La mort est incertaine.** NOUS LE VOYONS PAR : 1—Ses surprises particulières; 2—L'incertitude où nous sommes sur l'état de notre âme; 3—Ses surprises sans retour.	Ier POINT. — SUBDIVISIONS. **Elle nous détache du monde.** EN NOUS MONTRANT : 1—L'illusion des biens de cette vie; 2—Les suites douloureuses de l'attachement au monde.
IIe POINT. — SUBDIVISIONS. **La mort nous fait connaître notre dignité.** 1—Dignité altérée; 2—Dignité réparée.	IIe POINT.—SUBDIVISIONS. **La mort est certaine.** DE CE FAIT DÉCOULENT : Cinq conséquences.	IIe POINT. — SUBDIVISIONS. **Elle nous rappelle à Dieu.** TEL EST L'EFFET PRODUIT SUR NOUS PAR LA VUE: 1—Des surprises de la mort; 2—De la proximité de la mort.

DÉVELOPPEMENTS DU PREMIER PLAN.

ENSEIGNEMENT DE LA MORT.

TEXTE.

Domine, veni, et vide.

Joan. XI. 34.

C'est une étrange faiblesse de l'esprit humain, que jamais la mort ne lui soit présente, quoiqu'elle se mette en vue de tous côtés et en mille formes diverses. On n'entend dans les funérailles que des paroles d'étonnement de ce que ce mortel est mort. Chacun rappelle en son souvenir depuis quel temps il lui a parlé et de quoi le défunt l'a entretenu; et tout d'un coup il est mort: voilà, dit-on, ce que c'est que l'homme: et celui qui le dit c'est un homme, et cet homme ne s'applique rien, oublieux de sa destinée, ou s'il passe dans son esprit quelque désir volage de s'y préparer, il dissipe bientôt ces noires idées; et je puis dire que les mortels n'ont pas moins de soin d'ensevelir les pensées de la mort, que d'enterrer les morts mêmes. Mais peut-être que ces pensées feront plus d'effet dans nos cœurs si nous les méditons avec J.-C. sur le tombeau du Lazare...

O Mort! tu apprends à l'homme ces deux vérités qui lui ouvrent les yeux pour se bien connaître; *qu'il est infiniment méprisable, en tant qu'il finit dans le temps: et infiniment estimable, en tant qu'il passe à l'éternité.* Ces deux importantes considérations feront le sujet de ce discours.

Ier Point.

LA MORT NOUS CONVAINC DE NOTRE BASSESSE.

1re SUBDIVISION.—**Néant de l'homme.**

C'est une entreprise hardie que d'aller dire aux hommes qu'ils sont peu de chose. Chacun est jaloux de ce qu'il est, et on aime mieux être aveugle que de connaître son faible, surtout les grandes fortunes veulent être traitées délicatement, elles ne prennent pas plaisir qu'on remarque leur défaut; elles veulent que si on le voit, du moins on le cache; et toutefois, grâce à la mort, nous en pouvons parler avec liberté. Il n'est rien de si grand dans le monde qui ne reconnaisse en soi-même beaucoup de bassesse, qui ne confesse facilement qu'il n'est rien à le considérer par cet endroit là. Mais, est-ce encore trop de vanité de distinguer en nous la partie faible, comme si nous avions quelque chose de considérable. Vive l'Éternel! O grandeur humaine, de quelque côté que je t'envisage, sinon en tant que tu viens de Dieu et que tu dois être rapportée à Dieu: car en cette sorte, je découvre en toi un rayon de la divinité qui attire justement mes respects, mais en tant que tu es purement humaine, je le dis encore une fois, de quelque côté que je t'envisage, je ne vois rien en toi que je considère, parce que de quelque endroit que je tourne, je trouve toujours la mort en face, qui répand tant d'ombres de toutes parts, sur ce que l'éclat du monde voulait colorer, que je ne sais plus sur quoi appuyer ce nom auguste de grandeur, ni à qui je puis appliquer un si beau titre.

2e SUBD. — **Brièveté de la vie.**

Voici la belle méditation dont David s'entretenait sur le trône, au milieu de sa cour: *Ecce mensurabiles posuisti dies meos: et substantia mea tanquam nihilum ante te* (Ps. XXXVIII. 6). O Éternel Roi des siècles! vous êtes toujours à vous-même, toujours en vous-même; votre être éternellement immuable, ni ne s'écoule, ni ne change, ni ne se mesure: « Voici que vous avez fait mes jours mesurables, et ma substance n'est rien devant vous. » Non, ma substance n'est rien devant vous, et tout être qui se mesure n'est rien, parce que ce qui se mesure a son terme, et lorsqu'on est venu à ce terme un dernier point détruit tout, comme si jamais il n'avait été. Quest-ce que cent ans? Qu'est-ce que mille ans, puisqu'un seul moment les efface. Multipliez vos jours comme les cerfs que la fable ou l'histoire de la nature fait vivre durant tant de siècles: durez autant que ces grands chênes sous lesquels nos ancêtres se sont reposés et qui donneront encore de l'ombre à notre postérité: entassez dans cet espace, qui paraît immense, honneurs, richesses: que vous profitera cet amas, puisque le dernier souffle de la mort, tout faible, tout languissant, abattra tout-à-coup cette vaine pompe avec la même facilité qu'un château de cartes, vain amusement des enfants? Et que vous servira d'avoir tant écrit dans ce livre, d'en avoir rempli toutes les pages de beaux caractères, puisqu'enfin une seule rature doit tout effacer? Encore une rature laisserait-elle quelques traces, du moins d'elle-même; au lieu que ce dernier moment qui effacera d'un seul trait toute notre vie, s'ira perdre lui-même, avec tout le reste, dans ce gouffre du néant; il n'y aura plus sur la terre aucuns vestiges de ce que nous sommes. La chair changera de nature; le corps prendra un autre nom: « Même celui de cadavre ne lui demeurera pas longtemps; il deviendra, dit Tertullien, un je ne sais quoi qui n'a plus de nom dans aucune langue, » tant il est vrai que tout meurt en lui, jusqu'à ces termes funèbres par lesquels on exprimait ses malheureux restes.

Qu'est-ce donc que ma substance, ô grand Dieu! J'entre dans la vie pour en sortir bientôt; je viens me montrer comme les autres, après, il faudra disparaître. Tout nous appelle à la mort. La nature, comme envieuse, nous déclare souvent et nous fait signifier qu'elle ne peut pas nous laisser longtemps ce peu de matière qu'elle nous prête, qui ne doit pas demeurer dans les mêmes mains et qui doit être éternellement dans le commerce; elle en a besoin pour d'autres formes, elle la redemande pour d'autres ouvrages.

Cette recrue continuelle du genre humain, je veux dire les enfants qui naissent, à mesure qu'ils croissent et qu'ils s'avancent, semblent nous pousser de l'épaule et nous dire: Retirez-vous, c'est maintenant notre tour. Ainsi, comme nous en voyons passer d'autres devant nous, d'autres nous verront passer, qui doivent à leurs successeurs le même spectacle. O Dieu! encore une fois, qu'est-ce que de nous? Si je jette la vue devant moi, quel spectacle infini où je ne suis pas! Si je la retourne en arrière, quelle suite effroyable où je ne suis plus! et que j'occupe peu de place dans cet abîme immense du temps! je ne suis rien, un si petit intervalle n'est pas capable de me distinguer du néant, encore n'avait-on que faire de moi et la pièce n'en aurait pas été moins jouée quand je serais demeuré derrière le théâtre.

Præterit figura hujus mundi (1 Cor. VII. 31). Je suis emporté si rapidement qu'il me semble que tout me fuit et que tout m'échappe. Tout fuit en effet et pendant que nous sommes ici assemblés, et que nous croyons être immobiles, chacun avance son chemin, chacun s'éloigne sans y penser de son propre voisin, puisque chacun marche insensiblement à la dernière séparation.

IIe Point.

LA MORT NOUS FAIT CONNAITRE NOTRE DIGNITÉ.

1re SUBD. — **Dignité altérée.**

Demandez aux philosophes profanes ce que c'est que l'homme: les uns en feront un Dieu, les autres en feront un rien.... Vous vous trompez, ô sages du siècle! l'homme n'est pas les délices de la nature puisqu'elle l'outrage en tant de manières; l'homme ne peut non plus être son rebut puisqu'il a quelque chose en lui qui vaut mieux que la nature elle-même. D'où vient donc une si étrange disproportion? Ces masures, mal assorties avec ses fondements si magnifiques, ne crient-elles pas assez haut que l'ouvrage n'est pas en son entier? Contemplez cet édifice, vous y verrez des marques d'une main divine; mais l'inégalité de l'ouvrage vous fera bientôt remarquer ce que le péché a mêlé du sien. O Dieu! quel est ce mélange? Est-ce là Jérusalem? *Hæccine est urbs perfecti decoris?* (Thr. II. 12).

2e SUBD. — **Dignité réparée.**

O âme remplie de crimes, tu crains, avec raison, l'immortalité qui rendrait ta mort immortelle. Mais voici, en la personne de J.-C., la résurrection et la vie (Joan. XI. 25, 26). O âme! console toi, ce divin architecte qui a entrepris de le réparer, laisse tomber pièce à pièce ce vieux bâtiment de ton corps, c'est qu'il veut te le rendre en meilleur état, c'est qu'il veut le rebâtir dans un meilleur ordre: il rentrera pour un temps dans l'empire de la mort, mais il ne laissera rien entre ses mains si ce n'est la mortalité. Ne vois-tu pas le divin Jésus qui fait ouvrir le tombeau? C'est le prince qui fait ouvrir la prison aux misérables captifs. Les corps morts qui sont enfermés dedans entendront un jour sa parole, et ils ressusciteront comme le Lazare; ils ressusciteront mieux que le Lazare, parce qu'ils ressusciteront pour ne plus mourir, et que la mort, dit le Saint-Esprit, sera noyée dans l'abîme pour ne reparaître jamais: *Et mors ultra non erit* (Apoc. XXI. 4).

Que crains-tu donc, âme chrétienne, dans les approches de la mort? Peut-être qu'en voyant tomber ta maison tu appréhendes d'être sans retraite? mais écoute le divin Apôtre: « Nous savons, dit-il, que si cette maison de terre et de boue dans laquelle nous habitons est détruite nous avons une autre maison qui nous est préparée au ciel. » (2 Cor. V. 1). O conduite miséricordieuse de celui qui pourvoit à nos besoins! il a dessein, dit excellement S. J. Chrysostôme, de réparer la maison qu'il nous a donnée, et pendant qu'il la renverse il est nécessaire que nous délogions, car que ferions-nous dans cette poudre, dans ce tumulte, dans cet embarras? Et lui-même nous offre son palais pour nous faire attendre, en repos, l'entière réparation de notre ancien édifice.

DÉVELOPPEMENTS DU DEUXIÈME PLAN.

INCERTITUDE & CERTITUDE DE LA MORT.

TEXTE.

Cum autem appropinquaret (Jesus) portæ civitatis, ecce defunctus efferebatur, filius unicus matris suæ.

Luc. VII. 12.

Les sentiments qu'une mort inopinée réveille dans nos cœurs sont des sentiments d'une journée, comme si la mort elle-même devait être l'affaire d'un jour. On s'épuise en vaines réflexions, sur l'insconstance des choses humaines : mais l'objet qui nous frappait une fois disparu, le cœur redevenu tranquille se trouve le même. Nos projets, nos soins, nos attachements pour la terre, ne sont pas moins vifs que si nous travaillions pour des années éternelles..... Cherchons-donc aujourd'hui les raisons d'un égarement si déplorable.

L'incertitude de la mort nous amuse et en éloigne le souvenir de notre esprit ; *la certitude de la mort* nous effraie et nous oblige à détourner les yeux de cette triste image. Or, je veux aujourd'hui combattre la dangereuse sécurité des premiers et l'injuste frayeur des autres.

Ier Point.

LA MORT EST INCERTAINE.

La mort est incertaine : pensez-y donc, puisque vous ne savez à quelle heure elle arrivera.

Cependant c'est son incertitude même qui fait que nous n'y pensons pas : or, je dis que c'est là, de toutes les dispositions, la plus téméraire et la moins sensée. En effet, un malheur qui peut arriver chaque jour, est-il plus à mépriser qu'un autre qui ne vous menacerait qu'au bout d'un certain nombre d'années? Quoi! parce que le péril est toujours présent, l'attention serait moins nécessaire? Ce devrait être tout le contraire. Aussi le grand motif dont J.-C. s'est servi, pour nous exhorter à veiller sans cesse, c'est l'incertitude du dernier jour. Il n'est point, en effet, de motif plus pressant que celui-là : car, si la mort, vue de loin, mais à un point sûr et marqué, nous effraierait, nous détacherait du monde, nous occuperait sans cesse : son incertitude, si nous étions sages, devrait faire sur nous des impressions infiniment plus fortes. Remarquez, en effet, que cette incertitude est accompagnée de toutes les circonstances les plus capables d'alarmer, ou du moins d'occuper un homme sage.

1re SUBDIVISION.—Surprise journalière.

La surprise de ce dernier jour que vous avez à craindre n'est pas un accident rare : c'est un malheur familier, il n'est pas de jour qui ne vous en fournisse des exemples, puisque presque tous les hommes sont surpris de la mort : tous l'ont vue approcher lorsqu'ils la croyaient encore loin : tous se disaient à eux-mêmes, comme l'insensé de l'Évangile : « Mon âme, reposez-vous, vous avez du bien pour plusieurs années : » *Anima, habes multa bona posita in annos plurimos* (Luc. XII. 19). Ainsi sont morts vos proches, vos amis, tous ceux presque que vous avez vus mourir.

2e SUBD. — Incertitude sur l'état de votre âme.

Si cette incertitude ne roulait que sur l'heure, sur le lieu, ou sur le genre de votre mort, elle ne paraîtrait pas si affreuse : mais ce qu'il y a ici de terrible, c'est qu'il est incertain si vous mourrez dans le Seigneur ou dans votre péché : la mort seule vous découvrira ce secret, et dans cette incertitude pouvez-vous être tranquille?

3e SUBD.—Surprise sans retour.

Dans toutes les autres incertitudes, où le nombre de ceux qui partagent avec nous les mêmes périls peut nous rassurer, ou des ressources dont nous pouvons nous flatter nous laissent plus tranquilles, ou, enfin, tout au pis, la surprise n'est qu'une instruction pour l'avenir. Mais dans l'incertitude terrible de la mort, rien de cela ne se trouve et surtout la surprise est sans retour, parce que nous ne mourons qu'une fois, et cependant nous ne sommes point alarmés!

Mais sur quoi donc pouvez-vous justifier cet oubli incompréhensible dans lequel vous vivez de votre dernier jour? Sur la jeunesse? Mais la mort respecte-t-elle les âges non plus que les rangs? Sur la force du tempérament? Mais qu'est-ce que la santé la mieux établie? Une étincelle qu'un souffle éteint. Après tout, prolongez vos jours au-delà même de vos espérances : ce qui doit finir peut-il vous paraître long?

Tirons les conséquences naturelles de l'incertitude de la mort :

La première, c'est que la mort étant incertaine, c'est une folie de s'attacher à ce qui doit passer en un instant : la seconde, c'est que nous devons mourir chaque jour, et ne nous permettre aucune action dans laquelle nous ne voulussions point être surpris : la troisième, c'est que nous ne devons pas différer notre pénitence Voilà les réflexions sages et naturelles où doit nous conduire l'incertitude de notre dernière heure.

IIe Point.

LA MORT EST CERTAINE.

La mort est certaine : pensez-y donc parce qu'elle doit arriver.

Rien ne nous effraie tant que ce qui nous rappelle le souvenir de la mort; aussi est-ce ce que nous fuyons avec le plus de soin. Mais si ces frayeurs étaient pardonnables à des païens, on doit être surpris que la mort soit si terrible à des chrétiens, et que la terreur de cette image leur serve même de prétexte pour l'éloigner de leur pensée.

1re SUBD.—1re Conséquence.

Je veux que vous ayez raison de craindre la mort : mais puisqu'elle est certaine, je ne comprends pas que parce qu'elle vous paraît terrible, vous ne deviez pas vous en occuper et la prévenir : au contraire, plus le malheur dont vous êtes menacé est affreux, plus vous devez ne pas la perdre de vue et prendre sans cesse vos mesures pour n'en être pas surpris.

2e SUBD.—2e Conséquence.

Si en éloignant cette pensée vous pouviez aussi éloigner la mort, vos frayeurs auraient du moins une excuse : mais, pensez-y, n'y pensez pas, la mort avance toujours. Que gagnez-vous donc en détournant votre esprit de cette pensée? Vous vous rendez la surprise inévitable.

3e SUBD.—3e Conséquence.

Quand cette pensée ferait sur vous des impressions de frayeur et de tristesse, où serait l'inconvénient? Vous n'êtes pas sur la terre pour ne vous y occuper que d'images douces et riantes.

Mais, dites-vous, si on pensait tout de bon à la mort, on en perdrait la raison. Mais tant d'âmes fidèles qui mêlent cette pensée à toutes leurs actions, en ont-elles perdu la raison? Vous en perdriez cette raison fausse, mondaine, orgueilleuse, charnelle qui vous séduit : mais vous y acquerriez la véritable sagesse, puisque cette pensée vous apprendrait à regarder le monde comme un exil, les plaisirs comme une ivresse, le péché comme le plus grand des maux, les honneurs et la fortune comme des songes, le salut comme la grande et unique affaire.

Mais, ajoutez-vous, cette pensée, si on l'approfondissait, serait capable de faire tout quitter et de jeter dans des résolutions violentes et extrêmes : c'est-à-dire, elle serait capable de vous détacher du monde pour vous faire mener une vie chrètienne seule digne de la raison.

4e SUBD.—4e Conséquence.

C'est montrer une ingratitude criminelle envers Dieu d'éloigner la pensée de la mort, seulement parce qu'elle vous trouble : car cette impression de crainte est une grâce singulière dont Dieu vous favorise.

5e SUBD.—5e Conséquence.

Remontez à la source de ces frayeurs excessives qui vous rendent l'image et la pensée de la mort si terribles, vous la trouverez surtout dans les embarras d'une conscience criminelle. Ce n'est pas la mort que vous craignez, c'est la justice de Dieu qui vous attend au-delà. Purifiez donc votre conscience et vous ne la craindrez plus : « Car il est écrit, dit S. Ambroise, ne craignez pas ceux qui tuent le corps, parce qu'ils ne peuvent tuer l'âme. » (Matth. x. 28). La mort, au contraire, délivre l'âme de la société du corps, brise ses fers et la débarrasse de cette tunique empoisonnée. Ainsi donc, pendant le temps que nous avons encore à habiter ce corps, « imitons ce que la mort doit y produire un jour. » (II. Cor. v. 14). Élevons notre âme au-dessus de ce lit de la chair, et tâchons de sortir de cette espèce de sépulcre, dégageons-nous des entraves du corps, abandonnons tout ce qui est de ce monde, pour que l'ennemi, lorsqu'il viendra, ne trouve plus rien en nous qui lui appartienne ; marchons vers l'éternité, que notre âme prenne son essor et s'élance, soutenue par l'amour et la charité, vers le céleste séjour; levons-nous, quittons tout ceci, quittons tout ce qui est de la terre et du temps, car J.-C. a dit : « Levons-nous, sortons d'ici. » (Joan. XIV. 3). « Il veut que chacun de nous tourne en haut ses yeux qui s'abaissent vers la terre » (S. Ambroise, *Que la mort est un bien).*

DÉVELOPPEMENTS DU TROISIÈME PLAN.

PENSÉE DE LA MORT.

TEXTE.

Pulvis es et in pulverem reverteris.

Gen. III. 19.

Dieu seul est grand parce qu'il est éternel. Assis sur le trône immobile de sa gloire, il voit le torrent des choses humaines entraîner tout dans sa course rapide, les empires s'élever et tomber, les peuples se montrer et disparaître, tout commencer et finir, et il est toujours le même, jouissant sans aucune altération de sa propre immortalité et dominant tous les temps et tous les êtres. Faibles mortels que nous sommes devant une si haute majesté!

Triste et humiliante destinée de l'homme! Dès que ses yeux s'ouvrent à la lumière, l'arrêt de la mort lui est prononcée... Y pensons-nous, M. F.? et s'y nous n'y pensons pas, sommes-nous sages? Hélas! tandis que nous sommes encore dans cette vie passagère, arrêtons-nous un moment pour considérer le terme fatal où nous courons, nous en verrons sortir une lumière salutaire qui éclairera nos esprits et réformera nos mœurs.

Contemplons la mort et écoutons les leçons qu'elle nous fait; leçons salutaires! *Elles détachent du monde*, premier point : *Elles rappellent à Dieu*, second point.

Ier Point.

LA MORT NOUS DÉTACHE DU MONDE.

Qu'est-ce que le monde, considéré à la lueur du flambeau de la mort? Que son éclat est triste et sombre! que ses traits sont languissants! ou plutôt, comme il disparaît et s'évanouit sans retour, avec tous les biens qu'il nous promet! Ce détachement des biens d'ici-bas que l'Évangile et la raison nous prêchent de concert, la mort l'inspire et le facilite par ses leçons qui nous découvrent : 1° l'illusion de tous les biens de cette vie; 2° les suites douloureuses et funestes de l'attachement aux biens terrestres.

1re SUBDIVISION. — Illusion des biens de cette vie.

O mors, bonum et judicium tuum! (Eccli. XLI. 3). L'arrêt immuable qui s'exécute chaque jour autour de nous, nous fait sentir la vanité et le néant des biens de cette vie.

1° ARRÊT DE MORT QUI N'A CESSÉ DE S'EXÉCUTER JUSQU'A NOUS.

De quel sentiment de tristesse et d'effroi n'est-on pas saisi, dit S. Jérôme, et combien, en même temps, tout paraît vain dans ce monde, lorsqu'on se représente les ravages de la mort et la multitude innombrable de ses victimes, dans tous les siècles : quand on se peint cette mort inexorable armée de sa faux meurtrière, moissonnant jeunes et vieux, grands et petits, riches et pauvres... entraînant avec elle et roulant dans l'éternité des générations entières : effaçant sous ses pas destructeurs les cités, les royaumes, les nations, et parmi les ossements et les ruines qui l'environnent, insultant à toutes les espérances des humains évanouies dans la poussière qui forme les rayons de sa gloire funèbre!

Hélas! les annales du monde ne sont, pour ainsi dire, que les archives de la mort et une partie de notre science n'est que la triste épitaphe des enfants d'Adam, qui ont passé sous le soleil et ont disparu comme des ombres. La mort frappe partout : les rois, les peuples, les grands génies, les dignitaires... Parcourez toutes les conditions de la vie humaine, la mort n'en respectera aucune.

2° ARRÊT DE MORT QUI S'EXÉCUTE TOUS LES JOURS AUTOUR DE NOUS.

Elle frappe à toute heure, en tout lieu, de toute manière, tous les âges et tous les états. Voyez autour de vous... votre famille dispersée, vos amis enlevés, vos connaissances emportées, la moitié de l'humanité allant au cercueil et ne faisant que précéder l'autre.

3° ARRÊT DE MORT QUI S'EXÉCUTERA INFAILLIBLEMENT SUR NOUS.

Vous n'en doutez pas assurément : *Morieris tu et non vives* (Is. XXXVIII. 1). Cette mort, la terreur des enfants d'Adam, dit S. Bernard, s'avance à pas précipités et n'a plus qu'un court espace à parcourir pour se montrer à vos yeux. La voilà près de vous; de ses mains glacées et souveraines elle vous saisira, elle vous foulera aux pieds : *Calcet super eum, quasi rex, interitus* (Job. XVIII. 14). Tableau de la mort.....

O Mort! nous sommes déjà ta proie, chaque jour nous enlève une portion de notre être. Le tempérament s'altère, le corps dépérit...

2e SUBD. — Suites douloureuses de l'attachement au monde.

Représentez-vous la triste situation d'un mondain aux approches de la mort. Elle vient l'arracher à tout ce qui captivait son cœur et lui ravir ces biens où il avait établi son repos et sa félicité.

O Mort impitoyable, qui sépares l'homme avec tant de violence de tout ce qu'il a de plus cher au monde, c'est donc ainsi que tu te venges de l'oubli de tes conseils et de tes leçons pendant la vie!

Il est d'autres suites malheureuses de l'amour excessif des biens de la vie, qui se manifestent plus sensiblement encore aux approches du trépas : ce sont les regrets amers et stériles de s'être laissé séduire à leurs vains prestiges, et en courant après de faux biens, d'avoir perdu le seul bien véritable. Comme tout change et se montre sous un autre aspect à cette heure!

IIe Point.

LA MORT NOUS RAPPELLE A DIEU.

Que reste-t-il à l'homme désabusé et dépris de toutes les vanités du monde, que de se tourner vers Dieu! Mais ces efforts étonnent sa faiblesse. Qu'est-ce qui lui inspirera ce zèle, cette ardeur? Ce sera la voix et l'aiguillon de la mort. Elle nous parle, elle nous presse par ses surprises et sa proximité.

1re SUBD. — Surprises de la mort.

Être surpris par la mort dans l'état du péché, dans la disgrâce de Dieu, ah! c'est la plus terrible des vengeances que renferment les trésors de son indignation. Il s'agit de prendre des précautions nécessaires pour nous en garantir. Or, l'unique moyen de l'éviter est de mettre ordre incessamment à notre conscience. Elle nous surprendra, soit qu'elle nous emporte violemment, soit qu'elle nous fasse descendre lentement vers le tombeau : *Qua hora non putatis* (Luc. XII. 40).

Cherchez où vous pouvez être un seul instant en sûreté contre les atteintes de la mort. Dans quel lieu, dans quel temps, dans quelle situation serez-vous à l'abri de ses surprises? Hélas! que de tristes exemples nous apprennent qu'il n'est ni âge si peu avancé, ni tempérament si heureux, ni précaution si sage qui nous mette hors de la portée de ses traits! Que de routes différentes conduisent les malheureux mortels au trépas! Quelle foule d'accidents inévitables précipitent la fin de leurs jours! Les uns périssent frappés de la foudre, les autres écrasés sous des ruines; ceux-ci engloutis dans les eaux, ceux-là dévorés par les flammes. La mort se sert de tout pour nous frapper, de la corruption de l'air, des ardeurs du soleil, de la rigueur des frimas, du combat des éléments, de notre propre imprudence qui nous fait voler au devant de ses coups.

2e SUBD. — Proximité de la mort.

Ne nous flattons pas, M. F., la mort n'est pas loin de nous. Eussions-nous à vivre encore un siècle, le Prophète nous répondrait que ce n'est qu'un jour, et ce siècle fini ne nous paraîtrait qu'un instant. Qu'est-ce donc que ce petit nombre d'années qui nous restent? Elles passeront avec la même vitesse qui a déjà emporté les autres et en moins de rien nous nous trouverons arrivés au terme fatal. Vous y touchez, vous, que la mort assiège; vous, qui avez une complexion faible, une santé chancelante, un corps usé, des infirmités douloureuses, les rides de la vieillesse.

Nous mourrons bientôt, c'est pourquoi, M. F., si vous avez aujourd'hui entendu la voix de la mort, n'endurcissez pas vos cœurs, votre salut serait désespéré, car celui qui ne s'éveille pas au bruit de ce tonnerre, dit un S. Docteur, n'est pas endormi, il est mort : *Ad tam magnum tonitru qui non expergiscitur non dormit, sed mortuus est.*

Encore quelques moments, M. F., et le tombeau renfermera les tristes dépouilles de notre mortalité. Après avoir été les témoins de la mort et des funérailles de nos semblables, nous aurons donné à notre tour le même spectacle qu'eux : on nous aura vu prendre la voie de tous les mortels, et aller, sous l'étendard de la mort, nous réunir à nos amis, à nos proches, à nos ancêtres dans ces vastes et ténébreuses demeures où sont ensevelies les générations de tous les siècles. Les astres continueront de rouler dans l'immensité des cieux, les jours et les nuits se succéderont, ce monde sera encore habité : *Dies formabuntur;* mais tous, tant que nous sommes, nous aurons disparu : *Et nemo in eis* (Ps. CXXXVIII. 16).

« Depuis sa déchéance, l'homme est condamné à finir sa vie par la mort, et cette vie et cette mort ne doivent être qu'une préparation au passage dans une autre vie, dans la vie éternelle, auprès du divin Créateur. Mais pour atteindre ce but sublime il faut que la vie soit une offrande religieuse qui touche le cœur de Dieu; il faut que la mort soit un sacrifice comme le fut celui du Sauveur; il faut que cette mort, que ce sacrifice soient méritoires; il faut qu'ils soient un acte d'adoration; il faut qu'ils soient un acte d'expiation; il faut que la vie de l'homme s'exhale dans le sein de Dieu comme une hymne de joie. » (M. l'abbé Cœur, *Serm. sur la pensée de la Mort*).

La mort, dit S. Augustin, est entre les mains de Dieu l'instrument le plus efficace qu'il emploie dans le cours ordinaire de sa Providence, pour réformer et sanctifier nos mœurs. Mettez donc à profit cette grâce de salut que la miséricorde vous offre et hâtez-vous d'exécuter les résolutions saintes qu'elle vous inspire.

ANC. ET NOUV. TESTAMENT.

ANCIEN TESTAMENT.

Pulvis es, et in pulverem reverteris (Gen. III. 19).

Ipse ad sepulcra ducetur, et in congerie mortuorum vigilabit (Job. XXI. 32).

Omnes morimur, et quasi aquæ dilabimur in terram, quæ non revertuntur (2 Reg. XIV. 14).

Quis est homo qui vivet et non videbit mortem? (Ps. LXXXVIII. 49).

Educ de custodia animam meam, ad confitendum nomini tuo (Id. CXLI. 8).

Melius est ire ad domum luctus quam ad domum convivii, in illa enim finis cunctorum admonetur hominum, et vivens cogitat quid futurum sit (Eccle. VII. 3).

Noli esse stultus, ne moriaris in tempore non tuo (Id. ibid. 18).

Oblivioni tradita est memoria eorum (Id. IX. 5).

Unus ergo introitus est omnibus ad vitam et similis exitus (Sap. VII. 6).

Cum enim morietur homo hæreditabit serpentes, et bestias, et vermes (Eccli. X. 13).

Memor esto quoniam mors non tardat, et testamentum infernorum quia demonstratum est tibi: testamentum hujus mundi, morte morietur (Id. XIV. 12).

Ante obitum tuum operare justitiam (Id. ibid. 17).

O mors! quam amara est memoria tua homini habenti pacem in substantiis suis! (Id. XLI. 1).

NOUVEAU TESTAMENT.

ÉVANGILES.

Vigilate ergo, quia nescitis qua hora Dominus vester venturus sit (Matth. XXIV. 42).

Estote parati, quia qua nescitis hora Filius hominis venturus est (Id. ibid. 44).

Estote parati, quia qua hora non putatis Filius hominis veniet (Luc. XII. 20).

ÉPITRES.

Coarctor autem e duobus, desiderium habens dissolvi, et esse cum Christo (Philip. I. 23).

Ipsi enim diligenter scitis, quia dies Domini, sicut fur in nocte, ita veniet (1 Thess. V. 2).

Ego enim jam delibor, et tempus resolutionis meæ instat (2 Timoth. IV. 6).

Statutum est, hominibus semel mori, post hoc autem judicium (Hbr. IX. 27).

Certus quod velox est depositio tabernaculi mei, secundum quod et Dominus noster Jesus Christus significavit mihi (2 Petr. I. 14).

Ecce equus pallidus, et qui sedebat super eum nomen illi mors (Apoc. VI. 8).

Beati mortui qui in Domino moriuntur. Amodo jam dicit Spiritus ut requiescant a laboribus suis; opera enim illorum sequuntur illos (Id. XIV. 13).

SS. PÈRES.

Post totum ignobilitatis elogium caducæ in originem, terra, et cadaveris nomen: et de isto quoque nomine perituro nullum inde jam nomen, in omnis jam vocabuli mortem (Tertull. *de Resurr. Car. n.* 4).

Non est timendum, quod nos liberat ab omni timendo (Id. *L. de Anima*).

Mori oportet: hoc stipulata est Dei vox, hoc spopondit omne quod nascitur (Id. *Apol.*).

Non est exitus iste, sed transitus, et temporali itinere ad æterna trangressus: quis ad meliora non sustinet? (S. Cypr. *L. de Mort.*).

Mundus hic et mortalis est et morientium regio: priusquam anima separetur a corpore, sæpe morimur: vita hominum per multas mortes expleri consuevit (S. Basil. *in Job. C.* 4).

Quidquid facias, respice finem (S. Hieron. *Ep. ad Heliod.*).

Facile contemnit omnia qui se cogitat moriturum (Id. *Ep. ad Paul.*).

Quid tantopere vitam istam desideramus, in qua quanto diutus quis fuerit, tanto majori oneratur sarcina peccatorum? (S. Ambr. *de Bene mor.*).

Nihil tam decipit genus humanum quam quod, dum ignorant spatia vitæ suæ, longiorem sibi sæculi hujus possessionem repromittunt (Id. *ad Cip. Presb.*).

Puerilem timorem pavemus, mortem timentes (S. Chrysost. *Hom.* 5 *ad pop. Ant.*).

Quid tandem est mors? Somnus consueto longior (Id. ibid.).

Nihil mors est ultra quam somnus et peregrinatio et transmigratio a deterioribus ad meliora (Id. *Hom.* 45 *in Gen.*).

Mors non est naturæ conditio sed pœna peccati (S. August. *L. de Præd. et Grat. C.* 5).

Sive festines, sive tardes, vita humana brevis est (Id. *Serm.* 5 *de Verb. Ap.*).

Ex quo homo incipit vivere jam potest et mori; possibilitatem mori initium vitæ fecit (Id. *de decem Chord. C.* 2).

Tanto amplius mors timeri debet, quanto numquam prævideri valet (S. Greg. *L.* 12 *Moral. C.* 19).

Dura mente abesse longe mors creditur, etiam cum sentitur (Id. *L.* 8 *Moral.*).

Quotidie diem exitus tui expecta: qua enim hora minime putas, veniet mandatum horribile et væ tunc imparatis (S. Anselm.).

Non subitanea morte moriuntur qui se semper cogitaverunt morituros (Id. *in Elucid.*).

Quomodo vivere potes, ubi mori non audes (S. Bern. *Ep.* 105).

Volo te mortem etsi non effugere, certe non timere: justus quippe mortem etsi non cavet, tamen non pavet (Id. ibid.).

Omnino opus mortis, horrendum divortium (Id. *Serm.* 26 *in Cant.*).

Si vidisti aliquando hominem mori, cogita quia tu per eamdem transibis viam (*Imit. Chr. L.* 1 *C.*. 23).

Si hodie non es paratus, quomodo cras eris? cras est dies incerta, et qui scit, an crastinum habebis? (Id. ibid.).

Ah! stulte, quid cogitas te diu victurum, cum nullum diem habeas securum? quam multi decepti sunt.... sic omnium finis, mors est! (Id. ibid.).

SS. PÈRES.

Souvenons-nous bien que ce n'est pas notre volonté, mais celle de Dieu que nous devons faire, selon la prière qu'il nous ordonne lui-même de lui adresser tous les jours. Qu'il est étrange, qu'il est révoltant de demander « que la volonté de Dieu soit faite » (Matth. VIII. 2), et de ne pas lui obéir aussitôt qu'il nous appelle pour nous retirer du milieu du monde! Nous nous raidissons, nous luttons, pour ainsi dire, contre le Seigneur; et, semblables à des serviteurs opiniâtres, nous apparaissons tristes et affligés devant lui, n'ayant quitté la terre que par nécessité, et nous voulons encore être récompensés dans le ciel par celui que nous avons rejoint malgré nous! Pourquoi donc, si la captivité de la terre a pour nous tant de charmes, demandons-nous dans nos prières que « le royaume des cieux nous arrive » (Id. VI. 10). (S. Cyprien, *de la Nécessité de mourir*).

La mort s'approche: elle va me plonger dans la nuit du tombeau. De tant de richesses que j'avais amassées, rien ne me restera que mes iniquités passées. Voilà tout le bagage que j'emporterai pour la route que je vais faire; la mort m'aura dépouillé de tout. Plût au ciel qu'elle m'enlevât à la fois les péchés que j'ai commis! C'est donc pour un autre que j'ai travaillé à les acquérir ces richesses qui vont me laisser tout nu et dans la plus complète indigence! Nulles provisions pour le voyage; mes proches, mes amis les plus chers ne s'auraient m'en fournir; ils me rejetteront loin de leur présence comme un étranger!

Allez visiter les demeures des morts. Que d'utiles leçons vous fournira l'aspect de ces chairs putrides et tombant en lambeaux, de cette hideuse famille d'insectes dévorants, de ces ossements amoncelés!....

Pénétrez dans l'intérieur de ces sépulcres, fouillez par dessous ces pierres que vous foulez aux pieds. Vous grands orgueilleux, voyez quelle honteuse dégradation!...

O Mort! pourquoi viens-tu me frapper si inopinément? O Monde trompeur! (S. Éphrem.).

Puisque l'Apôtre nous apprend que « celui qui a échappé aux liens de la chair, s'il a mérité la rémission des péchés, vivra en J.-C. » (2 Cor. V. 8), considérons ce que c'est que la mort et aussi ce que c'est que la vie. Nous voyons dans les Livres Saints que la mort est la séparation de l'âme et du corps et une sorte de division de l'homme: « Seigneur, vous avez brisé mes liens, s'écriait David, et je vous offrirai un sacrifice de louanges » (Ps. CXV. 6, 7).

La vie sera bonne après la victoire: la vie sera bonne lorsque la lutte sera achevée, lorsque la loi de la chair ne répugnera plus à la loi de l'âme, lorsque nous n'aurons plus à combattre ce corps apanage de la mort (S. Ambroise).

Partout, autour de nous, des morts et la poussière des tombeaux: leçon éloquente qui nous apprend ce que nous serons nous-mêmes. Plus d'une fois l'on a vu l'orgueil des hommes les plus accoutumés à tout braver, s'abattre et s'humilier au nom de la mort. Un tel est mort, dit-on; et vous voyez ces fiers courages qui tremblent et s'abandonnent. Les plus sérieuses réflexions viennent nous saisir à l'aspect de ces ossements dépouillés, et nous nous disons à nous-mêmes: Voilà ce qui m'attend: voilà le terme où je marche. O misère! O néant de la vie humaine! Naître pour mourir (S. J. Chrysostôme).

MOTIFS ET MOYENS.

MOTIVA

(*ad expectandam mortem*).

1° Quia a peccatis liberat; 2° Quia portus est malorum ac diuturnæ et molestæ navigationis ; 3° Quia immunitatem a tentationibus præstat ; 4° Quia vincula dissolvit, 5° Quia est quies laboribus; 6° Quia aperit viam ad Patriam et amicos; 7° Quia ad meliorem vitam est transitus; 8° Quia mors est debitum omnium solvendum; 9° Quia mors est exitus animæ e carcere.

MOTIVA

(*ad timendam mortem*).

1° Quia est certissima quoad substantiam ; 2° Quia est incertissima quoad horam; 3° Quia est acerbissima quoad præsentiam; 4° Quia est periculosissima quoad exitum; 5° Quia est contra naturam ; 6° Quia judicii secuturi eventus incertus est; 7° Quia omnes sensus in morte destruuntur, 8° Quia morbi perturbant ; 9° Quia separationem ab amicis inducit ; 10° Quia bona temporalia deserenda sunt ; 11° Quia difficilis est eo tempore pœnitentia ; 12° Quia diabolus tunc maxime furit.

MOTIVA

(*ad commemorandam et considerandam mortem*).

1° Quia facit perfecte vivere; 2° Quia humilem facit; 3° Quia juxta S. Climacum, mortis consideratio illos, qui sub religiosa disciplina vivunt, reddit laborum patientes, efficitque ut magis ignominiis delectentur ; 4° Quia peccata vitare facit; 5° Quia hæc memoria facit ut suo tempore libenter moriamur; 6° Quia facit etiam ut bene moriamur ; 7° Quia fastidium rerum temporalium parit; 8° Quia curas et sollicitudines terrenas excludit ; 9° Quia a tentationibus diaboli protegit ; 10° Quia ad gaudium et solatium in mortem disponit.

MEDIA

(*ad bonam mortem sibi procurandam*).

1° Sæpe cogitare et loqui de morte; 2° mortem desiderare; 3° SS. Eucharistiæ Viatico et suprema Unctione muniri ; 4° Imminente morte totum cum Deo agere; 5° Precari et salutaria monita dare ; 6° SS. Jesu nomen ante mortem pronuntiare; 7° Cum piis ad Christum crucifixum suspiriis et osculis obire; 8° SS. Dei Matris nomen invocare.

ALIA MEDIA.

1° Confessio frequens in morbo ; 2° SS. Angelorum præsidium expetitum ; 3° Omnium sanctorum invocatio ; 4° Voluntatis resignatio.

ALIA MEDIA.

1° Cultus sincerus et constans Passionis Christi; 2° Patientia in morbis ; 3° Quemlibet diem ultimum reputare; 4° Præparatio quotidiana, 5° Vita bona ; 6° Misericordiæ exercitium ; 7° Oratio propria et aliena ; 8° Spes in Christo; 9° Sibi ipsi prius mori spiritualiter; 10° Amor B. Virginis (Lohner, *in Bibl. man. conc.*).

AXIOMATA.

Mors servat legem, tollit cum paupere regem.
Qualis vita, finis ita : qualis mors, talis sors.
Fleres, si scires unum tua tempora mensem,
Rides cum non sit forsitan una dies (Inchinus, *De 4 Novissimis*).
Nudus ut in terram veni, sic nudus abibo.
Quid frustra sudo, funera nuda videns (Id. ibid).

MORALISTES.

Nous ne sommes pas avares de la vie, nous en sommes bien plutôt prodigues.

Une grande partie de la vie se passe à mal faire; la plus grande à ne rien faire; la vie entière à faire autre chose que ce qu'on doit.

Vous vivez comme si vous deviez toujours vivre, vous ne songez jamais à votre fragilité : comme mortels, vous craignez tout, vous désirez tout comme si vous étiez immortels.

Quelques uns commencent à vivre lorsqu'il faut cesser ; d'autres ont cessé de vivre avant d'avoir commencé ; parmi les autres maux de la folie, il faut compter celui-ci : elle commence toujours à vivre (Sénèque, *Ep.* XIII *et* XXIII).

Il n'y a pour l'homme que trois évènements : *naître, vivre et mourir* ; il ne se sent pas naître, il souffre à mourir et il oublie de vivre (Labruyère, *Caractères*).

Il y a deux mondes : l'un où l'on séjourne peu et dont l'on doit sortir pour n'y plus rentrer : l'autre où l'on doit bientôt entrer pour n'en plus sortir. La faveur, l'autorité, les amis, la haute réputation, les grands biens servent pour le premier monde : le mépris de toutes ces choses sert pour le second. Il s'agit de choisir (Le même).

Notre vie ne suffit presque pour aucun exercice, pour aucun art, pour aucune profession. On ne vit généralement pas assez longtemps pour devenir bon peintre, bon architecte, bon médecin, bon jurisconsulte, bon capitaine, bon prince : mais elle suffit pour être bon chrétien. C'est que nous ne sommes pas au monde pour être peintres, médecins, philosophes, mais que nous y sommes pour être chrétiens (Nicole).

Bientôt il faudra mourir. Alors si vous êtes heureux, quel regret de quitter la vie ! Et pourquoi ne pas songer à prolonger votre bonheur au-delà du trépas ? Etes-vous malheureux, que n'essayez-vous de prendre votre revanche ? Dans ces deux cas, adressez-vous à la religion (De Levis).

Ce corps, qui se décompose, ces ossements, cette cendre est-ce donc l'homme ? Non, non, la philosophie se hâte trop de sceller la tombe ! (De Lamennais).

Où se précipite cette foule ?... Jeunes et vieux, riches et pauvres se pressent, se mêlent, se confondent. Une invisible main les pousse à travers un étroit passage, vers une porte qu'ils se hâtent de franchir. Au-delà, que se trouve-t-il ? ils le sauront tout à l'heure : à présent ils n'ont pas le temps d'y songer (Le même).

La mort, la mort, Ministres du Très-Haut, voilà ce qu'il nous charge d'annoncer à la terre : mortels, voilà ce qu'il vous ordonne de considérer, de méditer. Il dit à Jonas d'aller annoncer à Ninive que dans quarante jours elle sera détruite. Il ordonne à Isaïe de crier : Toute chair est comme l'herbe... Jean-Baptiste nous montre la hache déjà levée. Enfin, J.-C. arrive disant que le royaume des cieux s'approche. Il envoie son Apôtre annoncer à l'aréopage que le Seigneur, daignant dissimuler les temps passés d'ignorance, fait notifier aux hommes qu'ils aient tous, et en tous lieux à faire pénitence, parce qu'il a fixé un jour où il les jugera dans toute sa justice. Héritiers de cette grande mission, nous devons à Dieu, qui nous en a revêtus, à vous, pour qui il nous l'a confiée, à nous-mêmes, à qui il impose la responsabilité, de vous présenter fréquemment le souvenir du jour qui sera pour nous le dernier. Vous annoncer la mort, est le principal objet de notre prédication ; vous y préparer est tout le but de notre ministère (Le C. de la Luzerne, *Considérat. sur divers points de morale*).

La fin de cette vie est le commencement d'une autre. En mourant, l'homme renaît. Un nouvel ordre de choses succède sans interruption à celui qu'il vient d'abandonner. En passant cette porte fatale, quel objet frappe ses regards ? Dieu assis sur le trône de sa justice, le Paradis ouvert à ses côtés, l'Enfer creusé sous ses pieds (Le même).

IMAGES. — FIGURES.

ARRÊT.

Pulvis es et in pulverem reverteris (Gen. III. 19).

BRIÈVETÉ DE LA VIE.

Ego dixi : in dimidio dierum meorum vadam ad portas inferi (Is. XXXVIII. 10).

Generatio mea ablata est, et convoluta est a me, quasi tabernaculum pastorum. Præcisa est velut a texente vita mea ; dum adhuc ordirer succidit me (Id. ibid. 12).

—Id est : Quæsivi residuum annorum meorum (S. Hieronym.).

LE SÉPULCRE.

Detracta est ad inferos superbia tua, concidit cadaver tuum ; subter te sternetur tinea et operimentum tuum erunt vermes (Is. XIV. 11).

—Veni, vide.... jam fœtet (Joan. XI. 35, 39).

SOUVENIR DE LA MORT.

Memorare novissima tua, et in æternum non peccabis (Eccli. VII. 40).

SURPRISE.

Auferetur factio lascivientium (Amos. VI. 7).

Stulte hac nocte animam tuam repetunt a te (Luc. XII. 20).

Dispone domui tuæ, quia morieris tu, et non vives (Is. XXXVIII. 1).

VANITÉ DES VANITÉS.

En morior, quid mihi proderunt primogenita ? (Gen. XXV. 32).

—In illa die peribunt omnes cogitationes eorum (Ps. CXLV. 4).

VIE DES SAINTS.

S. HILARION.

S. Hilarion jamjam moriturus sic animam interpellebat : Egredere, quid times ? Egredere, anima mea, quid dubitas ? Septuaginta prope annis servisti Christo, et mortem times ? (*Brev. Rom.*).

S. ARSÈNE.

Arsenius tanto timore mortis correptus fuit ut discipuli testes sanctitatis ejus dicerent : Et tu Pater trepidas ? At ille : *Non est novus hic timor, o filii ! quandiu vixi hunc diem timui* (*Hortus Past. Tract.* 3 *L.* 2).

S. THOMAS D'AQUIN.

B. Thomas Aquinas, in morbo explicuerat Cantica et ad illa verba pertigerat : *Veni, dilecte mi, egrediamur in agrum* ; quæ verba repetens et toto spiritus fervore pronuntians, in floridum Ecclesiæ triumphantis agrum et Paradisum anima ejus *innixa super dilectum suum, deliciis affluens, de deserto* hujus mundi feliciter ascendit.

S. ÉLOI.

B. Eligius in extremo spiritu hanc spei vocem edebat : *Nunc dimittis servum tuum, Domine* (Ribadeneira, *in ej. Vita*).

MORIENTIUM ILLUSTRIA EXEMPLA.

1 Christi, B. M. V., S. Joannis.
2 Episcoporum. SS. Ambrosii, Augustini, Greg. Magni, Hieron., Athanasii, Greg. Naz., Chrysost., Laurent., Just., Paulini Nol., Isidor., Hisp., Mart., Tur., Joan., Eleem., Hug. Gratianop., Carol. Borr.
3 Religiosorum. SS. Antonii, Benedicti, Bernardi, Dominici, Francisci Seraph., Ant. Pad., Vinc. Ferr., Ignat., Fr. Xav., Aloys., St. Kostk.
4 Clericorum. SS. Ephrem, V. Bedæ, Philip. Ner.
5 Laicorum. SS. Steph. Hung. reg., Huberti, Eleazarii.
6 Mulierum. SS. Magdalenæ, Mariæ Egypt., Claræ, Catharinæ, Paulæ, Hedwig., Theresiæ.

Auteurs à consulter.

SS. Pères.

Origène —Adm. ad fid.
S. Basile —In Job. C. 4.
—L. 3 Hexam. C. 7.
S. Jérôme —Ep. 1 ad Paul.
—Ep. 3 ad Heliod.
—In Ep. ad Tyrias.
S. Ambroise —L. de Bene mor.
—L. de Voc. Gent. C. 8.
—L. 2 de Caïn et Abel. C. 11.
S. Augustin —Serm. 107.
—L. de Vera Relig. C. 7.
—L. de Vanit. Sæcul.
—L. de Consol. Mort.
—In Ps. 30, 53, 87.
—Serm. de Ver. Dom.
—Serm. 14 de Temp.
—L. 13 et 14 de Civit. Dei.
—Ep. 45 ad Armant.
S. J. Chrysost. —Hom. 22.
—Hom. 6 in Joan.
—Ep. 6 ad Theod.
—Hom. 5 ad Pop. Ant.
S. Grégoire —L. 25 Moral. Dialog. C. 46, 47.

Ascétiques.

Thom-a-Kemp. —Imit. Chr. L. 1 C. 23.
Dionis. Car. —De 4 Noviss.
Petr. Canis. —Item.
Nepveu —Reflex.

Prédicateurs.

Lingendes —6 Serm.
Giroust —1 Serm. de Carême.
Texier —Item.
Biroat —Cendres.
Bossuet —Mort.
Massillon —It.
L'ab. Richard —It.
Cl. Neuville —It.
Lenfant —It.
Cambacérès —It.
Borderies —It.
De Quelen —Mandem.
Mgr Cœur —Serm. sur la pensée de la Mort.
Contemporains —Trib. sacr.
—Journ. des Préd.

Répertoires.

Jph. Langius —Polyanth.
L. Granatensis —Loc. Comm.
Lohner — Biblioth. Manual. t. III. p. 104.
Houdry —Biblioth. des préd.
Montargon —Dict. Apostol.
Dassance —Nouv. Biblioth. des prédicateurs.

PREMIER PLAN.

Loi du Jeûne.

(L'ABBÉ GÉRY.)

Ier Point.

LOI LÉGITIME.

IIe Point.

LOI SALUTAIRE.

Ier POINT.—SUBDIVISIONS.

Loi Légitime.

1—Dieu l'a imposée;
2—Dieu l'a promulguée.

IIe POINT.—SUBDIVISIONS.

Loi Salutaire.

1—A la chair;
2—A l'esprit.

DEUXIÈME PLAN.

Avantages.—Prétextes.

(PRÆFATIO MISSÆ.—MASSILLON.)

Ier Point.

AVANTAGES.

IIe Point.

PRÉTEXTES.

Ier POINT. — SUBDIVISIONS.

Avantages.

1—Vitia comprimis;
2—Mentem elevas;
3—Virtutem largiris et præmia.

IIe POINT.—SUBDIVISIONS.

Prétextes.

1—La santé;
2—La dispense.

TROISIÈME PLAN.

Intempérance.

Ier Point.

ELLE EST INJURIEUSE A DIEU.

IIe Point.

ELLE EST PRÉJUDICIABLE AU PROCHAIN.

IIIe Point.

ELLE EST PRÉJUDICIABLE A SOI-MÊME.

Ier POINT. — SUBDIVISIONS.

Elle est injurieuse à Dieu.

L'INTEMPÉRANT :
1—L'oublie;
2—L'outrage.

IIe POINT. — SUBDIVISIONS.

Elle est préjudiciable au prochain.

1—Aux créanciers et serviteurs;
2—Aux pauvres.

IIIe POINT. — SUBDIVISINS.

Elle est préjudiciable à soi-même.

1—A sa santé;
2—A son honneur;
3—A sa famille;
4—A sa conscience.

DÉVELOPPEMENTS DU PREMIER PLAN.

LOI DU JEUNE.

TEXTE.

Convertimini ad me in toto corde vestro, in jejunio, et in fletu, et in planctu.

JOEL. II. 12.

Nous voici aux jours de pénitence ; *venient autem dies.... et jejunabunt* (Matth. IX. 15). C'est en ce temps que l'Église nous soumet à sa loi. Elle fait un commandement à tous de se couvrir de cendres et de cilices. Qui pourrait en effet, sous prétexte de son innocence, se soustraire à une loi que J.-C. s'est prescrite à lui-même? Qui d'entre les justes pourrait refuser de suivre, dans les voies étroites de la pénitence, l'auteur et le consommateur de toute justice? Mais ce ne sont pas les justes qui se refusent à suivre le Sauveur dans le désert pour y jeûner, veiller et prier avec lui. Les chrétiens les plus déréglés, les pécheurs les plus scandaleux, ceux qui auraient le plus de besoin de se soumettre à ces rigueurs salutaires, voilà précisément ceux qui les rejettent avec le plus de hauteur. Puissé-je aujourd'hui leur prouver que la loi du jeûne est 1° *une loi sacrée et légitime, qui regarde tous les chrétiens et dont eux moins que tout autre ne peuvent s'affranchir*; 2° *une loi salutaire à la chair et à l'esprit.*

Ier Point.

LOI LÉGITIME.

1re SUBDIVISION.—**Dieu.**

1° La loi mosaïque recommandait beaucoup le jeûne (*Voy.* les passages de l'Ancien Testament ci-après).

A chaque grande entreprise, les princes, les prophètes, les prêtres prescrivaient des jeûnes : *Prædicaverunt jejunium in conspectu Domini; omni populo in Jerusalem, et universæ multitudini* (Jerem. XXXVI. 9).

Dieu ordonna à Moïse de se sanctifier et de sanctifier le peuple par le jeûne avant de s'approcher du Sinaï pour recevoir la loi.

Exemples de tous les grands personnages de l'ancienne loi.....

2° L'Evangile n'a pas aboli le jeûne, le Sauveur lui-même s'y soumet..... il le conseille et le prescrit en disant : *Cum autem jejunatis nolite fieri sicut hypocritæ tristes.., Tu autem cum jejunas* (Matth. XVI. 16, 17). *Hoc genus dæmoniorum non ejicitur nisi per orationem et jejunium* (Id. XVII. 20).

S. Paul exhorte les fidèles à s'y exercer : *In vigiliis, in jejuniis* (2 Cor. VI. 5); *semper mortificationem Jesu in corpore nostro circumferentes* (Id. IV. 10); *juvenes simul hortare ut sobrii sint* (Tit. II. 6).

2e SUBD. — **L'Église.**

Une loi est légitime lorsque l'autorité du législateur est incontestable. Qui donc contestera celle de l'Église? N'a-t-elle pas le droit de régler tout ce qui a rapport au culte, tout ce qu'elle croit utile au salut? N'est-ce pas à elle qu'il a été dit : *Qui vos audit me audit; et qui vos spernit, me spernit* (Luc. X. 16). *Omnia quæcumque dixerint vobis, servate* (Matth. XXIII. 3).

Mais nous pouvons dire de plus que l'institution du carême n'est pas proprement une institution de l'Église. On doit la regarder comme une institution prescrite par J.-C. et les apôtres.

Ainsi s'exprime S. Augustin et nos Docteurs : *Quod universa tenet Ecclesia, nec conciliis institutum, sed semper retentum est, non nisi auctoritate apostolica traditum rectissime creditur.*

Or, telle est l'observance du saint jeûne que nous pratiquons aujourd'hui. En vain chercherait-on dans l'histoire de l'Église l'origine de cet usage. Les plus anciens monuments de la tradition ecclésiastique le supposent établi. Les Pères des premiers siècles en parlent comme d'une pratique aussi ancienne qu'universelle.

Le 69e canon des Apôtres, le concile de Nicée tenu en 325, celui de Laodicée en 365, les Pères Grecs et Latins du 2e et 3e siècles en parlent comme d'un usage observé dans toute l'Église.

Le 50e canon du concile de Laodicée porte que les fidèles doivent observer la *Xérophagie* pendant la quarantaine du jeûne.

« Dans le paradis terrestre, dit S. Ambroise, c'est l'unique loi à laquelle Dieu soumet nos premiers parents, c'est la violation du jeûne qui ferme le Paradis, c'est le retour au jeûne qui le rouvrira Le jeûne est l'école de la continence, la règle de la pureté, la sauvegarde de toutes les vertus; l'ornement des vieillards; le plus sûr préservatif contre les orages de la jeunesse (*Livre d'Elie et du jeûne*).

IIe Point.

LOI SALUTAIRE.

1re SUBD.—**A la chair.**

1° C'est dans notre corps qu'est le foyer de la concupiscence. En affaiblissant la chair on donne de la force à l'esprit et les passions sont plus aisément domptées.

S. Augustin compare le corps à un cheval fougueux qui emporte l'âme, et dont il est nécessaire de réprimer l'impétuosité : *Incrassatus, impinguatus, dilatatus recalcitravit* (Deut. XXXII. 15).

Mortifiez vos membres et ils ne se revolteront pas, tel est le principe sur lequel s'appuient les maîtres de la vie spirituelle, les fondateurs d'ordre pour prescrire les macérations, les jeûnes, les disciplines à celui qui veut avancer dans les voies de Dieu;

2° Les plus savants naturalistes conviennent que le remède le plus efficace contre la luxure est dans l'abstinence et le jeûne (Buffon, *Hist. natur. tom.* III. *C.* 105).

La médecine enseigne que l'abstinence et un jeûne modéré loin d'être nuisibles à la santé y sont très favorables, que si l'Église n'avait établi deux jours d'abstinence par semaine, le *vendredi* et le *samedi*, la science aurait dû le faire.

2e SUBD.—**A l'esprit.**

1° Devenue par la mortification maîtresse des mouvements du corps, l'âme les soutient dans leur juste et raisonnable usage. Ses facultés n'étant plus gênées, se développent, son intelligence devient plus nette, ses désirs plus purs, ses bons sentiments plus vifs, sa volonté plus puissante. En lui rendant l'empire sur le corps, le jeûne lui a donné la domination sur elle-même.

Où se trouve plus développé ce que nous appelons le spiritualisme chrétien que dans les monastères, ou, encore dans le siècle, parmi ceux qui font des vérités chrétiennes l'aliment de leur esprit, et de ses prescriptions, la règle de leur conduite?

Voyez l'homme sobre, mortifié, pénitent; quelle pensée prompte, quel coup d'œil rapide, quelle noblesse de vues, quelle dignité, quelle élévation de sentiments!

Voyez le sensuel, qui donne à satiété à son corps toutes ses satisfactions. Quelle lourdeur, quelle apathie, quel avilissement, quelle dégradation! Le premier monte, celui-ci descend.

2° Le jeûne ne spiritualise pas seulement l'âme, il la préserve encore du péché et est surtout son *moyen d'expiation*. Hélas! que de dangers, que de tentations, que d'obstacles! Jeûnez, jeûnez, dit S. J. Chrysostôme, le jeûne est une arme puissante contre l'ennemi du salut. C'était celle qu'employait David.

Que de fautes dans votre vie? Comment les expierez-vous? en gémissant, en pleurant, en vous humiliant, en jeûnant, en châtiant ce corps, misérable instrument de vos péchés.

Votre péché, dit encore S. J. Chrysostôme, consiste dans l'usage des choses défendues : l'abstinence des choses même permises l'expiera. Le plaisir criminel sera réparé par la peine religieuse.

3° Après le *spiritualisme*, c'est-à-dire l'élévation de l'âme, après *l'expiation*, vient la *sanctification*. Ce troisième état de l'âme, celui vers lequel elle doit tendre chaque jour, sera encore le résultat du jeûne. Grâces de la vie présente et de la vie future, grâces de l'ordre spirituel et temporel, Dieu les attache toutes à cette salutaire pratique. Le jeûne de Daniel lui vaut la visite d'un ange. L'Esprit-Saint aime à résider dans un cœur mortifié parce qu'il est l'image de celui de J.-C.

Résumons ce que nous venons de dire, par ces paroles de S. Basile : « Pour découvrir l'origine du jeûne il faut remonter par-delà même l'institution de la loi. Ce n'est pas une invention moderne mais un trésor précieux qui nous a été conservé et transmis par nos pères. Tout ce qui porte le sceau de l'antiquité en est plus vénérable. Respectons donc la vieillesse du jeûne : *Reverere jejunii canitiem.* C'est avec le premier homme qu'il a commencé; c'est dans le Paradis que l'ordonnance en fut rendue : *Tu ne mangeras pas du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal* (Gen. II. 17), fut-il dit à Adam. Ces paroles : *Tu ne mangeras pas*, expriment le commandement du jeûne et de l'abstinence. Si Ève y eût été fidèle nous n'aurions pas aujourd'hui l'obligation d'y obéir : *Car on se passe du médecin quand on se porte bien, il n'est nécessaire que quand on est malade* (Matth. IX. 12). Blessés par le péché, cherchons notre remède dans la pénitence; or, point de pénitence sans le jeûne : *La terre, désormais maudite, ne produira pour toi que des ronces et des épines* (Gen. III. 17). Il nous est commandé de vivre dans le deuil et non de servir nos plaisirs; satisfaisons à Dieu par le jeûne. Pour n'avoir pas observé la loi du jeûne, nous sommes exilés du Paradis; jeûnons pour y rentrer. » *(Extraits abrégés sur le jeûne).*

Donnez, Seigneur, à ceux qui m'écoutent l'amour de la pénitence et de la croix de J.-C. Adoucissez par votre saint amour le joug que votre Eglise leur impose. Faites-leur éprouver combien les larmes de la pénitence sont douces à ceux qui les répandent dans votre sein paternel et combien elles sont un gage assuré du bonheur céleste que vous promettez à ceux qui reviennent à vous de tout leur cœur.

DÉVELOPPEMENTS DU DEUXIÈME PLAN.

AVANTAGES.—PRÉTEXTES.

TEXTE.

Cum jejunatis, nolite fieri sicut hypocritæ tristes.

Matth. VI. 16.

C'est l'Evangile que l'Eglise met à la tête de ces jours de salut et de miséricorde et comme l'indiction d'un jeûne solennel imposé à tout le corps des fidèles, pour apaiser la colère du Seigneur, expier nos iniquités...

Telles sont les vues de l'Église dans l'institution de la loi du jeûne. Que pouvons-nous annoncer de plus heureux que l'ouverture de cette sainte carrière à des pécheurs qui vont y trouver des moyens de pénitence!

Cependant loin de voir arriver ces jours favorables, avec une joie religieuse, on les craint.... et il faut aujourd'hui que l'Église nous ordonne de bannir de nos jeûnes l'abattement et la tristesse : *Nolite fieri tristes.*

Que l'ennemi du salut seul craigne ces jours heureux; pour vous, chrétiens, soyez dans la joie. Écoutez S. Ambroise : *Ungite caput vestrum; nemo tristis coronatur; nemo mœstus triumphat.*

Considérons en ce jour : 1° *les avantages du jeûne;* 2° *la vanité des prétextes qu'on allègue pour s'en dispenser.*

Ier Point.

AVANTAGES.

1re SUBDIVISION.—**Vitia comprimis.**

«Le peuple juif se voyant autrefois, en punition de ses fautes, opprimé par la puissance des Philistins, eut recours au jeûne pour reprendre des forces et se mettre au-dessus de ses ennemis. Il comprit que la misérable servitude où il gémissait était une suite de la corruption de ses mœurs et du mépris qu'il faisait de la loi de Dieu. Ce moyen lui réussit et il triompha. »

Nous sommes, M. F., perpétuellement exposés à de rudes combats, si nous voulons mériter les mêmes secours que les Israélites, il faut nous servir des mêmes remèdes.

Nous serons maîtres de nos ennemis, si nous nous rendons maîtres de nos passions. Or, le jeûne est le moyen efficace à employer, pour dompter ses passions » (S. Léon. *Serm. pour le Carême*).

1° IL LES AFFAIBLIT. Le jeûne atteint l'effervescence de la la chair, il l'abat, d'où il arrive que l'orgueil se change en humilité, et la luxure en continence.

2° IL DONNE LE GOUT DES CONTRAIRES. Les passions vaincues, il ne reste à la place que la saine raison, que la sagesse, que le penchant au bien, d'où la vertu...

2e SUBD.—**Mentem elevas.**

« Ce que nous perdons par la chair, nous le gagnerons par l'esprit. Le jeûne fortifie et engraisse l'âme... L'oraison est plus pure qui vient d'un corps exténué et d'une âme dégoûtée des plaisirs sensibles » (Bossuet, 1er *Serm. sur les Démons.*).

Le principe général de ces inclinations qui nous portent au mal, nous ne pouvons nous le dissimuler, c'est nous-mêmes; c'est cette chair qui fait partie de notre être et qui pesant continuellement sur notre âme la rabaisse vers les objets sensuels et l'empêche de s'élever à Dieu. Nous l'éprouvons tous, et les plus grands saints le sentent comme les autres; voulant le bien, nous sommes poussés vers le mal; tandis que l'homme intérieur se plaît dans la loi de Dieu, une loi contraire fermente dans ses membres et contrariant la loi dans son esprit, s'efforce de l'entraîner dans le péché....

Frappez donc au corps, c'est-à-dire affaiblissez la chair, ôtez-lui ce qu'il y a dans ses forces d'excessif et de déréglé; que restera-t-il? L'équilibre se rétablira entre elle et l'esprit, il lui restera ce qu'il faut pour agir, non plus pour commander, car le commandement ne doit point lui être concédé.

Pour juger du résultat de cette doctrine, comparez l'homme spirituel et l'homme charnel. Dites ensuite lequel des deux est le plus digne, le plus noble, le plus maître de lui-même, le plus près de Dieu. *Mentem elevas*, que l'homme est beau quand il s'affranchit de la matière, quand il donne à ses sublimes facultés tout leur développement. O nature spirituelle! prends l'essor, triomphe de la matière, dompte les passions des sens, prends le commandement, car il t'appartient!

3e SUBD.—**Virtutem lagiris et præmia.**

1° Sanctifiez le jeûne, vous crie le Seigneur par son prophète; c'est-à-dire : d'abord, détruisez en vous tout ce qui s'oppose à sa sanctification, déracinez les inclinations vicieuses, réprimez les passions criminelles, réformez les habitudes réprouvées qui souillent le jeûne.

Sanctifiez le jeûne, c'est-à-dire, fortifiez l'esprit par toutes les œuvres d'une vive et solide piété; attirez dans vos âmes par de ferventes oraisons, les grâces divines. Exercez-vous à vertu.

La vertu est le résultat du jeûne, quand le corps est mortifié, que l'esprit a repris son empire, que fera l'homme, sinon le bien? Il a alors reconquis sa *rectitude* première, cette rectitude de l'âme dont Dieu doua Adam : *Fecit Deus hominem rectum* (Eccle. VII. 30).

Or cette *rectitude* porte d'elle-même l'homme à la pratique de la vertu.

2° Les récompenses que nous procure le jeûne sont : les grâces de Dieu pour la sanctification de notre âme, son amour, l'assurance de notre salut, puis le bonheur dans une meilleure vie. Quiconque suit le Sauveur Jésus en portant sa croix entrera avec lui dans la gloire.

IIe Point.

PRÉTEXTES.

1re SUBD.—**Santé.**

Ce n'est pas toujours dans la loi qu'on cherche des prétextes pour la violer, c'est plus ordinairement dans soi-même. L'un allègue les restes d'une maladie, l'autre prétend en être menacé; celui-là se rejette sur l'effervescence du sang que l'abstinence enflamme, celui-ci sur la faiblesse du tempérament qui exige une nourriture solide. Nous ne disconvenons pas que cela ne puisse être, que ce ne soient même quelquefois des raisons d'exemption, mais nous disons que ce sont très souvent des prétextes de violation.

La cause de votre mauvaise santé n'est-elle pas l'excès de vos précautions? Ne la devez-vous pas à votre intempérance et n'opposez-vous pas au prétexte du jeûne un mal qui en serait le remède? Que dis-je même, cette délicatesse, cette faiblesse de tempérament n'est-elle pas une exagération de votre imagination? Étaient-ils d'une autre nature que vous nos pères qui observaient le jeûne avec tant de rigueur? Aimez Dieu et dans cet amour vous trouverez des forces.

Ces motifs d'ailleurs seraient-ils légitimes, vous êtes encore coupables :

1° Faute de regret de violer la loi par nécessité;
2° Faute d'autres œuvres de mortification;
3° Faute de sévérité dans ce que vous vous permettez.

2e SUBD.—**Dispense.**

On se croit suffisamment autorisé à s'affranchir de la loi, parcequ'on en a obtenu la dispense. Mais je vous demande d'abord qui avez-vous consulté? L'homme de l'art que vous avez consulté est-il religieux? Votre confesseur n'est-il pas relâché? Comment avez-vous consulté? L'avez-vous fait sans exagération.

Enfin, en cas de légitime dispense, vous êtes-vous soumis à d'autres œuvres de pénitence par compensation? Car n'imaginez pas que, délivré de l'obligation du jeûne, vous soyez pour cela déchargé de tout devoir.

Les abstinences prescrites ne sont que des applications faites par l'Église du précepte général de la mortification Exempté par une impérieuse nécessité de la règle ecclésiastique, vous ne l'êtes pas de la loi divine. Dispensé du jeûne vous ne l'êtes pas de la pénitence. Si vous êtes dans l'impuissance d'observer la lettre du commandemeut, vous n'en êtes pas moins tenu de vous conformer à son esprit; et ne pouvant pas ce que vous devriez, vous devez ce que vous pouvez; il est impossible de pratiquer l'abstinence; mais il est en votre pouvoir de la remplacer, les compensations, dans ce cas, sont non-seulement utiles, mais nécessaires; et il en reste de tous les genres entre lesquelles vous pouvez choisir. La mortification vous offre ses privations, la piété ses saints exercices, la charité ses largesses. Contraint malgré vous d'user aux jours de jeûne, de nourritures interdites, ayez au moins une plus grande sobriété dans l'usage, une moindre recherche dans le choix. Affligez votre chair par le retranchement des commodités auxquelles elle est accoutumée, votre esprit par le recueillement de la retraite et par le sacrifice des plaisirs innocents. Redoublez vos prières, multipliez vos saintes lectures, fréquentez d'avantage les églises. Soyez plus assidu aux instructions, versez dans le sein des pauvres de plus abondantes aumônes; allez soulager les malades, consoler les affligés, soutenir les faibles, protéger les opprimés, porter de tous côtés les secours dont les malheureux ont besoin. Offrez à Dieu, avec vos regrets de n'avoir pu observer la loi, vos œuvres compensatoires.

« Jeûnons et d'esprit et de corps. Comme nous ôtons pour un temps à notre corps sa nourriture ordinaire, ôtons aussi à notre âme les vanités dont nous la repaissons tous les jours; retirons-nous un peu des conversations et des divertissements mondains; modérons et nos ris et nos jeux. C'est là le vrai jeûne de l'âme, qui lui fait trouver une nourriture solide dans la méditation des choses célestes. Sanctifions le jeûne par l'oraison, purifions l'oraison par le jeûne. » (Bossuet, 1er *Sermon sur les Démons).*

DÉVELOPPEMENTS DU TROISIÈME PLAN.

INTEMPÉRANCE.

TEXTE.

Attendite vobis, ne forte graventur corpora vestra in crapula et ebrietate.

Luc. XXI. 34.

Pour quelles fins Dieu a-t-il mis en notre pouvoir la terre et toutes ses productions? Est-ce pour en user avec sobriété ou pour les prodiguer et en faire un abus funeste?...

Qu'est-ce que la matière, est-ce à elle à commander à l'esprit? Que l'homme se souvienne que si Dieu dans sa providence lui prodigue ses dons, c'est pour la légitime satisfaction de ses besoins et non pour les profaner....

Ier Point.

L'INTEMPÉRANCE EST INJURIEUSE A DIEU.

1re SUBDIVISION.—**Oubli.**

Saturati sunt et levaverunt cor suum, et obliti sunt mei (Osee, XIII. 6).

Idolâtrer son corps et avoir la foi sont deux choses incompatibles. Si vous accordez la plus grande part à la matière, l'esprit souffrira et bien plus encore les sentiments de religion. Que fait l'intempérant? L'Apôtre l'exprime énergiquement par ces mots: *Quorum Deus venter est* (Philip. III. 19),

S. Augustin dit: *On adore ce que l'on aime.* Tout ce que nous aimons devient donc notre Dieu et nous y mettons notre repos. Les avares font un Dieu de leur or, les ambitieux de leur honneur. La passion dominante de chacun devient son Dieu qu'il sert en lui sacrifiant tous ses soins et son estime. Par cette raison la passion de la gourmandise est l'idole de ceux qui se livrent au plaisir de la bonne chère, qui au lieu d'élever leur esprit, d'ennoblir leurs corps par l'abstinence et la mortification, s'avilissent au contraire, en rendant leur âme toute charnelle.

Aussi voyez-les, à quoi songent-ils? à Dieu, à la religion, à l'autre vie, à l'accomplissement de leur devoirs? Ils ont oublié Dieu ou plutôt ils se sont substitués eux-mêmes à sa place. Ils n'ont de pensées, de projets, de joies, que lorsqu'ils ont en vue une jouissance sensuelle. Leur cœur ne produit aucun sentiment généreux pour Dieu. Qu'elle alliance possible peut-il y avoir entre la matière et l'esprit?

2e SUBD.—**Outrage.**

1° Les aliments sont des moyens. L'intempérant en fait une fin. Dieu bon dans sa miséricorde rend la terre féconde en fruits et en productions de toute espèce, afin que notre corps ait de quoi se sustenter, réparer ses forces, se développer et puisse fournir sa carrière. Pourquoi Dieu veut-il que nous vivions? pour lui, pour sa gloire, pour notre sanctification.

Que fait l'intempérant? il use des productions de la terre pour son plaisir, pour sa pure satisfaction, peu lui importe la fin, la loi de Dieu, l'ordre. Tout est, pour lui, dans la jouissance. N'est-ce pas offenser Dieu d'agir de la sorte?

2° Dans les excès de l'intempérance, l'homme outrage encore Dieu d'une autre sorte ; *Ou il s'exalte*: Alors il blasphème, il raille, il soumet impudemment tout à son contrôle, il se fait l'égal de tous et même de Dieu. Qui peut décrire l'audace de cet homme dont le cerveau est en délire: il conspue et souille tout ce qu'il aborde, soit qu'il l'attaque soit même qu'il en veuille faire l'apologie! Qui n'a entendu l'horrible harangue de l'homme échauffé par les fumées du vin!

Ou il n'a plus sa raison: Quel état alors, quelle situation hideuse! il a couvert de boue l'image de Dieu, il l'a ensevelie comme dans un cloaque: il n'est plus cette créature noble, riche, reine de la terre, regardant le ciel avec fierté. Hélas! il est descendu pour prendre place parmi d'autres êtres, il s'est dégradé.

Quel crime! peut-on faire à Dieu un plus grand outrage que de dénaturer son œuvre!

IIe Point.

L'INTEMPÉRANCE EST PRÉJUDICIABLE AU PROCHAIN.

1re SUBD. — **Aux créanciers et aux serviteurs.**

Celui qui se livre à la débauche n'a pas assez de son héritage pour suffire à ses goûts dépravés. Chaque jour irrite sa passion et accroît ses besoins. Il y a tant de raffinement dans la bonne chère. Cet art a été porté si loin de nos jours. Or, voilà le gouffre où il jette son or, où vont se perdre ses biens et toutes ses richesses. Ayant épuisé ses ressources, il a recours à autrui: puis bientôt il a encore les mains vides. Que suivra-t-il? Une catastrophe qui frappe ses créanciers et ses serviteurs. Il est tombé l'opulent qui abusait de sa fortune, et sa chute entraîne celle de ceux qui l'entourent. Cruelle injustice dont Dieu lui demandera compte!

2e SUBD.—**Aux pauvres.**

Le superflu de nos biens appartient aux pauvres.

L'intempérant garde pour ses coupables plaisirs ce superflu.

Lazare vient frapper à sa porte, il a faim, il est nu, son corps est couvert d'ulcères; il le repousse, lui fait fermer sa porte par ses valets, donne les miettes de pain de sa table aux chiens et laisse son semblable mourir de misère. L'intempérant est sans entrailles, il est dur et cruel. Lui seul doit vivre dans l'abondance, se gorger de toutes sortes de biens, l'égoïsme est le premier résultat de sa passion.

N'eût-il pas l'âme étroite, que donnera-t-il aux pauvres, quand il aura dilapidé sa fortune en débauches?

IIIe Point.

L'INTEMPÉRANCE EST PRÉJUDICIABLE A SOI-MÊME.

1re SUBD.—**A sa santé.**

S. Ambroise a dit: *Noxia est saluti corporis ebrietas.* Voulez-vous, dit S. Basile, qu'un corps livré aux excès puisse conserver longtemps la santé? *Quomodo corpus multa plenum potatione sanum poterit existere?* Qu'on me donne, continue ce Père, l'homme le plus fort, le plus vigoureux, s'il s'abandonne à la débauche, il sera bientôt plein d'infirmités: *Brevi tempore multorum evadet præda malorum.* Ajoutez que l'ivrognerie et les excès de toute sorte abrègent les jours ; c'est pourquoi Tertullien appelle l'ivrognerie : *Senectus immatura, mors momentanea.*

Le Saint-Esprit l'avait dit avant lui: *Propter crapulam multi obierunt* (Eccli. XXXVII. 34).

2e SUBD.—**A son honneur.**

Le débauché est toujours méprisé des hommes tempérants, et même de ses compagnons de plaisir, ils n'ont aucune estime pour sa personne qu'il avilit. Ils n'ont aucune foi à son intelligence qu'il dégrade, il est comme frappé d'incapacité par la répulsion générale qu'il rencontre, il n'est plus rien sinon un homme de table et de plaisir. Tandis que la tempérance met l'homme en honneur par cela seul qu'elle élève et garde sans altération son intelligence, ainsi que le fait remarquer S. Augustin:

Sobrietas est recti judicii tenax memoria, recordationisque inseparabilis sapientia, secretorum custos, arcani velamen, lectionum et doctrinæ capax, studiorum et artium bonarum disciplina, magistra ingeniorum, bonæ famæ semper avida, salubria atque utilia creans, virtutis singulare auxilium, cuncta cum ratione disponens, in congregationem honestorum semper ingerens (ad sacr. Virg.).

3e SUBD.—**A sa famille.**

Sa famille subit les conséquences de ses excès. Il dilapide ses biens, ses enfants manqueront de pain et tomberont dans l'indigence: donc violation des devoirs de bon père.

Que de familles en honneur sont ainsi descendues dans l'opprobre!

4e SUBD.—**A sa conscience.**

En quel état peut être la conscience d'un homme qui outrage Dieu, viole les droits du prochain et ceux de sa nature propre?

De plus à quels excès criminels ne porte pas l'intempérance? L'impureté en est une suite naturelle. *Nolite inebrari vino in quo est luxuria* (Eph. V. 18).

Pour prévenir ces excès, habituons-nous à la tempérance qui, d'après S. Ambroise, nous mènera à la pratique des vertus contraires: *Est autem temperantia virtus quæ passionum restringit ardorem, quæ primum sobrietate atque moderatione animum temperat, mentem informat, deinde deliciarum abstinentia restinguit habenas corporalis ferocitatis* (S. Ambr. *L. 2 S. Jac.*).

Ou, comme dit encore un autre Père: *Temperantia temperantem facit abstinentem, parcum, sobrium, moderatum, pudicum, serium, verecundum. Hæc virtus, si in animo habitat libidines frenat, affectus temperat, desideria sancta multiplicat, vitiosa castigat, prava removet, sancta inserit, ignem libidinosæ voluptatis extinguit, animi teporem desiderio futuræ remunerationis accendit, mentem placida tranquillitate componit, et totam semper ab omni vitiorum tempestate defendit* (S. Prosper. *de Contempl. Vita. L. 2*).

Non seulement la tempérance est un devoir rigoureux, mais la mortification, soit des passions, soit des sens, est encore un précepte positif de la loi évangélique. Prétendre être le disciple d'un Dieu né dans la crèche et mort sur la croix en vivant dans la mollesse et dans les plaisirs est une illusion. Mais si, hors de cette pratique essentielle, il ne peut y avoir de salut, comment pouvez-vous l'espérer en vivant dans l'intempérance?

ANC. ET NOUV. TESTAMENT.

Jeûne.

ANCIEN TESTAMENT.

Jejunavit David jejunio (2 Reg. XII. 16).
Jejunabam et orabam (2 Esdr. I. 4).
Bona est oratio cum jejunio (Tob. XII. 8).
Humiliaverunt animas suas in jejuniis (Judith. IV. 8).
Jejunabat omnibus diebus vitæ suæ (Id. VIII. 6).
Corpus suum humiliavit jejuniis (Esther. XIV. 2).
Humiliabam in jejunio animam meam (Ps. XXXIV. 13).
Genua mea infirmata sunt a jejunio (Id. CVIII. 24).
Homo qui jejunat in peccatis suis, et iterum eadem faciens, quid proficit humiliando se? (Eccli. XXXIV. 31).
Quare jejunavimus, et non aspexisti? (Is. LVIII. 3).
Nolite jejunare sicut usque hanc diem ut audiatur in excelso clamor vester (Id. ibid. 4).
Numquid contorquere quasi circulum caput suum et saccum et cinerem sternere? Numquid istud vocabis jejunium et diem acceptabilem Domino? (Id. ibid. 5).
Prædicaverunt jejunium in conspectu Domini omni populo in Jerusalem et universæ multitudini, quæ confluxerat de civitatibus Juda in Jerusalem (Jerem. XXXIV. 9).
Et posui faciem meam ad Dominum Deum meum rogare et deprecari in jejuniis, sacco, et cinere (Daniel. IX. 3).
Convertimini ad me in toto corde vestro in jejunio, et in fletu et in planctu. Et scindite corda vestra et non vestimenta vestra (Joel. II. 12, 13).

NOUVEAU TESTAMENT.

ÉVANGILES.

Cum autem jejunatis, nolite fieri sicut hypocritæ, tristes; exterminant enim facies suas, ut appareant hominibus jejunantes; amen dico vobis, quia receperunt mercedem suam (Matth. VI. 16).
Tu autem cum jejunas, unge caput tuum, et faciem tuam lava, ne videaris hominibus jejunans (Id. ibid. 17).
Hoc genus (Dæmoniorum) non ejicitur nisi per orationem et jejunium (Id. XVII. 20).
Quare discipuli Joannis et Pharisæi jejunant, tui autem discipuli non jejunant? (Marc. II. 18).

ÉPITRES.

Ministrantibus autem illis Domino, et jejunantibus, dixit illis Spiritus sanctus: Segregate mihi Saulum et Barnabam (Act. XII. 2).
Semper mortificationem Jesu in corpore nostro circumferentes (2 Cor. IV. 10).
Exhibeamus nosmetipsos sicut Dei ministros, in multa patientia, in vigiliis in jejuniis (Id. VI. 4, 5).
In vigiliis multis, in fame et siti, in jejuniis multis (Id. XI. 27).
Juvenes simul hortare ut sobrii sint (Tit. II. 6).
Sobrii estote et vigilate; quia adversarius vester diabolus tanquam leo rugiens circuit, quærens quem devoret (1 Petr. V. 8).

ANC. ET NOUV. TESTAMENT.

Intempérance.

ANCIEN TESTAMENT.

Filius noster iste protervus et contumax est, monita nostra audire contemnit, comessationibus vacat et luxuriæ atque conviviis: lapidibus eum obruet populus civitatis (Deut. XXI. 20).
Sapientia... non invenitur in terra suaviter viventium (Job. XXVIII. 13).
Justus, comedit, et replet animam suam, venter autem impiorum insaturabilis (Prov. XIII. 25).
Qui diligit epulas in egestate erit; qui amat vinum, et pinguia, non ditabitur (Id. XX. 17).
Cui væ? cui rixæ? cui foveæ? cui sine causa vulnera? cui suffusio oculorum? Nonne iis qui commorantur in vino et student calicibus epotandis? (Id. XXIII. 30).
Operarius ebriosus non locupletabitur (Eccli. XIX. 1).
Vinum et mulieres apostatare faciunt sapientes (Id. XIX. 2).
Æqua vita hominibus, vinum in sobrietate (Id. XXXI. 31).
Vinum in jucunditatem creatum est, et non in ebrietatem, ab initio (Id. ibid. 35).
Sanitas est animæ et corpori sobrius potus (Id. ibid. XXXI. 37).
Vinum multum potatum, irritationem, et iram, et ruinas multas facit. Amaritudo animæ vinum multum potatum. Ebrietatis animositas, imprudentis offensio, minorans virtutem, et faciens vulnera (Id. ibid. 38, 39, 40).
Propter crapulam multi obierunt: qui autem abstinens est adjiciet vitam (Id. XXXVII. 34).
Væ qui consurgitis mane ad ebrietatem sectandam et potandum usque ad vesperam! (Is. V. 11).
Comedamus et bibamus (aiunt gulosi) cras enim moriemur (Id. XXII. 13—Sap. II. 6—1 Cor. XV. 32).
Hæc fuit iniquitas Sodomæ: saturitas panis et abundantia (Ezech. XVI. 49).
Fornicatio, et vinum et ebrietas auferunt cor (Osee, IV. 11).
Ululate omnes qui bibitis vinum in dulcedine; quoniam periit ab ore vestro (Joel. I. 5).

NOUVEAU TESTAMENT.

ÉVANGILES.

Attendite autem vobis ne forte graventur corda vestra in crapula et ebrietate (Luc. XXI. 34).
Operamini non cibum qui perit, sed qui permanet in vitam æternam (Joan. VI. 27).

ÉPITRES.

Sicut in die honeste ambulemus, non in comessationibus et ebrietatibus (XIII. 13).
Christo Domino non serviunt, sed suo ventri (Id. XVI. 18).
Esca ventri, et venter escis, Deus autem et hunc et has destruet (1 Cor. VI. 13).
Ebrietates, comessationes et his similia, quæ prædico vobis, sicut prædixi quoniam qui talia agunt, regnum Dei non consequentur (Galat. V. 21).
Nolite inebrari vino in quo est luxuria (Eph. V. 18).

SS. PÈRES.

Jeûne.

Ut mundum et solemne jejunium possit offerri (*Concil. Nicæn.* I. *Can.* 2).
Quadragesimam nolite pro nihilo habere, imitationem enim continet Dei conversationis (S. Ignat. *Ep. ad Philip.*).
Sacrificia Deo grata dico jejunia, seras et aridas escas (Tertull. *de Resur. Car.*).
Habemus quadragesimæ dies jejuniis consecratas (Origen. *in Levit.*).
Jejunium si discretione regatur, omnem carnis rebellionem edomat (S. Cyprian. *de Jejun.*).
Jejunium cibus est angelorum et qui eo utitur, ordinis angelici censendus est (S. Athanas. *L.* 2 *de Virgin.*).
Vide quid faciat jejunium, morbos sanat, distillationes exsiccat, dæmones fugat, pravas cogitationes expellit, cor mundum efficit (Id. ibid.).
Non recens inventum est, sed pretiosus thesaurus, a majoribus repositus et traditus (S. Basil. *Homil. de Jejun.*).
Pœnitentia sine jejunio otiosa, infrugifera est (Id. ibid.).
Quod ventri subtrahis, tribue esurienti (S. Greg. Nyss. *Orat. de Paup.*).
Quid pulchrius abstinentia quæ facit etiam juventutis annos senescere, ut fiat morum senectus? Namque ut redundantia ciborum ac temulentia etiam maturior ætas calescit, ita mitigatur juventutis ferocitas epularum parcimonia, irriguoque fonte. Quid, quod naturæ conveniens temperantia est atque illi divinæ legi, quæ in ipso rerum ortu omnes fontes potui, fructus arborum usui dedit? Vinum post diluvium justus ad tentationem sui reperit. Utamur ergo temperantiæ naturali cibo, uti namque possumus. Sed quia non omnes fortes sumus ideo dicit Apostolus: modico vino utere *propter stomachum tuum*, non ergo propter voluptatem bibendum sed propter infirmitatem, pro remedio igitur parcius non pro deliciis redundantius (S. Ambr. *ad Vercell. Eccl. Ep.* 22 — *Et Ep.* 82).
Hæc est voluntas Domini ut jejunemus a cibis pariter et a peccatis (Id. *Serm.* 33).
Quid prodest tenuari abstinentia corpus, si animus intumescat superbia? Quam laudem merebimur de pallore jejunii, si invidia lividi sumus? (S. Hieron. *L.* 2 *Adv. Jovin.*).
Spirituale animarum ver, et fidissima tranquillitas, animarum (S. J. Chrysost. *Serm.* 1 *de Jejun.*).
Jejuna quia peccasti, jejuna ut non pecces, jejuna ut accipias, jejuna ut permaneant quæ accepisti (Id. *Serm.* 2 *de Jejun.*).
Jejunium magnum et generale est, abstinere ab iniquitatibus et illicitis voluptatibus sæculi, quod est perfectum jejunium (S. August. *Serm.* 62).
Caro nostra jumentum nostrum est, plerumque nos rapit caro et de via conatur extrudere; tale ergo jumentum cohibeamus jejuniis, cibario ferocienti subtrahamus et fame domemus quod fræno non possumus (Id. *L. de Cant. novo, C.* 3).
Jejunia humilitatem significant, unde dictum est; *Humiliavi in jejunio animam meam* (Id. *Epist.* 36. *ad Cassul.*).
Non laudatur in eo jejunium, qui ad luxuriosam cœnam servat ventrem suum (Id. *in Ps.* 43).

SS. PÈRES.

Intempérance.

Monstrum haberetur libido sine gula (Tertull. *de Jejun.*).

Appendices gulæ lascivia atque luxuria (Id. ibid.).

Quid infelicius ebrietate dominari, ventri ultra capacitatem infundere, sensui rationem adimere, non loqui, non meminisse, non stare et mortem quamdam naturæ incolumi imperare? (S. Hilar. *in Ps.* 125).

Malæ dominæ servitur gulæ, quæ semper expetit, nunquam expletur (S. Ambr. *Serm. de Jejun.*).

Plurimos gula occidit, nullum frugalitas; innumeris vina nocuerunt, nulli parcimonia: plerique inter epulas fudere animas et mensas proprio repleverunt sanguine (Id. *L.* 6, *de Cain et Abel.*).

Procedente potu longius, contentiones diversæ et magna certamina quis bibendo præcellat (Id. ibid.).

Semper saturitati juncta est lascivia (S. Hieron. *in Serm.*).

Et ex vilissimis vitanda est satietas, nihil enim ita obruit animam ut plenus venter (Id. ibid.).

Vinum et adolescentia duplex est incendium voluptatis; quid oleum flammæ adjicimus? (Id. *ad Eustoch. de Virginit.*).

Hæc adversus adolescentiam prima dæmonum arma sunt (nempe vinum et gula) (Id. ibid.).

Cor habet in ventre gulosus (Id. *in Matth.*).

Temperantia est animæ affectio, coercens et cohibens appetitum ab iis quæ turpiter appetuntur (S. August. *L.* I. *de Lib. Arbitr.*).

Quod necessitatem in edendo excedit, id non alimentum, sed pestis est: satietas, malorum omnium origo (Id. *Hom.* 21 *in Matth.*).

Nihil est gula perniciosius, nihil ignominiosius; hæc obtusum et crassum ingenium, hæc carnalem animum reddit, hæc cæcat intellectum nec sinit ut quicquam perspiciat (Id. *Homil.* 44 *in Joan.*).

Si et te et alium inebriaveris habebis hominem amicum, habebis Deum inimicum (Id. *Serm.* 230 *de Temp.*).

Ebriosus confundit naturam, amittit gratiam, perdit gloriam, invenit damnationem æternam (Id. *ad Sacr. Virgines*).

Fieri potest ut sapiens pretiosissimo utatur cibo, sine vitio voluptatis, insipiens autem, fœdissima gulæ flamma in vilissimum exardescat (Id. *L.* 3 *de Doct. Christ.*).

De ventris ingluvie inepta lætitia, scurrilitas, immunditia, multiloquium, hebetudo sensus circa intelligentiam propagatur (S. Gregor. *L.* 3 *Moral.*).

Dominante gulæ vitio, omne quod homines fortiter gerunt perdunt (Id. ibid.).

Gulæ vitio rescisso, multa simul vitia resecantur (Id. *in Reg.*).

Gula innumera vitiorum agmina ad animæ conflictum perducit (Id. ibid.).

MOTIVA.

Vitium hoc est: 1° communissimum; 2° turpissimum; 3° nocentissimum; 4° idolatricum; 5° inquietum; 6° scandalosum.

MEDIA.

1° Oratio; 2° Memoria cibi infernalis; 3° Memoria passionis Christi; 4° Elongatio a gulosis.

EXEMPLES.

Jeûne.

ANCIEN TESTAMENT.

ADAM.

Adamus quandiu jejunavit, in Paradiso fuit; comedit, ejectus est (S. Hieron. *L.* 2. *adv. Jovin.*).

DÉLUGE.

In diebus Noe... edebant et bibebant usque in diem qua intravit Noe in arcam: et venit diluvium et perdidit omnes (Luc. XVII. 27).

MOISE.

Ingressusque Moyses medium nebulæ ascendit in montem; et fuit ibi quadraginta diebus et quadraginta noctibus..... Panem non comedit et aquam non bibit (Exod. XXIV 18.—XXXIV. 28).

Quas enim tabulas Dei digito conscriptas jejunium accepit, has ebrietas contrivit (S. Basil. *Hom.* 1 *de Jejun.*).

JUDITH.

Habens super lumbos suos cilicium, jejunabat omnibus diebus vitæ suæ (Judith. VIII. 6).

ESTHER.

Cinere et stercore implevit caput; et corpus suum humiliavit jejuniis (Esth. XIV. 2).

DAVID.

Genua mea infirmata sunt a jejunio (Ps. CVIII. 24).

DANIEL—ANANIAS—MISAEL—AZARIAS.

Tenta nos. ... et dentur legumina ad vescendum et aqua ad bibendum (Daniel. I. 12).

NINIVITES.

Homines et jumenta non gustent quidquam (Jon. III. 7).

Ninivitæ, nisi cum illis et bruta jejunassent, ruinæ minas nequaquam evasissent (S. Basil. *Hom.* 1 *de Jejun.*).

NOUVEAU TESTAMENT.

N. S. J.-C.

Cum jejunasset quadraginta diebus et quadraginta noctibus, postea esuriit (Matth. IV. 2).

Non in solo pane vivit homo (Id. ibid).

S. JEAN BAPTISTE.

Esca autem ejus erat locustæ, et mel silvestre (Matth. III. 4).

Venit Joannes non manducans neque bibens (Id. XI. 18).

Joannis Baptistæ vita, quid aliud erat quam unicum ac perpetuum jejunium (S. Basil. *Hom.* 1 *de Jejun.*).

AUTEURS PROFANES.

HIPPOCRATE.

Hippocrates medicorum princeps ad annos centum et quadraginta vixit; causam rogatus respondit: *Quia nunquam satur a mensa surrexi* (Rhodiginus Cœl. L. 30). c. 12).

GALIEN.

Galenus medicus decimo die jejunium sibi indicebat, sanitatis videlicet conservandæ gratia (Id. ibid.).

APHORISMES.

Quo minus ægrotes, non extra tempora potes.
Ex magna cœna stomacho fit maxima pœna.
Ut sis nocte levis, sit tibi cœna brevis.
Pone gulæ metas, ut sit tibi longior ætas.
Per raros pastus, carnales deprimes fastus.
Si tibi deficiant medici, tibi fiant
Hæc tria: mens hilaris, requies moderata, diæta.
(*Medicina Salertina*).

Intempérance.

ANCIEN TESTAMENT.

SODOME.

Hæc fuit iniquitas Sodomæ saturitas panis et abundantia (Ezech. XVI. 49).

ISRAEL.

Adhuc carnes erant in dentibus eorum nec defecerat hujusmodi cibus, et ecce furor Domini concitatum in populum, percussit eum plaga magna nimis (Num. XI. 33).

ÉSAU

Da mihi de coctione hac... . (Gen. XX. 30).

Quid Esau inquinavit? Nonne esca una? (S. Basil. *Hom.* 1 *de Jejun.*).

NOÉ.—HOLOPHERNE.—LOTH.—BALTHAZAR.

NOUVEAU TESTAMENT.

LE MAUVAIS RICHE.

Homo quidam erat dives, qui induebatur purpura et bysso; et epulabatur quotidie splendide (Luc. XVI. 19).

Tempérance.

ANTE LEGEM.

Posteri Adæ, multis decurrentibus a creatione sæculis, abstinentiæ et sobrietati operam dederunt, arborum fructibus, et terræ oleribus, fontium aquis victitantes, crapulæ et ebrietatis ignari.

SUB LEGE.

Per 40 annos populum suum deducens Deus, *abstemium* voluit eum esse, manna et aqua vivere: docens gulam edomandam, sobrietatem colendam. Cum gulæ satisfacere voluit punitus fuit ut videre est: *Num. XI.* 33.

TEMPORE PROPHETARUM.

Quot prophetæ, tot sectatores abstinentiæ!

ELIAS.—*Et ecce ad caput suum subcinericius panis et vas aquæ, comedit ergo et bibit* (3 Reg. XIX. 6).

ELISEUS.—Dedit filiis prophetarum..... *herbas agrestes* (4 Reg. IV. 39).

DANIEL.—Accepit prandium rusticanum quod Habacuc deferebat *messoribus* (Daniel. XIV. 32).

NAZARÉENS.

Acetum ex vino, et ex qualibet alia potione, et quidquid de uva exprimitur, non bibent (Num. VI. 3).

RÉCHABITES.

Bibite vinum. Qui responderunt: Non bibemus vinum (Jerem. XXXV. 6).

POST CHRISTUM.

PREMIERS CHRÉTIENS.

Convivia non tantum pudica colimus, sed etiam sobria, nec enim indulgemus epulis aut convivia mera ducimus, sed gravitate hilaritatem temperamus, casto sermone, corpore castiore (Minut. Felix, *in Oct.*—Sic Tertull. *in Apol.* c. 39).

Marci evangelistæ discipuli pane, sale, hysopo et aqua contenti fuere (Euseb. *L.* 2. *Hist.*—S. Hieron. *de Viris illust.*).

Quid de S. Paulo Erem. de S. Antonio, de S. Hilario et cum ipsis de myriadibus anachoretarum, de religiosis et sanctimonialibus in claustris? (Marchant. *Hort. past.*).

Auteurs à consulter.

SS. Pères.

TERTULLIEN —Cont. Psyc.
S. CYPRIEN —Hom. de Jejun.
S. AMBROISE —De Jejun.
—Ep. ad Vercel. Eccl.
—In C. 9 Judic.
—Serm. 34, 37.
—De Abraham.
—De Elia, C. 9.
S. BASILE —Hom. de Jejun.
—De Virg.
CASSIEN —L. 5 de Inst. Mon.
S. JÉRÔME —Ep. 22.
—L. 2 cont. Jov.
—Ep. ad Nepot. 2.
—Ad Demetr.
—Ad Furiam.
—Ep. 51.
S. AUGUSTIN —Tract. de Jejun.
—Serm. 55, 56, 62, 64, 65, 77, 157, 172, de Temp.
S. CHRYSOST. —Hom. 3 ad Pop.
S. LÉON —9 Serm. de Jejun.
S. BERNARD —Serm. 2.
—In Ep. Rom.

Ascétiques.

J. DREXELIUS —In Aloe.
P. CANISIUS —In Summ. t. 4, c. 4.
SANCHEZ —De Regno Dei.
LANCIZIUS —Opusc.
ALBERT-LE-G. —In Parad. anim.
RODRIGUEZ —De arte Bene Moriendi.
D. STELLA —De contem. mundi.
D'OUTREMAN —In Pædag. chr.

Prédicateurs.

MATTHIAS-FABER—Fer. cin. conc. 1.
—Dom. I. Quadr. conc. 4, 5, 6.
LE P. LEJEUNE —
LA COLOMBIÈRE —5, 74.
DUFAY —1 Serm.
MASSILLON —It.
GÉRY —It.

Répertoires.

FRANCIS. LABATHA—In Thes. moral.
LUDOV. GRANAT —In Silva locorum comm.
JPH. MANSI —Bibl. moralis, tr. 1.
LOHNER —Bibl. manualis, tit. Abstinentia, t. I.
HOUDRY —Bib. des prédicateurs.
MONTARGON —Dict. apost.
DASSANCE —N. Bibl. des pr.

PREMIER PLAN.

Nécessité de cette Etude.

Ier Point.

NÉCESSITÉ POUR TOUS D'ÉTUDIER LA RELIGION.

IIe Point.

DÉPLORABLES RÉSULTATS DE L'IGNORANCE EN RELIGION.

Ier POINT.—SUBDIVISIONS.

Nécessité pour tous d'étudier la religion.

1—Cette étude est la plus élevée;
2—La plus morale;
3—La plus utile.

IIe POINT.—SUBDIVISIONS.

Déplorables résultats de l'ignorance en religion.

A L'ÉGARD :

1—De l'individu;
2—De la famille;
3—De la société.

DEUXIÈME PLAN.

Motifs.

(LE P. LE CHAPELAIN.)

Ier Point.

IL FAUT SAVOIR ASSEZ SA RELIGION POUR LA BIEN CROIRE.

IIe Point.

IL FAUT SAVOIR ASSEZ SA RELIGION POUR LA BIEN PRATIQUER.

Ier POINT. — SUBDIVISIONS.

Il faut savoir assez sa religion pour la bien croire.

UN CHRÉTIEN POUR ÊTRE SUFFISAMMENT INSTRUIT DOIT ÊTRE EN ÉTAT DE TRIOMPHER :

1—Des doutes et des perplexités de la raison à l'égard de la foi;
2—Des artifices de l'erreur;
3—Des faux raisonnements de l'incrédulité.

IIe POINT.—SUBDIVISIONS.

Il faut savoir assez sa religion pour la bien pratiquer.

LA BIEN PRATIQUER C'EST REMPLIR :

1—Les devoirs généraux;
2—Les devoirs particuliers;
3—Les devoirs personnels.

TROISIÈME PLAN.

Prétextes.—Manière.

(BORDERIES.)

Ier Point.

VAINS PRÉTEXTES POUR NE PAS ÉTUDIER LA RELIGION.

IIe Point.

OU IL FAUT L'ÉTUDIER.

Ier POINT. — SUBDIVISIONS.

Vains prétextes pour ne pas étudier la religion.

1—On la connaît;
2—On n'a plus le loisir;
3—On y trouve du dégoût.

IIe POINT. — SUBDIVISIONS.

Où il faut l'étudier.

1—Dans son cœur;
2—Dans les Écritures;
3—Dans la liturgie;
4—Dans les fêtes chrétiennes;
5—Dans la parole de Dieu;
6—Dans l'histoire de l'Église;
7—Dans la vie des saints;
8—Dans les écrits des SS. Pères.

DÉVELOPPEMENTS DU PREMIER PLAN.

NÉCESSITÉ DE CETTE ÉTUDE.

Ier Point.

NÉCESSITÉ POUR TOUS D'ÉTUDIER LA RELIGION.

1re SUBDIVISION.—Cette étude est la plus élevée.

Accedite ad eum, et illuminamini (Ps. XXXIII. 6). Nous approchant de Dieu nous serons éclairés sur sa *nature*, sur ses *perfections*, sur ses *bienfaits*.

Que sait la philosophie sur la nature de Dieu? que comprend-elle de ses immenses perfections? et quant à ses bienfaits ne va-t-elle pas quelquefois jusqu'à les attribuer au hasard?

La religion seule élève les pensées de l'homme en lui montrant la loi éternelle de la vérité. Elle lui apprend à prononcer avec autant d'assurance que Dieu même ces admirables paroles : « Je suis celui qui suis : » *Ego sum qui sum* (Exod. III. 14), qui sont la sublime affirmation de l'être des êtres, de la plénitude de son existence et de ses attributs. Elle supplée par la foi à la faiblesse de notre intelligence.

Après nous avoir révélé Dieu, elle nous signale les plus profonds mystères : la déchéance, la rédemption, notre origine, notre conservation, notre fin, l'avenir, la rémunération ; grandes questions qui nous sont toutes personnelles et qui intéressent toute créature faite à l'image de Dieu venant à passer par ce monde. *La religion est le livre ouvert sur tous ces faits*..... (le montrer en détail).

La philosophie au contraire est le livre scellé. Et d'abord quelles sont les vérités qu'elle nous révèle? que nous dit-elle sur notre origine, notre nature, notre destination? Hélas! plus impuissante encore que présomptueuse, elle trompe ou dégrade toutes nos facultés. Notre esprit lui demande la vérité infinie, seule proportionnée à ses désirs, et elle ne lui présente que des doutes, de vaines conjectures, de palpables absurdités. Elle rejette toutes les croyances pour admettre toutes les théories. Autant de philosophes autant de systèmes, aussi vagues, aussi fugitifs que les rêves de la nuit.

Mais là où la philosophie s'arrête, la religion paraît et nous révèle ses oracles..... Dieu, l'homme, la société, le présent, l'avenir, le bonheur, le malheur, la fin, c'est de quoi elle nous parle et son enseignement jette le plus grand jour sur toutes les vérités de premier ordre qui auraient été pour nous impénétrables depuis l'obscurcissement de notre intelligence par le péché.

—Comparez maintenant la science profane à la science religieuse et jugez de la sublimité de cette dernière par son objet. Savoir les langues qu'ont parlées les hommes, savoir le cours des astres, connaître les entrailles de la terre, sa superficie, ses productions; sonder les mers, les parcourir; décomposer les substances..... ne vaudront jamais, quant à la noblesse de l'*objet* et de *la fin*, une heure de méditation sur la grandeur de Dieu.....

2e SUBD.—Cette étude est la plus morale.

De l'aveu des incrédules, la doctrine et la morale de la religion chrétienne sont pures et saintes.

Celui donc qui s'appliquera à leur étude participera à leur sainteté.

Peut-il être criminel, peut-il avoir l'âme souillée, assujétie aux viles passions celui qui se nourrit de la lecture de la loi divine, celui qui, semblable à nos docteurs, passe ses jours à méditer sur la profondeur des mystères, sur le sens merveilleux des Écritures, sur la nature de Dieu, sur ses œuvres admirables, sur l'exercice journalier de la Providence, sur l'amour du Rédempteur, sur l'économie de la religion, sur les sources du salut des hommes..... Quel aliment pour l'esprit! Quelle force pour le cœur! Interrogez l'homme de foi et vous reconnaîtrez qu'il puise dans le sentiment chrétien des secours inconnus à tout autre. De là le détachement des sens, le mépris de la terre, le dégoût des satisfactions, la haine au péché..... Ainsi la pureté de mœurs, ainsi une admirable sainteté de vie.

Les hommes et les peuples qui ont le mieux connu la loi de l'Évangile ont été les plus irréprochables dans leurs mœurs publiques et privées.

Pourquoi la jeunesse est-elle si fougueuse et si désordonnée dans les plaisirs? parce qu'elle ne connaît de la religion que le nom; parce qu'elle n'a pas puisé dans son étude le goût du bien, du vrai, du beau; elle suit l'entraînement des sens, parce qu'elle ignore les vraies jouissances de l'esprit; elle se passionne pour les choses fugitives, parce qu'elle n'a point ouvert le livre où il est parlé des choses éternelles, les seules grandes et les seules dignes de l'attention des hommes.

La parole du prophète : *Desolatione desolata est terra quia nemo est qui recogitet corde* (Jerem. XII. 11), s'applique bien à l'ignorance en matière de religion. D'où nous viennent nos tempêtes politiques, nos ébranlements sociaux, un si grand débordement de mœurs? Pourquoi ose-t-on mettre en question ce qui jusqu'ici était regardé comme le fondement et de la société et de la morale? parce qu'on a oublié Dieu; l'esprit des hommes n'est plus appliqué à l'étude de la loi qui est la source de toutes les lois. Toute sagesse, toute morale, toute bonne direction est dans nos saints livres. Si quelqu'un repousse la religion, c'est qu'il ne la connaît pas.

3e SUBD. —Cette étude est la plus utile.

I. FIN DE LA SCIENCE PROFANE.—1° *Pour la société.* Elle lui est quelquefois utile, nous ne le contesterons pas; c'est elle qui fait marcher le monde dans la voie des améliorations progressives et qui auront peut-être pour résultat une situation meilleure pour ceux qui viendront après nous, lorsqu'ils seront parvenus à avoir chacun sa juste part de droits et de bien-être en cette vie. Beaucoup appellent cela un rêve, que ce soit si vous voulez une réalité : mais tout s'arrête en cette vie. La fin de la science c'est l'amélioration du sort de l'homme durant sa course terrestre, rien au-delà. Heureux si elle arrivait à ce but.

Puis, à côté de ce grand dessein de la science ou, pour mieux dire, de cette haute prétention, que d'insuccès en tout genre, que de vanité, quel luxe de promesses irréalisées!.....

2° *Pour l'individu.* Elle lui vaut d'ordinaire la contradiction et la persécution, durant sa vie, et jamais plus pour sa mémoire qu'une célébrité passagère, une immortalité périssable.

II. FIN DE LA SCIENCE RELIGIEUSE. Elle mène à Dieu. Elle signale la voie qui conduit au repos éternel. La connaissance de Dieu, de sa loi, de ses mystères perfectionne notre nature et la rend digne des regards du Père qui est dans les cieux : *Lux vera quæ illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum* (Joan. I. 9).

IIe Point.

DÉPLORABLES RÉSULTATS DE L'IGNORANCE EN RELIGION.

1re SUBD.—Pour l'individu.

Connaître la vérité;—Aimer la vérité;—Agir selon la vérité, voilà tout l'homme, voilà tout son bonheur. L'ignorance, état d'imperfection, et l'erreur, état de désordre, sont contraires à la nature de l'être intelligent et incompatibles avec le bonheur. Il faut donc que nos facultés soient convenablement ordonnées, que chacune atteigne son parfait développement et jouisse de l'objet qui lui correspond, selon toute l'étendue de sa capacité. Or, l'objet qu'il faut à nos facultés c'est Dieu, sa loi, l'avenir; donc nécessité d'étudier la religion.

2e SUBD. — Pour la famille.

Vertus constitutives de la famille.

Respect, Amour, Soumission, Ordre, Bon Exemple.

Sans la connaissance de la religion qui prescrit formellement toutes ces vertus et fait de chacune un devoir sacré, la famille sera ébranlée. Les longues et fortes familles ont été vertueuses, partant chrétiennes. Regardez dans les ruines de celles qui tombent, vous y verrez le ver rongeur du vice engendré par l'impiété.

3e SUBD.—Pour la société.

Constitutions, lois, mœurs, voilà les bases de la société. Mais le meilleur frein contre la violation des lois, la règle de conduite la plus parfaite pour les mœurs, c'est l'enseignement de la religion, car la religion seule est le vrai code régulateur de la vie, elle seule, a dit un profond moraliste, inspire des idées d'ordre et de modération, des sentiments de douceur, d'humanité, de noblesse et de générosité, des habitudes de tempérance, de justice et de chasteté qui rendent les hommes pratiquement moraux; elle forme à la vertu, plie au travail, à la soumission et au joug des lois, elle seule maîtrise les penchants, refrène les convoitises de la concupiscence, subjugue les natures les plus rebelles et dompte les caractères les plus intraitables. Aussi, de même que le jour baisse et que la nuit se fait à mesure que le soleil décline, ainsi la morale se relâche en proportion de la décroissance de la foi religieuse. Par voie de conséquence, il se révèle des immoralités et des crimes monstrueux. Or, cette décroissance de la foi religieuse, qui niera qu'elle n'ait pour principale cause l'ignorance des vérités de la foi?

Allons à Jésus, Chrétiens, allons nous instruire près de celui que tous les hommes doivent reconnaître pour leur unique maître.

DÉVELOPPEMENTS DU DEUXIÈME PLAN.

MOTIFS.

TEXTE.

Beati qui audiunt verbum Dei.

Luc. XI. 28.

Vif empressement de la multitude à suivre Jésus et à l'entendre... Mais c'est vainement que ce maître céleste nous fait entendre sa voix; c'est vainement qu'il nous offre ses divins enseignements, nul ne met à profit son ineffable condescendance. Qui jamais, en effet, au milieu des soins sans nombre qui remplissent la vie, au milieu des travaux auxquels il faut s'appliquer, au milieu des sciences frivoles que relève par tant d'estime, une vaine curiosité, qui jamais pense à consacrer, du moins, quelques instants rapides à l'étude de la religion? Sur ce point, il faut l'avouer à notre confusion, les enfants de la foi ne donnent que trop souvent aux enfants du siècle l'exemple de l'oubli ou de l'indifférence. La plupart enfoncés dans les intérêts temporels, étourdis par le tumulte des passions, entraînés par le torrent des affaires ou des plaisirs, ne songent pas même que l'étude de la religion, parmi tant de soucis, devrait trouver aussi sa place... Essayons de dissiper leur aveuglement en leur montrant aujourd'hui combien il leur importe de se livrer à cette étude.

Ier Point.

IL FAUT SAVOIR ASSEZ SA RELIGION POUR LA BIEN CROIRE.

Qu'est-ce qu'un chrétien assez instruit pour ne pas risquer de perdre sa foi faute de lumières et de connaissances? C'est un chrétien qui, par la connaissance acquise de sa religion, est en état de triompher : 1° *des doutes et des perplexités de la raison capable d'affaiblir sa foi;* 2° *des faux dogmes et des artifices de l'erreur qui pourraient corrompre sa foi*; 3° *des vains discours et des faux raisonnements de l'incrédulité qui s'efforce d'anéantir sa foi* : trois points fixes qui nous découvrent ce que doit essentiellement savoir le chrétien du monde pour conserver sûrement la croyance de sa religion. Or, jugez, hommes du siècle, si vous l'êtes assez en effet pour garantir votre foi de ces périls. Je reprends.

Ire SUBDIVISION.—Doutes.

Le doute vient souvent de l'ignorance. N'allez pas croire toutefois que de grandes connaissances soient requises pour garantir sûrement votre foi des incertitudes de votre raison? Il n'est point nécessaire pour cela de pénétrer les sens les plus cachés de l'Écriture, de parcourir les livres volumineux de nos docteurs, de creuser profondément dans l'abîme d'une antiquité savante et reculée. Chrétiens du monde, non, ce n'est point là ce qu'on vous demande: mais de connaître, d'avoir habituellement présents à l'esprit les grands motifs que vous avez de croire à la religion de J.-C. et de la regarder comme infailliblement divine; ces miracles indubitables dont le nombre et l'éclat ne peuvent évidemment s'attribuer qu'à la toute puissance d'un Dieu; cette réunion manifeste des oracles et des prophètes de J.-C. qui en était le terme universel; ce triomphe rapide et continu de votre religion sur l'idolâtrie et les passions humaines conjurées contre elle, ce témoignage infaillible de tant de martyrs;—voilà les preuves sensibles et palpables qui, avec le secours de la grace, affermiraient votre foi contre tous les doutes. Or, ces connaissances, les avez-vous? Non : *Rursum indigetis ut vos doceamini quæ sint elementa exordii sermonum Dei* (Hebr. v. 12). Et voilà pourquoi notre foi est affaiblie.

2e SUBD. — Artifices de l'erreur.

Pour éviter sûrement la contagion de l'erreur et ne pas se laisser surprendre à ses artifices, il est essentiel de savoir ce que c'est que la véritable Église, afin de la distinguer infailliblement de toute secte qui se donnerait pour l'Église véritable; et ce que c'est qu'un jugement décisif de l'Eglise, afin de s'assurer sans risque d'erreur qu'elle a parlé et prononcé sur la foi; et qu'elle est l'espèce d'attachement que demande absolument l'Église, afin d'avoir pour elle cet attachement nécessaire qu'elle exige et qui lui est dû; enfin, quels sont les dogmes vraiment chrétiens, reconnus et enseignés par l'Église afin de ne pas confondre les opinions héretiques avec les vérités de la foi.—Or, combien de chrétiens, parmi les plus distingués, ignorent ces premières notions si essentielles à conserver sûrement la pureté de leur foi? Si, au temps de Luther et de Calvin, les fidèles eussent eu les connaissances religieuses que j'indique ici, auraient-ils écouté et embrassé de fausses doctrines? *Captivus ductus est populus meus quia non habuit scientiam* (Is. v. 13). Par le fait de l'ignorance religieuse il arriva alors, comme autrefois, au rapport de S. Jérôme: *Miratus est orbis se esse arianum.*

3e SUBD.—Faux raisonnements de l'incrédulité.

Les incrédules abondent, or, il faut savoir répondre à leurs objections. S'ils attaquent les miracles de J.-C. ou des Apôtres, s'ils contestent les témoignages de ceux qui les rapportent, ou s'ils nient les conséquences que vous en tirez, que leur direz-vous? Serez-vous en état de voir que la certitude de ces miracles est inattaquable, attendu que la tradition en est constante et universelle; que cela établi, tout est dit pour les conséquences que vous voulez en tirer; car le miracle qui s'opère en faveur d'une doctrine annoncée ne fut jamais que le témoignage d'un Dieu qui s'en est fait lui-même le prédicateur pour la persuader au monde.

Si l'on attaque les mystères, saurez-vous faire voir qu'ils sont nécessaires, qu'il y en a partout?..

Si l'on nie la Providence, saurez-vous la montrer? Si l'on attaque le culte extérieur, serez-vous assez instruit pour montrer sa liaison nécessaire avec le culte intérieur?

Enfin, quoiqu'ose soutenir l'impiété, serez-vous assez expert pour vous défendre? Hélas! la source de l'incrédulité elle-même est dans l'ignorance. Ils attaquent, ils accusent parce qu'ils ne connaissent pas, et qu'ils ne savent ce qu'ils font.

IIe Point.

IL FAUT SAVOIR ASSEZ SA RELIGION POUR LA BIEN PRATIQUER.

Je vous demanderai, chrétiens, si vous avez assez étudié la loi divine pour n'ignorer aucun des devoirs essentiels que vous prescrit la Providence dans la situation où elle vous a placés. Voilà la règle infaillible, mais nécessaire, pour juger si l'on est éclairé sur la religion comme il convient de l'être.

Ire SUBD. — Devoirs généraux.

1° ENVERS DIEU : Le connaître, l'aimer, le servir: culte intérieux et extérieur; droits de J.-C. et de son Église. Or, quelle ignorance à l'égard de ces devoirs!... On croit les remplir en se permettant toutes sortes d'infractions. Qui ne croit, par exemple, avoir sanctifié le dimanche lorsqu'il a entendu une messe?....

2° ENVERS LE PROCHAIN : L'aimer comme soi-même.—Mais il y en a qui croient pouvoir remplir ce devoir en conservant de la haine dans le cœur.

3° ENVERS SOI-MÊME : Porter sa croix, mortifier sa chair, rechercher avant tout le salut de l'âme; oh! combien se trompent dans l'accomplissement de ces devoirs!

2e SUBD. — Devoirs particuliers.

Ce sont les devoirs d'état; or, qui les connaît suffisamment?

1° DEVOIRS DE FAMILLE : Que de parents les négligent envers leurs enfants, parce qu'ils les ignorent!

2° DEVOIRS DU MARIAGE : Combien méconnaissent que le mariage a ses lois établies de Dieu-même!...

3° DEVOIRS DE L'AUTORITÉ : Souvent elle exagère ses droits, plus souvent elle néglige les soins qu'elle doit aux inférieurs.

3e SUBD. — Devoirs personnels.

Résultant de la situation de chacun dans l'ordre de la religion. Le commerce du monde est dangereux pour vous; or, la religion, si vous en connaissez les principes, vous fait un devoir de le fuir.

Des malheurs vous menacent et vous feront murmurer contre la Providence.—Or, la religion vous apprend à être résigné; vous êtes dans le péché et vous ne vous repentez pas; mais la religion, si vous l'étudiez, vous rappelle à toute heure à la pénitence.

« La religion, dans son Décalogue, offre un cours complet de préceptes qui en fait le plus magnifique chef-d'œuvre de morale qu'on puisse imaginer. Tout ce qu'il y a de beau, de bon, d'honnête, de juste, de saint, de noble et de parfait, elle l'impose ou le conseille. Elle a dans sa vaste économie tout embrassé, tout prévu, tout réglé: pas un devoir qu'elle ne prescrive, une vertu qu'elle ne recommande, une action louable qu'elle ne préconise, une règle de sagesse qu'elle n'ait tracée; en sorte que l'ensemble de son enseignement forme le plus admirable code de législation que la divine Providence pouvait donner aux hommes et que le chrétien, qui calquerait sur l'Evangile ses sentiments et sa conduite, serait le type accompli de la sainteté et le beau idéal de la perfection. » (M. Dieulin, *Le Bon Curé*, *t.* I. *p.* 425).

C'est auprès du divin Maître que nous apprendrons quelle est l'importance et le prix d'une étude dont il est lui-même le premier précepteur. Voyageurs comme les disciples d'Emmaüs, comme eux aussi écoutons cette voix qui veut adoucir les ennuis de notre pélérinage, et nous sentirons nos cœurs s'échauffer, à ces entretiens sacrés, d'un zèle brûlant et d'une ardeur divine.

DÉVELOPPEMENTS DU TROISIÈME PLAN.

PRÉTEXTES.—MANIÈRE.

TEXTE.

Filii nolentes audire legem Dei.

Is. xxx. 9.

Si, comme Jésus autrefois, nous demandions à la plupart de ces hommes qui font encore profession d'appartenir à l'Evangile : que dit la loi ? qu'y lisez-vous? *In lege quid scriptum est? quomodo legis?* (Luc. x. 26), que pourrions-nous en attendre, sinon le silence de la honte ou l'aveu de leur ignorance? Cependant par quels prétextes essaie-t-on de colorer ce criminel oubli? Les uns confessent avec une apparente candeur qu'ils la connaissent trop bien cette religion sainte, et s'ils ont à gémir, c'est sur le malheur, non d'ignorer la loi, mais d'en transgresser les ordonnances ; les autres, partagés entre mille intérêts divers, ne sauraient, en faveur de cette étude, dérober un seul instant à leurs innombrables occupations; d'autres, enfin, d'un caractère superficiel et léger, s'épouvantent à la seule pensée d'une étude si grave et ne peuvent en soutenir la sécheresse et les ennuis.

En un mot: 1° *On connaît sa religion ;* 2° *on n'a plus le loisir d'étudier sa religion ;* 3° *on trouve du dégoût à étudier sa religion.* Examinons ces allégations diverses et reconnaissons en la frivolité.

Ier Point.

VAINS PRÉTEXTES POUR NE PAS ÉTUDIER LA RELIGION.

1re SUBDIVISION.—**On connaît sa religion.**

Il n'est point d'art ni de science qui n'exige de celui qui veut y devenir habile de longs et pénibles efforts, et la profession la plus humble demande à l'artisan obscur le sacrifice de sa jeunesse, et, durant la vie entière, la plus constante application. Le jurisconsulte, pour connaître les lois, se consume en d'infatigables recherches. Celui qui se voue à l'art de guérir croit que c'est peu de la vie entière pour approfondir une science qui n'a d'autre terme que celui des misères de l'homme et de ses douleurs. Le savant, perdu dans ses hautes spéculations, y consacre de longues veilles et ne veut pas connaître de repos. Que sais-je ! le négociant, le laboureur lui-même, tous les hommes, enfin, n'épargnent pour leur profession, ni sérieuses méditations, ni réflexions profondes...

La science de la religion serait-elle donc la seule que l'on pût aquérir sans efforts, et pour la posséder suffirait-il de devoir le jour à des parents qui en connurent le prix, ou de respirer l'air d'une patrie qui longtemps lui conserva tant de respect et d'amour ?

Vous connaissez votre religion!—Quand apprîtes-vous à la connaître? Je parcours votre vie toute entière, j'y vois des jours consacrés aux sciences, des jours consacrés au plaisir, des jours consacrés à la fortune, de longs jours peut-être remplis par la douleur. Montrez-nous ceux que revendiqua l'étude de la religion? Vous l'avez étudiée dans votre jeunesse, direz-vous ? Mais n'avez-vous pas déjà oublié les leçons du premier âge? Oh ! les souvenirs s'effacent rapidement. Et si vous aviez à nous retracer l'histoire de la foi, à nous rappeler une à une les vérités fondamentales où elle repose, peut-être seriez-vous en peine ? Vous connaissez peut-être quelques livres ascétiques; et les livres des Écritures et ceux qui traitent de nos mystères vous les dédaignez....

2e SUBD.—**On n'a plus le loisir de l'étudier**

Comment s'appliquer à cette étude ? Les obligations d'un emploi ne permettent point de relâche, les sollicitudes domestiques absorbent tous les moments, et la loi des bienséances vient encore dévorer le peu de loisir que laisse tant d'agitations et d'empressements. Nous pourrions vous dire, chrétiens, que si le salut est pour nous la première affaire, votre première occupation doit être la science d'y parvenir ; qu'il vous importe sans doute de connaître les devoirs de votre place, mais qu'il vous importe avant tout de connaître ceux du chrétien ; que s'il faut savoir régler sa maison, il faut d'abord apprendre à régler sa conscience; que si la société humaine a ses bienséances qu'il vous faut remplir, la société des saints à laquelle vous appartenez a ses lois aussi dont il faut vous instruire, et, qu'enfin, quelque valeur que vous puissiez attacher à l'importance de vos fonctions, au succès de vos entreprises, à la considération de vos semblables, le soin de ne pas perdre votre âme doit à vos yeux, au jugement du Sauveur, avoir mille fois plus de prix.

Mais non, ne refusez ni à votre emploi l'application, ni à votre fortune les spéculations et les calculs, ni au monde les convenances et les égards; mais du moins accordez quelques moments à l'étude de la religion; prenez quelques moments pour elle sur votre oisiveté, sur votre sommeil... Que dis-je, prenez pour l'étude de la religion quelques moments sur votre ennui, sur vos conversations inutiles, sur vos longues journées où, fatigués de jouissances, vous retombez si tristement sur vous-mêmes, ne pouvant soutenir le poids qui vous accable et demandant vainement, à tout ce qui vous entoure, le secret de vous oublier et de vous fuir.

Quoi ! vous ne trouvez pas de temps pour étudier la religion et vous en trouvez pour vous livrer aux excès de la table, ou pour prolonger bien avant dans la nuit le scandale d'un jeu où votre santé comme votre fortune trouvent également leur ruine? et vous en trouvez pour les spectacles, les bals, les bruyantes joies? Quoi ! dit le prophète, le luth et la harpe, les flutes et les tambours retentissent dans vos repas et dans vos fêtes, et vous ne voulez point étudier la loi du Seigneur et vous rendre attentifs à son plus bel ouvrage: *Cithara, et lyra, et tympanum, et tibia, et vinum in conviviis vestris ; et opus Domini non respicitis ?* (Is. v. 12).

3e SUBD.—**On y trouve du dégoût.**

On a voulu quelquefois étudier la religion mais l'ennui dont on s'est aussitôt vu assiégé a triomphé des résolutions les plus généreuses et il a fallu laisser s'échapper de ses mains des livres qui ne rachètent par aucun dédommagement l'austérité de leur morale et la sécheresse de leurs leçons. Enfin, on est contraint d'en faire l'aveu, on n'a trouvé dans cette étude que le déplaisir et le dégoût.

—Mais, d'abord, n'éprouve-t-on aucun dégoût pour les sciences profanes? Demandez à ces hommes renommés ou pour la profondeur de l'érudition, ou pour les grâces du style, ou pour la force de l'éloquence, quelles fastidieuses amertumes ils ont chaque jour à dévorer ?

D'ailleurs, quand même l'étude de la religion fût la seule rebutante, l'affranchissement des passions, la guérison du cœur, le retour de l'innocence, biens qu'elle nous procure, ne sont-ils pas assez dignes de notre estime pour nous mettre peu en peine du langage dans lequel ils nous sont offerts ?

Mais non, Dieu a entouré l'étude de la religion d'une riche parure et d'une éclatante beauté. Ouvrez les saintes Écritures, consentez à lire une fois ce livre divin, voyez avec quelle profusion l'Esprit-Saint y prodigue l'élévation des pensées, la magnificence des expressions, la richesse des images : ici, quelle naïve peinture et quel attendrissement ! là, quels sombres tableaux et quelle épouvante !... C'est encore trop peu, et puisque la religion a choisi de siècle en siècle dans les esprits les plus cultivés ou les génies les plus sublimes ses interprètes et ses défenseurs : puisque surtout elle doit à notre France tant d'illustres athlètes, tant de fermes appuis, comment refuseriez-vous de prendre ces hommes immortels pour maîtres? et comment pourriez-vous, sans pudeur, ne porter à leur noble école que répugance et que dédain?

IIe Point.

IL FAUT ÉTUDIER SA RELIGION.

1° DANS SON PROPRE COEUR: Loi naturelle;—Droiture de l'âme.

2° DANS LES ÉCRITURES : Ancien Testament ; — Nouveau Testament ; — Épîtres.

3° DANS LA LITURGIE : Cérémonial ;—Symboles ;—Prières.

4° DANS LES FÊTES CHRÉTIENNES: Mystères qu'elles rappellent.

5° DANS LA PAROLE DE DIEU : Cathéchismes ; — Homélies ;— Sermons ;—Conférences.

6° HISTOIRE DE L'ÉGLISE : Miracles ;—Conciles ;— Décisions dogmatiques.

7° DANS LA VIE DES SAINTS : Conseils Évangéliques ; —Miracles ;—Exemples admirables de sainteté.

8° DANS LES ÉCRITS DES SS. PP. : Science Théologique ; — Démonstrations évangéliques.

La religion et la science doivent, comme deux sœurs, se donner la main, marcher à côté l'une de l'autre sans jamais s'isoler. La religion, selon la remarque de Bacon, doit s'allier aux sciences comme un arôme pour les empêcher de se corrompre. En vain, sans elle cherchera-t-on à s'instruire et à civiliser le monde ; en vain inventera-t-elle des systèmes et multipliera-t-on des essais pour le perfectionnement de l'humanité: c'est tourner et s'agiter en pure perte dans un cercle sans issue. Appliquons-nous donc à l'étude d'une religion si parfaite, qui nous apprendra tout ce qu'il nous importe de connaître ; prenons quelques moments pour elle sur notre oisiveté; sur ce sommeil et cette mollesse qui se disputent tour à tour le commencement de nos journées, sur ces délassements qui précèdent tout travail et sont accompagnés de tant de fatigues, sur ces lectures frivoles et dangereuses. Que dis-je? prenez pour l'étude de la religion quelques moments sur votre ennui, sur ces conversations que flétrit une fastidieuse uniformité, sur ces heures si nombreuses que vous donnez au monde, à la table, au jeu, aux bals, aux spectacles. Soyons de l'école de J.-C. ; que notre cœur chérisse nos leçons, que notre mémoire les garde et que notre bouche se plaise à les redire !

ANC. ET NOUV. TESTAMENT.

ANCIEN TESTAMENT.

Immisit in eos Dominus leones, et ecce interficiunt eos, eo quod ignorent ritum Dei terræ (4 Reg. XVII. 26).

Quia nullus intelligit, in æternum peribunt (Job. IV. 20).

Qui dixerunt Deo: recede a nobis, et scientiam viarum tuarum nolumus (Id. XXI. 14).

Nescierunt, neque intellexerunt, in tenebris ambulant (Ps. LXXXI. 5).

Usquequo imprudentes odibunt scientiam? (Prov. I. 22).

Via impiorum tenebrosa: nesciunt ubi corruant (Id. IV. 19).

Cor sapientis quærit doctrinam et os stultorum pascitur imperitia (Id. XV. 14).

Ubi non est scientia animæ, non est bonum (Id. XIX. 2).

Vani sunt omnes homines, in quibus non subest scientia Dei; et de his quæ videntur bona, non potuerunt intelligere eum qui est (Sap. XIII. 1).

Propterea captivus ductus est populus meus, quia non habuit scientiam (Is. V. 13).

Filii nolentes audire legem Dei (Id. XXX. 9).

Stultus populus meus, me non cognovit (Jerem. IV. 22).

Non est veritas.... non est scientia Dei in terra. Maledictum, et mendacium, et homicidium, furtum, et adulterium inundaverunt (Osee. IV. 1, 2).

NOUVEAU TESTAMENT.

ÉVANGILES.

Sinite illos: cæci sunt et duces cæcorum. Cæcus autem, si cæco ducatum præstet, ambo in foveam cadunt (Matth. XV. 14).

Si cognosvisses et tu, et quidem in hac die tua, quæ ad pacem tibi: nunc autem abscondita sunt ab oculis tuis (Luc. XIX. 42).

In mundo erat... et mundus eum non cognovit (Joan. I. 10).

Dilexerunt homines magis tenebras quam lucem (Id. III. 19).

Tu es magister in Israel et hæc ignoras? (Id. ibid. 10).

In judicium ego in hunc mundum veni; ut qui non vident videant, et qui vident cæci fiant (Id. IX. 37).

Adhuc modicum lumen in vobis est. Ambulate dum lucem habetis, ut non vos tenebræ comprehendant (Id. XII. 35).

Hæc est vita æterna: Ut cognoscant te solum Deum verum et quem misisti Jesum Christum (Id. XVII. 3).

ÉPITRES.

Obscuratum est insipiens cor eorum... Tradidit illos Deus in reprobum sensum (Rom. I. 21, 28).

Non enim judicavi me scire aliquid inter vos nisi Jesum Christum et hunc crucifixum (1 Cor. II. 2).

Si quis ignorat ignorabitur (Id. XIV. 38).

Ignorantiam enim Dei quidam habent (Id. XVI. 34).

Mittet illis Deus operationem erroris (2 Thess. II. 11).

Cum deberetis magistri esse propter tempus, rursum indigetis ut doceamini quæ sint elementa exordii sermonum Dei, et facti estis quibus lacte opus sit, non solido cibo (Hebr. V. 12).

SS. PÈRES.

Deus in aperto constitutus, tantis operibus notitiam sui amavit (Tertull. *Apol.* 9).

Quæ mentis ignavia, quæ cæca dementia, ad lucem de tenebris non venire! (S. Cypr. *cont. Demetr.*).

Acuti ad vana, hebetes ad divina (S. Ambr. *de Off.*).

Absque notitia creatoris sui, omnis homo peeus est (S. Hieron. *Hom.* 53 *in Evang.*).

Ubi populus, sui pastoris incuria, spiritualem famem cœlestis doctrinæ patitur, ibi est omnis pietatis et religionis exterminium (S. Chrysost.).

Sicut Deum non licet contemnere, sic non licet ignorare (Id. *in Serm.*).

Hæc est causa impietatis christianorum, quod videntur excusare se de eo quod ignorant (S. August. *de Lib. Arb. L.* 4).

Post inspirationem et revelationem factam veritatis, qui, in eo quod erraverat, perseverat prudens et sciens, sine veniali ignorantia peccat (Id. ibid.).

Ideo divina præcepta data sunt, ut homo de ignorantia excusationem non habeat (Id. *De Liber. Arb. et Grat.*).

Per ignorantiam delinquens minus peccat, quam qui ex certa scientia, peccato tamen vulneratur (Id. *de Bapt. L.* I. *C.* 5).

Ultro nescientur a Deo, qui Deum scire noluerunt (Id. ibid.).

Pessimæ matris ignorantiæ, pessime itidemque filiæ sunt, scilicet falsitas et dubietas; illa miserior, ita miserabilior et perniciosior (Id. *Serm.* 20 *de Verb. Apost.*).

Non tibi imputatur ad culpam quod invitus ignoras, sed quod negligis quærere quod ignoras (Id. *De Lib. Arb. L.* 3, *C.* 19).

Cæcitas est cordis quam solus removet illuminator Deus (Id. *Contra Jnlian. L.* 5. *C.* 3).

Cæcus eram et cæcitatem amabam (Id. *in Confess.*).

Væ cæcis oculis qui te videre non possunt, sol illuminans cœlum et terram! Væ caligantibus oculis qui te non vident! (*L.* 1 *Conf. C.* 16).

Via illorum tenebræ ac lubricum, ait Psalmista, tenebræ sunt; quis non horreat? lubricum; quis non timeat? (Id. *in Ps.* 34).

Nullus in culpa magis est quam ille qui Deum nescit (S. Isidor. *L.* 2 *Sentent.*).

Sicut qui non modo Dei, sed et sui ignorantiam habent, ita ut nesciant se animam habere (S. Bern. *in Ps.* 90).

Ignorantia sui, initium omnis peccati: ignorantia Dei, consummatio omnis peccati (Id. *in Cantic.*).

Maledictus homo qui ignorantiam Dei habere inventus fuerit: Dei dicam an sui? utrumque sine dubio; utraque ignorantia damnabilis est et utraque sufficit ad perditionem (Id. *Serm.* 35. *Sup. Cant.*).

Noveris te ut Deum timeas, noveris ipsum ut æque ipsum diluas (Id. ibid.)

Tam utraque ignorantia cavenda est tibi quam sine timore et amore Dei salus esse non potest (Id. ibid.).

Si nos ignorontia Dei tenet, quomodo speremus in eum quem ignoramus? (Id. ibid.).

Felix quem veritas per se docet, non per figuras et voces transeuntes; sed sicuti se habet (*Imit. Chr. L.* I. *C.* 3. §. 1).

O veritas Deus! fac me unum tecum in charitate perpetua (Id. ibid. 2).

PHILOSOPHES CHRÉTIENS.

Un homme qui découvre les preuves de la religion chrétienne est comme un héritier qui découvre les titres de sa maison: dira-t-on qu'ils sont faux et négligera-t-il de les examiner? (Pascal, *Pensées*, *C.* 28).

Comment ne pas convenir que cette indifférence à s'instruire sur un si grand sujet n'est pas supportable? Car il ne s'agit pas d'un intérêt léger, il s'agit de nous mêmes et de notre tout. Le repos dans une telle ignorance est une chose monstreuse et dont il faut faire sentir l'extravagance et la stupidité à ceux qui y passent leur vie: pour ceux qui combattent la religion, qu'ils apprennent donc au moins quelle elle est avant de la combattre (Le même, C. 11).

Pour ceux qui vivent sans connaître Dieu et sans le chercher, ils se jugent eux-mêmes si peu dignes de leur soin, qu'ils ne sont pas dignes du soin des autres; il faut avoir toute la charité de la religion qu'ils méprisent, pour ne pas les mépriser jusqu'à les abandonner dans leur folie (Le même, C. 1).

Les hommes haïssent la vérité qui les reprend; ils ne veulent pas la reconnaître, de crainte qu'elle ne les juge: mais elle ne perd point son droit et ils la perdent elle-même (Bossuet, *Pens. t.* 2).

O mon Dieu! chacun de nous vous touche comme avec la main; mais les sens et les passions qu'ils excitent, emportent toute l'application de l'esprit! Ainsi, Seigneur, votre lumière luit dans les ténèbres, et les ténèbres sont si épaisses, qu'elles ne la comprennent pas: vous vous montrez partout, et partout les hommes distraits négligent de vous apercevoir! Toute la nature parle de vous et retentit de votre saint nom; mais elle parle à des sourds, dont la surdité vient de ce qu'ils s'étourdissent toujours eux-mêmes! Vous êtes auprès d'eux et au-dedans d'eux, mais ils sont fugitifs et errants hors d'eux-mêmes! (Fénelon, *Exist. de Dieu*).

L'étude de la religion, mon fils, doit être le fondement, le motif et la règle de toutes les autres.

Deux choses peuvent être renfermées sous ce nom: la *première* est l'étude des preuves de la vérité de la religion chrétienne; la *seconde* est l'étude de la doctrine qu'elle enseigne et qui est l'objet de notre foi ou la règle de notre conduite.

L'une et l'autre sont absolument nécessaires à tout homme qui veut avoir une foi éclairée et rendre à Dieu ce culte spirituel, cet hommage de l'être raisonnable à son Auteur, qui est le premier et le principal devoir des natures intelligentes; mais l'une et l'autre sont encore plus essentielles à ceux qui sont destinés à vivre au milieu de la corruption du siècle présent, et qui désirent sincèrement d'y conserver leur innocence, en résistant au torrent du libertinage qui s'y répand avec plus de licence que jamais, et qui serait bien capable de faire trembler un père qui vous aime tendrement, si je ne croyais, mon cher fils, que vous ne le craignez vous-même.

Non-seulement cette étude affermit et fortifie notre foi, mais elle nous remplit d'une juste reconnaissance envers Dieu.... (D'Aguesseau, *Instructions à son fils*).

Quand une affaire majeure et de haute importance vous survient, vous ne négligez pas de l'étudier; vous employez tout ce que vous avez d'esprit et de sagacité, d'expérience, de connaissances, à la bien connaître. En est-il une dont l'importance approche de celle de la religion? (Le Cl de la Luzerne, *Dissert. sur la vérité de la Relig. Disc. prélim.*).

PHILOSOPHES INCRÉDULES.

Je n'ai pu encore, à mon âge, m'accoutumer à l'indifférence et à la légèreté avec laquelle les personnes d'esprit traitent la seule chose essentielle ou la vérité de la religion. Au bout du compte, quoiqu'on en dise, la chose vaut bien la peine d'être examinée (Voltaire, *Edit. de Kehl*, *t.* 8, *pag.* 3).

Ce que je ne puis comprendre, c'est la dédaigneuse et sotte indifférence dans laquelle croupissent presque tous les hommes, sur l'objet qui les intéresse le plus. Je ne crois pas qu'il y ait, dans une grande ville, deux cents personnes qui s'en soient réellement occupés. Presque tous disent : *Que m'importe!* et après avoir ainsi parlé, ils vont compter leur argent ou courent au spectacle (Le même, *T.* 40, *pag.* 334).

On éparpille son âme de tous les côtés ; mais ce n'est qu'en méditant beaucoup qu'on se fait des idées justes sur les choses de ce monde et de l'autre.

Les plaisanteries et les ouvrages de théâtre ne sont que des amusements, des bagatelles difficiles : l'étude principale de l'homme est celle dont on s'occupe le moins. Presque personne ne s'avise d'examiner d'où il vient, où il est, pourquoi il est et ce qu'il deviendra ; la plupart de ceux même qui passent pour avoir le sens commun ne sont pas au-dessus des enfants ; aussi quand ils deviennent vieux et qu'ils sont abandonnés à eux seuls, ils trouvent une vieillesse imbécile et méprisable ; le doute, la crainte, la faiblesse empoisonnent leur derniers jours. L'âme n'est jamais forte que quand elle est éclairée (Le même, *T.* 69, *pag.* 95).

Chaque père de famille est conjuré de préparer une postérité qui connaisse l'Évangile, de peser sur les grandes vérités qu'il enseigne et de les graver dans la tête de leurs enfants (Le même, *T.* 34, *pag.* 175).

La religion exige absolument l'attention de tout honnête homme. On est un sot indigne de vivre, quand on passe son temps dans de vains plaisirs et que l'on traite avec tant d'indifférence et de légèreté la seule chose essentielle ou la religion ? (Le même, *T.* 36, *pag.* 296).

Qu'est-ce que l'étude des devoirs du chrétien, sinon celle de sa religion (J.-J. Rousseau, *Rép. au roi de Pologne*).

Les Livres Saints me disaient tout, parce que Dieu m'a fait la grâce de les ouvrir dans la bonne foi et de les lire avec amour...Tout est dans ces livres divins, et le malheur le plus grand est de ne pas les lire.

Du moment où l'homme croit sérieusement à une destinée éternelle, et s'il n'y croit pas il s'en déclare indigne, ne doit-il pas comprendre qu'excepté ce qui peut y conduire, tout le reste est nécessairement petit ? (Laharpe, *Apol. de la Religion.*).

Je ne suis plus ce philosophe intrépide, sûr qu'il n'y a rien après ce monde, et tellement content de ce monde qu'il se réjouit qu'il n'y en ait pas d'autre. Mon ouvrage est une singulière preuve de ce que dit Bacon qu'un peu de science mène à l'athéisme et plus de science à la religion. C'est positivement en approfondissant les faits, en recueillant de toutes parts, et en me heurtant contre les difficultés sans nombre qu'ils opposent à l'incrédulité que je me suis vu forcé de reculer dans les idées religieuses (Benjamin Constant, *Extr. d'une lettre citée dans* LES ÉTUDES HIST. *de M. de Châteaubriand).*

EXEMPLES.

ANCIEN TESTAMENT.

LOI MOSAIQUE.

Scripsit Moyses legem... et tradidit eam sacerdotibus... dicens : Post septem annos... in solemnitate tabernaculorum convenientibus cunctis ex Israel...leges verba legis hujus coram omni Israel... ut audientes discant et timeant Dominum (Deut. XXXI. 9, 10, 11, 12).

ESDRAS ET LE PEUPLE.

Attulit ergo Esdras sacerdos legem coram multitudine... et legit aperte in platea... de mane usque ad mediam diem... Et aures omnis populi erant erectæ ad librum (2 Esdr. VIII. 23).

DAVID.

Ego vero legem tuam meditatus sum (Ps. CXVIII. 70).

JOSÈPHE.

Librorum sacrorum litteras et vocabula in eis contenta numerabant Judæi ac observabant quoties, quo ordine eadem littera legeretur (Joseph. *Contra Apion.*).

NOUVEAU TESTAMENT.

L'ENFANT JÉSUS AU TEMPLE.

Post triduum invenerunt illum in templo sedentem in medio doctorum, audientem illos, et interrogantem eos (Luc. II. 46).

LA B. V. MARIE.

Ex quibusdam, quando legatum cœlestem excepit B. Virgo, intenta erat lectioni Prophetarum ; ideoque ad eam se convertens S. Augustinus: *Revolve*, inquit, *o Maria ! propheticam lectionem, quæ ipsam plenitudinem paritura est Prophetarum : Recole, in libro Isaiæ, Virginem quam legisti, et gaude quia tu esse meruisti* (S. August. *Serm.* 21 *de Nativ. B. M. V.*).

LES SCRIBES.

Cæci sunt et duces cæcorum (Matth. XV. 14).

L'EUNUQUE ETHIOPIEN.

Et ecce vir Æthiops, eunuchus.... legens Isaiam prophetam (Act. VIII. 27, 28).

—Unde D. Chrysost. ait : Cum nondum haberet qui viam commonstraret, tamen legebat, eoque citius censecutus est ductorem.

Novit propensam illius animam Deus, studiumque amplexus est, misit illi Doctorem illico verum, non adest Philippus, sed Spiritus, qui monuerat Philipum, adest (S. Chrysost. *apud Mansi, Disc.* 2, *N.* 5).

S. PAUL.

Non judicavi me scire aliquid inter vos, nisi Jesum Christum et hunc crucifixum (1 Cor. II. 2).

—Quod ipsum poeta quidam hoc distico expressit :

Christe, sciant quæcumque alii, mihi sufficit una
Cognitioque tui, cognitioque mei.

—S. Augustinus præclare id confirmans, ait :

Infelix homo, qui scit illa omnia, te vero nescit ! Beatus vero qui te scit etiamsi illa nesciat ! Qui autem te, et illa novit, non propter illa, sed propter te solum beatus est (*In Confess.*).

VIE DES SAINTS.

S. AUGUSTIN.

Audita voce : *Tolle, lege*, arripui inquit, aperui, legi, et quasi luce serenitatis infusa cordi meo, omnes dubitationis tenebræ ceciderunt (*L.* 8 *Conf. C.* 12).

S. JUSTIN.

S. Justinus (*in Dial. cont. Thryph.*) de semetipso refert quod cum adhuc philosophus gentilis existens, antiquorum doctrinis deceptus, in sacra Biblia incidisset, eaque assidue pervolveret, ab ejus mente et intellectu omnes infidelitatis tenebræ fugatæ fuerint, lumenque et notitiam veri Dei sibi acquisierit (Baron. *Ann.* 130, *C.* 5).

S. BASILE.

Basilius ille Magnus cum primitus mundanæ philosophiæ studiis plurimum delectaretur, uti deinde scientiæ spiritualis dulcedinem gustare cœpit, illa contempsit et huic soli se dedit (*Manual. L.* 2).

LE R. P. VINCENT CARAFFA.

Scientia nostra debet esse scientia affectiva et spirativa, scientia spirans charitatem et amorem, reducendo semper, quantum potest, scientiam ad affectum (*De Sap. C.* 8).

GRANDS HOMMES.

Quand je vois d'un coup d'œil tout ce que les siècles ont eu de plus grands hommes, de génies plus élevés, de savants plus profonds et plus éclairés, lesquels, après *une vie entière d'*ÉTUDE et une *application infatigable*, se sont soumis avec une humble docilité aux mystères de la foi, ont trouvé les preuves de la religion si éclatantes qu'il leur a paru que la raison la plus fière et la plus indocile ne pouvait refuser de se rendre, l'ont défendue contre les blasphèmes des païens, ont rendu muette la vaine philosophie des sages du siècle et fait triompher la folie de la croix, de toute la sagesse et de toute l'érudition de Rome ou d'Athènes ; il me semble que pour revenir à combattre des mystères depuis si longtemps et si universellement établis, que pour être, si j'ose m'exprimer ainsi, reçu *appelant* de la soumission de tant de siècles, des écrits de tant de grands hommes, de tant de victoires que la foi a emportées du consentement de l'univers, en un mot d'une prescription si longue et si bien affermie ; il faudrait ou de *nouvelles preuves* qu'on n'a pas encore confondues, ou de *nouvelles difficultés* dont personne ne se fût encore avisé, ou de *nouveaux moyens* qui découvrissent dans la religion un faible qu'on n'avait pas encore découvert... (Massillon).

Sincèrement attaché à la religion, Bernouilli la respecta toute sa vie, sans bruit et sans faste. On a trouvé parmi ses papiers des preuves de ses sentiments pour elle, et il faudra augmenter de son nom la liste des grands hommes qui l'ont regardée comme l'ouvrage de Dieu ; liste capable d'ébranler, même avant l'examen, les meilleurs esprits, mais suffisante au moins pour imposer silence à une foule de conjurés, ennemis impuissants de quelques vérités nécessaires aux hommes, que Pascal a défendues, que Newton croyait, que Descartes a respectées (D'Alembert, *Mémoire sur la vie de Bernouilli.*)

GRANDS HOMMES QUI SE SONT SPÉCIALEMENT APPLIQUÉS A L'ÉTUDE DE LA RELIGION CHRÉTIENNE.

Philosophes.

(Voir leurs livres dont les titres suivent).

BACON — Le Christianisme.
DESCARTES — Méditations.
PASCAL — Pensées.
LEIBNITZ — Pensées sur la religion.
LOCKE — Le Christianisme raisonnable.

Physiciens.

BOYLE — Conciliation de la raison et de la religion.
— Le Chrétien naturaliste.
NEWTON — Traité sur la concorde des Évangiles.
— Sur les Prophéties.

Géomètres.

EULER — Lettres.

Physiologistes.

BOERHAAVE — Critique de l'Ancien et du Nouveau Testament.
HOFFMANN — Contre les incrédules.
HALLER — Id.

Publicistes.

GROTIUS — Vérité de la religion chrétienne.

Littérateurs.

LABRUYÈRE — Les Esprits forts.
CORNEILLLE — Traduction de l'Imitation de J.-C.
ADDISON — Défense de la religion chrétienne.

Contemporains.

DE MAISTRE, DE BONALD, DE CHATEAUBRIAND — Ces trois grands génies de notre siècle traitent savamment de la religion dans presque tous leurs ouvrages.

PREMIER PLAN.

Existence de Dieu.

(FÉNELON.—CLARKE.—M. L'ABBÉ NOIROT.)

Ier Point.

PREUVES PHYSIQUES.

IIe Point.

PREUVES MORALES.

IIIe Point.

PREUVES MÉTAPHYSIQUES.

Ier POINT.—SUBDIVISIONS.

Preuves physiques.

1—Existence de la matière;
2—Mouvement de la matière;
3—Ordre de l'univers.

IIe POINT.—SUBDIVISIONS.

Preuves morales.

1—Loi naturelle;
2—Besoin irrésistible de l'homme;
3—Consentement unanime des peuples.

IIe POINT.—SUBDIVISIONS.

Preuves métaphysiques.

1—Nécessité d'un premier être;
2—Notion de l'infini.

DEUXIÈME PLAN.

Divinité de Jésus-Christ.

(DÉMONSTRATIONS ÉVANGÉLIQUES.)

Ier Point.

ELLE EST MANIFESTEMENT DÉMONTRÉE:

PAR SA DOCTRINE.

IIe Point.

PAR SES OEUVRES.

Ier POINT.—SUBDIVISIONS.

Sa doctrine.

1—Par rapport à son Père;
2—Par rapport aux hommes.

IIe POINT.—SUBDIVISIONS.

Ses œuvres.

ETLES ONT LE DOUBLE CARACTÈRE:

1—De puissance;
2—De sainteté.

TROISIÈME PLAN.

Grandeurs de Jésus-Christ.

(CH. DE NEUVILLE.—TORNÉ.)

Ier Point.

LES GRANDEURS DE J.-C. APPARAISSENT AVEC ÉCLAT:

AVANT SA NAISSANCE.

IIe Point.

DANS SA PERSONNE.

Ier POINT.—SUBDIVISIONS.

Avant sa naissance.

TROIS TITRES DE GRANDEUR AVANT SA NAISSANCE:

1—Les figures;
2—Les prophéties;
3—Les événements politiques coordonnés d'après cette fin.

IIe POINT.—SUBDIVISIONS.

Dans sa personne.

1—Sa doctrine;
2—Ses œuvres;
3—Sa personne.

DÉVELOPPEMENTS DU PREMIER PLAN.

EXISTENCE DE DIEU.

Ier Point.

PREUVES PHYSIQUES.

1re SUBDIVISION.—**Existence de la Matière.**

Cette preuve repose sur cet axiome : *Point d'œuvre sans ouvrier.*

La matière élémentaire du monde physique n'existe pas nécessairement. Ce qui est nécessaire ne dure pas, est simple, parfait, ne peut pas être conçu n'existant pas et ne peut pas recevoir de modifications d'une cause extérieure. Or, rien de tout cela ne convient à la matière. Elle a une existence successive, elle est multiple ou composée de parties qui peuvent être distraites les unes des autres : elle est imparfaite puisque elle est inerte, corruptible, finie, incapable de penser. On la conçoit non existante sans qu'il en résulte rien d'absurde. Enfin elle peut recevoir et reçoit sans cesse mille modifications de causes extérieures, ce qui serait impossible si elle était nécessaire, car ce qui existe nécessairement existe nécessairement de telle ou de telle manière, ses modes participent de la nature de son être et ne peuvent par conséquent sans contradiction être changés.

La matière n'existe donc pas nécessairement, elle est donc créée : car il n'y a pas de milieu entre posséder l'existence par la force de sa nature ou la recevoir d'une cause créatrice.

2e SUBD. — **Mouvement de la Matière.**

Cette preuve repose sur cet axiome : *Point de mouvement sans moteur.*

Il y a du mouvement dans la matière. Or, ce mouvement ne lui est pas essentiel puisqu'on peut la concevoir en repos.

Loin que le mouvement soit essentiel à la matière, au contraire elle est inerte, elle résiste à la force motrice et elle lui résiste d'autant plus que sa masse est plus considérable. De plus, tout mouvement essentiel n'admet point de variation, ni dans la direction, ni dans la vitesse, cependant le contraire se voit tous les jours. La matière a donc un premier moteur.

3e SUBD.—**Ordre de l'univers.**

Cette preuve repose sur cet axiome : *Point d'ordre sans ordonnateur.*

Il y a de l'ordre dans le monde physique; les êtres innombrables qui le composent ont des rapports réciproques, chaque partie a une destination spéciale et en même temps sa destination par rapport à l'ensemble.

Tous les jours les sciences physiques, la physiologie, l'astronomie, l'histoire naturelle recueillent les magnifiques témoignages de cet ordre merveilleux. Or, un ordre quelconque témoigne une intelligence qui le produit. Cette intelligence c'est donc Dieu.

Cet ordre physique consiste dans la liaison, la succession, l'enchaînement des phénomènes, ces phénomènes sont des effets; or, les effets supposent une cause, et cette cause on ne la trouvera qu'en sortant de la collection des effets.

« Les cieux, la terre, les astres, les plantes, les animaux, nos corps, nos esprits, tout marque un ordre, une mesure précise, un art, une sagesse, un esprit supérieur à nous, qui est comme l'âme du monde entier, et qui mène tout à ses fins avec une force douce et insensible, mais toute-puissante (Fénelon, *Traité de l'Exist. de Dieu*).

IIe Point.

PREUVES MORALES.

1re SUBD.—**Loi naturelle.**

Cette preuve repose sur cet axiome : *Tout effet suppose une cause.*

Il y a des actions qu'on appelle bonnes, d'autres qu'on appelle mauvaises. Cela n'est contesté par personne.

Cette distinction du bien et du mal est absolue, nécessaire, indépendante de nous, il ne nous est pas plus loisible de refuser notre assentiment à cette proposition : *Il est mal de violer les droits de nos semblables*, qu'à cette autre, *rien n'existe sans raison suffisante.*

Il y a de l'une et de l'autre part entraînement irrésistible de l'esprit. La distinction du bien et du mal peut s'égarer dans ses applications, mais elle persiste dans sa nature, comme une conception nécessaire. Il y a donc là une loi. Toute loi suppose un législateur et ce législateur ne saurait être l'homme, puisque la loi naturelle existe en lui, sur lui, malgré lui. Ce ne peut donc être qu'une puissance supérieure à l'homme; cette puissance supérieure c'est Dieu : donc Dieu existe.

2e SUBD. — **Besoin irrésistible de l'homme.**

Dans le malheur l'homme pousse spontanément un cri de détresse. Par ce cri, il appelle à son aide, non point la nature, non point son semblable, il sent qu'ils sont impuissants. Son âme alors s'élève au-dessus des créatures, par l'effet d'une intuition éclatante qu'elle n'a pareille qu'en ces grands moments; elle voit, pour ainsi dire, elle sent, elle touche cet être surnaturel qui peut lui prêter secours, elle l'invoque, elle le conjure, elle se jette à lui avec le dernier abandon.

Ce besoin l'homme l'éprouve également dans un grand bonheur, il se jette alors à genoux et pleure de reconnaissance devant un être qu'il sent être le souverain dispensateur de tout bien. Ce besoin inné, et qui est dans l'âme de tous, ne peut être trompeur. Cet être invoqué, c'est Dieu : en vérité, ce Dieu dont nous avons tant de besoin existe.

3e SUBD. — **Consentement unanime des peuples.**

Cette preuve repose : 1° *Sur un axiome;* 2° *Sur un fait authentique.*

Axiome : *Toute proposition universellement admise est rigoureusement vraie.*

Fait authentique : *Tous les peuples de la terre, à toutes les époques, ont constamment cru à l'existence de la Divinité.*

L'axiome dont il s'agit n'est qu'une forme particulière de celui qui sert de base à la confiance générale que nous avons dans la raison humaine; savoir : *Que la raison humaine est vraie.*

Une croyance générale, perpétuelle, inébranlable, contraire aux passions et qu'on ne peut attribuer à aucune illusion des sens ne saurait être une croyance fausse et erronée, mais elle doit tenir à la constitution de l'homme et trouver son origine dans la nature. Ce principe est si évident qu'on ne peut le rejeter sans ébranler les fondements de la philosophie, puisque c'est là-dessus que repose la vérité des axiomes.

Quant au fait il est du domaine de l'histoire et il se vérifie en réalité pour tous les temps et pour tous les lieux.

IIIe Point.

PREUVES MÉTAPHYSIQUES.

1re SUBD.—**Nécessité d'un premier être.**

La preuve se trouve dans ce dilemme :

Ou tous les êtres sont contingents ou il y a un être nécessaire; si tous les êtres sont contingents il fut un temps ou nul d'eux n'existait : or, le néant ne peut produire l'être; dans cette hypothèse l'existence du monde serait impossible.

Pourtant le monde existe, personne ne peut le nier. Un être nécessaire, une cause absolue en a donc déterminé l'existence, cet être nécessaire, cette cause absolue c'est Dieu. Ce dilemme donné par un grand nombre de traités aurait un autre terme : tous les êtres sont nécessaires. Pour qu'il soit complet on doit le formuler ainsi, ou tous les êtres sont contingents, ou tous sont nécessaires, ou un seul est nécessaire. Répondons au terme omis : ou tous les êtres sont nécessaires.

Non, 1° on les conçoit contingents; 2° s'ils sont nécessaires, ils doivent être infinis, or, ils ne le sont pas; ils doivent être infinis, parce qu'on peut supposer un autre être infini de qui ils reçoivent l'existence, et il n'y a qu'un infini; 3° tous les êtres que nous voyons durent, or, l'être éternel ne dure pas. Ce qui dure a commencé, ces êtres ayant commencé ne sont donc pas nécessaires, éternels.

2e SUBD. — **Notion de l'infini.**

ARGUMENT DE DESCARTES. En me considérant moi-même attentivement, je reconnais bientôt que je suis fini, imparfait. Or je ne puis concevoir le fini comme fini, sans concevoir par là même et simultanément l'infini, ces deux idées se supposant l'une l'autre. Si je conçois l'infini il est possible, mais s'il est possible, il existe. En effet, une chose n'est possible qu'en tant, ou qu'elle existe, ou qu'elle peut être produite. Or, il implique contradiction que l'infini, le parfait soit produit, reçoive l'existence : donc il existe.

« La doctrine catholique nous apprend qu'il est un être principe; que par cela seul qu'il est principe éternel, la première condition de sa conception, c'est de le concevoir comme n'ayant pas lui-même de principe. Car s'il avait un principe il ne serait pas le principe, donc ce qui est le principe est à lui-même son principe; il est le premier principe et éternel, et encore que nous ne puissions pas nous figurer par aucune image l'éternité, rien au monde ne nous est mieux démontré que, comme il y a un principe, il y a quelque chose d'éternel. « Cet être, par cela seul qu'il est principe et qu'il est éternel, rien ne peut le limiter, il est donc infini, il existe donc un être éternel et infini; mais par cela seul qu'il est infini, il est parfait. Mais il est impossible de concevoir un être parfait qui ne soit pas à l'état de personnalité; donc cet être principe éternel, infini est à l'état personnel, et, comme l'état personnel implique une intelligence qui se connaît, cet être éternel et infini, nous pouvons le définir d'une manière finale : *Un esprit infini à l'état personnel* » (Le R. P. Lacordaire, *Conférences de 1848, 1re Conf.*).

DÉVELOPPEMENTS DU DEUXIEME PLAN.

DIVINITÉ DE JÉSUS-CHRIST.

Ier Point.

SA DOCTRINE.

1re SUBDIVISION. — Par rapport à son Père.

J.-C. ne cesse de se dire égal à son Père : il dit qu'il est descendu du ciel et sorti du sein de Dieu; qu'il était avant toutes choses, que le Père et lui ne sont qu'un; partout il se compare au Dieu souverain.

Les juifs murmurent et se scandalisent de ces expressions. Loin de les détromper nettement, il les confirme dans le scandale, affectant un langage qui devient insensé ou impie, si son égalité avec son Père ne l'éclaircit et ne le justifie; il souffre même qu'on lui rende les honneurs divins, il n'est donc venu sur la terre, s'il est un pur homme, que pour scandaliser les juifs, en leur donnant lieu de croire qu'il se compare au Très-Haut; séduire les nations, en se faisant adorer après sa mort et répandre de nouvelles ténèbres dans l'univers. Qui soutiendra que J.-C. a été un blasphémateur et un impie? La manière dont il parle de son Père, cette égalité qu'il affecte en toute occasion avec son Père, établit la gloire de son éternelle origine.

2e SUBD. — Par rapport aux hommes.

Cette doctrine n'établit pas moins la vérité de sa divinité.

1° Quelle sagesse! quelle sainteté! quelle sublimité dans son enseignement! Tout y est digne de la raison et de la plus saine philosophie, tout y est proportionné à la misère et à l'excellence de l'homme.

2° Remarquez les devoirs d'amour et de dépendance que sa doctrine exige des hommes envers lui-même, il nous ordonne de l'aimer, de chercher en lui notre bonheur, de lui rapporter et nous-mêmes et toutes nos actions, comme il nous ordonne toutes ces mêmes choses envers son Père. Donc s'il n'est pas Dieu, sa doctrine si divine, si admirée des païens, n'est plus qu'un mélange monstrueux d'impiété, d'orgueil, et de folie, puisque n'étant qu'un pur homme, il veut usurper la place de Dieu même dans nos cœurs. Bien plus, au lieu que le Dieu véritable avait paru se contenter des sacrifices de boucs et de taureaux, pour lui il veut que nous lui sacrifions jusqu'à notre vie, que nous nous offrions à la mort et au martyre pour la gloire de son nom. Mais s'il n'est pas l'auteur de notre vie, quel droit a-t-il de l'exiger de nous?

« J.-C. cherchera-t-il des philosophes pour répandre sa doctrine? Il s'entoure de bateliers, et évitant jusqu'à l'apparence d'une organisation scientifique, il distribue ses enseignements sous forme de paraboles » (Le R. P. Lacordaire, *Confér. de* 1847, 1re *Conf.*).

IIe Point.

SES ŒUVRES.

1re SUBD. — De Puissance.

I. Elle éclate d'abord par la *Prophétie*.

Double prophétie : 1° *Celle par laquelle il est annoncé;* 2° *Celle qui sort de sa bouche divine.*

II. A peine Adam est-il tombé qu'un réparateur lui est montré au loin. Dans les siècles suivants, Dieu ne paraît, ce semble, occupé qu'à préparer les hommes à son arrivée. Les circonstances dans lesquelles J.-C. a été prédit sont encore plus merveilleuses que les prédictions mêmes. En effet il est prédit par tout un peuple, annoncé pendant quatre mille ans par une longue suite de prophètes, figuré par toutes les cérémonies de la loi, attendu par tous les justes, montré de loin dans tous les âges, ce n'est pas pour un événement particulier, c'est pour être la ressource du monde condamné, le législateur des peuples, la lumière des nations, le salut d'Israël. Quel piége pour la religion de tous les siècles, si des préparatifs si magnifiques n'annoncent qu'une simple créature, et dans des temps surtout où la crédulité des peuples mettait si facilement au rang des dieux les hommes extraordinaires!

J.-C. est non-seulement prophétisé, il prophétise lui-même :

Sur lui : il prédit les diverses circonstances de sa mort et sa résurrection;

Touchant ses disciples : il leur prédit qu'ils feront des miracles, qu'ils promulgueront l'Évangile par toute la terre, qu'ils seront mis à mort;

Aux Juifs : il leur annonce que Jérusalem sera détruite, que le temple sera renversé, qu'ils seront dispersés.....

Or, le don de prophétie appartient à Dieu seul, il nous montre par conséquent la divinité dans J.-C.

III. La puissance divine se manifeste ensuite dans J.-C. par le miracle.

A peine est-il né que des légions célestes font retentir dans les airs des cantiques d'allégresse et nous apprennent que cette naissance rend à Dieu sa gloire et la paix aux hommes.

Peu après un astre nouveau conduit à son berceau des sages du fond de l'Orient. Un juste et une sainte femme annoncent sa grandeur future. Les docteurs assemblés voient avec étonnement son enfance plus sage et plus éclairée que la sagesse des vieillards. A mesure qu'il avance, sa gloire se développe; Jean-Baptiste s'abaisse devant lui, le ciel s'ouvre sur sa tête, les démons effrayés ne peuvent soutenir sa présence, le Père céleste déclare qu'il est son fils bien-aimé et le propose comme la loi vivante et éternelle en commandant de l'écouter. Durant tout le cours de sa vie, il opère les miracles les plus éclatants : il guérit les aveugles, les lépreux, les paralytiques, il ressuscite les morts, il se ressuscite lui-même; sur le calvaire toute la nature en désordre reconnaît sa divinité. Enfin il monte au ciel, ce n'est pas un char de feu qui le transporte en un clin d'œil; il s'élève lui-même avec majesté; les anges viennent au devant de lui et le promettent encore une fois à la terre environné de gloire et d'immortalité.

Qui ne reconnaîtrait à ces traits le Dieu du ciel, qui, après avoir conversé avec les hommes, pour les tirer de leur égarement et de leur misère, va prendre possession de sa gloire. En vérité, J.-C. est Dieu, le *miracle* est son œuvre, la *prophétie* est son œuvre, *ces deux grands faits* dont l'opération est au-dessus des forces de l'humanité révèlent manifestement un Dieu dans leur auteur.

2e SUBD. — De Sainteté.

1° Personnelle :

Sanctus, innocens, impollutus, segregatus a peccatoribus, excelsior cœlis factus (HEBR. VII. 26).

Sa soumission à son Père : *Meus cibus est, ut faciam voluntatem ejus, qui misit me* (JOAN. IV. 34).

Sa justice : *Reddite ergo quæ sunt Cæsaris, Cæsari; et quæ sunt Dei, Deo* (MATTH. XXII. 21).

Sa douceur et son humilité : *Discite a me, quia mitis sum et humilis corde* (MATTH. XI. 29).

Sa charité : *Majorem hac dilectionem nemo habet, ut animam suam ponat quis pro amicis suis* (JOAN. XV. 13).

2° Par ses bienfaits :

Il déclare aux hommes qu'il est venu les délivrer de la mort éternelle, leur ouvrir le ciel et leur en assurer la possession. Il leur a apporté la science du salut et la doctrine de la vérité, il nous assure qu'il est *notre voie, notre vérité, notre vie, notre justice, notre rédemption, notre lumière.* Mais un pur homme peut-il être la source de tant de grâces, peut-il être l'auteur de tant de bienfaits? Tout en J.-C. signale sa divinité; est bien aveugle celui qui ose la méconnaître.

« Il y a deux vies en nous : la vie extérieure et la vie intime. Voulant étudier la vie de J.-C. nous devons d'abord connaître *sa vie intime, ce qu'il a affirmé de lui-même.* Or, il a affirmé qu'il était Dieu, il a prouvé la vérité de sa parole par *son caractère* qui a été parfait pour ce qui en constitue les éléments, c'est-à-dire, quant à *l'intelligence, le cœur et la volonté.*

« Nous devons ensuite examiner *sa vie publique.* C'est la vie d'un Dieu, c'est la manifestation de la souveraineté de Dieu sur la nature, ce que toutes les langues ont appelé *miracle.* Exposé.....

« Mais vivre, ce n'est que le premier acte de la vie; le *second acte de la vie c'est de se survivre.* Il ne suffit donc pas que J.-C. ait vécu en Dieu, il faut encore qu'il se survive en Dieu. C'est ce qu'il a fait *en fondant le royaume de Dieu.* Comment il a vaincu tous les obstacles qui s'opposaient à cette fondation...

« Ce n'est pas encore assez : car le propre de toute chose, ici-bas, c'est d'avoir sa lutte et son triomphe, mais le difficile, c'est de survivre au triomphe, de résister au temps; or, J.-C. *a vaincu ce grand ennemi, le temps,* cette éternité déguisée.

« Le *troisième acte de la vie, c'est de se préexister.* Tout être, excepté Dieu, se préexiste dans son germe, et l'homme se préexiste dans ses aïeux. Le peuple juif, ancêtre de J.-C., a été avant lui l'œuvre sociale et religieuse la plus considérable qui ait été; et, en second lieu, J.-C. a été l'âme et la vie de cette œuvre : en sorte qu'il s'est préexisté par son action et par une action égale à celle qu'il a déployée après lui, il s'est donc préexisté dans ses ancêtres.

« Ainsi J.-C. a vécu en Dieu, il s'est survécu en Dieu, il s'est préexisté en Dieu, il s'est préexisté dans le peuple juif, il s'est survécu dans l'Église catholique, il a exprimé sa vie dans l'Évangile; ce triple anneau de sa manifestation a rendu sa divinité maîtresse ici-bas. »

(Le R. P. Lacordaire, *Conférences de* 1847, *Conf.* 1, 2, 3, 4, 5).

DÉVELOPPEMENTS DU TROISIÈME PLAN.

GRANDEURS DE JÉSUS-CHRIST.

TEXTE.

Hic erit magnus, et Filius Altissimi vocabitur.

Luc. I. 32.

La connaissance de J.-C. est le premier de nos devoirs; cependant combien de chrétiens pour qui ce divin Sauveur est encore caché, après qu'il s'est manifesté de la manière la plus éclatante!

Ne pourrait-il pas nous dire comme aux juifs : vous avez tous les jours, au milieu de vous, celui que vous ignorez. Loin de nous une si coupable ignorance.

Apprenons aujourd'hui à connaître ce Dieu que nous adorons, et contemplons ses immenses *grandeurs*.

Voyons combien J.-C. est grand : 1° *par tout ce qui a préparé sa naissance*; 2° *par lui-même*.

Ier Point.

PAR SA NAISSANCE.

J'ai à vous montrer que, pendant quatre mille ans, Jésus a été l'objet des promesses du Ciel et des vœux de la Terre : qu'il a été *figuré* par les justes de l'ancienne loi : qu'il a été *annoncé* par une longue suite de Prophètes et qu'il a été préparé par toute la chaîne des *événements politiques*. Voilà avant sa naissance les titres de sa grandeur.

1re SUBDIVISION.—**Figures.**

Si nous ouvrons les saintes Écritures, nous verrons que les Patriarches et les Prophètes ne vivaient pas seulement dans l'attente de J.-C., mais qu'ils en retraçaient l'image; que toute la loi ne roulait que sur des figures qui le représentaient; enfin que le peuple juif tout entier n'était qu'un grand prophète qui, par sa loi, par son culte et par toute la suite de son histoire, figurait et prédisait Jésus-Christ.

JUSTES.

ABEL,	MELCHISÉDECH,	JACOB,	DAVID,
HÉNOC,	ABRAHAM,	JOSEPH,	SALOMON,
NOÉ,	ISAAC,	MOÏSE,	JONAS.

2e SUBD.—**Prophéties.**

Rassemblez toutes les prédictions des envoyés de Dieu qui se sont succédés, depuis Élie jusqu'à J.-C., vous croirez avoir sous les yeux un évangile anticipé.

Chacun de ces auteurs divins lève un coin du voile qui recouvre la vie future de J.-C. *Le lieu de sa naissance, la virginité de sa Mère, sa fuite en Égypte, la venue des Mages, son apostolat, ses nombreux miracles, son entrée triomphante à Jérusalem, l'abandon de ses disciples, sa mort ignominieuse, son tombeau glorieux, sa résurrection triomphante, son ascension au ciel*..... tout est annoncé avec une admirable exactitude.

3e SUBD.—**Événements politiques.**

Dans la confusion des événements qui ont rempli la durée des siècles passés, tout disposait l'univers aux circonstances dans lesquelles le Messie devait paraître. La Providence arrange tout, concerte tout, avec autant de force que de sagesse, pour ce grand objet. Les empires ne s'élèvent et ne tombent, que pour donner, comme par degrés à la terre, une face conforme aux desseins de Dieu sur l'avénement de son fils. Ninive, Babylone, Athènes, Carthage ne croulent successivement que pour laisser l'empire de l'univers à cette ville fameuse, qui devait être le siége de la religion, après l'avoir persécutée. (*Voir* Bossuet, *Discours sur l'histoire universelle*).

IIe Point.

PAR LUI-MÊME.

En venant en ce monde, le Sauveur dédaigna de paraître grand, selon les pensées des hommes. Rien ne lui était plus facile que de se revêtir de toute la majesté des rois; mais il était une grandeur plus digne de lui, celle d'être le *docteur*, le *législateur*, le *modèle* et le *salut des nations*. Qu'on rapproche de lui tout ce que la terre a produit d'hommes rares en science et en mérite, renommés par des miracles et des vertus, décorés des plus beaux titres ou élevés au rang suprême, et on sera forcé de convenir, après avoir mûrement examiné sa *doctrine*, ses *œuvres* et sa *personne* qu'il est infiniment supérieur à toutes les grandeurs humaines.

« Quel était le moyen ou l'instrument de J.-C.? C'était lui-même, la possession sûre de son essence. Les hommes tremblent parce qu'ils se voient; J.-C. ne tremblait pas, aussi il savait que sa parole toute simple était la voie, la vérité et la vie » (Le R. P. Lacordaire, *Confér. de* 1847, 1re *Conf.*).

1re SUBD.—**Sa Doctrine.**

Si nous comparons les vérités de l'Évangile aux maximes des philosophes, qui ne s'écriera avec le prophète : *Narraverunt mihi iniqui fabulationes, sed non ut lex tua* (Ps. CXVIII. 85).

Moïse et les prophètes avaient parlé de la Divinité dans les termes les plus sublimes, mais il restait des mystères à développer, qui avaient été obscurément montrés à la Synagogue et entièrement cachés aux nations idolâtres : *Un seul Dieu en trois personnes, l'incarnation du Verbe, le grand sacrifice de la Rédemption*... Il était réservé à J.-C. d'annoncer aux hommes ces mystères augustes, avec autant de simplicité que de grandeur. Avant J.-C., l'homme livré à l'idolâtrie ignorait Dieu, il s'ignorait encore lui-même et n'était à ses yeux qu'un mystère impénétrable. Par l'Évangile ces secrets lui sont dévoilés.

Que dirons-nous des nouvelles vertus que la doctrine chrétienne nous découvre et de la morale pure qu'elle nous prêche?

L'humilité, la chasteté, l'obéissance, la résignation, la charité.

Qui nous a appris nos devoirs envers notre prochain, sinon la loi de J.-C.?

Cette sublime doctrine en éclairant les nations, en a changé les mœurs, et les a soumises à la pratique de ses commandements comme à la foi de ses mystères.

2e SUBD.—**Ses Œuvres.**

J.-C. donne aux hommes : 1° *l'exemple de toutes les vertus*, 2° *le spectacle des plus grands prodiges*.

1° EXEMPLE DE TOUTES LES VERTUS : Humilité, horreur de l'hypocrisie, goût de l'oraison, désintéressement, modestie, amour de la pauvreté, résignation à la volonté de son Père, pardon envers ses ennemis.....

2° SPECTACLES DES PLUS GRANDS PRODIGES : A sa voix les éléments changent de nature, rompent leurs lois, ou suspendent leurs mouvements, la tempête se calme, les vents s'apaissent, les aveugles voient, les sourds entendent, les boiteux marchent, les maux les plus incurables se dissipent, les démons s'enfuient, les morts ressuscitent. Le ciel s'ouvre sur sa tête, l'Esprit-Saint descend sur lui en forme de colombe, Dieu le Père l'appelle de son trône son fils bien-aimé. Il se laisse déposer dans un sépulcre pour ressusciter bientôt triomphant. Fût-il jamais de mortel aussi puissant en merveilles!

Et remarquez sa bonté, toutes ses œuvres sont marquées du sceau de l'amour et de la clémence, il n'emploie sa puissance qu'au soulagement du malheur.

3e SUBD.—**Sa Personne.**

PROPHÈTE, ROI, PONTIFE, MÉDIATEUR, HOMME-DIEU, et en cette qualité, placé dans le ciel au-dessus des anges à la droite du Père céleste; voilà, M. F., les principaux caractères de J.-C.; voilà ce qui forme la grandeur inhérente à sa personne.

Trois choses font surtout la grandeur : 1° une naissance illustre; 2° de hautes dignités; 3° d'illustres actions.

Or, J.-C. a réuni ces trois choses en sa divine personne.

« Il y a en J.-C. une hauteur de pensées et une force de volonté surhumaines..... *A la sublimité de sa pensée, à l'énergie de sa volonté, à l'admirable exécution de ses desseins*, il est impossible de méconnaître la pensée, la volonté et la force de Dieu.

« Les grands hommes de l'histoire n'ont aspiré qu'à dominer leur siècle. J.-C. veut tenir sous sa main toutes les générations. Eux, ils ont rêvé la domination de leur pays; J.-C. prétend à la domination du monde. Eux, du moins, ils n'ont saisi que ce qu'il y a de sensible, que ce qui est du domaine du temps, que ce qui finit et meurt avec lui; J.-C. a choisi le côté spirituel des choses, ce qui appartient à l'âme, ce qui survit à la tombe, ce qui dure autant que Dieu même. Ainsi tout ce que les grands hommes, avant lui, ont conçu de grand, de noble, de fécond en résultats utiles, durables, J.-C. l'a embrassé dans son œuvre, et dans des proportions bien autrement larges, il a voulu tout ce qu'ils voulurent, mais pour une plus vaste durée; il est le seul qui ait prétendu travailler pour l'humanité dans un monde à venir, meilleur et éternel. Lui seul a empreint sur son œuvre ce qui est le sceau et le caractère de l'œuvre de Dieu, c'est-à-dire l'humanité et la perpétuité.

« Les autres grands hommes de l'histoire sont les produits de leur siècle; c'est leur époque qui les a élevés en attendant qu'à leur tour ils élèvent leur époque. Mais J.-C. n'est que le produit de lui-même, il a tout donné, il n'a rien reçu; bien loin d'avoir été élevé par l'humanité, c'est lui qui l'a trouvée dans la nuit, dans cet horizon du temps et de la terre; c'est lui qui est venu, qui l'a saisie dans ses bras, qui l'a portée dans les régions de la lumière et qui l'a placée là-haut dans la sphère de l'éternel et de l'infini! »

(Le R. P. Deplace, *J.-C. considéré comme Fondateur du royaume de Dieu*. TRIBUNE SACRÉE, 3me année).

SS. PÈRES.

DIEU.

Voulez-vous que je vous prouve l'existence de Dieu par le témoignage de l'âme? Eh bien! quoiqu'au fond de cette prison de boue qui la retient, quoiqu'enchaînée par une foule de préjugés, énervée par les passions et la concupiscence, esclave des fausses divinités, l'âme, lorsqu'elle revient à elle-même, comme du sein de l'ivresse ou de quelque maladie et recouvre un instant de santé, proclame Dieu; elle l'invoque sous le seul nom qui lui convienne : *Grand Dieu! Bon Dieu!* Ces paroles viennent à la bouche de tous les hommes : *Omnium vox est.* O témoignage de l'âme naturellement chrétienne! *O testimonium animæ naturaliter christianæ!* Et quand elle tient ce langage, ce n'est point le Capitole qu'elle regarde, mais le Ciel, parce qu'elle sait bien que là est le siége du Dieu vivant, qu'elle-même vient de là et de lui (Tertullien, *Apol. C.* XVIII).

Être au-dessus des êtres! disait autrefois un de ceux qui contemplent aujourd'hui votre ineffable essence; être au-dessus de tous les êtres, ce nom est le seul qui ne soit point indigne de vous! Quelle langue pourrait vous nommer, vous dont toutes les langues ne pourraient représenter l'idée! Vous êtes ineffable pour toutes les bouches, parce que c'est vous qui avez départi la parole à toutes les bouches. Vous êtes incompréhensible, parce que c'est de vous que sont émanées toutes les intelligences. Tout célèbre vos louanges. Ce qui parle vous loue par ses acclamations; ce qui est muet, par son silence. Tout révère votre majesté : la nature vivante et la nature morte.... Vous êtes la vie de toutes les vies, le centre de tous les mouvements, la fin de tout; vous êtes seul, vous êtes tout. O vanité des expressions humaines! tous ces noms vous conviennent, et cependant aucun ne saurait vous désigner. Seul, dans l'immensité de l'univers, vous n'avez pas de nom. Comment pénétrer par-delà tous les cieux dans votre sanctuaire impénétrable! Être au-dessus de tous les êtres, ce nom est le seul qui ne soit pas indigne de vous! (S. Grég. de Nazian. T. I).

Nous vous avons promené en esprit sur le théâtre tout entier de l'univers; nous vous avons montré le ciel, la terre, la mer, les campagnes, les vergers, les richesses et les variétés de la nature; nous sommes remontés jusqu'aux éléments des productions diverses, et tous ensemble, unissant nos voix à l'aspect de tant de merveilles établies à nos yeux, nous nous sommes écriés, dans le transport de l'admiration. Que vos ouvrages sont grands, ô Seigneur! que vos desseins son profonds! (S. Chrysost. *Serm.* I. *in Genes.*).

Il n'est pas de plus grand spectacle que le ciel. Ce livre est ouvert indistinctement à tous. Tous les peuples du monde savent cette lecture (Le même, *Hom.* 9 *ad Pop. Ant.*).

Quel est celui qui a préparé, avant la naissance de l'enfant, la première demeure qui doit le recevoir? Quel souffle a animé cette créature à peine formée et encore renfermée dans le sein de sa mère? Quelle main a lié ensemble nos nerfs et nos os, les a entourés de chair, couverts d'une peau flexible? Comment l'enfant devient-il successivement adolescent, jeune homme, homme fait et vieillard?.... O homme! je te le répète, dans les merveilles, reconnais l'ouvrier qui les a faites, admire la sagesse profonde du Créateur, et, tombant à genoux devant ce sublime auteur de toutes les choses visibles et invisibles, loue Dieu; que ta bouche reconnaissante le bénisse sans jamais se lasser! (S. Cyrille d'Alexandrie).

PHILOSOPHES CHRÉTIENS.

DIEU.

Une légère teinture de philosophie peut conduire à méconnaître l'essence première, mais un savoir plus plein mène l'homme à Dieu (Bacon, *De Augmentis scientiarum. L.* V).

On peut bien connaître qu'il y a un Dieu, sans savoir ce qu'il est, et vous ne devez pas conclure qu'il n'y a point de Dieu, de ce que nous ne connaissons pas parfaitement sa nature (Pascal, *Pens.* VII).

Le cœur a ses raisons, que la raison ne connaît point; on le sent en mille choses. C'est le cœur qui sent Dieu, et non la raison. Voilà ce que c'est que la loi parfaite, Dieu sensible au cœur (Le même, XXVIII. 58).

Si l'homme n'est pas fait pour Dieu, pourquoi n'est-il heureux qu'en Dieu? Si l'homme est fait pour Dieu, pourquoi est-il si contraire à Dieu? (Le même, 2 *P. art.* 1).

Outre la matière et le mouvement, nous découvrons encore dans le monde des êtres pensants, parce que nous sommes assurés que nous pensons et que nous faisons avec raison le même jugement des autres hommes; et la considération de ces êtres nous mène encore plus directement à la connaissance de l'immortalité de notre âme et ensuite à celle de l'existence de son Créateur.

Les miracles et les prophéties prouvent qu'il y a une intelligence supérieure à la nature de l'homme.

Quiconque fait des miracles et des prophéties a droit de se faire croire, s'il n'est pas contredit par un autre qui fasse de plus grands miracles et des prophéties plus claires. Or, tous les prophètes et les faiseurs de miracles rendent unanimement témoignage de Dieu, bien loin d'en contredire la croyance (Nicole, *de l'Esprit, C.* 1).

Je sens qu'il y a un Dieu, et je ne sens pas qu'il n'y en ait point; cela me suffit, tout le raisonnement du monde m'est inutile. Je conclus que Dieu existe; cette conclusion est dans ma nature. J'en ai reçu les principes trop aisément dans mon enfance, je les ai conservés depuis, trop naturellement, dans un âge plus avancé, pour les soupçonner de fausseté. Mais il y a des esprits qui se défont de ces principes; c'est une grande question, s'il s'en trouve de tels, et quand il serait ainsi, cela prouve seulement qu'il y a des monstres (Labruyère, *Caract. Esp. forts*).

Il n'y a personne qui puisse disconvenir que si l'existence d'un Dieu, c'est-à-dire d'un être sage, intelligent, juste et bon, par qui le monde est gouverné, était une chose impossible à prouver, il serait au moins fort à souhaiter qu'elle fût vraie, et qu'il n'y ait point d'homme sage qui ne le dût véritablement désirer pour la félicité du genre humain....

Puisqu'on est obligé d'avouer que l'existence de Dieu est la chose du monde la plus désirable, il faut avouer aussi que quand même on mettrait l'existence et les attributs de Dieu au nombre de ces choses dont il n'est pas possible de donner de démonstration, pourvu seulement qu'on les suppose possibles, et telles qu'il n'y ait point de démonstration du contraire, il suivra évidemment de cette supposition que toutes sortes de raisons doivent porter les hommes à vivre suivant les règles de la piété et de la vertu (Clarke, *Traité de l'existence de Dieu*).

Il n'est pas plus besoin de méditer pour trouver son Dieu à la vue de l'univers que pour supposer un horloger à la vue d'une horloge ou un architecte à la vue d'une maison (Fénelon, *Traité de l'Exist. de Dieu*).

PHILOSOPHES INCRÉDULES.

DIEU.

Il n'y a rien de plus facile que de connaître qu'il y a un Dieu, que ce Dieu a éternellement existé, qu'il est impossible qu'il n'ait pas éminemment l'intelligence et toutes les bonnes qualités qui se trouvent dans la créature; l'homme le plus grossier et le plus stupide, pour peu qu'il déploie ses idées et qu'il exerce son esprit, reconnaîtra aisément cette vérité (D'Alembert, *Encyclopédie, article Dieu*).

Je ne rêvoque pas en doute l'existence d'un Être-Suprême (Lamettrie, L'*Homme machine*).

Je serai toujours persuadé qu'une horloge prouve un horloger, et que l'univers prouve un Dieu (Voltaire).

Dans le système qui admet un Dieu, on n'a que des difficultés à surmonter, et dans tous les autres systèmes, on a des absurdités à dévorer. Ainsi, tout ce que nous pouvons faire, c'est de sentir notre impuissance et de reconnaître un Dieu tout-puissant (Le même).

De tous les systèmes que les hommes ont inventés sur la Divinité, quel sera celui que j'embrasserai? Aucun, si ce n'est celui de l'adorer (Le même, *tom.* 40).

J'attendrai toujours plus de justice de celui qui croira en Dieu que de celui qui n'y croira pas....

L'athéisme est le vice des sots et une erreur qui n'est pas même inventée dans les Petites-Maisons de l'enfer. Il n'est pas moins contraire à la morale et à l'intérêt de tous les hommes; car si vous ne reconnaissez point de Dieu, quel frein aurez-vous pour les crimes secrets? Le cœur le plus bas et le plus capable de tous les crimes des lâches est celui des athées (Le même, *T.* 62).

Plus je m'efforce de contempler l'essence infinie de Dieu, moins je la conçois; plus je l'adore, plus je m'humilie et je lui dis : Être des êtres, je suis parce que tu es, c'est m'élever à ma source que de te méditer sans cesse. Le plus digne usage de ma raison est de m'anéantir devant toi! (J.-J. Rousseau, *Émile*).

Fuyez ceux qui, sous prétexte d'expliquer la nature, sèment dans les cœurs des hommes de désolantes doctrines.... Fuyez ceux qui, sous le hautain prétexte qu'eux seuls sont éclairés, vrais, de bonne foi, nous soumettent impérieusement à leurs décisions tranchantes et prétendent nous donner, pour les vrais principes des choses, les inintelligibles systèmes qu'ils ont bâtis dans leur imagination. Du reste, renversant, détruisant, foulant aux pieds tout ce que les hommes respectent, ils ôtent aux affligés la dernière consolation de leur misère, aux puissants et aux riches le seul frein de leurs passions : ils arrachent du fond du cœur le remords du crime, l'espérance de la vertu, et se vantent encore d'être les bienfaiteurs du genre humain (Le même).

L'athéisme, en matière politique, resta toujours au-dessous des droits du peuple; en matière de morale, il alla beaucoup au-delà de la destruction des préjugés religieux. Ses corryphées déclamaient quelquefois contre le despotisme, et ils étaient pensionnés par les despotes.... Aux yeux du législateur tout ce qui est utile au monde et bon dans la pratique est la vérité. L'idée de l'Être-Suprême et de l'immortalité de l'âme est un rappel continuel à la justice, elle est donc sociable et républicaine.

(Robespierre, *Décret sur l'existence de l'Être-Suprême.* Hist. de la Révol. par M. Thiers, t. VI. p. 252).

SS. PÈRES.

JÉSUS-CHRIST.

Forma Dei accepit formam servi, uterque Deus propter accipientem Deum ; uterque autem homo propter acceptum hominem, neque enim illa susceptione, alterum eorum in alterum conversum atque mutatum est : divinitas quippe in creaturam non commutata est, ut desisteret esse creatura (S. August. *de Trinit. C.* 7).

Verbum caro factum est, non mutatum in carnem, assumpsit enim humanitatem, non amisit divinitatem ; itaque idem Deus et idem homo, in natura Dei æqualis Patri, in natura hominis, factus est mortalis; in nobis pro nobis, de nobis manens quod erat, suscipiens quod non erat, ut liberaret quod fecerat (Id. *de Act. cum fel.*).

Sicut in homine quolibet, præter unum illum, qui singulariter susceptus est, anima et corpus una persona est, ita in Christo Verbum et homo una persona est (Id. *Lp.* 102 *ad Evod.*).

Vita æterna mortem assumpsit, vita æterna mori voluit sed de tuo non de suo ; accepit a te ubi moreretur pro te ; ab hominibus enim assumpsit carnem, sed non more hominum ; nam Patrem habens in cœlo, matrem elegit in terra ; et illic natus sine matre et hic sine patre (Id. *Tract.* 26 *in Joan.*).

Quod prophetæ præviderunt et prædixerunt, hoc Apostoli viderunt et prædicaverunt : qui erat factus est. Quid erat ? Quid factus est ! Verbum erat, caro factus est, suscepit humanitatem, non amisit divinitatem, factus humilis mansit sublimis (Id. *De quinq. Hær.*).

Ego sum via, veritas et vita, tanquam diceret : qua vis ire, ego via. Quo vis iræ, ego sum veritas. Ubi vis permanere, ego sum vita (Id. *Sup. Matth.*).

Christus est caput bonorum, ea autem copus ejus (S. Greg. *Moral.* 4).

Corpus Christi dicitur domus et templum Dei (Id. *Moral.* 23).

Nomen Christi exprimit unitatem personæ in duabus naturis, exprimit etiam dignitatem regiam et sacerdotalem, et gratiæ plenitudinem propter unctionis prærogativam (S. Joan. Damas. *in Matth. C.* 16).

Discere Jesum omni scibili est salubrius (S. Bernard. *in Epist.*).

Christus factus est nobis sapientia in prædicatione, justitia in peccatorum remissione, sanctificatio in peccatorum remissione, redemptio in passione (Id. *Serm.* 22 *in Cant.*).

Christus totus mihi datus, totus in meos usus expensus est (Id. *Serm.* 3 *de Circum.*).

Habemus in Christo quod amemus, imitemur et admiremur (Id. *Serm. in Epiph.*).

Hæc sit sapientia et meditatio tua et studium, semper aliquid de Christo cogitare, unde vel provoceris ad imitandum eum, vel ad eum amandum exciteris (S. Bonav. *in Serm.*).

Da Christo locum, et cæteris omnibus nega introitum.... homines cito mutantur et deficiunt velociter; Christus autem manet in æternum, et astat usque ad finem fortiter (*Imit. Chr. L.* 11. *C.* 1).

Teneas te apud Jesum vivens ac moriens, et illius fidelitati te committe, qui omnibus deficientibus solus potest te juvare (Id. ibid. C. VII).

APOLOGISTES.

JÉSUS-CHRIST.

Plus je réfléchis sur le projet conçu, entrepris, exécuté par J.-C., plus je sens la nécessité d'y reconnaître quelque chose de surhumain... Il n'est donc point de vertu dont Jésus ne nous ait donné le précepte et le modèle, et seul, entre tous les législateurs et les docteurs du monde, il instruit encore mieux par l'exemple de toute sa vie que par ses discours. Toutes ses paroles, toutes ses actions ne respirent que la piété et la charité ; mais une piété, une charité jusques là inconnues sur la terre (Duvoisin, *Démonstration évang.*).

Ce n'est ni par la force du raisonnement, ni par le charme de l'éloquence que J.-C. a persuadé l'univers, c'est par la vérité de ses maximes (De la Luzerne).

Celui qui a pu faire adorer une croix, celui qui a offert pour objet de culte aux hommes, l'*humanité souffrante*, la *vertu persécutée*, celui-là, nous le jurons, ne saurait être qu'un Dieu... J.-C. peut, en toute vérité, être appelé dans le sens matériel le *Sauveur du monde*, comme il l'est dans le sens spirituel. Son passage sur la terre est, humainement parlant, le plus grand évènement qui soit jamais arrivé chez les hommes, puisque c'est à partir de la prédication de l'Évangile que la face du monde a été renouvelée. Les plus violents ennemis de J.-C. n'ont jamais osé attaquer sa personne. Celse, Julien, Volusien avouent ses miracles, et Porphire raconte que les oracles même des païens l'appelaient un *homme illustre par sa piété*....

Il n'y a point de philosophes de l'antiquité à qui l'on n'ait reproché quelques vices ; les patriarches même ont eu des faiblesses ; le Christ seul est sans tache.... (M. de Châteaubriand).

Il n'y a eu dans le monde que trois grands capitaines : Alexandre, César et moi. Malgré tous leurs exploits, Alexandre et César ne sont plus qu'un thème pour les écoliers; mais qui les aime aujourd'hui? Ainsi de moi; mon souvenir vivra peut-être encore cinquante ou soixante ans dans le cœur de quelque brave, et après cela personne ne m'aimera plus. Un seul homme est encore aimé sur la terre après dix-huit siècles; c'est J.-C. Montholon, je me connais en hommes, et je te dis que J.-C. n'était pas un homme (Napoléon à Sainte-Hélène).

Un homme parut, il y a dix-huit cents ans, au sein de la Judée. Semblable, en apparence, aux autres hommes, pauvre, faible, il offre, empreinte sur sa personne, sur tous les actes de sa vie, une ravissante image de grandeur calme, de bonté touchante, de dignité surhumaine... Son précepte, par excellence, c'est l'humble, douce et bienfaisante charité.... jamais homme n'a parlé comme cet homme ! Partout sur son passage, à sa voix, naissent les plus éclatants prodiges, et ces prodiges sont des bienfaits, car il passe en faisant le bien... Je ne sais quelle sublimité paisible de grandeur, de bonté, de génie, de puissance éclate en lui et révèle plus que l'homme, plus que l'ange...Tel est J.-C. (Le R. P. Ravignan).

Devant les magistrats, devant le peuple, au milieu de ses Apôtres, J.-C. se dit Dieu, fils unique de Dieu, égal à son Père, un avec son Père. Voilà un fait unique dans l'histoire.

Mahomet ne s'est pas posé comme Dieu, mais comme envoyé. L'idolâtrie, dans l'encens offert aux cendres de ses dieux, ne nous offre qu'une lâche flatterie décernant l'apothéose, une dernière adulation de la servitude envers la tyrannie (Le R. P. Lacordaire, 1re *Confér. de* 1847).

APOLOGISTES INVOLONTAIRES.

JÉSUS-CHRIST.

J.-C. vint sur la terre dans ces temps où les Romains, autrefois maîtres du monde, étaient devenus esclaves de tyrans odieux. Ballotés d'un Tibère à un Caligula, d'un Claude à un Néron, tous avaient besoin qu'on leur rappelât l'espoir si doux d'une autre vie pour leur faire supporter celle-ci. Le peuple, qui ne connaissait sur la terre que des maîtres impitoyables, chercha un asile dans le ciel ; la religion vint le consoler et lui apprendre à souffrir. Les païens opprimés, dépouillés, qui embrassèrent la foi, ruinèrent le paganisme par l'exemple de toutes les vertus (Raynal, T. 10).

L'histoire nous a peint des hommes excellant par quelque vertu ; la philosophie nous en a vanté quelques uns ; l'éloquence en a célébré; la poésie en a pu feindre ; mais un caractère aussi étonnamment accompli que celui de J.-C. ne fut jamais tracé, même dans les fictions les plus fabuleuses des poètes. Ne pas faire aux autres ce que nous ne voulons pas qu'il nous fût fait, c'est la simple loi naturelle. Faire aux autres ce que nous voudrions qu'il nous fût fait, c'est la morale de l'Évangile. Et combien celle-ci n'est-elle pas plus élevée ! l'une interdit le mal, l'autre commande tous les biens (Marmontel).

La sainteté de l'Évangile parle à mon cœur. Se peut-il qu'un livre à la fois si sublime et si simple soit l'ouvrage des hommes? Se peut-il que celui dont il fait l'histoire ne soit qu'un homme lui-même? Est-ce là le ton d'un enthousiaste ou d'un ambitieux sectaire? Quelle douceur, quelle pureté dans ses mœurs! Quelle grâce touchante dans ses instructions ! Quelle élévation dans ses maximes! Quelle profonde sagesse dans ses discours! Quelle présence d'esprit quelle finesse et quelle justesse dans ses réponses ! Quel empire sur ses passions ! Où est le sage qui sait agir, souffrir et mourir sans faiblesse et sans ostentation ? Quand Platon peint son juste imaginaire, couvert de tout l'opprobre du crime, et digne de tous les prix de la vertu, il peint trait pour trait J.-C. : la ressemblance est si frappante, que tous les Pères l'ont sentie, et qu'il n'est pas possible de s'y tromper.

Quels préjugés, quel aveuglement ne faut-il pas avoir pour oser comparer le fils de Sophronisque au fils de Marie!.... Socrate inventa, dit-on, la morale; d'autres avant lui l'avaient mise en pratique ; il ne fit que redire ce qu'ils avaient fait, il ne fit que mettre en leçons leurs exemples. Mais où J.-C. avait-il pris chez les siens cette morale élevée et pure dont lui seul a donné les leçons et l'exemple?

La mort de Socrate, philosophant tranquillement avec ses amis, est la plus douce qu'on puisse désirer; celle de Jésus expirant dans les tourments, injurié, raillé, maudit de tout un peuple, est la plus horrible qu'on puisse craindre. Socrate, prenant la coupe empoisonnée, bénit celui qui la lui présente et qui pleure ; Jésus, au milieu d'un supplice affreux, prie pour ses bourreaux acharnés.

Oui, si la vie et la mort de Socrate sont d'un sage, la vie et la mort de Jésus sont d'un Dieu (J.-J. Rousseau, *OEuvres*).

La gloire d'avoir été le Messie, le Messie véritable, reste à Jésus. L'effet a été produit, l'initiation a été donnée et c'est lui qui l'a donnée. Tous les siècles peuvent venir battre au pied de la croix ; jamais l'homme ne passera sans respect auprès de ce gibet qui a été pendant tant de siècles le phare de l'humanité (Pierre Leroux).

PREMIER PLAN.

Révélation.

(BERGIER.)

Ier Point.

SA POSSIBILITÉ.

IIe Point.

SA NÉCESSITÉ.

IIIe Point.

FAIT.

IVe Point.

MOYENS D'INVESTIGATION.

Ier POINT.—SUBDIVISIONS.

Sa possibilité.

AUCUN ATTRIBUT DIVIN NE S'OPPOSE A LA POSSIBILITÉ DE LA RÉVÉLATION.

1—Ni la Majesté;
2—Ni la Sainteté;
3—Ni la Bonté;
4—Ni la Justice;
5—Ni la Sagesse.

IIe POINT.—SUBDIVISIONS.

Sa nécessité.

1—Insuffisance de la raison;
2—Aveu des philosophes;
3—Sentiment du peuple.

IIIe POINT.

Fait.

IVe POINT.—SUBDIVISIONS.

Moyens d'investigation.

1—Les prophéties;
2—Les miracles.

DEUXIÈME PLAN.

Prophéties.

(DE LA LUZERNE.)

Ier Point.

LEUR POSSIBILITÉ.

IIe Point.

LEUR FIN, LEUR FORCE.

IIIe Point.

LEURS CARACTÈRES.

IVe Point.

OBJECTIONS.

Ier POINT.—SUBDIVISIONS.

Leur possibilité.

1—Pour Dieu;
2—Pour Dieu seul.

IIe POINT.—SUBDIVISIONS.

1—Leur fin;
2—Leur force.

IIIe POINT.—SUBDIVISIONS.

Leurs caractères.

1—Négatifs;
2—Positifs.

IVe POINT.

Objections.

TROISIÈME PLAN.

Miracles.

(DUVOISIN.)

Ier Point.

LEUR POSSIBILITÉ.

IIe Point.

LEUR CERTITUDE.

IIIe Point.

LEUR AUTORITÉ.

IVe Point.

LEUR EXISTENCE.

DÉVELOPPEMENTS DU PREMIER PLAN.

RÉVÉLATION.

TEXTE.

Multifariam, multisque modis olim Deus loquens patribus in Prophetis; novissime, diebus istis locutus est nobis in filio.

Hebr. I. 1, 2.

Révéler, signifie ici faire connaître aux hommes des vérités, par d'autres moyens que par l'exercice qu'ils peuvent faire de leur intelligence.

1° *Rapports.* La révélation a cela de commun avec la loi naturelle, que toutes les deux ont Dieu pour auteur et pour objet, que toutes les deux elles prescrivent les mêmes devoirs moraux.

2° *Différences.* Ces deux lois ont des différences que l'on peut rapporter à quatre chefs : *à leur nature, à leur manifestation, à l'obligation qu'elles imposent, à leur objet.*

Nature..— La loi naturelle est absolument essentielle, l'autre ne l'est pas.

Manifestation.—La première nous est connue par la raison, l'autre de vive voix.

Obligation. — La loi naturelle oblige toujours, parce qu'elle est assez notifiée; l'autre n'oblige qu'après son entière promulgation.

Objet.—Dogme, morale, culte; la révélation y ajoute et perfectionne. Il ne peut exister aucune opposition entre ces deux lois.

Les objections de l'incrédulité contre la révélation se réduisent à deux chefs : 1° *Impossibilité*; 2° *Inutilité*. Nous allons y répondre.

Ier Point.

POSSIBILITÉ DE LA RÉVÉLATION.

Dieu peut tout ce qui ne contrarie pas ses divins attributs; aussi ce sont ces attributs que les déistes prétendent opposer à la possibilité de la révélation. Ils en comptent cinq : la Majesté, la Sainteté, la Bonté, la Justice, la Sagesse.

1re SUBDIVISION.—**Majesté.**

C'est faire injure à la grandeur de Dien de croire qu'il s'occupe de donner des lois positives à des êtres aussi petits et aussi méprisables que nous.

—Si cette grandeur ne l'a pas empêché de nous créer, pourquoi l'empêcherait-elle de prendre de nous un soin spécial, de nous donner des préceptes? Si elle n'a pas dédaigné de nous donner des lois générales, pourquoi dédaignerait-elle de nous donner des lois particulières? Le déiste fait injure lui-même à la Majesté divine en voulant limiter son autorité.

2e SUBD. — **Sainteté.**

Il répugne, dit le déiste, à la Sainteté divine de donner à sa créature des préceptes positifs qui sont de nouveaux moyens de pécher.

— Ces préceptes sont, au contraire, un remède au péché : ils nous donnent de la sainteté les plus grandes idées; l'argument, d'ailleurs, se rétorque à l'égard de la loi naturelle.

3e SUBD.— **Bonté.**

La Bonté de Dieu s'oppose à ce qu'il gêne notre liberté.

—Si la révélation impose des gênes, il est des maux dont elle préserve. Elle impose un joug, il est vrai, mais elle délivre d'un autre bien plus lourd, de celui des passions. Elle n'impose que la gêne du vice.

4e SUBD.—**Justice.**

Pourquoi Dieu fait-il connaître la loi révélée aux uns et laisse-t-il les autres dans l'ignorance? Pourquoi ceux qui ne la connaissent pas seront-ils punis, puisque hors de l'Église il n'y a point de salut?

—Le commun des docteurs catholiques enseigne que l'ignorance, qu'ils appellent invincible, de la vraie religion, excuse de péché ceux qui n'enfreignent pas la loi naturelle. L'auteur de la révélation n'est donc pas un tyran. L'inégale manifestation de la loi révélée est un mystère; mais nous ne devons pas en accuser Dieu, car la révélation, au lieu d'être une dette, est un bienfait. La loi naturelle n'est pas connue également de tous; de plus, d'après J.-C. : Il sera moins demandé à qui a moins reçu (Luc. XII. 48).

5e SUBD.— **Sagesse.**

Pourquoi, dans la religion révélée, Dieu ne se manifeste-t-il pas avec plus d'évidence?

—Une doctrine quelconque trouvera toujours des contradicteurs. De l'aveu de Bacon et de Pascal, il y a dans la religion assez de lumières pour quiconque veut voir. N'y a-t-il pas aussi des obscurités dans la loi naturelle? Il est de la Sagesse de Dieu d'exercer notre foi par quelques ténèbres.

IIe Point.

NÉCESSITÉ DE LA RÉVÉLATION.

Dès que Dieu a voulu que nous connussions des vérités qui sont au-dessus de notre raison, il a été nécessaire qu'il nous en instruisît autrement que par notre raison, c'est-à-dire, qu'il nous en donnât un enseignement positif. En ce sens, la révélation est nécessaire; elle est nécessaire d'une nécessité non absolue, mais hypothétique.

1re SUBD. — **Insuffisance de la raison.**

I. A L'ÉGARD DU DOGME. D'une part, l'esprit humain est faible et borné; de l'autre, la nature des dogmes religieux les place au-dessus de sa portée.

1° Comment, sans la révélation, avoir une notion exacte de Dieu, de ses attributs, de ses opérations?

2° Que nous dit la raison sur l'expiation, sur le moyen d'obtenir le pardon de nos fautes quand nous avons péché?

3° Que précise-t-elle sur l'avenir? qu'il existe. Mais de quelle nature et de quelle durée sont les châtiments et les récompenses qui nous attendent? Ainsi que de questions fondamentales demeurent obscures sans le secours de la révélation!

Bien plus, à l'égard de la doctrine, l'insuffisance de la raison est manifeste, témoin les erreurs du paganisme.

II. A L'ÉGARD DE LA MORALE. La morale ne trouve, dans la seule raison, ni l'*évidence*, ni l'*autorité* qui lui convient.

1° *Évidence.* Si la loi naturelle est évidente, pourquoi a-t-elle été universellement méconnue avant J.-C.? Une preuve de fait que la raison ne montre pas, d'une manière assez évidente, les règles de la morale, c'est que la morale des peuples qui n'ont que la raison pour guide est très corrompue. Chez les païens, les passions les plus dangereuses sont formellement autorisées, les actions les plus criminelles sont justifiées par l'opinion publique, consacrées par les lois, déifiées par la religion.—Erreurs de la philosophie sur la morale....

2° *Autorité.* La philosophie ne peut qu'enseigner, mais rien prescrire. Elle n'a pas d'autorité suffisante. Les philosophes sont en contradiction sur tous les points principaux, comment pourrai-je me soumettre à leurs décisions? Une raison faible, bornée, incertaine, une philosophie contradictoire dans ses opinions, est-ce là une autorité suffisante pour commander à mon esprit et à mon cœur?

III. A L'ÉGARD DU CULTE. De ce que le culte extérieur est indispensable, résulte la nécessité d'une autorité qui le règle. Sans cette intervention supérieure, comment y établira-t-on l'uniformité nécessaire?

Faire de la raison la seule règle du culte, c'est rendre chaque individu juge de ce qu'il doit à la Divinité, et dès lors que de variations! Autant de religions que d'hommes.

2e SUBD. — **Aveu des philosophes.**

Les anciens philosophes, de meilleure foi que ceux d'aujourd'hui, ont reconnu la nécessité d'une lumière surnaturelle pour connaître la nature de Dieu, la manière dont il veut être honoré, la destinée et les devoirs de l'homme (Voir Platon, 2e *Alcibiade*, 4e *liv. des Lois*, *Phédon*. — Cicéron, *Tuscul.* — Plutarque, *Traité d'Isis et Osiris.*—Manuel d'Épitecte, t. 1, p. 211 et 212.—Marc-Aurèle-Antonin, *Réflexions morales*, L. 1.—Diog. Laërce, L. 9.—Jamblique, *Vie de Pythagore*, C. 28. —Porphyre, *De Abstin.* L. 2, n. 53.—Julien, *Lettre à Thémistius* (*Voy.* ci-après p. 125).

Le peuple a toujours senti le besoin d'une révélation. Toutes les religions ont une origine présumée divine. La Théurgie et la Magie ont pour adeptes de grands philosophes. Ces faits démontrent un fait primitif divin.

IIIe Point.

FAIT.

1re RÉVÉLATION.—Adam. — *Deus creavit de terra hominem et secundum imaginem suam fecit illum..... Posuit timorem illius super omnem carnem et dominatus est bestiarum et volatilium.... Addidit illis disciplinam, et legem vitæ hæreditavit illos. Testamentum æternum, constituit cum illis, et justitiam et judicia sua ostendit illis. Et magnalia honoris ejus vidit oculus illorum et honorem vocis audierunt aures illorum, et dixit illis : attendite ab omni iniquo. Et mandavit unicuique de proximo suo* (Eccli. XVII. 1, 4, 9, 10, 12).

2e RÉVÉLATION. — Moïse. — *Dixit iterum Deus ad Moysen : Hæc dices filiis Israel : Dominus Deus patrum vestrorum, Deus Abraham, Deus Isaac et Deus Jacob misit me ad vos....* (Exod. III. 15).

3e RÉVÉLATION.—J.-C.—*Novissime diebus istis locutus est nobis in filio* (Hebr. I. 1).

Le christianisme est le dernier complément d'un ouvrage commencé à la création, d'un plan constamment suivi par la Providence divine, d'un dessein à l'exécution duquel Dieu a fait servir toutes les révolutions de l'univers. Le christianisme suppose le Judaïsme, le Judaïsme suppose la révélation primitive faite à Adam et aux patriarches. A proprement parler, il n'y a qu'une révélation : elle a commencé avec le monde et elle durera jusqu'à la fin; mais à deux grandes époques Dieu a trouvé bon d'ajouter aux premières vérités qu'il avait révélées d'abord, les nouvelles leçons devenues nécessaires relativement aux circonstances, sans contredire, néanmoins, aucun des dogmes ni des lois morales qu'il avait enseignés auparavant.

IVe Point.

MOYENS D'INVESTIGATION.

Dieu a-t-il parlé? Voilà le seul fait à vérifier. Comment? En examinant l'authenticité et l'intégrité des Livres Saints, en s'assurant de la vérité et de la réalité des prophéties et des miracles.

DÉVELOPPEMENTS DU DEUXIÈME PLAN.

PROPHÉTIES.

TEXTE.

Effundam Spiritum meum super omnem carnem ; et prophetabunt filii vestri, et filiæ vestræ.

Joel. II. 26.

Toute prophétie est une prédiction. Elle a pour objet l'annonce des choses futures. La déclaration faite au nom de Dieu des choses passées ou présentes, mais secrètes, s'appelle révélation.

Toute prédiction n'est pas une prophétie; l'astronome prédit, le médecin, le physicien, le politique prédisent.

La prophétie est la prévision certaine et la prédiction des choses futures dont la connaissance ne peut pas être acquise par les causes naturelles.

Ier Point.

POSSIBILITÉ DES PROPHÉTIES.

1re SUBDIVISION.— **La prophétie est possible à Dieu.**

Pour le nier il faut soutenir : 1° ou que Dieu ne prévoit pas tous les événements; 2° ou qu'il ne peut en donner à l'homme la connaissance; deux choses absurdes, car la prescience de Dieu est immense et ses moyens de communication avec l'homme sont illimités.

« La prophétie est une parole de Dieu destinée à faire connaître à l'homme des vérités que sa raison ne peut pas atteindre par elle-même, et qui, cependant, sont nécessaires à l'accomplissement de sa destinée. Mais la parole est une puissance immatérielle, et par conséquent rien ne répugne à ce qu'elle soit en Dieu, puisque Dieu étant quelque chose d'immatériel, tout ce qui est immatériel peut lui convenir. Mais de plus, qu'est-ce que la parole, sinon la faculté d'initiation, la faculté de communication de ses idées à autrui? Et comment voudriez-vous que Dieu fût sans puissance d'initiation, sans puissance de communication? Évidemment, dire que Dieu, qui a établi tous les rapports des êtres, n'est pas susceptible d'avoir des rapports immatériels avec les êtres, et par conséquent leur parler, c'est dire quelque chose qui est absolument inintelligible à l'esprit » (Le R. P. Lacordaire, 4e *Conférence de* 1849).

2e SUBD. — **La prophétie n'est possible qu'à Dieu.**

La prophétie exclut toutes les connaissances naturelles. Elle est donc d'un ordre supérieur; elle ne peut donc venir que de Dieu. Elle est un genre de miracle que lui seul peut opérer, soit par lui-même, soit par ceux à qui il en donne le pouvoir. Il est d'ailleurs évident qu'il est au-dessus de tout pouvoir humain, non-seulement de diriger les événements lointains, mais même de prévoir les causes, soit nécessaires, soit accidentelles qui, dans le cours des siècles, pourront influer en différents sens sur les futurs contingents.

Deux conséquences découlent de ces principes :

1° La prophétie est la parole de Dieu, comme le miracle est son œuvre ; 2° elle doit captiver notre assentiment.

IIe Point.

1re SUBD.—**Fin des Prophéties.**

La prophétie étant, par sa nature, une chose surnaturelle, fait partie de l'ordre surnaturel de la Providence; or, tout cet ordre, et par conséquent la prophétie, se rapporte au salut de l'homme et à la vraie religion, qui en est le moyen. La prophétie ne peut donc avoir un autre but, soit direct, soit indirect.

En effet, nous voyons dans nos Livres-Saints toutes les prophéties se rapporter à l'objet spirituel comme à leur fin, soit immédiate, soit médiate. Le plus grand nombre a rapport à la venue du Messie, celles qui se rapportent à l'ordre temporel servent à prouver, par leur accomplissement plus prochain, la vérité des autres prophéties relatives à la religion.

2e SUBD.—**Force des Prophéties.**

La prophétie est un fait divin aussi bien que le miracle. Elle a Dieu pour auteur, et elle ne peut avoir que lui. Dès qu'elle est attestée et reconnue véritable par son accomplissement, elle devient une preuve fondamentale de la divinité de la religion en faveur de laquelle elle est faite. La philosophie ne peut se refuser à cette conclusion.

Les prophéties sont une partie des parties les plus importantes de l'Écriture-Sainte. Elles établissent la vérité de la révélation, car il n'y a que Dieu qui puisse connaître l'avenir.

IIIe Point.

CARACTÈRES DES PROPHÉTIES.

1re SUBD. — **Négatifs.**

Les caractères négatifs sont ceux qui montrent qu'une prophétie est fausse. Les caractères positifs sont ceux qui montrent qu'elle est véritable et qu'elle vient effectivement de Dieu.

Trois sortes de caractères négatifs :

1° AU NOM DE DIEU. Le premier caractère nécessaire, pour qu'on regarde une prédiction comme venant de Dieu, est que celui qui l'énonce déclare que c'est de la part de Dieu qu'il la publie, et qu'il est son envoyé. On sent que ce ne peut être là qu'une note négative, car il est très possible qu'on se dise faussement le ministre de la Divinité.

2° SAINTETÉ DU PROPHÈTE. C'est encore un signe purement négatif, car le caractère moral d'un homme ne peut pas être assez parfaitement connu pour former une preuve démonstrative de sa véracité.

3° PURETÉ DE LA DOCTRINE EN FAVEUR DE LAQUELLE ELLE EST FAITE. Cette note n'est pas plus positive que les précédentes ; il peut arriver qu'un imposteur prêche la doctrine la plus pure. La saine doctrine et les mauvaises mœurs sont conciliables. On peut dire la vérité sur un point et en imposer sur un autre.

2e SUBD. — **Positifs.**

Trois sortes de caractères positifs :

1° LES MIRACLES OPÉRÉS PAR LES PROPHÈTES. Le miracle est le sceau de la Divinité, la lettre de créance que le Tout-Puissant donne à ses envoyés. Quiconque, s'annonçant comme un prophète, opère des miracles doit être pris pour tel. Dieu ne favorise pas le mensonge.

2° PROPHÉTIES D'ÉVÉNEMENTS PROCHAINS EXACTEMENT RÉALISÉES. Ceux qui croient l'accomplissement actuel de celles-ci ne peuvent pas douter de l'accomplissement futur de celles-là. Ils sont assurés que Dieu, qui a fait cadrer l'événement avec les unes, ne se démentira pas et saura de même effectuer les autres. « Les prophètes, dit Pascal, sont mêlés de prophéties particulières et de celles du Messie, afin que les prophéties du Messie ne fussent pas sans preuves et que les prophéties particulières ne fussent pas sans fruit » (*Pens. C.* 23, n. 13).

3° Une dernière note de la prophétie, et celle-là est la plus décisive, c'est *son accomplissement;* mais il faut que cet accomplissement n'ait pu avoir lieu par hasard, ni être naturellement prévu. Ce caractère est à la fois positif et négatif. Il est évident, d'une part, qu'un événement qui n'a pu être prévu que par Dieu n'a pu être prédit que par lui; et de l'autre, il est également évident qu'une prédiction qui ne se réalise point ne vient point de Dieu, qui n'a pu ni se tromper ni vouloir tromper.

CONCLUSION. De tout ce que nous venons d'exposer, il résulte que la prophétie forme une preuve solide de la religion, quand on est certain de quatre choses :

1° Que la prédiction a été faite avant l'événement;

2° Que l'événement y a exactement correspondu ;

3° Que cet événement n'avait pas dû, du temps de la prédiction, être prévu par des causes naturelles;

4° Enfin, que le concours de l'événement avec sa prédiction ne peut pas être un effet du simple hasard.

IVe Point.

OBJECTIONS.

Voltaire a dit : On ne peut savoir l'avenir, parce qu'on ne peut savoir ce qui n'est pas (*Philosophie de l'histoire, C.* 21, *Oracles*).

On lui répondra qu'un astronome peut prévoir avec certitude les éclipses qui ne sont pas encore. Est-ce que l'avenir est un livre scellé pour Dieu?

— Le paganisme a eu aussi ses prophètes ; les aruspices, les augures, les oracles, les prophéties, tout cela ne se ressemble-t-il pas? Non. Raisonner ainsi c'est dire : il a été publié de faux principes moraux, de faux arguments, de fausses histoires, donc il n'y a pas de vrais principes, de vrais arguments, de vraies histoires. On a vu de fausses prophéties, donc il n'y en a pas de véritables; c'est le contraire qu'il faut dire : parce qu'il y a eu de vraies prophéties, il s'en est rencontré de fausses ; la manière dont se produit l'imposture étant de contrefaire la vérité. Le point essentiel en tout ceci est d'examiner ces diverses prophéties, de voir si elles sont marquées des mêmes caractères et de discerner ainsi les vraies des fausses. Il est évident que les oracles païens n'ont jamais fait que des prédictions équivoques et trompeuses. Les savants en conviennent.

—Le démon peut faire des prophéties, donc nous pouvons être trompés.

Nous dirons ici comme à l'égard des miracles, si le démon peut en faire, ce n'est que par une permission particulière de Dieu, et Dieu ne permettra jamais qu'il parvienne à nous tromper. Dieu n'autorise point des prodiges pour accréditer le mensonge. Il doit à sa véracité, à sa bonté, à sa justice, d'empêcher l'erreur qui s'établirait sous son nom.

DÉVELOPPEMENTS DU TROISIÈME PLAN.

MIRACLES.

TEXTE.

Operibus credite.

Joan. x. 38.

On appelle miracles des faits extraordinaires opposés aux lois de la nature, tels que sont la résurrection d'un mort, la guérison soudaine et sans application de remèdes d'une maladie grave ou incurable.

D'autres définissent le miracle un œuvre supérieure aux forces des agents naturels. Ces deux notions reviennent au même.

Ier Point.

POSSIBILITÉ.

« Dieu peut-il faire des miracles, c'est-à-dire déroger aux lois qu'il a établies? Cette question, sérieusement traitée, répond J.-J. Rousseau, serait impie si elle n'était absurde; ce serait faire trop d'honneur à celui qui la résoudrait négativement que de le punir, il suffirait de l'enfermer » (3e *Lettre de la Montagne*).

Puisque Dieu est l'auteur des lois de la nature, il lui est assurément possible d'y déroger. Il a établi des lois générales, mais, en même temps, il a prévu et ménagé les exceptions qui seraient conformes à ses desseins. Ayant pu déterminer les lois et les exceptions, on ne peut dire qu'il y ait en lui des contradictions ou des changements de volonté.

Dieu, en réglant de toute éternité qu'un homme mort le serait pour toujours, que le bois serait consumé par le feu, etc., ne s'est pas ôté à lui-même le pouvoir de déroger à ces deux lois, de rendre la vie à un homme mort, de conserver un buisson au milieu du feu, lorsqu'il le jugerait à propos, afin de réveiller l'attention des hommes, de les instruire, de leur intimer des préceptes positifs. S'il l'a fait à certaines époques, il est clair que cette exception à la loi générale avait été prévue et résolue de Dieu de toute éternité, aussi bien que la loi; qu'ainsi, la loi et l'exception pour tel cas sont l'une et l'autre l'effet de la sagesse et de la vérité éternelles de Dieu, puisqu'avant de créer le monde, Dieu savait ce qu'il voulait faire et ce qu'il ferait dans toute la durée des siècles.

IIe Point.

CERTITUDE.

Peut-on s'assurer de la réalité d'un miracle?

Il y a deux questions à examiner ici. La première est de savoir si on peut *discerner* le miracle d'un fait naturel; la seconde, si on peut démontrer la *réalité* d'un miracle.

1re SUBDIVISION.—**Discernement.**

Il n'est point nécessaire, pour discerner un fait surnaturel d'un fait naturel, de connaître toutes les lois de la nature, comme le soutiennent les incrédules, il suffit de connaître les principales, les plus apparentes, celles qui ont été violées par la réalisation du fait miraculeux. Par exemple, est-il nécessaire de connaître toutes les lois de la nature pour savoir qu'une parole ne peut guérir subitement des sourds, des aveugles, des muets de naissance, qu'on ne nourrit pas des milliers de personnes avec quelques pains, et que les morts ne reviennent pas à la vie par l'effet d'opérations chimiques? Il suffit de connaître les lois qui ont rapport à ces faits généraux; or, ces lois communes, tous les connaissent.

2e SUBD. — **Réalité.**

Un miracle est un fait. On peut donc s'en assurer par ses yeux ou par des témoignages, comme on s'assure de tous les faits, de quelque nature qu'ils soient.

Lorsqu'un fait sensible et palpable, naturel ou miraculeux est attesté par un grand nombre de témoins qui n'ont pu avoir un intérêt commun d'en imposer, qui n'ont pas pu même user ensemble de collusion, qui paraissaient d'ailleurs sensés et vertueux, il est impossible que leur témoignage soit faux; nous devons y déférer alors avec une certitude entière, en vertu de la connaissance intime que nous avons de la nature humaine. En ce cas, nous avons un témoignage tel que l'incrédule l'exige, à savoir : *un témoignage de telle nature, que sa fausseté serait plus miraculeuse que le fait qu'il doit établir.*

D'après l'Encyclopédie, voici les conditions requises pour l'attestation d'un miracle : 1° *il faut que le miracle ait été bien vu par un grand nombre de témoins très sensés, se portant bien et n'ayant nul intérêt à la chose;* 2° *il faut surtout qu'il ait été solennellement attesté par eux.* Appliquez ces deux conditions aux miracles du christianisme, et vous verrez qu'ils les remplissent.

IIIe Point.

AUTORITÉ DU MIRACLE.

Les miracles servent-ils à prouver la vérité d'une doctrine et à établir la divinité d'une religion?

La preuve qui résulte des miracles en faveur d'une révélation divine est infaillible; elle est à la portée de tous les hommes, elle impose par son éclat, prévient les raisonnements et tranche les difficultés : *Miraculis conciliatur auctoritas, auctoritate fides impetratur* (S. August.).

Prenons pour exemple la résurrection d'un mort, prédite et opérée en preuve de la vérité d'un dogme religieux; supposons le fait constaté de manière à ne laisser aucun doute raisonnable dans l'esprit des spectateurs. Qui pourra se refuser à croire une doctrine accompagnée et soutenue d'un tel prodige? Entre la vérité de cette doctrine et la résurrection d'un mort, il n'existe pas, il est vrai, une connexion naturelle, mais il existe une connexion conventionnelle en vertu de laquelle l'auteur de la nature, pris à témoin par le thaumaturge, s'interpose visiblement pour garant de la doctrine annoncée en son nom.

« Qu'un homme, dit le philosophe de Genève, vienne vous tenir ce langage : Mortels, je vous annonce la volonté du Très-Haut; reconnaissez à ma voix celui qui m'envoie : j'ordonne au soleil de changer sa course, aux étoiles de former un autre arrangement, aux montagnes de s'aplanir, aux flots de s'élever, à la terre de prendre un autre aspect. A ces merveilles, qui ne reconnaîtra pas à l'instant le maître de la nature? Elle n'obéit point aux imposteurs » (*Emile, tom.* 3).

Comment, en effet, Dieu laisserait-il déroger en son nom aux lois dont il est l'auteur? Pourquoi donnerait-il à ses créatures le droit de commander aux éléments, à la mort même, s'il ne voulait accréditer ainsi leur mission et prouver par ces prodiges qu'il les a chargés de parler en son nom? S'il communiquait de tels pouvoirs à des hommes qu'il n'aurait pas envoyés, il serait lui-même la cause de notre illusion, nos erreurs devraient lui être imputées.

IVe Point.

FAITS MIRACULEUX.

Y a-t-il eu effectivement des miracles?

Si cela est indubitable, toutes les autres questions sont résolues.

1° Les incrédules conviennent que la *création,* si elle a eu lieu, est le plus grand des miracles, et que quiconque admet celui-là ne peut raisonnablement nier la possibilité des autres.

Or, ce miracle a été opéré; qui osera soutenir l'éternité de la matière et de la race humaine?

2° Un autre miracle bien extraordinaire, c'est le *déluge.* L'inspection du globe l'atteste, la science moderne le proclame.

3° Miracles mosaïques : *Mer rouge, manne, eau du rocher, serpent d'airain, passage du Jourdain.*

4° Miracles de J.-C. : *Guérisons par la parole, résurrections, la sienne propre.*

5° Miracles de l'Église : *par les Apôtres et les Thaumaturges de tous les siècles.*

Le don des miracles ne s'est pas terminé à la mission des Apôtres. Saint Paul atteste qu'il était commun parmi les fidèles (1 Cor. XII. XIII. XIV).

Les Pères de l'Église sont témoins qu'il a continué dans les siècles suivants.

La réalité de ces miracles est prouvée surtout par l'accusation de *magie,* si souvent répétée par les païens contre les fidèles, et par l'affectation des philosophes du quatrième siècle de vouloir opérer des miracles par la *théurgie,* afin de pouvoir les opposer à ceux des chrétiens.

Deux caractères principaux dans les miracles de l'Évangile :

1° *Leur importance;* 2° *leur publicité.*

1° IMPORTANCE. A la naissance de J.-C., apparition des Anges, arrivée des Mages. Durant sa vie, guérisons, résurrections de morts.—Sur le Calvaire, éclipse, tremblement de terre, résurrections. Partout on reconnaît le maître de la nature.

2° PUBLICITÉ. *Neque enim in angulo quidquam horum gestum est* (Act. XXVI. 26).

C'est dans toutes les villes de la Palestine, à Jérusalem et dans les places publiques, dans le temple, à l'époque de ces fêtes solennelles qui rassemblent toute la nation, que Jésus fait éclater sa puissance. Ceux qui en ont ressenti les effets sont désignés par leur nom, par leur demeure, par leur profession; ils habitent, après leur guérison, les villes, les bourgades qui les ont vus malades. Le double fait de leur maladie et de leur guérison subite est connu de leurs parents, de leurs voisins, de tous leurs compatriotes. Leur présence rappelle seule à tout un peuple le prodige auquel ils doivent la santé; on accourait pour voir Lazare ressuscité et les chefs de la Synagogue cherchaient à le faire périr : *Quia multi propter illum abibant ex Judæis et credebant in Jesum* (Joan. XII. 11).

SS. PÈRES.

RÉVÉLATION.

Quid igitur causa est cur non solum inter se, sed etiam secum pugnant qui apud vos habiti sunt sapientes? Nimirum quod a peritis discere noluerint; sed sese existimaverint mentis humanæ solertia claram cœlestium rerum cognitionem assequi posse, cum ne terrestrium quidem potuerint (S. Justinus, *Cohort. ad Græc.* VIII).

Edocuit tamen Dominus, *quoniam Deum scire nemo potest nisi Deo docente, hoc est sine Deo non cognosci Deum* (S. Iren. *Contra Hæres. L.* 4, *C.* 13).

Et non est mirum si in spiritualibus et cœlestibus et in his quæ habent revelari hoc patimur nos; quandoquidem etiam eorum quæ ante pedes sunt (dico autem quæ sunt in hac creatura, quæ et contrectantur a nobis et videntur et sunt nobiscum) multa fugiunt nostram scientiam, et Deo ipsi committimus: oportet enim eum præ omnibus præcellere (Id. ibid. *L.* 2, *C.* 2).

Quæ fide traduntur, cognitionem habent non curiose perscrutandam (S. Athan. *Ep.* 4 *ad Serap.*).

Curiose scrutanda non est rectæ religionis ratio, nec investigatione, sed sola fide agnoscenda est et adoranda. Siquidem Deus, si comprehendatur non est Deus (Id. *ad Antioch. Quæst.* 1).

Nos autem affirmamus a natura humana nullo modo quæri aut inveniri posse nisi *adjuvetur ab eo quem quærit*... quantum Deus ab homine cognosci quantum humana anima adhuc corpori alligata Deum cognoscere potest Origen. *Cont. Cels. L.* 7).

Cœli mysterium doceat me Deus ipse qui condidit; non homo qui seipsum ignoraverit. Cui magis de Deo quam Deo credam? (S. Ambr. *Ep.* 19 *ad Valentin.*).

Quomodo medicina non est causa mortis, si ostendat venena mortifera, licet his mali homines abutantur ad mortem et vel se interficiant, vel insidientur inimicis: sic lex data est ut peccatorum venena monstret et hominem male libertate sua abutentem, qui prius ferebatur improvidus et per præcipitia labebatur, fræno legis retineat et compositis doceat incedere gressibus (S. Hieronym. *ad Algas. Quæst.* 7).

Unde et ipsa religio a religando dicta: et in fascem Domini vinciendo, nomen accepit (Id. *Comment in Amos. L.* 3, *C.* 9).

Nam et ipsa lex in hoc adjutorium data est illis qui ea legitime utuntur, ut per illam sciant, vel quid justitiæ jam acceperint unde gratias agant, vel quid adhuc eis desit, quod instanter petant (S. August. *Ep.* 162).

De Deo loquitur: Quid mirum si non comprehendis? Si enim comprehendis non est Deus. Sit pia confessio ignorantiæ magis quam temeraria professio scientiæ (Id. *Serm.* 62).

Cur autem illi habeant aures audiendi, illi non habeant? Hoc est cur illis datum sit a Patre ut veniant ad Filium, illis autem non sit datum? *Quis agnovit sensum Dei? aut quis ejus consiliarius fuit? Aut tu quis es homo qui respondeas Deo?* Numquid ideo negandum est quod apertum est, quia comprehendi non potest quod occultum est? (S. Prosper, *Expos. in Psalm.* 105).

Ut notitiam certam de his quæ ad Deum spectant haberent homines, necesse fuit divina illis transmittere doctrina fidei, quasi a Deo dicta qui mentiri non potest (S. Thom. *Sum. part.* 2, 2 *quæst.* 2, *art.* 4).

PHILOSOPHES ANCIENS.

RÉVÉLATION.

Mihi semper visum est et etiam nunc videtur, alias omnes artes non admodum difficiles esse; hominum vero ad rectam vitam instituendam, omnium longe difficillimam (Plato, *in Epimenide*).

Hanc igitur naturæ partem de genuino erga Deum cultu, vere principem, primariamque esse affirmamus: et eam quidem ejusmodi esse, ut, si quis eam opportune, docuerit, possit quoque optime et felicissime ab hominibus perdisci. At profecto nemo illam perfecte docuerit, *nisi Deus viam commonstraverit, et quasi dux ad disciplinam prærierit* (Id. ibid.).

Qui sapiunt, ô Clea! iis omnibus bona sunt a diis immortalibus petenda. Maxime autem cognitionem deorum, pro captu naturæ humanæ consectantes ab ipsis petimus nobis deum concedi: *Quia neque majus homo accipere neque dignius dare munus homini Deus, veritate* (Plutarch. *De Iside et Osiride*).

Quid ex cæteris philosophis? Nonne optimus et gravissimus quisque confitetur multa se ignorare et multa sibi etiam atque etiam esse discenda (Cicero, *Tusc. L.* 3, *C.* 28).

Roges me, quid aut quale sit Deus? Auctore utar Simonide, de quo cum quæsivisset hoc idem tyrannus Hiero, dubitandi causa sibi unum diem postulavit. Cum idem ex eo postridie quæreret, biduum petivit; cum sæpius duplicaret numerum dierum admiransque Hiero requireret cur ita faceret: *Quia quanto, inquit, diutus considero, tanto mihi res videtur obscurior* (Id. *de Natura deor. L.* 1, *C.* 22).

Videte igitur perturbationem eorum qui apud vos sapientes habiti sunt, quosque vobis magistros religionis fuisse dicitis: aliis aquam omnium principium esse pronuntiantibus, aliis aerem, aliis ignem, aliis aliud quidpiam eorum quæ prædiximus... Quomodo igitur hos qui salutem adipisci cupiunt tutum sit existimare, o Græci, se veram religionem ab his posse perdiscere qui ne sibi ipsis quidem persuadere potuerunt, ut ne inter se litigarent (S. Justinus, *Cohort. ad Græc. C.* 4).

In multas sectas philosophia divisa est, et omnes variasentiunt; in qua ponimus veritatem? in omnibus certe non potest. Designemus quemlibet; nempe in ceteris omnibus sapientia non erit. Transeamus ad singulas; eodem modo quidquid uni dabimus cæteris auferemus... Unaquæque enim secta omnes alias avertit ut se suaque confirmet...Si singulæ sectæ, multarum sectarum judicio, stultitiæ convinciuntur omnes igitur vanæ atque inanes reperiuntur (Lact. *Divin. inst. L.* 34, *C.* 4).

Debemus disputare verecunde de natura deorum, ne affirmemus aliquid temere (Senec. *Quæst.* 7, *C.* 30).

Non possumus loqui recte de numine divino, nisi simus *illustrati lumine ejus*. Nam numen divinum est fons luminis, sicut et bonitas (Jamblic. *Myster. C.* 18).

Ut mera essentia, vel potius ut Deus quam homo habendus est qui naturam divinam nosceret (Julian. *Ep. ad Themist.*).

Si animam putamus non perituram, non hominum sententia sed Deorum qui talia solum possunt cognoscere (Id. *ad Theod. Pont.*).

(*Voy.* Platon, *Epinomis*, 2e *Alcibiade*, *Phédon*; Jamblique, *Vie de Pythagore*, *C.* 28; Cicéron, *Tuscul.*: Plutarque, *Traité d'Isis et d'Osiris*; Simplicius, *Manuel d'Epictète*; Porphire, *de Abst. ab anim. nec.*; Julien, *Lettre à Thémistius, à Théodore, pontife*).

PHILOSOPHES CHRÉTIENS.

RÉVÉLATION.

Nous supplions le Seigneur de ne pas permettre que les nouvelles connaissances humaines que nous nous procurons préjudicient aux connaissances divines, et qu'en aplanissant les routes des sens, en donnant plus d'éclat au flambeau de la lumière naturelle, nous aboutissions à répandre des incertitudes et des obscurités sur les divins mystères; mais qu'il arrive plutôt que notre esprit, n'étant plus le jouet de l'illusion et continuant d'être parfaitement soumis aux oracles célestes, nous rendions pleinement à la foi l'obéissance et les hommages qui lui sont dus (*Prière de Bacon*).

Une vérité ne peut jamais être contraire à une vérité. Ce serait donc une espèce d'impiété d'appréhender que les vérités découvertes en philosophie fussent contraires à celles de la foi. Or, j'avance hardiment que notre religion ne nous enseigne rien qui ne puisse s'expliquer aussi facilement et même avec plus de facilité, suivant mes principes, que suivant ceux qui sont communément reçus (Descartes, *Méditations*).

La dernière démarche de la raison, c'est de connaître qu'il y a une infinité de choses qui la surpassent. Elle est bien faible si elle ne va pas jusque là.

Il faut savoir douter où il faut, assurer où il faut, et se soumettre où il faut. Qui ne fait ainsi n'entend pas la force de la raison (Pascal, *Pens.* v. 1, 2).

Je conçois bien que des opinions proportionnelles à notre intelligence puissent s'établir avec le temps, mais que des vérités aussi sublimes, si au-dessus de la raison, si éloignées de tout ce qui peut frapper l'imagination et les sens, si contraires à toutes les idées reçues, que des vérités, dis-je, de ce caractère se puisssent répandre universellement et triompher dans toutes les nations sans une autorité et une force divine; il ne faut, ce me semble, qu'un peu de bon sens pour reconnaître que rien n'est moins vraisemblable (Malebranche, *Entretiens sur la Métaphysique*).

Toutes les prophéties ont été accomplies en notre Seigneur. Un si merveilleux accord ne peut être l'ouvrage du hasard... Pour moi, je regarde comme un trait particulier de la Providence divine que la religion chrétienne, dont la morale est si sainte, ait été revêtue, à nos yeux, de tant d'admirables caractères (Leibnitz, *Pensées*).

Combien serions-nous malheureux, si Dieu nous avait abandonnés à nous-mêmes, à l'égard des choses invisibles et qui regardent notre salut éternel! Sur cet important article, une revélation nous a été absolument nécessaire; nous devons en profiter avec la plus grande vénération, et lorsque notre révélation nous présente des choses qui nous paraissent inconcevables, nous n'avons qu'à nous souvenir de la faiblesse de notre esprit, qui s'égare si facilement, même dans les choses visibles (Euler, *Lettre à une princesse d'Allemagne*).

L'esprit humain ne peut sans le secours de la révélation connaître suffisamment la loi naturelle. Les erreurs dans lesquelles il est tombé prouvent la nécessité d'une révélation. La philosophie n'aurait pu dissiper ces erreurs (Le Cl Gousset, *Théol. dogm.* t. I, p. 28).

(*Voyez* pour ce qui a rapport à la révélation:
S. Epiphane, *Hæres.* 66; Eusèbe, *Hist.* I, c. 4; Origène, *In Ep. ad Rom.* L. 2, C. 3; S. Cyprien, *Ep.* 72; S. Hilaire, *de Trinit.* L. 5; S. Jérôme, L. *Comm. ad Galat.* c. 2; Théodoret, *Ep. ad Rom.*; S. Fulgence, L. *de Incar.*; S. Grégoire-le-Grand, *in Exech.*; S. Augustin, *Ep.* 157 *et L. cont. Faust.*; Suarez, *de Fide*).

APOLOGISTES INVOLONTAIRES.

RÉVÉLATION.

La religion n'ôte point la raison, mais elle l'épure et l'ennoblit; elle ne détruit pas les hommes, mais elle en fait des saints (Voltaire).

Les hommes ont toujours eu l'espérance d'une vie à venir, espérance, à la vérité, souvent accompagnée de doute. La *Révélation* détruit le doute et met la certitude à la place (Le même, *Extr. divers*).

La morale de l'Évangile est si pure, si sainte, si universelle, si claire, si ancienne, qu'elle ne peut venir que de Dieu même, comme la lumière son premier ouvrage... Nul moraliste, nul philosophe, nul législateur n'a jamais rien dit ni pu dire qui l'emportât sur ses maximes... Le bonheur des hommes est attaché à chacune des vérités de l'Evangile (Le même, t. 43).

La science du philosophe consiste à distinguer le point où commencent les mystères et sa sagesse à les respecter. De quelque côté que vous vous tourniez, vous êtes forcé d'avouer deux choses : votre ignorance et la puissance immense du créateur, à qui, certes, rien n'est impossible... La terre est un soleil encroûté, dit celui-ci; c'est une comète qui a effleuré le soleil, dit celui-là. Pauvres gens qui osez parler en maîtres, vous voulez m'enseigner la formation de l'univers, et vous ne savez pas celle d'un ciron, celle d'une paille. L'ignorance est l'apanage de la nature humaine (Le même).

Ce grand homme (Newton) ne s'en tenait pas à la religion naturelle ; il était persuadé de la *révélation*, et parmi les livres de toute espèce, celui qu'il lisait le plus assidûment, c'était la *Bible* (Fontenelle).

Les titres de la divinité du christianisme sont contenus dans les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament. La critique la plus sévère reconnaît l'authenticité de ces livres, la raison la plus fière respecte la vérité des faits qu'ils rapportent, et la saine philosophie, s'appuyant sur leur authenticité et sur leur vérité, conclut de l'une et de l'autre que ces livres sont divinement inspirés (D'Alembert, *Encyclop. art. Christ.*).

Je crois fermement tous les faits et tous les dogmes que propose la religion. Je suis persuadé qu'elle est divine et nos Ecritures inspirées, qu'elles méritent la soumission et le respect de tout entendement humain, et qu'il n'y a que des libertins et des profanes qui puissent nier absolument ou contester l'autorité de la moindre ligne ou syllabe de ces livres sacrés (Shafterbury).

Si vous pesez les raisons des philosophes, ils n'en ont que pour détruire ; si vous comptez les voix, chacun se réduit à la sienne ; ils ne s'accordent que pour disputer (J.-J. Rousseau, *Émile*).

Je tiens pour révélée toute doctrine où je reconnais l'esprit de Dieu. Je la reconnais l'authenticité de l'Évangile, en conséquence de l'Évangile et de la sublimité que j'y vois, sans qu'on me l'atteste ; l'Évangile est la pièce qui décide, et cette pièce est entre mes mains. De quelque manière qu'elle y soit venue et quelqu'auteur qui l'ait écrite, j'y reconnais l'esprit de Dieu (Le même).

Quelques prétendus esprits forts disent que le christianisme contredit et humilie la raison ; c'est insulter à l'expérience et à la raison même, que de regarder comme humiliant un joug qui soutient cette raison toujours vacillante, toujours inquiète, quand elle est abandonnée à elle-même (D'Alembert, *Lettre à l'Impératrice de Russie*).

SS. PÈRES.

MIRACLES.

Quis naturam mutare potest nisi qui creavit naturam ? (S. Ambr. *Ep.* 76).

Quod ultra naturam est de auctore naturæ est (Id. *de Virg. L.* 1, *C.* 2).

Signum rerum seriem excedere debet et naturæ consuetudinem superare, itemque novum et inexpectatum esse ita ut sit insigne singulis qui vident et audiunt, ideo enim signum appellatur quod sit insigne, insigne autem non fuerit si delitescat in communitate cæterarum rerum (S. Jean. Chrysost. *in Is. C.* 7).

Neque enim valet natura contra naturæ Dominum : aut potest vas figulo dicere : *Quare me ita fecisti?* Aut ita licet quod pro miraculo, signo atque portento fit, legem natura facere non possit (S. Hieron. *Ep. ad Vital. presbyt.*).

Contra naturam incongrue dicimus Deum aliquid facere quod facit contra id quod novimus de natura. Hanc enim etiam appellamus naturam, cognitum nobis cursum solitumque naturæ, contra quem Deus cum aliquid facit, magnalia vel mirabilia nominantur (S. August. *Cont. Faust. L.* 16, *C.* 3).

Mirati sunt homines Dominum nostrum Jesum Christum de quinque panibus saginasse ter millia, et non mirantur per pauca grana impleri segetibus terras. Quæ aqua erat vinum factum viderunt homines et obstupuerunt : quid aliud fit de pluvia per radicem vitis? ipse illa fecit, ipse ista; illa ut pascaris, ista ut mireris. Sed utraque miranda sunt quia opera Dei sunt. Videt homo insolita et miratur. Unde est ipse homo qui miratur? ubi erat? unde processit? unde forma corporis? unde membrorum distinctio? unde habitus ille speciosus? de quibus primordiis; de quam contemptibilibus? Et miratur alia, cum sit ipse mirator magnum miraculum (Id. *Serm.* 76).

Quia enim tarda est humanæ sapientiæ fides ad credenda quæ non videt et speranda quæ nescit, oportebat divina eruditione firmandos, corporis beneficiis et visibilibus miraculis incitari ; ut cujus tam benignam experiebantur potentiam, non ambigerent salutarem esse doctrinam (S. Leo, *Serm.* 94, *C.* 1).

Adjuncta sunt prædicatoribus sanctis miracula, ut fidem verbis daret virtus ostensa, et nova facerent qui nova prædicarent... Ad salutem redeuntibus infirmis, ad vitam resurgentibus mortuis, carnis munditiam recipientibus leprosis, ereptis a jure immundorum spirituum dæmoniacis, tot visibilibus miraculis exactis, quis non crederet quod de invisibilibus audiret? (S. Gregor. Magn. *homil.* 4 *in Evang.*).

J.-C. a fait des miracles, et les Apôtres ensuite, et les premiers saints en ont fait aussi beaucoup; parceque les prophéties n'étant pas encore accomplies, et s'accomplissant par eux, rien ne rendait témoignage que les miracles. Avant que J.-C. fût mort, qu'il fût ressuscité, et que les nations fussent converties, tout n'était pas accompli. Et ainsi il a fallu des miracles pendant tout ce temps là. Maintenant il n'en faut plus pour prouver la vérité de la religion chrétienne, car les prophéties accomplies sont un miracle subsistant (Pascal, *Pens.* XVI. *N.* 4).

Les miracles nous donnent l'idée véritable de l'empire suprême de Dieu, maître tout-puissant de ses créatures, soit pour les tenir sujettes aux lois générales qu'il a établies, soit pour leur en donner d'autres (Bossuet, *Disc. sur l'hist. univers.* 2e p. N. 1).

APOLOGISTES INVOLONTAIRES.

MIRACLES.

Ceux qui n'admettent que ce qu'ils peuvent voir ou manier sont des stupides et des ignorants (Platon).

Il faut avoir un front d'airain pour nier les miracles rapportés dans les Livres Saints... et pour s'inscrire en faux contre des faits de cette nature (Bayle, *Dict. art. Spinosa*).

Porphire, grand ennemi de la religion chrétienne, grand zélateur du paganisme, demeurait d'accord de certaines vérités de fait alléguées par les chrétiens... apparemment à cause qu'on pouvait les soutenir par des raisons beaucoup plus claires que n'étaient les raisons de ce qu'il niait (Le même, *art. Beaulieu*).

Je distingue deux sortes de miracles. Les uns, pour ainsi dire, sont des miracles parlants, et distinguent en propres termes le vrai Dieu d'avec les fausses divinités. Les autres font seulement connaître qu'il y a au-dessus de l'homme quelque chose qui a beaucoup de puissance... La première espèce de miracles comprend ceux que Dieu fait faire par des hommes remplis de son esprit, lesquels il envoie aux infidèles pour leur prêcher sa révélation et pour les convaincre par des arguments distincts et intelligibles de la fausseté de leur créance (Le même, *Pensées diverses*, *t.* II, *p.* 178).

Terminons cet article par les sages réflexions que fait Montaigne au sujet des miracles. Il ne veut pas que l'on croie légèrement aux miracles et il permet qu'on refuse de les croire lorsque celui qui les raconte n'est pas d'un crédit assez grand pour nous ôter la licence d'y contredire : mais, ajoute Montaigne (de ce ton franc que tout le monde lui connaît), « de condamner d'un trait toutes pareilles histoires, ce me semble une singulière impudence. Le grand S. Augustin témoigne avoir vu sur les reliques de S. Protais, à Milan, un enfant aveugle recouvrer la vue, et plusieurs autres miracles où il dit lui-même avoir assisté. De quoi accuserions-nous lui et deux saints évêques Aurélius et Maximus qu'il appelle ses recors? Sera-ce d'ignorance, ou de malice, ou d'imposture?

« Est-il homme en notre siècle si impudent, qui pense leur être comparable, soit en vertu et en piété, soit en savoir, jugement et suffisance» (Le même, *art. Phasélis.*—Montaigne, *Essais*, *L.* I, *C.* 16).

Les juifs et les païens ne peuvent éluder la notoriété des miracles de J.-C., qu'en disant qu'ils étaient opérés par la magie ou par la puissance des démons. Aussi, après les Apôtres et les Évangélistes, les témoins les plus irrécusables de l'évidence de cette vérité sont Celse, Julien et les autres adversaires anciens de la religion chrétienne, qui, ne pouvant ni contredire ni nier l'authenticité des miracles de J.-C., se virent réduits à en imaginer des causes aussi absurdes que ridicules (Littleton).

L'ancien livre intitulé *Sepher toldos Jeschut*, écrit par un juif contre J.-C., dès le premier siècles, ne nie point qu'il ait opéré des miracles.

Les miracles étaient nécessaires à l'Église naissante; ils ne le sont plus à l'Église établie. Dieu étant parmi les hommes devait agir en Dieu. Les miracles sont pour lui des actions ordinaires. Le maître de la nature doit toujours être au-dessus de la nature... Les miracles de J.-C. et des Apotres sont si vrais qu'on ne doit pas risquer d'affaiblir le profond respect qu'on a pour eux en leur associant de faux prodiges (Voltaire).

PREMIER PLAN.

Dogme.

Ier Point.

RAISON DES MYSTÈRES.

IIe Point.

SAGE ORDONNANCE DES MYSTÈRES.

IIIe Point.

GRANDEUR DES MYSTÈRES.

IVe Point.

UTILITÉ DES MYSTÈRES.

DEUXIÈME PLAN.

Morale.

(DE LA LUZERNE.)

Ier Point.

SUBLIMITÉ DE LA MORALE ÉVANGÉLIQUE.

IIe Point.

AUTORITÉ DES MOTIFS QUI PORTENT LE CHRÉTIEN A SUIVRE CETTE MORALE.

Ier POINT.—SUBDIVISIONS.

Sublimité de la morale évangélique.

1—Perfectionnement de la loi naturelle;
2—Nouvelles vertus;
3—Conseils évangéliques.

IIe POINT.—SUBDIVISIONS.

Autorité des motifs qui portent le chrétien à suivre cette morale.

1—L'œil de Dieu sans cesse ouvert sur l'homme;
2—L'éternité et ses récompenses;
3—La dignité humaine se trouvant élevée par l'accomplissement de la loi;
4—La grâce que Dieu accorde dans cette fin;
5—Exemples de Jésus-Christ et des Saints.

TROISIÈME PLAN.

Culte.

Ier Point.

RAISON DU CULTE EXTÉRIEUR.

IIe Point.

BEAUTÉ ET DIGNITÉ DU CULTE CHRÉTIEN.

Ier POINT. — SUBDIVISIONS.

Raison du culte extérieur.

1—Sa connexion avec le culte intérieur;
2—Dette du corps;
3—Lien, édification.

IIe POINT. — SUBDIVISIONS.

Dignité et beauté du culte chrétien.

1—Sa dignité;
2—Sa beauté.

DÉVELOPPEMENTS DU PREMIER PLAN.

DOGME.

TEXTE.

Instructi... in agnitionem mysterii Dei Patris et Christi Jesu, in quo sunt omnes thesauri sapientiæ et scientiæ absconditi.

Coloss. II. 2.

Le dogme nous enseigne deux sortes de vérités: les unes qui dépassent la raison, et que l'homme n'eût jamais connues sans la parole révélée; les autres que la raison peut connaître, et qui nous deviennent plus claires et plus certaines quand, à la lumière naturelle de l'homme, vient s'ajouter la lumière surnaturelle de l'esprit de Dieu. C'est ce qui arrive dans ce que nous pouvons savoir sur la nature de Dieu et sur celle de l'homme. Le dogme catholique nous apprend sur Dieu des vérités que la raison ne peut atteindre; il nous en enseigne d'autres qu'elle ne peut saisir, mais il nous les fait mieux connaître, plus complètement, avec plus de lumière, plus de solidité, c'est-à-dire, qu'il ajoute la certitude de la foi à celle que la raison peut obtenir par ses propres moyens.

Le dogme catholique nous révèle: 1° que Dieu est en soi, *ad intra*, un esprit universel, une liberté souveraine, qui, dans la conscience de lui, est un et triple tout ensemble; 2° elle nous apprend ensuite ce qu'est Dieu hors de lui, dans son opération, *ad extra*, c'est-à-dire dans la création (M. l'abbé Bautain, 4e *Conférence à Notre-Dame de Paris*, 1849).

Ier Point.

RAISON DES MYSTÈRES.

1° *Ou il n'existe pas de mystères;*
2° *Ou Dieu n'a aucun moyen de les révéler;*
3° *Ou il répugne à l'homme de les admettre sans les comprendre.* Aucune autre hypothèse possible.

1° Soutenir qu'il n'existe aucun mystère, ou, en d'autres termes, aucun dogme incompréhensible pour l'homme, serait une opinion si ridiculement absurde, qu'elle n'a pas même besoin d'être réfutée. Qui oserait, en effet, prétendre que la raison humaine soit tellement la mesure de toute vérité, que Dieu lui-même ne puisse rien concevoir au-delà? Il faudrait donc qu'elle fût sans bornes, souveraine et infinie, comme celle de Dieu même. Ne suffit-il pas d'avoir reconnu qu'elle n'est pas la même chez tous les hommes pour être forcé de convenir qu'elle a des bornes? Qui ne sait d'ailleurs que Dieu lui-même est essentiellement pour l'homme une source de mystères? Qui a jamais pu se flatter de comprendre toutes ses perfections, son éternité, l'immensité de son être, l'action de sa Providence sur les créatures raisonnables, l'immutabilité de ses secrets?

2° La supposition que Dieu n'a aucun moyen de nous révéler des dogmes incompréhensibles n'est pas moins absurde.

Dieu ne pourrait-il pas parler? N'aurait-il pas lui-même la faculté qu'il a donnée à l'homme de communiquer à autrui ses pensées? Il est évident qu'il a sur toutes les intelligences une souveraineté sans bornes; il peut donc assurément leur faire connaître tout ce qu'il veut et comme il lui plaît.

3° Il faut donc que l'incrédule se borne à prétendre qu'il répugnerait que l'homme admît aucune vérité sans la concevoir. Mais dès qu'une fois on est obligé de convenir qu'il existe des vérités inaccessibles à la raison, et que Dieu a nécessairement des moyens de nous les faire connaître, sur quoi se fonderait-on pour soutenir qu'il est impossible à l'homme de les croire? Est-ce qu'il pourrait y avoir jamais aucune répugnance à croire ce qui peut non-seulement être vrai, mais encore nous être connu d'une manière certaine? il ne peut plus être question alors que de constater un fait, et dès qu'on parvient à s'assurer que Dieu a parlé réellement, tout doute doit cesser à l'instant. Or, Dieu a parlé, Dieu a révélé des mystères, l'Évangile, l'enseignement de l'Église en fait foi. Ces mystères ont pour point d'appui des miracles authentiques, donc ils sont vrais.

De plus tout est presque mystère pour l'homme, au dehors comme au dedans de lui-même. Qu'est-ce que l'homme, la pensée, le temps, la matière, le mouvement et la vie même? Tout est obscurité, dans la nature, dans la religion naturelle, dans l'incrédulité même; y a-t-il donc à s'étonner qu'il y en ait dans le christianisme?

Une inquiète curiosité entraîne l'homme à la recherche de la nature des êtres, de leurs causes, de leurs rapports; et à peine son intelligence a-t-elle fait le premier pas qu'elle s'arrête, vaincue par des difficultés insurmontables. Depuis le grain de sable jusqu'à ces corps immenses qui roulent la lumière sur nos têtes, depuis l'insecte le plus vil jusqu'au chef-d'œuvre de la création, tout renferme pour l'homme des secrets impénétrables.

Les incrédules s'étonnent que l'infini échappe à leurs pensées, mais qu'ils essaient du moins de se comprendre eux-mêmes.

Qu'ils nous disent ce que c'est qu'un songe, ce qui le fait naître, ce qui le distingue de la pensée et pourquoi l'intelligence est aussi endormie dans le sommeil? Qu'ils nous disent pourquoi la raison n'est pas la même chez tous les hommes; qu'elle espèce d'influence peut avoir sur elle l'organisation physique; comment l'âme se trouve si intimement unie au corps; comment elle lui commande et le fait agir, et pourquoi, cependant, elle n'est pas toujours maîtresse de le quitter ou de le retenir quand il lui plaît? La nature entière est pleine de mystères. « La dernière démarche de la raison, dit Pascal, c'est de connaître qu'il y a une infinité de choses qui la surpassent; elle est bien faible si elle ne va pas jusque-là. » (*Pens.* 2 *p. art.* 6).

Partout notre esprit rencontre une obscurité redoutable qui nous avertit qu'il n'est pas permis à un mortel de pénétrer dans l'essence des choses qui est comme le sanctuaire du Très-Haut. « C'est le caractère de l'infini de ne pouvoir être compris, et celui du fini de ne pouvoir comprendre celui qui le surpasse infiniment » (Fénelon, *Lettre 4e sur la Relig.*).

IIe Point.

SAGE ORDONNANCE DES MYSTÈRES.

Outre le caractère de grandeur et de vérité dont les mystères présentent l'empreinte, il existe entre eux une liaison, une connexion intime qui en montre la sagesse.

La Trinité est le fondement des mystères du ciel; le péché originel, des mystères de la terre; le fils de Dieu descendu du sein de son Père et revêtu de nos infirmités réunit les uns et les autres; son sacrifice efface le péché, opère la grâce, se renouvelle tous les jours dans l'Eucharistie.

Tous ces mystères s'enchaînent entre eux; ils forment un tout, un ensemble parfait, c'est un système complet de religion qu'on ne peut altérer sans le détruire. Dans ce système il n'y a pas une seule vérité qui ne contribue à nous faire comprendre la dignité de notre nature, le prix de notre âme, la volonté sincère que Dieu a de nous sauver et ce que nous devons faire pour y correspondre.

Dès que Dieu a daigné se faire connaître aux hommes, il ne pouvait leur révéler son essence, ses desseins, le plan de sa Providence, sans leur apprendre des choses incompréhensibles, par conséquent des *mystères*.

IIIe Point.

GRANDEUR DES MYSTÈRES.

La Trinité nous présente la Divinité multipliant ses personnes et, de tout son être, versant continuellement sur nous d'inconcevables bienfaits.

L'incarnation nous montre la dignité de notre nature, et nous apprend le prix de notre âme; elle nous donne un Dieu pour législateur, un Homme-Dieu pour modèle, et réunissant à l'autorité infinie du maître qu'elle nous donne la sublime perfection de ses exemples, elle nous élève à la plus haute sainteté, ôte tout prétexte à la désobéissance, enlève toute excuse à l'inobservation.

Le dogme de la grâce nous révèle le secret de nos faiblesses et nous apprend d'où nous pouvons tirer notre force.

Chacun de nos mystères renferme des idées non-seulement grandes et sublimes; mais affectueuses et consolantes; elles élèvent l'âme et l'attendrissent. Dieu, tout grand qu'il est, s'est occupé de nous de toute éternité; tout son être, pour ainsi dire, s'est approprié à nous. L'homme quoique faible et pécheur est toujours cher à Dieu.

VIe Point.

UTILITÉ DES MYSTÈRES.

Puisque Dieu a révélé des mystères, assurément ils sont utiles.

La croyance aux mystères a fait éclore des vertus dont la nature humaine ne paraissait pas capable et des mœurs qui ne se trouvent point ailleurs que chez les nations chrétiennes. Voilà ce que nos anciens apologistes ont répondu aux philosophes ennemis du christianisme. Il faut que ces mystères soient utiles puisque faute de les connaître ces philosophes, si éclairés d'ailleurs, n'ont enseigné que des absurdités sur la nature divine, sur celle de l'homme et sur sa destinée, sur les règles des mœurs, etc.

Ces dogmes sont non-seulement utiles, mais inévitables, car Dieu, pour se faire connaître, ne peut se montrer tel qu'il est, c'est-à-dire incompréhensible.

Malgré leur obscurité les mystères nous révèlent bien des secrets; ils nous découvrent la nature de Dieu et la nôtre, notre orgine, notre fin, la cause de nos passions, le remède. Il y a, en eux et par eux, assez de lumières pour ce que nous devons savoir.

DÉVELOPPEMENTS DU DEUXIÈME PLAN.

MORALE.

TEXTE.

Cœpit Jesus facere et docere.

Gen. I. 1.

« La morale chrétienne se résume en deux points : aimer Dieu par-dessus tout; aimer son prochain comme soi-même. A quoi J.-C. a ajouté une recommandation nouvelle : *Mandatum novum* : aimez-vous les uns les autres, comme je vous ai aimés; celui qui aime bien donne sa vie pour celui qu'il aime.

« Tout le monde convient que la morale chrétienne, sincèrement pratiquée, forme les hommes les plus honnêtes, les cœurs les plus vertueux; et même dans le monde, les indifférents ou les incrédules, ceux qui ne participent pas à notre foi, au moins par la pratique, et qui se tiennent éloignés de l'Église sous prétexte qu'ils ont des doutes sur les dogmes et les mystères de la religion, avouent cependant que la morale chrétienne est la plus pure, la plus sublime de toutes, et qu'en la suivant avec conscience il est impossible de ne pas devenir un homme parfait » (M. l'abbé Bautain, 5e *Conférence à Notre-Dame*, 1849).

Afin de ne point demeurer dans le vague, mais pour être clair et précis nous résumerons notre discours à ces deux pensées : 1° *sublimité de la morale évangélique*; 2° *autorité des motifs qui en imposent l'obligation.*

Ier Point.

SUBLIMITÉ DE LA MORALE ÉVANGÉLIQUE.

Les commandements de la loi, la sanction de la loi, voilà les deux parties qui composent la morale.

Examinons, sous ce double point de vue, celle que J.-C. est venu nous apporter, nous verrons qu'elle réunit ces deux grands caractères qui lui concilient la vénération.

1° La *sublimité des préceptes*; 2° *la force et l'autorité des motifs.*

1re SUBDIVISION.—**Perfectionnement de la loi naturelle.**

Les plus ardents ennemis de la morale chrétienne sont forcés de reconnaître que les maximes fondamentales de toute morale, ces mêmes principes nés avec nous, et plutôt sentis qu'enseignés, qui, selon le grand Apôtre, sont la loi des peuples qui n'ont point de loi, et d'après lesquels la conscience prononce ses jugements dans ce tribunal intérieur où nos pensées s'accusent et se défendent les unes les autres, ont reçu dans l'Évangile un *développement* qui les étend et les fixe, et une *sanction* qui les consacre.

De cette multitude de commandements, qui embrassent toutes les parties de la vie et qui s'étendent à toutes les conditions, il n'en est pas un seul qui soit parfaitement raisonnable. Ce n'est pas que la raison se soit donné, par ses seuls efforts, la connaissance de tous les préceptes évangéliques, mais aussitôt qu'ils lui ont été révélés par J.-C. et manifestés par ses Apôtres, elle en a reconnu la justice, senti la convenance, éprouvé l'utilité, admiré la sagesse.

Cette morale est devenue et a dû devenir la loi de l'univers, parce qu'aucune loi n'a jamais été ni pu être aussi sage et aussi proportionnée à la nature humaine, aussi utile et efficace pour le bonheur de l'humanité. Dans ses moyens et dans son objet, cette loi est divine et n'a pu être l'ouvrage que de la sagesse et de la bonté infinie.

Comparez la morale évangélique avec la morale païenne ou celle de la moderne philosophie, tout ce qu'il y a de beau, de pur, de saint, dans ces deux dernières, appartient de droit à la première, puisqu'elle a perfectionné la loi naturelle; mais la morale païenne et philosophique est en mille endroits défectueuse, et en cela l'Évangile la récuse.

Nous défions qui que ce soit de nommer une vertu que le christianisme n'ordonne pas, de nous indiquer une perfection qu'il ne recommande pas, de nous marquer un vice, un défaut qu'il ne proscrive pas. Réunissez dans votre esprit tous les principes de vertu, joignez-y toutes les idées de perfection, imaginez encore de nouveaux degrés d'une plus haute sainteté, et vous n'aurez formé que le modèle du parfait chrétien, la pensée humaine ne peut s'étendre au delà de ce que J.-C. a prévu et réglé, commandé ou conseillé.

2e SUBD.—**Vertus nouvelles.**

La morale évangélique a ajouté de nouvelles vertus à la loi naturelle : *L'humilité, l'amour des ennemis, l'abnégation, la virginité.*

1° L'humilité chrétienne n'est point l'excès de la modestie, elle en est la perfection. L'humilité ne rend l'homme indifférent ni à sa propre estime, ni à celle du public, mais elle l'empêche de s'en applaudir, en lui apprenant que ce n'est point à ses mérites qu'il les doit. La jouissance du chrétien est de reconnaître la main dont il tient ses biens. Le parfait modèle de l'humilité chrétienne tressaille de joie, en prévoyant que toutes les générations célébreront son bonheur, *parce que le Tout-puissant a fait en sa faveur de grandes choses* (Luc. I. 48, 49).

2° L'amour des ennemis était inconnu avant le christianisme; dans l'opinion commune, la vengeance était un sentiment noble et une jouissance pure; écoutez Lactance : *Qui fuerit ultus inimicum hic fortis, hic strenuus judicatur; hunc colunt, hunc omnes verentur* (*Inst. Div. L.* 6, *C.* 18).

Le christianisme ne défend pas seulement la vengeance, il interdit jusqu'à la haine; il la chasse du cœur, en y plaçant l'amour des ennemis. Le chrétien a des obligations à remplir même envers ses plus ardents persécuteurs; il n'acquitte point sa dette, en s'abstenant de leur nuire, une loi particulière étend jusques sur eux la charité fraternelle; il leur doit des vœux sincères, des services effectifs. J.-C. lui donne le précepte de prier pour ses ennemis et l'exemple de verser son sang pour ses bourreaux.

3° L'Évangile prescrit l'abnégation à l'égard des richesses, des honneurs et des jouissances; il nous apprend que notre patrie n'est pas en ce monde, que nous ne devons nous servir des biens qu'en passant et sans y attacher notre cœur. Ce n'est point nous interdire les biens temporels, mais en régler l'usage; ainsi c'est unir les intérêts de la terre et ceux du ciel.

Quelle morale sainte et élevée ! *Nihil intulimus in hunc mundum; haud dubium quod nec auferre quid possumus. Habentes autem alimenta, et quibus tegamur, his contenti simus* (1 Tim. VI. 7, 8).

4° La virginité était un opprobre, avant la promulgation de l'Évangile; voyez, dans l'univers chrétien, l'héroïsme de cette vertu.

Observez quels sont les commandements que le divin législateur a portés à un plus haut degré de perfection, vous verrez que ce sont tous ceux dont l'observation est la plus pénible, parce qu'ils contrarient les passions. L'humilité coute à l'orgueil, la clémence au ressentiment, le désintéressement à l'avarice, la virginité aux emportements du cœur. Pour soutenir la faiblesse humaine, il renforce sa loi, il met les commandements pénibles de la loi naturelle sous la protection et comme sous la sauvegarde de préceptes d'un ordre supérieur.

3e SUBD.—**Conseils évangéliques.**

Le Sauveur a proposé de sages conseils à ceux qui veulent parvenir ici-bas à un plus haut degré de perfection :

La *pauvreté volontaire*, le *renoncement à sa volonté*, le *détachement des choses humaines*, *une continence parfaite.*

Y eut-il jamais plus sublime moraliste? Après avoir commandé ce qui est juste, bon, nécessaire, il songe à ce qui est parfait et le conseille.

Outre ce caractère de sagesse et de perfection de la loi, nous aurions dû encore parler de celui de bonté et d'utilité.

La perfection de la loi évangélique conduit l'homme à la sainteté; la bonté et l'utilité de cette loi le rendent heureux. Le malheur est d'ordinaire le résultat des passions; le combat, la victoire sur ces mêmes passions doit produire le résultat contraire, c'est-à-dire le bonheur; telle est la conséquence de la loi évangélique....

IIe Point.

AUTORITÉ DES MOTIFS.

A toute loi il faut une sanction. A une loi divine, à une morale complète, il a fallu une sanction divine, absolue. La voici en quelques mots :

1° L'œil de Dieu, sans cesse ouvert sur l'homme, le suivant partout et pénétrant dans les replis les plus secrets de sa conscience,

2° Les récompenses ou les peines éternelles;

3° La dignité à laquelle élève notre nature l'acomplissement de la loi;

4° Les secours de la grâce divine :

5° Les exemples de J.-C. et des saints.

Craintes, espérances, encouragements, exemples, la religion réunit tous les motifs qui peuvent agir sur l'âme.

Mais quoi! nous bornerions-nous à reconnaître l'inestimable bienfait de la loi chrétienne? La beauté de notre sainte morale n'exciterait-elle en nous qu'une froide admiration ou une reconnaissance stérile? La réponse tranchante à la forte objection des incrédules est entre nos mains; faisons taire, par notre conduite, ces accusations odieuses que l'on ose former contre notre auguste loi. Ce fut ainsi que, dans les beaux siècles de l'Église, nos pères imposèrent silence à ses premiers ennemis; la sainteté des chrétiens était la preuve de la sainteté du christianisme. Rappelons parmi nous ces temps heureux.

DÉVELOPPEMENTS DU TROISIÈME PLAN.

CULTE.

TEXTE.

Perpetuus erit cultus per successiones eorum a filiis Israel.

Exod. xxvii. 21.

Nous appelons culte l'honneur que l'on rend à Dieu ou à d'autres êtres par rapport à lui et par respect pour lui.

Deux sortes de cultes : le culte *intérieur* et le culte *extérieur*.

Le culte intérieur consiste dans des sentiments d'estime, d'admiration, de reconnaissance, de confiance, de soumission envers Dieu.

Le culte extérieur consiste dans des signes sensibles, par lesquels nous témoignons ces sentiments, comme les génuflexions, les prosternements, les prières, les vœux, les offrandes....

Ier Point.

RAISON DU CULTE EXTÉRIEUR.

1re SUBDIVISION.—**Sa connexion avec le culte intérieur.**

Le culte extérieur naît du culte intérieur. La nature de l'homme est telle que ses sentiments ont besoin d'éclater au dehors. Si nous aimons, nous voulons le montrer par des paroles, des signes ou des actes ; si nous haïssons c'est de même. Rendre un culte à Dieu n'étant autre chose que l'aimer, ce culte doit avoir des formes sensibles.

Les hommes, dit S. Augustin, ne peuvent être réunis, dans la profession d'une religion vraie ou fausse, que par le moyen de signes extérieurs ou de symboles mystérieux qui frappent les sens ; car l'exercice des facultés de l'âme se trouvant assujéti aux organes, par des rapports nécessaires, il est impossible que le culte intérieur ne se produise pas au dehors par des actes visibles, ni qu'il subsiste et se conserve sans le secours de quelque chose de sensible qui contienne l'expression de nos sentiments, et qui serve en même temps à les fixer et à les réveiller.

En outre, dit Massillon, il faut à notre culte des objets sensibles qui aident notre foi, qui réveillent notre amour, qui nourrissent notre espérance, qui facilitent notre attention, qui sanctifient l'usage de nos sens, qui nous unissent même à nos frères ; telle est la religion de la terre ; ce sont des symboles, des ombres, des énigmes qui nous fixent, qui nous purifient, qui nous réunissent.

2e SUBD. — **Dette du corps.**

Le corps est l'œuvre de Dieu comme l'âme. Il tient de lui sa force, sa beauté, sa santé, ses perfections. N'est-il donc pas juste qu'il lui en fasse hommage?

Les cieux et la terre glorifient Dieu dans leur langage muet, dit le Psalmiste, pourquoi le corps de l'homme, qui est à lui seul une si belle merveille dans la création, ne lui témoignerait-il pas à sa manière sa reconnaissance? Les signes extérieurs, les cérémonies du culte seront donc pour lui ses moyens d'adoration.

3e SUBD.—**Lien.—Édification.**

1° Le culte extérieur est un lien de société qui réunit les hommes au pied des autels, leur inspire des sentiments de fraternité, maintient parmi eux l'ordre, la paix, et contribue particulièrement *à leur prospérité matérielle*, *à leur moralité* et *à leur civilisation*, comme l'a si bien démontré M. Pérennès dans son discours sur l'*Observation du Dimanche*.

« Les cérémonies, dit cet écrivain, renferment le double avantage de secourir la faiblesse de l'esprit et d'être le symbole patent, matériel de l'unité du peuple de Dieu ; elles sont comme un lien qui joint tous les habitants d'une même commune paroissiale, toutes les paroisses d'un diocèse, tous les diocèses du monde chrétien » (Ibid. 2e *partie*).

Le culte primitif, dit Bergier, a formé la société domestique, le culte mosaïque la société nationale, le culte chrétien la société universelle de tous les peuples.

2° Nous devons à nos frères l'exemple de notre piété et de nos vertus, l'extérieur du culte nous fournit le moyen de donner cet exemple,

4e SUBD. — **Monument.**

Le culte est un monument de faits qui, dans la suite des siècles, ont prouvé la révélation ; ainsi la Pâque et l'offrande des premiers-nés rappelaient aux Juifs leur sortie miraculeuse de l'Égypte ; la Pentecôte, la publication de la loi sur le mont Sinaï..... Le dimanche nous atteste la résurrection de J.-C. ; nos fêtes célèbrent les principaux événements de sa vie. Celles qui ont été instituées en l'honneur de la Sainte-Vierge, des martyrs et des saints nous rappellent leurs admirables exemples de foi, d'amour, de piété, de vertu, de sainteté dont chaque âge a été témoin. Quelle école de sublime morale !

IIe Point.

DIGNITÉ ET BEAUTÉ DU CULTE CHRÉTIEN.

1re SUBD.—**Dignité.**

« Vous regardez les saints usages que la foi de tous les siècles, que la piété de tous les justes, que les règles de la religion rendent si respectables, vous les regardez comme des pratiques populaires et trop peu sérieuses pour des hommes d'un certain caractère.

« Mais qu'y a-t-il dans vos occupations les plus grandes, les plus sérieuses, les plus éclatantes même selon le monde, qui soit plus digne de l'homme et du chrétien que les pratiques les plus populaires de la piété accomplies avec un esprit de foi et de religion?.... Grand Dieu ! est-ce aux amateurs du monde à reprocher à vos serviteurs la bassesse et la simplicité de leurs occupations, eux, dont toute la vie n'est qu'une révolution éternelle de puérilités, de feintes, de faiblesses, de perfidies, de démarches rampantes auxquelles il leur a plu de donner des noms honorables ! Que sont même, devant vous, les entreprises les plus éclatantes des princes conquérants, que les travaux d'une araignée, comme dit votre prophète, que le souffle le plus léger dissipe ? et les œuvres les plus populaires de la religion qui tendent à vous honorer n'ont-elles pas quelque chose de plus grand, de plus réel, de plus glorieux à la créature que les royaumes du monde et toute leur gloire ?

« Ce qui nous abuse, c'est que nous avons une grande idée du monde, de ses vanités, de ses pompes, de ses honneurs, de ses occupations, et que nous ne voyons pas des mêmes yeux les devoirs de la religion.

« La véritable force et la seule élévation de l'esprit et du cœur consiste à maîtriser ses passions, à n'être pas esclave de ses sens et de ses désirs, à ne pas se laisser conduire par les caprices de l'humeur et les inégalités, à se mettre au-dessus des événements et des disgrâces.... Ce sont des âmes fortes qui pardonnent les injures les plus sensibles, qui prient pour ceux qui les calomnient et qui les persécutent... qui se disputent les plaisirs les plus innocents, qui sont des héros contre tout ce qui a l'apparence du mal, mais qui, dans la religion, sont simples, humbles, dociles et font gloire de leur docilité et de leur simplicité prétendue.

« La fréquentation régulière des sacrements, les devoirs de la paroisse, les prières communes et domestiques, la visite des lieux de miséricorde, le zèle pour les entreprises de piété, l'assistance journalière aux mystères saints, la sanctification des jours solennels, le respect pour les lois de l'Église, l'exactitude à observer certaines pratiques saintes, tout cela on veut que ce soit la religion du peuple, on n'y trouve pas assez d'élévation et de force ; que reste-t-il donc de digne parmi les hommes, si le cérémonial du culte chrétien avec toute sa sublimité ne l'est pas ? » (Massillon, *Serm. sur le vérit. culte*).

2e SUBD. — **Beauté du culte chrétien.**

Les beautés du culte chrétien éclatent dans le cérémonial des sacrements et du sacrifice.

1° Sacrements. Suivez les sacrements un à un, chacun a un genre de beauté qui lui est propre dans ses modes divers de collation. Quand le prêtre verse l'eau sur le front du nouveau-né en prononçant des paroles de purification et de grâce, quand le pontife l'oint de l'huile des forts, quand l'adulte reçoit la remise de ses fautes de même que le vieillard, quand vous voyez accourir tout un peuple à la même table, à cette table mystique symbole d'amour et de sanctification, de quelles impressions n'êtes-vous pas saisi?....

2° Sacrifice. Un temple, un autel, le prêtre, le chant grave et solennel, le peuple immense qui adore : quel spectacle ! quelle grandeur !.... Ce qui faisait dire à un des philosophes les plus accrédités du siècle dernier : « Je n'ai jamais entendu ce chant grave et pathétique, entonné par les prêtres, et répondu affectueusement par une infinité de voix d'hommes, de femmes, de jeunes filles et d'enfants, sans que mes entrailles ne s'en soient émues, n'en aient tressailli, et que les larmes ne m'en soient venues aux yeux... Supprimez tous les symboles sensibles, et le reste se réduira bientôt à un galimatias métaphysique, qui prendra autant de formes et de tournures bizarres qu'il y aura de têtes » (Diderot, *Essais sur la peinture*).

« Tous les peuples policés habitent dans des maisons ; de là est venue naturellement l'idée de bâtir à Dieu une maison où ils puissent l'adorer et l'aller chercher dans leurs craintes ou leurs espérances. En effet, rien n'est plus consolant pour les hommes qu'un lieu où ils trouvent la Divinité plus présente et où tous ensemble ils font parler leurs faiblesses et leurs misères » (Montesquieu, *Esp. des lois*, *L.* 25).

APOLOGISTES.

DOGME.

Faut-il s'étonner que l'homme qui ne connaît ni les ressorts de son propre corps dont il se sert à toute heure, ni les pensées de son esprit qu'il ne peut se développer à soi-même, ne puisse comprendre les secrets de Dieu? Faut-il s'étonner que le fini ne puisse pas égaler ni épuiser l'infini? On peut dire que la religion n'aurait pas le caractère de l'infini d'où elle vient, si elle ne surmontait pas notre courte et faible intelligence. Il est digne de Dieu et conforme à notre besoin que notre raison soit humiliée et confondue par cette autorité accablante des mystères que nous ne pouvons pénétrer (Fénelon).

Alors que l'incrédule trouve dans notre religion des difficultés qu'il reconnaît invincibles, il devrait voir que, par là, il fournit des armes contre lui-même. Car plus nos mystères lui semblent hors de croyance, plus il doit connaître, quel étonnant prodige ça été dans le monde que ces mystères aient été crus et le soient encore (Bourdaloue, *Pens. art. Incrédule*).

Si nous imposons silence à nos sens et que nous nous renfermions pour un peu de temps au fond de notre âme, c'est-à-dire dans cette partie où la vérité se fait entendre, nous y verrons quelque image de la Trinité que nous adorons. La pensée que nous sentons naître comme le germe de notre esprit, comme le fils de notre intelligence, nous donne quelqu'idée du fils de Dieu conçu éternellement dans l'intelligence du Père céleste. C'est pourquoi ce fils de Dieu prend le nom de Verbe, afin que nous entendions qu'il naît dans le sein du Père, non comme naissent les corps, mais comme naît, dans notre âme cette parole intérieure que nous y sentons quand nous contemplons la vérité (Bossuet, *Hist. univ.*).

C'est le caractère de l'infini de ne pouvoir être compris, et celui du fini de ne pouvoir comprendre celui qui le surpasse infiniment (Fénelon, *Lettre 4e sur la Religion*).

Quand je vois, d'un coup d'œil, tout ce que les siècles chrétiens ont eu de plus grands hommes, de génies plus élevés, de savants plus profonds et plus éclairés, lesquels, après une vie entière d'étude et une application infatigable, se sont soumis avec une humble docilité aux mystères de la foi, ont trouvé les preuves de la religion si éclatantes, qu'il leur a paru que la raison la plus fière et la plus indocile ne pouvait refuser de se rendre, l'ont défendue contre les blasphèmes des païens, ont rendu muette la vaine philosophie des sages du siècle et fait triompher la folie de la croix, de toute la sagesse et de toute l'érudition de Rome ou d'Athènes; il me semble que pour revenir à combattre des mystères depuis si longtemps et si universellement établis.... il faudrait ou de *nouvelles preuves* qu'on n'eût pas encore confondues ou de *nouvelles difficultés* (Massillon).

Il n'est certes besoin, en vérité, de se tant vanter qu'on possède la raison souveraine, qu'on est un philosophe indépendant, et qu'on fait métier de libre penseur...., pour aboutir, comme un très simple mortel, aux deux termes les plus vulgaires de la question : croire ou ne pas croire. Il y a cependant un troisième terme, c'est de croire ou ne pas croire aux plus grosses absurdités des métaphysiques les plus incompréhensibles et les plus opposées et c'est en quoi excelle particulièrement la philosophie éclectique (M. de Cormenin, *L'Éducat. et l'enseig. en matière d'instruct. secondaire*, par Timon).

APOLOGISTES INVOLONTAIRES.

DOGME.

L'incompréhensibilité du dogme et l'insolubilité des objections qui le combattent n'est pas une raison de le rejeter, puisque la raison nous prouve nécessairement l'existence d'une chose incompréhensible : il s'ensuit qu'il y a des choses très-vraies et très-réelles qui sont incompréhensibles à la raison, et de là, tous les arguments des Sociniens empruntés du lieu commun de l'incompréhensibilité n'ont aucune force (Bayle).

La raison n'est propre qu'à brouiller tout. Elle n'a pas plutôt bâti un ouvrage qu'elle nous montre les moyens de le ruiner. C'est une véritable Pénélope qui, pendant la nuit, défait la toile qu'elle avait faite pendant le jour. La religion ne se trouve jamais obligée de reculer devant la raison. Si elle se retire quelquefois derrière les retranchements de la foi, c'est sous les auspices de la raison. Rien donc ne serait plus faux que de supposer qu'en ces rencontres l'on renonce à la raison. On ne se retranche dans la foi que par les ordres des maximes les plus évidentes de la raison. Ceux qui admettent la Trinité et les autres mystères de l'Évangile, ne renoncent pas à la raison, et au contraire ils se fondent sur les axiomes philosophiques qui ont le plus haut degré d'évidence. Ils se fondent sur ce que Dieu ne peut tromper ni être trompé, et que, par conséquent, il doit toujours être cru sur sa parole (Le même).

C'est un crime de vouloir pénétrer les mystères, que Dieu punit par l'égarement de l'esprit (Le marquis d'Argens, *Lettres juives*).

La science du philosophe consiste à distinguer le point où commencent les mystères, et sa sagesse à les respecter....

De quelque côté que vous vous tourniez, vous êtes forcé d'avouer deux choses : *votre ignorance* et la *puissance immense du Créateur;* votre ignorance qui se révolte contre la matière pensante, et la puissance du créateur, à qui, certes, rien n'est impossible..... On demandait un jour à Newton, pourquoi il marchait quand il en avait envie, et comment son bras et sa main se remuaient à sa volonté? Il répondit bravement qu'il n'en savait rien. Mais du moins, lui dit-on, vous qui connaissez si bien la gravitation des planètes, vous nous direz par quelle raison elles tournent dans un sens plutôt que dans un autre? Et il avoua encore qu'il n'en savait rien.

Le premier principe du mouvement du cœur dans les animaux est-il bien connu? A-t-on deviné ce qui nous donne les sensations, les idées, la mémoire? Nous ne connaissons pas plus l'essence de la matière que les enfants qui en touchent la superficie.

L'ignorance est l'apanage de la nature humaine, et j'adore Dieu par qui je pense, sans savoir comment je pense (Voltaire).

Ce serait un détail bien flétrissant pour la philosophie, que l'exposition des maximes pernicieuses et des dogmes impies de ses diverses sectes (J.-J. Rousseau, *Rép. au roi de Pologne*).

Si vous pesez les raisons des philosophes, ils n'en ont que pour détruire; si vous comptez les voix, chacun se réduit à la sienne; ils ne s'accordent que pour disputer (Le même, *Émile*).

Plus je m'efforce de contempler l'essence infinie de Dieu moins je la conçois; mais elle est, cela me suffit. Moins je la conçois et plus je l'adore; je m'humilie et lui dis : Être des êtres, je suis parce que tu es. Le plus digne usage de ma raison est de s'anéantir devant toi (Le même, ibid.).

APOLOGISTES.

MORALE.

Rien n'est plus digne de notre étude et de notre vénération que la morale que J.-C. nous a enseignée, comme le remarquent les apologistes du christianisme. Toutes les vérités de la religion naturelle y sont établies et développées d'une manière noble et lumineuse; toutes celles que l'homme ignorait ou sur lesquelles il ne pouvait former que des conjectures, et qu'il lui importait néanmoins de connaître avec certitude, y sont annoncées et appuyées de preuves auxquelles l'esprit humain ne peut résister, et dans toutes ces vérités, il n'en est aucune qui ne s'accorde avec les idées que nous avons de l'Être-Suprême, de sa bonté et de sa justice. Le culte y est digne du Dieu qui en est l'objet; l'homme y apprend son origine, sa destination et sa fin, ce qu'il doit à son Créateur, à lui-même et à ses semblables....

Morale simple, elle est l'expression vive et lumineuse des vertus pures et sublimes de son âme; *morale sainte*, elle est dictée par la sagesse et la justice même; *morale douce et consolante*, elle fixe tous nos regards sur l'autre vie, et, cependant, elle ne nous ordonne rien qui ne tende à notre bonheur dans la vie présente; *morale universelle*, elle convient à tous les peuples et à tous les climats; *morale complète*, elle embrasse toutes les vertus et condamne tous les vices; *morale uniforme*, toutes ses parties se tiennent, forment un bel ensemble et se prêtent une force mutuelle.

Une morale si conforme à la nature de l'homme, et, en même temps, si sublime et si parfaite, ne méritait-elle pas d'être marquée au sceau de la révélation divine, pour soumettre des hommes dont la dépravation était à son comble? (D'Aguesseau).

J.-C. a réduit toute la morale à deux maximes : 1° aimer Dieu sur toutes choses; 2° aimer le prochain comme nous-mêmes.

Mais ce divin législateur ne s'est pas borné là, par les détails dans lesquels il est entré il n'est aucune vertu qu'il n'ait recommandée, aucun vice qu'il n'ait proscrit (Bergier, *Dict. Théol.*).

La morale chrétienne est une série de lois saintes placées à l'entrée du cœur humain, comme des gardes inflexibles qui repoussent jusqu'à l'idée de tout péché (De la Luzerne).

La morale chrétienne fait connaître les droits du Créateur et les devoirs de la créature; seule, elle honore Dieu autant que sa faiblesse le permet et non moins sublime dans les biens qu'elle nous promet que dans les sentiments qu'elle inspire, elle sait nous rendre heureux malgré la fortune, et sage malgré les passions (De Boulogne, *Serm. sur la Morale*).

En morale, n'est-ce pas la religion chrétienne qui nous a transmis le corps entier de la loi naturelle? Cette religion ne nous enseigne-t-elle pas tout ce qui est juste, tout ce qui est saint, tout ce qui est aimable? En recommandant partout l'amour des hommes, et en nous élevant jusqu'au Créateur, n'a-t-elle pas posé le principe de tout ce qui est bien? N'a-t-elle pas ouvert la véritable source des mœurs? (Portalis).

Quand on est vicieux, quand on a passé sa vie à satisfaire ses passions et ses penchants, quel service rend-on à l'humanité? Que fait-on pour elle? On s'en sert, voilà tout; mais on lui est inutile, sinon nuisible. Ah! le ver de terre, il remplit sa fonction, du moins, mais l'homme méchant, quelle fonction remplit-il, sinon la destruction de tout ce qui n'est pas lui? (Le R. P. Lacordaire).

APOLOGISTES INVOLONTAIRES.

MORALE.

La morale de l'Évangile est si pure, si sainte, si universelle, si claire, si ancienne, qu'elle ne peut venir que de Dieu même, comme la lumière son premier ouvrage.... Nul moraliste, nul philosophe, nul législateur n'a jamais rien dit ni pu dire qui l'emportât sur ses maximes.... Le bonheur des hommes est attaché à chacune des vérités de l'Évangile. Il n'est aucune vertu qu'il n'inspire.... La religion, cette vraie philosophie, élève le courage en même temps qu'elle rend le cœur compatissant.... Le stoïcisme ne nous a donné qu'un Épictète, et la philosophie chrétienne forme des milliers d'Épictètes qui ne savent qu'ils le sont, et dont la vertu est poussée jusqu'à ignorer leur vertu même..... Toutes les vertus humaines étaient chez les anciens, je l'avoue; les vertus divines ne sont que chez les chrétiens (Voltaire, *T.* 42, 63, 70).

La morale des Nazaréens semble dictée par la bouche divine. La bonne foi, la candeur, le pardon des ennemis, toutes les vertus que l'esprit et le cœur peuvent embrasser leur sont étroitement commandés; un véritable Nazaréen est un philosophe parfait (D'Argens, *Lett. Juiv. T.* 1).

Il n'est pas de plus véritable philosophie que celle qui rend les hommes meilleurs, qui leur apprend à dompter leurs passions, qui leur inspire l'amour de la vertu et l'horreur du vice (Le même, *Lett. Chin.*).

Le plus sublime traité de morale est celui qui est attribué au célèbre chancelier français, Jean Gerson : « L'imitation est le plus beau livre qui soit sorti de la main d'un homme, l'Évangile n'en vient pas » (Fontenelle).

Les Bacon, les Hobbe, les Locke, les Pope, les Montesquieu ont tous aperçu que la partie la plus imparfaite de la philosophie était la morale, tant à cause de la complexité embarrassante de ses idées que par l'instabilité de ses principes, qui doivent être aussi évidents que les mathématiques (Diderot, *Code de la nature*).

Les supplices ne sont pas capables de donner des mœurs (Montesquieu, *Esp. des lois*).

Je ne sais pourquoi on veut attribuer au progrès de la philosophie la belle morale de nos livres; cette morale, tirée de l'Évangile, était chrétienne avant d'être philosophique.... Les préceptes de Platon sont souvent très sublimes; mais combien n'erre-t-il pas quelquefois, et jusqu'où ne vont point ses erreurs? Quant à Cicéron, peut-on croire que sans Platon, ce rhéteur eût trouvé ses offices? L'Évangile seul est, quant à la morale, toujours sûr, toujours vrai, toujours unique et toujours semblable à lui-même.... (J.-J. Rousseau).

Le premier pas vers le bien est de ne pas faire le mal. Il ne dépend pas de nous d'avoir ou de ne point avoir des passions, mais il dépend de nous de régner sur elles.... L'Évangile est le plus sublime et le plus fort lien de la société.... (Le même, *Contr. social*).

Ce livre divin (l'Évangile), le seul nécessaire à un chrétien, et le plus utile de tous à quiconque ne le serait pas, n'a besoin que d'être médité pour porter dans l'âme l'amour de son auteur et la volonté d'accomplir ses préceptes. Jamais la vertu n'a parlé un si doux langage.... On n'en quitte point la lecture sans se sentir meilleur qu'auparavant (Le même, *Émile*).

APOLOGISTES.

CULTE.

Si la religion garde la morale, on peut dire que le culte garde la religion, lui donne un corps, la rend sensible et populaire. En vain la fausse délicatesse et le bel esprit dédaigneux affectent de voir des pratiques puériles et ridicules dans les rites sacrés, dans la pompe des cérémonies et le chant religieux; l'expérience apprendra toujours que, si tout cela n'est pas la religion même, tout cela du moins en est l'aliment et le soutien.... il faut prendre l'homme tel qu'il est; son esprit est si faible, son imagination si volage, son cœur si facile à s'égarer, qu'on ne doit négliger aucun des moyens qui peuvent fixer son inconstance, éveiller son attention et nourrir dans son âme de précieux sentiments....

Sans doute la Divinité n'a pas besoin de temple pour elle-même, comme un monarque a besoin d'un palais pour en faire le siége de sa grandeur et de sa puissance; sans doute, encore, ce ne sont pas précisément les lieux qui sanctifient les hommes, qui les rendent agréables au Créateur, et celui qui, sous un toit de chaume, prie avec un cœur humilié sera bien plus sûr d'être exaucé que celui qui, conduit par l'ostentation, vient prier dans le temple avec un esprit plein de dissipation et d'orgueil. Mais c'est nous qui avons besoin de ces lieux spécialement consacrés au culte de la Divinité, soit pour aider notre faiblesse à s'élever jusqu'à l'auteur de tout bien, soit pour nous faciliter les moyens de lui adresser des prières ferventes et plus méritoires, soit pour lui offrir tous ensemble des hommages plus solennels et nous présenter comme les enfants d'une même famille sous les yeux de notre père commun (Frayssinous).

La voix du pasteur, la pompe des cérémonies, la sainteté des mystères, l'exemple commun, tout concourt à élever l'âme, à soutenir la piété, à exciter la ferveur, à ranimer toutes les vertus.

L'examen de notre culte est la réponse la plus forte aux reproches dont on le charge. Chaque partie de ce culte a son esprit propre; de cette multiplicité pompeuse de cérémonies que l'incrédulité et l'hérésie se réunissent pour combattre, il n'y en a aucune qui n'ait un but spirituel; toutes ont pour objet, ou d'affermir les dogmes de la foi, ou de rappeler les préceptes de la morale. Nos rits sacrés tiennent à nos dogmes; ils en font une profession de foi sensible et publique à la portée du plus simple; ils réunissent, dans la même doctrine, le savant qui s'égarerait dans ses pensées, et l'ignorant qui n'en retiendrait aucune. En maintenant la croyance, ils la répandent, ils la perpétuent, ils en préviennent l'altération.... (De la Luzerne).

Je n'approuve pas ceux qui, sous prétexte d'adoration *en esprit et en vérité*, rejettent du culte divin tout ce qui frappe les sens et l'imagination, sans songer à la faiblesse humaine. Car si l'on considère avec attention la nature de notre esprit uni à notre corps, on reconnaîtra sans peine que, bien que nous ayons intérieurement les idées des choses étrangères aux sens, nous ne pouvons cependant pas y attacher notre réflexion, ni nous y arrêter avec attention, sans l'entremise de quelques signes sensibles, tels que les mots, les caractères, les représentations, les similitudes, les exemples, les circonstances, les effets (Leibnitz, *OEuvres, tome* v, *p.* 263).

PHILOSOPHES.

CULTE.

Il nous semble impossible de considérer Dieu comme notre créateur et notre bienfaiteur, sans éprouver le sentiment de la reconnaissance. Le culte que nous devons à Dieu nous semble donc renfermé dans ces trois préceptes : *Adore, obéis, prie.*

— Dieu, l'auteur de toutes choses, a-t-il besoin de nos hommages?

Non; aussi n'est-ce pas parce qu'il n'en a pas besoin qu'il les exige, mais parce que cela découle de la nature même des choses, parce qu'il est manifestement opposé à l'ordre qu'un être doué de raison refuse ses hommages à son créateur.

Le culte que nous rendons à Dieu revêt nécessairement des formes extérieures. Nous sommes tellement faits, que nous ne pouvons être affectés vivement de quelque sentiment, sans que ce sentiment se produise involontairement par des signes extérieurs. Prétendre le contraire, ce serait méconnaître la nature humaine. Il est donc naturel et inévitable que le sentiment religieux se produise extérieurement....

Mais il ne suffit pas que le culte revête des formes extérieures, il faut de plus que ces formes, ces rites soient déterminés et communs à tous les membres d'une même société religieuse. L'homme est si dépendant des sens et de l'imagination, qu'il a besoin de symboles, de rites sacrés, de la pompe des cérémonies, comme d'autant de stimulants qui fixent son attention et réveillent ses sentiments. L'expérience prouve que la piété intérieure s'affaiblit lorsque rien ne la fixe extérieurement et que le sentiment religieux languit chez ceux qui demeurent absolument étrangers au culte public (C. *Philos. Ed. L.* 2).

Dieu en unissant la matière à l'esprit, l'a associée à la religion, et d'une manière si admirable que, lorsque l'âme n'a pas la liberté de satisfaire son zèle en se servant de la parole, des mains, des prosternements, elle se sent comme privée d'une partie du culte qu'elle voudrait rendre, et de celle même qui lui donnerait le plus de consolation; mais si elle est libre, et que ce qu'elle éprouve au dedans la touche visiblement et la pénètre, alors ses regards vers le ciel, ses mains étendues, ses cantiques, ses prosternements, ses adorations diversifiées en cent manières, ses larmes que l'amour et la pénitence font également couler, soulagent son cœur en suppléant à son impuissance, et il semble que c'est moins l'âme qui associe le corps à sa piété et à sa religion, que ce n'est le corps même qui se hâte de venir à son secours et de suppléer à ce que l'esprit ne saurait faire; en sorte que dans la fonction non-seulement la plus spirituelle, mais aussi la plus divine, c'est le corps qui tient lieu de ministre public et de prêtre, comme dans le martyre, c'est le corps qui est le témoin visible et le défenseur de la vérité contre tout ce qui l'attaque (*Encyclopédie, art. Religion*).

Le culte que Dieu demande est celui du cœur, a dit J.-J. Rousseau, qui empêche qu'on ne dise : les vertus que Dieu exige sont celles du cœur, et d'en conclure qu'en aimant son prochain on accomplit toute justice? (De Lamennais, *Essai*).

La nécessité du culte extérieur se démontre par l'étroite relation qui unit l'âme et le corps, la pensée et son expression. En effet, il n'y a pas un seul acte de l'esprit, un seul sentiment qui ne tende à se manifester en dehors et à s'exprimer (M. Bénard, *Précis de Philosophie*).

PREMIER PLAN.

Divinité de la Religion.

(BOSSUET.)

Ier Point.

VÉRITÉ SOUVERAINE.

IIe Point.

DIRECTION DE MOEURS PARFAITE.

IIIe Point.

BONTÉ SANS MESURE.

Ier POINT.—SUBDIVISIONS.

Vérité souveraine.

ÉTABLIE SUR LA TERRE:

1—D'une manière digne de Dieu;
2—D'une manière convenable aux besoins de notre nature.

IIe POINT. — SUBDIVISIONS.

Direction de mœurs parfaite.

NOUS APPRENANT CE QUE NOUS DEVONS :

1—A Dieu;
2—A la Société;
3—A la Famille.

IVe POINT. — SUBDIVISIONS.

Bonté sans mesure.

MANIFESTÉE PAR :

1—Le rachat ou rédemption du genre humain;
2—Le sacrement de pénitence.

DEUXIÈME PLAN.

Divinité de la Religion.

(MASSILLON.)

Ier Point.

LA RELIGION EST RAISONNABLE.

IIe Point.

LA RELIGION EST GLORIEUSE.

IIIe Point.

LA RELIGION EST NÉCESSAIRE A L'HOMME.

Ier POINT. — SUBDIVISIONS.

La religion est raisonnable.

1—Ancienneté de la religion;
2—Sa doctrine;
3—Ses motifs.

IIe POINT. — SUBDIVISIONS.

La religion est glorieuse.

1—Du côté des promesses qu'elle renferme pour l'avenir;
2—Du côté de la situation où elle met le fidèle pour le présent;
3—Du côté des grands modèles qu'elle nous propose à imiter.

IIIe POINT.—SUBDIVISIONS.

La religion est nécessaire à l'homme.

PARCE QUE SA RAISON EST:

1—Faible;
2—Corrompue;
3—Changeante.

TROISIÈME PLAN.

Divinité de la Religion.

(CAMBACÉRÈS.)

Ier Point.

FOLIE APPARENTE DE LA RELIGION.—FOLIE SAGE.

IIe Point.

FAIBLESSE APPARENTE.—FAIBLESSE FORTE.

IIIe Point.

HUMILIATION DE LA RELIGION.—HUMILIATION GLORIEUSE.

Ier POINT. — SUBDIVISIONS.

Folie apparente de la religion.—Folie sage.

1—Premier motif;
2—Deuxième motif.

IIe POINT. — SUBDIVISIONS.

Faiblesse apparente.—Faiblesse forte.

1—Premier moyen;
2—Deuxième moyen.

IIIe POINT.

Humiliation de la religion.—Humiliation glorieuse.

Tableau formant conclusion, etc.

DÉVELOPPEMENTS DU PREMIER PLAN.

DIVINITÉ DE LA RELIGION.

TEXTE.

Cæci vident, claudi ambulant, leprosi mundantur.

Matth. xi. 5.

Le genre humain est cet aveugle qui a perdu la connaissance de Dieu et auquel J.-C. vint montrer la vérité ; il est ce boiteux que J.-C. vient redresser en réglant les mœurs ; il est ce lépreux que J.-C. vient guérir en établissant dans son Église la rémission des péchés. Voilà les trois grands miracles par lesquels J.-C. nous montre sa divinité.

Quiconque fait voir aux hommes : 1° *une vérité souveraine*, 2° *une droiture infaillible* ; 3° *une bonté sans mesure*, fait voir en même temps sa divinité.

Or, est-il que le Fils de Dieu nous montre en sa personne une vérité souveraine par l'établissement de la foi ;

Une équité infaillible par la direction des mœurs ;

Une bonté sans mesure par la rémission des péchés ; il nous montre donc sa divinité. Tel est le plan que nous allons suivre dans ce discours.

Ier Point.

VÉRITÉ SOUVERAINE.

1re SUBDIVISION.—**Elle a été établie sur la terre d'une manière digne de Dieu.**

La vérité chrétienne n'a point cherché son appui dans les raisonnements humains, mais assurée d'elle-même, de son autorité suprême et de son origine céleste, elle a dit, et a voulu être crue ; elle a prononcé des oracles, et a exigé la sujétion.

Elle a prêché une Trinité, mystère inaccessible par sa hauteur ; elle a annoncé un Dieu-Homme, un Dieu anéanti jusques à la croix. Comment a-t-elle prouvé ? Elle a dit pour toute raison, qu'il faut que la raison lui cède, parce qu'elle est née sa sujette. Voici quel est son langage : *Hæc dicit Dominus* (Jerem. xxxiv. 4).

En effet, chrétiens, que peut opposer ici la raison humaine ? Dieu a le moyen de se faire entendre ; il a aussi le droit de se faire croire. Il peut, par sa lumière infinie, nous montrer, quand il lui plaira, la vérité à découvert ; c'est ce qu'il a fait en l'appuyant du miracle ; il peut, par son autorité souveraine, nous obliger à nous y soumettre, sans nous en donner l'intelligence. Et il est digne de la grandeur, de la dignité, de la majesté de ce premier être, de régner sur tous les esprits, soit en les captivant par la foi, soit en les contenant par la claire vue.

De plus, ce n'est point par l'art de bien dire que les Apôtres ont opéré le changement du monde. Tout se fait par une secrète vertu qui persuade contre les règles. Concluons que J.-C. a fondé son saint Évangile d'une manière souveraine et digne d'un Dieu.

2e SUBD.—**Elle a été établie d'une manière convenable aux besoins de notre nature.**

Nous avons besoin, parmi nos erreurs, non d'un philosophe qui dispute, mais d'un Dieu qui nous détermine dans la recherche de la vérité. La voie du raisonnement est trop lente et trop incertaine ; ce qu'il faut chercher est éloigné, ce qu'il faut prouver est indécis. Le chrétien n'a rien à prouver, parce qu'il trouve tout dans la foi. Le chrétien n'a rien à prouver, parce que la foi lui décide tout....

C'était le conseil de Dieu et la destinée de la vérité qu'elle fût entièrement établie malgré les rois de la terre, et que, dans la suite des temps, elle les eût premièrement pour disciples, et après pour défenseurs. Il ne les a point appelés quand il a bâti son Église. Quand il a eu fondé immuablement et élevé jusqu'au comble ce grand édifice, il lui a plu alors de les appeler : *Et nunc reges* ; venez, *rois*, *maintenant*.

Il les a donc appelés, non point par nécessité, mais par grâce. Donc l'établissement de la vérité ne dépend point de leur assistance, ni l'empire de la vérité ne relève point de leur sceptre, et si J.-C. les a établis défenseurs de son Évangile, il le fait par honneur et non par besoin ; c'est pour honorer leur autorité et pour consacrer leur puissance. Cependant cette vérité sainte se soutient toujours d'elle-même et conserve son indépendance. Ainsi, lorsque les princes défendent la foi, c'est plutôt la foi qui les défend ; lorsqu'ils protègent la religion, c'est plutôt la religion qui les protège et qui est l'appui de leur trône ; par où vous voyez clairement que la vérité se sert des hommes, mais qu'elle n'en dépend pas, et c'est ce qui nous paraît dans toute la suite de son histoire. J'appelle ainsi l'histoire de l'Église ; c'est l'histoire du règne de la vérité. Le monde a menacé, la vérité est demeurée ferme ; il a usé de tours subtils et de flatteries, la vérité est demeurée droite. Les hérétiques ont brouillé, la vérité est demeurée pure. Les schismatiques ont déchiré le corps de l'Église, la vérité est demeurée entière. Plusieurs ont été séduits, les faibles ont été troublés, les forts même ont été émus ; un Osius, un Origène, un Tertullien, tant d'autres qui paraissaient l'appui de l'Église, sont tombés avec grand scandale ; la vérité est demeurée toujours immobile.

Qu'y a-t-il donc de plus *souverain* et de plus indépendant que la vérité chrétienne qui résiste à tout ?

IIe Point.

DIRECTION DE MŒURS PARFAITE.

Le fils de Dieu nous montre beaucoup mieux sa divinité, en dirigeant sans erreur la vie humaine, qu'il n'a fait en redressant les boiteux et faisant marcher les estropiés. Celui-là doit être plus qu'un homme qui, à travers de tant de coutumes et de tant d'erreurs, de tant de passions compliquées et de tant de fantaisies bizarres, a su démêler au juste et fixer précisément la règle des mœurs. Réformer ainsi le genre humain, c'est donner à l'homme la vie raisonnable ; c'est une seconde création, plus noble en quelque façon que la première.

1re SUBD.—**Dieu.**

Voyons cette équité infaillible qui nous règle dans l'Évangile. Elle commence par le principe ; elle rapporte à Dieu auquel elle nous lie, par un amour chaste, l'homme tout entier... Pour lui rendre le culte raisonnable que nous lui devons, elle nous apprend que nous sommes nous-mêmes ses victimes ; c'est pourquoi elle nous oblige à dompter nos passions emportées et à mortifier nos sens.

2e SUBD.—**Société.**

Après, donc, ce premier devoir d'aimer Dieu comme notre souverain, plus que nous-mêmes, suit le second devoir d'aimer l'homme, notre prochain, en esprit de société, comme nous-mêmes. Là se voit très-saintement établie, sous la protection de Dieu, la charité fraternelle, toujours sacrée et inviolable, malgré les injures et les intérêts ; là l'aumône, trésor de grâces ; là le pardon des injures, qui nous ménage celui de Dieu ; là, enfin, la miséricorde préférée au sacrifice et la réconciliation avec son frère irrité, nécessaire préparation pour approcher de l'autel.

3e SUBD -- **Famille.**

Il a fait un sacrement de mariage... il établit des lois qui rendent les enfants soumis aux parents. Que dirai-je de ces belles institutions par lesquelles et les maîtres son équitables et les serviteurs affectionnés ; Dieu même, tant il est bon et tant il est père, s'étant chargé de leur tenir compte de leurs services fidèles. Qui a mieux établi que J.-C. l'autorité des puissances légitimes ?

Voilà le tableau de la morale chrétienne. C'est une beauté sévère, mais quelle plus sainte morale ! quelle plus belle économie ! quelle politique plus juste ! Celui-là est ennemi du genre humain qui contredit de si saintes lois.

IIIe Point.

BONTÉ SANS MESURE.

1re SUBD.—**Rachat.**

La miséricorde de J.-C. est immense. L'homme devait mourir dans son crime, J.-C. est mort en sa place. Il est écrit du pécheur que son sang doit être sur lui ; mais le sang de J.-C. le couvre et le protège. O hommes, ne cherchez plus l'expiation de vos crimes dans le sang des animaux égorgés ! Voici J.-C. qui s'offre, homme pour les hommes, homme innocent pour les coupables.

2e SUBD.—**Sacrement de pénitence.**

Il y a pour nous, dans le ciel, une miséricorde infinie ; mais pour nous être appliquée en terre, elle est toute communiquée à la sainte Église dans le sacrement de Pénitence. Car, écoutez les paroles de l'institution : « Tout ce que vous remettrez sera remis ; tout ce que vous délierez sera délié (Matth. xvi. 19). Vous y voyez une bonté qui n'a point de bornes. C'est en quoi elle diffère d'avec le baptême : « il n'y a qu'un baptême, » dit le saint Apôtre (Eph. iv. 5), et il ne se répète plus. Les portes de la pénitence sont toujours ouvertes. Venez dix fois, venez cent fois, venez mille fois, la puissance de l'Église n'est point épuisée. Cette parole sera toujours véritable : *Tout ce que vous pardonnerez sera pardonné*. Je ne vois ici ni terme prescrit, ni nombre arrêté, ni mesure déterminée. Il y faut donc reconnaître une bonté infinie. O Seigneur, que votre miséricorde est grande !

Pour vous, M. F., quelle instruction tirerez-vous de ce discours, et que pourrais-je vous dire en finissant ? Vous dites que vous avez la foi, montrez-le par vos œuvres. Que vous aura-t-il servi de croire, si vos mœurs ont démenti votre croyance ? L'Évangile est encore plus la religion du cœur que de l'esprit. Vivez conformément à ce que vous croyez. Voilà la foi des justes et la seule à qui les promesses éternelles ont été faites.

DÉVELOPPEMENTS DU DEUXIÈME PLAN.

DIVINITÉ DE LA RELIGION.

Ier Point.

LA RELIGION EST RAISONNABLE.

C'est la foi et non pas la raison qui fait les chrétiens, et la première démarche qu'on exige d'un disciple de J.-C. c'est de croire ce qu'il ne peut comprendre; cependant je dis que c'est la raison elle-même qui nous conduit à cette soumission, et que le fidèle, qui croit, fait un usage plus sensé de sa raison que l'infidèle qui refuse de croire.

1re SUBDIVISION.— Ancienneté de la religion.

Le fidèle croit sur l'autorité la plus grande, la plus respectable, la mieux établie qui soit sur la terre.

1° L'ancienneté, en matière de religion, est un caractère que la raison respecte. En effet, s'il y a une véritable religion dans le monde, elle doit être la plus ancienne de toutes, puisque ce doit être le premier et le plus essentiel devoir de l'homme envers le Dieu qui veut en être honoré. Or, la religion des chrétiens est la plus ancienne religion qui soit au monde. Les premiers hommes adorèrent le même Dieu que nous adorons: l'histoire de la naissance de cette religion est l'histoire de la naissance du monde même; les livres divins qui l'ont conservée jusqu'à nous renferment les premiers monuments de l'origne des choses. D'ailleurs la religion chrétienne présente une suite de faits raisonnables, naturels, d'accord avec elle-même; la bonne foi de l'auteur qui les a écrits paraît dans la naïveté de son histoire; les autres religions ne nous offrent que des récits fabuleux de leur origine, récits qui tombent d'eux-mêmes.

2° La religion chrétienne a encore pour elle la perpétuité, ce qui lui donne un nouveau degré d'autorité. Les autres religions ont duré un certain nombre d'années et sont tombées ensuite avec la puissance de leurs sectateurs; la religion de nos pères se maintient dès le commencement, survit à toutes les sectes et passe toujours des pères aux enfants. Est-ce un bras de chair qui l'a conservée? Mais le peuple fidèle a presque toujours été faible, opprimé, persécuté. C'est donc Dieu et non l'homme, c'est le bras du Tout-Puissant qui a conservé son ouvrage; car il n'y a que l'ouvrage de Dieu qui demeure éternellement.

A son ancienneté, à sa perpétuité, ajoutez son uniformité; les occasions, les différences des siècles, la nécessité des temps ont introduit mille changements à toutes les lois humaines; la foi seule n'a jamais changé.

2e SUBD.— Sa doctrine.

Les vérités qu'on peut persuader au fidèle sont les seules conformes aux principes de l'équité, de l'honnêteté, de la société, de la conscience.

Nulle autre religion que la religion chrétienne ne donne des idées si sublimes de la puissance de Dieu, de son immensité, de sa sagesse, de sa bonté, de sa justice; en cela elle est au-dessus de l'idolâtrie, qui inspirait à l'homme des sentiments insensés de la Divinité. La philosophie dégradait l'homme jusqu'au rang des bêtes, ou le remplissait d'orgueil, l'élevait jusqu'à Dieu; la religion chrétienne remédie à ces deux inconvénients en découvrant à l'homme l'excellence de sa nature, en lui faisant sentir sa misère.

La cupidité rendait l'homme injuste envers les autres; quelle autre religion que celle des chrétiens a jamais mieux réglé les devoirs mutuels des uns envers les autres!

3e SUBD.—Motifs.

Les motifs qui persuadent le fidèle sont les plus décisifs, les plus triomphants, les plus propres à soumettre les esprits les moins crédules.

En effet, la religion chrétienne propose des mystères qui nous passent. Mais ces mystères ont été prédits plusieurs siècles avant leur accomplissement, et prédits avec toutes les circonstances des temps, des lieux et des moindres événements. Ces mystères sont fondés sur des faits miraculeux, éclatants, publics, convenus alors même par ceux qui avaient intérêt de les nier; répétés mille fois en différents endroits et ces faits nous ont été transmis par des hommes qui n'ont pu être ni trompés ni trompeurs; la foi de ces mystères a trouvé tout l'univers docile. O Dieu! qui ne sentirait ici votre doigt! qui ne reconnaîtrait à ces traits le caractère de votre ouvrage!

IIe Point.

LA RELIGION EST GLORIEUSE.

1re SUBD.—Du côté des promesses qu'elle renferme pour l'avenir.

Quelles sont ses promesses? l'adoption de Dieu, une société immortelle avec lui, la rédemption parfaite de nos corps, l'éternelle félicité de nos âmes, la délivrance des passions. Il ne saurait être honteux de croire des vérités qui font tant d'honneur à l'immortalité de notre nature; au contraire, l'incrédule se fait-il honneur en se croyant de la même nature que les bêtes et en attendant la même fin?

2e SUBD. — Du côté de la situation où elle met le fidèle pour le présent.

Représentez-vous un juste qui vit de la foi; en lui se trouvent toutes les vertus, sans le mélange d'aucun vice. La philosophie ne détruisait les vices que par le vice, et en détruisant les autres passions elle en élevait une plus dangereuse sur leurs ruines, je veux dire l'orgueil et l'amour de la vaine gloire; la foi élève le juste au-dessus de sa vertu même; il n'entre dans sa vertu que l'amour du devoir. Or, je vous demande si l'homme est plus glorieux et plus respectable lorsqu'il est esclave de tous les vices, lorsqu'il ne distingue pas les crimes les plus affreux des vertus les plus pures; en un mot, lorsqu'il n'a d'autre maître que ses désirs, d'autre frein que la crainte de l'autorité, d'autre Dieu que lui-même?

2e SUBD.—Du côté des grands modèles qu'elle nous propose à imiter.

Rappelez tous les grands hommes qu'elle a fournis dans tous les siècles: princes, conquérants, pasteurs, philosophes, savants. La philosophie prêchait une sagesse pompeuse, mais son sage ne se trouvait point; au lieu que la religion a une tradition non interrompue de héros chrétiens, depuis le sang d'Abel jusqu'à nous. Or, mettez d'un côté tous les grands hommes que la religion a donnés au monde dans tous les siècles, et de l'autre côté ce petit nombre d'esprits noirs et désespérés que l'incrédulité a produits; vous paraît-il plus glorieux de vous ranger dans ce dernier parti?

IIIe Point.

LA RELIGION EST NÉCESSAIRE A L'HOMME.

1re SUBD. — Parce que sa raison est faible.

Or, la foi toute seule est le secours qui l'aide et qui l'éclaire. Nous ne connaissons ni notre corps, ni notre âme; les créatures qui nous environnent sont autant d'énigmes pour nous. Si nous ne connaissons pas les objets que nous avons sous l'œil, comment voulons-nous voir clair dans les profondeurs éternelles de la foi? L'univers que Dieu a livré à notre curiosité et à nos disputes est un abîme où nous nous perdons, et nous voulons que les mystères de la foi, qu'il n'a exposés qu'à notre docilité et à notre respect, n'aient rien qui échappe à nos faibles lumières? Ce secret de Dieu doit nous rendre plus respectueux et plus attentifs, mais non pas plus incrédules.

2e SUBD.— Parce que sa raison est corrompue.

Or, la foi seule est le remède qui la guérit. Il était naturel à l'homme de connaître Dieu, qui est sa fin et son principe, et d'adorer toutes ses divines perfections; cependant jusqu'où l'homme avait-il dégradé son Créateur? il n'y avait rien de si vil dans les créatures, dont son impiété ne se fît des dieux. Passez à la morale; tous les principes de l'équité naturelle étaient effacés dans le cœur de l'homme. C'est la foi toute seule qui a appris aux hommes à connaître Dieu et à l'adorer, et qui a retracé dans son cœur les traits effacés de cette loi que la nature y avait gravée.

3e SUBD.—Parce que sa raison est changeante.

Or, la foi seule est la règle qui la retient et qui la fixe. Voyez combien autrefois, parmi les païens, de vaines disputes, de questions sans fin, d'opinions différentes sur la nature de Dieu, sur l'immortalité et la nature de l'âme, sur le souverain bien de l'homme; parmi les chrétiens même, voyez cette variété infinie de sectes qui, dans tous les temps ont rompu l'unité pour suivre des doctrines étrangères. La foi fixe toutes ces variations, parce qu'elle est toujours la même dans tous les siècles, toujours indépendante des lieux, des temps, des nations et des intérêts.

« O règle infaillible descendue du ciel et donnée en dépôt à l'épouse de J.-C., toujours la même dans tous les siècles, toujours indépendante des lieux, des temps, des nations, des intérêts, qu'il est donc nécessaire que vous serviez de frein aux variations éternelles de l'esprit humain! O colonne de feu, si obscure et si lumineuse en même temps, qu'il est important que vous conduisiez toujours le camp du Seigneur, le tabernacle et les tentes d'Israël à travers les périls du désert, les écueils, les tentations et les voies ténébreuses et inconnues de cette vie » (Bossuet, *Serm. sur la Divinité de la Religion*).

DÉVELOPPEMENTS DU TROISIÈME PLAN.

DIVINITÉ DE LA RELIGION.

Ier Point.

FOLIE APPARENTE DE LA RELIGION. — FOLIE SAGE.

Les traits qui annoncent, dans la religion, le Dieu de toute vérité, quels sont-ils? C'est, selon S. Paul, en premier lieu, *le scandale et la folie de la croix*, et pour deux motifs que je vous prie de remarquer.

1re SUBDIVISION. — **Premier motif.**

Parce que, avec cette prétendue folie, il est impossible que l'établissement de la religion ne soit l'ouvrage de Dieu et de Dieu seul....

Et d'abord, pour vous former une juste idée du scandale et de la folie de la croix, pour comprendre tout ce qu'il avait d'insensé, selon nos lumières, dans le projet de son établissement, il faut vous tracer une esquisse de ce qu'était le monde à la naissance du christianisme, et comparer l'esprit de l'un et l'esprit de l'autre, le monde chrétien avec le monde païen... Qu'était alors le monde? *Tenebræ erant super faciem abyssi* (Gen. I. 2).

Tableau de l'idolâtrie... Or, la folie de la religion et le comble de la folie c'est d'avoir prétendu percer cette triste nuit, d'avoir voulu s'établir au milieu de ce monde et parmi ces hommes aveugles, non en flattant leurs idées et leurs passions, mais en les combattant; je veux dire d'avoir proposé: 1° *des mystères à croire à un monde d'ignorance et d'aveuglement*; 2° *une morale austère à un monde de plaisirs et de volupté.*

1° MYSTÈRES. Et quels mystères? Vous le savez, les plus capables d'étonner la raison: un Dieu en trois personnes, un Dieu-Homme, un Dieu sur une croix, un Dieu dans le tombeau... Fière raison, sagesse humaine, c'est ici que ta force t'abandonne et que ton flambeau s'éclipse!

2° MORALE AUSTÈRE. Avoir osé proposer une morale austère à un monde de plaisir et de volupté, ce doit être, au jugement des hommes, un degré de folie encore plus surprenant, par conséquent un miracle supérieur à tout autre: second scandale.

Comment une religion aussi dure à la chair et aux sens, au cœur et à l'esprit; une religion qui n'épargne rien, qui immole tout homme au pied de la croix a-t-elle pu se faire croire, se faire aimer jusqu'à mourir pour elle et s'en rendre martyr? Ici l'esprit fort est déconcerté.

Il faut donc avouer que c'était ce scandale et cette folie de la croix que Dieu devait préférer à tout autre moyen pour se montrer à nous, comme étant une preuve invincible que l'établissement de la religion, dans le monde, ne pouvait être l'ouvrage d'un Dieu.

2e SUBD. — **Second motif.**

J'ajoute que c'est cette même folie, qui triomphe de toutes les subtilités de l'esprit, et qui réduit au silence la raison de l'homme.

Que diront en effet les adversaires du christianisme? que l'établissement de la religon est l'œuvre du genie... Mais quoi! des dogmes et une morale aussi contraires à nos goûts seraient-ils l'ouvrage de l'homme? diront-ils qu'elle est insensée dans ses dogmes, cruelle dans ses vertus? Soit; mais alors comment les peuples ont-ils pu l'accepter, sinon parce que la force divine de la vérité les y poussait? *A Domino factum est istud* (Ps. CXVII. 23). Diront-ils, au contraire, qu'elle est sage? S'il en est ainsi, elle est donc digne de Dieu. Diront-ils qu'elle est un préjugé? mais qu'est-ce qu'un préjugé? La religion est appuyée par les preuves les plus solides, elle a pour motifs de crédibilité des miracles, des prophéties, des martyrs, toutes sortes de prodiges; la religion n'est donc point un préjugé et ne saurait l'être.

IIe Point.

FAIBLESSE APPARENTE. — FAIBLESSE FORTE.

Comment s'est établie la religion chrétienne? Par deux moyens extraordinaires: 1° *En opposant à l'esprit et au savoir l'ignorance et la simplicité*; 2° *en opposant à la force et à la violence la faiblesse et la patience.*

Premier moyen.

Remontons au principe de ce grand événement. Pour mettre les hommes sous le joug de la foi, il fallait des Apôtres pleins de génie, des talents remarquables, il fallait des philosophes, des orateurs, des savants... Que fait Dieu? il envoie évangéliser le monde par des ignorants. Oui, dit S. Ambroise, c'est l'ignorance et la stupidité de ces pauvres pêcheurs qui doit confondre l'orgueil et la science des philosophes: *Stultitia piscatorum, stultam fecit scientiam philosophorum*... Voyez-les dans les places publiques, dans les assemblées, dans les tribunaux, devenant la fable du philosophe, de l'Athénien poli, du Romain maître du monde... Voyez-les renfermés dans les prisons, battus de verges et terminant tous leur mission par la mort ou le supplice? Qu'arrive-t-il, cependant, et qu'est-ce que le monde a vu? Vous le savez les grands se laissent convertir par ces pauvres pêcheurs, les doctes se laissent convaincre par ces ignorants, les philosophes se laissent toucher par ces insensés, et Rome et l'univers étonnés de voir partout des églises naissantes, demandent par qui et comment a été opéré ce prodige: *Quæ stulta sunt mundi elegit Deus ut confundat sapientes* (I Cor. I. 27).

Ainsi, des hommes ignorants, simples, osent paraître au milieu des écoles et des académies les plus florissantes, défier à la fois et le Lycée et le Portique, et le Sénat et l'Aréopage; ainsi, ce qu'il y a de plus faible en savoir, triomphe de ce qu'il y a de plus fort en esprit et en sagesse: *Quæ stulta*.... Or, quel autre qu'un Dieu pouvait espérer de vaincre la force et la violence en y opposant la douceur et la patience?

Second moyen.

Quelle guerre contre la religion depuis son établissement! Si quelqu'un ose en douter, qu'il ouvre l'histoire, dit S. Chrysostôme, il verra, depuis Tibère jusqu'à Constantin, tous les empereurs plus ou moins les ennemis du nom chrétien; le christianisme luttant contre les bourreaux et les Césars, et durant plusieurs siècles, l'Église ne se reconnaissant qu'à la trace de son sang. Or, voilà surtout par où la religion chrétienne ne ressemble à aucune, par où il est prouvé qu'elle ne peut être que l'ouvrage d'un Dieu, puisqu'il n'a pas tenu aux hommes qu'elle ne fût étouffée dès le berceau.

C'est cette nuée de témoins, comme parle l'Apôtre, cette multitude de martyrs de tous les temps et de tous les lieux, de tous les sexes et de tous les âges, qu'en dépit de toutes les subtilités de la raison, nous regarderons toujours comme une des plus fortes preuves de la religion... Les martyrs sont morts pour attester des faits et des évènements sur lesquels on ne se trompe pas; ils n'étaient point auteurs, ils n'étaient que témoins, et, comme l'a dit Pascal, il faut croire des témoins qui se *laissent égorger* pour attester ce qu'ils ont vu.

Les chrétiens seuls ont donné leur sang pour la religion, et l'exemple du martyre n'a commencé qu'à eux. Pourquoi? parce qu'il n'y a que l'amour de la vérité qui, dans le cœur de l'homme, puisse devenir une passion plus forte que l'amour de la vie.

Ainsi la douceur, la faiblesse et la patience ont triomphé: *Infirma mundi elegit Deus ut confundat fortia* (I Cor. I. 27).

IIIe Point.

HUMILIATION DE LA RELIGION. — HUMILIATION GLORIEUSE.

Réunissons tous les caractères de la religion dans celui-ci, et contentons-nous du parallèle du christianisme naissant et timide avec le paganisme triomphant, accrédité. Rassemblons ici, chrétiens, tout ce que vous venez d'entendre, dans un seul et même tableau, et représentez-vous d'un côté la grandeur, la gloire, la puissance; de l'autre, la pauvreté, la honte, la faiblesse; d'un côté, la rage et la fureur; de l'autre, la patience, la douceur, l'obéissance; en deux mots: *Jésus et les Césars* se disputant l'empire; les Césars entourés d'armées, de conquêtes, de trophées, portés sur le char de la victoire, tenant d'une main les rênes du monde, de l'autre la foudre et les lauriers; Jésus, entouré de buchers, de tortures, d'échafauds, de victimes, nageant dans le sang des martyrs; tous contre lui, lui contre tous; d'un côté, l'aigle romaine dirigeant son vol ambitieux sur la tête des rois, arrachant leurs couronnes, brisant leurs sceptres, conduisant, à l'ombre de ses ailes, ces légions belliqueuses qui rendirent l'univers tributaire du Capitole; de l'autre, l'étendard de la croix, déchiré, sanglant, renversé, chancelant au milieu des feux, des glaives, du carnage, ne réunissant les siens que pour les conduire à la mort et au supplice: quel contraste! et de quel côté sera la victoire? Le combat dura trois siècles... il se renouvela d'une manière plus perfide sous Julien, et la croix a triomphé. Ceux qui étaient petits son devenus grands, ceux qu'on méprisait, qui étaient humiliés, sont devenus glorieux: *Ignobilia mundi et contemptibilia elegit Deus, et ea quæ non sunt, ut ea quæ sunt destrueret* (I Cor. I. 28).

Le voilà, chrétiens, le prodige des prodiges. Comment s'est-il fait? Vous le savez, par l'opération divine. Il est donc vrai que notre religion est incontestablement l'ouvrage d'un Dieu, il est donc vrai de dire avec l'Apôtre que la folie de la croix a rendu insensée toute la sagesse du monde: *Nonne stultam fecit Deus sapientiam hujus mundi?* (I Cor. I. 28).

ANC. ET NOUV. TESTAMENT.

ANCIEN TESTAMENT.

Quam magnificata sunt opera tua, Domine! Nimis profundæ factæ sunt cogitationes tuæ (Ps. XCI. 6).

A Domino factum est istud; et est mirabile in oculis nostris (Id. CXVII. 23).

Non fecit taliter omni nationi, et judicia sua non manifestavit eis (Id. CXLVII. 20).

Populus qui ambulabat in tenebris, vidit lucem magnam : habitantibus in regione umbræ mortis lux orta est eis (Is. IX. 2).

Ab Oriente adducam semen tuum et ab Occidente congregabo te. Dicam Aquiloni : Da; et Austro : Noli prohibere; affer filios meos de longinquo et filias meas ab extremis terræ (Id. XLIII. 5, 6).

Beati sumus, Israel, quia quæ Deo placent, manifesta sunt nobis (Baruch. IV. 4).

In novissimo dierum erit mons domus Domini præparatus in vertice montium, et sublimis super colles; et fluent ad eum populi (Mich. IV. 1).

NOUVEAU TESTAMENT.

ÉVANGILES.

Confiteor tibi, Pater, quia abscondisti hæc a sapientibus et prudentibus et revelasti ea parvulis (Matth. XI. 25).

Data est mihi omnis potestas in cœlo, et in terra. Euntes ergo, docete omnes gentes, baptizantes eos in nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti (Id. XXVIII. 19).

Lumen ad revelationem gentium (Luc. II, 32).

EPITRES.

Præcepit nobis (Dominus) prædicare populo, et testificari quia ipse est qui constitutus est a Deo judex vivorum et mortuorum (Act. X. 42).

De secta hac notum est nobis, quia ubique ei contradicitur (Id. XXVIII. 22).

Fides vestra annuntiatur in universo mundo (Rom. I. 8).

Quod stultum est Dei, sapientius est hominibus; et quod infirmum est Dei, fortius est hominibus (I Cor. I. 25).

Quæ stulta sunt mundi elegit Deus, ut confundat sapientes; et infirma mundi elegit Deus, ut confundat fortia, et ignobilia et contemptibilia elegit Deus, et ea quæ non sunt, ut ea quæ sunt destruerêt, et non glorietur omnis caro in conspectu Dei (I Cor. I. 27, 28, 29).

O insensati Galatæ! quis vos fascinavit non obedire veritati, ante quorum oculos Jesus Christus præscriptus est in vobis crucifixus? (Galat. III. 1).

State, et nolite iterum jugo servitutis contineri (Id. V. 1).

Currebatis bene, quis vos impedivit veritati non obedire? (Id. ibid. 7).

Jam nos estis hospites et advenæ, sed estis cives sanctorum, et domestici Dei (Eph. II. 19).

Existimo omnia detrimentum esse propter eminentem scientiam Jesu Christi Domini mei (Philip. III. 8).

Gratias agentes Deo Patri, qui dignos nos fecit in partem sortis sanctorum, in lumine, qui eripuit nos de potestate tenebrarum, et transtulit in regum filii dilectionis suæ (Coloss. I. 12, 13).

THÉOLOGIE.

PREUVES FONDAMENTALES.

1re PREUVE. *Liaison entre les trois révélations.* La religion donnée aux patriarches était proportionnée à l'état d'enfance dans lequel était alors le genre humain; celle que Dieu avait prescrite à Moïse était relative à l'état de séparation et de guerre mutuelle dans lequel les nations déjà formées vivaient entre elles. Le christianisme, à son tour, s'est trouvé exactement analogue à l'état de société et de commerce auquel les peuples étaient parvenus lorsque J.-C. a paru sur la terre.

2e PREUVE. *Les Prophéties.* C'est une chaîne qui a commencé à Adam, qui s'est continuée pendant quarante siècles et s'est terminée à J.-C. La clarté de ces prophéties va toujours en augmentant, à mesure que les événements approchent, et leur sens se développe enfin par leur accomplissement. Dieu seul a pu en être l'auteur.

3e PREUVE. *Les Miracles.* Ils sont la pierre fondamentale de l'édifice; Dieu a appuyé la parole par l'œuvre, c'est son doigt qui se montre à découvert : il guérit le malade, il ressuscite le mort, il fait les choses que lui seul peut faire pour établir la vérité de l'Évangile qu'il prêche. Le miracle a été opéré, c'est un fait historique qu'on n'a pas le droit de mettre en doute; des peuples entiers l'ont proclamé et des milliers de martyrs l'ont scellé de leur sang; si donc le miracle est incontestable, la religion est divine, car Dieu seul a pu le faire, et s'il l'a fait pour la fonder, elle est son œuvre.

4e PREUVE. *Jésus-Christ.* Son caractère auguste, la sagesse de ses leçons, la sublimité de sa doctrine, la sainteté de sa morale, l'héroïsme de ses vertus, l'éclat de ses miracles. Où est le fondateur de religion qui réunisse dans sa personne autant de signes d'une mission divine? Lui seul s'est attribué le caractère de *Fils de Dieu*, mais aussi il n'a manqué d'aucun des caractères qui pouvaient convenir à un Dieu fait homme.

5e PREUVE. L'*Établissement du christianisme.* La prédication des Apôtres et les circonstances dont elle a été accompagnée, leurs qualités personnelles, les obstacles presque invincibles qu'ils avaient à surmonter, la mort qu'ils ont subie pour sceller la vérité des faits qu'ils annonçaient, la manière dont le christianisme a été attaqué et la manière dont il a été défendu, les révolutions arrivées dans la suite des siècles, qui semblaient devoir l'anéantir et qui, dans le fait, ont contribué à sa *propagation.*

6e PREUVE. *Témoignage des martyrs* à l'égard des faits sur lesquels le christianisme est fondé, témoignage confirmé par les attaques mêmes des philosophes, par les aveux forcés des hérétiques, par la conduite des apostats.

7e PREUVE. *Bienfaits du christianisme* à l'égard de la civilisation et des mœurs.

8e PREUVE. *La comparaison* avec les autres religions, combien elle l'emporte sur chacune d'elles.

9e PREUVE. *Chaîne d'erreurs* qu'on parcourt en sortant du christianisme. (Voyez Bergier, *Dict. théolog.*; Leland, *Nouvelle Démonst. Évang.*; Duvoisin, *Démonst. Évang.*; Gerdil, *Exposit. abr. des caract. de la vraie relig.*; Campien, *Dix preuves de la Relig. chrét.*; de la Luzerne, *Excellence de la Relig. chrét.*; Statler, *Démonst. Évang.*; S. Liguori, *Vérité de la foi*, Pointer, *Le Christianisme*; M. l'abbé Migne, *Démonst. Evang.*; le Cardinal Gousset, *Théol. dogmat.*).

PHILOSOPHES CHRÉTIENS.

Il est impossible d'envisager toutes les preuves de la religion chrétienne ramassées ensemble, sans en ressentir la force à laquelle nul homme raisonnable ne peut résister.

1° Que l'on considère son *établissement* : qu'une religion si contraire à la nature se soit établie par elle-même, si doucement, sans aucune force ni contrainte, et si fortement, néanmoins, qu'aucuns tourments n'ont pu empêcher les martyrs de la confesser, et que tout cela se soit fait, non-seulement sans l'assistance d'aucun prince, mais malgré tous les princes de la terre, qui l'ont combattue.

2° Que l'on considère la *sainteté*, la *hauteur*, l'*humilité* d'une âme chrétienne.... Les philosophes païens n'ont jamais reconnu pour vertu ce que les chrétiens appellent humilité.... Il n'y a que la religion chrétienne qui ait su joindre ensemble des choses qui avaient paru jusques là si opposées et qui ait appris aux hommes que, bien loin que l'humilité soit incompatible avec les autres vertus, sans elle toutes les autres vertus ne sont que des vices et des défauts.

3° Que l'on considère les merveilles de l'*Écriture sainte*.... la grandeur et la sublimité plus qu'humaines des choses qu'elle contient, et la simplicité admirable de son style....

4° Que l'on considère la *personne de J.-C.* en particulier.... savant sans étude, prenant pour Apôtres des ignorants....

5° Que l'on considère en particulier ces *Apôtres* choisis par J.-C., ces gens sans lettres, qui se trouvent tout d'un coup assez savants pour confondre les plus habiles philosophes, et assez forts pour résister aux rois et aux tyrans qui s'opposaient à l'établissement de la religion chrétienne qu'ils annonçaient.

6° Que l'on considère cette suite merveilleuse de *prophètes* qui se sont succédés les uns les autres pendant deux mille ans et qui ont tous prédit J.-C.... Que l'on considère l'accomplissement de ces prophéties qui conviennent si parfaitement à J.-C., qu'il est impossible de ne pas le reconnaître, à moins de vouloir s'aveugler soi-même.

7° Que l'on considère l'état du *peuple juif* avant et après la venue de J.-C.

8° Que l'on considère la *perpétuité* de la religion chrétienne, qui a toujours subsisté depuis le commencement du monde, soit dans les saints de l'ancien Testament, soit dans ceux qui ont cru en J.-C. depuis sa venue, au lieu qu'aucune autre religion n'a la perpétuité qui est la principale marque de la véritable.

9° Enfin que l'on considère la *sainteté* de cette religion, sa *doctrine*.... ses *miracles*....

De toutes les doctrines qui ont paru sur la terre, le christianisme est la plus profonde, la plus vaste, la plus sublime, celle qui renferme la plus pure sagesse et la plus haute science, la plus philosophique, en un mot; ainsi, s'il y a une parole de vérité dans le monde, c'est là qu'il faut la chercher (M. l'abbé Bautain).

La première chose qui frappe lorsque l'on médite sur la religion, c'est qu'elle existe, personne ne l'a créée, ni vous, ni moi; elle nous a reçus à notre arrivée dans la vie; elle subsiste au-dedans et en quelque sorte, autour de l'humanité; c'est une réalité vivante, et, à ce titre, elle a droit à l'attention que nous donnons à tout ce qui vit et est stable autour de nous (Le R. P. Lacordaire, *Conf. prêch. à Dijon*, 1re *Conf.*).

ORATEURS CHRÉTIENS.

Deux choses affermissent notre foi : les miracles de J.-C. à la vue de ses Apôtres et de tout le peuple, et l'accomplissement visible et perpétuel de ses prédications et de ses promesses. Les Apôtres n'ont vu que la première de ces deux choses, et nous, nous ne voyons que la seconde ; mais on ne pouvait refuser à celui à qui on voyait faire de si grands prodiges de croire la vérité de ces prédictions, comme on ne peut refuser à celui qui a accompli si visiblement les merveilles qu'il a promises de croire qu'il était capable d'opérer les plus grands miracles. Ainsi, dit S. Augustin (*De Civit. Dei*), notre foi est affermie de deux côtés : ni les Apôtres, ni nous, ne pouvons douter ; ce que nous avons vu dans les suites nous assure de ce qu'ils ont vu et admiré dans la source (Bossuet, *Instr. pastorale*).

Les mystères de la religion sont fondés sur des faits miraculeux si éclatants, si publics dans la Judée, si convenus alors même par ceux qui avaient intérêt de les nier, si marqués par des événements qui intéressaient toute la nation, si répétés dans les villes, dans les campagnes, dans le temple, dans les places publiques, qu'il faut fermer les yeux à la lumière pour les révoquer en doute.

Les Apôtres les ont prêchés, les ont écrits dans la Judée même peu de temps après leur accomplissement, c'est-à-dire dans un temps où les pontifes qui avaient condamné J.-C., encore vivants, auraient pu les confondre et crier à l'imposture, s'ils avaient imposé au genre humain. J.-C., en ressuscitant, selon sa promesse, confirma son Évangile. Et l'on ne peut supposer ni que les Apôtres se soient trompés sur ce fait si décisif, si essentiel pour eux, sur ce fait tant de fois prédit, attendu comme le point principal où tout le reste se rapportait..... ni qu'ils aient voulu nous tromper eux-mêmes et aller prêcher aux hommes un mensonge aux dépens de leur repos, de leur honneur et de leur vie, le seul prix qu'ils attendaient de leur imposture (Massillon).

On a rêvé, de nos jours, que le christianisme était un heureux progrès dû à l'accomplissement de la civilisation : ce ne serait donc qu'un fait naturel et humain. C'est nier le soleil en plein midi, c'est insulter à la conscience des peuples, à la conscience des faits. Une croix, Pierre, Jacques, Jean et quelques autres ; des bateliers, des paysans de Galilée, voilà les régénérateurs du monde, que le prophète annonçait huit siècles avant qu'ils fussent chargés de lancer aux nations les traits ardents de leur parole. Mais ils parlent enfin les généreux soldats du crucifié ; leur voix retentit aux extrémités du monde ; saint Paul étonne l'Aréopage au nom de la croix, et Simon Pierre la plante à Rome, et Rome étendra ses conquêtes à l'aide de cette croix, plus loin qu'elle ne l'avait fait par ses armes. Et Dieu a montré ainsi qu'il se joue de tous les efforts de la puissance humaine ; les armées des rois et des sophistes, toutes les fureurs de l'esprit sont tombées là, au pied de cette croix, comme les fureurs de la mer sur le grain de sable du rivage. Tels sont les faits, telle est la pensée divine, exécutée dans l'établissement du christianisme.... O croix, tu as vaincu l'univers ! (Le R. P. de Ravignan).

Il y a eu pendant 2,000 ans une idée messianique. Cette idée messianique a eu son accomplissement en J.-C. Il s'agit de savoir comment vous expliquerez ces deux faits qui sont d'une nature et d'une proportion colossales (Le R. P. Lacordaire, 5e *Confér. de* 1847).

APOLOGISTES.

Celui qui après la conversion de l'univers au christianisme demande encore des miracles et révoque en doute ceux qui ont contribué à ce changement vraiment miraculeux est lui-même un prodige étonnant de déraison et de démence (S. Augustin).

Trois choses incroyables : 1° la résurrection de J.-C. (ou, si l'on veut, tous les miracles, tous les mystères) ; 2° que le monde ait pu croire ces choses incroyables ; 3° qu'un petit nombre d'hommes méprisables et ignorants aient persuadé ces mystères à tout le monde et aux doctes même.

Nos adversaires ne pensent pas à nier la première ; ils voient la seconde, et ils ne peuvent dire comment elle s'est faite, qu'en admettant la troisième.

En effet, ces hommes méprisables et ignorants, si peu propres à persuader de telles vérités dans un siècle fort éclairé, ont fait adopter par toute la terre des choses très difficiles à croire. Si ces mystères sont si incroyables, comment a-t-on pu les croire ? *Si credibile non est, unde toto terrarum orbe creditum est?* (Le même).

Domine si error est quem credimus, a te decepti sumus ; quoniam iis signis prædita est religio, quæ nonnisi a te esse potuerunt (Richard de S. Victor).

Si les Apôtres ont prêché la doctrine de J.-C., c'est qu'ils avaient la plus intime persuasion de la vérité.... Dans quelle vue auraient-ils cherché à tromper le monde ? Dans l'espoir des richesses ? Ils se vouèrent volontairement à la plus extrême pauvreté.... à la mort même.

Espéraient-ils un royaume terrestre ? Mais comment auraient-ils pu concevoir une semblable espérance, si ce n'est à la vue des vrais miracles opérés par J.-C. pour prouver sa divinité ? Comment alors, après sa mort ignominieuse, ne se seraient-ils pas honteusement dispersés, tandis que c'est alors qu'ils commencent avec intrépidité leur apostolat ?.... Si les Apôtres avaient été des imposteurs, il s'en suivrait que, pendant dix-huit siècles, la plus grande partie de l'univers, et la plus éclairée, a été dupe d'une jonglerie.... chose absurde !

Bref, tout l'univers a cru aux miracles de Jésus ; mais le plus étonnant de tous les miracles, ou plutôt la chose la plus impossible, s'il y a des degrés dans ce qui ne peut être, ce serait que tout l'univers y eût ajouté foi, s'ils étaient faux, et eût été dupe de douze pêcheurs obscurs, inconnus et illétrés (Hermann Janssens).

L'athée, le panthéiste, le déiste, le rationaliste, l'incrédule, en un mot, quel que soit son système, convient que, malgré les progrès de la science, malgré les efforts parfois surprenants du *magnétisme animal*, on ne pourra jamais expliquer naturellement les prodiges de Jésus, à les prendre tels qu'ils sont rapportés dans l'Évangile. Toutes les suppositions qu'on a faites, toutes les explications qu'on a données, toutes les exégèses allemandes et françaises imaginées dans ces derniers temps, tombent devant le texte sacré. Non, il n'est point dans l'ordre de la nature que les aveugles-nés, les sourds, les muets, les boiteux, les paralytiques, les morts eux-mêmes dont le cadavre répand l'infection, reçoivent subitement, au signe ou à la parole d'un homme, la vue, l'ouïe, la parole, l'usage de leurs membres, la vie même ; il n'est point naturel qu'un homme marche sur la plaine liquide comme sur la terre ferme, ou que, dans une tempête, il commande aux vents et à la mer, et qu'il soit obéi (Le Cardinal Gousset, *Théol. dogm. T.* I).

APOLOGISTES INVOLONTAIRES.

Il se forma dans la Galilée une religion toute fondée sur la pauvreté, sur l'égalité, sur le mépris des richesses, où l'on dit que le mauvais riche est damné, où il est ordonné aux disciples de ne point faire de provisions pour le lendemain, où J.-C., fils de Dieu, Dieu lui-même prononce ces terribles oracles contre l'ambition et l'avarice : « Je ne suis pas venu pour être servi, mais pour servir ; il n'y aura jamais, parmi vous, ni premier ni dernier. » La vie des premiers disciples est conforme à ces préceptes : saint Paul travaille de ses mains, saint Pierre gagne sa vie.... Et c'est dans cet état de faiblesse que J.-C. a prédit que toute la terre embrasserait un jour sa doctrine ; que les portes de l'enfer ne pourraient jamais prévaloir contre son Église, et que tout le monde lui serait soumis, l'empire romain en particulier ; que le trône des Césars deviendrait le trône de la religion chrétienne ; qu'il régnerait du mont Atlas aux îles du Japon....

Nous avons vu disparaître l'idolâtrie au moment de la prédication de l'Évangile ; cette même lumière a fait cesser par toute la terre les sacrifices sanglants. Elle a corrigé notre jurisprudence, et on a cessé de poursuivre la magie et la sorcellerie. L'esclavage a été aboli. Qu'on ne dise pas que la raison aurait suffi pour détruire de telles extravagances. On *n'a rien obtenu de la raison pour détruire l'idolâtrie*, et on attendait si peu d'elle, que l'on a employé les supplices contre les prétendus sorciers (Voltaire).

J'ai toujours respecté la religion ; la morale de l'Évangile est une excellente chose et le plus beau présent que Dieu pût faire aux hommes (*Dernières paroles* de Montesquieu).

Lorsque la saine raison dit une chose, et la révélation une autre, nous devons fermer l'oreille à la voix de la raison ; ainsi, la raison et la foi font tour à tour l'office de maîtresse et de servante. Ceux qui veulent soumettre au tribunal de notre raison les vérités révélées ne voient point que c'est frayer le chemin au renversement de tous les mystères de l'Évangile (Bayle, *Réponses aux questions d'un provincial*).

Le christianisme rendant les hommes justes, modérés, amis de la paix est très avantageux à la société (J.-J. Rousseau, *Lettr. de la Montagne, Livr.* 4).

Par cette religion sainte, sublime, véritable, les hommes, enfants de Dieu, se reconnaissent tous frères ; et la société qui les unit ne se dissout pas même à la mort (Le même, *Contr. soc. t.* III).

Les objections n'empêchent pas qu'une vérité démontrée ne soit démontrée ; et il faut savoir se tenir à ce qu'on sait et ne pas vouloir tout savoir, même en matière de religion (Le même, *Lettr.*).

Voulez-vous un exemple de la portée et de l'étendue d'une grande religion ? Considérez la religion chrétienne. Il y a un petit livre qu'on fait apprendre aux enfants et sur lequel on les interroge à l'église.... vous y trouvez une solution à toutes les questions qui intéressent l'humanité.... Voilà ce que j'appelle une grande religion. Je la reconnais à ce signe qu'elle ne laisse sans réponse aucune des questions qui intéressent l'humanité....

..... Ceux-là sont bien aveugles qui s'imaginent que le christianisme est fini. Le christianisme verra mourir bien des doctrines qui ont la prétention de lui succéder. Tout ce qui a été prédit de lui s'accomplira. La conquête du monde lui est réservée, et il sera la dernière des religions (Jouffroy).

PREMIER PLAN.

Divinité de la Religion prouvée par les miracles évangéliques.

(FRAYSSINOUS.)

Ier Point.

RIEN DE PLUS CERTAIN QUE LES MIRACLES ÉVANGÉLIQUES.

IIe Point.

RIEN DE PLUS DÉCISIF EN FAVEUR DE LA RELIGION.

Ier POINT.—SUBDIVISIONS.

Rien de plus certain que les miracles évangéliques.

CE SONT DES FAITS :

1—De notoriété publique;
2—Du plus grand intérêt;
3—A grandes conséquences;
4—Racontés par des historiens contemporains, instruits, véridiques.

IIe POINT. — SUBDIVISIONS.

Rien de plus décisif en faveur de la religion.

1—Miracles réels;
2—Dieu seul est l'auteur de ces miracles;
3—Motifs pour lesquels J.-C. les opère.

DEUXIÈME PLAN.

Divinité de la Religion prouvée par les martyrs.

(FRAYSSINOUS.)

Ier Point.

LES PERSÉCUTIONS ONT ÉTÉ MULTIPLIÉES ET RÉELLES.

IIe Point.

NOMBRE ET INNOCENCE DES MARTYRS.

IIIe Point.

COMMENT LES MARTYRS SONT LA GLOIRE DU CHRISTIANISME.

Ier POINT. — SUBDIVISIONS.

Les persécutions ont été multipliées et réelles.

1—Témoignages des écrivains chrétiens;
2—Témoignages des écrivains païens.

IIe POINT.—SUBDIVISIONS.

Nombre et innocence des martyrs.

1—Nombre;
2—Innocence.

IIIe POINT.—SUBDIVISIONS.

Comment les martyrs sont la gloire du christianisme.

1—Leur courage et leur mort n'ont eu rien d'humain pour principe;
2—Aucun parallèle possible entre nos martyrs et ceux des autres religions.

TROISIÈME PLAN.

Divinité de la Religion prouvée par ses bienfaits.

DE TREVERN, *Évêque de Strasbourg.*

Ier Point.

CE QU'ÉTAIT LE GENRE HUMAIN AVANT J.-C.

IIe Point.

CE QU'EST DEVENU LE GENRE HUMAIN DEPUIS J.-C.

IIIe Point.

CE QUE DEVIENDRAIT LE GENRE HUMAIN SANS LA RELIGION DE J.-C.

Ier POINT. — SUBDIVISIONS.

Ce qu'était le genre humain avant J.-C.

1—Quant à la Divinité;
2—Quant à la Famille;
3—Quant à la Société.

IIe POINT. — SUBDIVISIONS.

Ce qu'est devenu le genre humain depuis J.-C.

1—Ce qu'a fait la doctrine évangélique;
2—Prétentions de la philosophie.

IIIe POINT.

Ce que deviendrait le genre humain sans la religion de J.-C.

DÉVELOPPEMENTS DU PREMIER PLAN.

MIRACLES ÉVANGÉLIQUES.

TEXTE.

Si l'on demande aux chrétiens quels sont les titres de leur foi en J.-C., à son Évangile, à sa doctrine, à ses promesses, ils peuvent avec confiance en produire de bien éclatants, de bien capables de faire sur les esprits une impression vive et profonde.... Les miracles consignés dans nos Évangiles; voilà un des monuments éternels de la mission divine de Jésus.... Nous aurons à examiner dans cette question : 1° *la certitude;* 2° *l'autorité des miracles évangéliques.* Leur certitude est incontestable; voyez le nombre et le caractère des témoins qui les attestent; leur autorité est pleine et entière; car ils sont réels et ont Dieu seul pour auteur.

Ier Point.

RIEN DE PLUS CERTAIN QUE LES MIRACLES ÉVANGÉLIQUES.

J.-C., durant sa vie mortelle, a opéré des merveilles de tous les genres; d'un seul mot il apaise les tempêtes, ressuscite les morts, rend la vue aux aveugles de naissance, guérit les paralytiques de trente ans, et met en fuite toutes les maladies qui affligent l'humanité. Il opère ces prodiges avec une promptitude, une puissance, un succès qui décèlent la main du maître de la nature. Or, je prétends qu'il n'est rien dans l'histoire de l'antiquité de plus certain que ces miracles de nos évangiles.

Pour être pleinement assurés de ces faits, nous ne pouvons rien demander de plus, sinon qu'ils soient marqués des caractères que je vais indiquer. Ils sont tous :

1re SUBDIVISION.— **De Notoriété publique.**

Pour ajouter foi à un événement, on veut qu'il ait été public, sensible, éclatant; en vérité, l'ombre pourrait cacher le mensonge.... Eh bien! fût-il jamais rien de plus éclatant, de plus visible, de plus exposé à tous les regards, que les miracles évangéliques, tels que ceux de Lazare, de l'aveugle-né, du paralytique, de la multiplication des pains, de cette foule de malades guéris subitement, en tout lieu, au milieu des rues et des places publiques, des bourgades et des villes de la Judée.

Il ne fallait pas être un profond physicien pour voir tous ces faits, il ne fallait qu'avoir des yeux....

2e SUBD.—**D'un grand intérêt.**

Les faits d'une grande importance excitent la curiosité publique, attirent les regards des personnes éclairées et même l'attention de l'autorité; ils sont examinés, discutés avec le plus grand soin, et ne sont admis qu'après les réflexions les plus sérieuses. Or, quoi de plus important que les miracles de J.-C.? Les Juifs attendent un Messie, un libérateur promis à leurs pères; l'univers entier est dans l'attente d'un envoyé extraordinaire; et c'est dans ces circonstances que Jésus paraît. Il se donne pour l'ambassadeur céleste; en signe de sa mission, il prétend faire des miracles. Est-il rien qui intéresse de plus près la religion des Juifs?....

3e SUBD. — **A grandes conséquences.**

Les faits dont il s'agit auront une plus grande importance encore, si nous les voyons liés à des événements subséquents, à des changements dans l'ordre religieux et politique. Or, les miracles de J.-C. ne sont pas détachés des faits de l'histoire, ils se lient à tous les événements qui en furent la suite et le résultat, et qui, par là même, en sont devenus comme une preuve incontestable. Ce n'est ni l'éloquence, ni la force des armes, ni la volupté, qui ont fondé le christianisme; c'est la croyance des miracles évangéliques annoncés dans l'univers. Voilà comment ils se lient à la révolution la plus étonnante, la plus universelle, la plus durable qu'ait vue le genre humain depuis son origine.

4e SUBD. — **Racontés par des historiens contemporains, instruits, véridiques.**

Lorsque plusieurs historiens sont d'accord sur le fond des choses, lorsqu'ils ont été contemporains des événements qu'ils retracent, lorsque leur récit porte cette empreinte de vertu et de probité que l'imposture ne peut contrefaire, lorsqu'enfin, leur témoignage est passé à la postérité, sans essuyer de contradiction de la part de ceux même qui ont dû discuter avec plus de sévérité et avec le désir secret de le convaincre de mensonge, alors on est arrivé au plus haut degré de certitude historique.

Telles sont les règles de critique que la philosophie applique à l'histoire.

Eh bien! venons à l'application, et nous trouverons l'emploi de ces règles. Nous avons à citer huit auteurs différents, dont cinq témoins oculaires, et les autres contemporains. Ce sont les auteurs dont les écrits composent le Nouveau Testament. S. Matthieu, S. Jean, S. Pierre, S. Jacques et S. Jude avaient été du nombre des douze Apôtres attachés à la personne de J.-C., témoins assidus de ses vertus et de ses prodiges; S. Marc, S. Luc et S. Paul vivaient à l'époque même où s'opéraient ces miracles. Vainement on voudrait contester l'antiquité de leurs divers ouvrages.

Maintenant voyez avec quelle confiance, avec quel ton d'assurance et de conviction parlent les évangélistes. Ils nomment les villes, les bourgs, les familles, les personnes qui ont été témoins ou même l'objet de ces miracles; ils ne cherchent pas à donner aux Juifs des preuves de ce qu'ils avancent, ils en appellent hautement à la foi publique, à la connaissance qu'en avait toute la nation. Les Apôtres ne racontent pas des faits anciens, arrivés au milieu de générations qui n'étaient plus; mais ils se donnent pour historiens d'événements qui se sont passés sous les yeux de ces mêmes Juifs qui les entendent; et qu'elle n'eût pas été l'impudence, ou plutôt la folie des Apôtres, d'appeler la nation juive en témoignage de ce qu'elle n'avait jamais vu! Écoutez ce que dit S. Pierre :

« O Israélites! vous savez que Jésus de Nazareth a été un personnage que Dieu a rendu célèbre par les miracles qu'il a faits au milieu de vous » (Act. II. 22). Si ce n'était là qu'une imposture, combien n'eût-elle pas été grossière et facile à découvrir! S. Pierre pouvait-il espérer de persuader aux Juifs qu'ils savaient ce qu'ils ne savaient pas, qu'ils avaient vu ce qu'ils n'avaient pas vu? La risée publique aurait fait justice du récit des écrivains sacrés; s'ils n'avaient raconté que des fables impertinentes, ils auraient été bafoués, contredits par ceux même que, dans leur folie, ils auraient osé prendre pour témoins; et c'est ainsi que leur qualité d'auteurs contemporains donne une force invincible à leur témoignage.

Un autre caractère remarquable des historiens sacrés, c'est la *naïveté* et la *simplicité* de leur recit; point de détours, point de recherche dans leur langage, etc.

Un autre caractère, qui est le plus frappant, c'est le sacrifice qu'ils font de leur vie pour attester ce qu'ils avancent; ce qui a fait dire à Pascal ce mot fameux : « Je crois volontiers les histoires dont les témoins se font égorger. » Pouvaient-ils davantage? Reconnaissons donc, dans les écrivains sacrés, tous les caractères qu'on exige des écrivains véridiques; reconnaissons qu'ils n'ont pu être ni trompés ni trompeurs, et que partout leur témoignage est irrécusable.

Ce n'est point assez; la Providence a permis que la déposition des témoins se trouvât confirmée par les œuvres même de leurs plus violents ennemis. Les écrivains païens des premiers siècles de l'Église, loin de nier les miracles, les ont avoués : tels furent Celse, Porphyre et Julien; seulement ils se contentaient d'y voir des opérations magiques. C'est une chose très frappante que la réalité de nos miracles soit ainsi avouée par ceux-là même qui avaient tant de mépris et de haine pour J.-C. et pour ses disciples.

IIe Point.

RIEN DE PLUS DÉCISIF EN FAVEUR DE LA RELIGION.

1re SUBD.—**Miracles réels.**

Les miracles évangéliques sont réels; ils ne sont pas dus à des causes naturelles. J.-C. les opère sans préparation, sans agent naturel, sans aucun appareil de machines, à chaque instant, en tout lieu, en plein jour, subitement, d'une seule parole et selon que les objets lui sont offerts : *Je le veux, soyez guéri;* voilà tout son art et tous ses remèdes. *Lazare, sortez du tombeau,* et Lazare se lève. Certes, si c'est là de l'industrie, c'est au moins une industrie toute divine.

2e SUBD. — **Dieu seul est l'auteur de ces miracles.**

Ils présentent des traits si frappants de grandeur, de sainteté, de bonté, qu'il est impossible de ne pas y reconnaître la main du Dieu très-bon et très-puissant. Dans leurs circonstances et leur détail, rien d'indécent, rien d'impur, rien de cruel, rien de ce qui décèle un agent odieux et malfaisant. Si Jésus avait opéré ses miracles par le pouvoir du démon, le démon aurait donc travaillé à détruire son empire, et il aurait employé sa puissance contre lui-même.

3e SUBD. — **Motifs des miracles.**

J.-C. opère ses miracles pour prouver sa mission. « Les œuvres que je fais au nom de mon Père, dit-il, rendent témoignage de moi » (Joan. X. 25). Au moment de ressusciter Lazare, il annonce formellement qu'il va lui rendre la vie, afin que le peuple, témoin de cette grande merveille, reconnaisse en lui l'envoyé de Dieu (Joan. XI. 42). Aussi ses Apôtres qui, sans doute, connaissaient ses œuvres et leur but, ne cessaient de les donner comme des titres éclatants de sa mission.

O doigt de Dieu! ô œuvres puissantes où le Seigneur a laissé la trace visible de son passage, vous domptez notre raison, vous l'obligez à croire quelque rebelle quelle puisse être! Grâces vous soient rendues, Seigneur, d'avoir ainsi voulu montrer au monde votre grandeur!

DÉVELOPPEMENTS DU DEUXIÈME PLAN.

QUESTIONS SUR LES MARTYRS.

TEXTE.

Le chrétien et l'incrédule conviennent tous deux que dans les premiers siècles de l'Église il s'est élevé des persécutions contre la foi ; qu'elles ont coûté la vie à un grand nombre de chrétiens; que ces martyrs ont souffert la mort avec un courage qui étonne. Mais l'incrédule conteste la *durée* et la *violence des persécutions*, le *nombre* et l'*innocence des chrétiens immolés*, la *gloire* qui peut revenir de leur mort à la religion. Nous allons établir une discussion sur ces derniers points.

Ier Point.

LES PERSÉCUTIONS ONT ÉTÉ MULTIPLIÉES ET CRUELLES.

1re SUBDIVISION.— Témoignages des écrivains chrétiens.

PRÉJUGÉS. Les païens furent dès le principe pleins de préjugés contre les chrétiens. Les voyant adorer un Dieu crucifié, ils les regardèrent comme des extravagants. N'adorant pas les faux dieux, ils les accusèrent d'être athées ; parce qu'ils se donnaient des marques d'une charité toute fraternelle, on les accusait d'amours incestueuses; parce qu'ils se nourrissaient du pain eucharistique, on les accusait d'infanticide et de renouveler le repas de Thyeste.

Voilà des accusations que furent obligés de repousser Justin, Athénagore, Tertullien, Origène, Minutius Félix. De là cette haine aveugle contre eux.

MOEURS ROMAINES. Sans être absolument féroces, les mœurs du peuple romain n'étaient pas douces. Ce peuple avait peu de pitié et il aimait le spectacle du sang. Ses arènes et ses amphithéâtres en sont la preuve. Titus, le plus doux et les plus clément des empereurs, ayant fait célébrer l'anniversaire de la naissance de son frère par des jeux publics, on y vit périr plus de deux mille cinq cents personnes dévorées par les bêtes, ou consumées par les flammes, ou tuées dans les combats des gladiateurs.

Avec de tels préjugés contre les chrétiens, avec de telles mœurs dans les romains, faut-il s'étonner de ce que nous dit Origène dans une de ses homélies; « Le Sénat, le peuple, les empereurs romains ont décidé qu'il n'y aurait pas de chrétiens. »

Ces préliminaires posés, écoutez les écrivains chrétiens :

« Vous dépouillez, vous incarcérez, vous chargez de chaînes des innocents; vous les livrez impitoyablement aux bêtes, aux flammes, au fer des bourreaux, vous affectez de prolonger leurs supplices ; une ingénieuse barbarie invente de nouvelles tortures. Quelle est donc cette rage insatiable? d'où peut venir ce libertinage de cruauté qui vous emporte? » *Quæ hæc est insatiabilis carnificinæ rabies, quæ inexplebilis libido sævitiæ?* (S. Cypr. *ad Demetr.*).

S. Justin, Tertullien, Athénagore, Origène, Théophile d'Antioche, Méliton de Sardes, Minutius Félix, se plaignaient surtout dans leurs apologies de la cruauté des persécuteurs.

Dans les six livres qui composent l'histoire d'Eusèbe, il n'en est pas un où il ne soit parlé des persécutions. Lactance a un livre intitulé : *de la Mort des persécuteurs.*

2e SUBD. — Témoignage des écrivains païens.

On connaît le fameux passage de Tacite sur la première persécution : « Néron passa pour être le véritable auteur de l'incendie de Rome; afin d'étouffer ce bruit, il substitua des coupables et punit par des supplices les plus raffinés ceux que le peuple nommait chrétiens » (*Annal. L.* XV. *C.* 44).

Spartien dit, dans la vie de l'empereur Sévère, qu'il défendit aux païens d'embrasser le Judaïsme et le Christianisme (C. XVIII).

Domitius Ulpien, préfet de Rome, dans l'ouvrage du *Devoir du proconsul*, recueillit les rescrits des empereurs contre les chrétiens, afin que l'on connût bien les divers genres de supplices dont il fallait punir ceux qui professaient cette religion.

Libanius loue Julien de ce qu'il ne persécute pas les chrétiens à la manière de ses prédécesseurs ; car les supplices n'avaient fait que les accroître. On pourrait continuer les citations, mais disons avec Bossuet : « Les chrétiens furent toujours persécutés, tant sous les bons que sous les mauvais empereurs. Ces persécutions se faisaient tantôt par les ordres des empereurs et par la haine particulière des magistrats, tantôt par le soulèvement des peuples, et tantôt par des décrets prononcés par le sénat sur les rescrits des princes ou en leur présence » (*Disc. sur l'hist. univ.* 1re *P.*). Pourrait-on, avec ces faits, nier encore la réalité des persécutions des premiers temps, leur longue durée et leur barbarie?

IIe Point.

NOMBRE ET INNOCENCE DES MARTYRS.

1re SUBD.—Nombre.

Le langage des écrivains ecclésiastiques des cinq premiers siècles est uniforme; dans leurs histoires, leurs homélies, leurs apologies, leurs divers traités, ils déclarent que les persécutions ont été très-meurtrières et qu'elles ont fait des martyrs sans nombre. Eusèbe dit : *Dici non potest quot et quantos Christi martyres in omnibus locis atque urbibus passim cernere licuerit* (*Hist. eccl. L.* VIII. *C.* 4).

Écoutez Lactance : « Toute la terre était cruellement tourmentée, et si vous en exceptez les Gaules, l'Orient et l'Occident étaient ravagés, dévorés par trois monstres (*De Mort. Pers. C.* XVI). Ces deux écrivains parlaient de l'horrible persécution de Dioclétien.

Eusèbe atteste que dans la Thébaïde il y eut souvent depuis dix jusqu'à cent personnes qui souffrirent le martyre le même jour.

Voici ce que dit l'historien Sulpice-Sévère peu après la persécution de Dioclétien : « Dix ans de dévastation ont désolé l'Eglise de Dieu; jamais guerre n'avait tant épuisé le genre humain, et jamais l'Église n'avait remporté de plus glorieux triomphes, puisque dix ans de carnage n'ont pu la vaincre » (Sulpit. Sever. *Hist.* L. II). Disons-le avec Fleury: « Les chrétiens ont poussé le témoignage de la vérité jusques à la mort et aux plus cruels tourments; et ce n'a pas été un petit nombre de philosophes, mais une multitude innombrable de tout âge, de tout sexe et de toutes conditions » (*Disc. sur l'Hist. eccl. n.* 2). D'ailleurs, les édits de persécution existent, et les actes des martyrs sont là pour établir la vérité dont il est ici question.

2e SUBD. — Innocence des Martyrs.

J'invoque en faveur de l'innocence des martyrs la lettre de Pline à Trajan, la réponse de ce prince, l'édit de Maximin ; tous ces titres démontrent que les chrétiens étaient uniquement recherchés pour leur religion, comme ennemis des dieux et du culte des païens. J'en appelle à nos anciens apologistes, qui tous supposent, comme un fait avéré que les chrétiens ne sont convaincus d'aucun crime, ou que tout leur crime est leur religion. J'en appelle à tout ce qui nous reste d'actes authentiques de nos martyrs. Qu'on lise les interrogatoires, de quoi s'agit-il? que demande le magistrat? que répond l'accusé? sur quoi porte la sentence? sont-ils condamnés pour avoir commis des crimes? Jamais. Si la voix de la calomnie fait entendre quelquefois l'accusation vague d'infanticide, d'inceste, où en est la preuve? Ce n'est pas là ce qui motive la sentence de mort. Ils n'adorent pas les dieux, ils sont chrétiens, voilà leur crime. On ne peut pas les traiter de séditieux ni de fanatiques. « Les règles de l'Église, dit Fleury, défendaient de s'exposer de soi-même au martyre, ni de rien faire qui pût irriter les païens et attirer la persécution, comme de briser les idoles, mettre le feu au temple, dire des injures à leurs dieux, ou attaquer publiquement leurs superstitions» (*Mœurs des Chr.*).

IIIe Point.

COMMENT LES MARTYRS SONT LA GLOIRE DU CHRISTIANISME.

1re SUBD.—Leur courage et leur mort n'ont eu rien d'humain pour principe.

Ce que la vertu a de plus sublime, ce que la charité a de plus tendre, le courage de plus héroïque, a été le caractère des martyrs.

Étaient-ils stupides? Non. Parmi eux il y avait des philosophes, des pontifes, des sages .. Étaient-ils fanatiques? Le fanatisme est une fureur locale et passagère, qui ne dure pas trois siècles et n'envahit pas l'univers, Il dégénère souvent en violence ; ici je ne vois qu'une patience sans mesure..... Aimaient-ils la gloire? Une immense multitude de tout âge et de toute condition ne meurt pas dans les supplices par l'espoir de vivre dans la postérité. Non, non, ce n'est pas ce qu'ambitionne le commun des hommes, il n'y a rien ici de la bassesse ni de la vanité des passions humaines.

2e SUBD.— Aucun parallèle possible entre les martyrs et ceux des autres religions.

D'abord je dirai qu'un très grand nombre de nos martyrs ont donné leur sang, non pour des opinions, mais pour attester des faits éclatants, publics, tels que furent les prodiges de J.-C. et des Apôtres. Martyr signifie témoin. Étaient-ils assez frénétiques pour inventer des faits et mourir en attestant des faits qu'ils savaient être faux ! C'est un genre de fureur qui n'a jamais eu d'exemple.

Mais voyons le martyr chrétien tel qu'il est. C'est un homme qui a option entre la mort ou le renoncement à son culte. Or, il choisit librement la mort. Beaucoup d'entre les maryrs des autres croyances ou de leur doctrine, ont-ils eu ce libre choix? Et parmi ceux qui l'auraient eu, qui ne voit que l'esprit de parti et l'orgueil les ont poussés? Mais est-ce que l'esprit de secte entraîne des multitudes à la mort pendant trois siècles?

Le martyr durant sa vie est l'homme parfait, l'homme sans tache; or, peut-on supposer qu'à sa mort il ait voulu être insensé, fanatique et imposteur ?

DÉVELOPPEMENTS DU TROISIÈME PLAN.

BIENFAITS DU CHRISTIANISME.

TEXTE.

Omnia probate: quod bonum est tenete.

Thess. v. 21.

Des incrédules ont osé avancer que le christianisme est une religion barbare, funeste à la société, inventée pour le malheur du genre humain. J'entreprends de confondre cette indigne allégation, mensonge, il faut le dire, le plus effronté que l'on connaisse en histoire. Je veux vous en convaincre en exposant brièvement: 1° *Ce qu'était le genre humain avant J.-C.*; 2° *ce qu'il est devenu depuis*; 3° *ce qu'il deviendrait s'il était abandonné aux ténèbres et à la brutalité de notre moderne matérialisme.* Ces trois réflexions vont partager et remplir ce discours.

Ier Point.

CE QU'ÉTAIT LE GENRE HUMAIN AVANT J.-C.

A la dispersion des peuples, la tradition des premières vérités s'altéra. L'ignorance accrue de jour en jour et s'épaississant de plus en plus d'une génération sur l'autre, avait à la fin étendu comme un voile entre les créatures et le créateur.

1re SUBDIVISION. — **Divinité.**

Les peuples trop abrutis désormais pour ressaisir, par la pensée, l'essence éternelle, invisible, dont la tradition s'était effacée, la divisèrent en mille et mille divinités qu'ils placèrent, les unes au-dessus de leurs têtes, les autres sous leurs pieds, dans les champs, dans les fleuves, dans les forêts, sur les montagnes: les vertus et les vices, les héros et les astres, les éléments et les animaux, tout fut Dieu, comme a dit Bossuet, hormis Dieu lui-même. A l'exception d'un seul coin privilégié, l'idolâtrie couvrit la terre, et dans l'univers, qui est son temple, le Créateur ne se vit désormais ni adorateur ni autel. Voilà la situation du genre humain à l'égard de la Divinité avant la venue de J.-C.

2e SUBD.—**Famille.**

Qu'était la famille? L'homme devint despote dans son caprice et ses passions. Tout ce qui dépendait de lui, femmes, enfants, esclaves, étrangers, vaincus, tous éprouvaient sa domination tyrannique... La polygamie s'établit sur toute la terre, ou simultanée, ou successive, sous le déguisement du divorce. Voilà donc la moitié du genre humain condamnée à manger le pain de l'amertume, et à dévorer ses larmes dans les tourments d'une jalousie inévitable! Ses enfants, à l'exemple de leurs mères, divisés entre eux par des querelles intestines, ne trouvaient point de bonheur sous le toit paternel. Bien plus, les jours de l'enfant n'étaient pas respectés; les lois toléraient l'infanticide; très souvent, hélas! il ne saluait la vie que pour mourir aussitôt. Telle était la famille.

3e SUBD.—**Société.**

L'état de la société n'était pas meilleur que celui de la famille. Les monarchies offraient partout l'image d'un féroce despotisme. Dans les républiques les lois ne protégeaient point non plus le citoyen. Le droit des gens était souvent méconnu: la *charité*, la *fraternité*, l'*humanité* étaient des mots qui n'avaient pas de place dans les langues anciennes. Les guerres étaient atroces, implacables; les passions étaient sans frein, le riche écrasait le pauvre; et surtout on ne manquait pas de rencontrer chez chaque peuple la caste disgraciée, cette multitude d'esclaves condamnés, par leur naissance, à servir de jouet aux citoyens. Les jeux étaient barbares; les jouissances exquises des anciens ont été presque partout dans les spectacles de sang; on sait ce qui se passait aux arènes, aux amphithéâtres. Quelle société! N'était-il point temps que Dieu vînt à notre aide? Et l'apparition de J.-C. parmi nous, et la manifestation de sa vérité sur la terre, par la promulgation de son Évangile, n'a-t-elle pas été un immense bienfait?

IIe Point.

CE QU'EST DEVENU LE GENRE HUMAIN DEPUIS J.-C.

1re SUBD.—**Doctrine évangélique.**

Le genre humain est devenu ce que l'Évangile l'a fait. Qu'enseigne l'Évangile? Voici en deux mots toute sa doctrine: « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme, de toutes tes forces, et ton prochain comme toi-même » (Matth. XXII. 37, 39).

Qu'avons-nous donc vu? La croyance à un seul Dieu substituée au plus grossier polythéisme. Dieu, connu dans ses attributs, sa toute-puissance, sa sagesse, sa bonté, son amour: tous les hommes, et le savant, et l'ignorant, et le petit ont eu sur la Divinité des notions sublimes et telles qu'aucun philosophe ancien n'en eût de pareilles. Avec cette connaissance du vrai Dieu, les idoles sont tombées, l'Olympe s'est évanoui, et avec lui la pompe des vaines cérémonies, les solennités d'un culte barbare et impur, les absurdités de la magie, l'imposture des oracles et la férocité des sacrifices. Ce changement n'est-il pas admirable!

Tu aimeras ton prochain comme toi-même, c'est-à-dire tu le traiteras comme tu voudrais en être traité, si tu étais à sa place, et lui à la tienne; *tu l'aimeras comme toi-même*, car tous les hommes sont frères, tous son pétris du même limon, tous sont formés à la ressemblance divine, tous sont appélés à son royaume.

Qu'est devenue la société depuis la promulgation de ce précepte? La fraternité a été connue, les mœurs se sont adoucies, les tyrans sont devenus humains, les spectacles de l'amphithéâtre ont été abhorrés, la polygamie a été proscrite, l'esclavage a été aboli, les guerres ont été moins meurtrières, l'enfant a été protégé, le pauvre a été secouru; disons tout en un mot, le monde a changé de face. Oui, nous le disons avec des transports de reconnaissance, la religion prêchée par les Apôtres était vraiment la bonne nouvelle désirée depuis si longtemps par les sages; la nouvelle la plus heureuse qui pût être apportée sur la terre!

2e SUBD. — **Prétention de la philosophie.**

Les incrédules ne désavouent pas les grands résultats du christianisme, mais ils osent soutenir que la philosophie les aurait amenés. A les entendre, il n'était besoin, pour éclairer le monde, que des simples lumières de la raison.

On connaît, à ce sujet, les aveux des philosophes anciens. (*Voir* aux citations des articles *Noel*, *Révélation*). Ils ont tous reconnu leur impuissance pour dissiper les ténèbres qui obscurcissaient leur entendement et ont élevé leurs voix vers le ciel pour en faire descendre la *vérité*.

Mais faisons parler les faits. La philosophie dominait trois siècles avant la venue de J.-C. Elle dominait plus que jamais à l'époque de la révélation. Eh bien! qu'on nous montre le fruit admirable qu'on recueillit alors de ses lumières! L'idolâtrie était-elle moins en crédit? Les désordres sociaux que nous avons signalés ci-dessus étaient-ils moins en vigueur? (Donner des détails: divorce, infanticide, guerres d'extermination, esclaves....)

Les philosophes répondront à ceci que la raison n'avait point encore fait alors assez de progrès. Nous dirons, nous, que les progrès de la raison ne sont dus qu'au christianisme, que partout, hors de lui, elle s'arrête et demeure stationnaire...

Venons aux faits. Supposons que le christianisme n'eût jamais paru sur la terre, où en serions-nous? Les barbares auraient également envahi l'empire, ils auraient étouffé les lumières philosophiques du temps; qu'en serait-il résulté? un amalgame de mœurs féroces, d'opinions bizarres, de cultes monstrueux. Quel jour aurait jamais pénétré dans ce chaos? qui aurait ressuscité la philosophie? qui aurait réveillé la raison? Elle se serait endormie pour des milliers de siècles. Qui a veillé sur elle, qui a gardé son dépôt? Les monastères, c'est-à-dire le christianisme, en conservant les monuments des sciences, et en réveillant le goût des lettres dans chaque siècle et surtout à la renaissance.

Ainsi, le christianisme seul nous a faits ce que nous sommes.

IIIe Point.

CE QUE DEVIENDRAIT LE GENRE HUMAIN SANS LA RELIGION DE J.-C.

Il serait ou IDOLATRE ou PHILOSOPHE. On a nié la première supposition, mais on a applaudi à la seconde, pensant qu'il trouverait son bonheur dans les doctrines philosophiques. Or, il n'en est rien; il y a plusieurs sortes de doctrines philosophiques. Les unes sont matérialistes, d'autres reconnaissent Dieu; mais on doit dire que toutes brisent nos rapports avec ce Dieu, et proscrivent tout culte. Que sera le peuple sans culte? Que deviendra l'homme dont les pensées sont toutes terrestres? Il n'aura plus aucun frein dans la conscience, la loi civile sera seule sa règle Mais qu'est-ce qu'une loi qui n'est sanctionnée que par les châtiments des hommes et qu'on peut si souvent éluder? Une loi méprisée est détestée. Qui gouvernera un tel peuple? tous visant aux jouissances, à l'argent qui les donne, et le très-grand nombre n'en ayant pas, il s'établira nécessairement une conspiration sourde entre ceux qui ne possèdent pas et ceux qui possèdent.

La pensée de Dieu n'arrêtant plus: mensonges, calomnies, ruses, trahisons, le poison, le fer, tout sera mis en usage pour se défaire du riche ou d'un concurrent. La société sera à chaque instant menacée. Les doctrines les plus désastreuses prendront cours, les factions se renverseront tour à tour, plus rien de stable, ni la propriété, ni la famille, ni la vie des hommes.

Hélas! ce tableau n'est-il pas celui dont notre société a été sur le point d'offrir la réalité. Le sol tremble encore sous nos pieds, tout a été mis en question parce que la religion a cessé de nous inspirer, et que nous l'avons repoussée comme une ennemie, tandis qu'elle est la souveraine bienfaitrice.

APOLOGISTES.

MIRACLES ÉVANGÉLIQUES.

Celui qui, après la conversion de l'univers au christianisme, demande encore des miracles et révoque en doute ceux qui ont contribué à ce changement vraiment miraculeux, est lui-même un prodige étonnant de déraison et de démence (S. Augustin).

On demande quelquefois comment il se fait qu'il n'y ait plus de miracles? C'est que la connaissance de J.-C. s'étant répandue par toute la terre, l'Église est comme un arbre qui, après avoir jeté de profondes racines et s'être élevé à une grande hauteur, n'a plus besoin d'être étayé ni arrosé avec tant de soin (S. J. Chrysost. *Hom.* XII. *in Act.*).

Les conciles ont commandé aux évêques de discerner et de prononcer, après une exacte recherche, quels sont les vrais ou les faux miracles, et d'annoncer une religion pure et sans tache, également contraire à l'incrédulité des uns et à la superstition des autres; de remettre dans l'ordre ceux qui, trop crédules ou trop zélés, pouvaient en être sortis. Dans l'ancienne loi, il a fallu briser le serpent d'airain, dans la crainte qu'Israël ne devînt idolâtre (Fléchier, *Lettr. past. au sujet de la croix de S. Gervais*).

J.-C. a fait des miracles, et les Apôtres ensuite, et les premiers saints en ont fait aussi beaucoup; parce que les prophéties n'étant pas encore accomplies et s'accomplissant par eux, rien ne rendait témoignage que les miracles. Il était prédit que le Messie convertirait les nations. Comment cette prophétie se fût-elle accomplie sans la conversion des nations? Et comment les nations se fussent-elles converties au Messie, ne voyant pas ce dernier effet des prophéties qui le prouvent? Avant donc, qu'il fût mort, qu'il fût ressuscité et que les nations fussent converties, tout n'était pas accompli. Et ainsi il a fallu des miracles pendant tout ce temps-là. Maintenant il n'en faut plus pour prouver la vérité de la religion chrétienne, car les prophéties accomplies sont un miracle subsistant (Pascal, *Pensées*, XVI. 4).

Un homme qui, pour marque de la communication qu'il a avec Dieu, ressuscite les morts, prédit l'avenir, transporte les montagnes, guérit les maladies, mérite d'être cru, et on est impie si on ne s'y rend (Le même, XVII. 7).

Les miracles ont servi à la fondation et serviront à la continuation de l'Église jusqu'à la fin (Le même, XVII. 14).

Dieu peut-il faire des miracles, c'est-à-dire, peut-il déroger aux lois qu'il a établies? Cette question, sérieusement traitée, serait impie, si elle n'était absurde. Ce serait faire trop d'honneur à celui qui la résoudrait négativement que de le punir; il faudrait l'enfermer. Mais aussi quel homme a jamais douté que Dieu pût faire des miracles? (J.-J. Rousseau, *Lettr. de la Montag.*, IIIe *Lett.*).

Les miracles nous donnent l'idée véritable de l'empire suprême de Dieu, maître tout-puissant de ses créatures (Bossuet, *Discours sur l'hist. univers.*, 2e *p.*).

Quand on se rappelle que tout ce qu'il y a eu de plus beaux génies sur la terre depuis dix-huit siècles a cru très sincèrement à la réalité des miracles évangéliques, on sent qu'on peut y croire sans être pour cela un esprit faible (Frayssinous).

THÉOLOGIE.

MIRACLES ÉVANGÉLIQUES.

PREUVES FONDAMENTALES.

1° IMPORTANCE DES MIRACLES DE J.-C. Les miracles de J.-C. furent éclatants et frappèrent tous les regards; mais le Sauveur ne voulait pas seulement frapper les yeux et étonner les esprits, ses prodiges avaient un but plus important : la fondation d'un nouveau culte qui devait succéder à la loi de Moïse. Les miracles de J.-C., étroitement liés à la cause de la religion, intéressaient donc essentiellement les ministres et les sectateurs de tous les cultes. De plus, chez les juifs, chez les païens même, l'ordre public était fondé sur les opinions et sur les pratiques religieuses. L'état était menacé par des miracles qui tendaient visiblement à renverser les synagogues et les temples. Ceux même en qui le zèle de la religion n'aurait pas excité un vif intérêt pouvaient-ils voir d'un œil indifférent les suites politiques de la révolution qu'annonçait J.-C. et que préparaient ses miracles.

2° LEUR NOTORIÉTÉ. Ce n'étaient pas des merveilles équivoques et momentanées qui laissent douter si l'œil du spectateur n'a pas été trompé par des illusions ou ébloui par des prestiges. Ni les ressources de la nature, ni l'industrie humaine, ne peuvent atteindre à ces guérisons subites et durables que Jésus opérait d'un seul mot. De pareilles œuvres portent l'empreinte manifeste d'une vertu surnaturelle. Que servirait de choisir dans le nombre des miracles moins éclatants en apparence et de s'efforcer, en les atténuant, d'en rendre les raisons physiques? Il faut tout expliquer jusqu'à la résurrection des morts ou reconnaître partout la main du Tout-Puissant.

A l'évidence, à l'éclat des œuvres, se trouve réunie la publicité des lieux et des personnes : *Neque enim in angulo quidquam horum gestum est* (Act. XXVI. 26). C'est dans toutes les villes de la Palestine, à Jérusalem et dans les places publiques, dans le temple, à l'époque de ces fêtes solennelles qui rassemblaient toute la nation, que Jésus fait éclater sa puissance. Ceux qui en ont ressenti les effets sont désignés par leur nom, par leur demeure, par leur profession; ils habitent, après leur guérison, les villes, les bourgades qui les ont vus malades. Le double fait de leur maladie et de leur guérison est connu de leurs parents, de leurs voisins, de tous leurs compatriotes. Leur présence rappelle seule à tout un peuple le prodige auquel ils doivent la santé; on accourt pour voir Lazare ressuscité, et les chefs de la Synagogue cherchaient à le faire périr *parce qu'il était cause qu'un grand nombre de Juifs croyaient en Jésus* (Joan. XII. 11).

3° CIRCONSTANCES. Opposition des esprits à reconnaître et à admettre les miracles de J.-C., soit de la part des Juifs, soit de la part des païens.

4° AUTORITÉ des témoignages qui rapportent les miracles évangéliques.

5° LES APÔTRES n'ont *pu être trompés*, ils n'ont *pas voulu tromper*, l'eussent-ils voulu, ils ne *l'auraient pu*. Reportez-vous à l'origine du christianisme; considérez en quels temps, en quels lieux et devant qui les Apôtres ont publié les miracles de leur maître. C'est à l'époque même où les choses venaient de se passer, c'est dans la ville de Jérusalem qui avait été le théâtre des principaux événements.... (Duvoisin, *Démonstr. évang.*). (*Voir*, pour cette preuve et d'autres encore, les *Traités théologiques* de la religion et les *Démonstrations évangéliques* publiées par M. l'abbé Migne).

SS. PÈRES.

MARTYRS.

Martyr signifie témoin. Nous nommons ainsi celui qui souffre pour J.-C., parce qu'il rend alors trois témoignages différents et irréfragables. Le 1er est celui qu'il se rend à lui-même sur la sincérité de sa foi et de son amour pour Dieu; le 2e est celui qu'il rend au démon sur l'inutilité de la haine jalouse avec laquelle il le poursuit et cherche à ébranler un chrétien que son amour et sa foi soutiennent; le 3e est celui qu'il rend au Seigneur, en prouvant que sa persuasion ne saurait être que l'ouvrage de Dieu puisqu'il y persévère, en dépit de la mort qui l'attend (S. Clément d'Alex. *Strom. L.* IV).

Je ne finirais point si je voulais citer tous les passages de l'Apôtre des Gentils, où il établit pour le chrétien la nécessité de glorifier sa foi par le martyre.... Mais qu'est-il besoin? Ouvrons et parcourons les Actes des Apôtres; leurs actions encore mieux que leurs paroles nous apprendront le devoir de tout véritable chrétien. J'y vois Pierre décapité, Etienne écrasé de pierres, Jacques immolé. Ce livre est en quelque sorte écrit avec leur sang. Et si les hérétiques nous demandaient des preuves, les registres de l'empire parleraient pour les satisfaire, comme les pierres de Jérusalem (Tertullien, *Scorpiace*).

La vraie Église seule a des martyrs. Nulle autre qu'elle ne peut l'alléguer comme une preuve en sa faveur, puisqu'elles vont toutes jusqu'à dire que le martyre n'est point du tout nécessaire... (S. Irénée, *contre les Hérésies*).

A tant de motifs qui doivent soutenir le courage des martyrs, ajoutons le nombre de spectateurs qui les entourent pour être témoins de leurs combats. Le monde entier, les bons, les mauvais anges, les hommes dans quelque disposition qu'ils se trouvent, justes ou pécheurs, tous seront un jour instruits ou sont actuellement spectateurs de nos combats; et notre victoire sera pour les anges mêmes un sujet de joie et d'allégresse (Origène, *Exhortation au martyre*).

La résolution généreuse de confesser sa foi, le désir du martyre n'échappent point aux regards de l'Eternel, et bientôt, à son auguste tribunal, le front de ces dignes serviteurs qui forment ces désirs sera ceint des couronnes de l'immortalité. Il vaut bien mieux que le martyre manque au courage du chrétien, que le courage du chrétien au martyre. Ce n'est point notre sang, c'est notre foi que Dieu nous demande (S. Cyprien, *L. de la Mortalité*).

Si le Tibre s'était débordé, si la pluie cessait d'arroser la terre, si les barbares avaient ravagé quelque partie de l'empire, les chrétiens en répondaient de leurs têtes. Il avait passé en proverbe : *Cœlum stetit, causa christiani*. Pauvres chrétiens innocents, on ne sait que vous imputer, parce que vous ne vous mêlez de rien dans le monde, et on vous accuse de renverser tous les éléments et de troubler tout l'ordre de la nature; et sur cela on vous expose aux bêtes farouches..... (Bossuet, *Panégyrique de S. Victor*).

Si notre foi chrétienne n'est pas l'œuvre de Dieu, qui donc a pu inspirer à nos saints confesseurs une résolution si fort au-dessus de la nature? Le moyen que J.-C., s'il ne fût qu'un homme, ait pu persuader à tant de milliers de confesseurs, non pas à des hommes seulement, mais au sexe le plus délicat, à l'âge le plus débile, de mépriser la vie, de braver les flammes des bûchers, les plus affreuses tortures pour être plutôt en possession d'une autre vie? (S. J. Chrysost., *sur S. Droside*).

APOLOGISTES INVOLONTAIRES.

MARTYRS.

De toutes les paroles de J.-C. rien ne fait plus d'impression que ce qu'il répondit aux soldats qui eurent la brutalité de le frapper, avant qu'on le conduisît au supplice : « Si j'ai mal dit, rendez témoignage du mal ; et si j'ai bien dit, pourquoi me frappez-vous ? » Voilà ce qu'ont dû dire les disciples de J.-C. aux païens, leurs persécuteurs. Si nous avons une opinion différente de la vôtre, si nous voyons la miséricorde de Dieu dans les mystères d'un Dieu fait homme : si nous n'avons adoré que Dieu seul quand vous lui avez donné des associés et quels associés ! enfin, si nous avons mal dit, en n'étant pas de votre avis rendez témoignage du mal ; et si nous avons bien dit pourquoi nous accablez-vous d'injures et d'opprobres ? Pourquoi nous poursuivez-vous, nous jetez-vous dans les fers, nous livrez-vous aux tortures et aux flammes, nous insultez-vous encore après notre mort ? hélas ! Si nous avons mal dit, vous ne deviez que nous plaindre et nous instruire ! En quoi notre opinion peut-elle vous nuire ? Vous ne nous craignez pas, et vous nous persécutez : vous nous méprisez et vous nous faites périr. Que répondirent ces païens à ces modestes et puissants reproches ? Ce que répond le loup à l'agneau : tu as troublé l'eau que je bois. C'est ainsi que les empereurs ont traité les disciples de l'Évangile, le fer à la main, et en faisant couler leur sang (Voltaire).

Les premiers chrétiens étaient éloignés de toute violence, ils ôtaient au maître toute la rigueur de l'autorité, adoucissaient l'esclavage, en rendaient la soumission volontaire. Les préceptes ne permettant qu'un usage passager des biens de la vie, recommandaient aux riches de se détacher de leurs possessions et de les répandre dans le sein des pauvres. La douceur, la modération, une humble modestie, la patience ne leur était pas moins fortement enjointes envers tous les hommes. Dans les premiers temps, les sectateurs de cette belle morale l'observaient avec une exactide admirable. Le christianisme, à ne le considérer que comme une institution humaine, était la plus parfaite. Les persécutions soutinrent l'héroïsme de ceux qui l'embrassèrent. Leur constance, la pureté de leurs mœurs, leur firent des prosélytes (Diderot, *Code de la nature*).

Le christianisme si méprisé à sa naissance servit enfin d'asile à ses détracteurs, après l'avoir si cruellement et si vainement persécuté (J.-J. Rousseau, *Projet de Paix*).

Les persécutions s'élevèrent et ne firent qu'accélérer le progrès de cette immortelle religion qu'ils voulaient étouffer. Tous les chrétiens couraient au martyre, tous les peuples couraient au baptême ; l'histoire de ces premiers temps est un prodige continuel (Le même, *Réponse au roi de Pologne*).

Les païens opprimés, dépouillés, qui embrassèrent la foi, ruinèrent le paganisme par l'exemple de toutes les vertus (Raynal. t. 10).

Auteurs à Consulter

AUTEURS CHRÉTIENS CONTEMPORAINS : S. Justin, Minutius Félix, S. Irénée, S. Clément d'Alexandrie, Tertullien, Origène, S. Cyprien, Athénagore, Lactance, Arnobe, Théophile d'Antioche, Méliton de Sardes, Eusèbe, etc.

DE PLUS : Théodoret, S. Jérôme, S. J. Chrysostôme, S. Léon, Sulpice-Sévère, S. Augustin....

AUTEURS PAÏENS : Tacite, Suétone, Pline-le-Jeune, Marc-Aurèle, Dion, Ulpien, Spartien, Lampride, Libanius.... (Voyez *Acta genuina Martyrum*, par D. Ruinard.)

APOLOGISTES.

BIENFAITS DU CHRISTIANISME.

L'Évangile sous tous les rapports a changé les hommes ; il leur a fait faire un pas immense vers la perfection. Considérez-le comme une grande institution religieuse en qui la race humaine a été régénérée ; alors toutes les petites objections, toutes les chicanes de l'impiété disparaissent. Il est certain que les nations païennes étaient dans un espèce d'enfance morale par rapport à ce que nous sommes aujourd'hui ; de beaux traits de justice échappés à quelques peuples anciens, ne détruisent pas cette vérité et n'altèrent pas le fond des choses. Le christianisme nous a indubitablement apporté de nouvelles lumières ; c'est le culte qui convient à un peuple mûri par le temps ; c'est, si nous osons parler ainsi, la religion naturelle à l'âge présent du monde (M. de Châteaubriand, *Génie du Christianisme*).

Loin de faire rétrograder l'esprit humain, le christianisme a débrouillé le chaos de notre nature ; il a montré que l'homme que l'on croyait arrivé à toute sa virilité chez les Romains, n'était encore qu'au berceau ; il a fait faire un pas de géant à la société en abolissant la servitude, en proclamant l'égalité des droits entre les hommes. Lumière, quand elle se mêle aux facultés de l'esprit, sentiment, quand elle s'associe aux mouvements de l'âme, la religion chrétienne croît avec la civilisation, marche avec le temps au perfectionnement de la société... C'est sur la morale évangélique, raison divine, que s'appuie la raison humaine dans ses progrès vers un but qu'elle n'a point atteint (Le même, *Disc. à l'Acad. le 9 févr.* 1826).

Aux biens innombrables que le christianisme a opérés sur la terre se sont sans doute mêlés beaucoup de maux ; mais les biens viennent du christianisme, ils en découlent directement, et les maux arrivent de ceux qui ont faussé la doctrine du maître ou violé ses préceptes saints (M. de Lamennais).

Que de merveilles la religion chrétienne n'a-t-elle pas opérées ! C'est la religion qui a recueilli une multitude d'enfants délaissés et qui a eu pour eux des entrailles que n'ont pas eues leurs mères dénaturées ; c'est la religion qui verse la pitié avec le noble courage dans le cœur de ces filles de charité, de ces anges consolateurs prêts à voler partout où le cri du malheur les appelle. Qui donc a bâti sur des montagnes de neiges éternelles ces retraites hospitalières auxquelles le voyageur égaré a dû si souvent la conservation de ses jours ? C'est le christianisme. Qui donc avait inspiré à des hommes généreux d'aller, sur des plages brûlantes et barbares, se présenter comme les libérateurs de leurs frères captifs ? C'est le christianisme. Encore aujourd'hui, qu'elle est l'âme secrète de ces associations qui visitent les asiles de la misère ? C'est toujours le christianisme (Le même).

Avec le christianisme les mœurs se purifièrent ; on eut une plus haute idée de la sainteté du mariage ; la vie de l'enfant et son innocence furent protégées ; l'esclavage adouci d'abord, disparut enfin tout à fait ; un nouveau droit de la guerre s'établit (Le même).

Il n'y a point de vérité morale ou politique qui ne soit en germe dans un verset de l'Évangile ; la philantropie est née de son premier et unique précepte, la charité. La liberté a marché dans le monde sur ses pas et aucune servitude dégradante n'a pu subsister devant sa lumière, l'égalité politique est née de notre fraternité devant Dieu (M. de Lamartine).

APOLOGISTES INVOLONTAIRES.

BIENFAITS DU CHRISTIANISME.

Il nous reste à considérer les heureux effets de cette lumière de l'Évangile, non plus seulement pour le bonheur d'éclairer les hommes, mais pour faire le bonheur de l'humanité, et être la consolation du genre humain. Ceux qui ont combattu la religion doivent au moins avouer qu'elle annonce des vérités d'où résulterait la félicité du genre humain. Sa pratique est établie sur l'indulgence et sur les bienfaits. Un Dieu adoré de cœur et de bouche, et tous les devoirs remplis, font de l'univers un temple, et des frères de tous les hommes (Voltaire).

Le désordre des guerres civiles de France serait imputé à tort à la religion. Le prince de Condé voulait partager le gouvernement, le cardinal de Lorraine, à la tête de sa maison, voulait obtenir le premier crédit, et le connétable de Montmorency, ennemi des Lorrains, conserver son pouvoir ; les Coligny et les autres chefs de parti se proposaient de résister aux maisons de Lorraine et de Guise, chacun cherchait à dévorer une partie du gouvernement ; Dieu était leur prétexte ; la fureur de dominer était leur Dieu et les peuples étaient les instruments et les victimes de l'ambition de tant de partis opposés. (Le même).

Non sans doute ce ne fut pas la religion qui médita et exécuta les massacres de la Saint-Barthélemy. La religion est humaine parce qu'elle est divine ; elle prie pour les pécheurs et ne les extermine pas ; elle n'égorge point ceux qu'elle veut instruire (Le même).

Chose admirable ! la religion chrétienne qui semble n'avoir d'objet que la félicité de l'autre vie fait encore notre bonheur en celle-ci (Montesquieu, *Esprit des lois*).

C'est mal raisonner contre la religion que de rassembler dans un grand ouvrage une longue énumération des maux qu'elle a produits lorsqu'on a méconnu son esprit, si on ne fait de même des biens qu'elle a faits lorsqu'on a suivi ses maximes (Le même, ibid.).

Examinez toutes vos prétendues guerres de religion, vous trouverez qu'il n'y en a pas une qui n'ait eu sa cause à la cour et dans l'intérêt des grands ; les intrigues de cabinet brouillaient les affaires, et puis les chefs ameutaient les peuples au nom de Dieu (J.-J. Rousseau, *Lettr. à l'Archevêque de Paris*).

Nos gouvernements modernes doivent incontestablement au christianisme leur plus solide autorité et leurs révolutions moins fréquentes ; il les a rendus eux-mêmes moins sanguinaires ; cela se prouve par le fait en les comparant aux gouvernements anciens. La religion mieux connue, écartant le fanatisme, a donné plus de douceur aux mœurs chrétiennes. Que d'œuvres de miséricorde sont l'ouvrage de l'Évangile ! (Le même).

Par ses principes, la philosophie ne peut faire aucun bien que la religion ne le fasse encore mieux, et la religion en fait beaucoup que la philosophie ne saurait faire (Le même).

N'y eût-il dans l'Évangile que ce seul précepte : Ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît, on serait obligé de convenir que ce peu de mots renferme toute la morale (Frédéric, roi de Prusse).

PREMIER PLAN.

Folie et Crime de l'incrédule.

(DE MAC-CARTHY.)

Ier Point.

FOLIE.

IIe Point.

CRIME.

Ier POINT.—SUBDIVISIONS.

Folie.

1—Incrédulité irréfléchie;
2—Incrédulité raisonnée.

IIe POINT. — SUBDIVISIONS.

Crime.

1—Doctrine de l'incrédule, subversive de l'ordre;
2—Doctrine de l'incrédule, haineuse à l'égard de Dieu, de soi et des hommes.

DEUXIÈME PLAN.

Malheur de l'incrédule.

(DE MAC-CARTHY.)

Ier Point.

L'IRRÉLIGION FLÉTRIT EN LUI CE QUI FAIT LE CHARME DE LA VIE.

IIe Point.

L'IRRÉLIGION OUVRE SON COEUR A L'ANGOISSE.

IIIe Point.

L'IRRÉLIGION LE LAISSE SANS CONSOLATION DANS LE MALHEUR.

Ier POINT. — SUBDIVISIONS.

L'irréligion flétrit en lui ce qui fait le charme de la vie.

1—La nature est pour lui muette;
2—La société des hommes est pour lui sans agrément.

IIe POINT.—SUBDIVISIONS.

L'irréligion ouvre son cœur à l'angoisse.

LE LIVRANT :

1—A ses passions;
2—A ses remords;
3—Aux terreurs de l'avenir.

IIIe POINT.—SUBDIVISIONS.

L'irréligion le laisse sans consolation dans le malheur.

1—Malheurs ordinaires;
2—Grandes catastrophes.

TROISIÈME PLAN.

Indifférence en matière de Religion.

(DE MAC-CARTHY.—FRAYSSINOUS, *Sur la Tolérance.*)

Ier Point.

INDIFFÉRENCE, COMBLE DE L'IRRÉLIGION.

IIe Point.

INDIFFÉRENCE, COMBLE DE LA DÉRAISON.

QUATRIÈME PLAN.

Indifférence en matière de Religion.

(DE LAMENNAIS.)

Ier Point.

INDIFFÉRENCE PAR INSOUCIANCE ET PARESSE.

IIe Point.

INDIFFÉRENCE RAISONNÉE.

Ier POINT. — SUBDIVISIONS.

Indifférence par insouciance et paresse.

1—Folie de cette indifférence;
2—Crime de cette indifférence.

IIe POINT. — SUBDIVISIONS.

Indifférence raisonnée.

1—On soutient qu'une religion vraie ou fausse est indifférente.—Non;
2—On soutient que toutes les religions sont indifférentes.—Non;
3—On soutient qu'on ne peut discerner la vraie religion.—On le peut.

DÉVELOPPEMENTS DU PREMIER PLAN.

FOLIE ET CRIME DE L'INCRÉDULE.

TEXTE.

Noli esse incredulus sed fidelis.

Joel. xx 27.

Le plus grand nombre des incrédules n'ont jamais fait sur la religion une étude suivie et sérieuse. Ils n'en savent pas plus contre la religion que sur leur philosophie prétendue. Ce sont ou des jeunes gens, ou des hommes du monde dissipés, irréfléchis.

Voulez-vous me citer des incrédules qui fassent autorité? Citez-moi : 1° des incrédules d'un talent supérieur; 2° des incrédules convaincus de leurs systèmes; 3° des incrédules qui aient fait une étude sérieuse de la religion, 4° des incrédules qui aient eu une conduite honorable. Si quelqu'un de ces caractères leur manque, je les récuse. Mais combien sont rares les incrédules marqués de ces caractères! Le nombre des incrédules faisant autorité est donc bien petit. Pour le reste, que nous importe!

Toutefois, nous essayerons de parler à tous.

L'incrédule se glorifie de trois choses : il se dit *seul sage*, *seul homme de bien*, *seul heureux*; sage, parce qu'il a foulé à ses pieds tous les préjugés; homme de bien parce qu'il abhorre toute hypocrisie et tout fanatisme; heureux parce qu'il vit sans joug et sans frein; or, nous allons montrer qu'il est : 1° *insensé*, 2° *criminel*, 3° *malheureux*.

Ier Point.

FOLIE.

L'incrédule est celui qui rejette la religion, ou *parce qu'il doute qu'elle soit vraie*, ou *parce qu'il se persuade qu'elle est fausse*. Or, dans l'un et l'autre cas, son incrédulité, loin d'être une marque de sagesse, de force, d'esprit, n'est, à proprement parler, qu'une insigne folie.

Et d'abord, supposons qu'il doute.

1re SUBDIVISION. — **Incrédulité raisonnée.**

Cette situation est une situation de folie et non de raison.

Quoi! vous doutez, vous ne vous rendez pas compte, vous ne savez pas si la religion est vraie ou fausse; et, dans cette incertitude, vous prenez le parti de l'incrédulité, c'est-à-dire, un parti dans lequel, si la religion est vraie, tout est perdu pour vous sans ressource! car, si elle est vraie, il y a un Dieu juste et terrible dans les mains duquel vous tomberez tôt ou tard... Si vous l'osez, appelez cette situation d'un autre nom que de la folie!

Avez-vous fait quelque découverte pour l'avenir? Savez-vous mieux que nous relativement à la mort, à la vie, à l'éternité? Non. Comment donc caractériser votre ignorance et votre fausse paix dans vos doutes?

2e SUBD. — **Incrédulité raisonnée.**

Qu'il y ait des incrédules convaincus, c'est ce que nous nions; un des leurs, en se convertissant, a dit ce mot accablant : « J'ai cru parce que j'ai examiné; examinez, et vous croirez comme moi. » Et on n'a pu lui répliquer. Mais supposons en eux cet examen et cette conviction. Dès lors, nous allons raisonner avec sévérité et dire : Les fondements de toute doctrine sont : 1° ou des *autorités* qui imposent à la raison et la subjuguent, 2° ou des *preuves* qui la satisfont et la convainquent. Il ne s'agit donc, pour décider entre la religion et l'incrédulité, que de peser ensemble les autorités et les preuves alléguées de part et d'autre, et de voir de quel côté penche la balance. C'est ce que nous allons faire. D'abord, mettons en parallèle les autorités.

I. AUTORITÉS RELIGIEUSES.

1° AUTORITÉ DES LIVRES SAINTS ET DE L'ÉGLISE. Combien elle est très respectable, fondée....

2° AUTORITÉ DES GRANDS HOMMES RELIGIEUX. Abraham, les Prophètes, David, quels justes! Les Apôtres, les Martyrs, les premiers génies de la science, quels hommes! et au-dessus de tous, l'Homme-Dieu, N.S.J.-C.

3° AUTORITÉ DU TEMPS. Le christianisme a dix-huit siècles de durée, ou, pour mieux dire, soixante.

AUTORITÉS ANTI-RELIGIEUSES.

1° AUTORITÉS FRIVOLES. Que sont les chefs? Des esprits légers, badins, téméraires; des poètes, des romanciers, des inventeurs de systèmes absurdes.

2° AUTORITÉS MÉPRISABLES. Le caractère des auteurs dont nous parlons a été l'imposture, l'obscénité, l'hypocrisie (Lisez les livres des philosophes du 18e siècle).

3° AUTORITÉS NULLES. Elles n'ont point de doctrine.

Leurs ouvrages sont pleins de contradictions; de plus, qui ignore que les plus éclairés d'entre eux abjurent et détestent leur philosophie insensée, soit à une époque de leur vie, soit à l'autre?

L'incrédule abandonnera-t-il les autorités pour se réfugier dans les preuves? Suivons-le.

II. PREUVES CHRÉTIENNES.

1° Les prophéties; 2° les miracles; 3° la sublimité de la doctrine; 4° la pureté de la rale.

PREUVES PHILOSOPHIQUES.

N'ayant pas de doctrine, l'incrédulité n'a pas de preuves. Eh bien! qu'elle expose ses objections.

Hélas! elle n'a pas même d'objections à avancer; tout ce qu'elle objecte est futile et indigne de l'attention d'un esprit solide.

1° Pour les prophéties, elle dit ou qu'elles ne se sont pas accomplies, ou qu'elles ont été fabriquées après l'événement. Double mensonge.

2° Pour les miracles, elle dit ou que Dieu ne peut les opérer, ou qu'ils sont supposés. Dieu est donc borné? Une multitude peut donc se tromper?

3° Pour la doctrine, elle dit : les mystères sont incompréhensibles et la raison ne peut les admettre. Quel orgueil!

4° Pour la morale, elle la trouve trop pure. Quelle inconséquence!

IIe Point.

CRIME.

On peut, d'abord, dire que l'incrédulité est l'effet du dérèglement du cœur. L'âme chaste, innocente, vertueuse enfin, ne doute pas de la vérité de la religion.

1re SUBD. — **Doctrine de l'incrédule, subversive de l'ordre.**

C'est ici le premier chef d'accusation. Cette doctrine, douce à l'oreille et au cœur *de tous les scélérats*, est favorable à tous les crimes; *elle est subversive des états et de tout l'ordre social*, elle tend à la destruction du genre humain.

1° DOCTRINE AIMÉE DES SCÉLÉRATS. Trouvez-moi, si vous le pouvez, un scélérat, un ennemi de Dieu et des hommes qui n'aime à entendre qu'il n'y a aucune différence essentielle entre le vice et la vertu; que tout ce qu'ont cru les générations passées est absurde; que tout ce que l'on peut avec impunité est légitime; que la conscience est un préjugé, le remords une faiblesse; que les seuls mobiles de l'être raisonnable sont l'intérêt et le plaisir; qu'il n'existe d'autres biens et d'autres maux que ceux de la vie présente, et qu'à la mort tout est égal à jamais entre le méchant et l'homme de bien. Cette doctrine plaira à tout ce qu'il y a de dépravé dans la société. Hélas! c'est elle qui a occasionné tant de désordres parmi nous!

2° DOCTRINE SUBVERSIVE DES ÉTATS ET DE TOUT L'ORDRE SOCIAL. Elle consacre la révolte, elle méprise toute autorité. Elle dit que le seul état qui convienne à l'homme est celui de la nature; que cet état est la guerre de chacun contre tous; que tout ce qui peut nous disputer une jouissance ou une proie est un ennemi, et que le plus fort doit déchirer le plus faible.

2e SUBD. — **Doctrine de l'incrédule, haineuse à l'égard de Dieu, de soi et des hommes.**

I. L'INCRÉDULE EST ENNEMI DE DIEU, il est rebelle à ses lois, il ne veut croire ni ce qu'il enseigne, ni faire ce qu'il ordonne.

Il sent bien que ce Dieu, s'il existe, ne peut être qu'un Dieu vengeur; il hait cette justice suprême dont la rigueur le menace, cette sainteté infinie qui repousse éternellement le crime; il hait tous ses attributs... Il attaque le Tout-Puissant, avec les armes du sophisme, de la raillerie et du blasphème. Il consent à tout diviniser pour détrôner le vrai Dieu; la nature, le hasard, la fatalité aveugle, la matière insensible, le Grand-Tout, le rien, voilà les dieux des hommes qui ne veulent pas du Dieu que l'univers adore. Enfin, il souhaite que Dieu soit anéanti, et il est décidé dans son cœur.

II. HAINE DE SOI. L'impie trouve des contradicteurs :

1° Dans sa raison, qui lui dit que Dieu existe, qu'il y a une loi du bien et du mal;

2° Dans sa conscience, qui crie contre ses faux systèmes, contre les dérèglements de sa vie; il se prend alors à détester sa raison, sa conscience, son âme, son immortalité, il se repait alors de néant et de destruction; il devient athée, matérialiste; il s'avilit au-dessous de la brute, il est *l'homme machine*, *l'homme plante*.

III. HAINE DES HOMMES. Le malheureux! a-t-il pour ses semblables d'autres sentiments que pour lui-même? Il veut être bête, plante, fange, poussière, il entend bien que les autres le soient aussi; il abaisse tout ce qui distingue l'être raisonnable : la société, les lois, la civilisation, les mœurs; il gâte tout, attaque et souille tout; il pousse l'homme dans les forêts, il en fait un animal, il le voue au néant : *Ille homicida erat ab initio* (Joan. VIII. 44).

Que dire donc et que conclure sinon que l'incrédule est coupable de lèse-divinité et de lèse-humanité au premier chef, que son crime renferme tous les crimes et que certainement dans une autre vie la Divinité outragée lui réserve ses plus terribles châtiments.

DÉVELOPPEMENTS DU DEUXIÈME PLAN.

MALHEUR DE L'INCRÉDULE.

TEXTE.

Non est pax impiis.

Is. XLVIII. 22.

Quels que soient le délire et le crime de l'incrédule, si, du moins, en trahissant sa raison et sa conscience, il pouvait réaliser la chimère de bonheur qu'il poursuit; si, en renonçant à l'immortalité bienheureuse et se dévouant à un éternel supplice, il pouvait du moins goûter la paix et la joie durant cette courte vie à laquelle il borne tous ses désirs : sans le trouver plus excusable, nous pourrions le juger moins à plaindre, et voir, dans la félicité présente et passagère dont il jouirait, quelque faible dédommagement à la perte des biens plus précieux et plus durables qu'il lui aurait sacrifiés. Mais si, au contraire, en même temps qu'il est le plus insensé et le plus coupable des hommes, il en est aussi le plus malheureux.... où trouverons-nous des expressions assez vives pour peindre l'horreur d'une telle destinée?.... Laissons les reproches et pleurons aujourd'hui sur cet infortuné. Tout ce que je dirai dans ce discours est contenu dans cette parole : *Non est pax impiis.*

Ier Point.

L'IRRÉLIGION FLÉTRIT EN LUI CE QUI FAIT LE CHARME DE LA VIE.

1re SUBDIVISION.— **La nature est pour lui muette.**

Tout est vivant et animé dans l'univers pour l'homme religieux; tout l'entend et lui parle; tout est doué pour lui d'intelligence et de sentiment : *Cœli enarrant gloriam Dei* (Ps. XVIII. 1). Les saisons lui attestent sa magnificence; Dieu lui apparaît sous toutes les formes diverses qu'il aperçoit....

L'impie seul est étranger à cette harmonie universelle; tout est muet, tout est mort pour lui. Il a comme ôté du monde l'âme qui le vivifie. Que peuvent dire à son esprit les plus beaux spectacles que la nature lui offre, les plus précieux dons qu'elle lui prodigue, quand il n'aperçoit nulle part ni intelligence, ni dessein, ni amour; qu'il ne voit que matière insensible, que combinaisons fortuites et que fatalité aveugle?

2e SUBD.— **La société des hommes est pour lui sans agrément.**

On aime les hommes et leur société, lorsqu'on les regarde comme des frères, des enfants du même Dieu, ayant les mêmes destinées que soi-même, quand on reconnaît une loi morale qui lie les consciences, garantit la bonne foi mutuelle et oblige à la vertu.

Mais que deviennent la société et ses jouissances pour celui qui ne voit dans l'homme qu'une plante qui végète, qu'un peu d'argile organisée par un caprice du hasard?

Sur quoi se fonderait l'estime, la confiance mutuelle où il n'y aurait ni obligation morale, ni distinction du juste et de l'injuste, ni règle, ni honnêteté, ni frein? Aussi, dans les livres philosophiques, quelle sécheresse, quelle dureté, quel dédain pour l'espèce humaine!

Quelles seront donc les jouissances de l'impie le plus favorisé de la nature! Je n'en vois plus que d'insuffisantes et de coupables : 1° les plaisirs des sens; 2° les honneurs; 3° la richesse; 4° l'exercice des talents de l'esprit; or, de telles jouissances ne le rendront pas heureux : *Irrequietum est cor nostrum donec requiescat in te.*

Il n'y a rien dans l'univers d'aussi grand que le cœur de l'homme, Dieu en le formant à son image et pour lui-même, lui a imprimé pour premier trait de ressemblance le sceau de son immensité; il lui a donné les plaisirs insatiables et infinis, les espérances immortelles, l'amour du bien parfait et suprême, or comment avec ces instincts pourrait-il trouver du bonheur dans les biens caducs de cette vie?

IIe Point.

L'IRRÉLIGION OUVRE SON CŒUR A L'ANGOISSE, LE LIVRANT :

1re SUBD. — **A ses passions.**

L'homme n'a point de plus dangereux ennemi que ses passions; s'il ne les dompte pas, elles le subjuguent. L'orgueil, l'envie, la colère, la haine, la vengeance, l'avarice, l'ambition, la sensualité brutale se font une guerre intestine dans son sein et ne lui laissent aucun repos.

Aussi, Dieu pour punir les philosophes païens les livra aux désirs de leur propre cœur : *Tradidit illos Deus in desideria cordis eorum* (Rom. I. 26). La même malédiction frappe les incrédules de tous les temps; non contents de se déshonorer en secret, par les vices les plus infâmes, ils publient avec une sorte d'acharnement leur propre honte.... Leur vie est semée de malheurs et leur fin est toujours funeste.

Que Dieu nous traite cruellement, lorsqu'il confie à nos passions le soin de nous punir! Voyez ce que devient la jeunesse, l'âge mûr, ce que devient la société entière, lorsque chacun ne suit plus dans sa conduite que les déplorables instincts de son cœur!

2e SUBD.— **A ses remords.**

A la suite des passions satisfaites vient le remords. Cruel supplice!

Il faut l'avouer, le remords est quelquefois une grâce et un moyen de salut pour le pécheur qui a conservé la foi, car il le conduit par la crainte au repentir. Mais le remords de l'incrédule déterminé et endurci est un remords désespéré; c'est le ver qui ne meurt point; car pour l'arracher de son sein, ce ver rongeur, et le faire mourir, il n'y aurait pour lui qu'un seul moyen, ce serait de s'humilier sous la main qui le frappe, d'abjurer son erreur et de se réconcilier avec le ciel. Or, c'est ce qu'il ne veut pas faire : *Insanabilis plaga tua* (Jerem. XXX. 12). De là son tourment.

Vous aurez beau dire : le remords est un préjugé; cet atroce préjugé vous déchire, vous tourmente, vous torture à toute heure.

3e SUBD.— **Aux terreurs de l'avenir.**

L'impie a beau dire qu'il ne croit ni au ciel ni à l'enfer, il n'y a là qu'un mensonge de son orgueil, car, dans le vrai, la terreur de cet enfer le poursuit, et il n'y a personne dans l'univers qui en soit plus tourmenté que l'incrédule.

Étrange prétention, de vouloir nous persuader que pour être sans crainte, dans le plus manifeste et le plus effrayant danger, il suffise de dire : Je ne veux point craindre! Depuis quand l'être raisonnable, menacé du plus épouvantable malheur, peut-il trouver la sécurité sans quelque motif solide qui le rassure? Or, où est le vôtre?

Les incrédules ont toujours tremblé; Épicure et Lucrèce, ces fameux athées de l'antiquité, en ont fait l'aveu formel. Nos célèbres sophistes modernes l'ont répété. D'où vous viendrait à vous une assurance qu'ils n'ont pas eue? et sur quoi la pourriez-vous fonder? Que l'homme religieux vive dans une humble confiance qui bannit ou modère la crainte, on le conçoit; il s'est fait un ami du Dieu qui le jugera, il l'adore, il pratique sa loi; pour n'avoir pas à redouter ses châtiments, il tâche de mériter ses récompenses; c'est là être sage et prendre ses mesures de sûreté. Mais qu'un insensé brave le Tout-Puissant, qu'un faible mortel provoque au combat le souverain Créateur de l'univers, et, quand la foudre gronde sur sa tête, qu'il ose dire : Je ne crains rien; comme s'il pouvait être le plus fort dans une pareille lutte! C'est un insolent délire; il est impossible qu'avec ces paroles audacieuses à la bouche, il n'ait pas l'épouvante dans le cœur.

Eh! M. F., que les incrédules tremblent; c'est ce que prouve assez clairement leur conduite. D'où vient, en effet, ce prodigieux déchaînement contre la religion? S'ils ne redoutent rien, que ne la laissent-ils en paix et que n'y demeurent-ils eux-mêmes? Pourquoi leurs déclamations furibondes, pourquoi leurs ligues, pourquoi, de leur part, tant de livres irréligieux? Pourquoi cette haine contre la religion de leurs aïeux, si ce n'est parce qu'ils redoutent ses menaces pour l'avenir?

IIIe Point.

L'IRRÉLIGION LAISSE L'IMPIE SANS CONSOLATION DANS LE MALHEUR.

1re SUBD.— **Malheurs ordinaires.**

L'impie, en attirant sur lui les terribles vengeances du monde futur, n'acquiert aucun privilége qui l'exempte des accidents communs, des chagrins et des souffrances du monde présent; il est exposé, comme les fidèles, aux mécomptes et aux revers, aux pertes d'amis et de proches, aux infirmités, aux maladies, à la mort. Mais quelle différence entre lui et le fidèle, pour les consolations que chacun d'eux trouve dans les sentiments et les doctrines qu'il professe!

Celui-ci ne plaçant point son bonheur dans cette vie passagère, ne la regardant que comme un temps d'épreuve, où il doit acheter des biens éternels par des sacrifices et des peines d'un moment, ne voit dans les maux qu'il endure que les bienfaits d'une douce et paternelle Providence : *Superabundo gaudio in omni tribulatione nostra* (2 Cor. VII. 4).

Mais l'incrédule, qui ne voit rien au-delà de ce monde périssable, où trouvera-t-il des consolations dans le malheur? Sera-ce dans le hasard, la fatalité, le néant? Il blasphémera, il maudira ses douleurs et se maudira lui-même.

2e SUBD. — **Grandes catastrophes.**

Qui consolera l'incrédule quand la mort ravagera sa famille, quand il surviendra un bouleversement dans sa fortune, si son honneur et sa vie sont en péril, dans une prison, sur un échafaud?

Quel sera son appui à l'heure de la mort? Osera-t-il crier vers ce Dieu qu'il a tant outragé? Et que pourront pour lui ses doctrines et les hommes?

DÉVELOPPEMENTS DU TROISIÈME PLAN.

INDIFFÉRENCE EN MATIÈRE DE RELIGION.

TEXTE.

Non enim coutuntur Judæi Samaritanis.

Joan. IV. 9.

L'erreur de cette femme de Samarie avec laquelle J.-C. daigne s'entretenir dans l'Évangile consistait à croire que les religions étaient indifférentes; que la meilleure, pour chaque peuple, était celle qu'il avait héritée de ses pères; qu'il était permis de mêler le culte du vrai Dieu avec celui des fausses divinités du paganisme, et que les Juifs se rendaient coupables d'une odieuse intolérance en condamnant le schisme et l'idolâtrie des Samaritains.

Le Sauveur lui répond : *Vos adoratis quod nescitis; nos adoramus quod scimus, quia salus ex Judæis est* (Joan. IV. 22). Ce qui voulait dire: il y a une religion véritable, les Juifs la possèdent, et je viens lui donner toute sa perfection. Cette réponse détruit l'indifférence.

Ier Point.

INDIFFÉRENCE, COMBLE DE L'IRRÉLIGION.

RAISONNEMENT DE L'INDIFFÉRENT. Je me déclare pour toutes les religions, je ne suis ni chrétien, ni musulman, ni juif, ni païen, mais je suis à la fois tout cela; et, en fait de religion, sans rien distinguer ni rien examiner, j'honore et je respecte tout.

1° Autant vaudrait dire: Je méprise tout en fait de religion. Car, qui ne discerne rien, n'estime rien. Si vous aimez également tous les hommes, vous êtes sans amis; et, si toutes les religions vous sont égales, vous êtes sans religion et impie.

Ou la religion n'est qu'un mot vide de sens, ou elle est le lien de soumission et de dépendance qui unit l'homme à la Divinité. Or, où est le lien qui vous attache à la Divinité, vous qui êtes neutre et indifférent entre toutes les divinités qui sont l'objet du culte des hommes?

2° Tout se réduit pour l'indifférent à un effrayant scepticisme: il est possible que Dieu existe, il est possible que J.-C. soit venu sauver le monde, il est possible que la religion chrétienne soit la véritable... Or, un pareil scepticisme est le comble de l'irréligion.

IIe Point.

INDIFFÉRENCE, COMBLE DE LA DÉRAISON.

2e SUBD.—**Elle est contraire à la nature humaine.**

L'indifférence est si peu dans la nature humaine, que toutes ses facultés la repoussent à la fois. « Il n'y a rien d'indifférent, a dit M. de Bonald, ni dans la nature, ni dans les lois, ni dans les mœurs, ni dans les sciences et les arts, ni, à plus forte raison, dans la religion » (*Spect. franc. T.* IV. *p.* 69).

Se pourrait-il que l'être qui vit d'intelligence et d'amour fût plein d'ardeur pour tout, excepté pour ce qui doit l'intéresser davantage, ses rapports avec Dieu? Où trouverez-vous, dans l'univers, un seul peuple qui n'ait pas eu ses croyances religieuses?

INDIFFÉRENCE PAR INSOUCIANCE. Je veux que quelques spéculatifs puissent s'endormir ici dans l'insouciance, sans rien admettre, sans rien rejeter; ce néant de toute affection pieuse n'est pas fait pour l'espèce humaine. Chez elle, le sentiment sera toujours plus fort que les systèmes; le peuple pourra bien s'écarter insensiblement de ses croyances primitives, en adopter de nouvelles, quitter les routes de la vérité pour celles de la superstion, mais enfin le besoin, le malheur, les impressions de l'habitude, le cri de la nature et d'une conscience contre laquelle il n'est pas armé le ramèneront toujours à la Divinité. Il adorera la pierre ou le bois plutôt que de ne rien adorer....

J.-J. Rousseau a dit avec raison : « Le doute sur les choses qu'il nous importe le plus de connaître est un état trop violent pour l'esprit humain; il n'y résiste pas longtemps; il se décide malgré lui de manière ou d'autre » (*Emile, T.* III. *p.* 27).

3e SUBD.—**Elle est réprouvée par la raison.**

On dit, pour établir l'indifférence, que les croyances ne sont rien.

Mais quoi! n'est-ce donc rien que de croire en Dieu, à la Providence, à la vie future? Peut-on être raisonnable et s'endormir, en fait de religion, dans l'indolence et l'apathie? Comment rester en suspens entre l'athéisme et la croyance en Dieu, entre le fatalisme et la croyance à une Providence? S'il n'y a point de Dieu, toute religion est une imposture; mais, s'il y en a un, je dois porter vers lui mes pensées et songer à ma destination future. Voilà ce qu'exige le bon emploi de ma raison.

DÉVELOPPEMENTS DU QUATRIÈME PLAN.

Ier Point.

INDIFFÉRENCE PAR INSOUCIANCE ET PARESSE.

1re SUBD.—**Folie de cette indifférence.**

Si Dieu existe ou non, si à cette courte vie succède une vie durable, si le seul devoir est d'obéir à ses penchants, ou si l'on doit les régler sur une loi fixe et divine, on veut tout savoir, hormis cela. On n'a, dit-t-on, que le temps d'y songer, tandis qu'on en a pour tout le reste; inconcevable aveuglement! et qui ne s'écrierait avec Bossuet: « Quoi! le charme de sentir est-il si fort que nous ne puissions rien prévoir! » En effet, ce défaut absolu de prévoyance, cette sécurité stupide, avec laquelle on se précipite dans un avenir inconnu et sans bornes, ne sont-ils pas évidemment la marque d'un esprit aliéné? Le genre humain tout entier atteste l'existence d'une loi qu'on ne saurait violer impunément; et sans en croire son témoignage, sans le démentir, sur un misérable *peut être*, on accepte toutes les suites d'une opposition formelle à cette loi, et l'on se crée à soi-même, par insouciance, la double fatalité du crime et du malheur.

Tout ce qui nous touche, soit dans notre santé, soit dans nos biens, dans nos jouissances, dans nos opinions, dans nos habitudes, tout nous émeut, nous alarme, nous transporte hors de nous-mêmes, nous inspire une activité infatigable; et l'on n'est idifférent sur rien, excepté sur le ciel, l'enfer, l'éternité. Quelle folie! (Pour faire suite à ces idées, voir le fameux passage de Pascal sur l'immortalité de l'âme; *Pensées*, I).

L'indifférent s'endort entre ces deux doutes : *Il est possible que la religion soit vraie, il est possible qu'elle soit fausse.*

Triste sommeil; ces deux doutes sont inégaux; il est plus sûr que la religion chrétienne soit vraie que fausse (ses preuves, sa durée); supposons-les égaux, qu'en résultera-t-il? que l'indifférent en sera réduit à un *peut être* sur les questions les plus graves: il est *possible qu'il y ait un Dieu, que mon âme soit immortelle, qu'il y ait une révélation, qu'elle m'ait imposé des vérités à croire et à pratiquer sous peine de damnation.* Quelle triste sécurité au milieu de semblables doutes!

2e SUBD.—**Crime de cette indifférence.**

Il y a de la haine contre la religion dans cette indifférence apathique. Car voyez quelle répulsion éprouve l'indifférent à l'égard de tout ce qui lui rappelle la religion; intérieurement, il souhaiterait qu'elle fût fausse. Il fuit les occasions de s'instruire, il s'irrite dans les discussions réligieuses. Les objections anti-chrétiennes lui causent de la joie. Or, cela c'est de la haine contre la vérité; donc, haine de Dieu, vérité suprême, donc crime.

L'indifférence aveugle est donc l'état le plus avilissant où une créature puisse tomber. Le seul cas où l'homme sage pût demeurer indifférent serait celui où nous n'aurions aucun intérêt de savoir si la religion est vraie ou fausse, ou aucun moyen de nous en assurer. Or, nous y avons le plus grand intérêt, comme nous venons de le voir ci-dessus, et nous avons moyen de le savoir par l'examen.

IIe Point.

INDIFFÉRENCE RAISONNÉE.

(La première partie suffira pour un sujet. Pour bien traiter celle-ci, on verra l'*Essai sur l'indifférence*, C. 8, 9, 10, 11, 12).

Ce sujet se réduit à ces trois questions :

1° On soutient qu'une religion vraie ou fausse est indifférente.—Non.

2° On soutient que toutes les religions sont indifférentes.—Non.

3° On soutient qu'on ne peut discerner la vraie religion.—On le peut.

« Si vous suivez, dans ses conséquences, le système de l'indifférence raisonnée en matière de religion, vous verrez tout ce q'il peut enfanter de maux pour le genre humain. Je suppose qu'il se répande au sein d'une nation, qu'il s'empare de toutes les classes de la société, qu'arriverait-il? toutes les croyances religieuses seraient ébranlées; incertains et flottants, les esprits ne sauraient que croire ni que rejeter. Si la religion s'affaiblit, les règles de conduite qui en dérivent s'affaibliront avec elle; chacun se fera à part sa manière de penser, de juger, et par conséquent d'agir; plus de cette conviction profonde qui fait la force de l'âme, plus de ces principes fermes d'une croyance commune qui, mieux que les lois, rapprochent, lient les esprits et les cœurs; il n'y aura plus, parmi les hommes, que des sentiments qui tendent à diviser; il n'y aura plus, ou du moins il y aura peu de sentiments nationaux; l'amour de la patrie en sera altéré; les pensées généreuses iront s'éteindre dans le froid égoïsme, et l'on n'aura plus cette communauté, cette unité de vues et d'affection dont se compose le vrai patriotisme, qui donnent tant de stabilité à l'ordre social » (Frayssinous, *Sur la Tolérance*).

ANC. ET NOUV. TESTAMENT.

ANCIEN TESTAMENT.

Pedes Sanctorum suorum servabit, et impii in tenebris conticescent (1 Reg. II. 9).

Ab impiis egredietur impietas (Id. XXIV. 14).

Qui oderunt te, induentur confusione; et tabernaculum impiorum non subsistet (Job. VIII. 22).

Et si impius fuero, væ mihi est! (Id. X. 15).

Beatus vir qui non abiit in consilio impiorum (Ps. I. 1).

Astiterunt Reges terræ, et principes convenerunt in unum, adversus Dominum, et adversus Christum ejus (Id. II. 2).

Increpasti gentes, et periit impius : nomen eorum delesti in æternum et in sæculum sæculi (Id. IX. 6).

Dum superbit impius, incenditur pauper (Id. X. 2).

Ecce peccatores intenderunt arcum, paraverunt sagittas suas in pharetra, ut sagittent in obscuro rectos corde (Id. ibid. 3).

Ne delecteris in semitis impiorum, nec tibi placeat malorum via (Prov. IV. 14).

Impius, cum in profundum venerit peccatorum, contemnit (Id. XVIII. 3).

Væ impio in malum! (Is. III. 11).

Ventum seminabunt et turbinem metent (Osee, VIII. 7).

Qui incredulus est, non erit recta anima ejus in semetipso (Habac. II. 4).

NOUVEAU TESTAMENT.

ÉVANGILES.

Qui vero non crediderit, condemnabitur (Marc. XVI. 16).

Deinde dicit Thomæ : infer digitum tuum huc, et vide manus meas, et affer manum tuam, et mitte in latus meum; et noli esse incredulus sed fidelis (Joan. XX. 27).

Quia vidisti me, Thoma, credidisti; beati qui non viderunt et crediderunt (Id. ibid. 29).

Hæc autem scripta sunt ut credatis, quia Jesus est Christus Filius Dei; et ut credentes vitam habeatis in nomine ejus (Id. ibid. 31).

ÉPITRES.

Revelatur enim ira Dei de cœlo, super omnem impietatem et injustitiam hominum eorum, qui veritatem Dei in injustitia detinent (Rom. I. 18).

Videte ne quis vos decipiat per philosophiam, et inanem fallaciam, secundum traditionem hominum, secundum elementa mundi, et non secundum Christum (Coloss. II. 8).

In novissimis diebus instabunt tempora periculosa.... ex his enim sunt semper discentes, et nunquam ad scientiam veritatis pervenientes (2 Timoth. III. 1, 6).

Erit enim tempus, cum sanam doctrinam non sustinebunt, sed ad sua desideria coacervabunt sibi magistros, prurientes auribus : et a veritate quidem auditum avertent, ad fabulas autem convertentur (Id. IV. 3).

SS. PÈRES.

Increduli audacia verborum, terrenis armis contra cœlestia dimicant, et carnalibus adversus spiritualia, et prudentes se dicere non erubescunt, quasi humana sapientia Dei sapientiam superavit (S. Ambr. *in C.* 5, *Ep. ad Rom.*).

Non capiunt fidei magnitudinem angusta impiorum pectora (Id. *de Spiritu sancto*, *L.* 3, *C.* 18).

Quomodo credidissent philosophi, nisi rei quæ non videbatur evidenter miracula fecissent fidem (S. August. *L.* 22, *de Civ. Dei*, *C.* 7).

Quisquis adhuc prodigia, ut credat, inquirit, magnum ipse prodigium est, qui mundo credente, non credit (Id. ibid.).

Si per Apostolos, ut eis crederetur, etiam ista miracula facta esse non creduntur, hoc nobis unum grande miraculum sufficit, quod terrarum orbis sine miraculis credidit (Id. ibid. *L.* 22, C. 5).

Quid factum est de tot mortibus Martyrum, nisi ut, tanquam irrigata terra, sanguine testium Christi, pullularet ubique seges (Id. ibid.).

Nisi verum esset Evangelium, nunquam sanguine defenderetur (S. Hieron. *Ep.* 150).

Magister suspensus est, et servi vincti sunt, et quotidie religio crescit (Id. ibid).

Non licet in fide putare, vel disputare pro libito : non hac illacque vagari per inania opinionum, per devia errorum *substantiæ nomina;* aliquid tibi certum fixumque præfigitur; nisi certis clauderis finibus, limitibusque coarctaris (S. Bernard, *cont. Abailardum*).

Magna insania Evangelio non credere cujus veritatem sanguis Martyrum clamat, apostolicæ resonant voces, prodigia probant, ratio confirmat, elementa loquuntur, Dæmones confitentur : sed longe major insania, si de veritate Evangelii non dubites, viveres tamen quasi de ejus falsitate non dubitares (Picus Mirandol. *Ep.* 2).

Domine si quod credimus error est, a te decepti sumus, nam ea quæ credimus, confirmata signis et prodigiis fuere, quæ non nisi per te facta sunt (Richard. à S. Vict. L. 2 *de Trin. C.* 2).

C'est un grand malheur d'être tombé au fond de l'abîme, un plus grand encore d'y demeurer. S'y voir de sang froid, s'étourdir sur les conséquences, ne les envisager que d'un œil dédaigneux, voilà le comble de la calamité et le dernier délire de l'impiété? Quoi! dans la chose où il faudrait apporter la plus vive sollicitude apporter l'apathie de l'indifférence rien qu'un mépris insultant! (S. J. Chrysost. *Hom.* 24 *in Act.*).

Que ceux qui combattent la religion apprennent au moins ce qu'elle est avant de la combattre.... Cette religion dit : que Dieu a mis des marques sensibles dans l'Église pour se faire reconnaître à ceux qui le rechercheraient sincèrement, et qu'il les a couvertes néanmoins de telle sorte qu'il ne sera aperçu que de ceux qui le cherchent de tout leur cœur... Il faudrait, pour la combattre, qu'ils criassent qu'ils ont fait tous leurs efforts pour la chercher partout; or, aucun d'eux ne la cherche (Pascal, *Pensées*, I).

Chez un peuple corrompu par l'amour effréné des plaisirs, plus la religion est sainte, plus elle doit devenir odieuse; sa morale se trouve si éloignée du ton général des mœurs! l'esprit énervé par les faiblesses du cœur n'envisage plus cette morale qu'avec effroi (Bergier, *Traité de la vr. Relig.*).

PHILOSOPHES INCRÉDULES.

AVEUX.

Les incrédules sont des hommes bien misérables, qui tâchent d'être pire qu'ils ne peuvent.... S'ils sont assez *fous*, ils ne sont pas assez *forts;* ils ne laisseront pas de joindre leurs mains vers le ciel si vous leur attachez un bon coup d'épée dans la poitrine ou quand la maladie aura appesanti cette licencieuse ferveur d'humeur volage (Montaigne, *Essais*, *L.* 21, *C.* 12).

Presque tous ceux qui vivent dans l'irréligion ne font que *douter;* ils ne parviennent pas à la certitude, se voyant dans le lit d'infirmité où l'irréligion ne leur est plus d'aucun usage, *ils prennent le parti le plus sûr* (Bayle, *Dict. art. Bion*).

Nous devons être remplis d'une telle confiance dans notre religion, qu'elle nous fasse rejeter les faux avantages qu'une autre cause pourrait ne pas négliger (Fontenelle, *Hist. des Oracles*).

J'attribue l'irréligion au désir de n'avoir plus de frein dans ses passions, à la vanité de ne pas penser comme la multitude, bien plus encore qu'à l'*illusion des sophismes*. Quand les passions et la vanité se taisent, la foi revient (D'Alembert, *Abus de la critique*).

Jeunes ou vieux, nous n'avons qu'un moment, et ce moment si court, à quoi est-il employé? *J'ai perdu le temps de mon existence à composer un énorme fatras, dont la moitié n'aurait jamais dû voir le jour* (Voltaire, *Lettre à Palissot*).

Si le monde était gouverné par des athées, il vaudrait autant être sous l'empire immédiat de ces êtres infernaux qu'on nous peint comme acharnés sur leurs victimes (Le même).

C'est n'être pas philosophe que de nier ce qui n'est pas impossible; c'est n'être pas homme que de braver un si grand danger (la vie future) (Maupertuis. *Voir* Delambre, *Biog. univ.*).

Fuyez, fuyez ceux qui, sous prétexte d'expliquer la nature, sèment dans les cœurs des hommes de désolantes doctrines et dont le scepticisme apparent est cent fois plus affirmatif et plus dogmatique que le ton décidé de leurs adversaires. Du reste, renversant, détruisant, foulant aux pieds tout ce que les hommes respectent, ils ôtent aux affligés la dernière consolation de leur misère, aux puissants et aux riches le seul frein de leurs passions (J.-J. Rousseau, *Émile*, *T.* 3, *p.* 15).

Par les principes, la philosophie ne peut faire aucun bien que la religion ne le fasse encore mieux, et la religion en fait beaucoup que la philosophie ne saurait faire (Le même, *Em. T.* 3, *p.* 197).

Je n'entends pas qu'on puisse être vertueux sans religion; j'eus longtemps cette opinion trompeuse, dont je suis bien désabusé (Le même, *Lettre sur les Spect.*).

Combien sont heureuses les personnes qui croient les vérités de la religion! Pour moi, je n'hésiterais pas d'aller maintenant à l'Eglise, mais mes sujets me tourneraient en ridicule. — « Non, sire, répondit une dame de la cour, on les verrait verser des larmes de joie (Frédéric, *Thiébault*).

Dans ce redoutable volume (la Bible) repose le mystère des mystères. Heureux parmi la race humaine ceux à qui notre Dieu a fait la grâce d'entendre, de lire, de craindre, de prier, de toucher la serrure et de s'ouvrir un chemin vers la vérité! Mais il eût mieux valu qu'ils ne fussent pas nés, ceux qui lisent pour douter ou ceux qui lisent pour railler (Byron, *Vers qu'il écrivit sur sa Bible*).

ÉCRIVAINS CATHOLIQUES.

INDIFFÉRENCE EN MATIÈRE DE RELIGION.

Rien n'est si important à l'homme que son état. Rien ne lui est si redoutable que l'éternité. Et ainsi, qu'il se trouve des hommes indifférents à la perte de leur être ou au péril d'une éternité de misère, cela n'est point naturel. Ils sont tout autres à l'égard de toutes les autres choses; ils craignent jusqu'aux plus petites, ils les prévoient, ils les sentent, et ce même homme qui passe les jours et les nuits dans la rage et le désespoir pour la perte d'une charge ou pour quelqu'offense imaginaire à son honneur, est celui-là même qui sait qu'il va tout perdre par la mort et qui demeure néanmoins sans inquiétude, sans trouble et sans émotion. Cette étrange insensibilité pour les choses les plus terribles, dans un cœur si sensible aux plus légères, est une chose monstrueuse; c'est un enchantement incompréhensible et un assoupissement éternel (Pascal, *Pensées*, 1).

Je prévois que les libertins et les esprits forts pourront être décrédités, non par aucune horreur de leurs sentiments, mais parce qu'on tiendra tout dans l'indifférence, excepté les plaisirs et les affaires (Bossuet, *Serm. pour le 2e Dim. de l'Avent*).

L'indifférence est aujourd'hui la grande plaie de l'Église, ou, pour nous servir de l'expression des livres saints, sa plaie désespérée : *Desperata est plaga ejus* (Mich. 1. 9).

Il est possible de résister à la violence et à la force ouverte; mais qu'opposer à ces armes invisibles qui échappent à toute espèce de lutte, l'insouciance et le dédain; et comment chasser l'impiété de ce dernier poste où, fatiguée de combats, elle a fini par se retrancher? (De Boulogne, *Lettre past.*).

Que la terre soit le centre du monde planétaire, comme le voulaient les anciens, ou que par son mouvement annuel elle nous emporte avec elle autour du soleil, comme le veulent les modernes, cela peut bien ne pas m'intéresser, la presque totalité du genre humain ignore ces choses et s'en passe; mais y a-t-il un Dieu, une Providence, une vie à venir? Ce sont là des questions dont il est extravagant de se faire un jeu (M. Frayssinous, *sur la Tolérance*).

La supposition que toutes les religions sont indifférentes n'est pas soutenable en bonne philosophie.... Il y a vrai et faux partout où les hommes portent leur raison ou leurs passions.... S'il y a donc vrai ou faux dans toute religion, comment supposer que Dieu ne nous ait point donné les moyens de le discerner.... Et si l'homme peut faire ce discernement, comment supposer qu'il puisse rester indifférent à la vérité et à l'erreur, lui qui ne reste indifférent sur rien, et chez qui l'indifférence est même le caractère le plus marqué de la stupidité? (De Bonald, *sur la Tolérance*).

Il ne faut pas chercher ailleurs que dans l'orgueil et dans la corruption du cœur la cause de l'indifférence religieuse. L'homme abhorre la gêne, et la religion gêne tous ses penchants. Las de ce joug austère, il s'y dérobe, il se distrait, il s'étourdit, il s'enivre de plaisirs et de sophismes.... (De Lamennais, *Essai sur l'indiff. T.* 1. *C.* VIII. *p.* 268).

Deux causes de l'indifférence en religion; l'une suppose une grande faiblesse d'âme, l'autre peut être compatible avec un cœur élevé.

La première de ces causes, celle qui suppose la faiblesse de l'esprit, c'est *les préjugés et les passions;* la seconde, celle qui est compatible avec une âme élevée, c'est *l'ignorance en religion* (Mgr Cœur, *Serm. sur les causes de l'indifférence*).

HARMONIE DE LA SCIENCE AVEC LA RELIGION.

Pendant 17 siècles le Génie a fait sa loi du Christianisme.

1re ÉPOQUE. — PREMIERS SIÈCLES CHRÉTIENS.

Que dans ces premiers temps de la foi, il y ait eu des hommes de génie, en voici le témoignage :

« Dans les deux Églises, en Orient et en Occident, les Chrysostôme, les Basile, les Grégoire de Nazianze, les Ambroise, les Jérôme et les Augustin surpassaient, en érudition et en éloquence, tout ce qui les avait précédés depuis le temps de Plutarque et de Tacite. C'était sous le rapport du *génie une grande et nouvelle époque, une ère glorieuse qui se formait pour l'espèce humaine* » (M. Villemain, *Mélanges*).

Il y a encore d'autres noms magnifiques omis par le célèbre écrivain : Tertullien, Lactance, Athanase, Cyprien, Cyrille d'Alexandrie, Léon, Grégoire-le-Grand, et surtout Origène, cet incomparable génie qui ne s'est peut être jamais reproduit...

Or, tous ces grands génies ont été des colonnes de la foi.

2e ÉPOQUE. — MOYEN-AGE.

Le génie n'a pas non plus fait défaut à cette époque :

« Peu de noms méritent d'être prononcés avec plus de respect que celui de l'Ange de l'École, de ce S. Thomas d'Aquin, dont les ouvrages, la célèbre *Somme,* est, pour la forme, un des *chefs-d'œuvre de l'esprit humain* » (M. Cousin, *Hist. de la philosophie*).

Ajoutez : S. Anselme, Pierre Lombard, S. Bernard, Abailard, Albert-le-Grand, S. Bonaventure, Duns Scot, Gerson.

3e ÉPOQUE. — TEMPS MODERNES.

Les grands noms de la science, jusqu'au 18e siècle, n'appartiennent qu'à des hommes presque tous apologistes de la foi chrétienne.

Philosophie.	Science.	Lettres.
Pic de la Mirandole.	Copernic.	Corneille.
Bacon.	Galilée.	Racine.
Descartes.	Keppler.	Lafontaine.
Malebranche.	Newton.	Labruyère.
Locke.	Boerhaave.	Boileau.
Arnaud.	Sydenham.	Molière.
Pascal.	Van-Swieten.	J.-B. Rousseau.
Leibnitz.	Linnée.	Addison.
Clarke.	Bernouilli.	Bourdaloue.
Bossuet.	Jussieu.	Massillon.
Fénelon.	Réaumur.	Guénard.
Ch. Bonnet.	Hoffmann.	De la Luzerne.
Nicole.	Haller.	De Pompignan.
Huet.	Euler.	Vauvenargues.

D'où cette conclusion : Dix-sept siècles de foi. La science en harmonie parfaite avec la religion durant 1700 ans. Quel témoignage!

Le 19e siècle se sépare de plus en plus du 18e pour se rattacher aux 17 autres.

« Venu de Dieu pour ramener l'homme à Dieu, le christianisme est en parfaite harmonie, d'une part avec la vérité divine, de l'autre avec la nature humaine, et il a de quoi relever, rafraîchir, renouveler éternellement, si l'on peut se servir ici-bas du mot, d'éternité, les peuples qui se donnent à lui (M. Guizot, *Discours prononcé dans le temple de l'Oratoire; Avril* 1853).

ABJURATION OU DÉSESPOIR.

« Les incrédules se *démentent tous* à leurs derniers moments. » (Bayle, *Dict. hist. crit.*).

Voici la preuve de cette remarque de Bayle :

ABJURATION.

Mézerai — Il dit à ceux qui avaient été témoins de sa licence, avant de recevoir les sacrements : « *Souvenez-vous que Mézerai mourant est plus croyable que Mézerai en santé.* »

Montesquieu — Ses ouvrages renferment des opinions dangereuses, mais dans la maturité de l'âge, il sentit qu'il ne pouvait élever d'édifice durable que sur les fondements solides du christianisme. Ses derniers moments ne laissent aucun doute sur ses sentiments religieux. « *J'ai respecté la religion*, dit-il à la duchesse d'Aiguillon, sa nièce; *la morale de l'Évangile est le plus beau présent que Dieu ait pu faire aux hommes.* » Il reçut le Viatique avec les dispositions les plus chrétiennes (V. Auger).

Dumarsais — Il fit une fin des plus édifiantes, ce qui fit dire à Voltaire : « *Je suis fâché des grimaces de Dumarsais.* »

Toussaint — Il abjure et supplie son fils d'abjurer de funestes doctrines, d'oublier ses erreurs et de ne se souvenir que de son repentir.

Maupertuis — Il meurt entre les bras de deux religieux.

Boulainvilliers — Il reçoit les derniers sacrements avec componction.

Lamettrie — Il meurt en rétractant publiquement ses erreurs.

Bouguer — Il est converti par le P. Laberthonie.

D'Argens — Il meurt chez la baronne de la Garde, sa sœur, dans les sentiments du plus profond repentir.

Boulanger — Il déclare, en mourant, qu'il n'a eu que des doutes, et qu'il est désolé de ne pouvoir réparer le mal qu'il a fait.

Raynal — Sa fameuse lettre à la Constituante est un cri de détresse.

Helvétius — Il abjure solennellement.

Diderot — D'Alembert et Condorcet l'emmenèrent à la campagne pour empêcher une défection.

D'Alembert — « *Si je ne m'étais pas trouvé là*, dit Condorcet, *il faisait le plongeon.* »

Marmontel, Thomas, Larcher, puis Laharpe se convertirent.

DÉSESPOIR.

Bolingbroke — Ce coryphée de l'impiété en Angleterre fit une fin tragique, comme Voltaire en France. « Il vit approcher la mort avec une rage que sa fausse philosophie ne pouvait déguiser » (Horace Walpole, *Mém. sur les dix dern. ann. de George* II).

Voltaire — « Rappelez-vous toute la rage et les fureurs d'Oreste, et vous n'aurez qu'une faible image de la mort de Voltaire. Il serait à souhaiter que nos philosophes eussent été témoins du déchirement de son âme en proie aux plus cruels remords. Cet épouvantable spectacle eût dessillé les yeux de ceux qu'il avait corrompus par ses écrits » (Tronchin).

Rousseau — Après avoir passé sa vie au milieu des anxiétés les plus cruelles, il termina sa déplorable existence en s'empoisonnant lui-même (V. Staël-Holstein).

L'auteur du *Comte de Valmont* parle ainsi de quelques philosophes qu'il a vus mourir :

« Ils ont fait apporter des reliques de toute espèce sur leur lit; ils ont commandé qu'on fît toucher leur linge à la châsse de Sainte Geneviève; ils se sont plu à être environnés de ces moines qu'ils avaient autrefois honnis et méprisés; ils ont voulu mourir entre les bras d'un capucin.... C'est ainsi qu'au moindre mal se disposent à mourir les plus déterminés de nos incrédules. Eh! que d'anecdotes intéressantes je pourrais citer à ce sujet, si elles ne prêtaient pas trop au ridicule!

(*Voyez* Recueil des morts funestes des impies les plus célèbres depuis le commencement du monde jusqu'à nos jours; *par M. B. d'Exauvillez*).

PREMIER PLAN.

Immortalité de l'Ame.

(FRAYSSINOUS.—DE LA LUZERNE.)

Ier Point.

PREUVES PRISES DU COTÉ DE DIEU.

IIe Point.

PREUVES PRISES DU COTÉ DE L'HOMME.

IIIe Point.

PREUVES PRISES DU COTÉ DU GENRE HUMAIN.

Ier POINT.—SUBDIVISIONS.

Preuves prises du côté de Dieu.

1—Sa Sagesse ;
2—Sa Justice.

IIe POINT.—SUBDIVISIONS.

Preuves prises du côté de l'homme.

1—Spiritualité de l'âme ;
2—Désir inné de l'immortalité ;
3—Pressentiment de l'avenir.

IIIe POINT.

Preuves prises du côté du genre humain.

Témoignages des peuples.

DEUXIÈME PLAN.

Avantages de l'immortalité de l'Ame.

(DE BOULOGNE.)

Ier Point.

L'IMMORTALITÉ DE L'AME EST LA PLUS GLORIEUSE DE NOS PRÉROGATIVES.

IIe Point.

L'IMMORTALITÉ DE L'AME EST LA PLUS DOUCE DE NOS ESPÉRANCES.

Ier POINT. — SUBDIVISIONS.

L'immortalité de l'âme est la plus glorieuse de nos prérogatives.

1—Vérité, source des plus vives lumières ;
2—Vérité, principe des plus grands sentiments.

IIe POINT.—SUBDIVISIONS.

L'immortalité de l'âme est la plus douce de nos espérances.

1—Remède aux misères de la vie ;
2—Force contre la mort.

TROISIÈME PLAN.

Résurrection des Corps.

(DE MAC-CARTHY. — LE P. LE CHAPELAIN.)

Ier Point.

NOS CORPS RESSUSCITERONT POUR NE PLUS MOURIR.

IIe Point.

CONSÉQUENCES PRATIQUES.

Ier POINT. — SUBDIVISIONS.

Nos corps ressusciteront pour ne plus mourir.

CETTE VÉRITÉ NOUS EST DÉMONTRÉE PAR :

1—L'Écriture ;
2—La résurrection de N. S. J.-C. ;
3—La raison.

IIe POINT.—SUBDIVISIONS.

Conséquences pratiques.

TRIOMPHES :

1—Sur la chair ;
2—Sur le monde ;
3—Sur le malheur ;
4—Sur la mort.

DÉVELOPPEMENTS DU PREMIER PLAN.

IMMORTALITÉ DE L'AME.

TEXTE.

Deus creavit hominem inexterminabilem.

Sap. II. 23.

Deux spectacles sur la terre: les travaux sans nombre dont l'homme se tourmente, et la brièveté de ses destinées fragiles.

Tout roule dans un tourbillon perpétuel de projets, d'affaires et de plaisirs. Cependant que d'espérances trompées! Tout ce qui occupe la scène du monde n'y brille qu'un instant; ce qui vit aujourd'hui, demain ne sera plus...

Or, au milieu de ces vicissitudes perpétuelles de générations qui passent, n'est-il pas bien raisonnable de nous demander à nous-mêmes: tout finit-il avec le corps? Y aura-t-il, au-delà de la vie dans laquelle nous existons, une vie nouvelle?

Fût-il jamais une question plus digne de l'homme sensé!

Les preuves qui servent à démontrer la question de l'immortalité de l'âme peuvent être prises: 1° *du côté de Dieu*; 2° *du côté de l'homme*, 3e *du côté du genre humain*. Nous suivrons cet ordre.

Les différentes preuves relatives à cette grande vérité ont été d'ordinaire réduites à trois, caractérisées ainsi: 1e l'*immatérialité de l'âme*; 2e le *désir inné de l'immortalité*; 3e la *justice de Dieu*.

Ces trois sortes de preuves ont encore été appelées, la première: *preuve physique*; la deuxième: *preuve métaphysique*; la troisième: *preuve morale*. On choisira donc pour les dénominations. Nous allons suivre le premier plan, comme le plus étendu et le plus simple.

Ier Point.

PREUVES PRISES DU COTÉ DE DIEU.

1re SUBDIVISION.—**Sagesse de Dieu.**

Entre tous les êtres de ce monde visible, le plus élevé, c'est l'homme. Tout a été fait pour lui. Lui seul, ici-bas, porte l'empreinte de la Divinité. C'est l'esprit ou son âme immatérielle qui font l'excellence de l'homme. Cette âme est l'image du Très-Haut: *Inspiravit in faciem ejus spiraculum vitæ* (Gen. II. 7).

Or, cette âme, Dieu la détruirait-il? Il a fait tout pour elle, il l'a marquée de son sceau; la vouerait-il ensuite à la mort? S'il en était ainsi, il manquerait à son œuvre. Semblable à un architecte insensé, il n'édifierait que pour abattre.

La création a été faite pour l'homme, et l'homme pour Dieu; mais si l'homme doit tout entier périr, où est donc le but de la création? comment est accompli l'ordre toujours admirable de la Providence?

2e SUBD. —**Justice de Dieu.**

La preuve que nous allons donner est la preuve fondamentale. Les autres démontrent la possibilité et la convenance de l'immortalité de l'âme; celle-ci fait voir sa *nécessité*. Elle consistera toute entière dans le développement de ces principes: *l'homme a une fin; cette fin, c'est le bonheur dans la vertu*; d'où cet argument: *Quiconque fait le bien mérite une récompense; quiconque fait le mal mérite un châtiment.*

Cette récompense et ce châtiment ne sont point décernés, ici-bas, d'une manière régulière, équitable et complète; donc il est nécessaire qu'il y ait une autre vie où toute chose se fasse suivant l'ordre précis que la conscience indique à cet égard.

Il est clair que si l'homme cessait d'exister après la mort, sa vie serait un véritable non sens, le plan de la création serait une œuvre ridicule, la vertu un dévouement inutile, la conduite de Dieu, vis-à-vis de l'homme vertueux, une injustice et un défaut de foi, le vice une infraction des lois morales, sans répression, et, par rapport à Dieu, une insolence impunie; la conscience, ses promesses et ses menaces, un mensonge grossier; Dieu, un être inconséquent et indifférent, sa toute-puissance une activité désordonnée, et sa sagesse une folie.

Le sage a dit: *Dixi in corde meo: justum et impium judicabit Deus.* « J'ai vu sous le soleil l'impiété au lieu du jugement et l'iniquité au lieu de la justice, et j'ai dit dans mon cœur: Dieu jugera le juste et l'injuste, et alors ce sera le temps du rétablissement de toute chose » (Eccle. III. 17).

IIe Point.

PREUVES PRISES DU COTÉ DE L'HOMME.

1re SUBD.—**Spiritualité de l'âme.**

L'âme est un être simple et indécomposable. Les corps sont, au contraire, composés de parties. Or, la mort, pour le corps, n'est pas autre chose qu'une décomposition; les parties réunies auparavant, suivant certaines lois et certaines affinités, se séparent et cessent de former un tout. Rien de semblable ne se peut concevoir de l'âme. Les corps sont sujets à la mort parce qu'ils sont composés, l'âme n'est pas sujette à la mort, parce qu'elle n'est pas composée. La mort n'est pas autre chose pour l'âme que la cessation de ses rapports avec le corps. Elle n'agit plus sur lui, il n'agit plus sur elle; le corps et l'âme retournent à leur indépendance propre, et à ce compte la mort est, en un sens pour l'âme, un véritable affranchissement.

2e SUBD. —**Désir inné de l'immortalité.**

Mon âme éprouve je ne sais quel désir d'être heureuse, que rien de terrestre ne peut satisfaire. Je cherche avec inquiétude quelque chose que les créatures ne peuvent me donner; je cours après une ombre toujours poursuivie et toujours fugitive; plus d'une fois je soupire, malgré moi, de dégoût et d'ennui. Je voudrais un plaisir pur, fixe, permanent; je comprends que le bonheur se trouve dans un cœur dont tous les désirs sont remplis; mais ce repos, où le trouver? Quel est le mortel qui jamais l'a goûté sur la terre? Au milieu de ses palais, de ses mille jouissances, Salomon avoue qu'il n'est pas heureux. Pourquoi? parce que son oreille n'est jamais rassasiée d'entendre, son œil de voir, ni son cœur de désirer. Alexandre a conquis l'univers, la terre s'est tue devant lui. Eh bien! Alexandre est plutôt fatigué que rassasié de gloire; il soupire, il pleure au milieu des trophées du monde vaincu. Tibère, dégoûté de la jouissance, va se renfermer dans l'île de Caprée; il cherche, dans le raffinement de la débauche, ce qu'il n'a pu trouver dans la grandeur, Tibère s'est trompé: le bonheur n'habitera pas avec lui dans le séjour de ses infamies; il sentira sa misère et sera forcé d'en faire l'aveu devant le monde entier. Quels exemples mémorables du néant des choses humaines et de leur insuffisance pour nous rendre heureux! Je les ai rappelés pour nous faire sentir quelle était l'avidité du cœur humain et comment, sur la terre, il se voyait frustré de ses espérances. Mais pourquoi cette avidité, cette soif de bonheur, s'il n'y avait une autre monde où elles doivent être satisfaites?

3e SUBD. — **Pressentiment de l'avenir.**

Nous avons dans nous je ne sais quel préjugé et quel pressentiment d'une vie à venir. Pourquoi, en effet, cette envie secrète de nous survivre à nous-mêmes, d'éterniser notre nom dans la mémoire de nos semblables? Le villageois l'éprouve comme le savant et comme le guerrier.... Voyez surtout dans les hommes fameux cet amour immense de célébrité qui s'étend dans la postérité la plus reculée.

Dans tous les temps on a préconisé, et avec raison, le dévouement de ceux qui savent mourir pour leur patrie. Si l'âme est immortelle, je conçois très-bien comment on peut sacrifier la vie présente; mais si tout se borne au tombeau, l'existence actuelle est le bien suprême. Vivre serait donc la souveraine loi; mourir pour ses semblables serait une inconséquence. Oui, l'homme n'affronte la mort que parce qu'il y voit le passage à une seconde vie.

Le respect religieux des tombeaux, les cérémonies pieuses et les honneurs institués en mémoire des morts ne sont-ils pas de touchants et manifestes pressentiments de la vérité d'un avenir?

IIIe Point.

PREUVES PRISES DU COTÉ DU GENRE HUMAIN.

Témoignage des peuples.

C'est un fait attesté par les annales des peuples anciens et modernes, que la croyance de la vie future a toujours été celle du monde entier. La superstition, les vices, l'ignorance ont bien pu la dégrader, les sophistes ont bien pu la combattre, mais elle est restée toujours dominante au milieu de toutes les nations de la terre. Dans les auteurs qui ont écrit sur cette matière, vous trouveriez recueillis les passages les plus positifs sur la foi des peuples anciens, des Egyptiens, des Chaldéens, des Indiens, des Grecs, des Romains, des Gaulois, des Germains. Pour les peuples modernes, les relations des voyageurs attestent le même fait.

Que conclure de ce discours? que l'impie est à plaindre de chercher dans une affreuse incertitude sur les vérités de la foi, la plus douce espérance de sa destinée; qu'il est à plaindre de ne pouvoir vivre tranquille qu'en vivant sans foi, sans culte, sans Dieu, sans conscience; qu'il est à plaindre s'il faut que l'Évangile soit une fable; la foi de tous les siècles une crédulité; le sentiment de tous les hommes une erreur populaire; tandis que, d'un autre côté, le chrétien trouve toute sa consolation, son bonheur et sa force dans cette sublime vérité: le tombeau n'est pas le terme de la vie humaine.

« O mort! je te rends grâces, tu ne troubles pas mes desseins, mais tu les accomplis; tu n'interromps pas mon ouvrage, mais tu le perfectionnes, et que m'importent mes dépouilles mortelles, si j'emporte avec moi tout ce qui sent, tout ce qui aime? jusqu'à présent j'ai sommeillé, l'instant de mon réveil approche; j'entends mon Sauveur qui m'appelle, je le sens, je le vois. O lumière! ô amour! ô vérité! ô bonheur de Dieu même! mon âme pourra-t-elle y suffire? Que de nouveaux prodiges se déploient devant moi! Grand Dieu! est-ce donc là ce que les hommes appellent mourir? » (De Boulogne, *Immort. de l'âme*).

DÉVELOPPEMENTS DU DEUXIÈME PLAN.

AVANTAGES DE L'IMMORTALITÉ DE L'AME.

TEXTE.

Ubi est, mors victoria tua?

1 Cor. xv. 55.

La victoire de la mort est dans la destruction qu'elle fait des choses de ce monde. Voyez son empire partout... Mais il est des bornes à sa puissance. L'homme même lui résiste dans sa partie la plus noble. Son âme ne meurt pas et il a droit, en ce sens, d'insulter à la mort et de lui dire avec fierté : *Mort, où est ta victoire?*

Non moriar, sed vivam (Ps. cxvii. 17). C'était le cri de joie, l'élan du roi prophète, c'est celui de toute âme chrétienne que les liens du monde n'enchaînent pas. Arrêtons-nous à cette idée, elle est grande, elle est consolante. En deux mots : 1° *l'immortalité de notre âme est la plus glorieuse de nos prérogatives;* 2° *c'est la plus douce de nos espérances*

Ier Point.

L'IMMORTALITÉ DE L'AME EST LA PLUS GLORIEUSE DE NOS PRÉROGATIVES.

1re SUBDIVISION. — **Vérité, source des plus vives lumières.**

La plupart de nos erreurs prennent leur source dans notre amour pour la vie présente. Renfermés dans le temps, nous sommes trop près des objets pour en juger sainement. Entraînés par le tourbillon, les vérités les plus frappantes échappent à nos esprits distraits.

Pour connaître parfaitement le monde et son néant, la vie et sa rapidité, les hommes et leur inconséquence, il faut sortir du temps, abandonner les figures qui passent et habiter, par la pensée, l'immuable région de l'immortalité. C'est à cette hauteur que s'élève le vrai fidèle.

Que l'air qu'il y respire est salutaire et pur !

Qu'aperçoit-il de ce haut point de vue? Le vide des choses de la terre : *Aspexi terram, et ecce vacua erat et nihili* (Jerem. iv. 23), le riche être l'esclave de ses grands biens, le voluptueux être dévoré par ses remords, l'avare tout sacrifier à son or, le héros du siècle prendre la gloire pour la grandeur, la renommée pour l'immortalité. Tous les hommes, enfin, consumer leur vie dans un stupide enchantement.

Du sein de cette immortalité où il se place, il voit la pompe du pouvoir, l'orgueil de la naissance, tous les sentiers de la prospérité et de la gloire aboutir au tombeau. Il voit que la vertu seule ne meurt pas, mais que, toujours auguste si elle n'est pas toujours heureuse, elle échappe au désastre universel, brillant seule d'une gloire immortelle.

2e SUBD. — **Vérité, principe des plus grands sentiments.**

Celui qui se nourrit des hautes espérances que lui présente l'avenir ne nous semble courir qu'après de vaines ombres; il excite notre pitié, et nous croyons l'avoir assez flétri en l'appelant avec dédain un homme de l'autre monde. Mot insensé! Savez-vous bien, M. F., ce que c'est qu'un homme de l'autre monde? C'est un homme dont ce monde-ci n'est pas digne, dont tous les jours sont pleins, qui n'a rien et qui possède tout, qui sait mériter l'estime des hommes et s'en passer; un homme prodigue, mais de ses aumônes; avare, mais de son temps; jaloux, mais de sa perfection; fier, mais de son âme; esclave, mais de ses devoirs; un homme qui ne connaît qu'un mal, le péché; qu'une règle, la vérité; qu'un gain le ciel; qu'un désir, Dieu même; c'est un homme maître de tous les temps, du passé, dont il jouit par le spectacle de ses vertus, du présent qu'il rend profitable, de l'avenir où l'attend l'éternité.

Cet homme est grand, il est au-dessus des misères de la terre, il foule tout aux pieds, il se sent déjà en possession de l'éternité.

Maintenant, comparez à cet homme aux vues si hautes, un homme du siècle, un homme de ce monde. Qu'est celui-ci? *Nihil superbius et miserius.* Il est borné comme ses possessions frivoles, son cœur est étroit comme ses jouissances, petit comme ses passions, bas comme ses vices; c'est un homme malheureux, qui n'est satisfait ni de ses désirs, ni des hommes, ni des choses, qui se traîne dans le néant et n'a pas une pensée pour ce qu'il y a de sublime.

IIe Point.

L'IMMORTALITÉ DE L'AME EST LA PLUS DOUCE DE NOS ESPÉRANCES.

1re SUBD. — **Remède aux misères de la vie.**

L'homme est dans le malheur. Jetez les yeux autour de vous, partout vous trouverez des hommes qui se plaignent. Je ne sais quel cri puissant de notre déplorable condition domine tous les bruyants éclats et paraît seul se faire entendre dans le tumulte de la joie mondaine. Contentes de leur sort, les brutes coulent en repos des jours tranquilles. Hélas! la paix dont elles jouissent, l'homme ne la connaît jamais. Seul, l'homme se fait peur à lui-même; son propre vide l'effraie; uni à ses semblables, il ne fait qu'étendre ses misères et participer davantage à l'infortune générale; malheureux s'il se fuit, malheureux s'il se retrouve, inquiet s'il désire, dégoûté s'il obtient, ennemi du repos, incapable de travail, trop faible pour jouir de tout, trop ardent pour se contenter de peu, trop borné dans ses actes, trop avide dans ses jouissances, il n'est point pour lui de plus grand supplice que lui-même. Où fuir, ô mon Dieu! pour échapper à ces maux innombrables; M. F., dans une autre vie! Sauvons nous dans le siècle à venir; une meilleure vie nous attend, voilà notre grand et unique consolateur. Il n'est permis de s'attrister qu'à ceux qui n'ont point d'espérance. Je suis trop grand, se dit l'homme immortel, pour trouver le repos ici-bas; mon inquiétude devient en quelque sorte ma plus belle vertu; c'est ma noblesse qui me tourmente; cette brûlante activité qui m'agite sans cesse n'est que le sentiment d'un être qui se voit déplacé sur la terre : les larmes conviennent à mon état, larmes précieuces; qu'il est donc grand le privilége que j'ai de les répandre! Elles m'annoncent que ce n'est ici que mon enfance, elles me disent que le temps n'est pas digne de moi, elles m'apprennent à me détacher de la vie, elles m'excitent à chercher un asile dans un autre séjour, elles attestent hautement les droits que j'ai sur le ciel.... Grand Dieu, que je vous rends grâces!

Que je serais à plaindre si j'étais satisfait! Malheur à moi, si le monde pouvait remplir le vide immense de mon âme! Je ne serais donc né que pour le temps; je serais donc aussi borné que la terre, aussi vil que ses chimères; ces riens frivoles qui nous amusent sans nous remplir seraient donc mon unique espérance! Mon espérance!... Ah! elle est toute dans l'immortalité : *Reposita est hæc spes mea in sinu meo* (Job, xix. 37). Saint et précieux espoir; il me soutient, il me console; toutes mes autres espérances ne sont pour moi que des agitations violentes, semblables à des flots qui repoussent des flots; celle-ci repose au fond de mon cœur et lui apporte un calme inaltérable : *Reposita est hæc spes in sinu meo.*

2e SUBD. — **Force contre la mort.**

Le chrétien affronte avec courage l'agonie en disant : mon corps subit une transformation, mais je ne meurs pas : *Non moriar, sed vivam* (Ps. cxvii. 17). *Quis me liberabit de corpore mortis hujus?* (Rom. vii. 24) s'écriait S. Paul; il savait que quand ce moment arriverait, il serait réellement vivant et immortel devant Dieu : il savait, et le chrétien le sait à son tour, que cette mort, loin de détruire ses desseins, ne ferait que les accomplir.

L'on a vu des païens attendris, animés par les discours de Platon sur l'immortalité de l'âme, se donner eux-mêmes la mort pour se hâter de jouir de cette immortalité, et nous, chrétiens, à qui sont réservées les promesses de la vie à venir, nous redouterions cette mort? Il n'est point ici question de se donner la mort, mais de la désirer, mais de la méditer, mais de se dire : Nous sommes immortels, il ne faut donc que savoir mourir.

Et vous, chrétiens, qui jouissant de la même espérance, voudriez encore cependant que votre règne fût ce monde, que vous dirai-je? comment vous nommerai-je? Hélas! puisque vous le voulez, vous seriez dignes de rester sur la terre, cœurs lâches et rampants qui vous plaisez encore dans ce honteux séjour! Ce n'est qu'en pleurant que vous voyez tomber vos chaînes, et la mort est pour vous le dernier des malheur. O funeste illusion! Nous sommes immortels, M. F., mourons donc pour revivre, mourons a nos sens, mourons au monde et à nos passions, mourons pour voir Dieu face à face, mourons pour être délivrés de cette chair de péché, mourons pour jouir de la lumière et de la vérité. Nous sommes immortels il ne faut donc que savoir mourir.

O mon Dieu! un si grand intérêt n'est-il donc pas assez sérieux pour mériter qu'on y pense? M. F., il n'y a que deux mondes, celui du temps et celui de l'éternité; ceux qui s'inquiètent tant du premier ne sont pas dignes du second : vous n'avez qu'à choisir; les discussions sont inutiles, il faut prendre un parti. Que vois-je donc, chrétiens? Hésiterez-vous encore? Eh quoi! serait-il vrai que je vous prêche un langage barbare? la morale que je vous prêche est-elle trop sublime pour vos sens? Si j'invectivais en ce moment contre mon siècle, si je faisais ici la peinture piquante de vos mœurs, vous sortiriez peut-être de votre pesante léthargie, parce que ce discours serait moins pour vous une instruction qu'un spectacle; mais quand je vous entretiens de la vie future, je parais vous parler une langue étrangère. Cependant le temps presse; si nous osons encore balancer, ô mon Dieu! que sera ce de nous? Tonnez donc, Seigneur; suppléez à mon impuissance; frappez vous-même ce grand coup qui nous réveille de notre assoupissement, et faites-nous comprendre que rien n'est plus digne de nous occuper sur la terre que vous, ô mon Dieu! notre âme et son immortalité.

DÉVELOPPEMENTS DU TROISIÈME PLAN.

RÉSURRECTION DES CORPS.

TEXTE.

Oportet enim corruptibile hoc induere incorruptionem.

1 Cor. xv. 53.

Si la religion nous enseigne qu'il y a quelque chose en nous qui ne meurt pas, et que la plus noble portion de nous-mêmes survit à la dissolution de ce corps de boue; nous avions besoin de la foi pour nous apprendre que ce corps lui-même ne meurt pas pour toujours; que notre limon sera une seconde fois animé d'un souffle de vie; et que l'homme entier, vainqueur du trépas, ira jouir dans le sein de Dieu d'une immortelle félicité. Ainsi se vérifiera cette belle parole de l'Ecriture : *Deus creavit hominem inexterminabilem* (Sap II. 23). Nulle partie de son être ne sera détruite, son âme, substance spirituelle, est, par sa nature, hors des atteintes de la mort: *Non tanget illos tormentum mortis* (Sap. II. 23), et sa chair, toute corruptible qu'elle est, ne descendra dans la poussière du tombeau que pour en sortir un jour incorruptible: *Oportet corruptibile hoc induere incorruptionem.*

1° *Preuves de la vérité de la résurrection*; 2° *conséquences pratiques de cette vérité pour le chrétien*; tel est le plan de ce discours.

Ier Point.

NOS CORPS RESSUSCITERONT POUR NE PLUS MOURIR.

1re SUBDIVISION.—Écriture.

ANCIEN TESTAMENT. Job, XIX. 25, 26 : *Scio quod redemptor*.. Isaïe, XXVI. 16 : *Vivent mortui*... Daniel, XII. 2 : *Multi de his qui dormiunt in terræ pulvere, evigilabunt*.... Osée, XIII. 14 : *De manu mortis liberabo eos*...

NOUVEAU TESTAMENT. S. Matt. XXII. 30 : *In resurrectione enim neque nubent neque nubentur*. 1 Cor.. XV. 51, 52 : *Omnes quidem resurgemus*....

SYMBOLES. Symbole des Apôtres : *Credo carnis resurrectionem*. Symbole de Constantinople : *Expecto resurrectionem mortuorum*. Symbole de S. Athanase : *Ad cujus adventum omnes resurgere debent.*

2e SUBD.—Résurrection de N. S. J.-C.

ARGUMENTATION DE S. PAUL : *Si Christus prædicatur quod resurrexit a mortuis; quomodo quidam dicunt in vobis quoniam resurrectio mortuorum non est ?* (1 Cor. XV. 12).

3e SUBD.—Tradition.

Resurrectionem mortuorum futuram esse in carne quando Christus venturus est et vivos judicaturus et mortuos, oportet si christiani esse volumus ut credamus (S. August. *L.* 20 *de Civ. Dei C.* 20). (*Voir* ci-après d'autres témoignages des SS. Pères et ceux de la tradition profane).

« On s'est efforcé de détruire les titres de l'immortalité de l'homme: vaine tentative ! ils subsistent, on les lui montrera. Ils sont écrits dans sa nature, tous les siècles les y ont lus, tous, même les plus dépravés. Je les citerai à comparaître, et on les entendra proclamer l'existence d'une vraie religion. Qui osera les démentir....quand, réveillant les générations éteintes et convoquant les peuples qui ne sont plus, ils se lèveront de leur poussière pour venir déposer en faveur des droits de Dieu et des immortels destins de l'homme ? » (De Lamennais, *Essai sur l'indifférence*).

4e SUBD. — Raison.

1° L'âme ne mourant point, si le corps, qui meurt, ne devait pas ressusciter un jour, il s'ensuivrait que cet admirable assemblage de deux subtances si différentes, unies par un nœud secret et incompréhensible, ce chef-d'œuvre de la sagesse et de la puissance de Dieu serait détruit à jamais par la mort. Mais cet assemblage est ce que nous appelons proprement l'homme.

Est-il donc à croire et digne de Dieu que cet être demeure mutilé éternellement, tandis qu'il est au pouvoir de ce Dieu de le rétablir tout entier ?

2° BEAUTÉ DU CORPS DE L'HOMME. Ce corps serait-il donc par lui-même si vil, que les toutes-puissantes mains qui l'ont formé dédaignassent de le retirer de la poussière ? Il est vrai, il est inférieur à l'âme, mais entre les œuvres matérielles de Dieu, en est-il une seule qui l'égale ? Admirez l'œil de l'homme plus étincelant que le soleil, son sourire délicieux, son front où parait la candeur, sa voix mélodieuse préférable à tous les concerts, sa parole qui le rapproche de Dieu, son port majestueux, enfin, la beauté originelle de ce corps, la beauté d'Adam sortant des mains de Dieu. Quelle apparence donc que le plus beau et le plus accompli des objets sensibles, celui auquel se rapportent tous les autres, soit presque le moins durable de tous ! Comparez-lui la durée des astres, de la terre, des monuments....

3° TEMPLE DE LA DIVINITÉ. Est-il un temple sur la terre que Dieu préfère à un corps chaste, domicile d'une âme vertueuse et sainte ? Que sont à ses yeux des édifices de bois et de pierre ou même d'or et de porphyre, auprès de ce temple vivant qui lui-même offre l'encens, adore et prie ?

4° CORPS, INSTRUMENT DE L'AME. Comme instrument de l'âme, le corps *mérite*. Quelle est la bonne action à laquelle tous les membres du corps ne concourent ? Ne sont-ce pas les entrailles qui s'émeuvent au récit de l'infortune ? Les bras soutiennent l'infirme, les mains vêtent l'homme nu, la bouche laisse échapper les paroles de charité. Il n'est aucun bien fait à l'humanité auquel le corps ne participe. Il se consume quelquefois tout entier au service de Dieu et du prochain, et vous voudriez que Dieu le vouât à une éternelle destruction ? qu'il ne récompensât pas en lui son concours à l'action méritoire ? qu'il rompît sans pitié et sans retour l'alliance d'une âme et d'un corps si saintement unis pour tous les offices de la piété et de la miséricorde ? Non, Seigneur, non, je ne le croirais jamais, car vous accorderez la justice à des membres vivants qui se sont prosternés devant vous !

OBJECTION. *Impossibilité de la résurrection.* RÉPONSE. Elle est moins impossible que la création; il est plus facile de faire revivre ce qui est mort que de donner la vie à ce qui n'est pas. Rien ne se perd dans la nature, et la toute-puissance de Dieu saura nous trouver où nous sommes. *Et dedit mare mortuos qui in eo erant; et mors et infernus dederunt mortuos suos, qui in ipsis erant; et judicatum est de singulis, secundum opera ipsorum* (Apoc. XX. 13).

IIe Point.

CONSÉQUENCES PRATIQUES.

J'appelle héros chrétien, l'homme assez généreux pour s'élever avec la grâce, au-dessus de la chair et de ses convoitises, au-dessus du monde et de ses périls, au-dessus de la fortune et de ses disgrâces, au-dessus de la mort et de ses terreurs. Or, quiconque est convaincu de son immortalité est ce héros.

1re SUBD.—Triomphe sur la chair.

Pour former dans tous les chrétiens des héros de leur religion, il s'agit donc, sur le fondement établi de l'humilité évangélique, de les élever d'abord au-dessus de la chair et de ses convoitises, c'est-à-dire, de leur inspirer cette force plus qu'humaine qui les rende braves contre eux-mêmes, qui leur fasse dominer cette chair mortelle qui leur est unie : *Ego stigmata Domini Jesu in corpore meo porto* (Gal. VI. 17).

Or, M. F., quelque sublime que vous paraisse ce premier degré de l'héroïsme chrétien, n'en trouvez-vous pas le principe dans ce sentiment d'immortalité que la nature et la religion vous inspirent, qui fait connaître à votre âme combien elle est au-dessus de ce misérable corps qui lui sert comme de prison sur la terre ; et ne pourrez-vous pas vous écrier avec plus de raison qu'un philosophe ancien : *Major sum et ad majora natus quam ut sim mancipium mei corporis* (Seneca).

2e SUBD. — Triomphe sur le monde.

Le sentiment de notre immortalité doit ensuite nous détacher assez de ce monde trompeur pour nous porter, suivant la maxime de S. Paul, à devenir des hommes qui usent de ces biens passagers comme n'en usant pas : *Qui utuntur hoc mundo, tanquam non utantur* (1 Cor. VII. 31).

Or, nous manquera-t-il ce détachement qui garantit de tous les dangers du monde, si nous savons nous pénétrer de la dignité d'une âme qui nous élève, par son éternelle durée, infiniment au-dessus du monde et du temps ? C'est cette distraction sur les éternelles destinées de votre âme et celles non moins glorieuses de votre corps qui laisse usurper au monde cet empire tyranique qu'il exerce sur vous.

3e SUBD. — Triomphe sur le malheur.

Les héros chrétiens cesseraient de l'être, s'ils ne triomphaient encore de la fortune et de ses disgrâces. Que pourrait-on faire pour abattre le courage de ces hommes, à l'égard desquels les périls de la vie humaine ne sont pas de véritables dangers, ni ses malheurs de véritables misères ? Ils sont pour ainsi dire comme Dieu même : *Patiens quia æternus.* Qu'importe que la mauvaise fortune les menace, que le malheur les accable, que l'univers tombe; qu'importe ! ils attendent l'immortalité.

4e SUBD. — Triomphe sur la mort.

C'est à ce degré de force et de courage que s'élève aisément notre âme au souvenir de l'immortalité. Pourquoi avons-nous horreur de la mort : *O mors! quam amara est memoria tua homini pacem habenti in substantiis suis!* (Eccli. XII. 1) parce que nous tenons trop à ce monde, parce que nous ne songeons pas à l'immortalité.

Mais l'homme qui vit dans l'avenir s'écriera : *Ubi est mors victoria tua ? ubi est mors stimulus tuus ?* (1 Cor. XV. 55) ni son dépouillement, ni l'état d'humiliation où elle le met, ni le jugement de Dieu ne l'effraieront.

ANC. ET NOUV. TESTAMENT.

Immortalité de l'Ame.

ANCIEN TESTAMENT.

Faciamus hominem ad imaginem et similitidinem nostram (Gen. I. 26).

Nec inveniatur in te qui... pythones consulat nec divinos, nec quærat a mortuis veritatem (Deut. XVIII. 10, 11).

Non derelinques animam meam in inferno; nec dabis sanctum tuum videre corruptionem (Ps. XV. 10).

Ego in justitia apparebo conspectui tuo, satiabor cum apparuerit gloria tua (Id. XVI. 17).

In malitia sua expelletur impius; sperat autem justus in morte sua (Prov. XIV. 32).

Vidi sub sole in loco judicii impietatem, et in loco justitiæ iniquitatem... Et dixi in corde meo: justum et impium judicabit Deus, et tempus omnis rei tunc erit (Eccle. III. 16, 17).

Memento creatoris in diebus juventutis tuæ, antequam veniat dies afflictionis.... et revertatur pulvis in terram suam unde erat, et spiritus redeat ad Deum, qui dedit illum (Id. XII. 1, 17).

Justorum autem animæ in manu Dei sunt, et non tanget illos tormentum mortis. Visi sunt oculis insipientium mori, et æstimata et afflictio exitus illorum; et quod a nobis est iter, exterminium: illi autem sunt in pace. Et si coram hominibus tormenta passi sunt, spes illorum immortalitate plena est (Sap. I. 1, 2, 3, 4).

Fulgebunt justi et tanquam scintillæ in arundineto discurrent (Id. ibid. 7).

Est sapiens, animæ suæ sapiens: et fructus sensus illius laudabilis (Eccli. XXXVII. 25).

Fili, in vita tua tenta animam tuam: et si fuerit nequam, non des illi potestatem (Id. ibid. 30).

Fulgebunt... qui ad justitiam erudiunt multos, quasi stellæ in perpetuas æternitates (Daniel. XII. 3).

NOUVEAU TESTAMENT.

ÉVANGILES.

Nolite timere eos qui occidunt corpus, animam autem non possunt occidere (Matth. X. 28).

Ibunt hi in supplicium æternum, justi autem in vitam æternam (Id. XXV. 46).

Nemo est qui reliquerit domum.... qui non accipiat... in sæculo futuro vitam æternam (Marc. X. 30).

Qui verbum meum audit et credit ei qui misit me, habet vitam æternam, et in judicium non venit, sed transit a morte ad vitam (Joan. V. 24).

Ego sum resurrectio et vita, qui credit in me etiam si mortuus fuerit vivet; et omnis qui vivit et credit in me non morietur in æternum (Id. XI. 25).

ÉPITRES.

Si in hac vita tantum in Christo sperantes sumus, miserabiliores sumus hominibus (I Cor. XV. 19).

Factus est primus homo Adam in animam viventem, novissimus Adam in spiritum vivificantem (Id. ibid. 45).

ANC. ET NOUV. TESTAMENT.

Résurrection de la Chair.

ANCIEN TESTAMENT.

Scio quod Redemptor meus vivit, et in novissimo die de terra surrecturus sum.

Et rursum circumdabor pelle mea et in carne mea videbo Deum meum, quem visurus sum ego ipse, et oculi mei conspecturi sunt et non alius: reposita est hæc spes mea in sinu meo (Job. XIX. 25, 26, 27).

Nec dabis sanctum tuum videre corruptionem (Ps. XV. 10).

Vivent mortui, interfecti mei resurgent: expergescimini et laudate qui habitatis in pulvere (Is. XXVI. 19).

Ossa arida, audite verbum Domini... Ecce ego intromittam in vos spiritum, et vivetis (Ezech. XXXVII. 5).

Ecce ego aperiam tumulos vestros, et educam vos de sepulchris vestris (Id. ibid. 12).

Multi de his qui dormiunt in terræ pulvere evigilabunt: Alii in vitam æternam et alii in opprobrium, ut videant semper (Daniel. XII. 2).

Ero mors tua, ô mors! morsus tuus ero, inferne! (Osee, XIII. 14).

NOUVEAU TESTAMENT.

ÉVANGILES.

Respondens autem Jesus, ait illis: Erratis, nescientes Scripturas, neque virtutem Dei. In resurrectione neque nubent, neque nubentur: sed erunt sicut angeli Dei in cœlo (Matth. XII. 29, 30).

De resurrectione autem mortuorum non legistis quod dictum est a Deo dicente vobis: ego sum Deus Abraham, et Deus Isaac, et Deus Jacob? Non est Deus mortuorum sed viventium (Id. ibid. 31).

Procedent qui bona fecerunt in resurrectionem vitæ, qui vero mala egerunt in resurrectionem judicii (Joan. V. 29).

Hæc est voluntas ejus, qui misit me, Patris: ut omne quod dedit mihi non perdam ex eo, sed ressuscitem illud in novissimo die (Id. VI. 39).

Resurget frater tuus.... scio quia resurget in resurrectione, in novissimo die (Id. XI. 23, 24).

ÉPITRES.

Qui suscitavit Jesum Christum a mortuis, vivificabit et mortalia corpora nostra (Rom. VIII. 11).

Si Christus prædicatur quod resurrexit a mortuis, quomodo quidam dicunt in vobis, quoniam resurrectio mortuorum non est (I Cor. XV. 12).

Si autem resurrectio mortuorum est, neque Christus resurrexit (Id. ibid. 13).

Seminatur in corruptione, surget in incorruptione: seminatur in ignobilitate, surget in gloria: seminatur in infirmitate, surget in virtute: seminatur corpus animale, surget corpus spiritale (Id. ibid. 42, 43, 44).

Omnes quidem resurgemus, sed non omnes immutabimur.. oportet enim corruptibile hoc induere incorruptionem, et mortale hoc induere immortalitatem (Id. ibid. 51, 53).

SS. PERES.

Immortalité de l'Ame.

Immortalis est anima tua, et vivificat mortalem carnem tuam; immortalem dico animam tuam ad utrumque: si credit, immortalis est ad vitam: si non credit, immortalis est ad pœnam (S. August. *L.* 3 *de Symb.*).

Anima habet mortem suam, cum vita beata caret, quæ vera animæ vita dicenda est (Id. *L.* 14 *de Trinit. C.* 4).

Cum te Deum quæro, vitam beatam quæro. Quæram te, ut vivat anima mea; vivit enim corpus meum de anima mea, et vivit anima mea de te (Id. *L.* 10 *Conf.*).

Si magnæ mercedis est, à morte eripere carnem quamquam morituram; quanti est meriti a morte liberare animam in cœlesti patria sine fine victuram (S. Greg. *Homil.* 26).

Opinio immortalitatis animæ fundamentum religionis et honestatis; quam quis non credit, tollit spem alterius vitæ et nihil restat nisi prostitutio virtutum (Guill. Paris. *L. de Immort. animæ*).

PHILOSOPHES.

L'immortalité de l'âme est une chose qui nous importe si fort, et qui nous touche si profondément, qu'il faut avoir perdu tout sentiment pour être dans l'indifférence de savoir ce qui en est. Toutes nos actions et toutes nos pensées doivent prendre des routes si différentes, selon qu'il y a des biens éternels à espérer ou non, qu'il est impossible de faire une démarche avec sens et jugement, qu'en la réglant par la vue de ce point qui doit être notre dernier objet (Pascal, *Pensées*, I. *Voir toute la suite de ce beau chapitre*).

Quand je n'aurais d'autre preuve de l'immortalité de l'âme que le *triomphe du méchant* et l'oppression du juste en ce monde, cela seul m'empêcherait d'en douter. Une contradiction si manifeste, une si choquante dissonance dans l'harmonie universelle, me ferait chercher à la résoudre. Je me dirais: Tout ne finit pas pour nous avec la vie; tout rentre dans l'ordre à la mort (J.-J. Rousseau, *Émile*, *L.* 4).

La seule créature qui cherche au dehors et qui n'est pas à soi-même son but, c'est l'homme....

S'il est impossible de nier que l'homme espère jusqu'au tombeau; s'il est certain que tous les biens de la terre, loin de combler nos souhaits, ne font que creuser l'âme et en augmenter le vide, il faut en conclure qu'il y a quelque chose au-delà du temps (De Châteaubriand, *Génie du christ. L.* 6, *C.* 1).

L'immortalité de l'âme, *dogme capital dont personne*, dit Celse, *ne doit se départir*, fut toujours une croyance universelle du genre humain, de l'aveu même des plus ardents ennemis du christianisme (De Lamennais, *Essai sur l'indifférence*, *C.* XXVII).

Que signifierait cette notion de l'infini, devenue le poison le plus cruel, si elle n'est pas une espérance juste et glorieuse? Que serait l'humanité déshéritée de l'immortalité future? Ah! la nature morale tout entière invoque, et par cela même proclame d'une voix unanime ce dernier rapport de l'homme avec son auteur (De Gérando, *Du Perfect. moral. L.* 2, *sect.* 3, *C.* 6).

La philosophie du 18e siècle méconnut deux grandes vérités: la première, c'est que la raison n'est pas tout l'homme; la seconde, c'est que la société humaine n'a pas son dernier but en elle-même, ou, en d'autres termes, la vie humaine ne se suffit pas, et pour parler plus simplement encore, il y a une autre vie (M. E. Saisset, *La Philosophie et la Renaissance religieuse. Voy. Revue des deux Mondes, avril* 1853).

SS. PERES.

RÉSURRECTION DE LA CHAIR.

Totus hic ordo revolubilis rerum, testatio est resurrectionis mortuorum, operibus illam præscripsit Deus antequam vocibus (Tertull. *L. de Resur. carn.*).

Nemo tam carnaliter vivit quam qui carnis negat resurrectionem ; propria fides christianorum est resurrectio mortuorum (S. August. *Serm. 4 de Resur.*).

Resurrexit caput vestrum, hoc sperate membra cætera quod videtis in capite, hoc sperate membra quod creditis in capite (Ps. *in Ps.* 29).

Caro nostra post resurrectionem eadem erit per naturam et diversa per gloriam (S. Greg. *Moral.* 14).

In resurrectione universa fidei nostræ spes sita est (Id. *Homil. 2 Ep. ad Corinth.*).

Resurrectioni non credens, nullius virtutis curam habet (Id. *Serm. 1 Resurr.*).

Resurrectio est divinæ virtutis opus (Id. *Hom. 9 ad Thess.*).

Resurrectio mortuorum non sinit nos lugere (Id. *Hom. 2 ad Cor.*).

SYMBOLES.

Symbole des Apôtres : *Credo carnis resurrectionem et vitam æternam.*

Symbole de Constantinople : *Expecto resurrectionem mortuorum.*

Symbole de S. Athanase : *Ad cujus adventum omnes resurgere debent.*

PHILOSOPHES.

C'est un des plus grand principes du christianisme que tout ce qui est arrivé à J.-C. doit se passer dans l'âme et dans le corps de chaque chrétien; que, comme J.-C. a souffert durant sa vie mortelle, est ressuscité d'une nouvelle vie et est monté au ciel, où il est assis à la droite de Dieu son père, ainsi le corps et l'âme doivent souffrir, mourir, ressusciter et monter au ciel. Toutes ces choses s'accomplissent dans l'âme durant cette vie, mais non dans le corps.

L'âme souffre et meurt au péché dans la pénitence et dans le baptême : l'âme ressuscite à une nouvelle vie dans les sacrements, et enfin l'âme quitte la terre et monte au ciel, en menant une vie céleste; ce qui fit dire à S. Paul : *Conversatio nostra in cœlis est* (Philip. III. 20).

Aucune de ces choses n'arrive dans le corps durant cette vie ; mais les mêmes choses s'y passent ensuite.

Car à la mort, le corps meurt à sa vie mortelle; au jugement, il ressuscite à une nouvelle vie; après le jugement, il montera au ciel et y demeurera éternellement (Pascal, *Pensées*, XXX).

Le dogme de la résurrection des corps était cru des Perses et clairement enseigné dans les livres *Zends*; il était cru des Péruviens (Carli, *Lettr. amér. T.* I, *p.* 110).

La croyance de la résurrection, dit Voltaire, est beaucoup plus ancienne que les temps historiques (*Dict. philos. art. Résur.*).

La résurrection est un article de foi chez les Musulmans, et il est énoncé dans le Coran : « Vous étiez morts, Dieu vous a redonné la vie » (*Dict. des Relig.*).

Les peuples païens anciens et modernes ont cru et croient à la résurrection des corps (Garcilasso de la Véga).

TRADITION SACRÉE.

ANCIEN TESTAMENT.

CRÉATION.

Corps : Formavit igitur Dominus Deus hominem de limo terræ (Gen. II. 7).

Ame : Et inspiravit in faciem ejus spiraculum vitæ, et factus est homo in animam viventem (Id. ibid. 7).

DIEU DES VIVANTS.

Ego sum Deus Abraham, Deus Isaac, et Deus Jacob (Exod. III. 6).

Non est Deus mortuorum sed viventium (Matth. XXII 32).

DORMIVIT.

Dormivit cum patribus suis (3 Reg. I. 10. XI. 43 XIV. 31 et seqq.).

TOBIE.

Filii sanctorum sumus, et vitam illam expectamus quam Deus daturus est his qui fidem suam nunquam mutant ab eo (Tob. II. 18).

RÉPROUVÉS.

Nos insensati vitam illorum æstimabamus insaniam, et finem illorum sine honore; ecce quomodo computati sunt inter filios Dei et inter sanctos sors illorum est (Sap. V. 4, 5).

JUDAS MACHABÉE.

Nisi eos qui ceciderant resurrecturos speraret, superfluum videretur et vanum orare pro mortuis (2 Mach. XII. 44).

ÉLÉAZAR.

Etsi in præsenti tempore suppliciis hominum eripiar, sed manum Omnipotentis nec vivus, nec defunctus effugiam (2 Machab. VI. 56).

UN DES SEPT FRÈRES MACHABÉES.

Tu quidem scelestissime in præsenti vita nos perdis ; sed rex mundi defunctos nos pro suis legibus in æternæ vitæ resurrectione suscitabit (2 Mach. VII. 9).

PATRIARCHES, PROPHÈTES.

Juxta fidem defuncti sunt omnes isti, non acceptis repromissionibus, sed a longe eas aspicientes, et salutantes, et confitentes quia peregrini et hospites sunt super terram (Hebr. XI. 13).

Vivent mortui tui, interfecti tui resurgent (Is. XXVI. 19).

TÉMOIGNAGE DE JOSÈPHE.

Credunt (Judæi) ut illis qui leges constanter servaverint, proque eis, si opus sit mori, libenter strenueque mortem susceperint, et *novum deinceps ortum* et *vitæ vicissim alterius* longeque melioris fructum Deus largiatur; quæ sane scriberem ipse nunquam, nisi ex factis cognitum id omnibus intelligerem (*L. 2 Contra Appion.*).

— Ce qu'ils (les Juifs) connaissaient distinctement était qu'il n'y a qu'un seul Dieu... qu'il juge toutes les actions des hommes après leur mort; d'où il suit que l'âme est immortelle et qu'il y a une autre vie (Fleury, *Mœurs des Israélites, C.* 9).

NOUVEAU TESTAMENT.

LE MAUVAIS RICHE.

Factum est autem ut moreretur mendicus, et portaretur ab Angelis in sinum Abrahæ. Mortuus est autem dives et sepultus est in inferno... (Luc. XVI. 22).

S. PAUL.

Infelix ego homo, quis me liberabit de corpore mortis hujus? (Rom. VII. 24).

Desiderium habens dissolvi et esse cum Christo (Philip. I. 23).

MARTHE.

Scio quia resurget in resurrectione, in novissimo die (Joan. XI. 24).

TRADITION PROFANE.

Qui osera démentir les siècles et opposer à leur témoignage ses pensées d'un jour? Nous verrons qui l'osera, quand, tout à l'heure, réveillant les générations éteintes, et convoquant les peuples qui ne sont plus, ils se lèveront de leur poussière pour venir déposer en faveur des droits de Dieu et des immortels destins de l'homme (M. de Lamennais, *Essai sur l'indiff.*).

ÉGYPTIENS.

Leur croyance n'a jamais été incertaine ni équivoque sur l'immortalité de l'âme; ils pensaient que nos âmes venaient de Dieu et qu'elles retournaient à Dieu (Hérodote, *L.* II. *C.* 122.—L'abbé Le Batteux, *Mém. de l'Académie des Inscriptions, T.* XLVI. *p.* 305).

CHALDÉENS.

Précepte des oracles chaldaïques : « Hâtez-vous de vous acheminer vers la splendeur et les rayons du Père, de qui vous avez reçu une âme pénétrée de la splendeur divine » (*Orac. chald. C.* X).

PERSES.

Tous les anciens peuples ont reconnu l'immortalité de l'âme, non en vertu de raisonnements philosophiques, mais guidés par le sentiment interne et par la tradition générale. Ainsi, ce n'est point un grand mérite aux Perses d'avoir fidèlement conservé ce dogme de la religion primitive (Pausanias, *in Messenac. C.* XXXII.—L'abbé Foucher, *Mém. de l'Acad. des Inscr.* T. XLIV. p. 396).

CHINOIS.

Le culte des ancêtres est universel à la Chine. On suppose que leurs âmes résident dans des tablettes que chaque famille conserve avec soin et devant lesquelles on brûle des morceaux de papier doré. Le même usage existe à la Cochinchine et au Tonkin (*Lettres édif.* T. XX, XXI).

TONKINOIS, JAPONAIS.

Tunquinenses, Formosenses et Japonenses..peccatis et recte factis suas post mortem pœnas, suam remunerationem in Tartaro vel in cœlo tribui fassi sunt, et a dæmonibus infligi supplicia (*Alnetan. Quæst. L.* II. *C.* XXIV. *p.* 302).

SCYTHES, SARMATES, GERMAINS.

Certissimis indiciis evicit Pellontierius, dogma de immortalitate animæ et de vita apud manes inter Celtas tum Scythas, tum Sarmatas, Germanos, Gallos, Iberos, vetustissimi ævi canitiem prodere, quæ Zamolxis ætatem longe superet (Brucker, *Hist. crit. philos. append. ad part.* I, *L*, II, *C.* VI, *p.* 198).

GRECS.

« Toute âme est immortelle » Platon, *de Rep. L.* VI).

Les âmes qui n'ont commis que des fautes légères descendent moins bas que les âmes coupables; elles errent à la surface de la terre. Les plus coupables sont précipitées dans l'abîme qu'on appelle enfer ou d'un nom semblable. Les âmes vertueuses sont transportées dans un séjour d'autant plus heureux et plus saint, qu'elles se sont plus rapprochées de la perfection divine (Le même, *de Leg. L.* X, *op. T.* IX, *p.* 106-108).

ROMAINS.

Nemo unquam sine magna spe immortalitatis se pro patria offerret ad mortem.. Nescio quomodo inhæret in mentibus quasi sæculorum quoddam augurium futurorum (Cicer. *Tuscul. Quæst. L.* I, § 31, 33, 34).

AMÉRICAINS.

« La croyance à l'immortalité de l'âme était établie d'un bout de l'Amérique à l'autre (Robertson, *Hist. de l'Amér. T.* 2).

« L'immortalité de l'âme était un autre dogme commun aux Américains» (Carli, *Lett. américc. T.* I, *p.* 105).

Auteurs à consulter.

SS. Pères.

TERTULLIEN —De Res. carn.
—Test. anim.
S. BASILE —Orat. 22.
S. GRÉG. DE NAZ.—Orat. 20.
S. GRÉG. DE NYSS.—De Morte.
S. AMBROISE —De Immort. animæ.
S. AUGUSTIN —De Im. animæ.
—In Enchirid.
S. J. CHRYSOST. —Orat. De anim.
—Ep. 5.
—Hom. 8 ad pop.
—Homil 12 in Gen.
—Homil. 42.
—Hom. 60 in Matth.
—In Ep. 1 ad Cor.
S. GRÉGOIRE —In Ezech. C. 40.
—Moral. C. 14.
S. BERNARD —De Satu animæ.
S. LAURENT JUS. —De Spiritu, L. 1.

Ascétiques.

GERSON —Tract. de Spiritu.
GUILLAUME DE PARIS—De Anima.
DENIS-LE-CHART.—Tom. 1.

Philosophes.

BACON —Pensées sur la religion.
DESCARTES —It. XI.
PASCAL —Pensées, C. 1.
DITTON —Suppl. à la démonst. de la relig. chrét.
FÉNELON —Lettres, Lett. II. C. 11.
LEIBNITZ —Syst. de théolog.
DE POLIGNAC —Anti-Lucrèce, L. V.
BERGIER —Traité de la relig. T. III.
—Dict. de théolog.
DE LA LUZERNE —Dissert. sur la spiritualité de l'âme.
—Sur la loi naturelle.
DE MAISTRE —Soirées de Saint-Pétersbourg.
DE CHATEAUBRIAND—Génie du christianisme.
DE LAMENNAIS —Essai sur l'indiff.
LE Card. GOUSSET—Théol. dogm. T. I, p. 342, t. II, p. 66.

Prédicateurs.

BOSSUET —IVe Serm. pour le jour de Pâques.
MASSILLON —Vérité d'un avenir
LE CHAPELAIN —I Serm.
DE BEAUVAIS —It.
DE BOULOGNE —It.
DE MAC-CARTHY— It.
FRAYSSINOUS —Confér.

PREMIER PLAN.

Éducation religieuse et éducation mondaine.

(UN CONTEMPORAIN.)

Ier Point.

ÉDUCATION CHRÉTIENNE.

IIe Point.

ÉDUCATION SELON LE SIÈCLE.

Ier POINT.—SUBDIVISIONS.

Éducation Chrétienne.

1—Elle satisfait l'esprit;
2—Elle satisfait le cœur;
3—Elle assure le bonheur.

IIe POINT. — SUBDIVISIONS.

Éducation selon le siècle.

PAR RAPPORT :

1—A la religion;
2—A la morale;
3—A la science.

DEUXIÈME PLAN.

Nature et effets de l'éducation.

FRAYSSINOUS.)

Ier Point.

LA PROSPÉRITÉ D'UNE NATION DÉPEND DE LA BONNE ÉDUCATION DES ENFANTS.

IIe Point.

L'ÉDUCATION, POUR ÊTRE BONNE, DOIT ÊTRE RELIGIEUSE.

IIIe Point.

L'ÉDUCATION, POUR ÊTRE RELIGIEUSE, DOIT ÊTRE CONFIÉE A DES HOMMES RELIGIEUX.

TROISIÈME PLAN.

Éducation, devoir des parents et des enfants.

(L'ABBÉ LEGRIS-DUVAL.)

Ier Point.

NÉCESSITÉ POUR LES ENFANTS DE RECEVOIR UNE ÉDUCATION CHRÉTIENNE.

IIe Point.

NÉCESSITÉ POUR LES PARENTS DE DONNER CETTE ÉDUCATION A LEURS ENFANTS.

Ier POINT. — SUBDIVISIONS.

Nécessité d'une éducation chrétienne pour les enfants.

1—Effets de l'éducation;
2—La religion base de toute éducation;
3—Insuffisance de la raison;
4—Intérêt personnel.

IIe POINT. — SUBDIVISIONS.

Nécessité d'une éducation chrétienne pour les parents.

ILS DOIVENT A LEURS ENFANTS :

1—Des soins temporels;
2—Des soins spirituels.

DÉVELOPPEMENTS DU PREMIER PLAN.

ÉDUCATION RELIGIEUSE ET ÉDUCATION MONDAINE.

TEXTE.

Ego sum pastor bonus.

Joan. x. 11.

Ce qu'est N. S. J.-C. pour son Église, ce que sont les Évêques pour leurs ouailles, ce qu'est le prêtre pour son troupeau, le père et la mère de famille le sont pour leurs enfants.

Ce sont eux qui doivent empêcher le loup d'entrer dans la bergerie, qui doivent rechercher les gras pâturages; le sang de leurs fils criera comme celui d'Abel, et il criera contre eux, s'ils le laissent répandre.

Le seul moyen qu'aient à employer les chefs de famille pour se décharger de cette grave responsabilité, c'est une éducation chrétienne.

Nous allons dans ce discours établir le parallèle entre une *éducation chrétienne et une éducation mondaine*, et montrer combien la première est *avantageuse* et l'autre *préjudiciable* à la jeunesse.

Ier Point.

ÉDUCATION CHRÉTIENNE.

1re SUBDIVISION. — Elle satisfait l'esprit.

L'esprit veut connaître, il veut atteindre et découvrir ce qui lui est caché, il veut être libre dans ses recherches. Ce besoin, il le satisfait par la science. La science, au point de vue chrétien, est vaste et sans bornes, comme l'esprit la demande; mais beaucoup de questions sont ténébreuses, profondes; la raison ne peut les résoudre sans un secours étranger; ce secours, c'est la religion. L'éducation chrétienne, ou plutôt l'instruction religieuse, embrasse les deux choses essentielles : la *religion* et la *science*, et c'est en cela qu'elle satisfait l'esprit.

I. RELIGION. Dans une telle éducation, la religion tient la première place, elle est partout.

1° *Pour l'enfance* : Éléments chrétiens mis à sa portée, histoire des faits religieux, récits purs, sévères, sûrs et impartiaux.

2° *Pour la jeunesse* : Enseignement philosophique chrétien; enseignement historique à son premier point de vue et selon les premiers maîtres. Hélas! que d'écarts n'a-t-on pas à déplorer dans ces deux premiers enseignements! Que devient la philosophie avec un maître irréligieux! que peut-elle être autre chose que sceptique, panthéiste et anti-sociale!

Pour l'histoire, n'avons-nous pas vu chaque école l'interpréter à sa manière, l'écrire et la faire parler d'après ses systèmes?

3° *Enseignement doctrinal* : Divinité de la religion chrétienne, mystères, culte, Église, écarts de l'hérésie.... Rien ne manque à cet enseignement, il est complet, et il est tel, parcequ'il est le premier et le plus nécessaire.

II. SCIENCE. C'est à tort qu'on a accusé la religion d'être l'ennemie des lumières. Loin de les proscrire, elle recommande l'étude de toutes les sciences, des langues, des arts, des lettres.

Elle s'en est constituée gardienne au moyen-âge, comment ne les encouragerait-elle pas aujourd'hui?

L'instruction chrétienne satisfait l'esprit parce qu'elle est aussi vaste que toute instruction purement profane, et que, de plus, les lumières de la religion mettent au grand jour un grand nombre de vérités que la raison ne peut découvrir laissée à ses propres forces.

2e SUBD. — Elle satisfait le cœur.

Que faut-il au cœur? une morale saine, la morale de l'Évangile. Mais qu'est l'Évangile dans un enseignement où l'on nie la divinité de J.-C., de la révélation; où l'on conteste les miracles, où l'on regarde le christianisme comme une institution humaine ayant pris la place d'une autre institution parce que son heure était venue? Dans de pareilles écoles, l'Évangile est un livre méprisé. Que restera-t-il dans ces chaires de *pestilence?*

Les sentences orgueilleuses des auteurs païens;
Les maximes paradoxales du 18e siècle;
Les élucubrations panthéistes et radicales de notre époque.

Or, ces livres de morale, ces maximes emphatiques, ces rêves fantastiques d'un cerveau malade sont-ils ce qu'il faut au cœur humain?

Il est bien mieux rempli, ce me semble, par ces mots simples et vrais :

Discite a me quia mitis sum et humilis corde (Matth. xi. 29).
Qui se exaltat humiliabitur (Id. xxiii. 12).
Diliges proximum tuum.... diligite inimicos vestros (Id. v. 43, 44).

Il y a plus pour le cœur dans le sublime et touchant *Sermon de la montagne* que dans tous les ouvrages de la philosophie ancienne et moderne.

D'ailleurs, l'éducation chrétienne ne repousse pas les maximes des sages, à quelque siècle et à quelqu'école qu'ils appartiennent; mais cette source, unique ailleurs, est enrichie chez elle par la morale du livre par excellence.

Voulez-vous juger l'effet des deux éducations : comparez le jeune homme hautain, indiscipliné, emporté, libertin de l'école impie, au jeune homme catholique; celui-ci a appris, auprès de son maître craignant Dieu, à être doux, bon, modeste, réglé, chaste, pieux; l'autre n'a appris qu'à vivre selon les impétuosités de son caractère et les besoins du moment.

3e SUBD. — Elle assure le bonheur.

L'éducation anti-chrétienne est impuissante à procurer le bonheur de l'individu et de la famille.

1° DE L'INDIVIDU. Elle n'a aucun frein à imposer à ses passions dans sa doctrine; sa morale toute païenne est complaisante, équivoque, paradoxale. Qu'en résulte-t-il? Que le jeune homme suit son penchant pour l'ambition, la vaine gloire, l'égoïsme, les plaisirs. Ses mauvais instincts se développent, ses passions grandissent, ses penchants gagnent de tout côté. Or, ces résultats mènent-ils au bonheur?

2° DE LA FAMILLE. Le mauvais fils devient mauvais père; les devoirs de famille seront méconnus, la maison sera un lieu de trouble, l'héritage sera dilapidé et le souvenir des aïeux perdu.

Mais, au contraire, le jeune fils qui a eu pour maître des hommes probes, croyants, vertueux, sera honnête comme ceux qui ont formé son cœur; il s'adjoindra une compagne riche en vertus, sa vie étant sévère, pure, évangélique, le bonheur sera au foyer; le respect et la force l'accompagneront au dehors, son nom sera béni, sa famille louée, Dieu et les hommes seront avec lui, il vivra et sera heureux.

IIe Point.

ÉDUCATION SELON LE SIÈCLE.

1re SUBD. — Par rapport à la religion.

1° IGNORANCE. Le premier reproche que l'on a à faire à une éducation mondaine, c'est de laisser la jeunesse dans l'ignorance de la religion. Dans ce système d'éducation, la religion ne vient qu'après la morale humaine et la science, c'est-à-dire qu'elle est tenue au dernier rang. Qu'arrive-t-il?

Que l'enfant ignore les principes de sa foi, les éléments de la morale évangélique, l'histoire de sa religion, la constitution de l'Eglise, ses droits, son autorité, tout, excepté la vraie science, la science du salut. Que de jeunes hommes entrent chaque année dans le siècle y portant cette ignorance!

2° RESPECT STÉRILE. Notre siècle étant surtout pour les formes, les convenances extérieures y sont gardées; l'enfant ne méprise ni le culte, ni le prêtre, mais quel respect stérile!

La prière est délaissée, les sacrements sont abandonnés, les églises demeurent désertes, aucune pratique; le jeune homme des écoles a tout oublié, tout abandonné.

2e SUBD. — Par rapport à la morale.

1° IMPRÉVOYANCE. La religion et une conscience timorée ont mille secrets pour prévenir le danger pour arrêter, le mal et pour le guérir, s'il existe : vigilance assidue, mesure parfaite dans les paroles et dans les actes. Dans un système d'éducation où la religion est dédaignée, aucun de ces préservatifs : discipline molle ou dure, qui ne remédie à rien; langage peu mesuré, l'enfant laissé à lui-même.

2° FACILITE. Altération dans les principes, esprit du siècle mêlé à toutes les décisions, absence d'exemples nobles et élevés.

3e SUBD — Par rapport à la science.

1° IMPORTANCE SUPRÊME. Devant s'appuyer sur quelque chose, l'éducation irréligieuse fait grand étalage de science; à l'entendre, elle seule possède la lumière. Quelle ait de la science, nous ne le contestons pas, mais la place qu'elle lui donne lui convient-elle? Sommes-nous créés pour ce monde ou pour l'avenir? Si c'est pour l'avenir, pourquoi le soin de nos grandes destinées n'aurait-il pas un rang dans les premières années de la vie? De quoi nous servira tant de science, si nous ignorons la chose essentielle? *Quid prodest?* (Matth. xvi. 26).

2° ORGUEIL : *Scientia inflat* (1 Cor. viii 1). Le chrétien lui-même a de la peine à se défendre de certains sentiments d'estime de soi-même, lorsqu'il a des connaissances vastes comme les ont eu les Origène, les Augustin, les Huet, les Bossuet; qu'en sera-t-il donc de celui que les maximes de l'Évangile ne tiennent pas dans l'humilité et la modestie? Ce que nous remarquons aujourd'hui dans les écoles où la religion n'a pas tout son empire, c'est une suffisance pleine d'arrogance.

Suffisance qui porte à envier les plus hautes dignités, les plus brillantes fortunes, tout ce qui est au-dessus de soi. Suffisance qui porte à mépriser ce qui est autour de soi et au-dessous de soi. A quelles funestes conséquences n'entraînera donc pas une semblable éducation?

Puisse la génération nouvelle voir se rétablir au milieu d'elle, au moyen de l'éducation, le règne de Dieu, de la sagesse, de la religion et de la vertu!

DÉVELOPPEMENTS DU DEUXIÈME PLAN.

NATURE & EFFETS DE L'ÉDUCATION.

TEXTE.

Parvuli petierunt panem, et non erat qui frangeret eis.

Jérem. Thren. IV. 4.

S'il est une chose qui se lie étroitement aux destinées d'une nation, qui doive exciter la sollicitude des gouvernements comme des particuliers, et qui soit capable de prévenir ou de préparer la ruine des générations à venir, c'est l'éducation des enfants : voilà une des causes principales de la prospérité ou du dépérissement des États. Certes, après tant de secousses violentes qui ont ébranlé parmi nous l'édifice social jusque dans ses fondements, nous serions bien à plaindre si nous ne sentions le besoin de le raffermir et de l'asseoir plus que jamais sur une éducation profondément morale et religieuse. Loin de nous l'insouciance et le dédain ; il s'agit de l'intérêt le plus pressant de toutes les familles, il s'agit du salut même de la patrie. Laissons à un petit nombre d'hommes les discussions savantes sur les lettres et sur les arts, sur les maximes de la politique, sur le maniement des deniers publics, mais l'éducation des enfants ne doit être étrangère à qui que ce soit.

C'est donc pour éveiller la vigilance des parents, le zèle des instituteurs, l'attention de tous, que je me propose de vous entretenir aujourd'hui de l'éducation. A ce sujet j'établirai trois choses :

La première : *Que la prospérité d'une nation dépend surtout de la bonne éducation des enfants.*

La deuxième : *Que cette éducation, pour être bonne, doit être religieuse.*

La troisième : *Que, pour être religieuse, elle doit être confiée à des hommes religieux.*

Tel est le sujet et le partage de ce discours.

Ier Point.

LA PROSPÉRITÉ D'UNE NATION DÉPEND DE LA BONNE ÉDUCATION DES ENFANTS.

Où placerons-nous la source véritable de la félicité publique? Est-ce dans une agriculture perfectionnée qui accroît les productions de la terre?.... Est-ce dans un commerce florissant qui multiplie les richesses?.... Est-ce dans une population toujours croissante? Est-ce dans l'éclat des sciences et des arts?.... Est-ce, enfin, dans d'ingénieuses combinaisons politiques qui changent la face du monde?.... Certes, ce serait là des choses précieuses, faites pour exciter la sollicitude des gouvernements et qui, en effet, ont fixé l'attention des sages et des législateurs dans tous les siècles. Quand on voit un peuple riche, éclairé, puissant, on est tenté, par cela seul, de le croire au comble de la prospérité et l'on conçoit à peine comment il pourrait en déchoir. Mais c'est peu de s'arrêter au dehors de l'édifice, il faut descendre jusqu'aux fondements pour en examiner la solidité.

Voulez-vous bien sentir comment les destinées d'un peuple se lient à l'éducation du premier âge? Supposons pour un moment que sur la surface de ce vaste royaume, dans nos campagnes comme dans nos cités, les enfants des deux sexes fussent confiés à des mains sages et dignes de former leur esprit et leur cœur; pénétrons, par la pensée, dans ces écoles qui renferment l'espérance de la patrie. Là on apprend à connaître Dieu et sa loi; là on enseigne tout ce qui est juste, tout ce qui est bon, tout ce qui est louable; et si l'on s'y forme avec soin à ces connaissances qui font l'homme instruit, on s'y attache encore davantage à ce qui fait l'homme vertueux, là on a sous les yeux des exemples dont l'autorité est plus douce, plus efficace que celle des leçons. Que de semences de vertu jetées ainsi dans ces âmes encore neuves y pousseront des racines profondes! et comment n'en verrait-on pas éclore les fruits salutaires? plus de respect pour l'autorité paternelle, plus d'union dans les familles, plus de probité dans le commerce de la vie, plus d'amour de l'ordre et de la justice, plus de fidélité à tous les devoirs. Ainsi, dans ma supposition, on voit croître des générations entières au milieu d'heureuses habitudes qui les disposent à rendre à la société, par leurs services, ce qu'elles auront reçu d'elle par le bienfait de l'éducation. La variété aura bien pu se trouver dans les méthodes, mais le fonds de l'instruction des impressions religieuses et morales sera le même; dès-lors, d'un bout de l'État à l'autre, quel concert de doctrines, de vues, de sentiments! Toutes les familles animées d'un même esprit ne formeront qu'une seule famille, la nation entière ne sera pour ainsi dire qu'un seul homme.

Je sais que l'éducation ne sera pas également heureuse pour tous, qu'il se rencontre des caractères faibles, des esprits indociles, des cœurs plus dépravés; je sais que des circonstances périlleuses, que les passions d'une jeunesse bouillante pourront faire avorter les espérances du premier âge; mais en général, beaucoup resteront fidèles à toutes les vertus qu'on aura su leur inspirer; beaucoup d'autres le seront à ces sentiments d'honneur et de probité qui font l'honnête homme; et, quant à ceux qui pourront s'écarter bien loin dans les routes du vice, il leur restera une ressource, celle du remords et du repentir, ressource que connaît bien peu celui qui, dans ses premières années, n'a pas connu la vertu.

Que si, au contraire, l'éducation était universellement vicieuse, si de mauvaises doctrines y corrompaient la raison, si de funestes exemples y invitaient au désordre, si l'on y apprenait à honorer ce qui est méprisable et à mépriser ce qui est honorable, quel renversement dans les idées, dans les affections, dans la conduite! quelle confusion dans les opinions, et par suite dans les familles et dans la société! partout que des germes d'insubordination, de discorde, de révolte jetés dans les âmes! A peine quelques-uns devraient à des circonstances ou à des inclinations plus heureuses d'avoir échappé à la contagion universelle; le corps politique serait frappé au cœur d'une plaie funeste qui le ferait tomber en dissolution. Tels sont donc les effets de la bonne ou de la mauvaise éducation : *que sous l'influence de la première, l'homme n'est méchant que par inconséquence, et que sous l'influence de la seconde, il n'est en quelque sorte bon que par hasard.*

IIe Point.

L'ÉDUCATION, POUR ÊTRE BONNE, DOIT ÊTRE RELIGIEUSE.

La morale humaine est sèche et froide; elle peut montrer la route, mais elle ne donne pas le courage de la parcourir. La religion descend dans le cœur, elle le pénètre de la pensée de la Divinité, le rend capable de tous les efforts, de tous les sacrifices que peut demander la vertu en le remuant avec force par la crainte et les espérances de l'avenir. Dans les maisons d'éducation publique, que fera-t-elle? Elle placera les maîtres comme les élèves sous les yeux de la Divinité; c'est en son nom qu'elle commandera aux premiers la vigilance, le zèle, les bons exemples; aux seconds l'obéissance et le travail; et c'est ainsi qu'elle devient le plus sûr garant de leurs mœurs, de leur application, de leurs succès. La religion veille là où l'œil du maître ne peut veiller. Par ses menaces et ses insinuations, elle adoucit les humeurs, corrige les défauts, réprime les vices naissants, encourage la faiblesse, fait régner la décence, l'ordre et la paix; et dès lors l'autorité des chefs peut, sans inconvénient, se montrer plus paternelle.

Mais le frein religieux est-il brisé, dès lors aussi la vigilance et la discipline ordinaires sont insuffisantes; la confusion, l'indocilité, la révolte, tous les vices se manifestent de toutes parts, c'est une véritable anarchie. Essaiera-t-on de la faire cesser? On ne le pourra que par une discipline pleine de rigueur, la maison d'instruction publique devra être transformée en camp militaire, au milieu duquel il faudra entretenir la subordination par la terreur.

Pour faire sentir de plus en plus la nécessité de la religion, voyez quel est le grand but de la première éducation; c'est de travailler pour l'avenir, de préparer, de former dans l'enfant l'homme fait, de le prémunir contre les dangers qui doivent menacer un jour son inexpérience et sa légèreté. Suivez la jeunesse sortant des écoles primaires pour n'y plus rentrer; là commence pour elle une nouvelle éducation; un monde corrompu s'en empare; c'est maintenant le règne des séductions, des maximes commodes et perverses. Au milieu de tant de périls, que pourront, pour en sauver la jeunesse, quelques préceptes de la morale humaine? Alors, si par les croyances réprimantes de la religion on n'a pas fortifié les jeunes cœurs contre les attaques du vice, si par de saintes habitudes on n'a pas préparé l'ancre salutaire pour l'époque des passions orageuses, le naufrage n'est-il pas inévitable? Sans doute la religion n'est pas une barrière insurmontable à la fougue des passions, mais elle est du moins de toutes la plus puissante.

IIIe Point.

L'ÉDUCATION, POUR ÊTRE RELIGIEUSE, DOIT ÊTRE CONFIÉE A DES HOMMES RELIGIEUX.

Ce n'est pas assez d'enseigner vaguement la religion aux enfants; le point capital, c'est de la leur faire aimer, goûter, pratiquer; or, comment aurait-il quelque zèle pour la faire entrer dans l'âme des enfants, celui qui n'en est pas pénétré lui-même? Quel intérêt mettra-t-il à la persuader aux autres celui qui, pour son compte, n'y voit que des fables, met au même rang la mythologie des Grecs et des Indiens? On ne parle avec conviction que de ce que l'on croit, avec amour que de ce que l'on aime, avec chaleur que de ce que l'on sent bien. Que peut dire en faveur de la religion celui qui n'y croit pas? Croit-on même qu'un homme qui est constamment placé sous les yeux d'une troupe d'enfants attentifs et malins puisse longtemps leur cacher ses mauvaises opinions?

Les enfants remarquent-ils que dans le cours de leur éducation la religion préside habituellement à tout, que ses préceptes, ses autels, ses cérémonies, ses pratiques, sont traités avec ce respect et ce recueillement qui vient du cœur; ils en seront touchés.

Mais aussi que la religion, sans être bannie de la maison qu'ils habitent, y soit plutôt tolérée qu'honorée.... dès lors tout est perdu, l'éducation est manquée; ce n'est pas dire assez, elle est funeste.

Nous sommes loin d'être l'ennemi des sciences et des lettres, de vouloir ralentir le zèle qu'on met à les cultiver, et de regarder comme perdu le temps qu'on leur consacre; mais nous demandons que, comme au beau temps de notre histoire et au beau temps de la science, la religion soit l'âme et le fond de l'éducation. Là seulement est la vraie, l'utile, la bonne éducation.

DÉVELOPPEMENTS DU TROISIÈME PLAN.

ÉDUCATION, DEVOIR DES PARENTS ET DES ENFANTS.

Ier Point.

NÉCESSITÉ POUR LES ENFANTS DE RECEVOIR UNE ÉDUCATION CHRÉTIENNE.

1re SUBDIVISION.—Effets de l'éducation.

L'éducation assure la prospérité de la famille, la gloire de l'État et la tradition de tous les vrais principes.

Elle est la source de toutes les vertus publiques et privées et décide en dernier ressort de la destinée des empires. La raison et l'expérience l'ont toujours prouvé. La religion, les lois, l'ordre public ne seront que des établissements fragiles posés sur un sol toujours mouvant, si l'on n'en a placé les fondements et les racines dans le cœur de la jeunesse; et la société ne tardera pas à se dissoudre, si elle doit nourrir dans son sein une génération indépendante, indomptée, toujours prête à ruiner les institutions de ses pères, loin de profiter de leur expérience.

2e SUBD. — La religion base de toute éducation.

La religion est la base naturelle de toute éducation. C'est elle, nous dit le plus sage des rois, qui, s'insinuant dans le cœur de l'enfant, y porte sa lumière avec les douces affections qu'elle commande : *Ut detur parvulis astutia* (Prov. I. 4). Elle sait parler à la jeunesse le seul langage qu'elle puisse entendre, en l'instruisant par des préceptes et des récits. Elle comprime son ardeur, modère ses passions, la rend docile au joug sacré de la sagesse : *Adolescenti scientia et intellectus* (Id. ibid.). C'est par elle que nous recevons les idées d'ordre, de modération, d'équité : *Tunc intelliges justitiam et omnem semitam bonam* (Id. II. 9). Tout ce qui est bon, utile, honorable, tous les sentiments nobles et généreux, la religion les inspire et les fait régner parmi les hommes. Elle seule les forme à la vertu, les plie au travail, aux bonnes mœurs, au joug des lois : *Tunc intelliges justitiam....* Pourquoi cela mes frères? parce que la religion offre à l'homme la seule autorité qui puisse imposer silence à l'orgueil de sa raison et enchaîner l'indépendance de sa volonté : le seul pouvoir auquel il ne puisse échapper même par la mort : la seule bonté en laquelle son cœur puisse espérer même au-delà du tombeau : enfin, parce qu'il y a un Dieu qui a fait les hommes et qui s'en est réservé la conduite.

3e SUBD.— Insuffisance de la raison.

Quel autre principe pourrait-on substituer à la religion? serait-ce la raison? on l'a dit, et on l'a dit avec succès à une époque où il suffisait pour réussir d'attaquer les idées consacrées par le suffrage de tous les siècles. Je ne répondrai qu'un mot, et il n'y aura pas un père de famille qui ne m'entende. Vous savez quel est malheureusement l'état des mœurs parmi nous. Ce qui se développe avant tout ce n'est pas la raison, ce sont les passions impétueuses, incapables de connaître aucun frein. Si la religion ne s'empare la première de l'esprit des enfants, quand la raison vient à paraître, elle trouve les préjugés établis, les habitudes contractées, souvent même le cœur est atteint d'une dépravation précoce. Alors son flambeau n'est plus pour ces êtres dégénérés, que ce qu'est la lumière du jour aux yeux languissants d'un malade, importune et souvent nuisible.

4e SUBD.—L'intérêt personnel.

Il y a une autre doctrine qui fermente sourdement au sein de la société; c'est ce système de l'*intérêt personnel* que vous voyez chaque jour s'accréditer au milieu du monde, et que souvent vous trouverez avec effroi enseigné même dans les livres destinés à la jeunesse : système qui apprend à confondre imprudemment l'utile avec l'honnête, et ce qu'il lui plaira de regarder comme son bien avec la règle de ses devoirs.

Paradoxe révoltant, sans doute, mais qui n'est pourtant que la conséquence inévitable des principes que l'on se fait trop souvent. Quand l'homme aveugle et malheureux veut bannir Dieu de l'univers, quand il ne permet plus à la Providence de se mêler des choses humaines, et que, se déshéritant lui-même de l'espérance des enfants de Dieu, il n'attend plus rien au-delà de sa fragile vie, il faut de toute nécessité qu'il se concentre dans cet intérêt honteusement personnel et toujours variable au gré des circonstances et des passions. Alors on ne parle plus de Dieu à la jeunesse, ni de l'autre vie, mais toujours du bonheur de ce monde. Ce que l'on s'efforce d'éveiller, dans ces âmes vives et ardentes, ce ne sont plus ces belles impressions religieuses qu'y avait gravées le Créateur, mais l'amour-propre, l'ambition, souvent même l'amour des plaisirs.

Et l'on croit avoir corrigé les poisons dont on les enivre en prononçant froidement les mots de modération et de sagesse! Quand vous demandiez à vos pères au nom de qui ils prétendaient enchaîner votre jeunesse, ils vous répondaient : au nom de Dieu; vous baissiez alors les yeux et vous saviez obéir. Mais sans ce nom auguste et sacré qui répond à tout, quelle réponse vous restera-t-il? une seule et rien de plus : vous direz qu'ils doivent être vertueux *pour eux-mêmes*, pour leur honneur, pour leur repos, que sais-je? pour leur fortune et leur avancement dans le monde. Si vous ne daignez plus parler de ce législateur éternel, dont la volonté seule donne la force à toutes les lois, dont la justice assure à l'homme de bien sa récompense dans une vie meilleure, sans cesse il faudra ramener le bien-être seul de la vie présente non-seulement comme récompense éventuelle, mais comme unique et souverain motif, comme base essentielle de la morale; et puisqu'il faut enfin le prononcer, vous en serez réduits à sanctifier l'intérêt, à le consacrer aux yeux de vos enfants, comme la raison dernière et définitive de la justice et des devoirs. Et ces jeunes esprits déjà sollicités par l'ascendant des passions, par le monde et la fougue de l'âge, que pensez-vous qu'ils doivent conclure? Ils concluront, mes frères, et suivant vos principes, que leurs idées sur la vertu doivent dépendre de celles qu'ils se feront sur le bonheur; qu'ils ne doivent se combattre, souffrir, s'oublier en apparence que sous l'expresse condition d'y gagner quelque chose et de s'en trouver plus heureux, et que le grand mobile de la conscience c'est toujours cet *intérêt personnel*, éternel ennemi de toute vertu, qui sépare l'homme de tout et ne lui laisse d'action, de sentiment, de vie, que pour lui-même.

IIe Point.

NÉCESSITÉ POUR LES PARENTS DE DONNER CETTE ÉDUCATION A LEURS ENFANTS.

Les parents ont un double devoir à remplir envers leurs enfants : ces devoirs nous les appellerons *soins temporels*, *soins moraux* ou *spirituels*.

1re SUBD. — Soins temporels.

1° ENTRETIEN. La religion et la nature font une loi au père et à la mère de veiller à la vie de l'enfant qui leur appartient, de soutenir son existence. S. Ambroise parlant de ces mères dénaturées qui délaissent leurs enfants, les appelle des monstres : *Quæ abjiciunt parvulos et exponunt.*

Ces exemples ne se voient presque point chez les peuples chrétiens, mais ce qu'on voit ce sont des chefs de famille se livrer au jeu, à la paresse, à l'ivrognerie et laisser leur famille dans le besoin.

2° ÉTABLISSEMENT. Quand l'enfant est élevé, le père et la mère doivent le pourvoir selon leur condition. Il faut que ce nouvel homme prenne sa place dans le monde et y accomplisse sa destinée : ce qu'il ne pourra faire sans les conseils, les secours et même les sacrifices de ceux auxquels il doit la vie.

2e SUBD. — Soins moraux.

1° L'éducation est pour l'enfant un droit : il naît pour connaître ce qui est bien; il naît pour aimer ce qui est bon. L'éducation comprend donc deux choses distinctes : 1° le développement de l'esprit; 2° l'ornement du cœur.

Pour l'esprit : la connaissance de Dieu, de la religion catholique, de la vraie science, des lettres, des arts selon sa condition.

Pour le cœur : amour de Dieu, de J.-C., de la vertu, de sa famille, de la patrie, de la société, de l'autre vie.

Voilà l'éducation que les pères et mères doivent à leurs enfants. « Qu'on honore la science c'est le plus beau don que Dieu puisse faire aux hommes après la vertu : *Deus virtutum, Deus scientiarum Dominus*, mais que la vertu conserve la supériorité qui lui appartient, mais que la vaine gloire des lettres ne soit point préférée aux intérêts sacrés des mœurs. En même temps que vous formerez la raison de vos enfants ne soyez donc pas moins attentifs à former leur cœur. Inspirez leur d'abord cette aimable pudeur qu'un païen même appelle le premier honneur de la vertu : *Qui primus virtutis honor.* Qu'avec le respect et l'amour de la pudeur on inspire aussi aux enfants l'amour de toutes les autres vertus. » (De Beauvais, *Évêque de Senez*).

2° CORRECTION. Le père et la mère sont la providence vivante à l'égard de leurs enfants, ils empruntent donc à Dieu le droit de *récompenser et de châtier*. Ce pouvoir doit consister à prévenir les fautes, à les punir, à les pardonner.

3° BON EXEMPLE : *Efficacius est testimonium vitæ quam linguæ* (S. Hieron. *Ep. ad Læt.*). *Libri sunt labia parentum* (S. Chrysost. *Adv. vitup. L.* 5, *C.* 17).

Paroles, commandements, conduite, tout doit être irréprochable dans les parents. Les parents vicieux auront des fils vicieux; l'enfant succède aux mœurs de son père comme à son héritage.

ÉCRITURE SAINTE.

ANCIEN TESTAMENT.

Ne obliviscaris verborum quæ viderunt oculi tui, et ne excidant de corde tuo cunctis diebus vitæ tuæ. Docebis ea filios ac nepotes tuos (Deut. IV. 9, 10).

Audi, fili mi, disciplinam patris tui, et ne dimittas legem matris tuæ (Prov. I. 8).

Tene disciplinam, ne dimittas eam : custodi illam, quia ipsa est vita tua (Id. IV. 13).

Qui parcit virgæ odit filium suum ; qui autem diligit illum, instanter erudit (Id. XIII. 24).

Stultitia colligata est in corde pueri et virga disciplinæ fugabit eam (Id. XXII. 15).

Noli subtrahere a puero disciplinam : si enim percusseris eum virga non morietur; tu percuties eum, et animam ejus de inferno liberabis (Id. XXIII. 13, 14).

Virga atque correptio tribuit sapientiam; puer autem qui dimittitur voluntati suæ, confundit matrem suam (Id. XXIX. 15).

Tria sunt difficilia mihi, et quartum penitus ignoro : viam aquilæ in cœlo, viam colubri super petram, viam navis in medio mari et viam viri in adolescentia (Id. XXX. 18, 19).

Sapientiam et disciplinam qui abjicit, infelix est ; et vacua est spes illorum, et labores sine fructu, et inutilia opera eorum (Sap. III. 11).

Filii tibi sunt? erudi illos et curva illos a pueritia illorum (Eccli. VII. 25).

In filiis agnoscitur vir (Id. XI. 30).

Ne jucunderis in filiis impiis, si multiplicentur ; ne oblecteris super ipsos; si non est timor Dei in illis (Id. XVI. 1).

Non credas vitæ illorum, et ne respexeris in labores eorum. Melior est enim unus timens Deum quam mille filii impii. Et utile est mori sine filiis quam relinquere filios impios (Id. ibid. 2, 3, 4).

Confusio patris est de filio indisciplinato (XXII. 3).

Qui diligit filium suum, assiduat illi flagella, ut lætetur in novissimo suo (Id. XXX. 1).

Qui diligit filium suum, laudabitur in illo, in medio domesticorum in illo gloriabitur (Id. ibid. 2).

Pater filiis notam faciet veritatem tuam (Is. XXXVIII. 19).

Bonum est viro cum portaverit jugum ab adolescentia sua (Thren. III. 27).

NOUVEAU TESTAMENT.

ÉPITRES.

Vos, patres, nolite ad iracundiam provocare filios vestros ; sed educate illos in disciplina et correptione Domini (Eph. VI. 4).

Si quis suorum et maxime domesticorum curam non habet, fidem negavit, et est infideli deterior (I Tim. V. 8).

Quis filius quem non corripit pater? (Hebr. XII. 7).

SS. PÈRES.

Omnia quæ deliquerunt filii, de parentibus requirentur, qui non erudierint, neque corripuerint eos (Origen. *L.* 2, *in Job*).

Esto filiis pater non proditor (S. Cyprian. *Serm. in Eleemos.*).

Adolescentia tanquam subacta et mollis cera est quæ impressas quascumque formas in se facile recipit et mollissime cedit (S. Basil. *in Reg. C.* 15).

Nihil in te et patre suo videat quod si fecerit peccet (S. Hieron. *Ep. ad Læt.*).

Meminisse debent patres quia et ipsi fuerunt filii et potuerunt utique exacerbari a patribus : filii quoque cognoscere debent quod futuri sunt patres et nolent inhonorari a filiis ; idcirco utrique exhibeant invicem quod exquiruntab invicem (S. Ambr. *Ep. ad Epiph.*).

Jungat liberos æqualis gratia quos jungit æqualis natura (Id. *L. de Joseph, C.* 2).

Adolescentes magis metu quam ratione revocantur a vitio (Id. ibid.).

Magnum depositum habent parentes filios, ingenti illos servent cura (S. Chrysost. *in* I *Tim. C.* 2, *Hom.* 9).

Vis filium relinquere divitem? bonum illum ac benignum esse doce : ita enim etiam rem familiarem auctiorem facere poterit (Id. *adv. Vitup. Vit. Monast.*).

Apostoli estis familiæ vestræ : hanc apostolus vocat ecclesiam domesticam ; huic præsidetis, hanc instruitis (Id. in hæc verba : *Ecclesia domestica*).

Libri sunt labia parentum, nempe ad erudiendos filios (Id. Lib. *adv. Vitup. Vit. Monast.*).

Deus curis suis patres associat (Id. ibid.).

Perditionem suorum magno cum pretio comparant (Id. ibid.).

Ex hoc affectu quo amare nos fecit Deus pignora nostra, intelligere nos voluit quantum ipse amaret pignora sua (Salv. *L.* 4 *de Provid.*).

Valde perniciose sentiet filius patris lenitatem, ut postea juste sentiat Dei severitatem (S. August. *in Ps.* 50).

Non laudo in homine quod video in tigride, nempe amorem in filios (Id. *Hom.* 38 *ex* 50).

Non laudandus est qui filios amat, sed detestandus qui non amat (Id. ibid.).

O dolosa libertas! o grandis filiorum perditio! o paternus amor mortiferus! Ecce filios se dicunt diligere quos jugulari procurant; dicunt eos amare quibus jam dispendia parant (Id. *Serm.* 33).

Fieri non potest ut filius istarum lacrymarum pereat (Id. L. 3 *Conf. C.* 12).

Quanto amplius diligunt filios patres, tanto amplius ad bonam vitam compellunt (Id. *Ep.* 167).

Ostendite eis filiis, de vestra conversatione fugere malum, appetere bonum, odisse peccatum, timere judicium et amare Deum (Euseb. Emiss. *Homil.* 4 *Epiph.*).

Sicut uberrimum ab optima educatione præmium pater familias capiet, quicumque liberos, familiamque suam ad Dei cultum, et ad pietatis christianarumque virtutum disciplinam erudierit; ita quicumque debitum hoc paternæ curæ officium neglexerit, vel prætermiserit, is expectet, ut in die Domini sibi durissimum judicium fiat (*Acta Mediol* S. Caroli Borr. *fol.* 103).

ORATEURS CHRÉTIENS.

Bonne éducation source de mérites devant Dieu.

Mon dessein, pères et mères, est d'exciter en vous un saint zèle de la perfection de vos enfants dont Dieu vous a commis le soin, et qu'il soumet à votre discipline; or, il n'y a point, pour cela, de plus puissant motif que de vous dire à vous-mêmes : ou il faut que mes enfants soient exclus de tout, et qu'ils mènent une vie obscure et sans emploi, ou il faut que je m'applique à les dresser, afin qu'ils puissent devenir quelque chose et faire quelque chose dans la vie ; ou, si je veux les pousser sans nulle disposition de leur part, malgré leur incapacité, il faut que je me damne avec eux. Qu'ils soient exclus de tout, ce serait pour eux une honte et un reproche pour moi : que je me damne avec eux, ce serait une extrême folie et le souverain malheur; la conséquence est donc que je n'oublie rien, mais que j'use de tout mon pouvoir de père, pour leur faire acquérir les qualités et de l'esprit et du cœur dont ils pourront dans la suite avoir besoin, selon les états où la Providence les a destinés (Bourdaloue).

On ne peut trop inspirer aux enfants des sentiments de religion.

Ne craignez point d'inspirer trop tôt à vos enfants les divins sentiments de la religion et de la piété. Déjà le baptême a imprimé dans leur âme le caractère sacré de la foi ; déjà ils sont hommes devant Dieu; déjà ils sont dignes du ciel. Que dis-je? n'attendez pas même, pour les dévouer au Seigneur, qu'ils aient vu le jour. Tendres mères, imitez celle du saint précurseur, imitez celle d'Augustin, celle de Bernard ; prévenez le moment de leur naissance. O heureux celui qui peut dire au Seigneur comme le prophète : Vous êtes mon espoir dès la mamelle de ma mère : *Tu es spes mea ab uberibus matris meæ!* (De Beauvais, Évêque de Senez).

La religion doit présider à toute bonne éducation.

Il n'est personne qui ait osé dire et qui prétende encore qu'il ne faut pas faire entrer la religion dans l'éducation publique. Mais quelle est cette religion, et que faut-il entendre par ce mot? Ici, les enfants du siècle ne sont plus d'accord.... La seule religion dont il puisse être question, c'est la religion catholique, ses *dogmes*, sa *morale*, son *culte*, et non une morale purement profane....

Ne l'oubliez jamais, ô vous tous à qui sont confiées les diverses fonctions de l'instruction publique, et dites-le-vous sans cesse à vous-mêmes, que sans le secours de la religion tout dépérirait dans vos mains ; qu'en elle seule se trouvent à la fois et le miroir fidèle et l'unique garant des devoirs réciproques des maîtres et des élèves ; que sans elle vous n'auriez pas plus le droit de vous faire croire que celui de vous faire craindre, qu'elle seule peut donner du prix à vos travaux, du poids à vos leçons, du lustre même à vos fonctions; qu'elle seule peut adoucir les peines et abréger les difficultés inséparables de votre état; que, sans elle, la culture des lettres et l'éducation de l'esprit ne seraient qu'un malheur de plus et de nouveaux moyens de se pervertir et de se corrompre ; et que, par un magnifique privilége qui n'appartient qu'à elle, elle est dans les écoles la première gardienne de l'innocence des enfants, comme elle est dans les empires la première sauvegarde de la majesté des rois (De Boulogne, *Mandement sur l'Education chrétienne*).

PHILOSOPHES CHRÉTIENS.

L'éducation qui convient au peuple.

Il faut que le peuple reçoive une éducation, c'est son premier besoin. Mais qu'on ne s'y trompe pas; j'entends une éducation véritable, une éducation qui embrasse tout l'homme et le forme à l'état social; car, pour une futile instruction qui devient, selon les circonstances, un bien ou un mal, ce n'est pas plus l'éducation qu'une académie est une société...

Ne consentira-t-on jamais à comprendre qu'être éclairé c'est connaître l'ordre dans ses rapports avec nous, c'est posséder les vérités nécessaires pour parvenir à notre fin, et qu'il y a infiniment plus de vraie lumière dans la raison du pauvre laboureur instruit, par la religion, des lois de son être, de ses devoirs, de ses destinées, qu'il n'y en avait dans la tête d'Aristote et de Platon? (De Lamennais, *Mélanges relig. et philos.*).

Le christianisme seul s'est occupé de l'éducation du peuple.

Il est très remarquable qu'avant le christianisme on ne songea point à s'occuper de l'éducation du peuple. Quelle instruction, en effet, l'État aurait-il pu donner? La science des devoirs ne se conservait que par une tradition domestique, et certes, les anciens n'étaient pas assez fous pour essayer de faire un peuple de lettrés et de savants.

Il y avait des écoles ouvertes aux oisifs où les grands, les riches venaient acheter, tantôt des préceptes de rhétorique, tantôt des préceptes d'impiété et des leçons de débauche. Mais grâce à l'avarice des maîtres, le peuple était à l'abri de leurs enseignements.

J.-C. est le premier, le seul qui ait dit: *Laissez les petits venir à moi.* C'est qu'il avait à leur apprendre une science que les rhéteurs, ni les philosophes n'ont point connue, la science de l'homme et de la société. Ils sont venus, ces petits et ces pauvres, écouter le maître qui les appelait; ils l'ont entendu, ils ont cru, et le monde a été renouvelé.

Sous le christianisme qui s'efforce d'arracher l'homme à l'empire des sens, qui établit dans son cœur le règne de la vertu, et dans la société le règne de l'ordre, l'éducation se spiritualisa, et tous les hommes, sans exception, purent participer à ses bienfaits et y participer également, parce qu'ils peuvent tous également croire les vérités nécessaires, aimer l'ordre et y obéir (Le même).

Nécessité d'une éducation religieuse.

L'esprit du monde, qui est un esprit de désordre et de renversement, ayant tellement ruiné les fondements de la piété dans le cœur de la plupart des chrétiens, il faut nécessairement opposer une forte digue à ce torrent impétueux qui nous menace d'une ruine universelle, et comme il a commencé par la corruption de la jeunesse et par la mauvaise éducation des enfants, il faut nécessairement remonter à l'origine et tâcher de purifier cette source empoisonnée; il faut, avant tout, s'appliquer particulièrement à l'éducation de la jeunesse et singulièrement à bien élever les enfants dès le bas âge, car le manquement à ce premier devoir est la cause de la corruption des mœurs, et ensuite des divisions et des malheurs qui arrivent dans les États et dans les familles (Fénelon, *de l'Éducat. des filles*).

AUTEURS PROFANES.

SOLON.

Solon lege caverat, ne parens a filio subsidii aliquid expectaret, quem in adolescentia nulla arte instituisset, aut institui curasset (Plutarch. *in Solon.*).

PLATON.

Plato pronuntiavit nullum ex reliquis animantibus atrocius fieri homine, atque efferatius, nisi tempestivis disciplinæ auxiliis mitigetur (Plat. *L. 7 de Leg.*).

SOCRATE.

Socrates dicebat ingenuis et optime natis evenire quod equis ferocibus et generosæ indolis, qui, si a primis annis instituantur, egregii, et ad omnem usum accommodi evadunt; sin minus, efferati, intractabiles, et ad nihilum utiles: eoque fit ut felicissima quæque ingenia corrumpantur inscitia instituentium qui mox equos vertunt in asinos, quod erectis et liberis imperare nesciunt (Socrates apud Erasm. *in Apoph.*).

CRATÈS.

Crates optabat in editam civitatis speculam ascendere posse, et contenta voce clamare: *Quo ferimini, mortales, qui ad possidendas opes magno studio incumbitis; filiorum vero quibus illas relinquatis, exiguam curam geritis?* (Plut. *de Parv. enutr.*).

Ce que Charron traduit par ces mots: Et Cratès s'escriait en cholere: « A quel propos tant de soing d'amasser des biens et ne se soucier à qui les laisser » (*De la Sagesse, L. 3, C. 14*).

ARISTIPPE.

Aristippus quæsitus quæ potissimum adolescentibus discenda forent? quæ viris usui futura sunt, respondit (Laert. *L. 2, C. 8*).

SÉNÈQUE.

Quare liberalibus studiis filios erudimus? Non quia virtutem dare possunt, sed quia animum ad accipiendam virtutem disponunt (Senec. *Ep.* 50).

ALEXANDRE-LE-GRAND.

Alexander Magnus fatebatur se plus Aristoteli præceptori, quam Philippo parenti, obligatum esse, quod ab hoc esse duntaxat, ab illo vero bene vivere accepisset (Lohner, *Bibl. man. Educ.*).

LA MÈRE DES GRACQUES.

Cornelia Gracchorum mater, cum campana mulier ornamenta sua pretiosissima illi ostenderet, traxit eam sermone, donec liberi e scholis redirent; et tum iis ostensis; *hæc*, ait, *ornamenta sunt mea;* significans nihil præferendum filiorum educationi (Plutarch.).

SPARTIATES.

La plus belle discipline du monde, pour la jeunesse, estait la Spartaine, dont Agésilaus conviait Xénophon à y envoyer ses enfants, car l'on y apprend, dict-il, la plus belle science du monde, *qui est de bien commander et de bien obeyr* (Charron, *de la Sagesse, L. 3, C. 14;* citation de Plutarque, *Vie d'Agésilas*).

CONDÉ.

Le grand Condé avait été élevé au collége des jésuites de Bourges; il voulut que son fils, le duc d'Enghien, fût élevé de même au collége de Namur.

DIDEROT.

Beauzée, membre de l'Académie française, allant voir un jour Diderot, entra dans son cabinet sans être annoncé; il le trouva faisant répéter le cathéchisme à sa fille. La leçon finie et la fille renvoyée, le philosophe catéchiste rit de la surprise où était Beauzée de ce qu'il venait d'entendre: *Hé! quels meilleurs fondements, lui dit-il aussitôt, puis-je donner à ma fille pour la rendre tout ce qu'elle doit être, fille respectueuse et tendre, digne épouse et digne mère? Est-il au fond, puisque nous sommes forcés d'en convenir, une morale qui vaille celle de la religion et qui porte sur des motifs plus puissants?* (*Dict. des Anecd.*).

EXEMPLES.

PAIENS.

Immolaverunt filios suos et filias suas dæmoniis (Ps. CV, 37).

ÉDUCATION DOMESTIQUE CHEZ LES JUIFS.

Docebis ea (nempe verba legis) filios ac nepotes. .. (Deut. IV. 10).

Narraverunt patres nostri atque dixerunt: de Egypto eduxit nos Dominus (Judic. VI. 13).

JOB.

Cumque in orbem transissent dies convivii, mittebat ad eos Job, et sanctificabat illos, consurgensque diluculo offerebat holocausta pro singulis; dicebat enim: Ne forte peccaverint filii mei et benedixerint Deo in cordibus suis (Job. I. 5).

JACOB.

S. Ambroise le blâme d'avoir excité la jalousie de ses autres fils par sa prédilection pour Joseph.

Jungat liberos æqualis gratia quos jungit æqualis natura (S. Amb. *de Jos. patriarcha, C. 2*).

TOBIE A SON FILS.

Omnibus autem diebus vitæ tuæ in mente habeto Deum; et cave ne aliquando peccato consentias (Tob. IV. 6).

LES FILS D'HÉLI.

Porro filii Heli, filii Belial, nescientes Dominum (I Reg. II. 12).

LA MÈRE DE SAMUEL.

Si dederis servæ tuæ sexum virilem, dabo eum Domino... Et obtulerunt puerum Heli (I Reg. I. 11-12).

Depositum accepit, hoc ei restituit (S. Chrysost.).

DAVID A SALOMON.

Ego ingredior viam universæ terræ; confortare et esto vir; et observa custodias Domini Dei tui ut ambules in viis ejus (3 Reg. II. 2).

ÉDUCATION DE SUZANNE.

Parentes illius cum essent justi erudierunt filiam suam secundum legem Moysi (Daniel. XIII. 3).

LA MÈRE DES MACHABÉES.

Peto, nate, ut aspicias ad cœlum (2 Mach. VII. 28)

Ista maternum in hoc ponebat affectum, si filiis magis perpetuam vitam quam temporalem suaderet (S. Ambros. *L. 2, Jac. C. 12*).

SOIN DES ENFANTS

Videte ne contemnatis unum ex his pusillis (Matth. XVIII. 10).

ÉDUCATION, SECONDE PROCRÉATION.

Filioli mei, quos iterum parturio, donec formetur Christus in vobis (Galat. IV. 19).

S. BASILE, S. GRÉGOIRE DE NAZIANZE.

Ils étaient liés d'une étroite amitié, durant le cours de leur éducation à Athènes; ils ne connaissaient que deux chemins, celui de l'église et celui de l'Académie (Fleury, *Hist. Eccl.*).

LA MÈRE DE S. MÉLITHON.

Mater Melithonis cum vidisset quod carnifices ipsum fidem negaturum esse sperarent, ipsum propterea etiamnum viventem una cum aliis fratrum cadaveribus currui non injecissent, ipsa Melithonem humeris suis impositum ad currum veloci gressu portare conata fuit, quam proinde Deus hac gratia donavit ut inter maternos amplexus Melithon expirarit.

S. Basilius in concione quadam quam in laudem quadraginta Martyrum habuit ita loquitur:

Revera Martyris matrem, revera bonæ radicis germen. Ostendit generosa mater, quod magis ipsum pietatis dogmatibus enutriverat, quam lacte; hic quidem sic educatus, sic a pia matre deductus est (S. Basil. *Orat. de 40 Martyr.*).

Auteurs à consulter.

SS. Pères.

ORIGÈNE — L. I in C. I Job.
S. BASILE — Hom. 21 ex var. T. I.
— In præf. de Moribus.
S. AMBROISE — L. de Joseph. C. 8.
— Ep. 43 ad Sab.
S. JÉRÔME — Ep. 7 ad Lætam.
— Ep. 12 ad Gaudent.
— In Ep. ad Eph. C. 6.
S. CHRYSOST. — Hom. 9 in Ep. ad Hebr.
— Hom. 60 in Math.
— L. 3 ad vitup. vit. Monast.
— In Matth.
— Hom. 59 in Genes.
— Hom. de Anna et Sam.-educ.
— Hom. de Nativit. sept Machab.
— Hom. 7 in Ep. ad Rom.
— Hom. 9 in Ep. ad Timoth.
— Serm. 21 in Ep. ad Eph.
S. AUGUSTIN — In Ps. 50.
S. GRÉGOIRE — L. 2, in Cap 3. L. I Reg.

Moralistes.

CHARRON — De la Sagesse, L. 2, 3 p. C XIV.
FÉNELON — De l'Éduc. des filles.
DE LA LUZERNE — Consid. sur divers points de morale.
ANONYME — Maximes sur l'éducation.
— Lettres d'une mère sur l'éduc.
DIEULIN — Le Bon Curé, T. I C. XXVIII. p. 406.

Prédicateurs.

MATHIAS FABER — Conc. 4 in festo S. Nicolai.
BOURDALOUE — Vocation.
DORLÉANS — I Serm. sur l'éduc.
PÉRUSSEAU — It.
DUFAY — Devoirs des parents.
DE BEAUVAIS — Éducat.
LEGRIS-DUVAL — It.
DE BOULOGNE — It.
FRAYSSINOUS — Conf. it.

Répertoires.

J. LANGIUS — In Polyanth. verb. Disciplina. Institutio.
L. BEYRLINCK — In Theatro vitæ humanæ.
LOHNER — Biblioth. manual. verb. Educatio.

PREMIER PLAN.

Action de la Providence.

(DE LA RUE.)

Ier Point.

LA PROVIDENCE NE MANQUE POINT A L'HOMME.

IIe Point.

L'HOMME MANQUE A LA PROVIDENCE.

Ier POINT.—SUBDIVISIONS.

La Providence ne manque point à l'homme.

1—Providence universelle;
2—Providence éternelle.

IIe POINT.—SUBDIVISIONS.

L'homme manque à la Providence.

1—Par son avidité;
2—Par son oisiveté;
3—Par son inconduite;
4—Par son impatience.

DEUXIÈME PLAN.

Sagesse de la Providence.

(BOSSUET.)

Ier Point.

SAGESSE DE LA PROVIDENCE.

IIe Point.

SOUMISSION ET ABANDON A LA PROVIDENCE.

Ier POINT. — SUBDIVISIONS.

Sagesse de la Providence.

1—Économie de l'univers;
2—Action de la Providence;
3—Mélange des biens et des maux;
4—Justification de la Providence.

IIe POINT.—SUBDIVISIONS.

Soumission et abandon à la Providence.

1—Soumission;
2—Abandon.

TROISIÈME PLAN.

Solutions.

(DE BOULOGNE.)

Ier Point.

LES DÉSORDRES DU MONDE NE PROUVENT RIEN CONTRE LA PROVIDENCE.

IIe Point.

LES DÉSORDRES DU MONDE SONT LE TRIOMPHE DE LA PROVIDENCE.

Ier POINT. — SUBDIVISIONS.

Les désordres du monde ne prouvent rien contre la Providence.

1—Existence de la Providence;
2—Existence du mal.

IIe POINT. — SUBDIVISIONS.

Les désordres du monde sont le triomphe de la Providence.

1—Dans l'ordre des destinées particulières;
2—Dans l'ordre des sociétés;
3—Dans l'ordre de la Religion.

DÉVELOPPEMENTS DU PREMIER PLAN.

ACTION DE LA PROVIDENCE.

TEXTE.

Accepit Jesus panes, et cum gratias egisset, distribuit discumbentibus.

Joan. VI. 11.

Nous ne pouvons considérer, sans étonnement, cette prodigieuse multiplication des pains, ce miracle particulier de la Providence.

Comment pouvons-nous, dit S. Augustin, fermer les yeux aux miracles continuels de la Providence, au milieu desquels nous vivons et par lesquels nous subsistons? Nous y sommes si accoutumés et cet usage commun nous y rend si insensibles que les uns, par impiété, osent contester à Dieu le gouvernement du monde, et que les autres, par faiblesse, osent se défier de son secours; les uns et les autres frappés des désordres éclatants qu'ils voient arriver tous les jours. Ce qui sert aux uns de raison pour douter de la Providence, aux autres pour en murmurer, me sert à moi de conviction pour l'adorer et pour la défendre.

Cette loi sage, dont Dieu ne s'écarte jamais, est comprise dans ces paroles de S. Augustin : *Dominus habet curam tui, securis esto, nusquam tibi deest; tu illi noli deesse.* Nous avons un Dieu qui a soin de nous, il ne nous manquera pas si nous ne lui manquons pas. Ce peuple de notre Évangile, attentif aux leçons de J.-C., le suivant par les déserts et par les campagnes, ce peuple manquait-il à Dieu? Mais ce Dieu, fidèle dans ses promesses, employant jusqu'aux miracles pour secourir ses enfants, ce Dieu manquait-il à son peuple?

Etablissons donc dans ce discours deux vérités à la consolation des affligés et à la confusion des impies. La première, *que ce n'est point la Providence qui nous manque*; la seconde, *que c'est nous qui manquons à la Providence.*

Ier Point.

LA PROVIDENCE NE MANQUE POINT A L'HOMME.

Qu'est-ce que la Providence? Païens et chrétiens, tous conviendront que c'est une raison supérieure qui conduit toutes choses à leur fin, par des moyens proportionnés à leur état et à leur nature : *Attingit a fine usque ad finem fortiter, et disponit omnia suaviter* (Sap. VIII. 1). Il suit de là qu'il est du devoir de la Providence de pourvoir aux besoins des hommes en général; c'est ce que j'appelle *Providence universelle.* Il est encore du devoir de la Providence de pourvoir aux besoins des hommes en particulier; c'est ce que j'appelle *Providence particulière.* De plus, l'âme étant ce qu'il y a de plus noble en nous, la Providence a dû s'en occuper dans l'intérêt de son immortalité. Ainsi,

1re SUBDIVISION.—**Providence universelle.**

Cette Providence s'étend à tout, elle règle les intérêts généraux et les intérêts particuliers, mais elle gouverne par des lois générales.

Voyez dans l'exemple de ce jour. Les disciples veulent renvoyer la foule, mais la Providence divine sait qu'elle a faim et leur demande s'ils n'ont pas des vivres. Leur soin n'allait pas plus loin que leurs nécessités particulières, mais le Seigneur étend ses soins sur les besoins généraux. Quelque tendre qu'il fût pour les intérêts de ses disciples, il les oublie en cette occasion pour les intérêts communs; il leur ôte leurs provisions, quelques légères qu'elles fussent, et les fait servir au secours du peuple indigent.

Égoïsme de l'homme, il réduit tout à soi; Dieu, au contraire, suit dans ces lois ce principe : *Le bien public doit l'emporter sur le bien particulier.*

— Vous murmurez de l'inégalité des conditions? Hélas! cette situation, qui paraît choquante, est nécessaire. Tous, dans l'égalité du pouvoir, se refuseraient l'un à l'autre obéissance; tous, dans l'égalité des biens, se refuseraient le service et le secours mutuel. Il a donc été, dit S. Augustin, de cette sagesse universelle qui embrasse tout, d'entretenir les diverses parties du genre humain dans l'union et dans l'action, par la subordination mutuelle.

—Vous murmurez du nombre si grand des créatures importunes et nuisibles que Dieu a répandues dans l'univers et qui semblent défigurer la beauté de son ouvrage? Ces créatures sont plus utiles que vous ne croyez et chacune d'elles loue Dieu à sa manière.

—Vous murmurez de la conduite inégale de Dieu dans la distribution des châtiments et dans l'économie de sa justice? La grande sagesse de Dieu consiste à laisser toute sa liberté à l'homme, et à réserver sa justice pour une autre vie. Il punit ou récompense quelquefois en ce monde, mais il ne garde aucune uniformité, et cela c'est de la sagesse.

Pauca in hoc sæculo puniens, ne divina Providentia non esse credatur; multa servans ultimo examini, ut futurum judicium commendetur; ainsi s'exprime S. Augustin.

2e SUBD. — **Providence éternelle.**

Nous entendons par là l'action de Dieu sur les créatures, dans l'intérêt de leur salut éternel. Cette action de Dieu est noble et digne de lui; car si en tout il cherche sa gloire, elle est plutôt à faire des saints que des rois : *Quærite primum regnum Dei, et justitiam ejus; et hæc omnia adjicientur vobis* (Matth. VI. 33).

Voici les scandales du monde à l'égard de cette Providence : Pourquoi cette prospérité des méchants et cette adversité des justes?

La réponse est dans cette vérité consolante : Tout ce qui se fait dans le monde se fait uniquement pour l'avantage des élus.

1° Pour purifier la vertu et la rendre digne d'être couronnée dans le ciel, il faut, selon la foi, des combats, des difficultés, des persécutions. Les tribulations du juste sont donc utiles. D'ailleurs, le juste est toujours imparfait; or, pour cela, il aura à endurer les maux de cette vie.

2° Le méchant a eu dans sa vie des actes méritoires; or, ces actes devant avoir une récompense, l'auront dans les prospérités de ce monde. N'étant point dignes de la vie éternelle, il est bon qu'ils aient les biens de celle ci, c'est la doctrine de S. Augustin : *Quibus non erat Deus daturus vitam æternam, si neque hanc eis terrenam gloriam concederet, non redderetur merces eorum virtutibus.*

Ainsi furent récompensés les Romains, dit encore S. Augustin; ainsi furent récompensés tant d'hommes d'éclat, d'ailleurs ennemis de Dieu.

IIe Point.

L'HOMME MANQUE A LA PROVIDENCE.

Nous manquons à la Providence principalement en quatre façons.

1re SUBD.—**Par notre avidité.**

Nous lui manquons d'abord par notre avidité. Dieu s'est chargé de pourvoir à nos besoins, mais s'est-il obligé de remplir la vaste étendue de nos désirs, d'assouvir notre avidité? C'est là cependant le sujet ordinaire de nos murmures, de ne pas trouver Dieu complaisant à tous nos desseins, aux plans de fortune et de plaisir qui nous sont tracés par nos passions. Tous ces excès ne sont point nos vrais besoins, ce sont des besoins imaginaires, incompatibles avec le bien commun de l'univers, qui doit être l'objet de la Providence universelle. Au lieu d'assouvir votre ambition, Dieu doit la tempérer, comme dit S. Paulin : *Deus omnis immodici temperator.*

2e SUBD.—**Par notre oisiveté.**

Une seconde opposition, c'est celle de l'oisiveté. La Providence n'a pas d'yeux pour ceux qui ne veillent point avec elle. Il faut agir avec Dieu, si nous voulons qu'il agisse avec nous. Ainsi ont fait les saints, c'est aussi l'exemple de J.-C. Ce ne fut pas le seul glaive de Dieu qui vainquit les Madianites, ce fut le glaive de Dieu et de Gédéon : *Gladius Domini et Gedeonis.*

Travail, source de grandeur et d'élévation pour les familles; *oisiveté*, cause de décadence et de ruine. Effet de la Providence de Dieu. Que font cependant les oisifs? *Desideria occidunt pigrum.... Tota die concupiscit et desiderat* (Prov. XXI. 25, 26). Mais quels que soient leurs désirs, ils ne seront pas remplis, parce qu'il est de l'ordre que l'oisif demeure dans son néant, et que, ne voulant rien faire, il ne soit rien.

3e SUBD.—**Par notre inconduite.**

Les païens imputaient aux chrétiens leurs malheurs occasionnés par les invasions des barbares. S. Augustin leur répondait qu'ils devaient l'imputer au dérèglement de leurs mœurs, au mépris de l'ancienne discipline, à la licence des soldats, à l'avarice des magistrats, à l'ambition des grands, à leur désunion....

Je vous dis de même, pécheurs : Vous imputez à la Providence le désordre de vos affaires; imputez-le à vous-mêmes et à vos dérèglements. La profusion vous a conduits à l'indigence, la débauche à l'infirmité, l'orgueil, la fierté, l'insolence à l'abandon de tous vos amis. N'y eût-il ni Dieu, ni Providence, votre conduite, vos actions ont dû vous réduire à ce point là.

4e SUBD.—**Par notre impatience.**

Voici un des beaux titres de Dieu : *Altissimus est enim patiens redditor* (Eccli. V. 4). Pour nous, nous ne voyons que le présent; or, c'est ce qui nous rend impatients. Attendez, et il vous sera fait justice, et tout rentrera dans l'ordre. Judith attend que l'occasion soit favorable, et le peuple de Dieu est sauvé. Job attend; Joseph attend, dans sa prison, et il en sort vice-roi d'Égypte. « Que celui qui élève la voix contre son père ou contre sa mère soit puni de mort » (Exod. XXI. 17). « Cette loi, dit S. J. Chrysostôme, fut portée, dans l'Ancien Testament, c'est-à-dire à une époque où Dieu n'exigeait pas des hommes qu'ils s'appliquassent à la perfection, ou il leur voilait encore sa divinité.... Si donc, même dans ce temps-là, Dieu a cru prononcer un semblable anathème, à quoi doivent s'attendre les hommes d'aujourd'hui qui vivent dans un temps où la vérité nous a été dévoilée tout entière; à quoi, dis-je, doivent-ils s'attendre quand ils ne craignent pas d'élever une voix impie, non pas seulement contre leur père ou leur mère, selon la chair, mais contre Dieu lui-même, leur Père céleste » (*Homélie* II, *sur la Providence*).

DÉVELOPPEMENTS DU DEUXIÈME PLAN.

SAGESSE DE LA PROVIDENCE.

TEXTE.

Fili, recordare quia recepisti bona in vita tua, et Lazarus similiter mala; nunc autem hic consolatur, tu vero cruciaris.

Luc. XVI. 25.

Nous lisons dans l'histoire sainte (3 Reg. XV. 19-23), que le roi de Samarie ayant voulu bâtir une place forte qui tenait en alarme les places du roi de Juda, celui-ci assembla son peuple et fit un tel effort contre l'ennemi, que non-seulement il ruina cette forteresse, mais qu'il en fit servir les matériaux pour construire deux grands châteaux par lesquels il fortifia sa frontière.

Je me propose aujourd'hui de faire quelque chose de semblable; par les armes dont ils se servent pour attaquer la Providence, je battrai les ennemis de cette Providence.

Ier Point.

SAGESSE DE LA PROVIDENCE.

1re SUBDIVISION. — **Économie de l'univers.**

Le but de Dieu, dans la création, a été sa propre gloire. Il a créé deux mondes; le monde spirituel et le monde matériel. Les êtres spirituels participent à des degrés finis aux attributs essentiels de Dieu même, c'est-à-dire qu'ils sont doués de volonté, d'intelligence et d'amour. Quant à la matière, elle n'a aucune valeur, si ce n'est comme instrument des êtres spirituels. Ainsi, monde spirituel, monde matériel, le second subordonné au premier et fait pour lui; voilà la division fondamentale qui forme le plan de la création.

Le but du monde spirituel est d'arriver, par la vertu, à une vie meilleure. Ce but explique pourquoi, ici-bas, la Providence est voilée, pourquoi le bonheur de la vertu et le malheur final sont ajournés, pourquoi, enfin, les épreuves sont semées sur nos pas, toute la vie, parce que pour l'atteindre, il faut le poursuivre librement et méritoirement.

2e SUBD. — **Action de la Providence.**

Ouvrons l'Évangile de S. Matthieu, au chapitre sixième, et celui de S. Luc, au chapitre douzième. Je vais vous en donner une paraphrase. Contemplez le ciel et la terre et la sage économie de cet univers. Est-il rien de mieux entendu que cet édifice? Est-il rien de mieux pourvu que cette famille? Est-il rien de mieux gouverné que cet empire? Il y a de l'inégalité dans ses créatures, parce que cette même bonté, qui a donné l'être aux plus nobles, ne l'a pas voulu envier aux moindres.

Mais depuis les plus grandes jusqu'aux plus petites, sa Providence se répand partout. Elle nourrit les petits oiseaux qui l'invoquent dès le matin par la mélodie de leurs chants; et ces fleurs, dont la beauté est sitôt flétrie, elle les habille si superbement durant ce petit moment de leur être que Salomon dans toute sa gloire n'a rien de comparable à cet ornement.

Vous, hommes qu'il a faits à son image, qu'il a éclairés de sa connaissance, qu'il a appelés à son royaume, pouvez-vous croire qu'il vous oublie et que vous soyez les seules de ses créatures sur lesquelles les yeux toujours vigilants de sa Providence paternelle ne soient pas ouverts? *Nonne vos magis pluris estis illis?* (Matth, VI. 26).

3e SUBD. — **Mélange des biens et des maux.**

Il y a un bien qui ne souffre pas de mélange et qui n'est accordé qu'aux bons, c'est le ciel; il y a un mal qui ne sera jamais tempéré par aucun bien et qui sera le partage seulement des méchants, c'est l'enfer. Ce n'est donc ni de l'un ni de l'autre qu'il s'agit ici.

Il y a à distinguer entre les biens et les maux. Il y a les biens et les maux mêlés qui dépendent de l'usage que nous en faisons. Par exemple, la maladie est un mal, mais elle est un grand bien si vous la sanctifiez par la patience. La santé est un bien, mais elle deviendra un mal dangereux en favorisant la débauche. En cela nous n'avons pas à accuser la Providence.

Il y a des maux réels, et ces maux sont, ainsi que les biens réels, inégalement répartis. Voilà la grande accusation contre la Providence. Nous répondrons que dans ce siècle de confusion où les bons et les méchants sont mêlés, il fallait que les biens et les maux fussent communs aux uns et aux autres.

Par les maux, les innocents et les bons sont épurés et leurs vertus en prennent de l'éclat; par les biens, les méchants sont récompensés de leurs actions morales et Dieu ne leur devra plus rien ailleurs. Ainsi tombe l'accusation contre la Providence. Voici une autre justification.

4e SUBD. — **Justification de la Providence.**

L'Ecclésiaste s'écrie : « J'ai vu sous le soleil l'impiété en la place du jugement et l'iniquité dans le rang que devait tenir la justice » (Eccle. III. 16). Que veut-il dire? que Dieu abandonnait les choses humaines, sans conduite et sans jugement? Au contraire, car il ajoute: « Aussitôt j'ai dit en mon cœur: Dieu jugera le juste et l'impie, et alors ce sera le temps de toutes choses » (Ibid. 17).

Voilà, chrétiens, tout le mystère du conseil de Dieu; c'est la grande maxime d'État de la politique du ciel. Dieu veut que nous vivions au milieu du temps dans une attente perpétuelle de l'éternité; il nous introduit dans le monde, où nous voyons des traces de désordre dans son œuvre, désordre qu'il a laissé subsister de dessein formé, pour montrer qu'il n'y a pas encore mis la dernière main. Pourquoi? pour nous tenir toujours en attente du grand jour de l'éternité où toutes choses seront démêlées par une décision dernière et irrévocable, où Dieu, séparant encore une fois la lumière d'avec les ténèbres, mettra, par un dernier jugement, la justice et l'impiété dans les places qui leur sont dues : « Et alors, dit Salomon, ce sera le temps de chaque chose: *Et tempus omnis rei tunc erit* » (Eccle. III. 17).

IIe Point.

SOUMISSION ET ABANDON A LA PROVIDENCE.

1re SUBD. — **Soumission.**

Le monde entier reconnaît les lois de l'action de la Providence. Voyez le ciel. Quel ordre! quelle harmonie! *Coli enarrant.* Voyez sur la terre comme tout marche selon ses lois dans les trois règnes. L'homme sera-t-il affranchi de cette dépendance? N'aura-t-il la raison que pour se distinguer des autres créatures par sa désobéissance? Si nous avons l'intelligence, ce n'est que pour mieux adorer ce grand être qui gouverne tout par sa sagesse et sa puissance.

D'ailleurs mille liens nous attachent à cette divine Providence. Nous sommes fils et serviteurs du roi et du père qui est aux cieux. Que n'a-t-il point fait pour nous?

C'est, de plus, une nécessité de nous soumettre: *In ditione tua cuncta sunt posita, et non est qui possit tuæ resistere voluntati* (Esth. XIII. 9).

2e SUBD. — **Abandon.**

Non mea voluntas, sed tua fiat (Luc. XXII. 42). Telle doit être la devise du chrétien. Que de force dans l'abandon à la Providence!

Job, dans sa patience, Jacob, dans son abaissement, Joseph, dans ses liens, Moïse au milieu des contradictions d'un peuple rebelle trouvent tout leur héroïsme dans cette confiance aveugle en la Providence divine.

L'homme qui se décharge de sa propre conduite, sur la sagesse et la bonté de Dieu, arrive au vrai bonheur.

Nulle consolation pour l'homme abandonné de Dieu. Il y a des afflictions, dans la vie, où l'on ne peut recevoir de la part du monde aucun soulagement. Or, un chrétien soumis à la Providence trouve dans sa soumission un soutien, au lieu que l'impie, frappé du coup qui l'atterre, fait en quelque sorte le personnage d'un réprouvé, blasphémant contre le ciel, trouvant tout odieux, se désespérant, et dans son désespoir goûtant toute l'amertume de la douleur. Jetez-vous entre les bras de Dieu, là est le bonheur.

« Combien, dit S. J. Chrysostôme, que nous voyons supporter, avec gaîté, la pauvreté la plus absolue, et ne cesser de bénir la Providence qui les a placés dans cet état, tandis que d'autres, à qui tout semble sourire, accusent le Créateur de les rendre malheureux! Combien qui, condamnés à traîner leur vie dans une obscure prison, sont plus contents, dans une situation qui semble si cruelle, que ceux qui jouissent de la liberté et du repos! Or, M. F., il est bien clair que ce n'est pas la nature des choses, dont ils jouissent ou dont ils sont privés, qui rend les uns satisfaits et les autres mécontents, mais seulement la manière dont ils envisagent les choses. Par conséquent il ne tient donc qu'à nous de nous préserver des troubles et des chagrins, en dépit des événements; et quand même notre vie serait agitée par les plus cruelles tempêtes, nous n'avons, pour nous maintenir dans la tranquilité, qu'à le vouloir bien sincèrement » (*Homélie 1re, sur la Providence*).

O joie, ô repos de mon âme! il est donc vrai que le monde n'est pas orphelin; je sais à qui je crois, je sais en qui j'espère. Avec quel abandon je me jette, ô mon Dieu, dans le sein de votre Providence! qu'il m'est doux de penser que ma sûreté ne dépend que de vous, que tout mon être vous appartient!

DÉVELOPPEMENTS DU TROISIÈME PLAN.

Ier Point.

LES DÉSORDRES DU MONDE NE PROUVENT RIEN CONTRE LA PROVIDENCE.

1re SUBDIVISION. — **Existence de la Providence.**

Tous les objets de scandale, qui nous révoltent et que nous ne concevons pas, ne peuvent point effacer à nos yeux l'ordre évident que nous admirons et les traits d'une Providence que nous concevons clairement.

1° ÉCRITURE. *Attingit a fine usque ad finem fortiter* (Sap. VIII. 1). *Sortes mittuntur in sinum, sed a Deo temperantur* (PROV. XVI. 33). *Respicite volatilia cœli....* (Matth. VI. 26).

2° RAISON. Si Dieu existe, il est parfait; étant parfait, sa Providence ne peut être mise en doute.

Ou Dieu ne peut, ou il ne veut, ou il ne lui convient pas d'exercer sa Providence. Or, il le peut, étant tout-puissant; il le veut, étant bon; il ne dédaigne pas de s'occuper de nous : *Quis operator negligat operis sui curam? Quis deserat et destituat quod ipse condendum putavit? Si injuria est regere, nonne est major injuria fecisse?* (S. Ambr. *L.* 1, *de Offic. C.* 13).

3° PREUVE DE FAIT. Voyez l'ordre admirable qui règne dans le monde. Cet ordre prouve un créateur puissant et sage, mais en même temps il nous montre à toute heure un régulateur actuel toujours veillant à son œuvre : *Nec enim*, dit Lactance, *tanta rerum dispositio, tanta in servandis ordinibus temporibusque constantia, in perpetuum gubernari potuit sine perito ac sentiente rectore, quod ratio ipsa declarat. Quidquid enim habet rationem, ratione sit ortum necesse est.*

Maintenant, que l'on vienne m'opposer des doutes, je m'en tiendrai toujours à l'évidence insurmontable de l'empire d'un Dieu qui m'investit de toutes parts; que l'on étale avec affectation tous les désordres de la terre, tant de vices sous un Dieu saint, tant de misères sous un Dieu bon, tant d'iniquités couronnées, tant de vertus dans le mépris, ils n'effaceront point à mes yeux tous ces miracles de sagesse qu'a prodigués le Créateur. En vain voudra-t-on s'efforcer de découvrir des taches dans le tableau de l'univers, je ne cesserai point d'y voir les traits augustes qui réfléchissent la majesté d'une éternelle intelligence. Je pourrai bien être arrêté par quelque nuage, mais toujours convaincu que la Providence est derrière le voile, je ne le toucherai qu'avec crainte et respect. Content d'admirer ce qu'il lui plaît de me faire connaître, sans me mettre beaucoup en peine des ténèbres mystérieuses dont elle aime à s'envelopper, j'opposerai sans cesse toute ma conviction aux vains soupçons d'une raison qui veut mesurer l'infini et qui se perd dans un grain de sable, qui veut comprendre Dieu sans se concevoir elle-même.

2e SUBD. — **Existence du mal.**

Le dogme de la Providence, c'est-à-dire l'action intelligente, puissante et sage de Dieu sur les créatures est parfaitement établi par le genre de preuves qui lui est propre.

Ce dogme peut présenter en dehors de ces preuves des difficultés de conciliation avec d'autres vérités, mais il n'est point de vérité irréfragable qui n'en présente également, et de ces difficultés on ne peut rien conclure contre ces vérités; ainsi, soit avant la solution de ces difficultés, soit après, le dogme en lui-même n'est ni plus ni moins vrai, et cette solution n'intéresse que la satisfaction de l'esprit et nullement la vérité du dogme. Cela posé, entrons en matière.

On dit que l'existence du mal est inconciliable avec l'idée d'une Providence divine, puissante, sage et bonne.

Qu'est-ce que le mal? D'une manière absolue, le mal est la non conformité des êtres avec leurs lois. De cette définition, il résulte que le mal ne peut exister parmi les êtres qui ne sont pas doués de liberté. On peut donc dire d'avance que le mal physique n'existe pas et que le mal moral est le seul réel. Toutefois, disons quelque chose aussi du mal matériel.

I. MAL PHYSIQUE. 1re *Série* : Tempêtes, cataclysmes, monstruosités. 1° Ce ne sont ni des biens ni des maux en les considérant en dehors de l'homme, mais le résultat de lois générales; 2° ces désordres apparents récèlent une harmonie réelle. Les tempêtes purgent l'atmosphère, les cataclysmes et les marées ont le même résultat (*Voy.* Bernardin de S.-Pierre et Cousin-Despréaux).

2e *Série* ; Douleurs, souffrances physiques. 1° La douleur est, avec le plaisir, la gardienne indispensable de l'existence, elle est donc un bien; 2° comme fait moral, elle constitue une épreuve et est la condition même du progrès spirituel. Celui qui a peu souffert risque d'avoir peu mérité. Le Sauveur a dit : « *Bienheureux ceux qui pleurent.* » Cette parole est rigoureusement vraie.

3e *Série* : Besoins physiques, passions. 1° Les besoins du corps n'ont rien d'humiliant quand ils ne nous maîtrisent pas; 2° nos chutes ne sont que le résultat de notre liberté, nous n'avons donc à nous plaindre que de nous-mêmes.

4e *Série* : Inégalité des conditions, santé, richesse, talents, maladies, mort. Les avantages ou désavantages temporels seraient un argument si le but de la création des êtres moraux était la possession et la jouissance en ce monde, mais il n'en est rien. Ce qu'on appelle ici-bas biens ou maux ne sont en réalité que des *moyens* subordonnés à des fins morales. Au point de vue moral, l'homme le plus bénéficié est aussi celui qui a les plus grands devoirs. La santé vous est donnée, mais pour vous en servir à mieux remplir vos devoirs d'homme, de père, de citoyen. Elle vous est ôtée, mais c'est pour que la douleur et les privations vous soient un autre moyen de mériter. Même raisonnement pour le reste. La mort, si elle est une peine, est aussi un moyen pour arriver à la fin véritable.

II. MAL MORAL. Cinq difficultés principales tirées de la considération du mal moral.

1° Le mal moral est inconciliable avec la justice de Dieu. — Oui, si Dieu est l'auteur du mal; mais il ne l'est pas. L'homme doué de liberté est seul auteur du mal moral, seul responsable; à chacun ses œuvres.

2° La liberté venant de Dieu, Dieu est l'auteur du mal. — Non, la liberté est un bien inappréciable, pour ceux qui en usent sagement; si elle devient un mal entre les mains des autres, c'est leur faute, ils ne peuvent s'en plaindre.

3° Pourquoi des épreuves inégales? — Les épreuves sont inégales, mais jamais au-dessus de nos forces, sinon nous cesserions d'être responsables; de plus, nos devoirs sont exactement déduits de nos connaissances morales, et le plus instruit est le plus responsable.

4° Dieu ayant prévu l'abus ne devait pas nous créer libres. — Pourquoi? il suffit que la liberté soit une bonne chose, et il suffit que l'abus ne vienne que de nous et non de Dieu. La prévision de Dieu n'influe en rien sur notre acte. Dieu ne le prévoit que parce que nous le faisons.

5° Le mal moral n'est qu'un bien imparfait. — Cet argument est vicieux, c'est confondre un degré inférieur du bien avec la violation du bien, c'est-à-dire deux choses contradictoires. C'est nier le mal, chose absurde et qui répugne à la conscience de tous.

IIe Point.

LES DÉSORDRES DU MONDE SONT LE TRIOMPHE DE LA PROVIDENCE.

Elle tourne en moyens infaillibles tous les obstacles que croit lui opposer la malice des hommes. Voyez-la :

1re SUBD. — **Dans l'ordre des destinées particulières.**

Qui jamais eût prédit aux frères de Joseph que leurs noirs attentats le feraient triompher, et que son esclavage le conduirait à la couronne?

Voyez ce qui arrive à Aman, et comment Mardochée en est honoré?

C'est par de semblables leçons que Dieu nous instruit chaque jour : *Non vestro consilio, sed Dei voluntate* (Gen. XLV. 8).

2e SUBD. — **Dans l'ordre des sociétés.**

La Providence se sert des guerres et des malheurs publics pour exercer sur les nations ses redoutables jugements. Quand nous lisons l'histoire des peuples, nos yeux distraits n'y voient qu'un enchaînement d'aventures iniquement réglées par le sort des armes et par l'ascendant de la fortune, mais combien Dieu y paraît grand à qui sait démêler dans ces évènements son adorable Providence !

3e SUBD. — **Dans l'ordre de la religion.**

La Providence se sert victorieusement des infidèles, pour faire triompher, quand il lui plaît, l'empire de la grâce; elle se sert des hérétiques, pour l'éclaircissement de la saine doctrine; des incrédules, pour le triomphe de la foi; des juifs, pour être des témoins au Messie promis et des garants aux anciens oracles; des persécuteurs, pour faire triompher l'Eglise, enfin des efforts réunis de l'enfer et du monde, pour mieux montrer que l'ouvrage de Dieu est immortel et invincible comme lui. A quoi pensons-nous donc, chrétiens, lorsque nous combattons la Providence ou que nous oublions son empire? Espérons-nous éluder, par nos artifices, ou suspendre, par nos délais, ses dispositions éternelles? Ah ! jetons-nous avec abandon dans le sein de cette Providence divine qui pourvoit à tous nos besoins. Écrions-nous avec transport : O joie ! ô repos de mon âme ! il est donc vrai que le monde n'est pas orphelin; je sais à qui je crois, je sais en qui j'espère !

ANC. ET NOUV. TESTAMENT.

ANCIEN TESTAMENT.

Omnes viæ tuæ paratæ sunt, et tua judicia in tua Providentia posuisti (Judith. IX. 5).

Nubes latibulum ejus (aiunt impii) nec nostra considerat, et circa cardines cœli ambulat (Job. XXII. 14.—XII. 7, 8, 9.—XXXVIII. 41).

Junior fui, etenim senui, et non vidi justum derelictum, nec semen ejus quærens panem (Ps. XXXVI. 25).

Angelis suis mandavit de te, ut custodiant te in omnibus viis tuis (Id. XC. 11.—LIV. 23.—CIII. 3, 4, 5, 10, 13, 14, 15).

Quam magnificata sunt opera tua, Domine! omnia in sapientia fecisti (Id. CIII. 24).

Aperis tu manum tuam, et imples omne animal benedictione (Id. CXLIV. 16).

Ne dicas : Non est Providentia, ne forte iratus Deus contra sermones tuos, dissipet cuncta opera manuum tuarum (Eccle. V. 5).

Attingit a fine usque ad finem fortiter, et disponit omnia suaviter (Sap. VIII. 1).

Cum sis justus, juste omnia disponis (Sap. XII. 15, 18).

Non est alius Deus quam tu, cui cura est de omnibus (Id. ibid. 13).

Tua autem, Pater, Providentia (cuncta) gubernat (Id. XIV. 5).

Vos qui dereliquistis Dominum, qui obliti estis montem sanctum meum, qui ponitis Fortunæ mensam et libatis super eam (Is. LXV. 11.—XLIX. 9, 10).

Dixerunt (impii) : Dereliquit Dominus terram, et Dominus non videt (Ezech. IX. 9).

NOUVEAU TESTAMENT.

ÉVANGILES.

Ideo dico vobis, ne solliciti sitis animæ vestræ quid manducetis, neque corpori vestro quid induamini (Matth. VI. 25).

Nonne anima plus est quam esca, et corpus plus quam vestimentum?

Respicite volatilia cœli quoniam non serunt neque metunt, neque congregant in horrea, et Pater vester cœlestis pascit illa.

Nonne vos magis pluris estis illis? (Id. ibid. 26).

Et de vestimento qui solliciti estis? Considerate lilia agri quomodo crescunt; non laborant neque nent (Id. ibid. 29).

Dico autem vobis quoniam nec Salomon in omni gloria sua coopertus est sicut unum ex istis (Id. ibid. 29).

Nolite ergo solliciti esse, dicentes: Quid manducabimus, aut quid bibemus aut quo operiemur? (Id. ibid. 31).

Nolite ergo solliciti esse in crastinum (Id. ibid. 34).

ÉPITRES.

Omnem sollicitudinem projicientes in eum, quoniam ipsi cura est de vobis (1 Petr. V. 7).

SS. PÈRES.

Quod Deus odit, existere non vult. Ea ergo quæ sunt, diligit. Diligit igitur hominem. Quod autem amat aliquis, ei vult prodesse. Deus igitur prodest : immo quia bonus est, ideo prodest. Bonum enim nihil aliud facit, nisi id quod prodest; non est autem aliud sua sponte prodesse quam esse de homine sollicitum, Deus autem hominis curam gerit, et de eo sollicitus est (S. Clem. Alex. *Pædag. L.* 3, *C.* 8).

Tam nemo Pater (Tertull. *L. de Pœnit.*).

Mundi unus est Rector, qui universa quæ sunt, verbo jubet, ratione dispensat, virtute consummat (S. Cyp. *Serm.* 8. *Quod idola non sint dii*).

Si enim est Deus utique providens est : alterum sine altero nec esse prorsus, nec intelligi potest (Lactant, *de Ira Dei*).

Quis de Providentia dubitet cum videat cœlos terramque, sic disposita sic temperata esse universa, ut non modo ad pulchritudinem ornatumque mirabilem, sed usum quoque hominum cæterorumque viventium commoditatem optime conveniant (Id. *Instit. div. C.* 1).

In Dei administratione multa a nobis, nisi in obscuris ænigmatibus, perspici nequeunt, sive hac ratione arrogantiam nostram coercere velit, sive nos ad æterna revocare (S. Greg. Naz. *Orat.* 17 *post. Recog.*).

De divina miseratione tum amplius sperandum est cum præsidia humana defecerint (S. Basil. *in Hexam.*).

Quis tam furiosus ut, cum Dominum creatorem omnium non neget, gubernatorem neget, et, cum auctorem esse fateatur, dicat negligere quæ fecit? (Salvienus, *contra Gentes*).

Cura tua, cura hominis est, Deo autem de omnibus cura est. Noli tu de tuis curare, ne Deus de illis minus provideat (S. Chrysost. *Hom. in Matth. C.* 6).

Non enim facit Deus et deserit; num enim curavit facere, et non curavit custodire? (S. August. *Serm.* 1 *de Verb. Apost.*).

Si Dei Providentia non præsidet rebus humanis, nihil de religione satagendum (Id. *L. de Util. cred.*).

Majus miraculum est gubernatio totius mundi quam saturatio quinque millium hominum de quinque panibus (Id. *Tract.* 24 *in Joan.*).

Non in toto corde confitetur Deo, qui de Providentia ejus in aliquo dubitat (Id. *in Ps.*).

Pascet te qui fecit te; qui pascit latronem, non pascet innocentem? Pascet te, qui solem suum oriri facit super bonos et malos, et pluit super justos et injustos; si pascit damnandos, nonne pascet liberandos? (Id. *in Ps.* 61).

Omnem curam vestram super Dominum mittite; prorsus vos ipsos totos projicite in illum. De ipsis capillis nostris securitatem nobis dedit : *Amen dico vobis*, inquit, *et capilli capitis vestri numerati sunt*; capilli nostri numerati sunt Deo, quanto magis mores nostri, cui sic noti sunt capilli nostri! Videte quia nec minima nostra contemnit Deus; nam si contemneret, non crearet. Nam et capillos nostros ipse utique creavit, et numeratos habet, sed modo cum sunt, inquis, forte peribunt, et hinc audi vocem ejus : *Dico vobis, capillus de capite vestro non peribit* (Id. *Serm.* 6 *de Verb. Dom.*).

Sic Deus intendit singulis ac si vacet a cunctis; et sic omnibus simul intendit ac si vacet a singulis (S. Greg. *L.* 2 *Moral. C.* 19).

Intenta est mihi illa majestas cui gubernatio pariter et administratio universitatis incumbit et cura sæculorum (S. Bern. *Serm.* 46 *in Cant.*).

PHILOSOPHES PAÏENS.

Quod in navi gubernator, quod in curru agitator, quod in choro præcentor, quod denique lex in civitate, et dux in exercitu, hoc Deus est in mundo (Aristot. *L*, *de Mundo*, *C.* 6).

Epictetus dicere solebat : Religionis erga deos immortales præcipuum illud esse scito, rectas de eis habere opiniones; ut sentias, et esse eos, et bene justeque administrare universa : parendum esse eis et omnibus iis quæ fiant acquiescendum, et sequenda ultro, ut quæ a mente præstantissima regantur; sic enim nec incusabis eos inquam, nec ab eis neglegi te conquereris.

Et iterum : Ne postules ea quæ fiunt arbitratu tuo fieri : sed, si sapis, ita fieri quæcumque velis, ut fiunt (Epict. *in Enchirid. C.* 13 *et* 38).

Quod in melius geruntur ea quæ consilio geruntur, nihil omnium rerum melius quam omnis mundus administratur; consilio igitur mundus administratur (Cicer. *L.* 2 *de Invent.*).

Hoc sit persuasum hominibus omnibus, Deos esse dominos ac moderatores rerum omnium, et ea, que geruntur, geri numine ac judicio eorum : eosdem intueri, quali mente quisque sit, et habere rationem piorum atque impiorum. Si mentes fuerint imbutæ his opinionibus, metus supplicii divini revocabit multos a scelere (Id. *de Leg. N.* 5).

Mundus administratur providentia Deorum, iidemque consulunt rebus humanis, nec solum universis, verum etiam singulis (Id. *C.* 4 *Divin. N.* 117).

Qui crediderit Deum inspicere cuncta, non peccabit neque clanculum neque aperte (Democr. *Sentent.*).

Cum Thales interrogaretur an facta hominum fallerent Deos: *Illos ne cogitata quidem fallunt*, inquit. Admonuit nos hoc responso, ut velimus habere non solum manus puras, sed etiam mentes; cum numen cœleste adsit cogitationis nostræ secretis (Valer. Maxim. *L.* 7, *C.* 2).

Sextus Pythagoricus dixit simili sententia : *Agens injuste nequaquam latebis Deum, nec cogitans quidem* (Sexti *Sentent.*).

Seneca Licilium suum, divinæ providentiæ consideratione, contra casus rerum humanarum inopinatos sic præmunit : Senties et confiteberis, nihil ex his optabilius et magis utile esse, nisi te contra levitatem casus, rerumque casuum sequentium instruxeris; nisi illud frequenter et sine querela inter singula damna dixeris : *Diis aliter visum est*: *Dii melius*. Sic composito nihil accidit (Senec. *Ep.* 90).

Prope Deus est, tecum est, intus est ita dico, Lucili, intra nos Spiritus sedet, bonorum malorumque observator (Id. *ad Lucil.*).

Numen quoddam erat Fortuna apud veteres, unde recte de hac ridicula Dea Seneca dixit : Nihil neque boni, neque mali dare potest fortuna; valentior enim omni fortuna est animus qui in utramque partem res suas ducit, beatæque ac miseræ vitæ sibi causa est (Id. *L.* 7, *C.* 70).

Quia coercente in ordinem cuncta Deo, locus esse temeritati reliquus potest? (Boetius, *L.* 4 *Consol. Prosa* 6).

Providentia est divina ratio in summo omnium principe constituta, quæ cuncta sapienter disponit, nimirum in suos fines (Id. ibid. *L.* 4, *Prosa* 6).

—Juxta S. Thom., Providentia est ratio ordinis et rerum in finem, in Deo existens (1 P. *Quæst.* 22, *A.* 1),

PHILOSOPHES CHRÉTIENS.

Il y en a qui ne peuvent croire qu'il y ait une Providence, quand ils font réflexion à ce déluge de crimes qui inonde aujourd'hui la terre. S'il y avait, disent-ils, un Dieu qui prît soin de cet univers, n'arrêterait-il pas ce torrent d'iniquités qui se répand partout avec impétuosité et qui cause tant de ravages?

Voici ce que je réponds à cette objection : Il n'y a que Dieu qui soit essentiellement bon, lui seul ne peut commettre le mal; mais pour l'homme, il est libre; le bien et le mal sont devant ses yeux, il peut choisir l'un et rejeter l'autre; pourquoi veut-on que Dieu lui ôte sa liberté en le mettant dans l'impuissance de faire le mal? Si vous ôtez à la vertu le pouvoir de se déterminer, dit Origène (*L.* VI. *Cont. Cels.*), vous détruisez la vertu elle-même (Grotius, *Vérité de la religion*, *C.* X).

Il y en a qui ont refusé de reconnaître une Providence, parce qu'ils ont vu quelquefois le crime impuni et la vertu haïe, persécutée.... Nous leur répondrons : Oui, Dieu gouverne tout avec sagesse, et si la justice semble n'avoir pas toujours des caractères aussi marqués que sa patience, attendons ce dernier jour où il rendra à chacun selon ses œuvres (Le même).

La soumission à la conduite de la Providence arrête les inquiétudes sur les choses de la vie présente. Non-seulement il faut croire que Dieu peut nous procurer les choses temporelles dont nous avons besoin, mais il faut croire qu'il le fera, pourvu que nous lui soyons fidèles, ou que, s'il ne le fait pas, c'est qu'il jugera qu'il nous est plus utile d'en être privés que de les avoir. Car notre Père céleste, qui nourrit les oiseaux du ciel, et qui pare les fleurs des champs de tant de beauté, est bien éloigné de vouloir abandonner des créatures fidèles et attachées à ses ordres (Nicole, *de l'Esprit*, C. I).

Tout a été fait pour l'homme, et l'homme a été fait pour Dieu : voilà l'ordre établi. Malheur à l'âme qui le renverse, qui veut que tout soit pour elle, et qui se renferme en soi! C'est là violer la loi fondamentale de la création.

Dieu veut notre bonheur, mais notre bonheur n'est ni la fin principale de son ouvrage, ni une fin égale à celle de sa gloire. C'est pour sa gloire même qu'il veut notre bonheur; notre bonheur n'est qu'une fin subalterne qu'il rapporte à la fin dernière et essentielle, qui est sa gloire; il est lui-même sa fin unique et essentielle en toutes choses.

Pour entrer dans cette fin essentielle de notre création, il faut préférer Dieu à nous et ne vouloir plus notre béatitude que pour sa gloire : autrement nous renversons son ordre. Ce qui fait que les hommes ont tant de répugnance à entendre cette vérité et que cette parole leur est si dure, c'est qu'ils s'aiment et veulent s'aimer par intérêt propre et ne comprennent pas qu'il faut préférer Dieu et sa gloire à nous et à notre béatitude (Fénelon).

Ninive est la figure de tous ceux qui préfèrent les choses qui passent à tout ce qui est éternel. Dieu châtie dès cette vie, pour épargner aux hommes les supplices de l'éternité (De Genoude).

Tout est régi par un moteur premier, incompréhensible, l'*Être des êtres*, comme l'appelle Aristote, *la cause des causes*, le gardien, le recteur suprême du grand tout; l'auteur, l'artisan, l'éternel architecte selon Platon, d'un si magnifique ouvrage (Linné, *Philosoph. botanic.*).

PROVIDENCE EN ACTION.

CRÉATION.

Dieu en tirant du néant le monde, n'a point agi avec l'impétuosité aveugle d'une cause nécessaire, mais avec l'intelligence d'un être libre, avec réflexion, avec prévoyance, avec attention à la perpétuité de son ouvrage et au bien-être de ses créatures. *Il dit, et tout a été fait*; mais il a vu aussi que *tout était bien.*

PREMIER AGE.

Après avoir formé deux créatures humaines, il leur ordonne de se multiplier, de peupler la terre, de la soumettre à leur empire; il les bénit, afin qu'elles prospèrent. Bientôt il leur donne une loi, et il les punit pour l'avoir violée. Il en agit de même à l'égard de leurs enfants; il se conduit envers les premiers hommes comme un père dans sa famille; après avoir exercé pour eux sa sagesse et sa bonté, il fait éclater sa justice en punissant le crime; et de siècle en siècle, ces leçons deviennent plus frappantes.

ÈTAT DE NATURE.

Les événements arrivés dans l'enfance du monde que nous appelons l'*état de nature*, tendaient principalement à convaincre les hommes de l'attention que Dieu donne à l'ordre physique de l'univers, tels furent le *déluge universel*, la *confusion des langues*, la *dispersion des peuples*, l'*embrasement de Sodome*, les *sept années de famine en Égypte*, etc. Dieu savait que les hommes aveugles allaient bientôt attribuer à d'autres qu'à lui le gouvernement de la nature, en supposant que les astres, les éléments, les phénomènes du ciel, les productions de la terre étaient dirigés par des génies, des démons ou de prétendus dieux inférieurs et secondaires; que telle serait l'origine du polythéisme et de l'idolâtrie. Il était donc nécessaire de frapper de grands coups sur la nature, pour apprendre aux hommes qu'il en est le seul maître et qu'il la conduit par sa Providence.

LOI

MOÏSE.

Les instructions que Dieu donna à Moïse, les prodiges qu'il opéra en faveur des Israélites eurent pour objet principal de faire voir, non-seulement à eux, mais à tous leurs voisins, qu'il est l'arbitre souverain du sort de toutes les nations, que c'est lui seul qui leur accorde la prospérité ou leur envoie des malheurs, qui les établit dans une contrée ou les transplante ailleurs, qui leur donne la paix ou la guerre; qu'enfin il voit tout, dirige tout, que rien n'échappe à sa Providence, ni les choses, ni les hommes, ni les empires.

JÉSUS-CHRIST.

Quant aux leçons de J.-C. dans l'Évangile, elles ont un objet encore plus sublime, c'est de nous apprendre que cette même Providence divine conduit seule et comme il lui plaît, l'ordre surnaturel; que depuis le commencement du monde elle a eu pour objet le salut du genre humain; que tel a été dans tous les siècles le but de sa conduite, mais qu'elle exécute ce grand dessein par des moyens impénétrables à nos faibles lumières; qu'elle éclaire telle nation du flambeau de la foi, tandis qu'elle en délaisse une autre..... Voyez la conduite de la Providence envers son Église.

(Bergier, *Dict. de Théolog. art. Provid.*).

La religion chrétienne nous apprend qu'il ne se passe rien sur la terre sans la permission de Dieu; que le Tout-Puissant veille à la conservation de ses créatures; qu'il pourvoit aux besoins des animaux, qu'il nourrit les oiseaux du ciel, qu'il fait croître l'herbe des champs, en un mot qu'il étend ses soins sur toute la nature.

Quand la religion ne nous instruirait pas de cette vérité, il suffit de croire un Dieu pour admettre sa Providence (*Dict. des Relig.*).

APOLOGISTES INVOLONTAIRES

Dieu ne nous eût-il donné que l'existence, c'est un bienfait que nous tenons de sa bonté. Nous devons faire à nos semblables tout le bien possible, parce que notre pouvoir est borné. On ne peut, sans absurdité, obliger Dieu à faire à ses créatures tout le bien qu'il peut; parce que sa puissance est infinie (Bayle, *Pens. sur la Comète*).

Ceux qui trouvent étrange la prospérité des méchants ont très peu médité sur la nature de Dieu. Ils ont réduit les obligations d'une cause qui gouverne toutes choses à la mesure d'une Providence tout à fait subalterne, ce qui est d'un petit esprit. Quoi donc! il faudrait que Dieu, après avoir fait des causes libres et des causes nécessaires, par un mélange infiniment propre à faire éclater les merveilles de sa sagesse, eût établi des lois conformes à la nature des causes libres, mais si peu fixes, que le moindre chagrin qui arriverait à un homme, les bouleverserait entièrement à la ruine entière du genre humain? Peut-on se faire des idées plus fausses d'une Providence générale?

Ce serait à moi une témérité bien punissable, de nier que Dieu ait fait une chose, parce que ma petite raison n'en découvre pas les utilités.... Sur cela, je déclare que je suis entièrement convaincu que Dieu ne peut rien faire qui ne soit d'une sagesse infinie.

Il n'y a qu'un principe éternel : ce principe est très saint, très sage, très bon. Donc, tout ce qui nous surprend dans les événements ne nous met point en droit de condamner sa conduite (Le même, *Pensées div. T.* II).

Le dogme de la Providence est si sacré, si nécessaire au bonheur du genre humain, que nul honnête homme ne doit douter d'une vérité qui ne peut faire de mal en aucun cas, et qui peut toujours opérer beaucoup de bien. Nous ne regardons point le dogme de la Providence comme un système, mais comme une chose démontrée aux esprits raisonnables (Voltaire, *Dict. Phil*, *Préface*).

Il ne tombe pas un seul cheveu de nos têtes sans l'ordre du maître des choses et des temps. La Providence fait tout, Providence tantôt terrible et tantôt favorable, devant laquelle il faut également se prosterner dans la gloire et dans l'opprobre, dans la jouissance délicieuse de la vie et sur le bord du tombeau. Ainsi pensent tous les sages. Malheur à ceux qui contredisent ces grandes vérités (Le même).

S'il y a un Dieu, il faut nécessairement qu'il soit juste, car s'il ne l'était pas, il serait le plus mauvais et le plus imparfait de tous les êtres. Ainsi, on peut donc admettre que si l'enfer est dès cette vie dans le cœur des méchants, il soit dans l'autre (Montesquieu, *Lett. Pers.*).

Il est impossible, comme les païens l'ont reconnu aussi bien que les chrétiens, que la société subsiste si l'on n'admet une puissance invisible qui gouverne les affaires du genre humain (D'Alembert, *Encyclopédie*, *Athéisme*).

Dans quelqu'état que m'ait réduit la destinée, je ne désespérerai jamais de la Providence, sachant bien qu'elle choisit son heure et non pas la nôtre, et qu'elle aime à frapper son coup au moment qu'on ne l'attend pas (J.-J. Rousseau, *Dialog. T.* 2).

Non, j'ai trop souffert en cette vie pour ne pas en attendre une autre. Toutes les subtilités de la métaphysique ne me feront pas douter un seul instant de l'immortalité de l'âme et d'une Providence bienfaisante. Je la sens, je la crois, je la veux, je l'espère, je la défendrai jusqu'à mon dernier soupir (Le même, *Lettre à Voltaire*).

Quand vous voyez un fait se produire au sein d'une grande société, durer tandis que tout passe, croître alors que tout décline.... tenez pour certain qu'un tel fait a sa cause plus haut que la volonté de l'homme et qu'en nier la portée c'est s'inscrire en faux contre un arrêt de la Providence (M. E. Saisset, *La Philos. et la Renaissance relig.*).

Auteurs à consulter.

Grecs.

HOMÈRE	—Iliad. I. Vers. 5, 19, 90.
	—Odyss. II. V. 138, 288.
HÉSIODE	—Op. et Dies, V. 661.
ESCHYLE	—Agamem. V. 438.
THÉOGONIS	—Sentent.
PYTHAGORE	—Lacrce, V. 8.
PLATON	—De Leg. 10.
DION	—Orat. 12, p. 203.
ATTICUS	—Dans Theodoret de Prov. Orat. 6.
OPPIEN	—De Piscat V. 4.
JAMBLIQUE	—De Myst. 5, 8.

Latins.

ARCHYTAS	—De Virtute, T. 1.
	—Sentent. Pythag. p. 620.
NÆVIUS	—Saturn. L. 6.
CICÉRON	—De Nat. Deor. L. 2.
VIRGILE	—Æneid. L. 1, V. 233.
TITE-LIVE	—L. 3, C. 56.
SÉNÈQUE	—De Provid.
MAXIME DE TYR	—Dissert. 5.
APULÉE	—De Habit. doct.
	—Plat., philosoph.
INDIENS, — CELTES, — ÉGYPTIENS. ÉTHIOPIENS, — CHALDÉENS. — Même croyance. (Voir les *Annales de philosophie*).	

SS. Pères.

LACTANCE	—Inst. divin.
S. J. CHRYSOST.	—Hom. de Prov.
S. AUGUSTIN	—It. et de Civ. Dei.
S. LÉON	—Hom. de Prov.
SALVIEN	—De Gubernatione Dei.
S. GRÉGOIRE	—Moral. L. 25, 27.

Apologistes.

THÉODORET	—De Providentia.
NICOLE	—Essais.
BOSSUET	—Disc. sur l'Hist. universelle.
FÉNELON	—Lett. spirit.
BERGIER	—Tr. de la relig.
DE LA LUZERNE	—Dissert.

Prédicateurs.

BOURDALOUE	—1 Serm.
BOSSUET	— It.
LA RUE	— It.
DE BOULOGNE	— It.
BORDERIES	— It.
FRAYSSINOUS	—Conf.

PREMIER PLAN.

Unité et Puissance de l'Eglise.

(BOSSUET.)

Ier Point.

UNITÉ DE L'ÉGLISE.

IIe Point.

PUISSANCE DE L'ÉGLISE.

Ier POINT.—SUBDIVISIONS.

Unité de l'Église.

1—Unité dans le siége;
2—Unité dans le collége épiscopal.

IIe POINT.—SUBDIVISIONS.

Puissance de l'Église.

ELLE SE MONTRE AVEC ÉCLAT :

1—Dans sa victoire sur les persécutions;
2—Dans sa victoire sur les hérésies;
3—Dans sa victoire sur les mœurs dépravées.

DEUXIÈME PLAN.

Nécessité et Unité de l'Eglise.

(M. L'ABBÉ DEPLACE.)

Ier Point.

IL FAUT UNE ÉGLISE.

IIe Point.

IL NE FAUT QU'UNE ÉGLISE.

Ier POINT. — SUBDIVISIONS.

Il faut une Église.

1—Point d'Église, point de révélation;
2—Point d'Église, point de passé religieux.

IIe POINT.—SUBDIVISIONS.

Il ne faut qu'une Église.

LA PREUVE EN EST :

1—Dans le fait;
2—Dans le droit.

TROISIÈME PLAN.

Autorité de l'Eglise.

(M. L'ABBÉ PLANTIER.)

IL Y A DANS L'ÉGLISE :

Ier Point.

UN POUVOIR INCONTESTABLE, COMME DROIT;

IIe Point.

UN POUVOIR NÉCESSAIRE ET PRÉCIEUX, COMME INSTITUTION;

IIIe Point.

UN POUVOIR IRRÉCUSABLE, COMME MOYEN,
MÊME A NOTRE ÉPOQUE DE LUMIÈRE, DE LIBERTÉ ET DE PROGRÈS.

Ier POINT.—SUBDIVISIONS.

Pouvoir incontestable, comme droit.

1—Il faut un corps investi de l'autorité;
2—Il faut un corps ayant mission d'enseigner;
3—Il faut un corps enseignant ayant droit d'être écouté.

IIe POINT. — SUBDIVISIONS.

Pouvoir nécessaire, comme institution.

J.-C. A DU ÉTABLIR CE POUVOIR EN SA QUALITÉ :
1—De Fondateur de doctrine;
2—D'Organisateur de société;
3—De Maître et de Bienfaiteur de l'humanité.

IIIe POINT.—SUBDIVISIONS.

Pouvoir irrécusable, comme moyen.

1—Droit d'époque et de lumière;
2—Droit de liberté, de conscience et de pensée;
3—Droit de progrès.

DÉVELOPPEMENTS DU PREMIER PLAN.

UNITÉ ET PUISSANCE DE L'ÉGLISE.

TEXTE.

Quam pulchra tabernacula tua, Jacob, et tentoria tua, Israel!

Num. XXIV. 5

C'est un grand spectacle de voir l'Eglise chrétienne figurée dans les anciens Israélites, sortant de l'Egypte, des ténèbres de l'idolâtrie et cherchant la terre promise à travers l'immensité du désert....

Balaam la voit dans le désert, il voit son ordre, sa discipline, ses douze tribus rangées sous leurs étendards, Dieu, son chef invisible, au milieu d'elle, Aaron, prince des prêtres et de tout le peuple de Dieu, chef visible de l'Eglise sous l'autorité de Moïse souverain législateur et figure de J.-C.

J.-C. nous dit: « Qu'il ne fait que ce qu'il voit faire à son Père » (Joan. V. 19). Qu'a-t-il vu dans la lumière éternelle et dans les splendeurs des saints? Le voici: « Père saint, je vous recommande ceux que vous m'avez donnés, je vous recommande mon Eglise, gardez-les en votre nom, afin qu'ils soient un comme nous» (Joan. XVII. 14). Je vous entends, ô Sauveur, voulant faire votre Eglise belle, vous commencez par la faire parfaitement *une*, ensuite *forte et triomphante*.

Ier Point.

UNITÉ DE L'ÉGLISE.

Unie au-dedans par le Saint-Esprit, l'Église a encore un lien commun de sa communion extérieure, et doit demeurer unie par un gouvernement où l'autorité de J.-C. soit représentée.

1re SUBDIVISION. — **Unité dans le siége.**

Nous trouvons dans l'Évangile que J.-C. voulant commencer le mystère de l'unité dans son Église, parmi tous ses disciples, en choisit douze; mais que voulant commencer le mystère de l'unité dans la même Eglise, parmi les douze, il en choisit un...

Qu'on ne dise point que le ministère de S. Pierre finira avec lui; Pierre vivra dans ses successeurs, Pierre parlera toujours de sa chaire, c'est ce que disent les Pères, c'est ce que confirment six cent trente évêques au concile de Chalcédoine.

Suprématie de S. Pierre en toute rencontre: il parle le premier aux Juifs; S. Paul le reconnaît comme chef; fût-on un autre S. Paul, il faut voir S. Pierre; il est à Jérusalem, il vient à Antioche; Paul se déclare l'apôtre des Gentils, mais Pierre est l'apôtre des aînés dans la foi, des Juifs. Il fallait que le chef, à qui tout devait s'unir, eût le peuple sur lequel le reste devait être enté, et que le vicaire de J.-C. eût le partage de J.-C. Ce n'est pas encore assez, il faut que Rome revienne au partage de Pierre. Rome ne sera pas la chaire de S. Paul, mais de S. Pierre. Cette Église romaine enseignée par S. Pierre et ses successeurs ne connut jamais l'hérésie. Elle est toujours vierge, la foi romaine est toujours la foi de l'Église.

2e SUBD. — **Unité dans le collége épiscopal.**

Tous reçoivent la même puissance et de la même source, mais non pas au même degré, ni avec la même étendue, car J.-C. se communique en telle mesure qu'il lui plaît, et toujours de la manière la plus convenable à établir l'unité de son Eglise. « Pierre, dit S. Augustin, qui dans l'honneur de la principauté représentait toute l'Église, reçoit le premier et le seul, d'abord, les clefs, qui dans la suite doivent être communiquées à tous les autres; » afin que nous comprenions que l'autorité ecclésiastique, premièrement établie en la personne d'un seul, ne s'est répandue qu'à la condition d'être toujours ramenée au principe de son unité, et que tous ceux qui auraient à l'exercer se doivent tenir inséparablement unis à la même chaire.

La comprenez-vous, maintenant, cette immortelle beauté de l'Église catholique, où se ramasse ce que tous les lieux, ce que tous les siècles présents, passés et futurs ont de beau et de glorieux. Que vous êtes belle, ô Église catholique! mais en même temps, que vous êtes forte!

IIe Point.

PUISSANCE DE L'ÉGLISE.

« Belle, dit le saint cantique (VI. 3), et, en même temps, terrible comme une armée rangée en bataille; » belle comme Jérusalem, où l'on voit une sainte conformité, et une police admirable sous un même chef; mais si les scandales s'élèvent, si les ennemis de Dieu osent l'attaquer par leurs blasphèmes, vous sortez de vos murailles, ô Jérusalem! et vous formez une armée pour les combattre.

Trois grandes tempêtes contre l'Église. Aussitôt qu'elle a paru sur la terre, l'infidélité s'est élevée *et elle a excité les persécutions;* après, la curiosité s'est émue *et elle a fait naître les hérésies;* enfin, *la corruption des mœurs a suivi*, qui a paru presque l'envelopper: *Ita ut navicula operiretur fluctibus* (Matth. VIII. 24).

1re SUBD. — **Victoire sur les persécutions.**

Il serait trop long de raconter ses combats, concevez seulement ceci, qu'elle était tellement chargée de la haine publique et des imprécations de toute la terre, qu'on l'accusait hautement de tous les désordres du monde. Si la pluie manquait aux biens de la terre, si les barbares faisaient quelques courses et ravageaient, si le Tibre se débordait, les chrétiens en étaient cause; et tout le monde disait qu'il n'y avait pas de meilleure victime, pour apaiser la colère des dieux, que de leur immoler les chrétiens, « par tout ce que la rage et le désespoir pouvait inventer de plus cruel »: *Per atrociora ingenia pœnarum* (Tertull. *de Resur. carn.* N. 8).

Qu'avez-vous fait, ô Église! pour être traitée de la sorte? J'en pourrais rapporter plusieurs causes, mais la principale, c'est qu'elle faisait profession de la sainteté, ce que la nature humaine pervertie abhorre.

Moïse, Elie, les prophètes, J.-C., les Apôtres, représentants de la vérité et de la sainteté sur la terre, ont tous été persécutés; l'Église devait l'être à son tour, et elle le fut dès son principe: *Sæpe expugnaverunt me a juventute mea* (Ps. CXXVIII. 1). Mais elle a triomphé, mais sa victoire a été complète.

2e SUBD. — **Victoire sur les hérésies.**

La seconde tempête, c'est la curiosité qui l'excite. Pour bien entendre cette vérité, il faut remarquer que la sagesse divine a donné des bornes à nos connaissances: *Usque huc gradieris* (Job. XXVIII. 11). Tertullien a dit: *Christiano paucis ad scientiam veritatis opus est, nam et certa semper in paucis* (*De Anima*).

Il ne faut donc pas s'égarer dans les questions infinies: *Infinitas quæstiones devita* (Tit. III. 9).

Quiconque se tient dans ces bornes, et sait régler sa foi, par ce qu'il apprend de Dieu, par l'Eglise, ne doit pas appréhender la tempête; mais la curiosité des esprits superbes ne peut souffrir cette modestie: *Exaltati sunt fluctus ejus*, dit l'Écriture, *ascendunt usque ad cœlos, et descendunt usque ad abyssos* (Ps. CVI. 25, 26).

Alors, que fait l'Église? elle se lève avec majesté, Pierre à sa tête, entouré de ses frères dans l'épiscopat, elle abat les têtes superbes et toute hauteur qui s'élève contre la science de Dieu; elle presse ses ennemis de tout le poids de ses bataillons sacrés; elle les accable tous ensemble, et de toute l'autorité des siècles passés, et de toute l'exécration des siècles futurs; elle dissipe ainsi les hérésies et les étouffe dans leur puissance, elle prend les petits de Babylone, qui sont les hérésies naissantes, et les brise contre sa Pierre. Sa puisance est, en cela, toute dans J.-C. son chef, qui la meut d'en haut en l'unissant, par des instruments proportionnés, par des moyens convenables, par un chef qui la représente, qui la fait agir toute entière et rassemble toutes ses forces en une seule action. Or, voilà comment elle remporte une victoire sur l'hérésie.

3e SUBD. — **Victoire des mœurs dépravées.**

J'ai dit, jusqu'ici, tout ce qui est glorieux à l'Église: sa constance dans les tourments, sa victoire sur les hérésies, tout cela est grand et auguste. Mais que ne puis-je maintenant vous cacher sa honte, je veux dire les mœurs dépravées de ceux qu'elle porte en son sein! Je commencerai par la déplorer avec Salvien: « La prospérité, dit-il, a attiré les pertes; la grandeur est venue, et la discipline s'est relâchée. Pendant que le nombre des fidèles s'est augmenté, l'ardeur de la foi s'est ralentie, et l'on t'a vue, ô Église! affaiblie par la fécondité, diminuée par ton accroissement et presque abattue par tes propres forces! »

Hélas! l'ivraie a crû avec le bon grain et la charité s'est refroidie, voilà ce qui scandalise les faibles. Mais au milieu des désordres de l'iniquité, sachez que « Dieu connaît ceux qui sont à lui » (III. Tim. 19). Jetez les yeux dans les séminaires, combien de prêtres charitables! dans les cloîtres, combien de saints pénitents! dans le monde, combien de magistrats recommandables par leur zèle pour la justice et leur amour pour la vérité! « Combien qui possèdent, comme ne possédant pas, qui usent du monde comme n'en usant pas, sachant bien que la figure de ce monde passe » (I Cor. VII. 30, 31).

Or, ceux-là remportent la victoire sur leurs passions, ceux-là donnent l'exemple des bonnes mœurs, ceux-là sanctifient le monde, ceux-là prient pour les méchants et en attirent un grand nombre à Dieu. Tel est ce troisième triomphe.

Soyons les humbles enfants de l'Église, M. F.; car c'est en vain, dit S. Augustin, que nous nous flatterions d'avoir Dieu pour père si nous n'avions l'Église pour mère. O épouse du Christ! ô Église de mon Dieu qui avez seule en dépôt toutes les vérités, que ma droite soit mise en oubli, qu'elle soit retranchée de mon corps comme un membre sans force si jamais je me sépare de vous: *Si oblitus fuero tui, Jerusalem, oblivioni detur dextera mea* (Ps. CXXXVI. 6).

DÉVELOPPEMENTS DU DEUXIÈME PLAN.

NÉCESSITÉ ET UNITÉ DE L'ÉGLISE.

TEXTE.

Ecce ego vobiscum sum usque ad consummationem sæculi.

Matth. XXVIII. 20.

Il fallait une révélation au monde, Dieu a répondu à ce besoin de l'humanité; le Verbe divin s'est manifesté dans la réalité de notre nature. Cependant la mission de J.-C. devait s'étendre à tous les peuples et à tous les âges, et J.-C. ne s'est manifesté qu'à un seul siècle et dans une seule contrée. Il fallait donc que les hommes achevassent l'œuvre commencée de Dieu, et en son nom et par son aide, c'est-à-dire qu'il fallait une Église pour continuer l'œuvre rédemptrice et pour l'étendre à toutes les nations et à tous les âges. Cette Eglise existe, il lui a été dit : « Comme mon père m'a envoyé, voici que je vous envoie. « Et encore : « Qui vous écoute m'écoute, et qui vous méprise me méprise. »

Je ne viens point pour vous montrer que l'Église existe ; autant vaudrait démontrer l'existence du soleil ! Mais je vais essayer de vous dire comment elle existe et pourquoi. Je vais établir *qu'il faut une Église*, et *qu'il n'en faut qu'une*. En deux mots : l'Église *société* et l'Eglise *unité*. Ce sera le sujet de votre attention.

Ier Point.

IL FAUT UNE ÉGLISE.

Préliminaires. Dès qu'il y a un Dieu, il y a une religion ; la religion, nécessairement, doit être révélée; il faut la foi. Maintenant, comment nous est faite la révélation ?

A cette question, l'espèce humaine n'a trouvé, jusqu'à ce jour, que trois solutions :

Ou Dieu recommence sa révélation à chaque siècle et pour chaque individu ;

Ou il a écrit sa révélation dans un livre dont chacun est l'interprète;

Ou bien, il a établi une société, avec une hiérarchie divinement investie du devoir comme du droit de conserver la foi révélée, de la défendre et de la transmettre.

La première ne se peut soutenir. Cette révélation serait-elle extérieure, elle est incompatible avec la sagesse de Dieu, dont les moyens d'action sont toujours simples, tandis qu'ici il y a un luxe d'action inutile.

Serait-elle extérieure? Ce serait livrer l'homme sans réserve à l'illusion et au fanatisme.

La seconde supposition ne répugne pas moins. Il faudrait d'abord savoir discerner ce livre, être certain de son authenticité, de son inspiration, etc. Ensuite, il suivrait de là deux conséquences également absurdes, à savoir : 1° que, si tout homme est obligé de chercher sa religion dans un livre, par cela seul, tout homme doit nécessairement rester sans religion jusqu'à ce qu'il ait trouvé ce qu'il cherche, c'est-à-dire, la majeure partie de sa vie ; 2° que l'homme, à cause de sa nature viciée, n'allant pas au-devant d'une religion qui n'irait pas au-devant de lui, vivrait sans religion.

Reste donc la troisième supposition, celle d'une Eglise divinement conservatrice et propagatrice de la religion. Cela dit, commençons. Il faut une Église, pourquoi ? parce que :

1re SUBDIVISION.— Point d'Église, point de révélation.

En dehors de l'Église, la foi ne se développe pas. De même que le soleil est nécessaire pour féconder les germes jetés sur la terre, de même et par la même raison, il faut la société. La société parle à l'enfant, et l'enfant sent ses idées s'éveiller ; le jour se lève dans son intelligence. L'Église parle à l'homme ; avec sa parole, elle lui donne la vérité révélée.

Voici que l'action de l'Eglise se joint à l'action de l'enseignement. Sa foi, germe divin déposé dans les âmes par le saint baptême, lève, grandit, se développe avec la raison humaine. Mais ôtez l'Eglise, que devient la foi? « La foi vient de l'ouïe, dit l'Apôtre, et l'ouïe de la parole du Christ : *Fides ex auditu, auditus ex verbo Christi.* »

Ainsi, il faut l'Eglise. Pas d'Église, pas de révélation.

Il y a plus, l'Église est plus nécessaire encore que ne l'est la société temporelle. Si, en dehors de la société, on ne peut arriver à l'intelligence, en dehors de la société on peut conserver cependant l'intelligence acquise ; mais, en dehors de l'Église, il est également impossible, et d'arriver à la foi, et de se conserver dans la foi.

Voyez-vous cet homme qui vit loin de l'Eglise? (car on peut vivre à côté de l'Eglise et cependant loin d'elle et à une distance infinie). Eh bien! pensez-vous que, dans ce désordre de la pensée qu'il s'est fait à lui-même, il puisse conserver les idées reçues par l'enseignement? Non, M. F., ne le pensez pas ; chaque jour ses impressions religieuses vont en s'affaiblissant, comme le son de la voix qui s'éloigne ; chaque jour, ses idées s'amoindrissent comme la lueur de la lampe qui s'éteint. Quelques jours encore, et il ne comprendra plus le langage chrétien, et les paroles de la foi ne seront plus pour lui qu'une langue inconnue.

Que faire donc pour ressusciter dans cette âme des croyances qui sont mortes, et pour la ramener à la sainteté ? Il faut la rendre à l'Eglise, qui a commencé son enseignement par la parole.

Loin de l'Eglise cet homme vivra, mourra dans ses erreurs.

Donc, encore une fois, point d'Eglise, point de révélation.

2e SUBD.—Point d'Église, point de révélation.

Pourquoi la société temporelle ? afin de lier le présent au passé. Ces générations qui traversèrent la vie, avant nous, et qui nous attendent de l'autre côté de la tombe, comment savons-nous qu'elles ont vécu et quelle fut leur existence ici-bas ? par leurs monuments. Mais ces monuments, qui vous les conserve, qui vous en garantit la vérité, le témoignage ? La société seule qui, par ses traditions, est la raison de tout le passé et de toute certitude historique.

Eh bien ! est-ce que la révélation n'a pas, elle aussi, son passé, et qu'il faut connaître? Est-ce que la révélation évangélique n'est pas un grand fait qui constitue la loi morale de l'humanité?

Donc, il faut une société pour prendre soin de ce fait, pour le défendre contre les altérations du mensonge et de l'erreur, pour le prendre sous sa sauvegarde, de peur qu'il ne se perde ou ne s'altère parmi les troubles et les révolutions des empires. Donc, il faut l'Eglise; donc, point d'Église, point de passé religieux.

IIe Point.

IL NE FAUT QU'UNE ÉGLISE.

1re SUBD.—Fait.

Il ne s'agit ici que de constater, par le simple examen des faits, si J.-C. a établi une ou plusieurs Eglises. La volonté du divin fondateur, une fois connue, toute difficulté est éclaircie, tout débat est terminé.

Eh bien ! étudiez l'Évangile, creusez tous les textes, tourmentez tous les mots, vous n'en ferez sortir que ce que Dieu lui-même y a mis : l'unité, rien que l'unité, toujours l'unité. Il a dit à Pierre : « Tu es Pierre, et sur cette Pierre j'établirai mon Eglise. » Et encore : « Pais mes brebis, pais mes agneaux. » C'est-à-dire mes fidèles et mes pasteurs. Un seul chef, donc un seul corps ; un seul fondement, donc un seul édifice. Il dit à Pierre et aux Apôtres ensemble : « Qui vous écoute m'écoute... Tout ce que vous aurez délié sur la terre... Allez et enseignez ; je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles. »

Ainsi, sous le chef unique, un corps unique de pasteurs, chargé de gouverner, d'enseigner, de lier, de délier. Ainsi, unité de fait.

2e SUBD. — Droit.

Le droit parle comme le fait. Pourquoi l'Église? Nous venons de le dire : à cause de la foi qu'il faut conserver, défendre et transmettre. Eh bien ! supposez deux révélations, deux médiateurs, deux Evangiles, deux religions diverses, je comprendrai deux Eglises. Mais non ! il y a unité de révélation, c'est-à-dire unité de Dieu, unité de morale, unité de l'Evangile, unité de religion, donc, unité de l'Eglise.

Et puis, qui ne voit que multiplier l'Eglise, c'est attenter à la sagesse même de J.-C. ; car, quelle fin assigneriez-vous à plusieurs Eglises, qu'une seule ne puisse atteindre et remplir ? Multipliez l'Eglise, vous fractionnerez le monde spirituel ; c'est la guerre en permanence dans le monde des esprits.

Et ensuite, si vous supposez une fois plusieurs Eglises, y aura-t-il, oui ou non, dans ces Eglises diverses, une autorité? Point d'autorité ! Mais alors point de lien d'union, point de corps, point de société. Plusieurs autorités ! Mais alors pouvoirs rivaux, pouvoirs ennemis, c'est la ruine, c'est la guerre. Dans le premier cas, la société ne peut naître; dans le second cas, elle doit mourir. Et ce serait l'œuvre de J.-C. ? Etrange sagesse, en vérité, singulière puissance d'un Dieu, qui aboutiraient nécessairement au désordre, sous peine d'aboutir au néant ! Non ! l'unité, et toujours l'unité !

« L'Eglise, disait S. Cyprien, est une quoiqu'elle s'étende a plus d'individus que l'épiscopat ; elle est une comme il n'y a qu'une lumière, quoique le soleil ait une infinité de rayons. Tous tant que nous sommes nous n'avons qu'une mère qui nous a donné la vie à tous, qui nous nourrit tous de son lait et dont l'âme nous anime... Celui qui divise et qui déchire l'Eglise de J.-C. ne saurait posséder cette tunique mystérieuse de J.-C., qui était tout entière sans couture » (*De Unit. Eccl.*).

DÉVELOPPEMENTS DU TROISIÈME PLAN.

AUTORITÉ DE L'ÉGLISE.

TEXTE.

Data est mihi omnis potestas in cœlo et in terra.

Matth. XXVIII. 18.

Une raison frappe, avant tout, l'esprit sérieux qui observe l'Église: c'est qu'elle ne se donne pas seulement pour une société, elle se proclame une puissance. Sa mission, comme son bonheur, c'est bien d'unir les hommes, mais son droit, à ce qu'elle affirme, c'est de les dominer, sans toutefois les asservir; et, pour lui plaire, il ne suffirait pas de dire: Je crois en Dieu; avec cela on pourrait être atteint d'un rationalisme qu'elle condamne. Il ne suffirait pas de dire: Je crois en J.-C.; par ce langage on pourrait encore appartenir à des sectes qu'elle réprouve. Il faut ajouter qu'on croit en elle et qu'on pourrait s'en reposer sur ses paroles comme sur la vérité même: *Credo in Ecclesiam.* Prétention capitale autant qu'elle est surprenante; prétention qui renferme en soi, je ne crains pas de le dire, toutes les garanties et le sort de tout le catholicisme, prétention dont il importe, à ce titre, de discuter la valeur, ou plutôt de démontrer l'éclatante justice.—C'est ce que nous ferons dans les conférences de la station qui commence.

Nous établirons aujourd'hui qu'il existe dans l'Église *un pouvoir dogmatique, une autorité doctrinale.*

1° *Pouvoir incontestable, comme droit.*

2° *Pouvoir nécessaire et mille fois précieux, comme institution.*

3° *Pouvoir irrécusable, comme moyen, même à notre époque de lumière, de liberté et de progrès.*

Ier Point.

POUVOIR INCONTESTABLE, COMME DROIT.

Trois conditions sont nécessaires pour constituer un pouvoir dogmatique:

1° *Il faut d'abord un corps à part qui concentre l'autorité dans ses mains;*

2° *A cette suprématie, il est besoin que ce corps réunisse, d'une manière authentique, la mission d'enseigner;*

3° *Enfin, à la prééminence qui s'empare de la mission d'enseigner, pour que le pouvoir soit complet, doit se joindre le droit d'être écouté, qui s'impose.*

Voilà précisément l'Eglise telle que l'a faite son auteur.

1re SUBDIVISION. — Il faut un corps investi de l'autorité.

Au moment solennel de quitter le monde et les siens, J.-C., de sa voix calme et souveraine: « Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre. Allez donc, enseignez toutes les nations. Voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles. » Tout est là. A qui l'Homme-Dieu s'adresse-il? Ce n'est pas à la masse de ses disciples, image de la masse de l'humanité qu'il doit conquérir; c'est à la fleur de ses prosélytes, c'est-à-dire, c'est à Pierre, à ses Apôtres, qu'il a retirés à l'écart. Voilà le corps destiné à recevoir l'autorité dogmatique: c'est le corps des pasteurs.

2e SUBD. — Il faut un corps ayant mission d'enseigner.

« Allez, enseignez toutes les nations; » c'est ici la mission précise dans les termes qui l'expriment: *Docete;* mission sacrée autant qu'auguste, par la source dont elle émane, puisque celui dont elle obtient toute la puissance appartient au ciel et à la terre.

3e SUBD. — Il faut un corps enseignant ayant droit d'être écouté.

« Je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles, » voilà le droit d'être écouté. En vertu de ce mot, l'incarnation de Jésus se perpétuera dans son Eglise, il sera toujours et tous les jours vivant en elle; quand elle parlera, c'est lui qui s'énoncera par elle, et quel esprit ne pourra pas être dompté par cette voix dont les tempêtes et les ondes elles-mêmes reconnurent autrefois la puissance souveraine et respectèrent les commandements!

Ainsi, l'inauguration d'un pouvoir doctrinal, dans l'Eglise, est un fait incontestable.

IIe Point.

POUVOIR NÉCESSAIRE, COMME INSTITUTION.

J.-C. entre dans le monde avec une triple intention qui doit, plus tard, devenir pour lui comme une triple auréole: 1° *Fondateur de doctrine;* 2° *organisateur de société;* 3° *maître et fondateur de l'humanité;* voilà trois titres qu'il veut conquérir et, à chacun de ses titres, il a dû fonder une autorité doctrinale.

1re SUBD. — Fondateur de doctrine.

Comme fondateur de doctrine, quelle est la doctrine qu'il veut fonder? Une doctrine surnaturelle par essence, immuable par destinée. Surnaturelle par essence, elle ne peut tomber comme un aérolithe dans l'intelligence des peuples, il faut nécessairement un organe accrédité qui la leur révèle; immuable par destinée, comment le serait-elle sans un tribunal qui la protège contre le caprice des interprétations?

2e SUBD. — Organisateur de société.

Comme organisateur de société, J.-C., chose sans exemple, venait fonder, je ne dis pas seulement la société des hommes, mais l'unité des esprits par l'unité des croyances. Mais évidemment ce magnifique projet n'eût été qu'une impossibilité magnifique, si les intelligences, que tant de passions et de causes conspirent à diviser, n'avaient pas été soumises à l'action d'une souveraineté qui les dominât et les retînt liées, pour ainsi dire, comme malgré elle, en un seul et vaste faisceau.

3e SUBD.—Bienfaiteur de l'humanité.

1° INSUFFISANCE DU TRAVAIL INDIVIDUEL. La religion est le premier devoir de l'homme, comme elle est son premier besoin. Mais comment y parvenir? Pour arriver à cette science, il n'y a que deux moyens: le travail individuel et l'autorité doctrinale. Or, le travail individuel est insuffisant, car, une chose certaine, c'est que nous ne tenons pas de la nature les solutions dogmatiques dont nous avons besoin. En second lieu, nous n'avons ni la volonté, ni le temps, ni la pénétration, ni le courage exigés pour atteindre complètement cette science. La volonté manque à la plupart; le temps, les deux tiers au moins n'en ont pas; la pénétration, que d'esprits n'en possèdent pas une mesure suffisante? Le courage, l'homme en a pour tout, excepté pour se livrer à l'étude de la vérité de la foi.

Ainsi, la presque totalité des hommes, vit sans religion, si vous les réduisez à eux-mêmes.

2° AUTORITÉ DOCTRINALE, COMPLÉMENT EFFICACE. Quel secours va donc leur venir d'en haut et triompher de leur incurable faiblesse? Le voici. Observateur à la fois charitable et sublime, J.-C. a vu que la charité humaine sera toujours une immense famille de pauvres: que tous les esprits, aussi bien des classes élevées que des classes vulgaires, seront dépourvus par eux-mêmes de la vérité religieuse, et dans son immense amour, il a résolu de leur en communiquer le bienfait. Or, pour cela, il s'empare d'un principe qui existe autour de lui dans le monde, mais sans application vraie et efficace, le principe de l'autorité doctrinale et de l'enseignement extérieur.

Sans cette création d'une Eglise qui fût tout à la fois la promulgatrice officielle de ses oracles et l'institutrice des peuples, il eût manqué son but et fût resté sans influence; il n'eût été que philosophe, il n'eût pas été un Messie; par l'Eglise, au contraire, qui lui donnera une voix toujours retentissante à travers les espaces comme à travers les siècles, il sera la lumière et le régénérateur de tous, parce qu'ainsi la religion devient facile et possible à tous.

IIIe Point.

POUVOIR IRRÉCUSABLE, COMME MOYEN, MÊME A NOTRE ÉPOQUE DE LUMIÈRE, DE LIBERTÉ ET DE PROGRÈS.

On proteste aujourd'hui contre l'Eglise, comme autorité doctrinale, au nom d'un triple droit. On proteste: 1° *par droit d'époque et de lumière;* 2° *par droit de liberté de conscience et de pensée;* 3° *par droit de progrès.*

1re SUBD. — Droit d'époque et de lumière.

Le temps des autorités dogmatiques est passé? — Non, il n'est passé ni en droit ni en fait. Il n'est pas passé en fait, puisque toutes les doctrines, toutes les religions philosophiques ou positives ne sont actuellement acceptées que sur parole; il n'est pas passé en droit, parce que Dieu, pour l'humanité, aura toujours besoin d'un enseignement extérieur, et que, d'un autre côté, l'Eglise a reçu de son auteur une autorité doctrinale qui doit durer autant que le monde.

2e SUBD. — Droit de liberté de conscience et de pensée.

Dans les matières dogmatiques, comme dans le reste, accepter une autorité, non pas arbitraire, non pas hypothétique, mais certaine, mais légitime; ce n'est pas plus dégrader son esprit et sa conscience que ce n'est les enchaîner. Il y a une soumission qui glorifie, comme il y une indépendance qui déshonore.

3e SUBD.— Droit de progrès.

Avec une autorité doctrinale, dit-on, l'esprit restera stationnaire.—Avec une autorité doctrinale à la turque ou à la brachmane, je le conçois; mais avec une autorité doctrinale large et raisonnable, autorité qui se bornerait à défendre l'infaillibilité de certains dogmes, et qui permettrait ensuite le libre jeu de la pensée sur tous les autres objets d'ailleurs abandonnés à l'indépendance de nos investigations, est-ce que le progrès serait impossible?

Moi je dis, au contraire, que le progrès est impossible sans une autorité doctrinale sage et discrète comme celle de l'Eglise. Car, que faut-il pour le progrès? Deux choses; une base immuable pour la raison, et un moyen sûr de conservation à l'égard des idées acquises; or, ces deux conditions ne sont que dans l'institution d'une autorité doctrinale.

ANC. ET NOUV. TESTAMENT.

ANCIEN TESTAMENT.

Postula a me, et dabo tibi gentes hæreditatem tuam, et possessionem tuam terminos terræ (Ps. II. 8).

Apud te laus mea in Ecclesia magna (Id. XXI. 26).

Et convertentur ad Dominum universi fines terræ; et adorabunt in conspectu ejus universæ familiæ Gentium (Id. ibid. 28).

Civitas regis magni (Id. XLVII. 3).

Deus fundavit eam in æternum (Id. ibid. 9).

Mons in quo beneplacitum est Deo habitare in eo (Id. LXVII. 17).

Dominabitur a mari usque ad mare, et a flumine usque ad terminos orbis terrarum (Id. LXXI. 8).

Sæpe expugnaverunt me a juventute mea; etenim non potuerunt mihi (Id. CXXVIII. 2).

Pulchra es, amica mea, suavis et decora sicut Jerusalem; terribilis ut castrorum acies ordinata (Cant. VI. 3).

Et erit in novissimis diebus præparatus mons domus Domini in vertice montium et elevabitur super colles, et fluent ad eum omnes gentes (Is. II. 2).

De civitate enim sancta vocati sunt (Id. XLVIII. 2).

Ego autem plantavi te vineam electam, omne semen verum (Jerem. II. 21).

In tempore illo vocabunt Jerusalem Solium Domini, et congregabuntur ad eam omnes gentes in nomine Domini (Id. III. 17).

Regnum autem, et potestas, et magnitudo regni quæ est subter omne cœlum detur populo sanctorum Altissimi, cujus regnum sempiternum est, et omnes reges servient ei, et obedient (Dan. VII. 27).

Potestas ejus a mari usque ad mare, et a fluminibus usque ad fines terræ (Zach. IX. 10).

NOUVEAU TESTAMENT.

ÉVANGILES.

Vos estis lux mundi; non potest civitas abscondi supra montem posita (Matth. V. 14).

Tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam; et portæ inferi non prævalebunt adversus eam (Id. XVI. 18).

Quod si non audierit eos, dic Ecclesiæ; si autem Ecclesiam non audierit, sit tibi sicut ethnicus et publicanus. Amen dico vobis, quæcumque alligaveritis super terram erunt ligata et in cœlo, et quæcumque solveritis super terram erunt soluta et in cœlo (Id. XVIII. 17, 18).

Regnabit in domo Jacob in æternum, et regni ejus non erit finis (Luc. I. 33).

Ego autem rogavi pro te ut non deficiat fides tua; et tu, aliquando conversus, confirma fratres tuos (Id. XXII. 32).

Ego sum ostium. Per me si quis introierit, salvabitur; et ingredietur, et egredietur, et pascua inveniet (Joan. X. 9).

Et alias oves habeo, quæ non sunt ex hoc ovili; et illas oportet me adducere, et vocem meam audient, et fiet unum ovile, et unus pastor (Id. ibid. 16).

Pater sancte, serva eos in nomine tuo, quos dedisti mihi; ut sint unum, sicut et nos (Id. XVII. 11).

ÉPITRES.

Spiritus Sanctus posuit Episcopos regere Ecclesiam Dei (Act. XX. 28).

Fundamentum enim aliud nemo potest ponere, præter id quod positum est, quod est Christus Jesus (1 Cor. III. 11).

Vos estis corpus Christi et membra de membro (Id. XII. 27).

Estis cives sanctorum et domestici Dei : superædificati super fundamentum Apostolorum et Prophetarum, ipso summo angulari lapide Christo Jesu (Eph. II. 20).

Unus Dominus, una fides, unum baptisma, unus Deus et Pater omnium (Id. IV. 6).

Ipse dedit quosdam quidem Apostolos, quosdam autem Prophetas, alios vero Evangelistas alios autem Pastores et Doctores, ad consummationem sanctorum in opus ministerii in ædificationem corporis Christi (Id. IV. 11).

Ut non simus parvuli fluctuantes, et circumferamur omni vento doctrinæ, in nequitia hominum, in astutia ad circumventionem erroris (Id. ibid. 14).

Christus dilexit Ecclesiam et seipsum tradidit pro ea; ut illam sanctificaret, mundans lavacro aquæ in verbo vitæ, ut exhiberet ipse sibi gloriosam Ecclesiam, non habentem maculam, aut rugam, aut aliquid hujus modi, sed ut sit sancta et immaculata (Id. V. 27).

Ecclesia Dei vivi, columna et firmamentum veritatis (1 Tim. III. 15).

Si quis aliter docet, et non acquiescit sanis sermonibus Domini nostri Jesu Christi, et ei, quæ secundum pietatem est, doctrinæ : superbus est, nihil sciens, sed languens circa quæstiones, et pugnas verborum : ex quibus oriuntur invidiæ, contentiones, blasphemiæ, suspiciones malæ, conflictationes hominum mente corruptorum, et qui veritate privati sunt, existimantium quæstum esse pietatem (Id. VI. 3, 4, 5).

Dedit semetipsum pro nobis ut nos remediret ab omni iniquitate et mundaret sibi populum acceptabilem, sectatorem bonorum operum (Tit. II. 14).

Hæreticum hominem, post unam et secundam correptionem devita : sciens quia subversus est qui ejusmodi est, et delinquit, cum sit proprio judicio convictus (Id. III. 10).

Doctrinis variis et peregrinis nolite abduci (Hebr. XIII. 9).

Maledictionis filii (hæretici), derelinquentes rectam viam, erraverunt (2 Petr. II. 15).

Arbores autumnales, infructuosæ, bis mortuæ, eradicatæ... sidera errantia (Ep. Jud. 13).

Et vidi sanctam civitatem Jerusalem novam descendentem de cœlo a Deo paratam, sicut sponsam ornatam viro suo. Et audivi vocem magnam de throno dicentem : Ecce tabernaculum Dei cum hominibus et habitabit cum eis (Apoc. XXI. 2, 3).

Murus civitatis habens fundamenta duodecim, et in ipsis duodecim nomina duodecim Apostolorum Agni (Id. ibid. 14).

SS. PÈRES.

1er Siècle.

Virtus Ecclesiam in unitate continens, fides est (S. Hermas, apud Clement. *Strom.*).

Quotquot Dei et Jesu Christi sunt, hi sunt cum Episcopo; quotquot autem pœnitentia ducti, redierunt ad unitatem Ecclesiæ, et isti Dei erunt.... Ne erretis, fratres mei, si quis schisma facientem sectatur, regni Dei hæreditatem non consequitur (S. Ignat. Mart. *Ep. ad Philad.* C. 3).

2e Siècle.

Deus judicabit omnes qui sunt extra veritatem, id est, extra Ecclesiam (S. Iræn. *De Unit. Eccl. L.* 4, C. 6).

Etsi in mundo loquelæ dissimiles sint, sed tamen virtus traditionis una et eadem est. Et neque hiæ, quæ in Germania fundatæ sunt Ecclesiæ, aliter credunt et aliter tradunt : neque hæ, quæ in Iberis sunt, neque hæ, quæ in Celtis, neque hæ, quæ in Oriente, neque hæ, quæ in Egypto, neque hæ, quæ in Lybia, neque hæ, quæ in medio mundi constitutæ (Id. ibid. *adv. Hæres. L.* 1, *C.* 10).

Non oportet quærere apud alios (nempe hæreticos) veritatem quam facile est ab Ecclesia sumere (Id. id. L. 3, C. 4).

3e Siècle.

Nemo sibi persuadeat, nemo semetipsum decipiat : extra hanc domum, id est extra Ecclesiam, nemo salvatur. Nam si quis fortis exierit, mortis suæ ipse fit reus (Orig. *Hom.* 3 *in Josue*).

Post adventum Christi, sedent Apostoli super cathedram Ecclesiæ, quæ est cathedra Christi (Id. *Tract.* 24 *in Matth.*).

Ad dimicandum adversus Ecclesiam, omnes sectæ atque hæreses unum faciunt (Id. *L.* 1, *in Job*).

Illa sola est credenda veritas, quæ in nullo, ab ecclesiastica traditione, discordat (Id. *Tract* 29 *in Matth.*).

Omnes hæretici tument, omnes scientiam pollicentur (Tertull. *L. de Præscript.*).

Si hæretici sunt, christiani esse non possunt (Id. ibid.).

Extra Ecclesiam non est salus (S. Cyprian. *Epist.* 13).

Nobis et hæreticis nec fides, nec Ecclesia communis (Id. ibid.).

Ad Petri cathedram atque ad Ecclesiam principalem, unde unitas sacerdotalis exorta est (Id. *L.* 2, *Ep.* 3).

Credendum est testimonio Ecclesiæ quam veracem Christus testatus est (Id. ibid.).

Non potest Evangelium ex parte consistere aut ex parte mutare; aut enim utrumque necesse est ut valeat, aut utrumque vim veritatis amittit (Id. ibid.).

Non potest Deum habere Patrem, qui Ecclesiam noluerit habere matrem (Id. *de Unit. Eccl.*).

Deus unus, et Christus unus, et cathedra una super Petrum Domini voce fundata (Id. (Id. *L.* 1 *Ep.* 8).

Primatus Petro datur, ut una Christi Ecclesia, et cathedra una monstretur (Id. *de Unit. Eccl.*).

Etsi in orbe Ecclesia una sit, tamen unaquæque urbs Ecclesiam suam obtinet : et una in omnibus est, cum tamen plures sint, quia una habetur in pluribus (S. Hilar. *in Ps.* 14).

4e Siècle.

Ecclesia tempora sua habet persecutionis et pacis; nam videtur deficere, sed non deficit; obumbrari potest, deficere non potest (S. Basil. *L.* 4 *Hexam C.* 2).

SS. PÈRES.

Regnum Ecclesiæ manebit in æternum, quia individua fides corpus est unum (S. Ambr. *in Luc.*).

Ecclesia est non habens maculam, neque rugam, hoc est hæreses non habens (S. Pacianus, Barc. Ep. *Ep.* 3).

Si quis, in arca Noe non fuerit, peribit, regnante diluvio; quicumque, extra hanc domum Agnum comederit, profanus est (S. Hieron. *Ep.* 57).

5e Siècle.

Viperea hæreticorum vitate colloquia, nihil vobis commune sit cum iis qui solo sunt nomine christiani (S. Leo, *Serm.* 18 *de Pass. Dom.*).

Facilius est solem extingui quam Ecclesiam obscurari (S. Chrysost. *Homil.* 4 *de verb. D.*).

Ecclesia aut una aut nulla (S. August. *L.* 2 *Cont. Crescent.*).

Ego Evangelio non crederem nisi me catholicæ Ecclesiæ commoveret auctoritas (Id. *Contr. Ep. Manich.*).

Hæc errantes filios revocat, mortuos graviter dolet, secum perseverantes indeficienter pascit (*Tract.* 3 *de Symb. C.* 11).

Si quis absque Ecclesia inventus fuerit, alienus erit a numero filiorum Dei, nec habebit Deum Patrem qui Ecclesiam noluerit habere matrem (Id. ibid. *C.* 10).

Sub uno capite Petro, omnes membra sunt Ecclesiæ (Id. L. 4 *Ep.*).

Si vis vivere de spiritu Christi, esto in corpore Christi (Id. ibid.).

Christiana Ecclesia caretis, christianam ergo charitatem non habetis (Id. L. 2 *Contr. Cres.*).

Ecce Ecclesia tot manifestissimis Scripturarum testimoniis commendata, prædicta et demonstrata, quid tergiversaris? (Id. *Contr. Donat.*).

Ecclesia et virgo est et parit; Mariam imitatur quæ Dominum peperit (Id. *Serm.* 119 *de Temp.*).

Duo parentes qui nos genuerunt ad mortem, Adam et Eva; duo parentes qui nos genuerunt ad vitam, Christus et Ecclesia (Id. *Serm.* 109 *de Temp.*).

Templum Dei sanctum ipsa est Ecclesia sancta, Ecclesia una, Ecclesia vera, Ecclesia catholica, contra omnes hæreses pugnans; pugnare potest, expugnari non potest (Id. L. *de Symb. C.* 5).

12e Siècle.

Habent illi (alii Pastores) sibi assignatos greges singuli singulos; tibi, universi crediti, uni unus, nec modo ovium, sed et Pastorum omnium unus Pastor (S. Bernard. *ad Eugen. Pap.*).

13e Siècle.

Doctrina fidei una est, aliis doctrinæ multæ sunt, quia a recto multis modis contigit deviare (S. Thom. *in C.* 2, *Ep. ad Hebr.*).

Dieu a mis des marques sensibles dans l'Eglise pour se faire connaître à ceux qui le chercheraient sincèrement (Pascal, *Pens.* 1).

Il faut que l'Eglise soit bien appuyée et bien fortement établie, puisqu'au milieu de tant de traverses, elle s'est soutenue par sa fermeté (Bossuet, *Serm. sur l'Eglise*).

L'Eglise doit être, tout ensemble, unique, universelle et subsistante dans tous les siècles (Fénelon, *Lettres sur l'Église*).

THÉOLOGIE.

NOTION GÉNÉRALE DE L'ÉGLISE.

Ecclesia in Scripturis sacris vocatur : 1° Domus Dei; 2° Domus magna; 3° Civitas Dei : 4° Civitas supra montem posita; 5° Regnum cœlorum, regnum Dei, regnum Christi; 6° Castrorum acies ordinata terribilis; 7° Semen Abrahæ; 8° Corpus Christi; 9° Ovile Christi; 10° Sponsa Christi; 11° Regina, circumdata varietate; 12° Columba; 13° Jerusalem; 14° Hortus conclusus; 15° Paradisus; 16° Domus fundata supra petram, etc. (Natal. Alex. *Tract. de Symb.*).

FIGURES OU TYPES.

Ancien Testament. Ecclesiæ septem præsertim fuerunt figuræ seu typi, in libris Veteris Test. : 1° Paradisus terrestris; 2° Eva; 3° Arca Noe; 4° Fœcunditas sanctarum uxorum; 5° Gens Judaïca, quæ magnus quidem propheta fuit Christi et ejus regni; 6° Templum Jerosolym.; 7° Lapis abscissus de monte, qui factus est mons magnus et implevit universam terram.

Nouveau Testament. In libris Novi Test. tres sunt Ecclesiæ typi : 1° Duplex piscatio jussu Christi facta; 2° Tunica Christi inconsutilis; 3° Vas illud quod de cœlo descendens vidisse fertur S. Petrus (C. Regnier, *Tract. de Eccl.*).

PARABOLES.

Ecclesiam in Scripturis delineant parabolæ *areæ*, *convivii*, *retium*, *pascuorum*, *agri* (Id. ibid.).

MEMBRES DE L'ÉGLISE.

Ecclesiæ membra, pro diverso eorum statu, distribuuntur in *tres partes*, quarum una MILITANS, altera PATIENS, ultima TRIOMPHANS vocatur (Id. ibid.).

NOTION SPÉCIALE.

La véritable Église est la société des fidèles qui professent la même foi, qui participent aux mêmes sacrements et sont soumis aux mêmes pasteurs, principalement à notre Saint-Père le Pape, qui en est le chef (Bellarmin).

Deux choses à considérer dans l'Église : 1° ses propriétés; 2° ses prérogatives.

PROPRIÉTÉS DE L'ÉGLISE.

Les principales propriétés de l'Église sont l'*autorité de l'enseignement*, *la visibilité et la perpétuité*, *l'unité*, *la sainteté*, *la catholicité et l'apostolicité*.

En vertu de ces caractères, l'Eglise : 1° a droit de prononcer en dernier ressort; 2° elle est perpétuellement visible; 3° elle est *une*, dans sa doctrine et son ministère; *sainte*, dans ses dogmes, sa morale, sa discipline, et dans une partie de ses membres; *catholique* ou universelle, c'est-à-dire répandue dans les différentes parties du monde, et notablement plus nombreuse que toute autre société chrétienne; *apostolique*, tant pour la doctrine que pour les ministres, ou la succession non interrompue des évêques (Le Cardinal Gousset, *Théol. dogm. T.* 1, *p.* 498).

PRÉROGATIVES DE L'ÉGLISE.

Les principales prérogatives de l'Église sont le droit d'enseigner et le droit de se gouverner elle-même. D'où son infaillibilité et son pouvoir législatif. Le successeur de S. Pierre jouit aussi de plusieurs prérogatives (Le même).

HORS DE L'ÉGLISE, POINT DE SALUT.

On ne peut être sauvé hors de la véritable Église. Cette maxime, dont on a fait et dont on fait encore tant de bruit, nous est commune avec les protestants. Selon leurs confessions de foi, « il n'y a point de salut hors de l'Église, non plus que hors de l'arche, si on veut avoir la vie, il ne faut point se séparer de la vraie Eglise de J.-C. » (*Confession helvétique de l'an* 1566).

Pour rendre cette maxime odieuse, dit Bergier, les hérétiques et les incrédules supposent que suivant notre sentiment, ceux qui sont dans le schisme ou dans l'hérésie, par le malheur de leur naissance, par une ignorance invincible, et sans qu'il y ait de leur faute, sont exclus du salut. C'est une accusation fausse.

« Tous ceux qui n'ont point participé, par leur volonté et avec connaissance de cause, au schisme et à l'hérésie font partie de la véritable Église » (Nicole, *T. de l'unité de l'Égl.* L. 2, C. 3).

Ainsi l'enseigne S. Augustin, *L. de Unit. Eccl.* C. 25, N. 73. L. 1, *de Bapt. Cont. Donat.* C. 4, N. 5; L. 4, C. 1, C. 16, N. 23; *Ep.* 43, *ad Glor.* N. 1.—S. Fulgence, *L. de Fide ad Petr.* C. 39.—Salvien, *de Gubern. Dei*, L. 5, C. 2.

Restent les infidèles qui n'ont pas connu l'Évangile : « Je crois, dit Fénelon, qui se charge de résoudre la question à peu près toute entière, je crois que Dieu dépose en eux un germe de grâce intime et secret, qui se mêle imperceptiblement à la raison et prépare l'homme à passer peu à peu de cette raison même à la foi. C'est ce que S. Augustin appelle admirablement une ébauche de la foi se cachant sous la forme d'une pensée.... Je soutiens que si les dispositions extérieures répondaient aux grâces reçues, Dieu achèverait au dehors, par sa Providence, ce qu'il aurait commencé au dedans, par l'attrait de sa grâce; il fera des miracles pour éclairer un homme et le mener comme par la main jusqu'à l'Évangile, plutôt que de le priver d'une lumière dont il se serait rendu digne par ses dispositions. »

En résumé, cette maxime : *Hors de l'Eglise point de salut*, doit être réduite à ces termes : l'Église regarde comme lui appartenant les enfants baptisés validement par les communions étrangères; les adultes qui, étant baptisés, croissent dans l'erreur, innocents et de bonne foi; et, enfin, les infidèles régénérés par le baptême de sang ou de désir (Voyez, pour cette question, l'admirable Conférence de M. l'abbé Plantier, qui est la 5me de l'année 1848, *Tribune sacrée*).

Auteurs à consulter.

SS. Pères.

S. IGNACE, Mart.—Ep. ad Philad. C. 3.
S. IRÉNÉE —De Unit. Eccles.
S. CLÉMENT D'ALEX. — L. 1 Pæd. C. 7.
ORIGÈNE —L. 1 in Job.
—Tract. in Matth.
—Hom. 7 in Ezech.
TERTULLIEN —De Præscrip. C. 19.
S. CYPRIEN —De Unit. Eccles.
—Ep. 73.
S. BASILE —Ep. 7.
S. AMBROISE —L. de Abraham.
—De Fide Orthod.
S. JÉRÔME —In Ps. 39.
—In C. 29. Jerem.
—In C. 6 Osee, L. 2.
S. J. CHRYSOST. —Hom. 39.
—Serm. 6 in Ep. ad Eph.
—Hom. 19-48 in Matth.
S. AUGUSTIN —De Unit. Eccl.
—De Mor. Eccl.
—De Fide et Symb.
—De Vera Relig.
S. GRÉGOIRE —L. 2 Moral.
—In Job. 9.
S. BERNARD —In Serm. ad Past.

Théologiens.

CATÉCHISME DU CONCILE DE TRENTE.
—In Symbolo, de Ecclesia.
BELLARMIN —De Symbolo.
THOMASSIN —De l'Unité de l'Église.
BOSSUET —Expos. de la doct. de l'Église.
FÉNELON —Lettres.
REGNIER —De Ecclesia.
GAUTIER —De Hæres., Conc. et SS. Pontif.
DE MAISTRE —De l'Unité catholique.
L. R. P. PERRONNE—De Tolerantia.
Le Card. WISEMAN—Confér. sur l'Egl.
Le Card. GOUSSET Théolog. dogm. t. I.

Prédicateurs.

BOURDALOUE —Serm. sur S. Pierre
BOSSUET —2 Serm. sur l'Égl.
FÉNELON —Serm. Sacre de l'élect. de Cologne.
GÉRY —1 Serm.
GÉRARD —It.
FRAYSSINOUS —Conf. sur l'autor. de l'Eglise.
Le R. P. DE RAVIGNAN—Confér. sur l'Eglise.
Mgr DUPANLOUP—1 Serm. Triomph. de l'Eglise.
M. l'abbé DEPLACE—3 Serm. *Trib. sacrée*, 1846.
M. l'abbé PLANTIER—14 Conf. sur l'Église. Ibid. *Station de* 1848 et 1849

PREMIER PLAN.

Malice du Péché.

(BRYDAINE.)

IL Y A DANS LE PÉCHÉ :

Ier Point.

UN CARACTÈRE DE MÉPRIS.

IIe Point.

UN CARACTÈRE D'INGRATITUDE.

IIIe Point.

UN CARACTÈRE DE RÉBELLION.

Ier POINT. — SUBDIVISIONS.

Caractère de mépris.

1—Écriture;
2—Grandeur de Dieu, bassesse de l'homme;
3—Préférence;
4—Présence de Dieu.

IIe POINT.—SUBDIVISIONS.

Caractère d'ingratitude.

CE QUE L'HOMME TIENT DE DIEU :

1—Dans l'ordre de la nature;
2—Dans l'ordre de la grâce.

IIIe POINT. — SUBDIVISIONS.

Caractère de Rébellion.

1—Rébellion arrogante;
2—Rébellion impie.

DEUXIÈME PLAN.

Conséquences du Péché.

(DE MAC-CARTY.)

Ier Point.

SUITES IMMÉDIATES DU PÉCHÉ.

IIe Point.

CHATIMENTS DU PÉCHÉ.

Ier POINT.—SUBDIVISIONS.

Suites immédiates du péché.

1—La honte;
2—La crainte;
3—Le remords;
4—La stérilité pour le bien;
5—La laideur de l'âme;
6—La mort de l'âme.

IIe POINT.—SUBDIVISIONS.

Châtiments du péché.

TROIS THÉATRES DE LA VENGEANCE DIVINE :

1—Le Ciel;
2—La Terre;
3—L'Enfer.

TROISIÈME PLAN.

Péché d'habitude.

(BOSSUET.)

Ier Point.

NATURE DU PÉCHE D'HABITUDE.

IIe Point.

SUITES DU PÉCHÉ D'HABITUDE.

IIIe Point.

REMÈDES.

Ier POINT. — SUBDIVISIONS.

Nature du péché d'habitude.

1—Écriture;
2—Signes du péché d'habitude.

IIe POINT. — SUBDIVISIONS.

Suites du péché d'habitude.

1—Progression dans le mal;
2—Objections.

IIIe POINT.—SUBDIVISIONS.

Remèdes.

1—Fuite;
2—Prière.

DÉVELOPPEMENTS DU PREMIER PLAN.

MALICE DU PÉCHÉ.

TEXTE.

Domine, jam fœtet.

Joan. XI. 39.

Le péché est le plus grand de tous les maux; plus grand sans comparaison que tous les maux qui nous menacent par le dehors, parce que c'est le dérèglement et l'entière dépravation du dedans; plus grand et plus dangereux que les maladies du corps les plus pestilentielles, parce que c'est un venin fatal à la vie de l'âme; plus grand que la perte de la probité et de la vertu, et, qu'après tout, c'est perdre plus que la raison que d'en perdre l'usage, sans quoi la raison même n'est plus qu'une extravagance et un égarement criminel; mal intime, qui efface en nous et qui déracine tout ce qui nous unit à Dieu, et qui, faisant entrer la malice jusqu'au fond de l'âme, l'ouvre aussi de toute part à la vengeance. Par conséquent, pour conclure, mal par-dessus tous les maux, malheur excédant tous les malheurs, parce que nous y trouvons, tout ensemble, et un malheur et un crime (Bossuet, *sur le Péché*).

Pour bien comprendre toute l'horreur et l'abomination que le péché renferme, par rapport à Dieu, représentez-vous d'abord, dit S. Bernard, cet Etre-Suprême comme un Dieu souverainement aimable: *Cogita Deum.*

Comme un père infiniment bienfaisant: *Cogita Patrem.*

Comme un législateur et un maître absolu: *Cogita Dominum.*

C'est sous ces trois différents rapports, pécheurs, que vous vous rendez infiniment coupables devant Dieu. D'où trois caractères affreux du péché:

Ier Point.

CARACTÈRE DE MÉPRIS.

1re SUBDIVISION.— **Écriture.**

Je dis, en premier lieu, que le péché mortel renferme un horrible mépris de la divinité. C'est sous ce caractère odieux que le Seigneur nous le représente dans plusieurs endroits de l'Ecriture. Nous voyons, dans le premier livre des Rois, que les pécheurs sont regardés comme des hommes infâmes, puisqu'ils déshonnorent et méprisent la Souveraine Majesté du Tout-Puissant: *Qui contemnunt me, erunt ignobiles* (I Reg. II. 30). Dans le prophète Isaïe, Dieu se plaint d'être méprisé par ses propres enfants: *Filios enutrivi et exaltavi: Ipsi autem spreverunt me* (Is. I. 2).

2e SUBD.—**Grandeur de Dieu, bassesse de l'homme.**

Si vous voulez mieux sentir l'indignité du péché et tout son mépris à l'égard de cet Être adorable; jugez-en par l'étonnante opposition et la disposition infinie qu'il y a entre la grandeur de Dieu et la bassesse de l'homme. Qu'est-ce que Dieu? Qu'est-ce que l'homme? Qu'est-ce que Dieu qui est offensé par l'homme? Qu'est-ce que l'homme qui offense Dieu? Ah! Chrétiens, Dieu est si grand et l'homme est si peu de chose que S. Paul s'étonnait que Dieu voulût souffrir d'être appelé notre Dieu: *Non confunditur Deus vocari Deus eorum* (Hebr. XI. 16). Qu'est-ce que Dieu?

Dieu est la science et la sagesse.—L'homme, c'est l'ignorance, l'erreur.

Dieu est le maître.—L'homme est l'esclave, le serviteur.

Dieu est la grandeur, la force. L'homme est la faiblesse et le néant.

Or, l'homme si petit ose mépriser Dieu si grand.

3e SUBD — **Préférence.**

Le mépris de Dieu, par le péché, consiste encore en ce que le pécheur fait plus de cas d'un vain honneur, d'un fade plaisir, de la jouissance d'un bien créé, que de la volonté de Dieu; il lui préfère tout ce qui le satisfait: *Non hunc, sed Barrabam* (Joan XVIII. 40). *Cui assimilastis me et adæquastis?* (Is. XL. 25). *Propter pugillum hordei, et fragmen panis* (Ezech. XII. 19). *Obstupescite cœli super hoc, et portæ ejus desolamini vehementer* (Jerem. II. 12).

4e SUBD.—**Présence de Dieu.**

Ce qui met le comble à cet effroyable mépris que le péché renferme par rapport à Dieu, c'est que tous les excès se passent sous ses yeux. Quel affront plus indigne, quel plus sanglant et plus outrageant mépris de la Majesté divine! *Si peccare vis, quære ubi non te videat Deus ac fac quod vis;* ainsi parle S. Augustin. Mais où sera ce lieu où Dieu n'est pas? *Quamvis non longe sit ab unoquoque nostrum; in ipso enim vivimus movemur et sumus* (Act. XVII. 27). Oui, c'est sous ses yeux, dans son sein même que vous vous rendez coupables de tant d'effroyables excès.

IIe Point.

CARACTÈRE D'INGRATITUDE.

Qu'est l'homme, que possède-t-il, qu'il ne le tienne de la bonté de Dieu? *Quid habes quod non accepisti?* (I Cor. IV. 7). Qu'a pu faire pour lui le Seigneur dans l'ordre de la nature, de la grâce et de la gloire, qu'il ne l'ait fait avec amour? *Quid est quod debui ultra facere vineæ meæ, et non feci?* (Is. V. 4).

1re SUBD.—**Ordre de la nature.**

N'est-ce pas pour vous qu'il a créé le ciel et la terre, ce grand monde, ce riche, ce vaste univers? N'est-ce pas pour vous qu'il l'entretient et le conserve, qu'il l'orne de tant de beautés, et qu'il le charge de tant de fruits et de richesses? N'est-ce pas Dieu qui vous a donné l'être, le mouvement, la vie, qui vous a doué des plus précieux dons de la nature, avant que vous fussiez en état de reconnaître de si singuliers bienfaits? N'est-ce pas lui qui vous nourrit, qui vous soutient chaque jour, qui vous conserve comme la prunelle de son œil, qui vous enrichit des plus abondantes bénédictions de la terre, qui vous préserve de mille périls, qui vous comble de mille faveurs?

2e SUBD.—**Ordre de la grâce.**

Quel biens ne vous a-t-il pas faits dans l'ordre de la grâce? N'êtes-vous pas, chrétiens, vous dit S. Pierre, « cette race choisie, cet ordre de prêtres-rois, cette nation sainte, ce peuple conquis » que le ciel n'a destiné que pour publier les grandeurs et les misericordes de celui qui vous a appelés des ténèbres à son admirable lumière? N'êtes-vous pas du nombre de ces hommes distingués entre mille et choisis du Seigneur votre Dieu, auxquels il a donné la connaissance de son nom, l'intelligence de sa loi, la lumière de son Évangile, l'espérance de son royaume et J.-C. enfin, son adorable fils, pour vous servir de guide, de rédempteur, de roi, de maître et de modèle? Quelle grâce plus insigne pouvait-il jamais vous accorder, que de vous avoir adoptés pour ses frères, ses amis, ses cohéritiers, ses membres, ses enfants; que de vous avoir fait naître et élever dans le sein de la lumière; que de vous avoir nourris mille fois de ses divins sacrements et de sa sainte parole; que de vous avoir placés avec tant d'amour et de distinction dans son Eglise, tandis qu'un million d'autres, ensevelis dans les ténèbres de l'erreur et de l'infidélité y périssent malheureusement?

IIIe Point.

CARACTÈRE DE RÉBELLION.

1re SUBD. — **Rébellion arrogante.**

Il n'y a dans l'univers qu'un seul maître: *Unus Dominus.* Tout doit lui être soumis. Que fait le pécheur? Il enfreint la loi de ce maître: *Dissipaverunt legem tuam* (Ps. CXVIII. 126), il connaît cette loi, il sait qu'elle lui impose des devoirs, mais il se révolte contre les obligations qu'elle lui prescrit: *Non serviam* (Jerem. II. 20). Vous n'obéirez pas! Mais qui êtes-vous? Le Tout-Puissant menace, tonne, foudroie, et vous ne le respectez point? Vous obeissez aux puisances de ce monde et vous méprisez la grande, la souveraine puissance? Les anges du ciel volent pour exécuter ses ordres, et vous, être chetif et méprisable, vous osez résister? Quelle indignité! Quel crime! Quel attentat!

2e SUBD. — **Rébellion impie.**

Non content d'attaquer la loi, de la violer, de l'enfreindre, le pécheur s'en prend au législateur lui-même qu'il voudrait anéantir et détruire, s'il avait autant de pouvoir que de malice.

L'attentat d'Absalon nous révolte, le crime des juifs déicides nous fait verser des larmes. Pécheurs, vous n'êtes ni moins coupables ni moins criminels! Vous avez pris les armes contre votre Dieu, contre votre Roi, contre votre Maître; vous avez souhaité son anéantissement: *Peccatum est annihilatio Dei*, dit S. Augustin.

Dixit insipiens in corde suo: Non est Deus (Ps. III. 1). Quelle impiété!

Ah! M. F., venez nous dire après cela que le péché n'est rien, et qu'après tout il n'y a pas grand mal à le commettre, vous feriez bien mieux, au lieu de vous dissimuler vos crimes ou d'en diminuer la multitude, de conclure, qu'après de tels excès, il ne vous reste plus, pour apaiser la colère de Dieu, qu'à vous jeter aux pieds de son infinie Majesté, et à vous écrier, les larmes dans les yeux et la douleur dans l'âme: *Peccavi.* J'ai péché contre vous, ô Père céleste! Père saint! Père adorable! mais voyez ma douleur et ayez en pitié: *Deducant oculi mei lacrymam per noctem et diem, et non taceant* (Jerem. XIV. 17).

Pourrai-je jamais assez m'affliger de n'avoir payé les bienfaits d'un si aimable Bienfaiteur que par des ingratitudes et des malices aussi noires que les miennes. Grand Dieu! Je suis profondément affligé de tout ce que j'ai fait contre vous et je m'anéantirais volontiers si je pouvais par là réparer les crimes de ma vie. Grâce et miséricorde, Seigneur!

DÉVELOPPEMENTS DU DEUXIÈME PLAN.

CONSÉQUENCES DU PÉCHÉ.

TEXTE.

Jam noli peccare.

Joan. v. 14.

Comment les desseins de Dieu ont-ils été traversés? Comment l'homme destiné à une félicité parfaite est-il devenu la proie de tant de maux et de misères? S. Paul nous explique tout par un seul mot: *Peccatum in hunc mundum intravit* (Rom v. 12). Dès cet instant, l'ordre est renversé, l'homme est condamné aux maladies, aux souffrances, aux noirs chagrins et enfin à la mort.

Le péché donc, unique cause de toutes les calamités des humains, devrait être aussi l'unique objet de leur aversion et de leur haine. Mais hélas! qu'arrive-t-il au contraire? L'homme, victime du péché, aime passionnément le péché. Qu'est-ce que le monde entier, sinon une grande école de péché? Tous les arts s'unissent pour orner cette idole.

Qu'opposer à une telle fureur? Nous essayerons aujourd'hui de vous donner une juste idée du péché en vous montrant ses suites déplorables.

Ier Point.

SUITES IMMÉDIATES DU PÉCHÉ (MAL MORAL).

1re SUBDIVISION. — **La honte.**

Le tentateur avait promis à nos premiers parents, qu'au moment où ils désobéiraient à Dieu, leurs yeux s'ouvriraient: *Aperientur oculi vestri* (Gen. III. 5). Ils s'ouvrent en effet, et que voient-ils? Leur ignominie, leur nudité, leur honte, voilà l'unique secret qui leur est révélé, l'unique science qu'ils apprennent.

La honte est le premier châtiment infligé au pécheur et qu'il ne peut jamais éviter. Les païens adoraient des dieux vicieux, et cependant ils condamnaient, dans les hommes, les vices qu'ils honoraient dans ces mêmes dieux.

Honte d'Adam: *Abscondit se Adam et uxor ejus a facie Domini Dei in medio ligni Paradisi* (Gen. III. 8).

Quiconque vit dans l'innocence, ignore cette honte.

2e SUBD. — **La crainte.**

Vocem tuam audivi in Paradiso, et timui (Gen. III. 10). Oh! pendant qu'ils étaient fidèles, dans quelle douce familiarité ils vivaient avec Dieu! chaque jour il les visitait dans ce jardin de délices qu'il avait préparé pour eux. Ils lui parlaient avec joie, avec abandon. Ils ont péché, dès cet instant, ils n'éprouvent plus que la crainte: *Timui.* O pécheurs! N'est-ce pas là précisément votre histoire? Pourquoi fuyez-vous ce temple? pourquoi la vue des ministres du Seigneur ne produit-elle en vous que l'inquiétude et la terreur, sinon parce que vous sentez comme votre premier père que vous êtes nus! *Eo quod nudus essem* (Genes. III. 10). Adam et Ève se cachèrent dans les bois du Paradis terrestre: *Abscondit se Adam et uxor ejus a facie Domini in medio ligni Paradisi* (Gen. III. 8). Quel est ce bois où vous allez, pécheurs, en fuyant la maison de Dieu? C'est le monde.

3e SUBD. — **Le remords.**

C'est ici le troisième effet immédiat du péché: *Vocavitque Dominus Deus Adam, et dixit ei: Ubi es?* (Gen. III. 9). Qu'est-ce en effet que le remords, sinon la voix de Dieu qui poursuit le pécheur et lui crie: Qu'as-tu fait de ton innocence?

Le remords est la démonstration complète de l'existence de Dieu et de sa foi. C'est la conscience qui suscite le remords, ce témoin impitoyable qui menace sans cesse, qui traduit le coupable au tribunal de Dieu, et c'est ce que sent ce malheureux pécheur; il sent qu'il a un ennemi secret auquel il ne peut imposer silence. Pécheurs, voilà votre terrible châtiment; jamais vous ne pourrez vous y soustraire.

4e SUBD. — **La stérilité pour le bien.**

In sudore vultus tui vesceris pane (Gen. III. 19). Ton cœur est une terre maudite qui ne te donnera des fruits qu'à la sueur de ton front, et qui ne sera féconde qu'en ronces et en épines. En effet, ce pécheur avant de se rendre coupable portait, pour ainsi dire dans son âme, une terre féconde en saints désirs et en actions vertueuses; mais depuis qu'il s'est souillé par le crime, il ne sent plus en lui même d'attraits, de penchants que pour mal. Si quelquefois il fait une bonne action c'est un effort, c'est à la sueur de son front: *In sudore vultus tui;* et, ce qui est déplorable, c'est que, par l'effet de son péché, il a perdu tout le fruit des bonnes œuvres de sa vie. Ainsi, il est une terre maudite.

5e SUBD. — **La laideur de l'âme.**

L'âme qui s'est souillée par le péché, se fait horreur à elle-même; elle fuit la solitude, elle n'ose se voir, se contempler. Nous ne parlons point ici, d'une difformité visible aux yeux du corps, mais d'une difformité visible à l'âme elle-même; voilà pourquoi le pécheur éprouve de noires inquiétudes lorsqu'il est seul avec lui-même.

Mais les grands coupables ne portent-ils pas des traces de cette difformité, jusque sur leurs corps? Voyez la rudesse de leur front, l'égarement de leurs yeux....

6e SUBD. — **La mort de l'âme.**

Morte morieris (Gen. II. 17). La mort du corps consiste dans sa séparation d'avec l'âme; la mort de l'âme elle-même dans sa séparation d'avec Dieu, qui est sa vie. Or, l'âme, que le péché a ainsi arrachée à l'union de son Dieu, tombe dans l'état de la plus effroyable mort. Elle semble vivante, parce qu'elle anime et traîne ce corps auquel elle est unie; mais ses remords sont les vers qui la rongent; le corps où elle est enfermée est son tombeau; tous les sens sont comme autant de soupiraux, par lesquel sortent les exhalaisons infectes de ce hideux cadavre; ses yeux, sa voix, tous ses mouvements, son haleine même, tout en elle est contagieux et communique cette mort fatale, dont elle est atteinte; tout en elle est dangereux, tout respire l'odeur du vice. Sa mort était éternelle si Dieu, par sa puissance et sa grâce, ne ressuscitait cette âme tombée dans un état si affreux.

IIe Point.

CHATIMENT DU PÉCHÉ (MAL MORAL ET PHYSIQUE).

Trois théâtres de la vengeance divine sur les péchés des hommes: Le Ciel, La Terre, L'Enfer.

1re SUBD.—**Le ciel.**

Quelle effroyable colère Dieu n'a-t-il pas fait éclater dans le ciel contre les anges rebelles? A peine se sont-ils laissé séduire à l'amour-propre et emporter par l'orgueil que l'éternel les frappe de sa malédiction; qu'il les dépouille de leurs prérogatives; qu'à l'instant même ces esprits brillants de grâce, de lumière et de beauté deviennent des esprits de ténèbres, des monstres d'iniquité, d'affreux démons.

Dieu les bannit, pour toujours, de sa présence; il les chasse honteusement du ciel, et les précipite pour jamais dans l'enfer.

2e SUBD. — **La terre.**

Tournons maintenant nos yeux sur la race humaine. Qu'y verrons-nous, hélas! sinon les traits les plus marqués de la colère de Dieu! Le péché entre dans le monde, et quelle foule de maux entrent avec lui! L'homme était sorti des mains de Dieu pur et parfait; il pèche, voyez aussitôt, en lui, quelle décadence!

1° L'INTELLIGENCE. Son intelligence s'affaiblit, son amour se déprave, sa volonté perd son énergie. Il y a révolte ouverte des sens contre l'esprit.

2° LE CORPS. Son corps est condamné au travail, aux maladies, à la mort. Que d'angoisses durant sa courte vie!

2° LA NATURE. La nature est changée pour lui. Les éléments conspirent contre son repos, le ciel devient d'airain, la terre de fer, les animaux le fuient. Le déluge fait périr le genre humain. Sodome et Gomorrhe sont réduites en cendres.

4° LE CALVAIRE. Enfin, sur le Calvaire est immolée la sainteté, l'innocence la plus pure. Le Fils de Dieu meurt à cause du péché de l'homme. Quels châtiments! En vérité, Dieu n'a rien épargné.

3e SUBD. — **L'enfer.**

Ce n'était point assez de poursuivre ainsi le péché en ce monde, Dieu lui réserve des châtiments bien plus cruels encore dans l'autre vie. Un enfer éternel. Un gouffre de feu où le coupable sera plongé vivant pour jamais. O Dieu soyez clément!

Ce sont donc nos péchés, M. F., et seulement nos péchés qui font tomber sur nous cet amas formidable de calamités qui nous assiègent et nous accablent de toutes parts. N'accusez que vous-mêmes, dit S. Jérôme, de toutes vos affections et de tous vos malheurs. Que si vous doutez, ouvrez les Ecritures: *Mors, sanguis, contentio et romphæa, oppressiones, fames et flagella, super iniquos creata sunt* (Eccli. XL. 7): *Viri sanguinum et dolosi.... deduces in puteum interitus* (Ps. LIV. 24). *Justitia elevat gentem, miseros autem facit populos peccatum* (Prov. XIV. 34). Cessez, cessez de pécher et Dieu cessera de se venger. Recourez au Seigneur en vous écriant avec le roi-prophète: *Miserere mei, Deus, secundum magnam misericordiam tuam* (Ps. L. 1). O mon Dieu! ayez pitié de votre créature, délivrez du péché cette âme qui en est souillée. Lavez-moi jusqu'à ce que je sois pur à vos yeux: *Amplius lava me ab iniquitate mea* (Id. ibid. 13). Effacez, détruisez entièrement cette tache dont mon âme est souillée afin que, régénéré dans le sang adorable de cette victime qui sauve tous ceux qui recourent à elle, je vive et je meure dans votre amour!

DÉVELOPPEMENTS DU TROISIÈME PLAN.

PÉCHÉ D'HABITUDE.

TEXTE.

Erat autem quidam homo ibi, triginta et octo annos habens in infirmitate sua.

Joan. v. 5.

Par ce malade est fort bien représenté le pécheur endurci, qui vieillit dans sa maladie et dans sa corruption; c'est la plus dangereuse maladie des chrétiens, et par conséquent, qui a besoin d'être traitée avec une très grande et très exacte diligence. Or, pour traiter une maladie, il faut, premièrement, en connaître les principes et la nature; ensuite, il en faut remarquer et découvrir les suites; et, enfin, il faut choisir les remèdes les plus convenables.

Nous examinerons dans cet entretien: 1° *la nature du péché d'habitude;* 2° *ses suites funestes;* 3° nous indiquerons *les remèdes à employer* pour nous en arracher et pour persévérer dans la grâce de Dieu.

Ier Point.

NATURE DU PÉCHÉ D'HABITUDE.

1re SUBDIVISION. — **Écriture.**

Le péché a cela de propre qu'il imprime une tache à l'âme, va défigurant en elle toute sa beauté, et passe l'éponge sur l'image du Créateur qui s'y est représenté lui-même. Mais un péché réitéré, outre cette tache, produit encore dans l'âme une pente et une forte inclination au mal, à cause qu'entrant dans le fond de l'âme, il ruine toutes ses bonnes inclinations et l'entraîne, par son propre poids, aux objets de la terre. L'Ecriture se sert de trois comparaisons puissantes pour exprimer le danger de cette maladie: *Induit maledictionem sicut vestimentum, et introivit sicut aqua in interiora ejus, et sicut oleum in ossibus ejus* (Ps. CVIII. 18).

La malédiction est dans le pécheur par habitude, comme le vêtement, parce qu'elle emplit tout son extérieur, toutes ses actions, toutes ses paroles; sa langue ne fait que débiter le mensonge; elle entre comme l'eau dans son intérieur et y va corrompre ses pensées, en sorte qu'il n'y a plus que celles de son ambition; et enfin, elle pénètre comme l'huile dans ses os, c'est-à-dire, dans ce qui soutient son âme et lui donne sa solidité. Ce pécheur étouffe tous les sentiments de la foi, car enfin, tout s'évanouit dans ces grandes attaches qu'il a au péché; il ruine l'espérance, car tout son esprit est dans la terre; il étouffe la charité, car l'amour de Dieu ne peut point s'accorder avec l'amour des créatures; ou bien, le vêtement marque la tyrannie, l'eau l'impétuosité, l'huile une tache qui se répand partout et ne s'efface quasi jamais. C'est donc une grande maladie que le péché d'habitude; pour reconnaître si elle est en nous cette maladie, il faut poser trois choses, mais sans se flatter.

2e SUBD.—**Signes du péché d'habitude.**

1° Faites-vous le mal avec plaisir? Tout plaisir est conformité à quelque nature; or, il est certain que le péché n'a pas, de soi, cette conformité avec votre nature; il faut donc que la réitération du péché ait fait en vous une autre nature et cette autre nature, est la coutume. Qui pèche donc souvent et avec plaisir, celui-là pèche d'un péché d'habitude, c'est un pécheur endurci.

2° Péchez-vous sans remords de conscience? Car le remords de conscience est une suite de la réflexion; or, pécher souvent sans réflexion, c'est la marque de la grande inclination qu'on y a, et que la face du péché ne nous semble plus farouche; nous y sommes accoutumés. Exemple: David a fait deux grands crimes; l'un, le dénombrement de son peuple; dans celui-là il ne péchait pas par habitude, car il ne l'a fait qu'une fois. C'est pourquoi incontinent « il sentit un remords dans son cœur: » *Percussit cor David eum* (2 Reg. XXIV. 10); voilà le remords. Mais dans son adultère qui dura un an, son cœur ne le frappe plus; au contraire, l'adultère attire l'homicide, et l'homicide avec le ravissement de l'honneur d'Urie, car commandant à Joab de le faire mourir, il lui donne sujet de songer qu'il l'avait mérité. Aussi, dit-il en cet état, que « la lumière de ses yeux l'avait abandonné. » *Lumen oculorum meorum, et ipsum non est mecum* (Ps. XXXVII. 11). Il ne dit pas que ses yeux l'eussent abandonné, car la connaissance lui demeurait, mais la lumière de ses yeux. Quelle est la lumière des yeux de la connaissance? La réflexion qui l'éclaire et qui le conduit lui-même, qui découvre et conduit le reste de l'homme. Il ne faisait donc pas de réflexion sur son péché, par conséquent point de remords, car le remords naît de la réflexion; c'est donc une marque de l'accoutumance au péché que de pécher sans remords.

3° Péchez-vous sans résistance? Car pécher sans résistance, c'est une marque que la force de l'âme est abattue, ce qui ne se fait que par la coutume: *Dereliquit me virtus mea* (Ps. XXXVII. 11). Ma force m'a abandonné, dit David, décrivant son endurcissement.

IIe Point.

SUITES DU PÉCHÉ D'HABITUDE.

1re SUBD.—**Progression dans le mal.**

Quand on commet deux fois un même péché, le second est toujours plus grand que le premier, à cause que le péché s'augmente, *ou à raison de la grandeur de la matière en laquelle on pèche, ou à raison de la force avec laquelle on s'y attache.*

1° Le second péché est plus grand que le premier a raison de la matière. Vous avez volé les particuliers, dans deux jours vous volerez le prince si l'occasion s'en présente. Par les moindres péchés vous vous disposez aux plus grands. Achab ayant fait mourir un de ses sujets, pour avoir son bien, le prophète lui dit de la part de Dieu: « Tu as volé et tu as tué, tu feras encore pis. » *Et post hoc addes* (3 Reg. XXI. 19).

2° Ce n'est pas tout; la première fois vous péchez avec moins d'inclination et d'attache, mais la seconde elle augmente, et, par suite, vous aimez plus votre crime, vous vous y portez avec plus de force; votre péché est donc plus grand; comme l'amour de Dieu s'accroît par les actions de vertu, aussi l'amour des créatures par les actions vicieuses. Il s'ensuit donc, qu'au lieu qu'on pense s'excuser, en disant: *je pèche, mais c'est par coutume*, on s'accuse d'avantage.

2e SUBD.—**Objections.**

1° *La coutume ôte la réflexion, on a moins de secours.*

2° *La coutume apporte une inclination puissante qui diminue le volontaire.*

J'oppose deux choses à ces deux raisons: En premier lieu, que le manque de secours n'excuse jamais, lorsque c'est une punition de notre faute, et que nous nous l'ôtons volontairement nous-mêmes. On avertit un capitaine: Prenez garde, les ennemis vous surprendront pendant la nuit, pour les empêcher faites allumer des flambeaux par toute la ville. Ce capitaine, au lieu de suivre cet avis, fait éteindre tous les flambeaux et est surpris à la faveur des ténèbres, son excuse sera-t-elle raisonnable, s'il dit: J'ai été surpris, mais c'est pendant les ténèbres; non certainement, car on l'avait averti de se garder des ténèbres.

A la seconde raison, je dis qu'il y a deux sortes d'emportements; l'un est l'emportement d'une volonté prévue; l'autre est l'emportement d'une volonté persuadée. Le premier emportement est celui de la surprise, il diminue le péché, mais l'autre ne le diminue pas, parce que l'inclination y est plus grande, l'application plus forte, la victoire de la chair et du péché plus pleine et plus entière.

IIIe Point.

REMÈDES.

Deus impossibilia non jubet; sed jubendo admonet et facere quod possis et petere quod non possis (S. August. *de Nat. et Grat.* c. 45). Dans ces paroles, S. Augustin nous indique les deux remèdes du péché qui sont: *La fuite et la prière.*

1re SUBD. — **Fuite.**

Je veux bien croire que, dans la présence de l'objet et dans une occasion pressante, vous ne pouvez pas résister; mais, du moins, vous pouvez éviter l'occasion; voilà quant à ce que vous pouvez: *Facere quod possis.*

2e SUBD. — **Prière.**

Quant à ce que vous ne pouvez pas, que faut-il faire? demander instamment à Dieu qu'il surmonte en vous, par sa grâce, le péché, qui est depuis si longtemps le maître; *Petere quod non possis;* demandez avec instance: *Petite*; et s'il rejette vos demandes, *Quærite*, cherchez les moyens de l'apaiser; employez les justes, employez les bienheureux, employez J.-C. même; *Pulsate*, frappez à sa justice et dites-lui: Ah! justice de mon Dieu, vous ne punissez pas nos fautes à la rigueur en ce monde! Frappez à sa sagesse et dites-lui: Ah! sagesse de mon Dieu, vous savez tant de moyens de vaincre mon vice! Criez à Dieu, mais criez du fond de l'âme, *De Profundis* (Ps. CXXIX. 1), et Dieu écoutera à la fin votre oraison. C'est par la prière mêlée de larmes que les pécheurs de l'Ancien Testament ont été réconciliés avec Dieu. Mais Dieu n'est pas moins sévère ni moins rigoureux; le péché n'est pas moins horrible qu'il était alors, ni l'enfer moins épouvantable; il faut aller par la même voie. Pleurons donc en disant avec David: *Peccatum meum contra me est semper* Ps. L. 5); *Laboravi in gemitu meo, lavabo per singulas noctes lectum meum, lacrymis meis stratum meum rigabo* (Id. VI. 7). Gémissons et ayons le cœur brisé de douleur afin que le Seigneur ne nous rejette pas de sa face: *Cor contritum et humiliatum Deus non despicies* (Ps. L. 19). Demandons-lui qu'il mette en nous un cœur nouveau, libre et affranchi de la servitude honteuse du péché: *Cor mundum crea in me Deus* (Id. ibid. 12).

ANC. ET NOUV. TESTAMENT.

Péché.

ANCIEN TESTAMENT.

Qui bibit quasi aquam iniquitatem (Job, XV. 16).

Appone iniquitatem super iniquitatem eorum; ut non intrent in justitiam tuam (Ps LXVIII. 28).

Iniquitates suæ capiunt impium et funibus peccatorum suorum constringitur (Prov. V. 22).

Languor prolixior gravat medicum: Brevem languorem præcidit medicus (Eccli. X. 10, 11).

Væ genti peccatrici, populo gravi iniquitate (Is. I. 4).

Væ qui trahitis iniquitatem in funiculis vanitatis, et quasi vinculum plaustri peccatum (Id. V. 18).

Solve vincula colli tui, captiva filia Sion (Id. LII. 2).

Curavimus Babylonem et non est sanata: derelinquamus eam (Jerem. LI. 9).

Peccatum peccavit Jerusalem, propterea instabilis facta est (Thren. I. 8).

Sicut fuit sensus vester ut erraretis a Deo, decies tantum iterum convertentes requiretis eum (Baruch. IV. 28).

Si autem tu annuntiaveris impio, et ille non fuerit conversus ab impietate sua et via sua impia: ipse quidem in iniquitate sua morietur, tu autem animam tuam liberasti (Ezech. III. 19).

Propter peccata enim nostra et iniquitates patrum nostrorum, Jerusalem et populus tuus in opprobrium sunt omnibus per circuitum nostrum (Daniel. IX. 16).

Visitabit peccata eorum (Osee, VIII. 13).

Arastis impietatem, iniquitatem messuistis, comeditis frugem mendacii (Id. X. 13).

NOUVEAU TESTAMENT.

ÉVANGILES.

Discedite a me, qui operamini iniquitatem (Matth. VII. 23).

Quoniam abundavit iniquitas, refrigescet charitas multorum (Id. XXIV. 12).

Quod autem intus est vestrum, plenum est rapina et iniquitate (Luc. XI. 39).

In peccato vestro moriemini (Joan. VIII. 21).

Amen dico vobis quia omnis qui facit peccatum servus est peccati (Id. VIII. 34).

ÉPITRES.

Thesaurizas tibi iram in die iræ (Rom. II. 5).

Peccatum in hunc mundum intravit et per peccatum mors (Id. V. 12).

Non quod volo bonum, hoc ago; sed quod odi malum, illud facio (Id. VII. 15).

State et nolite iterum jugo servitutis contineri (Galat. V. 1).

Qui desperantes, semetipsos tradiderunt impudicitiæ in operationem immunditiæ omnis (Eph. IV. 19).

A quo quis superatus est hujus et servus est (2 Petr. II. 19).

Non intrabit in eam aliquod coinquinatum (Apoc. XXI. 27).

Non regnet peccatum in vestro mortali corpore ut obediatis concupiscentiis ejus (Rom. VI. 12).

ANC. ET NOUV. TESTAMENT.

Péché d'habitude.

ANCIEN TESTAMENT.

De propitiato peccato noli esse sine metu, neque adjicias peccatum super peccatum.

Et ne dicas miseratio Domini magna est, multitudinis peccatorum meorum miserebitur.

Misericordia enim et ira ab illo cito proximant, et in peccatores respicit ira illius.

Non tardes converti ad Dominum et ne differas de die in diem;

Subito enim veniet ira illius, et in tempore vindictæ, disperdet te (Eccli. V. 5, 6, 7, 8, 9).

Qui spernit modica, paulatim decidet (Id. XIX. 1).

Fili, peccasti? non adjicias iterum: sed et de pristinis deprecare ut tibi dimittantur (Id. XXI. 1).

Quasi a facie colubri fuge peccata; et si accesseris ad illa, suscipient te (Id. ibid. 2).

Quasi romphæa bis acuta omnis iniquitas, plagæ illius non est sanitas (Id. ibid.).

Super quo percutiam vos ultra, addentes prævaricationem? omne caput languidum, et omne cor mœrens (Is. I. 5).

Quam vilis facta es nimis, iterans vias tuas! (Jerem. II. 36).

Confusi sunt quia abominationem fecerunt: quinimo confusione non sunt confusi, et erubescere nescierunt (Id. VIII. 12).

Si mutare potest Æthiops pellem suam, aut pardus varitates suas: et vos poteritis benefacere, cum didiceritis malum (Id. XII. 23).

NOUVEAU TESTAMENT.

ÉVANGILES.

Cum autem immundus spiritus exierit ab homine, ambulat per loca arida, quærens requiem, et non invenit. Tunc dicit: Revertar in domum meam unde exivi.... Tunc vadit et assumit septem alios spiritus secum nequiores se, et intrantes habitant ibi; et fiunt novissima hominis illius pejora prioribus (Matth. XII. 44, 45).

Ecce sanus factus es: jam noli peccare, ne deterius tibi aliquid contingat (Joan. V. 14).

ÉPITRES.

Si enim quæ destruxi, iterum hæc ædifico: prævicatorem me constituo (Galat. II. 18).

Impossibile est eos, qui semel sunt illuminati... et prolapsi sunt, rursus renovari ad pœnitentiam, rursum crucifigentes sibimetipsis filium Dei (Hebr. VI. 4, 5, 6).

Terra enim sæpe venientem super se bibens imbrem... proferens autem spinas ac tribulos, reproba est (Id. ibid. 7, 8).

Melius erat illis non cognoscere viam justitiæ, quam post agnitionem, retrorsum converti ab eo quod illis traditum est, sancto mandato. Contigit enim eis illud proverbii: canis reversus ad suum vomitum (2 Petr. 21, 22).

SS. PÈRES.

Péché.

Novi te, Domine, novi te plane, novi te, a te edoctus, nemo enim te nosse potest nisi gratiæ divinæ lumine illustratus (S. Greg. Thaum. *Serm. in S. Theoph.*).

Bona ad judicandum mens, sed infirma plerumque ad resistendum, quia repugnat corporis appetentia, et captivam eam trahit ad corporis illecebras, in quo periculo unum est remedium, ut quem liberare lex non potuit, liberaret Dei gratia (S. Ambr. *de Jac. et vit. Beat. C.* 3).

Ne desperetis scelerum magnitudine, quia magna peccata, magna delebit misericordia (S. Hieron. *in Joel.*).

Si dolemus et constristemur, peccati magnitudinem minuimus, sæpe etiam funditus ipsum delemus (S. Chrysost. *Hom. ad Pop. Antioch.*).

Deus odit et amat: odit tua, amat te: odit quod fecisti, amat ipse quæ fecit (S. August. *in Manual. C.* 20).

Gratia voluntas humana non tollitur, sed ex mala mutatur in bonam, et cum bona fuerit adjuvatur (Id. *de Arb. C.* 20).

Deus non quæritur ab adversis, sed ipse vocat adversos, ut impleat conversos (Id. *in Ps.* 32).

Utrumque verum est et quia Deus *præparat vasa in gloriam* et quia ipsi se præparant: Ut enim faciat homo, Deus facit quia ut diligat homo Deus prior diligit (Id. *Resp.* 134, *Cont. Jul.*).

Misericordia Dei prævenit impium, ut fiat justus; subsequitur justum, ne fiat impius; prævenit cæcum, ut lumen quod non invenit donet; subsequitur videntem, ut lumen quod contulit servet; prævenit elisum, ut surgat; subsequitur elevatum ne cadat (S. Fulgent. *L. prim. ad Mom.*).

Non debet in peccatore converso despici quidquid fuit, qui jam cœpit esse quod non fuit (S. Greg. Magn. *L.* 18 *Moral. C.* 6).

Qua fronte attollo oculos ad vultum Patris tam boni, tam malus filius? *Exitus aquarum deducite oculi mei, operiat confusio faciem meam, deficiat in dolore vita mea et anni mei in gemitibus* (S. Bernard. *Serm.* 6 *in Cant.*).

Hoc nempe est salvationis nostræ principium, cum incipimus respuere quod diligebamus, unde lætabamur, amplecti quod timebamus, sequi quod fugiebamus, optare quod contemnebamus (Id. *Serm.* 2 *de Circumcis.*).

Discite, fratres, justum judicem Deum, non modo quid fiat, sed quomodo fiat, considerare, et cavete deinceps ne quis parva reputet, quamlibet parva, si scienter delinquere convincatur. Nemo dicat in corde suo: Levia sunt ista, non curo corrigere; non est magnum, si in his maneam venialibus, minimisque peccatis. Hæc enim, dilectissimi, impœnitentia, hæc blasphemia in Spiritum Sanctum, hæc blasphemia irremissibilis (Id. *Serm.* 1 *in Conv. S. Pauli*).

Descendit gladius pius in viscera peccatoris, et uno eodemque ictu, incolumi corporis manente materia, interficit, veterem hominem et creat novum (Zeno Veron. *Lib. de Pœnit. ad Neoph.*).

Peccator ad seipsum male se habet, quoniam plus vult se esse malum quam bonum, diaboli servum quam Dei filium, in statu latronis quam in statu regis; qui in mortali est, in statu latronis est, infernali patibulo adjudicatus (S. Thom. *L.* 3 *de Erud. parv. C.* 5).

SS. PÈRES.

PÉCHÉ D'HABITUDE.

Quasi quibusdam clavis suffigitur anima corporis voluptatibus, actuum enim suorum laqueis vincta, et deliciarum secularium illecebris obnoxia jam tenetur (S. Ambr.).

An ignoratis quantam vim habeat consuetudo peccati, ut excludat naturam? (Id. *in Ps.* 1).

Sunt qui luxuriem corporis nec albenti erubuere canitie, et usque ad senectutis ætatem vitam produxere maculosam (Id. ibid.).

Difficulter eraditur quod rudes animi perbiberunt (S. Hieron. *Ep.* 7).

Malum non natura sed nimia consuetudine et amore peccandi firmatum, sicut in naturam conversum videatur (Id. *in Jerem.* 13).

Magna est consuetudinis tyrannis, adeoque magna, ut perinde cogat ac natura (S. Chrysost. *Hom.* 7, *in C.* 4, *Ep.* 1 *Cor.*).

Ligatus eram, non ferro alieno, sed mea ferrea voluntate (S. August. *L.* 2, *Conf. C.* 5).

Ex voluntate perversa facta est libido; et dum servitur libidini, facta est consuetudo, et dum consuetudini non resistitur, facta est necessitas (Id. ibid.).

Lex peccati est violentia consuetudinis, qua trahitur etiam invitus animus (Id, ibid. L. 8).

Tanto amplius in voluptate superanda voluntas laborat, quanto ei majores vires consuetudo dedit (Id. *L.* 6 *Contra Jul. C.* 7).

Vincere consuetudinem dura pugna est (Id. *in Ps.* 30).

Peccata quamvis magna et horrenda, cum in consuetudinem venerint, aut parva esse aut nulla creduntur; usque adeo, ut non solum non occultanda, sed etiam prædicanda, diffamandaque videantur (Id. *in Enchirid.*).

Consuetudo quasi secunda et affabricata natura (Id. *L.* 6, *de Music.*).

Moles imposita sepulcro, ipsa vis est consuetudinis qua premitur anima, nec resurgere, nec respirare permittitur (Id. *in Matth.* 45).

Inanis est pœnitentia, quam sequens culpa coinquinat: Nihil prosunt lamenta, si replicentur peccata. Nihil valet a malis veniam petere, et mala de novo iterare (Id. *in Soliloq.*).

In peccato nihil magis est impium quam in eo stare, et in casu nihil pejus est quam in eo jacere (Cassian. *L.* 4 *de Castit.*).

Qui spernit modica, paulatim decidet. Si enim curare parva negligimus, insensibiliter seducti audenter etiam majora perpetramus (S. Greg. *L.* 10 *de Moral. C.* 2).

Usitata culpa obligat mentem, ut nequaquam surgere possit ad rectitudinem. Conatur et labitur, quia ubi sponte diu persistit, ubi et cum noluerit, coacta cedit (Id. *Hom.* 31 *in Evang.*).

Impii funibus peccatorum suorum constringuntur, cum incessabili argumento suæ pravitatis intereunt; qui funem facit torquet semper et involvendo fila filis adauget, talis est fortitudo malorum operum (Beda, *in Præm. C.* 5).

Primo tibi videbitur aliquid impossibile, processu temporis non judicabis adeo grave, paulo post et leve senties (S. Bernard. *L.* 1 *de Considerat.*).

MORALISTES PAÏENS.

Philosophus quidam dixisse fertur, se si sciret Deum sibi peccatum admissurum, et illud homines ignoraturos, nihilhominus ob solam peccati turpitudinem istud studiosissime declinaturum (Plato).

Melius est mori quam facere aliquid contra bonum virtutis (Aristot. *L.* 3 *Ethic.*).

Hoc se sapientem solari debet in adversis quod sciat nullum malum esse nisi peccatum (Cicero, *L.* 3 *Tuscul.*).

Seditione, dolis, scelere, libidine, et ira.

Iliacos intra muros peccatur, et extra (Horatius).

Nullum conscium peccatorum tuorum magis timueris quam temetipsum. Alium enim potes effugere, te autem nunquam.

Nequitia autem est sui pœna (Seneca, *L. de Mor.*).

Tuta scelera esse, secura non possunt. Multos fortuna liberat pœna, metu neminem. Quare? quia infixa nobis ejus rei adversatio quam natura damnavit. Potest ergo nocenti cotingere, ut lateat; latenti fiducia non potest (Id. *Ep.* 98).

Pravi homines, malitiam in se suam contemplantes; ob voluptatem vanam statim gratiam habentem, inveniunt spei inanem esse eamdemque semper abundare metu dolore, memoria tristi, et de futuro sinistrarum suspicionum plenam esse (Plutarchus, *de Sera Numinis vindicta*).

Papinianus jureconsultus cum ab Antonino Caracalla imperatore parricidium fratris sui Gethæ approbare jussus esset, tam constanter id recusavit, ut etiam mortem ea de causa oppetere non dubitarit (Ælius Spartan. *in Caracala*).

EXEMPLES.—PÉCHÉ.

PUNITION.

Des ANGES : Si enim Deus Angelis peccant. non pepercit.... (2 Petr. II. 4)

D'ADAM ET DE SA POSTERITÉ : Pulvis es et in pulv. reverteris (Gen. III. 19).

DE CAÏN : Nunc maledictus eris super terram (Gen. IV. 11).

DU MONDE PAR LE DÉLUGE : Originali mundo non pepercit (2 Petr. II. 5).

DE SODOME ET GOMORRHE : Et civitates Sodom. et Gom. (Id. ibid.).

DU PEUPLE DANS LE DÉSERT : Percussit Dom. popul. pro reatu vituli (Exod. XXXII. 25).

Adhuc carnes erant in dentibus eorum... ecce furor Dom. (Num. XI. 33).

Vestra cadavera jacebunt in solitudine. Filii vestri eruntvagi in deserto annis quadraginta (Id. XIV. 32, 33).

Quod cum vidisset Phinees... Cessavitque plaga.... et occisi sunt viginti quatuor millia hominum (Id. XXV. 7, 9).

Tradidit eos in manus diripientium (Judic. II. 14).

DE CORÉ, DATHAN ET ABIRON : Dirupta et terra sub pedibus eorum (Num. XVI. 31).

DE MARIE, SŒUR DE MOÏSE (Num. XII. 10).

DE MOÏSE : Non introd. hos pop. in terram quam dabo eis (Id. XX. 12).

DE DAVID (2 Reg. XII. 15.—XXIV. 15).

DU GENRE HUMAIN DANS J.-C. : Proprio filio suo non pepercit (Rom. VIII. 32).

D'ANANIE ET DE SAPHIRE : Cecidit et expiravit (Act. V. 5, 10).

Des PÉCHEURS PAR L'ENFER : Disc. a me maledicti in ign. ætern. (Matth. XXV. 41).

Des IMPIES DE TOUS LES SIÈCLES (Voy. *Morts funestes des impies*, par M. d'Exauvillez).

VIE DES SAINTS.

S. EDMOND.

Malo insilere in rogum ardentisssimum, quam in peccatum lethale consentire (Surius, *in Vita*).

MÉLANGES.

MOTIVA.

Pro peccati mortalis fuga.

1 Dei et Christi gravissima offensa est (S. Hier. *Ep. ad Rust.*—S. Bernard. *Serm. in Nat. Dom.*).

2 Summum cruciatum animi in hac vita affert (S. August. *in Ps.* 36).

3 Mors est animæ (S. Eucher. *in Caten.*).

4 Turpissimæ servituti subjicit (S. Ambr. *L. de Jacob. C.* 3).

5 Ad pœnam æternam adducit (S. Bernard. *in parab. de Nupt. filii Regis*).

MEDIA.

1 Præsentia Dei (Innocent. III. *L. Contempt. mundi C.* 14).

2 Consideratio gravitatis peccati (S. Thom. a Villanov. *in Conc. S. Ægid.*).

3 Novissimorum memoria (Eccli. VII. 40).

4 Consideratio infernalium tormentorum (S. Anton. Pad. *Dom.* 16 *post. Pent.*).

5 Crebra confessio et usus frequens Eucharistiæ (Blosius, *in conclav. anim. C.* 5).

6 Occasionum fuga (S. Prosper. *L. de Vita Contempl. C.* 14).

AXIOMATA.

1 Humanum est peccare : diabolicum in peccato perseverare.

2 Procul a peccato, procul a fulmine.

3 Peccatum blande ingreditur, sed in fine mordet ut coluber.

4 Peccanti fructus, diri post crimine luctus.

5 Peccatum et infamia sunt inter se confinia.

6 Nemo læditur nisi a seipso.

7 Nullum malum nisi peccatum.

EXEMPLES.—PÉCHÉ D'HABITUDE.

PHARAON.

Pharao pro ingenti cumulo peccatorum suorum, non tanquam filius ad emendationem suam meruit corripi, sed tanquam hostis permissus est indurari (S. August.).

SALOMON.

Cumque jam esset senex depravatum est cor ejus (3 Reg. XI. 4).

LAZARE.

Jesus .. infremuit spiritu et turbavit seipsum... et lacrymatus est... voce magna clamavit : Lazare veni foras (Joan. XI. 33, 43).

—Difficultatem quamdam ostendit ibi, infremuit spiritu, ostendit multo clamore objurgationis opus esse ad eos qui consuetudine duruerunt (S. August. *in Evang. de Lazaro*).

LE PARALYTIQUE DE 38 ANS.

Erat autem quidam homo ibi, triginta et octo annos habens in infirmitate sua (Joan. V. 6).

LE DÉMONIAQUE.

Quantum temporis est ex quo ei hoc accidit? at ille ait : ab infantia (Marc. IX. 20).

JUDAS.

Fur erat et loculos habens (Joan. XII. 6).

VIE DES SAINTS.

S. AUGUSTIN.

Velle meum tenebat inimicus, et inde mihi catenam fecerat et constrinxerat me (*L. Confess. C.* 5).

Reformidabam quasi mortem consuetudinis mutationem (Id. ibid.).

Auteurs à consulter.

SS. Pères.

S. CYPRIEN — De Lapsis, N. 104.
— Ep. 2.
S. AMBROISE — In Ps. 1.
— De Jac. C. 2.
S. JÉRÔME — In Ps. 80.
— In Job.
— In C. 50 Isaiæ.
— In Ep. 3.
— In Reg. Mon.
S. CHRYSOST. — Hom. 8 ad pop.
— Hom. 17 in Matth.
— Hom. 28 in Ep. ad ad Rom.
— Hom. 7 in Cor.
— Hom. 10 in Rom. Ep.
— In C. 4 Act.
S. AUGUSTIN — In Ps. 5, 30, 49, 84.
— In Ep. ad Rom.
— In Soliloq.
— Tract. 49 in Joan.
— L. de Contin.
— L. de Nat et Grat. C. 36.
— De Civ. Dei, L. 2. C. 3.
CASSIEN — Coll. 2 C. 5. —20, 11.
— L. 4 de Castit.
S. LÉON — Serm. 4 in Quadr.
S. GRÉGOIRE — Hom. 52.
— Past. C. 34.
— Moral. L. 10, C. 9.
— L. 30.
BÈDE — In Præm. C. 5.
S. BERNARD — Serm. de 7 Donis.
— Serm. 1 in Cant.
S. LAURENT-JUST — C. 4. Lig. Vit.

Ascétiques.

S. BONAVENT. — Theol. Myst. C. 3.
P. CANISIUS — T. 4 Sum. Doct. Chr.
THOM-A-KEMP. — Im. Ch. L. 1 C. 22, 24, 25, 31. — L. 3, C. 4.
Se THÉRÈSE — Œuvr. C 40.
RODRIGUEZ — L. 1, Tr. 2. C. 7.

Prédicateurs.

BIROAT — Carême, 5e Vend.
LA COLOMBIÈRE — Serm. 64.
BOSSUET — 2 Serm.
BRYDAINE — 1 Serm.
Cl. NEUVILLE — It.
GEOFFROI — It.
DE MAC-CARTHY — It.

Répertoires anciens.

J. LANGIUS — In Polyanthea.
J. BUSOEUS — In Panario.
L. GRANAT. — In Locis com. fol. 226.
LOHNER — In Bibl. Man.

Répertoires modernes.

HOUDRY — Bibl. des prédic.
MONTARGON — Dict. apost.
DASSANCE — N. Bibl. des préd.

PREMIER PLAN.

Institution.

(THÉOLOGIE.)

Ier Point.

LA CONFESSION EST DE DROIT DIVIN.

IIe Point.

RÉPONSES A QUELQUES OBJECTIONS.

Ier POINT.—SUBDIVISIONS.

La Confession est de droit divin.

1—Paroles de l'Institution;
2—Conciles et SS. Pères;
3—Accord des Églises Grecque et Latine;
4—Prescription.

IIe POINT.—SUBDIVISIONS.

Réponses à quelques objections.

1—Concile de Latran;
2—Invention humaine;
3—Dangers.

DEUXIÈME PLAN.

Efficacité.

(BOURDALOUE.)

Ier Point.

EFFICACITÉ PAR RAPPORT AU PASSÉ.

IIe Point.

EFFICACITÉ PAR RAPPORT A L'AVENIR.

Ier POINT.—SUBDIVISIONS.

Efficacité par rapport au passé.

ELLE TIRE SA VERTU :

1—De la volonté de Dieu;
2—D'elle-même.

IIe POINT.—SUBDIVISIONS.

Efficacité par rapport à l'avenir.

1—A cause de Jésus-Christ;
2—A cause du Prêtre;
3—A cause de nous-mêmes.

TROISIÈME PLAN.

Défauts.

(MASSILLON.)

Ier Point.

DÉFAUT DE LUMIÈRE DANS L'EXAMEN.

IIe Point.

DÉFAUT DE SINCÉRITÉ DANS LA MANIFESTATION.

IIIe Point.

DÉFAUT DE DOULEUR DANS LE REPENTIR.

Ier POINT.—SUBDIVISIONS.

Défaut de lumière dans l'examen.

1—On ne s'examine pas avec assez de loisir;
2—On ne s'examine que dans ses propres préjugés;
3—On ne s'examine pas sur tous les devoirs.

IIe POINT. — SUBDIVISIONS.

Défaut de sincérité dans la manifestation.

1—Embarras dans l'aveu;
2—Dissimulation des motifs d'action;
3—Faits douteux.

IIIe POINT.—SUBDIVISIONS.

Défaut de douleur dans le repentir.

1—Douleur, mouvement de la grâce;
2—Crainte de l'enfer;
3—Changement de vie.

DÉVELOPPEMENTS DU PREMIER PLAN.

INSTITUTION.

TEXTE.

Accipite Spiritum Sanctum : quorum remiseritis peccata, remittuntur eis, et quorum retinueritis, retenta sunt.

Joan. xx. 23.

Le Sauveur, dans sa miséricorde, a laissé à son Église un sacrement où les péchés sont effacés, où il ne tient qu'à vous, M. F., d'entendre ces paroles divines prononcées en votre faveur : *Remittuntur tibi peccata tua*; sacrement admirable et digne de toute notre reconnaissance. C'est un écoulement précieux des sources sacrées du Sauveur, c'est le baptême perpétuel de la conscience qui, chaque fois qu'elle y a recours, lui rend son innocence et sa pureté; c'est cette piscine miraculeuse qui devait être un jour ouverte à tous les habitants de Jérusalem, pour laver et effacer les iniquités de leur vie; c'est, dit S. J. Chrysostôme, la nouvelle arche dont l'ancienne était la figure, seul asile où les pécheurs puissent se mettre à couvert des vengeances du ciel. D'où vient donc leur peu d'empressement à y recourir?

Ier Point.

LA CONFESSION EST DE DROIT DIVIN.

1re SUBDIVISION. -- **Paroles de l'institution.**

Amen dico vobis, quæcumque alligaveritis super terram, erunt ligata et in cœlo : et quæcumque solveritis super terram, erunt soluta et in cœlo (Matth. xviii. 18.—Joan. xx. 23).

Par ces paroles, J.-C. établit sur la terre des juges ayant le pouvoir de remettre ou de retenir, d'absoudre ou de condamner; les expressions *alligaveritis* et *solveritis* ne peuvent avoir d'autre signification.

Ce pouvoir de lier et de délier ne peut être exercé indistinctement, il faut qu'il y ait discernement et appréciation du délit : *quorum, quæcumque;* mais, pour apprécier le délit, pour le discerner, il faut le connaître; cette connaissance ne peut leur venir que par l'aveu. La confession de ses péchés aux ministres que Dieu a établis, pour les absoudre ou les retenir, est donc de *droit divin*, d'après les termes de l'institution.

Ce raisonnement est celui du S. Concile de Trente, qui s'exprime en ces termes : *Ex institutione sacramenti Pœnitentiæ, universa Ecclesia semper intellexit institutam etiam esse a Domino integram peccatorum confessionem, et omnibus post Baptismum lapsis* JURE DIVINO *necessarium existere; quia Dominus Jesus Christus, e terris ascensurus ad cœlos, sacerdotes sui ipsius vicarios reliquit tanquam præsides et judices ad quos omnia mortalia peccata deferantur, in quæ Christi fideles ceciderint; quo, pro potestate clavium remissionis aut retentionis peccatorum, sententiam pronuntient. Constat enim sacerdotes judicium hoc, incognita causa exercere non potuisse, neque æquitatem quidem illos in pœnis injungendis servare potuisse, si in genere duntaxat, et non potius in specie ac sigillatim sua ipsi peccata declarassent (Sess. 14, Can. 5).*

Dieu ne fait rien en vain. Si les fidèles n'étaient point tenus de confesser leurs fautes aux prêtres, s'il y avait pour eux un autre moyen de rémission pour leurs péchés, pourquoi aurait-il donné à ses ministres un pouvoir dont ils ne feraient jamais usage?

L'Église, souveraine interprête des divines Ecritures, a toujours donné aux passages qui ont rapport à l'institution de la confession la signification que nous avons indiquée; leur donner un autre sens, c'est rejeter l'infaillibilité de l'Eglise, c'est accepter le principe protestant de l'interprétation individuelle.

2e SUBD.—**Conciles et SS. Pères.**

Socrate, dans son histoire ecclésiastique, rapporte qu'après la persécution de Dèce, vers l'an 250, les évêques établirent un prêtre pénitencier pour entendre les confessions de ceux qui étaient tombés après le baptême.

Le Concile de Carthage (*Can. 3 et 4*), tenu en l'an 390, n'accorde aux prêtres le pouvoir de réconcilier les pénitents qu'en l'absence de l'évêque.

On peut consulter les canons du 4e Concile de Latran, ceux du Concile de Constance, session 8, et ceux du Concile de Florence : *In decreto Eugenii.*

Voici celui de Trente : *Si quis negaverit confessionem sacramentalem vel institutam vel ad salutem necessariam esse jure divino anathema sit (Sess. 14, Can. 5).*

On trouvera ci-après, à leur colonne, les passages des SS. Pères ayant trait à ce sujet.

3e SUBD -- **Accord des Églises Grecque et Latine.**

Les Eglises Grecque et Latine, séparées depuis longtemps par le schisme de Photius, sont d'accord sur la nécessité de la confession, sur son institution de droit divin.

A consulter pour preuve :

L'Exposition de la liturgie de Cabasilla, C. 19;
L'ouvrage de Jérémie, patriarche de Constantinople;
Les canons du Concile de Constantinople, tenu en 1642;
Ceux du Synode de Bethléem, tenu en 1672;
Les Eucologes des Grecs, des Cophtes, des Nestoriens, des Eutychéens, mentionnés dans le 3e t. de la Perpétuité de la foi.

4e SUBD. — **Prescription.**

La doctrine qui établit la confession est aussi ancienne que l'Eglise, donc elle est apostolique, donc elle est divine.

D'après le principe de Tertullien et de S. Vincent de Lérins, qui est devenu un axiôme théologique, la vraie doctrine chrétienne est celle qui a été enseignée et professée dans tous les temps, dans tous les lieux et par tous les fidèles :

Quod ubique, quod semper, quod ab omnibus creditum est. Or, telle est la doctrine sur la confession.

Si vous remontez jusqu'à la naissance de l'Eglise, vous verrez l'usage de la confession connu des premiers fidèles. L'Écriture en fait une mention expresse : *Multi credentium veniebant, confitentes et annuntiantes actus suos* (Act. xix. 18). Descendez de là jusqu'à nos jours; en traversant tous les âges de l'antiquité sacrée, vous entendrez mille voix s'élever autour de vous en faveur de la confession. Origène vous dira qu'*on est obligé de découvrir au prêtre jusqu'à ses plus secrètes pensées;* Tertullien : *que le crime est un poids sur la conscience, dont on ne se décharge qu'en le déclarant au ministre de l'Église;* S. J. Chrysostôme : *que s'obstiner à cacher les plaies de son âme, c'est mépriser l'Evangile et contredire le Sauveur du monde;* S. Ambroise : *que pour être justifié, il faut commencer par avouer son péché;* S. Augustin : *que s'éloigner de la confession, c'est sacrifier son éternité et courir à sa perte.* Arrêtons-nous, nous ne pouvons parcourir tous les siècles; mais il subsiste, dans les monuments impérissables de la tradition, des témoignages clairs et formels, qui prouvent que la nécessité et l'usage de la confession furent connus dans les temps les plus reculés du christianisme, comme dans ceux qui les ont suivis, qu'on y a toujours cru, que ce n'est pas en vain comme dit S. Augustin, que J.-C. a donné à son Eglise les clefs du royaume des cieux; que c'est à elle d'en ouvrir les portes aux pécheurs et que nul n'y entrera qu'il ne se soit humilié, accusé aux pieds de ses ministres, qu'il n'ait été absous et justifié par eux.

C'est après quinze siècles de cette croyance unanime des fidèles, que des novateurs sont venus et n'ont pas rougi de dire que la confession était une institution humaine ignorée des premiers âges de l'Eglise. Etrange assertion, tout à la fois fausse et absurde! fausse, puisqu'elle est contredite et démentie par une nuée de témoins; absurde, puisqu'on ne peut concevoir que la loi de la confession soit l'ouvrage des hommes.

Non, aucun mortel sur la terre n'aurait pu imposer une telle obligation, s'il y avait eu un temps, depuis J.-C., où elle n'eût pas existé. Une telle nouveauté, si pénible à la nature, aurait été repoussée avec indignation, aurait excité d'abord un soulèvement général, et l'on ne trouve pas dans l'histoire la moindre trace de ces mouvements.

IIe Point.

RÉPONSES A QUELQUES OBJECTIONS.

1re SUBD.—**Concile de Latran.**

Quelques protestants de mauvaise foi ont dit que la confession avait été établie par le Concile de Latran.

C'est méconnaître l'histoire et la faire mentir impudemment de soutenir une pareille erreur. Qu'on prenne les actes du Concile de Latran? On y verra qu'ils ne font que régler l'usage de la confession. Ils ordonnent au fidèle de se confesser au moins une fois dans l'année, mais ils n'établissent pas la confession, elle existait, elle était connue et en usage partout, puisqu'on fixe l'époque où il est le plus opportun pour le fidèle de s'approcher de ce sacrement.

2e SUBD.—**Invention humaine.**

Peut-elle être une invention humaine? Non, parce qu'elle coûte et répugne à la nature, et qu'aucun ne l'aurait acceptée; parce que l'histoire ne nous a pas transmis le nom d'un pareil inventeur, qui, cependant, aurait acquis de la célébrité. Si c'étaient les pasteurs qui l'eussent imposée, ils se seraient au moins affranchi, eux, de ce joug. Ceux qui l'ont proscrite comme les novateurs du seizième siècle sont des hommes ennemis des jeûnes, des abstinences, du culte extérieur, des pratiques de piété, et surtout de celles qui gênent et humilient. Ils ne cherchaient qu'à séduire les peuples et à leur plaire.

3e SUBD. — **Dangers.**

S. Augustin rassurait ainsi les fidèles de son temps : *Illud quod per conscientiam scio, minus scio quam illud quod nescio.*

Qu'est le prêtre dans le saint tribunal? le représentant de Dieu. Son ministère redoutable l'élève au-dessus des misères de l'humanité; il devient grand et saint, parce qu'il parle et qu'il agit au nom du Dieu fort et saint. Qu'on signale les dangers qu'à pu offrir la confession? ils ne sont que chimériques.

DÉVELOPPEMENTS DU DEUXIÈME PLAN.

EFFICACITÉ.

TEXTE.

Ite, ostendite vos sacerdotibus.

Luc. XVII. 14.

C'est l'ordre que donne le Sauveur à des lépreux qui viennent implorer son secours pour être délivrés de cette honteuse contagion qui les infectait, c'est le puissant remède que l'Église au nom de J.-C. nous présente pour être purifiés d'une lèpre mille fois encore plus dangereuse, qui est le péché. Elle nous envoie aux prêtres comme aux médecins de nos âmes, et elle nous ordonne de leur faire connaître notre état et nos maladies spirituelles : *Ite, ostendite vos sacerdotibus.*

Dans l'ancienne loi, remarque S. Chrysostôme, les prêtres n'avaient pas le pouvoir de guérir la lèpre, ils l'examinaient seulement et jugeaient si elle était en effet guérie. Il n'y a que la loi nouvelle et le sacrement de pénitence où les ministres, successeurs des apôtres, soient revêtus de l'autorité de Dieu même, pour délier le pécheur, pour le réconcilier, pour l'absoudre et lui remettre par une parole tous ses péchés.

Ier Point.

EFFICACITÉ DE LA CONFESSION PAR RAPPORT AU PASSÉ.

Par rapport au passé, la confession est le moyen le plus efficace et le plus puissant que la Providence nous ait fourni pour effacer le péché. D'où tire-t-elle cette vertu?

1re SUBDIVISION.—**De la volonté ou du don de Dieu.**

Un moyen de pénitence n'est efficace qu'autant que Dieu veut l'accepter. Or, il a voulu, il veut accepter pour la rémission des péchés, la confession. En quoi Dieu fait surtout paraître deux de ses divins attributs, sa grandeur et sa bonté.

1° *Sa grandeur*, en remettant le péché comme souverain, et sans observer avec nous toutes les formalités d'une justice rigoureuse.

2° *Sa bonté*, en exigeant de nous si peu de chose, et se contentant pour nous pardonner du simple aveu de notre péché et du repentir de notre cœur. Il suffit que nous nous reconnaissions coupables.

2e SUBD.—**D'elle-même.**

La confession du péché fait trois choses les plus capables de gagner le cœur de Dieu.

1° *Elle humilie le pécheur*, et par là, lui arrache jusqu'à la racine du péché qui est l'orgueil. Voilà son premier effet, et en cela non-seulement elle met le pécheur dans l'ordre de la pénitence, mais elle fait en lui la principale et la plus essentielle fonction de la pénitence. Car dans la pensée des Pères, qu'est-ce que la pénitence? Tertullien nous en donne une excellente idée, savoir : que la pénitence est un art ou une science, dont Dieu se sert pour humilier l'homme et par où l'homme a lui-même appris de Dieu à s'humilier : *Desciplina humilificandi hominis;* or, de toutes les leçons renfermées dans l'étendue de cette divine science, il n'y en a pas une qui soit comparable à celle de confesser son péché; pourquoi? parce qu'il est certain que rien n'humilie tant l'homme que la confession du péché. Je ne dis pas cette confession vague et indéterminée par où nous protestons, en général, que nous sommes pécheurs, sans spécifier en quoi ni sur quoi nous le sommes, je ne parle pas non plus d'une confession intérieure et purement mentale, mais j'entends cette confession instituée par J.-C. et dont nous avons l'usage dans l'Église, cette confession où nous descendons au détail des choses; cette confession que nous ne faisons pas seulement à Dieu mais à un homme que nous regardons comme l'envoyé de Dieu, à qui nous exposons toutes nos faiblesses, nos lâchetés, nos hypocrisies, tout ce qu'il y a de gâté et de corrompu dans notre cœur; nous soumettant à écouter tout ce que le zèle lui dictera, à subir toutes les peines qu'il nous imposera, à observer toutes les règles de vie qu'il nous prescrira. Or, qu'est-ce que tout cela, sinon un exercice héroïque de cette discipline humiliante dont parle Tertullien? *Disciplina humilificandi hominis.* Remarquez ici la différence qui existe entre l'esprit de l'erreur et l'esprit de la vraie religion. L'esprit de l'erreur qui est celui de l'hérésie, étant un esprit d'orgueil, n'a pu souffrir de confession ni de pénitence qui l'humiliât, tandis que l'esprit de l'Église a retenu l'usage de la confession, pour mieux s'humilier, parce que l'humilité et la pénitence se suivent toujours et que la vraie pénitence ne peut être que là où se trouve l'humilité la plus parfaite.

Vous fuyez la confession et vous vous en dispensez, parce qu'elle porte avec soi une certaine honte; et c'est justement pour cela qu'il faudrait l'aimer, car cette honte qu'elle vous cause vous humilie devant Dieu, et ce qui vous humilie devant Dieu, c'est ce que vous devez chercher dans la pénitence. Ce qui vous a perdu, mon frère, dit S. J. Chrysostôme, c'est de n'avoir pas eu assez de honte. Vous vous êtes fait un front de prostituée, comme parle l'Ecriture, pour commettre le péché. Il faut donc que ce soit la honte qui commence maintenant votre conversion.

2° Je dis de plus *que la confession a cela de propre qu'elle excite, en nous, la douleur et la contrition du péché.* La raison en est très naturelle. La contrition, disent les théologiens, se forme dans nos âmes par une appréhension vive et une vue actuelle de la grièveté du péché et de sa malice; or, il est certain que nous ne comprenons jamais plus vivement cette malice du péché que quand nous en faisons la déclaration au tribunal de la pénitence. C'est alors que nous pouvons dire avec le roi-prophète : *Non est pax ossibus meis a facie peccatorum meorum* (Ps. XXXVII. 4). Hors de là, nous n'y pensons qu'à demi. Or, ces larmes, selon S. Augustin, ces sentiments tendres, ces mouvements d'horreur contre le péché sont les dispositions les plus efficaces et les grâces prochaines de la contrition. Voilà l'innocent et divin secret qu'avait trouvé le saint roi Ezéchias pour renouveler dans son cœur l'esprit de pénitence : *Recogitabo tibi annos meos in amaritudine animæ meæ* (Is. XXXVIII. 15) Quoique la confession ne fût pas encore érigée en sacrement, elle ne laissait pas de le toucher. Or, c'est ce qui arrive tous les jours aux pécheurs, au tribunal sacré. Ils disent comme David : *Peccavi* et les voilà changés, ce qui a fait dire à S. Ambroise : Voyez, combien trois syllabes sont puissantes : *Quantum tres syllabæ valent!*

3° J'ajoute, en troisième lieu, *que la confession commence à expier la peine du péché.* Puisque la confession du péché nous est pénible, puisque nous y ressentons une répugnance qui coûte à surmonter, puisque nous la regardons comme un des exercices du christianisme les plus laborieux, pourquoi ne nous en ferions-nous pas un mérite auprès de Dieu? Et pourquoi ne pourrait-on pas dire de nous ce que S. Grégoire a dit de ce serviteur de l'Évangile, qui se confessant insolvable aux pieds de son maître, obtint une remise entière de toute sa dette? *In confessione debiti invenit debiti solutionem.*

C'est en ce sens que nous devons prendre ce que dit S. Ambroise, que la confession du péché est l'abrégé de toutes les peines que Dieu a ordonnées contre le péché : *Omnium pœnarum compendium.* Il semble d'abord que ce soit une exagération, mais c'est une vérité fondée sur les plus solides principes de la théologie. Comprenez-la. Il est très certain que jamais la justice de Dieu ne perd rien de ses droits et que de quelque façon que ce soit, ou dans l'autre vie ou en celle-ci, elle tire la satisfaction et la vengeance qui lui est due par le péché. Or, il est de foi que le péché mérite dans l'autre vie des peines éternelles, et il est encore de foi que ces peines éternelles sont acquittées en celle-ci par la confession. Il faut donc que la confession ait quelque chose en soi qui égale dans l'estime de Dieu cette éternité de peines et que toutes ces peines de l'enfer soient, pour ainsi dire, abrégées dans la douleur intérieure d'une âme qui confesse son péché : *Omnium pœnarum compendium.*

IIe Point.

EFFICACITÉ DE LA CONFESSION PAR RAPPORT A L'AVENIR.

Par rapport à l'avenir, la confession est le préservatif le plus infaillible et le plus souverain pour nous garantir des rechutes dans le péché. Ceci se vérifie en considérant le sacrement de pénitence sous trois rapports :

1re SUBD. — **Par rapport à J.-C.**

Par rapport à J.-C., qu'est-ce que le sacrement de pénitence? C'est une source de grâces que ce Sauveur en mourant fit couler de son côté. Mais quelles grâces sont particulièrement attachées à la confession sacramentelle? Des grâces de défense et de soutien. Dieu veut que nous allions recueillir ces grâces dans son sacrement; et de là il suit qu'un chrétien, qui quitte l'usage de la confession, renonce aux grâces du salut les plus essentielles, qui sont les grâces de précaution contre le péché, et que plus un chrétien approche du saint tribunal, plus il se fortifie contre la tentation.

2e SUBD. — **Par rapport au prêtre.**

Le prêtre, en qualité de ministre choisi de Dieu, a une grâce particulière pour la direction des âmes et pour les maintenir dans la voie de la justice chrétienne. En effet, que ne peut point sur nous un directeur prudent et zélé en qui nous avons confiance? Erreur ou mauvaise foi de ceux qui ne veulent prendre d'un confesseur aucune règle de direction....

3e SUBD. — **Par rapport à nous-mêmes.**

L'expérience nous apprend que la confession est un frein pour arrêter notre cœur et pour réprimer ses désirs criminels. Cette seule pensée, je dois demain ou dans quelques jours paraître au tribunal de la pénitence, est capable de nous retenir, dans les plus dangereuses occasions. Au contraire, quand une fois on a secoué le joug de la confession en quels abîmes ne se précipite-t-on pas? Les hérétiques ne l'ont que trop éprouvé. On me dira qu'il se glisse bien des abus dans la confession, mais de quoi ne peut-on pas abuser? Corrigeons les abus et conservons l'usage de la confession.

DÉVELOPPEMENTS DU TROISIÈME PLAN.

DÉFAUTS.

TEXTE.

In his jacebat multitudo magna languentium, cæcorum, claudorum, aridorum, expectantium aquæ motum.

Joan. v. 3.

Quelle est cette piscine située près la porte des victimes? Quels sont ces malades que je vois à l'entour, et qui la plupart attendent en vain la guérison? D'où vient qu'un paralytique de trente-huit ans tout seul recouvre une santé parfaite, et que dans cette foule de malades J.-C. va choisir le plus désespéré, tandis qu'il se refuse à des infirmités plus communes et moins invétérées.

On vous l'a dit souvent, cette piscine mystérieuse, teinte du sang des victimes, c'est le bain sacré de la pénitence, teint du sang de l'agneau qui purifie nos consciences et qui guérit toutes nos langueurs.....

Je trouve trois raisons figurées par ces trois sortes de malades dont l'Évangile fait aujourd'hui mention.

Les premiers étaient des aveugles : *Cæcorum.* Ce sont ces pécheurs qui en venant se découvrir au tribunal, ne se connaissent pas eux-mêmes.

Les seconds étaient des boiteux : *Claudorum.* Ce sont ces pécheurs qui manquent de droiture et de sincérité dans la confession de leurs fautes.

Enfin, les derniers étaient ceux qui avaient les membres secs : *Aridorum.* Ce sont ces pécheurs insensibles qui ne portent au tribunal aucun sentiment de douleur véritable.

Et voilà les trois défauts qui rendent la plupart des confessions inutiles, pour ne pas dire, criminelles. *Un défaut de lumière dans l'examen :* CÆCORUM ; *un défaut de sincérité dans la manifestation :* CLAUDORUM ; *un défaut de douleur dans le repentir :* ARIDORUM.

Ier Point.

DÉFAUT DE LUMIÈRE DANS L'EXAMEN.

L'aveuglement est de toutes les peines du péché la plus universelle; l'œil de la foi peut seul le dissiper; mais comme rien n'est moins commun que l'usage de la foi, rien n'est plus rare que de se connaître. Or, ce défaut de connaissance, de soi-même qui met un obstacle si essentiel à l'utilité de nos confessions vient de trois sources :

1re SUBDIVISION. — On ne s'examine pas avec assez de loisir.

Toute la vie du chrétien doit être un examen continuel et une censure secrète de ses actions, de ses désirs et de ses pensées. Comme chaque instant voit naître en nous de nouvelles impressions, si nous nous perdons un moment de vue, nous ne nous connaissons plus, et notre cœur devient un abîme que nous ne pouvons plus approfondir, et dont vous ne voyez que la surface. C'est donc un abus de croire que, pour porter au tribunal une connaissance exacte de soi-même, il suffit de donner quelques moments seulement à la révision de sa conscience; la vigilance continuelle peut seule nous disposer à la confession de nos fautes.

2e SUBD.—On ne s'examine que dans ses propres préjugés.

S'examiner, c'est mettre, d'un côté, les maximes de J.-C., et de l'autre, cette partie de notre vie que nous voulons connaître; voir sur chaque action ce que l'Evangile permet ou défend. Or, à cette règle, chacun, dans la discussion de sa conscience, substitue les préjugés de son amour-propre : 1° *Sur la conscience* : La règle c'est que l'Evangile n'ayant que les mêmes devoirs à imposer aux grands et au peuple, l'élévation, loin d'être un privilége, est plutôt un obstacle pour le salut; le préjugé c'est que nous sommes au-dessus du vulgaire : 2° *Les dignités;* la règle, c'est qu'elles ne sont établies que pour la défense et l'utilité des peuples; le préjugé, c'est qu'on mesure le devoir de ses charges sur l'usage et non sur leur institution : 3° *L'ambition;* la règle, c'est qu'étranger et voyageur sur la terre nous ne devons pas y rechercher la gloire, ni ce qui en rendrait le séjour aimable; le préjugé, c'est que l'ambition n'est qu'une louable émulation : 4° *Les biens;* la règle, c'est que nous serons jugés sur les préceptes de J.-C.; le préjugé c'est que ce que l'exemple public autorise ne peut être un crime.

3e SUBD. — On ne s'examine pas sur tous les devoirs.

Devoirs de père de famille, de personne publique, de membre du corps des fidèles : on ne connaît de soi que ses défauts personnels.

Que voit-on chaque jour dans les tribunaux? des personnes livrées à toutes les passions, et qui sont en peine de trouver des sujets d'accusation, tandis qu'une âme juste repasse dans l'amertume de son cœur les imperfections les plus légères que sa piété grossit et craint toujours de ne se pas faire assez connaître. Cette différence vient de ce que l'une s'examine selon les lumières de la foi, et l'autre selon les préjugés qui excusent presque tout.

IIe Point.

DÉFAUT DE SINCÉRITÉ DANS LA MANIFESTATION.

Rien ne coûte plus à l'honneur que de s'avouer coupable, et, ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que notre orgueil entre dans nos humiliations même, et que l'aveu de nos crimes n'est souvent qu'un artifice coupable qui les déguise. J'avoue qu'il est rare de trouver de ces âmes noires et maudites de Dieu qui de propos délibéré viennent mentir au Saint-Esprit et cacher au prêtre les horreurs de leurs consciences; mais il est des déguisements d'une autre nature, sur lesquels on se fait une sorte de conscience, qui ne laissent voir qu'à demi ce que l'on est, et qui, découvrant le péché, cachent, pour ainsi dire, le pécheur. Ce défaut de droiture et de sincérité au tribunal se trouve :

1re SUBD.—Dans l'embarras pour l'aveu.

Le premier soin de la plupart des pécheurs n'est pas de connaître leurs fautes, c'est de méditer en quels termes ils pourront les faire connaître au ministre qui doit les entendre; l'arrangement des expressions fait toute leur étude. On passe rapidement sur les plaies les plus honteuses. On s'accuse avec complaisance de certains défauts qui sont glorieux dans le monde. Or, outre que se confesser avec ces adoucissements et ces réticences, c'est confesser seulement qu'on ne s'en repent pas; outre cela, n'est-ce pas oublier que c'est à J.-C. même que l'on parle, à J.-C. témoin invisible de toute l'histoire secrète de notre vie?

2e SUBD.—Dans la dissimulation des motifs d'action.

Comme c'est la disposition du cœur qui décide de nos œuvres; c'est là qu'il faut remonter pour connaître le mérite et le défaut, il importe donc de ramener tout ce que nous faisons au motif qui l'a produit. C'est le cœur qui décide de tout l'homme, or, c'est le cœur qu'on ne manifeste jamais au tribunal; on expose les actions sans entrer dans les motifs; on raconte ses péchés, on ne découvre pas sa conscience. Aussi la confession de vos fautes achevée, votre confesseur ne vous connaît pas, il faut qu'il devine l'état de votre âme.

3e SUBD.—Dans l'exposé des faits douteux.

On expose les actions douteuses tout-à-fait à son avantage afin que le ministre de J.-C. n'ose pas les condamner. Aussi, au sortir du tribunal on ne sent pas cette paix de conscience, qui est le fruit d'une confession sincère.

IIIe Point.

DÉFAUT DE DOULEUR DANS LE REPENTIR.

Toutes les autres dispositions dont on vient de parler ne sont que les préparations extérieures de la pénitence; la douleur en est l'âme et la vérité.

1re SUBD.--Douleur, mouvement de la grâce.

Il faut que le trouble, qui naît de l'horreur de nos crimes, soit une opération invisible de l'esprit de Dieu, qui nous porte à détester tout ce qui a pu lui déplaire, et qu'il soit un commencement de nouvel amour qui nous rende le crime odieux. Le trouble de la plupart des pécheurs est un trouble d'amour-propre et auquel l'esprit de Dieu n'a point de part. Ce n'est pas que la même grâce qui opère le repentir, n'opère aussi une confusion salutaire et qu'il n'y ait une honte qui conduit au salut; mais cette honte, formée par la douleur, ne trouve son motif que dans la douleur même; ce n'est ni le jugement du ministre de la confession ni le mépris des hommes qui la forme dans notre âme, mais l'œil de Dieu qui la voit et qui connaît toute l'ignominie de son état.

2e SUBD.--Crainte de l'enfer.

Il en est d'autres qui prennent la douleur qui forme le repentir, pour ce trouble qui naît de la crainte toute seule des peines de l'enfer. Je sais que la crainte de ces abîmes de feu et de ces ténèbres éternelles est un moyen de salut et un motif de componction que J.-C. propose aux pécheurs et que l'Eglise recommande, ce n'est donc pas la crainte des tourments destinés à l'impie que je veux exclure de la vraie pénitence; elle en est la préparation quoiqu'elle n'en soit pas l'âme et le fond; mais c'est cette disposition criminelle où se trouvent la plupart des pécheurs qui approchent du tribunal, lesquels sans un enfer et ses tourments vivraient comme des athées sans foi, sans conscience, sans sacrements, et qui, dans le fond de leur cœur, sont fâchés que Dieu soit juste et qu'il ait attaché aux plaisirs les plus honteux des flammes éternelles.

3e SUBD.--Changement de vie.

Enfin, non-seulement la douleur de la pénitence est une résolution sincère de changer de vie, mais encore une attention actuelle qui prend d'abord des mesures solides de changement.

Or, la principale est le choix d'un ministre fidèle qui coopère avec J.-C. à la guérison de votre âme : C'est la suite de notre Evangile qui me fournit cette réflexion : *Domine, hominem non habeo.*

ANC. ET NOUV. TESTAMENT.

ANCIEN TESTAMENT.

Vir sive mulier, cum fecerint ex omnibus peccatis, quæ solent hominibus accidere, et per negligentiam trangressi fuerint mandatum Domini atque deliquerint, peccatum suum confitebuntur (Num. v. 6).

Homo, in cujus sute fuerit plaga lepræ, adducetur ad Aaron sacerdotem vel ad unum quemlibet filiorum ejus (Levit. XIII. 1, 2).

Fili mi, da gloriam Domino Deo Israel, et confitere, atque indica mihi quid feceris, ne abscondas : et dixit ei : vere ego peccavi (Josue, VII. 19).

Si abscondi quasi homo peccatum meum, et celavi in sinu meo iniquitatem meam (Job. XXXI. 33).

Dixi : confitebor adversum me injustitiam meam Domino : et tu remisisti impietatem peccati mei (Ps. XXXI. 5).

Iniquitatem meam annuntiabo; et cogitabo pro peccato meo (Id. XXXVII. 19).

Sacrificium Deo spiritus contribulatus : cor contritum et humiliatum Deus non despicies (Id. L. 19).

Præoccupemus faciem ejus in confessione (Id. XCIV. 2).

Qui abscondit scelera sua non dirigetur : qui autem confessus fuerit ea misericordiam consequetur (Prov. XXVII. 13).

Pro anima tua non confundaris dicere verum. Est enim confusio adducens peccatum, et est confusio adducens gloriam et gratiam (Eccli. IV. 25).

Non confundaris confiteri peccata tua (Id. ibid. 31).

Ante mortem confitere. A mortuo quasi nihil, perit confessio. Confiteberis vivens, vivus et sanus confiteberis, et laudabis Deum, et gloriaberis in miserationibus illius (Id. XVII. 27).

Recogitabo tibi omnes annos meos in amaritudine animæ meæ (Is. XXXVIII. 15).

NOUVEAU TESTAMENT.

ÉVANGILES.

Quodcumque ligaveris super terram erit ligatum et in cœlis: et quodcumque solveris super terram erit solutum et in cœlis (Matth. XVI. 19).

Ite, ostendite vos sacerdotibus (Luc. XVII. 14).

Ecce sanus factus es: jam noli peccare, ne deterius tibi aliquid contingat (Joan. V. 14).

Sicut misit me Pater et ego mitto vos. Hæc cum dixisset insufflavit, et dixit eis: accipite Spiritum Sanctum : quorum remiseritis peccata remittuntur eis : et quorum retinueritis retenta sunt (Id. XX. 23).

EPITRES.

Multi credentium veniebant confitentes et annuntiantes actus suos (Act. XIX. 18).

Quod si nosmetipsos dijudicaremus, non utique judicaremur (I Cor. XI. 31).

Si confiteamur peccata nostra, (Deus) fidelis est et justus ut remittat nobis peccata nostra, et emundet nos ab omni iniquitate (I Joan. I. 9).

SS. PÈRES.

1er Siècle.

Confiteberis peccata tua (*Ep.* S, Barnab. N. 19).

Si forte in alicujus cor... aliquod malum latenter irrepserit, non erubescat, qui animæ suæ curam gerit, confiteri hæc ei qui præest, quod possit, fide integra et operibus bonis, pœnas æterni ignis effugere (Auctor. *Ep. ad Jacob.*).

Quandiu sumus in hoc mundo, de malis quæ in carne gessimus, ex toto corde resipiscamus, ut a Domino salvemur, dum habemus tempus pœnitentiæ. Postquam enim mundo exivimus, non amplius possumus ibi confiteri, aut pœnitentiam adhuc agere (S. Clement, *Ep.* 2 *ad Cor.*).

2e Siècle.

Confessæ sunt, et secundum corpus exterminatas se ab eo, et velut cupidine inflammatas valde illum dilexise (S. Iren. *adv. Hæres.* L. 1, C. 9.— *De mulieribus a quodam Marco vitiatis*).

3e Siècle.

Tantum relaxat confessio delictorum, quantum dissimulatio exagerat (Tertull. *de Pœnit. C.* 9).

Ubi emendatio nulla, ibi pœnitentia vana (Id. ibid.).

Si peccaverimus debemus dicere : *Peccatum meum notum tibi feci, et iniquitatem meum non abscondi;* si enim hoc fecerimus et revelaverimus peccata nostra non solum Deo sed etiam iis qui possunt mederi peccatis nostris, delebuntur peccata nostra (Origen. *Hom.* 2 *in Levit.*).

Confiteantur singuli, quæso vos, fratres charissimi, delictum suum, dum adhuc qui deliquit in sæculo est, dum admitti confessio ejus potest, dum satisfactio et remissio facta per sacerdotes apud Deum grata est (S. Cypr. *de Lapsis*).

4e Siècle.

Sciendum et illam (Ecclesiam) esse veram, in qua est confessio et pœnitentia, quæ peccata et vulnera, quibus subjecta est imbecillitas carnis, salubriter curat (Lactant. *Divin. Inst. L.* 4, *C.* 17).

Si nondum soluta sunt vincula, tradas teipsum discipulis Jesu ; adsunt enim qui te solvant pro protestate ea quam a Salvatore acceperunt (S. Athanas. *in Luc.*).

Apostolicæ conditione sententiæ in cœlis qoque aut soluti sunt aut ligati (peccatores) (S. Hilar. *Comment. in C.* 18, *Matth.*).

Necessario is peccata confiteri oportet quibus est dispensatio mysteriorum Dei (S. Basil. *in Regul. quæst.* 228 *de Pœnit. C.* 6).

5e Siècle.

In forensibus judiciis post confessionem vita aut mors; apud dominicum autem tribunal, post confessionem criminum datur corona (S. J. Chrysost. *Hom. de Pœnit.*).

Secunda post naufragium tabula est culpam simpliciter confiteri (*S.* Hieron. *Ep.* 65, *ad Pammach. C.* 3).

Deus noster, quia pius est et misericors, vult ut peccata confiteamur in hoc seculo, ne pro illis confundamur postmodum in futuro (S. August. *Hom.* 12, *ex* 50).

SS. PÈRES.

O homo! quid times confiteri? Illud quod per conscientiam scio, minus scio, quam illud quod nescio (Id. *Serm. ad Fr. in Er.*).

Si non confessus lateas, inconfessus, damnaberis (Id. *in Ps.* 66).

6e siècle.

Grandis honor, sed grave pondus... Causæ pensandæ sunt, et tunc ligandi atque solvendi potestas exercenda. Videndum est quæ culpa præcessit, aut quæ sit pœnitentia secuta post culpam, ut quos omnipotens Deus compunctionis gratiam visitat, illos pastoris sententia absolvat (S. Greg. Magn. *Hom.* 26, *C.* 20 *Joan.*).

Vulnera clausa plus cruciant (Id. *Moral. L.* 7, *C.* 17).

Virus peccati salubriter aperitur in confessione, quod pestifere latebat in mente (Id. *Homil.* 40).

Sine confessione nullus remissionem (peccatorum) consequetur (S. J. Crimac. *Grad.*).

7e siècle

Confessio sanat, confessio justificat, confessio peccatis veniam donat; omnis spes in confessione consistit; in confessione locus misericordiæ est; nulla tam gravis culpa quæ per confessionem non habeat veniam (S. Isidor. Hisp. *in Comment. L.* 1, *C.* 10).

Oportet eos qui solvendi et ligandi potestatem accepere, peccati qualitatem considerare, et ejus qui peccavit, ad conversionem promptum studium, et sic morbo convenientem affere medicinam (Conc. *in Trullo*, Can. 102).

8e siècle.

Neque enim sine confessione emendationis peccata queunt dimitti (Beda, *in C.* 5, *Ep. Jacob.*).

9e siècle.

Fideles idcirco peccata sua sacerdotibus confitentur, quoniam illis potestas a Domino collata ligandi atque solvendi (*Instit.* Laic. Jonær Episcopi Aurel. L. 1, C. 15).

10e siècle.

Salutem non consequeris, juxta Apostolum, si te peccasse non confitearis (*Itinerar. Confessionis*, Ratherii Episc Veron.).

11e Siècle.

Via enim est (confesisio) sine qua nemo venit ad Patrem (Petr. Damian. *Serm.* 58).

Sicut in baptismo originalia, ita in confessione remittuntur peccata actualia (S. Anselm. *in Elucidario*).

12e Siècle.

Erubesce, sed tamen revela totum (S. Bernard. *de Vita Solit.*).

O perversitas ! non pudet inquinari et ablui pudet (Id. *Ep.* 183).

N. B.—On pourra encore montrer par l'*Histoire*, les *Conciles* et les anciens *Pénitentiels* que la confession auriculaire était en usage dans les douze premiers siècles de l'Église et qu'ainsi elle n'est point une invention du concile de Latran de l'an 1215, comme osent encore le soutenir quelques ministres protestants.

MÉLANGES.

TRES PŒNITENTIÆ PARTES.

Si quis negaverit, ad integram et perf ctam peccatorum remissionem requiri tres actus in pœnitente, quasi materiam sacramenti pœnitentiæ, vedelicet *contritionem*, *confessionem* et *satisfactionem*: quæ tres pœnitentiæ partes dicuntur..; anathema sit (Concil. Trident. *Sess.* XIV, *Can.* IV).

Forma hujus sacramenti sunt verba absolutionis, quæ sacerdos profert, cum dicit: *Ego te absolvo etc.* (in Decreto Eugen. IV. *pro Armen.*).

PROPRIETATES CONFESSIONIS.

Sit simplex, humilis confessio, pura, fidelis,
Atque frequens, munda, discreta, libens, verecunda,
Integra, secreta, lacrymabilis, accelerata,
Fortis et accusans, et se punire parata.

MOTIVA.

1 Honor Dei; Laus Christi: Gaudium Sanctorum (S. August. *in Ps.* 94).

9 Salus propria cujusque; Robur animæ (S. Bonav. *Spec. ad Nov. P.* I, *C.* 9).

3 Necessitas (*Conc. Trid. Sess.* 14, *C.* 1).

4 Utilitas multiplex:

1° Ad dæmonum conatus et insidias eludendas (S. Anton. de Pad. *Serm.* 2 *in Dom.* 4 *Quadr.*).

2° Ad divitias et gratias cœlestes obtinendas (Molin. *de Sacr. Tr.* 5, *C.* 1, 3).

3° Ad sanitatem corporis impetrandam (S Bonav. *in Levit.* C. 26, M. l'abbé Combalot, *Serm. sur la Conf.* 2° *P.*).

5 Jucunditas (Mansi, *Disc.* 6, *N.* 9, S. Laurent. Just. de *Disc. Mor. C.* 19).

6 Facilitas (S. J. Chrysost. *Hom.* 80. Mansi, *Disc.* 2, *N.* 7).

MEDIA.

1 Consideratio Bonitatis et Misericordiæ et Sapientiæ et Charitatis Dei (S. Chrysost. *Hom.* 1 *ad pop.*).

2 Consideratio magni judicii (S. August. *L.* 5, *de Visit. infirm. C.* 1).

3 Consideratio gehennæ (Tertull. *L. de Pœnit.*).

LA CONFSSION SOUS LES TROIS LOIS.

In omni lege confessio fuit a Deo exacta.

1° IN LEGE NATURÆ. dixit Dominus Adamo: *Ubi es?* et Hevæ: *quare hoc fecisti?* (Gen. III. 9, 13) et Caino: *ubi est Abel frater tuus?* (Id. IV. 9)

—Interrogat Dominus Cain de fratre suo, ut moveret eum ad *confessionem* (S. Ambr.).

2° IN LEGE SCRIPTA: *Vir sive mulier cum fecerint ex omnibus peccatis... confitebuntur* (Num. V. 6). *Homo in cujus fuerit plaga lepræ adducetur ad sacerdotem* (Levit. XIII. 1, 2).

— Qui sciens pecc vit, nemine conscio, arietem offert lege ita jubente, et is qui peccat, jubetur adire sacerdotem, et peccatum illi detegere, ut pro ejus arbitrio aries eligatur, et ipse pro peccatore oret (Jos-ph. *L. 3 Antiq. jud. C.* 10).

3° IN LEGE CHRISTIANA: *Quorum remiseritis peccata...* (Joan. XX. 23).

« Nous trouvons le dogme de la confession en germe dans la loi de nature, plus développé dans la loi mosaïque, enfin défini, complété, organisé divinement dans la loi évangélique » (M. l'abbé Combalot, *Serm. sur la Conf.* 1° *P.*).

SCHISMATIQUES ET HÉRÉTIQUES.

Les Grecs, les Russes, les Coptes, les Nestoriens, les Eutychéens, les Arméniens, les Jacobites, les Syriens, les Ethiopiens croient et pratiquent *la confession* (*Voy.* Perpétuité de la foi, T. 4 et 5. — Bibl. Orient. d'Assemani T. 2. — An. de la Prop. de la foi).

POLYTHÉISTES.

Les Indiens et autres orientaux ont chez eux une espèce de confession et de pénitence publique (Tavernier, *Voyages en Turquie, en Perse et aux Indes.—Annal. Philos.*—Colebrooke, *Miscellaneous Essays).*

PHILOSOPHES.

PHILOSOPHES ANCIENS.

Pytagoras dicebat: non esse peccata verbis tegenda, sed detegenda, ut reprehensionibus curentur (Maxim. *L. de Conf.*).

Diogenes conspicatus adolescentem erubescentem, et ob id animo turbatum, macte, inquit, animo, fili, isthæc est virtutis tinctura (Beyerlinkc, *T.* 6, *in Fest. SS. Ap. Petr. et Paul.*).

Numen confessis aliquod patet (Ovid. *L.* 10 *de Metamorph.*).

Ubi confessio est, ibi remissio est (Senec. *L. de Morib.*).

Omnia vitia in aperto leviora sunt; morbi quoque ad sanitatem tunc inclinare cum ex abdito erumpunt, ac vim suam proferunt. Et avaritiam itaque et ambitionem, et cætera mala mentis humanæ tunc perniciosa esse scias, cum simulata sanitate subsidunt (Id. *Ep.* 57).

Inquire in te. Accusatoris primum partibus fungere, deinde judicis novissime deprecatoris (Id. *Ep.* 18).

PHILOSOPHES DU 18e SIÈCLE.

Nos gouvernements modernes doivent incontestablement au christianisme leur plus solide autorité et leurs révolutions moins fréquentes... Que d'œuvres de miséricorde sont l'ouvrage de l'Évangile! que de restitutions, de réparations la confession ne fait-elle point faire chez les catholiques! Combien les approches des temps de la communion n'opèrent-elles pas de réconciliations et d'aumônes (J.-J. Rousseau, *OEuvr. édit. de Paris, T.* 31).

La confession est une chose excellente... elle est très bonne pour engager les cœurs ulcérés de haine à pardonner, et pour faire rendre aux voleurs ce qu'ils peuvent avoir dérobé au prochain (Voltaire, *Dict. Phil. art. Catéch.*).

Les ennemis de l'Église romaine qui se sont élevés contre une institution si salutaire, semblent avoir ôté aux hommes le plus grand frein qu'on pût mettre à leurs crimes. Ainsi la religion chrétienne a consacré des choses dont Dieu avait permis que la sagesse humaine entrevît l'utilité et embrassât les ombres (Le même, *Annal. de l'Empire*).

La confession est une institution divine qui n'a eu de commencement que dans la miséricorde infinie de son auteur... L'obligation de se repentir remonte au jour où l'homme devint coupable; le repentir de ses fautes peut seul tenir lieu d'innocence. Pour paraître s'en repentir il faut commencer par les avouer (Le même).

Quel préservatif pour les mœurs de l'adolescence, que l'usage de l'obligation d'aller tous les jours à confesse! (Marmontel).

Les jésuites ont établi dans le Paraguay le gouvernement théocratique, mais avec un avantage particulier à la religion qui en fait la base; c'est la pratique de la confession... Elle seule tient lieu de lois pénales et veille à la pureté des mœurs.... Dans le Paraguay, la religion, plus puissante que la force des armes, conduit le coupable aux pieds du magistrat. C'est là que loin de pallier ses crimes le repentir les lui fait aggraver; au lieu d'éluder la peine, il vient la demander à genoux; plus elle est sévère et publique, plus elle rend le calme à la conscience du criminel.

Le meilleur de tous les gouvernements, ce serait une théocratie où l'on établirait le tribunal de la confession (Raynal, *Hist. polit. des Indes*).

On ne peut nier que toute cette institution ne soit l'œuvre de la sagesse de Dieu, et, assurément, il n'y a rien de plus digne d'éloge dans tout le christianisme. Je regarde un confesseur pieux, grave et prudent comme un grand instrument de Dieu pour le salut des âmes; et si l'on peut à peine trouver sur la terre un ami fidèle, que sera-ce d'en trouver un qui est obligé par la religion d'un serment divin à garder la foi et à secourir les âmes? Le confesseur rend la paix, l'honneur, la lumière et la liberté morale (Leibnitz).

Il est impossible d'établir la vertu, la justice, la morale sur des bases tant soit peu solides, sans le tribunal de la pénitence. (Le protestant Fitz-William, *Lettres d'Atticus*).

FIGURES.

ANCIEN TESTAMENT.

ADAM ET ÈVE.

Adam et Eva requisiti fuerunt, ut peccatum quod transgrediendo commiserant, confitendo delerent (S. Greg. *Moral.* L. 2).

LES LÉPREUX.

Adducetur ad sacerdotem (Num. XIII. 2). Vade, ostende te sacerdoti (Matth. VIII. 4.—Levit. XIV. 3, 4).

LE PEUPLE DANS LE DÉSERT.

Venerunt ad Moysen, atque dixerunt: Peccavimus (Num. XXI. 6).

NÉHÉMIE.

Confiteor pro peccatis filiorum Israel quibus peccaverunt tibi (2 Esdr. I. 6).

NOUVEAU TESTAMENT.

BAPTÊME DE S. JEAN-BAPTISTE.

Venit Joannes Baptista prædicans in deserto Judææ... Tunc exibat ad eum Jerosolyma et omnis Judæa... et baptizabantur ab eo in Jordane *confitentes peccata sua* (Matth. III. 1, 5, 6).

PISCINE PROBATIQUE.

Est autem Jerosolymis probatica piscina...in his jacebat multitudo magna languentium cæcorum, claudorum, aridorum expectantium aquæ motum (Joan. V. 2, 3).

LAZARE.

Et statim prodiit qui fuerat mortuus, ligatus pedes et manus institis, et facies illius sudario erat ligata. Dixit eis Jesus: *Solvite eum* et sinite abire (Joan. XI. 44).

(Figure du pécheur régénéré par la confession d'après S. Augustin et S. Grégoire-le-Grand).

MODÈLES DE PÉNITENTS.

Dixit David ad Nathan: Peccavi Domino (2 Reg. XII. 23).

Dixitque ei filius: Pater peccavi in cœlum et coram te (Luc, XV. 21).

Percutiebat pectus suum, dicens: Deus propitius esto mihi peccatori (Id. XVIII. 13).

Tres sunt syllabæ *peccavi*: sed in tribus syllabis, flamma sacrificii coram Domino ascendit in cœlum (S. August. *Hom.* 41).

HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

PREMIERS CHRÉTIENS.

Multi credentium veniebant, confitentes et annuntiantes actus suos (Act. XIX. 18).

VIE DES SAINTS.

S. AMBROISE.

Erat gaudens cum gaudentibus, flens cum flentibus, siquidem quotiescumque illi aliquis ad percipiendam pœnitentiam lapsus suos confessus esset, ita flebat, ut et illum flere compelleret, videbatur enim sibi cum jacente jacere; causas autem criminum quas illi confitebantur nulli, nisi Domino soli, apud quem intercedebat, loquebatur (Paulin. Diac. *in vita S. Ambr. loquens ad S. August.*).

CONFESSION PUBLIQUE.

La confession publique des péchés se faisait, dans les premiers siècles, en présence de l'évêque, du clergé, et même du peuple qui compatissait à la douleur des pénitents, et joignait ses prières aux leurs pour obtenir de Dieu et de ses ministres la grâce de la réconciliation. C'est en faisant allusion à cette pratique de son temps que Tertullien exhorte les pécheurs à recourir aux prêtres, à embrasser les genoux des amis de Dieu et à supplier les frères de prier pour eux: *Presbyteris absolvi, et charis Dei adgeniculari, omnibus fratribus legationes deprecationis suæ injungere* (*L. de Pœnit. C.* 9).

Telle était la pratique ordinaire de ceux qui se sentaient extrêmement touchés du regret de leurs fautes. Mais ils se portaient d'eux-mêmes à cette humiliation, et on n'y obligeait point ceux qui n'étaient coupables que de péchés cachés (Chardon, *Hist. des Sacrements, Pénitence, Sect.* II, *C.* 1).

Auteurs à consulter.

SS. Pères.

S. CLÉMENT, Pape — Ep. 2 ad Cor.
S. IRÉNÉE — L. 1, 3, Hær.
ORIGÈNE — Hom. 2 in Levit. — Hom. 2 in Ps. 37.
TERTULLIEN — De Pœnit. 1, 10. — L. 2 Cont. Marc.
S. CYPRIEN — De Lapsis. p. 190.
LACTANCE — Divin. Inst. L. 4.
S. ATHANASE — In Levit.
S. BASILE — In Reg. Adm 118.
S. AMBROISE — De Pœnit. L. 2.
S. J. CHRYSOST. — Hom. de Pœnit. — In Ps. *Confitemini.* — Hom. de Conf. — In Ps. 66.
S. JÉRÔME — In Ps. 66.
S. AUGUSTIN — Serm. de Conf. — In Ps. 66.
S. GRÉGOIRE — Moral. L. 22. — In Job. 31-32.
S. BERNARD — Ep. 113 in Sent.
HUGUES DE S.-VICTOR — De Sacram.

Théologiens.

COLLET — De Pœnit.
ARNAUD — Perp. de la foi T. 4 et 5.
Le P. DROUIN — De Re Sacramentaria, L. 6.
BERGIER — Dict. de Théol.
CHARDON — Histoire des Sacrements.
Le Card. GOUSSET — Théolog. dog. t. 2.

Ascétiques.

THOM-A-KEMP. — Im. Chr. L. 3, C. 6. — L. 4. C. 9, 10.
Le P. NOUET — OEuv.

Orientalistes.

J. ASSEMANI — Biblioth. Orient. T. 2.
COLEBROOKE — Miscellaneous Essays.
ANNALES DE LA PROPAGATION DE LA FOI. — Missions d'Orient, de l'Inde, de la Chine, de l'Océanie.

Prédicateurs.

LA COLOMBIÈRE — T. 4.
DORLÉANS — T. 4.
LA RUE — Carême.
BOURDALOUE — 1 Serm.
MASSILLON — It.
L'ab. RICHARD — It.
Mgr COEUR — It. *Trib. Sacrée*, 1846.
M. l'ab. DEPLACE — 2 Serm.
M. l'ab. COMBALOT — 1 Serm. ib. 1850.

Répertoires.

LANGIUS — Polyanthæa.
T. LOHNER — Bibl. manualis.
HOUDRY — Bibl. des prédic.
MONTARGON — Dict. des prédic.
DASSANCE — N. Bibl. des préd.

PREMIER PLAN.

Le Mauvais Riche.

(MASSILLON.)

Ier Point.

VIE INUTILE DU MAUVAIS RICHE.

IIe Point.

DESTINÉE DÉPLORABLE DU MAUVAIS RICHE.

Ier POINT.—SUBDIVISIONS.

Vie inutile du Mauvais Riche.

1—Ses richesses;
2—Son vêtement;
3—Sa magnificence.

IIe POINT.—SUBDIVISIONS.

Destinée déplorable du Mauvais Riche.

1—Vue de Lazare;
2—Privation de Dieu;
3—Souvenir des biens qu'il avait reçus;
4—Le feu;
5—L'éternité.

DEUXIÈME PLAN.

Les Richesses.

(BOURDALOUE.)

Ier Point.

ACQUISITION DES RICHESSES.

IIe Point.

POSSESSION DES RICHESSES.

IIIe Point.

USAGE DES RICHESSES.

Ier POINT. — SUBDIVISIONS.

Acquisition des richesses.

1—On veut être riche à tout prix;
2—On veut être riche sans se prescrire des bornes;
3—On veut être riche en peu de temps.

IIe POINT.—SUBDIVISIONS.

Possession des richesses.

ELLES INSPIRENT :

1—De l'Orgueil envers les hommes;
2—De l'Orgueil envers Dieu.

IIIe POINT.—SUBDIVISIONS.

Usage des richesses.

TROISIÈME PLAN.

L'Enfant Prodigue.

(SEGAUD.)

Ier Point.

AFFREUSE PRODIGALITÉ DU PÉCHEUR.

IIe Point.

AIMABLE PRODIGALITÉ DE DIEU.

Ier POINT.—SUBDIVISIONS.

Affreuse prodigalité du Pécheur.

1—Perte de temps;
2—Perte de biens;
3—Perte de la liberté.

IIe POINT. — SUBDIVISIONS.

Aimable prodigalité de Dieu.

DIEU PRODIGUE :

1—Avant le retour du pécheur;
2—Pendant son retour;
3—Après son retour.

DÉVELOPPEMENTS DU PREMIER PLAN.

LE MAUVAIS RICHE.

TEXTE.

Crucior in hac flamma.

Luc. XVI. 24.

Quels sont les crimes affreux qui ont creusé à cet infortuné ce gouffre de tourments où il est enseveli, et allumé le feu vengeur qui le dévore ? Est-ce un profanateur de son propre corps? A-t-il trempé ses mains dans le sang innocent?... A-t-il été un grand coupable? Non. Son crime c'est d'avoir mené une vie molle et inutile....Si le Sauveur nous ouvre aujourd'hui le sein de l'enfer, c'est pour nous y montrer un réprouvé que nous n'y attendions point et dont le plus grand vice a été de n'avoir point de vertu; c'est pour nous apprendre que la vie mondaine toute seule, quand vous en demeureriez-là et que vous ne tomberiez dans aucun excès, est une vie criminelle à ses yeux, digne de l'enfer et de ses flammes.

Ier Point.

VIE DU MAUVAIS RICHE.

1re SUBDIVISION.— **Ses richesses.**

Il y avait, dit J.-C., un homme riche; il semble que ce soit ici son premier crime. On ne vous dit ni qu'il se fût élevé lui-même à ce point d'abondance et de prospérité, ni qu'il eût joui avec insolence d'un bien qu'il eût acquis avec bassesse. Cependant voilà le premier degré de sa réprobation; il était riche.

2e SUBD. — **Son vêtement.**

Il était vêtu de pourpre et de lin; la pourpre était une étoffe précieuse; mais on ne nous dit pas qu'en cela il passât les bornes que l'usage prescrivait à son rang, ni que son bien ne pût suffire à sa dépense; on ne dit point que dans sa parure il entrât des desseins de passion et de crime. Il était vêtu superbement. Voilà ce que lui reproche J.-C.

3e SUBD. — **Sa magnificence.**

Il se traitait tous les jours magnifiquement, mais la loi de Moïse ne défendait que les excès; et il semble qu'on est autorisé à goûter les douceurs d'une abondance qui avait été proposée comme la récompense de la fidélité. D'ailleurs cet homme riche n'est point accusé d'avoir usé de viandes défendues par la loi, ou d'avoir violé l'observance des abstinences et des jeûnes qu'elle prescrivait. A la vérité il faisait tous les jours bonne chère; mais on ne dit pas qu'il y eût de l'excès et de la débauche; on ne le taxe ni de discours dissolus, ni de jeu, ni d'assemblées profanes; sur la religion et la foi de ses pères on ne trouve rien à redire en lui; sa probité n'est point attaquée, et on ne lui reproche aucun de ces défauts qui blessent et intéressent la société.

Or, tel que J.-C. nous dépeint ce riche, vous paraît-il fort coupable ? De quoi s'agit-il ? *Il était riche, bien vêtu, faisant bonne chère.* Si j'en juge par vos mœurs et vos maximes, non-seulement je ne le trouve point coupable, je le trouve même vertueux. Que dites-vous tous les jours de ceux qui lui ressemblent ? Un tel vit noblement; il mange son bien avec honneur....

Considérations sur sa dureté.

Vous m'opposerez peut-être la dureté du mauvais riche, et vous prétendrez avoir en cela quelque avantage sur lui. Mais je pourrais vous dire, après S. Paul, qu'en vain vous donneriez tout votre bien aux pauvres, si vous n'avez dans le cœur cette charité qui croit tout, qui espère tout, qui souffre tout.

D'ailleurs, quel est le crime du mauvais riche? Rapprochons les circonstances, et vous verrez que J.-C. n'a pas tant voulu vous représenter ce riche comme un monstre d'inhumanité que comme un homme indolent et trop occupé de ses plaisirs.

Ainsi lorsqu'Abraham apprend à ce riche le sujet de sa condamnation, il ne lui dit pas, comme J.-C. le dira au grand jour aux réprouvés, Lazare était nu et vous ne l'avez pas revêtu, il avait faim et vous ne l'avez pas rassasié. Mais que lui dit-il ? Mon fils, souvenez-vous que vous avez reçu des biens dans votre vie; vous n'avez rien souffert sur la terre; ce n'est pas ainsi qu'on arrive au repos promis à ma postérité; vous avez cherché votre consolation sur la terre; vous n'appartenez donc plus au peuple de Dieu; les larmes de Lazare sont essuyées; mais vos ris et vos consolations se changent en des tourments qui ne finiront jamais.

C'est une vérité de salut, que vous ne pouvez être prédestiné, si vous ne vous êtes rendu ici conforme à l'image de J.-C. Or, pour ressembler à J,-C., suffit-il de n'être ni fornicateur, ni impie, ni injuste ? Le grand modèle de toutes les vertus reconnaîtra-t-il pour son disciple un homme qui n'en a aucune?

S. Augustin se plaignait que certains païens de son temps refusaient de se convertir à la foi, parce qu'ils menaient une vie réglée, selon le monde; et voilà précisément la réponse de ces chrétiens voluptueux et indolents, de ces vertueux du siècle, lorsque nous les exhortons à une vie plus conforme aux maximes de l'Evangile. Mais écoutez la réponse de ce Père. Leur conduite est irréprochable selon le monde, mais ils ne sont pas chrétiens, pourquoi? Parce qu'ils n'ont pas crucifié leur chair avec ses désirs; parce que les chrétiens sont spirituels et que ces mondains sont encore tout charnels.

Si, pour être chrétien, il suffisait de ne pas donner dans les excès, le paganisme nous a fourni des hommes sages, attachés au devoir par des principes de gloire et d'honneur; ce ne sont donc pas les désordres évités qui font les chrétiens, mais les vertus de l'Évangile pratiquées, c'est l'esprit de J.-C. crucifié.

IIe Point.

DESTINÉE DÉPLORABLE DU MAUVAIS RICHE.

Lazare meurt et est porté dans le sein d'Abraham; le riche meurt, et il est enseveli dans l'enfer. Quel nouvel ordre de choses ! le riche est enseveli, quel mot remarquable! le corps de Lazare abandonné trouve à peine un peu de terre qui le couvre. Lazare meurt, et on ignore dans Jérusalem qu'il ait vécu; le riche meurt et sans doute la pompe et la magnificence le suivent jusqu'au tombeau, mais à quoi lui sert tout cet appareil? Son âme précipitée sous le poids de ses iniquités s'est déjà creusé un lieu profond dans l'abîme éternel : *Sepultus est in inferno.* Mais il faut suivre les circonstances du supplice que souffre cet infortuné dans le lieu des tourments.

Ire SUBD. — **Vue de Lazare.**

A peine le riche se trouve-t-il dans le lieu de son supplice qu'il lève les yeux en haut; quelle surprise pour un homme qui n'a jamais soupçonné que la voie où il marchait, sûre selon le monde, pût conduire à la perdition. Il lève les yeux et voit de loin Lazare revêtu de gloire et d'immortalité; première circonstance de son supplice. Quel parallèle alors? Quels désirs de lui avoir ressemblé! quelle rage de ne lui ressembler pas! voilà, M. F., ce qui au fond de ce gouffre rongera éternellement le pécheur; la vue de ces âmes bienheureuses et la pensée qu'il était né pour le même bonheur.

2e SUBD. — **Privation de Dieu.**

La présence d'un bien auquel on n'a jamais eu droit touche moins des malheureux qui en sont privés, mais ici un mouvement rapide portera le cœur de l'homme vers le Dieu pour lequel seul il était créé, et une main invisible le repoussera loin de lui. Le Dieu de gloire même, pour augmenter son désespoir, se montrera à lui dans toute sa grandeur, sa clémence, sa bonté, et cette vue le tourmentera plus cruellement encore que le sentiment de la fureur et de la justice de Dieu.

3e SUBD.—**Souvenir des biens qu'il avait reçus.**

Le riche dans l'enfer est malheureux par le souvenir des biens qu'il avait reçus durant sa vie; autre circonstance de son supplice. Quel triste parallèle pour cette âme de ce qu'elle avait été, avec ce qu'elle est ! ces jours passés ne sont plus et ne font que rendre plus affreuse l'amertume de sa condition présente. Ajoutez à ce souvenir celui des biens de la grâce dont elle a abusé; c'est ici où le réprouvé, repassant sur toutes les facilités du salut que la bonté de Dieu lui avait ménagées, entre en fureur contre lui-même.

4e SUBD.— **Le feu.**

Autre malheur du riche réprouvé; les peines présentes qu'il endure; je souffre : *Crucior in hac flamma.* Il demande une goutte d'eau, non pour éteindre mais pour adoucir l'ardeur vengeresse qui le brûle, et elle lui est refusée. Nous ne savons pas ce qu'il souffre; mais nous savons qu'il souffre tout ce que Dieu lui-même peut faire souffrir à un coupable qu'il veut punir.

5e SUBD.— **Eternité.**

Ce n'est pas tout; ses souffrances sont d'autant plus affreuses qu'on lui fait connaître qu'elles ne finiront jamais. Ainsi l'âme réprouvée perce dans la durée de tous les siècles, l'avenir est la plus affreuse de ses pensées, et l'éternité toute seule est la mesure de ses tourments.

Il souffre pour les péchés d'autrui; tous les crimes où ses frères tombent encore augmentent la fureur des flammes, parce que ses scandales durent encore; et il demande leur conversion comme un adoucissement à ses peines Mais voyez quelle réponse on lui fait du sein d'Abraham ? Ils ont Moïse et les prophètes.

DÉVELOPPEMENTS DU DEUXIÈME PLAN.

LES RICHESSES.

TEXTE.

Mortuus est autem et dives, et sepultus est in inferno.

Luc. XVI. 22.

Un pauvre glorifié dans le ciel et un riche enseveli dans l'enfer, voilà un partage bien surprenant, mais il ne doit, après tout, ni désespérer les riches ni enfler les pauvres, car s'il y a des riches dans l'enfer, on y verra pareillement des pauvres; et s'il y a des pauvres dans le ciel, tous les riches n'en seront pas exclus, puisque Abraham lui-même nous est aujourd'hui représenté dans la gloire, après avoir possédé, sur la terre, selon le témoignage de l'Écriture, des biens immenses. Il faut, néanmoins, convenir que l'opulence est un plus grand obstacle au salut que la pauvreté : pourquoi? c'est ce que je vais vous apprendre.

Ier Point.

ACQUISITION DES RICHESSES.

Les richesses servent de matière à trois malheureuses concupiscences, que S. Jean nous a marquées : *Concupiscence des yeux, de la chair* et *orgueil de la vie*. Pour mieux entendre cette pensée, il faut distinguer trois choses dans les richesses : 1° l'acquistion ; 2° la possession ; 3° l'usage. Et d'abord, l'acquisition des richesses ou le désir d'acquérir des richesses est communément une occasion d'injustice, et voilà l'effet de la concupiscence des yeux. Tout riche, disait S. Jérôme, est ou injuste dans sa personne ou héritier de l'injustice d'autrui. Quoique cette proposition ait paru dure, l'expérience ne la vérifie que trop. Parcourez les maisons riches, vous en trouverez peu qui ne soient entachées d'injustice. Je ne sais quelles consequences suivent de là, ou plutôt je sais de quelles erreurs la plupart des riches se laissent préoccuper sur cela ; mais malheur à eux s'ils se livrent à une aveugle cupidité, et malheur à moi si je leur dissimulais des vérités qui les doivent sauver!

Quoiqu'il en soit, je dis d'abord, d'après l'Apôtre, que le désir d'acquérir des richesses est communément une source d'injustices, parce que :

1re SUBDIVISION.— **On veut être riche à tout prix.**

Voilà la fin qu'on se propose. Des moyens, on en délibérera; mais il faut avoir. On voudrait bien y parvenir par des voies honnêtes, mais, au défaut de ces voies honnêtes, on est disposé à prendre toutes les autres. C'est ce que le satyrique de Rome reprochait à ses concitoyens : et ne peut-on pas nous faire le même reproche? Voilà, leur disait-il, comment vous raisonnez : *Rem si possis recte : si non, quocumque modo rem.* Or, supposons un homme dans ces dispositions, que ne fera-t-il pas et qui pourra l'arrêter?

2e SUBD.—**On veut être riche sans se prescrire des bornes.**

Où sont aujourd'hui les riches qui se tiennent dans une sage modération? En vain on leur représente tout ce qui peut amortir le feu de leur avare convoitise; ils se répondent secrètement qu'on n'en a jamais assez.

Or, quelles injustices cette passion effrénée ne doit-elle pas traîner après soi? De là tant d'anathèmes que les prophètes ont prononcés contre cette faim dévorante.

3e SUBD.—**On veut être riche en peu de temps.**

S'enrichir par une longue épargne et par un travail assidu, c'était l'ancienne route que l'on suivait dans la simplicité des premiers siècles, mais, dans la suite, on a trouvé des chemins raccourcis et bien plus commodes. Or, il est de foi que quiconque cherche à s'enrichir promptement ne gardera pas son innocence : *Qui festinat ditari, non erit innocens* (Prov. XXVIII. 20). Et, certes, il est incompréhensible, par exemple, qu'avec des profits et des appointements réglés, on fasse tout à coup des fortunes telles que nous en voyons. Cela va, dites-vous, damner bien des gens honorables; mais, 1° en quel sens sont-ils honorables? 2° si ces hommes trouvent ici leur condamnation, c'est à eux à y prendre garde.

Faut-il s'étonner, après cela, que le fils de Dieu, parlant des richesses, les appelle des richesses d'iniquité! Faut-il demander pourquoi le sage cherchait partout un homme juste, qui n'eût point couru après l'or et l'argent, et pourquoi il le regardait comme un homme de miracles! Mais, reprend S. Augustin, s'il est rare de trouver un juste désintéressé, combien plus doit il être, je ne dis pas difficile, mais impossible qu'un homme attaché à son intérêt se maintienne dans l'état de juste? Voulez-vous, conclut S. Bernard, modérer cet injuste désir? Comprenez l'obligation de l'aumône. Ou vous êtes riche et avez du superflu, et alors ce superflu n'est pas pour vous, mais pour les pauvres; ou vous êtes dans une fortune médiocre, et alors que vous importe d'amasser ce que vous ne pourrez garder?

IIe Point.

POSSESSION DES RICHESSES.

L'homme du siècle est orgueilleux, parce qu'il possède les biens de la terre. L'Apôtre écrivant à son disciple Timothée, lui recommandait particulièrement d'ordonner aux riches de ne point s'enorgueillir de leur fortune. Il savait, dit S. Augustin, que l'esprit du christianisme est essentiellement opposé à l'esprit d'orgueil; et d'ailleurs, il n'ignorait pas que l'esprit d'orgueil est comme inséparable des richesses.

En effet, les richesses inspirent naturellement deux sentiments d'orgueil : *l'un à l'égard des hommes, l'autre à l'égard de Dieu.*

1re SUBD.—**Orgueil envers les hommes.**

1° C'est une suite de l'état où le riche se trouve par son opulence. N'avoir besoin de personne, *premier effet de l'opulence*, et disposition prochaine à mépriser tout le monde. Qu'ai-je à faire de celui-ci, dit un riche mondain, et que me reviendra-t-il d'avoir des égards pour celui-là. Plus d'affabilité, de douceur, de patience, de déférence.

2° Voir tout le monde dans la dépendance, c'est-à-dire se voir recherché de tout le monde, redouté de tout le monde, obéi de tout le monde, *autre effet de la richesse;* et qu'y a-t-il de plus propre à entretenir la présomption d'une âme superbe? L'humiliation du riche serait de penser quels sont ces serviteurs et ces amis dont il se glorifie; serviteurs et amis intéressés. Mais il n'importe, c'est une gloire pour lui d'avoir, sous ce nom d'amis, beaucoup de mercenaires et beaucoup d'esclaves.

3° Être en pouvoir de tout entreprendre et de tout faire avec impunité, *troisième effet de l'abondance* pour qui sait s'en prévaloir. Les lois sont pour les misérables, disait Salvien; mais aux riches tout est permis. Et voilà, selon la parole du Prophète royal, ce qui les rend fiers et insolents : *Ideo tenuit eos superbia* (Ps. LXXII. 6).

4° Avoir même, quoiqu'on fasse, des approbateurs, *quatrième effet de l'opulence.* Le pauvre parle avec sagesse, dit le Saint-Esprit, et à peine l'écoute-t-on; le riche parle mal à propos, et on l'écoute avec respect, on loue jusqu'aux désirs de son cœur. Enfin, quiconque est riche est éminemment toutes choses, et, sans mérite, il a tout mérité. Ne serait-ce donc pas une espèce de prodige, s'il savait se garantir de l'orgueil?

2e SUBD.—**Orgueil envers Dieu.**

S. Paul ne parle presque jamais de l'avarice, qu'il ne la traite d'idolâtrie : *Quæ est simulacrorum servitus* (Coloss. III. 5). Et, en effet, le Dieu du riche, c'est son argent, puisque c'est son argent qu'il aime, et en son argent qu'il se confie, au mépris du vrai Dieu. Exemple de cet homme dont parle le Prophète Osée, qui disait : Je suis devenu riche, et dans mes richesses j'ai trouvé mon idole : *Dives effectus sum, inveni idolum mihi* (Osee, XII. 8). Combien de riches sont dans ce sentiment! et sans qu'ils s'en expliquent, leur conduite nous fait assez connaître les véritables dispositions de leur cœur.

IIIe Point.

USAGE DES RICHESSES.

L'homme du siècle est voluptueux, parce qu'il use mal des richesses. Il paraît étrange, d'abord, que le riche de notre Évangile ait été si hautement condamné par J.-C. Qu'avait-il fait pour mériter de l'être? Il était vêtu de pourpre et de lin ; mais sa condition ne le demandait-elle pas? Il se traitait magnifiquement; mais, sans cela, de quoi lui eût servi son bien? C'est ainsi que le monde en juge, et moi je réponds que le monde se trompe quand il se persuade que dès-là qu'on est riche on ait droit de vivre plus somptueusement et plus voluptueusement. La morale du paganisme pourrait me fournir là-dessus de quoi confondre bien des chrétiens. Mais quoi qu'en aient pensé les païens mêmes, la morale de l'Évangile va bien encore plus loin, car elle nous apprend que plus un chrétien est riche, plus il doit être pénitent, et cela par trois raisons : 1° parce que le riche est beaucoup plus exposé que le pauvre à la corruption des sens; 2° parce qu'il est communément plus chargé d'offenses et plus redevable à la justice de Dieu; 3° parce qu'il trouve dans sa condition plus d'obstacles à la pénitence qui, néanmoins, est la voie par où il puisse retourner à Dieu et se sauver.

— Mais si cela est, que ferai-je de mes revenus? ils vous serviront pour honorer Dieu, pour exercer la charité envers vos frères, pour racheter vos péchés.

Voilà l'usage qu'il faudrait faire de vos richesses; mais parce qu'on a du bien, on en veut jouir sans restriction. On veut que le fruit des richesses soit tout ce qui peut contribuer à une vie commode, pour ne pas dire délicieuse.... Pleurez, dit S. Jacques aux riches : *Agite nunc, divites, plorate, ululantes* (Jac. Ep. v. 1).

DÉVELOPPEMENTS DU TROISIÈME PLAN.

L'ENFANT PRODIGUE.

TEXTE.

Fili, tu semper mecum es, et omnia mea tua sunt : epulari autem et gaudere oportebat, quia frater tuus hic mortuus erat, et revixit; perierat, et inventus est.

Luc. xv. 31, 32.

C'est un des artifices du démon de nous inspirer, lorsque nous péchons, l'assurance et la sécurité, et de nous porter au découragement et à une espèce de désespoir, lorsque nous pensons à faire pénitence. Dangereuse sécurité, découragement pernicieux, dont la parabole de notre Evangile nous fait sentir tout le crime, en nous montrant, d'une part, *l'affreuse prodigalité du pécheur* dans son éloignement de Dieu, première partie; et de l'autre, *l'aimable prodigalité de Dieu* dans le retour du pécheur, seconde partie.

Ier Point.

PRODIGALITÉ DU PÉCHEUR.

Le pécheur, en s'éloignant de Dieu, perd : 1° son temps, et le temps le plus précieux de sa vie; 2° ses biens, et les plus grands biens, c'est-à-dire les biens de la grâce; 3° sa liberté, et la liberté la plus chère, c'est-à-dire la liberté des enfants de Dieu.

1re SUBDIVISION.—**Perte de temps.**

De deux enfants également chers à leur père, dit J.-C., le plus jeune le quitte : *Adolescentior*. Voilà justement le temps où l'on s'égare et que l'on perd; le temps de la jeunesse : *Adolescentior*.

Cependant le temps de la jeunesse est un temps : 1° précieux, 2° méritoire, 3° décisif pour le salut.

1° TEMPS PRÉCIEUX, parce que la raison de l'enfant commence à se former, à étudier, à connaître. Or, il est juste, que dès son début dans la vie, l'homme s'attache à Dieu, se pénètre de la souveraineté de ses droits, et, pour lui, de la sainteté de ses obligations; qu'il ait présentes l'infaillibilité des promesses de Dieu et la grandeur de ses espérances à l'égard de son âme.

2° TEMPS MÉRITOIRE. En ce temps, l'homme est dans toute sa vigueur, dans tout l'entraînement des passions, dans toute la force de la lutte, il est loin de la mort, loin des glaces de la vieillesse; quel mérite de vouer à Dieu, dès cette heure, toutes les vivantes puissances de son âme!

3° TEMPS DÉCISIF. L'âme souple et flexible se tourne alors aisément au bien comme au mal, et, dans la suite, elle quitte difficilement la route qu'elle a prise; vertueuse une fois, elle continue à marcher de vertus en vertus; vicieuse, elle ne cesse de courir de vices en vices, donc ce temps est décisif.

Ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que le monde, par ses maximes, autorise, ou du moins excuse ces égarements de la jeunesse. Maximes du monde; on y dit : 1° qu'une piété déclarée ne convient point à la jeunesse; 2° que la jeunesse est la saison des plaisirs, 3° qu'aimer les plaisirs dans la jeunesse, ce n'est point un vice; 4° que les péchés de la jeunesse s'effacent et se pardonnent aisément; 5° qu'il faut laisser passer le premier feu de la jeunesse; 6° que la sagesse aura son tour, et que dans un âge plus mûr, dégoûté des frivoles joies du monde, on n'en goûte que mieux les fruits solides de la vertu. —Réfutation de chacune de ces maximes.... Il est bien plus sage de dire avec le Prophète : *Bonum est viro, cum portaverit jugum ab adolescentia sua* (Thren. III. 27).

2e SUBD. — **Perte de biens.**

Ce jeune homme de notre Évangile, déserteur de la maison paternelle, devient bientôt dissipateur de son patrimoine : il demande sa légitime à son père : *Da mihi portionem substantiæ* (Luc. xv. 12), et il court aussitôt la dilapider : *Peregre profectus est*. A peine commence-t-il à jouir, qu'il achève de se ruiner : *Dissipavit substantiam*. Ce ne sont que dépenses exorbitantes, que somptueuses débauches, qu'énormes profusions : *Vivendo luxuriose*. Ses trésors s'épuisent, il tombe dans l'indigence, et ce jeune voluptueux devient, en moins de rien, un objet de pitié : *Cœpit egere*. Voilà, pécheurs, l'histoire abrégée de vos égarements; vous perdez tous les biens de la grâce.

1° GRACE D'ADOPTION. Elevés, par la dignité de chrétien, à l'adoption de Dieu, assurés par l'innocence du baptême de la possession du ciel, en consentant au péché, vous avez renoncé tout à la fois à cette affinité glorieuse et à ce précieux héritage. Quelle perte! quel malheur!

Cependant, dans cet état de disgrâce Dieu ne vous a point abandonnés, il vous a accordé votre *légitime*, c'est-à-dire qu'il ne vous a refusé aucun moyen de salut.

2° GRACES DE SECOURS ET DE REPENTIR. Il ne vous a privés ni des secours de la raison, ni des ressources de la foi; il vous a même donné une infinité de grâces proportionnées à vos besoins et convenables à vos dispositions. Que de trésors capables d'enrichir une âme fidèle! Mais le pécheur dissipe tout, il perd tout. Le monde même ne voit qu'avec surprise cette dissipation de biens surnaturels. Il y a plus; non-seulement le pécheur perd de vue son bienfaiteur, il perd même l'idée de ses bienfaits. Il ne pense plus ni à leur origine, ni à leur destination, ni à leur mesure.

3e SUBD. — **Perte de la liberté.**

Il s'agit ici de la liberté la plus chère, de celle des enfants de Dieu.

Ce jeune homme si rebelle aux volontés d'un père qui le traitait avec honneur et le ménageait avec tendresse, passe sous les lois d'un maître dur et barbare, qui n'a nulle compassion de sa misère et nul égard à sa condition : *Adhæsit uni civium*. Il se voit employé aux fonctions les plus basses : *Ut pasceret porcos*. Ce jeune homme si fier, qui ne pouvait souffrir de supérieur ni d'égal, est traité comme le dernier des esclaves, c'est-à-dire moins bien que les bêtes même dont il a soin : *Cupiebat de siliquis manducare.... et nemo illi dabat*. Ce jeune homme volage, indépendant, maître de lui, gémit maintenant sous le joug et traîne malgré lui sa chaîne. Tout cela n'est-il pas la peinture vive et éloquente de l'état du pécheur qui, en s'éloignant de Dieu, devient véritablement esclave. Mais quelle est la cause de cette honteuse servitude? La même qui est apportée du triste esclavage de l'Enfant prodigue : l'indigence qui le presse et la faim qui le dévore : *Facta est fames.... cœpit egere*. L'âme du pécheur qui a quitté son Dieu devient en quelque sorte indigente et famélique; elle cherche de quoi apaiser sa faim; elle se livre à ses passions, au monde, à l'habitude, elle en devient esclave. Ces considérations du misérable état d'une âme éloignée de Dieu arrachèrent autrefois Augustin à ses désordres, pourrions-nous y penser et persister dans le péché?

IIe Point.

AIMABLE PEODIGALITÉ DE DIEU.

Le propre de la bonté de J.-C., c'est d'être prodigue, même envers le pécheur : *Quomodo miseretur pater filiorum, misertus est Dominus timentibus se* (Ps. CII. 13).

En effet, dit Tertullien, puisque c'est à pardonner qu'éclate surtout la clémence, tout l'effort de la bonté paternelle se réduit, dans le pardon, à être très indulgente; mais le propre de la bonté divine, c'est d'être toujours prodigue : *Redundantia clementiæ cœlestis*. Dieu se montre prodigue de trois manières envers le pécheur.

1re SUBD. — **Dieu est prodigue dans ses recherches avant le retour du pécheur.**

Les intérêts de sa justice demanderaient qu'il punît, ou du moins qu'il abandonnât le pécheur, mais non. L'excessive ardeur qu'il a de sauver tous les hommes lui inspire une lenteur adorable, lorsqu'il s'agit de se venger et de les punir. Il laisse au criminel le temps du repentir. Souvent, à la vérité, il le livre aux plus cruelles disgrâces; il l'abandonne aux plus cuisants remords; mais cet abandon est une véritable recherche. Ame ingrate, dit-il au pécheur, tu as manqué de foi, tu as préféré aux saintes douceurs de ma loi les douceurs criminelles du péché; n'importe, reviens à moi, je veux bien encore te recevoir. Qui pourrait se défendre d'entrer dans les sentiments du prodigue? C'en est fait, plus de délai, je cours à mon père : *Surgam et ibo ad patrem*. Mes larmes et l'aveu de mes crimes lui témoigneront ma douleur et mon repentir : *Pater peccavi!*

2e SUBD.—**Dieu est prodigue dans ses largesses au moment de la conversion.**

Du plus loin que le Père du prodigue aperçoit son fils, il est touché de compassion : *Misericordia motus;* il court au-devant de lui, il l'embrasse tendrement. *Et accurrens... osculatus est eum*. Nulle plainte, nul reproche; il lui fait part de ses richesses et de ses trésors : *Proferte stolam, date annulum*. C'est ainsi, conclut S. Pierre Chrysologue, que Dieu corrige en père. Dès les premiers pas que nous faisons vers lui, il remet tout, il pardonne tout, il oublie tout. Loin, donc, de nous l'inquiétude et la défiance lorsque nous retournons au Seigneur

3e SUBD. — **Dieu est prodigue de ses caresses après le retour du pécheur.**

Ce festin somptueux, dont le père du prodigue régala son fils, cette fête magnifique qui annonce au loin son retour, la jalousie que son frère en conçoit, la plainte qu'il en fait, la réponse qu'il reçoit, qu'elle figure plus naturelle de la prédilection dont Dieu honore les pécheurs après leur retour? que dis-je? La vérité passe encore la figure. Pierre, après avoir renié son maître, est déclaré chef des Apôtres; Paul, persécuteur des chrétiens, est ravi au troisième ciel. Qu'est-ce donc, Seigneur, qu'un pécheur converti pour être ainsi l'objet de vos plus douces complaisances? C'est le prix de mon sang, la conquête de ma grâce, répond le Sauveur.

Quoi de plus capable de nous rappeler de nos égarements!

ANC. ET NOUV. TESTAMENT.

Richesses.

ANCIEN TESTAMENT.

Dives cum dormierit, nihil secum auferet; aperiet oculos suos et nihil inveniet : apprehendet eum quasi aqua inopia, nocte opprimet eum tempestas (Job. XXVII. 19, 20).

Divitiæ si affluant, nolite cor apponere (Ps. LXI. 11).

Dormierunt somnum suum; et nihil invenerunt omnes viri divitiarum in manibus suis (Id. LXXV. 6).

Benedictio Domini divites facit (Prov. X. 22).

Non proderunt divitiæ in die ultionis (Id. XI. 4).

Melius est parum in timore Domini quam thesauri magni et insatiabiles (Id. XV. 16).

Non erigas oculos ad opes quas non potes habere (Id. XXIII. 5).

Pecuniæ obediunt omnia (Eccle. X. 19).

Multos perdidit aurum et argentum (Eccli. VIII. 3).

Si dives fueris non eris immunis a delicto (Id. XI. 10).

Domus quæ nimis locupules est, annullabitur superbia (Id. XXI. 5).

Beatus dives... qui post aurum non abiit nec speravit in pecunia et thesauris (Id. XXXI. 8).

Væ qui conjungitis domum ad domum et agrum agro copulatis... Numquid habitabitis vos soli in medio terræ? (Is. V. 8).

Ubi sunt... qui argentum thesaurizant et aurum in quo confidunt homines... ad inferos descenderunt et alii loco eorum surrexerunt (Baruch. III. 18).

NOUVEAU TESTAMENT.

ÉVANGILES.

Nolite thesaurizare vobis thesauros in terra ubi erugo et tinea demolitur, et ubi fures effodiuut et furantur (Matth. VI. 19).

Ubi enim est thesaurus tuus, ibi est et cor tuum (Id. ibid. 21).

Non potestis servire Deo et mammonæ (Id. ibid. 24).

Sollicitudo sæculi istius, et fallacia divitiarum, suffocat verbum et sine fructu efficitur (Id. XIII. 22).

Amen dico vobis, quia et dives difficile intrabit in regnum cœlorum. Et iterum dico vobis facilius est camelum per foramen acus transire, quam divitem intrare in regnum cœlorum (Id. XIV. 23).

Væ vobis divitibus, quia habetis consolationem vestram. Væ vobis qui saturati estis, quia esurietis (Luc. VI. 25, 25).

Dixit autem illi Deus : stulte, hac nocte animam tuam repetunt a te ; quæ autem parasti cujus erunt? Sic est qui sibi thesaurizat, et non est in Deum dives (Id. XII. 20).

ÉPITRES.

Nihil intulimus in hunc mundum, haud dubium quod nec auferre quid possumus (Id. I Tim. VI. 7).

Qui volunt divites fieri, incidunt in tentationem, et in laqueum diaboli, et desideria multa... (Id. ibid. 9).

Divitibus hujus sæculi, præcipe non sublime sapere neque sperare in incerto divitiarum (Id. ibid. 17).

Agite nunc, divites, plorate... (Jac. V. 1).

ANC. ET NOUV. TESTAMENT.

Le Mauvais Riche.—Vie molle.

ANCIEN TESTAMENT.

Dimisi eos secundum desideria cordis eorum, ibunt in adinventionibus suis (Ps. LXXX. 13).

Est via quæ videtur homini justa, novissima autem ejus deducunt ad mortem (Prov. XIV. 12).

Sunt impii qui ita securi sunt quasi justorum facta habeant: sed et hoc vanissimum judico (Eccle. VII. 14).

Venite et fruamur bonis quæ sunt (Sap. II. 6).

Abierunt in voluntatibus, et in pravitate cordis sui mali (Jerem. VII. 24).

Unumquemque juxta vias suas judicabo (Ezech. XVIII. 30).

Confundetur Israel in voluntate sua (Osee, X. 9).

NOUVEAU TESTAMENT.

ÉVANGILES.

Regnum cœlorum vim patitur, et violenti rapiunt illud (Matth. XI. 12).

Homo quidam erat dives... (Luc, XVI. 19-31).

ÉPITRES.

In novissimis diebus erunt homines seipsos amantes... voluptatem amatores magis quam Dei; habentes speciem quidem pietatis, virtutem autem ejus abnegantes (2 Tim. III. 1, 4, 5).

Quicumque voluerit amicus esse sæculi hujus, inimicus Dei constituitur (Ep. Jacob. IV. 4).

Fugientes ejus, quæ in mundo est, concupiscentiæ corruptionem (2 Petr. I. 4).

Secundum desideria sua ambulantes (Ep. Jud.).

SS. PÈRES.

Nemo miles ad bellum cum deliciis venit (Tertull. *adv. Marcion.*).

Difugiendæ sunt deliciæ quarum mollitia et fluxu fidei virtus effeminari potest (Id. *de Cultu fem.*).

Delicatus es, frater, si sic vis gaudere cum sæculo et postea regnare cum Christo (S. Hieron. *in Ep.*).

Dei Filius sustinuit ignominiam crucis, et tu putas beatos qui felicitate illius sæculi et deliciis perfruuntur (Id. *Ep.* 93 *ad Cass.*).

Omne quod agimus, omne quod loquimur, aut de lata aut de angusta via est (Id. *in Ep. ad Celant.*).

Sunt quædam quæ levissima putarentur, nisi in Scripturis demonstrarentur opinione graviora (S. August. *in Enchirid. C.* 19).

Non convertitur anima ad Deum, nisi dum ab hoc sæculo avertitur (Id. *in Ps.* 9).

Si delectat te mundus ; immundus es; si autem jam non te delectat, jam tu es mundus (Id. *in Tract.* 38 *in Joan.*).

Deus tibi felicitatem hujus sæculi ad consolationem tuam dedit, non ad corruptionem (Id. *Tract. in Joan.*).

Arcta via, in qua studiose constringitur, est in hoc mundo vivere et de ejus mundi concupiscentiis nihil habere (S. Greg. *Moral. C.* 22).

ANC. ET NOUV. TESTAMENT.

L'Enfant Prodigue.

ANCIEN TESTAMENT.

Initium superbiæ hominis apostatare a Deo; quoniam ab eo qui illum recessit cor ejus (Eccli. X. 14, 15).

Væ vobis, viri impii, qui dereliquistis legem Domini Altissimi. Et si nati fueritis, in maledictione nascemini : et si mortui fueritis in maledictione erit pars vestra (Id. XLI. 11, 12).

Expectat Dominus ut misereatur vestri, et ideo exaltabitur parcens vobis ; quia Deus judicii Dominus : beati omnes qui expectant eum (Is. XXX. 18).

Plorans nequaquam ploratis, miserans miserebitur tui : ad vocem clamoris tui statim ut audierit, respondebit tibi (Id. ibid. 17).

Scito et vide quia malum et amarum est reliquisse te Dominum Deum tuum et non esse timorem mei apud te (Jerem. II. 19).

NOUVEAU TESTAMENT.

ÉVANGILES.

Homo quidam habuit duos filios : et dixit adolescentior ex illis patri : Pater, da mihi portionem substantiæ quæ me contingit... (Luc, XV. 11. 18-32).

SS. PÈRES.

Revereamur et timeamus Dei longanimitatem, ne in judicium nobis cedat : aut enim futuram timeamus iram aut præsentem gratiam diligamus (S. Ignat. *Ep. ad Eph.*).

Quicumque erga Deum custodiunt dilectionem suam, his præstat communionem: communio autem Dei vita et lumen, fruitio eorum quæ sunt apud eum bonorum. Quicumque autem absistunt secundum suam sententiam ab eo, his eam quæ electa est ab ipsis separationem inducit: separatio autem Dei, mors: et separatio lucis, tenebræ: et separatio Dei, amissio omnium quæ sunt apud eum bonorum (S. Iren. *Hær. L.* 5, *C.* 27).

Opus est *voce clamantis in deserto*, ubi anima etiam Deo atque veritate destituta: quodnam enim aliud desiderium asperius quam anima quæ Deo atque omni virtute sit destituta (Orig. *Comment. in Joan. Comment.* 51).

Qui subjectus est vitiis multis se dominis addixit ut e servitio exire vix liceat (S. Ambr. *L. de Jacob C.* 3).

Si Deus summum bonum, recedendo inde, quid eris, nisi malus? Si ipsa est beatudo nostra, quid erit, recedente, nisi miseria? (S. August. *in Ps.* 70).

Nemo desperet : Judam traditorem non tam scelus quod commisit, quam indulgentiæ desperatio, fecit penitus interire (Id. *L. de Ult. Pœnit.*).

Nolo mihi dicas : Blasphemus sum. Nolo dicas : Persecutor sum, immundus sum. Habes omnium ostensiones. Vis in novo, vis in veteri? in veteri David, in novo Paulus. Nolo excusationes mihi afferas. Nolo ignaviam prætendas. Peccasti? Pœnitere. Millies peccasti? Millies pœnitere... Si lapsus es, poteris surgere...Si vulneratus es, adhibe tibi curam, dum vivis, dum spiras, etiam in ipso lecto positus, etiam, si dici potest, animam efflans. Non impeditur temporis angustia misericordia Dei (S. Chrysost. *Hom.* 3 *in Ps.* 50).

SS. PÈRES.

RICHESSES.

Deus divites prædamnat (Tertull *de Pœnit.*).

Qui male utitur divitiis miserabilis est ut ille, qui sponte se vulneraverit, eo gladio quem ad vindictam hostium sumpsit (S. Greg. Naz.).

Ad subsidium vitæ non ad malorum incitamentum opes datæ sunt, pecunia animæ redemptio, non exitii occasio (S. Basil. *Orat.*).

Discant divites non in facultatibus crimen haberi, sed in iis qui nesciunt uti; nam divitiæ ut impedimenta sunt improbis, ita bonis sunt adjumenta virtutum (S. Ambr. *in Luc.*).

Omnis dives aut iniquus aut iniqui hæres (S. Hieron. *Ep. ad Heliod.*).

Divitiæ maximæ sunt, non egere divitiis (S. Chrysost. *Hom.* 23).

Si sapis, si cor habes, si tecum est lumen oculorum tuorum, desine ea sequi quæ et assequi miserum est (Id. *Ep.* 103).

Beatus qui post illa non abiit quæ possessa onerant, amata inquinant, amissa cruciant (Id.).

Bona vis habere et tu bonus esse non vis, erubescere deberes de bonis tuis, si domus plena bonis te malum habet dominum (S. August. *Serm.* 12 *de Verb. Dom.*).

Veræ illæ sunt divitiæ quas cum habuerimus perdere non possumus (Id. *in Matth.*).

Pauper est qui vult esse dives (Id. ibid.).

Divitiæ si affluant nolite cor apponere; non dicit : nolite habere sed cor apponere; non enim damnavit divitias, sed cor appositum quod scilicet non expendit sed recondit (Id. *in Ps.* 61).

Divites et pauperes interrogat in corde Deus, non in area aut in domo (Id. *in Ps.* 68).

Qui divitias falsas desiderat, veras non quærit (Id. *in Ps.* 122).

Non afferunt satietatem sed inflammant cupiditatem (Id. *L.* 50 *Hom. Hom.* 30).

Veræ divitiæ sunt, quando nobis nihil deest (Id. *in Ps.* 68).

Vermis divitiarum superbia est, difficile est ut non sit superbus qui dives est (L. 50 *Hom. Hom.* 13).

In magna egestate sunt qui de iniquitate sunt divites (Id. *De Ver. Innoc. C.* 85).

Sic utaris hoc mundo tanquam non utens, ut ex bonis ejus bona facias, non malus fias (Id. *in Ep.* 70).

Ne ista putentur mala dantur et bonis, ne putentur magna vel summa bona dantur et malis (Id. ibid.).

Solæ divitiæ veræ sunt quæ nos divites virtutibus efficiunt; si ergo divites esse cupitis, veras divitias amate (S. Greg. *Hom.* 15 *in Evang.*).

Divitiarum ardor insatiabilis longe amplius desiderio torquet, quam usu suo refrigeret (S. Bernard, *in Sentent.*).

Aurum et argentum et cætera hujusmodi, quantum ad animi bonum spectat, nec bona sunt, nec mala; usus tamen horum bonus, abusio mala, sollicitudo pejor, quæstus turpior (Id. *Serm.* 4).

Filii Adam, genus avarum et ambitiosum, audite : quid vobis cum terrenis divitiis et gloria temporali quæ nec veræ nec vestræ sunt? Aurum et argentum nonne terra est rubra et alba quam solus hominum error facit aut magis reputat pretiosum? (Id. *Serm.* 4 *de Adventu*).

MORALISTES.

RICHESSES.

Socrates interroganti, quis ipsi ditissimus videretur? respondit : qui paucissimis contentus est (Stobœus, *in Florilegio*, 30).

Plato quæsitus quantas opes habere conveniret? dixit : quantæ possidenti neque insidias pariunt, neque rerum necessariarum inopiam (Id. ibid. 92).

Diogenes dicere solebat, neque in civitate, neque in domo opulenta, habitandi locum esse virtuti (Id. ibid. 9).

Licurgo interroganti Pythia responderat : *Auro et argento inaccessam esse Spartam oportere.*

Quomodo priscorum Romanorum virtus labefacta fuerit, narrant his verbis Sallustius et Paterculus : « Ubi laboreatque justitia respublica crevit, reges magni bello domiti, populi ingentes vi subacti, et Carthago æmula imperii Romani interiit;

Sed postquam divitiæ honori esse cœperunt et eas magistratus atque imperia sequebantur; hebescere virtus, paupertas probro haberi cœpit, juventutem luxuria atque avaritia cum superbia invasere » (Sallust. *Catil. C.* 16, 12.—Patercul. L. 1, C. 1).

Pecuniæ fugienda cupiditas. Nihil enim est tam angusti animi tamque parvi, quam amare divitias.

Nihil honestius magnificentiusque, quam pecuniam contemnere, si non habeas; si habeas, ad beneficentiam liberalitatemque conferre (Cicero, *in Offic.* 1, *N.* 68).

Incipe cum paupertate habere commercium; aude hospes contemnere opes, et te quoque dignum finge Deo. Nemo alius est Deo dignus, quam qui opes contemnit (Seneca, *ad Lucil.*).

Pecuniæ oportet imperare, non servire. Pecunia si uti scias, ancilla est; si nescias, domina (Id. *in Prov.*).

AXIOMATA.

Crescit amor nummi, quantum ipsa pecunia crescit (Juvenal. *Sat.* 14).

Male parta, male dilabuntur (Florib. Raym. p. 4).

Omnia mecum porto (Sententia Biantis).

MODERNES.

Qui se dépouille des biens est bien plus quitte et a delivre pour vaquer aux choses hautes de l'esprit; c'est pourquoy plusieurs, et philosophes et chrestiens, l'ont praticqué par grandeur de courage (Charron, *de la Sagesse, L. 1, C.* XXI).

Jouissons paisiblement des richesses, ne les cherchons pas avec inquiétude; il faut en être le maître, et non pas l'esclave, et ne nous point impatienter après, ni nous désespérer de leur perte (Saint-Évremont).

N'envions point à une sorte de gens leurs grandes richesses; ils les ont à titre onéreux et qui ne nous accomoderait point. Ils ont mis leur repos, leur santé, leur honneur et leur conscience pour les avoir; c'est trop cher, et il n'y a rien à gaguer à un tel marché (Labruyère, *Caract. C.* VI).

La pauvreté contre laquelle nous sommes si prévenus, n'est pas telle que nous pensons; elle rend les hommes plus tempérants, plus laborieux, plus modestes; elle les maintient dans l'innocence, sans laquelle il n'y a ni repos ni bonheur réel sur la terre (Vauvenargues, *Discours*).

La pauvreté, accompagnée de la vertu, est de beaucoup préférable à l'amour toujours inquiet des richesses; la religion et la philosophie s'accordent à la louer : elles conviennent cependant, l'une et l'autre, qu'un homme riche peut égaler en mérite le meilleur d'entre les pauvres (Silvio Pellico, *Devoirs des hommes*, C. XXV).

EXEMPLES.

ANCIEN TESTAMENT.

JOB.

Nudus egressus sum de utero matris meæ, et nudus revertar illuc : Dominus dedit, Dominus abstulit; sicut Domino placuit, ita factum est (Job. I. 21).

ÉZÉCHIAS.

In legatione principum Babylonis.... Ezechias ostendit eis domum aromatum et aurum et argentum.... Venit autem Isaias propheta ad regem Ezechiam dixitque ei : audi sermonem Domini : Ecce dies venient et auferentur omnia quæ sunt in domo tua (4 Reg. XX. 13, 17).

ALLIANCE DE LA SAINTETÉ ET DES RICHESSES

(Selon S. Augustin et S. J. Chrysostôme).

ABRAHAM,	SARA,	SAMUEL,
ISAAC,	RÉBECCA,	DAVID,
JACOB,	JUDITH,	JOSAPHAT,
JOSEPH,	SUZANNE,	EZÉCHIAS.

NOUVEAU TESTAMENT.

N. S. J. C.

Filius hominis non habet ubi caput reclinet (Matth. VIII. 20).

— Hinc cum esset dives in omnibus, factus est in hoc mundo omnium pauperrimus, ut quam magnum esset bonum paupertatis virtus, prius ostenderet exemplo quam verbo (S. Laurent. Justin. *de Lig. Vit.*).

LA B. V. MARIE.

Christum paupercula mater pauperem peperit, ut nos ad paupertatem invitaret et sua inopia ditaret, secundum illud : *Scitis gratiam D. J. C.* 2 Cor. VIII. 9 (S. Bonavent. *de Paupertate*).

LES APOTRES.

Discipuli autem ejus esurientes cœperunt vellere spicas et manducare (Matth. XII. 1).

Ecce nos reliquimus omnia (Id. XIX. 27).

Usque in hanc horam et esurimus et sitimus, et nudi sumus.... et laboramus operantes manibus nostris (1 Cor. IV. 11, 12).

ZACHÉE.

Ecce dimidium bonorum meorum, Domine, do pauperibus; et si quid aliquem defraudavi, reddo quadruplum (Luc. XIX. 8).

VIE DES SAINTS.

DÉPOUILLEMENT ABSOLU.

S. PAUL, Erm.,	S BRUNO,	S. LOUIS DE GONZ.,
S ANTOINE,	S. FR. D'ASSISE,	Ste CLAIRE,
S. ARSÈNE,	S IGNACE.	Ste THÉRÈSE,
S. BENOIT,	S. FR. DE BORGIA,	Ste F. DE CHANTAL.

S. GRÉGOIRE DE NAZIANZE.

De seipso ita scripsit : *Sed paupertatem et inopiam exprobrabunt; at istæ sunt divitiæ meæ* (*In Apolog.*) Sic locuti sunt omnes sancti.

GRECS.

SOCRATE. Cum aliquando in pompa magnam vim auri atque argenti ferri videret, ait : *Quam multa non desidero!* (Diog. Laërt. *in Socrat.*).

DIOGÈNE à Alexandre : *Nunc quidem paulum a sole absis* (Cicer. *Tusc.* 5).

EPAMINONDAS (*Vide* Plutarch. *in Epam.* aut Ælian. L. 5, C. 5).

PHOCION (*Vide* Plutarch. *in Phoc.* aut Ælian. L. 11, C. 25).

ROMAINS.

CURIUS (*Vide* Valer. Max. *De Dictis*, L. 4, C. 3).

FABRICIUS (*Vide* Aul. Gell. De *Noct. att.* L. 1, C. 14, et Valer. Max. *De Dictis* L. 4, C. 4).

Auteurs à consulter.

SS. Pères.

S. CYPRIEN	—Serm. 6 de Orat. Dom.
S. BASILE	—Hom. 13 in Ps. 48. —Hom. 23, 24 ex variis.
S. AMBROISE	—In Luc.
S. J. CHRYSOST.	—Hom. 58. —Hom. 10 in Gen. —Exhort. 3, 4 in Matth.
S. JÉRÔME	- In Isaiam. —In Nahum. —Ad Heliod.—Ad Pam.
S. AUGUSTIN	—In Ps. 122. —In Hom. 3 ex L. 50 Hom. —Serm. 35, 39. —De Civ. Dei. C. 10. —Ep. 89 ad Hilar. —De Catech. Rud. C. 16.
S. LÉON	—Serm. 4 de Quadr.
CASSIEN	—Coll. 24. C. 20.
S. GRÉGOIRE	—Hom. 5 in Evang. —Hom. 6 in Ezech.
BÈDE	—In Luc. L. 4. —In Prov. L. 2, C. 13.
S. P. DAMIEN	—Ep. 12, C. 4.
S. BERNARD	—Serm. 1 Adv. —Serm. 8 in Cant.
S. LAURENT-JUST	—In Lig. Vit. Tr. de Paup.

Ascétiques.

THOM.-A-KEMP.	—De Imit. Chr. L. 1, C. 18. 22.—L. 2, C. 1.—L. 3, C. 37.—L. 4, C. 16.
RODRIGUEZ	—Perf. Tr. 3, p. 3.
THOMASSIN	—Tr. de bono usu Divitiarum.

Moralistes.

CICÉRON	—De Offic. 2. —Tuscul. 5, N. 89.
HORACE	—L. Ep. Ep. 1. —L. Od. Od. 9.
OVIDE	—Fast. L. 1. V. 195.
SALLUSTE	—Catilin. C. 10.
SÉNÈQUE	—Ep. 10. 15, 18, 19, 20, 28, 120.
PLUTARQUE	—De viris ill.
JUVENAL	—Satyr.
J. STOBÉE	—Florilegium.
CHARRON	—De la Sagesse L. 1, C. 21.

Prédicateurs.

BOURDALOUE	—Richesses.
BOSSUET	—Sur les Grandeurs. —Les Pauvres.
MASSILLON	—Le M. Riche. —L'Enfant prodig.
SEGAUD	—It.
TORNÉ	—Le M. Riche.
L'abbé RICHARD	—It.
CAMBACÉRÈS	—It.
POULLE	—L'Enf. prodigue.

PREMIER PLAN.

Lazare.

(SEGAUD.)

Ier Point.

MALADIE ET MORT DE LAZARE.—PROGRÈS DANS LE MAL.

IIe Point.

RÉSURRECTION ET VIE DE LAZARE.—PROGRÈS DANS LE BIEN.

Ier POINT. — SUBDIVISIONS.

Maladie et mort de Lazare.—Progrès dans le mal.

DEUX CARACTÈRES DE CE PROGRÈS :

1—Sa rapidité;
2—Ses excès.

IIe POINT.—SUBDIVISIONS.

Résurrection et vie nouvelle de Lazare.—Progrès dans le bien.

1—Efforts pour sortir du péché;
2—Règles à suivre dans la voie du bien.

DEUXIÈME PLAN.

La Samaritaine.

(MASSILLON.)

TROIS SORTES D'OPPOSITIONS A LA GRACE DE CONVERSION, RÉSULTANT :

Ier Point.

DE NOTRE ÉTAT.

IIe Point.

DE LA DIFFICULTÉ.

IIIe Point.

DE LA VARIÉTÉ DES OPINIONS.

Ier POINT.—SUBDIVISIONS.

Notre état.

Réfutation de cinq prétextes.

IIe POINT.—SUBDIVISIONS.

Difficulté.

Réfutation de trois prétextes.

IIIe POINT. — SUBDIVISIONS.

Variété des opinions.

1—Excuse non recevable;
2—Excuse de ceux qui ne veulent pas se convertir.

TROISIÈME PLAN.

Madeleine.

(BOURDALOUE.)

Ier Point.

AMOUR PÉNITENT.

IIe Point.

AMOUR RECONNAISSANT.

Ier POINT. — SUBDIVISIONS.

Amour pénitent.

1—Amour d'expiation;
2—Amour de purification;
3—Amour de persévérance;
4—Amour de réparation.

IIe POINT. — SUBDIVISIONS.

Amour reconnaissant.

1—Amour d'attachement;
2—Amour de fidélité;
3—Amour de persévérance;
4—Amour le plus généreux.

DÉVELOPPEMENTS DU PREMIER PLAN.

LAZARE.

Veni et vide.

Joan. XI. 34.

C'est le sentiment commun de tous les Pères que le Sauveur a choisi, pour opérer ses miracles, les maux du corps les plus propres à nous peindre les maux de l'âme, afin de nous imprimer plus de crainte; et qu'il nous a découvert, dans ses opérations toutes-puissantes, les plus sûres ressources du salut pour nous en inspirer le désir et nous en recommander l'usage.

Lazare mort, puis ressuscité: Voilà le double spectacle que nous présente notre Evangile. Apprenons de là comment l'âme meurt et ressuscite devant Dieu. C'est donc proprement la diversité des progrès du mal et du bien dans les mœurs, j'entends le mal souverain et l'unique bien de l'homme, que j'entreprends de vous faire remarquer dans ce tableau évangélique. *Les progrès du mal dans les mœurs, représentés par la maladie et la mort de Lazare*, Première partie: *Les progrès du bien dans les mœurs, figurés par la résurrection et la vie nouvelle de Lazare*, Seconde partie.

Ier Point.

MALADIE ET MORT DE LAZARE.—PROGRÈS DANS LE MAL.

(DEUX CARACTÈRES PARTICULIERS DE CE PROGRÈS).

1re SUBDIVISION. — **Sa rapidité.**

C'est comme dans les maux du corps: 1° Langueur: *Languens*. 2° Faiblesse: *Infirmatur*. 3° Assoupissement léthargique: *Dormit*.

1° LANGUEUR: *Languens*. Voilà caractérisée notre nonchalance, notre lâcheté, notre négligence volontaire au service de Dieu. Vient ensuite la pusillanimité; on se grossit à soi-même les difficultés du salut, on les croit insurmontables, on s'effraie et on se livre à la dissipation d'esprit pour s'étourdir; plus d'attention dans les prières, plus d'assiduité aux sacrements; on n'a plus que du dégoût pour les choses saintes, on s'éloigne de Dieu par degrés et Dieu à son tour s'éloigne peu à peu. Voilà l'origine de tous les désordres, voilà la source du libertinage, de l'irréligion, de l'incrédulité. *Domine, si fuisses hic... non fuisset mortuus* (Joan. XI. 21).

2° FAIBLESSE: *Infirmatur*. Le Sauveur disait de la maladie de Lazare: *Infirmitas hæc non est ad mortem sed pro gloria Dei* (Joan. XI. 4).

Or, le pécheur, pour se rassurer dans son état périlleux, défigure cet oracle de l'Évangile et se dit à lui-même: *Infirmitas hæc non est ad mortem*. Mais considérez que l'âme languissante au service de Dieu plie sous le faix des grandes obligations et ne fait pas grand cas des petites observances. Vous vous pardonnez les légères infirmités, vous disputez entre le précepte et le conseil, et vous êtes plus proche du vice que de la vertu. Inutilement on vous dit: Ce n'est rien, le danger n'est pas si grand, le mal n'est pas mortel. Langage trompeur et funeste! le mal n'est pas mortel; mais ne le devient-il pas dans ses accroissements. Ce ne sont que de légères faiblesses; mais elle sont habituelles. Le danger n'est pas si grand; la raison, l'Evangile et les Pères disent le contraire.

3° ASSOUPISSEMENT LÉTHARGIQUE: *Dormit*. Dès que le mal a gagné le cœur, il ne tarde guère à s'emparer de l'esprit, il le berce, il l'assoupit, il l'endort, il le repaît d'agréables illusions, il lui représente le vice sous les traits de la vertu. De là, l'aveuglement pitoyable de tant d'honnêtes gens du monde qui se plaignent tous les jours des défauts des autres, tandis que sur des défauts pareils ou peut être plus grands, qui leur sont propres, ils demeurent dans une parfaite et entière sécurité.

2e SUBD. — **Ses excès.**

Ce caractère se trouve distinctement figuré dans les trois autres traits de l'Evangile. 1° La mort de l'âme: *mortuus est*. 2° L'esclavage du cœur: *Quatridianus est*. 3° La corruption des mœurs: *Fœtet*.

1° LA MORT DE L'AME: *mortuus est*. C'est le temps du sommeil que l'ennemi choisit pour semer l'ivraie. Eh! que faut-il encore pour donner la mort à une âme endormie sur ses devoirs? Une mauvaise pensée, un désir criminel, un amer ressentiment, un gain illicite: *Anima quæ peccaverit, ipsa morietur* (Ezech. XVIII. 20). Figurez-vous l'état ou la mort réduit Lazare aux yeux des hommes: Monstre hideux, spectacle d'horreur, dépouille de tout, inutile à tout, abandonné de tout. Tel, et mille fois encore plus affreux, est l'état du pécheur mort spirituellement aux yeux de Dieu.

2° L'ESCLAVAGE DU COEUR: *Quatridianus est*. C'est-à-dire, la mort habituelle de l'âme figurée par cette captivité de quatre jours pendant lesquels Lazare resta dans le tombeau. Pourquoi J.-C attendit-il pour ressusciter Lazare, qu'il eût été enseveli, inhumé, mis dans le tombeau. C'est qu'il voulait nous faire voir dans la rigueur des effets de la mort sur les corps, l'excès du progrès du mal dans les âmes assujéties, liées, asservies au péché. *Qui fecit peccatum, servus est peccati* (Joan VIII. 34). Étrange servitude! où l'âme est esclave et libre tout à la fois; libre par l'indifference de son pouvoir, esclave par le choix de sa volonté. Dans cet état d'esclavage, quelle multitude, quel enchaînement de péchés et de crimes!

3° LA CORRUPTION DES MOEURS: *Fœtet*. Il n'est pas surprenant dans la nature qu'un mort de quatre jours infecte les vivants qui en approchent, mais ce qui tient du prodige, c'est qu'un grand dérèglement succède de près à une piété exemplaire. Considérez un de ces apostats de la dévotion sur le théâtre du monde, quels airs! quelles manières! quels discours! tout en lui annonce le libertinage le plus déclaré, les mœurs les plus dépravées.

IIe Point.

RÉSURRECTION ET VIE NOUVELLE DE LAZARE.—PROGRÈS DANS LE BIEN.

J'appelle progrès du bien dans les mœurs: 1° les grands efforts que doit faire le pécheur pour sortir de l'état de péché; 2° les règles qu'il doit suivre pour consommer l'ouvrage de sa conversion; et je dis que ces efforts et ces règles nous sont représentés par les efforts que fit J.-C. et par les règles qu'il suivit pour tirer le cadavre de Lazare du sein de la corruption. Au reste, pécheurs, qui que vous soyez, que ces efforts qu'on vous demande, que l'observation des règles qu'on exige de vous ne vous rebutent pas; la grâce vous rend tout cela non-seulement possible, mais même encore méritoire.

1re SUBD. — **Efforts pour sortir du péché.**

Efforts du pécheur représentés par les efforts du Sauveur. J.-C. frémit et se trouble: *Infremuit et turbavit se*; il interroge et s'informe: *Ubi posuistis eum?* il soupire et pleure: *Lacrymatus est*. C'est donc à dire que les efforts nécessaires aux progrès du bien, dans les mœurs, se réduisent: 1° Au frémissement et au trouble; 2° à l'examen et à la recherche; 3° au regret et à la douleur.

1° FRÉMISSEMENT ET TROUBLE: *Infremuit et turbavit se*: C'est-à-dire; crainte de Dieu et appréhension de sa justice. Crainte de Dieu qui est le commencement de la sagesse, qui arrête les progrès de l'iniquité, qui fait naître les sentiments de la pénitence. Crainte de Dieu qui distingue, dès cette vie, les élus des réprouvés. Comment cela? En ce que les premiers, comme David, ménagent, conservent soigneusement cette sainte frayeur: *Confige timore tuo carnes meas* (Ps. CXVIII. 120), et que les seconds, comme d'autres Pharaons, rougissent, refusent, se défendent de craindre Dieu. Pécheurs insensés, en rejetant cette crainte salutaire, vous vous refusez à votre bonheur: *Timor Domini fons vitæ* (Prov. XIV. 27).

2° EXAMEN ET RECHERCHE: *Ubi posuistis eum?* Où est Lazare, demande le Sauveur, s'adressant à Marthe et à Madeleine? qu'en a-t-on fait? Où l'a-t-on mis? Ainsi le pécheur qui revient à Dieu doit faire une recherche exacte de ses pensées, de ses paroles, de ses actions criminelles. Recherche non-seulement des péchés qu'il a commis, mais encore de ceux qu'il a fait commettre; recherche non-seulement du mal qu'il a fait, mais du bien qu'il a omis, il doit pour cela s'adresser aux oracles des Saints, comparer sa vie à leur conduite, éclaircir ses doutes sur leurs décisions; enfin, recourir surtout à Dieu comme au Père des lumières.

3° REGRET ET DOULEUR: *Lachrymatus est*: Ce n'est pas sur Lazare mort dans l'amitié du Seigneur que J.-C. pleure. C'est vous, pécheurs, qui faites ici couler ses larmes. Il pleure vos pénitences ou retardées ou superficielles. Mêlez donc vos larmes aux siennes, pleurez par amour pour votre Dieu comme J.-C. pleura par tendresse pour Lazare: *Ecce quomodo amabat eum*. Ce sera le commencement de votre conversion.

2e SUBD. — **Règles.**

J.-C. voulut d'abord qu'on ôtat la pierre: *Tollite lapidem*; puis il appelle Lazare d'une voix haute: *Lazare veni foras*; enfin, il ordonne qu'on le délie: *Solvite eum et sin te a're* Tel est l'ordre que doit garder le pécheur. 1° Eloignement de tout obstacle; 2° ouverture de la conscience; 3° confiance aux ministres du Seigneur.

1° ÉLOIGNEMENT DE TOUT OBSTACLE. Le Sauveur pouvait faire sortir Lazare du tombeau sans faire ôter la pierre: Pourquoi cet ordre? Pour nous apprendre que, dans le progrès vers le bien, il faut commencer par écarter tout obstacle. Loin de vous donc la pierre de scandale, toute amorce du vice, toute occasion de chute.

2° OUVERTURE DE LA CONSCIENCE. Pourquoi ce cri du Sauveur: *Lazare veni foras*. C'est, disent les Pères, pour réveiller le pécheur endormi...

3° CONFIANCE AUX MINISTRES DU SEIGNEUR. J.-C. met Lazare entre les mains des apôtres afin qu'ils le délient; c'est pour nous apprendre que ses ministres ont le pouvoir et de nous absoudre et de nous conduire.

DÉVELOPPEMENTS DU DEUXIÈME PLAN.

LA SAMARITAINE.

Venit (Jesus) in civitatem Samariæ, quæ dicitur Sichar.

Joan. IV. 5.

Dieu a mille voies pour ramener à lui les pécheurs, mais lorsque la conversion d'une âme criminelle est le fruit des efforts réitérés de sa grâce, il y a pour nous une leçon; son dessein alors est de nous faire sentir qu'il ne fait rien en nous sans nous, et que la grâce ne lui ramènera jamais notre cœur, si notre cœur ne se donne lui-même. En effet, pourquoi celui qui n'eût besoin que d'une parole pour enlever les fils de Zébédé à leurs filets, Lévi à son bureau, Zachée à ses injustices, ménagerait-il si longtemps aujourd'hui les passions et les préjugés d'une femme étrangère, s'il n'avait voulu nous tracer dans les défaites et les résistances, dont elle use avant de se rendre, l'image de celles que nous opposons tous les jours à sa grâce.

Or, je remarque trois excuses principales qui lui servent comme de rempart, contre toutes les instances miséricordieuses de J.-C. 1° *L'excuse de l'état*, 2° *l'excuse de la difficulté*, 3° *l'excuse de la variété des opinions et des doctrines*. Mais, dans les excuses qu'oppose cette femme, aux instances de J.-C. reconnaissons, dit S. Augustin, celles que nous opposons tous les jours à sa grâce : *Audiamus ergo in illa nos, et in illa agnoscamus nos.*

Ier Point.

NOTRE ÉTAT.

On trouve dans l'état où la Providence nous fait naître, des prétextes pour autoriser une vie toute mondaine. Lorsqu'on nous propose le modèle d'une vie chrétienne, nous répondons qu'une vie si réglée est inalliable avec notre état et que le monde a ses usages comme le cloître.

1re SUBDIVISION. — 1re Réfutation.

La religion ne distingue que deux sortes de devoirs, dont les uns sont particuliers à chaque état, les autres, sans distinction d'état, sont communs à tous ceux qui ont été baptisés. Êtes-vous moins chrétiens que les solitaires? Avez-vous une autre espérance, un autre Évangile, un autre chef, une autre patrie, d'autres obligations essentielles, ou au moins, des exceptions et des dispenses accordées par J.-C.? Ses maximes font les devoirs du monde, puisque c'est par elles que le monde sera jugé.

2e SUBD.—2e Réfutation.

Cette distinction, de ceux qui sont du monde d'avec ceux qui n'en sont pas, ne provient que de la corruption des mœurs. Elle était inconnue aux premiers fidèles. Ils avaient tous renoncé au monde. Être chrétien et n'être plus du monde c'était pour eux la même chose. Vous êtes du monde, dites-vous, mais c'est votre crime, et vous en faites votre excuse.

3e SUBD.—3e Réfutation.

De quoi prétendez-vous être dispensés, en disant que vous êtes du monde? De la pénitence? Oui, si vous y vivez plus saintement; de la prière? Oui, si vous avez moins besoin du secours de la grâce; de la retraite? Oui, si le commerce du monde vous porte à Dieu; de la vigilance, des efforts? Oui, si les passions sont moins vives dans le monde, les obstacles plus rares, les devoirs plus faciles à remplir!

4e SUBD.—4e Réfutation.

La foi doit être plus ferme, dans le monde, que dans le cloître, la charité plus enracinée, la vigilance plus soutenue, la prière plus fervente, la résistance plus fidèle; les pratiques du cloître ne sont que des moyens particuliers prescrits pour faire observer plus sûrement des devoirs communs à tous les états; avec moins de secours et plus d'obstacles vous avez les mêmes obligations à remplir; des vertus, sans la pratique desquelles vous êtes perdus, sont plus difficiles à pratiquer dans le monde que dans le cloître. Les austérités que vous reléguez dans le cloître y sont donc moins nécessaires que dans le monde; cependant les solitaires trouvent encore dans leurs asiles des sujets de crainte, des combats, des agitations: et vous, au milieu de vos périls, vous seriez dispensés de veiller?

5e SUBD. — 5e Réfutation.

Enfin, comparez votre vie passée avec celle de solitaires, les satisfactions que vous devez à Dieu avec celles qu'ils lui doivent, et vous verrez si les gémissements, les privations, les austérités doivent être leur partage plus que le vôtre. Si la femme de notre Évangile fut née à Jérusalem, cet avantage aurait pu lui faire un motif de sécurité; vous pourriez en avoir un, si vous viviez dans la solitude; vous êtes du monde comme elle était de Samarie; comme elle, vous nous opposez un état qui vous éloigne du salut.

IIe Point.

DIFFICULTÉ.

On diffère sa conversion, parce qu'on se flatte que c'est une démarche facile; lorsqu'il s'agit enfin de se convertir, on se rebute de la difficulté de l'entreprise.

Le moyen, dit-on : *De sonder les abîmes d'une conscience si long-temps souillée, de refondre un caractère fragile et opposé à la piété, de mener une vie chrétienne dont le détail est effrayant.*

1re SUBD.—État de la conscience.

L'état déplorable de votre conscience devrait lui-même vous porter à l'entreprise qui vous fait peur. Est-ce donc la connaissance de vos maux qui vous éloigne du remède? Est-ce le sentiment de votre esclavage qui vous fait refuser votre liberté? Souffrez-vous moins en cachant vos plaies? C'est votre soulagement qu'on vous propose, en vous invitant à les découvrir au ministre de J.-C. Vous avez tout à attendre de sa charité, dès que vous aurez ouvert votre cœur, la paix y renaîtra; toute la difficulté que je trouve ici, est de vivre dans la situation où vous êtes.

2e SUBD.—Réforme du caractère.

Vous désespérez de pouvoir réformer votre caractère. Mais quand cette réforme vous coûterait plus qu'à un autre, n'avez-vous point plus de crimes à expier? D'ailleurs l'éternité ne mérite-t-elle pas que vous vous fassiez les violences que vous vous faites tous les jours pour le monde? N'êtes-vous pas obligé sans cesse de surmonter vos penchants, de gêner votre tempérament, de sacrifier vos inclinations, de vaincre vos passions ou de les contrefaire? Ces contraintes vous ont disposé plus que vous ne croyez à celles de l'Évangile.

3e SUBD.—Rigueurs d'une vie chrétienne.

Les rigueurs d'une vie chrétienne vous épouvantent, et il ne vous semble pas que des hommes puissent accomplir exactement l'Évangile. C'est une excuse injurieuse à Dieu; l'Évangile étant sa loi est nécessairement une loi sage, conforme à nos besoins, proportionnée à notre faiblesse, utile à nos misères. Dieu en la donnant n'a point cherché son intérêt, mais le nôtre, et rien, en effet, de si propre que cette loi à nous rendre heureux. Mais tel est l'artifice du demon, dit S. Augustin, que n'ayant pu anéantir l'Évangile, en rendant J.-C. méprisable, il a essayé de l'anéantir, en faisant passer cette loi pour impraticable : *Lex illa divina ineffabilis; sed quis illam implet?* D'ailleurs cette excuse est injuste dans la bouche de ceux qui l'allèguent. Ils se plaignent de l'impossibilité de la vie chrétienne et ils n'en ont jamais fait l'épreuve. Rebutés comme les Israélites, ils disent que la terre, où on veut les faire entrer, est couverte de monstres et de géants : *Terra devorat habitatores suos* (Num. XIII. 33). Témoins du contraire, nous leur disons, comme Josué et Caleb, que cette terre est excellente : *Terra quam circuivimus valde bona est* (Num. XIV. 7). Oui, si vous connaissiez le don de Dieu et les consolations qu'on éprouve à son service, vous ne différeriez pas un instant votre conversion. Vous ne craignez la vertu que parce que vous ne la connaissez pas.

IIIe Point.

VARIÉTÉ DES OPINIONS.

La dernière excuse qu'oppose le pécheur, c'est la variété des opinions sur le règlement des mœurs; de cette variété il conclut que l'Évangile ne renferme rien de trop assuré, il peut vivre tranquille dans ses égarements.

1re SUBD. — Excuse non recevable.

Il n'y a que les âmes timorées qui puissent se plaindre que cette variété d'opinions les jette dans la perplexité. Ne croyant jamais marcher par un chemin assez sûr, elles ont des doutes sur lesquels il n'est pas toujours facile de prononcer, et elles peuvent trouver dans le sanctuaire, ici une indulgence qui les rassure, ailleurs une sévérité qui les alarme. Mais le dérèglement de la Samaritaine était clair pour elle...aucune loi ne pouvait l'autoriser. De même, à votre égard, il n'y a point de variété de sentiments par rapport à vos passions honteuses..,Commencez donc par renoncer à des désordres qui n'ont pour eux aucun suffrage....

2e SUBD.—Excuse de ceux qui ne veulent pas se convertir.

A l'exemple des Samaritains on ne sait ce qu'on adore : on veut retenir comme eux le fond de la religion; mais, comme eux, on y veut mêler des usages profanes et favorables aux passions. La conscience ne ratifiant pas ce mélange, on n'est pas d'accord avec soi-même; pour se calmer, on suppose que les ministres eux-mêmes ne sont pas d'accord entre eux. Telle était la Samaritaine.

DÉVELOPPEMENTS DU TROISIÈME PLAN.

MADELEINE.

TEXTE.

Propter quod dico tibi: Remittuntur ei peccata multa, quoniam dilexit multum.

Luc. VII. 47.

Le désordre de Madeleine fut d'avoir beaucoup aimé, et la sainteté de Madeleine consista à aimer beaucoup. Dans un moment, l'amour chaste du Créateur la sanctifia, en la guérissant de l'amour impur des créatures. Miracle de l'amour de Dieu, dont je prétends faire le sujet de ce discours. Miracle que Dieu, par une providence singulière, a rendu public, afin que les pécheurs eussent, dans cet exemple, un puissant motif de confiance et un parfait modèle de pénitence. Madeleine est la seule qui paraisse, dans l'Évangile, s'être adressée à J.-C. pour lui demander la guérison de son âme et sa conversion. Voyons par où elle y parvint. Ce sera pour nous une leçon sensible et touchante.

Les péchés de Madeleine lui furent-ils remis, parce qu'elle aima beaucoup, ou aima-t-elle beaucoup, parce que ses péchés lui avaient été remis? L'un et l'autre est vrai, et exprimé dans l'Évangile de ce jour. En deux mots: 1° *Ses péchés lui furent remis parce qu'elle aima beaucoup d'un amour pénitent*, Première partie: 2° *Elle aima beaucoup d'un amour reconnaissant parce que ses péchés lui avaient été remis*, Deuxième partie.

Ier Point.

AMOUR PÉNITENT.

Les péchés de Madeleine lui furent remis parce qu'elle aima beaucoup d'un amour pénitent. Il ne suit pas de là que J.-C. ait été prodigue de sa grâce; car je prétends que ce seul amour de Madeleine fut la plus parfaite satisfaction que J.-C. pût attendre de cette illustre pénitente. Je distingue, dans Madeleine, quatre choses que l'Évangeliste nous fait remarquer: son péché, la source de son péché, la matière de son péché et le scandale de son péché. Or, l'amour qu'elle conçut pour J.-C., cet amour pénitent: 1° *expia son péché*; 2° *purifia la source de son péché*, 3° *consacra à Dieu la matière de son péché*, 4° *répara le scandale de son péché*.

1re SUBDIVISION.—Amour d'expiation.

Le péché de Madeleine fut le libertinage de ses mœurs. Ne disons rien de plus, puisque l'Évangile nous marque seulement, en général, que c'était une femme pécheresse, ou pour nous servir de termes moins odieux, disons que son péché fut son amour-propre et son orgueil. Car, dit Zenon de Vérone, elle ne fut libertine que parce qu'elle s'aima avec excès et qu'elle fut vaine. Or l'amour pénitent de Madeleine substitua, à cet amour-propre, une sainte haine d'elle-même, et, à cet orgueil, une profonde humilité.

ELLE AIMA: *Dilexit*; et par une conséquence nécessaire, elle commença de se haïr. Car aimant Dieu, ce Dieu de pureté et de sainteté, et ne voyant dans elle que désordre, comment aurait-elle pu ne pas se haïr elle-même, et ne pas pratiquer dès lors ce qui semblait ne convenir qu'aux âmes parfaites, savoir: le renoncement à soi-même, le détachement de soi-même, la mort à soi-même.

ELLE AIMA: *Dilexit*; et du moment qu'elle aima, elle cessa d'avoir ces soins excessifs d'une fragile beauté, dont elle s'était toujours occupée. Voyez-là, aux pieds de J.-C., les cheveux épars, le visage abattu, les yeux baignés de larmes. Que ce visage dont j'ai été idolâtre et que je me suis tant efforcé d'embellir par de damnables artifices, soit couvert d'un éternel opprobe! ainsi parlait la bienheureuse Paule, et tel fut le sentiment de Madeleine.

ELLE AIMA: *Dilexit*; et parce qu'elle aima, elle voulut faire à Dieu une réparation solennelle des attentats de son orgueil. Prosternée aux pieds du Sauveur, elle se souvint combien elle avait été jalouse d'avoir elle-même des adorateurs dans le monde; elle aima: *Dilexit*; et toutes ses injustices furent réparées, tous ses crimes lui furent pardonnés. D'où nous devons conclure quelle est l'efficace et quel est le mérite de l'amour de Dieu.

2e SUBD.—Amour de purification.

Son amour purifia la source de son péché. Cette source était son cœur, un cœur sensible et tendre. Or, elle tourna toute cette sensibilité et cette tendresse vers Dieu. Mais, mon Dieu! qu'il y a de douceur dans votre providence et dans votre sagesse, d'avoir tellement disposé les choses, que sans changer de nature, et avec le même cœur que vous nous avez donné en nous formant, de pécheurs, nous puissions devenir justes, et de charnels, des hommes parfaits et spirituels!

3e SUBD — Amour de consécration.

Son amour consacra la matière de son péché. J'appelle la matière de son péché, tout ce qui servait à ses plaisirs et à son luxe. Elle avait aimé les parfums et tout ce qui flatte les sens; mais il ne m'appartient plus, dit-elle, de chercher les délices de la vie. Cela convient mal à une pécheresse pénitente. Touchée de ce sentiment, elle apporte avec elle un parfum précieux, elle le répand sur les pieds de J.-C., elle les essuie avec ses cheveux. Je ne m'arrêterai point ici, femmes mondaines, à vous marquer tout ce qu'il y a à retrancher dans l'extérieur de vos personnes, mais ce que j'ai à vous dire est plus important, et, dans un mot, comprend tout: aimez comme a aimé Madeleine; et quand le feu de l'amour de Dieu sera bien allumé dans vos cœurs, vous verrez alors tous les sacrifices que vous avez à faire et tous ces sacrifices ne vous coûteront plus rien.

4e SUBD. — Amour de réparation.

Son amour répara le scandale de son péché. Elle aima: *Dilexit*; et autant s'était-elle déclarée pour le monde, autant voulut-elle se déclarer pour J.-C. C'est pour cela qu'elle le vint trouver dans la maison de Simon le Pharisien, et au milieu d'une nombreuse assemblée. Quoi qu'on en puisse dire, je ne me persuaderai jamais qu'une âme soit bien convertie et bien pénitente, tandis qu'elle aura honte du service de Dieu, tandis qu'elle ne tâchera pas de ramener, par son exemple, dans les voies de Dieu, tant de pécheurs qu'elle a égarés, tandis qu'elle craindra les discours du monde et qu'elle en sera toujours esclave.

IIe Point.

AMOUR RECONNAISSANT.

Madeleine aima beaucoup d'un amour reconnaissant, parce que ses péchés lui avaient été remis. Il n'y a que l'amour, dit S. Bernard, par où nous puissions rendre en quelque sorte la pareille à Dieu. Ainsi, par exemple, quand Dieu me juge, je puis l'aimer et il veut même que je l'aime. Voilà par où Madeleine témoigna à J.-C. sa reconnaissance. Dans les âmes lâches, la vue des péchés remis ne produit, ou qu'une fausse sécurité, ou qu'une oisive tranquillité. Mais que fit Madeleine? Parce que ses péchés lui avaient été pardonnés, 1° *elle se dévoua par un attachement inviolable au Fils de Dieu*, 2° *elle lui marqua une fidélité héroïque*, 3° *elle demeura, avec une invincible persévérance, auprès de son tombeau*; 4° *elle le chercha avec amour quand elle le sut ressuscité*.

1re SUBD.—Amour d'attachement.

Elle suivit J.-C. dans ses voyages, depuis sa conversion, elle employait ses biens pour lui: *Et ministrabat ei de facultatibus suis* (Luc. VIII. 3). Elle se tenait à ses pieds écoutant sa parole: *Stans retro secus pedes Domini* (Luc. VII. 38). Elle laissait les soins de ce monde pour ne s'occuper que de son adorable maître. Ainsi en use une âme vraiment pénitente.

2e SUBD.— Amour de fidélité.

Madeleine convertie marqua à J.-C. une fidélité héroïque, dans le temps de sa passion et de sa mort. Ses disciples l'abandonnèrent, mais Madeleine, sans rien craindre, demeura au pied de la croix et avec qui? Avec Marie, mère de Jésus, comme si la pénitence avait alors en quelque sorte égalé l'innocence. Madeleine savait trop ce qu'elle devait à ce Dieu crucifié pour s'éloigner de lui; lorsqu'il consommait sur la croix l'ouvrage de son salut. C'est dans cette circonstance que paraît la vraie fidélité.

3e SUBD.— Amour de persévérance.

Madeleine convertie demeura avec une invincible persévérance auprès du tombeau de J.-C. Là, combien de fois se fit-elle, pour sa propre instruction, ces divines leçons que l'Apôtre dans la suite devait faire aux fidèles, pour leur sanctification: *Mortui estis et vita vestra est abscondita cum Christo in Deo* (Coloss. III. 4). *Consepulti sumus cum Christo* (Rom. VI. 4). Mort spirituelle à laquelle elle se condamna, mais affreuse mort pour tant de femmes, qui voudraient vivre en Dieu, sans mourir au monde et à elles-mêmes. Il n'appartient qu'à l'amour de Dieu, à un amour reconnaissant, d'affermir une âme contre l'amour du monde et l'amour de soi-même, et de nous faire prendre le sentiment de S. Paul: *Mihi vivere Christus est, et mori lucrum* (Philip. I. 21).

4e SUBD.—Amour le plus généreux.

Madeleine chercha J.-C. ressuscité, avec toute la ferveur de l'amour le plus généreux et le plus ardent. Elle s'offrit à l'enlever: *Et ego eum tollam* (Joan. XX. 1). Dès que J.-C. se fit connaître à elle, quel fut le ravissement de son âme! Sainte ferveur que nous voyons encore dans les plus grand pécheurs, lorsque de bonne foi, revenus à Dieu, ils considèrent dans quel abîme ils s'étaient plongés, et d'où la grâce les a tirés!

ANC. ET NOUV. TESTAMENT.

Lazare.

ANCIEN TESTAMENT.

Pro mensura peccati erit et plagarum modus (Deut. xxv. 2).

Quomodo facti sunt in desolationem, subito defecerunt; perierunt propter iniquitatem suam (Ps. lxxvii. 19).

Longe a peccatoribus salus, quia justificationes tuas non exquisierunt (Id. cxviii. 155).

Pavor his qui operantur malum (Prov. x. 29).

Orientur in domibus ejus spinæ, et urticæ; et erit cubile draconum, et pascua struthionum. Et occurrent dæmonia (Is. xxxiv. 13).

Ecce non est abbreviata manus Domini, ut salvare nequeat; sed iniquitates et peccata vestra absconderunt vultum ejus a vobis, ne exaudiret (Id. lix. 1, 2).

Facti sumus omnes nos ut immundus..... et cecidimus quasi solium universi, et iniquitates nostræ quasi ventus abstulerunt nos (Id. lxiv. 6).

Scito, et vide quia malum et amarum est reliquisse te Dominum Deum tuum (Jerem. ii. 19).

Anima quæ peccaverit, ipsa morietur (Ezech. xviii. 20).

NOUVEAU TESTAMENT.

ÉVANGILES.

Intus autem pleni estis hypocrisi et iniquitate (Matth. xxiii. 28).

Jesus ergo... infremuit spiritu et turbavit seipsum, et dixit : Ubi posuistis eum? Dicunt ei : Domine, veni, et vide....

Et lachrymatus est Jesus....

Hæc cum dixisset, voce magna clamavit : Lazare, veni foras. Et statim prodiit qui fuerat mortuus....

Dixit eis Jesus : Solvite eum, et sinite abire (Joan. xi. 33-45).

ÉPITRES.

Qui mortui sumus peccato, quomodo adhuc vivemus in illo? Rom. vi. 2).

Voluntarie peccantibus nobis post acceptam notitiam veritatis jam non relinquitur pro peccato hostia.... (Hebr. x. 27).

SS. PÈRES.

Obdurata tempore consuetudo, natura ipsa potentior est Philo jud. *L. de Dialog.*).

Permolestum est et vix toleratu possibile, vel ipsis brutis, amoveri a consuetudine (S. Basil. *Hom.* 5).

Difficultatem quamdam ostendit ibi; infremuit spiritu, ostendit multo clamore objurgationis esse ad eos qui consuetudine durucrunt (S. August. *in Evang. de Laz. resusc.*).

Est mortis genus immane, mala consuetudo (Id. *Tract.* 49 *in Joan.*).

Tenent pravæ consuetudines quem semel ceperunt, atque quotidie duriores existunt (S. Greg. *L.* 15 *Moral.*).

Quem ligat consuetudo, indifferenter illicitis pro licitis utitur (S. Bern. *L.* 1 *de Consid.*).

ANC. ET NOUV. TESTAMENT.

La Samaritaine.

ANCIEN TESTAMENT.

In charitate perpetua dilexi te; ideo attraxi te miserans (Jerem. xxxi. 3).

In funiculis Adam traham eos, in vinculis charitatis (Osee, xi. 4).

NOUVEAU TESTAMENT.

ÉVANGILES.

Si scires donum Dei, et quis est, qui dicit tibi : Da mihi bibere; tu forsitan petisses ab eo, et dedisset tibi aquam vivam.

Omnis qui bibit ex hac aqua, sitiet iterum; qui autem biberit ex aqua, quam ego dabo ei, non sitiet in æternum; sed aqua, quam ego dabo ei, fiet in eo fons aquæ salientis in vitam æternam.

Domine, da mihi hanc aquam, ut non sitiam, neque veniam huc haurire (Joan. iv. 10, 13, 14, 15).

ÉPITRES.

Ubi autem abundavit delictum, superabundavit gratia; ut sicut regnavit peccatum in mortem; ita et gratia regnet per justitiam in vitam æternam per Jesum Christum Dominum nostrum (Rom. v. 20, 21).

Stipendia peccati, mors. Gratia autem Dei, vita æterna in Christo Jesu Domino nostro (Id. vi. 23).

Sufficit tibi gratia mea, nam virtus in infirmitate perficitur (2 Cor. xii. 9).

Gratia enim estis salvati per fidem, et hoc non ex vobis, Dei enim donum est; non ex operibus, ut ne quis glorietur (Eph. ii. 8, 9).

Noli negligere gratiam quæ est in te, quæ data est tibi (2 Tim. iv. 14).

Ego sitienti dabo de fonte aquæ vitæ, gratis (Apoc. xxi. 6).

SS. PÈRES.

Gratia Dei salvat et laborum retributiones dat (S. Chrysost. *in Gen.* 7).

Gratia Dei invictus efficit (Id ibid. 4).

Quidquid aliud petitur, nihil petitur : non quia nulla omnino res est, sed quia tantæ rei comparatione, quidquid aliud concupiscitur, nihil est (S. August. *in Joan. Tr.* 102).

Gratia non solum adjuvat justum, sed etiam justificat impium (S. Greg. *in* 4 *Reg.*).

Pauper et creditor obviaverunt sibi, utriusque illuminator est Dominus. Pauper est humilis auditor. Creditor, prædicator qui sibi obviant, cum in unam pietatis gratiam conveniant.

Utriusque illuminator est Dominus, quia nec iste prædicat, nec ille credit sine Dei munere. Unde dicit : *Sine me nihil potestis facere* (Beda, *in Gloss. Prov.* 9).

Si scires totam Bibliam exterius, et omnium philosophorum dicta, quid totum prodesset, sine charitate Dei et gratia? (De *Imit. Chr. L.* 1, *C.* 1, § 3).

ANC. ET NOUV. TESTAMENT.

Madeleine.

ANCIEN TESTAMENT.

Tenent tympanum, et citharam, et gaudent ad sonitum organi. Ducunt in bonis dies suos, et in puncto ad inferna descendunt (Job. xxi. 12, 13).

Dixi ego in corde meo : Vadam, et affluam deliciis, et fruar bonis. Et vidi quod hoc quoque esset vanitas. Risum reputavi errorem, et gaudio dixi : Quid frustra deciperis (Eccle. ii. 1, 2).

Si annis multis vixerit homo, et in his omnibus lætatus fuerit, meminisse debet tenebrosi temporis, et dierum multorum, qui, cum venerint, vanitatis arguentur præterita (Id. xi. 8).

Surgam et circuibo civitatem; per vicos et plateas quæram quem diligit anima mea (Cant. iii. 2).

Aquæ multæ non potuerunt extinguere charitatem (Id. viii. 1).

NOUVEAU TESTAMENT.

ÉVANGILES.

Apparuit (Jesus) primo Mariæ Magdalenæ, de qua ejecerat septem dæmonia (Marc. xvi. 9).

Væ vobis qui ridetis nunc; quia lugebitis et flebitis (Luc. vi. 25).

Et ecce mulier quæ erat in civitate peccatrix....

.... Remittuntur ei peccata multa, quoniam dilexit multum (Id. vii. 37-50).

ÉPITRES.

Sicut in die honeste ambulemus.... Non in cubilibus et impudicitiis (Rom. xiii. 13).

Vidua quæ in deliciis est, vivens mortua est (1 Tim. v. 5).

Quantum in deliciis fuit, tantum illi date tormentum (Apoc. xviii. 7).

SS. PÈRES.

Te moneo ut oblectamenta illa terræ pro magnis ac veris bonis habere ne credas, quæ sunt non tantum fallacia, quia dubia, verum etiam insidiosa, quia dulcia (Lact. *de Op. Dei*).

Frontosa ad fornicationem, frontosior ad salutem (S. August. *in Ps.* 125).

Quot habuit oblectamenta, tot de se obtulit holocausta (Id. *Hom.* 33 *in Evang.*).

Felix, anima quæ hujusmodi delectationibus non delectatur, turpitudine nulla inquinatur, et veritatis serenitate purgatur (Id. *Serm.* 5 *de Verb. Apost.*).

Ipsos sibi pedes Christi sacrarium et altare constituit, in quibus libavit fletu, libavit unguento, sacrificavit affectu (S. Paulin. *Ep. ad Sen.*).

Felices lacrymæ, quæ ad abluendas culpas, virtutem habuere baptismatis! Felices lacrymæ, quibus audire meruit : *Remittuntur tibi peccata*, verbis Christi ore ipso prolatis (S. Leo, *Serm. de Pass.*).

MÉLANGES.

Lazare.

NOTION DU PÉCHÉ.

Le péché est une désobéissance à la loi de Dieu, une transgression libre d'une loi divine : *Peccatum est prævaricatio legis divinæ, cœlestium inobedientia præceptorum* (S. Ambr. *de Parad. C.* 8).

DIVISION.

On distingue le péché *originel*, que nous apportons en naissant ; le péché *actuel*, que nous commettons nous-mêmes par un acte de notre propre volonté ; le péché *mortel* et le péché *véniel* ; les péchés de pensée, de désir, de parole, d'action et d'omission ; les péchés de faiblesse et de malice ; les péchés capitaux et les péchés non capitaux (Le Cardinal Gousset, *Théol. moral.*).

MANIÈRE.

On peut commettre le péché par pensée, par désir, par parole, par action et par omission : *Peccatum est dictum vel factum, vel concupitum contra legem Dei æternam* (S. August. *L.* XXII. *Contr. Faust. C.* 27).

PROGRESSION DANS LE PÉCHÉ.

Quibusdam gradibus coalescit omne peccatum, ait S. Isidorus.

1° ILLICITAM OBJECTI ALICUJUS CONCUPISCENTIAM CONCIPERE. De quo actu S. Jacobus locutus est cum dixit : *Unusquisque vero tentatur a concupiscentia sua abstractus, et illectus* (Jac. I. 14).

2° DELECTARI IN OBJECTO ALIQUO ILLICITO. Veluti cum quis voluntarie, et cum gustu concupiscentiæ objecti illiciti immoratur.

3° CONSENSUM PRÆBERE. Unde S. Gregorius : in suggestione semen, in delectatione nutrimentum, in consensu perfectionem inesse peccati (S. Greg. *ad inter. S. Aug.*).

4° IPSUM OPUS EXTERNUM ADJICERE CONSENSUI.

5° CONSUETUDINEM EX ACTIBUS FREQUENTATIS CONTRAHERE.

Cogitatio namque prava, prosequitur S. Isidorus, delectationem parit, delectatio consensionem, consensio actionem, actio consuetudinem, consuetudo necessitatem, sicque his vinculis homo implicatus, quadam catena vitiorum adstrictus tenetur (S. Isidor. L. 2 *de Sum. Bono C.* 23).

DU PÉCHÉ MORTEL ET DU PÉCHÉ VÉNIEL.

Le péché mortel est ainsi appelé, parce qu'il nous prive de la grâce sanctifiante, qui est la vie de notre âme, et nous rend dignes de la mort ou damnation éternelle.

Le péché véniel est celui qui ne détruit pas la grâce sanctifiante, mais qui l'affaiblit.

Pour un péché mortel, il faut trois choses : 1° la matière doit être grave, ou en elle-même, ou à raison des circonstances, ou à raison de la fin que se propose le législateur ; 2° l'advertance actuelle ou virtuelle, claire ou confuse de la malice de l'objet, doit être pleine et parfaite ; 3° il faut que le consentement de la volonté, direct ou indirect, soit également plein, parfait. A défaut d'une seule de ces trois conditions, le péché ne peut être que véniel (Le Cardinal Gousset, *Théolog. morale*, *T.* 1).

MOTIVA

(Pro peccati relapsus fuga).

I. PER RELAPSUM, SUMMUM INGRATI ANIMI VITIUM COMMITTITUR.

Porro, teste S. Bernardo, nihil magis Deo displicet quam ingratitudo.

II. RELAPSUS IMPEDIT AB ORATIONE ET FRUCTU SS. SACRAMENTORUM PERCIPIENDO.

III. RELAPSUS IN MANIFESTUM SALUTIS PERICULUM PRÆCIPITAT.

IV. DIFFICILIOREM EMENDATIONEM REDDIT.

Cogita, o homo, graviorem esse culpam post veniam, renovatum vulnus pejus dolore post curam : molestius hominem sordidari post gratiam. Quare indulgentiæ ingratus est, qui post veniam peccat ; sanctitate indignus est, qui semetipsum, postquam sanatus est, vulnerat ; nec mundari meretur, qui semetipsum post gratiam sordidat (S. Chrysost. *Hom.* 2 *in Matth.*).

La Samaritaine.

NOTION DE LA GRACE.

La grâce, proprement dite, est un don surnaturel et gratuit que Dieu accorde aux créatures intelligentes, en vue des mérites de J.-C. pour les conduire au salut éternel.

DIVISION.

On distingue la grâce *habituelle* et la grâce *actuelle*. La première, qu'on appelle aussi grâce *sanctifiante*, est une qualité qui, résidant dans notre âme d'une manière fixe et permanente, la purifie du péché et la rend agréable à Dieu et digne du bonheur du ciel.

La grâce *actuelle* se subdivise en grâce *extérieure* et *intérieure*. La grâce *extérieure* consiste dans la prédication de l'Évangile, dans les exhortations, les conseils, les exemples qui portent au bien. La grâce *intérieure*, en tant qu'elle est *actuelle*, est l'acte même par lequel Dieu éclaire notre entendement et fortifie notre volonté, en nous donnant le pouvoir de faire une bonne œuvre, d'accomplir un précepte, de surmonter une tentation d'une manière utile à notre salut (Le Cardinal Gousset, *Théol. dogm. T.* II).

EFFETS DE LA GRACE.

Les principaux effets de la grâce sont la *justification et le mérite des bonnes œuvres*.

La justification consiste dans la *grâce habituelle* ou *sanctifiante*, qui est un don inhérent à notre âme et permanent de sa nature : *Si quis dixerit, homines justificari, vel sola imputatione justitiæ Christi, vel sola peccatorum remissione, exclusa gratia et charitate, quæ in cordibus eorum, per Spiritum Sanctum diffundatur, atque illis inhæreat ; aut etiam gratiam, qua justificamur, esse tantum favorem Dei ; anathema sit* (*Concil. Trid. Sess.* VI. *Can.* XI).

Il est de foi qu'avec la grâce de Dieu, le juste peut véritablement *mériter* et une augmentation de grâce, et la vie éternelle et même un accroissement de la gloire céleste (*Concil. Trid. Sess.* VI. *Can.* XXII).

MOTIVA.

(Ad gratiam æstimandam et conservandam).

I. NECESSITAS. Sicut terra non germinat, nisi pluvias susceperit, nec pluvia fructificat sine terra, ita nec gratia sine voluntate aliquid operatur, nec voluntas sine gratia aliquid potest (S. Chrysost. *Hom.* 36 *in* 19 *et* 21 *Matth.*).

II. DIGNITAS. Major est dignitas per gratiam obtenta, quam ipsa dignitas Matris Dei ; nihil enim, teste S. Augustino, materna propinquitas Mariæ profuisset, nisi felicius Christum corde quam carne gestasset (S. August. *L.* 5 *de Virg.*).

III. UTILITAS. Si enim divitiæ temporales tantopere amantur ob utilitatem, quam habent, ad vitam temporalem commode et jucunde transgrediendam ; quanto magis gratia amanda et augenda est, per quam velut spiritualem pecuniam, vita æterna omni felicitate abundans comparatur (Lohner, *in Bibl. Man. Tit. Grat.*).

MEDIA.

(Ad eumdem finem).

HUMILITAS. *Deus superbis resistit, humilibus autem dat gratiam* (2 Petr. v. 5).

II. TIMOR SANCTUS. In veritate didici, nihil æque efficax esse ad gratiam promerendam, quam si omni tempore coram Deo inveniaris, non altum sapere, sed timere ; sicut scriptum est : *Beatus homo qui semper est pavidus* (Prov. XXVIII. 14). Time ergo, cum arriserit gratia, time cum abierit, time cum denuo revertetur, et hoc est semper pavidum esse (S. Bern. *Serm.* 77).

III. POENITENTIA. Quoties anima in paupertate spiritus ad Deum suspirat, vel ingemiscit, desiderans ejus gratiam, statim omnes Sancti gratiam illi animæ impetrant, ac veniam obtinent (Blosius, *Monil. Spirit. C.* 4).

IV. MUNDITIES CORDIS. Gratia balsamum purissimum est, et ideo purum, solidum et profundum vas requirit (S. Bern. *Serm.* 54 *in Cant.*).

V. COOPERATIO. Sicut ignis indiget liguis, ita et gratia alacritate nostra, et cooperatione opus habet, ut fervere perpetuo possit (S. Chrysost. *Hom.* 10 *in* 2 *ad Tim.*).

VI. GRATITUDO. Qui gratiam retinere desiderat, sit gratus pro gratia data, patiens pro sublata. Oret ut redeat ; cautus sit et humilis, ne amittat (*De Imit. Christi L.* II, *C.* X. § 5).

Madeleine.

MOTIVA.

(Ad fugiendam voluptatem).

FALSITAS. *Filii hominum usquequo gravi corde? ut quid diligitis vanitatem et quæritis mendacium?* (Ps. IV. 3). Voluptas et dolor ad sensum communem pertinent (S. August. *L.* 2, *de Lib. Arb.*).

II. VANITAS *Vadam, et affluam deliciis, et fruar bonis. Et vidi quod hoc quoque esset vanitas* (Eccle. II. 1).

III. BREVITAS. Diu durare non potest, quod in transitorio et fugaci objecto fundatur, quid autem sunt res omnes extra Deum nisi transitoriæ? Hinc merito natum axioma : *Momentaneum quod delectat, æternum quod cruciat.*

IV. FOEDITAS. *Abalienati sunt in confusionem, et facti sunt abominabiles, sicut ea quæ dilexerunt* (Osee, IX. 10).

V. NOCENDI VIS. Nihil prodigæ satis voluptati. Semper famem sui patitur, quæ alimentis perpetuis nescit impleri (S. Ambr. *in C.* 6 *Luc.*). Voluptas est veluti quidam hamus diaboli, ad perniciem nos trahens (Id. *Ep.* 42). Voluptati inest supplicium (S. Chrysost. *Hom.* 4 *in Ep. ad Rom.*).

MEDIA.

(Ad eumdem finem).

I. CONSIDERATIO EXITUS. Voluptates ut abeuntes, non ut venientes contemplari debent, eo quod venientes blanda specie et fucata blandiantur, abeuntes autem dolorem ac pœnitentiam relinquant (Aristoteles, apud Lang. *in Polyanth.*).

II. CONSIDERATIO SANCTORUM. Omnes generosæ voluptates spreverunt.

III. CONSIDERATIO GEHENNÆ. Detur quod per totam vitam nostram voluptati vacaverimus ; sed quid ad infinita sæcula? Hic enim et bona et mala finem habent ; illic autem immortales pœnæ (S. Chrysost. *Hom.* 22 *ad pop. Antioch.*).

IV. CONSIDERATIO AMABILITATIS DEI. Relictis voluptatibus velut cisternis dissipatis, ad Deum velut fontem recurramus, atque ex eo plenius, purius et recentius solidas verasque voluptates hauriemus (Lohner, *in Bibl. Man. Tit. Voluptas*).

V. FUGA OCCASIONUM Minus voluptatibus stimulatur, qui non est, ubi est frequentia voluptatum (S. August. *de Cleric.*).

AXIOMATA.

Momentaneum quod delectat, æternum quod cruciat.
Voluptas brevis, longa pœnitentia.
Ubi uber, ibi tuber.
Ubi mel, ibi fel (Apuleius.—Engelgrav *in Dom. Palm.*).

AUTEURS PROFANES.

Cato dicere solebat : Nullam capitaliorem pestem a natura datam esse mortalibus quam voluptatem (Cato, apud Langium *in Polyanth.*).

Imitatrix boni est voluptas, malorum mater omnium, cujus blanditiis corrumpuntur, quæ natura bona sunt (Cicero, *de Leg.*).

Quis hostis in quemquam tam contumeliosus fuit quam in quosdam voluptatis suæ? Quidam se voluptatibus immergunt, quibus, in consuetudinem adductis, carere non possunt, et ob hoc miserrimi sunt, quod eo ut pervenerunt, ut illis, quæ supervacuæ fuerunt, facta sint necessaria. Serviunt utique voluptatibus, non fruuntur, et mala sua, quod est malorum ultimum, amant (Senec. *Ep.* 39).

Quippe nec ira Deum tantum, nec tela, nec hostes,
Quantum sola noces animis illapsa voluptas (Silius Ital. *Bell. pun. Poem.*).

Habet omnis hoc voluptas,
Stimulis agit furentes,
Apumque par volantum,
Ubi grata mella fudit
Fugit, et nimis tenaci
Ferit icta corda morsu (Boet. *de Consol. L.* 4, *Metr.* 7).

PREMIER PLAN.

Motifs de l'Institution.

(BORDERIES.—DE BOULOGNE.)

Ier Point.

MOTIFS QUI ONT DÉTERMINÉ J.-C. A INSTITUER L'EUCHARISTIE.

IIe Point.

AVANTAGES QU'ON TROUVE A LA PARTICIPATION DE L'EUCHARISTIE.

Ier POINT.—SUBDIVISIONS.

Motifs qui ont déterminé J.-C. à instituer l'Eucharistie.

1—Il voulait soutenir notre faiblesse;

2—Il voulait conserver et augmenter en nous la vie de la grâce;

3—Il voulait contracter avec l'homme la plus intime union.

IIe POINT.—SUBDIVISIONS.

Avantages qu'on trouve à la participation de l'Eucharistie.

L'EUCHARISTIE EST :

1—Un principe de force;

2—Un principe de justice.

DEUXIÈME PLAN.

Dispositions.

(MASSILLON.—CAMBACÉRÈS.—LE P. L'ENFANT.)

Ier Point.

DISPOSITIONS NÉCESSAIRES POUR COMMUNIER DIGNEMENT.

IIe Point.

LE PEU DE FRUIT QU'ON RETIRE DE L'EUCHARISTIE.

Ier POINT. — SUBDIVISIONS.

Dispositions nécessaires pour communier dignement.

1—Une foi respectueuse;

2—Une foi prudente;

3—Une foi ardente;

4—Une foi généreuse.

IIe POINT.

Le peu de fruit qu'on retire de l'Eucharistie.

TROISIÈME PLAN.

Communion Indigne.

(UN CONTEMPORAIN.)

Ier Point.

CRIME DE LA COMMUNION INDIGNE.

IIe Point.

CHATIMENT DE L'INDIGNE COMMUNIANT.

Ier POINT.—SUBDIVISIONS.

Crime de la communion indigne.

1—C'est le crime de Judas;

2—C'est un crime plus énorme que celui des Juifs;

3—C'est le plus horrible des sacriléges.

IIe POINT. — SUBDIVISIONS.

Châtiment de l'indigne Communiant.

1—Châtiment intérieur;

2—Châtiment extérieur.

MOTIFS DE L'INSTITUTION.

TEXTE.

Dicite filiæ Sion : Ecce rex tuus venit tibi mansuetus.

Matth. xxi. 5.

C'était à l'âme chrétienne que le prophète adressait surtout ces consolantes paroles, quand il l'a préparait d'avance à la venue de son Sauveur et de son roi, et lui annonçait ce festin magnifique où, pour rassasier ses élus d'ineffables délices en les nourrissant d'un pain céleste et en les enivrant d'un vin délicieux, J.-C. devait, en quelque sorte, épuiser son amour et sa toute-puissance; mais pour ménager sa faiblesse et la prémunir contre le scandale de cette immense charité, il voulut nous y disposer de loin, en faisant précéder la réalité, par les prophéties et les figures, qui furent comme les préparatifs de ce divin banquet où l'homme devait goûter un bonheur qui, dans une vallée de larmes, lui ferait presque connaître les joies de la céleste patrie.

La divine Eucharistie fut annoncée d'abord et figurée par l'arbre de vie, ce fut depuis l'agneau pascal, puis la manne, et encore le festin sacré qu'Isaïe annonçait de loin aux peuples, et dans lequel, selon Zacharie, « les élus du Seigneur seraient nourris d'un froment et enivrés d'un vin céleste qui enfanterait les vierges » (Zach. ix. 17).

Enfin, après que les hommes eurent été préparés à cet excès de miséricorde, la vérité prit la place des figures, et J.-C., en établissant le sacrement adorable de l'Eucharistie nous présente ce repas mystérieux, dans lequel il mit le comble à son amour et surpassa toutes nos espérances. Quel sujet plus utile pourrions-nous présenter à vos méditations?

Ier Point.

MOTIFS QUI ONT DÉTERMINÉ J.-C. A INSTITUER L'EUCHARISTIE.

Sans doute, M. F., c'est l'amour qui a déterminé J.-C. à établir le sacrement de l'Eucharistie; mais si nous voulons approfondir ce mystère de charité, nous verrons que trois raisons surtout lui firent inventer cet admirable moyen de se donner à nous. Toutes trois, il est vrai, découlent manifestement, comme d'une source inépuisable de sa compassion et de son amour pour nous : 1° *Il voulait soutenir notre faiblesse;* 2° *conserver et augmenter en nous la vie de la grâce;* 3° *contracter, enfin, avec l'homme la plus intime union.*

1re SUBDIVISION. — **Il voulait soutenir notre faiblesse.**

Nous sommes faibles : quand l'histoire sacrée ne nous apprendrait point que le penchant au mal et l'impuissance de résister par nous-mêmes aux efforts de notre ennemi ont été les funestes suites du péché de notre premier père, une cruelle expérience ne nous donne, sur ce point, que de trop déplorables leçons. Mais J.-C. a eu pitié de notre faiblesse; il a voulu, non-seulement nous voir combattre et encourager de ses regards nos efforts, mais combattre lui-même avec nous; que dis-je? non-seulement fortifier notre âme et nous inspirer un courage que nous ne pourrions trouver dans les seules forces de la nature, mais venir lui-même en nous, et là, soutenir et repousser lui-même tous les assauts de notre ennemi. Que les passions s'irritent donc maintenant, et que leurs flots se soulèvent; celui qui, d'un seul mot, commandait à la mer soulevée, apaisera leur fureur et fera succéder, par sa présence, le calme et la sérénité aux agitations du plus violent orage.

2e SUBD. — **Il voulait conserver et augmenter en nous la vie de la grâce.**

Ce n'est point au malade que la nourriture peut être profitable : elle aigrit son mal au lieu de l'adoucir, et, loin de fortifier son corps, elle hâte sa dissolution. Ainsi, le pain céleste qu'a préparé pour l'homme la divine miséricorde, loin d'être profitable à l'âme criminelle que souille la lèpre du péché et qui ne veut pas en être guérie, devient pour elle un funeste poison, et ne fait qu'étendre et envenimer la plaie cruelle qui la dévore. Mais lorsque le démon a respecté la première blancheur de la robe lavée dans les eaux de la régénération ou que les larmes d'un repentir sincère en ont effacé les souillures, l'Eucharistie entretient et fortifie, en nous, cette vie précieuse de la grâce, qui fixe les regards de la bonté divine et nous rend les objets de l'amour le plus tendre.

Hélas! combien d'ennemis acharnés à nous la ravir, cette vie qui doit nous être si chère! Que d'abîmes entr'ouverts sous nos pas, où nous pouvons à chaque instant la perdre! Au dedans comme au dehors, toujours de nouveaux combats, toujours de nouveaux sujets de terreur : *Foris pugna, intus timores.*

Le démon n'épargne rien pour nous précipiter vers cette mort funeste, la seule qui doive exciter nos alarmes; tantôt il arme contre nous le monde qui dissimule, sous de mensongers dehors, les plaisirs empoisonnés qu'il nous présente; tantôt il arme notre propre cœur, que sa dépravation entraîne déjà, avec tant de violence, vers les objets les plus funestes à notre innocence; il arme, enfin, notre esprit même, dont les illusions nous emportent dans des précipices où nous attend une perte inévitable. Quelle sera donc la ressource et l'appui du chrétien, au milieu de tant de périls? Nouvel Adam, comment se défendra-t-il de toucher à ce fruit dangereux, dont tout concourt à lui vanter les douceurs? Ah! mes frères, il trouvera sa force dans le fruit de vie que lui a préparé son Sauveur. Ce sacrement, dit S. J. Chrysostôme, affaiblira ses penchants criminels et en réprimera la violence.

3e SUBD. — **Il voulait contracter avec l'homme la plus intime union.**

Nous nous unissons à Dieu par la foi, lorsque notre esprit, s'élevant au-dessus des pensées de la terre, se plaît à s'entretenir des grandeurs de son Dieu et de ses ineffables perfections; nous nous unissons à lui par l'espérance, lorsque, indignée des liens qui la captivent, notre âme se console d'être un jour affranchie de ce corps de boue, qui lui sert de prison, et soupire après l'heureux moment où elle pourra contempler enfin face à face celui qu'elle ne voit ici-bas qu'à travers des voiles et des nuages; enfin, nous nous unissons à Dieu par la charité, lorsque, plein de mépris pour les joies périssables et reconnaissant que rien de terrestre n'est capable de le remplir, notre cœur fixe en Dieu seul toutes ses affections et trouve à n'aimer que lui seul, son véritable bien et sa plus douce joie. Mais comment comprendre cette inconcevable union de J.-C. avec l'âme fidèle, dans le sacrement de son amour? Comment expliquer ce mystère par lequel il daigne se donner à nous, s'incorporer à nous, nous nourrir de lui-même et ne faire plus qu'un corps et qu'une âme avec nous? Par l'incarnation, il avait daigné s'unir à la nature humaine, mais dans l'Eucharistie il s'unit à chacun de nous; par l'incarnation, il nous avait donné tout ce qu'il avait reçu de son Père, mais dans l'Eucharistie il nous donne et tout ce qu'il a reçu de son Père et tout ce qu'il a pris de nous-mêmes. Il se donne tout à nous, il est en nous, nous sommes en lui, et c'est ainsi que l'Eucharistie nous consomme dans cette admirable unité, qui ne fait plus de nous et de notre Dieu qu'une seule et même chose, en sorte que notre corps s'unit avec son corps, et que son âme s'identifie avec notre âme. O Dieu! notre faiblesse peut-elle soutenir tant d'honneur, et notre bassesse s'élever à des conceptions si sublimes! C'est alors que se vérifie cette étonnante prédiction que le Fils de Dieu faisait autrefois en annonçant l'institution de ce sacrement d'amour : *Ego vivo propter Patrem, et qui manducat me vivet propter me* (Joan. vi. 58).

IIe Point.

AVANTAGES QU'ON TROUVE A LA PARTICIPATION DE L'EUCHARISTIE.

L'Eucharistie est pour le fidèle : *un principe de force et un principe de justice.*

1re SUBD. — **Principe de force.**

Nous venons d'en parler ci-dessus, en disant que J.-C. a eu pour principal motif, en instituant l'Eucharistie, de fortifier notre faiblesse.

2e SUBD. — **Principe de justice.**

La grâce eucharistique n'est point une grâce déterminée pour nous faire pratiquer telle ou telle vertu, pour nous faire éviter tel ou tel vice; ce n'est point la grâce d'un état, d'une occasion particulière; c'est la grâce de tous les états, de tous les moments et de toutes les circonstances; c'est une grâce durable et universelle qui s'étend à tout; disons mieux, c'est le complément et la fin de toutes les grâces. Or, quelle peut donc être cette fin, sinon de nous attacher fermement à la justice, de nous unir tellement avec l'auteur de toute vertu, que rien ne puisse nous le faire oublier, de le faire régner sur nous, par une impression si dominante et si souveraine, que nous puissions nous écrier avec l'Apôtre : « Qui nous séparera de l'amour de J.-C. ? » (Rom. viii. 35) ou avec l'épouse des Cantiques : « Je le tiens, je le possède et je ne le laisserai point échapper » *Tenui eum nec dimittam* (Cant. iii. 4).

De là, M. F., cette parole du Sauveur : « Celui qui mange ma chair et qui boit mon sang demeure en moi et je demeure en lui. » Expression mémorable! Ce n'est donc point une union momentanée que J.-C. a faite avec nous, mais une union vraiment durable, ce n'est plus ici un passage, c'est une alliance ferme, constante, c'est un lien indissoluble : *In me manet et ego in illo* (Joan. vi. 57). Non pas en ce sens que l'Eucharistie nous établisse dans un état immuable de justice, mais indissoluble en ce que son effet direct et immédiat est de nous confirmer en grâce; indissoluble, parce que la Cène du Seigneur nous le rend nécessaire et en fait notre bien unique; indissoluble, parce que plus on se nourrit de J.-C. et plus on désire de vivre pour lui, comme il nous en assure lui-même : *Qui edunt me, adhuc esurient* (Joan. xv. 16). Je dis, enfin, que ce lien est indissoluble, parce que le sacrement adorable forme en nous un homme nouveau, et que l'homme nouveau ne vieillit point.

DÉVELOPPEMENTS DU DEUXIÈME PLAN.

DISPOSITIONS.

TEXTE.

Dicite filiæ Sion : Ecce rex tuus venit tibi.

Matth. xxi. 5.

Ce triomphe, dont tout un peuple s'empresse d'honorer le Sauveur, à son entrée dans Jérusalem, n'est qu'une faible image de celui que la religion doit lui préparer dans nos cœurs ; seul triomphe, dont ce Dieu de bonté, puisse être jaloux, comme le seul qui soit digne de sa grandeur et de son amour.

Aussi, il ne recherche pas l'éclat dans cette réception qu'on lui fait. Le seul triomphe qu'il aime, c'est celui que la piété lui prépare, que l'humilité embellit, que la religion consacre; triomphe de l'âme, où tout se passe sous le voile du silence et du mystère, invisible à la terre et aux hommes, spectacle du ciel et des anges; triomphe de l'amour, qui n'a de grand que la victime et de témoin que Dieu seul. Oui, ce n'est plus vers l'ingrate Jérusalem, c'est vers vous qu'il s'avance, et jaloux de vos sentiments, de votre tendresse, c'est dans votre cœur qu'il désire faire son entrée triomphante par le gage et le sacrement de son amour : *Ecce rex venit tibi.*

Et c'est, chrétiens, autant pour ranimer votre zèle à cet égard que pour l'éclairer que je me propose de vous exposer, en forme d'instruction, en quoi consiste l'esprit du christianisme, quelles doivent être vos dispositions, pour participer à la sainte Eucharistie; en un mot, tous les devoirs, toute la science du chrétien relativement à ce grand objet de la religion.

Ier Point.

DISPOSITIONS NÉCESSAIRES POUR COMMUNIER DIGNEMENT.

1re SUBDIVISION.—**Une foi respectueuse.**

Je ne veux point parler ici de cette foi qui nous distingue des incrédules. Je parle de cette foi vive qui perce les nuages qui environnent le trône de l'Agneau; de cette foi qui, malgré le voile dont le véritable Moïse se couvre sur cette montagne sainte, ne laisse pas de voir toute sa gloire; de cette foi qui, sans approfondir témérairement sa majesté est pourtant accablée de son éclat; qui voit les anges du ciel se couvrir de leurs ailes, et les colonnes du firmament trembler devant ce roi d'une majesté terrible; de cette foi à qui les sens n'ajouteraient rien et qui est heureuse, non parce qu'elle croit sans voir, mais parce qu'elle voit presque en croyant. Je parle de cette foi respectueuse qui est saisie d'une horreur de religion, à la seule présence du sanctuaire, qui approche de l'autel comme Moïse du buisson sacré, comme les Israélites de la montagne foudroyante; de cette foi qui sent tout le poids de la présence d'un Dieu et qui effrayée s'écrie, comme Pierre : Retirez-vous de moi, Seigneur, parce que je ne suis qu'un homme, et un homme pécheur. Je parle de cette foi, dont le respect va jusqu'à la frayeur, et qui a besoin même qu'on la rassure; qui, du plus loin qu'elle découvre J.-C. sur l'autel sent un éclat de majesté qui la frappe, l'interdit, la trouble, lui fait craindre qu'elle ne vienne s'y présenter sans son ordre.

Voilà quel est le discernement de foi que l'Apôtre demande de vous. Grand Dieu! mais en reste-t-il de cette foi sur la terre? On croit, mais d'une foi superficielle, qui s'en tient, pour ainsi dire à la surface de ce sacrement et n'en approfondit pas la vertu et les mystères; qui n'a point de suite dans la vie; en un mot, qui n'a rien de vif, rien de grand, de sublime, de digne du Dieu qu'elle nous découvre.

2e SUBD. — **Une foi prudente.**

Une foi prudente qui nous fasse éprouver. Mais sur quoi nous éprouverons-nous? Sur la sainteté de ce Sacrement et sur notre propre corruption. C'est la chair de J.-C., c'est le pain des Anges, c'est l'Agneau sans tache qui ne veut, autour de son autel, que ceux ou qui n'ont pas souillé leurs vêtements, ou qui les ont lavés dans les larmes de la pénitence; c'est un azyme pur; il faut être exempt du vieux levain pour en manger; c'est la viande des forts; une âme faible, chancelante, mal affermie, qui tourne à tout vent, qui plie au premier obstacle, qui se brise au premier écueil, n'est pas en état de s'en nourrir; c'est la Pâque des disciples de J.-C.; il faut donc être de ce nombre pour y participer; c'est-à-dire se renoncer soi-même, porter sa croix et suivre J.-C.; enfin, c'est un Dieu si pur que les astres sont souillés devant lui; bannissons donc de nos cœurs tout ce qui est indigne de sa sainteté.

3e SUBD. — **Une foi ardente.**

Une foi ardente qui nous fasse aimer. J'ai désiré ardemment de manger cette Pâque avec vous, disait J.-C. à ses disciples. Or, que voulait-il nous apprendre par là? C'est qu'il faut apporter à cette table divine un cœur embrasé, pénétré, consumé par l'amour; un cœur impatient, empressé, avide; une faim et une soif de J.-C. qui nous presse d'aller à lui pour goûter combien il est doux. Mais helas! les uns y apportent un dégoût et une répugnance criminelle; les autres en approchent avec un cœur pesant, un goût émoussé, une âme toute de glace, en sorte que les images du monde et de leurs passions font sur eux des impressions bien plus vives que la présence de J.-C. et le souvenir de ses mystères; aussi, portent-ils toujours à l'autel et en rapportent-ils les mêmes faiblesses et les mêmes imperfections. Quel sujet de trembler!

4e SUBD.—**Une foi généreuse.**

Une foi généreuse qui nous fasse immoler. C'est ce que l'Apôtre appelle annoncer la mort du Seigneur. Or, on annonce la mort du Seigneur, en portant au pied du Sanctuaire un esprit de mort et de martyre, un désir sincère de sortir de cette prison de boue pour jouir de J.-C., un corps mortifié et immobile pour les œuvres du péché, les yeux fermés depuis longtemps à tout ce qui peut blesser la pudeur, une langue environnée d'une garde de circonspection, des oreilles impénétrables aux sifflements du serpent, une âme insensible au mépris comme aux louanges, une âme hors de la portée des évènements d'ici-bas, à l'épreuve des révolutions de la vie, égale dans la bonne et dans la mauvaise fortune, et toujours attentive à marcher d'un pas ferme vers l'éternité.

Ce n'est pas que je veuille exclure de l'autel tous ceux qui n'ont pas encore atteint à la perfection de cet état; mais il faut au moins y tendre et en avoir les prémices; sans cela, communier, c'est se rendre coupable du corps et du sang du Seigneur.

IIe Point.

POURQUOI LA COMMUNION PRODUIT-ELLE PEU DE FRUITS ?

C'est là, M. F., ce qui nous explique trop comment, malgré l'exactitude apparente de quelques mondains au devoir de la communion pascale, nous n'appercevons dans eux, après qu'ils ont paru les remplir, aucun changement. Pourquoi le plus auguste des Sacrements ne produit-il pas dans eux les effets les plus salutaires? Pourquoi le temps fixé pour recevoir l'Agneau de Dieu qui a effacé les péchés du monde, n'est-il pas l'heureuse époque d'un saint renouvellement parmi les pécheurs? Pourquoi la présence réelle de J.-C., toujours signalée par des bienfaits, ne s'annonce-t-elle pas dans eux par des vertus? Pourquoi voit-on toujours autant, parmi eux, ou de cette haine qui les divise, ou de ce profane amour qui les aveugle, ou de cette envie qui les aigrit, ou de cette cupidité qui les domine, ou de cette ambition qui les dévore? Pourquoi toujours les mêmes fiertés de l'orgueil, les mêmes révoltes de l'esprit, la même dépravation de mœurs? Pourquoi toujours les mêmes goûts, les mêmes maximes, le même langage, la même dissipation, la même vie du monde, après avoir reçu le Dieu Sauveur qui l'a vaincu?

C'est qu'on ne peut point participer à sa victoire dès qu'on ne veut pas livrer à ses propres penchants aucun combat : c'est qu'en se nourrissant de la victime immolée pour nous sauver, on ne lui offre point les œuvres de salut auxquelles est attaché le succès complet de son immolation. Disons tout en un seul mot : C'est qu'on reçoit J.-C. dans un cœur perfide où il est crucifié de nouveau par le péché; c'est l'expression de S. Paul : *Rursum crucifigentes sibimetipsis filium Dei* (Hebr. vi. 6). Non, M. F., non, il ne suffit pas de lui rendre, comme les Juifs, un hommage extérieur, en allant au devant de J.-C. avec des palmes à la main, pour s'armer bientôt contre lui. Ce n'est point assez que les passions se taisent à son approche; il ne suffit point qu'enchaînées pour un temps, elles offrent une décoration passagère à son triomphe; il faut nécessairement une volonté ferme de leur porter le coup décisif qui en réprime les désordres. Ce n'est qu'à ce prix que le Sauveur vient nous apporter du secours contre leur force toujours renaissante.

Mais dès que vous n'avez pas les dispositions nécessaires pour obtenir ce secours, concluez-vous qu'il n'existe pas pour vous une obligation étroite de le solliciter par la communion?

Conclusion fausse, si, content de vous épargner l'abomination du sacrilége, vous vous pardonnez le péché de la désobéissance; si, vous bornant à n'être point assez téméraire pour communier sans préparation, vous vous permettez d'être assez indolent pour ne pas vous y préparer; si vous vous rassurez dans l'omission d'un devoir de cette nature, sur la juste frayeur d'une profanation. Il est un milieu entre l'horreur d'une profanation qui résulte d'une communion indigne, et la criminelle négligence qui s'abstient de communier pour ne pas communier indignement; c'est de travailler à remplir saintement le devoir de la communion. Par une conséquence évidemment juste, lorsqu'arrivent ces précieux jours où J.-C. veut faire son entrée dans vos cœurs, nous devons donc voir régner dans vous cette sainte agitation dont Jérusalem fut autrefois remplie à sa vue : *Et cum intrasset commota est universa civitas* (Matth. xxi. 10).

DÉVELOPPEMENTS DU TROISIÈME PLAN.

COMMUNION INDIGNE.

TEXTE.

Quicumque manducaverit panem hunc, vel biberit calicem Domini indigne, reus erit corporis et Sanguinis Domini.

1 Cor. XI. 27.

La plus terrible idée que l'Apôtre nous donne du crime de ceux qui communient indignement, c'est qu'ils se rendent coupables du corps et du sang du Seigneur.

Comme le sacrifice de la croix se renouvelle tous les jours, de la part J.-C., sur nos autels, il s'y renouvelle aussi de la part des pécheurs qui s'en approchent indignement; car il est vrai à la lettre qu'ils crucifient de nouveau le Sauveur, et dans des circonstances mille fois plus odieuses qu'il ne fût crucifié sur le Calvaire.

Communion indigne, ce sujet est le plus lugubre des chaires chrétiennes. Que je voudrais pouvoir m'abstenir de vous en parler! mais l'honneur du corps et du sang de J.-C. a été confié aux ministres des autels, c'est à eux d'arrêter les profanateurs à la porte du temple...

Ce que je me proposerai donc dans cette instruction, M. F., c'est de vous montrer: 1° *le crime de la communion indigne;* 2° *son châtiment.* Ces deux considérations embrassent tout ce sujet.

Ier Point.

CRIME DE LA COMMUNION INDIGNE.

1° C'est le crime de Judas; 2° c'est un crime plus grand que celui des Juifs déicides; 3° c'est le plus horrible des sacriléges.

1re SUBDIVISION.—C'est le crime de Judas.

Écoutez l'histoire de ce grand coupable, telle que la rapporte l'Évangile... Quelles sont ses dispositions avant la communion? *Tunc abiit unus de duodecim, qui dicebatur Judas Iscariotes, ad principes sacerdotem; et ait illis: Quid vultis mihi dare, et ego vobis eum tradam?* (Matth. XXVI. 14, 15); ses dispositions avant cette action si sainte sont l'ingratitude, la perfidie, la noirceur... Quelles sont ses dispositions au moment de la communion? *Unus ex vobis tradet me... ille est, cui ego intinctum panem porrexero. Et cum intinxisset panem dedit Judæ Simonis Iscariotæ* (Joan. XIII. 22, 26); ses dispositions en ce moment solennel sont: l'audace, la persistance dans le projet de son attentat. Il est averti, il est signalé, il lui est dit comme autrefois à David: *Tu es ille vir*; mais le misérable ne s'arrête pas, il a l'affreux courage de son crime... Que devient-il après cette communion sacrilége: *Et post buccellam, introivit in eum Satanas* (Joan. XIII. 27); il es livré à Satan, la malédiction tombe sur lui et c'est pour jamais: *Et abiens laqueo se suspendit* (Matth. XXVII. 5); *Et suspensus crepuit medius* (Act. I. 18). Oh! quelle histoire horrible, M. F.! Oh! le crime de cet homme fut donc énorme! Or, c'est celui de l'indigne communiant...

2e SUBD. — C'est un crime plus énorme que celui des Juifs.

« Si les Juifs eussent connu le Seigneur de gloire, dit l'Apôtre, ils ne l'eussent jamais crucifié » (I Cor. II. 8); leurs outrages ne s'adressaient qu'au fils de Marie et de Joseph, qu'à un homme qu'ils regardaient comme un séducteur et comme un ennemi de Moïse et de sa loi. Leur méprise n'avait point d'excuse, il est vrai; ses miracles et sa doctrine auraient dû leur ouvrir les yeux; mais enfin ils ne le connaissaient pas.— Pour vous, mon frère, qui venez le recevoir indignement vous le connaissez. Les coups que vous portez, vous savez qu'ils s'adressent à un Dieu et vous êtes sans excuse...

Quand les Juifs attachèrent J.-C. à la croix, il avait encore une chair sujette à nos infirmités; il pouvait souffrir... Mais aujourd'hui, mon cher auditeur, vous l'arrachez du sein de sa gloire pour l'exposer à de nouvelles indignités.

Les bourreaux du Sauveur exécutèrent, en le crucifiant, les ordres de son Père qui l'avait condamné en la personne du premier pécheur: *Morte morieris* (Gen. II. 17); mais ici, M. F., vous le déshonnorez dans le temps que le Père le glorifie.

Le crime des Juifs profita au genre humain qui fut sauvé par l'effusion du sang de J.-C.; mais le vôtre à qui est-il profitable?

Sur le Calvaire, mille circonstances glorieuses accompagnèrent la mort du Sauveur; toute la nature reconnut son auteur; la terre trembla, le soleil s'éclipsa, les morts ressuscitèrent; mais la mort que lui donnent encore les pécheurs dans la communion indigne est un mystère tout d'ignominie pour lui (*Voy.* Massillon, *Commun. indign.*).

3e SUBD. — C'est le plus horrible des sacriléges.

Le sacrilége est la profanation des choses saintes. Il est regardé comme un grand crime parce qu'il s'attaque directement à Dieu qu'il veut outrager dans les objets qui lui son consacrés. Il y a différentes sortes de sacriléges, et l'énormité de ce crime est en proportion de la sainteté de l'objet profané.

Profaner dans l'ancienne loi, comme le fit Balthazar, les vases sacrés du temple fut un grand crime que Dieu punit sur le champ par une sentence de mort et de ruine qui eût sa prompte exécution; mais bien plus grand serait celui des chrétiens qui profaneraient nos églises et les objets consacrés au culte de J.-C. Profaner les croix, les autels, les images des saints, les vases sacrés, les tabernacles est un crime que tout chrétien frémirait de commettre; mais quelle distance entre ces objets saints et le corps adorable de J.-C.? Cette dernière profanation est, sans contredit, la plus horrible de toutes. Car est-il dans nos temples quelque chose de plus précieux, de plus vénérable, de plus saint que le sang de J.-C., que son corps adorable, que son humanité, que sa divinité; or, c'est de cette profanation que se rend coupable l'indigne communiant, car en osant s'approcher de celui qui est la sainteté même, avec une conscience souillée, il commet envers lui le plus grand des outrages, il le méprise, il le foule aux pieds, il le trahit comme Judas, il lui crache à la face comme les Juifs, il le flagelle comme Pilate, il le tourne en dérision comme Hérode, il le blasphème comme le mauvais larron; il fait plus encore, dit S. Ambroise, il le livre au démon pour qu'il l'abreuve d'ignominies: *Conculcandum tradit dæmonibus.* Oh! quel crime! quel affreux attentat!

Or, dites-moi, chrétiens, s'il y a parmi vous un de ces grands coupables qui ait osé s'attaquer de cette sorte à la personne sacrée de Jésus notre Sauveur, veut-il continuer toute sa vie le crucifiement du Calvaire? Et vous qui avez toujours reçu jusqu'ici l'hôte divin comme Marthe et Lazare, vous qui l'avez toujours accueilli avec une sainte allégresse comme le fit Jérusalem en ce jour où son peuple accourut devant lui tenant des palmes dans ses mains et chantant l'hosanna de gloire, voudrez-vous lui donner un jour le baiser de Judas et le traiter comme Samarie qui lui ferma ses portes ou Nazareth qui voulut le précipiter de ses collines? Oh! sacrilége! tu t'arrêteras désormais à la porte du temple, n'osant en franchir le seuil et te frappant la poitrine comme le publicain, parce ton péché est énorme et que ce n'est pas assez de ta vie pour en faire pénitence. Et vous, âmes saintes, vous continuerez à vous approcher des autels avec des consciences purifiées, pour vous y nourrir du pain des forts et de cette manne céleste qui est un gage assuré de la vie éternelle!

IIe Point.

CHATIMENT DE L'INDIGNE COMMUNIANT.

Dieu ne laisse point impuni le crime de l'indigne communiant. Il lui inflige toujours, même dès cette vie, un terrible châtiment *intérieur*, quelquefois un châtiment *extérieur*.

1re SUBD.—Châtiment intérieur.

Ce châtiment c'est: 1° l'*aveuglement;* 2° l'*endurcissement;* 3° la *condamnation.*

1° AVEUGLEMENT. Il est dit du blasphémateur que son intelligence ne comprend plus les paroles que sa bouche impie prononce. Il est plus vrai encore de dire de l'indigne communiant qu'il ne comprend plus rien aux choses de Dieu. Il est entré au festin sans la robe nuptiale et voilà qu'il a été expulsé et jeté dans les ténèbres exterieures. La foi a pour lui éteint son flambeau, il n'appelle plus Dieu, il continue ses outrages, il retourne chaque jour à son vomissement: *Canis reversus ad suum vomitum* (2 Petr. II. 22).

2° ENDURCISSEMENT. L'endurcissement suit pour lui l'aveuglement. L'infortuné a crucifié son Dieu; or, en commettant cet affreux attentat il a habitué son âme au mal, il a tué ce qu'il y a en elle de plus vivant et de plus saint, la conscience. Et maintenant plus de tressaillements dans cette âme, plus de soupirs, plus d'élans en haut. Allez, prêtre du Seigneur, porter la parole évangelique à l'idolâtre, quand il vous aura entendu il se convertira; mais pour l'indigne communiant il ne se convertit plus; votre Evangile est pour lui une lettre morte, vos sacrements il les méprise, vos temples il en foule le sol sans émotion comme celui d'un lieu profane: *Terra sæpe venientem super se bibens imbrem..proferens spinas..reproba est* (Hebr. VI. 7, 8); et il mourra dans l'impénitence,

3° CONDAMNATION. Au moment même où l'indigne communiant commet son crime, son procès s'instruit et sa sentence est prononcée. Dieu attend les autres pécheurs, il ne les condamnera qu'au jour solennel des justices. Point de délai pour cet extraordinaire pécheur, le Seigneur le condamne à l'heure même: *Qui enim manducat et bibit indigne, judicium sibi manducat et bibit* (1 Cor. XI. 29).

2e SUBD.—Châtiment extérieur.

Irritam quis faciens legem Moysi, sine ulla miseratione duobus vel testibus moritur, quanto magis putatis deteriora mereri supplicia, qui filium Dei conculcaverit, et sanguinem testamenti pollutum duxerit (Hebr. X. 28). Fin déplorable de Judas; châtiment des Juifs déicides. S. Chrysostôme déclare que Dieu livrait souvent au Démon ceux qui communiaient en état de péché. S. Cyprien rapporte qu'une chrétienne ayant voulu participer à l'Eucharistie, après avoir mangé des viandes offertes aux idoles, fut ausitôt possédée et mourut dans d'atroces douleurs....

ANCIEN TESTAMENT.

Apparuit in solitudine minutum, et quasi pilo tusum, in similitudinem pruinæ super terram. Quod cum vidissent filii Israel dixerunt ad invicem : Manhu ? (Exod. xvi. 14, 15).

Quibus ait Moyses : Iste est panis, quem Dominus dedit vobis ad vescendum (Id. ibid. 16).

Filii autem Israel comederunt Man quadraginta annis (Id. ibid. 35).

Dedit tibi cibum Manna, quod ignorabas tu et patres tui : ut ostenderet tibi quod non in solo pane vivat homo, sed in omni verbo quod egreditur de ore Dei (Deut. viii. 3).

Edent pauperes, et saturabuntur : et laudabunt Dominum qui requirunt eum ; vivent cordo eorum in sæculum sæculi (Ps. xxi. 27).

Calix inebrians quam præclarus est ! (Id. xxii. 5).

Aruit cor meum : quia oblitus sum comedere panem meum (Id. ci. 5).

Panis cor hominis confirmet (Id. civ. 16).

Deliciæ meæ, esse cum filiis hominum (Prov. viii. 31).

Angelorum esca nutrivisti populum tuum, et paratum panem de cœlo præstitisti illis sine labore, omne delectamentum in se habentem, et omnis saporis suavitatem (Sap. xvi. xvi. 20).

Haurietis aquas in gaudio de fontibus Salvatoris (Is. xii. 3).

Quid enim bonum est et quid pulchrum ejus, nisi frumentum electorum ; et vinum germinans virgines (Zach. ix. 17).

NOUVEAU TESTAMENT.

ÉVANGILES.

Accipite et comedite, hoc est corpus meum (Matth. xxvi. 26).

Ecce ego vobiscum sum usque ad consummationem sæculi (Id. xxviii. 20).

Operamini non cibum qui perit, sed qui permanet in vitam æternam (Joan. vi. 27).

Ego sum panis vivus, qui de cœlo descendi (Id. ibid. 51).

Nisi manducaveritis carnem Filii hominis, et biberetis ejus sanguinem, non habebitis vitam in vobis (Id. ibid. 54).

Caro mea vere est cibus, et sanguis meus vere est potus (Id. ibid. 56).

Qui manducat meam carnem, et bibit meum sanguinem, in me manet et ego in illo (Id. ibid. 57.—*Vide totum caput*).

Cum dilexisset suos, qui erant in mundo, in finem dilexit eos (Id. xiii. 1).

EPITRES.

Calix benedictionis cui benedicimus, nonne communcatio sanguinis Christi est? Et panis quem frangimus, nonne participatio corporis Domini est? (1 Cor. x. 16).

Ego enim accepi a Domino quod et tradidi vobis...

Quotiescumque enim manducabitis panem hunc, et calicem bibetis, mortem Domini annuntiabitis donec veniat.

Probet autem seipsum homo, et sic de pane illo edat, et de calice bibat (Id. xi. 23, 26, 28).

1er Siècle.

Ab Eucharistia et oratione abstinent, eo quod non confiteantur Eucharistiam carnem esse Salvatoris nostri Jesu Christi, quæ pro peccatis nostris passa est, quam Pater sua benignitate suscitavit (S. Ignat. Mart. *Epist. ad Smyrn.*).

Convenistis frangentes panem unum, qui pharmacum immortalitatis est, antidotum ne moriamur, sed vivamus semper in Jesu Christo (Id. *Ep. ad Eph.*).

2e Siècle.

Non hunc ut communem panem neque ut communem potum sumimus quemadmodum enim per verbum Dei homo factus est Christus... ita per preces verbi ejus... alimoniam incarnati illius Jesu carnem et sanguinem esse edocti sumus (S. Justin. *Apol.* 2 *ad Imp. et Senat. Rom.*).

Calicem confessus est Dominus suum esse proprium sanguinem, et panem suum corpus proprium esse confirmavit (S. Iræn. *L.* 5, *C.* 2, *adv. Hær.*).

Panis immortalitatis (Id. ibid.).

3e Siècle.

Quos excitamus et hortamur ad prælium, non inermes nudosque relinquimus, sed protectione corporis et sanguinis Christi munimus (S. Cypr. *Ep.* 4 *ad Cornel. Pap.*).

Hunc panem dari quotidie postulamus, ne dum absentes et non communicantes a cœlesti pane prohibemus, a Christi corpore separemur (Id. *De Orat. Dom.*).

Hoc uno contenti ferculo, omnes mundi delicias aspernantur fideles (Id. *de Cœna.*).

4e Siècle.

Concorporeus et consanguineus Christi fit christianus (S. Cyrill. Hieros. *Cat.* 3 *Myst.*).

Unus sit nobis dolor, si hac esca privamur (S. Chrysost. *Hom.* 83).

Corpus Christi, aliter piis, aliter impiis sapit (Id. *Hom.* 7 *in* 1 *Ep. ad Cor.*).

Dum in terra sumus, ut terra nobis cœlum sit facit hoc mysterium (Id. *Hom.* 24 *in Ep.* 1 *ad Cor.*).

Quotidie communicare, et participare de sacro Corpore et Sanguine Christi bonum est et valde utile, cum ipse aperte dicat : *Qui manducat meam carnem...* Nam assidue participem fieri, nihil aliud esse quam frequenter et multifariam vivere quis dubitet? (S. Basil. *in Ep. ad Patr. de Comm.*).

Non humani sed divini muneris sacramentum (S. Ambr. *L. de Init.).*

Ille panis vitæ æternæ, qui animam nostram fulcit (Id. *Serm. in Ps.* 118).

Corpus Christi accipere majus est quam orare (S. Hieron. *ad Celant.*).

Eucharistia charitatis est Symbolum (Id. *ad Theoph.*).

Ipse conviva et convivium, ipse comedens et qui comeditur (Id. *Ep.* 150 *ad Hedib.*).

Hoc solum habemus in præsenti sæculi bonum si vescamur carne ejus (nempe Christi) cruoreque potemur (Id. *in C.* 3 *Eccli.*).

Symbolum resurrectionis (Concil. Nicæn.).

5e Siècle.

Vivificat corpus Christi et ad incorruptionem sua participatione perducit miraculum amoris (S. Cyrill. Alex. *L.* 3 *in Job. C.* 37).

Carnem suam (Christus) ad manducandum cordi et ori tribuit (S. August. *ad Orat.*).

Dicere audeo quod Deus cum sit omnipotens, plus dare non potuit ; cum sit sapientissimus plus dare nescivit, cum sit ditissimus plus dare non habuit (Id. *Tract.* 26 *in Joan.*).

O Sacramentum pietatis ! o signum unitatis ! o vinculum charitatis !

Quotidie Eucharistiæ communionem percipere, nec laudo nec reprehendo ; omnibus tamen Dominicis diebus suadeo et hortor, si tamen mens sine voluntate peccandi sit (Id. *in L. de Ecct. Dogm.*).

Manduca vitam, bibe vitam (Id. *Hom. de Verb. Dom.*).

Et nos ille possideat, et nos illum possideamus (Id. *Tract.* 2 *in Joan.*).

Punici Christiani, corporis Christi Sacramentum, nihil aliud quam vitam vocant (Id. *L. de Merit. et Remun. C.* 24).

Qui digne comedit hunc panem qui est corpus Christi, necesse est ut moriatur præteritis et vivat futuris (Id. *Serm.* 201 *de Temp.*).

Christus qui semel immolatus est in seipso, in sacramento quotidie populis immolatur (Id. *Ep.* 23 *ad Bonif.*).

Incarnatur panis et trajicitur per mamillam ut veniat ad infantem, incarnatur Verbum et trajicitur per Eucharistiam ut veniat ad hominem (Id. ibid.).

Mutet vitam qui vult accipere vitam ; nam si non mutat vitam ad judicium accipiet vitam, et magis ex ipsa corrumpitur quam sanatur, magis occiditur quam vivificatur (Id. *Serm.* 1 *de Temp.*).

Non aliud agit participatio Corporis et Sanguinis Christi quam ut ad id quod sumimus, transeamus (S. Leo. *de Pass. Dom.*).

Æternæ vitæ cibaria (S. Chrysol. *Serm.* 159).

11e Siècle.

Terretur adversarius dum videt Christiani labia Christi cruore rubentia : agnoscit enim præsto esse suæ perditionis indicium et divinæ victoriæ qua captivatus et obrutus est non tolerat instrumentum (Petr. Dam. *Ep. de Inst. Monast.*).

12e Siècle.

Cibus ejus ipse sum; Christus Dominus, cum pascis, pascitur (S. Bernard. *Serm. in Cœn. Dom.*).

Disce a Christo quomodo diligas Christum (Id. ibid.).

13e Siècle.

Cum datur in cibum datur ad omnimodam unionem (S. Thomas, *Opusc. de Sacr. Alt.*).

Spiritualis dulcedo tanquam in propria fonte gustatur (Id. *Op.* 57).

16e siècle.

Optaret Sancta Synodus ut in singulis Missis fideles adstantes non solum spirituali affectu, sed etiam sacramentali Eucharistiæ perceptione communicarent (Concil. Trid. *de Sacrif. Miss. Can.* 6).

COMMUNION INDIGNE.

ANCIEN TESTAMENT.

Anima polluta quæ ederit de carnibus hostiæ pacificorum quæ oblata est Domino, peribit de populis suis (*Levit.* VII. 20).

Loquere ad Aaron et ad filios ejus, ut caveant ab his quæ consecrata sunt filiorum Israel, et non contaminent nomen sanctificatorum mihi, quæ ipsi offerunt; ego Dominus.

Dic ad eos, et ad posteros eorum : Omnis homo, qui accesserit de stirpe vestra ad ea quæ consecrata sunt, et quæ obtulerunt filii Israel Domino, in quæ est immunditia, peribit coram Domino (Id. XXII. 2, 3).

NOUVEAU TESTAMENT.

ÉVANGILES.

Amice, quomodo huc intrasti non habens vestem nuptialem? At ille obmutuit. Tunc dixit rex ministris : Ligatis manibus et pedibus ejus, mittite eum in tenebras exteriores (Matth. XXII. 12, 13).

Nonne ego vos duodecim elegi : et ex vobis unus diabolus est? (Joan. VI. 72).

Et post buccellam, introivit in eum Satanas (Id. XIII. 27).

Quicumque manducaverit panem hunc, vel biberit calicem Domini indigne, reus erit corporis et sanguinis Domini (1 Cor. XI. 27).

Qui enim manducat, et bibit indigne, judicium sibi manducat et bibit; non dijudicans corpus Domini (Id. ibid. 29).

Quanto magis putatis deteriora mereri supplicia, qui filium Dei conculcaverit, et sanguinem testamenti pollutum duxerit, in quo sanctificatus est, et spiritui gratiæ contumeliam fecerit? (Hebr. X. 29).

SS. PÈRES.

Proh scelus! semel Judæi Christo manus intulerunt, isti quotidie corpus ejus lacessunt! O manus prescindendæ! (Tertull. *L. de Idol. C. 7).*

Cave ne Herodi efficiaris similis, et dicas : *Ut et ego veniens adorem eum;* cumque veneris, interimere coneris; hujus enim similes sunt, qui indigne abutuntur communionis mysterio (S. J. Chrysost. *Hom.* 7 *in Matth.).*

Heu! quam temerarium, quamque nefarium est, cruentatis manibus intemeratæ Virginis tractare Filium! quis auditus sustineret aurium? quis oculus non confunderetur ad intuitum? Quæ mens non raperetur in excessum, ubi mundi pretium mittitur in sterquilinium? Non est minus detestabile, in os pollutum, quam in lutum mittere Dei filium (Id. *Hom.* 27 *in 1 Cor.*).

Biberunt ex eo omnes. Ebrietas felix, satietas singularis, quæ quanto copiosius sumitur, tanto sobrietatem sumentibus donare dignatur. Et Judas bibit, sed non saturatur, nec sitim extinguit ignis æterni, quia indigne sitivit mysteria Christi (S. Hieron. *in Luc.*).

Si in arca sordibus plena vestis non mittitur pretiosa, qua fronte in anima, quæ peccatorum sordibus inquinatur, Christi Eucharistia suscipitur? (S. Augst. *Serm.* 252 *de Temp.*).

MÉLANGES.

MOTIVA.

(Ad dignam Communionem).

I. OMNIA QUÆ IN CHRISTO SUNT, SCILICET: CORPUS, ANIMA ET DEITAS IN EUCHARISTIA ESSE NOSCUNTUR.

Corpus ex purissimo est sanguine gloriosæ Virginis, qui ex Spiritus Sancti gratia mundatus est, nunquam nlla originali vel actuali peccati macula infectus. Anima autem a Deo et Spiritu Sancto, ad imaginem Dei perfectissime creata est de novo. Deitas vero æterna (Albert. Magn. *de Euch. Dist. C.* 4).

II. UNIONEM CUM DEO PERPETRAT EUCHARISTIA.

Qui manducat meam carnem et bibit meum sanguinem in me manet et ego in illo (Joan. VI. 57). Hunc cibum digne manducans transformatur in Christum (S. Bernardin. *T.* 2, *Serm.* 54).

III. ROBORAT ANIMAM.

Tanquam leones ignem spirantes, ab illa mensa recedimus, terribiles diabolo effecti (S. Chrysost. *L. de Sacerd.*).

Idoneus esse non potest ad martyrium, qui ab Ecclesia corpore Christi et sanguine non armatur ad prælium (S. Cypr. *Ep. ad Corn. Pap.*). Hoc sane calice inebriati sunt Martyres, quanto ad passionem euntes, suos non agnoscebant (S. August. *in Ps.* 35).

IV. AD VIRTUTES ACQUIRENDAS JUVAT.

Virtutes theologicas, quæ ad salutem nostram faciunt, eorumque incrementa, nulla ratione magis nobis polliceri possumus, quam per hoc ipsum fidei et charitatis sacramentum; quippe ejus frequentatione illæ nobis inseruntur, illæ nobis insertæ augentur, atque auctæ perficiuntur, non secus ac cibo corporeo singulæ corporis partes et membra accrescunt, aut saltem conservantur (Salmer. *T.* 9, *Tr.* 26).

V. VITÆ ÆTERNÆ EST PIGNUS.

Qui mand. meam carn. et bib. meum sang. habet vitam æternam et ego ressuscitabo eum in novissimo die (Joan. VI. 55).

Talis autem panis Eucharisticus vitam edenti præstat, non centenariam, sed æternam, jucundam, beatam, omnium bonorum plenitudine felicissimam (S. Thom. Villan. *Conc.* 1 *in fest. Corp. Christi*).

VI. DELICIAS INFERT ANIMÆ.

Non capit cor, lingua deficit, humanus sopitur sensus ad investingandum tanti arcana Mysterii (S. Laur. Justin. *de Disc. Mon. C.* 19).

MEDIA.

I. POENITENTIA SERA.

Frange te, ut se discat frangere, quia non cognosceris nisi in fractione panis (S Bern. *in Disc. Emmaüs).*

II. VITA BONA, CONSCIENTIA PURA.

Prius vita commendabilis habenda est, deinde devotio (S. Laur. Just. *Disc. Mon. C.* 9). Pura conscientia est quæ non habet de præterito justam accusationem, de præsenti injustam delectationem, de futuro injustam voluntatem (S. Bernardin. *T.* 2 § 27, *art.* 2, *C.* 2).

III. HUMILITATIS ET CASTITATIS STUDIUM.

Vere panis filiorum non mittendus canibus (S Thom. *in Prosa,* Lauda Sion).

Renes vestros accingetis (Exod. XII. 11).

IV. DESIDERIUM ARDENS.

Desiderio desideravi hoc pascha manducare vobiscum (Luc. XVII. 15).

V. PRÆPARATIO PRÆVIA.

Non comedetis ex eo crudum quid (Exod. XII. 9). Qua autem ratione hic agnus coctus ab illis manducandus erat assus igni? Quia per ignem amor Dei, sive charitas intelligitur (S. Laur. Just.).

Adverte quod effectus sacramentorum solet esse secundum dispositionem et præparationem suscipientium (S. Bonav. *in Theol. Myst.*).

FIGURES. — EXEMPLES.

ANCIEN TESTAMENT.

ARBRE DE VIE.

Collocavit ante Paradisum volupt. Cherubim .. ad custod. viam *ligni vitæ* (Gen. III. 24).

ANCIENNES VICTIMES.

Omnis homo qui accesserit ad ea quæ consecrata sunt.. in quo est immunditia, peribit (Levit. XXIII. 3).

AGNEAU PASCAL.

Erit aut. Agnus absque macula (Exod. XII. 5).

BUISSON ARDENT.

Solve calceament. de ped. tuis. (Levit. XXIII. 3).

MANNE.

Patres vestris manduc. Manna in deserto et mortui sunt... qui manduc. hunc. pan. vivet in ætern. (Joan. VI. 49-60).

BETHSAMITES.

Percussit autem de viris Bethsam. eo quod vidissent arcam Dom. (1 Reg. VI. 19).

OZA.

Percussit eum super temeritate (2 Reg. VI. 7).

ÉLIE.

Comedit et bibit et ambulavit in fortitudine cibi illius quadr. diebus et quadr. noct. usq. ad montem Dei Horeb (XIX. 8).

FESTIN DU PÈRE DE FAMILLE.

Exi cito in plateas et vicos civitatis; et pauperes ac debiles, et cæcos, et claudos introduc huc (Luc. XIV. 21).

ROBE NUPTIALE.

Amice, quomodo huc intrasti, non habens vestem nuptialem? (Matth. XXII. 12).

LE CENTURION.

Domine, non sum dignus ut intres.. (Matth. VIII. 8).

LA CHANANÉENNE.

Catelli edunt de micis quæ cadent de mensa dominorum suorum (Matth. XV. 27).

JUDAS.

Et post buccellam, introivit in eum Satanas (Joan. XIII. 27).

HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

PREMIERS CHRÉTIENS.

Erant autem perseverantes... in communicatione fractionis panis (Act. II. 42). — Hunc panem dari quotidie postulamus (S. Cypr. *de Orat. Dom.*).

In primitiva Ecclesia Diaconus populo communionem præbiturus alta voce clamabat : *Sancta sanctis; si quis non sit sanctus ad sacramentum non accedat (Pæd. Christ. C.* 16, § 3).

VIE DES SAINTS.

Ste MARGUERITE DE HONGRIE.

S. Margarita virgo illustrissima, regis Hungariorum filia, quando sacram communionem erat perceptura, die præcedenti non sumebat nisi panem et aquam, et tota nocte in orationibus permanebat (Davroltius, *Spec. Exempl.*).

Ste CATHERINE DE SIENNE.

S. Catharina Senensis, quoties SS. Hostiam inter manus sacerdotis aspiciebat; mox impatiens dicebat : O cito, cito illud animæ meæ nutrimentum intima cordis immitere propera! Et cum sæpe Missa durante rapta esset, ipso tamen communionis tempore, ad se reversa dicebat :

O mi Domine, mortua licet forem, ad vitam redirem ut te frui possem? (*In ej. Vita*).

Auteurs à consulter.

SS. Pères.

S. IGNACE, Mart. — Ep. ad Smyrn.
— Ad Eph.
— Ad. Rom.
S. JUSTIN — Apol. ad Imp. et Senat.
S. IRÉNÉE — Adv. Hæres. L. 5, C. 2.
TERTULLIEN — L. de Idol. C. 7.
— De Resur. Carn.
ORIGÈNE — Hom. 13 in Levit.
— Hom. 35 in Matth.
S. CYPRIEN — De Lapsis.
— De Orat. Dom.
S. BASILE — Hom. 1 de Bapt.
S. CYRILLE de Jérus. — Catech. 4.
S. AMBROISE — De Sacram. L. 4.
— De Initiand. C. 9.
S. J. CHRYSOST. — Hom. 61 ad Hebr.
— Hom. 45 in Joan.
S. JÉRÔME — Ep. ad Celant.
— L. 2 in C. 9, Zach.
S. AUGUSTIN — Tract. 20, 26, 27 in Joan.
— Ep. 118 ad Januar.
— De Civ. Dei L. 10.
— Conf. L. 10, C. 24.
S. CYRILLE d'Alex. — L. 3, in Joan.
S. LÉON — De Pass. Dom.
S. GRÉGOIRE — Hom. 20 in Evang.
— Hom. 83.
S. PIERRE DAMIEN — Ad Blanc. C. 3.
S. BERNARD — Serm. de Cœn. Dom.
— Serm. 61 in Cant.
— Serm. 23 de mod. Ben. VIV.
S. THOMAS — Opusc. 58.

Ascétiques.

THOM.-A-KEMP. — Imit. Chr. L. 4.
GERSON — Part. 3, 4, et Serm.
S. BONAVENTURE — Serm.
RODRIGUEZ — Tr. de Perf. 2 p. T. 7.
S. FR. DE SALES — Vie dévote. 2 p. C. 20, 21.
— Direct. Chrét. 4 p. C. 6.
FÉNELON — Œuvr. Spirit.
S. LIGUORI — Œuvr.

Prédicateurs.

BOURDALOUE — 4 Serm.
LA RUE — Carême.
MASSILLON — 2 Serm.
SEGAUD — It.
L'abbé RICHARD — It.
CAMBACÉRÈS — It.
DE BOULOGNE — It.
Mgr COEUR — It. *Trib. Sacrée.*
Le R. P. DE RAVIGNAN — It. ibid.
M. l'abbé DEPLACE — It. ibid.

Répertoires.

LOHNER — Bibl. Man.
HOUDRY — Bibl. des préd.

PREMIER PLAN.

Considérations Dogmatiques.

(BOURDALOUE.)

Ier Point.

MYSTÈRE DE PUISSANCE.

IIe Point.

MYSTÈRE DE SAGESSE.

Ier POINT. — SUBDIVISIONS.

Mystère de Puissance.

J.-C. FAIT PARAÎTRE DANS SA MORT TOUTE LA PUISSANCE D'UN DIEU :

1—Il meurt après avoir prédit sa mort;
2—Il meurt en faisant des miracles;
3—Sa mort est le plus grand des miracles;
4—L'infamie de sa mort fait son triomphe.

IIe POINT.—SUBDIVISIONS.

Mystère de sagesse.

DEUX EXCELLENTES FINS OBTENUES PAR LA MORT DE J.-C. SUR LA CROIX :

1—Satisfaction envers Dieu offensé;
2—Réforme de l'homme perverti et corrompu.

DEUXIÈME PLAN.

Trois Stations.

(BOSSUET.)

Ier Point.

J.-C. AU JARDIN DES OLIVES.

IIe Point.

J.-C. ENTRE LES MAINS DES JUIFS.

IIIe Point.

J.-C. ATTACHÉ A LA CROIX.

Ier POINT.—SUBDIVISIONS.

J.-C. au Jardin des Olives.

1—Honte qu'il éprouve;
2—Douleur qu'il ressent.

IIe POINT.

J.-C. entre les mains des Juifs.

IIIe POINT. — SUBDIVISIONS.

J.-C. attaché à la Croix.

1—Il est couvert de la malédiction divine;
2—Il est frappé de cette malédiction;
3—Il est pénétré de cette malédiction.

TROISIÈME PLAN.

Paraphrase Historique.

LE P. DE LA COLOMBIÈRE.)

1—Prélude,
2—Gethsémani,
3—Judas,
4—Caïphe,
5—Les Gardes,
6—Pilate,
7—Hérode,
8—Le Prétoire,
9—La Flagellation,
10—Le Crucifiement.

AUTRE PLAN DE LA COLOMBIÈRE.

Ier Point.

DOULEURS DE L'AME DE J.-C.

IIe Point.

DOULEURS DE SON CORPS.

Nota. Quelques critiques, parmi lesquels Mgr. l'Evêque de Maroc, affirment que tous nos grands orateurs ont échoué en traitant le sujet de la *Passion*, et que le P. de la Colombière a seul réussi dans ce genre. Nous donnons donc ici les deux Plans de ce prédicateur dont toute la méthode est de commenter le récit évangélique. C'est la manière simple et populaire des anciens sermonnaires latins et italiens, tels que Mathias Faber, Osorius, Grenade, Carthagène, Reyna, etc.

Toutefois il importera toujours de s'inspirer, pour un pareil sujet, aux immortelles compositions de Bossuet, de Bourdaloue et de Massillon. Les quatre sermons de Bossuet sur la *Passion* renferment des beautés du premier ordre; et, dit M. l'abbé Dassance, nous ne connaissons rien de plus beau que l'exorde de son premier sermon : *Il n'appartient qu'à Dieu....*

DÉVELOPPEMENTS DU PREMIER PLAN.

CONSIDÉRATIONS DOGMATIQUES.

TEXTE.

Judæi signa petunt, et Græci sapientiam quærunt : nos autem prædicamus Christum crucifixum : Judæis quidem scandalum, Gentibus autem stultitiam : ipsis autem vocatis Judæis atque Græcis Christum Dei virtutem et Dei sapientiam.

1 Cor. I. 22, 23, 24.

Si jamais les prédicateurs pouvaient, avec quelque sujet apparent, rougir de leur ministère, ne serait-ce pas en ce jour où ils prêchent la passion et la mort du Dieu qu'ils annoncent? Cependant l'Apôtre mettait toute sa gloire dans la croix de J.-C., parce qu'il regardait le mystère d'un Dieu crucifié comme le miracle tout ensemble et de la *force de Dieu* et de la *justice de Dieu*. C'est aussi sous cette idée que je veux vous le représenter.

Il ne s'agit point ici de pleurer la mort de J.-C., mais il s'agit d'y reconnaître le dessein de Dieu, ou plutôt l'ouvrage de Dieu. En deux mots, vous n'avez peut être jusqu'à présent considéré la mort du Sauveur que comme le mystère de son humilité et de sa faiblesse; et moi je vais vous montrer que c'est dans ce mystère qu'*il a fait paraître toute l'étendue de sa puissance*; première partie.

Le monde, jusqu'à présent, n'a regardé ce mystère que comme une folie; et moi je vais vous faire voir que c'est dans ce mystère que *Dieu a fait éclater plus hautement sa sagesse*; seconde partie.

Ier Point.

MYSTÈRE DE PUISSANCE.

Qu'un Dieu fasse des prodiges dans l'univers, il n'y a rien, en cela, de surprenant; mais qu'un Dieu souffre et qu'il meure, voilà ce qui doit nous saisir d'étonnement. Cette mort, néanmoins, bien loin d'ébranler notre foi, la doit confirmer, car si J.-C. est mort, il est mort en Dieu.

1re SUBD.—Il meurt après avoir prédit sa mort.

A l'entendre parler de sa passion longtemps avant sa passion même, on dirait qu'il en parle comme d'un événement déjà arrivé, tant il est exact à en marquer jusqu'aux moindres particularités. Nous allons à Jérusalem, disait-il à ses Apôtres, c'est là que le Fils de l'Homme sera livré aux Gentils, qu'il sera outragé, insulté, fouetté, crucifié : *Tradetur Gentibus, et illudetur, et flagellabitur, et conspuetur : et postquam flagellaverint occident eum* (Luc. XVIII. 32, 33). Il y avait déjà des siècles entiers que les prophètes avaient prédit cette mort et toutes ses circonstances, afin, dit S. Chrysostôme, que la prophétie, témoignage invincible de sa divinité, rendît toutes les ignominies même de la croix, non-seulement vénérables, mais adorables. Cependant la preuve était encore bien plus sensible et plus convaincante dans la prédiction immédiate qu'en fait J.-C. lui-même. Aussi, tout ce qu'il avait marqué des livres de Moïse et des prophètes, comme se rapportant à lui, s'exécuta-t-il bientôt après et à la lettre dans la sanglante catastrophe de sa passion et de sa mort. Argument si solide et si fort, qu'il n'en fallût pas davantage pour la conversion de ce fameux eunuque, trésorier de la reine d'Éthiopie. En serions-nous moins touchés?

2e SUBD.—J.-C. meurt en faisant des miracles.

Il fait trembler la terre, il ouvre des sépulcres, il ressuscite des morts, il déchire le voile du temple, il obscurcit le soleil. Miracles confirmés par le témoignage des Apôtres. Quel intérêt auraient-ils eu à rapporter de faux miracles, puisqu'il ne leur en revenait point d'autre fruit que les plus cruelles persécutions? De plus, le style seul dont les évangélistes ont écrit l'histoire de J.-C. fait bien voir qu'ils ne parlaient pas en hommes passionnés. D'ailleurs, si ces miracles eussent été supposés, les Juifs ne se seraient-ils pas inscrits contre? Je conviens que les Pharisiens, malgré ces miracles, ne laissèrent pas de persister dans leur incrédulité, mais les soldats se convertirent, et c'est en cela même, reprend S. Chrysostôme, que paraît la toute-puissante vertu de ce Dieu mourant. Car mourir en sauvant les uns et en réprouvant les autres, en convertissant ceux-là par miséricorde et laissant périr ceux-ci par justice, n'est-ce pas faire éclater jusque dans sa mort les plus essentiels attributs de Dieu? Il n'y eut qu'un seul miracle que Jésus ne voulut pas faire dans sa passion, c'était de se sauver lui-même. Pourquoi ne le fît-il pas? parce que ce seul miracle eût détruit tous les autres et arrêté le grand ouvrage qu'il avait entrepris. Quand même il aurait fait ce miracle, ses ennemis n'y auraient pas plus déféré qu'à celui de la résurrection de Lazare. D'ailleurs, en refusant de se sauver, J.-C. a fait quelque chose de plus grand et de plus au-dessus de l'homme que s'il l'eût voulu. Enfin, sa douceur, sa tranquillité, sa patience, le pardon qu'il accorde à ses bourreaux, tous ces miracles de vertu n'étaient-ils pas plus miraculeux que s'il eût pensé à se tirer des mains de ses bourreaux et qu'il se fût détaché de la croix?

3e SUBD.—Sa mort est le plus grand des miracles.

La preuve de cela, c'est qu'au lieu que les autres hommes meurent par faiblesse, il est mort par son absolue puissance. Comment cela? 1° C'est qu'étant exempt de tout péché et même absolument incapable, il était naturellement immortel; 2° c'est qu'en vertu de son sacerdoce, étant par excellence le souverain pontife de la loi nouvelle, il n'y avait que lui qui pût et qui dût offrir à Dieu le sacrifice de la rédemption du monde et immoler la victime qui y était destinée. Ce fut donc lui-même qui se sacrifia, et c'est en ce sens qu'il disait : *Nemo tollit animam meam a me, sed ego pono eam a meipso* (Joan. X. 18). Aussi mourût-il en poussant un grand cri vers le ciel; ce qui montre qu'il ne mourut pas par défaillance de nature, et ce qui fit conclure au centenier qu'il était Dieu. Il est vrai que ce Dieu mourant a eu ses langueurs et ses faiblesses, mais ses faiblesses et ses langueurs mêmes étaient autant de miracles; s'il sue dans le jardin, c'est d'une sueur de sang; si quelques moments après sa mort on lui perce le côté, il en sort du sang et de l'eau.

4e SUBD.—L'infamie de sa mort fait son triomphe.

J.-C., par l'infamie de sa mort, est parvenu à la plus haute gloire, et expirant sur la croix il a triomphé par sa croix même de l'infidélité du monde. Au seul nom de Jésus crucifié, tout genou fléchit, comme Dieu l'avait révélé à S. Paul dans un temps où tout semblait s'opposer à un effet si merveilleux. Les grands de la terre se sont humiliés devant la croix. Elle a passé du lieu infâme des supplices sur le front des monarques et des empereurs; elle a vaincu l'idolâtrie, elle a sauvé le monde.

IIe Point.

MYSTÈRE DE SAGESSE.

Il fallait deux choses dans l'état où était tombé l'humanité : 1° *satisfaire à Dieu offensé;* 2° *réformer l'homme perverti*. Or, pour parvenir à ces deux fins, point de moyen plus efficace que la croix du Sauveur.

1re SUBD. — Satisfaction envers Dieu offensé.

Point de moyen plus efficace et plus infaillible que la croix de J.-C. pour satisfaire à Dieu offensé. Dieu ne pouvait être satisfait que par un Homme-Dieu; et qu'a-t-il fait cet Homme-Dieu, ou plutôt que n'a-t-il pas fait? En quoi consistait l'offense de Dieu? En ce que l'homme avait affecté d'être semblable à Dieu? *Eritis sicut Dii* (Gen. II. 5). Moi, dit l'Homme-Dieu, pour satisfaire mon Père, je m'abaisserai au-dessous de tous les hommes : *Ego autem sum vermis et non homo* (Ps. XXI. 7). Je me ferai obéissant : *Factus obediens usque ad mortem, mortem autem crucis* (Philip. II. 8). L'homme, par une intempérance criminelle, avait mangé du fruit défendu, et moi, dit l'Homme-Dieu, je me ferai un homme de douleurs : *Virum dolorum* (Is. LIII. 3). Pouvons-nous concevoir une réparation plus authentique?

Ce n'est pas assez. Le Sauveur nous a encore fait connaître parfaitement trois choses auxquelles doit se rapporter toute la sagesse humaine et qui découlent du mystère de la croix. Il nous a fait savoir ce qu'est : 1° *Dieu;* 2° *le péché;* 3° *le salut*.

Qu'est-ce que Dieu? Un être pour la gloire duquel il a fallu qu'il y eût un Homme-Dieu humilié et anéanti jusqu'à la croix.

Qu'est-ce que le péché? Un mal pour l'expiation duquel il a fallu qu'un Homme-Dieu se fît anathème.

Qu'est-ce que le salut de l'homme? Un bien qui seul a coûté la vie d'un Dieu. Voilà la grande leçon de la croix.

2e SUBD. — Réforme de l'homme perverti et corrompu.

Il y a trois sources de péché, selon S. Jean : la concupiscence des yeux, la concupiscence de la chair et l'orgueil de la vie. Trois concupiscences dont voici les remèdes que le Fils de Dieu nous a apportés du ciel et qu'il nous présente dans sa passion : le dépouillement de toutes choses et la nudité où il meurt, contre l'amour des richesses et la concupiscence des yeux; ses humiliations contre l'ambition, qui est l'orgueil de la vie; ses souffrances, contre la sensualité, qui est la concupiscence de la chair.

Mais pourquoi fallait-il que J.-C., sans être sujet à nos maux, en éprouvât les remèdes dans sa personne? Il le fallait pour nous les adoucir et pour nous en persuader l'usage. S'il eût choisi, pour nous sauver, les douceurs de la vie, quel avantage notre amour-propre, source de toute corruption, n'aurait-il pas tiré de là et jusques à quel point ne s'en serait-il pas prévalu?

DÉVELOPPEMENTS DU DEUXIÈME PLAN.

TROIS STATIONS.

TEXTE.

Posuit Dominus in eo iniquitatem omnium nostrum.

Is. LIII. 6.

Il n'appartient qu'à Dieu de nous parler de ses grandeurs; il n'appartient qu'à Dieu de nous parler aussi de ses bassesses. Pour parler des grandeurs de Dieu, nous ne pouvons avoir des conceptions assez hautes; pour parler de ses humiliations, nous n'oserions jamais en avoir des pensées assez basses, et dans l'une et dans l'autre de ces deux choses, il faut que Dieu nous prescrive jusqu'où nous devons porter la hardiesse de nos expressions.

C'est en suivant cette règle que je considère aujourd'hui le divin Jésus comme chargé et convaincu de plus de crimes que les plus grands criminels du monde : *Et nos putavimus eum quasi leprosum* (Is. LIII. 4). O saint et divin lépreux! O juste et innocent, accablé de crimes! je vous regarderai, dans tout ce discours, courbé et humilié sous ce poids honteux, dont vous n'avez été déchargé qu'en portant la peine qui leur était due.

C'est sur vous, ô croix salutaire, arbre autrefois infâme et maintenant adorable, c'est sur vous qu'il a payé toute cette dette; c'est vous qui portez le prix de notre salut; c'est vous qui nous donnez le vrai fruit de vie! O croix, aujourd'hui l'objet de toute l'Église, que ne puis-je vous imprimer dans tous les cœurs! remplissez-moi de grandes idées des humiliations de Jésus; et, afin que je puisse mieux prêcher ses ignominies, souffrez auparavant que je les adore en me prosternant devant vous et disant : *O crux!*

Ier Point.

J.-C. AU JARDIN DES OLIVES.

Au Jardin des Olives, J.-C. est abandonné à lui-même par son Père.

M. F., la première peine d'un homme pécheur, c'est d'être livré à lui-même. Le péché, dit S. Augustin, traîne son supplice avec lui; quiconque le commet s'en punit le premier; témoin ce ver qui ne meurt jamais; témoin ces troubles, ces inquiétudes d'une conscience agitée. Tout cela suffit pour nous faire entendre que le pécheur est lui-même son supplice. Faisons aujourd'hui l'application de ces propositions générales à l'état de J.-C. souffrant.

Enfin le temps étant arrivé auquel il devait paraître comme criminel, Dieu commence à lui faire sentir le poids des péchés par la peine qu'il se fait lui-même. Durant tout le cours de sa vie, il parle de sa passion avec joie; mais il ne faut pas que son esprit soit toujours tranquille; c'est une secrète dispensation de la Providence divine, qu'il aille à la mort avec tremblement, parce qu'il doit y aller comme un criminel. C'est pourquoi, sentant approcher ce temps : « Maintenant, dit-il, mon âme est troublée : « *Nunc anima mea turbata est* (Joan. XII. 27). C'est-à-dire, jusqu'à cette heure elle n'avait encore senti aucun trouble; maintenant que je dois paraître comme criminel, il est temps qu'elle soit troublée. Aussi est-il troublé sans mesure par quatre passions différentes : *par l'ennui, par la crainte, par la tristesse, par la langueur : Cœpit tædere, et pavere, et contristari, et mœstus esse* (Marc. XIV. 33.—Matth. XXXI. 27).

Dans sa passion, J.-C. pouvait, comme dans sa vie, commander aux flots, et ils se seraient apaisés; il pouvait, d'un seul mot, condamner la douleur et laisser son âme sans trouble; mais il ne lui a pas plu de le faire. Il a surmonté toutes les douleurs, mais il les a toutes ressenties.

Chaque péché attire deux choses : la *honte* et la *douleur*.

Étant chargé de nos péchés, le débonnaire Jésus éprouve dans son agonie ces deux sentiments avec véhémence.

1re SUBDIVISION.—**Honte.**

La honte, en premier lieu, vient couvrir sa face; la honte l'abat contre terre; mais ce qui est le plus remarquable, la honte le rend tremblant devant son Père; il ne lui parle plus avec cette douce familiarité, avec cette confiance d'un fils unique qui s'assure sur la bonté de son pere. Père, Père, « s'il est possible, » et qu'y a-t-il d'impossible à Dieu? *Si possibile est*. Eh bien! Père, tout vous est possible, si vous voulez. Et peut-il ne pas vouloir ce que lui demande un fils si chéri? Toutefois, écoutez la suite : « Détournez de moi ce calice; et toutefois faites, mon Père, non ma volonté, mais la vôtre. » O Jésus! ô Jésus, est-ce là le langage d'un fils bien-aimé? et vous disiez autrefois si assurément : « Mon Père, tout ce qui est à vous est à moi; tout ce qui est à moi est à vous » (Joan. XVII. 10); et lorsque vous priiez autrefois, vous commenciez par l'action de grâces : « O Père, je vous remercie de ce que vous m'avez écouté; et je le savais bien que votre bonté paternelle m'écoute toujours » (Id. XI. 41, 42). Pourquoi, aujourd'hui, parlez-vous d'une autre manière : *Non mea voluntas sed tua fiat*. Depuis quand cette opposition entre la volonté du Père et du Fils.

Ne voyez-vous pas qu'il parle en tremblant, comme chargé des péchés des hommes. La honte des crimes dont il est couvert combat cette liberté filiale.

Factus in agonia prolixius orabat; autrefois il suffisait d'un mot : *Volo, Pater* (Joan. XVII. 24).

2e SUBD. — **Douleur.**

La seconde cause de son agonie, c'est la douleur qu'il ressent des péchés qu'il porte; douleur si tuante et si accablante, qu'elle passe infiniment l'imagination. Nous ne sentons pas, pécheurs misérables et endormis, combien le péché est amer. Jésus chargé de tous nos péchés les pleure comme s'il les avait commis lui-même, parce qu'il en doit faire le paiement, et un paiement rigoureux. Or, la douleur fait partie de ce paiement; nulle consolation dans cette douleur, parce que la consolation l'eût diminuée, jugez de l'accablement.

Que cette agonie a été différente de celle que nous voyons dans les autres hommes! chez eux l'âme fait effort pour n'être point séparée du corps; ici l'âme prête à en sortir y est retenue par autorité. Auriez-vous cru, pécheur, que votre péché eût une si grande et si malheureuse puissance!

IIe Point.

J.-C. ENTRE LES MAINS DES JUIFS.

Il est écrit dans le livre de la Sagesse, que toutes les créatures s'élèveront avec Dieu contre les pécheurs (Sap. V. 18), et c'est le second fléau dont il menace ses ennemis. Notre saint, notre charitable, notre miséricordieux criminel a déjà essuyé la première peine; il s'est déjà tourmenté lui-même; le voici au second degré de la vengeance divine, et il va être persécuté par un concours presque universel de toutes les créatures. Je ne veux point dire que toutes les créatures en particulier aient été employées contre J.-C., mais je prétends considérer, en J.-C., un abandonnement général à toutes sortes d'insultes, si cruelles et si outrageuses qu'elles puissent être, de quelque côté qu'elles puissent venir, fût-ce des mains les plus misérables.

Qui ne peut résister à la force, quelquefois se peut sauver par la fuite; qui ne peut pas éviter d'être pris, peut du moins se défendre quand on l'accuse; celui à qui on ôte cette liberté a du moins la voix pour gémir et se plaindre de l'injustice. Jésus s'est ôté toutes ces puissances; tout est lié, jusqu'à sa langue. Il ne répond pas quand on l'accuse, il ne murmure pas quand on le frappe, on n'entend pas seulement sa voix : *Non aperuit os suum* (Is. LIII. 7).

Que fait-il donc dans sa Passion? Le voici en un mot dans l'Écriture : *Tradebat autem judicanti se injuste* (Petr. II. 23); et ce qui se dit de son juge se doit entendre conséquemment de tous ceux qui entreprennent de l'insulter : *Tradebat autem;* il se donne à eux pour faire tout ce qu'ils veulent. On le veut baiser, il donne les lèvres; on le veut lier, il présente les mains; on le veut souffleter, il tend les joues; frapper à coups de bâton, il tend le dos; flageller inhumainement, il tend les épaules; on l'accuse devant Caïphe et devant Pilate, il se tient pour tout convaincu. Hérode et toute sa cour se moquent de lui, et on le renvoie comme un fou; il avoue tout par son silence, on l'abandonne aux valets et aux soldats, et il s'abandonne encore plus lui-même; cette face, autrefois si majestueuse, qui ravissait en admiration le ciel et la terre, il la présente droite et immobile aux crachats de cette canaille. Venez, venez, camarades, dit cette soldatesque insolente, voilà ce fou dans le corps-de-garde qui s'imagine être roi des Juifs, il faut lui mettre une couronne d'épines; il la reçoit. Elle ne tient pas assez, et il faut l'enfoncer à coups de bâton. Frappez, voilà la tête. Hérode l'a habillé de blanc comme un fou. Apportez cette vieille casaque d'écarlate pour le changer de couleur.—Mettez, voilà les épaules. — Donne, donne ta main, roi des Juifs; tiens ce roseau en forme de sceptre. — La voilà, faites-en ce que vous voudrez. Eh bien! chrétiens, avez-vous bien considéré cette peinture épouvantable?....

IIIe Point.

J.-C. ATTACHÉ A LA CROIX.

Dieu montre à J.-C., attaché en croix, sa face irritée. Il fallait que tout fût divin dans ce sacrifice; il fallait une satisfaction digne de Dieu, et il fallait qu'un Dieu la fît. Figurez-vous toutes les douleurs de la croix; mais ni la cruauté de ce supplice ni tous les autres tourments ne sont qu'un songe en comparaison des douleurs, de l'oppression, de l'angoisse que souffre l'âme du divin Jésus sous la main de Dieu qui le frappe....

1re SUBD. — **Il est couvert de la malédiction de Dieu comme d'un vêtement :**

Induit maledictionem sicut vestimentum (Ps. CVIII. 18).

2e SUBD. — **Cette malédiction le pénètre et frappe toutes ses puissances :**

Intravit sicut aqua in interiora ejus (Ibid.).

3e SUBD.—**Cette malédiction atteint jusqu'au fond de son âme.**

Et sicut oleum in ossibus ejus (Ibid.).

DÉVELOPPEMENTS DU TROISIÈME PLAN.

PARAPHRASE HISTORIQUE.

TEXTE.

Attendite, et videte si est dolor sicut dolor meus.

Thren. I. 12.

Qui jamais aura le courage, pour ne pas dire la témérité, d'entreprendre de raconter cette mort du Sauveur, dont les circonstances sont toutes, ou trop connues, ou entièrement inconnues; ces douleurs, dont les unes sont le sujet de tant de méditations, de tant de discours, et dont les autres sont au-dessus des expressions et de l'intelligence même des hommes? Je les raconterai, néanmoins, puisque je ne puis m'en dispenser; mais je le ferai sans art, sans étude; je ne m'attacherai à rien de particulier, je dirai simplement ce que les évangélistes en ont écrit et dans le même ordre qu'ils l'ont écrit.

Adorable croix! vous nous tenez aujourd'hui lieu de tout; nous nous adressons à vous, comme nous avons coutume de nous adresser à Marie, et nous espérons obtenir par vous les mêmes secours qu'elle nous a toujours procurés : *O crux, ave, spes unica!*

I. PRÉLUDE.

Jésus sentant approcher l'heure que son Père lui avait marquée pour mourir, se hâta de donner à ses disciples les derniers témoignages de son amour; lui-même leur lava les pieds, il leur donna son corps à manger et son sang à boire; enfin, il prit congé d'eux par un discours rempli d'instructions salutaires et d'une tendresse incroyable. Il sort ensuite de Jérusalem, et se rend dans une solitude où il avait coutume de se retirer après les travaux du jour et où il savait que ses ennemis le devaient venir chercher.

II. GETHSÉMANI.

Ce fut alors que commença proprement la passion du Sauveur du monde, car, une tristesse mortelle s'étant emparée de son cœur, il marche en silence jusqu'au lieu appelé Gethsémani, où, ne pouvant plus résister seul à l'abattement extrême dans lequel il tombe, il est contraint de s'adresser à ses Apôtres, comme pour leur demander du soulagement : *Tristis est anima mea usque ad mortem* (Marc. XIV. 34); mais comme il ne reçoit d'eux aucune consolation, il se retire à l'écart, moins pour cacher son trouble et sa crainte, que pour s'y abandonner tout entier. Voyez-le, voyez ce visage tout mouillé de larmes, voyez cette sueur de sang qui coule à terre, entendez ce cri : *Abba Pater, omnia tibi possibilia sunt, transfer calicem hunc a me* (Marc. XIV. 36).

Cette douleur qu'il éprouve au jardin des Olives l'accompagna dans toute sa passion; il eut sans cesse devant les yeux nos crimes, notre ingratitude, notre aveuglement.

III. JUDAS.

Il n'aperçoit pas plutôt les soldats qui viennent se saisir de sa personne, qu'oubliant sa douleur et ses craintes, il se lève, il s'avance sans délibérer et se livre lui-même à ses ennemis.

Judas, un de ses disciples, était à la tête de la troupe, plusieurs prêtres, plusieurs des anciens du peuple les accompagnaient. Être trahi par un des siens!.... Jésus, néanmoins, n'en est pas troublé; il reçoit le baiser du traître avec cette douceur capable d'adoucir un tigre; il se nomme, il se fait connaître, il guérit le serviteur du Pontife que Pierre a blessé avec son épée....

IV. CAIPHE.

J.-C. est traîné au tribunal des Pontifes; il paraît dans la posture d'un criminel devant des hommes dont il est lui-même le juge.

Un roi, et un roi innocent, est jugé par ses infidèles sujets. Le fils de Dieu, qui est égal à son Père, est amené devant Anne et Caïphe, deux prêtres également indignes, et de leur caractère, et de l'office de juge qu'ils exercent.

On l'accuse, on l'accable par de faux témoignages, un soldat insolent lui donne un soufflet, les juges laissent cet outrage impuni. Le Sauveur garde le silence, mais on veut qu'il parle pour le surprendre dans ses réponses; il leur dit qu'il est le Fils de Dieu, et aussitôt le Pontife se récrie comme s'il avait ouï un blasphème, il déchire ses habits, il demande justice à tout le conseil, et tout le conseil juge que J.-C. mérite la mort : *Qui omnes condemnaverunt eum esse reum mortis* (Marc. XIV. 64). Voilà le jugement de la Synagogue, c'est-à-dire, des Pontifes, des Prêtres, des Docteurs de la loi, des Anciens du peuple. O jugement des hommes, que vous me paraissez méprisable après cette injuste sentence!

V. LES GARDES.

Pendant le reste de la nuit, il fut livré à une garde insolente, les bras liés et un bandeau sur les yeux. Le jeu barbare, qui occupe ces soldats toute la nuit, fut de l'aborder en silence, de lui cracher au visage, de lui donner des soufflets, de lui dire, par une insulte plus cruelle que leurs coups : Si tu peux, devine qui t'a frappé. Jésus demeurait muet, il était immobile au milieu de ces outrages.

Les Philistins traitèrent ainsi Samson, mais du moins Samson se vengea.

Élie fit descendre le feu du ciel sur cent soldats qui venaient le prendre.

Élisée, outragé par les enfants de Béthel, fit sortir de la forêt voisine deux ours furieux qui dévorèrent quarante-deux de ces jeunes téméraires; mais vous, ô mon Sauveur, qui êtes le roi du ciel et de la terre, tandis que les Anges n'attendent qu'un signal pour frapper les profanateurs, vous gardez le silence et vous endurez leurs outrages.

VI. PILATE.

Le jour étant venu, on le mène à Pilate. Les Juifs l'ont condamné, il faut encore qu'il le soit par les Gentils, parce qu'il meurt pour les péchés de tous.

Que répond-il aux accusations dont on le charge devant le gouverneur romain? Rien. *Et non respondit ei ullum verbum, ita ut miraretur præses vehementer* (Matth. XVII. 14). Quelle occasion favorable pour se faire rendre justice! il pouvait mieux encore, il pouvait prendre lui-même la qualité de juge, commander à Pilate de descendre du tribunal, y monter lui-même et condamner tous ses coupables accusateurs. Mais pour lui rien n'est plus digne que de souffrir et de se taire : *Jesus autem tacebat* (Matth. XXVI. 6).

Que dirons-nous à cet exemple, nous qui nous montrons si sensibles à tout ce qui attaque notre honneur, et qui croyons que pour le sauver tout est permis? O adorable silence de J.-C.! silence éloquent, plus éloquent que ses discours! Bon maître, comme vous accomplissez exactement ces paroles du prophète : *Ego autem tanquam surdus non audiebam; et sicut mutus non aperiens os suum* (Ps. XXXVII. 14).

VII. HÉRODE.

Jésus fit de même devant Hérode. Pilate s'en était étonné, mais Hérode prit cette conduite pour de la folie. Il insulta à la personne du Sauveur et à la crédulité des juifs, qui regardaient cet homme comme un prophète. Toute la cour du monarque, tous les officiers de son armée le raillent sur ses qualités prétendues de roi et de fils de Dieu. Il est enfin renvoyé, vêtu d'une robe blanche qu'on avait coutume alors de donner aux insensés. Ainsi, en ce jour, la sagesse par excellence fut traitée de folie.

VIII. PRÉTOIRE.

Il est ramené à Pilate. Celui-ci, convaincu de son innocence, veut le renvoyer absous, mais qui osera résister à une multitude courroucée qui demande son sang? *Sanguis ejus super nos et super filios nostros* (Matth. XXVII. 25).

Malheureux peuple! ingrate nation, ce sang est tombé sur toi et tu es maudite. Il n'y a que quelques jours tout Israël criait : *Hosanna filio David : benedictus qui venit in nomine Domini;* et aujourd'hui il crie : *Crucifigatur* (Matth. XXI. 9. —XXVII. 23).

IX. LA FLAGELLATION.

Pilate est un juge lâche qui craint le peuple : *Non invenio in eo causam : corripiam ergo illum et dimittam* (Luc. XXIII. 22). Innocent, pourquoi le châtier? Il ordonne qu'il soit flagellé : c'était le supplice des esclaves. Les bourreaux s'approchent, le dépouillent de ses vêtements et le déchirent de verges..... *Dinumeraverunt omnia ossa mea* (Ps. XXI. 18). Il endure ce supplice en silence : *Quasi agnus coram tondente se* (Is. LIII. 7). On le revêt d'un lambeau de pourpre, on le couronne d'épines, on place dans sa main un roseau : *Exiit ergo Jesus portans coronam spineam et purpureum vestimentum. Et dicit illis : Ecce homo* (Joan. XIX. 5).

Mais ce spectacle n'attendrit pas le peuple : *Tolle, Tolle, crucifige eum :—Quid enim mali fecit?* dit Pilate; les clameurs augmentent : *Tolle, Tolle, crucifige eum.* Le juge s'effraie et porte la sentence de mort.

X. LE CRUCIFIEMENT.

Une croix est préparée, on la charge sur ses épaules et on le force à marcher vers la montagne du Calvaire..... Arrivés en ce lieu, on lui commande de se mettre sur cette croix; il s'étend sur ce lit de douleur sans se plaindre, il livre sans résistance ses pieds, il donne ses mains pour être cloués au gibet.

On élève la croix; ses pieds et ses mains sont déchirés par le poids de son corps qu'ils soutiennent. Il a soif, « les soldats présentent à sa bouche une éponge pleine de vinaigre. » Il passe trois heures dans les plus affreuses douleurs.

En cet état, il est accablé des malédictions de la foule comme un homme rejeté de Dieu, comme l'anathème de la terre, mais il garde le silence.

O mon Sauveur! serez-vous donc muet jusqu'à la fin? Non, il va parler, mais ce ne sera ni pour lui ni pour ceux qui désirent l'entendre; il va parler pour ses ennemis : *Pater, dimitte illis; non enim sciunt quid faciunt* (Luc. XXIII. 34). Touchante parole!.... Il donne ensuite à sa mère et à son disciple bien-aimé les dernières marques de son amitié; puis, s'adressant à son Père : *Pater, in manus tua commendo spiritum meum;* il expire disant ces paroles : *Et hæc dicens expiravit* (Luc. XXIII. 46).

ANC. TESTAMENT.

Douleurs Intérieures.

Au jardin des Olives.

Circumdederunt me dolores mortis : et torrentes iniquitatis conturbaverunt me (Ps. XVII. 5).

Salvum me fac Deus ; quoniam intraverunt aquæ usque ad animam meam (Id. LXVIII. 1).

Defectio tenuit me, pro peccatoribus derelinquentibus legem tuam (Id. CXVIII. 53).

Douleurs Extérieures.

SCÈNES DIVERSES DANS JÉRUSALEM.

Fuite des Disciples. — Judas. — S. Pierre.

Etenim homo pacis meæ, in quo speravi ; qui edebat panes meos, magnificavit super me supplantationem (Ps. XL. 10).

Si is, qui oderat me, super me magna locutus fuisset : abscondissem me forsitan ab eo. Tu vero... (Id. LIV. 13, 14).

Sustinui qui simul contristaretur, et non fuit : et qui consolaretur et non inveni (Id. LXVIII. 21).

Le grand conseil chez Caïphe.

Super populum tuum malignaverunt consilium : et cogitaverunt adversus sanctos tuos (Ps. LXXXII. 4).

Cogitaverunt super me consilia dicentes : mittamus lignum in panem ejus et eradamus eum de terra viventium, et nomen ejus non memoretur amplius (Jerem. XI. 19).

La Flagellation. — Le Couronnement d'épines.

Vidimus eum et non erat aspectus, et desideravimus eum : despectum et novissimum virorum, virum dolorum (Is. LIII. 2, 3).

Vere languores nostros ipse tulit et dolores nostros ipse portavit (Id. ibid. 4).

Le Crucifiement.

Foderunt manus meas et pedes meos, et dinumeraverunt omnia ossa mea (Ps. XXI. 17, 18).

NOUV. TESTAMENT.

Cœpit contristari et mœstus esse (Matth. ibid. 37).

Cœpit pavere et tædere (Marc. XIV. 33).

Tristis est anima mea usque ad mortem (Matth. ibid. 38. — Marc. ibid. 34).

Pater, si vis, transfer calicem istum a me ; verumtamen non mea voluntas, sed tua fiat (Luc. XXII. 42).

Adhuc eo loquente, ecce Judas unus de duodecim venit, et cum eo turba multa (Matth. XXVI. 47).

Et confestim accedens ad Jesum dixit : ave Rabbi et osculatus est eum (Id. ibid. 49).

Tunc discipuli omnes, relicto eo, fugerunt (Id. ibid. 57).

Tunc cœpit detestari et jurare quia non novisset hominem (Id. ibid. 74).

Duxeruntad Caiphàm principem Sacerdotum, ubi Scribæ et Seniores convenerant (Matth. XXVI. 57).

Reus est mortis (Id. ibid. 66).

Mane autem consilium inierunt omnes principes Sacerdotum et Seniores populi adversus Jesum, ut eum morti traderent (Matth. XXVII. 1).

Tunc expuerunt in faciem ejus, et colaphis eum cecideront, alii autem palmas in faciem ejus dederunt (Matth. XXVI. 67).

Et plectentes coronam de spinis, posuerunt super caput ejus (Id. XXVII. 28, 29).

Et postquam venerunt in locum qui vocatur Calvariæ, ibi crucifixerunt eum (Luc. XXIII. 33).

SS. PÈRES.

Douleurs Intérieures et Extérieures.

Au jardin des Olives.

Quis non timeat, si timet ille quem omnia timent, si pavet ille cui omne genu curvatur, si ille qui est mors mortis, morte appropinquante pertimescit ? (S. Cypr. *de Pass. Christi*).

Hortus erat Paradisi locum designans, ut in Paradiso malorum initium factum est, sic in horto Christi passio incipit (S. Cyrill. Hier. *L.* II *in Joan.*).

Pro me doluit, qui pro se nihil habebat quod doleret (Id. ibid.).

Christus ait : *Transfer a me calicem istum....* Quasi homo mortem recusans, quasi Deus sententiam suam servans (Id. *L.* 10 *in Luc.*).

Christus istos humanæ infirmitatis affectus, non conditionis natura sed miserationis voluntate susceptit (S. August. *in Ps.* 87).

Christus turbatus est quia voluit (Id. *in Joan.*).

Orans cum sudore sanguineo Jesus Christus significabat, de toto corpore, emanaturas martyrum passiones (Id. *L. Sententi. Sent.* 68).

Expavescis calicem passionis bibere, bibit ille ; quod tibi dabat, prior ille passus est, ut te consolaretur, tanquam diceret : quod times pati pro te, prior patior pro te (Id. *Tract.* 3 *in Joan.*).

Corrigenda est voluntas tua ad voluntatem Dei, non voluntas Dei curvanda est ad te, et rectum habebis cor (Id. *in Ps.* 35).

Cum dicit Christus : *Transfer calicem hunc a me ;* nostræ utitur voce naturæ, et causa fragilitatis, et trepidationis agit humanæ (S. Leo. *Serm.* 7 *de Passione*).

Confortatus est Christus ab Angelo ex fructus magnitudine, non subtracta doloris amaritudine (Beda, *in C.* 22 *Luc.*).

Angustias cordis tui dulcissimi indicabat sudor ille sanguineus, qui orationis tempore de sanctissima carne sua in terram guttatim diffluebat (S. Anselm. *in Spec. Evangel.*).

Quid stas, o anima ! accurre et suavissimas illas guttas lambe (Id. ibid.).

Non solis oculis, sed membris omnibus flevisse videtur Christus (S. Bernard. *Serm.* 3 *in Dom. Palm.*).

La trahison de Judas.

Amoris pignore vulnus infligis : charitatis officio sanguinem fundis instrumento pacis, mortem irrogas ; discipulus magistrum, servus, dominum electus auctorem tradis (S. Ambros. *L.* 9 *in Luc.*).

Siccine quasi vile tradens mancipium, ponis quantum tibi vellent dare ? (S. Hieron. *in C.* 26 *Matth.*).

Privilegio perfidiæ obtinet in facinore principatum (S. Leo. *de Pass. Chr.*).

Multi Judæ scelus exhorrent, nec tamen cavent (Id. ibid.).

Le reniement de Pierre.

Petrus ad pœnitentiam non multorum spatia postulavit annorum, sed ipsa nocte qua cecidit, ipsa quoque surrexit ; ipsa nocte qua meruit plagam, meruit et medelam, ipsa nocte qua vulnus sensit, sensit et remedium sanitatis (S. Chrysost. *Hom. in Joan.*).

SS. PÈRES.

Timore, Petrus, et voce ancillæ ter negavit ; accepto postea Spiritu Sancto cum fiducia prædicare cœpit, et inter flagella principem confessus est quem negaverat (S. August. *in Ps.* 90).

Peccavit Petrus ut in Ecclesiæ principe remedium pœnitentiæ conderetur (S. Leo. *Serm.* 9 *de Pass.*).

Filices lacrymæ, quæ ad abluendam culpam negationis virtutem sacri habuere baptismatis ! (Id. ibid.).

Petrus, una mulieris voce perculsus dum mori timuit, vitam negavit (S. Gregor. *Hom.* 30 *in Evang.*).

Le Conseil chez Caïphe.

Christus calumniis appetitus detulit silentium triumphale (S. Ambr. *in Matth. C.* 26).

Exhorrescat cœlum et contremiscat terra de Christi patientia et de servi impudentia (S. Chrysost. *Hom.* 81 *in Joan.*).

Veniet judicaturus qui venit judicandus, sedebit judex qui stetit sub judice, et qui tacuit in passione non silebit in judicio (S. August. *in Matth. C.* 26).

La Flagellation. — Le Couronnement d'épines.

Etsi corde non credunt, Deo tamen suus non defuit honor, salutatur ut rex, ut Deus, ut Dominus adoratur (S. Ambr. *in Luc. L.* 9).

Oprobria ejus nostrum abstulère odprobrium, vincula ejus nos liberos fecerunt, corona spinea capitis ejus diadema regni adepti sumus, vulneribus ejus sumus sanati (S. Hieron. *in C.* 14 *Marc.*).

Pro te dolores, flagella, opprobria, crucem et mortem passus est ; et quid horum justo debebatur ? (S. August. *in Ps.* 36. *Serm.* 1).

Ecce homo ! homo de homine, homo pro homine, homo contra hominem, homo supra hominem, homo infra hominem (S. Bernard. *Serm. Hebd. Sanct.*).

Le Crucifiement.

O bona crux ! diu desiderata et ardenti animo concupita ! (*Act. Mart.* S. Andreæ).

Sanguis Christi causa vitæ fuit (S. Chrysost. *Hom.* 7 *in Matth.*).

Lignum istud ubi erant fixa membra morientis, etiam cathedra fuit ministri docentis (S. August. *Tr.* 119 *in Joan.*).

Totus Domini sanguis donatus est homicidis, ut non dicam deicidis (Id. *in Ps.* 63).

Grande spectaculum ! Si spectet impietas, grande ludibrium ! si spectet pietas, grande mysterium ! (Id. *Tr.* 17 *in Joan.*).

Pejus non fuit inter genera mortium (Id. ibid.).

Homo mirabiliter conditus est. Sed mirabilius redemptus (S. Gregor. *in Evang. Hom.* 26).

Passio Christi opus nostræ redemptionis totum amorem nostrum vindicare debet (S. Bernard. *Serm.* 20 *in Cant.*).

Suffecisset ad redemptionem humani generis minutissima gutta sanguinis Christi ; sed data est copia ut ex inundatione beneficii virtus inotesceret diligentis (S. Bonavent. *Serm.* 6 *in Parad.*).

SS. PÈRES.

Plaies de N. S. J.-C.

Christus servavit vulnera, ut appareat vultui Dei pro nobis, et ut semper reservatæ in corpore plagæ, salutis humanæ exigant pretium, et obedientiæ donativum requirant (S. Cypr. *Serm. de Bapt. Chr.*).

Quid verba damus, loquaciora sunt vulnera (S. Ambr. *L. de Jac. et Vita Beata*).

Vulnus est quod Christus excepit, sed unguentum est quod effudit (Id. *in Ps.* 118).

E vulneribus Salvatoris nascuntur principes æternitatis (S. Chrysost.).

Passionis notas retinuit Christus, ut resurrectionis mysterium rite intelligamus (S. Cyrill. Hier. *L.* 12 *in Joan.*).

Potuit Christus sine ulla cicatrice resurgere, sed habere voluit unde nutantes columnas, *Apostolos*, firmaret (S. August. *in Ps.* 74).

Terruerunt Apostolos vulnera Christi, firmaverunt cicatrices (Id. ibid.).

Unus militum lancea latus ejus aperuit, ut illic quodammodo vitæ ostium panderetur, unde Sacramenta Ecclesiæ manaverunt, sine quibus ad vitam non intratur (Id. *Tract.* 120 *in Joan.*).

Contendite, ait Dominus, *intrare per angustam portam* : quis angustius illo foramine quod unus ex militibus percutiendo Christi latus, aperuit (Id. *de Temp.*).

Quemadmodum Eva facta est ex latere Adæ dormientis, ita etiam Ecclesia formatur ex latere Christi in Cruce pendentis (Id. *de Symb. ad Catech.*).

In omnibus adversitatibus non inveni tam efficax remedium quam vulnera Christi, in illis dormio securus et requiesco intrepidus (Id. *in Manuali*, *C.* 22).

Vulnera Domini nostri Jesu Christi plena sunt misericordia, plena pietate, plena dulcedine, plena charite (Id. ibid.).

Dominus, signum perpetis victoriæ, vulnerum cicatrices cœlo inferre maluit quam abolere (Beda, *in C.* 6, *Luc.*).

Propterea vulneratum est cor Christi ut per vulnus visibile, vulnus amoris invisibile videamus (S. Bernard. *de Pass.*).

Inspice vulnera pendentis, sanguinem morientis, pretium redimentis (Id. ibid.).

Ad te clamo, qui pro te patior ! vide clavos quibus confodior, cumque tantus sit dolor exterior, interior est planctus gravior, cum te ingratum experior (Id. *in Serm.*).

O amantissima vulnera Domini nostri Jesu Christi ! (S. Bonavent. *P.* 1, *Stim. div. amor.*).

O cæcitas filiorum Adæ, qui per hæc vulnera in Christum nesciunt introire ! (Id. ibid.).

Cujus saxeum pectus non emolliant vulnera Salvatoris ? (S. Laurent.-Justin. *L. de Cast. Matrim.*).

Mystère de la Croix.

Tanta vis crucis Christi, ut si ante oculos ponatur, et in mente fideliter retineatur, nulla concupiscentia, nulla libido, nulla superare possit invidia, sed continuo ad ejus præsentiam, totus ille peccati et carnis fugatur exercitus (Origen. *in Comm. C.* 6. *Ep. ad Rom.*).

Signo crucis omnia auspicanda (S. Ambr. *Serm.* 4).

Dei filius sustinuit ignominiam crucis, et tu beatos putas qui felicitate istius sæculi et deliciis perfruuntur ? (S. Hieron. *in Epist.*).

Crux est Christianorum spes, mortuorum resurrectio, cœcorum dux, conversorum via, pauperum consolatio, arbor resurrectionis, lignum vitæ æternæ (S. Chrysost.).

Territi apud Jerosolymam qui venerant Judæi, Pagani, Cathecumeni, omnes sunt baptizati ; dicuntur baptizati fortasse septem millia hominum ; signum Christi in vestibus Judæorum baptizatorum apparuit ; relatu fratrum fidelium constantissimo, ista nuntiantur (S. August. *Serm.* 20).

Quia omnis superbia habet impudentiam frontis, in ipsum frontem lapide superveniente dejectus est Goliath ; evacuata est frons quæ habebat impudentiam superbiæ suæ et vicit frons quæ habebat humilitatem crucis Christi (Id. *Serm.* 32).

Si portas in fronte signum humilitatis Christi, porta in corde humilitatis Christi imitationem (Id. ibid.).

Vicit Christus orbem terrarum sicut videmus, fratres, subjecit potestates, subjugavit reges, non superbo milite, sed irrisa cruce, non sæviens ferro, sed pendens ligno, patiendo corporaliter, faciendo spiritualiter ; illius corpus erigebatur in cruce, illi mentes crux subdebat ; denique quæ gemma pretiosior in diademate quam crux Christi regnantium in fronte ? (Id. *Serm.* 5).

Magnum est scire Christum crucifixum, sed ante oculos parvulorum tanquam involutum posuit thesaurum : quanta habet intus iste thesaurus ! (Id. *Serm.* 161).

In hac quidem cruce per totam istam vitam quæ in mediis tentationibus ducitur, perpetuo debet pendere Christianus, non enim est in hac vita tempus evellendi clavos (Id. *Serm.* 205).

Hodie crux fixa est, et sæculum sanctificatum est ; hodie crux fixa est, et dæmones dispersi sunt, hodie crux fixa est, et mors subversa est ; hodie crux vincit, et mors victa est ; hodie diabolus vinctus est, et homo solutus, et Deus glorificatus est (Id. ibid.).

Crux Christi clavis est Paradisi (S. Joan. Damasc. *L.* 3).

In cruce constitui divitias salutis, eam tutum præbere iter, et per eam conciliari mundi judicem certissime scio (S. Bernard. *in Cant.*).

Crucis ignominia facta est credentium gloria (Id. *Serm.* 4 *de Assumpt. B. M. Virg.*).

FIGURES.

ABEL.

Agni, qui occisus est ab origne mundi (Apoc. XIII. 8).

Accessistis... ad sanguinis aspersionem melius loquentem quam Abel (Hebr. XII. 24).

L'ARCHE DE NOÉ.

Ostium quod in latere accepit arca, profecto illud est vulnus, quando latus Crucifixi lancea perforatum est ; hac quippe ad illum venientes ingrediuntur, quia inde sacramenta manarunt, quibus credentes initiantur (S. August. *L.* 15 *de Civ. Dei. C.* 26).

ISAAC.

Abraham... tolle filium tuum unigenitum.... Offeres eum in holocaustum (Gen. XXII. 2).

JOSEPH.

Vendiderunt eum Ismaelitis, viginti argenteis (Gen. XXXVII. 28).

L'AGNEAU PASCAL.

Erit autem agnus absque macula (Exod. XII. 5).

LE BOUC ÉMISSAIRE.

Cujus autem in caprum emissarium, statuet eum vivum coram Domino, ut fundat preces super eo, et emittat eum in solitudinem (Levit. XVI. 10).

LE SERPENT D'AIRAIN.

Fac serpentem æneum et pone eum pro signo.... quem cum percussi aspicerent, sanabantur (Num. XXI. 8, 9).

Sicut Moyses exaltavit serpentem in deserto ; ita exaltari oportet Filium hominis ; ut omnis qui credit in ipsum, non pereat, sed habeat vitam æternam (Joan. III. 14).

LES EAUX DE MARA.

Nec poterant bibere aquas de Mara, eo quod essent amaræ.... et Moyses clamavit ad Dominum, qui ostendit ei lignum : quod cum misisset in aquas, in dulcedinem versæ sunt (Exod. XV. 23, 25).

—Dominus per lignum aquas dulces fecit, præfigurans gratiam et gloriam Crucis (S. August *in Exod. Quæst.* 571).

MOISE, LES BRAS ÉTENDUS.

Cumque levaret Moyses manus, vincebat Israel (Exod. XVII. 11).

—Sed et qui resistere tentaverunt sicut tunc Amalec, extensis manibus Moysi, ita nunc in signo crucis dominicæ, superantur (S. August. *Serm.* 333).

JOB.

Job in sterquilinio, Christus in patibulo (Zeno Veron.).

DAVID.

Omnes flebant voce magna, et universus populus transibat ; rex quoque transgrediebatur torrentem Cedron (2 Reg. XV. 23).

Jesus egressus est cum discipulis suis trans torrentem Cedron, ubi erat hortus, in quem intravit ipse, et discipuli ejus (Joan. XVIII. 1).

TRIOMPHE.

Humiliavit semetipsum factus obediens usque ad mortem, mortem autem crucis. Propter quod et Deus exaltavit illum, et donavit illi nomen, quod est super omne nomen : ut in nomine Jesu omne genu flectatur cœlestium, terrestrium, et infernorum : et omnis lingua confiteatur, quia Dominus Jesus Christus in gloria est Dei Patris (Philipp. II. 9, 10, 11).

S. BONAVENTURE.

S. Bonaventura rogatus a S. Thoma Aquinate, ut bibliothecam ostenderet, ex qua tam sublimem scientiam hausisset, Crucifixi imaginem oculis et lachrymis detritam ostendit (Surius, *in Vita*).

S. FRANÇOIS XAVIER.

Tanto affectu Japonensibus adhuc ethnicis Christi Passionem explicabat, ut lachrymas illis excuteret (*In ej. vita L.* 4, *C.* 5).

Auteurs à consulter.

SS. Pères.

S. CYPRIEN —Ep. 9.
S. ATHANASE —L. de Incarnat.
S. BASILE —Hom. 22.
S. GRÉG. DE NAZ. —Orat. 42.
S. AMBROISE —De Joseph.
—In Ps. 118.
S. J. CHRYSOST. —Hom. 13 in Joan.
—Hom. 45.
—Hom. 5 Maj. hebd.
S. JÉRÔME —In C. 14 Marc.
S. AUGUSTIN —In Joan. Tr. 36.
—L. 5 Cont hæres.
—Serm. 41, 43, 44, 46, 76, 79 de Temp.
—In Quadrag.
—De Dilg. Deo.
—L. 18 de Trinit.
S. P. CHRYSOL. —Serm. 108.
S. LÉON —Serm. 9 de Quadr.
—Serm. 19 de Pass.
S. GRÉGOIRE —L. 19 Moral.
—In C. II Job.
S. BERNARD —Serm. de Pass.
—Serm. 42, 51, 63 in Cant.
—In fer. 4 hebd. sacr.
S. THOMAS —Serm. in Verb. : *Filius hom. trad.*

Ascétiques.

S. BONAVENTURE —Opusc.
—Serm. 6 in Parad.
S. LAURENT-JUST —De Triumph. Chr.
—De Cast. Connub.
THOM-A-KEMP. —Imit. Chr. L. 1, C. 25, § 5. — L. 2, C. 1, § 4, 7. — L. 3, C. 19, § 1.
BELLARMIN —De 7 Verb.
RODRIGUEZ —Perf. chr. p. 2, Tr. 7.
ALLEAUME —Souff. de J.-C.
S. LIGUORI —Horloge de la Passion.
M. l'abbé BONDIL —Le Dern. Jour de la Rédempt.

Prédicateurs.

LA COLOMBIÈRE —2 Serm.
GIROUST —1.
SEGNERI —It.
BOURDALOUE —3.
BOSSUET —4.
MASSILLON —1.
SEGAUD —It.
CAMBACÉRÈS —It.
BORDERIES —It.
DE BOULOGNE —It.
Mgr COEUR —It. *Trib. sacrée*, 1849.
DE GENOUDE —It. ibid.
M. l'ab. BAUTAIN —It. ibid.

M. DUPIN aîné —Jésus devant Caïphe et Pilate.

DOMINICALE

DE PAQUES.

FOI.

PREMIER PLAN.

Ténèbres et Lumières.

(DE BOULOGNE.)

Ier Point.

TÉNÈBRES DE LA FOI.

IIe Point.

LUMIÈRES DE LA FOI.

Ier POINT.—SUBDIVISIONS:

Ténèbres de la foi.

1—Nécessité des ténèbres de la foi, fondée sur la grandeur de Dieu;

2—Utilité des ténèbres de la foi, fondée sur la sagesse de Dieu.

IIe POINT. — SUBDIVISIONS.

Lumières de la foi.

LUMIÈRES PRODUITES :

1—Par l'examen;

2—Par l'autorité.

DEUXIÈME PLAN.

Croyance et Pratique.

(L'ABBÉ RICHARD.)

Ier Point.

IL FAUT CROIRE LES VÉRITÉS DE LA FOI.

IIe Point.

IL FAUT PRATIQUER LES OEUVRES DE LA FOI.

Ier POINT. — SUBDIVISIONS.

Il faut croire les vérités de la foi

1—Notre soumission à la foi est juste et digne de Dieu;

2—Notre soumission à la foi est nécessaire et avantageuse à l'homme.

IIe POINT.—SUBDIVISIONS.

Il faut pratiquer les œuvres de la foi.

1—Les bonnes œuvres sont les fruits naturels de la foi;

2—La foi se conserve et se fortifie par les bonnes œuvres.

TROISIÈME PLAN.

Indifférence Pratique.

(L'ABBÉ LEGRIS-DUVAL.)

Ier Point.

L'INDIFFÉRENCE PRATIQUE EST COUPABLE EN ELLE-MÊME.

IIe Point.

L'INDIFFÉRENCE PRATIQUE EST FUNESTE DANS SES CONSÉQUENCES.

Ier POINT.—SUBDIVISIONS.

L'indifférence pratique est coupable en elle-même.

1—Abandon des devoirs extérieurs de la religion;

2—Oubli des sentiments et des vertus qu'elle nous prescrit.

IIe POINT. — SUBDIVISIONS.

L'indifférence pratique est funeste dans ses conséquences.

1—Elle sera votre condamnation;

2—Elle fera votre tourment durant la vie et à la mort;

3—Elle est le scandale de la société.

DÉVELOPPEMENTS DU PREMIER PLAN.

TÉNÈBRES ET LUMIÈRES.

TEXTE.

Quia vidisti me, Thoma, credidisti: beati qui non viderunt, et crediderunt.

Joan. XX. 29.

Beaucoup demandent à voir comme Thomas, mais Dieu devra-t-il faire des miracles pour chaque génération, pour chaque famille, pour chaque individu? Toutefois il nous est encore permis de voir et de toucher; nous pouvons étudier la religion et analyser les miracles qui servent de base au christianisme. Examinez, recherchez, scrutez, mais, quand vous aurez découvert la vérité, arrêtez-vous. Heureux ceux qui auront ainsi vu et ensuite auront cru! Plus heureux ceux qui n'ont jamais eu de doute dans leur foi ferme et inébranlable, convaincus que la parole de Dieu ne trompe pas!

Notre foi est obscure, parce qu'elle a Dieu pour objet; lumineuse, parce qu'elle est donnée à l'homme; obscure, parce que Dieu est grand, lumineuse, parce qu'il est juste; obscure parce que l'homme est borné, lumineuse, parce qu'il est raisonnable; obscure, pour ne point la confondre avec les vérités qui tombent sous les sens, lumineuse, pour la distinguer de l'erreur; obscure enfin, parce qu'elle doit nous soumettre, et lumineuse, parce qu'elle doit nous conduire. Ainsi ne séparant point ces deux idées que renferme ce pâssage du psalmiste: *Expandit nubem in protectionem eorum, et ignem ut luceret eis per noctem* (Ps. CIV. 39); j'exposerai: 1° *les ténèbres de la foi*; 2° *les lumières de la foi.*

Ier Point.

TÉNÈBRES DE LA FOI.

1re SUBDIVISION. — **Nécessité des ténèbres de la foi, fondée sur la grandeur de Dieu.**

Que Dieu soit incompréhensible, c'est une vérité dont nous sommes tous invinciblement pénétrés. En vain notre raison, oubliant quelquefois son ignorance et sa faiblesse, veut s'efforcer de s'élever jusqu'à lui, nous sentons alors, pour ainsi dire, une main invisible qui nous repousse et nous fait rentrer avec humiliation dans notre néant. Aussi, l'esprit humain, toujours audacieux dans ses prétentions, n'a jamais cru, de bonne foi, qu'il fût capable de mesurer, par sa pensée, le vaste abîme qui se trouve entre lui et Dieu. Toutefois, un orgueil plus subtil nous séduit et nous abuse. Nous n'osons point pénétrer son essence, mais nous voulons contrôler ses desseins; nous respectons ses attributs, mais les mystères qu'il nous propose trouvent en nous des rebelles; nous reconnaissons son domaine sur notre vie, et nous le nions quant à nos pensées. Insensés! comme si en Dieu tout n'était pas la même chose que sa nature, et par conséquent ses desseins, ses volontés et les mystères qu'il nous révèle ne dussent pas être aussi incompréhensibles que lui-même; comme s'il pouvait y avoir devant lui, dit S. Paul, des sages et des docteurs; comme s'il n'était pas de sa majesté de régner sur nos esprits autant que sur nos corps!

Ainsi donc, par cela seul que Dieu est grand, par cela seul qu'il est Dieu, votre foi doit être pleine de ténèbres.

2e SUBD. — **Utilité des ténèbres de la foi, fondée sur la sagesse de Dieu.**

1° *Ce sont les ténèbres de la foi qui impriment à la vérité son caractère d'immuabilité.* La vérité, immuable en elle-même, change par rapport à nous; livrée au néant de nos pensées, elle suit leur marche irrégulière et flottante...

En vain notre divin législateur nous eût-il conduits avec le flambeau de l'évidence, en vain nous eût-il rendu sensibles les mêmes vérités qui nous étonnent; elle n'eussent jamais conservé cette indépendance absolue qui les caractérise; car tel est l'orgueil épouvantable de l'esprit humain, qu'il se plaît même à se raidir contre l'ascendant irrésistible de l'évidence. Dieu existe, ce principe est aussi lumineux que le soleil; son évidence nous frappe et nous subjugue; cependant, ô infamie! l'esprit humain, encore plus corrompu que superbe, a tenté plus d'une fois d'altérer cette vérité. Mortels audacieux, cessez donc d'en appeler à l'évidence, vous n'en serez pas plus dociles; la vérité toujours battue par les orages de l'opinion, toujours emportée par le tourbillon de vos chimères ne jouirait jamais de son immutabilité; et celle qui a été conçue avant les abîmes serait, par rapport à vous, aussi changeante que la scène du monde.

Réfugiée dans les ténèbres de la foi, la vérité ne craint point ces humiliantes vicissitudes, armée de ce bouclier impénétrable; elle triomphe sans peine de toutes les inégalités d'une raison capricieuse; elle demeure sous cette ombre grande et immobile comme Dieu; tout passe et s'incline devant elle, sans qu'elle éprouve la moindre altération.

2° *Les ténèbres de la foi impriment à la vérité son caractère de grandeur.* Si sa découverte était le fruit de nos lumières, nous la regarderions comme un bien qui nous est propre, nous ne la distinguerions plus de ces productions frivoles qu'enfante notre imagination. La science du salut serait pour lors confondue avec les dons de la nature, comme les sciences profanes, elle aurait ses savants et ses philosophes.

Mais ce voile favorable, où la foi l'enveloppe, la place au-dessus du savant comme de l'ignorant; mêmes mystères pour tous et par conséquent pas plus d'orgueil dans les uns ni de honte dans les autres. Ainsi ses ténèbres la rendent respectable et la distinguent de tous les sentiments humains.

3° *Les ténèbres de la foi concourent au bien de l'univers moral*, secondent les desseins de la Providence dans le gouvernement du monde, entretiennent cette harmonie et ce concert d'où résulte le bonheur de la terre...

L'homme ici-bas est moins fait pour méditer que pour agir. Le Créateur exige de nous plus de devoirs que de connaissances, plus de mœurs que de spéculations, plus de vertus que de raisonnements. Nous sommes plus faits pour aimer Dieu que pour le définir, pour le servir que pour le comprendre, pour obéir à ses préceptes que pour sonder ses desseins. Telle est, pour la plupart, notre destination dans l'ordre de la Providence. Des lumières plus sublimes nous eussent distraits de ces devoirs; avec plus de pénétration nous eussions été plus empressés de connaître que d'agir; insensibles à la voix de la société qui nous rappelle sans cesse dans son sein, des spéculations stériles eussent absorbé toute notre vie; oui, nous dédaignerions de ramper sur la terre, si nous pouvions comprendre ce qui se passe au ciel.

4° *Les ténèbres de la foi nous rendent la religion touchante, et donnent à l'économie de la grâce ses charmes et sa beauté.*

Quel spectacle admirable! quel plan! quel chef-d'œuvre de sagesse! Dieu est honoré, l'homme est soumis, les occasions de mérite se multiplient, notre constance est éprouvée, les esprits sublimes croient les plus petites choses et les choses sublimes sont crues par les esprits bornés. Dieu se montre assez pour que les simples le découvrent, et il se cache assez pour que les superbes soient confondus. Otez à la foi ses nuages, et ce bel ordre disparaît, et le système de la grâce s'écroule, et notre orgueil triomphe, et le cœur n'a plus de part dans la conviction de l'esprit, et l'Etre-Suprême cesse à nos yeux d'être grand, et la raison n'a plus de sacrifices à faire, et la religion n'est plus qu'une philosophie sèche qui n'offre plus rien d'affectueux à l'âme.

IIe Point.

LUMIÈRES DE LA FOI.

Si quis voluerit voluntatem ejus facere, cognoscet de doctrina, utrum ex Deo sit; an ego a meipso loquar (Joan. VII. 17). Remarquez bien cette parole, il examinera ma doctrine: *Cognoscet de doctrina.* J.-C. nous permet donc d'examiner son enseignement, ou plutôt sa mission. Son enseignement ce sont ses mystères et sa loi, nous ne pouvons absolument y atteindre, mais nous pouvons examiner si c'est Dieu lui-même qui nous a parlé; étant sûrs de ce fait, nous serons sûrs de la vérité de l'enseignement. S'il y a des ténèbres, il y a donc aussi des lumières dans la foi.

1re SUBD. — **Examen.**

Enhardi par l'invitation du Sauveur, le fidèle se rend raison de la foi; il interroge tous les temps, fait parler les évènements. Les preuves s'accumulent, les faits se pressent sous ses yeux. Tout le frappe, les monuments l'instruisent, les sens viennent au secours de la raison, une nuée de témoins, une foule de prodiges déposent en faveur de sa foi. La voix majestueuse de tous les siècles, celle de tous les grands hommes qui l'ont précédé se fait entendre: Nous avons passé comme vous, disent-ils, vous êtes notre héritier, vous jouissez de nos lumières, vous possédez tous nos trésors. De nouvelles scènes s'offrent à ses regards surpris; les Livres Saints sont ouverts; il y voit l'origine de sa religion; dont les fondements ont été posés avec ceux de l'univers; les révolutions des empires servant aveuglément ses desseins et ses vues; il y voit ce tableau majestueux que forme le rapport des deux alliances; il y voit tout cet appareil imposant de l'ancienne loi, annonçant à la terre le plus grand des évènements, la venue du Sauveur du monde, le Messie remplissant enfin l'attente des nations, son Évangile annoncé, ses progrès rapides, les changements merveilleux qu'il opère, la vérité répandant les rayons de sa vive lumière, la face de la terre renouvelée...

2e SUBD. — **Autorité.**

Aux lumières de l'examen s'unissent celles de l'autorité. Les premières ne sont point faites pour la multitude; tout occupée de ses besoins elle ne saurait se dévouer à des recherches auxquelles se refusent son loisir et son aptitude. Une voie plus simple vient s'offrir à sa faiblesse et suppléer à son ignorance, c'est celle de l'autorité.

Que voit-elle? car ici, il ne s'agit que de regarder. Les douze apôtres, colonnes de la foi, allant évangéliser les nations. Ils meurent, mais leur enseignement n'en est pas moins durable. Une chaîne non interrompue de successeurs remplis du même esprit, revêtus du même caractère le perpétue d'âge en âge; un tribunal vénérable où le fidèle trouvera toujours une règle vivante, un préservatif contre la séduction, un remède contre son insouciance, un trésor inépuisable de lumières, est établi en permanence.

DÉVELOPPEMENTS DU DEUXIÈME PLAN.

CROYANCE ET PRATIQUE.

TEXTE.

Fides tua te salvum fecit.

Luc. XVIII. 42

C'est ce que J.-C. dit à l'aveugle de Jéricho, attribuant à sa foi le prodige qu'il venait de faire en lui rendant la vue, et c'est ce qui doit nous faire juger du pouvoir de la foi sur le cœur de Dieu. L'Évangile est plein des miracles opérés en faveur de cette vertu. J.-C. en fait le sujet continuel de ses éloges, quelquefois celui de son admiration, lui qui étant Dieu ne devait ce me semble rien admirer.

Mais cette foi si magnifiquement louée et récompensée par le fils de Dieu, quelle estime devons-nous en faire, à la considérer par rapport à notre salut? Ce que le cœur est dans le corps de l'homme, la foi l'est dans l'âme du chrétien. Elle est le principe de sa vie surnaturelle, le fondement de la véritable piété, la source de toute justice.

Dans ce temps de nuage et d'obscurcissement où l'impiété s'efforce de nous ravir le bienfait inestimable de cette foi divine, oh! redoublons nos soins pour la conserver, la ranimer, la faire croître et fructifier dans nos âmes.

La foi doit exercer sur nous un double empire; l'un sur l'esprit, l'autre sur le cœur; sur l'esprit, en le soumettant aux vérités qu'elle enseigne; sur le cœur, en l'assujétissant aux devoirs qu'elle impose.

1° *Il faut croire les vérités de la foi*, 2° *il faut pratiquer les œuvres de la foi*; ces deux obligations renferment tout ce que la foi exige de nous et sont inséparables l'une de l'autre.

Ier Point.

IL FAUT CROIRE LES VÉRITÉS DE LA FOI.

Croire les vérités qu'il a plu à Dieu de révéler au monde quelqu'obscures, quelqu'incompréhensibles qu'elles puissent être, et les croire sans hésiter avec une pleine conviction, une persuasion plus forte qu'aucune persuasion, parce que la source d'où ces vérités célestes sont émanées les rend plus certaines, plus infaillibles que tout ce que nous pouvons connaître par les lumières de la raison et le témoignage des sens : Voilà la foi chrétienne.

Voyons combien notre soumission à la foi est juste et digne de Dieu, combien elle est nécessaire et avantageuse à l'homme.

1re SUBDIVISION.—Notre soumission est juste et digne de Dieu.

1° JUSTE. Qu'une créature raisonnable humilie sa raison devant la raison souveraine, dont la sienne n'est qu'une faible émanation; qu'un esprit étroit et borné reconnaisse son impuissance à porter ses vues jusqu'à la hauteur et à l'immensité de celles de Dieu, Père et Créateur de tous les esprits, infiniment élevé au-dessus d'eux par l'excellence de son être, la profondeur de sa sagesse et l'abondance de ses lumières; quoi de plus juste?

Qu'importe que nous ne comprenions pas ce que nous croyons, dès que nous savons que c'est Dieu la vérité par essence qui nous ordonne de le croire? Le peuple d'Israël n'aperçoit le Sinaï qu'environné d'une épaisse fumée; mais au travers de tous les nuages il entend et reconnaît la voix de Dieu; il ne la respecte pas moins, il se prosterne et adore. Ah! si d'un côté il faut fermer les yeux pour croire ce que Dieu nous dit, de l'autre ne faudrait-il pas s'aveugler pour ne pas croire un Dieu qui parle? Où Dieu parle que l'homme se taise, tel est l'ordre fondé sur la nature des choses.

2° DIGNE. Voyez combien est agréable à Dieu l'hommage que lui rend notre foi? Par la foi nous honorons sa souveraine véracité, nous soumettons à Dieu la plus orgueilleuse puissance de notre âme, cet esprit si fier, si indépendant naturellement, porté à ne croire que ce qu'il voit et ce qu'il comprend.

Par la foi nous immolons à Dieu notre raison, la plus brillante prérogative de l'homme. Ce sacrifice est comparé, par les saints Pères, à celui d'Abraham; il le surpasse même, car Abraham épargne la victime, et nous, nous la frappons sans pitié. Cette vertu est le triomphe du souverain dominateur des esprits; c'est une victoire éclatante que l'homme, aidé de la grâce, remporte sur lui-même pour se soumettre à l'autorité du Dieu révélateur qui exige ce tribut d'obéissance.

2e SUBD.—Notre soumission est nécessaire et avantageuse à l'homme.

1° NÉCESSAIRE. Dans quel abîme de ténèbres et de maux ne serions-nous pas ensevelis, sans le bienfait inestimable de la foi? Privé de sa lumière l'homme ne sait plus ce qu'il est, ni d'où il vient, ni où il va, ni ce qu'il doit à Dieu, à ses semblables et à lui-même. Socrate a fait cet aveu bien glorieux à notre foi : que les hommes ne sortiraient jamais de leur ignorance et de leurs égarements, si un être bienfaisant ne descendait du ciel pour les instruire.

Les lumières de la foi nous donnent, en effet, les connaissances les plus sublimes. Par la foi nous connaissons Dieu, ses perfections, les voies de sa Providence, de sa miséricorde, J.-C., l'œuvre de la rédemption, les moyens de salut.

Par la foi, nous nous connaissons nous-mêmes, notre funeste chute, cause de notre dégradation, de la guerre intestine qui est en nous, notre origine, notre fin.

2° AVANTAGE. Que de vérités utiles et du plus grand intérêt, dans tout le cours de la vie, la foi nous découvre, et que nous n'aurions pu connaître sans elle!

La propagation de la tache originelle, notre impuissance pour le bien, la nécessité de la grâce, l'efficacité de la prière, la vertu des sacrements, la perpétuité et l'excellence du sacrifice.

Que dirai-je encore? L'éternité, car la foi étend nos vues au-delà du temps.

De plus, lumières de la foi, lumières à la portée de tous les esprits, de tous les âges et de tous les états.

Lumières de la foi, lumières uniformes et invariables, chez tous les peuples chrétiens, et dans tous les siècles.

IIe Point.

IL FAUT PRATIQUER LES ŒUVRES DE LA FOI.

C'était un bien absurde novateur que cet hérésiarque des derniers siècles, qui, s'érigeant en réformateur du christianisme, voulut en réduire tous les devoirs à une foi de pure spéculation, qui justifie, indépendamment des œuvres et au milieu de la corruption du vice. L'Eglise l'a frappé de ses anathèmes. La foi ne nous a pas été donnée pour satisfaire la curiosité de notre esprit ou pour être une riche parure de notre âme, sans aucune conséquence pour nos mœurs. Devenus, par elle, enfants de Dieu, elle nous impose l'obligation de vivre en enfants de Dieu. La foi est le commencement du salut, les œuvres en sont la consommation; la foi est le fondement de l'édifice, les œuvres en sont l'élévation et le comble; la foi donc et les œuvres, deux choses absolument nécessaires pour entrer dans le royaume des cieux. Et voici le rapport mutuel entre l'une et l'autre; c'est que la foi est un principe actif et continuel de bonnes œuvres et que les bonnes œuvres sont la sauve-garde et le maintien de la foi.

1re SUBD.—Les bonnes œuvres sont les fruits naturels de la foi.

Par sa nature la foi est agissante et féconde. Si elle reste oisive et stérile, c'est qu'elle est morte : *Fides, si non habeat opera, mortua est* (Jac. II. 17). Cette foi précieuse est, selon le Concile de Trente, une racine surnaturelle qui, placée dans le cœur de l'homme et nourrie par l'influence de la grâce, produit des fruits de justice et de sainteté. Tous les siècles de la religion nous en offrent la preuve sensible. C'est à la vivacité de la foi que le grand Apôtre attribue les œuvres merveilleuses des patriarches, des prophètes, des justes de l'ancienne alliance; et pour ne parler que de ceux de la loi de grâce, voyez cette multitude de Saints qu'elle a enfantés et qui règnent aujourd'hui dans le ciel. Retracez-vous l'image brillante de toutes les vertus qu'ils ont pratiquées, de tous les trésors de mérite qu'ils ont amassés, de tous les degrés de perfection où ils se sont élevés, de tout ce qu'ils ont fait de grand et d'admirable pour la gloire de Dieu, pour le bonheur et le soulagement de leurs frères, pour leur propre sanctification; voilà les fruits de la foi dans ces héros de l'Évangile. Plus ils eurent de foi, plus ils firent de progrès dans les voies de la sainteté et accumulèrent bonnes œuvres sur bonnes œuvres. C'est la foi, dit S. Paul, qui donne la naissance et le mouvement à toutes les autres vertus. Elle influe sur elles, elle agit avec elles, elle va jusqu'à en produire les différents actes, ceux même de la charité : *Fides per charitatem operatur* (Galat. v. 5).

O foi! o principe efficace de toutes les vertus chrétiennes! pouvons-nous dire, à en juger par nos œuvres, que vous régnez dans nos cœurs!

Ce ne sont pas de simples conseils, ce sont des préceptes que la foi prescrit à ses disciples. Chaque peuple à ses lois, la loi du chrétien est la plus parfaite qui ait pu être donnée aux hommes, aussi est-elle destinée à former les hommes les plus parfaits qui puissent paraître sous le ciel. L'honnête homme du siècle n'est qu'une chétive ébauche de l'homme de foi. La probité mondaine ou fausse ou chancelante, et toujours trop bornée, est infiniment au-dessous de la justice chrétienne si vraie, si pleine, si solide, qui règle les sentiments et les actions, qui perfectionne l'homme tout entier, en fait une nouvelle créature en J.-C., et cette justice formée de la réunion de toutes les vertus est l'ouvrage de la foi.

Comment donc opère-t-elle ce prodige dans l'homme qui n'est que misère et faiblesse? Par les puissants motifs qu'elle lui présente pour l'engager à observer ses préceptes.

Tantôt c'est le devoir et l'équité : il est juste d'adorer Dieu.

Tantôt c'est la reconnaissance et l'amour : Dieu a tout fait pour nous.

Tantôt c'est le repentir et la douleur : la foi nous montre l'énormité du péché.

Tantôt c'est la crainte et l'espérance : eu égard à nos destinées.

2e SUBD.— La foi se conserve et se fortifie par les bonnes œuvres.

Le mal gagne le cœur avant de se porter à la tête, l'on est libertin avant d'être impie, c'est dire que dès que nous cessons de pratiquer la religion la foi s'affaiblit en nous : mais la pratique de la religion consiste dans des œuvres, prières, aumônes, jeûnes, sacrements, parole de Dieu. Les œuvres sont donc les gardiennes de la foi.

DÉVELOPPEMENTS DU TROISIÈME PLAN.

INDIFFÉRENCE PRATIQUE.

TEXTE.

Parate viam Domini : rectas facite semitas ejus.

Luc. III. 4.

Cette préparation de cœur et cette droiture de démarche que le Sauveur exige des fidèles, pour disposition à ses approches, consistent, selon S. Ambroise, à régler sa vie sur sa créance et à réformer ses mœurs sur sa foi. C'est une erreur, dit ce Père, presque aussi ancienne que la religion, de réduire tout le mérite nécessaire au salut, au seul mérite de la foi; et l'exercice de la foi à une simple soumission de sentiment sans une entière conformité de conduite; comme si c'était assez de croire pour se sauver, et d'être intérieurement soumis pour être véritablement fidèle.

Qu'il est nombreux hélas! de nos jours, ce parti de prétendus chrétiens qui se contentent tout au plus d'une surface et d'une montre de religion, dont ils respectent, si vous le voulez, les dehors et les cérémonies, mais dont ils n'ont ni l'intérieur ni l'esprit et qu'ils démentent à toute heure par leur conduite; qui, dans le sein du christianisme et de l'Église, ne se comportent pas même en philosophes et en sages, qui se persuadent enfin que pour être chrétien, il suffit d'avoir reçu le baptême et de croire l'Évangile, sans en suivre les enseignements et sans en remplir les devoirs par une foi pratique.

Ier Point.

L'INDIFFÉRENCE PRATIQUE EST COUPABLE EN ELLE-MÊME.

J'appelle *indifférence pratique* ce système qui réduit le christianisme à la simple croyance, comme si l'on était chrétien ainsi que l'on est philosophe, par de stériles spéculations qui n'imposent aucun sacrifice aux passions, et qui ne sauraient produire aucune vertu. Observons, d'abord, que toute religion impose nécessairement de grands devoirs, par cela seul qu'elle règle les rapports de l'homme avec Dieu, notre premier principe et notre fin dernière.

Elle doit lui dévouer la raison, le cœur, les sens même, en un mot, l'homme tout entier; donc, retrancher de la religion les pratiques et les devoirs, ce serait la détruire dans ce qui la constitue essentiellement; en réprouvant l'impiété, ce serait en adopter les principes dans toute la conduite de la vie.

De là cette conséquence qu'il suffira de développer, pour vous faire comprendre le crime et l'illusion de cet état: *L'indifférence pratique n'est que l'impiété pratique.*

Considérez en effet l'impiété, non plus dans le vague de ses systèmes, mais réduite en action et appliquée à la conduite de la vie. Quels sont ses effets ? D'abord elle éloigne les hommes des devoirs consacrés par le culte extérieur qui est comme le *corps de la religion*. Pénétrant dans le cœur, elle anéantit les sentiments et les vertus, d'où résulte le culte intérieur qui en est l'*âme*.

C'est ainsi qu'effaçant l'image de la Divinité du souvenir des hommes, l'impiété leur apprend à vivre sans religion et sans Dieu. Or l'indifférence détruit également la religion, parce qu'elle nous conduit: 1° *à l'abandon des devoirs extérieurs de la religion;* 2° *à l'oubli des sentiments et des vertus qu'elle nous prescrit.*

1re SUBDIVISION. — **Abandon des devoirs extérieurs de la religion.**

L'indifférent se rassure d'ordinaire sur son attachement aux principes de la foi, mais il ne prend pas garde que le christianisme est tout pratique, et qu'il n'est pas un principe qui ne nous impose un devoir. Aussi voyez comment il les remplit.

En vain la religion ramène les temps consacrés à la pénitence et à la prière, en vain ont reparu les augustes solennités, l'indifférent se sépare, il s'excommunie lui-même: *Segregant semetipsos* (Jud. 19). S'il se résigne à remplir quelques observances, c'est par bienséance; et ces faibles restes d'une foi qui s'éteint sont moins un hommage que l'on rend à Dieu qu'un tribut de plus que l'on croit devoir à l'opinion.

2e SUBD. — **Oubli des sentiments et des vertus qu'elle nous prescrit.**

L'indifférent ne manque jamais de nous répondre : que c'est par le cœur que l'on est chrétien : que la religion n'existe que par les sentiments : qu'elle ne se prouve que par les vertus.

Montrons lui donc que sous le rapport des sentiments et des vertus son indifférence se confond encore avec l'impiété.

Vous pourrez remarquer en lui des vertus tout humaines; de l'amitié, de la confiance, de la modération, de la bonté de cœur; mais ces vertus humaines n'ont rien de commun avec J.-C. par qui seul nous serons sauvés. Cherchez dans leur conduite quelles sont les vertus que la foi leur inspire ou les actions qu'elle détermine. Observez si elle est jamais le motif qui les anime ou le frein qui les arrête? Les païens recouraient à leurs dieux dans toutes leurs actions, soit publiques, soit privées, et les chrétiens de nos jours ont relégué Dieu dans son temple. Riches, ils ne remercient pas l'auteur de leurs biens ; frappés par sa justice, ils murmurent et ne se repentent pas. Si on les presse de mettre ordre à leurs affaires, de songer à l'éternité, il n'en est pas un qui ne réponde qu'il est bon époux, bon fils, bon père et que Dieu n'en demande pas d'avantage.

Quoi ? pourvu que vous remplissiez quelques devoirs envers les hommes où l'orgueil a peut-être plus de part que la vertu, vous seriez déchargé de toute obligation envers Dieu? Pourvu que vous disiez : *Je suis chrétien*, le ciel vous laisserait le droit inconcevable de négliger la religion, de la décréditer par vos exemples ? Vous vous flattez pourtant de trouver grâce devant Dieu, parce que vous n'en êtes pas venu jusqu'à vous ranger parmi les impies. Ainsi vous vous croyez justifié, par cela seul qu'il existe un état plus désespéré que le vôtre! Mais à quoi se réduit la différence? L'impie vit indépendant de la Divinité parce qu'il a dit dans son cœur: *Il n'y a pas de Dieu.* L'indiffrent croit à son existence, et vit comme si Dieu n'était pas. L'impie sera quelquefois meilleur que ses principes, l'indifférent se déprave en dépit des siens. L'un est plus insensé dans ses opinions, l'autre plus inconséquent dans sa conduite.

L'impiété se termine à la haine de Dieu, l'indifférence à l'oubli, pour ne pas dire, au mépris de Dieu.

IIe Point.

L'INDIFFÉRENCE PRATIQUE EST FUNESTE DANS SES CONSÉQUENCES.

1re SUBD. — **Elle sera votre condamnation.**

Parmi toutes les preuves que nous pourrions en donner, nous nous bornerons à cette opposition contraire et volontaire que l'indifférence établit entre vos consciences et votre conduite, qui devient une contradiction de tous les moments et une inconséquence de toute sa vie. Qu'est-ce en effet qu'un chrétien qui croit sans pratiquer? C'est un homme profondément convaincu qu'un Dieu est descendu du ciel pour nous éclairer par l'Évangile, qu'il en a dicté tous les oracles, qu'il l'a consacré par son exemple, qu'il l'a scellé de son sang, et cet Évangile il ne le suit pas ! il croit que l'Eglise tient ici-bas la place de J.-C., et cette Eglise il ne l'écoute pas! il voit la mort qui approche et il ne s'y prépare pas. Et, chose surprenante ! il croit à un enfer, et il ne fait rien pour l'éviter. Bien plus, il accumule chaque jour ses offenses. Ah ! laissez à l'incrédule la gloire affreuse de s'endurcir contre son Dieu ! il vous serait facile de consacrer, par la foi, les vertus qui vous honorent, et vous voulez en perdre le fruit pour l'éternité!

2e SUBD. — **Elle fera votre tourment durant la vie et à la mort.**

En vain dans cet état espérez-vous goûter les consolations de la foi pour avoir part à ses bienfaits; ce n'est pas assez de la connaître, elle veut des âmes aimantes et capables de la sentir profondément. Notre religion n'est point un système ni une opinion religieuse, ainsi que la nomme le monde; la religion est un sentiment le plus heureux, le plus puissant des sentiments; elle fait le bonheur du juste et embellit la prospérité ; mais, au jour de l'adversité, elle déploie sa vertu divine.

Le juste est grand dans le malheur, il est heureux des biens qu'il attend, heureux des vertus qu'il pratique. Dans les ravissement de l'espérance et de l'amour il est heureux des maux qu'il souffre et des larmes qu'ils lui font répandre. Mais vous qui, glacés par l'indifférence, vous contentez de reconnaître la vérité, et vous contentez de l'adorer de loin, où puiserez-vous la consolation ? Sera-ce dans les vertus touchantes de la foi ? Mais vous ne la pratiquez pas; dans les biens ineffables qu'elle vous présente ? vous ne faites rien pour les mériter; dans la malédiction de la céleste doctrine ? Elle vous trouve toujours rebelle. Ah ! lorsqu'abattu par l'infirmité, vous reviendrez à la religion, le seul appui de l'homme dans le malheur, elle s'attendrira sur vos douleurs, mais que pourra-t-elle pour votre bonheur? Elle ouvre à vos yeux l'Évangile, partout vous y lisez votre arrêt, partout c'est un Dieu qui punit le serviteur inutile, qui condamne l'arbre stérile, un Dieu qui ne récompense que l'amour et ne fait grâce qu'au repentir.

3e SUBD. — **L'indifférence pratique est le scandale de la société.**

Ne dites pas que vous respectez la religion, que vous la recommandez dans vos familles ; un mot suffit pour vous répondre : Vos principes sont pour vous seul, vos exemples sont pour les autres ; plus même vous leur aurez inspiré de confiance par l'élévation de vos sentiments plus ils seront portés à juger que les pratiques religieuses sont médiocrement utiles, puisqu'enfin vous les négligez; et vous voyant sur tout le reste justes, modérés, fidèles à tous vos devoirs, comment ne penseront-ils pas que la religion n'en est pas un, puisque vous réservez pour eux l'indifférence et l'abandon ? Alors, si leurs principes se dépravent, si jusqu'au sein de vos familles vous voyez s'établir la licence et le scandale, quels regrets vous vous serez préparés! Oh! combien de parents verseront de larmes amères, en voyant mettre en principe par leurs enfants ce qu'ils auront eux-mêmes établi en principe !

A la suite de l'indifférence vient le mépris de toute religion. Repoussée par la persécution, la religion rentre souvent dans les empires et s'y établit avec gloire; chez un peuple indifférent elle languit; elle s'éteint comme la dernière étincelle d'un flambeau qui finit pour ne se rallumer jamais.

ANC. ET NOUV. TESTAMENT.

ANCIEN TESTAMENT.

Scrutator majestatis, opprimetur a gloria (Prov. xxv. 27).

Qui credit Deo, attendit mandatis (Eccli. xxxii. 28).

Qui incredulus est, non erit recta anima ejus in semetipso, justus autem in fide sua vivet (Habac. ii. 4).

NOUVEAU TESTAMENT.

ÉVANGILES.

Vade, et sicut credidisti, fiat tibi (Matth. viii. 13).

Si habueritis fidem sicut granum sinapis, dicetis monti huic: Transi hinc illuc, et transibit, et nihil impossibile erit vobis (Id. xvii. 19).

Omnia quæcumque petieritis in oratione credentes, accipietis (Id. xxi. 22).

Credo, Domine, adjuva incredulitatem meam (Marc. ix. 23).

Qui crediderit et baptizatus fuerit, salvus erit: qui vero non crediderit, condemnabitur (Id. xvi. 16).

Filius hominis veniens, putas, inveniet fidem in terra? (Luc. xviii. 8).

Dedit eis potestatem filios Dei fieri iis qui credunt in nomine ejus (Joan. i. 12).

Qui non credit jam judicatus est (Id. iii. 18).

Qui verbum Dei odit, et credit ei qui misit me, habet vitam æternam (Id. v. 24).

Ex principibus multi crediderunt in eum: Sed propter Pharisæos non confitebantur, dilexerunt enim magis gloriam hominum quam gloriam Dei (Id. xii. 42, 43).

EPITRES.

Numquid incredulitas illorum fidem Dei evacuabit? (Rom. iii. 3).

Credidit Abraham Deo: et reputatum est illi ad justitiam (Id. iv. 3).

Corde creditur ad justitiam: ore autem confessio fit ad salutem (Id. x. 10).

Si habuero omnem fidem ita ut montes transferam, charitatem autem non habuero nihil sum (1 Cor. xiii. 2).

In captivitatem redigentes omnem intellectum, in obsequium Christi (2 Cor. x. 5).

Vosmetipsos tentate si estis in fide: ipsi vos probate (Id. xiii. 5).

Fides quæ per charitatem operatur (Galat. v. 6).

Gratia estis salvati per fidem, et hoc non ex vobis: Dei enim donum est, non ex operibus (Eph. ii. 8).

Unus Dominus, una fides, unum baptisma (Id. iv. 5).

In omnibus sumentes scutum fidei, in quo possitis omnia tela nequissimi ignea extinguere (Id. vi. 16).

Confitentur se nosse Deum, factis autem negant (Tit. i. 16).

Est fides sperandarum substantia rerum, argumentum non apparentium (Hebr. xi. 1).

Sine fide impossibile est placere Deo. Credere enim oportet accedentem ad Deum quia est, et inquirentibus se remunerator sit (Id. ibid. 6).

SS. PÈRES.

Principium vitæ et fides, finis vero ejus dilectio, ambæ enim simul junctæ hominem Dei perficiunt (S. Ignat. *Ep. ad Philip.*).

Regula quidem fidei una omnino est, sola immobilis et irreformabilis (Tertull. *L. de Vel. Virg.*).

Censores Divinitatis, hæretici (Id. *L.* 2 *Cont. Marc.*).

Fides est virgo integerrima, talisque nobis a Christo tradita, quam ut constuprare conantur hæretici: sic eam omnino incorruptam caste tueri necesse est (Id. *de Præscript.*)

Habet non tam veniam quam præmium ignorare quod credas (S. Hilar. *L.* 2 *de Trinit.*).

Fides catholica contra omnes morbos animi medelam affert (Id. ibid. L. 2).

Cum inciderit hujusmodi necessitas ut discedere a Deo atque ad ritus gentium transire cogamur, nullus nos metus, nullus nos terror inflectat quominus traditam nobis fidem custodiamus (Lactant. *Div. Instit.*).

Nihil fide nostra iniquius fingi posset si in eruditos tantum caderet (S. Gregor. Gaz.).

Est fides eorum quæ dicta sunt, assentio et approbatio, sine hæsitatione (S. Basil. *de vera ac pia Fide*).

Fidei simplicitas omnibus argumentis antecellit (Id. *in Heram.*).

Fides virtutum omnium stabile fundamentum est (S. Ambr. *in Ps.* 40).

Fides principium Christiani est, plenitudo autem Christiani justitia (Id. *in Ps.* 128).

Cito fides inexercitata languescit (Id. *in Ps. Beati immacul.*).

Non capiunt fidei magnitudinem angusta impiorum pectora (Id. *L.* 3 *de Spiritu S. C.* 18).

Quod mens humana rationis investigatione non potest comprehendere, fidei plenitudo complectitur (Id. *in Luc. C.* 3).

Increduli audacia verborum, terrenis armis contra cœlestia dimicant, et carnalibus adversus spiritualia, et prudentes se dicere non erubescunt, quasi humana sapientia Dei sapientiam superavit (Id. *in C.* 5 *Ep. Rom.*).

Sicut planta absque radice fructum non profert, ita absque fidei fundamento non provenit sermo doctrinæ (S. Chrysost. in hæc verba Apost. *Habentes eumdem spiritum Fidei*).

Fides excludit dubia, tenet certa, promissa consignat; hanc qui tenet felix est, qui deseruerit, miser (Id. *Serm. de fide, Spe et Char.*).

Sicut in mari nisi anchora figatur navis ventorum ludibrio exposita, hinc inde jactatur, ita nisi intellectus noster per fidem firmetur, ab opinionum variarum fluctibus semper circumfertur instabilis (Id. *Hom.* ii. *in Ep. Hebr.*).

Per fidem potest Deus ignotus requiri, quæsitus credi, creditus inveniri (S. Euseb. Emiss. *Hom.* 2).

Difficile est ut male vivat qui bene credit (S. August. *Serm.* 237 *de Temp.*).

Antequam videas quod videre non potes, crede quod nundum vides: ambula per fidem ut pervenias ad speciem (Id. *Serm.* 18 *de Verb. Dom.*).

Noli intelligere ut credas, sed crede ut intelligas; intellectus merus fructus fidei est (Id. *in Joan.*).

Vera fides est quæ in hoc quod verbis dicit, moribus non contradicit, ille vere credit qui exercet operando quod credit (S. Gregor. *Hom.* 26 *in Evang.*).

Fides attingit inaccessa, deprehendit ignota, comprehendit immensa, ipsam denique æternitatem suo illo vastissimo sinu quodammodo circumcludit (S. Bernard. *Serm.* 76 *in Cantic.*).

SS. PÈRES.

La foi a Dieu pour principe.

Eh quoi! une religion, qui a la raison de Dieu même pour fondement, ne vous paraît point établie sur une raison solide? Vous ne pensez donc plus que la foi des chrétiens a pour principe ce Dieu même qui a daigné instruire les hommes par la bouche de ses prophètes, et leur promettre, tant de siècles auparavant, l'avènement de ce Christ qui devait être le Sauveur de tout le genre humain? Or, ce Christ est venu. Les miracles sans nombre qu'il a opérés nous l'ont montré de manière à ne nous laisser aucun doute, et c'est lui qui a jeté dans le monde les premières semences de la foi divine que nous avons embrassée (Origène, *contre Celse*, *Liv.* iii).

Le monde ne subsiste que par la foi.

Vous qui riez sans cesse de notre foi, répondez-nous, est-il quelqu'action importante dans la vie que la foi ne doive nécessairement précéder? Vous voyagez, vous traversez les mers; n'est-ce point parce que vous croyez qu'un jour vous reviendrez chez vous? Vous confiez à la terre mille semences différentes; n'est-ce point parce que vous croyez que ces semences vous produiront des fruits quand la saison sera venue? Ainsi de tous le reste, vous adorez vos dieux; n'est-ce point parce que vous croyez qu'ils prêteront une oreille propice à vos prières? Le premier d'entre vous ne croit-il pas à tel ou tel auteur? Celui qui regarde l'eau et le feu comme le principe de toute chose, ne croit-il point à Thalès et à Héraclite? Et ainsi des autres.

Ainsi donc puisque vous ne comprenez, vous ne connaissez rien par vous-mêmes, et que tout ce que vous écrivez, dans des millions d'ouvrages, vous ne l'avancez qu'en vertu de la croyance que vous avez à tel ou tel, pourquoi seriez-vous donc assez injustes pour tourner en ridicule notre foi?

Mais, dites-vous, vous croyez à des sages, à des hommes profondément versés dans toute espèce de connaissances; oui, sans doute, vous croyez à des hommes qui ne disent jamais rien de fixe, ni de solide, qui, en ébranlant réciproquement les principes les uns des autres, ont porté partout une désolante incertitude et ont prouvé par leurs éternelles disputes que l'homme ne peut rien savoir sur la terre.

Croyez donc à Platon et à vos docteurs; pour nous, nous voulons croire à J.-C. Quelle injustice! vous voulez croire à vos docteurs et maîtres et vous refusez de croire les dogmes qui nous ont été donnés par notre maître J.-C. Certes, si nous voulions comparer toutes choses, de part et d'autre, sans doute nous avons plus de raisons de le croire que vous de croire vos philosophes. Les œuvres étonnantes qu'il a accomplies, les miracles de puissance qu'il a opérés, qui étaient faits pour subjuguer les esprits les plus incrédules, et pour prouver que celui qui les faisait était certainement plus qu'un mortel, voilà les motifs de notre croyance. Dites-nous ce que vos philosophes ont fait de semblable, pour que vous ayez plus de raison de vous attacher à celle de J.-C.? (Arnobe, *Contre les Païens*).

Ce que c'est que la foi.

La foi est l'assentiment parfait, et sans aucune hésitation, que nous donnons à ce qui nous est annoncé de la part de Dieu, et qui nous en fait confesser la vérité avec une conviction et une persuasion complète. Telle était la foi d'Abraham au témoignage de l'Apôtre (S. Basile, *Serm. sur la foi*).

THÉOLOGIE.

NOTION DE LA FOI.

La foi est une vertu surnaturelle par laquelle nous croyons fermement tout ce que Dieu a révélé à son Eglise, parce qu'il est la vérité même.

Le saint Concile de Trente nous enseigne que la foi est le commencement, le fondement, la racine de toute notre justification.

La foi est le fondement de notre justification, c'est elle qui, son flambeau à la main, nous conduit dans la voie de la perfection, nous mène à toutes les vertus chrétiennes, nous ouvre la porte de l'enceinte sacrée où elles résident, nous y introduit, nous les fait connaître, et, répandant sur elles sa vive lumière, les fait briller à notre vue de tout leur éclat et du sien propre.

La foi est la racine de notre justification, de cet arbre de vie que nous devons cultiver avec un soin assidu. Elle est, comme l'appelle le Sage, la racine de l'immortalité (Le C. de La Luzerne, *Consid. sur div. points de la Morale chrét.*).

OBJET DE LA FOI.

L'objet de la foi comprend toutes les vérités que Dieu nous a révélées. Nous connaissons ces vérités comme révélées, par l'enseignement de l'Eglise, qui est, comme le dit l'Apôtre, la colonne de la vérité : *Columna et firmamentum veritatis* (2 Tim. C. III. 15).

NÉCESSITÉ DE LA FOI.

La foi est absolument nécessaire au salut : *Sine fide impossibile est placere Deo* (Hebr. XI. 6).

NÉCESSITÉ DE MOYEN.

Il est nécessaire d'une nécessité de moyen: de croire explicitement qu'il y a un Dieu, souverain Seigneur de toutes choses, et qu'il récompense ceux qui le recherchent: *Credere oportet accedentem ad Deum, quia est, et inquirentibus se remunerator sit* (Hebr. XI. 6).

Il ne peut y avoir de salut pour un adulte, s'il ne croit explicitement en Dieu, à sa providence et à l'existence d'une autre vie, où chacun recevra selon ses œuvres.

La foi explicite aux mystères de la S. Trinité, de l'incarnation et de la passion de N. S. J.-C. est encore nécessaire au salut. Mais il n'est pas certain qu'elle soit nécessaire de nécessité de *moyen* (Le Card. Goussêt, *Théol. Morale, T.* 1).

NÉCESSITÉ DE PRÉCEPTE.

On est obligé, de nécessité de précepte, de savoir, du moins quant à la substance : 1° le Symbole des Apôtres en entier ; 2° l'Oraison Dominicale; 3° les préceptes du Décalogue ; 4° les commandements de l'Eglise qui sont communs à tous les fidèles; 5° le sacrement de Baptême, que tout fidèle peut se trouver dans le cas d'administrer, et les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, qu'on est obligé de recevoir, au moins une fois l'an.

ACTES DE FOI.

Nous sommes obligés en vertu d'un précepte particulier de faire de temps en temps des actes de foi Ce n'est pas assez pour le chrétien d'avoir la foi habituelle, ou de faire un ou deux actes de foi pendant tout le temps qu'il est ici-bas (Le même).

PÉCHÉS OPPOSÉS A LA FOI.

Les péchés essentiellement contraires à la foi sont l'infidélité, l'hérésie et l'apostasie.

FOI SPÉCULATIVE ET FOI PRATIQUE.

Hanc divisionem ex ipso nomine fidei deducit S. Augustinus dum ait: *Fides appellata est ab eo quod fit; duæ syllabæ sonant, cum dicitur fides; prima syllaba est a facto, secunda a Deo. Interroga te ergo, utrum credas. Dicis : Credo; fac quod dicis, et fides est* (*Serm.* 22).

Hoc idem testatur S. Gregorius dicens : *Vera fides est quæ huic quod verbis dicit, moribus non contradicit...*

ACTES ET ŒUVRES DE LA FOI.

1 Cor de credere.
2 Ore confiteri.
3 Opere confirmare.
4 Sanguinem proprium fundere pro fide.
5 Pro viribus spargere fidem, ac dilatare.
6 Contra hæreticos, aliosque hostes fortiter eam propugnare (Lohner, *Bibl. Man. Tit. Fides*).

MÉLANGES.

MOTIVA
(ad fidem æstimandam).

(Pour les *motifs de crédulité* on consultera la page 137, 2e et 3e colonne).

I. FIDES CLARE OMNIA INDICAT.

Noli intelligere, ut credas, sed crede, ut intelligas ; intellectus merces fidei est (August. *in Joan.*).

II. FIDES INITIUM EST ET PROGRESSUS VITÆ SPIRITUALIS.

Qui credit in me, etiam si mortuus fuerit vivet (Joan. XI. 25). *In fide vivo filii Dei* (Galat. II. 20).

III. OMNIA PULCHRA EX FIDE.

Pulchritudo et harmonia vitæ christianæ in eo sita est, ut mores et vita cum fide consentiant (Lud. Granat. *in Silv. loc. com.*).

IV. FIDES PECCATUM FUGAT.

Omnia mundi damna et peccata inde oriri quod homines veritates S. Scripturæ non satis penetrant (S. Theres. *Op.*).

V. LÆTITIA CORDIS EX FIDEI VIRTUTE ORITUR.

Omne gaudium existimate, fratres mei, cum in tentationes varias incideritis ; scientes quod probatio fidei vestræ patientiam operatur (Jac. I. 2, 3).

VI. EX FIDE DIVITIAS SPIRITUALES ACQUIRIT HOMO.

Dominus retribuet unicuique, secundum justitiam suam et fidem (1 Reg. XXVI. 23). Ille apud Deum plus habet loci, qui plus attulit, non argenti, sed fidei (S. Angust.).

MEDIA
(Ad fidem augendam et servandam).

I. ORATIO FREQUENS ET SERIA.

Et dixerunt Apostoli: Domine, adauge nobis fidem (Luc. XXII. 5).

II. VITA BONA ET VIRTUOSA.

Vita præcipue insignis frequentiori misericordiæ exercitio. Sic Magi post dona Christo allata illuminati sunt. Sic Cornelius audire meruit : *Orationes tuæ et eleemosynæ tuæ ascenderunt in memoriam in conspectu Dei* (Act. X. 4).

III. CREBRUM EXERCITIUM IN ACTIBUS FIDEI TAM INTERIUS QUAM EXTERIUS.

Sancti Patres monent ut assiduo Symbolum apostolorum recitetur.

Je ne puis assez louer l'usage actuel des formules des vertus théologales, qui expriment si bien les motifs et les choses concernant la foi, l'espérance et la charité, et qui sont d'une si grande utilité pour les fidèles (Le P. Palavicini, *le Prêtre sanctifié...*).

IV. FUGA CURIOSITATIS ET PRÆSUMPTIONIS IN REBUS FIDEI SCRUTANDIS.

Scrutator majestatis opprimetur a gloria (Prov. XXV. 27). E contrario sicut Deus abscondit hæc mysteria sapientibus suæ prudentiæ innixis, ita revelat ea parvulis juxta illud : *Declaratio sermonum tuorum illuminat, et intellectum dat parvulis* (Ps. CXVIII. 130).

V. FUGA HÆRETICORUM.

Non tantum quoad personam propriam, sed etiam libros, conciones, colloquia etc. Ita suasit S. Cyprianus dum ait: Nulla cum talibus colloquia misceantur (*Ep.* 3).

EFFECTUS FIDEI.

I. JUSTIFICATIO.

Arbitramur justificari hominem per fidem (Rom. III. 28). Præcedit fides, timor ædificat, et dilectio perficit (S. Clement. *L.* 2 *Ttrom.*).

II. VIRTUS.

Magnum opus, sed ex fide; laudo superædificationem operis, sed video fundamentum fidei, laudo fructum boni operis, sed in fide agnosco radicem (S. August. *Præf. in Ps.* 31).

III. CONSTANTIA IN ADVERSIS.

Certus sum quia neque mors... neque creatura alia poterit nos separare a charitate Dei (Rom. VIII. 39). Unde autem certus erat, nisi ex fidei firmitate? (S. Hieron. *in C*, 1 *Ep. ad Gal.*).

EXEMPLES.

ANCIEN TESTAMENT.

ABEL. Fide plurimam hostiam Abel quam Cain... (Hebr. XI. 4).
NOÉ. Fide Noe, responso accepto... (Id. ibid. 7).
ABRAHAM. Fide obtulit Abraham Isaac... (Id. ibid. 8).
MOÏSE. Fide Moyses reliquit Egyptum... (Id. ibid. 26).

JUGES.—ROIS.—PROPHÈTES.

Deficiet me tempus enarrantem de Gedeon, Barac, Samson, Jephte, David, Samuel et prophetis, qui per fidem vicerunt regna, operati sunt justitiam, adepti sunt repromissiones (Id. ibid. 32, 33).

MERVEILLES OPÉRÉES PAR LA FOI.

« Rendons-nous donc à cette foi divine qui en a transporté quelques-uns dans les cieux, qui a triomphé des eaux du déluge, qui a rendu mères des femmes longtemps stériles, qui a soustrait des hommes au tranchant du glaive, qui en a tiré d'autres d'une fosse profonde, qui rend les pauvres riches, qui console ceux qui souffrent la persécution, qui a fait descendre le feu du ciel, qui a divisé les flots de la mer, fermé la gueule des lions, éteint les flammes dévorantes, humilié les superbes, exalté les humbles, car toutes les merveilles ont été opérées par la foi (S. Jacques de Nisibe, *Serm. sur la foi*).

NOUVEAU TESTAMENT.

LA B. V. MARIE.

Beata quæ credidisti quoniam perficientur ea quæ dicta sunt tibi a Domino (Luc. I. 45).

LES MAGES.

Ecce Magi ab oriente venerunt Jerosolymam, dicentes : Ubi est qui natus est rex Judæorum? Vidimus enim stellam ejus in oriente et venimus adorare eum (Matth. II. 1, 2).

LE CENTURION.

Domine, non sum dignus ut intres sub tectum meum ; sed tantum dic verbo, et sanabitur puer meus (Matth. VIII, 8).

CONFESSION DE S. PIERRE.

Tu es Christus, Filius Dei vivi (Matth. XVI, 16).

INCRÉDULITÉ DE S. THOMAS.

Nisi videro in manibus ejus fixuram clavorum, et mittam digitum meum in locum clavorum, et mittam manum meam in latus ejus, non credam (Joan XX. 25).

HISTOIRE DE L'EGLISE.

THÉODOSE.

Theodosius imperator jamjam moriturus filios suos Arcadium et Honorium accersitos, ardentiore affectu et oratione magis seria cohortatus est, per salutem ipsorum et Reipublicæ obtestans, ut sua vestigia insequentes, hoc sibi unice cur esse vellent quod *fidei et pietatis doctrina* pura et incorrupta conservaretur et ad posteros propagaretur; nam in hoc uno et solo omnis felicitatis summam verè esse positam. Hâc que ratione unicâ, nec ulla alia, recte firmari pacem, confici bella, erigi trophæa et parari victorias (Nicephor. *Hist. Eccl. L.* 13. *C.* 1).

CONSTANCE CHLORE.

Illis qui simulacris immolaverant gratiam ejus quærentes, dixit : Numquam fidem inviolatam principi servaturos qui tam prompte et sacrilege Deum suum ejurando prodiissent (Euseb. Cæs. *de Vita Const. L.* 1, *C.* 11).

VIE DES SAINTS.

Ste. BLANDINE.

Blandina virgo, dum clamaret : *Christiana sum*, cruciatus immanes non superavit modo, sed risit etiam, et tanquàm inter deliciæ exultavit (Euseb. *Hist. Eccl. L.* 4).

Auteurs à consulter.

SS. Pères.

TERTULLIEN — De Vel. Virg.
— L. 2 Contr Marc.
— De Præscript.
ORIGÈNE — Hom. 16 in C. 21 Matth.
S. CYPRIEN — De Lapsis.
S. ATHANASE — T. 1.
S. BASILE — Hom. 4, 15.
S. GRÉG. DE NAZ. — Orat. 49.
S. AMBROISE — De Voc. Gent. C. — 3.
— Serm. 1, 2 *De grano sinap.*
S. J. CHRYSOST. — Serm. de fide, spe et charit.
— Serm. 24 ad Eph
— Hom. 7 in Ep. ad Hebr.
— Hom. in Matth. C. 25.
S. JÉRÔME — In C. 3 Habac.
— In dial. adv. Lucif.
— Ep. ad Paulam.
S. AUGUSTIN — De fide et op.
— L. de Doct, Chr.
— In Enchirid.
— Contra Manich. C. 17.
— L. 85 Quæst. L. 5 Contr. Faust.
— Serm. 195 de Temp.
— Tract. 68 in Joan.
— De Vitâ Christ.
— Serm. de Trinit.
— De Util. Cred.
S. GRÉGOIRE — Moral. L. 29, C. 15.
— Hom. 16, 26.
S. BERNARD — Serm. 2 in Fest. Pasch.
— In Cant.
— Tr. in error Abailardi C. 4.

Ascétiques.

THOM-A-KEMP. — Imit. Chr. L. 1., C. 5. L. 3. C. 18, L. 4, C. 18.
DREXELIUS — Rosæ select.
SANCHEZ — De Regno Dei.
BOSSUET — Exposit. de la Doct.
FÉNELON — Lett. Spirit.
HUMBERT — Pensées.
DE LA LUZERNE — Considérat.
GAUME — Catéch. de Persév.

Prédicateurs.

BOURDALOUE — T. 3.
CHEMINAIS — T. 2
SEGAUD — T. 1.
RICHARD — 1. Serm.
PÉRUSSEAU — It.
NEUVILLE — It.
LEGRIS-DUVAL — It.
POULLE — It.
DE BOULOGNE — It.
M. DE GENOUDE — It. *Trib. Sacr.* 1847.
M. l'ab. COMBALOT — It. ibid. 1850.

PREMIER PLAN.

Sacerdoce.

(FRAYSSINOUS.)

Ier Point.

EXAMEN DES AVANTAGES QUE LE SACERDOCE PRÉSENTE POUR L'HUMANITÉ.

IIe Point.

EXAMEN DES REPROCHES QU'ON LUI FAIT.

Ier POINT.—SUBDIVISIONS.

Examen des avantages que le sacerdoce présente pour l'humanité.

1—Le prêtre éclaire les hommes;
2—Le prêtre les console.

IIe POINT. — SUBDIVISIONS.

Examen des reproches qu'on lui fait.

1—Scandales;
2—Autorité et influence;
3—Richesses;
4—Science.

DEUXIÈME PLAN.

Sacerdoce.

(LEGRIS — DUVAL.)

Ier Point.

EXCELLENCE DU SACERDOCE.

IIe Point.

DEVOIRS ENVERS LE SACERDOCE.

Ier POINT. — SUBDIVISIONS.

Excellence du sacerdoce.

LE PRÊTRE EST :

1—Juge;
2—Docteur;
3—Sacrificateur;
4—Médiateur;
5—Père;
6—Modèle.

IIe POINT.—SUBDIVISIONS.

Devoirs envers le sacerdoce.

1—Obéissance;
2—Respect.

TROISIÈME PLAN.

Le Bon Pasteur.

(CHEVASSU.)

Ier Point.

QUALITÉS D'UN BON PASTEUR.

IIe Point.

QUALITÉS D'UN BON PAROISSIEN.

Ier POINT. — SUBDIVISIONS.

Qualités d'un bon pasteur.

1—Son désintéressement;
2—Son courage;
3—Sa vigilance.

IIe POINT.—SUBDIVISIONS.

Qualités d'un bon paroissien.

1—Connaître son pasteur;
2—Écouter son pasteur;
3—Suivre son pasteur.

DÉVELOPPEMENTS DU PREMIER PLAN.

SACERDOCE.

TEXTE.

Ego sum pastor bonus.

Joan. x. 11.

Nous venons plaider devant vous la cause du sacerdoce, le venger des calomnies et des invectives de ses ennemis, le présenter tel qu'il est à ceux qui sans le haïr n'en ont pas des idées assez justes; et faire voir à tous que l'état le plus saint, aux yeux de la religion, est aussi le plus utile aux yeux de la raison.

En faisant ici l'éloge du sacerdoce, en célébrant les vertus de ceux qui en ont été l'ornement, je ne tairai pas les vices de ceux qui en ont été la honte. Je dirai la vérité sans exagération et sans faiblesse; mais en opposant, à des sophismes, le bon sens; aux déclamations de la haine, les réflexions de la bonne foi; aux vagues allégations, des faits positifs; je ferai voir, et, je l'espère, vous en serez convaincus, que l'institution la plus salutaire à l'humanité qui ait paru sur la terre, c'est le sacerdoce de la religion chrétienne. J'en exposerai d'abord *les avantages* et j'examinerai ensuite *les reproches* qu'on lui fait.

Ier Point.

EXAMEN DES AVANTAGES QUE LE SACERDOCE PRÉSENTE POUR L'HUMANITÉ.

Si je voulais envisager le prêtre par son côté le plus sublime, je dirais que sacrificateur, il est appelé à offrir la céleste victime; que dépositaire des grâces divines, il les dispense à tous les âges... qu'ambassadeur de J.-C. il doit porter l'Evangile devant les rois et les peuples; que, nouveau Moïse, il doit conduire à travers les déserts du monde présent un peuple de vrais Israélites.

Telles sont les idées que les Livres Saints nous donnent du sacerdoce, et certes, pour le dire en passant, on sent bien qu'un ministère qui s'élève si haut, s'il est au pouvoir des hommes de l'appauvrir et de le persécuter, il n'est pas en leur pouvoir de le dégrader et de l'avilir. Mais je consens à le considérer par un côté plus accessible à notre faible humanité, dans ses rapports avec les intérêts de la vie présente.

Ainsi considéré, qu'est-ce donc que le sacerdoce?

C'est un ministère de zèle universel, généreux, héroïque, qui embrasse tous les besoins de l'homme et qui n'élève les prêtres au-dessus de tous, par la dignité, que pour en faire le serviteur de tous par la charité. Sa double mission est de se dévouer pour instruire les hommes dans la vertu, et pour les soulager dans leurs maux. Son triomphe serait de mourir victime de son zèle.

1re SUBDIVISION.— Le prêtre éclaire les hommes.

Je dis d'abord que notre mission est d'instruire.

Avant le christianisme, quel spectacle présentait la terre entière? Elle était remplie d'ignorants qu'il fallait éclairer, d'hommes vicieux et pervers qu'il fallait ramener à la vertu: l'idolâtrie n'était pas moins le règne du vice et de l'erreur. Quel remède à ces plaies profondes, à ces maladies invétérées de l'esprit humain? Les philosophes, les poètes, les orateurs, les prêtres païens n'y pouvaient rien. J.-C. vient fonder l'apostolat; cet apostolat passe à ses successeurs, voilà le sacerdoce qui éclaire les nations. Ce que les Apôtres ont commencé, d'autres l'ont continué et perpétué jusqu'à nos jours.

La véritable éducation du peuple c'est la religion, ses vrais instituteurs sont ceux qui par état sont chargés de la lui enseigner et qui ont grâce pour la lui faire goûter et enseigner. A peine les enfants sont-ils éclairés des rayons d'une raison naissante qu'ils sont conduits dans nos temples. La sainteté du lieu, l'appareil des cérémonies sacrées, le chant des cantiques divins, le maintien des assistants font sur eux d'heureuses impressions, mais si l'enfance n'était instruite, cette pompe serait nulle pour elle, et, en frappant ses yeux, elle ne dirait rien à son cœur. Le prêtre fait pénétrer dans son âme les notions de la foi. Ces premières semences croissent et se développent avec les années, les soins que le pasteur a donné à l'enfance il les continue à l'âge le plus avancé. Ainsi par le ministère sacerdotal se forment le bon fils, le bon père, le bon frère, l'ami fidèle, l'homme de bien, et les instructions du pasteur deviennent un bienfait immense pour la société.

A la place de ce pasteur mettez un sage païen, un déiste moderne, un philosophe dont la doctrine est vague et incertaine, que feront-ils?...

« Philosophe, disait Jean-Jacques, tes lois morales sont fort belles, mais montre m'en de grâce la sanction. » Laissons le pasteur dans la chaire évangélique avec son caractère sacré, avec le poids des traditions et l'autorité des siècles, parlant au nom de Dieu qui s'est révélé aux hommes, de l'Église qui l'investit de ses pouvoirs; sa parole sera écoutée et portera des fruits.

2e SUBD.—Le prêtre les console.

Depuis que J.-C. a dit: *Beati misericordes* (Matth. v. 7), l'esprit de commisération pour les pauvres et les malheureux n'a cessé d'animer l'Eglise chrétienne.

Dès l'origine on le voit éclater dans les secours abondants que les riches prodiguent à l'indigence. Les sept diacres portent des secours aux malheureux qui souffrent. S. Paul fait des collectes pour subvenir aux besoins de ses frères.

Les orphelins, les enfants abandonnés, surtout les enfants des martyrs, les confesseurs de la foi, les malades, les vieillards, tous les âges et tous les genres d'infortune sont l'objet de la tendre sollicitude des pontifes et des prêtres de la loi nouvelle. Telle fut la charité que les ministres évangéliques surent inspirer aux premiers chrétiens, qu'au rapport de Tertullien, les païens s'écriaient avec étonnement: « Voyez comme ils s'aiment les uns les autres » (*Apol. C.* 39). Leur charité embrassait leurs ennemis les plus acharnés. Sous l'empereur Valérien, durant une peste qui ravageait Alexandrie, les chrétiens se dévouaient au service des païens leurs persécuteurs; et l'on connaît une lettre de Julien l'Apostat à Arsace, pontife des faux dieux en Galatie, dans laquelle il l'invite à marcher sur les traces des disciples de l'Évangile, qui, disait-il, « outre leurs pauvres, nourrissent encore les nôtres que nous laissons manquer de tout » (*Ep.* 49).

Voici une preuve décisive de ce que peut et de ce qu'a pu le sacerdoce pour le bien de l'humanité; c'est que c'est lui qui a fondé ces diverses sociétés d'hommes et de femmes chrétiennes qui toutes se dévouent au soulagement des hommes..... Mais si cela ne suffit pas, voyez le prêtre auprès du pauvre, du malade, de l'agonisant, et dites si son ministère n'est pas tout de charité.

IIe Point.

EXAMEN DES REPROCHES QU'ON FAIT AU SACERDOCE.

1re SUBD. — Scandales.

Nous ne prétendons ni dissimuler, ni justifier les désordres qui ont pu souiller le sanctuaire, mais il faut savoir réduire les choses à leur juste valeur et surtout ne pas l'imputer à une religion qui, comme on l'a si bien dit, n'a de terrestre que ses ministres.

Vous reprochez au clergé des désordres et des scandales; et comment en serait-il exempt? Les prêtres sont hommes, ils sont dans le monde, ils sont exposés aux périls.

Vous recueillez les traits qui déshonorent le sacerdoce, mais prenez l'histoire et mettez en regard les grandes vertus dont il a donné l'exemple....

Dans la société civile où est la profession qui soit sans reproches?

De plus, en regardant l'histoire, nous trouverons que dans les âges les plus décriés pour leur désordre et leur barbarie, le clergé a fourni dans toutes les parties du monde de très saints personnages.

2e SUBD.—Autorité et influence.

On reproche au clergé son influence, dans l'ordre civil et politique, que l'on présente, sans détour, comme une usurpation.

Si le clergé avait usurpé de force, contre le gré des hommes, cette influence, elle serait blamable; mais il en est autrement.

Si vous cherchez de bonne foi l'origine de la grande puissance du clergé depuis le sixième jusqu'au seizième siècle, vous la trouverez, non dans un système réfléchi et suivi avec persévérance, mais dans la nature même des circonstances et des événements; dans les vertus, les lumières, les services de l'ordre ecclésiastique; dans la politique des princes, inspirée par la reconnaissance ou l'intérêt.

Les historiens s'accordent à dire que la période où les peuples furent opprimés et misérables, est celle qui s'est écoulée entre la fin du 4e siècle et la fin du 6e. Or, dans ce bouleversement universel, la ressource des peuples fut dans la charité, et la protection des évêques, et des ministres de la religion. Voilà l'origine de leur influence civile. Elle se continue durant tout le moyen-âge où elle est comme interposée entre le tyran et le malheureux peuple, afin d'obtenir justice à ce dernier. Cette influence, ce sont les peuples qui l'ont demandée et ce sont les circonstances qui l'ont établie, mais il n'y a pas eu d'usurpation. Qui ne sait d'ailleurs que dans ces temps le clergé seul était dépositaire de la science? Or, en cette qualité, il participait de l'autorité qu'elle donne.

3e SUBD.—Richesses.

Ces richesses étaient comme le patrimoine commun de toutes les familles, qui toutes, sans exception, pouvaient y prétendre.

L'origine de ces richesses vient de fondations volontaires.

Il y en aura qui n'en auront pas fait un usage aussi saint que le commandaient les fondateurs, mais en général le clergé s'est toujours montré charitable, il a bâti nos églises, nos hôpitaux, nos établissements d'instruction. Aujourd'hui le clergé est pauvre, et l'objection n'est plus que pour le passé.

4e SUBD.—Science.

On ne craint pas de reprocher au clergé d'aujourd'hui d'être moins savant que l'ancien clergé. Mais est-ce notre faute si l'exil, les souffrances, les cachots, une mort violente ont enlevé une foule de dignes ministres qui seraient aujourd'hui l'ornement du sanctuaire? D'ailleurs la science est de nouveau l'apanage de l'ordre ecclésiastique, regardez autour de vous; que d'hommes éminents dans le clergé!

DÉVELOPPEMENTS DU DEUXIÈME PLAN.

SACERDOCE.

TEXTE.

Sicut misit me Pater, et ego mitto vos.

Joan. xx. 21.

Ces paroles de l'Évangile nous montrent le Sauveur du monde donnant la mission à ses Apôtres, et les instituant héritiers de sa puissance, comme ils l'étaient déjà de son sacerdoce éternel. Ainsi fut établi le ministère sacerdotal, sans lequel nulle religion ne peut ni se soutenir, ni même exister parmi les hommes. Depuis ce jour, l'Église s'est transmis le ministère de siècle en siècle, et elle continuera de l'exercer jusqu'à la fin du monde avec autant de force et d'efficacité que du vivant des Apôtres.

C'est de ce ministère de paix que je viens vous entretenir; je viens vous en développer les avantages. Puissé-je vous faire connaître combien son existence et sa conservation importent au bien de la société!

Ier Point.

EXCELLENCE DU SACERDOCE.

1re SUBDIVISION.—**Le Prêtre est juge.**

Si je le considère comme juge, c'est ici la seule puissance qui agisse immédiatement sur la conscience de l'homme, la seule qui pèse dans une balance égale et les peuples et les rois. J'aperçois un tribunal, mais il n'est autre que le trône de la miséricorde infinie; le pécheur qui s'y présente est sûr d'obtenir sa grâce à la simple condition de la désirer sincèrement. Un juge y est assis, ce juge est à la fois et un homme et un Dieu. C'est un homme par ses faiblesses et peut-être par ses fautes, pour qu'il sache compâtir aux infirmités de ses frères et on peut lui parler sans crainte. C'est un Dieu, par ce pouvoir touchant de délier les âmes et de les rendre au bonheur et à la vie, et on peut, sans honte, s'humilier, non pas devant lui, mais devant J.-C. même jugeant en sa personne : *Pro Christo legatione fungimur* (2 Cor. v. 20). Je cherche en vain un accusateur et des témoins, je ne vois qu'un accusé, mais il est lui seul tout cela. Quel autre qu'un Dieu pouvait contraindre le coupable orgueilleux à rendre cet hommage aux principes éternels de l'ordre et de la justice!

Vous donc qui vous élevez contre ce ministère divin, songez combien depuis son institution il a rendu de coupables à la vertu en les rendant à l'espérance!

2e SUBD. — **Le Prêtre est docteur.**

L'enseignement du ministère sacerdotal est sublime et consolant dans les dogmes qu'il propose, autant qu'il est noble, pur et sage dans sa morale. Il embrasse tous les devoirs, il commence avec la vie, il s'adresse à tous les âges et s'étend à tous les états; mais il s'attache surtout à cette portion intéressante et laborieuse du genre humain qui forme proprement le corps des nations; à ce peuple que de faux sages savent agiter quelquefois pour son malheur, mais qu'ils ne pourraient ni ne daigneraient jamais instruire; le peuple ne peut apprendre ses devoirs que de la bouche de son pasteur. Un Dieu, sans doute, a pu dire à des hommes faibles et grossiers : « Allez, enseignez toutes les nations; » mais surtout il fallait une puissance divine pour donner à ces paroles la même vertu qu'à ces autres : « Croissez et multipliez-vous. »

Voyez les changements qu'opère l'enseignement du prêtre le long des siècles. Les peuples barbares s'arrêtent, brûlent ce qu'ils ont adoré et adorent ce qu'ils ont brûlé; ils deviennent des hommes en devenant chrétiens. Plus tard ils gardent dans le sanctuaire le feu sacré de la science, et ce sont eux qui tirent les nations de la barbarie et de l'ignorance...

Sans ministres, point de religion; sans religion, point de morale; sans morale, point d'ordre public, point de sûreté, point de propriété, point de société parmi les hommes.

3e SUBD. — **Le Prêtre est sacrificateur.**

Le prêtre catholique est le sacrificateur de la nouvelle alliance. Il renouvelle tous les jours à l'autel l'oblation unique, le grand sacrifice, la ressource du genre humain. Il y paraît à la place de J.-C. formant son Église par sa mort, s'immolant de nouveau pour elle, la purifiant tous les jours dans son sang de ses taches et de ses rides, l'affermissant contre tous les efforts de l'enfer, réparant sans cesse ses ruines, l'offrant au Père très clément et très miséricordieux, afin qu'il daigne la pacifier...

Or, un prêtre est à l'autel le ministre de toutes les grâces répandues sur le corps de l'Église, c'est lui qui offre la victime d'où coulent tous ces bienfaits inestimables sur les hommes.

4e SUBD.—**Le Prêtre est médiateur.**

Un prêtre est chargé des intérêts du peuple devant Dieu; c'est un de ces anges qui montaient et qui descendaient sans cesse l'échelle de Jacob. Il en descend pour venir se charger des vœux et des besoins des peuples : il monte par la prière pour les porter jusqu'au pied du trône de Dieu et ouvrir le sein de ses miséricordes sur les misères de ses frères. Or, quelle abondance de grâces et de bénédictions n'attirent pas sur l'Église les prières d'un saint prêtre! Car ce ne sont pas ici les vœux d'un particulier qui s'adresse au Seigneur en son propre nom, sans titre, sans autorité, sans fonction, et qui, cendre et poussière, doit compter pour beaucoup la liberté qu'on lui laisse de parler à son Dieu. Ce sont les vœux d'un ministre public, établi pour les hommes auprès de Dieu, qui prie par office, qui parle au nom de toute l'Église, de tout le corps des justes surtout, qui composent la partie la plus pure et la plus essentielle du Christ tout entier, c'est-à-dire de J.-C. et de ses membres, qui ne forment qu'un corps, qu'un même Christ, que le Père exauce toujours. Que dis-je? Ce sont les vœux d'un prêtre qui, par son sacerdoce, ne forme plus qu'un même prêtre, qu'un même médiateur, une même voix avec J.-C. et qui paraît devant Dieu revêtu des mêmes droits et des mêmes titres.

5e SUBD — **Le Prêtre est un père.**

Le prêtre est le père des pauvres, c'est lui qui les bénit et qui partage avec eux son pain, il est l'ami des malheureux, il visite les prisons, il parcourt les hôpitaux, il va dans les chaumières, partout il porte la consolation. Les orphelins recourent à lui; il fait l'éducation de l'enfant délaissé; il fait revivre l'espérance dans les cœurs désolés; il est, comme son maître, le ministre des miséricordes; il pardonne, il prêche la charité et la commisération; il va dire à ceux qui pleurent la parole du Sauveur : *Beati qui lugent* (Matth. v. 5).

6e SUBD.—**Le Prêtre est un modèle.**

Quand un saint prêtre bornerait tout le bien qu'il peut faire à l'exemple d'une vie régulière et édifiante; quand il ne ferait que montrer aux peuples, dans le détail de ses mœurs, la piété, le désintéressement, la mortification, la pudeur, l'innocence, la gravité sacerdotale, toujours il serait vrai de dire qu'il est établi pour le salut de plusieurs. L'exemple, vous le savez, est la voie abrégée de la persuasion; les hommes ne vivent, la plupart, que d'imitation. Il leur faut des modèles et c'est uniquement ce qui fait presque toujours tous leurs vices comme toutes leurs vertus. Ainsi, quel bonheur pour eux, quand Dieu suscite au milieu d'eux un saint prêtre dont la piété respectable sert, pour ainsi dire, de spectacle aux anges et aux hommes! C'est un Évangile continuel qu'ils ont devant les yeux, contre lequel ils n'ont aucun prétexte à alléguer.

IIe Point.

DEVOIRS ENVERS LE SACERDOCE.

1re SUBD.—**Obéissance.**

« Obéissez, dit l'Apôtre, à ceux qui ont commandement sur vous, et soyez leur soumis » (Hebr. xiii. 17). « En vous demandant votre obéissance pour vos pasteurs, qu'y gagnent-ils qui ne soit plus avantageux à vous-mêmes? Que vous les honoriez, ce n'est pas là ce qui les sauvera; que vous les méconnaissiez, vous augmentez leurs mérites et leurs récompenses. Mais où est ce dévouement que nous réclamons en faveur des pasteurs? A peine leur accorde-t-on une simple déférence dans le langage. La chaîne des devoirs qui vous liait à vos pasteurs est rompue; plus de respect, plus de frein (*Hom. 2 in 2 ad Timoth.*).

2e SUBD.—**Respect.**

Qui honore le prêtre honore Dieu; qui le méprise s'attaque à Dieu lui-même : *Qui vos spernit, me spernit* (Luc. x. 16). Les Juifs ne s'éloignèrent de Dieu qu'après qu'ils eurent osé se porter contre Moïse aux excès les plus violents. Vous accordez l'hospitalité à l'étranger que vous ne connaissez pas, et vous en êtes récompensé; le serez-vous moins pour obéir au prêtre quand Dieu vous le commande? (S. Chrysost. *Hom.* 2).

Que ceux qui insultent au sacerdoce et semblent ne respirer que sa ruine, tremblent de voir leurs vœux exaucés! Avec lui s'éteindrait le christianisme, et alors, dans quelles ténèbres, dans quelles calamités ne serions-nous pas précipités! Mais non, il n'en sera pas ainsi; il est un Dieu qui veille à la consolation du monde moral comme du monde visible; et la fureur des passions, quand il lui plaît, va se briser contre le grain de sable, ainsi que les vagues de la mer irritée.

DÉVELOPPEMENTS DU TROISIÈME PLAN.

LE BON PASTEUR.

TEXTE.

Ego sum pastor bonus.

Joan. x. 11.

C'est aujourd'hui l'Evangile du bon pasteur et des bonnes brebis, des bons curés et des bons paroissiens ; si nous sommes de ce nombre, c'est, M. F, votre Evangile et le mien. La cause nous est commune et nous sommes également intéressés à nous en instruire. J.-C. nous apprend qu'il est le bon pasteur, qui donne sa vie pour ses brebis, et la croix où vous le voyez attaché nous le dit assez. C'est à nous qui sommes ses ministres, à considérer avec attention ce qu'il a fait pour son troupeau, et à examiner, devant Dieu, si nous sommes assez heureux pour l'imiter en quelque chose, à l'exemple de tant de bons pasteurs qui, remplis de son zèle, de sa charité et de son esprit, ont gouverné et gouvernent encore saintement les Églises qui leur sont confiées.

C'est aussi à vous, M. F., de voir si vous êtes du nombre de ces brebis fidèles qui sont attentives à correspondre aux soins et à la charité de leur pasteur. Instruisons-nous donc aujourd'hui de nos devoirs réciproques. Voyons : 1° *les qualités d'un bon pasteur et d'un bon curé ;* 2° *les qualités d'une bonne brebis et d'un bon paroissien.*

Ier Point.

QUALITÉS D'UN BON PASTEUR.

J.-C. nous donne dans l'Évangile trois marques pour distinguer le bon pasteur du mercenaire. La première est son *désintéressement ;* la deuxième son *courage ;* la troisième sa *vigilance.*

1re SUBDIVISION.—**Son désintéressement.**

Un pasteur doit être un homme d'une vie irréprochable : *Oportet irreprehensibilem esse* (1 Tim. III. 2) ; c'est-à-dire, suivant l'explication de S. Chrysostôme, qu'il doit posséder toutes les vertus : *Hoc unico verbo genus omne virtutum expressit* (*In Ep. ad Tim.*). Ainsi un pasteur doit être un homme sobre, juste, chaste, prudent, humble, patient, capable d'instruire, grave, modeste, ennemi des procès et désintéressé. Mais parmi toutes ces vertus celle qui lui est la plus nécessaire, pour travailler efficacement au salut des âmes, est le désintéressement. De là vient que S. Paul parlant aux évêques et aux prêtres assemblés à Milet leur montrait en sa personne qu'une vie désintéressée est le principal caractère d'un pasteur envoyé de Dieu : *Argentum et aurum aut vestem nullius concupivi, sicut ipsi scitis* (Act. XX. 33, 34). Ecrivant aux Corinthiens, il leur disait : *Non quæro quæ vestra sunt, sed vos* (2 Cor. XII. 14).

Ce désintéresssement du vrai pasteur a paru nécessaire dans un temps même où il semblait que les richesses et les commodités de la vie pouvaient être recherchées avec moins de scrupule, et Samuel voulut s'en faire un point d'honneur auprès des tribus d'Israël : *Si de manu cujusquam munus accepi* (1 Reg. XII. 2). Or, si dans l'ancienne loi ce désintéressement d'un pasteur paraissait si nécessaire et si édifiant, quel doit être celui d'un prélat, d'un curé, d'un prêtre dans la loi nouvelle ?

Ne vous imaginez donc pas, ministres de l'Eglise qu'il vous soit permis d'entrer dans cette cure pour vous enrichir et vivre à votre aise : *De altari vivere licet, luxuriari non licet*, vous dit S. Bernard. Vous pouvez prendre le juste nécessaire, mais souvenez-vous que le reste appartient aux églises et aux pauvres.

2e SUBD. — **Son courage.**

Le loup veut-il se jeter sur quelqu'une de ses brebis, le pasteur intrépide y court et s'y oppose de toutes ses forces ; pour le mercenaire, il s'enfuit en voyant venir le loup : *Vidit lupum venientem et demittit oves et fugit* (Joan. X. 12). Voici le portrait que le prophète Zacharie trace du pasteur mercenaire : *Ecce ego suscitabo pastorem in terra, qui derelicta non visitabit, dispersum non quæret et contritum non sanabit, et id quod stat non enutriet, et carnes pinguium comedet et ungulas eorum dissolvet. O pastor et idolum derelinquens gregem!* (Zach. XI. 16, 17).

Le bon pasteur, au contraire, est un homme tout de cœur, qui n'épargne ni ses soins, ni ses veilles, ni son industrie, ni sa vie pour défendre ses brebis : *Animam suam dat pro ovibus suis* (Joan. X. 11). C'est un homme qui combat le vice partout où il le rencontre, qui est toujours armé du glaive de la parole de Dieu, qui est toujours rempli de cet esprit de sagesse et de force que S. Chrysostôme demande de celui qui a la conduite des âmes.

3e SUBD.—**Sa vigilance.**

Un bon pasteur doit connaître ses brebis : *Cognosco oves meas* (Joan. X. 14). Il doit marcher devant elles : *Ante eas vadit* (Id. ibid. 4). Il doit ramener à la bergerie celles qui en sont séparées : *Illas oportet me adducere* (Id. ibid. 16). Tout cela nous fait voir qu'un pasteur doit être attentif et vigilant sur son troupeau, afin de pourvoir à tous ses besoins.

Comme ceux, dit S. Jérôme, à qui Dieu donnait la conduite de son peuple pouvaient avoir des besoins temporels et que la nécessité d'y pourvoir leur eût été une occasion pour se dispenser de veiller sur les âmes qui leur étaient confiées, qu'a-t-il fait ? Il a voulu qu'ils ne manquassent de rien, ni pour leur entretien ni pour leur nourriture, afin qu'il s'appliquassent tout entiers aux fonctions de leur ministère. Voilà donc bien établie l'obligation de la vigilance. Si nous manquons, en ce point, ne méritons-nous pas le même reproche que Dieu fit autrefois à ces faux pasteurs d'Israël ? *Lac comedebatis, et lanis operiebamini, gregem autem meum non pascebatis* (Ezech. XXXIV. 3).

IIe Point.

QUALITÉS D'UN BON PAROISSIEN.

N. S. J.-C. nous indique aussi dans l'Evangile trois marques distinctes auxquelles on connaît les bons paroissiens. 1° Ils connaissent leur pasteur : *Cognoscunt me meæ* ; 2° ils connaissent sa voix : *Vocem ejus audiunt* ; 3° ils le suivent : *Et oves illum sequuntur.*

1re SUBD. — **Connaître son pasteur.**

Le première marque d'un bon paroissien c'est de connaître son pasteur, car dès qu'il le connaît comme il doit, il a pour lui de la vénération et du respect. Pourquoi cela ? Parce qu'il ne peut le connaître et le bien connaître sans le regarder comme un autre J.-C., c'est-à-dire comme une personne qui lui tient sur la terre la place de J.-C. même : *Sic nos existimet homo, ut ministros Christi et dispensatores mysteriorum Dei* (1 Cor. IV. 1). Oui, tous les pasteurs qui se sont succédés depuis la naissance de l'Eglise jusqu'à présent et qui seront jusqu'à la consommation des siècles ne composent qu'un seul pasteur en J.-C. Il n'y a point plusieurs pasteurs : *Quum sacerdotem videris offerentem*, dit S. Chrysostôme, *ne tu sacerdotem esse putes, sed Christi manum invisibiliter extensam* (*Hom.* 83 *in Matth.*). *Hic est qui baptizat et prædicat*, dit à ce sujet S. Augustin (*Tr.* 5 *in Joan.*).

Cela étant, quelle vénération ne devez-vous pas avoir, pour les prêtres et particulièrement pour vos pasteurs ! Vous ne devez jamais les regarder comme de simples hommes, vous devez les considérer comme des vicaires de J.-C. et les respecter en quelque sorte comme si vous voyez J.-C. même.

2e SUBD. — **Ecouter son pasteur.**

Les pasteurs sont obligés d'instruire les peuples, de prêcher la vérité, de confondre l'erreur et le mensonge : *Ut potens sit exhortari in doctrina sana et eos qui contradicunt arguere* (Tit. I. 9).

Les paroissiens sont obligés de les écouter avec docilité et soumission, comme des envoyés de Dieu : *Qui vos audit me audit* (Luc. X. 16). Oui, M. F., vous devez écouter vos pasteurs, pouvu que leur doctrine ne soit pas contraire à celle de l'Église.

C'est ce que le Sauveur lui-même nous apprend en parlant des Scribes et des Pharisiens : *Super cathedram Moysi sederunt Scribæ et Pharisæi : omnia ergo quæcumque dixerint vobis servate et facite, secundum opera vero eorum nolite facere* (Matth. XXIII. 2, 3). Ainsi, M. F., quand bien même vos pasteurs ressembleraient à ces Scribes et à ces Pharisiens vous êtes obligés de les écouter.

Cependant on a bien peu de soumission pour leurs instructions et leurs avis. Que dis-je ? loin d'en profiter on les raille quelquefois, on en agit avec eux et leurs avertissements comme ces Juifs aveugles qui se moquaient des prophètes et de tout ce qu'ils leur disaient de la part du Seigneur : *Subsannabant nuntios Dei et parvi pendebant sermones ejus* (2 Paralip. XXXVI. 16).

Est-ce là le caractère d'un bon paroissien ? Non sans doute ; c'est au contraire mépriser Dieu lui-même et rejeter sa parole, que de traiter son pasteur de la sorte : *Non enim te abjecerunt sed me* (1 Jerem. VIII. 7), dit le seigneur à Samuel. Les véritables brebis doivent donc entendre la voix de leurs pasteurs : *Vocem ejus audiunt.*

3e SUBD. — **Suivre son pasteur.**

Votre curé est votre pasteur, votre paroisse est votre bergerie. Votre curé est votre père, votre paroisse est votre mère. C'est donc votre curé que vous devez écouter et suivre et non un autre : *Et oves illum sequuntur. Alienum autem non sequuntur, quia non noverunt vocem alienorum* (Joan. X. 4, 5). C'est à votre curé que vous devez vous unir, c'est votre église paroissiale que vous devez fréquenter : *Obedite præpositis vestris et subjacete eis ; ipsi enim pervigilant, quasi rationem pro animabus vestris reddituri* (Hebr. XIII. 17). Obéissez à vos conducteurs, vous dit l'apôtre, et soyez leur soumis ; car ce sont eux qui veillent pour le bien de vos âmes, comme devant en rendre compte. Ce ne sont ni des religieux, ni des prêtres séculiers, ni des pasteurs étrangers qui sont chargés de votre conduite ; c'est votre pasteur. C'est à lui, par conséquent, que vous devez vous attacher ; c'est lui qui est votre conducteur et votre propre prêtre. Obéissez-lui, aimez à entendre sa voix, et soyez-lui soumis : *Obedite.* C'est ce que l'Eglise prétend vous insinuer quand elle vous avertit que chacun est obligé d'assister à sa paroisse, au moins les dimanches et les principales fêtes de l'année : *Saltem diebus dominicis et majoribus festis* (*Conc. Trid. Sess.* 22).

ANC. ET NOUV. TESTAMENT.

Sacerdoce.

ANCIEN TESTAMENT.

Tuli Levitas.... tradidique eos dono Aaron et filiis ejus de medio populi, ut serviant mihi pro Israel in tabernaculo fœderis, et orent pro eis, ne sit in populo plaga, si autem fuerint, accedere ad Sanctuarium (Num. VIII. 18, 19).

Suscitabo mihi sacerdotem fidelem qui juxta cor meum et animam meam faciet (1 Reg. II. 35).

Et nunc, fratres, quoniam vos estis Presbyteri in populo Dei, et ex vobis pendet anima illorum, ad eloquium vestrum corda eorum erigite (Judith, VIII. 21).

Sacerdotes tui induantur justitiam, et sancti tui exultent (Ps. CXXXI. 9).

Mundamini qui fertis vasa Domini (Id. LII. 11).

Sacerdotes non dixerunt : Ubi est Dominus? et tenentes legem nescierunt me, et pastores prævaricati sunt in me (Jerem. II. 8).

Dabo vobis pastores juxta cor meum (Id. III. 15).

Peccata populi mei comedent (Osee, IV. 8).

Labia sacerdotis custodient scientiam, et legem requirent ex ore ejus : quia Angelus Domini exercituum est (Malach. II. 7).

NOUVEAU TESTAMENT.

ÉVANGILES.

Videntes autem turbæ timuerunt, et glorificaverunt Deum, qui dedit potestatem talem hominibus (Matth. IX. 8).

Qui vos audit me audit, et qui vos spernit me spernit....

Ecce dedi vobis potestatem calcandi supra serpentes, et scorpiones, et super omnem virtutem inimici, et nihil vobis nocebit (Luc. X. 16, 19).

Bonus pastor animam suam dat pro ovibus suis. Mercenarius autem, et qui non est pastor, cujus non sunt oves propriæ, videt lupum venientem et dimittit oves et fugit (Joan. X. 11, 12).

ÉPITRES.

Attendite vobis, et universo gegi, in quo vos Spiritus Sanctus posuit episcopos regere Ecclesiam Dei (Act. XX. 28).

Sic nos existimet homo ut ministros Christi, et dispensatores mysteriorum Dei (1 Cor. IV. 1).

Dedit nobis ministerium reconciliationis (2 Cor. V. 18).

Oportet episcopum irreprehensibilem esse... sobrium prudentem, ornatum, pudicum, hospitalem, doctorem... (1 Tim. II. 2, 3, 4).

Omnis namque Pontifex ex hominibus assumptus, pro hominibus constituitur in iis quæ sunt ad Deum, ut offerat dona, et sacrificia pro peccatis, qui condolere possit iis, qui ignorant et errant (Hebr. V. 1, 2).

Vos autem genus electum, regale sacerdotium (1 Petr. II. 9).

Pascite qui in vobis est gregem Dei, providentes non coacte, sed spontanee secundum Deum : neque turpis lucri gratia, sed voluntarie, neque dominantes in cleris, sed forma facti gregis ex animo (Id. V. 2. 3).

SS. PÈRES.

Sacerdoce.

Honorate sacerdotes ut patres et dominos : ut beneficos et bene vivendi auctores (S. Clémens, *L. 7 Const. Apost. C.* 32).

Sacerdotium est summa bonorum omnium, quæ in hominibus existunt (S. Ignat. Mart. *ad Smyrn.*).

Sacerdos est miraculum stupendum, potestas ineffabilis, cœlum attingit, cum angelis versatur, cum Deo familiariter agit (S. Ephr. *Serm. 1 de Sacerd.*).

Cum igitur nihil excellentius in hoc sæculo sacerdotibus, et cum dignitatem eorum oculis demonstramus; ut digne noscamus quid fuimus et quid sumus professione, actione potius quam nomine demonstremus; ut actio respondeat nomini, et nomen cum operibus incidat (S. Ambr. *de Sacerd. dign. C.* 3).

Qui in terra versantur, his commissum est, ut ea, quæ in cœlis sunt dispensent : iis datum est ut potestatem habeant quam Deus optimus neque angelis neque archangelis datam esse voluit (S. Chrysost. *de Sacerd. L.* 5, *C.* 3).

Medius stat sacerdos inter Deum et naturam humanam : illinc venientia beneficia ad nos deferens, nostras petitiones illuc perferens, et Dominum iratum reconcilians (Id. *Hom.* 3 *in Is.*).

Sacerdotis est scire legem Domini et ad interrogationem respondere de lege (S. Hieron. *in Agg.*).

O sacerdotes! si anima cujuslibet justi sedes et Dei, multo magis sedes et templum Dei vos esse debetis mundum et immaculatum (S. August. *in C.* II. *Is.*).

Sacerdotes bonorum Ecclesiæ non possessores sunt, sed dispensatores (Id. *in Ps.* 50).

Vere veneranda sacerdotum dignitas, in quorum manibus Deus filius, velut in utero Matris incarnatur (Id. *Hom.* 9 *in Ps.* 37).

Nihil honorabilius sacerdotibus ; omnis nostra spes, atque salus, et repromissio promissorum bonorum in iis est (Flavianus, *in Ep. ad Leon. pap.*).

Sacerdos humilitatem in mente, et dignitatem in honorem sacerdotii servare debet (S. Greg. *in Reg.*).

Sicut ego excedo omnes creaturas, atque ab universis, quæ a me facta sunt segregor, ita et vos segregati estote ab omnibus, qui non sunt sancti, nec Deo dicati : segregati autem non locis, sed affectibus : non regionibus, sed conversationibus (Id. *Hom.* II *in Levit.*).

Si David regum justissimus in Saul, quem constabat jam a Deo reprobatum et abjectum esse, manum mitterre non præsumpsit; quanto magis cavendum est, ne manum detractationis, vituperationis, aut calumniæ in sacerdotes qui sunt uncti Domini mittamus (Id. *Ep.* 3 *ad Felic.*).

Ipsi sunt Ecclesiæ decus, in quibus amplius fulget Ecclesia: ipsi janua civitatis æternæ, per quos omnes, qui credunt in Christum, ingrediuntur ad Christum : ipsi janitores, quibus datæ sunt claves regni cælorum ; ipsi etiam dispensatores regiæ domus (S. Prosp. *L.* 8 *de Vit. act. C.* 2).

In opere Creationis non fuit qui adjuvaret Spiritum Domini aut consiliarius ejus esset, in mysterio vero Redemptionis nostræ, voluit habere coadjutores, dicens : *Hoc facite in meam commemorationem*. Est ergo sacerdos coadjutor Redemptoris (Petr. Bles. *Serm.* 97).

THÉOLOGIE.

I. Notion du sacerdoce.

Il faudrait des volumes entiers pour rapporter tout ce que nos Livres Saints et les Pères de l'Église nous ont appris de ce saint état. Un prêtre est l'homme de Dieu, le sel de la terre, la lumière du monde, le représentant de J.-C., le dépositaire de sa puissance, son image vivante : *Sacerdotum principatus est ipso etiam regno venerabilius et majus. Ne mihi narres purpuram neque diadema... ne quidem, inquam, narres ista ; sed si vis videre discrimen quantum absit rex a sacerdote, expende modum potestatis utrique concessæ, videbis sacerdotem multo sublimius rege sedentem* (S. Chrysost.). *Quantam dignitatem contulit nobis Deus! prætulit vos Deus regibus et imperatoribus; prætulit vos Angelis et archangelis, thronis et dominationibus* (S. Bernard.)

II. Dignité du sacerdoce.

Le sacerdoce de J.-C. est ici-bas ce qu'il y était lui-même, non pas en tant que Dieu mais comme homme. Ses prêtres sont comme lui, pasteurs; comme lui, pères spirituels; comme lui, médiateurs; comme lui, sauveurs; comme lui, rédempteurs.

C'est le même ministère qu'il a ouvert dans la Judée, qu'il y a rempli pendant trois années, et qui, d'après son institution et son précepte, s'est propagé sur la terre.

Il y a plus encore; entre J.-C. et son sacerdoce, il existe non-seulement une succession, une continuité, mais même une identité de ministère. Assis à la droite de son père, il est toujours ce qu'il était parmi nous, le pontife éternel.

III. Sainteté du prêtre.

Un plus grand honneur impose l'obligation de plus grandes vertus; la plus haute dignité demande un mérite plus étendu; le faîte de l'élévation exige le comble de la perfection. Successeur, représentant, coopérateur de J.-C., le ministre de son testament doit se rendre aussi semblable à lui qu'il est possible à un homme incapable d'atteindre son infinie pureté, il doit s'en approcher autant qu'il le peut.

IV. Zèle du prêtre.

Le zèle du prêtre doit être ardent, actif, plein de douceur.

On peut rapporter à six chefs les devoirs qu'impose le zèle pastoral.

1° Le bon pasteur connaît ses brebis et en est connu; 2° il appelle ses brebis et elles écoutent sa voix; 3° il marche à leur tête, et elles le suivent; 4° il retire des bergeries du démon celles qui y étaient perdues; 5° il abandonne pour un temps, s'il le faut, son troupeau pour aller à la recherche de la brebis égarée; 6° enfin le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis.

V. Science du prêtre.

Il n'y a pas d'état dans la vie qui n'impose des devoirs, qui ne donne des fonctions à remplir; il n'y a pas de devoir, pas de fonction qui n'exige des connaissances pour s'en acquitter dignement.

L'objet du sacerdoce, le but de son institution est de conserver, de perpétuer, de propager, de défendre la religion. Il est le rempart de sa doctrine contre les erreurs qui l'attaquent, le gardien de sa morale contre les maximes corrompues qui l'altèrent. Comment le prêtre conservera-t-il ce double dépôt si précieux, ne le connaissant pas? (Le Card. de La Luzerne, *Considérat. sur l'Etat ecclésiast.*).

MOTIFS ET MOYENS.

MOTIVA

(ad statum sacerdotalem digne suscipiendum et conservandum).

I. DIGNITAS. Separavit Deus sacerdotes a populo, et præcepit Moysi ut montem cum sacerdotibus ascenderet, populus autem deorsum staret. Vides divisionem? nihil in sacerdotibus plebeium requiri, nihil populare, nihilque commune cum studio et usu et moribus multidinis inconditæ; sobriam a turbis gravitatem, seriam vitam, singulare pondus dignitas sibi vindicat sacerdotalis (S. Ambr. *L.* 1 *Ep.* 6).

II. ARDUITAS. Sacerdotes sunt muri Ecclesiæ, sicut ergo muri præ reliquis urbis partibus impetum hostium sustinere, ideoque bene solidi et muniti esse debent; ita sacerdotes in virtute et sanctitate bene fundatos esse oportet ut Ethnicorum et hæreticorum impetum sustinere queant (S. Chrysost. *Hom.* 10 *in Matth.*).

III. NECESSITAS. Nihil est in hac vita et maxime hoc tempore, difficilius, laboriosius, periculosius Episcopi, presbyteri aut Diaconi officio (S. August. *Ep.* 48 *ad Valer.*).

IV. GRAVITAS. Grandis dignitas sacerdotum, sed grandis ruina si peccent. Lætamur ad ascensum, sed timeamus ad lapsum (S. Hieron. *in Ezech. L.* 3).

V. ÆQUITAS. Si etiam Sacerdotibus antiqui Testamenti dictum est: *Mundamini qui fertis vasa Domini*; quando magis a Sacerdotibus novi Testamenti summa sanctitas puritasque requiretur! (S. Chrysost. *L.* 4 *de Sacerd.*).

MOTIVA

(ad Sacerdotes honorandos et amandos).

I. SUNT JUDICES MUNDI. O quam potens dignitas, quam digna potentia! Judicat Petrus et Petri judicia confirmat omnipotens (S. Petr. Dam. *Serm.* 27).

II. PATRES ORBIS TERRARUM. Quasi communis quidam totius orbis pater est Sacerdos ideoque in quodam Canone hæc verba leguntur: *Sacerdotes pro populo interpellant, et peccata populi comedunt, quia peccata precibus suis delent atque consumunt* (S. Chrysost. *in* 1 *Tim. C.* 2).

III. SPECULATORES ECCLESIÆ. *Speculatorem dedi te domui Israel* (Ezech. III. 17).

IV. PRÆCONES ECCLESIÆ. Prædicationis officium suscipit quisquis ad sacerdotium ascendit (S. Greg. *L.* 1 *Ep.* 24).

V. FORMA GREGIS CHRISTIANI. Juxta S. Petr. (1 *Ep.* v. 3). Hinc S. Hieron. conversatio tua, inquit, quasi in speculo constituta; Magister es publicæ disciplinæ; quidquid feceris, omnes faciendum putant (*In Ep. ad Heliod.*).

MEDIA

(ad sacerdotalem dignitatem digne sustinendam).

I. ÆSTIMATIO. Æstimatio magna de beneficio vocationis ad hunc statum. Dignum quippe est ut dignitas sacerdotalis prius cognoscatur a nobis deinde servetur a nobis (S. Ambr. *de Dignit. Sacerd. C.* 2).

II. FIDUCIA. Fiducia magna in vocationis gratia. Quos vocat Deus eosdem ingenti gratiarum thesauro sic ditat ut commode explere queant quæcumque, in eodem injuncto munere, antea difficilia ac pene impossibilia esse videbantur (Palæot. Card. *Serm.* 1 *ad Cleric.*).

III. MORTIFICATIO. Generosa debellatio passionum et affectionum inordinatarum ad peccatum trahentium (S. Ambr. *de Cain et Abel. C.* 3).

IV. FUGA OCCASIONUM PECCANDI. Maxime conversationis non necessariæ aut incautæ cum muliebri sexu. Fugam amet necesse est si cum Josepho castus, fidelis Domino, et proximam Dei dignitatem Sacerdotii impetrare et digne conservare cupit (Bessæus, *in Prœm.*).

V. ORATIO FERVENS ET CREBRA. Uti S. Carol. Borrom. suasit (*Act. conc. Mediol.* p. 4, *C.* 468).

VI. COLLOQUIORUM PIORUM FREQUENS USUS, VIGILANTIA INDEFESSA (S. Bern. *in Sentent.*).

VII. SCIENTIA SOLIDA. (S. Hieron. *Ep. ad Ocean.*—S. Isid. *L.* 3 *Sent.*).

VIII. EXEMPLUM BONUM. Oportet prius bene vivere quam bene docere Hugo Card. *in C.* 5 *Matth.*). Pascite oves verbo et exemplo; nolite eis cœlum claudere, cœlum clauditis dum non corrigitis; clauditis dum male vivere ostenditis (S. August. *Serm.* 30).

EXEMPLES.

I. SACRIFICE POUR LES PÉCHÉS DES PRÊTRES. In lege jussit Dominus pro suo peccato vitulum saginatum a Sacerdote offerri, quod sacrificii genus numquam alias, nisi quando totus populus peccavit, exigit, ut ostenderet sacerdotem toto populo superiorem esse (Theodoret. *in Levit. Q.* 1).

II. N. S. J.-C. Christus, ut S. Cyprianus testatur, usque ad Passionis diem servavit honorem Pontificibus et Sacerdotibus, quamvis illi nec timorem Dei, nec agnitionem Christi servassent. Hinc et silentium in tota sua passione ad occasiones licet falsissimas servavit, et excepto casu, quo parum honorifice et reverenter Sacerdoti summo respondisse arguebatur (S. Cypr. *Ep.* 3).

III. S. PAUL. Accusatus quod Sacerdotem debito honore non affecisset, protinus crimen hoc a se propulsavit, discens: *Nesciebam, fratres, quia princeps est sacerdotum* (Act. XXIII. 5).

IV. S. ANTOINE. Teste Athanasio, in summa veneratione habuisse sacerdotes dicitur, solitusque iisdem caput submittere, benedictionem captare, et pro magno beneficio ducere, si accepisset (*In ej. Vita*).

V. DES PRÊTRES ET DES RELIGIEUX DE LA PRIMITIVE ÉGLISE D'ANGLETERRE. De iis sic scribit V. Beda: Tanta tunc fuit sollicitudo Doctoribus illis Deo serviendi, non sæculo, tanta cura cordis excolendi non ventri; unde et in magna veneratione fuit tempore illo religionis habitus, ita ut ubicumque clericus aliquis aut Monachus adveniret, gaudenter ab omnibus tanquam Dei famulus reciperetur. Et si in itinere pergens inveniretur, accurebant et flexa cervice, et manu signari, vel ore illius se benedici gaudebant. Verbis quoque horum exhortatoriis diligenter auditum præbebant. Quod si quis sacerdotum in vicum forte deveniret, mox congregati in unum vicini, verbum vitæ ab illo petere curabant (*Hist. Gent. Angl.* 21, *C.* 20).

VI. S. MARTIN DE TOURS. Ab imperatore Maximo ad prandium vocatus arreptam pateram prius sacerdoti quem secum duxerat, quam imperatori, tanquam magis digno, propinavit (Sever. *in ej. Vit.*).

VII. CONSTANTIN. Tanto honore prosequebatur sacerdotes ut diceret: Se si sacerdotem cum muliere publice peccantem videret, propriis etiam vestibus tecturum (*Pædag. Chr. p.* 1, *C.* 6).

VII. S. EPHREM. De Sacerdotio scribens, dicit: Quod de illo qui sacerdos est, ignoras, dignus ne an indignus sit tanta sublimitate, tu ob præceptum Christi eum non despexeris (*De Sacerd.*).

VIII. S. FRANÇOIS D'ASSISE. Indignum se judicans honore Sacerdotii solo Diaconatu, quoad vixit, contentus fuit (Marul. *L.* 3, *C.* 15).

—Dicere solebat se, si cui sanctorum in terram lapso et simul etiam Sacerdoti occurreret, prius Sacerdotis manum ad osculum expetiturum, deinde primum reverentiam sancto facturum (S. Bonav. *in Vit. C.* 4).

IX. S. IGNACE. Sacerdotio jam decoratus, integrum anni spatium ad se magis colligendum sumpsit, animumque præparandum, ut augustissimum J.-C. corpus purius Deo Patri offerret in odorem suavitatis (*In ej. Vit.*).

X. S. FRANÇOIS XAVIER. Quam maxima potuit cura, animum ad primum sacrum offerendum præparavit (*In ej. Vit.*).

P. FRANÇOIS DE BORGIA. Ne presbyteratus indignus videretur, orare in die Deum, corpusque castigare solitus erat (*In ej. Vit.*).

XII. FUITE DU SACERDOCE. Videnda de hoc exempla nobis data a pluribus inter quos: Ammonius Abbas (*Hist.* Lausiac.); S. Ambrosius (*In ej. Vita a Paulino*); S. Augustinus (*In ej. Vita a Possidio*); S. Martinus (*In ej. Vita a Sulpit. Sev.*); S. Paulinus (*In ej. Oper.*); S. Gregorius Magn. (*In ej. Vita a Paulo et Joan. Diac.*).

MÉLANGES.

I. DU SACERDOCE PRIMITIF.

Il n'est aucune nation connue, soit dans les premiers temps, soit dans les derniers siècles qui n'ait eu une religion et par conséquent des *prêtres*. Le bon sens a suffi pour leur faire comprendre qu'il ne convenait pas à toute personne de présider au culte de la Divinité, que par respect cette fonction devait être réservée au personnage le plus éminent d'une famille ou d'une société. Ainsi dans les premiers âges du monde, les pères de famille étaient les ministres du culte sacré. Nous voyons Noé, Job, Abraham, Isaac, Jacob offrir des sacrifices (Bergier, *Dict. de Théol.*).

II. DU SACERDOCE LÉVITIQUE.

Chez les Juifs, les prêtres formaient une tribu particulière, mais leurs fonctions se bornaient au culte divin: ils n'avaient aucune part au gouvernement civil; ils devaient être exempts de tout défaut corporel.

Leurs fonctions consistaient à bruler de l'encens matin et soir dans le lieu saint; à offrir des sacrifices quotidiens et particuliers, les jours ordinaires; à répandre au pied de l'autel le sang des victimes; à entretenir continuellement le feu sur l'autel des holocaustes; à allumer les lampes; à faire les pains de proposition; à les exposer chaque semaine sur la table d'or. C'était le sort qui déterminait leur emploi. Hors du temple, l'office des prêtres était d'instruire le peuple sur les cérémonies et les pratiques religieuses, de juger les différents, d'examiner les lépreux, de connaître les différentes impuretés légales...

III. DU SACERDOCE CATHOLIQUE.

Le sacerdoce chez les chrétiens comprend deux ordres: l'épiscopat et la prêtrise. La fonction et la dignité d'évêque correspond à celle de grand prêtre ou de grand pontife chez les Juifs, avec cette différence que chez ces derniers il n'y avait qu'un grand pontife, parce que le culte judaïque ne s'étendait point au delà de la nation; tandis que le christianisme ayant dû s'établir dans toutes les contrées de la terre, a nécessité l'érection d'un grand nombre de sièges épiscopaux.

Les prêtres reçoivent de l'évêque le pouvoir de célébrer le sacrifice de la messe, de baptiser, d'absoudre, de prêcher et de bénir. Ces différentes fonctions sont marquées par ces paroles du pontifical que l'évêque adresse aux ministres auxquels il confère cette dignité: *Sacerdotem oportet offerre, benedicere, præesse et baptizare* (M. l'abbé Bertrand, *Dict. des Religions*).

IV. DES PRÊTRES DU PAGANISME.

On trouve dans l'*Hist. de l'acad. des inscript.*, t. XV, in-12 p. 143, l'extrait de deux mémoires sur les honneurs et les prérogatives accordées aux prêtres dans toutes les religions profanes Il y est prouvé que les Egyptiens, les Ethiopiens, les Chaldéens, les Perses, les peuples de l'Asie mineure, les Grecs, les Romains, les Gaulois, les Germains, l'on peut y joindre les Indiens et les Chinois ont pensé et agi de même à cet égard, que tous ont regardé les *prêtres* comme les personnages les plus respectables de la société; que les ministrés de toutes les religions profanes ont eu plus de crédit, de pouvoir et d'autorité que ceux de la vraie religion.

— Maxima auctoritate et cultu pollebat sacerdotium apud Gentiles. *Vide* Philo. *L. de Sacerd.* Cicer. *de Offic.* Diodor *L.* 2 *de Sacr. Egypt.* Plutarch. *in Probl.* Strabon. *de Ethiop.* S. Hieron. *in Reg. mon.* Baron. *Annal. Eccl.*

Auteurs à consulter.

SS. Pères.

S. CLÉMENT — L. 7 Const. Apost. C. 32.
— Ibid. L. 2. C. 33.
S. IGNACE. Mart. — L. 2 Ep. 52.
— Id. Ep. ad Smyrn.
S. ÉPHREM — Serm. 1 de Sacer.
S. AMBROISE — De Sacerd. Dign. C. 2, 3.
S. CREG. DENAZ. — De Dign. Sacerd.
S. J. CHRYSOST. — Hom. 6 in 1 Tim. C. 5.
— Hom. 10 in ibid.
— Tr. 2 de Sacerd. C. 3.
— Hom. 15 in Matth.
— Hom. 17 in Matth.
S. JÉRÔME — In A.g.
— In Ep. ad Heliod.
S. AUGUSTIN — In C. 11, 15.
— In Ep. 50.
— In Ep. 1 Tim. C. 5.
— Hom 2 in Ps. 37.
— In Ep. 128.
SALVIEN — L. 2 ad Eccl. Cath.
S. GRÉGOIRE — Past. p. 2. C. 5.
— In Reg.
— In Ep. ad Maurit. imp.
— In Ep. 3 ad Felic. L. 12.
— Hom 17 in Evang.
S. ISIDORE — L. 2 Ep. 205.
— L. 3 Sentent. C. 38.
S. PROSPER — De Contempl. C. 2.
— Ibid. L. 3.
S. FLAVIEN — Ep. ad Leon. P.
S. BERNARD — De Mor. Cleric.

Ascétiques.

S. BERNARDIN — T. 1 Serm. 20.
THOM.-A-KEMP. — Imit. Chr. L. 4, C. 5.
— Ibid. C. 11.
N. LANCIZIUS — T. 2 Opusc. 13.
P. BESSÆUS — In Regali Sacerd.
L. ABEL — In Christiano Sac.
J. TRITHEMIUS — De Sacerd. vita.
L. DE PONTE — T. 3 de Perfect.
J. MARCHANTIUS — De Virga Aaronis.
LA LUZERNE — De l'État eccl.
M. DIEULIN — Le Bon Curé.
M. ROSELY — Le Prêtre devant le siècle.

Prédicateurs.

MASSILLON — Vocat. à l'état ecc.
— Excellence du sac.
LEGRIS-DUVAL — Sur le Sacerdoce.
BORDERIES — Mandem. sur le Sacerd.
Le P. MAC-CARTHY — Sur le Sacerd.
FRAYSSINOUS — It

PREMIER PLAN.

Excellence et Oubli.

(M. L'ABBÉ COMBALOT.)

Ier Point.

RIEN DE PLUS GRAND QUE NOTRE DESTINÉE SUPRÊME.

IIe Point.

RIEN DE PLUS MÉCONNU ET DE PLUS MÉPRISÉ.

Ier POINT. — SUBDIVISIONS.

Rien de plus grand que notre destinée suprême.

1—Le salut d'une âme est quelque chose de plus parfait en soi que la création;

2—Le salut de notre âme doit être l'œuvre la plus importante de notre vie;

3—Le salut a été le principe de tous les dévouements.

IIe POINT.—SUBDIVISIONS.

Rien de plus méconnu et de plus méprisé.

1—Indifférence générale;

2—Causes.

DEUXIÈME PLAN.

Importance et Négligence.

(LE P. CL. DE NEUVILLE.)

Ier Point.

IMPORTANCE DU SALUT.

IIe Point.

NÉGLIGENCE DU SALUT.

Ier POINT.—SUBDIVISIONS.

Importance du salut.

CE QU'A FAIT POUR LE SALUT :

1—Un Dieu créateur;

2—Un Dieu sanctificateur;

3—Un Dieu sauveur.

IIe POINT. — SUBDIVISIONS.

Négligence du salut.

1—Oubli;

2—Mépris;

3—Soin superficiel;

4—Volonté vague, passagère.

TROISIÈME PLAN.

Obstacles et Moyens.

(CAMBACÉRÈS.)

Ier Point.

LES OBSTACLES AU SALUT, DANS LE MONDE, NE SONT PAS INSURMONTABLES.

IIe Point.

LES MOYENS DE SALUT QU'ON TROUVE DANS LE MONDE SONT NOMBREUX.

Ier POINT.—SUBDIVISIONS.

Les obstacles au salut, dans le monde, ne sont pas insurmontables.

1—Obstacles supposés;

2—Obstacles exagérés;

3—Obstacles jamais invincibles.

IIe POINT.—SUBDIVISIONS.

Les moyens de salut qu'on trouve dans le monde sont nombreux.

1—Le monde en général;

2—Le monde en particulier;

3—La solitude.

DÉVELOPPEMENTS DU PREMIER PLAN.

EXCELLENCE & OUBLI.

TEXTE.

Quid prodest homini, si mundum universum lucretur, animæ vero suæ detrimentum patiatur?

Matth. xvi. 26.

M. F., voici une de ces maximes de la sagesse éternelle, qui éclairent l'homme sur le néant du monde et sur ses véritables destinées, une de ces maximes que la sagesse humaine n'a pas aperçues, puisque ses pensées, ses inventions et ses œuvres n'ont jamais pu sortir du cercle étroit des intérêts du temps. Et remarquez, M. F., que N. S. n'exempte rien; qu'il embrasse, dans les paroles que je viens méditer avec vous, le monde, sa sagesse, sa puissance, ses richesses, sa gloire, ses jouissances: *Mundum universum*, dit J.-C.; le monde entier! et cette brillante conquête, que nul n'a jamais faite ici-bas, que nul homme ne fera jamais, n'est rien cependant pour celui qui perd son âme.

Croyez-vous que la plupart des sages de ce temps songent à une maxime qui s'incarne dans les profondeurs même de leur destinée? Ils sourient de pitié et presque de dédain quand on a le courage d'interroger leurs pensées et leurs œuvres à la lumière de ce flambeau qui éclaire l'âme. Mais qu'importe l'inexplicable quiétude dans laquelle l'homme s'est enfoncé? pourra-t-il à force de destructions, de débris, de passions, de ténèbres et d'iniquités, pourra-t-il anéantir le jour de Dieu? Non. Ce jour viendra inévitablement, mais il viendra trop tard pour l'impie.

Pour nous, chrétiens, emparons-nous de cette maxime du divin maître et méditons-la profondément. Pesons ce grand motif de retour vers Dieu notre destinée, notre salut.

Ier Point.

RIEN DE PLUS GRAND QUE NOTRE DESTINÉE SUPRÊME.

1re SUBDIVISION. — **Le salut d'une âme est quelque chose de plus parfait en soi que la création.**

La raison conçoit qu'il n'y a entre Dieu et la création aucune relation, si ce n'est que Dieu a tiré l'univers du néant. L'univers est à une distance infinie de Dieu, c'est la créature de Dieu; mais Dieu n'a rien mis dans l'univers qui soit de sa substance.

Qu'est-ce que Dieu a fait pour le salut d'une âme? Voilà une âme tirée du néant, elle est créée. Dieu lui donne l'être de la nature, mais que fera-t-il pour la conduire à sa fin suprême, à sa béatitude définitive et éternelle? Il ne se contente plus de lui donner l'être de la nature; il va lui donner l'être *de la grâce*, et, si elle est fidèle à la grâce, il lui donnera éternellement l'être *de la gloire*.

Or, qu'est-ce que la grâce et la gloire? La grâce, c'est la participation de la vie de Dieu en nous, c'est, dit S. Thomas, le commencement de la gloire en nous, ou, comme avait dit S. Paul, la vie éternelle en J.-C. La gloire c'est l'union avec Dieu, dans l'éternité. Or, Dieu n'a rien fait de pareil pour l'univers.

Ainsi, le Créateur pèse sur le néant, il en fait sortir une âme, il abaisse de nouveau sa main divine sur cette âme, et de l'être de la création il l'élève à l'être de la grâce en J.-C. Puis, pesant encore définitivement sur cette âme, il la saisit, l'enlève et la porte sur le trône même de J.-C., il consomme avec elle une union éternelle, il lui donne sa vie, il l'a divinise en J.-C. Nous serons tous divinisés en J.-C. Voilà la consommation de notre salut.

Dieu a donc déployé une magnificence et une force infinies en nous régénérant. Il n'a fallu qu'une parole pour créer l'univers, et d'ailleurs, en créant l'univers, Dieu n'y a rien mis de sa vie, et dans une âme, quand il l'élève à la gloire, il consomme son union béatifique avec elle, il mêle sa vie à celle de l'élu. Donc le salut d'une âme est une chose plus excellente, plus parfaite en soi que la création de l'univers entier.

2e SUBD. — **Le salut de notre âme doit être l'œuvre la plus importante de notre vie.**

Il résulte de ce qui précède que le salut de notre âme doit être l'œuvre importante et continuelle de notre vie; car, il y a deux éléments dans notre salut; l'élément gratuit de la grâce, et le concours de notre liberté, afin que le salut soit aussi notre ouvrage.

Mais ensuite, qu'est-ce qu'une œuvre importante? Comment les hommes jugent-ils de l'importance et de la gravité de leurs affaires? Ils la mesurent sur les conséquences de ces affaires. Voilà un homme atteint d'une maladie grave, il va mourir; s'arracher au danger qui le menace, c'est pour lui la plus grande affaire. La fortune d'une famille chancelle, se mettre à l'abri du coup qui menace l'existence de cette fortune, c'est la plus grande affaire. Deux armées sont en présence, un combat décisif va avoir lieu; voilà une affaire majeure.

Mesurez maintenant le salut et ses conséquences, de quoi s'agit-il pour tous? Du ciel ou de l'enfer...

Voilà des conséquences infinies: un bonheur infini, un malheur souverain; obtenir l'un, échapper à l'autre, voilà donc une affaire capitale; c'est la plus importante de toutes celles d'ici-bas.

Qu'est-ce que ces intérêts d'un jour, ces grands riens qui agitent les hommes? Tout cela s'arrête sur la pierre du tombeau, mais le salut traverse le sépulcre. C'est l'affaire capitale.

Le salut est pour nous la seule chose nécessaire. Il n'y a rien de nécessaire dans le monde, ce qui existe hors de Dieu n'est pas nécessaire.

Mais quand j'existe, je porte la notion de ma destinée dans le fond de mon âme. Cette destinée, il faut nécessairement que je l'atteigne par le salut ou que je m'en sépare par la condamnation; il n'y a pas de milieu entre ces deux issues. L'impie voudrait trouver le néant entre ces deux extrêmes; le néant ne lui sera pas donné. Donc le salut est la seule chose nécessaire pour chacun de nous.

Cette vérité est tellement frappante qu'elle est le but final de toutes les œuvres de Dieu dans l'ordre de la nature comme dans l'ordre de la grâce...

3e SUBD. — **Le salut a été le principe de tous les dévouements.**

Voilà ce qui explique la vie des Apôtres s'en allant à la conquête de l'univers et versant leur sang jusqu'à la dernière goutte. Qu'est-ce qui les soutenait? Cette pensée: *Quid prodest...*

Les Anachorètes qui passaient cinquante années dans le creux d'un rocher... interrogez-les et ils vous répondront: *Quid prodest....*

Voilà ce qui explique le dévouement des religieux, des chartreux, des trappistes, des filles de Saint-Vincent-de-Paul. Vous devez maintenant comprendre la profondeur de cette parole et la vérité de cette proposition; savoir: que le salut de votre âme est une chose plus parfaite, plus excellente que la création même de l'univers.

IIe Point.

RIEN DE PLUS MÉCONNU ET DE PLUS MÉPRISÉ.

1re SUBD. — **Indifférence générale.**

Comprenez-vous, M. F., qu'au sein de l'Église catholique, après dix-huit siècles de lumière évangélique versée sur le monde, concevez-vous que l'immense majorité des hommes de ce temps vivent comme s'il n'y avait rien au-delà du tombeau, et qu'ils soient tombés dans une indifférence qui épouvante, par rapport à la seule chose qui donne du prix à notre vie si misérable, le salut, la destinée finale, la destinée suprême, le dernier mot de l'existence?

Parcourons toute la terre de France, ne sortons pas de là; je la parcours, moi, depuis vingt-cinq ans, je parcours toutes ses villes, je les évangélise les unes après les autres, eh bien! je vois cette maladie, ce chancre moral, l'indifférence la plus profonde, et cela dans toutes les classes de la société, depuis l'échelon le plus élevé jusqu'au dernier dans l'existence.

Voyez la bourgeoisie de ce temps-ci, elle n'a d'autre religion, en général, que l'or et les jouissances matérielles. Bossuet le disait il y a bientôt deux siècles: « Il viendra un moment, s'écriait-il, où l'on tiendra tout dans l'indifférence, excepté les plaisirs et les affaires » (*Serm. pour le 2e Dim. de l'Avent.*).

Descendez des hauteurs sociales, du rang de l'opulence; voyez les ouvriers, les paysans, la jeunesse, parcourez toute la société, à de rares exceptions près, tous vivent comme s'il n'y avait rien au-delà du tombeau, comme si le sépulcre devait les engloutir tout entiers, voilà où nous en sommes.

Les hommes de ce siècle ont du temps pour tout, excepté pour Dieu.

L'homme politique a du temps pour se perdre dans des théories insensées.

L'homme d'ambition a du temps pour arriver à ses fins.

L'homme de négoce et l'homme d'affaires ont du temps pour amasser.

La femme du monde a du temps pour ses bals; mais ni les uns ni les autres n'en ont pour travailler à l'œuvre du salut.

Parcourez tous les peuples de la terre, vous ne trouverez pas un peuple indifférent en religion. L'indien, le mahométan, l'arabe ne sont pas indifférents. Les schismatiques, les hérétiques ne sont pas indifférents, voyez en Russie et en Angleterre. Il n'y a qu'au centre du catholicisme où on est ainsi.

M. F. expliquez-moi ce phénomène, d'où vient ce mal, car il n'y a pas d'effet sans cause.

2e SUBD. — **Causes.**

Ce phénomène n'existait pas il y a quatre-vingts ans. Comment sommes-nous tombés dans ce dernier degré de l'incrédulité, car l'indifférence religieuse est le dernier degré de l'incrédulité?

L'impie se moque, ricane comme Voltaire, et voilà tout. C'est le fruit d'un siècle d'incrédulité. On a sapé tous les fondements de l'Eglise depuis cent ans; on a attaqué J.-C., la révélation, le sacerdoce, les préceptes de la morale.

Nous sommes la seule nation en Europe qui travaillons le dimanche.

Dans l'univers entier, toutes les nations schismatiques et hérétiques s'arrêtent le dimanche...

DÉVELOPPEMENTS DU DEUXIÈME PLAN.

IMPORTANCE & NÉGLIGENCE.

TEXTE.

Porro unum est necessarium.

Luc. x. 42.

Ils sont arrivés ces jours tant prédits et tant pleurés par le Sauveur, les jours de ténèbres et de nuit profonde, où la foi obscurcie par le nuage des passions, cachée sous le voile des préjugés et des maximes mondaines ne jette, pour tant d'hommes, que des lueurs trop faibles pour leur montrer l'égarement des sentiers où ils marchent, entraînés par la séduction de leurs désirs. Devenu comme étranger à la religion, le chrétien ne vit plus pour le ciel, il ne vit que pour la terre; il n'est plus occupé de l'éternité, il ne s'occupe que du temps; il ne travaille plus à son salut; il ne travaille qu'à sa fortune ou à ses plaisirs. Comment travaillerait-il à son salut? il ne connaît pas le prix de son âme, il ne croit point à l'importance du salut.

Voilà, mes chers frères, le grand désordre de notre siècle, source de tous les autres désordres; nos jugements sur l'importance du salut condamnés par les principes de la foi: ces principes de la foi sur l'importance du salut contredits par nos jugements.

Ier Point.

IMPORTANCE DU SALUT

Voyons ce que pense Dieu de l'importance du salut, lui à qui seul il est donné de le connaître. Dieu, mes chers auditeurs, vous répond par sa conduite! il a tout fait pour sa gloire et pour notre salut; il a tout sacrifié, tout immolé à la réparation du péché, et à notre salut. Tous les ouvrages, toutes les actions *d'un Dieu créateur, d'un Dieu sanctificateur, d'un Dieu sauveur* ont pour but général sa propre gloire, et pour but et pour terme particulier notre salut.

1re SUBDIVISION.—Ce qu'a fait pour notre salut un Dieu créateur.

1° Le salut est une des fins principales que s'est proposées un Dieu créateur. Je n'étais pas encore et Dieu pensait à moi dans cette éternité qui n'a pas eu de commencement; mais il ne pensait à moi qu'en vue du salut; il ne prenait le dessein de me placer sur la terre que pour me conduire au ciel. Dieu ne m'aurait-il créé que pour me faire jouer sur le théâtre du monde une scène éphémère et inutile? Que l'impie, dominé par les sens, tâche de se persuader qu'il périra tout entier... guidé par une raison plus saine, éclairé par la foi, je vois Dieu s'occuper de mon salut depuis l'éternité, arranger, disposer les événements, les produire, les régler en vue de mon salut; car c'est en partie du désir de me rendre éternellement heureux que prit naissance le désir de former l'univers. Le monde est, parce que Dieu l'a voulu, et Dieu n'en doutons pas ne l'a voulu que parce qu'il voulait et manifester ses attributs, et opérer le salut des hommes.

2° En outre les soins de la Providence n'ont pour objet que notre salut. La chute et la naissance, la gloire et la décadence des empires, la succession des monarchies qui se détruisent, qui se remplacent les uns les autres, la loi écrite ajoutée à la loi de nature, les patriarches, les prophètes, le peuple de Dieu, ses prospérités et ses disgrâces tout se rapporte à J.-C., selon la doctrine de l'Apôtre, donc à notre salut.

2e SUBD.—Ce qu'a fait pour le salut un Dieu sanctificateur.

Ames justes et vertueuses, voulez-vous savoir ce que c'est que le salut? Voyez ce que le S.-Esprit fait pour vous et en vous. Pourquoi cet ordre de la grâce, cet ordre surnaturel et fécond en prodiges et en miracles? Pourquoi cette adoption divine, qui, oubliant le crime de votre première origine, vous donne droit de regarder comme votre père ce Dieu qui semblait ne pouvoir être que votre juge et votre maître? Pourquoi les sacrements source de toute grâce? Pourquoi ces lumières pures et vives, qui dissipent vos erreurs? Pourquoi cette force, cette ardeur, cette charité divine, qui amortit le feu des passions? Pourquoi tout cela? pour votre salut.

Pécheurs rentrez en vous-mêmes, et voyez ce qui s'est passé entre vous et votre Dieu relativement au salut; comment il vous a tirés du péché; comment il vous poursuit de ses tendresses, de ses miséricordes, de ses alarmes. O si vous avez résisté au mal, c'est lui qui en est cause!

3e SUBD. — Ce qu'a fait pour le salut un Dieu sauveur.

Dieu dit un mot et le monde est créé, mais, quand il travaille au salut de l'homme, on dirait que ce n'est plus ce Dieu puissant qui se joue du monde.

Ne seriez-vous pas tenté de penser que sa puissance, quoique infinie, a trouvé un objet qui la demande toute entière et qui pourrait l'épuiser? Vous diriez qu'il est prêt à succomber, s'il était possible, sous le poids immense du projet qu'il médite. Il prie, il veille, il se consume dans les travaux d'un pénible ministère; il immole sa réputation, sa vie; le salut de l'homme mérite-t-il donc un sacrifice dont un Dieu même serait la victime!

Venez, entrez au jardin des Olives, considérez ce qui s'y passe: *Tristis est anima mea usque ad mortem.* (Matth. xxvi. 38). Il boira le calice jusqu'à la lie.

Quel mal sa mort préviendra-t-elle qui ne cède à l'horreur de le voir périr lui-même? La perte de notre salut. Or ce mal est si grand, si funeste, que dans les idées de la sagesse éternelle le salut de l'homme devient le prix de la mort d'un Dieu.

Un Homme-Dieu sacrifié au salut de l'homme, pouvons-nous dire quelque chose de plus?

Vous avertirai-je que dans l'affaire du salut il s'agit de vous. Seigneur donnez à ma voix cette force qui animait la voix du grand S. Ambroise, lorsqu'il jetait la terreur et l'épouvante dans tout un peuple en lui répétant ces paroles: *Attende tibi* (Tob. iv. 13). Homme séduit et aveuglé, cessez de vous oublier; commencez à penser à vous. Que vous importe lorsque vous ne serez que cendre et poussière que ce soient les vôtres ou des étrangers qui occupent les premières places dans le monde? Que vous importera d'avoir connu ou d'avoir ignoré les plaisirs du monde? *Quid prodest?* (Matth. xvi. 28). Pensez à vous: *Attende tibi.* Ne portez point à des objets étrangers des soins qui vous sont dus. Dans l'affaire du salut il s'agit de vous pour toute une éternité. Et de quoi sera-t-il question pour vous dans l'éternité? Du ciel ou de l'enfer. Quel affreux contraste! Dieu dit un jour au prophète Isaïe: « Allez trouver le juste et l'impie, dites au juste qu'il marche dans les voies de la paix et du bonheur »: *Dicite justo quoniam bene* (Is. iii. 10). « Dites à l'impie que rien n'est comparable à son malheur: » *Væ impio in malum* (Id. ibid.). Celui qui réussit dans l'importante affaire du salut sera ce juste heureux, celui qui échoue sera cet impie maudit.

IIe Point.

NÉGLIGENCE DU SALUT.

1re SUBD. — Oubli.

Combien d'hommes mondains vivent dans un oubli profond du salut! entraînés par les objets extérieurs, emportés par le torrent rapide du monde et des passions, sans cesse errants, fugitifs, hors d'eux-mêmes, par conséquent n'entendant jamais cette voix de la foi, de la conscience, qui ne porte qu'au plus secret de l'âme et qui les rappelle aux soins du salut, ils volent d'objets en objets, de plaisirs en plaisirs; leur vie s'écoule dans une continuelle agitation.

Combien d'hommes qui ne pensent au salut que malgré eux, qui ne craignent rien tant que d'être obligés d'y penser! Cette pensée du salut si douce, si consolante pour le juste n'est pour l'homme pécheur qu'une pensée sombre et affligeante, il fuit, il évite tout ce qui peut la rappeler; discours de piété, lectures des livres saints, ministres de l'Evangile; il les fuit: il s'évite lui-même; il n'ose se trouver seul avec sa raison et avec sa foi.

2e SUBD. — Mépris.

Combien d'hommes, ô ciel! oserai-je le dire, qui, après s'être épuisés à chasser de leur âme la pensée du salut, s'enhardissent enfin à la mépriser et à regarder d'un œil tranquille l'immense étendue de l'éternité! Pour rassurer leur conscience épouvantée, ils s'élèvent contre leur religion; afin de calmer leurs cœurs, ils travaillent à changer, à bouleverser leur esprit. De là, on prête une oreille attentive à ces maîtres de l'irréligion, à ces apôtres de l'enfer, à ces évangélistes de l'athéisme qui osent prêcher leurs funestes doctrines; de là cette fureur de lire tant de livres impies, de là la corruption des mœurs.

3e SUBD.—Soin superficiel.

Entre ceux qui semblent penser au salut, combien n'y pensent que faiblement, que superficiellement! Ils y pensent et aussitôt ils n'y pensent plus, état que S. Augustin décrit admirablement et dans lequel il fut long-temps avant de se convertir: *Sarcina sæculi velut somno assolet, dulciter premebar. Cogitationes, quibus in te meditabar, similes erant conatibus expergisci volentium.* Il entrouvrait les yeux et il les refermait; il s'élevait et il retombait; il se réveillait et il se rendormait. Tel est notre état.

4e SUBD.—Volonté vague, passagère.

Il y en a qui veulent le salut comme si c'est le vouloir que de le vouloir d'une volonté vague, indéterminée, qui met des désirs dans le cœur; qui ne met point d'actions dans la conduite. Homme mondain, vous dites: je voudrais me sauver; vous ne dites point: je veux me sauver; pour cela je veux fuir une vie de péché et commencer une vie de pénitence....

Il y en a qui veulent le salut, mais ils ne le veulent que d'une volonté passagère, inconstante, peu durable, que d'une volonté timide, que le moindre péril épouvante et fait retourner sur ses pas.

D'autres ne le veulent que d'une volonté qui se porte sur l'avenir sans se fixer au présent, ils entreront dans les voies du salut; quand? plus tard; quand ils auront moins à combattre....

DÉVELOPPEMENTS DU TROISIÈME PLAN.

OBSTACLES & MOYENS.

TEXTE.

Estote perfecti, sicut et Pater vester cœlestis perfectus est.

Matth. v. 48.

Ce projet sublime, qui renferme toute la loi et la morale évangélique, est-il possible pour un chrétien engagé dans le commerce du monde? Peut-on faire son salut, vivant au milieu de cette génération perverse et corrompue? Peut-on être en même temps un saint et un homme du monde?

Grande et importante question, répond S. Augustin, sur laquelle les enfants du siècle n'ont jamais manqué de prétextes et de raisonnements spécieux pour se persuader que la religion n'est praticable que dans les déserts et les cloîtres. En vain, d'âge en âge, l'exemple de tant de justes sanctifiés, dans toutes les conditions du monde, forme-t-elle une preuve victorieuse en faveur de la religion, l'erreur subsiste toujours. Rien de plus ordinaire aux mondains que de se plaindre des difficultés qu'ils trouvent sans cesse à la pratique des vertus évangéliques.

Que puis-je donc faire aujourd'hui de plus sage que de montrer la possibilité du salut dans le monde même!

Deux propositions embrasseront ce sujet : 1° *Les obstacles au salut dans le monde ne sont pas insurmontables;* 2° *Les moyens de salut qu'on trouve dans le monde sont nombreux.*

Ier Point.

LES OBSTACLES AU SALUT, DANS LE MONDE, NE SONT PAS INSURMONTABLES.

Je dis que ce n'est plus au monde, mais à vous seul, qu'il faut imputer votre perte et votre naufrage. Pourquoi? 1° Parce que ces obstacles du monde au salut, tant de fois allégués, sont le plus souvent dans vous-même et *faussement imputés* au monde; 2° parce que ces obstacles, quoique réels et véritables, sont pour l'ordinaire grossis et *exagérés*; 3° parce que les obstacles, quelques grands et multipliés qu'ils soient en eux-mêmes, ne sont jamais *invincibles* par rapport à vous.

1re SUBDIVISION. — Obstacles supposés.

Tels sont en général la négligence, la mauvaise volonté, les délais affectés touchant l'affaire du salut et de la conversion. Qu'est-ce en effet que le salut pour la plupart des chrétiens? Ne pensez pas que ce soit toujours, ainsi qu'ils l'affectent, un objet absolument indifférent; c'est au contraire un désir toujours permanent et caché au fond de leur cœur. Presque point de pécheur qui ose dire de sang froid, j'ai renoncé à sauver mon âme. Mais c'est un désir étouffé par une foule d'autres désirs; un projet repoussé, combattu par mille autres projets qu'on espère cependant effectuer un jour, lorsque tous les autres desseins seront remplis. Chacun se dit à lui-même : quoi! ma jeunesse se passerait dans la pénitence à fuir le monde et les plaisirs! non, il est un temps pour tout, un âge pour les passions, un âge pour les vertus, un temps pour le monde, un temps pour la religion. Dans cette pensée, on travaille à se rendre la jeunesse heureuse et agréable, et on renvoie la conversion.

Or cette malheureuse sécurité qui est, dans tous les hommes, le premier et peut-être le plus grand obstacle au salut, ce funeste sommeil, qui ne vous permet de donner à Dieu qu'un avenir incertain, je demande : est-ce au monde et à la contagion du monde qu'il faut l'attribuer?

2e SUBD. — Obstacles exagérés.

En effet, dit S. Chrysostôme, pour vous montrer d'un seul mot combien peu vous êtes sincère à cet égard, mettons ces mêmes obstacles en opposition avec tout autre objet que le salut. Qu'ils se trouvent en concurrence avec votre intérêt ou vos passions; rien ne vous coûtera pour les vaincre. Il vous faudrait, dites-vous, de la retraite, et votre état ne vous le permet pas : mais, continue ce Père, qu'on vous l'ordonne pour prévenir ou réparer une infirmité, pour rétablir un désordre arrivé dans vos affaires ou même pour un délassement prétendu nécessaire, les affaires cessent, le temps est bientôt trouvé, les mesures prises. On en a toujours pour penser à son plaisir, jamais pour s'occuper du salut et de l'éternité.

D'ailleurs, de quoi accusez-vous le monde? De séduction. Mais remarquez que peut-être la saison en est passée pour vous; que votre condition, vos affaires ne vous permettent pas d'y aller... Ainsi le péril vient de vous-même.

3e SUBD. — Obstacles jamais invincibles.

L'Apôtre nous apprend que Dieu ne souffre jamais que nous soyons tentés au-dessus de nos forces. Dieu est l'auteur de tous les états, de toutes les conditions; s'il y en avait donc une seule où le salut ne fût pas possible, on pourrait dire que Dieu serait l'auteur de notre perte; ce qui est un blasphème aux yeux de la foi et de la raison. La judicature compte ses Moïse et ses Samuel; le mariage ses Tobie, le veuvage ses Esther, l'épée ses Eustache et ses Maurice, la cour ses Joseph, le trône même ses Louis et ses Edouard. Il a donc été possible de tout temps de se sanctifier dans toutes les différentes conditions du monde. Vous répondez à cela que les temps sont changés, que le monde est aujourd'hui corrompu, la religion abandonnée, et que ce qui était possible au siècle de nos pères ne l'est pas pour le nôtre. Que veut dire ce langage? Nommez-moi donc un temps et un siècle où le monde n'ait pas été l'ennemi de J.-C., où la religion n'y ait pas trouvé d'obstacles et la vertu des contradictions. Les temps sont changés; il est vrai qu'autrefois la religion était mieux pratiquée... Mais parce que notre siècle est plus corrompu, s'ensuit-il qu'il soit impossible d'être chrétien?

Mais non, répond l'Ecclésiaste; *Ne dicas quod priora tempora meliora fuere quam nunc sunt; stulta enim est hujuscemodi interrogatio* (Eccle. VII. 11). En tout temps il y a eu des obstacles au salut, mais ce qui a toujours manqué c'est une volonté efficace.

IIe Point.

LES MOYENS DE SALUT QU'ON TROUVE DANS LE MONDE SONT NOMBREUX.

Pour connaître ces moyens, il faut considérer le monde sous trois rapports différents : 1° *le monde en général*, dans le spectacle et le cours ordinaire de la vie qu'on y mène et des événements qui l'agitent; 2° *le monde en particulier*, relativement aux devoirs qu'il impose à chacun dans son état et sa condition; 3e *le monde*, enfin, mis en parallèle avec l'état du religieux et du *solitaire*, et je vais vous montrer que dans ces trois situations, non-seulement le monde n'a rien de contraire, mais rien même qui ne soit favorable à la religion du chrétien.

1re SUBD. — Le monde en général.

Et d'abord, à considérer en général la scène et le spectacle du monde, quelle leçon plus touchante et plus instructive? Qu'y voit-on? un extérieur qui éblouit, mais tout est trompeur et mensonger.

Dans les liens du sang et de l'amitié, que de fausseté, d'ingratitudes, de trahisons! Dans ceux du mariage, que d'oppositions et de contradictions! Dans le commerce du dehors, mérite trompeur, fausses vertus, vices cachés! Dans les cercles et les conversations, basses flatteries, fausses louanges! Dans les jeux et les amusements, dégoût, par un retour journalier et périodique. Dans les grandeurs et les richesses; ici je m'arrête, il n'appartient qu'à ceux qui les possèdent d'en peindre le dégoût et le vide : *Vidi in omnibus vanitatem et afflictionem spiritus* (Eccle. II. 17). Alors que fait Salomon? *Et cogitavi ut animum meum transferrem ad sapientiam* (Id. ibid,). Le monde est donc un moyen de salut puisque la vue de ses maux peut nous en détacher. Je ne demanderai, aux enfants du siècle, pour se convertir, que de profiter de ce qui se passe sous leurs yeux, et qu'un mondain, à la fin du jour, laissant parler sa raison se dit à lui-même : voilà donc à quoi je sacrifie mon Dieu, mon salut, mon âme, mon éternité. Quoi je m'étais figuré que tout était douceur dans le monde et je n'y ai rencontré que douleurs, je n'en veux plus et je veux être à Dieu.

2e SUBD. — Le monde en particulier.

Ici je n'ai besoin que d'une seule réflexion et de vous opposer vous-mêmes à vous-mêmes. Qu'avez-vous dit, mondain, lorsque vous avez vu certaines personnes renoncer à leur état, à leurs biens et au monde pour se consacrer à Dieu dans la retraite? Ne vous êtes-vous pas récrié en proclamant que le monde n'était pas incompatible avec la sainteté et qu'après tout celui qui y remplit tous ses devoirs a plus de mérite que ces prétendus dévots? Et si je venais en ce moment moi-même décrier le monde et vous dire que pour vous sauver il faut renoncer à l'état où la Providence vous a placé, vous diriez que je viens élever l'édifice de la religion sur les ruines de la société; que c'est bien peu connaître l'esprit de J.-C.; qu'une telle morale est contraire à l'Évangile, qui ne tend qu'à perfectionner la société, à la rendre heureuse et florissante; et, qu'après tout, on peut y vivre et mourir en chrétien. Tel serait votre langage, pourquoi? Parce que vous sentez que dans le monde comme partout ailleurs il n'y a qu'à le vouloir pour se sauver. Allons plus loin, comparons la morale évangélique et la morale du monde à l'égard des devoirs sociaux. Elle est la même. Le monde ordonne aux grands de faire du bien aux petits, de les protéger, etc. L'Evangile fait les mêmes prescriptions.

Le monde défend aux magistrats de vendre la justice, l'Evangile fait de même; il vous ordonne de supporter les embarras domestiques, l'Evangile fait de même. Continuez l'application; donc le monde peut aussi nous sauver.

3e SUBD. — La solitude.

Quand on se transporte dans la solitude, qu'on visite un monastère, tout le fruit qu'on retire de l'édifiant spectacle des saints du cloître, c'est d'être confondu et de s'écrier : si je le veux je peux être aussi saint dans le monde avec ma famille.

ANC. ET NOUV. TESTAMENT.

ANCIEN TESTAMENT.

Gens absque consilio, et sine prudentia. Utinam saperent, et intelligerent ac novissima providerent ! (Deut. XXXII. 28).

Omnes declinaverunt, simul inutiles facti sunt : non est qui faciat bonum, non est usque ad unum (Ps. XIII. 3).

Salus autem justorum a Domino (Id. LXXXVI. 39).

Dormierunt somnum suum et nihil invenerunt omnes viri divitiarum in manibus suis (Id. LXXV. 6).

Prope timentes eum salutare ipsius (Id. LXXXIV. 10).

Deum time et mandata ejus observa : hoc est enim omnis homo (Eccle. XII. 13).

Miserere animæ tuæ placens Deo (Id. XXX. 24).

Corpus quod corrumpitur, aggravat animam, et terrena inhabitatio deprimit sensum multa cogitantem (Sap. IX. 15).

Desolatione desolata est omnis terra : quia nullus est qui recogitet corde (Jerem. XII. 11).

NOUVEAU TESTAMENT.

ÉVANGILES.

Qui voluerit animam suam salvam facere perdet eam : qui autem perdiderit animam suam propter me, inveniet eam (Matth. XVI. 25).

Quid prodest homini, si mundum universum lucretur, animæ vero suæ detrimentum patiatur ? (Id. ibid. 26).

Quam dabit homo commutationem pro anima sua ? (Id. ibid.).

Et tu, puer, Propheta Altissimi vocaberis : præibis enim ante faciem Domini....ad dandam scientiam salutis plebi ejus (Luc. I. 77).

Videbit omnis caro salutare Dei (Id. III. 6).

Magister quid faciendo vitam æternam possidebo ? At ille dixit : in lege quid scriptum est ? quomodo legis ? (Id. X. 25).

Martha, Martha sollicita es, et turbaris erga plurima. Porro unum est necessarium (Id. ibid. 41, 42).

Ego veni ut vitam habeant et abundantius habeant (Joan. X. 10).

ÉPITRES.

Nunc propior est nostra salus quam cum credidimus (Rom. XIII. 11).

Ecce nunc tempus acceptabile, ecce nunc dies salutis (2 Cor. XI. 2).

Cum metu et tremore vestram salutem operamini (Philip. II. 12).

Rogamus vos, fratres, ut abundetis magis.... ut et negotium vestrum agatis (1 Thess. IV. 11).

Non posuit nos Deus in iram, sed in inquisitionem salutis per Dominum nostrum Jesum Christum qui mortuus est pro nobis (Id. VI. 6).

Deus vult omnes homines salvos fieri et ad agnitionem veritatis venire (1 Tim. II. 4).

Omnia sustineo propter electos, ut et ipsi salutem consequantur (2 Tim. II. 10).

Quomodo nos effugiemus si tantam neglexerimus salutem ? (Hebr. II. 3).

Reportantes finem fidei vestræ salutem animarum (1 Petr. I. 9).

SS. PÈRES.

Nihil tam dignum Deo quam salus hominum (Tertull. *L. 2 Contr. Marc.*).

Summa est voluntatis Dei salus eorum quos adoptavit (Id. *L. de Orat.*).

In hac anima totus es, o homo ! quia sine hac nihil es, sed es terra, et in terram resolveris (S. Basil. *in Hexam. L.* 6).

Si cor habes, intellige, quia omni necessitate major et necessitas animæ salutis (S. Ambr. *de Cain.*).

Attende tibi, hoc est animæ tuæ, in qua te potiorem esse nosti (Id. *in Tob.*).

Quo præstantior causa, eo debet esse attentior cura (Id. *L. 1 Off. C.* 44).

Quid te, pro salute tua facere oportet, quando pro te Christus in oratione pernoctat ? Species tibi datur, forma præscribitur quam debeas æmulari (Id. *L.* 5 *in Luc.*).

Salus creaturæ lucrum est Creatoris (S. Hieron. *in Jerem.*).

Summa amentia est, ut cum diabolus animarum nostrarum perditioni tantopere invigilet ; nos contra, pro nostra ipsorum salute non eamdem adhibeamus diligentiam (S. Chrysost. *Hom.* 2 *in* 2 *Joan.*).

Anima cum quotidie vulneretur, et præcipitetur et modis omnibus pereat, nec parva pro ea nos sollicitat cura (Id. *L.* 1 *de Compunct. cordis*).

Nihil ita gratum Deo et ita curæ ut animarum salus (Id. *in Gen.*).

Si animam negligamus, nec corpus salvare poterimus : non enim anima pro corpore, sed corpus pro anima factum est (Id. *L. de Recup. Laps.*).

Vis scire quantum sit pretium animarum ? redempturus eas Unigenitus non mundum dedit, non hominem, non terram, non mare, sed suum pretiosum sanguinem. Vidisti magnitudinem pretii. Quando ergo tuam tanti emptam perdideris, quomodo poteris eam deinceps emere ? (Id. *in Ps.* 48).

Nihil est quod animæ possit æquiparari, ne universus quidem mundus. Itaque, si immensas pecunias eroges pauperibus, plus tamen effeceris si unam converteris animam (Id. *Hom.* 3 *in Cor.*).

Pecuniam qui amisit, aliam pro amissa potest affere : similliter qui ædes, qui servos, qui cætera hujusmodi amisit : animam vero si perdas, aliam pro ea dare nunquam poteris (Id. *Hom.* 56 *in Matth.*).

Anima hominis aut Deo, au Diabolo regitur (S. August.).

Animas mortuas multi in corpore vivo habent (Id.).

Vis ut animæ tuæ caro tua serviat ? Deo serviat anima tua : debes regi, ut possis regere (Id.).

Cum te, Deum, quæro, vitam beatam quæro. Quæram te, ut vivat anima mea : vivit enim corpus meum de anima mea, et vivit anima mea de te (Id. *Confess. L.* 10).

Qui creavit te sine te, non salvabit te sine te (Id. *de Verb. Apost.*).

Anima mea cara et amica possessio Dei, cujus causa formatum est cœlum et extensum est mare, fundata est terra ; propter quam sol oritur et occumbit (Id. *Serm.* 223 *de Temp.*).

Magna quidem res est anima mea, pro qua requirenda Deus in mundum descendere dignatus est (S. Bernard. *de Consid.*)

O quanto labore et quam ferventi amore quæsivit animam, amorosus Jesus (Id. *Serm.* 51).

SS. PÈRES.

Vanité des occupations de l'homme sur la terre.

« Cependant l'homme se fatigue et se trouble vainement » (Ps. XXXVIII. 9), s'écrie le Psalmiste : il se trouble et à la fin il meurt ; il se trouble et n'a pas encore pris racine que déjà il est foulé sous les pieds. C'est une flamme qui s'allume, et, telle que la paille dévorée par le feu, ce n'est plus qu'un peu de cendre. Vous le voyez qui s'élève comme la tempête et qui tombe confondu dans la poussière ; il s'étend comme l'incendie et se dissipe comme la fumée. Hélas ! il n'est prêté à la vie que pour un moment, et la mort le redemande bientôt comme une dette qu'elle exige impérieusement (S. Chrysost. *Hom. sur le Ps.* 38).

Le salut est accessible à tous.

Dans sa parabole de la semence, J.-C. expose ce que nous avons rappelé tant de fois, les dangers de l'indifférence opposée à l'ardeur avec laquelle il faut travailler au salut ; d'une part : la mollesse, la lâcheté, l'amour des biens terrestres ; de l'autre : le courage, le détachement et le mépris des richesses ; les risques à courir pour les premiers, les fruits à recueillir pour les autres. Il parcourt les divers degrés de la vertu, car notre miséricordieux législateur n'a pas voulu nous borner à un seul moyen de salut. Il ne nous a pas dit que, si nous ne rendons pas cent pour un, il n'y a point pour nous de salut à espérer. Il a rendu le salut accessible à tous. Vous ne pouvez pas garder la virginité, embrassez le mariage et vivez chrétiennement.

Sera sauvé celui qui le veut efficacement.

Vous avez dans les mains la vie et la mort, le Paradis ou l'enfer. Dieu vous en laisse le choix : « Vous avez, nous dit-il, l'eau et le feu, portez la main où vous voudrez. » Et encore : « Si vous voulez m'écouter, vous mangerez les fruits de la terre » (Prov. XVIII. 21).

Oui, je le veux me dira quelqu'un. Car où est l'homme assez insensé pour dire qu'il ne le veut pas ? mais il ne suffit pas de dire je le veux. Pardonnez-moi ; il suffit que vous le vouliez, pourvu, cependant, que vous le vouliez comme il faut et que vous agissiez en conséquence de votre volonté. Or, ce que l'on veut, on fait des efforts pour l'obtenir, on prend tous les moyens pour y arriver. Vous n'attendez pas, pour apaiser votre faim, que les aliments tombent d'eux-mêmes dans votre bouche, vous vous les faites préparer, faites-en autant pour le ciel et vous l'aurez (Le même).

On peut se sauver dans le monde.

A quoi bon semer, si l'on sème dans les grands chemins ! C'est du grain perdu. De même, nous avons beau nous appeler chrétiens, ce n'est pas le nom qui nous sauvera si nos œuvres ne répondent pas à la dignité que nous portons. En voulez-vous un témoignage digne de foi ? C'est celui du frère de J.-C., de son Apôtre S. Jacques : « La foi, dit-il, sans les œuvres, n'est qu'une foi morte » (Jac. II. 17). Mais comment vivre chrétien dans le monde ? Ce n'est pas le lieu qui nous sauve ou nous perd, mais les œuvres et la volonté. Adam fit naufrage dans le Paradis. Loth se sauva à Sodome et Job sur son fumier, tandis que Saül se perdit au milieu de ses trésors. Ainsi de vous, vous pouvez vous sauver partout (Le même).

MOTIFS ET MOYENS.

MOTIVA

(*Ad animam æstimandam*).

I. DIGNITAS ANIMÆ.

Quæ dignitas colligitur ex quatuor capitibus :

2° *Ex pulchritudine illius*. De qua S. Bernardus : Ad creandum hominem infinita potentia usus est Dominus, voluit eadem potentia et sapientia sua formare animam ad imaginem et similitudinem suam (*De Dign. anim. art.* 1, *C.* 3).

2° *Ex creatione*. Disce ab eo, qui creavit cœlum et terram et maria et cuncta quæ in eis sunt, qui scit singula quanti sint; iste docebit quanti sit anima hominis; illam ipse magni pendit, qui opus suum agnoscit (S. Laur. Just. *in Fest. S. Thom.*).

3° *Ex incarnatione*. Pro liberatione et salute animæ non jam Angelos misit Deus, sed Unigenitum : *Propter nostram salutem descendit de cœlis* (Symb. Nic.).

4° *Ex redemptione*. Quantum debes habere charam animam unam, pro qua totus sanguis Christi est sparsus! (S. Bernardin. *Serm.* 40 *de Dign. anim.*).

II. ÆQUITAS.

Quæ iterum ex tribus capitibus colligitur :

1° *Ex unitate animæ*. Animam unam nobis dedit Deus, hanc si perdiderimus, quonam pacto vivemus? (S. Chrysost.).

2° *Ex corporis cura*. O si sanandis animæ passionibus eam adhiberemus curam quam curandis corporum ægritudinibus adhibemus (S. Thom. Villan.).

3° *Ex ratione redenda*. Grandis honor, sed grandis timor! (Id. *de Dedic. Eccl.*).

ALIA MOTIVA

(*Pro animæ cura*).

I. QUO FINE CONDITA SIT ANIMA.

Homo creatus est ut charitatem haberet, ut bonus esset, ut patiens atque mitis, mundus et misericors foret... et sic *vitam æternam possideret* (S. Ambr. *de Dign. cond. hum. C.* 3).

II. DE ILLIUS NOBILITATE.

Est templum enim et imago Dei. Ad imaginem Dei facta est anima rationalis, ideo cæteris omnibus occupari potest, repleri non potest, capacem Dei, quidquid Deo minus est, non implebit (S. Laur. Just. *C.* 5 *de Lign. vitæ*).

III. UNICAM ANIMAM HABEMUS.

Omnia duplicia naturæ nostræ dedit Deus, binos oculos, binas aures, binas manus, binos pedes. Si alterutra pars est læsa e duobus, necessitati per alteram servimus. Animam vero unam dedit nobis, hanc si perdiderimus, quid superest quocum in vita maneamus? (S. Chrysost. *Hom.* 19 *ad pop. Antioch.*).

MEDIA

(*Ad dignam animæ æstimationem concipiendam*).

I. LECTIO SCRIPTURÆ SACRÆ. Lege parabolam de drachma perdita. Considera, anima mea : 1° in quanta altitudine es creata, 2° quam magnus thesaurus es æstimata, 3° cum quanta diligentia es custodita, 4° cum quanto dolore es deperdita, 5° cum quanto ardore es quæsita, 6° cum quanto stupore es considerata, 7° cum quanto pretio es redempta, 8° cum quanto gaudio es reinventa, 9° cum quanto præmio eris beata (S. Bernardin. *de Dign. anim.*).

II. COMPARATIO. Quantum distat ab omni creato! (S. Bern. *in Cant.*).

ALIA MEDIA

(*ad animæ curam concipiendam*).

I. HUMILITAS. *Mitis sum et humilis corde* (Matth. XI. 29).

II. ABNEGATIO. *Qui perdid. anim. propter me, inveniet eam* (Id. X. 39).

III. CUSTODIA SENSUUM. *Omni custodia serva cor tuum* (Prov. IV. 23).

IV. CUSTODIA MANDATORUM. *Si vis ad vitam ingredi, serva mandata* (Matth. XIX. 17).

V. AMOR JUSTITIÆ. Amor Dei et studium justitiæ christianæ, nam : *Justorum animæ in manu Dei sunt* (Sap. III. 1).

VI. INVOCATIO AUXILII DEI. *Sine me nihil potestis facere* (Joan. XV. 5).

MÉLANGES.

AUTEURS PROFANES.

ANIMÆ DIGNITAS.

Tutum iter et jucundum est, ad quod natura te instruxit : dedit tibi illa, quæ si non deseris, par Deo consurges. Parem autem Deo pecunia non facit, Deus autem nihil habet : prætexta non faciet, Deus nudus est : fama non faciet, nec ostentatio tui; nemo novit Deum, licet multi male de illo existiment, et impune : non turba servorum lecticam tuam portantium, Deus ille maximus, potentissimusque ipse omnia vehit : nec forma quidem, et vires beatum te facere possunt; nihil horum non patitur vetustatem. Quid ergo? *Animus*, sed hic rectus, bonus, magnus. Quid aliud voces hunc quam Deum in corpore humano hospitantem? Hinc animus tam in equitem romanum quam in libertinum, quam in servum potest cadere (Senec. *Ep.* 3).

Cogita in te præter animum nihil esse mirabile; cui magno nihil est magnum (Id. *Ep.* 8).

Maximum est argumentum animi ab altiori venientis sede, si hæc in quibus versatur, humilia judicat, et angusta, si exire non metuit : scit enim, quo exiturus sit, quia unde venerit meminit (Id. *Ep.* 121).

Nihil magnum est in humanis rebus, nisi animus magna despiciens (Cicer. *de Nat. Deor.*).

ANIMÆ CURA.

Stilpon interrogatus quem hominem judicaret statuis similimum? Hominem, respondit, stupidum, et animi sui negligentem (Drexelius, *in Trism. L.* 3, *C.* 1, § 2).

Demonax Philosophus de hominibus sui curam negligentibus dixit : Stultissimi mortalium omnem sollicitudinem suam ponunt in extruendis ædibus, et hominum, qui ædes illas inhabitaturi sunt, nullam penitus rationem habent. Et quid magis miremur quam cum omnes et cupiunt vivere, et sciunt, non alia re quam animo sic vivi, nec fieri posse, quin si optime vivat, animus colendus sit, tamen animum suum minime colunt (Id. ibid. § 2).

Epictetus in omnibus suis colloquiis nihil aliud propositum habebat quam ut animos audientium ad optimaquæque expetenda incitaret (Arrianus, *de Doctr. Epict.*).

Summum crede nefas, animam præferre pudori,
Et propter vitam vivendi perdere causas (Juven. *Sat.* 8).
Ut corpus redimas, ferrum patieris, ignes,
Arida nec sitiens ora lavabis aqua.
Ut valeas animo, quidquam tolerare negabis?
At pretium pars hæc corpore majus habet (Ovid.).

AXIOMATA.

Quid prodest homini, si mundum universum lucretur, animæ vero suæ detrimentum patiatur? (Matth. XVI. 26).

Salus animæ in sanctitate justitiæ, melior est omni auro et argento.

Anima magis est ubi amat quam ubi animat (Albert. Magn. *de Adhær. Deo*).

Omnia si perdas, animam servare memento (Anonym.).

Deus meus et omnia! (S. Francisc. Ass.).

Tantum proficies, quantum tibi ipsi vim intuleris (Thom.-a-Kemp. *L.* 1, *C.* 25).

Vince teipsum (S. Franc. Xaver.).

Si vis vitam, muta vitam (S. August.).

Creaturis quasi memorialibus utendum (S. Franc. Borgia, *de Ann. Chr. Hebd.* 2).

Horæ unius negotium, est æternitas (Thom.-a-Kemp. *L.* 3, *C.* 47).

Omnis terra, et nulla terra nobis patria est (P. Vinc. Caraffa, *Ep. ad Societ.*).

In Christianis non laudantur exordia sed finis (S. Hieron. *L. Contr. Jovin.*).

Quantum per nos operabitur Deus, quantum se nostra in eo fiducia extenderit (S. Bern. *in Ps. Qui habitat*).

Contra minas et convicia, veritas et patientia;
In bene agendo, perseverantia;
Hæc sunt arma potentissima (L. Jac. Laynes).

Facillime bonus eris, si ea vitaveris quæ vituperaveris (Martin. Braccharens. *in Maximis*).

Heu! amor non amatur (Jacoponus, *Ord. S. Franc.*).

EXEMPLES.

ANCIEN TESTAMENT.

CRÉATION DE L'AME.

Inspiravit in faciem ejus spiraculum vitæ, et factus est homo in animam viventem (Gen. II. 7).

— Consilio SS. Trinitatis ad imaginem et similitudinem suam creavit te Creator tuus, quod nulli alteri ex creaturis donavit, ut tanto eum ardentius diligeres, quanto mirabilius ab eo te conditum intelligeres (S. Bern. *C.* 47 *de Int. Dom.*).

TOBIE.

Filii sanctorum sumus, et vitam illam expectamus, quam Deus daturus est his, qui fidem suam nunquam mutant ab eo (Tob. II. 18).

JOB.

Animam meam porto in manibus meis (Job. XIII. 14).

DAVID.

Anima mea in manibus meis semper (Ps. CXXIII. 109).

LES SAINTS DE L'ANCIENNE LOI.

Operati sunt justitiam (Hebr. XI. 33).

L'UNIQUE MOYEN DE SALUT D'APRÈS LES DEUX LOIS.

Deum time et mandata. Si autem vis ad vitam ejus observa; hoc est enim ingredi, serva mandata omnis homo (Eccl. XII. 13). (Matth. XIX. 17).

NOUVEAU TESTAMENT.

N. S. J. C.

Venit enim Filius hominis salvare quod perierat (Matth. XVIII. 11).

— Totus in usus meos expensus (S. Bern. *in Cant.*).

MARTHE.

Et respondens dixit illi Dominus : Martha, Martha, sollicita es, et turbaris erga plurima. Porro unum est necessarium (Luc. X. 41, 42).

S. PAUL.

Castigo corpus meum et in servitutem redigo; ne forte cum aliis prædicaverim, ipse reprobus efficiar (1 Cor. IX. 27).

Nec facio animam meam pretiosiorem quam me (Act. XX. 24).

Ego libentissime impendam, et superimpendar ipse pro animabus vestris (2 Cor. XII. 15).

HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

Martyre, Thébaïde, ordres religieux, exemples et vie de sainteté dans tous les états : tels sont les effets de la pensée du salut.

— Ne vous étonnez plus si cette œuvre du salut, si cette destinée suprême que je vous explique dans les lumières de ma foi, a été le principe générateur de tous les dévouements qui étonnent le monde depuis dix-huit siècles (M l'abbé Combalot, *Serm. sur le Salut*).

VIE DES SAINTS.

S. BERNARD.

Bernarde ad quid venisti? (S. Bern.).

S. CHARLES BORROMÉE.

Dicere solebat : Unicam duntaxat animam continuam pastoris cujusdam curam digne mereri (*In ej. Vit. L.* 2, *C.* 1).

S. FRANÇOIS XAVIER.

Cum parvulum quemdam ad cœlos transmisisset, dicere auditus est : Hoc sibi esse præmium sufficiens pro tam longinquo et molesto itinere in Indiam suscepto, quod scilicet unam animam cœlo transmisisset (*Ep.* S. Xaver.).

Auteurs à consulter.

SS. Pères.

ORIGÈNE — Hom. 2 in Ps. 37.
S. CYPRIEN — Ep. ad Donat.
S. CÉSAIRE — Hom. 13.
S. J. CHRYSOST. — Hom. 14.
— Hom. 58 ad pop.
— Hom. 60.
— In Ep. 1 Cor.
— In Orat. de anim.
— Hom 27 in Matth.
— L. de Recup.
— In C. 3 Gen.
— Hom. 22 in Gen.
— Hom. in Ps. 48.
S. JÉRÔME — Ep. 46.
— Ep. ad Demetr.
S. AUGUSTIN — Serm. 64.
— De Verb. Dom.
— Serm. 48 ad Fr.
— De Dilig. Deo.
S. GRÉGOIRE — In Ezech. 40.
— L. 4 Dialog.
— Hom. 29 in Evang.
— In Moral.
S. P. DAMIEN — Ep. 7.
S. BERNARD — De Consid.
— Serm. de Miser. Hom.
— Serm. 63 de Int. Dom.
— De Dign. Anim. C. 3.

Ascétiques.

S. LAURENT-JUST — De Spir. an. inter. L. 1, 2.
S. THOM. VILLAN. — In Dom. 19 Pent.
GERSON — Tr. de Vit. Spir.
THOM.-A-KEMP. — Imit. Chr. L. 2, C. 3, § 1.
DENIS-LE-CHART. — T. 1.
BOURDALOUE — Pensées.
FÉNELON — Œuvres Spirit.
S. LIGUORI — Œuvr.
DE LA LUZERNE — Considérat.

Prédicateurs.

LA COLOMBIÈRE — Serm. 46.
BOURDALOUE — 1 Serm.
BOSSUET — It.
LA RUE — It.
CHEMINAIS — It.
Ch. NEUVILLE — It.
MASSILLON — It.
MAROLLES — It.
LENFANT — It.
CAMBACÉRÈS — It.
M. l'ab. COMBALOT — It. *Trib. Sacr.*

Répertoires.

FR. LABATHA — Thesaurus Moral.
BEYERLINCK — Theat. Vit. Hum.
LANCIUS — Polyanth. V. Anim.
LOHNER — Bibl. man. V. eod.
HOUDRY — Bibl. des Prédic. Salut.

PREMIER PLAN.

Vraie Piété.

(MASSILLON.)

Ier Point.

NE REJETEZ PAS L'EXTÉRIEUR DU CULTE ET DE LA PIÉTÉ.

IIe Point.

N'EN ABUSEZ PAS.

Ier POINT.—SUBDIVISIONS.

Ne rejetez pas l'extérieur du culte et de la piété.

TROIS PRÉTEXTES POUR MÉPRISER CET EXTÉRIEUR :

1—L'inutilité du culte extérieur ;
2—Sa simplicité ;
3—Ses abus.

IIe POINT. — SUBDIVISIONS.

N'en abusez pas.

LES PRATIQUES EXTÉRIEURES :

1—Ne sont rien sans l'esprit de foi ;
2—Fausse confiance qu'elles inspirent ;
3—Fausse préférence qu'on leur donne.

DEUXIÈME PLAN.

Dévotion.

(BRYDAINE.)

Ier Point.

FAUSSE DÉVOTION.

IIe Point.

INJUSTES ACCUSATIONS A L'ÉGARD DE LA DÉVOTION.

Ier POINT. — SUBDIVISIONS.

Fausse dévotion.

1—Dévotion de faste et d'éclat ;
2—Dévotion intrigante et dominante ;
3—Dévotion inquiète et empressée ;
4—Dévotion austère ;
5—Dévotion inconstante ;
6—Dévotion commode ;
7—Dévotion mal réglée.

IIe POINT.—SUBDIVISIONS.

Injustes accusations à l'égard de la dévotion.

1—On accuse d'hypocrisie ceux dont la vertu fait plus d'éclat ;
2—On impute l'hypocrisie d'un seul à tout un corps ;
3—On fait tomber le scandale des dévots sur la religion même ;
4—Incompétence des accusateurs.

TROISIÈME PLAN.

Tiédeur.

(MASSILLON.)

Ier Point.

LA TIÉDEUR REND NOTRE JUSTICE INCERTAINE.

IIe Point.

LA TIÉDEUR ANNONCE UNE CHUTE CERTAINE.

Ier POINT. — SUBDIVISIONS.

La tiédeur rend notre justice incertaine.

1—Parce qu'elle éteint en nous le désir de la perfection ;
2—Parce qu'elle nous met hors d'état de discerner les crimes des simples offenses ;
3—Parce qu'elle ne laisse plus dans l'âme aucun caractère de la charité véritable.

IIe POINT.—SUBDIVISIONS.

La tiédeur annonce une chute certaine.

1—A cause de la privation de la grâce ;
2—A cause de l'accroissement des passions ;
3—A cause de l'inutilité des secours extérieurs.

DÉVELOPPEMENTS DU PREMIER PLAN.

VRAIE PIÉTÉ.

TEXTE.

Populus hic labiis me honorat : cor autem eorum longe est a me.

Matth. xv. 8.

Voici, M. F., la nouvelle alliance, c'est-à-dire la religion du cœur établie, le culte spirituel élevé sur les ruines de la superstition et de l'hypocrisie ; l'obéissance et la miséricorde préférée aux offrandes et aux victimes ; l'esprit qui vivifie, opposé à la lettre qui tue ; la chair, qui ne sert de rien, rejetée ; la piété, qui est utile à tout, annoncée ; en un mot, les traditions humaines, les doctrines nouvelles, les erreurs populaires ; la religion des sens, ou condamnée dans ses abus, ou réglée dans ses usages.

Il est des fidèles qui se font un honneur de mépriser toutes les pratiques extérieures de piété, qui les traitent de dévotions populaires, et nous disent sans cesse que Dieu ne regarde que le cœur et que tout le reste est inutile : première erreur qu'il importe de combattre.

Il en est d'autres qui négligent l'essentiel de la loi, mettent en ces vains dehors toute leur religion et toute leur confiance : seconde erreur sur laquelle je tâcherai de vous instruire.

1° *Ne rejetez pas les pratiques extérieures du culte et de la piété ;* ce serait un orgueil et une singularité blâmable, et vous n'adoreriez pas le Seigneur en vérité.

2° *Ne comptez pas sur cet extérieur,* jusqu'à croire que, sans appliquer à purifier votre cœur et à régler vos mœurs, cet extérieur tout seul suffira pour vous rendre agréable à Dieu : ce serait l'erreur des Pharisiens, et vous n'adoreriez pas le Seigneur en esprit.

Ier Point.

NE MÉPRISEZ PAS L'EXTÉRIEUR DU CULTE ET DE LA PIÉTÉ.

ETAT PRIMITIF. Le véritable culte, considéré en lui-même, est tout intérieur ; il serait encore tel sans notre déchéance, qui nous a tourné vers les choses des sens.

Il faut donc maintenant à notre culte des objets sensibles qui aident notre foi, qui réveillent notre amour, qui nourrissent notre espérance. Les hommes ne peuvent donc se passer d'un culte extérieur, qui les réunisse, qui les discerne des infidèles errants, qui édifie leurs frères, qui soit une confession publique de leur foi. Toutefois, la sagesse du monde oppose trois prétextes pour autoriser le mépris de ce culte : 1° l'inutilité de l'extérieur ; 2° la faible simplicité de l'extérieur ; 3° l'abus de l'extérieur. Combattons ces prétextes.

1re SUBDIVISION.— **Inutilité du culte extérieur.**

On pourrait d'abord demander à ces sages du monde si, en bannissant cet extérieur qu'ils croient inutile, ils sont, du moins, fidèles à cet essentiel auquel ils se retranchent, et, s'ils donnent leur cœur à Dieu tandis que tous les dehors sont encore au monde. En ce cas-là, ils ne s'aviseraient guère de disputer à Dieu les dehors. C'est le sacrifice du cœur et des passions qui coûte ; ainsi, quand une fois on est venu là, tout le reste ne coûte plus rien.

Mais outre cela, la même loi qui nous oblige de croire de cœur, nous ordonne de confesser de bouche et de donner des marques publiques de notre foi pour rendre gloire au Seigneur, pour faire connaître les faveurs secrètes dont il nous a comblés, pour édifier nos frères, pour encourager les faibles dans la pratique de la vertu, pour réparer nos scandales, pour consoler les justes par le spectacle de notre changement, pour confondre les impies et les forcer de convenir en secret qu'il y a encore de la vertu sur la terre. Voilà à quoi sert cet extérieur que vous croyez inutile à la piété. Comment pouvez-vous le croire inutile, puisque vous l'exigez des serviteurs de Dieu, et que dès qu'ils imitent les manières du monde, vous devenez les premiers censeurs de leur piété ?

2e SUBD. — **Faible simplicité du culte extérieur.**

La sagesse du monde oppose à l'extérieur du culte sa simplicité et sa faiblesse. Toutes les pratiques extérieures de la religion, c'est là, dit-on, la religion du peuple : on n'y trouve pas assez d'élévation et de force. Mais, d'abord les personnes qui font ce reproche au culte extérieur ont d'ordinaire tous les défauts des âmes les plus basses et les plus viles ; c'est pourtant dans le règlement des mœurs qu'il faudrait se piquer de force et d'élévation, car c'est en cela que consiste la véritable force et la seule élévation de l'esprit et du cœur, à maîtriser ses passions : voilà ce qui fait les grandes âmes et voilà où en sont les justes que le monde méprise tant et qu'il regarde comme des esprits faibles et vulgaires.

D'ailleurs vous regardez les saints usages de la religion autorisés par la foi et la piété de tous les siècles et de tous les justes, comme des pratiques populaires et trop peu sérieuses pour des hommes d'un certain caractère ; mais vos occupations les plus sérieuses et les plus éclatantes même selon le monde sont-elles donc plus dignes de l'homme et du chrétien que les plus populaires de la piété accomplies avec un esprit de foi et de religion ? Ce qui vous abuse, c'est que vous avez une grande idée du monde et de ses vanités et que vous ne voyez pas des mêmes yeux les devoirs de la religion ; ainsi les justes trouvent vain et puéril ce qui vous paraît grand et merveilleux ; comme vous traitez de médiocrité et de petitesse ce qui leur paraît uniquement digne de la grandeur et de l'excellence de l'homme.

Quand je dis les justes, ne croyez pas que je me borne à ceux qui vivent parmi nous. Je parle des justes de tous les siècles, des plus grands hommes que la religion ait eus, des premiers disciples de la foi, de ces héros de la grâce que les païens eux-mêmes étaient forcés de respecter, et qui ont poussé plus loin la grandeur d'âme, l'élévation, la véritable sagesse que toute la philosophie de Rome et d'Athènes.

Plus je remonte vers la source, plus je trouve de simplicité dans le culte. Vous y voyez une piété tendre, brûlante, unanime ; des assemblées de fidèles offrant tous ensemble le sacrifice.... agapes, baiser de paix, lavement des pieds, pélerinages. Les familles étaient des églises domestiques.

Voilà ce qu'ont été les fondateurs de la foi, les témoins de la résurrection de J. C., les premiers martyrs de l'Eglise.

Les siècles suivants ne changèrent rien à cet esprit.

On y vit les fidèles s'assembler sur les tombeaux des martyrs ; plus tard nos pères bâtir des temples somptueux, aller visiter les lieux saints. Que de marques de piété extérieure qui doivent nous être en exemple !

3e SUBD. — **Abus de l'extérieur.**

On voit des personnes à qui on serait fâché de ressembler sur la probité, sur la sincérité, sur l'équité, sur le désintéressement, sur l'humanité, et peut-être encore sur la régularité, qui cependant courent à toutes les dévotions, fréquentent les sacrements, s'imposent beaucoup de pratiques de piété et sont presque de toutes les bonnes œuvres.

A cela je vous réponds, en un mot, que c'est ce qu'il faut éviter, mais que les abus de la piété ne doivent jamais tomber sur la piété même. Cependant, comme il y a certainement des abus dans les pratiques extérieures de la religion, il est à propos de les combattre, et c'est ce que nous allons faire.

IIe Point.

N'EN ABUSEZ PAS.

1re SUBD.— **Elles ne sont rien sans l'esprit de foi.**

Ces pratiques sont utiles, mais c'est lorsqu'on les accompagne de cet esprit de foi et d'amour sans lequel la chair ne sert de rien. Tout le culte extérieur se rapportant au renouvellement du cœur, comme à la fin principale, toute pratique qui ne tend pas à établir le règne de Dieu au-dedans de nous, est vaine. Toute religion qui se bornerait à de purs dehors serait indigne de l'Etre-Suprême : cependant c'est ici l'abus le plus universel et la plaie la plus déplorable de l'Eglise ; jamais tant d'extérieur et de dévotion, et jamais, peut-être, moins de piété réelle et intérieure.

Ce n'est pas que je prétende, comme l'impie, que tous les dehors de la piété ne soient que feinte et hypocrisie : non, c'est au contraire l'erreur de la bonne foi et l'excès de la confiance que la plupart des âmes mondaines mettent en ces devoirs extérieurs, qui leur fait illusion. Elles croient que tout est fait lorsqu'elles ont rempli ces devoirs, quoiqu'elles vivent toujours dans les mêmes désordres. Mais si nous-mêmes n'estimons dans les hommes que les sentiments intimes et réels qu'ils ont pour nous, et si nous ne comptons pour rien les dehors, comment pouvons-nous croire que Dieu, qui s'appelle le Dieu du cœur, se paiera d'un vain extérieur et de vaines bienséances ?

2e SUBD. — **Fausse confiance qu'elles inspirent.**

Ces pratiques extérieures sont saintes ; mais elles deviennent des obstacles de salut, à cause de cette fausse confiance qu'elles nous inspirent ; et c'est ici le second abus de pratiques extérieures. Elles rassurent la conscience. Le pécheur s'imagine y trouver une ressource à ses désordres, il se pardonne plus facilement des fragilités et des chutes, qui paraissent compensées par des œuvres saintes ; il ne craint plus de tomber dans l'endurcissement, parce qu'il se trouve encore sensible à certains devoirs extérieurs de la religion ; il est semblable au peuple juif, qui fidèle observateur des pratiques extérieures, persévéra pourtant jusqu'à la fin dans son aveuglement, parce que ces dehors extérieurs nourrissaient toujours son injuste confiance. Aussi voyons-nous dans l'Evangile que les Publicains, les grands pécheurs se convertissent, mais les Pharisiens ne se convertissent pas.

3e SUBD. — **Fausse préférence qu'on leur donne.**

Elles sont justes, mais on en abuse et on blesse la justice en leur donnant la préférence sur les obligations les plus indispensables. Ainsi, souvent on est de toutes les bonnes œuvres et l'on manque à celles que Dieu demande de nous. Or, voici la règle là-dessus : tout ce qui combat une obligation essentielle ne peut être une œuvre de la foi et de la piété. Commencez donc avant tout par le devoir.

DÉVELOPPEMENTS DU DEUXIÈME PLAN.

DÉVOTION.

Nolite timere, pusillus grex, quia complacuit Patri vestro dare vobis regnum.

Luc. XII. 32.

O vous qui servez le Seigneur et qui marchez avec fidélité dans la voie de ses commandements! vous, âmes fidèles, qui, pleinement détachées du monde ne vous attachez uniquement qu'au service de votre Dieu, qui faites une profession ouverte et déclarée d'une solide dévotion et dont la conduite est en butte aux railleries et aux insultes de tant de mauvais chrétiens; ne craignez rien, puisque, en quelque petit nombre que vous soyez, c'est à vous et non pas aux faux sages du siècle que le Père céleste a révélé ses saints mystères, et qu'il fait, dans l'Évangile, les plus magnifiques promesses, jusqu'à vouloir vous faire part un jour de son divin royaume: *Quia complacuit Patri vestro dare vobis regnum.* Eh! que craindriez-vous en effet? Est-il rien de plus grand, de plus noble, de plus glorieux, de plus honorable pour vous que d'aimer et de servir le plus grand, le plus aimable et le plus puissant de tous les maîtres? Est-il rien de plus doux que de goûter toutes les suavités et les consolations d'un Dieu dans le sacrifice parfait et dans le dévouement entier que vous lui faites de tout vous-mêmes? 1° *Démasquons la fausse dévotion;* 2° et d'un autre côté, *montrons comment l'on est injuste envers la véritable.*

Ier Point.

FAUSSE DÉVOTION.

Je conviens, M. F., qu'il est, dans le monde, quantité de fausses dévotions contre lesquelles on ne saurait s'élever avec trop de force et de zèle. Puissent les coupables se reconnaître au portrait que je vais faire et travailler désormais à réformer toutes ces dévotions mal entendues qui ne font que déshonorer la vrai piété et donner occasion aux libertins d'en triompher.

1re SUBDIVISION.— Dévotion de faste et d'éclat.

On ne s'attache à la vertu que pour la gloire qui l'accompagne. On assujettit son corps à d'austères pénitences, on se déclare le tuteur des pauvres, on demeure, pour ainsi dire, des jours entiers dans l'Église, on abandonne les anciennes dévotions pour s'attacher aux nouvelles.

Tout cela pour s'attirer les regards du public et se faire une ostentation de piété; allez, allez, âmes pharisaïques, vous dira un jour le souverain juge, retirez-vous de moi, vous avez reçu votre récompense.

2e SUBD. — Dévotion intrigante et dominante.

On ne peut souffrir l'uniformité de sentiments et de conduite. On veut goûter le plaisir flatteur de se distinguer par un extérieur plus modeste et plus affecté, par des communions plus fréquentes; le dirai-je? Quelquefois même par un zèle peu éclairé pour les intérêts et la gloire d'un directeur qu'on serait bien aise d'accréditer et dont on voudrait grossir le troupeau. Ce qui fait dire aux uns: je suis pour Céphas; et aux autres: je suis pour Apollon; cri funeste d'une guerre intestine qui s'allume souvent dans le feu de la dévotion et qui fait que ni les uns ni les autres ne sont parfaitement pour J.-C.

3e SUBD. — Dévotion inquiète et empressée.

Marthe, Marthe, disait J..C. à la sœur de Madeleine, vous vous inquiétez et mettez en peine de bien des choses. Reproche que l'on pourrait faire avec bien plus de raison à ces esprits vifs et précipités qui ne font rien de sens rassis, et dont le zèle n'est que le fruit d'une humeur bouillante. C'est l'œuvre de Dieu disent-ils: malheur à celui qui l'opère négligemment! Mais dis-je aussi: malheur à celui qui la fait précipitamment!

4e SUBD.--Dévotion austère pour les autres et indulgente pour soi.

Parce que vous avez levé l'étendard de la dévotion vous vous croyez impeccables et les autres vous semblent incorrigibles. Vous n'avez pour les pécheurs que des yeux de mépris. Loin d'être touché de leur malheur vous vous scandalisez que Dieu les souffre. Que vous dirai-je? Vous osez demander au Seigneur avec les disciples trop zélés que le feu descende du ciel pour les consumer; et, ce qu'il y a de plus surprenant, c'est qu'en censurant les désordres publics, vous ne pensez jamais à vos propses misères. Ah! M. F., le prophète avait accoutumé de dire: mon zèle me dévore; mais ne diriez-vous pas encore mieux: mon zèle, au lieu de me dévorer moi-même, ne s'occupe qu'à tourmenter et à dévorer les autres!

5e SUBD.—Dévotion inconstante et capricieuse.

On passe tour à tour aux deux extrémités contraires. Tantôt dévots, tantôt mondains; tantôt tièdes, tantôt fervents; aujourd'hui abandonnés à l'ivresse des plaisirs, un autre jour concentrés dans l'obscurité de la retraite; changeant tous les jours de système dans la pratique de la piété; allant sans cesse de directeur en directeur, pour éprouver celui qui sera à leur mode et les conduira selon leur goût. Voilà ce qu'on peut appeler, non pas vouloir être dirigé, mais vouloir par un directeur se diriger soi-même.

6e SUBD.-- Dévotion douce et commode.

On veut être dévot, mais ne se priver de rien, ne se gêner en rien, vivre dans le plus doux repos. Pour moi, disent ces prétendus dévots, en embrassant la vertu j'ai prétendu servir Dieu tout uniment, remplir mes devoirs sans gêne et sans contrainte. Pourvu que je me borne à un honnête entretien, que je retranche les vices criants, que je ne fasse de tort à personne, que je fréquente les sacrements, Dieu n'en demande pas davantage. Abus, erreur, illusion.

Une vie véritablement dévote doit être toujours une vie laborieuse, crucifiée et pénitente.

7e SUBD.—Dévotion mal réglée.

On oublie l'essentiel et on s'attache à l'accessoire; on abandonne le précepte pour suivre le conseil: on veut être dévot et l'on n'est pas encore chrétien. Quel fruit voulez-vous retirer, après cela, d'une dévotion qui ne connaît ni subordination ni règle? Ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que ces prétendus gens de bien se feront un scrupule d'omettre une lecture, une communion, une formule de prière, tandis que leur conscience ne se révolte pas sur les médisances qu'ils répandent et les propos trop libres qu'ils tiennent, sur la négligence des affaires domestiques et des premiers devoirs.

Ah! n'est-ce pas à ces âmes soi-disant dévotes que le Sauveur adresse ces paroles menaçantes de l'Évangile: « Malheur à vous qui payez si exactement la dîme de la menthe, et qui abandonnez si injustement ce que la loi a de plus important, comme la justice et la miséricorde: qui craignez d'avaler un moucheron, tandis que vous ne faites pas difficulté d'avaler un chameau: » *Hæc oportuit facere et illa non omitere* (Luc. XI. 42).

IIe Point.

INJUSTES ACCUSATIONS A L'ÉGARD DE DIEU.

1re SUBD -- On accuse d'hypocrisie ceux dont la vertu fait plus d'éclat.

1° Nous répondrons, avec S. Augustin, que toute profession a ses hypocrites: *Scitote omnem professionem habere fictos.*

2° L'accusation des mondains est sans preuves: ils ne font qu'alléguer des conjectures, des doutes, des soupçons, des préjugés.

On accusait de même J.-C. et Jean-Baptiste, sur des apparences et on disait du premier: *Homo vorax et potator vini peccatorum amicus*; et de l'autre: *Dæmonium habet.*

Il y a de plus perversité de jugement en ce que la plupart du temps on fait, aux dévots, des vices choquants, de ce que l'on regarde en d'autres gens comme des qualités.

2e SUBD. — On impute l'hypocrisie d'un seul à tout un corps.

Les fautes sont personnelles. C'est un principe d'équité reçu partout.

Si quelque faute échappe à quelqu'un de nous, est-ce, disait S. Augustin, de quoi vous autoriser à nous en rendre le scandale et la confusion commune? N'aurez-vous jamais l'équité de traiter chacun selon son mérite et de discerner, de connaître avant de condamner? Les païens étaient incapables de ce discernement; mais nous qui vivons sous la même loi, qui sommes tous unis par la même religion, par quel aveuglement nous trouvons-nous divisés en deux partis différents, dont l'un se glorifie d'être dévot l'autre de ne pas l'être? En parlant de Judas le Sauveur dit: *Ex vobis unus diabolus est* (Joan. VI. 71). Le démon corrompit-il le mérite de ses onze compagnons?

3e SUBD.--On fait retomber le scandale des dévots sur la religion même.

On ne remarque point en faisant cette accusation que la religion n'est point fondée sur le caprice des hommes, et n'a point d'autre fondement que l'autorité de Dieu. Que serait en effet une religion qui dépendrait de nos mœurs, de nos vices et des inconstances continuelles où la corruption de nos mœurs nous rend sujets?

Celui qui vous porte la loi de Dieu est un homme corrompu, dites-vous? Mais la loi qu'il vous porte est-ce une loi corrompue? Celui qui vous la prêche est un avare, un dissolu: mais Dieu l'est-il? dit S. Augustin, accusez Dieu si vous l'osez: *Non est malus qui tibi loquitur sermo Dei; accusa Deum si potes.*

4e SUBD.--Incompétence des accusateurs.

Un criminel, atteint et convaincu d'homicide, est-il reçu en récrimination ou en délation d'homicide? Comment donc des hommes sans vertu, sans pitié, s'érigent-ils en censeurs de la vertu déguisée, en vengeurs de la vraie et sincère piété? Si nous sommes méchants, disent-ils, nous le sommes sans imposture et nous n'affectons point de paraître vertueux. Étrange présomption! parce qu'ils ont levé le masque du libertinage, ils n'ont pas pour cela le droit de dévoiler les pécheurs. Qu'ils tournent contre eux l'indignation qui les anime contre les autres.

DÉVELOPPEMENTS DU TROISIÈME PLAN.

TIÉDEUR.

TEXTE.

Surgens Jesus de synagoga, introivit in domum Simonis. Socrus autem Simonis tenebatur magnis febribus.

Luc. IV. 38.

Rien ne représente plus au naturel l'état d'une âme fidèle et languissante, que l'état d'infirmité où l'Évangile nous dépeint la belle-mère de S. Pierre. On peut dire que la tiédeur ou l'indolence dans les voies de Dieu, accompagnée d'une vie d'ailleurs exempte de grands crimes, est une sorte de fièvre secrète et dangereuse, qui mine peu à peu les forces de l'âme, qui altère toutes ses dispositions, qui la dégoûte de tout bien et de toute nourriture sainte et utile, qui consume de jour en jour sa vie et sa substance, et finit enfin par une extinction entière et une mort inévitable.

Je me propose d'établir deux vérités capitales en cette matière qui font sentir tout le danger d'une vie tiède. 1° *L'ingratitude de la justice dans la tiédeur*; 2° *la certitude de la chute dans la tiédeur*.

Ier Point.

LA TIÉDEUR REND NOTRE JUSTICE INCERTAINE.

1re SUBDIVISION.—Parce qu'elle éteint en nous le désir de la perfection.

Tout chrétien est obligé de tendre à la perfection de son état. J.-C. l'ordonne : *Estote perfecti, sicut et Pater vester cœlestis perfectus est* (Matth. v. 48). S. Paul regarde ce point comme le seul essentiel : oubliant tout ce qui est derrière lui, sans cesse il avance vers ce qui lui reste à faire. C'est en cela que consiste la vie de la foi. Elle n'est qu'un désir non interrompu que le règne de Dieu s'accomplisse dans notre cœur. Or, ce désir de la perfection ne subsiste plus dans une âme qui se borne à l'essentiel de la loi et qui se fait un plan de sa négligence, qui regarde comme des œuvres de surcroît celles qu'elle pourrait faire de plus.

2e SUBD.—Parce qu'elle nous met hors d'état de discerner les crimes des simples offenses.

Tous les péchés ne sont pas mortels; mais il y a mille transgressions douteuses par rapport aux circonstances, et sur lesquelles il est difficile de faire l'application des règles établies pour discerner le crime d'avec la simple offense. C'est par la disposition du cœur toute seule qu'on peut décider de la malice de ces sortes de fautes. Saül épargne le roi des Amalécites, et il est réprouvé de Dieu ; Josué épargne les Gabaonites, et Dieu lui pardonne; c'est que l'infidélité de l'un vient d'un fonds d'orgueil d'un cœur relâché dans le voies de Dieu ; et que celle de l'autre est une précipitation, une surprise, et part d'un cœur encore soumis et religieux. Or, connaissez-vous toute la corruption du vôtre ?

Une âme tiède est moins capable que tout autre de juger de son état. La tiédeur épaissit ses ténèbres et calme ses remords.

3e SUBD.—Parce qu'elle ne laisse plus dans l'âme aucun caractère de la charité habituelle.

La charité habituelle a trois caractères incompatibles avec l'état de la tiédeur.

1° *La charité nous fait aimer Dieu et sa loi par-dessus toutes choses.* Ce caractère peut-il subsister avec l'attention à étudier ses droits contre Dieu même, à ne faire que ce à quoi on se croit étroitement obligé, à n'éviter que ce qui est véritablement digne des peines éternelles ? Agir ainsi, c'est se conduire en enfant prodigue.

2° *La charité est timorée.* Elle rend l'âme plus clairvoyante, elle l'entretient dans un saint tremblement. Au contraire, la prétendue charité des âmes tièdes est ce qui les rassure. Peut-elle être si opposée à elle-même et produire des effets si différents?

3° *La charité est vive et agissante.* C'est un feu qui peut quelquefois être ouvert; mais il en sort toujours des étincelles, et enfin il se rallume. Rien ne ranime celle des âmes tièdes. Qu'il est à craindre qu'elle ne soit réellement éteinte ! Cependant elles demeurent tranquilles dans cet état ; elles se croient tout au plus endormies. Peut-être par un jugement terrible de Dieu, leur guide pense-t-il de même, tandis que J.-C. les déclare mortes, comme autrefois Lazare. Ah ! c'est la tranquillité même de cet état qui en fait tout le danger, et peut-être aussi tout le crime.

IIe Point.

LA TIÉDEUR ANNONCE UNE CHUTE CERTAINE.

1re SUBD. — Privation de la grâce.

Les grâces spéciales, nécessaires pour persévérer dans la vertu, ne sont plus accordées dans l'état de tiédeur. Or, l'innocence même des plus justes a besoin du secours continuel de la grâce. C'est elle seule qui opère leur fidélité; mais c'est aussi leur fidélité seule qui mérite la conservation de la grâce.

Cette privation de la grâce a deux conséquences terribles pour ces âmes infortunées.

1° Elles demeurent vides de Dieu et comme abandonnées à leur propre faiblesse, ayant quelques ressources prises dans la nature mais qui ne sauraient aller plus loin ; ayant des secours généraux avec lesquels ont peut persévérer, mais n'ayant pas ces grâces spéciales avec lesquelles on persévère infailliblement.

2° Le joug de J.-C. devient accablant pour elles, son calice amer; les devoirs pesants ; la retraite ennuyeuse ; les prières fatigantes; les mortifications insupportables; la vie un dégoût perpétuel ; leur état, un état de violence et de neutralité qui ne peut être durable, parce qu'il faut, surtout à certains cœurs, un objet déclaré; si ce n'est pas Dieu qui les intéresse, ce sera bientôt le monde.

Il est vrai qu'il y a des âmes qui paraissent se maintenir dans une espèce d'équilibre et d'insensibilité, mais il est vrai aussi que cet état ne défend que des crimes qui coûtent et qui embarrassent; il laisse subsister les passions et les faiblesses secrètes qui forment toujours une corruption aux yeux de Dieu.

Il est vrai encore que l'onction, qui adoucit la pratique des devoirs, manque souvent aux âmes les plus saintes ; mais entre elles et les âmes tièdes il y a trois différences.

1° L'âme fidèle se trouve malgré ses dégoûts, plus heureuse qu'elle n'était avant sa conversion, au lieu que l'âme tiède commence à regarder le crime comme la ressource de ses ennuis.

2° L'âme fidèle est soutenue au milieu de ses aridités par le calme d'une conscience qui ne lui reproche point de crimes ; au lieu que l'âme tiède porte une conscience inquiète, et que n'ayant pas de soutien, cet état finit par la paix funeste du péché.

3° Les dégoûts de l'âme fidèle sont des épreuves ; ceux de l'âme tiède sont des punitions.

Il est vrai enfin que tout excès, même dans la piété, ne vient pas de l'esprit de Dieu ; mais il n'en est pas moins vrai qu'on ne persévère qu'en se donnant à Dieu sans réserve; que les âmes qui veulent accomoder la piété avec les maximes du monde, qui se relâchent de leur première ferveur, sont sur le point de retomber dans le crime ; et que c'est sur ces indices que les gens du monde même prophétisent la rechute des personnes qui s'étaient converties.

2e SUBD. —Accroissement des passions.

Nous pouvons affaiblir nos passions, mais elles ne meurent qu'avec nous : c'est en les combattant qu'on les apaise ; en les ménageant on les rend indomptables. La tiédeur n'étant rien autre chose qu'une indulgence habituelle envers les passions les fortifie donc continuellement.

De cette force qu'elles acquièrent suivent trois effets également funestes.

1° Dans les occasions essentielles, le devoir trouve en nous des difficultés insurmontables. Il en trouve bien quelquefois dans les âmes les plus ferventes ; comment des cœurs à demi séduits seraient-ils à l'épreuve de ces difficultés ?

2° Le crime s'aplanit et n'excite pas en nous plus de répugnance qu'une simple faute. Une apparence de vie nous rassure et nous nous endormons dans la mort.

3° Notre cœur demeurant toujours au-dessous de ce qu'il se propose, nous tombons dans le crime parce que nous n'avons résolu précisément que de l'éviter. Les justes mêmes doivent beaucoup entreprendre pour exécuter peu ; à combien plus forte raison y sont obligées les âmes tièdes que le poids de leurs infidélités fait tomber toujours fort loin du lieu où elles avaient cru arriver.

3e SUBD.—Inutilité des secours extérieurs.

Les secours extérieurs de la religion sont inutiles aux âmes tièdes.

1° Les sacrements sont pour elles des remèdes usés, dangereux par la tiédeur avec laquelle elles en approchent, et par la confiance qu'ils leur inspirent; n'opérant plus en elles un accroissement de vie, ils y opèrent la mort.

2° La prière n'est plus pour elles qu'une occupation oiseuse, où elles ne trouvent aucun goût, d'où elles ne tirent aucun fruit; rien ne les soutient, ni ne les défend, ni ne les ranime ; tout les dégoûte, tout les fatigue, tout les accable. Dans cet état, un souffle les renverse, et pour les voir tomber, il n'est pas même nécessaire de les voir attaquer.

Au reste, où l'expérience parle, les raisonnements sont inutiles. Souvenez-vous d'où vous êtes tombés, pécheurs; remontez à la source de vos désordres; cette source était imperceptible, il en est sorti un torrent qui vous inonde; la tiédeur vous a conduits insensiblement dans l'abîme où vous êtes. Levez-vous donc, âmes lâches, le Seigneur est le Dieu des forts, il ne récompense que le courage et le travail. Son royaume n'est pas la chair et le sang, mais la force et la vérité de Dieu.

ANC. ET NOUV. TESTAMENT.

ANCIEN TESTAMENT.

Dominus autem intuetur cor (1 Reg. XVI. 7).

Inebriabuntur ab ubertate domus tuæ: et torrente voluptatis tuæ potabis eos (Ps. XXXV. 9).

Deus meus volui, et legem tuam in medio cordis mei (Id. XXXIX 9).

Sicut adipe et pinguedine repleatur anima mea (Id. LXII. 6).

Dormitavit anima mea præ tædio (Id. CXVIII. 28).

Si dedero somnum oculis meis... donec inveniam locum Domino (Id. CXXXI. 4).

Justorum semita, quasi, lux splendens, procedit et crescit usque ad perfectam diem (Prov. IV. 18).

Usquequo piger dormies? quando consurges e somno tuo (Id. VI. 9).

Pigredo immittit soporem (Id. XIX. 15).

Consummatus in brevi explevit tempora multa (Sap. IV. 13).

Non habet amaritudinem conversatio illius, nec tædium convictus illius (Id. VIII. 16).

In omnibus operibus tuis esto velox (Eccli. XXXI. 27).

In omnibus operibus tuis præcellens esto (Id. XXXIII. 22).

Cumputrescet jugum a facie olei (Is. X. 27).

Factus est in corde meo quasi ignis exæstuans, claususque in ossibus meis (Jerem. XX. 9).

Maledictus, qui facit opus Dei fraudulenter (Id. XLVIII. 10).

Maledictus dolosus, qui immolat debile Domino, quia rex magnus ego (Malach. I. 14).

NOUVEAU TESTAMENT.

ÉVANGILES.

Beati qui esuriunt et sitiunt justitiam (Matth. V. 6).

Regnum cœlorum vim patitur et violenti rapiunt illud (Id. XI. 12).

Populus hic labiis me honorat; cor autem eorum longe est a me. Sine causa colunt me docentes doctrinas et mandata hominum (Id. XV. 8, 9).

Hæc oportuit facere, et illa non omittere (Id. XXIII. 23).

Refrigescet charitas multorum (Id. XXIV. 12).

Qui in umbra mortis sedent (Luc. I. 79).

Venit hora et nunc est, quando veri adoratores adorabunt Patrem in Spiritu et veritate (Joan. IV. 23).

EPITRES.

Sollicitudine non pigri; spiritu ferventes; Domino servientes (Pom. XII. 11).

Hora est jam nos de somno surgere (Id. XIII. 11).

Æmulamini charismata meliora. Et adhuc excellentiorem viam vobis demonstro (1 Cor. XII. 31).

Charitas Christi urget nos (2 Cor. V. 14).

Bonum facientes non deficiamus (Galat. VI. 9).

Pietas ad omnia utilis est (1 Timoth. IV. 8).

Habeo adversum te quod charitatem primam reliquisti (Apoc. II. 4).

Utinam frigidus esses aut calidus, sed quia tepidus es.... incipiam te evomere ex ore meo (Id. III. 15).

SS. PÈRES.

DÉVOTION.

Tanta esse debet devotionis plenitudo ut emaneat ab animo ad habitum (Tertull. *De Cult. Mulier.*).

Sanctum non est quod agitur sanctum, nisi sancte quod sanctum est peragatur (Origenes, *De Cleric.*).

Tota ratio vivendi hominis Christiani unum scopum habet nempe gloriam Dei (S. Basil. *De Ingl. et Ebr. Orat.* 16).

Deus non æstimat quemquam ex eventu rerum, sed ex affectu (S. Cypr. *de dupl. Martyr.*).

Non improbo eos qui castigant corpus suum, sed Satanas mille artibus nonnunquam illudit incautis (Id. ibid.).

Nihil simulatum et fictum veræ virtutis esse certum est (S. Ambr. *L.* 2, *Off.*).

Vere monstruosa res est speciem habere columbinam et mentem caninam: professionem ovinam et intentionem lupinam; intus esse Neronem, foris aparere Catonem; ita ut, ex contrariis diversisque naturis, novum monstrum novamque bestiam dicere esse compactam (S. Hieron. *Ep.* 58).

Si forinsecus ea quæ Deus, jubet, manibus fiant et in corde non fiant, nemo est tam insulsus quam qui præcepta arbitretur impleri (S. August *Quæst.* 54 *in Deut.*).

Quis cultus ejus nisi amor ejus? (Id. *in Ps.* 32).

Hoc nimis doleo, quod multa quæ in Sacris Libris magna sunt, minus teneantur: et parva nimis introducantur (Id. *Ep. ad Joan.* 110).

Religionem quam Christus liberam esse voluit, servilibus oneribus premunt (Id. ibid.).

Hæc perfecta justitia est, si potius potiora, si minus minora diligamus (Id. *Ep.* 119 *ad Joan.*).

Pietas vera, est verax Dei cultus (Id. *de Civ. Dei*, *L.* 4, *C.* 23).

Sine vera pietate et religione, omne, quamvis laudabile ingenium superbiæ, vanescit et decidit (Id. ibid. *L.* 2, *C.* 5).

Simulata æquitas non est æquitas, sed duplex iniquitas, quia iniquitas est et simulatio (Id. *in Ps.* 63).

Sicut prope summa et divina virtus est neminem decipere, sic ultimum vitium est quemlibet decipere (Id. 83 *Quæst.*).

Summa cura vigilandum est ne, vel operibus bonis serviens, mens reproba intentione polluatur (S. Greg. *Moral. L.* 28, *C.* 6).

Cum perversa intentione vel rectum nihil agitur, et si splendere coram hominibus cernitur, apud examen tamen interni judicis obscuratur (Id. ibid.).

Sicut fabrica columnis, columnæ autem basi nituntur, ita vita nostra in virtutibus, virtutes autem in intentione intima subsistunt (Id. ibid.).

Multa videntur bona quæ non sunt, quia bono animo non fiunt (Id. *Dialog. L.* 1, *C.* 10).

Qui pro virtute quam agit, humanos favores desiderat, rem magni meriti, pro vili pretio venalem portat (Id. *Moral. L.* 8, *C.* 28).

Deus cor et non substantiam pensat, non cogitat quantum, sed ex quanto quis operatur (Id. ibid. *L.* 28, *C.* 6).

Non omnes uniformiter gradiuntur ad Deum. Quidam passu, quidam modesto incesssu, alii veloci id est rapido cursu (S. Bernard. *in L. Sentent.*).

Qui amat ardentius, currit velocius et citius pervenit (Id. *Serm.* 3 *in Cant.*).

SS. PÈRES.

FERVEUR.— TIÉDEUR.

Fervorem esse existimo cupiditatem vehementem, stabilem, constantem placendi Deo in omnibus (S. Basil. *in Regim.*).

Non satis est recte facere, nisi etiam maturare adjicias quod facis; uberiores fructus habet celerata devotio (S. Ambr. *L.* 1, *C.* 5 *de Abrah.*).

Nescit tarda molimina Spiritus Sancti gratia (Id. ibid.).

Dominus dormit tepidis, vigilat perfectis (Id. ibid.).

Promptitudine nobis opus est, ardore multo, animo ad mortem exposito, alioquin non licet cruci confixum regem assequi (S. Chrysost. *Hom.* 31 *ad Pop.*).

Solus amor est qui difficultate non erubscit (S. August. *in Ps.* 69).

Memento quod regnum cœlorum non tepidi, non desides, sed *violenti rapiunt illud* (Id. ibid.).

Cordis dilatatio, justitiæ est delectatio (Id. ibid.).

Quantumcumque hic vixerimus, quantumcumque hic profecerimus, nemo dicat, sufficit mihi, justus sum; ubi dixerit sufficit, ibi hæsit (Id. ibid.).

Dulciores sunt lacrymæ orantium quam gaudia theatrorum (Id. *in Ps.* 127).

Quanquam hæc infima habeant suas delectationes, suosque amores, non tamen tali modo delectant, sicut tu Deus noster (Id. *in Medit.*).

Quis cultus ejus nisi amor ejus? (Id. *in Ps.* 32).

Est gaudium quod non datur impiis, sed eis qui te gratis colunt, Domine, quorum gaudium tu ipse es (Id. *in Confes.*).

Magna operatur amor, si renuit operari amor non est (S. Gregor. *Moral.*).

Non numero et laborum magnitudini Deus mercedem reddit, sed alacri proposito atque ferventissimæ voluntati (S. Joan. Clim. *Præf. in Scal.*).

Fidelis est servus qui fervorem suum servat inextinguibilem, et in dies usque ad finem vitæ suæ ignem igni adjicere, fervorem fervori, desiderium desiderio et studium studio nunquam desiit (Id. *Grad.* 1).

Qui amplius vitæ cœlestis dulcedinem degustat, eo amplius fastidit omnia quæ placebant infimis (Beda, *Hom. de Transf.*).

Abjiciamus perniciosam tepiditatem, quia Deo vomitum provocare solet (S. Bernard.).

Anima, quæ amat ardentius, currit velocius, et citius pervenit: præveniens, non dico repulsionem, sed nec cunctationem patitur (Id. *Serm.* 3 *in Cant.*).

Et invenietis requiem animabus vestris. Mira novitas! tollens jugum, invenit requiem (Id. *in Declam.*).

Si dederis te ad fervorem, invenies magnam pacem et senties leviorem laborem (*De Imit. Chr. L.* 2, *C.* 20).

Fervor profectus noster quotidie debet crescere (Id. *L.* 1, *C.* 2).

Quid fiet nobis adhuc in fine, qui tepescimus tam mane? Væ nobis, si sic volumus declinare ad quietem quasi jam pax sit et securitas cum necdum appareat vestigium veræ sanctitatis in conversatione nostra (Id. *L.* 1, *C.* 22).

O tepor et negligentia status nostri, quod tam cito declinemus a pristino fervore et jam tædet vivere præ lassitudine et tepore. Utinam in te penitus non dormiret profectus virtutum qui multa sæpius exempla vidisti devotorum! (Id. *L.* 1, *C.* 18).

ORATEURS CHRÉTIENS.

Dévotion.

En quoi consiste la dévotion.

Faire, de son devoir, *son mérite par rapport à Dieu, son plaisir par rapport à soi-même et son honneur par rapport au monde*, voilà en quoi consiste la vraie vertu de l'homme et la solide dévotion du chrétien.

1° *Son mérite par rapport à Dieu.* Ce que Dieu demande surtout de nous c'est l'accomplissement de nos devoirs. Les devoirs n'étant pas partout les mêmes il en résulte qu'il y a une égale diversité dans la dévotion. Juger de sa dévotion par son devoir, mesurer sa dévotion par son devoir, établir sa dévotion par son devoir, voilà la règle à suivre.

2° *Son plaisir.* L'Évangile nous ordonne d'être mortifiés, mais il y a un certain repos de l'âme, un certain goût intérieur que la vraie dévotion ne nous défend pas et qu'elle nous fait trouver dans la pratique de nos devoirs.

3° *Son honneur par rapport au monde.* Tout en nous défendant de rechercher l'éclat, le christianisme ne condamne point un soin raisonnable de notre réputation, sur ce qui regarde l'intégrité et la droiture de notre conduite. Or, ce qui nous fait cette bonne réputation, c'est d'être régulier dans l'observation de nos devoirs. (Bourdaloue, *Pensées.*).

Notre piété doit être intérieure.

Fili hominis, disait le Seigneur à Ézéchiel, *putas ne vides tu, quid isti faciunt?* (Ezech. VIII. 6). Non tu ne le connais pas; pourquoi? Parce que tu n'en vois que les apparences et les dehors. *Fode parietem: ingredere et videbis abominationes pessimas* (Id. ibid.).

Tu crois que ce peuple m'honore parce qu'il se tient devant mes autels dans une posture humiliante et qu'il m'offre des sacrifices, et moi je te dis que je rejette tous ces sacrifices. Mais, Seigneur, c'est vous qui les avez ordonnés. Tu te trompes : j'ai ordonné des sacrifices d'esprit, des sacrifices véritables et qui procèdent d'une sincère religion. Or, en tout ce que fait mon peuple, il n'y a qu'un certain extérieur qui frappe les yeux.

Væ vobis quia similes estis sepulcris dealbatis ! (Matth. XXIII. 27). Pourquoi cette comparaison demande, S. Chrysostôme? Elle est très naturelle et très propre, répond ce Père, parce que n'être saint qu'à l'extérieur, c'est n'être, pour ainsi dire, qu'un cadavre de piété, et qu'un corps sans âme qui n'est bon qu'à être renfermé dans un tombeau. (Le même, *Serm.*).

Prétexte pour ne pas embrasser la dévotion.

Mais dites-vous, tout le monde n'est pas obligé de suivre ces exemples et d'être dévot.

Est-ce que la dévotion et la sainteté ne sont pas la vocation générale de tous les fidèles? Est-ce que pour être sauvé, il ne faut pas être saint et dévot? Est-ce que le ciel doit coûter beaucoup à quelques-uns et rien du tout aux autres? Est-ce que vous avez un autre Dieu à servir, un autre Évangile à suivre, d'autres devoirs à remplir, d'autres châtiments à craindre et à éviter et d'autres promesses à espérer que les saints? Je ne suis point dévot, mais que prétendez-vous être?

La vraie dévotion est le partage des grandes âmes..... (Le P. Brydaine, *Apol. de la Dévotion.*).

MÉLANGES.

Ferveur.

MOTIVA.

(*Pro crescentia fervoris*).

I. CHARITATIS DEI ERGA NOS MAGNITUDO.

Amat charitas, amat immensitas, et nos vicem rependimus cum mensura (S. Bern.).

II. DEI LIBERALITAS ERGA FIDELES SERVOS.

Quo liberaliores nos erga Deum ostenderimus, eo ipsum quoque erga nos liberaliorem experiemur (S. Ignat. *in Constit.*).

III. JUCUNDITAS QUAM EXPERIUNTUR FERVENTER DEO SERVIENTES.

Vincenti dabo manna absconditum, et dabo illi calculum candidum : et in calculo nomen novum scriptum, quod nemo scit, nisi qui accipit (Apoc. II. 17).

IV. VITÆ BREVITAS.

Quodcumque facere potest manus tua, instanter operare: quia nec opus, nec ratio, nec sapientia, nec scientia erunt apud inferos, quo tu properas (Eccle. IX. 10).

MEDIA

(*Ad eumdem finem*).

I. MORTIS INCERTÆ COGITATIO.

Si frequentius de more tua, quam de longitudine vitæ, cogitares, non dubium, quin ferventius te emendares (*Imit. Chr.*).

II. CONSIDERATIO FERVORIS SÆCULARIUM ERGA TERRENA.

Nolite pati, ut hujus sæculi homines plus laborum et molestiarum suscipiant in conquirendis studiose voluptatibus ac rebus caducis, quam vos in cœlestibus ac divinis comparandis (S. Ignat. *in Op. ad Lusit.*).

III. CONSIDERATIO MAGNITUDINIS PRÆMII CŒLESTIS.

Age quod agis : fideliter labora in vinea mea, ego ero merces tua. Scribe, lege, canta, geme, tace, ora, sustine viriliter contraria : digna est his omnibus et majoribus præliis vita æterna (*Imit. Chr. L.* 3, *C.* 47, § 2).

IV. MEMORIA PRISTINI FERVORIS.

Oh! teporis et negligentiæ status nostri, quod tam cito declinamus à pristino fervore : et jam tædet vivere, præ lassitudine et tepore! (*Imit. Chr. L.* 1, *C.* 18, § 6).

ASCETICA.

Tria sunt præcipue quæ asceta de hac materia bene observare debet.

1° Ut bene cognoscat et æstimet fervoris hujus pretium, nempe quod sit proprium indicium fidelis et Deum sincere amantis servi, ut recte advertit S. Climacus, dum quærens quis est fidelis et prudens Monachus? Respondet : Qui fervorem suum servat inextinguibilem (*Grad.* 1).

2° Ut sciat quibus rebus potissimum suum fervorem ostendere debeat, videlicet in actionibus suis quotidianis recte obeundis; uti sapienter advertit S. Maria Magdalena de Pazzis hortando suas moniales ut facerent res minimas recta intentione (*In ej. Vit. p.* 4, *C.* 3).

3° Ut sciat hunc fervorem per religiosam discretionem moderare. *Mel invenisti? Comede quod sufficit tibi, ne forte satiatus evomas illud* (*Prov.* XXV. 16).

SIMILITUDO PROFANA.

De Fabio cunctatore olim dicebatur quod cunctando restituit rem : de cunctatoribus autem in servitio Dei et minus ferventibus dicitur : quod cunctando destituant rem, id est, profectum in meritis et virtutibus (Beyerlinck, *in Fest. Visit.*).

EXEMPLES.

Dévotion.

CULTE PHARISAIQUE.

CAÏN.

Factum est.. ut offerret Caïn de fructibus terræ, munera Domino.... Ad Cain vero et ad munera illius non respexit (Dominus) (Gen. IV. 3. 5).

SAUL.

Melior est obedientia quam victimæ... quasi scelus idololatriæ, nolle acquiescere (1 Reg. XV. 23).

SCRIBES, PHARISIENS.

Væ vobis Scribæ et Pharisæi, hypocritæ! quia mundatis quod deforis est calicis et paropsidis, intus autem pleni estis rapina et immunditia (Matth. XXIII 25).

CULTE DU CŒUR.

ABEL.

Abel obtulit de primogenitis gregis sui et de adipibus eorum; et respexit Dominus ad Abel et ad munera ejus (Gen. IV. 4).

DAVID.

Sacrificium Deo spiritus contribulatus; cor contritum et humiliatum, Deus non despicies (Ps. L. 19).

N. S. J.-C.

Veri adoratores adorabunt Patrem in Spiritu et veritate (Joan. IV. 23).

Quæ placita sunt ei facio semper (Id. VIII. 29).

LES SAINTS.

Consummatus in brevi explevit tempora multa; non quidem annorum numero, sed mentis devotione inextinguibili proficiendi (S. Bern.).

Tiédeur. — Ferveur.

ABRAHAM.

In ipso fervore diei... apparuerunt ei tres viri... quos cum vidisset cucurrit in occursum eorum... Festinavit in tabernaculum ad Saram, dixitque ei : accelera.... fac subcinericos panes (Gen. XVIII. 1, 2, 6).

Abraham cucurrit, uxor accelerat, puer festinat, omnia perurgentur. Nemo piger est in domo charitatis (Origen. *in Gen.* C. 18).

LES EXPLORATEURS.

Detraxeruntque terræ quam inspexerant, apud filios Israel, dicentes : Terra quam lustravimus, devorat habitatores suos (Num. XIII. 33).

DAVID.

Paratum cor meum, Deus, paratum cor meum (Ps. CVII. 2).

S. PIERRE.

Simon Joannis diligis me plus his? Dicit ei : Etiam, Domine, tu scis quia amo te (Joan. XXI. 15).

SYMBOLE DE LA FERVEUR.

Et lucernæ ardentes in manibus vestris (Luc. XII. 35). — Lucernæ nostræ sint semper ardentes, ut scilicet superno igne succensus animus non tepescat, sed studeat semper ardere ac si vigorem ejus aliqua turbavit adversitas unde cœpit inflammari inde poscat igniri (S. Cypr. *de Elcem.*).

S. AMBROISE.

Proprietatem fervoris recte explicabat, dicens : Nescit tarda molimina Spiritus Sancti gratia (*de Abrah. L.* 1, *C.* 5).

S. IGNACE DE LOYOLA.

Adeo ferventer orabat, ut quoties orare inciperet, mox toto quasi vultu ignesceret : imo ob nimium sæpe fervorem post Missam in morbum incideret (Mâff. *L.* 3, *C.* 12.

S. STANISLAS DE KOSTKA.

Judicio medicorum ex solo amoris fervore mortuus est, cum febricula tertiana vix bis aut ter ipsum aggressa, naturaliter mortem ei afferre non potuerit (*In Ej. Vita*).

Auteurs à consulter.

SS. Pères.

DÉVOTION.

S. BASILE — In Reg. Brev. Reg. 19.
S. J. CHRYSOST. — Hom. 3 ad Pop. — Hom. 9 in Matth. — Hom 14 in Matth. — Hom. 27. in Matth.
S. AUGUSTIN — In Ps. 118. — L. de Ver. Relig. — De Serm. in Monte. — Ep. 120 ad Honor, C. 18. — De Civ. Dei, L. 10, 11. — In Ep. ad Jan.
S. CÉSAIRE — Hom. 3 ad Mon.
S. GRÉGOIRE — Hom. 22 in Ezech. — Moral. L. 9, 28. — Hom. 13 in Evang.
S. BERNARD — Serm. 40 in Cant.

FERVEUR.—TIÉDEUR.

S. AMBROISE — L. 1 de Off.
S. J. CHRYSOST. — In C. 12, 14, 21 Matth. — Hom. 31 ad pop. — Hom. 28 in Gen.
S. AUGUSTIN — In Ps. 127. — In Confess. — In Ps. 52, 69.
S. JEAN CLIM. — In Grad. 1.
BÈDE — Hom. de Transf.
S. BERNARD — Serm. 3 in Cant. — L. de Consider. — Serm. in Ascens. — In Sentent.

Ascétiques.

S BONAVENTURE — Tr. Spirit.
S. LAUR.-JUST. — De Doct. Mon.
THOM.-A-KEMP. — Imit. Chr. L.1, C. 11, § 16. — Ibid. C. 15, 13, 19, 28. — L. 2, C. 20.
RODRIGUEZ — Perf. chr. Tr. 1. C. 2, 3, 4, 12, 13.
S. FR. DE SALES — Vie dévote.
FÉNELON — Œuvr. Spirit.
BOURDALOUE — Pensées.
S. LIGUORI — Œuvr.

Prédicateurs.

BOSSUET — Vigil. chrét.
LA RUE — Dévotion.
MASSILLON — Vér. culte. — Tiédeur.
CHEMINAIS — It. T. 1.
SEGAUD — Vie inutile.
BRYDAINE — 2 Serm. sur la dévotion.

PREMIER PLAN.

Nécessité, Besoin, Manière.

(FÉNELON.)

Ier Point.

NÉCESSITÉ DE PRIER.

IIe Point.

BESOIN DE PRIER.

IIIe Point.

MANIÈRE DE PRIER.

Ier POINT.—SUBDIVISIONS.

Nécessité de prier.

1—Précepte, Exemple;
2—Raison;
3—Origine et fin de l'homme.

IIe POINT. — SUBDIVISIONS.

Besoin de prier.

1—Vertus à acquérir;
2—Situation de l'homme;
3—Bénédictions à obtenir.

IIIe POINT.—SUBDIVISIONS.

Manière de prier.

1—Attention;
2—Foi;
3—Humilité;
4—Amour.

DEUXIÈME PLAN.

Stérilité de nos Prières.

(BOURDALOUE.)

Ier Point.

NOUS NE DEMANDONS PAS CE QU'IL FAUT.

IIe Point.

NOUS NE DEMANDONS PAS COMME IL FAUT.

Ier POINT. — SUBDIVISIONS.

Nous ne demandons pas ce qu'il faut.

QUE DEMANDONS NOUS?

1—Des choses préjudiciables au salut;
2—Des biens purement temporels et inutiles au salut;
3—Des grâces surnaturelles, mais qui ne nous sanctifient pas.

IIe POINT.—SUBDIVISIONS.

Nous ne demandons pas comme il faut.

1—Humilité;
2—Confiance;
3—Persévérance;
4—Attention de l'esprit et affection du cœur.

TROISIÈME PLAN.

Prétextes.

(MASSILLON.)

Ier Point.

1er PRÉTEXTE.—ON NE SAIT PAS PRIER.

IIe Point.

2e PRÉTEXTE.—DÉGOUT DE LA PRIÈRE.

IIIe Point.

3e PRÉTEXTE.—PETITESSE DE L'HOMME.

Ier POINT.—SUBDIVISIONS.

1er Prétexte.—On ne sait pas prier.

1—Erreur à l'égard de la prière;
2—Besoins de l'âme;
3—Défaut d'amour de Dieu.

IIe POINT.—SUBDIVISIONS.

2e Prétexte.—Dégoût de la prière.

1—Tiédeur;
2—Peu d'usage de la prière;
3—Sécheresse.

IIIe POINT.

3e Prétexte.—Petitesse de l'homme.

DÉVELOPPEMENTS DU PREMIER PLAN.

NÉCESSITÉ, BESOIN, MANIÈRE.

TEXTE.

Amen, amen dico vobis : si quid petieritis Patrem in nomine meo, dabit vobis.

Joan. XVI. 23.

De tous les devoirs de la piété chrétienne, il n'y en a point de plus négligé, et néanmoins de plus essentiel, que celui d'attirer en nous la grâce par la prière. La plupart ne regardent plus cet exercice de piété que comme une espèce de cérémonie ennuyeuse qu'il est pardonnable d'abréger autant qu'on le peut. Où est maintenant ce zèle si pur et si ardent des premiers chrétiens, qui trouvaient toute leur consolation dans leur application à la prière? Où trouverons-nous des imitateurs de l'admirable S. Basile, qui, malgré ses grands travaux, avait, comme nous l'assure son saint et fidèle ami Grégoire de Nazianze, une assiduité sans relâche dans l'oraison et une ferveur invincible dans les veilles des nuits où l'on chantait les louanges de Dieu?

Confus à la vue d'un tel exemple, tâchons de ranimer, au moyen de la prière, notre foi et notre charité qui sont presque éteintes.

Ier Point.

NÉCESSITÉ DE PRIER.

1re SUBDIVISION. — **Précepte et exemple.**

1° La prière a toujours été regardée, dans le christianisme, comme un acte religieux absolument nécessaire à la sanctification de l'âme. Par la prière, l'homme apaise Dieu, se met en communication avec lui et en obtient la grâce. C'est pour cela que le Sauveur en a fait un si grand précepte : *Oportet semper orare* (Luc. XVI. 1). *Vigilate et orate* (Marc. XVIII. 33). *Petite et dabitur vobis* (Matth. VII. 7).

2° Le Sauveur en a encore donné l'exemple. Nous lisons dans l'Evangile qu'il aimait à s'éloigner du bruit des hommes et à se retirer à l'écart sur le mont des Oliviers, sur le mont Thabor, sur les bords du lac de Thybériade pour s'entretenir dans la prière avec son Père : *Factum est in illis diebus, exiit in montem orare, et erat pernoctans in oratione Dei* (Luc. VI. 12).

Voyez l'admirable prière qu'il adresse à son Père la veille de sa mort : celle mêlée de larmes du Jardin des Olives : entendez ce cri qu'il laisse échapper du haut de la croix : *Pater, dimitte illis, non enim sciunt quid faciunt* (Luc. XXIII. 34). La prière est donc pour nous un acte nécessaire en vertu de notre loi. D'autres motifs nous en montrent encore la nécessité.

2e SUBD. — **Raison.**

La raison nous montre la nécessité de la prière. Que nous dit-elle? Qu'il y a un Dieu, c'est-à-dire un être plus puissant que nous, qui nous gouverne par sa Providence, que par conséquent nous devons établir des relations avec cet être suprême dont nous dépendons, afin qu'il nous protége, qu'il abaisse sur nous ses regards, qu'il ait pitié de nous. Or, ces relations, nous les établirons par la prière.

« Lorsque la raison s'interroge elle-même, au moment du calme et du silence, elle ne peut s'empêcher de découvrir la beauté, la grandeur et la nécessité des rapports de l'âme avec Dieu. Au plus intime de notre être, au centre même de nos affections et de nos pensées, une aspiration puissante vers le bien parfait et inconnu, vers le repos plein de gloire et de joie, nous avertit de notre premier besoin et de notre premier devoir.... Or, pour nous élever jusqu'à la puissance et la bonté divine, pour faire descendre d'en-haut l'abondance des dons qui fécondent nos désirs et apaisent nos clameurs, il est impossible de rien trouver, de rien nommer comme moyen ou ressort efficace, si ce n'est la prière....

« Mais il ne suffit pas que l'homme s'élève par la prière vers Dieu qui est la fin suprême, et reçoive dans les communications divines le complément même et la gloire de son être, l'adoration est aussi pour lui la loi suprême, la suprême justice qui consiste avant tout à reconnaître la souveraine puissance de Dieu et son droit sur tout ce qui respire. Or, la prière et la prière seule accomplit ce devoir et cet honneur ; car l'adoration prie et la prière adore.

« En second lieu, l'homme n'est pas seulement une pensée, un cœur qui prie et adore ; sa vie, c'est encore l'action, comme a dit Tertullien : *Non qui magna cogitamus, sed magna vivimus*. Cette action doit consister à coopérer avec Dieu à l'œuvre de son salut, par conséquent à demander par la prière.

« Agir et prier, prier et agir. Attendre tout de Dieu, ne négliger ni soins ni efforts, cet ordre est sage, il est grand, il est beau, il renferme l'économie de la Providence, la condition même de son gouvernement, le pacte de Dieu avec l'homme » (Le R. P. de Ravignan, *Conf. à Notre-Dame, sur la Prière*).

3e SUBD. — **Origine et fin de l'homme.**

L'homme est divin dans son origine et sa fin. Pour participer de la divinité durant sa vie, il n'y a qu'un moyen, c'est de demeurer uni à son auteur par les communications de la prière.

« Un homme, dit Bossuet, jeté par la tempête dans une île déserte, et abandonné dans cette solitude, n'a pour se consoler que ses soupirs, que ses cris, que ses larmes, que ses souvenirs d'amitié, de famille, de patrie, et ses pensées d'espérance d'être un jour arraché à son séjour de malheur. Le chrétien sur la terre est comme un naufragé, il est abandonné dans le désert, dans la solitude, dans une patrie qui n'est pas la sienne ; comme lui il se consolera par ses soupirs, ses larmes, ses souvenirs et ses espérances. Or, tout cela, c'est la prière. » Ainsi, au point de vue de notre origine et de notre fin, la prière est un acte nécessaire, parce qu'elle nous remet dans notre état primitif qui est la vie avec Dieu, parce qu'elle nous rapporte à nos véritables destinées, la vie avec Dieu dans l'éternité. Elle met notre être dans sa condition naturelle qui est d'être avec Dieu, durant sa vie, comme il l'a été à sa naissance et comme il le sera à sa fin.

IIe Point.

BESOIN DE PRIER.

1re SUBD. — **Vertus à acquérir.**

Il n'est point d'état où nous n'ayons beaucoup à faire pour acquérir les vertus qui nous manquent et pour nous corriger de nos défauts. D'où vient notre peu de persévérance dans le bien? C'est qu'il n'appartient ni à notre propre force, ni à notre propre sagesse de nous corriger. Nous entreprenons de faire tout, sans Dieu, et Dieu permet que nous n'exécutions jamais rien de tout ce que nous avons résolu avec nous-mêmes sans lui. Appliquons-nous, dit S. Cyprien, de telle sorte à la prière, qu'en priant on apprenne ce qu'on est et ce qu'on devrait être.

Aussi voyons-nous J.-C. inviter ses disciples à aller se recueillir dans la prière (Marc. VI. 31).

2e SUBD. — **Situation de l'homme.**

Notre situation, relativement à l'accomplissement de nos devoirs, est une situation pleine d'obstacles, de périls, de besoins. Au-dehors, de puissants ennemis à combattre ; au-dedans, des penchants violents à comprimer. Depuis notre chute, tout ce qui nous environne est un piége.

1° BESOIN. Nous ne pouvons rien par notre esprit, parce que ses lumières sont obscurcies par le péché, qu'il se trompe sur ses devoirs et qu'un voile de ténèbres lui cache la vérité.

Notre volonté est dans un état plus déplorable. Elle éprouve de la répugnance pour le bien, elle calcule avec la vertu, elle est condamnée à d'incroyables efforts pour se vaincre.

Quel moyen de remédier à ce désordre? La prière.

2° MALAISE. La vie est dure ; les jours sont courts et tristes ; les hommes sont mauvais. Notre âme se tourmente de mille inquiétudes diverses ; déceptions de l'amitié, chagrins domestiques, soucis des affaires, préoccupations du côté de la fortune, dégoûts, ennuis du côté du plaisir ; douleurs du cœur, douleurs de l'esprit, douleurs innombrables dont notre nature est tributaire. Quel est le remède? La prière.

3e SUBD. — **Bénédictions à obtenir.**

Le besoin où nous sommes que Dieu bénisse nos travaux, qu'il nous accorde le succès que nous attendons de sa Providence, est encore un puissant motif pour nous engager à prier. Les Saints Pères nous assurent qu'il faut obtenir dans le ciel, par la vertu secrète de la prière, certaines choses que nous ne pouvons espérer de gagner sur la terre, dans les cœurs des hommes, ni par nos soins, ni par nos discours.

IIIe Point.

MANIÈRE DE PRIER.

Voici les conditions qu'exigent l'Ecriture et les Saints Pères pour rendre la prière efficace.

1° ATTENTION. Dieu écoute, dit S. Cyprien, la voix de notre cœur et non pas celle que forme notre bouche.

2° FOI. Cette foi, dit S. Jacques, doit être si ferme qu'on n'hésite jamais, car celui qui hésite est semblable aux flots de la mer toujours poussés au gré des vents.

3° HUMILITÉ, CONFIANCE. Sans cette disposition, les autres ne peuvent plaire à Dieu,

4° AMOUR. C'est par l'amour, dit S. Augustin, qu'on demande, qu'on cherche, qu'on frappe, qu'on trouve.

O Dieu que nous adorons et que nous prions, montrez toujours à nos âmes le plus consolant des spectacles : un peuple prosterné dans la prière, conjurant votre justice, sollicitant votre miséricorde et votre amour!

DÉVELOPPEMENTS DU DEUXIÈME PLAN.

STÉRILITÉ DE NOS PRIÈRES.

TEXTE.

Petitis, et non accipitis, eo quod male petatis.

Jac. IV. 3.

Rien de plus solidement établi dans la religion que l'infaillibilité de la prière. Mais en quel sens la prière est-elle infaillible? pourvu que ce soit une prière sainte et chrétienne.

Si donc nos prières ne sont pas écoutées favorablement de Dieu, c'est qu'elles sont défectueuses, et quant au sujet et quant à la forme. Nous ne recevons pas parce que:

Ier Point.

NOUS NE DEMANDONS PAS CE QU'IL FAUT.

C'est pour cette première raison que Dieu n'écoute pas nos prières.

La Chananéenne demande au fils de Dieu que sa fille soit délivrée du démon; mais nous, par un esprit tout opposé, nous demandons tous les jours à Dieu ce qui entretient dans nos âmes le règne du démon, et même, de plusieurs démons dont nous voulons être possédés. Nous demandons :

1re SUBDIVISION. — **Des choses préjudiciables au salut.**

En cela nous sommes semblables aux païens. Si nous en croyons les païens mêmes, un de leurs désordres étaient de recourir à leurs dieux et de leur demander, quoi ? la mort d'un parent, la mort d'un concurrent, le patrimoine d'un pupille. C'est ce qui nous semble énorme; mais ne sommes-nous pas encore plus coupables qu'eux? C'était des païens et ils adoraient des divinités vicieuses; au lieu que nous servons un Dieu non moins pur ni moins saint que puissant et grand. Il est vrai que nous savons mieux colorer nos prières, tout injustes qu'elles sont.

Un homme du siècle demande de quoi subsister dans sa condition, un père de quoi établir ses enfants, une femme la santé du corps, un plaideur le gain d'un procès; rien de plus raisonnable en apparence, mais rien, au fond, de plus condamnable, parce qu'on ne s'y propose que des vues d'intérêt, d'ambition, de plaisir.

Ne nous étonnons donc pas que Dieu se rende insensible à nos vœux.

Les païens, tout païens qu'ils étaient, condamnaient un tel abus. Que pensez-vous de Jupiter, leur disait un de leurs poètes, lorsque vous lui faites une prière que vous n'auriez pas l'assurance de faire à un de vos magistrats? Et moi je vous dis, chrétiens, que pensez-vous de votre Dieu, lorsque vous voulez l'engager, par vos demandes, à devenir le complice de vos crimes? *Verumtamen servire me fecisti in peccatis tuis, præbuisti mihi laborem in iniquitatibus tuis* (Is. XLIII. 24).

Je sais, et S. Jean nous l'apprend, que nous avons un puissant médiateur auprès du Père, qui est J.-C.; mais veut-il être et peut-il être le médiateur de notre vanité, de notre avarice, de notre concupiscence, de notre sensualité? Heureux encore que Dieu rejette vos prières! Ce qui a perdu les Pompée et les César, ajoutait le même satirique, ne sont-ce pas des souhaits criminels accomplis par des divinités d'autant plus mortellement ennemies, qu'elles étaient peu condescendantes? Et si Dieu, M. F., vous accordait ce qui flatte votre passion, ne serait-ce pas le jugement le plus rigoureux et la plus terrible vengeance qu'il pût exercer sur vous?

« Mais du moins, dit Didyme d'Alexandrie, ceux qui demandent la vertu ne devraient-ils pas toujours la recevoir? Ah! qui vous a dit que Dieu, dont l'œil pénètre dans les cœurs, ne voit pas dans celui qui lui fait cette prière des imperfections punissables? Est-ce toujours pour la rapporter à sa gloire que nous lui demandons cette vertu? N'est-ce pas souvent pour nous en faire un sujet de vaine gloire aux yeux des hommes? Et alors si la chose que nous demandons est bonne, n'est-il pas trop vrai qu'un semblable motif est bien peu digne des faveurs de Dieu? » (*Enarr. sur l'Ep. Can.*).

« Si nous étions pénétrés de la majesté de celui à qui nous adressons nos prières, dit S. Chrysostôme, nous n'aurions pas même besoin d'être exaucés pour comprendre quels fruits nous commençons à en recueillir. Qui prie le Seigneur avec ce profond sentiment mène sur la terre la vie d'un ange dans le ciel. Son âme prend un essor sublime qui l'élève au-dessus de cette prison du corps, au-dessus des sens et des affections terrestres et la transporte jusque dans le ciel, sur le trône de Dieu lui-même. Fût-on indigent, sans culture d'esprit, sans science, n'importe: ce que Dieu demande, ce n'est pas l'élégance du langage ni l'ordonnance du discours; c'est la beauté de l'âme, c'est que nous lui demandions ce qui lui est agréable: avec cela on est toujours exaucé » (*Exp. sur le Ps.* 42).

2e SUBD. — **Nous demandons des biens purement temporels et inutiles au salut.**

Je ne veux pas dire que les biens temporels ne soient pas des dons de Dieu et qu'on ne puisse les lui demander; mais il nous les refuse parce que nous les lui demandons ni dans l'ordre qu'il a établi, ni par rapport à la fin qu'il a marquée. Car on ne lui demande que les grâces temporelles, sans penser aux spirituelles, qui devraient néanmoins tenir le premier rang dans nos pensées. Nous prions comme Antiochus, qui ne demandait ni l'esprit de pénitence, ni le don de piété, ni le respect des choses saintes, mais une santé qu'il préférait à tout le reste. C'est ne rien demander, puisque toutes les grâces temporelles séparées ne sont rien devant Dieu. D'où vient que le fils de Dieu dit à ses disciples, en leur promettant sa médiation auprès de son Père : *Si quid petitis*, si vous demandez quelque chose, et qu'il leur ajouta qu'ils n'avaient encore rien demandé, sinon des faveurs humaines et passagères. Or, à combien de chrétiens ne pourrai-je pas faire le même reproche?

L'ordre est que nous cherchions d'abord le royaume de Dieu, et J.-C. nous assure ensuite que rien ne nous manquera. Mais si vous renversez cet ordre, ne vous appuyez plus sur les mérites de ce Dieu-Homme, puisque vos prières ne sont plus selon la règle qu'il nous a prescrite.

Pour mieux entendre pourquoi Dieu n'a nul égard à vos prières ainsi faites, comprenez ce principe de S. Cyprien: « Que nos prières n'ont de vertu qu'autant qu'elles sont unies à celles de J.-C. » Or, J.-C. ne demande que des biens spirituels pour nous.

3e SUBD. — **Nous demandons des grâces surnaturelles, mais qui ne sanctifient pas.**

Pourquoi ? Parce que nous demandons des grâces de notre goût et selon nos fausses idées, des grâces qui nous aplanissent tellement toutes les voies du salut qu'il ne nous reste ni mesures à prendre ni efforts à faire. Prière du prophète: « Je ne demande qu'une chose, de demeurer dans les tabernacles du Seigneur. » Prière de S. Augustin: « Jusqu'à présent, Seigneur, je ne vous avais demandé que ce que demanderaient des païens et des impies, mais, mon Dieu, je vous rends grâces de ne m'avoir pas exaucé selon mes désirs. Vous exaucerez désormais mes demandes, Seigneur, parce que je ne veux plus vous demander que des biens éternels. »

IIe Point.

NOUS NE DEMANDONS PAS COMME IL FAUT.

Quatre conditions pour bien prier.

1re SUBD. — **Humilité.**

Quoi de plus raisonnable? Peût-on avoir une juste idée de la prière et oublier en priant cette règle fondamentale. Prie-t-on autrement les princes de la terre? La Chananéenne fit-elle difficulté de se prosterner en la présence de J.-C. et de l'adorer? Comment reçût-elle le refus qu'il lui fit d'abord en des termes si humiliants et si capables de la rebuter? Sa prière fut humble, et les nôtres sont accompagnées d'un esprit de présomption, d'un faste mondain, d'un luxe qu'on porte jusque dans le sanctuaire. Nous demandons à Dieu des grâces, mais comme des dettes, prêts à murmurer s'il nous le refuse et prêts à nous enfler et à les publier s'il nous les accorde.

2e SUBD. — **Confiance.**

Quoi de plus juste! Quels miracles Dieu n'a-t-il pas opérés en faveur de cette confiance? N'est-ce pas à elle plutôt qu'à sa miséricorde qu'il attribue en mille endroits de l'Ecriture la vertu toute-puissante de la prière? Quelle confiance marqua à J.-C. cette femme de notre Évangile? Qu'eût-elle fait si, déjà chrétienne, elle l'eût connu aussi parfaitement que nous?

Cependant, tout chrétiens que nous sommes, nous nous défions de notre Dieu et de ses promesses les plus solennelles.

3e SUBD. — **Persévérance.**

Quoi de plus convenable? Les grâces de Dieu ne sont-elles pas assez précieuses pour mériter que nous les demandions souvent et longtemps? La Chananéenne cessa-t-elle de prier, quoique J.-C. ne lui répondît pas une parole; et ne fût-ce pas par sa persévérance qu'elle triompha en quelque sorte de la résistance du fils de Dieu. Ne désespérez donc point, âme chrétienne....

4e SUBD. — **Attention.**

Attention de l'esprit et affection du cœur. Quoi de plus nécessaire et de plus essentiel à la prière? La prière est un entretien avec Dieu; or, cela suppose un recueillement et un sentiment intérieur. D'où trois conséquences: 1° Prière des lèvres, prière nulle; 2° l'attention est de précepte, comme la prière; 3° une prière mal faite n'est pas une prière et elle est méprisée de Dieu.

DÉVELOPPEMENTS DU TROISIÈME PLAN.

PRÉTEXTES.

TEXTE.

Miserere mei, Domine fili David.

Matth. xv. 22.

Tel est le gémissement d'une âme touchée et qui s'adresse au souverain médecin, dans la miséricorde duquel tout seul elle espère en trouver le remède. C'était autrefois la prière d'une femme chananéenne, qui voulait obtenir du fils de David la guérison de sa fille. Persuadée de sa puissance et attendant tout de sa bonté pour les malheureux, elle ne connaît pas de moyen plus sûr de se le rendre propice que le cri de sa douleur et le simple récit de son infortune.

Et c'est le modèle de prière que l'Eglise nous propose aujourd'hui pour nous animer et nous apprendre à prier, c'est-à-dire pour nous rendre plus aimable et plus familier ce devoir le plus essentiel à la piété chrétienne.

Prier, c'est la condition de l'homme: c'est le premier devoir de l'homme, c'est l'unique ressource de l'homme, c'est toute la consolation de l'homme, c'est tout l'homme pour parler le langage de l'Esprit-Saint.

Quel pourrait être, en effet, au milieu de tant d'occasions de chute, le moyen de salut de l'homme, sinon la prière?

Notre origine, notre fin, notre situation, notre nature, nos besoins, notre demeure, tout nous avertit qu'il faut prier.

D'où vient donc l'oubli de la prière? de trois prétextes.

Ier Point.

1er PRÉTEXTE.—ON NE SAIT PAS PRIER.

Ce prétexte prend sa source dans trois dispositions injustes.

1re SUBDIVISION. — **Erreur à l'égard de la prière.**

On se trompe dans l'idée qu'on se forme de la prière. La prière n'est pas un effet de l'esprit, c'est un simple mouvement du cœur, un gémissement de l'âme vivement touchée à la vue de ses misères, ainsi une âme sainte et innocente est mille fois plus instruite sur la science de la prière que les maîtres et les docteurs. Elle parle à son Dieu comme un ami à son ami; elle s'afflige de lui avoir déplu, elle laisse parler son cœur qui veille et parle pour elle dans le temps même que son esprit s'égare. Qu'y a-t-il là qui ne soit à portée de toute âme fidèle? Si, pour prier, il fallait s'élever à ces états sublimes d'oraison où Dieu élève quelques âmes saintes, vous pourriez vous dispenser de la prière en disant que vous n'avez pas été favorisé de ces dons rares et excellents de l'Esprit-Saint. Mais la prière n'est pas le don particulier réservé à certaines âmes, c'est un devoir commun imposé à tout fidèle: aussi lorsque J.-C. apprend à prier à ses Apôtres, il ne leur découvre pas la hauteur et la profondeur des mystères de Dieu; le modèle de prière qu'il leur donne est à la portée des plus simples.

2e SUBD.—**Besoins de l'âme.**

Pourquoi dites-vous que vous ne savez pas prier, c'est que vous ne sentez pas assez les besoins infinis de votre âme. Faut-il apprendre à un malade à demander sa guérison? à un homme pressé de la faim à solliciter la nourriture? Dans vos afflictions temporelles, faut-il vous apprendre à vous-même comment vous devez exposer à Dieu votre peine? Donc, si vous sentiez les misères de votre âme comme vous sentez les misères de votre corps, vous seriez bientôt habile dans l'art divin de la prière. Dites que dans la prière, vu l'immensité de vos besoins, vous ne savez par où commencer, alors vous parlerez le langage de la foi: mais comment osez-vous vous plaindre que vous n'avez rien à dire à Dieu quand vous voulez le prier? N'y eût-il que vos crimes passés, ne vous offrent-ils rien à demander à la miséricorde divine? Si vous êtes assez heureux pour mener actuellement une vie chrétienne, la grâce singulière que Dieu vous a faite de vous désabuser du monde ne forme-t-elle aucun sentiment de reconnaissance dans votre cœur, quand vous êtes à ses pieds? Si, malgré votre changement, vous sentez encore ce fond inépuisable de corruption qui doit si fort vous alarmer, ne trouvez-vous pas là de quoi parler au Seigneur dans la prière? D'ailleurs, si vous n'avez rien à demander pour vous dans la prière, occupez-vous y des maux de l'Église: demandez à Dieu la conversion de vos proches, de vos amis, de vos ennemis; tout ce qui vous environne, le monde, la retraite, la ville, les justes, les pécheurs, tout vous apprend à prier.

3e SUBD.—**Défaut d'amour de Dieu.**

Enfin, pourquoi dites-vous que vous ne savez pas prier, c'est que vous n'aimez pas Dieu. Quand on aime, le cœur sait bien comment il faut s'y prendre pour entretenir et pour toucher ce qu'il aime. Substituons Dieu, dans notre cœur, à la prière du monde, rétablissons-y l'ordre: alors il ne s'y trouvera plus étranger devant le Seigneur.

IIe Point.

2e PRÉTEXTE.—DÉGOUT DE LA PRIÈRE.

Il est injuste de s'éloigner de la prière, à cause des dégoûts et des égarements d'esprit, qui nous la rendent pénible et désagréable.

1re SUBD.—**Tiédeur.**

Nos dégoûts ont leur source dans la tiédeur et l'infidélité. Il est injuste de prétendre que nous puissions porter à la prière un esprit serein et tranquille, une imagination calme, un cœur touché, tandis que toute notre vie sera une dissipation continuelle, et que nous conserverons dans notre cœur mille attachements déréglés. Les âmes les plus retirées sont troublées dans leur solitude par leurs souvenirs du passé, et nous prétendrons que dans une vie régulière, je le veux, mais pleine d'agitations, d'occasions dangereuses, nous nous trouverons tout d'un coup dans la prière de nouveaux hommes. Rien n'est plus injuste qu'une pareille prétention.

Travaillez sérieusement à purifier votre cœur: vous goûterez alors les douceurs et les consolations de la prière.

2e SUBD.—**Peu d'usage de la prière.**

Nos dégoûts nous viennent du peu d'usage que nous avons de la prière. Nous prions avec dégoût parce que nous prions rarement.

1° Il n'y a que l'usage de la prière qui puissent dissiper ces nuages qui forment les dégoûts et les égarements de nos prières.

2° Les douceurs et les consolations de la prière sont le fruit et la récompense de la prière même.

Il n'en est pas de Dieu comme du monde; le monde perd à être approfondi, mais le Seigneur, il faut le connaître et le goûter à loisir.

On se plaint du manque de temps. On ne manque pas de temps pour solliciter les grâces de la terre et on manquera de temps pour demander le ciel?

3e SUBD. — **Sécheresse.**

Enfin, il est injuste de se dispenser de prier à cause des dégoûts qui accompagnent la prière, parce que ces dégoûts ne sont souvent qu'une épreuve par laquelle Dieu veut purifier notre cœur; ainsi, loin de nous rebuter de ce que la prière nous offre de triste et de désagréable, nous devons y persévérer avec plus de fidélité que si le Seigneur y répandait sur nous des consolations sensibles et abondantes: parce que nous devons regarder nos dégoûts comme la juste peine de nos infidélités passées; 2° peut-être Dieu veut-il nous rendre par là cet éloignement plus haïssable; 3° peut-être veut-il nous inspirer plus de componction de nos crimes passés.

IIIe Point.

3e PRÉTEXTE.—PETITESSE DE L'HOMME.

Si Dieu a trouvé digne de créer l'homme, pourquoi ne trouverait-il pas digne de l'écouter? L'homme est petit en lui-même, mais il est grand dans l'ordre de la création. Lui seul, ici-bas, est l'image de Dieu, lui seul est le roi de la nature lui seul tourne ses regards vers les cieux. Pourquoi donc Dieu n'écouterait-il pas cette noble grandeur lui adressant sa prière?

« L'homme est trop petit, dites-vous, pour entrer dans l'ordre des causes et des effets de la nature. Eh quoi! le rang suprême que l'homme occupe dans la chaîne des êtres et parmi les miracles de la création, n'est-il donc pas la première loi de l'univers, la plus haute et la plus frappante des lois naturelles? A qui fut donné l'empire? à l'intelligence ou à la matière? O homme! lève le front vers les cieux et admire tes grandeurs. Roi de la terre, tu la couvres de palais, de fleurs et de fruits. Roi de la mer, tu te balances sur ses abîmes.... Roi des animaux, tu domptes et maîtrises toutes leurs forces.. Roi des éléments, la lumière, l'air, le feu et l'eau, instruments dociles de ton génie, se laissent manier et emprisonner par ta volonté » (Mgr Fayet, *sur la Prière*).

Dieu connaît les besoins de cet être chétif, dites-vous encore, et d'ailleurs dérogera-t-il à ses lois générales pour exaucer sa prière?

« Dieu n'a pas besoin de notre parole suppliante pour nous connaître et nous comprendre... Mais ayant créé l'homme intelligent et libre, il veut sa coopération et sa prière. Loin de nous la pensée d'un désespérant fatalisme! il est écrit dans nos Livres Saints que Dieu obéit à la voix de l'homme. Le paganisme lui-même ne nommait-il pas la prière une clé d'or ouvrant les cieux? Non, Dieu ne nous accable pas sous un joug inflexible. Prévoyant tout, il a prévu nos vœux, et il arrêta, dans sa bonté, d'accorder librement aux libres prières de l'homme le succès et la récompense » (Le R. P. de Ravignan, *Conf. sur la Prière*).

ANC. ET NOUV. TESTAMENT.

NOUVEAU TESTAMENT.

Omni tempore benedic Deum, et pete ab eo ut vias tuas dirigat (Tob. IV. 20).

Scitote quoniam exaudiet Dominus preces vestras, si manentes permanseritis in jejuniis et orationibus in conspectu Domini (Judith. IV. 12).

Quoniam ad te orabo, Domine, mane exaudies orationem meam (Ps. V. 4).

Respexit in orationem humilium, et non sprevit preces eorum (Id. CI. 18).

Qui declinat aures suas ne audiat legem, oratio ejus erit execrabilis (Prov. XXVIII. 9).

Oportet prævenire solem ad benedictionem tuam, et ad ortum lucis te adorare (Sap. XVI. 28).

Non impediaris orare semper (Eccli. XVIII. 22).

Ante orationem præpara animam tuam, et noli esse quasi homo qui tentat Deum (Id. ibid. 23).

ANCIEN TESTAMENT.

ÉVANGILES.

Cum oratis, non eritis sicut hypocritæ, qui amant in synagogis et in angulis platearum stantes orare ut videantur ab hominibus (Matth. VI. 5).

Petite et dabitur vobis : quærite et invenietis : pulsate et aperietur vobis (Id. VII. 7).

Sic ergo vos orabitis : Pater noster qui es in cœlis... (Id. ibid. 9).

Ascendit in montem solus orare (Id. XIV. 23).

Vigilate et orate ut non intretis in tentationem (Id. XXVI. 41).

Iterum abiit, et oravit tertio (Id. ibid. 44).

Pete a me quod vis, et dabo tibi (Marc. VI. 22).

Omnia quæcumque orantes petitis, credite quia accipietis (Id. XI. 29).

Oportet semper orare et non dificere (Luc. XVIII. 1).

Vigilate, omni tempore orantes, ut digni habeamini fugere ista omnia quæ futura sunt, et stare ante filium hominis (Id. XXI. 36).

Amen, amen dico vobis : si quid petieritis patrem in nomine meo dabit vobis. Usque modo non petistis quidquam in nomine meo : petite et accipietis ut gaudium vestrum sit plenum (Joan. XVI. 23, 24).

ÉVANGILES.

Quid oremus sicut oportet nescimus, sed ipse Spiritus postulat pro nobis, gemitibus inenarrabilibus (Rom. VIII. 26).

Christus Jesus qui est ad dexteram Dei, qui etiam interpellat pro nobis (Id. ibid. 34).

Orabo spiritu, orabo et mente (1 Cor. XIV. 15).

Estote prudentes : et vigilate in orationibus (1 Petr. IV. 7).

Si cor nostrum non reprehenderit nos, fiduciam habemus ad Deum, et quidquid petierimus accipiemus ab eo (1 Joan. III. 21, 22).

Hæc est fiducia quam habemus ad eum quia quodcumque petierimus secundum voluntatem ejus, audit nos (Id. V. 14).

SS. PÈRES.

Inter cætera salutaria monita et præcepta Christus etiam orandi ipse formam dedit : ipse quid præcaremur monuit et instruxit (S. Cyp. *de Orat. Dom.*).

Vis loqui cum Deo ? Attende sis. Vis audiri ? Teipsum prius quid loquaris audi. Nec sic properes, ne frustra ores (S. Ephr. *T.* 2).

Non importunitatis vereamur offensam, quia hæc importunitas apud Dominum opportuna est (S. Hieron. *in C.* 11, *Luc.*).

Cui (nempe Moysi) dicitur : *Dimitte me*, ostenditur quod tenendi habeat facultatem (Id. *in C.* 13, *Ezech.*).

Petitio Deo facta magnus est fructus : et qui petit a Deo, dum petit accipit, ipsum namque petere est accipere (S. Ambr. *Ep.* 83 *ad Demetr.*).

Is non aberrat, qui omnis virtutis justitiæque matrem esse precationem affirmat (S. Chrysost. *Hom.* 2 *de Precat.*).

Arbitror cunctis esse manifestum quod simpliciter impossibile sit absque precationis præsidio cum virtute degere, et hujus vitæ cursum peragere (Id. *L.* 1 *de Orand. Deo*).

Apud patrem non intercedit extraneus, intus est in patris pectore ipse qui intervenit et exorat affectus (S. Petr. Chrysol. *Serm. de fil. prodig.*).

Recte novit vivere qui recte novit orare (S. August. *Hom.* 40 *ex Divers.*).

Oratio justi clavis est cœli : ascendit precatio et descendit Dei miseratio (Id. *Serm.* 125).

Ne deficias in oratione ; Deus quod promisit concessurus est : et si differt, non aufert (Id. *in Ps.* 65).

O vere cœlestis vitæ ratio, quæ tota est oratio ! (Id. *de Verb. Dom.*).

Vult Deus rogari, vult cogi, vult quadam importunitate vinci. Ideo tibi dicitur : *Regnum Deo vim patitur, et violenti rapiunt illud.* Esto igitur sedulus in oratione : esto in precibus importunus ; cave ne ab oratione deficias. Si dissimulat audire, quem rogas, esto raptor, ut regnum cœlorum accipias, esto violentus, ut vim etiam ipsis inferas cœlis. Bona violentia, quia Deus non offenditur, sed placatur, proximus non læditur, sed juvatur, peccatum minuitur, non multiplicatur. Bona, inquam, violentia, qua non quæritur lucrum cito periturum, sed regnum acquiritur sine fine mansurum (S. Greg. *Hom.* 1 *in Evang.*).

Oratio, si ipsius naturam seu quidditatem spectes, est familiaris conversatio et conjunctio hominis cum Deo (S. J. Clim. *Grad.* 38).

Mens nostra cœlestis est, et tunc orando Deum, bene contemplatur quando nullis terrenis curis aut erroribus impeditur (S. Isid. *de Sum. bono*).

Frequens oratio vitiorum impugnationem extinguit (Id. *L.* 3, *Sent. C.* 3).

Psalmus est tutela pueris, juvenibus ornamentum, solamen senibus, mulieribus aptissimus decor. Incipientibus primum efficitur elementum, proficientibus incrementum, perfectis stabile firmamentum (Beda, *in Hexam. L.* 9).

Magnam injuriam Deo facio, cum illum precor, ut meam vocem audiat, quam ego qui fundo non audio (S. Bern. *L. de Anim.*).

Leva oculos tuos ad Deum in excelsis et ora pro peccatis tuis et negligentiis ; mane cum eo in cella, quia non invenies alibi tantam pacem (*Imit. Chr. L.* 1, *C.* 18).

THÉOLOGIE.

Nécessité de la Prière.

Acquérir et pratiquer des vertus, nous corriger de nos vices est sans doute l'ouvrage de notre volonté, mais non de notre volonté seule, puisque nous avons pour cela besoin du secours surnaturel de la grâce. Or, il dépend de Dieu de nous donner des grâces plus ou moins fortes et abondantes ; il les a promises à la prière ; la prière est donc nécessaire.

J.-C. dit qu'il faut prier toujours et ne jamais se lasser. Il en a donné lui-même l'exemple (Luc. VI. 12).

Les Apôtres firent de même. Pendant les quarante jours qui s'écoulèrent depuis l'ascension du Sauveur jusqu'à la descente du Saint-Esprit, ils persévérèrent unanimement dans la prière (Act. I. 14). Ils allaient au temple aux heures de la prière (Id. III. 1). S. Pierre venait de prier lorsqu'il reçut les envoyés du centenier Corneille (Id. X. 9).

S. Paul recommande souvent ce saint exercice aux fidèles, et les premiers chrétiens suivirent exactement cette leçon ; leurs assemblées fréquentes se passaient à s'instruire et à prier, parce qu'ils étaient persuadés que la prière publique est la plus agréable à Dieu ; de là l'institution des *heures canoniales* (Bergier, *Dict. de Theolog. art. Prière*).

Objections.—On fait deux objections contre la prière.

1° *A quoi bon la prière, dit l'incrédule ; Dieu ne sait-il pas ce qu'il nous faut ?*

2° *D'ailleurs comment peut-il nous exaucer sans changer le cours de la nature, lorsque nous lui demandons quelque chose dans l'ordre temporel.*

—1° Si nous exposons nos besoins à Dieu dans la prière, ce n'est point pour lui faire connaître ce qu'il sait déjà, mais pour implorer son assistance comme suppliants. Dira-t-on qu'un enfant fait injure à son père parce qu'il lui demande une grâce en lui exposant des besoins que celui-ci connaît ? Est-il contre l'ordre que Dieu, qui est le maître de ses dons comme il l'est de ses actions, ait laissé l'homme, en le créant, dans la nécessité de recourir à lui par la prière, en s'engageant par là même à nous accorder, sur notre demande, les secours qui nous sont nécessaires pour accomplir ses desseins et nos destinées ? Non, l'homme n'a pas le droit de se plaindre d'être dépendant du Créateur.

—2° Dieu peut nous exaucer sans changer le cours de la nature, lorsque nous demandons quelque chose dans l'ordre temporel.

Nous demandons à Dieu deux sortes de grâces temporelles : 1° les unes dépendent de la volonté des hommes, comme la paix des États, la cessation du despotisme des mauvais princes, des malversations, etc. ; 2° les autres dépendent immédiatement de Dieu, comme d'être préservés de l'intempérie des saisons, des orages, etc.

Or, le Tout-Puissant tient dans ses mains le cœur des chefs des empires : *Cor regis in manu Domini* (Prov. XXI. 1). Il peut donc le changer à son gré, et par là nous accorder les premières grâces sans troubler l'ordre de la nature.

Dieu peut, en second lieu, nous exaucer en suivant le cours ordinaire des choses, car, ayant créé le monde pour sa gloire, il a subordonné le monde physique au monde moral, d'où il résulte que tout a été prévu et que, dit S. Thomas : *Non propter hoc oramus ut divinam dispositionem immutemus, sed ut impetremus, quod Deus disposuit per orationes esse implendum* (2 *Quæst.* 83, *art.* 2). (Le Card. Gousset, *Théol. dogm. T.* 1).

PHILOSOPHES.

On trouve dans l'Alcibiade de Platon une prière ainsi conçue:

« Grand Dieu! donnez-nous ce qui est bon, même quand nous ne le demanderions pas, et refusez-nous ce qui est mauvais, même quand nous le demanderions. »

La prière est un devoir religieux. (Montesquieu, *Esprit des Lois*, *L.* 25).

Quand vous avez prié, ne sentez-vous pas votre cœur plus léger et votre âme plus contente? La prière rend l'affliction moins douloureuse et la joie plus pure; elle mêle à l'une je ne sais quoi de fortifiant et de doux, et à l'autre un parfum céleste (De Lamennais).

Malheur à celui qui ne prie point! Sa vie sera dure comme un arbre qui n'a point de sève et ses actions tomberont à terre comme des feuilles jaunies et desséchées. La prière est lumière pour l'esprit, repos pour le corps, force pour la volonté.

L'humilité de la foi est sa racine, l'espérance est sa tige, et sa fleur est la charité (Charles Sainte-Foi).

La prière est née de la foi et de l'amour; elle est destinée à vivifier; c'est un soupir pour la bonne vie....

La prière est un élan du cœur vers le bien suprême et absolu: elle est en parfaite harmonie avec la destination générale de l'homme; car, soit qu'elle le relève et le soutienne, soit qu'elle l'excite et l'exalte, elle ne peut manquer de le fortifier, de le rendre meilleur et plus heureux. La prière, sans être encore précisément la vertu, est le commencement de toute vertu. Prier, bien prier, c'est être prêt à bien vivre (Damiron).

La pauvre femme dont Fénelon enviait la prière ne prononçait pas de savantes paroles; elle pleurait en silence, abîmée dans la pensée de l'Être parfait et infini, témoin invisible et consolateur secret de ses misères. Nous ressemblons tous à cette pauvre femme (M. Cousin).

La prière, l'invocation du nom de Dieu a toujours été en usage chez tous les peuples.... Quel est l'homme, quel est l'impie qui, dans le péril, ne lève les mains en s'écriant: O Dieu! ô mon Dieu! Témoignage instinctif que Tertullien appelle « le témoignage d'un âme naturellement chrétienne. » (Apol.) (Le Gard. Gousset, *Théol. dogm.* T. 1.)

EXEMPLES PROFANES.

Les Lacédémoniens. Lacedæmones, teste Platone, orantes, solum pulchra et bona petere solebant, nec unquam aliud quid precari auditi sunt (Drexelius, *Rhetor. cœlest.*).

Numa Pompilius. Jovem e cœlo precibus suis deducere potuisse superstitiosa credidit antiquitas (Beyerlinck, *Theat. vitæ humanæ*, *in Fest. S. Barthol.*).

Scipion. Africanus nunquam rem aliquam arduam auspicatus est, quin prius a Jove consilium et auxilium pro felici successu petierit (Id ibid.).

AXIOMATA.

1° Qui nescit tribulari, nescit precari
2° Qui nescit orare, adeat mare
3° Non clamor, sed amor clangit in aure Dei.
4° Recte novi vivere, qui recte novit orare.

MÉLANGES.

DEFINITIO.

Oratio est elevatio mentis ad Deum (S. Damasc. L. 3 *de Fide*). Est locutio ad Deum; quando enim legis, tibi loquitur Deus: quando oras, cum Deo loqueris (S. August. *in* Ps. 35).

DIVISIO.

Dividitur oratio in *vocalem* et *mentalem*, in *publicam* et *privatam*. Mentalis subdividitur in simplicem *Cogitationem*, quæ est momentanea cujusdam rei consideratio, in *Meditationem*, quæ est sedula et affectuosa rerum rimatio, et in *Contemplationem*, quæ est inspectio rei sine discursu (Drexelius, *in Rosis Marianis*, P. 1, C. 9. — Rich. a S. Vict. L. 1 *de Contempt. mundi*).

ACTUS.

1° Deum laudare, benedicere, adorare ob suas perfectiones; 2° Deo gratias agere pro beneficiis acceptis: 3° varias ab eo gratias et dona petere (Lohner. *Bibl. Man. Oratio*).

GRADUS.

Primus est precari cum labore et difficultate, *secundus* cum felicitate, *tertius* passive magis quam active (Id. ibid.).

MOTIVA.

I. Utilitas. Quæ quidem multiplex est: 1° *Ad vitia extirpanda;* nam impossibile est hominem congruo precantem studio, Deoque continuo supplicantem, unquam peccare (S. Chrysost. *Hom.* 79 *ad Pop. Antioch.*); 2° *Ad virtutes comparandas*: oratio est mater, regina, cibus et fons virtutum, et gratiarum ministra, et profectus invisibilis (S. J. Clim. *Grad.* 28); 3° *ad Dæmonis insidias evitandas;* si Dæmones nos conspexerint deprecatione munitos, illico resiliunt, non aliter ac prædones, ubi conspiciunt militis gladium in caput suum vibrari (S. Chrysost. *De or. Deo*): Oratio frequens, Diaboli jacula submovet; oratio quotidiana Diaboli tela exsuperat (S. Bern. *Serm.* 49 *de mod. ben. viv.*).

II. Æquitas. Meditatio præsentis vitæ nostræ, in laude Dei esse debet (S. August. *in* Ps. 148).

III. Facilitas. Ubicumque fueris, aut invocaveris, audit te (S. Chrysost. *Hom.* 17 *de Muliere Chan.*).

MEDIA.

I. Præsentia Dei. In te unum, Domine, oculos mentemque convertant, ut dicere orantes possint: *Spectaculum facti sumus mundo angelis et hominibus* (S. Chrysost. *in* Ps. 4).

II. Vita bona. Multum juvat orationis puritatem, si in omni loco vel tempore nos ab actibus temperemus illicitis (Beda, *de Templo Salom.*).

III. Studiosa præparatio. *Ante orationem præpara animam tuam* (Eccle. XVIII. 23).

IV. Sensuum custodia. Juge silentium, et ab omni strepitu sæcularium perpetua quies cogit cœlestia meditari (S. Bern. *in Ep.*).

CONDITIONES.

I. Reverentia. *Psallite Deo nostro* (Ps. XLVI. 7, 8). Quinquies ait *psallite*, id est: 1° quoad habitum et situm cordis, *reverenter;* 2° quoad vocem, *distincte;* 3° quoad memoriam, *attente;* 4° quoad intellectum, *intelligenter;* 5° quoad voluntatem, *ardenter* (Lohner, *Bibl. Man. Orat.*).

II. Humilitas. *Propitius esto mihi peccatori* (Luc. XVIII. 13).

III. Fiducia firma. Commune theologorum dogma est, mensuram credendi esse mensuram impetrandi; *fiat miseric. tua Dom. super nos quemad. speravi. in te* (Ps. XXXII. 22).

IV. Perseverantia. Virtutis pondus oratio non habet, quam nequaquam perseverantia continui amoris tenet (S. Gregor. *in Moral.*).

EXEMPLES.

ANCIEN TESTAMENT.

JACOB.

Dixitque ad eum: Dimitte, jam enim ascendit aurora. Respondit: Non dimittam te, nisi benedixeris mihi (Gen. XXXII. 26).

—Quasi erubuerit Deus, si quis viderit Jacob deprecantem, et eum non illico exaudientem (Origen.).

MOISE.

Cumque levaret Moyses manus, vincebat Israel.... (Exod. XVII. 11, 12, 13).

ESTHER.

Quid petis, ut detur tibi? (Esther, V. 6).

JUDAS MACHABÉE.

Machabæus autem, et qui cum ipso erant, appropinquante ilto (Thimotheo) deprecabantur Dominum... (2 Mach. XV. 12).

ONIAS.

Oniam...manus protendentem, orare pro omni populo Judæorum (2 Mach. XV. 12).

ANTIOCHUS.

Orabat autem hic scelestus Dominum a quo non esset misericordiam consecuturus (2 Mach. IX. 13).

NOUVEAU TESTAMENT.

N. S. J.-C.

Erat pernoctans in oratione Dei (Luc. VI. 12).

LA B. V. MARIE.

S. Ephrem vocat eam Thuribulum aureum, in quo sine intermissione thus orationis suavissimum afferebatur (Drexelius, *in Rosis Mar.* P. 1, C. 9)

LE PUBLICAIN.	LE PHARISIEN.
Descendit hic justificatus (Luc. XVIII. 14).	Oratio ejus fiat in peccatum (Ps. CVIII. 7).

EFFETS DE LA PRIÈRE.

Pardon de Madeleine: *Osculabatur pedes ejus* (Luc. VII. 38).

Résurrection de Lazare: *Si fuisses hic...* (Joan. XI. 21).

Conversion de S. Paul a la prière de S. Étienne (Act. VII. 58).

Délivrance de S. Pierre: *Oratio fiebat...* (Act. XII. 5).

VIE DES SAINTS.

S. JACQUES-LE-MINEUR.

Usque adeo flexis genibus Deum pro populo deprecabatur ut callum durissimum obduceret (S. Hieron. *de Vir. illustr.*).

S. ANTOINE.

Sæpe per totam noctem orans, exorto sole, dixit: *Ah! quid me impedis, o sol qui oriris, ab amœniore me sole abstrahens?* (S. Athanas. *in ej Vita*).

SOBIESKY.

« Il connaissait la puissance de ces augustes communications avec Dieu, ce roi de la catholique et infortunée Pologne, l'illustre Sobieski. Les troupes musulmanes assiégeaient les murs de Vienne, et ce rempart, une fois emporté, elles menaçaient la civilisation moderne tout entière d'une sanglante et irréparable invasion. Que fit ce vaillant capitaine? Il pria, il s'unit à son Dieu par le pain eucharistique, et avant la bataille il ordonna aux légions qu'il commandait de se prosterner humblement devant celui qui distribue la victoire et régénère les nations. Vous savez le reste: l'Europe fut sauvée par sa glorieuse et vaillante épée » (Le R. P. de Ravignan, *Conf. sur la Prière*).

Auteurs à consulter.

SS. Pères.

Tertullien	— De Orat.
Origène	— L. 7 in Ep. ad Rom.
S. Cyprien	— De Or. Dom.
S. Ephrem	— De Or. Deo.
S. Basile	— De Regul.
S. Ambroise	— L. 6 de Sacr.
S. J. Chrysost.	— Hom. 67, 68.
	— De Or. Deo.
	— In Ps. 129.
S. Jérôme	— In Ps. 5.
S. Augustin	— In Ps. 13, 28, 85, 144.
	— Serm. 28, 171, 226 de Temp.
	— In Serm. de Monte.
	— Ep. 120 ad Honorat.
	— Tract. 76 in Joan.
S. Fulgence	— Ep. 4.
S. Césaire	— Hom. 29.
S. Grégoire	— Moral. L. 10, 17, 18, 29.
	— In Cant. C. 4.
	— Hom. 1 in Evang.
S. Jean Clim.	— Grad. 15.
S. Isidore	— Ep. 12.
	— De Summo bono.
	— L. 3 Sentent C. 3.
S. J. Damascène	— Ep. 1.
S. Bernard	— Scal. claustr. C. 1, 3.
	— De Int. Dom. C. 48.
S. Thomas	— 2 Quæst. art. 9.

Ascétiques.

Thom.-a-Kemp.	— Imit. Chr. L. 1, C. 18, 20. — L. 2, C. 1, 15.
Alvarez	— T. 3.
Drexelius	— Rhetor. cœlest.
	— In Rosis Marian.
Sanchez	— In Regno Dei.
L. de Grenade	— De Orat. et Medit. L. 3.

Prédicateurs.

Duneau	— Avent.
La Colombière	— 4 Serm.
Fromentières	— Carême.
Dorléans	— 1 Serm
Bourdaloue	— It.
Fénelon	— It.
Massillon	— It.
L'abbé Richard	— It.
Mgr Fayet	— It.
Le R. P. de Ravignan	— W Conf. *Trib. Sacr.* 1846.

Répertoires.

Busée	— In Viridario.
J. Mansi	— Bibl. moral.
Lohner	— Bibl. man.
Houdry	— Bibl. des Préd.

PREMIER PLAN.

Causes et Caractères de la Rechute.

(MASSILLON.)

Ier Point.

CAUSES.

IIe Point.

CARACTÈRES.

Ier POINT.—SUBDIVISIONS.

Causes.

1—Précautions négligées;
2—Résolutions violées;
3—Réparations omises.

IIe POINT.—SUBDIVISIONS.

Caractères.

1—Péché énorme;
2—Péché funeste.

DEUXIÈME PLAN.

Motifs et Moyens de Persévérance.

(UN CONTEMPORAIN.)

Ier Point.

MOTIFS DE PERSÉVÉRANCE.

IIe Point.

MOYENS DE PERSÉVÉRANCE.

Ier POINT. — SUBDIVISIONS.

Motifs de persévérance.

1—Précepte;
2—Deux traités d'alliance faits avec Dieu;
3—La persévérance assure le salut.

IIe POINT.—SUBDIVISIONS.

Moyens de persévérance.

1—Sentiment de sa faiblesse;
2—Fuite des occasions;
3—Actions.

TROISIÈME PLAN.

Avantages de la Persévérance.

(DE LA LUZERNE.)

Ier Point.

AVANTAGES ATTACHÉS A LA PERSÉVÉRANCE.

IIe Point.

RÉPONSE AU PRÉTEXTE DE DIFFICULTÉ.

Ier POINT.—SUBDIVISIONS.

Avantages attachés à la persévérance.

1—Conservation des mérites acquis;
2—Assurance et paix de l'âme.

IIe POINT.

Réponse au prétexte de difficulté.

DÉVELOPPEMENTS DU PREMIER PLAN.

CAUSES & CARACTÈRES DE LA RECHUTE.

TEXTE.

Et fiunt novissima hominis illius pejora prioribus.

Matth. XII. 45.

Quelle effrayante peinture notre Evangile nous trace-t-il de la rechute, M. T. C. F. de ce péché si commun qu'il n'alarme plus les consciences, et avec lequel presque tout le monde s'est familiarisé, parce qu'il paraît être devenu l'état ordinaire des chrétiens.

Rien de plus horrible qu'un possédé du démon. Eh bien? s'il faut en croire notre divin maître, le sort d'une âme infidèle qui retourne à son vomissement est tout autrement déplorable....*Intrantes habitant ibi* (Id. ibid.).

C'est cette dernière circonstance qui doit nous faire trembler et qui fait dire à notre divin Sauveur que le dernier état de cet homme devient pire que le premier, car elle nous fait entendre que la rechute est comme un signe et un préjugé de notre réprobation.

Pour traiter à fond ce sujet, nous allons fixer votre attention sur deux considérations qui l'embrassent tout entier : 1° *causes* ; 2° *caractères* de la rechute.

Ier Point.

CAUSES.

1re SUBDIVISION.—Précautions négligées.

I. PRÉCAUTIONS DE NÉCESSITÉ. J'appelle ainsi la fuite de certaines occasions d'elles-mêmes toujours funestes à l'innocence, et où nous voyons une chute inévitable. On ne les fuit pas et on retombe, parce qu'on se promet désormais à soi-même plus d'attention et plus de fidélité lorsqu'on s'y trouvera. On se persuade qu'y portant des dispositions plus saintes, le danger sera moindre. On se fait à soi-même mille raisons spécieuses, pour ne pas s'en éloigner, tandis que nous voyons que J.-C., après sa résurrection, quoiqu'il n'eût plus à craindre pour sa vie glorieuse, ne l'expose pourtant pas à la fureur des Juifs.

Or, je dis : 1° qu'il est bien téméraire de compter que Dieu vous soutiendra dans des occasions qu'il vous ordonne lui-même de fuir.

2° Que c'est un crime de ne pas éviter tout ce qui l'a été jusqu'ici, et qui peut encore le devenir pour vous ;

3° Que votre propre expérience vous devrait ici tenir lieu de preuve.

II. PRÉCAUTIONS DE PURE SURETÉ. On les néglige. La grâce vous a guéris, mais vous a encore laissé votre faiblesse. Cependant vous ne fuyez pas toutes les occasions, le danger ne vous touche pas.

1° Nos plus saintes résolutions trouvent des écueils dans nous-mêmes;

2° Que de résolutions violées dans notre passé !

2e SUBD. — Résolutions violées.

1° Après votre conversion vos résolutions étaient la base de votre fidélité ; or, il n'y a plus de garantie en vous puisque vous les avez violées.

2° En vous inspirant ces résolutions, Dieu vous avait fait connaître que c'était là les seules voies de salut ; en les violant, vous sortez de cette voie.

3° La conscience accoutumée à violer ses résolutions s'accoutumera peu à peu à renouveler sans remords ses crimes.

4° L'infidélité à ses résolutions pieuses est un mépris de la miséricorde de Dieu. Or, une âme que les bienfaits de Dieu lassent, lasse bientôt ses miséricordes, il la vomit, il la rejette et l'abandonne à elle-même.

3e SUBD. — Réparations omises.

Vous omettez :

1° LES RÉPARATIONS DE PÉNITENCE. Après une vie toute dans les sens, dans la volupté, dans l'ivresse des plaisirs, on ne voit ni retranchement, ni austérité, ni souffrance : on veut bien sortir du crime parce qu'on en est fatigué... on secoue le joug du péché, mais on ne s'impose pas celui de J.-C.

2° LES RÉPARATIONS DE JUSTICE. On n'approfondit point ce qu'on doit au prochain, on se contente de renoncer à certains vices criants qui étaient à charge ; mais d'en venir à certaines discussions qui auraient des suites et qui nous engageraient en des démarches désagréables, on n'y pense pas ; et de là tant de murmures contre la piété.

3° LES RÉPARATIONS DE SCANDALE. Je dis de scandale donné par la malignité de nos discours et par un outrage outré et continuel de médisance. On ne répare pas ce scandale, ou si on le répare, c'est en ne faisant plus, à la vérité, le public confident de ces discours empoisonnés, mais en les confiant à un petit nombre de personnes devant lesquelles on se donne d'autant plus de licence qu'on se contraint devant le public.

Voulez-vous donc ne plus retomber et persévérer dans le service de Dieu, ne négligez plus des précautions qui font toute la sûreté de votre pénitence ; ne violez plus des résolutions qui sont le seul appui de votre faiblesse ; n'omettez plus des réparations qui renferment le seul remède de vos crimes.

IIe Point.

CARACTÈRES.

1re SUBD. — Péché énorme.

I. L'INGRATITUDE. Comme l'action de grâces est le devoir le plus essentiel de la créature envers le Créateur, l'ingratitude est le péché le plus injuste, et dont sa bonté est d'ordinaire le plus blessée. Or, le péché de rechute nous rend ingrat dans les circonstances les plus odieuses.

1° Plus le bienfait que vous avez reçu est grand, plus l'ingratitude qui le fait oublier est noire ; or, quel bienfait plus signalé que celui de vous avoir délivré de vos crimes? Vous étiez un enfant de colère, vous êtes devenu l'enfant de Dieu. Une vie entière de reconnaissance pourrait-elle assez payer la magnificence de ce bienfait?

2° Rappelez la manière dont cette faveur signalée vous a été accordée ; dans quel péril étiez-vous, lorsque Dieu vous a touché? Quel temps Dieu a-t-il choisi pour vous appeler à lui? De telles circonstances doivent vous engager à une reconnaissance et à une fidélité éternelle.

3° Le grand nombre de crimes que le Seigneur vous a pardonnés. Plus il avait oublié d'offenses, plus sans doute vous deviez conserver le souvenir de sa bonté et en éviter de nouvelles. Cependant vous allez retomber.

II. PERFIDIE. Le pécheur qui retombe après avoir juré une fidélité éternelle à son Dieu, viole sa foi. L'homme qui se pique de fidélité envers les créatures, ne rougit pas d'être perfide envers son Dieu. Cette perfidie est d'autant plus criminelle, que vos promesses de fidélité ont été accompagnées de plus de marques de douleur et de bonne foi. Que de soupirs ! que de regrets sincères ! et après tout ce tendre appareil de réconciliation, vous allez de nouveau déclarer la guerre à votre Dieu et oublier les promesses que vous lui avez faites ! On vous condamnera par votre propre bouche.

III. MÉPRIS. Le pécheur qui retombe ne retourne à Satan qu'après avoir goûté et examiné tout ce qu'il y a d'avantageux dans le service de J.-C. Il met en comparaison J.-C. et Bélial, et se déclare pour ce dernier. Quel mépris ! Aussi tout ce qui peut le rendre criminel s'y trouve. Le choix que fait le pécheur en préférant Satan à J.-C. n'est pas un choix aveugle. Le cri secret de la conscience l'arrête : cependant il passe outre. Peut-il faire à son Dieu un outrage plus sanglant? Et, ce qu'il y a de plus facheux, c'est qu'une rechute si prompte et si soudaine est une marque presque infaillible du peu de sincérité des démarches que le pécheur vient de faire pour se réconcilier avec Dieu.

2e SUBD. — Péché très funeste.

Pour trois raisons :

I. *Les ressources du salut qui opèrent d'ordinaire la conversion des autres pécheurs, deviennent inutiles à celui qui retombe.*

1° Les vérités de la foi sont sur lui sans effet. Elles ne sont plus pour lui de nouvelles lumières. Il a vu clair dans les vanités des choses humaines et dans les grandes vérités de l'éternité. Ces vérités ont perdu à son égard la surprise et l'attrait de la nouveauté, si heureux pour les autres pécheurs. Ainsi, ces vérités qui sont une ressource infaillible de salut pour les autres pécheurs, sont pour lui d'un faible usage, puisqu'elle ne font plus d'impression sur son âme.

2° Le goût de la grâce manque au pécheur de rechute. Ce goût consiste dans la douceur qu'on trouve à porter un cœur libre depuis peu de ses passions et de ses remords. C'est une ressource de salut très favorable aux autres pécheurs, mais qui n'est plus dans celui qui a tant de fois éprouvé les douceurs de ces divines impressions.

3° Les sacrements sont un écueil au pécheur de rechute : 1° par l'usage toujours inutile qu'il a fait de ces divins remèdes; 2° par la dissimulation inséparable de ses rechutes; 3° par le sacrilége inévitable dans les rechutes.

II. LA MISÉRICORDE DE DIEU A UN TERME. Cette miséricorde, nous le savons, est infinie dans ses dons, dans ses effets, dans son étendue ; elle ne s'épuise pas mais elle se lasse. Ainsi, supposons que le pécheur de rechute veuille faire usage des ressources que nous venons d'indiquer, Dieu se lassera de les lui accorder. Il l'a trompé, il a manqué à sa foi, c'est pourquoi le Seigneur, qui est maître de ses dons, le délaisse.

III. LE PÉCHÉ DE RECHUTE CONDUIT A L'ENDURCISSEMENT. Quand même la bonté de Dieu ne se lasserait pas, la malignité particulière du péché de rechute, jointe au caractère du cœur humain, conduira nécessairement le pécheur à l'endurcissement. Il en est des rechutes de l'âme comme de celles du corps. La volonté se pervertit toujours et la même rechute qui l'affaiblit pour le bien lui donne de nouvelles forces pour le mal. Après le premier péché commence l'habitude ; l'habitude venant à se former, jette peu à peu dans l'aveuglement. Le vice s'enracine, passe comme dans une seconde nature, et produit enfin l'endurcissement.

DÉVELOPPEMENTS DU DEUXIÈME PLAN.

MOTIFS ET MOYENS DE PERSÉVÉRANCE.

TEXTE.

Qui autem perseveraverit usque in finem, hic salvus erit.

Matth. x. 22.

Notre âme, comme l'infidèle Jérusalem, a été souvent délivrée du démon, et souvent nous l'avons rappelé au-dedans de nous. Mille fois nous nous sommes repentis, autant de fois nous sommes retombés. Nous avons pleuré nos plaisirs injustes, et de nouveaux plaisirs ont un moment après essuyé nos larmes. Dégoûtés du monde et de nous-mêmes, nous nous sommes souvent retournés vers le Seigneur, et le lendemain, dégoûtés du Seigneur, le cœur que nous venions de lui rendre, nous l'avons encore redonné au monde, qui nous donnait de nouveaux charmes. Nos mœurs jusqu'ici n'ont peut-être roulé que sur ces tristes alternatives de repentir et de crimes (Massillon, *sur l'Inconstance dans les voies du salut*).

Sortons de cet état, M. F. Assez longtemps nous avons abusé des grâces du Seigneur. Entrons enfin dans la voie sûre de la persévérance. Heureux si je pouvais aujourd'hui vous fortifier, vous affermir, et par là vous préserver désormais de toute rechute. C'est ce que j'entreprends dans ce discours où je vais vous parler de la persévérance chrétienne.

Ier Point.

MOTIFS DE PERSÉVÉRANCE

1re SUBDIVISION. — **Précepte.**

N. S. J.-C. recommande la persévérance en plusieurs endroits de l'Evangile. Il dit à un paralytique qu'il avait guéri : *Jam noli peccare, ne deterius tibi aliquid contingat* (Joan. v. 14). Il blâme celui qui ayant commencé de construire un édifice, n'a point su l'achever : *Hic homo cœpit ædificare, et non potuit consummare* (Luc. xiv. 30). Il dit formellement : « que celui qui met la main à la charrue et regarde en arrière, n'est point propre au royaume de Dieu » (Luc. ix. 62). Enfin il signale la persévérance comme le moyen le plus efficace et le signe le plus certain de la prédestination : *Qui autem perseveraverit usque in finem, hic salvus erit* (Matth. xxiv. 13).

2e SUBD. — **Deux traités d'alliance avec Dieu.**

« Je remarque deux alliances que Dieu a contractées avec l'ancien peuple durant l'ancien Testament.

1° Dans la première, Moïse assemble le peuple pour lui proposer les conditions sous lesquelles Dieu le recevait en son alliance. Le peuple déclare qu'il les accepte et Moïse leur déclare de la part de Dieu que comme ils l'avaient choisi pour leur souverain, il les choisissait pour son héritage : *Dominum elegisti hodie ut sit tibi Deus. . et Dominus elegit te hodie ut sis ei populus* (Deut. xxvi. 17, 18).

« 2° Le second traité d'alliance eut lieu après la captivité de Babylone. Après avoir fait mention du premier, et en avoir déploré la violation par leurs pères, les Juifs revenus de la captivité et ayant Esdras au milieu d'eux s'écrièrent : *Super omnibus ergo his nos ipsi percutimus fœdus, et scribimus, et signant principes nostri, Levitæ nostri et Sacerdotes nostri* (2 Esdr. ix. 38). Que voyons-nous ensuite dans l'histoire du peuple de Dieu? Nous voyons qu'après avoir violé le premier traité, le Seigneur usa encore envers eux de miséricorde, mais ayant contrevenu au second, il commença à les mépriser. Il retira peu à peu ses grâces, ils n'eurent plus ni miracles ni prophéties...

« Appliquons ceci à notre sujet et raisonnons du nouveau Testament par les figures de l'ancien. Sachez donc, pécheurs convertis, que vous avez contracté deux sortes d'alliances avec Dieu votre Créateur par l'entremise de J.-C. votre médiateur et son fils : *la première*, dans le saint Baptême; *la seconde*, dans le sacrement de la Pénitence.

« L'alliance du S. Baptême est la première et fondamentale.. Mais vous l'avez rompue. Cependant Dieu ne vous abandonne pas. Voici un second traité; voici le pacte sacré de la Pénitence qui vient au secours de la fragilité humaine... Mais aussi, par ce second traité, vous rentrerez dans des obligations plus étroites envers Dieu, et si vous manquez encore à votre parole, Dieu s'en vengera, et vous serez en pire état qu'auparavant : *Fiunt novissima hominis illius pejora prioribus* (Matth. xii. 45).

« Pour vous convaincre de la nécessité de la persévérance, souvenez-vous de ce second traité. Vous avez donné J.-C. pour caution de votre parole, car étant le médiateur, il est aussi le dépositaire et la caution des paroles des deux parties. Il est caution de celle de Dieu, par laquelle il promet de vous pardonner. Il est caution de la vôtre, par laquelle vous promettez de vous amender. Voilà le traité qui a été fait, et pour plus grande confirmation vous avez pris à témoin son corps et son sang qui a scellé la réconciliation de la sainte table. Or, après cette grâce obtenue, casserez-vous un acte si solennel? Vous repentirez-vous de votre pénitence? Désavouerez-vous vos promesses? O ingratitude! Marchez, marchez désormais dans les voies de Dieu avec courage et fermeté » (Bossuet, *sur la Rechute*).

3e SUBD. — **La persévérance assure le salut.**

1° Nous en avons la promesse formelle de J.-C. : *Qui perseveraverit....* (Matth. x. 22). Il charge son Apôtre chéri de dire à l'Évêque de Smyrne pour être ensuite répété à tous les chrétiens : *Esto fidelis usque ad mortem et dabo tibi coronam vitæ* (Apoc. ii. 10). « Ayez soin, nous répète le saint Apôtre, de la part de son divin maître, que ce dont vous avez été instruits dès le commencement demeure en vous, vous demeurerez ainsi dans le Fils et dans le Père. C'est ce dont il nous assure lui-même en nous promettant la vie éternelle... Demeurez donc en lui, mes chers enfants, afin que lorsqu'il apparaîtra nous soyons pleins de confiance, et qu'il ne nous confonde pas par sa présence » (1 Joan. ii. 24, 28).

2° Il est encore vrai de dire, par un autre motif, que la persévérance dans les exercices d'une vie chrétienne assure le salut, parce qu'elle est *le principe de la persévérance finale*.

« Quand les théologiens parlent de la prédestination des saints, ils nous la font concevoir comme une chaîne mystérieuse, composée de plusieurs anneaux entrelacés les uns dans les autres et qui se tiennent sans interruption. Du côté de Dieu, disent-ils, cette chaîne n'est autre chose qu'une suite de moyens, de secours, de grâces que Dieu a préparés pour soutenir ses élus et pour les faire arriver à la couronne de justice qui leur est réservée. Ainsi l'enseigne S. Augustin. Mais de notre part cette chaîne mystérieuse est une suite d'actes qui se succèdent les uns aux autres, et par où nous méritons cette couronne, en rendant chaque jour à Dieu l'obéissance qui lui est due. Tous ces actes, ajoutent les docteurs, sont comme autant de parties de cette persévérance totale qui nous sauve, et en cela ils sont tous de même nature; mais il y en a un néanmoins, et c'est le dernier auquel tous les autres se terminent et qui fait la persévérance finale. Quoique ce dernier acte, considéré en lui-même, n'ait ni plus de perfection ni plus de mérite que les autres, cependant, parce qu'il est le dernier, c'est lui qui couronne tous les autres et qui consomme notre bonheur. C'est donc de la fin que dépend le sort et le discernement des hommes dans l'autre vie.

« Mais par où arrive-t-on à la persévérance finale, sinon par la persévérance quotidienne, par la persévérance commencée qui est celle de la vie? Car sans commencement il n'y a point de fin, et toute fin a un rapport essentiel avec son commencement. D'où il suit que pour persévérer à la mort, c'est-à-dire pour avoir la persévérance finale, nous devons commencer à persévérer dans la vie, puisque la persévérance de la mort est le terme et la consommation de la persévérance de la vie. Nous avons donc eu raison de dire que la persévérance dans les exercices d'une vie chrétienne est la voie qui nous mène au royaume éternel. » (Bourdaloue, *Serm. sur la Persévérance*).

La persévérance finale est, nous le savons, une grâce spéciale. Dieu ne nous la doit pas; mais il l'accorde toujours à celui qui, par la persévérance de sa conduite, s'efforce de s'en rendre digne.

IIe Point.

MOYENS DE PERSÉVÉRANCE.

1re SUBD. — **Sentiment de sa faiblesse.**

Il faut sentir vivement sa faiblesse, se souvenir de ses égarements, de ses convictions passagères, de ses rechutes..... avoir toujours devant les yeux comme l'Apôtre, sa faiblesse passée.

2e SUBD. — **Fuite des occasions.**

Ce qu'on n'a pas toujours haï, ce qu'on ne hait que par force et comme malgré soi, on est toujours à la veille de l'aimer.

Ecartez donc de vous les occasions où vous avez succombé, et vous demeurerez ferme dans vos résolutions.

3e SUBD. — **Action.**

Il faut toujours agir pour persévérer dans le bien. Notre vie est une vie d'actions, d'efforts, de combats et non de spéculation. Il n'est jamais permis de se reposer dans la voie du salut.

DÉVELOPPEMENTS DU TROISIÈME PLAN.

AVANTAGES DE LA PERSÉVÉRANCE.

TEXTE.

Ab initio mecum estis.

Joan. XV. 27.

Ames chrétiennes, qui avez eu le rare mérite de conserver l'innocence reçue dans votre baptême, ou l'insigne bonheur de la réparer dans la pénitence; qui avez été constamment les amies de Dieu, ou qui l'êtes redevenues, c'est à vous que ceci s'adresse.

Ce n'est pas pour vous présenter de vaines félicitations sur l'immense avantage que vous avez su vous procurer; c'est pour vous apprendre à le conserver, à l'augmenter, à l'employer à l'acquisition d'un bien plus grand encore.

Possesseurs du plus précieux des trésors, vous avez en tête un ennemi envieux de votre félicité, travaillant sans cesse, afin de faire de vous sa proie. Pour vous défendre de ses attaques, il est un moyen; mais il n'en est qu'un, moyen nécessaire, moyen assuré. Moyen nécessaire: si vous n'en faites pas usage, vous perdez nécessairement par cela seul tout ce que vous avez amassé de biens. Moyen assuré: en l'employant, vous êtes certains non-seulement de conserver la fortune dont vous jouissez, mais de l'améliorer.

Ce moyen est simple. C'est de continuer comme vous avez commencé, c'est à l'exemple des Apôtres de suivre J.-C. dès le commencement jusqu'à la fin: *Ab initio mecum estis*; c'est de ne jamais vous départir de votre précieuse innocence; de ne plus vous écarter de cette voie de justice où vous avez eu le bonheur d'entrer.

Ier Point.

AVANTAGES ATTACHÉS A LA PERSÉVÉRANCE.

1re SUBDIVISION.— Conservation des mérites acquis.

C'est une vérité de foi que le juste qui cesse de persévérer cesse d'être juste, et que tous les mérites amassés dans le cours de la vie la plus sainte sont anéantis par un seul péché mortel. Dieu avait chargé son prophète de l'annoncer au monde. « Déclare-leur, lui dit-il, que si, se confiant sur sa justice, un saint, celui même qui aurait mérité que je lui révélasse qu'il y a en lui la vie de la grâce, vient à commettre un péché, tout ce qu'il a fait d'actions vertueuses sera mis en oubli, et il mourra dans l'iniquité dont il s'est souillé: » *Et non erunt in memoria justitiæ ejus quas fecit* (Ezech. III. 20). « Maudit sera celui qui ne persévérera pas dans les préceptes de la loi, avait dit auparavant Moïse, et tout le peuple y avait répondu avec acclamation: *Maledictus qui non permanet in sermonibus legis hujus* (Deut. XXVII. 26).

Notre divin législateur ne se contente pas de rappeler cette maxime, il l'étend encore; il déclare que, par le péché, l'homme non-seulement déchoit de son état, mais encore se met dans un état pire qu'il n'ait jamais été: *Fiunt novissima hominis illius pejora prioribus* (Matth. XII. 45).

Il nous fait répéter cette doctrine menaçante par le prince de ses Apôtres « il serait bien plus heureux pour ces hommes, dit S. Pierre, de n'avoir jamais connu la voie de la justice que de retourner en arrière après l'avoir connue. Ils se rendent semblable au chien qui revient à son vomissement, au pourceau qui se plait et se roule dans la fange » (2 Petr. II. 21).

« Vous courriez si bien, dit le grand Apôtre à ses chers Galates; qu'est-ce qui a pu ensuite vous empêcher d'obéir aux leçons de la vérité? » (Galat. V. 7). Et nous le répétons après lui à ceux qui des voies du salut sont passés dans celles de la perdition. Que de pertes vous avez faites dans la seule perte de la grâce! Que d'exercices de piété, que d'œuvres de charité, que d'actes de mortification, que de sacrifices offerts, que de travaux endurés, que de prières adressées, que de sacrements reçus, que de mérites de tout genre vous avez détruits par le péché! Dissipateurs insensés, tout ce que, dans le cours de votre vie, vous avez amassé de richesses spirituelles, en un instant vous l'avez dissipé.

Que pour le seul défaut de persévérance un chrétien ait perdu la puissance de rien faire qui lui mérite le salut, voilà, ce qui doit nous pénétrer de la plus amère compassion. Mais telle est la loi céleste, il n'y a plus de mérite pour qui n'a plus celui de la persévérance.

Soyons donc fidèles à Dieu afin de conserver intacts les trésors de mérites que nous avons acquis jusqu'ici avec tant de peine, en versant tant de sueurs et de larmes.

2e SUBD. — Assurance et paix de l'âme.

Rien ne trouble plus l'âme chrétienne en cette vie que l'incertitude de son salut. Ce n'est qu'en tremblant qu'elle médite sur ces paroles de l'Écriture: *Nescit homo, utrum amore an odio dignus sit* (Eccle. IX. 1).

Or, pour la rasurer et lui donner le calme nécessaire afin de travailler avec fruit à son salut, Dieu lui a laissé un signe de prédestination. Ce signe, le seul sur lequel elle puisse compter, c'est la *persévérance*.

Que la persévérance soit une marque de prédestination, cela est fondé sur trois choses certaines: 1° sur la promesse de Dieu; 2° sur la conduite de Dieu; 3° sur l'équité de Dieu.

1° PROMESSE DE DIEU. *Qui perseveraverit usque in finem, hic salvus erit* (Matth. X. 22).

2° CONDUITE DE DIEU. Dieu accorde la persévérance finale à ceux qui ont constamment persévéré dans son service. « Nous ne pouvons, je le sais, mériter le don souverain de la persévérance finale, d'un mérite parfait, d'un mérite de justice, d'un mérite qui nous donne droit de l'exiger, ou, si vous voulez que je m'exprime avec l'école, d'un mérite de *condignité*. C'est ainsi que tous les Pères de l'Église l'ont reconnu. Mais outre ce mérite il y en a un autre: un mérite de convenance, un mérite de *congruité*, disent les théologiens, un mérite fondé sur la miséricorde et sur la pure libéralité de Dieu: c'est-à-dire que Dieu voyant l'homme occupé de sa part à se maintenir dans la grâce, et pour cela se faire violence à lui-même, mortifier ses passions, résister et combattre, se sent réciproquement ému en vue d'une telle constance, à le gratifier de ses plus singulières faveurs, et en particulier du don de la persévérance finale, parce que c'est la marque de la plus grande distinction et du choix le plus spécial que Dieu puisse faire dans l'ordre du salut. Or, je prétends qu'à l'entendre ainsi nous pouvons mériter cet excellent don » (Bourdaloue, *Serm. sur la Persévérance*).

Dieu en toute rigueur ne nous doit pas ce don, mais nous pouvons dire qu'il se le doit lui-même, qu'il le doit à sa véracité puisque, dans les Écritures, il s'est engagé à sauver ceux qui persévèrent. Le Seigneur, dit le Prophète, avec une sainte confiance, me rendra selon ma justice.

Cherchez, nous dit l'Ecclésiastique, celui qui est demeuré ferme dans les préceptes du Seigneur, et que le Seigneur a abandonné. Telle est donc la conduite de Dieu, d'accorder la persévérance finale à ceux qui ont eu la persévérance quotidienne.

3° ÉQUITÉ DE DIEU. Dieu nous a assuré qu'il sera de sa justice de récompenser ceux qui ont persévéré jusqu'à la fin: *Esto fidelis usque ad mortem, et dabo tibi coronam vitæ* (Apoc. II. 10).

Appuyée sur ces trois motifs, l'âme se maintient dans l'assurance et la paix relativement à son salut. Il est donc vrai de dire que la persévérance est pour l'âme chrétienne un gage de sécurité et de bonheur.

IIe Point.

RÉPONSE AU PRÉTEXTE DE DIFFICULTÉ.

La persévérance, dit-on, est trop difficile, elle excède les forces. Qui peut consumer sa vie dans la pratique non-interrompue des privations, des mortifications, des peines de tous les genres?

Vous dites que la persévérance est difficile; mais considérez le bien infini qu'elle vous assure, les maux immenses dont elle vous préserve...

Vous dites que la persévérance est difficile; mais la conversion ne vous serait-elle pas plus difficile encore?...

Vous dites que la persévérance est difficile; mais vous flattez-vous de ne trouver dans les voies du vice aucune difficulté? aucune peine?...

Vous dites que la persévérance est difficile. Ce n'est pas de persévérer qu'il est difficile, c'est de commencer...

Vous dites que la persévérance est difficile. Levez les yeux, et voyez le secours qui vous est préparé d'en haut...

Vous dites que la persévérance est difficile. Et d'où le savez-vous, si, pour la pratiquer, vous n'avez jamais voulu vous donner la moindre peine?

Toute œuvre est difficile, comment le salut qui est l'œuvre importante ne le serait-il pas?

Voulez-vous vous rendre la persévérance facile? Employez-y les deux choses qui lui sont essentiellement nécessaires: la grâce de Dieu et votre correspondance. Pour cela vous avez deux moyens d'autant plus infaillibles qu'ils vous sont présentés par J.-C. qui y insiste souvent: la *prière* et la *vigilance*.

ANC. ET NOUV. TESTAMENT.

Rechute.

Sicut canis qui revertitur ad vomitum suum, sic imprudens, qui iterat stultitiam suam (Prov. XXVI. 11).

(*Vide* Eccli. XXVI. 25, 27.—XXXIV. 31.—XLI. 11.—Jerem. II. 36.—XXX. 12.—Amos, I. 3).

Contigit enim eis illud veri proverbii : Canis reversus ad suum vomitum ; et sus lota in volutabro luti (2 Petr. II. 22).

(*Vide* Matth. XII. 43, 44, 45.—Luc. IX. 62.—Joan. V. 13. —Galat. II. 18.—Hebr. VI. 4, 5, 6, 7, 8.—2 Petr. II. 21. On trouvera tous ces textes et un grand nombre d'autres s'appliquant à la rechute, aux colonnes des citations des sujets : *Pénit.* pag. 31, *Délai de la conversion*, p. 87, *Péché d'habitude*, p. 179, *L'enfant prodigue*, p. 191, *Lazare*, p. 197).

SS. PÈRES.

Ecce sanus factus es jam noli peccare ; sospitantis Domini verba sunt et docentis ; curantis pariter et monentis (S. Cypr. *de Disc. et hab. Virg.*).

Nihil prodest remissio peccatorum, qui scelerate vivere pergit (S. Basil. *Can.* 8 *de Pœnit.*).

Qui admissa plangunt, nec tamen deserunt, inaniter se mundant et nequiter se inquinant ; idcirco lacrymis se lavant ut mundi ad sordes redeant (S. Greg. *de Cur. Past.* 3 *p. adm.* 32).

(*Voir* d'autres citations aux pages indiquées ci-dessus).

EXEMPLES.

PHARAON. Induravit Dominus cor Pharaonis (Exod. IV. 12).
SAMSON. Sicut ante feci et me excutiam (Judic. XVI. 20).

LA NATION JUIVE.

Multiplicasti fornicationes tuas... fornicata es cum filiis Egypti... fornicata es in filiis Assyriorum... multiplicasti fornicationem tuam in terra Chanaan cum Chaldæis, et nec sic satiata es... Propterea meretrix audi verbum Domini.... ego judicabo te... et dabo te in sanguinem furoris et zeli (Ezech. XVI. 26, 28. 29, 35, 38).

N. S. J.-C. AU PARALYTIQUE.

Ecce sanus factus es : jam noli peccare, ne deterius tibi aliquid contingat (Joan. V. 14).

PARABOLE DU C. XII. DE S. MATTHIEU.

Et fiunt novissima hominis illius pejora prioribus (Matth. XII. 45).

CONVERSIONS SANS RECHUTE.

L'enfant prodigue.	Quem cæcum bis illuminavit ?
La Samaritaine.	Quem leprosum bis mundavit ?
Madeleine.	Quem mortuum bis suscitavit ?
La femme adultère.	(S. August. *de Ver. et Fals. Pœnit.*).
S. Pierre.	

ANCIENNE DISCIPLINE.

La pénitence publique ne s'accordait qu'une fois. On faisait peu de cas de la pénitence quand les rechutes étaient fréquentes. Il y avait des crimes dont la pénitence quoique fidèlement pratiquée durait toute la vie, et après lesquels on n'accordait la communion qu'à l'article de la mort (Fleury, *Mœurs des Chrétiens*, C. 25).

ANC. ET NOUV. TESTAMENT.

Persévérance.

ANCIEN TESTAMENT.

Donec deficiam, non recedam ab innocentia mea, justificationem meam, quam cœpi tenere, non deseram (Job. XXVII. 5, 6).

Statuit super petram pedes meos, et direxit gressus meos (Ps. XXXIX. 3).

Quærite Dominum et confirmamini, quærite faciem ejus semper (Id. CIV. 4).

Non ventites te in omnem ventum et non eas in omnem viam (Eccli. V. 11).

Esto firmus in via Domini (Id. ibid. 12).

Homo sanctus in sapientia manet sicut sol : nam stultus sicut luna mutatur (Id. XXVII. 12).

Super custodiam meam stabo, et figam gradum super munitionem (Habac. II. 1).

NOUVEAU TESTAMENT.

ÉVANGILES.

Qui autem perseveraverit usque in finem, hic salvus erit (Matth. X. 22.—XXIV. 13).

Nemo mittens manum suam ad aratrum, et respiciens retro, aptus est regno Dei (Luc. IX. 62).

Vos estis qui permansistis mecum in tentationibus meis (Id. XXII. 28).

Hic homo cœpit ædificare et non potuit consummare (Id. XIV. 36).

Opus consummavi, quod dedisti mihi ut faciam (Id. XVII. 4).

ÉPITRES.

Unusquisque in qua vocatione vocatus est, in ea permaneat (1 Cor. VII. 20).

Sic currite ut comprehendatis (Id. IX. 24).

Itaque, fratres mei dilecti, stabiles estote et immobiles ; abundantes in opere Domini semper, scientes quod labor vester non est inanis in Domino (Id. XV. 58).

Currebatis bene : quis vos impedivit ? (Galat. V. 7).

Non coronatur, nisi legitime certaverit (2 Tim. II. 5).

Bonum certamen certavi, cursum consummavi, fidem servavi : in reliquo reposita est mihi corona justitiæ (Id. IV. 7, 8).

Participes enim Christi effecti sumus : si tamen initium substantiæ ejus usque ad finem firmum retineamus (Hebr. III. 14).

In disciplina perseverate (Id. XII. 7).

Vir duplex animo, inconstans est in omnibus viis (Jac. I. 8).

Videte vosmetipsos ne perdatis quæ operati estis : sed ut mercedem plenam accipiatis (2 Joan. 8).

Esto fidelis usque ad mortem et dabo tibi coronam vitæ (Apoc. II. 10).

Qui vicerit, faciam illum columnam in templo Dei mei, et foras non egredietur amplius, et scribam super eum nomen Dei mei (Id. III. 12).

SS. PÈRES.

Persévérance.

Hortamur vos per communem fidem, ut gloriam vestram forti et perseveranti virtute teneatis : adhuc in sæculo sumus adhuc in acie constituti, de vita nostra quotidie dimicamus (S. Cypr. *L.* 1, *Ep.* 1).

Nullum sunt insumptæ semel operæ pretium relaturi, qui non ad legitimum usque finem ejus, quem scopum sibi præstiterunt, studio propensiore, contenderint (S. Basil. *Ep. ad Chilon. discip.*).

In stadio terrestri unus qui prior venerit coronatur, in cœlesti vero stadio quisquis venerit coronam promeretur (S. Chrysost. *Hom. de Fide, Spe et Char.*).

Asserimus donum Dei esse perseverantiam qua usque finem perseveratur in Christo (S. August. *L.* 1 *de Bon. Pers.*).

Tentatio accidit ? perseverat usque in finem, quia tentatio non perseverat usque in finem (Id. *Tract.* 45 *in Joan.*).

Multorum est incipere, sed perseverantium parvus est numerus (Id. *Serm.* 80 *ad Fratr.*).

Non est magnum inchoare quod bonum est, sed consummare, hoc solum perfectum est (Id.).

Unde esset magnum perseverare, nisi inter molestias, tentationes et scandala esset perseverandum ? (Id. *in Ps.* 51).

Incassum bonum agitur, si ante vitæ terminum deseratur, quia frustra velociter currit qui priusquam ad metas venerit, deficit (S. Greg. *L.* 1 *Moral.*).

Esto in pœnitentia firmiter confirmatus, vitam bonam quam cœpisti tenere non deseras, propositum bonæ vitæ conserva jugiter, beatus eris, si permanseris, beatus, si perseveraveris. Salus perseverantibus promittitur, præmium perseverantibus datur : *Beati qui custodiunt judicium, et faciunt justitiam in omni tempore.* Non est beatus, qui bonum fecit, sed qui bonum incessabiliter facit (S. Isid. Hisp. *L.* 1 *Synod.*).

Omnes quidem virtutes currunt, sed una perseverantia coronatur (Petr. Bles. *Ep.* 22).

Bonam vitam ego puto, mala pati, et bona facere, et sic perseverare usque ad mortem (S. Bern. *Serm. in Vig. SS. Petr. et Paul.*).

Persistamus in cruce, moriamur aliorum manibus, non nostra levitate (S. Bernard. *in Serm. Parascev.*).

Absque perseverantia nec qui pugnat victoriam, nec palmam victoria consequitur : vigor virium, virtutum consummatio est (Id. *Ep.* 129).

Scias diabolum soli perseverantiæ invidere quam solam novit a Domino coronari (Id. ibid.).

Aliæ virtutes coronam merentur, sed sola perseverantia coronatur (S. Bonav. *Dœt. C.* 2).

Perseverantia impetrat quod vult, unde Dominus ait de amico qui media nocte vadit ad amicum, ut panem, si perseveraverit pulsans, obtineat, et si non dabit eo quod amicus ejus sit, propter importunitatem tamen ejus surget, et dabit quotquot habet necessarium. Si enim homo perseveranter petenti dat ex tædio, multo magis Deus qui sine tædio largissime donat quod petitur, perseveranter petenti donat ex amicitia (S. Laur. Just. *de Lign. Vit. C.* 2).

Multi sequuntur Jesum usque ad fractionem panis, sed pauci usque ad bibendum calicem passionis (*Imit. Chr.. L.* 2, *C.* 11).

MOTIFS ET MOYENS.

Persévérance.

MOTIVA.

I. EXEMPLUM DEI. *Apud quem non est transmutatio, nec vicissitudinis obumbratio* (Jac. I. 17). Immobilisque manens dat cuncta moveri (Boetius).

II. EXEMPLUM SANCTORUM. Amando et fruendo Deo omnes sancti sunt fixi stabiles et immobiles, nunquam per totam æternitatem ab eo retrocedere possunt. *In qua beatitudine*, inquit S. Augustinus, *quod semel adipiscitur, semper tenetur. Incessanter laudant Creatorem suum*, ait S. Bernardus, de incolis Paradisi.

III. EXEMPLUM SÆCULARIUM. Avari in habitis divitiis non quiescunt. Carnales in voluptatibus sectandis insatiabiles existunt. Erubescat igitur anima conversa ad Deum minori affectu sectari justitiam quam iniquitatem antea sectabatur (S. Bern. *Ep.*).

IV. EXEMPLUM IRRATIONABILIUM CREATURARUM. Cœlestia corpora et terrestria, ex quo a Deo creata sunt, continuo peragunt cursus suos. *Didici quod omnia opera quæ fecit Deus perseverent in perpetuum* (Eccle. III. 14). *Ordinatione tua perseverat dies* (Ps. CVIII. 91). *Omnia sic perseverant ab initio creaturæ* (2 Petr. III. 4).

V. NECESSITAS. Cum nemo salvus esse possit nisi *qui perseveraverit usque in finem* (Matth. X. 22).

VI. JUCUNDITAS. Quid jucundius quam in morte dicere posse cum S. Paulo : *Bonum certamen certavi* (2 Tim. IV. 7).

VII. FACILITAS. Potuerunt magna filii sæculi ob parva lucra et commoda, et tu non poteris ob infinities majora? (Lohner, *Bibl. Man.*).

VIII. PRÆMIUM. Quid enim majus præmium optari potest quam audire olim illud Christi elogium? *Vos estis qui permansistis mecum in tentationibus meis : et ego dispono vobis regnum...* (Luc. XXII. 28).

MEDIA.

I. ORATIO. Pro doni perseverantiæ concessione (*Vita S. Philip. Ner. L. 2, C. 21*).

II. TIMOR DEI. In veritate didici, nihil æque efficax esse ad gratiam promerendam, retinendam, recuperandam, quam si omni tempore coram Deo inveniaris *non altum sapere sed timere* (S. Bern. *Serm. 54 in Cant.*).

III. PAUCA SIBI PROPONERE. Asserebat S. Philip. Nerius minus prudenter agere eos qui spiritualibus exercitationibus plus nimio se onerant ; monebat ideo suos ut semel susceptum nunquam deponerent. Quam ob causam sæpenumero illud suis repetebat : *Nulla dies sine linea* (*In ej. Vit. L. 4*). Idem suasit Seneca dicens : *Debet semper plus esse virium in latore quam in onere* (*De Tranq.*).

IV. ALIORUM RUINAS CONSIDERARE. Aliorum ruinæ exemplum justorum sunt (Hieron. *in Ezech. C. 26*). Felix sapientia quæ ex aliorum discitur insipientia (Senec.).

V. CREBRA PROPOSITORUM RENOVATIO ; STIMULATIO QUOTIDIANA AD PESEVERANTIAM. Ita enim S. Antoninus jamjam moriturus suos suasit : *Ego quidem, filioli, gradior viam, jam enim Dominus me invitat, jam cupio videre cœlestia, sed vos viscera mea, admoneo, ne tanti temporis laborem repente perdatis, hodie vos religiosum studium arripuisse arbitremini et captæ voluntatis fortitudo succrescat* (*In Ej. Vit.* a S. Athan.).

AXIOMATA.

Sic vetus juristarum Axiomata :

1. Non sufficit litem instituere, si non in ea perseveres (*Digest. de inoff. Testam. L. 15*).
2. Operis victoria finis, seu, finis coronat opus.
3. Principium fervet, medium tepet, ultima frigent (Ovid. *Metam. 6*).

Hoc corrigit perseverantia, faciens ut rectius dicatur :

3. Principium friget, medium tepet, ultima fervent.
4. Exitus acta probat.

MÉLANGES.

Persévérance.

DEFINITIO.

Est virtus qua in bonis operibus ad finem usque persistimus, et molestiam ex rei laboriosæ diuturnitate pervenientem superamus (Jac. Alvarez, *T. 2, L. 3, p 2, C. 9, § 7*).

DIVISIO.

Dividitur plerumque in *finalem* et non *finalem*.

ACTUS.

1 Pericula cadenti sagaciter indagare.

2 Seipsum variis stimulis ad perseverantiam stimulare dicendo cum S. August. : *Potuerunt isti, et istæ, et tu non poteris?* aut cum S. Bern. : *Ad quid venisti?*

3 A lapsu, si per fragilitatem forte ceciderit, cito resurgere.

4 Amorem vitæ, timorem mortis, minas ac promissa generose contemnere.

GRADUS.

Tres assignantur, teste Jerem. Drexelio (*In Rosis Marianis, p. 1, C. 11*).

Primus est velle ac cupere perseverare.

Secundus est firmiter velle quod recte cœptum est.

Tertius est cum gaudio perdurare usque ad finem.

ASCETICA.

Quatuor sunt pericula navarchi :

1° Tempestates ; 2° piratæ ; 3° syrenes ; 4° scopuli. Eadem sunt pericula, christiani ad portum salutis. Cui necesse est ut perveniat sicut novarcho quinque mediis, scilicet : 1° notitia vitæ ; 2° velo ; 3° anchora ; 4° alimentis ; 5° remorum duplice ordine (Lohner, *Bibl. man.*).

DICTA.

Inter apophtegmata antiquorum Patrum, hoc non minimum erat : quocumque in loco consederis, non te cito inde movearis sed in eo permane (Lyræus, *in Apoph. S. Ignat. L. 2*).

—Chilon dicere solebat, tarde quidem aggredienda esse omnia, verum cum semel excepta sunt, constantissime in agendo perseverandum (Langius, *in Polyant. de Prud.*).

— In excelso est beata vita, sed perseverantia penetrabilis (Senec. *Ep. 65*).

— Perseverandum est, et assiduo studio addendum robur, donec bona mens sit, quod bona voluntas est (Id. *Ep. 16*).

— Horatius justum et constantem virum pulchre sequentibus verbis describit :

Justum et tenacem propositum virum,
Non civium ardor parva jubentium,
Non vultus instantis tyranni
Mente quatit solida, nec Auster
Dux inquieti turbidus Adriæ,
Nec fulminantis magna manus Jovis :
Si fractus illabatur orbis
Impavidum ferient ruinæ (*L. 3 Carm.*).

EXEMPLA PROFANA.

SOCRATE. Morti adjudicatus, ad judices conversus dixit : *Equidem vos omnes singulari benevolentia complector, parendum tamen potius Deo immortali quam vobis. Itaque quandiu spirabo nunquam philosophiæ curam abjiciam* (Langius, *in Polyant. fol. 146*).

ANAXARQUE. Cum à Nicocreonte Cypri tyranno in Saxo concavo tunderetur : *Tunde*, inquibat, *culeum*, (sic corpus vocabat) *tunde, Anaxarcum vero ipsum non tundes* (Laert. *in Anax.*).

DIOGÈNE. Cuidam monenti ut jam senex quiesceret à laboribus : *Quid, inquit, si in stadio currerem, utrum oporteret jam metæ vicinum cursum remittere, an magis intendere!* (Id. *in Diog. L. 6*).

VESPASIEN. Dicere solebat : *Imperatorem stantem mori oportet* ; significans constantiam imperatorum propriam esse virtutem (*Chronol. Princ. et Series Imper.*).

SYMBOLUM.

Rupes lata in mari assurgens cum inscriptione : *Nec flumine, nec fulmine, nec flamine* ; (subintellige : *Movetur*) animi generosi et constantis Symbolum est (Anonym.).

EXEMPLES.

Persévérance.

ANCIEN TESTAMENT.

NOÉ.

Duplex perseverantia justi hujus juxta SS. PP. 1° in justitia ; 2° in ædificatione arcæ.

LA FEMME DE LOTH.

Respiciensque uxor ejus post se, versa est in statuam salis (Gen. XIX. 26).

Memores estote uxoris Loth (Luc. XVII. 31).

— In via posita retrorsum respexit : ubi respexit, ibi remansit, facta est statua salis ut illius contemplatione condiantur homines ne retro respiciant (S. August. *in Ps. 75*).

MOISE AU PEUPLE.

Postquam ergo scripsit Moyses verba legis .. præcepit Levitis qui portabant arcam fœderis Domini dicens : Tollite librum istum et ponite eum in latere arcæ fœderis Domini Dei nostri, ut sit contra te in testimonium (Deut. XXXI. 24, 25, 26).

JOB.

Adhuc tu permanes in simplicitate tua? Qui ait ad illam : quasi una de stultis mulieribus locuta es. Si bona suscepimus de manu Dei, mala quare non suscipiamus? Vivit Dominus... quia donec superest halitus in me... non loquentur labia mea iniquitatem, nec lingua mea meditabitur mendacium (Job. II. 9, 10. — XXVII. 2, 3, 4.

DAVID.

David non ait, clamo, sed clamavi de profundis ; dans in hoc perseverantiæ documentum, ut si primo non exaudiris, ab oratione non deficias : imo precibus et clamore insistas (S. Greg. *in 6 Ps. Pœnit.*).

TOBIE. Filii sanctorum sumus (Tob. II. 18).

JUDITH. Posuistis tempus miserationis... (Judith. VIII. 13).

NÉHÉMIE. Opus grande ego facio... (2 Esdr. VI. 3).

NOUVEAU TESTAMENT.

N. S. J.-C.

Opus consummavi, quod dedisti mihi ut faciam (Joan. XVII. 4).

Consummatum est (Joan. XIX. 30).

Descendat si rex Israel est : imo vero quia rex Israel est, titulum regni non deserat ; cum enim salvus esse non poterit, nisi qui perseveraverit usque in finem, quanto minus poterit esse Salvator? (S. Bern. *in die Parascev.*).

Si de Cruce descenderet, virtutem nobis patientiæ usque in finem non demonstrasset (S. Thom. *in C. 27 Matth.*).

LA CHANANÉENNE.

Domine adjuva me... (Matth. XV. 35).

LA MULTITUDE.

Misereor turbæ, quia triduo jam perseverant mecum (Matth. XV. 32).

LES APOTRES.

Ecce nos reliquimus omnia, et secuti sumus te (Matth. XIX. 27).

—Non quæruntur in christianis initia sed finis et perseverantia. Paulus male cœpit, sed bene finivit. Judæ laudantur exordia, sed finis proditione damnatur (S. Hieron. *L. 1 Cont. Jovin.*).

S. PAUL.

Quis fortior Paulo? Quis beatior? Ille tamen vas electionis Dominicæ, non ante sibi coronam vindicavit, quam certamen omne consummaretur, ideoque ait : *Bonum certamen certavi...* (S. Ambr. *Exort. ad Virg.*).

S. PAUL ERMITE.

Ab ætatis suæ anno 16 in eremo perseveravit usque ad 113 annum quo vita defunctus est (*In Ej. Vit.*).

S. ANTOINE.

Sic S. Antonius a 18 anno usque ad 105 annum quo in Domino quievit in solitudine vixit (Ibid.).

Auteurs à consulter.

RECHUTE.

SS. Pères.

TERTULLIEN	— De Pœnit.
S. J. CHRYSOST.	— Hom. 44 in Matth.
	— Ep. ad Theod. Mon.
	— Hom. de laps. primi homin. in Gen.
S. JÉRÔME	— In C. 1, Is.
	— In C. 2 Amos.
	— In C. 7 Mich.
S. AUGUSTIN	— L. Medit.
	— L. 8 Conf. C. 5.
S. GRÉGOIRE	— 3 p. Cur. Past.
	— In Ps. 3 Pœnit.
S. BERNARD	— Serm. in 3 Fest. SS. Ap. Petr. et Paul.

Ascétiques.

D'OUTREMAN	— Pædag. Christ.
NEPVEU	— Ref. Chr. T. 1.

Prédicateurs.

FABER	— Dom. 3 Quadr.
LINGENDES	—3e Dim. de Carême.
LA COLOMBIÈRE	— Serm. 65.
BOURDALOUE	— Dominicale.
CHEMINAIS	— It.
MASSILLON	— 2 Serm.

PERSÉVÉRANCE.

SS. Pères.

S. CLÉMENT Alex.	— Strom. 2.
S. CYPRIEN	— De Discipl.
S. EPHREM	— Adhort. 4.
S. AMBROISE	— In 2 ad Cor.
S. AUGUSTIN	— L. 1 Contr. Jov.
S. GRÉGOIRE	— L. 1 Moral. C. 1.
S. ISIDORE	— Synod. L. 1.
S. BERNARD	— Ep. 129.
	— De Vita Sol.

Ascétiques.

S. LAURENT-JUST	— Lign. Vitæ C. 4.
THOM-A-KEMP.	— Im. Chr. L. 2, C. 3, 11.—L. 3, C. 10, 16.
ENGELGRAVE	— Dom. 3 Post. Pentec.
ALVAREZ	— T. 2.
SANCHEZ	— Regn. Dei, p. 7, C. 9.
DREXELIUS	— Rosæ Marianæ, P. 1, C. 15.
DE LA LUZERNE	— Considérat. sur la Moral.
RODRIGUEZ	— L. 1, Tr. 1, C. 17.

Prédicateurs.

TEXIER	— Dim. de Quasim.
JOLY	— 1er Dim. apr. Pâq.
DUNEAU	— 2e Jeud. de Carêm.
BOURDALOUE	— Lundi de Pâq.
BOISSIÈRE	— 1 Serm.
LAMBERT	— Prône.
BONARDEL	— It.

TABLE DES MATIÈRES.

Dominicale de l'Avent.

1er Dimanche de l'Avent.—Jugement dernier. 9
2e Dimanche.—Enfer. 15
3e Dimanche.—Humilité. 21
4e Dimanche.—Pénitence. 27
Dimanche dans l'octave de Noël.—Grace. 33

Dominicale de l'Epiphanie.

1er Dimanche après l'Epiphanie.—Devoirs des parents.—Devoirs des enfants. 41
2e Dimanche.—Aumône. 47
3e Dimanche.—Confiance.—Miséricorde de Dieu. 53
4e Dimanche.—Souffrances.—Tentations. 59
5e Dimanche.—Purgatoire. 65
6e Dimanche.—Loi chrétienne. 71
Dimanche de la Septuagésime.—Délai de la conversion.—Impénitence finale. 77
Dimanche de la Sexagésime.—Parole de Dieu. 83
Dimanche de la Quinquagésime.—Spectacles.—Plaisirs.—Scandale. 89

Station du Carême.

Mercredi des Cendres.—Mort. 97
Vendredi.—Jeune.—Intempérance. 103
1er Dimanche de Carême.—Étude de la religion. 109
1er Mercredi.—Dieu.—Jésus-Christ. 115
1er Vendredi.—Révélation.—Prophéties.—Miracles. 121
2e Dimanche de Carême.—Dogme.—Morale.—Culte. 127
2e Mercredi.—Religion. 133
2e Vendredi.—Religion. 139
3e Dimanche de Carême.—Incrédulité.—Indifférence. 145
3e Mercredi.—Immortalité de l'ame.—Résurrection des corps. 151
3e Vendredi.—Éducation. 157
4e Dimanche de Carême.—Providence. 163
4e Mercredi.—Église 169
4e Vendredi.—Péché.—Péché d'habitude. 175
Dimanche de la Passion.—Confession. 181
Mercredi de la Passion.—Le Mauvais riche.—L'enfant prodigue. 187
Vendredi de la Passion.—Lazare.—La Samaritaine.—Madeleine. 193
Dimanche des Rameaux.—Communion.—Communion indigne. 199
Vendredi Saint.—Passion. 205

Dominicale de Pâques.

1er Dimanche après Pâques—Foi. 213
2e Dimanche.—Sacerdoce.—Bon pasteur. 219
3e Dimanche.—Salut. 225
4e Dimanche.—Dévotion.—Tiédeur. 231
5e Dimanche.—Prière. 237
Dimanche dans l'octave de l'Ascension.—Rechute.—Persévérance. 243

TABLE DES SUJETS PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

Amour de Dieu. (Voyez Madeleine, p. 93).
Aumône. 47
Bienfaits de la religion chrétienne. (Voyez Religion, 3e plan, p. 139).
Communion, Communion indigne. 199
Confession. 181
Confiance en Dieu. 53
Conversion (Délai de la). 77
Conversion (Grâce de la). (Voyez la Samaritaine, p. 193).
Culte. 127
Dévotion. 231
Dieu (Existence de). 115
Divertissements profanes. (Voyez Spectacles, 1er plan. p. 89).
Dogme. 127
Éducation. 157
Église (Nécessité, Unité, Autorité de l'). 169
Enfants (Devoir des). (Voyez aussi Éducation, 3e plan, p. 157). 41
Enfer. 15
Étude de la religion. 109
Foi. 213
Grace. 33
Humilité. 21
Immortalité de l'âme. 151
Impénitence finale. (Voyez Délai de la Conversion, 3e plan, p. 77).
Incrédulité. 145
Indifférence. 145
Indifférence pratique (Voyez Foi, 3e plan, p. 213).
Intempérance. 103
Jésus-Christ (Divinité, Grandeurs de). 115
Jeune. 103
Jugement dernier. 9
Lazare. 193
Loi chrétienne. 71
Madeleine. 193
Martyrs (les). (Voyez Religion, 2e plan, p. 139).
Mauvais riche (le). 187
Miracles. 121
Miracles évangéliques. (Voyez Religion, 1er plan, p. 139).
Miséricorde de Dieu. 53
Morale. 127
Mort. 97
Morts (Piété envers les). Voyez Purgatoire, 2e et 3e plans, p. 65).
Orgueil. (Voyez Humilité, p. 21).
Parents (Devoirs des). (Voyez aussi Éducation, 3e plan, p. 157). 41
Parole de Dieu. 83
Passion. 205
Pauvres (les). (Voyez Aumône, p. 47).
Péché. 175
Péché d'habitude. 175
Pénitence. 27
Persévérance. 243
Plaisirs. 89
Prière. 237
Prodigue (l'Enfant). 187
Prophéties. 121
Providence. 163
Purgatoire. 65
Rechute. 243
Religion (Divinité de la). 133
Religion (Miracles, Martyrs, Bienfaits de la). 139
Résurrection des corps. 151
Révélation. 121
Richesses (Voyez le Mauvais riche, 2e plan, p. 187.
Sacerdoce. 219
Samaritaine (la). 193
Salut. 225
Scandale. 89
Souffrances. 59
Spectacles. 89
Temps. 219
Tentations. 59
Tiédeur. 231
Vie molle, inutile. (Voyez le Mauvais riche, 1er plan, p. 187).
Volupté. (Voyez aux colonnes des citations du sujet Madeleine, p. 197, 198).

Erratum : Dans le 2e vol., p. 224, ligne 13e, au lieu de : *C'est un article de foi*, lisez : *Des Théologiens enseignent que la volonté.....*